

Juin 2020

Revue des Langues, Lettres et Sciences de l'Homme et de la Société

LŊGBOWU

LŊGBOWU

Revue des Langues, Lettres et Sciences
de l'Homme et de la Société



Faculté des Lettres et
Sciences Humaines





LɔŋGBOWU

**Revue des Langues, Lettres et Sciences
de l'Homme et de la Société**

En couverture,
photo d'un grenier traditionnel kabiye
prise au « musée de Yadè », « Kabiyɛ
sɔsaa ɖiwa »

ADMINISTRATION DE LA REVUE

COMITE DE REDACTION

Directeur Scientifique : Akoété AMOUZOU, *Professeur Titulaire*

Directeur de publication : Nakpane LABANTE, *Maître de Conférences*

Rédacteur en Chef : Tchaa PALI, *Maître de Conférences*

Coordinateur de publication : Boussanlègue TCHABLE, *Maître de Conférences*

Secrétaire : Essonam BINI, *Maître-Assistant*

Assistant à la rédaction : Kokou TCHALLA, *Maître-Assistant*

COMITE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

Pr Komla SANDA (Université de Kara)

Pr Amouzou KOU'SANTA (Université de Kara)

Pr Adama KPODAR (Université de Kara)

Pr Yaovi AKAKPO (Université de Lomé)

Pr Komi. KOSSI-TITRIKOU (Université de Lomé)

Pr Kodjona KADANGA (Université de Lomé)

Pr Komlan NUBOUKPO (Université de Lomé)

Pr Badjow TCHAM (Université de Lomé)

Pr Akoété AMOUZOU (Université de Kara)

Pr Abou NAPON (Université de Ouagadougou)

Pr Tamasse DANIOUE (Université de Lomé)

Pr Hugues MOUCKAGA (Université Oumar Bongo de Libreville)

Pr Alou KEITA (Université de Ouagadougou)

Pr Atafeï PEWISSI (Université de Lomé)

Pr Komlan E. ESSIZEWA (Université de Lomé)

Pr Musanji NGALASSO-MWATA (Université Bordeaux
Montaigne)

Pr Laré KANTCHOA (Université de Kara)

Pr Hounkpati B. C. KAKPO (Université d'Abomey-Calavi)

Pr Flavien GBETO (Université d'Abomey-Calavi)

Pr Momar CISSE (Université Cheikh Anta Diop)

Pr Mahougnon KAKPO (Université d'Abomey-Calavi)

Pr Kokou E. PERE-KEWEZIMA (Université de Lomé)

Pr Issa TAKASSI (Université de Lomé)

Pr Alpha BARRY (Université Bordeaux Montaigne)

M. Moustapha GOMGNIMBOU, Directeur de Recherche
(CNRST)

Pr Ousseynou FAYE (Université Cheikh Anta Diop de Dakar)

Pr M. BÂNTENGA (Université de Ouagadougou)

COMITE DE LECTURE

Pr Akoété AMOUZOU (Université de Kara), Pr Tamasse DANIOUE (Université de Lomé), Pr Atafeï PEWISSI (Université de Lomé), Pr Komlan E. ESSIZEWA (Université de Lomé), Pr Mahougnon KAKPO (Université d'Abomey-Calavi), Pr Kokou E. PERE-KEWEZIMA (Université de Lomé), Pr Alpha BARRY (Université Bordeaux Montaigne), Pr E. ASSIMA-KPATCHA (Université de Lomé) ; Pr N.A. GOEH-AKUE (Université de Lomé) ; M. Kossi

BADAMELI, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Padabo KADOUZA, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Komlan KOUZAN, Maître de Conférences (Université de Kara) ; Pr Laré KANTCHOA (Université de Kara) ; M. KAMMAMPOAL Bawa, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Nakpane LABANTE, Maître de Conférences (Université de Kara), Mme Kuwèdaten NAPALA, Maître de Conférences (Université de Kara) ; Mme Balaïbaou KASSAN, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Assogba GUEZERE, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Komi KPATCHA, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Koffi SOSSOU, Maître de Conférences ; M. Bammoy NABE, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Boussanlègue TCHABLE, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Tchaa PALI, Maître de Conférences (Université de Kara) ; Paboussoum PARI, Maître de Conférences (Université de Lomé) ; Pr Martin Minlipe GANGUE (Université de Lomé); M. Ali Pitaloumani GNAKOU, Maître de Conférences (Université de Lomé) ; Mme Kouméalo ANATE, Maître de Conférences (Université de Lomé) ; M. Essohanam BATCHANA, Maître de Conférences (Université de Lomé) ; Kokou GBEMOU, Maître de Conférences (Université de Lomé) ; M. Séna AKAKPO-NUMADO, Maître de Conférences (Université de Lomé) ; M. A. AWESSO, Maître de Conférences (Université de Lomé).

SOMMAIRE

ADMINISTRATION DE LA REVUE	i
SOMMAIRE	iii
LIGNE ÉDITORIALE	vii
SYNTHÈSE DES ARTICLES	xi
 LANGUES ET LETTRES	 13
Esthétisation de la femme dans le théâtre tchadien. Une lecture de <i>Ndo Kela ou l'initiation avortée</i> de Koulsy Lamko et <i>l'étudiant de Soweto</i> de Maoundoe Naindoubu, NAINDOUBA Vincent	15
L'écrivain antillais en situation de diglossie : le cas de Patrick Chamoiseau, MAGNIMA-KAKASSA Arsène	27
Fonctions de l'apparat du magicien dans la littérature africaine, KANTAGBA Adamou & SAWADOGO Michel	39
Les rectifications de l'orthographe de 1990 dans la presse écrite burkinabè : état des lieux et analyse critique, KABORE Ratoguessiyaoba VirginiE	57
Les enjeux sociolinguistiques de l'alliance à plaisanterie au Burkina Faso à l'ère des réseaux sociaux : cas du groupe facebook Yaadse vs Gulmance, SORE Ousséni & SAWADOGO Issaka	75
Investigations linguistiques et pragmatique-discursives autour des violences verbales dans les interactions Songhay-Zarmas : entre transgression, discours moral et morale du discours, BOUKARI Oumarou	91
Analyse rhétorico-argumentative du discours politique du président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, BELEM Hamidou	115
 SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ	 129
Représentations sociales de la santé mentale et programme de soins en santé mentale au Togo, KOUNOU Kossi Blewussi & DOGBE FOLI Ayoko Akouavi	131
Emergence des activités minières en Côte d'Ivoire et autonomisation de la femme, ZAH Bi Tozan	145
Entretien entre Emmanuel Macron et un activiste camerounais. Du dit au non-dit d'une interaction : le président Macron dirigeait-il le Cameroun ?, ZANGA Irénée Godefroy	165
Inquiétudes des toxicomanes sur une prolifération éventuelle de faux médicaments relatifs au cannabis médical à Lomé, AKOUBIA Koshi	179
Problématique du burnout dans les services de gynécologie au Sud-Bénin, ASSOGBA Elwis Roland, GANSOU Grégoire	

Magloire, TCHABLE Boussanlègue, HOUESSOUE Patrick, FIOSSI-KPADONOU Emilie & BOKO Gabriel Coovi	193
Besoins d'apprentissage des jeunes et adultes analphabètes face aux enjeux socioculturels dans la ville de Ouagadougou, OUEDRAOGO Mangawindin Guy Romuald	215
Significations sociales et promotion des jeux traditionnels dans la région du Tonkpi, à l'Ouest de la Côte d'Ivoire, GALA Bi Tizié Emmanuel, BINI Koffi Roland & GBEH Binka Gué ...	243
Pratiques religieuses musulmanes et harmonie sociale à Sokodé (Togo), NANTOB Mafobatchie & MOUTORE Mindele	261
Erosion pluviale et développement socio-économique dans l'arrondissement de Tota au Bénin, MAKPONSE Makpondéou & AGBO Pancras Ronic	273
Culture de plantation et niveau de vie chez les producteurs à Bonon dans Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire, N'GUESSAN Kouassi Guillaume	301
L'élevage intra-urbain à Bouaké (Côte d'Ivoire) : les problèmes socio-environnementaux liés à la conduite des animaux et à la gestion des déchets induits, ETTIEN Dadja Zénobe & EHOUNOU Kouadio Constant	325
Contrainte d'exploitation d'une zone humide : exemple de la plaine alluviale de Gonate (Centre-Ouest, Côte d'Ivoire), DIARRA Ali, ADOU Aka Giscard & KOUASSI N'guessan Harison Leuren	361
Saisonnalité du paludisme dans la ville de Duékoué (Côte d'Ivoire), BAKARY Koné	377
Migration agricole et dynamique du couvert végétal dans le sous bassin versant "Plandi 2" du Mouhoun supérieur, au Burkina Faso, SANOGO Fatimata, KEKELE Adama & DA Evariste Constant Dapola	391
Facteurs d'attractivité touristique dans le 1 ^{er} arrondissement de la commune de Parakou au Bénin, GOMEZ COAMI Ansèque.....	409
Implication des femmes dans les activités maraîchères et impact socio-économique dans la région de Tchogolo au nord de la Côte d'Ivoire, MOUROUFIE Kouassi Kouman Vincent	429
Evaluation de la mise en œuvre des outils de planification spatiale dans la commune d'Aplahoué au Sud-Ouest de la république du Bénin, ZANNOU Sandé	449
Apport de la géomatique à l'analyse de la distribution spatiale des toponymes dans la ville de Zinder au Niger, MALAM SOULEY Bassirou & MAMADOU Ibrahim	469
Mutations des tenures coutumières et conflits fonciers dans la sous-préfecture de Taabo KOUAME Dhédé Paul Eric	485
Analyse du bestiaire dans l'art rupestre des environs de Toussiana (Ouest du Burkina Faso), SANOU Yves Pascal Zossin	511

Le Maghreb à l'aube de la conquête musulmane : entre révoltes berbères et dissensions religieuses (533-642), NOGBOU M'DOMOU Eric	541
Le destin dans le monde romain, à travers la littérature latine de l'époque républicaine, OBIANG NNANG Noël Christian- Bernard	557
Le « Bukulu » ou la traite locale chez les Kongo de la vallée du Niari : cas des Béembé (XVI ^e -XVIII ^e siècles), NIANGUI GOMA Lucien	573
Nationalistes et progressistes dans le canton de Bombouaka : une microhistoire dans le cercle de Dapango (1951-1963), KONLANI Kandjime & NABE Bammoy	593
Abdelmalek Sayad sur les traces de Foucault : l'immigration à l'épreuve du biopouvoir, SAMANDOULGOU Wendlassida Serge Denis	611
Génie génétique et éthique de l'ipséité, ALI Yaou Gagnon	623
Crise intellectuelle et discours cartésien du raisonnable : pour une expression d'un déterminisme divin, YAO KOFFI Roger Valentin	639
Etat actuel de la démocratie béninoise : quel espace pour le peuple ?, AKUESON Adolé Félicité	657
Le jugement selon Bertrand Russell : une relation à un objet unique ou une relation à plusieurs objets ?, SAHA Michel	673
Conflit, liberté et prospérité à la lumière de la philosophie de Machiavel, DIDEH Dègbédji Gad Abel	689
Avec Bachelard pour une critique de la performativité des métaphores biologiques chez Evelyn Fox Keller, SOUMAHORO Issouf	709
Avec Wittgenstein, apprendre à voir l'homme au pluriel, KETOU Kayobè	723
Des pressions populaires aux élections pluralistes en Afrique francophone dans les années 1990, MAWUNOU Zinsè	737
L'image ontologique de la mobilité dans la pensée d'Aristote : le devenir de l'être, SANOGO Amed Karamoko	751
La souveraineté de l'Etat face aux défis de la mondialisation, PALÉ-KOUTOUAN Chantal	763

LIGNE EDITORIALE

Longbowu est une revue à parution semestrielle de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Kara. Elle publie les articles des domaines des langues, des lettres, des sciences de l'homme et de la société. **Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue.** Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

Les articles soumis à la revue *Longbowu* sont anonymement instruits par deux évaluateurs. En fonction des avis de ces deux instructeurs, le comité de rédaction décide de la publication de l'article soumis, de son rejet ou alors demande à l'auteur de le réviser en vue de son éventuelle publication.

Les articles à soumettre à la revue doivent être conformes aux normes ci-dessous décrites.

PRESENTATION GENERALE DES MANUSCRITS

À partir de ce numéro 004, la revue *Longbowu* ne peut recevoir pour instruction ni publier un article s'il ne respecte pas les normes typographiques, scientifiques et de référencement (NORCAMES /LSH) adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2016 à Bamako, lors de la 38^{ème} session des CCI dont voici *in extenso* une partie du point 3 de ces normes à l'attention de tous les auteurs.

« 3. DES NORMES ÉDITORIALES D'UNE REVUE DE LETTRES OU SCIENCES HUMAINES

3.1. Aucune revue ne peut publier un article dont la rédaction n'est pas conforme aux normes éditoriales (NORCAMES). Les normes typographiques, quant à elles, sont fixées par chaque revue.

3.2. La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique, selon que l'article est une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain.

3.3. La structure d'un article scientifique en Lettres et Sciences Humaines se présente comme suit :

- Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : **Titre, Prénoms et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français [250 mots maximum], Mots clés [7 mots maximum], [Titre en Anglais] Abstract, Keywords, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.**

- Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : **Titre, Prénoms et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français [250 mots au plus], Mots clés [7 mots au plus], [Titre en Anglais], Abstract, Keywords, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.**

- Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). (ne pas automatiser ces numérotations)

3.4. Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets (Pas d'Italique donc !). Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes,

il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

3.5. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées) ;
- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens(...)».
- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne se y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakitè, 1985, p. 105).

3.6. Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page

3.7. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :

NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.

Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{de} éd.).

3.8. Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple :

Références bibliographiques

- AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.
AUDARD Cathérine, 2009, *Qu'est-ce que le libéralisme ? Éthique, politique, société*, Paris, Gallimard.
BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.
DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, 4, p. 145-151.
DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.

Typographie française

- La revue *Lɔngbowu* s'interdit tout soulignement et toute mise de quelque caractère que ce soit en gras.
- Les auteurs doivent respecter la typographie française concernant la ponctuation, l'écriture des noms, les abréviations...
- Les appels de notes sont des chiffres arabes en exposant, sans parenthèses, placés avant la ponctuation et à l'extérieur des guillemets pour les citations.

Tout paragraphe est nécessairement marqué par un alinéa d'un cm à gauche pour la première ligne.

Tableaux, schémas et illustrations

En cas d'utilisation des tableaux, ceux-ci doivent être numérotés en chiffres romains selon l'ordre de leur apparition dans le texte.
Les schémas et illustrations doivent être numérotés en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte.

La présentation des figures, cartes, graphiques, ... doit respecter le miroir de la revue qui est de 16 x 24. Ces documents doivent porter le titre précis, la source, l'année et l'échelle (pour les cartes).

Le non-respect des normes éditoriales entraîne le rejet du projet d'article.

LES DROITS DE PUBLICATION

Une fois l'article accepté par le comité de rédaction, l'auteur devra entrer en contact avec la rédaction de la revue pour l'acquittement des droits de publication qui s'élèvent à **40 000 FCFA**.

Lɔngbowu étant une revue de recherche et d'information éditée sans but lucratif, les auteurs ne percevront pas de versement de droits.

ÉPREUVES ET PUBLICATIONS

Avant publication, l'auteur reçoit par courrier électronique un jeu d'épreuves à vérifier. Il doit les retourner corrigées sous huitaine à la rédaction. Seules les corrections typographiques sont admises sur les épreuves.

L'auteur reçoit, après parution, le tiré-à-part de son article en version électronique au format PDF. Il pourra recevoir, sur demande, un exemplaire de la revue en payant les frais d'expédition.

Les articles sont la propriété de la revue et peuvent faire l'objet, avec l'accord de l'auteur, d'une mise en ligne.

DISPOSITIONS FINALES

Les articles doivent parvenir au secrétariat de rédaction de la revue au plus tard à la fin du mois de mars pour le numéro de juin et la fin du mois de septembre pour le numéro de décembre de chaque année.

Les textes doivent être envoyés à l'adresse suivante :

Email : rellshs2016@gmail.com

SYNTHÈSE DES ARTICLES

Les contributions constituant l'ossature de ce 9^e numéro de *Longbowu* sont très riches et variées.

Dans le domaine des lettres et langues, les auteurs ont fait la lumière sur l'emploi particulier de l'adverbe de temps « maintenant » et l'esthétisation de la femme. On y trouve aussi la contribution de la lecture de roman au bon usage de la pronominalisation du nom ou groupe nominal COD et COI au post-primaire, les dits et non-dits avec une esquisse d'analyses stylistiques, pragmatiques et sociolinguistiques de slogans politiques en période de campagne électorale ; les enjeux sociolinguistiques de l'alliance à plaisanterie à l'ère des réseaux sociaux et une analyse rhétorico-argumentative du discours politique. Le lecteur y trouve aussi les investigations linguistiques et pragmatico-discursives autour des violences verbales dans les interactions, l'écrivain en situation de diglossie, les fonctions de l'apparat du magicien dans la littérature africaine ou le statut des langues nationales et la réforme du système éducatif.

Différentes thématiques du domaine des Sciences de l'Homme et de la Société ont été traitées. Aussi trouvera-t-on, dans le champ de la Sociologie, des analyses portant sur les stratégies matrimoniales et la notabilité en Afrique, les conditions salariales, le pouvoir d'achat et la performance des enseignants du secondaire. D'autres analystes ont porté leur regard sur l'explication sociologique des guerres civiles, le rôle des médias sous le terrorisme, l'ethnographie d'une approche thérapeutique animiste, les dynamiques sociales autour de la gestion des eaux usées domestiques, la scolarisation des filles, l'émergence des activités minières, l'autonomisation de la femme et les pressions populaires aux élections pluralistes en Afrique. La psychologie et les sciences de l'éducation se sont focalisées sur les représentations sociales de la santé mentale et les programmes de soins en santé mentale, ainsi que la problématique du *burnout* dans les services. Les recherches en histoire ont porté sur la vie politique et l'affirmation identitaire, l'inculturation des peuples, la pacification et la construction de l'état colonial comme fondement de la nation politique, la sidérurgie et les enjeux économiques et politiques. Sont également analysées une microhistoire des nationalistes et progressistes, les révoltes et les dissensions religieuses. En géographie, les auteurs se sont intéressés aux questions des migrations et de déplacement des populations, les facteurs d'attractivité touristique, la saisonnalité du paludisme et la contrainte d'exploitation des plaines alluviales. La culture de plantation et le niveau de vie chez les producteurs, l'érosion pluviale et le développement socio-économique, les populations face aux inondations, les conditions sanitaires à risques dans les villes et les conflits d'usage entre agriculteurs et éleveurs sont également abordés. En Philosophie, les questions qui ont été analysées portent sur la valeur anthropologique de la violence dans le progrès de l'humanité, la dialectique de la perfectibilité humaine, la post-humanité en question. La problématique de la religion et ses implications dans la santé et

l'éducation, le machiavélisme, la citoyenneté féminine dans la pensée politique, le fondamentalisme religieux et la croyance de l'autre ont fait l'objet d'attention. Les philosophes se sont également intéressés aux questions de l'immigration à l'épreuve du biopouvoir, le génie génétique et éthique de l'ipséité ou le jugement à travers les relations aux objets (un ou pluriel), ou encore une critique de la performativité des métaphores biologiques, l'image ontologique de la mobilité et la souveraineté de l'Etat face aux défis de la mondialisation.

LETTRES & LANGUES

**ESTHETISATION DE LA FEMME DANS LE THEATRE
TCHADIEN : UNE LECTURE DE *NDO KELA OU L'INITIATION
AVORTEE* DE KOULSY LAMKO ET *L'ÉTUDIANT DE SOWETO*
DE MAOUNDOE NAINDOUBA**

NAINDOUBA Vincent*

Résumé

L'objectif de cette étude est d'interroger la condition de la femme évoquée par Koulsy Lamko et Maoundoé Naindoubu dans *Ndo Kela ou L'Initiation avortée* et *L'Étudiant de Soweto*. La question du féminisme est un thème d'actualité. Par esthétisation de la femme dans le théâtre, la condition féminine est transposée dans l'art. La lecture méthodique de ces œuvres mène à la situation actuelle de la femme tchadienne mentionnée par Koulsy Lamko et Maoundoé Naindoubu. Ils décident d'interroger le problème d'iniquité. Cette condition féminine fait écho et devient l'objet d'une écriture féministe. Différents personnages dénoncent cet aspect et sollicitent son abolition. La sociopoétique comme grille d'analyse assure la trajectoire sociale de l'œuvre et permet de comprendre le projet de l'égalité des sexes évoqué par ces dramaturges. Cet article vise à déconstruire les systèmes sociaux qui entravent l'émancipation de la femme.

Mots clés : Théâtre, Femme, Condition, Liberté et Émancipation

Abstract

The objective of this study is to ask the condition of the woman evoked by Koulsy Lamko and Maoundoé Naindoubu in *Ndo Kela ou L'Initiation avortée* and *L'Étudiant de Soweto*. The question of feminism is a topic of actuality. By esthetisation of the woman in the theatre, the female condition is transposed in art. The methodical reading of these works leads to the current situation of the chadian woman mentioned by Koulsy Lamko and Maoundoé Naindoubu. They decide to ask the problem of iniquity. This female condition is regularly traied and becomes the object of a feminist writing. Various characters denounce this aspect and request its abolition. The sociopoétique one as roasts of analysis ensures the social trajectory of work and makes it possible to include understanding the project of the sexes equality evoked by these playwrights. This article aims to revisit the social systems which block the emancipation of the woman.

Keywords: Theater, Woman, Condition, Freedom and Emancipation

* Ecole Normale Supérieure d'Abéché (Tchad) ; Email : vnaindoubu@yahoo.fr

Introduction

Depuis le XX^e siècle, l'image de la femme commence à prendre une place considérable dans l'histoire littéraire. En Afrique, le rôle et la place de la femme restent l'objet de toutes les inspirations des féministes. Un problème se pose, la femme est reléguée au second plan selon les conceptions traditionnelles. Cette conception n'est pas le goût de Maoundoé Naindoubu et Koulsy Lamko. *L'Étudiant de Soweto* de Maoundoé Naindoubu et *Ndo kela ou L'Initiation avortée* de Koulsy Lamko sont deux pièces de théâtre qui se ressemblent par le but recherché malgré quelques rares points de divergence lors de la prise de parole. *L'Étudiant de Soweto* expose le système de domination sagement établi par le gouvernement raciste d'Afrique du sud. L'auteur de l'œuvre accorde une place de choix à la femme. Elle prend part à la lutte pour l'enracinement d'un monde libre et équitable. De même, *Ndo kela ou L'Initiation avortée* présente le combat qui se livre entre la tradition et la modernité. L'enjeu se focalise sur la condition de la femme et la question du féminisme au XX^e siècle. La préoccupation première des auteurs de ces textes est de donner un support de réflexion et d'action aux lecteurs ou aux communautés victimes d'injustice et de discrimination infligés à la femme tchadienne. Par ce thème : *Esthétisation de la femme dans le théâtre tchadien. Une lecture de Ndo Kela ou L'Initiation avortée de Koulsy Lamko et L'Étudiant de Soweto de Maoundoé Naindoubu*, M. Naindoubu et K. Lamko essaient d'établir la relation avec leur société et eux-mêmes. Ils n'ignorent pas la problématique de la femme africaine en général et tchadienne en particulier. La tradition dans sa sagesse établit une relation d'autorité mettant en péril le précieux concept d'« équité » dans la plupart des pays d'Afrique noire. M. Naindoubu et K. Lamko montrent que le bonheur fait appels aux sacrifices suprêmes. Ils s'accordent à dire que pour arriver à un bon résultat, la lutte devient un passage obligatoire car la liberté ne se donne pas. Pour aborder ce thème, une question se pose : Ces dramaturges mettent-ils de côté le préjugé collectif et présentent le projet de l'égalité des sexes ? Ces œuvres permettent au public d'apprendre à canaliser sa réactivité dans des situations de conflit ou d'égalité des sexes. Pour traiter ce thème qui questionne les phénomènes sociaux, la sociopoétique de Georges Molinié et d'Alain Viala s'impose. Elle étudie la trajectoire sociale (Ravoux Rallo, 2006 : 78) de l'écrivain et révèle des questions sur sa société d'origine. A la fin de la lecture, nous sommes parvenus aux résultats suivants : La résistance des pratiques ancestrales entrave l'émancipation de la femme, ces écrivains exaltent les élites politiques à une prise de position. Sur le plan structurel, le travail est divisé en quatre sous-titres à savoir : la société et la femme vues par les dramaturges, le concept « femme » dans *Ndo kela ...* et *L'Étudiant de Soweto*, la tradition, un rideau de plomb et enfin la question du féminisme et ses enjeux.

1. La société et la femme vues par les dramaturges

La littérature tchadienne s'est tournée vers une dimension plus sociale. Les écrivains à travers leurs différentes productions, débattent des divers faits sociaux. K. Lamko et M. Naindoubu, deux écrivains tchadiens décident ainsi d'aborder cette thématique dans leurs œuvres. La thématique majeure commune à ces deux productions littéraires est l'injustice infligée aux femmes. C'est ainsi que l'image de la femme change et sa voix devient de plus en plus puissante et irréprouvable.

Le féminisme est une question d'actualité. La femme a toujours été considérée comme un sous être par rapport à l'homme dans toutes les régions du Tchad. La recherche de solutions développe selon Gaston Bachelard l'imagination (Ravoux Rallo, 2006 : 19) chez les dramaturges. En donnant la gestion de la parole aux personnages féminins, on s'intéresse non seulement au résultat objectif et observable (extérieur), mais également à l'impact sur l'intériorité de chaque personnage.

L'égoïsme et l'usurpation sont selon Blaise Pascal une maladie de l'humanité. Ces dramaturges sont d'accord avec Thomas Sankara qui estime que la société se cache derrière la tradition pour restreindre la liberté de la femme (Sankara, 2001). La plupart des poètes, écrivains et dramaturges ont pris conscience de ces injustices sociales et tentent alors de lui accorder le maximum d'importance possible à travers leurs écrits.

K. Lamko et M. Naindoubu ont une vue transformationnelle sur la société et la femme. Ils croient à un changement possible. Pour eux, quelle que soit la situation que l'on vit, que l'on ait le rapport de forces ou non, que l'on soit au cœur du conflit ou témoin, il y a toujours la marge de manœuvre pour opérer un changement. La nécessité de promouvoir la culture de la démocratie peut changer le regard sur soi, sur la situation ou sur l'autre pour pouvoir enfin acheter l'équité. C'est ainsi que Maoundoé s'érige en porte-parole de la femme quand il dit par la voix d'un personnage : « *Mais l'avortement est crime ! Nous devons toujours respecter la vie. Et puis, dans tous les cas, une interruption de grossesse pourrait être fatale* ». La démocratie dans sa définition évolutive fait appel à une machine de gouvernance avec ses multiples composants entre autre la liberté, la justice, l'égalité dont la souveraineté revient de droit absolu au peuple.

Ces dramaturges demandent à la femme de prendre une position face à la situation, par la voix de ce personnage. Justement ce qui amène les artistes et écrivains à mener un combat contre les imaginaires collectifs qui arrachent la liberté de la femme. Certains penseurs s'opposent aux imaginaires collectifs. Si pour Baudelaire¹, l'imagination est la « reine des facultés » qui favorise des

¹ www.malpoix.net/ baudelaire. 26/10/2012.

correspondances intuitives, elle est bannie par Blaise Pascal car : « *maîtresse d'erreur et de fausseté* » (Pascal, 1991 : 173). Au sens pascalien, elle s'oppose à la raison. C'est une faculté trompeuse. Les images reçues ou créées empêchent la raison d'atteindre la vérité. Elle est créatrice d'illusions, de chimères, de fausses visions qui entravent le bon jugement.

K. Lamko et M. Naindoubu, par le pouvoir de la plume, décident d'infliger une opération de catharsis en donnant la gestion de la parole aux personnages féminins. Ils s'alignent derrière la cause féminine pour déconstruire ces imaginaires collectifs. Pour ces dramaturges, il faut libérer la femme des carcans et des jougs qui entravent sa liberté depuis la nuit du temps. L'art doit interroger la liberté à l'égard de la femme.

Ils accordent ainsi une voix révolutionnaire aux personnages féminins. La femme est sans doute la mère de l'homme, sa sœur, sa fille ou son épouse. A travers les personnages féminins et féministes, la voix de la femme se fait retentissante, demandant la fin de cette inégalité sociale sans fondement. Dans ses écrits, K. Lamko à travers les différents personnages accorde une voix puissante à la femme et aux féministes leur permettant de dénoncer tous les maux qui mettent la femme au second rang de la société et de réclamer plus de dignité et de respect.

Il en est de même pour M. Naindoubu qui tente d'aborder cette problématique de la femme avec précision. Par le biais de la voix de Masseka, si minime soit-elle, s'exprime la ferme volonté de la femme à vouloir se débarrasser de ce joug qui pèse sur elle. Sachant que ce poids est insupportable et que la voix de la femme seule est insuffisante, ces deux écrivains joignent leurs voix à celle de la femme pour la soutenir dans ses luttes. C'est justement ce qui fait dire Gontard :

Écrire pour une femme, c'est rejoindre le masculin, c'est le reproduire, eu égard à la liaison historique biologisée entre l'écriture et le mâle. Une femme qui écrit fait comme l'homme, elle l'imité dans un acte qui lui est par essence étranger. Georges Sand l'auteur est un homme derrière lequel se cache une femme qui n'ose pas dire son nom à l'histoire, et dont l'histoire de la littérature ne veut pas retenir le nom de femme. L'écriture est consubstantielle à l'homme (Gontard. 2002 : 37.)

Dans *Ndo Kela ou L'Initiation avortée* de K. Lamko le héros Sankadi, avec sa révolte anti traditionnelle, accorde une grande importance à la femme dans la société qu'il se permet de bâtir. Dans cette nouvelle société, l'envie de rompre avec les vieilles habitudes s'exprime à divers niveaux. Sankadi, le chef appelle les femmes à un éveil de conscience. Elles se trouvent initiées à une nouvelle option de

vie qui lui donne plus de liberté dans sa manière de penser et d'agir. Ngodjo devient membre du nouveau conseil institué par les jeunes. Elle décide de lutter avec les jeunes pour l'obtention de la liberté féminine. La courageuse prise de position de celle-ci lui a valu son entrée dans le nouveau conseil des jeunes pour cette lutte humaniste.

De K. Lamko à M. Naindoubu, la femme est appelée à prendre son destin en main, d'affirmer sa personnalité et les hommes sont conviés à l'aider pour se débarrasser de l'ancienne tradition ancestrale qui met les femmes « sous les pieds » des hommes. Du point de vue historique, la question de la supériorité du sexe masculin a une origine biblique ; par exemple, Paul, prescrivant les ordonnances qui devraient régir les églises, dit : « *Que les femmes se taisent dans les assemblées, car il ne leur est pas Permis d'y parler, mais qu'elles soient soumises selon que le dit aussi la loi* » (La Sainte Bible, 2006, chap. 3 v.16). Selon cette logique biblique, elle dépendrait entièrement de la volonté de son mari qui lui est ainsi supérieur.

2. Le concept « femme » dans *Ndo kela ...* et *L'Étudiant de Soweto*

K. Lamko et M. Naindoubu ont une considération humaniste pour la femme. ce qui nous amènera à dire que ces dramaturges sont aussi des féministes à cause de leur prise de position. Ces personnages dont la gestion de la parole leur a été accordée ne sont autres que les créatures de K. Lamko et M. Naindoubu. Ces écrivains empruntent la voix de leurs personnages pour s'adresser à la société.

Ces artistes dramaturges sont convaincus que la possibilité d'une humanité meilleure est plus proche de nous, et pour y parvenir, l'être doté d'un sens humaniste doit entreprendre cette noble mission. Ce qui importe c'est le contenu de ce que nous créons par le pouvoir de l'art. *Ndo kela ou L'Initiation avortée* de K. Lamko et *L'Étudiant de Soweto* de M. Naindoubu présentent une autre vision d'une société meilleure, une société d'hommes et de femmes ayant une plus grande conscience de soi est une société qui œuvrera vers la dignité humaine de tous ses membres.

La Prise de conscience de ces artistes dramaturges est un processus d'apprentissage qui rend la direction de soi plus facile et plus engagée dans le domaine de la lutte pour l'égalité des personnes, parce qu'elle ressemble à l'apprentissage qui se fait pendant la croissance elle-même. L'image de la femme dans *Ndo Kela ou L'Initiation avortée* est irrépressible. À travers l'intervention des différents personnages, il est permis d'espérer à quelque autonomisation de la femme. Dans cette œuvre, on constate une prise de conscience des personnages masculins tout comme des personnages féminins :

Tu n'as rien d'un assassin et puis comment feras tu pour élever
nos treize enfants tout seul ? Mon doudou, arrête de te faire du

souci. Tu seras radieux comme le soleil si tu essaies de te poser
des questions... Un enfant ! Nous allons avoir un enfant ! notre
treizième enfant (Naindoubu, 1983 : 95)

Ils se sont tous rendus compte de l'importance de la femme dans
la vie sociale. *Ndo Kela ou L'Initiation avortée* de K. Lamko appelle
les femmes à un éveil de conscience. Elle se trouve initiée à une
nouvelle option de vie qui lui donne plus de liberté dans sa manière de
penser et d'agir. La femme est appelée à prendre son destin en main, à
affirmer sa personnalité et les hommes sont conviés à l'aider à se
débarrasser de l'ancienne tradition pénible qui la met sous la
domination absolue de l'homme et la déshumanise. C'est justement ce
qui amène le héros à affirmer qu'il ne faut pas toujours considérer la
femme comme une serveuse éternelle de l'homme.

3. La tradition, un rideau de plomb

Dans la tradition africaine, la femme n'a pas le droit de siéger
dans un conseil, sa voix est écartée et ne compte pas, elle doit arranger
le lit, s'occuper des enfants et faire la cuisine. Elle exécute simplement
toutes les décisions venant de l'homme. La lecture de *L'Étudiant de
Soweto* montre que la femme de Bakouolé, Masseka représente la
femme africaine méprisée et humiliée parfois par son mari. Elle est un
être impuissant qui se plaint beaucoup de sa situation recherchant ainsi
la justice, la liberté et le bonheur qui tardent à venir.

Pour les conservateurs africains de la tradition, la femme ne doit
pas prendre part à tous les débats qui touchent sa société. Elle ne doit
pas être consultée pour les prises de décision car elle n'est qu'une
femme, l'être très inférieur à l'homme. Elle doit lui servir de l'eau en
se pliant en trois morceaux à titre de respect. Ces réalités sont gravées
dans la tête de la femme africaine et se transforment en un automatisme
psychique, bien visible dans *L'Étudiant de Soweto*, lorsque le
personnage Masseka dit : « *Il fait déjà nuit, et je n'ai même pas d'eau
à la maison ! Je cours en cherchant au puits. Si Mulubé arrive, dis-lui
que j'ai gardé sa part des feuilles de manioc dans la marmite* »
(Naindoubu, 1983 : 32).

Dans les travaux champêtres, la femme est utilisée comme un
amas de muscle. Elle occupe une position sociale assez importante
quant aux travaux subalternes. Les responsabilités au campement ou la
construction de tentes lui incombent entièrement dans le grand nord du
Tchad. Car l'homme s'occupant du bétail et la plupart de temps absent :
occupé à faire la guerre, recherchant un animal volé, courant les
marchés de bétail ou se consacrant à l'apprentissage du Coran.

Au sud, les femmes doivent parcourir des kilomètres à la recherche
de fagots de bois et de l'eau en saison sèche. La plupart des jeunes filles
sont confrontées à un mariage précoce entre 13 et 18 ans en ville, ce qui

est moins précoce qu'en milieu rural où le mariage se fait entre 12 et 13 ans. Elles sont au lycée en 4^e ou 3^e ou même viennent d'y entrer. Mariage avec un époux qu'elles n'ont pas choisi et qui correspond au souhait de leurs parents.

La femme africaine apparaît comme une princesse qui s'ignore. Elle prend tout son temps à se plaindre. *Masséka* : « *Nous sommes des malheureux, Bakuolé. Notre race est une race maudite ! Des pauvres créatures ! Voilà ce que nous sommes* » (Naïndouba, 1983 : 32).. Elle ne veut pas sacrifier ce qu'elle a de plus précieux, et elle ne croit pas en ses propres potentialités cognitives.

En effet, la femme africaine prend tout son temps à se plaindre, et mène une vie de lamentation lugubre. Elle attend toujours une main extérieure au lieu de compter sur elle-même. Pourtant, elle veut vivre dans l'opulence et le luxe. Ainsi, *Masseka* de retour du puits s'en est prise vivement à son mari qui n'a pas pu retenir son fils. Elle accuse Dieu d'être responsable de toutes les souffrances qu'elle endure sur cette terre. On peut lire :

Regarde un peu notre logement, cela ne s'appelle pas une maison ! Une case perdue au fond de la savane est dix fois meilleure que cette baraque insalubre. Et regarde à côté de nous le luxe insolent des blancs ! Ah ! Mon Dieu, jusqu'à quand durera ce calvaire ? Quand le Nègre mordra-t-il à belles dents dans le bonheur, faisant degoulliser sa sève aux commissures des lèvres ? Quand le nègre s'abreuvera-t-il avec volupté à la source des libertés ? (Naïndouba, 1983 : 32).

Cette même tendance est remarquable chez Déné dans *Ndo Kela ou L'Initiation avortée* de K. Lamko, elle est aussi récessive au sacrifice que se donne son mari pour arriver au bout de sa lutte. Elle se lamente au fait que son mari ne s'occupe ni d'elle ni de ses enfants pour l'intérêt général. A la fin, elle craint le sort de son époux pour être juger par le groupe d'orgueilleux et de dictateurs.

De la nécessité de mener une lutte pour l'intégration de la femme dans des grandes décisions sociales, K. Lamko dans *Ndo Kela ou L'Initiation avortée* accorde la parole à Ngodjo qui a pris le risque sinon a osé parler de la femme dans une société où celle-ci est reléguée au dernier rang et qu'elle est faite pour les tâches ménagères.

Dans *Ndo Kela ou L'Initiation avortée* et *L'Étudiant de Soweto*, K. Lamko et M. Naïndouba affichent le contraire de la volonté traditionnelle. Pour eux, la femme doit prendre part activement à tous les débats qui touchent sa société, elle doit être consultée pour toutes les prises de décision car elle est la mère de l'humanité. Ils luttent pour la cause féminine, pour que la femme soit revalorisée, pour lui donner une place de choix dans sa société en lui accordée une attention

particulière. La femme par son appartenance est un catalyseur qu'on ne doit pas négliger pour l'aboutissement d'un projet qui aborde la question sociale.

Dans *Ndo Kela ou L'Initiation avortée*, le dramaturge, K. Lamko implique activement les femmes dans la révolution, la jeune génération contre les vieux. Dès l'entame de la révolution, les femmes ont clamé haut et fort leur ras-le-bol contre le cercle des anciens. Épuisées, marginalisées et terrorisées au nom de la tradition, elles ont décidé de briser le silence.

L'auteur fait comprendre à travers la prise de parole des femmes qu'elles ne sont pas dupes. Elles ont peur d'être la risée des autres et frappées par la malédiction des ancêtres. Elles manquent seulement d'occasion pour « cracher leur venin » à la face des hommes. Nous pouvons appuyer cela par cette phrase lancée par un personnage féminin à l'endroit des personnages masculins : « *Ne comptez pas sur nous pour toucher à un seul cheveu de ces enfants qui nous ont subjugués par la vérité limpide et pure coulant entre leurs lèvres* » (Koulsy, 1993 : 18). De même allure, on retrouve ces passages chez M. Naindoubu dans *L'Étudiant de Soweto*, un autre personnage féminin qui sait dire non quand il le faut : « *Mais l'avortement est crime ! Nous devons toujours respecter la vie. Et puis, dans tous les cas, une interruption de grossesse pourrait être fatale.* » (Naindoubu, 1983 : 95)

4. La question du féminisme et ses enjeux

Dans l'imaginaire collectif africain, le féminisme renvoie à une réalité occidentale. Le mouvement féministe est né en Europe et aux États-Unis d'Amérique autour des années soixante-dix. De la nécessité de promouvoir la culture de l'égalité de sexe, le concept genre est né. Le féminisme noir est né en Amérique et désigne une réalité multiculturelle de ce continent. De Simone de Beauvoir à Calixthe Beyala, le féminisme se développe avec une vitesse vertigineuse dans la littérature européenne et africaine. Calixthe Beyala, par exemple, offre des textes où la femme doit donner des explications de chacune de ses actions, quelle que soit la dimension d'intimité qu'elle porte : « *Où étais-tu ? Rugit-il à son tour. Tu as vu ton maquillage, tes vêtements ? Tu n'as pas honte ?* » (Beyala, 1987 : 76), ou encore :

Tu as vu ? Elle ne répond pas... Elle me méprise. [...] Qu'elle s'en aille... Qu'elle parte où elle veut... Je la renie... Elle n'est plus ma fille. D'abord le nom... Demande-lui d'abord le nom de l'homme... Mes sous... Qu'elle me rembourse tout ce j'ai dépensé pour elle... Elle va me tuer... Elle va me tuer... Ingrate... Qu'elle s'en aille... Je deviens folle... (Beyala, 1987 : 77)

Dans le monde noir, précisément en Afrique, les personnages féminins sont mesurés en fonction de leur contribution à la société. Un exemple se trouve dans le personnage de Salla Niang dans *La Greve des Battus* de Aminata Sow Fall. Que ce soit dans *Ndo Kela ou L'Initiation avortée*, de K. Lamko ou *L'Étudiant de Soweto* de M. Naindoubu, les personnages féminins ont une image désespérante et fatigante de l'existence. Ainsi, en prenant *L'Étudiant de Soweto* dans la première scène du 3^e tableau, Masseka se lamente sur le sort de sa société qu'elle qualifie d'une race maudite de par sa misère et ses malheurs.

Masseka, dans son désespoir le plus total se tourne vers Dieu et d'une voix larmoyante, demandant la cause de l'abandon de tout un peuple dans une mort lente. C'est injuste et méchant selon ses paroles. Elle se propose donc d'être porte-parole de toute la race noire. M. Naindoubu, par le pouvoir de l'art, confie sa voix à celle de Masseka, si minime soit-elle, exprimant sa ferme volonté de la femme à vouloir se débarrasser de ce joug qui pèse sur elle depuis la nuit des temps.

Ces dramaturges, sachant que ce poids est insupportable et que la voix de la femme seule ne peut pas porter loin, joignent leurs voix à la leur pour mener à bien cette lutte. L'impératif est que la femme accède à la liberté. A travers les personnages féminins, ces féministes dramaturges ont fait retentir, la voix de la femme en demandant la fin de cette inégalité sociale sans fondement valable. Dans ses écrits, K. Lamko prête sa voix à la femme et aux féministes, permettant de dénoncer tous les maux qui remettent en question les principes d'égalité de sexe. De la même intention, Lilyan Kesteloot laisse entendre :

Toutes [les romancières] restituent avec des talents divers les affres du mariage, avec l'amour, la jalousie, la concurrence, l'adultère, l'abandon, la stérilité, et puis les enfants, les tensions, les ruptures. Dans le contexte du conflit tradition/modernisme, elles abordent les problèmes des croyances et pratiques traditionnelles, de la condition féminine, de la famille étendue et ses contraintes (Kesteloot, 1992 : 482).

De la nécessité d'exposition de la situation aux yeux du monde extérieur, K. Lamko et M. Naindoubu nous font vivre leurs préconscients, la prise en compte de la voix de la femme devient pour eux, un élément de valeur dans ces œuvres où règnent l'obscurantisme absolu. Sankadi est le héros de cette lutte pour l'émancipation de la femme. Ceci peut s'affirmer, lorsqu'il insère Koro et Ngodjo dans le conseil du village, ce qui apparaît comme une plaisanterie de mauvais goût chez les conservateurs de la tradition (Koulsy, 1993 : 45).

Cet acte de désobéissance établie par l'ordre ancestrale gêne un autre personnage, mais, Sankadi lui fait savoir qu'il est temps d'abandonner ce complexe qui a fait souffrir plus d'une femme au nom d'une tradition non fondée. La nouvelle prend en compte l'existence de la femme comme pilier de la société Sankadi, ce personnage féministe, la femme est la source de développement socioéconomique de la tribu, car ses paroles sont source de bonheur, une conception purement révolutionnaire, qui n'existe pas dans le jargon des conservateurs.

Conclusion

L'image de la femme africaine en général et tchadienne en particulier trouve un écho favorable dans le théâtre tchadien, l'objet de l'opposition ou de tiraillement entre deux forces à savoir : la tradition et la modernité. *Ndo Kela ou L'Initiation avortée* de K. Lamko et *L'Étudiant de Soweto* de M. Naindoubu n'est autre qu'une interpellation, le conflit est exposé et l'appel est à la recherche d'une solution éventuelle.

Dans les œuvres, les auteurs appellent les peuples à une révolte pacifique, gage du maintien de la paix. A travers Masseka, Naindoubu décrit comment est la femme africaine sinon l'Afrique avec ses banalités quotidiennes. Koulsy Lamko aborde la question de la lutte surtout féminine longtemps négligées. À travers Ngodjo et Koro.

Ces dramaturges ont décidé de lever l'équivoque. Par la voix de Ngodjo, l'auteur dénonce et affiche les conditions de la femme africaine. Les thématiques fondamentales du théâtre tchadien sont tournées vers la lutte face à la résistance des pratiques ancestrales. Le but est de réveiller la conscience nationale en vue de la construction d'un monde où règnent l'équité et l'égalité des sexes. Ces pièces théâtrales visent à exalter les élites politiques, des héros de la nation, afin d'engendrer une civilisation où une culture qui a une bonne connaissance de ses précieuses ressources et de ses possibilités. De la nécessité éducative, l'instruction des filles à pour vocation de promouvoir la place des femmes dans la société.

Bibliographie

- BEYALA, C., 1987, *C'est le soleil qui m'a brûlée*, Paris, Stock.
DJEBA, A, 2002, *Femme sans sépulture*, Paris, Albin Michel.
ERLICH, M, 1986, *La Femme blessée* Paris: L'Harmattan.
GONTARD, M. 2005, *Le récit/féminin au Maroc*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
KESTELOOT, L, 1992, *Anthologie négro-africaine. Histoire et textes de 1918 à nos jours*, Paris, Edicef.
KOULSY, L., 1993, *Ndo kela ou L'Initiation avortée*, Belgique, Lansmann.

- NAINDOUBA, M., 1983, *L'Étudiant de Soweto*, Paris, Seuil.
- PASCAL, B., 1991, *Pensées*, Paris, Bordas.
- RAVOUX RALLO, É., 2006, *Méthode de critique littéraire*, Paris, Armand Colin.
- SANKARA, T., 2001, *L'émancipation dans femmes et la lutte de libération de l'Afrique*, New-York, Pathfinder.
- SECOND, L 2006, *La Sainte Bible*, Paris/Corée, L'Évangile selon la Genèse, chap. 3 v.16.
- SOW FALL, A., 1979, *La Greve des Battù* Dakar, Les Nouvelles Editions Africaines.

L'ÉCRIVAIN ANTILLAIS EN SITUATION DE DIGLOSSIE : LE CAS DE PATRICK CHAMOISEAU

MAGNIMA-KAKASSA Arsène*

Résumé

Dans un contexte de diglossie, les auteurs antillais produisent des œuvres particulières qui témoignent une sorte d'osmose entre la langue française et le créole. Patrick Chamoiseau se sert de ce matériau linguistique métissé pour évoquer le contexte social des Antilles. En introduisant l'oralité dans ses textes et en choisissant l'hybridité comme trait stylistique, il revendique une écriture dynamique et fidèle à son origine créole, mais il tente surtout de mettre à jour la langue créole longtemps dominée et opprimée par la langue française.

Mots clefs : diglossie, langue française, langue créole, oralité, hybridité

Abstract

In a context of diglossia, the West Indian authors produce particular works testifying to a kind of osmosis between the French language and the Creole. Patrick Chamoiseau uses this mixed linguistic material to evoke the social context of the Antilles. By introducing orality in his texts and choosing hybridity as a stylistic trait, he claims dynamic writing faithful to his Creole origin, but above all he tries to update the Creole language long dominated and oppressed by the French language.

Keywords : diglossia, French language, Creole language, orality, hybridity

Introduction

La littérature des Antillaise francophones s'est donnée une spécificité, celle d'un métissage en rapport avec la variété des espaces littéraires et avec les influences culturelles endogènes et exogènes. C'est pourquoi les romans de nombreux auteurs sont constitués à partir d'une langue hybride. Patrick Chamoiseau n'échappe pas à cette règle. Dans le cas spécifique de sa production littéraire, on observe aussi bien des interférences linguistiques que des formes distinctes d'insertion et de collage. Tout un travail de réécriture est opéré par cet écrivain co-auteur d'*Éloge de la Créolité* (1989). Ses textes adoptent une technique narrative où les proverbes et les dictons tirés du créole, les clins d'œil littéraires, etc., jouent un rôle important dans la constitution de cette hybridité.

En lisant pour la première fois une œuvre de Patrick Chamoiseau, le lecteur remarque « la richesse de cette interlangue qu'est le français

* Université Omar BONGO (Gabon); Email: arsene.magnima@yahoo.fr

créolisé avec son inventivité lexicale et syntaxique, son humour et sa profusion d'images tirées du fond de la culture antillaise » (J. M. Moura, 1999, p. 91). Hormis le métissage créé par le français et créole, l'écriture chamoisienne semble s'opposer à toute forme de systématisation par le fait d'une syntaxe déroutante et une ponctuation capricieuse. Cette subversion, bien qu'elle ait une motivation politique et éthique, fera l'objet d'une analyse stylistique dans le présent travail. Nous ne nous attarderons pas sur le colonialisme et l'histoire politique des Antilles pour expliquer nos exemples et la démarche que nous décrirons de « déconstructive ». Le présent article envisage montrer comment « le créole sert de support intime à chaque mot français (...) » (R. Depestre, 1998, p. 138), et comment il participe à la création d'une syntaxe imagée. Pour analyser et interpréter notre sujet, les questions suivantes sont essentielles.

D'abord, comment s'organisent les processus de dégrammaticalisation ? Quels sont les éléments syntaxiques déstructurés ? Sa vision du monde et sa conception de la littérature est-elle manifestement liée à cette hantise de l'ébranlement et de la déstabilisation ? Comment s'organise ensuite le système de ponctuation ? Enfin, comment est agencé le matériau linguistique qui participe de l'inventivité langagière ? L'architecture de la langue dans laquelle il s'exprime serait-elle à l'image d'un monde qu'il rêverait de rebâtir à nouveau ? Nous tenterons de répondre à ces interrogations à partir de l'analyse et de l'interprétation des éléments linguistiques pertinents retirés des œuvres.

Cet article s'appuie sur l'hypothèse selon laquelle l'écriture de Chamoiseau est construite à partir d'une conscience diglossique d'où naît une langue hybride. Ce n'est ni le français ni le créole péjoré, mais un « parler franco-créole » (A. Valdman, 1978). Cette diglossie serait à l'origine de l'ébranlement des processus grammaticaux, de l'inconfort de la ponctuation et de l'inventivité langagière.

Notre démarche partage les préoccupations critiques et théoriques défendues par Patrick Chamoiseau dans *Éloge de la créolité*, un ouvrage co-écrit avec Jean Bernabé et Raphaël Confiant. Dans celui-ci, ils développent l'idée d'asseoir une antillanité (culture et pratiques d'un mode vie spécifiquement antillais) dans les arts, dans la littérature, en un dans l'imaginaire des îles que compose les Antilles françaises¹.

Le premier aspect de stylistique « chamoisien » que nous relèverons est la déconstruction et l'ébranlement des structures

¹ Dans l'ouvrage en question on peut clairement lire l'identification à la culture antillaise (créole) : « Ni Européens, ni Africains, ni Asiatiques, nous nous proclamons Créoles. Cela sera pour nous une attitude intérieure, mieux : une vigilance, ou mieux encore, une sorte d'enveloppe mentale au mitan de laquelle se bâtira notre monde en pleine conscience du monde », (cf. *Éloge de la créolité*, Paris, Gallimard, p. 13).

grammaticales, le deuxième quant à lui, s'intéresse aux questions de ponctuation, et enfin, le dernier accorde un intérêt aux processus de création ou d'invention.

1. Déconstruire et ébranler les processus grammaticaux

Afin de saisir la complexité du monde et du vécu dans des mots aussi ressemblants, Patrick Chamoiseau a choisi la voie de l'insatisfaction face au matériau linguistique dont il disposait. Ceci a engendré tout un processus de destruction de la langue jusqu'à un stade de dé-grammaticalisation. Une promesse déjà formulée dans son essai *Écrire en pays dominé* où il « encourage à se moquer de [la] grammaire, [de la] syntaxe et de l'orthographe, à faire roussir la feuille de ses brûlures intimes » (P. Chamoiseau, 1997, p. 120).

Le premier aspect que nous relèverons est celui de la gesticulation déconstructionniste de la grammaire, et qui se manifeste au niveau de la construction syntaxico-phrastique. Plusieurs configurations sont possibles ; il y a tout d'abord la construction de phrases inachevées, ponctuées de mots créoles ou ce que nous appellerons la technique du collage, comme ce qui suit :

Et je frappai. Biwoua. Biwoua. D'une main. Biwoua. Avec mes peurs, mes haines, ma rage et mon envie de vivre (P. Chamoiseau, 1984, p. 147).

Elles paraissent provenir de partout, sillons de terres, zinzole de parlers siwawa de peuples, grands bouquets de personnes (P. Chamoiseau, 1988, p. 147).

Dans ce cas de figure, le mot en créole pourrait puiser sa signification dans le cadre de la phrase française ou le plus souvent référer à des instances sonores que la répétition met en relief mais la diglossie français/créole transparaît notamment dans les syntagmes composés renvoyant au rythme du créole :

- de-peur-que-ça-ne-suffise-pas
- Nono-Bec-En-Or / viande-cochon-riz-pois rouge
- Elle charroie les âmes dans une charrette-à-boeufs-hallée d'une seule épaule. (P. Chamoiseau, 1988, p. 93)

Toutefois, comme le remarque Marie-Josèphe Descas dans sa thèse de 1995, la langue du roman reste essentiellement le français. En effet, M. J. Descas (1995, p.44) précise même que « si l'on considère la faible présence du créole on est [...] tenté de parler d'ornements linguistiques, d'artifices visant à créer un effet d'oralité ». Ce qui nous semble intéressant à relever dans la langue de Chamoiseau dépasserait donc le stade de la diglossie et cette cohabitation entre les deux langues.

Le phénomène de « destruction » que nous avons choisi de mettre en lumière concerne la grille interne des mots, leur dynamique et la manière par laquelle ils occupent l'espace de la phrase. Ce qui est frappant par exemple, c'est l'éclatement de la forme canonique au niveau de la syntaxe. Bien que le sens semble clair et facile à identifier, la structure canonique de la phrase est diffractée et ré-agencée. Ainsi, P. Chamoiseau (1997, p. 67) écrit :

Exemple 1 : Redescendre vers cette terre où inscrire sa vie,
planter sa résistance

Exemple 2 : Je les ai vus immobiles en eux-mêmes, le regard par
en dedans. Je les ai vus folklorisés dans un spectacle d'eux-
mêmes.

Exemple 3 : J'ai rêvé leur rencontre.

Dans le premier exemple, nous relevons une construction syntaxique brouillée, le sujet est absent et les verbes sont mis à l'infinitif mais le sens global de la phrase reste compréhensible. Ce « défigement » de la structure canonique de la phrase permet à Chamoiseau de manipuler à sa guise la langue française et d'y faire naître une nouvelle langue qui lui est propre. En ce qui concerne les exemples (2) et (3), l'auteur joue sur la transitivité des verbes et la nature des prépositions utilisées. Afin de désacraliser les règles du « bien-écrire », Chamoiseau a recours à cette technique du transcodage dans ses textes.

Le procédé de répétitions quant à lui, étant un procédé purement oral, contribue à cet acte de déformation du texte mais a aussi une fonction amplificatrice, typique de la langue créole :

Une eau glacée-glacée

À mesure-à mesure.

Il empochait rapide-rapide ses touches.

kiakiakia, Doudou-Ménar, mains aux hanches, trouve de quoi
railler malgré l'épaisse poussière.

L'innommable. L'innommable.

C'est revenais que je revenais. (P. Chamoiseau, 1997, p. 125)

Dans cette même optique de dérèglement syntaxique, le troisième cas de figure que nous relèverons est celui de l'énumération par le point. Cette dislocation de la phrase, réduite à une suite de mots séparés par le point et la virgule, se fait par la composition binominale. En juxtaposant des mots de nature syntaxique différente, sans article le plus souvent, la phraséologie chamoisienne devient une mise en image de sensations, de pensée et de souvenirs. Le souci de la syntaxe n'étant plus de valeur, les phrases longues et disloquées tendent à devenir une sorte de « torsade » : « Mythes. Rythmes. Emotions. Traditions. E

thnies. Peuples. Cosmogonies. Tambours. Askia le Grand. Les princes de Ghana. Ogtomméli. Architecte de Djénné.... » (P. Chamoiseau, 1997, p. 57) /« Je me souviens d'une remontée de fleuve en Guyane et de nos passages dans des villages amérindiens. L'immobilité. Le silence. La décrépitude diffuse » (P. Chamoiseau, 1997, p. 87)

Nous retrouvons ici la promesse tenue par Chamoiseau dans son essai quand il dit de «prendre les mots comme points d'irradiation et non pour ce qu'ils signifient, les placer inattendus, obsolètes, en effarement précieux, récapituler scandaleux son lexique» (P. Chamoiseau, 1997, p. 147).

Par conséquent, nous retiendrons que l'écriture de Chamoiseau laisse le créole exister par lui-même dans le texte sans forcer le frottement des deux langues. À la question de Barthes : « Faut-il tuer la grammaire ? », l'écrivain semble avoir répondu par l'affirmation. En retravaillant les assises de la langue française, Chamoiseau libère son écriture du corset classique en s'autorisant de nouvelles formes syntaxiques, phoniques et même orthographiques. En désacralisant l'ordre grammatical, Chamoiseau se fraye un chemin personnalisé dans la langue du maître. « Comment écrire dominé ? », s'est-il demandé au début de son essai, et il semblerait que l'expérience du frayage d'écriture soit la seule voie pour réadapter la langue à sa vision du monde et du langage.

Frankétienne parle de « schizophonie littéraire » ; Confiant affirme, quant à lui, que « chez Chamoiseau, deux langues distinctes, quoique fortement embrassées, continuent de parler et c'est là un véritable défi pour les traducteurs de ses romans», mais ce qui demeure une certitude c'est que cette langue qu'il invente est plus que jamais le véhicule du renouveau, « l'arme maîtresse de la geste libératrice ».

Nous avons choisi de terminer ce point sur un autre mouvement qui est celui de la « déroute » au sens étymologique du mot. L'œuvre de Patrick Chamoiseau est en effet une œuvre vertigineuse et dynamique. Dans son ouvrage consacré à l'ensemble de l'œuvre de l'auteur, Samia Kassab Charfi parle d'une « fréquentation erratique des hors-pistes ».

Le premier aspect de « cette déroute » se manifeste dans le recours aux images et aux métaphores. En effet, c'est une constante que de se heurter à ces mécanismes dans le texte qui touchent directement le niveau de l'interprétation. Lorsque l'écrivain affirme que l'objet de la littérature n'est plus de raconter des histoires, mais d'essayer d'opérer des saisies de perceptions, des explorations de situations existentielles, qui nous confrontent à l'indicible, à l'incertain, à l'obscur, il s'identifie lui-même comme « auteur d'images » plutôt que romancier. Préférant les décrochages et les détours, il a très souvent recours à la métaphore ; par exemple :

De lentes processions de chairs défaites, maquillées d'huile et de vinaigre
Le cerveau naufragé sans boussole, ahuri sous les balais des manmans.
Les mailles de la mémoire et les cendres du temps.
[Mon] île s'est muée en un magma de terres de feu, d'eau et de vent agités par la soif des épices. (P. Chamoiseau, 1997, p. 21).

Ainsi, par le souffle de l'écriture imagée, et précisément par le biais de la métaphore, le texte s'ouvre à plusieurs sphères sémantiques et offre au lecteur une matière à déchiffrement. S'inspirant des références culturelles créoles qui donnent libre cours à son imagination, Chamoiseau dérouté la logique de son lecteur et l'invite à méditer sur de nouvelles possibilités du langage.

2. Transformer : ponctuation / italique

Après le processus de destruction que nous venons de relever au niveau de la syntaxe, il nous paraît tout aussi important de nous arrêter sur un autre aspect de l'archi-écriture chamoisienne. Cet aspect nous le résumerons dans l'acte de « transformer ». Notre analyse s'attardera sur le pan typographique du texte.

En effet, si la page est le lieu de la fabrique du texte, il ne faut pas oublier, comme le rappelle Louis Hay, qu'elle est également un objet et par là, susceptible d'être lue mais aussi regardée. Chamoiseau, dès avant l'écriture de son roman, semble aller au-delà de la contrainte matérielle, s'en jouer pour s'approprier un espace graphique, aussi inconfortable soit-il. Ainsi, la graphie des lettres, la disposition spatiale des blocs graphiques et la ponctuation retracent parfois à elles seules un itinéraire de lecture très particulier.

L'usage de l'italique par exemple est très fréquent chez Chamoiseau, se présentant comme un « marronnage à l'intérieur même de la langue ». Le mot en italique qui est par définition un mot difforme, non droit et intrus, contribue à cette esthétique de la « défaillance » comme on pourrait l'appeler. Étant un mode d'expression à part entière et une affaire de perception avant toute chose, la typographie a un rôle primordial dans l'écriture de notre auteur. Afin de pouvoir parler d'un monde en mosaïque, il semble préférer une typographie ressemblante faisant défi à la rigidité de la monotonie de la page.

La rupture avec « la divinité monolingue » (P. Chamoiseau, 1997, p. 64) ne serait possible par conséquent que par une mutabilité du « signe » dans son sens le plus large. Le brouillage de la structure habituelle de l'écriture par une typographie délivrée permet à l'auteur d'investir sa poétique de la transfiguration dans l'espace visuel de la page mais donne aussi lieu à des mots friables, insaisissables que l'écrivain lui-même ne réussit pas toujours à fixer dans la phrase.

Une autre manière dont se manifeste la typographie chamoisienne est la ponctuation. Parfois absente, d'autres fois excessive et accablante, elle est toujours imprévisible dans les textes de l'écrivain. Ainsi, Nous pourrions résumer l'approche chamoisienne de la ponctuation à un « testament trahi », pour emprunter l'expression à Kundera.

Afin de mettre en suspens les anciennes certitudes, la ponctuation est désormais improvisation. Le point comme la virgule, les points d'exclamation, les parenthèses, les tirets et les blancs affichés sur la page se transforment en « actes instaurateurs ». Le point par exemple devient un élément d'intersection qui assure la cavité de la position des mots. Il n'est plus disposé à la fin des phrases mais joue le rôle d'une « hache » rythmique dans le texte : « Puis elle s'immobilise. Blo. Dans un effacement. Et l'attend » (P. Chamoiseau, 2004, p. 174).

En outre, le tiret, ou comme l'appelle Gay Carroux « le bout et le but du texte » a une place assez particulière dans l'œuvre de Chamoiseau. Il se décline sous deux formes : point de conjoncture entre les mots ou sous la forme d'un long trait équivalent à un moment de silence dans la phrase. Il peut suggérer :

- L'insuffisance de parole lorsqu'il est à la fin de la phrase suivi très souvent des trois points de suspension : « J'allais fesser sur lui le désastre d'une foudre. J'étais là avec lui. Me voici, te voilà. M ---- ... A-a !...----- » (P. Chamoiseau, 2004, p. 57)

- Une digression dans la phrase jouant ainsi le rôle de la parenthèse tout en imposant une rupture plus marquée : « Cette force irrépessible ----- ce jour-là ----- le foudroie contre une chaudière » (P. Chamoiseau, 1997, p. 56) ; « Avant l'aube - ----- quand une lueur médicinale s'apprête à lever de terre pour prophétiser un soleil innocent ----- l'esclave vieil homme se redresse » (P. Chamoiseau, 1997, p. 55).

Il peut aussi mettre en relief un terme en particulier comme une variante des guillemets ou de l'italique : « Il eut l'impression d'être [...] une chair opaque qui lui restitua -----brutale---- ---la horde des sensations du monde » (P. Chamoiseau, 1997, p. 65)

Comme il peut simplement servir de « point de couture » par le biais duquel l'auteur invente des mots. Il serait, de ce fait, un signe d'intersection permettant la technique du montage :

Des claquements-pack
Des roulis-roulés
Les femmes à tête-chien
La foufoune des femmes-Zombis

Les roulis-roulés (P. Chamoiseau, 2003, p. 170)

En multipliant les fonctions des signes de ponctuation, Chamoiseau se réapproprie les ornements de la langue pour les doter d'autres capacités textuelles. Rendant ainsi « le relief discontinué » de l'écriture comme il l'a souhaité dans *Éloge de la Créolité*.

Griffonner le texte et fréquenter les hors-pistes s'avèrent les mots clés de la poétique chamoisienne. Les différentes analyses que nous venons de mettre en lumière nous montrent une écriture sans cesse travaillée de l'intérieur par sa propre fragmentation et orientée par le tissage des correspondances internes. Dépasant dès lors le projet d'une bi-langue, Chamoiseau se serait inventé une nouvelle langue en faisant de son texte un véritable laboratoire d'expérimentation. Nous rejoignons ici le concept de « pré-littérature » dont parle Dominique Chancé.

Tout se passe dans l'espace interne du texte comme s'il devait agir, agencer, construire verbalement l'espace pour pouvoir le maîtriser et y laisser la trace d'une conquête. On pourrait y percevoir le déploiement poétique d'un « programme opératoire » pour reprendre l'expression d'Umberto Eco. La recherche d'un ordre architectural « nouveau » est de ce fait rendu possible grâce à ce travail artisanal sur la langue. « Un auteur en souffrance », comme l'affirme Dominique Chancé (2001), Chamoiseau comme tout auteur francophone contraint d'écrire dans une langue qu'il n'a pas choisie se plaît dans la défiguration du matériau linguistique.

Néanmoins, tout excès se fonde sur l'immensité d'un manque ; et puisque les mots ont longtemps été confisqués au peuple antillais, l'écrivain se serait donné pour mission non seulement de résister par la subversion et la dislocation de la structure, mais également de se fonder un nouvel espace sémantique que le lecteur se doit de déchiffrer et d'accepter.

3. Créer et inventer un nouveau vocabulaire

En véritable architecte des synesthésies et compositeur des univers en interférences, Chamoiseau a choisi d'adopter une écriture « tentaculaire » dans l'ensemble de son œuvre. Que ce soit dans les essais ou dans les romans, le lecteur est sans cesse confronté à un lexique nouveau qui se manifeste différemment d'un texte à l'autre. Outre les mots composés par exemple sur lesquels nous nous sommes attardés et que l'auteur se plaît à ré-agencer et à en modifier le sens par la structure de la composition, une perpétuelle gestation sémantique hante l'œuvre. Les signes s'entrechoquent et renvoient à leurs doubles contraires, s'ouvrant ainsi à la signifiante plurielle.

Dans *Écrire en pays dominé*, il revient sur des termes du langage courant pour les redéfinir. Le mot « île » par exemple sera remplacé par

le mot « pays ». L'écrire sera défini comme « le béni-commerce des incertains, lucidité offerte aux déroutes accidentelles ».

Dans son roman *L'Esclave Vieil homme et le molosse* (1999), il invente des mots comme « kakouin », « Agiferrant » qu'il définira comme l'habitant d'une lune ; le terme « blogodo » signifierait « la foule » ; des « ti-cochons-sianes » seraient des créatures de l'espèce des cochons ; et les « Pamoisés » des habitants étranges de la forêt. Pour nommer son pays d'origine, Chamoiseau emploie l'expression « le pays mien » ou encore « cette géographie-paradis ». La colonisation aura pour synonyme « la mise-sous-relation ». Le mot « oraliture » se réfère à tout ce qui est lié à la parole ; les mots « policeraille » et « policeraië » désigneront la police ; « vagabonnagerie » ou « macaquerie » signifient « méfait » ou « infraction » ; et « empoisonnade » sera employée pour remplacer « empoisonnement ».

Le manège de la langue qu'instaure Chamoiseau n'épargnera pas le niveau sémantique du texte en mettant à nu l'unité linguistique qu'est la phrase.

En s'affranchissant des canons de la langue française, l'écrivain se débat aussi contre un lexique insuffisant et incapable d'exprimer sa pensée. Ce manque sera comblé par ce qu'il appelle « des mots-rescapés », « des mots-mutants », « des mots-glissants », des mots « cassés-ouverts », des « mots-désordres », des mots « rafales-hallucinés » (P. Chamoiseau, 1992). Cette gêne ressentie par l'auteur n'est pas loin de ce que voulait exprimer Derrida lorsqu'il affirmait : « Je n'ai qu'une langue et ce n'est pas la mienne » ; le malaise qui caractérise la poétique de Chamoiseau se résume en effet dans cette formule puisque l'ensemble de l'œuvre est traversé par « l'amour-haine » que l'auteur voue à la langue française.

Néanmoins, en plus de « dé-livrer » son texte des vieux carcans de la langue française, Chamoiseau impose à son lecteur un parcours labyrinthique où il se doit d'être prêt à l'inexactitude du récit. Nous passons donc à notre dernière étape de l'archi-écriture chamoisienne et qui se manifeste dans l'archi-lecture d'un lecteur augmenté.

Conclusion

En définitive, l'œuvre de Chamoiseau apparaît comme une spirale, une matrice de questionnements et de formulations salutaires visant à établir un rapport nouveau et différent à la langue. Il importe peu de savoir si cette langue est la sienne, mais en tant que contestation radicale, l'œuvre de Patrick Chamoiseau est un espace de résistance et de mutation par la langue. Qu'il emprunte la voie de la concision ou de l'excès, l'écrivain a su concilier les mots avec sa vision du monde et des choses pour nous offrir un spectacle permanent que célèbre une écriture fuyante et inassignable. Si nous avons choisi nous attarder sur des volets encore peu étudiés de l'œuvre chamoisienne comme la

ponctuation, la typographie, mais surtout l'invention sémantique qui instaure une véritable secousse dans le texte, c'est surtout pour montrer que la créolisation du français se déploie chez lui sur plusieurs niveaux et ne se limite pas au métissage des langues. Une certitude demeure pourtant : il y a chez lui une quête perpétuelle que l'œuvre met en place et que la jonglerie verbale en est le seul garant.

Bibliographie

- AUZAS Noémie, 2004, *La créativité verbale dans l'œuvre romanesque de Patrick Chamoiseau : langues et langages*. « Chronique des sept misères, Solibo Magnifique, Texaco », Université de Grenoble III, Juin.
- CHANCE Dominique, 2001, *L'auteur en souffrance. Essai sur la position et la représentation de l'auteur dans le roman antillais contemporain (1981-1992)*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Écritures francophones ».
- CHAMOISEAU Patrick et alii, 1989, *Éloge de la créolité*, Paris, Gallimard.
- CHAMOISEAU Patrick, 1997, *Écrire en pays dominé*, Paris, Gallimard.
- CHAMOISEAU Patrick, 1999, *L'esclave vieil homme et le molosse*, Paris, Gallimard.
- CHAMOISEAU Patrick, 1988, *Solibo Magnifique*, Paris, Gallimard.
- CHAMOISEAU Patrick, 2013, *Le papillon et la lumière*, Paris, Gallimard, coll. « Folio ».
- DELEUZE Gilles, 1978, « Philosophie et minorité », *Critique*, n°369, février, Paris, Les Éditions de Minuit.
- DEPESTRE René, 1998, *Le métier à métisser*, Paris, Stock.
- DERRIDA Jacques, 1967, *De la grammatologie*, Paris, Les Éditions de Minuit.
- DERRIDA, Jacques, 1967, *L'Écriture et la différence*, Paris, Le Seuil.
- FANON Frantz, 1991, *Peau noire, masques blancs*, Paris, Gallimard, coll. « Folio ».
- GAUVIN Lise, 2004, *La fabrique de la langue, de François Rabelais à Réjane Ducharme*, Paris, Le Seuil.
- HOFFMANN Léon-François, 1982, *Le roman haïtien, idéologie et structure*, Sherbrooke Québec, Éditions Naaman.
- MOURA Jean-Marc, 1999, *Littératures francophones et théorie postcoloniale*, Paris, PUF.
- PERRET Delphine, 2001, *La Créolité, espace de création. Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion*, Paris, Ibis Rouge.
- SARTRE Jean-Paul, « L'écrivain et sa langue », *Revue d'Esthétique*, XVIII°- 3 et 4, 1965.
- SEGALEN Victor, 1986, *Essai sur l'exotisme*, Paris, Coll. « J'ai lu ».

- SPITZER Léon, 1961, *Les études de style et les différents pays*, Actes
FILIM.
- TODOROV Tzvetan, 1966, *Perspectives sémiologiques*.
Communications, VII.
- VALDMAN Albert, 1978, *Le créole : structure, statut et origine*, Paris,
Klincksiek.

FONCTIONS DE L'APPARAT DU MAGICIEN DANS LA LITTÉRATURE AFRICAINE

KANTAGBA Adamou*
SAWADOGO Michel*

Résumé

La plupart des textes à effet de fiction africains, qu'il s'agisse de légendes, de nouvelles, de romans, de pièces de théâtre, etc. ont une toile de fond magique. Les acteurs de la magie que sont le sorcier et le chasseur de sorciers y jouent un rôle important. Les habits qu'ils portent, les habitats ou les lieux magiques qu'ils occupent sont d'une « étrangeté » sans nulle autre pareille. Cet appareil confère aux récits une certaine littérarité. Au-delà de la forte charge esthétique inhérente à leur aspect magique, quelle fonction joue l'apparat dans la pratique du magicien ? Telle est la motivation de la présente réflexion. Elle s'inscrit dans un vaste projet littéraire d'étude et de compréhension du patrimoine culturel et de ses rapports avec la construction de l'identité de l'Africain nouveau. L'analyse s'appuie sur une démarche théorique, la poétique magique, qui postule que derrière toute pratique magique, il y a un secret magique.

Mots clés : Habitats, Magie, Critique, Littérature, Afrique.

Abstract

Most of African fictional writings, whether legends, short stories, or novels, etc. have a magic backdrop. Actors of magic who are; the witch and the witch hunter play an important role. The clothes they wear, the habitats and the magic places where they live are of an unparalleled « strangeness ». They confer to the narrative a certain litterarity. Beyond the strong aesthetic role inherent to their magic aspect, which function do the ceremonial dressings play in the practice of the magician? This is the motivation of this reflexion. It is part of a large literary project to study and understand the cultural heritage and its contribution to the construction of a new African identity. The analysis rests on a theoretical approach, the magic poetics, which stipulates that behind every magic practice, there is magic secret (Go: 2014)

Keywords : Habitats, Magic, Critics, Literature, Africa

Introduction

Si l'on peut aisément concéder que la blouse ne fait pas le médecin, que le treillis ne fait pas le militaire, et que la toge ne fait pas systématiquement et automatiquement le juge ou le chercheur,

* Université Nazi BONI (Burkina Faso) ; Email : barbedelimam@gmail.com

* Université Norbert ZONGO (Burkina Faso) ; Email : samibila05@gmail.com

conformément à cet adage devenu maintenant populaire qui veut que l'habit ne fasse pas le moine, il faut néanmoins reconnaître (et admettre) que l'accoutrement spécifique des acteurs des différents corps de métier (santé, armée, justice, recherche) permet de les identifier, sauf imposture, et cela en un clin d'œil.

Du *Roi du Djadjo* du Burkinabè Bali Nébié à *Jusqu'au seuil de l'irréel* ou *les Soleils des indépendances* des Ivoiriens Amadou Koné et Ahmadou Kourouma en passant par *Soundjata ou l'épopée mandingue* du Guinéen, Djibril Tamsir Niane ou encore de *Réincarnation* du Gabonais Jean Noël Ngadi, la spécificité constatée de l'accoutrement des magiciens dans les récits magiques africains s'inscrit parfaitement dans cette dynamique. Mais au-delà de cette fonction d'identification, l'habit/habitude des magiciens, qu'ils soient sorciers ou chasseurs de sorciers joue, dans les récits magiques, bien d'autres fonctions. Mais qu'est-ce qu'un récit magique ?

Dans sa préface à *l'Anthologie africaine*, vol. I, *Roman, nouvelle*, J. Chevrier (2002) fait observer que le dynamisme, la richesse et la diversité de la littérature africaine obligent chaque jour le lecteur, et *a fortiori* le critique, à réviser ses instruments d'analyse. C'est dans cette perspective qu'il faut inscrire l'approche structurale des textes littéraires africains parcourus par la magie élaborée et exposée par I. Go (2014) dans son ouvrage théorique intitulé *Poétique et esthétique magiques*¹. Le critique y postule que l'importante toile de fond magique de la culture africaine a engendré une influence sur ses récits. Une influence qui dépasse la simple dimension thématique desdits textes pour marquer leur fonctionnement, lequel repose sur des structures spécifiques communes. Cette typologie de récits dont l'intrigue se noue, évolue et se dénoue autour d'un crime magique, il la qualifie de magiques ainsi qu'on a pu parler de récits policier, fantastique, etc.

Ce sont donc ces types de récits dits magiques qui constituent notre corpus. Leur analyse sur le plan épistémologique de la poétique magique, qui sous-entend que derrière toute pratique magique, il existe un secret magique, montre effectivement que l'apparat du magicien fait, dans notre contexte, d'habits ou d'habitats « étranges » couve bien de motivations secrètes. De fait, pour I. Go (2014, p. 69) : « Le récit magique a son langage qu'il faut chercher à décoder. Derrière les formes imagées du dire, se cachent bien de réalités à dévoiler ».

Dans ce sens, le travail d'exégèse sur la diégèse des récits du corpus révèle trois principales fonctions rattachées à l'apparat magique. La première fonction, celle de l'identification, constitue l'axe un de la

¹ Nous n'abordons ici qu'un aspect de la poétique magique. Le lecteur pourra, toutefois, se référer à cet ouvrage fondateur pour appréhender la théorie dans son ensemble. Il pourra aussi lire nos travaux y relatifs : « La Poétique magique pour une herméneutique des récits de magie », « La Sorcellerie comme forme de résistance dans la littérature africaine », etc.

présente réflexion, le deuxième axe est consacré à la fonction de persuasion, quant au dernier, il est réservé à la fonction de pharmacie.

1. La fonction d'identification

Si dans le récit biblique de la *Genèse*, l'accoutrement simple à la limite simpliste de Adam et Ève avait simplement pour objectif - de nombreuses iconographies religieuses en témoignent - de voiler une nudité dévoilée par la transgression de l'interdit divin, depuis, l'habillement s'est progressivement complexifié pour embrasser au-delà des considérations de dignité humaine de départ, des considérations esthétiques (mode), et même d'identifiant social. Les propos ci-après de Khalil, tenancier de bar dans la diégèse du *Retour à Massala*, souligne justement cette fonction d'identification, de marqueur social :

Quand un client arrive, je l'observe : la qualité de ses vêtements, ses chaussures [...] Je le jauge rapidement et je dis au barman de servir telle ou telle boisson. Je distingue facilement ceux qui sont habitués à manipuler les billets de banque [...] Je me trompe rarement. (C. Niamba, 2016, p.27).

On pourrait formuler ainsi la perception de Khalil relative à l'apparat vestimentaire : « Montre-moi ce que tu portes, et je te dirai qui tu es ».² C'est dire donc pour nuancer l'adage que si l'habit ne fait guère le moine, il contribue, tout au moins, à l'identifier, à le reconnaître. En effet, on ne peut, même dans le domaine monastique, concevoir le moine sans cette espèce de petit boubou simple de couleur jaune et rouge (popularisé par les films chinois ainsi que les différents Dalai-Lama) qui permet de le distinguer nettement des fidèles venus le solliciter. La soutane ou le col romain qui permettent d'identifier, comme le nez en pleine figure, le prêtre catholique parmi ces ouailles souligne aussi cette fonction d'identification que revêt l'accoutrement. Un pasteur de l'Église (catholique) sans cet appareil vestimentaire relèverait, sans doute, pour l'heure de l'hérésie ! Il en est ainsi, aussi, dans la magie littéraire africaine.

Dans ce sens, et suivant la poétique de Go qui stipule qu'aucune pratique magique n'est gratuite encore moins fortuite, le code vestimentaire volontairement « bizarre » et « bizarroïde » du magicien, ainsi que le montre la pause descriptive des récits du corpus, est effectivement motivé, codé. Le décodage de la pause qui au sens

² Les propos de J. Jordy (1991, p. 75) sur la question sont suffisamment éloquentes pour ne pas être mentionnés ici : « [...] la condition sociale est repérable directement, décelable au moindre coup d'œil ; nous sommes dans une société où les conditions (maître/valet) sont marquées, et d'abord par l'habit. »

genettien correspond à une description ou à des commentaires du narrateur (G. Genette, 1996, p. 192) montre que la singularité de l'habit magique du sorcier ou de son alter ego l'anti-sorcier a pour rôle, dans la littérature africaine, de le mettre en relief pour une identification qui ne saurait souffrir d'aucune ambiguïté, exactement à l'instar de la blouse blanche du médecin, de la tenue militaire³ ou même de la cape des supers héros aux supers pouvoirs (magiciens ?) comme Superman, Batman, etc. dans les *blockbusters* de la DC Comics ou de la Marvel.

Le roi du Djadjo met en scène les heurts et malheurs d'un initié du Djadjo, un puissant fétiche *nounouma*. Quand, à la faveur d'une séance d'ordalie publique destinée à confondre une « mangeuse d'âme », celui-ci voit apparaître pour la première fois le prêtre du Djadjo auprès duquel il a pris un rendez-vous, comme le narrateur, il l'identifie systématiquement du fait de son accoutrement atypique qui lui confère une certaine présence :

C'est alors que sortit de la case un homme de grande taille, portant un boubou couvert d'amulettes. Sa coiffure ressemblait à une calebasse couverte de plume de poulets et de sang séché. Les deux musiciens s'approchèrent de lui et changèrent d'air musical. Celui qui semblait être le maître des lieux avança jusqu'à la vieille femme terrorisée. (N. Bali, 2011, p. 105).

Son initiation en terre ivoirienne achevée, Gnama rejoignit Layou, un village visiblement en territoire burkinabè. Grâce à sa puissance magique, il l'érigea en un petit royaume dont il devint le roitelet. Pour cela, il annexa les villages environnants qui devinrent ses vassaux. Chaque vendredi, les chefs de terre des différents villages annexés venaient lui offrir de nombreux présents en guise de soumission. Sa tenue, lors de ces cérémonies hebdomadaires, n'est pas sans rappeler celle de son premier maître-initiateur. En effet, la voici telle que la décrit le narrateur extradiégétique hétérodiégétique, qui chez G. Genette (1996) correspond au narrateur du récit premier qui raconte une histoire dont il est absent : « A ces occasions, il portait un costume d'apparat, un boubou de cotonnade couvert de grigris et de petits miroirs ronds » (N. Bali, 2011, p. 77). Pourquoi l'élève imitait-il le maître ? Le narrateur en fournit la réponse des pages plus loin :

³ *L'Etrange Destin de Wangrin* illustre bien, à travers la description qu'il en fait, cette fonction d'identification de l'habit : « La tenue de ce brigadier était agrémentée, outre les épaulettes, d'une cordelière jaune d'or qui barrait la moitié gauche de sa poitrine, passait sous son épaule gauche et repassait par-dessus avant de retomber en deux longues mèches terminées par une petite gaine cylindrique en métal argenté. Une telle tenue prouvait que le garde n'appartenait pas au peloton de Diagaramba. C'était l'homme de la grande garde gouvernementale », (A. H. Bâ, 1992, p. 73).

À l'issue de cet enseignement [cette initiation], Gnama comprit la portée de l'accoutrement du prêtre qui doit être impressionnant. Il en était de même de la décoration du sanctuaire. Il se rappela le sanctuaire de Tiécoura. Un des murs était entièrement couvert de grigris. (N. Bali, 2011, p. 191).

Ainsi que le révèlent les indices textuels, ci-dessus, la « bizarrerie » caractéristique de l'habit voire de l'habitat des magiciens n'est point innocent. Il leur permet justement de par leur aspect « impressionnant » de ne pas passer inaperçu et d'être, entre autres, facilement repérables. Acteurs incontournables des sociétés traditionnelles, parfois même modernes, ils sont, dans les récits littéraires, objets de sollicitation multiples. Le cas de Ga Mbami dans la nouvelle, *Réincarnation*, en est symptomatique :

Il réglait tous les litiges matrimoniaux et autres. On le consultait aussi pour la nomination d'un tel ou d'un tel à un poste de responsabilité. Par ailleurs, on lui attribuait la faculté de se dédoubler ou de changer d'apparence physique, surtout la nuit, pour exécuter des actions qu'il ne pouvait faire avec son corps diminué : grimper, chasser, pêcher, abattre les arbres, etc. Il soignait aussi les maladies du corps et de l'âme. (J. Ngadi, 2012, p. 10).

Il en est de même de celui de Gnama dans le roman, *le Roi du Djadjo*, pour ne citer que ceux-là :

Chaque jeudi, arrivaient à Layou des convois de transport en commun. Ce village qui comptait à peine trois cents âmes grouillait de monde chaque vendredi, grand jour du Djadjo. Cette foule, en quête de solutions miraculeuses aux multiples problèmes qui l'accablaient, était composée de grands planteurs venant de Côte d'Ivoire, de fonctionnaires de l'État, de commerçants, d'hommes politiques, d'étudiants... (N. Bali, 2011, p. 34).

Du fait de leur importance perceptible, ils n'entendent donc ni se fondre dans la masse ni se confondre avec elle. En cela, l'apparat vestimentaire est un précieux adjuvant magique. Cela vaut également pour le Tiécoura des *Soleils des indépendances*. L'image fantastique que dégage la description de son apparence extérieure rejoint la même finalité que celle des prêtres du Djadjo (maître/élève), mettre en exergue le féticheur au point qu'il ne puisse pas passer inaperçu. Comment ne pas reconnaître, en effet, un personnage présenté comme tel ?

[...] cheveux tressés, chargés d'amulettes, hantés par une ruée de mouches. Des boucles d'oreilles de cuivre, le cou collé à l'épaule par des carcans de sortilèges comme chez un chien chasseur de cynocéphales [...] il trainait, l'harattan et l'hivernage, le fumet des égorgements et des brûlis, il ruminait le silence des mystères et le secret des mystères, et le secret des peines. (A. Kourouma, 1968, p. 39).

Une des séquences narratives de *Soundjata ou l'épopée mandingue* commence avec une sollicitation d'un courtisan du roi à l'endroit d'un étranger de passage :

- Les chasseurs de Sangaran sont les meilleurs devins ; si l'étranger veut, nous pourrions beaucoup apprendre de lui.
Le chasseur vint s'asseoir près de Gnankouma Doua qui lui céda un bout de natte. Il dit :
- Griot du roi, je ne suis pas de ces chasseurs dont la langue est plus habile que le bras ; je ne suis pas un raconteur de bonne aventure, je n'aime pas abuser de la crédulité des braves gens ; mais grâce à la science que mon maître m'a enseignée, je puis me vanter d'être devin parmi les devins.
Il sortit de son « sassa » douze cauris qu'il jeta sur la natte ; le roi et tout l'entourage se tourna vers l'Etranger qui malaxait de sa rude main les douze coquillages luisants (D. T. Niane, 1960, p. 18-19).

Ainsi que cela transparait dans les propos du courtisan et du narrateur de la scène ci-dessus, le chasseur-devin sollicité est bel et bien un étranger. L'unique question qu'on peut et qu'on doit se poser à ce niveau du récit, c'est de savoir comment les différents protagonistes de l'histoire ont su qu'ils étaient face à un magicien, vu que le dévoilement des cauris qui peut constituer des indices magiques, des signes auguraux, selon I. Go, ou *mystèmes* pour emprunter le néologisme de Y. Dakouo (2017), se fait *a posteriori*. Cette interrogation légitime trouve son explication, en amont, dans la fonction d'identification de l'habit des acteurs de la magie que figurent les chasseurs, les guérisseurs, etc.

Or donc un jour que le roi comme à son habitude s'était installé sous le fromager entouré de ses familiers, il vit venir vers lui un homme habillé en chasseur : il portait le pantalon serré des favoris de Kondolon ni Sané, sa blouse cousue de cauris indiquait qu'il était maître dans l'art de la Chasse ; toute

l'assistance se tourna vers l'inconnu [...] (D. T. Niane, 1960, p. 17).

L'apparat du magicien africain (qu'on l'appelle marabout, guérisseur, devins, sorcier, chasseurs, etc.) est fait d'objets hétéroclites, mystiques et mystérieux (cheveux tressés, chargés d'amulettes, grigris, blouse cousue de cauris, miroirs, sassa, etc.). Cette « étrangeté » qui fait du sorcier, pour ainsi dire, une « identité remarquable » concourt en réalité, comme cela a été observé, à faciliter son identification. C'est dire donc qu'il y a effectivement un secret, une intentionnalité derrière la pratique vestimentaire du magicien. Quelle autre motivation couvrait-elle ?

2. La fonction de persuasion

Ainsi qu'il a été observé dans les récits, il y a une rationalité (M. Hebga, 1988) dans les pratiques des magiciens africains, que Go nomme, dans le contexte de sa poétique, secret magique ou dessous de la magie, et qu'il faut savoir appréhender si l'on veut saisir le fait magique dans toute sa quintessence. L'apparence extérieure du magicien, on l'a vu, ne déroge pas à la règle dans les différents textes. En plus de la fonction d'identification, il joue un rôle majeur dans l'exercice de la fonction de magicien.

Dans la diégèse des œuvres du corpus, comme dans l'inconscient collectif, le sorcier ou le chasseur de sorciers, sont assimilés à des êtres dotés de pouvoirs magiques hors du commun. Ainsi, Ga Mbami dans *Réincarnation* est supposé disposer de capacité de dédoublement, de métamorphose ; la « redoutable canne de Gnama avait la propriété de détecter les sorciers et autres malfaiteurs », informe le narrateur du *Roi du Djadjo* (N. Bali, 2011, p. 36) ; le Grand Maître des Yeux de la nouvelle « Le Pouvoir n'est pas un beignet » du Nigérien Adamou Idé a la recette magique pour faire gagner les élections ; le marabout, Abdoulaye, dans *les Soleils des indépendances*, à l'instar du Christ (?) est à même de faire sécher le tronc et les branches d'un fromager rien qu'en le fixant du doigt, etc.

Cette perception populaire des capacités extraordinaires du magicien ne naît pas *ex nihilo*, elle est bien souvent provoquée et savamment entretenue par son appareil vestimentaire qui sort justement de l'ordinaire. Tout de l'apparat (habit/habitat) du magicien semble relever d'une sorte de mise en scène habile orchestrée à dessein, et destinée *in fine* à renforcer la conviction de l'ensemble de la population quant à sa toute-puissance.⁴ C'est ce qu'il convient d'appeler ici la

⁴ L'intro de la chanson « Ghetto Biiga » de l'ancien groupe de rap burkinabè, aujourd'hui disloqué, Faso Kombat, est, en ce sens, très révélatrice : « Je portais un flingue mais je suis pas (sic) un

fonction de persuasion. Il s'agit pour les magiciens de convaincre de leurs pouvoirs magiques en subjuguant les populations ainsi qu'on peut l'appréhender à travers le monologue intérieur de Gnama que rapporte le narrateur omniscient, la première fois qu'il alla chez un magicien :

C'était vraiment impressionnant : le mur au pied duquel gisait le fétiche était entièrement couvert de grigris de toutes sortes représentés par des queues, des dents, des sabots, des griffes, des poils, des carcasses de caméléons, des fragments d'organes végétaux, des bracelets... Quand une personne pénétrait dans cette pièce, elle ne pouvait s'empêcher d'avoir la chair de poule. (N. Bali, 2011, p. 112).

Dans ses travaux sur littérature et pratiques rituelles Y. Dakouo (2017, p. 126) explique que la problématique du signe mystique repose sur la compétence du récepteur à qui incombe l'identification, la reconnaissance et le décodage⁵ du signe. Gnama correspond ainsi, dans ses travaux, au récepteur de niveau 2. Autrement dit, en tant que récepteur de ce niveau précis, il reconnaît la nature des signes mystiques (fétiches, habit et habitat étranges du magicien), mais n'en saisit point les enjeux. C'est au détour d'une de ses questions profanes à savoir ce qu'il arriverait si une personne ne croyait pas au magicien et à ses fétiches que le vieux San, son maître, lui dévoile en tant que mystagogue (récepteur de niveau 4, stade suprême de la connaissance

gangster, juste un business, tu comprends ? C'est important l'allure. Dans le ghetto, il faut faire reconnaître qui tu es ».

⁵ Les propos du narrateur de *Batouala*, ci-après, prolonge fort à propos les réflexions des professeurs Go et Dakouo sur la réalité de ce que l'un et l'autre appellent signes auguraux/mystèmes ou signes mystiques : « Il [Bissibi'ngui, rival de Batouala] prit sa droite, parce que le champignon de cette dernière était orienté à droite.

Plus loin, à hauteur d'épaule, il trouva une branche cassée et, à ses pieds, un morceau de bois taillé, puis une herbe de brousse.

Les pointes de ces objets étaient dirigées à gauche. Il obliqua à gauche. Un petit sentier. C'était là. Il obéissait machinalement à ces signes indicatifs. Les *boundjous* se trompent en se figurant que la brousse est morte. Elle parle, au contraire, du matin au soir, comme une vieille femme [...]

Le grondement que produit le tam-tam sur la double enflure des li'nghas, l'appel des olifants ou des trompes, certains cris qui imitent à s'y méprendre ceux de certains oiseaux, les signaux de feu qu'on fait de hauteurs à hauteurs, l'herbe allongée au beau milieu du chemin, deux termitières placées l'une sur l'autre suivant une coutume invariable, des touffes de feuilles tressées d'une certaine manière, le morceau de bois que traverse un autre de part en part, – sonore, lumineux ou immobile, – voilà un langage vivant, d'une richesse innombrable!

Louée soit la brousse ! On la croit morte : elle est vivante, bien vivante, et ne parle qu'à ses enfants, et à eux seuls !

Fumées, sons, odeurs, objets inanimés, elle emploie le langage qu'elle veut pour s'adresser aux espaces qu'elle commande, aux espaces où pousse l'arbre, abonde l'herbe et paissent les bœufs sauvages ». (R. Maran, 1921, p. 140-141).

mystique) le secret à savoir la fonction de persuasion de l'apparat du magicien :

On le fait pénétrer dans le sanctuaire du fétiche pour le déstabiliser. L'atmosphère qui y règne est telle qu'il est difficile de résister à la frayeur [...] Tu comprends pourquoi la décoration du sanctuaire de tout fétiche est importante : les grigris et autres objets [vêtements] doivent susciter la frayeur chez toute personne qui pénètre pour la première fois dans le sanctuaire d'un fétiche. (N. Bali, 2011, p. 190).⁶

Avec l'explication du mystagogue, il appréhende la fonction, la rhétorique persuasive (déstabilisation psychologique) de l'habit/habitat du magicien, et acquiert alors le statut de récepteur de niveau 3 ; c'est-à-dire qu'il perçoit désormais bon nombre de signes et sait les interpréter tel que le précise justement le narrateur : « Gnama comprit la portée de l'accoutrement du prêtre » (p. 191).

Comme on le voit, l'« étrangeté » caractéristique de l'apparat des magiciens ne relève guère du hasard. Il obéit à une rationalité, et vise manifestement dans les récits à persuader les usagers de leurs supers pouvoirs. C'est à cette conclusion que parvint A. N. Soro (2014, p. 105) lorsque dans « L'Art dramatique du féticheur dans *Au nom de la terre* de Maurice Bandaman », il écrit : « Les "squelettes humains" au nombre des objets d'apparat et le décor lugubre de la scène confèrent au féticheur un pouvoir mystique et surnaturel qui suscitent la crainte et force le respect ».

Il en est de même de Y. Dakouo dont les travaux récents, en dehors de l'ouvrage collectif-hommage au poète du Kraal (2019), à savoir : « Vers une définition du texte rituel : éléments de sémiolinguistique » (2015), « Littérature et pratiques rituelles : le statut sémiotique du signe mystique » (2017) ont beaucoup porté sur la magie :

L'observation des rites permet de dire que les maîtres des rituels sont souvent en contact avec des objets étranges, voire répugnants et effrayants, le tout créant un environnement « inquiétant » pour les mystes visiteurs [...] Il y a d'abord la manipulation de fragments humains : sang, sexe, crâne [...] Vient ensuite celle de restes d'animaux rares et dangereux : peaux, os, liquides biologiques (graisse, sang, urine, salive) ou

⁶ La visée délibérément persuasive de l'habitat magique transparait également dans cet autre passage du même roman : « Dès qu'ils [Rouzgagni et Gnama] franchirent le seuil, Gnama s'arrêta, paralysée. Eclairée par une lampe, une masse amorphe gisait sur le sol, couverte de sang frais et de plume mêlées. Les murs étaient sombres et couverts de grigris » (N. Bali, 2011, p.108).

d'objets fabriqués à partir de ces matières [...] Ces objets rituels relèvent très souvent de l'arsenal argumentatif des maîtres de l'institution rituelle, étant l'expression figurative de leur pouvoir et savoir-faire ; la quantité, la rareté ou l'étrangeté de ces objets pouvant par ailleurs constituer des paramètres évaluatifs de la part des mystes. (Y. Dakouo, 2015, p. 650-651).

Même vaincu par la mort (« Ga Mbani s'était débattu pour s'accrocher à la vie, cette vie qu'il aimait tant. Malgré les invocations aux esprits bienfaiteurs faites par les sorciers et les charlatans, il mourut », p.10), l'aspect extérieur singulier de la dépouille mortelle du magicien (de même que le rituel funéraire) doit provoquer « crainte et respect », et persuader qu'il s'agit d'un personnage hors du commun comme l'illustre cet extrait fort édifiant :

On commanda une natte auprès d'une vieille femme choisie parmi les meilleures vannières. Elle sélectionna la plus belle des nattes de sa collection, faite des raphias et des lamelles d'écorces de rotin de premier choix du fait de leur souplesse et de leur solidité. Il fallait y ajouter de la paille et tresser l'ensemble dans un agencement superbe de techniques de vannerie et d'ornement qui rendirent la natte unique.

Le cadavre fut nettoyé, puis paré de tuniques de peaux de félins que le défunt avait, murmurait-on avec étonnement et admiration, tués. On l'installa sur la natte dans sa case pour la veillée. Des cauris et des têtes de reliques humains et d'animaux grimaçaient à ses pieds et sur les abords des jambes dont les fémurs et les tibias avaient été fracturés à coups de gourdins pour les faire retrouver une position plus ou moins droite. Deux bottes de résine d'okoumé semblables à des gros cigares fumés par le sol entretenaient chacune une flamme au-dessus de la tête du mort et éclairaient son visage dont l'expression avait embrigadé la douleur [...] Les grands de ce monde, venus d'horizons divers dès l'annonce de la nouvelle, se succédèrent toute la nuit pour s'incliner devant cette dépouille qui avait été le récipient dans lequel se mouvait un esprit redoutable. (J. Ngadi, 2012, p.10-11).

Les spécialistes de l'occultisme (I. Go, 2016, p.109) affirment qu'il n'y a pas de magie sans secret. Le secret est l'explication cachée de la magie. Vu sous ce prisme, l'habit et l'habitat magiques ne relèvent guère effectivement d'un quelconque arbitraire. Bien au contraire, l'« étrangeté » qui est, de manière générale, leur dénominateur commun semble relever d'une sorte de « convention » entre magiciens. Les dessous de cette pratique ainsi que le laisse entrevoir jusque-là l'analyse

des récits du corpus se situent au moins à deux niveaux (identification et persuasion). Le troisième niveau est relatif à la fonction dite de pharmacie.

3. La fonction de pharmacie

Si l'habit ainsi que l'habitat magiques sont constitués d'éléments mystiques pour le moins hétéroclites, c'est que pour le magicien, médecin-pharmacien dans les récits, ils assument une fonction qui peut être qualifiée de pharmacie voire de pharmacie ambulante, en ce qui concerne le premier aspect. Ainsi, les queues, les dents, les sabots, les griffes, les poils, les carcasses de caméléons, les fragments d'organes végétaux, les bracelets, les sacs (et autres poudres qu'ils contiennent) qui composent l'habit du magicien ou qui l'environnent dans son habitat contribuant à les rendre « étranges », au-delà de leur fonction de persuasion, sont des grigris, des remèdes qu'il faut avoir à portée de mains pour se prendre, et surtout prendre en charge rapidement autrui en cas d'urgence, et participent de cette fonction de pharmacie/protection. Ainsi apparaissent-ils dans les récits du corpus. Deux passages du *Roi du Djadjo* illustrent notre propos quant à la fonction des mystérieux et étranges objets qui peuplent voire surpeuplent l'environnement immédiat du magicien :

Gnama, à l'aide du faisceau lumineux d'une longue torche à piles, éclaira tour à tour les objets qui se trouvaient dans sa case. Le faisceau s'immobilisa sur une petite bourse en cotonnade couverte d'une épaisse couche de poussière et dont certains replis abritaient des toiles d'araignées ; elle était entourée d'une couronne de lambwè, redoutables grigris aux multiples fonctions dont celle de protections [...] Gnama se rappela qu'elle contenait sept cauris, une touffe de cheveux et des fragments d'ongles d'Atia. (N. Bali, 2011, p. 98).

Le second passage, ci-dessous, met en exergue cette fonction de pharmacie qu'assume l'habitat magique au regard des produits qui y sont toujours disponibles à l'image des pharmacies modernes :

Gnama attendit près du téléphone jusqu'à seize heures. Le téléphone ne sonna pas. Il fut pris d'une agitation fébrile. Il tournait en rond dans sa maison en pestant contre ses « amis » : « Ils vont me payer ça ! » Il se saisit d'une petite bourse accrochée au mur, l'ouvrit et préleva une pincée de poudre noire. Après avoir absorbé cette potion, il se calma et s'assit. (N. Bali, 2011, p. 91).

Dans la séquence ci-dessus, Gnama, médecin et pharmacien à la fois, sait précisément de quel mal il souffre (stress ? migraines ? céphalées ? fièvres ? maléfices ?), et sait parfaitement parmi l'éventail de médicaments (cf. extrait précédent) dont il dispose dans sa maison-pharmacie lequel est adapté à son mal. Voilà pourquoi, il se saisit prestement de la bourse accrochée à un pan du mur de son habitation ; lequel pan peut être perçu comme n'étant qu'une métaphore d'une des nombreuses étagères d'une pharmacie. Cette posture de Gnama corrobore ce qu'avance le théoricien de la poétique magique (2014) lorsqu'il fait observer que les sortilèges et amulettes doivent d'abord protéger le magicien lui-même. Justement, la tenue d'apparat composée de grigris et de petits miroirs⁷ que le gourou arbore, à la page 77 du roman, pour recevoir ceux qu'il a assujettis au moyen du *Djado* est un « blindage » contre les attaques éventuelles de ses opposants. Dans son ouvrage monumental, *De la civilisation africaine. Sauvegarde de l'artisanat africain : le cas du Burkina Faso*, A. S. Coulibaly (1991, p. 205) rappelle fort à propos : « On ne participe pas à toutes les cérémonies sans "bijou" ou "vêtement" de protection magique ».

De Tiécoura des *Soleils des indépendances* de Kourouma dont nous évoquions, plus haut, la fonction d'identification de l'apparat, I. Go (2014, p.113-114) souligne cette troisième fonction que peut revêtir l'habit du magicien, à savoir celle de pharmacie et par extension de protection-guérison :

[...] cette présentation de Tiécoura donne au féticheur une dimension extraordinaire. Il se dégage de ce personnage hors pair une envergure mystique et légendaire. En réalité, on ne devrait pas s'effrayer à la vue du féticheur. Au contraire son arrivée devrait rassurer car il est en réalité une ambulance vivante. Comme tous les féticheurs, malgré son apparence bizarre, Tiécoura est comme un médecin en service, toujours prêt pour secourir les personnes en danger de mort. Les amulettes, boucles d'oreilles en cuivre, les « carcans de sortilèges » qu'il porte sont comparables à une boîte à pharmacie. En cas de danger de mort, c'est là qu'il faut puiser l'antidote pour secourir la victime d'un sorcier. (I. Go, 2014, p.113).

⁷ Lors d'une sortie d'étude du Laboratoire Littérature, Espaces et Sociétés (LLES) dont nous sommes membres au Musée de Pacéré T. Frédéric à Manéga en janvier 2018, un des conservateurs dudit site muséal, M. Paul, a levé le voile sur la presque omniprésence des miroirs sur les habits des magiciens (chasseurs, guérisseurs, etc.) qu'on retrouve dans le musée. En réfléchissant la lumière, par exemple, ils gênent, désorientent le tireur ennemi embusqué. En outre, ils éloignent du porteur les génies malfaisants qui ne peuvent supporter leur reflet dans un miroir.

C'est dans cette perspective qu'après l'empoisonnement de Lamine par un sorcier de Soubagagnandougou au cours d'une compétition de labours dans *Jusqu'au seuil de l'irréel*, et au moment où celui-ci allait passer de vie à trépas par l'effet du poison magique que l'on voit surgir de nulle part Fanikroi, prêt déjà à porter assistance au patient grâce à cette fonction de pharmacie de son habit qui lui permet d'avoir sur lui, en tout temps et en tout lieu, son arsenal médical magique. Ainsi que l'indique clairement le narrateur : « Il portait à la main une gerbe d'herbe mouillée. Il aspergea Lamine de cette rosée, le frappa trois fois et le fils de Karfa respira profondément et sentit ses forces renaître » (A. Koné, 1976, p. 56). Il est à remarquer que le propos, ci-dessus, ne se limite pas seulement à la fonction de pharmacie de l'apparat du magicien dont l'enjeu est de guérir, il fait ressortir également, de manière implicite, sa dimension envoûtement dont la finalité est la persuasion.

Identification, persuasion et protection loin d'être de simples fonctions juxtaposées l'une après l'autre constituent alors une triade homogène où tout se tient et se soutient : s'identifier en tant que magicien, persuader quant à ses pouvoirs magiques et protéger/guérir grâce à des produits magiques à portée de mains à travers la fonction de pharmacie de l'habit/habitat magiques. Nul n'exprime mieux ce lien fonctionnel, entre persuasion et protection-guérison, que l'initiateur de Gnama dans *le Roi du Djadjo* (2011) dans la scène ci-après :

Tout le long du processus d'apprentissage, Gnama fut initié à l'art de la divination. Le vieux San lui en avait enseigné les bases : [...]

- Le pouvoir de guérison est en chacun de nous ! Il nous faut d'abord le savoir et ensuite le développer. Ce sont les malades qui le révèlent à certaines personnes ! déclara San.

- Comment ?

- Lorsque tu prends les feuilles ou les racines d'une plante, elles peuvent soigner de nombreuses maladies à condition que tu insuffles aux organes de la plante l'énergie de guérison.

- Excuse-moi, je ne comprends toujours pas !

- Il faut que tu arrives à convaincre le patient d'en face que tu as le pouvoir de le guérir. Toute la difficulté réside à ce niveau. Si tu réussis à rendre réceptif le patient, tu pourras considérer que l'essentiel de la guérison est fait. (N. Bali, 2011, p. 197).

Au-delà des recettes magiques administrées, l'« effet placebo » de la fonction persuasive de l'habit et de l'habitat magiques contribue-t-elle à la guérison spectaculaire sinon miraculeuse des malades à l'instar de Lamine dans *Jusqu'au seuil de l'irréel* ? Il est difficile de ramer à contre-courant de la révélation du vieux San, maître initiateur,

dans le récit de Bali Nébié car comme dit l'adage si le poisson sort de l'eau et annonce que le caïman a mal aux yeux, pourquoi refuser de le croire ? Les animaux d'un même cours d'eau se connaissent et sont informés les uns par rapport aux autres.

L'enjeu de la fonction de pharmacie rattachée à l'habit et à l'habitat magiques relève d'un pragmatisme qui sous-tend l'aide médicale d'urgence (SAMU ?) en vue d'apporter la guérison. C'est le cas dans *l'Étrange Destin...* où la maison-pharmacie permet à Wangrin-père, adepte du Komo, sollicité dans l'urgence de trouver malgré tout une solution magique à l'accouchement problématique de sa femme :

Le père de Wangrin se précipita dans sa maison d'homme. Il sortit son fétiche logé dans une peau de chat noir. Il tira de sa besace un sachet contenant une poudre végétale opérative et son couteau sacrificiel. Il suivit la vieille jusqu'à l'endroit où l'accouchée, impuissante, attendait avec une crainte poignante pour les jours du bébé [...] Le père entra dans la case-maternité. Il salua rapidement son épouse, puis se saisit d'une calebasse neuve qu'il remplit d'eau. Il y versa la poudre végétale. Puis il se mit à invoquer Nyakuruba et tous les dieux du mariage et de la maternité. Il crachotait dans l'eau au fur et à mesure qu'il récitait les litanies rituelles. Quand il eut fini, il jeta dans la calebasse remplie d'eau son couteau sacrificiel. Quelques instants après, il le sortit tout ruisselant d'eau. D'un coup sec et précis, il coupa le cordon ombilical qui soudait Wangrin à ses « petits frères » (A. H. Bâ, 1992, p. 16-17).

Mais cette fonction pragmatique de pharmacie de l'habit et de l'habitat du magicien, dans la littérature africaine, ne couve pas que des préoccupations d'ordre médical de protection et/ou de guérison, elle va bien au-delà pour permettre de répondre, ici et maintenant, aux sollicitations multiples et urgentes des populations.

Précisément, dans le roman historique de Djibril Tamsir Niane, la requête surprise des conseillers royaux (courtisans et griot) n'est, par exemple, pas d'ordre médical mais de nature politique. En effet, à peine ces derniers ont-ils deviné, de par l'habillement de l'étranger, qu'il était magicien, en l'occurrence chasseur-devin (cf. fonction d'identification), qu'ils le sollicitent pour le devenir du royaume. S'il parvient à répondre à leur demande spontanée, c'est précisément parce que la fonction de « pharmacie mobile » que remplit l'habit du magicien lui permet de disposer constamment de ses outils de travail. Sitôt sollicité donc, il sortit du « sassa » suspendu à son habit les cauris indispensables à la divination, et se mit à sonder l'avenir, le futur. L'explication du « sassa », en note infrapaginale : « C'est le sac du chasseur [...] une sorte d'outre : on en distingue plusieurs sortes : en

général les chasseurs ont un petit sassa pour leurs fétiches intimes », (D. T. Niane, 1960, p. 19), souligne et renforce amplement cette fonction de « pharmacie mobile » de l'habit du magicien.

C'est dire *in fine* que si les habits des magiciens sont affublés de motifs, de détails singuliers au point de les rendre « bizarres » pour certains récepteurs (niveaux 1 et 2), cette « bizarrerie » cache une préoccupation pragmatique, utilitaire qui participe de la fonction de pharmacie de l'habit du magicien.

Conclusion

Ainsi que nous le notions au début de notre propos, l'essentiel de la littérature créative africaine baigne dans la magie. Les romans et nouvelles du corpus soulignent bien cette tendance. L'habit et l'habitat des acteurs de la magie (sorciers /chasseurs de sorciers) qui sont les protagonistes des différents récits se caractérisent bien souvent par une certaine « étrangeté ». La pause descriptive de l'univers littéraire fantasmagorique ainsi suscitée n'est guère dénuée d'esthétique. Bien au contraire, elle favorise le rêve et l'évasion. Par-delà, cette contribution esthétique indéniable à ces histoires dignes des *Mille et une nuits*, le propos qui était le nôtre, en nous fondant sur un des postulats théoriques de la poétique magique qui veut que derrière chaque pratique, il y ait un secret magique, était justement d'appréhender les dessous, les motivations cachées de l'« étrangeté » caractéristique de l'habit et de l'habitat magiques.

L'exégèse d'un pan de la littérature africaine constitué des romans/nouvelles magiques des pionniers Amadou Hampaté Bâ, Djibril Tamsir Niane, Ahmadou Kourouma, Amadou Koné et de leurs épigones Idé Adamou, Bali Nébié, Noël Ngadi, sous le prisme de la poétique de Go, révèle effectivement qu'il y a une rationalité, une intentionnalité dans cette pratique du magicien. Trois fonctions majeures sont ainsi affectées à l'habit ainsi qu'à l'habitat magiques dans les récits : fonction d'identification, fonction de persuasion et fonction de pharmacie. Par ailleurs, il ressort que cette triade de fonctions loin d'être cloisonnées se mêlent et s'entremêlent pour rendre plus performative l'action magique. Sous ce rapport, il est évident que l'étude de la magie littéraire participe aussi à la compréhension du patrimoine culturel immatériel africain.

Références bibliographiques

- ADAMOU, Idé (2014). *Misères et grandeurs ordinaires*, Ciboure, La Cheminante.
BÂ, Hampaté (1992), *L'Étrange Destin de Wangrin ou Les Roueries d'un interprète africain*, Paris, 10/18.
CHEVRIER, Jacques (2002). *L'Anthologie africaine*, vol. I, Roman, nouvelle, Paris, Hatier.

- COULIBALY, A. Sondé (1991). *De la civilisation africaine. Sauvegarde de l'artisanat africain : le cas du Burkina Faso*, Ouagadougou, Coulibaly et frères.
- DAKOUO, Yves (2015). « Vers une définition du texte rituel : éléments de sémiolinguistique », *Annales*, Série A, Lettres, Sciences humaines, Nouvelle série, Vol. 020, Ouagadougou, Presses universitaires de Ouagadougou, p. 625-658.
- DAKOUO, Yves (2017). « Littérature et pratiques rituelles : le statut sémiotique du signe mystique », *Présence francophone*, N° 9, p.124-145.
- DAKOUO, Yves (dir.), (2019). *Hommage posthume à Jacques Prosper Bazié. Le poète du Kraal*, Ouagadougou, Céprodif.
- DC COMICS, *Superman* (1938), *Batman* (1939).
- FASO, KOMBAT (2009). « Ghetto Biiga », *Diamant et miroir*, Ouagadougou, Nomadic Wax.
- GENETTE, Gérard (1996). *Figures III*, Tunis, Cérès.
- GO, Issou (2014). *Poétique et esthétique magiques*, Saarbrücken, Editions universitaires européennes.
- GO, Issou (2016). « L'Intertextualité dans *Les Deux maris* de Sanoussi Hadiza », *Encre*, Revue scientifique semestrielle de l'École normale supérieure de l'Université Abdou Moumouni, Niamey, Editions Gashingo, p.107-122.
- HEBGA, Meinrad (1998). *La Rationalité d'un discours africain sur les phénomènes paranormaux et conception pluraliste du composé humain*, Paris, L'Harmattan.
- JORDY, Jean (1991). *Parcours de lecture. L'Île des esclaves*, Marivaux, Paris, Bertrand-Lacoste.
- KANTAGBA, Adamou (2017). « La Poétique magique pour une herméneutique des récits de magie », *Sciences du langage : articulations, désarticulations et réarticulations*, (dir. OÜORO T. Justin, OÜÉDRAOGO M. Lamine), Paris, Publibook, pp.89-106.
- KANTAGBA, Adamou (2018). « La Sorcellerie comme forme de résistance dans la littérature africaine », *Wiiré*, Revue de Langues, Lettres, Arts, Sciences humaines et sociales de l'Université Norbert ZONGO, Ouagadougou, Presses universitaires de Ouagadougou, p.265-286.
- KONÉ, Amadou (1976). *Jusqu'au seuil de l'irréel*, Abidjan-Dakar, NEA.
- KOUROUMA, Ahmadou (1970). *Les Soleils des Indépendances*, Paris, Seuil.
- NÉBIÉ, Bali (2012). *Le Roi du Djadjo*, Ouagadougou, Kraal.
- NGADI, J. Noël (2012). *Réincarnation*, Libreville, Ntsame.
- NIAMBA, Charles (2016). *Le Retour à Massala*, Ouagadougou, Le Déclic.

- NIANE, D. Tamsir (1960). *Soundjata ou l'épopée mandingue*, Paris, Présence Africaine.
- OUÉDRAOGO, Dim Delobsom (1934). *Les Secrets des sorciers noirs*, Paris, Émile Nourry.
- Ouvrages de culture générale
- SORO, N. Aboudou (2014). « L'Art dramatique du féticheur dans *Au nom de la terre* de Maurice Bandaman », *Science et technique*, Revue burkinabè de la recherche, Lettres, Sciences sociales et humaines, Spécial hors-série N°2, p. 103-112.

**LES RECTIFICATIONS DE L'ORTHOGRAPHE DE 1990
DANS LA PRESSE ECRITE BURKINABÈ : ÉTAT DES
LIEUX ET ANALYSE CRITIQUE**

KABORE Ratoguessiyaoba Virginie*

Résumé

Les Rectifications de l'orthographe de 1990 ont pour objectifs, d'une part, de corriger les irrégularités affectant l'orthographe française, pour faciliter l'apprentissage et, d'autre part, de moderniser et de franciser certains mots d'origine ancienne ou étrangère dans l'optique de les rendre conformes à l'écriture et à la prononciation françaises. Commis à cette tâche par le gouvernement français, le Conseil supérieur de la langue française a déposé son rapport y relatif le 06 décembre 1990. Le présent article se propose de faire un état des lieux desdites rectifications dans la presse écrite burkinabè à travers les quotidiens *Sidwaya* et *L'Observateur Paalga*. L'étude révèle que ces réformes, qui ont porté, entre autres, sur l'usage du trait d'union, du tréma et des accents, sur la simplification de certaines graphies, ne sont pas bien appliquées ou sont partiellement utilisées dans les organes de presse considérés. L'article dévoile également les éventuelles raisons de l'application partielle de ces réformes de l'orthographe.

Mots-clés : français, rectification, orthographe, presse, francisation.

Abstract

Rectifications of the spelling of 1990 have as objectives, on the one hand, to correct irregularities, which arise in French spelling to facilitate learning, and, on the other hand, to modernize and to francize certain words of ancient or foreign origin with the aim of making them conform to French writing and pronunciation. Committed to this task by the French government, the Superior Council of the French Language tabled its report thereon on December 06, 1990. This article proposes to make an inventory of the said rectifications in the Burkinabè press through the daily newspapers *Sidwaya* and *L'Observateur Paalga*. The study reveals that these reforms, which related, among other things, to the use of the hyphen, the umlaut and the accents, the simplification of certain spellings, are not well applied or are partially used in the organs of press considered. The article also reveals possible reasons for the partial application of these spelling reforms.

Keywords : French, rectification, spelling, press, francization.

* Université Joseph KI ZERBO 5Burkina Faso ; Email :bkvirginies@yahoo.fr

Introduction

Le présent article a pour objet l'étude des *Rectifications orthographiques* contenues dans le rapport du Conseil supérieur de la langue française et publiées dans les documents administratifs du *Journal officiel* de la République française n°100 du 6 décembre 1990. L'un des objectifs de ces réformes de l'orthographe est de « corriger » un certain nombre de « fautes » ou d'anomalies qui ont parfois été présentées par maint ouvrages et d'usagers de la langue française comme des formes régulières à connaître, à étudier et à reproduire. De façon spécifique, la nouvelle orthographe cherche à régulariser des formes, qui sont en marge de la série à laquelle elles appartiennent, en même temps à moderniser et à franciser, quand cela est possible, des mots d'origine ancienne ou étrangère afin de les rendre conformes à l'écriture et à la prononciation françaises. Pour ce qui est de l'étude, il s'agira d'examiner l'application de ces réformes dans la presse écrite burkinabè, notamment *Sidwaya* et *L'Observateur Paalga*, tous des parutions quotidiennes. *Sidwaya* est un organe étatique tandis que *L'observateur Paalga* est un organe d'information privé. De fait, l'orthographe française réformée de 1990 ne semble pas être appliquée par les usagers de la langue française. Que ce soit dans le domaine de la littérature et même dans l'enseignement, l'ancienne orthographe occupe une place importante. Pour ce faire, nous nous posons les questions suivantes : Qu'est-ce que l'orthographe réformée ? Est-elle prise en compte dans les quotidiens *Sidwaya* et *L'Observateur Paalga* ? Quelles sont les éventuelles raisons de la non-application de certaines réformes de l'orthographe de 1990 ? À la suite de ces questions, nous pouvons émettre l'hypothèse suivante : l'application partielle des *Rectifications de l'orthographe de 1990* s'expliquerait par le fait que les deux orthographes sont acceptées par les institutions chargées de réglementer la langue française. La méthode d'analyse a consisté à relever les éléments concernés par la réforme mais également ceux non pris en compte dans les deux organes de presse et à les analyser en référence aux recommandations de l'orthographe moderne. Dans notre étude, nous appliquons les règles de l'orthographe moderne ; les graphies des mots que nous utilisons se conforment donc à celles des formes issues des *Rectifications de l'orthographe de 1990* pour des raisons d'harmonie. Après avoir présenté les cadres conceptuel et méthodologique, l'état des lieux des *Rectifications orthographiques de 1990* dans la presse écrite burkinabè, nous ferons une analyse critique de la non-application desdites réformes.

1. Cadres conceptuel et méthodologique

Le mot orthographe vient du latin *orthographia* et des mots grecs *ortho-* et *-graphie*. Il signifie la manière d'écrire un mot, qui est considérée comme la seule correcte. L'orthographe, c'est donc la bonne

façon d'écrire, celle qui respecte les règles. Pour N. Catach (2016, p. 16) l'orthographe est « la manière d'écrire les sons ou les mots d'une langue, en conformité d'une part avec le système de transcription graphique adopté à une époque donnée, d'autre part suivant certains rapports établis avec les autres sous-systèmes de la langue (morphologie, syntaxe, lexique) ». Cette manière correcte d'écrire les mots peut connaître des changements, puisque la langue évolue et les règles également. En effet, des décrets publiés au *Journal officiel* de la République française autorisent ou recommandent des modifications de l'orthographe. Ces changements sont nombreux et remontent à des dates assez lointaines. De fait, responsable de ce travail, l'Académie française a proposé des modifications de la graphie du lexique en 1694, 1718, 1740, 1762, 1798, 1835, 1878 et 1932-1935. En 1975, elle a présenté une série de nouvelles rectifications, qui n'ont, malheureusement, pas été intégrées à l'usage, faute d'être enseignées et recommandées. Les dernières modifications d'ordre orthographique datent de 1990, d'où l'appellation officielle *Rectifications orthographiques de 1990*. Pour D. Dupriez (2016, p. 7), ces rectifications sont également appelées « réforme de l'orthographe », « orthographe révisée », « orthographe réformée », « orthographe recommandée », « nouvelle orthographe » ou encore « orthographe moderne ». Ces différentes dénominations renvoient à une seule et même réalité. Présentées par le Conseil supérieur de la langue française, les *Rectifications* ont reçu un avis favorable de l'Académie française à l'unanimité, ainsi que l'accord du Conseil de la langue française du Québec et celui du Conseil de la langue de la Communauté française de Belgique. Les remaniements ont été approuvés et le rapport sur les *Rectifications de l'orthographe* française paraît au *Journal officiel*. Désormais, les deux graphies sont valables et acceptables : l'ancienne comme la nouvelle, bien que la nouvelle soit recommandée. L'opinion publique semblait être d'accord avec ces modifications. Mais au fil du temps, les *Rectifications* ont été l'objet de moult attaques et A. Goosse (1991, p. 27), membre du groupe de travail, était fort surpris : « Je ne m'imaginais pas que d'autres trouvent dans la complication même une des beautés du français...qu'ils entendent préserver, non seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour les générations futures. » Cette affirmation traduit, à juste titre, l'utilité des réformes de l'orthographe. Pourtant, l'Académie française a reculé en soutenant que les *Rectifications* n'étaient pas impératives. C'est pourquoi l'ancienne graphie reste valable. Mais il a été décidé que les nouvelles graphies étaient en deuxième place dans les dictionnaires, puis en première place et enfin les seules à être utilisées ultérieurement. Il convient de noter que cette réforme a pour but de réduire certaines anomalies et incohérences orthographiques pour faciliter l'apprentissage et

l'enseignement du français. Ces rectifications portent sur les points suivants :

- Le trait d'union ;
- Le singulier et le pluriel des mots composés ;
- Le tréma et les accents ;
- Le participe passé des verbes pronominaux ;
- Diverses anomalies.

Trente (30) ans après l'adoption et la publication des *Rectifications de l'orthographe* pour contribuer au renforcement, à l'illustration et au rayonnement de la langue française à travers le monde, que pouvons-nous retenir de son application dans l'univers linguistique burkinabè à travers la presse écrite, en l'occurrence les quotidiens *Sidwaya* et *L'Observateur Paalga* ? Nous précisons que les analyses qui se feront s'appuient sur le rapport des *Rectifications orthographiques* présenté par le Conseil supérieur de la langue française dans les documents administratifs du *Journal officiel* de la République française, n°100 du 06 décembre 1990. Nous convoquons également des ouvrages, qui se sont fait écho de ces modifications. Les noms des organes de presse reçoivent les abréviations suivantes, pour permettre de donner les références des extraits servant d'illustration : par exemple, *Sidwaya* numéro 8779, page 18 s'écrit S. n°8779, p. 18 et *L'Observateur Paalga* numéro 9738, page 6 devient O.P. n°9738, p. 6. En tenant compte du fait que la nouvelle orthographe doit s'écrire en tout temps, nous n'avons pas retenu une période particulière pour l'étude. Le corpus est donc constitué de quelques parutions du mois de novembre 2018 et traite uniquement des propres productions des journalistes. Les communiqués, les annonces dont les avis de recrutement, les avis d'appel à manifestation d'intérêt, etc., qui ne sont pas des écrits des hommes de média, n'ont pas été pris en compte dans l'étude.

2. État des Rectifications de l'orthographe de 1990 dans *Sidwaya* et *L'Observateur Paalga*

Cette partie fait l'état des lieux des *Rectifications de l'orthographe de 1990*. Elle présente, d'une part, les cas de non-respect des recommandations des rectifications de l'orthographe et, d'autre part, ceux de respect de ces dernières. Autrement dit, nous exposons les formes relevant de l'ancienne orthographe suivies de celles de la nouvelle orthographe. La prise en compte de ces deux aspects permettra de toucher du doigt les réalités de l'orthographe réformée dans la presse écrite burkinabè, notamment dans les quotidiens d'information *Sidwaya* et *L'Observateur Paalga*. Nous signalons que le singulier et le pluriel des mots composés de même que le participe passé des verbes pronominaux touchés par la nouvelle orthographe n'ont pas connu d'emploi dans les numéros des deux organes de presse consultés.

L'analyse porte donc sur le trait d'union, le tréma et les accents ainsi que sur certaines anomalies.

2.1. Le trait d'union

Pour ce qui est de l'emploi du trait d'union dans les deux organes de presse, nous avons identifié nombre de mots, qui résistent à l'orthographe révisée. Ces formes ont été relevées dans les mots composés et les adjectifs numéraux cardinaux.

2.1.1. Les mots composés

Dans les mots composés qui possèdent des éléments savants¹ en particulier ceux terminés par -o, le trait d'union est remplacé par la soudure. Pour D. Dupriez (2016, p. 30), la soudure est « le processus qui consiste à écrire et rassembler en un seul mot les éléments d'un composé ». Cette règle n'est pas respectée dans les extraits suivants :

- *rhino-pharyngite* (O.P. n°9738, p. 6), trois occurrences relevées
- *broncho-pneumopathies* (O.P. n°9738, p. 6)
- *réalités socio-économiques* (O.P. n°9736, p. 10)
- *narco-djihadisme* (O.P. n°9739, p. 2)
- *physico-chimie* (S. n°8779, p. 15)
- des *techno-pédagogues* (O.P. n°9731, p. 22)

En se conformant à la nouvelle orthographe, ces composés s'écrivent respectivement « *rhinopharyngite* », « *bronchopneumopathie* », « *socioéconomiques* », « *narcodjihadisme* », « *physicochimie* » et « *technopédagogues* ». Le trait d'union disparaît et les mots se trouvent agglutinés.

Dans les noms formés avec les éléments prépositifs *anti-*, *porte-*, *bas*, *contr(e)*, *bien*, *entr(e)*, et au moyen de préfixes latins *extra-*, *infra-*, *intra-*, *ultra*, etc. la soudure s'impose à la place du trait d'union dans la nouvelle orthographe sauf si la soudure entraîne des difficultés de lecture ; ce qui n'est pas le cas dans les exemples suivants :

- *anti-diphtérie* (O.P. n°9736, p. 10)
- *porte-monnaie* (S. n°8777, p. 36)
- 600 ha de *bas-fonds* (O.P. n°9731, p. 7)
- *contre-saison* (O.P. n°9741, p. 9)
- l'état de *bien être* (O.P. n°9736, p. 7)
- *bien-être* et *bien-fondé* (O.P. n°9739, p. 28)

¹ Un élément savant est une partie de mot qui ne constitue pas à elle seule un mot autonome : aéro-, agro-, audio-, auto-, broncho-, hydro-, rhino-, etc.

Dans les cas précis, la nouvelle orthographe n'est pas prise en compte dans la graphie des mots « anti-diphtérie », « porte-monnaie », « bas-fonds », « contre-saison », « bien être », « bien-être » et « bien-fondé » qui, moulés dans l'orthographe moderne, se transforment respectivement en « antidiphtérie », « portemonnaie », « basfonds », « contresaison », « bienêtre » et « bienfondé ».

L'orthographe du mot « bienêtre », qui a deux occurrences à la page 7 de *L'Observateur Paalga* n°9736, répond à la norme de l'orthographe réformée. De même que les mots « porte-parole » et « porte-drapeau » présents respectivement dans S. n°8779, p. 18 et O.P. n°9731, p. 5.

Aussi note-t-on, dans les recomposés modernes exprimant des relations géographiques ou historiques, le respect des règles de l'orthographe révisée :

- L'Institut Al Elmi *franco-arabe*, sis au quartier Hamdalaye (O.P. n°9736, p. 1)
- *franco-burkinabè* (S. n°8779, p. 8)
- les anciens ennemis *franco-allemands* (O.P. n°9730, p. 5)
- cooépration *sino-burkinabè* (O.P. n°9739, p. 8)

La graphie des mots « franco-arabe », « franco-burkinabè », « franco-allemands » et « sino-burkinabè » montre que le trait d'union est maintenu dans les composés exprimant des relations géographiques ou historiques comme le recommandent *Les Rectifications de l'orthographe de 1990*.

2.1.2. Les adjectifs numéraux cardinaux

Suivant les « aménagements orthographiques », l'usage du trait d'union s'étend aux adjectifs numéraux cardinaux formant un nombre complexe, en deçà et au-delà de cent. Autrement dit, le trait d'union doit être généralisé sur tout le numéral quel qu'il soit. Et justement, D. Dupriez (2018, p. 66) écrit : « Les promoteurs de la nouvelle orthographe recommandent d'introduire un trait d'union entre tous les numéraux (cardinaux et ordinaux). »

Considérons les extraits suivants :

- [...] d'un milliard deux *cent-millions* de francs CFA (O.P. n°9736, p. 10)
- Quelque *quarante-cinq mille* d'entre eux (O.P. n°9730, p. 5)
- [...] le coût estimatif est de *cent quarante millions* (O.P. n°9730, p. 22)
- [...] qui se chiffre à un milliard quatre cents millions (S. n°8777, p. 16)

Dans le premier extrait, on remarque un usage inapproprié du trait d'union, « un milliard deux cent-millions » s'écrit « un milliard deux-cents millions », avec la présence du trait d'union dans le numéral « deux-cents » dans lequel cent prend « s » puisqu'il termine le numéral et est multiplié. Pour les trois autres extraits, nous remarquons que « quarante-cinq mille », « cent quarante » et « quatre cents » ne possèdent pas les traits d'union tels que formulés par les modifications de l'orthographe. Ces numéraux, pour être dans la norme des rectifications, doivent se transformer respectivement en « quarante-cinq-mille », « cent-quarante » et « quatre-cents », tous reliés par le trait d'union.

2.2. Le tréma et les accents

2.2.1. Le tréma

Le tréma est utilisé pour indiquer qu'une voyelle doit être prononcée séparément d'une autre placée avant ou après elle. On écrirait « exigüë » pour que l'on ne prononce pas la finale -gue (comme figure) et « exigüïs ». Mais les rectifications de l'orthographe déplacent le tréma sur le « u » pour montrer que c'est cette lettre que l'on doit prononcer : exigüe.

- [...] elle est assise dans une salle *exigüe* (O.P. n°9736, p. 7)
- Nos locaux sont *exigüïs* (S. n°8779, p. 11)

Dans le premier extrait, la graphie de « exigüë » devient « exigüe » conformément à l'orthographe moderne.

Signalons au passage, dans le deuxième extrait, une faute d'orthographe dans « nos locaux sont exigüïs » où le mot « exigüïs » s'écrit *exigus*. Du reste, dans la phrase « Cela crée des désagréments en raison des locaux qui deviennent *exigus* », (O.P. n°9730, p. 25) la norme antérieure à l'orthographe moderne est respectée par les journalistes.

2.2.2. L'accent aigu sur le e (é)

L'accent aigu est introduit sur le « e » des mots qui en avaient été dépourvus lorsqu'il se prononce « é » et qu'il figure dans une syllabe ouverte, c'est-à-dire qui se termine par une voyelle. Cette règle s'étend aux mots étrangers, qui subissent ainsi un processus de francisation.

- La maison *misericordia* (O.P. n°9736, p.8)

Avec la francisation, « *misericordia* » devient « *miséricordia* ».

Par contre, la graphie de la nouvelle orthographe est respectée et « *media* » s'est transformé en « *média* », (O.P. n°9736, p. 10) et « *multimedia* » s'écrit « *multimédia* » dans l'O.P. n°9730, p. 2.

2.2.3. L'accent grave sur le e (è)

L'accent grave a subi des modifications dans son emploi consécutivement aux conclusions des *Rectifications de l'orthographe de 1990*. Pour D. Dupriez (2016, p. 63), la nouvelle orthographe

recommande « l'introduction de l'accent grave sur le « e » du radical et la suppression d'un « l » dans les noms terminés par -ment dérivés des verbes en -eler ».

Dans la graphie du mot « renouvellement » (O.P. n°9736, p. 9), il y a lieu de remplacer le -elle- par -èle- ; ce qui aboutit à « renouvelèment ». Ainsi modifiés, le mot « renouvelèment » et bien d'autres, qui ne figurent pas dans le corpus comme « ruissèlement », « amoncèlement », « craquèlement » rejoignent « harcèlement », qui s'écrit régulièrement avec un accent grave sur le « e ».

L'accent aigu est remplacé sur le « e » par l'accent grave dans les mots de type événement devant une syllabe qui contient un « e » muet ou instable. Cette règle n'est pas toujours respectée dans les deux organes de presse :

- Parlez-nous des événements du 16 septembre (O.P. n°9731, p. 8)
- événements (O.P. n°9738, p. 9)
- événements (S. n°8777, p. 40) trois occurrences relevées.
- événementiel (O.P. n°9741, p. 24)

Dans les mots « événements » et « événementiel » conformes à l'ancienne orthographe, le « e » fermé avec un accent aigu se prononce comme un « e » ouvert. Cet accent constitue une irrégularité qu'il convient d'harmoniser. Le remplacement de l'accent aigu par l'accent grave rend la graphie conforme à la prononciation et donne les formes réformées « évènements » et « évènementiel ». Toutefois, les graphies « règlementer » et « réglementaire », présentes dans le journal *Sidwaya*, charrient la nouvelle orthographe :

-Règlementer et réglementaire (S. n°8779, p. 25)

Par ailleurs, pour ce qui est de la conjugaison des verbes du premier groupe, nous avons relevé les formes suivantes :

- le général lui a assuré qu'il s'attellerait (O.P. n°9731, p. 8)
- s'attellera (O.P. n°9736, p. 9)

Les graphies « s'attellerait » et « s'attellera » relèvent de l'ancienne orthographe. Pour ce qui est de la nouvelle orthographe, elles doivent s'écrire « s'attèlerait » et « s'attèlera » puisque l'accent grave est favorisé à la double consonne. Le remplacement de la consonne double « l » par le « e » accent grave rend les formes conformes à la prononciation, un des objectifs de l'orthographe révisée. En règle générale, les verbes en -eler et en -eter doublent la consonne « l » ou « t » devant un « e » muet : je jette, j'appelle, je rappelle. Quelques verbes ne doublent pas le « l » ou le « t » devant un « e » muet. Ils prennent alors un accent grave sur le « e » qui précède le « t » ou le « l ». Ce sont : atteler, celer, déceler, receler, ciseler, démanteler, écarteler, encasteler, geler, dégeler, congeler, surgeler,

marteler, modeler, peler, acheter, racheter, bégueter, corseter, crocheter, fileter, fureter, haleter. La réforme de l'orthographe de 1990 autorise à conjuguer les verbes en *-eler* au futur simple et au conditionnel sur le modèle de « modeler ». À ce propos, D. Dupriez (2018, p. 156), relayant les règles de l'orthographe moderne, soutient l'introduction de l'accent grave sur le « e » du radical et la suppression d'un « l » dans la conjugaison de quelques verbes terminés par *-eler*.

Examinons la phrase suivante :

Je préférerais (O.P. n°9730, p. 6)

L'alternance *-é/-è-* se retrouve dans la conjugaison de tous les verbes du premier groupe qui comportent un *-é-* (accent aigu) avant le dernier son-consonne de la base (aérer, compéter, espérer, répéter, sécher...). Pour cela, on note, dans le cas présent, le respect de la norme de l'orthographe rectifiée, qui « recommande d'écrire les verbes du type céder avec un *-è-* (accent grave) au futur et au conditionnel », (Y. Le Lay, 2014, p. 85).

2.2.4. L'accent circonflexe

L'accent circonflexe, source de nombreuses difficultés, a connu une amélioration dans son usage avec la révision de l'orthographe. Il est apparu au Conseil supérieur de la langue française qu'il sied de maintenir l'accent circonflexe sur les lettres « a », « e » et « o », mais qu'il n'est pas exigé sur les lettres « i » et « u », sauf dans les cas où sa présence est obligatoire : la terminaison des verbes du passé simple, du subjonctif imparfait et plus-que-parfait et dans quelques cas d'homographie comme jeûne / jeune ; dû / du ; mûr / mur ; sûr / sur. Pour ce qui est de l'usage de cet accent dans les deux quotidiens, que pouvons-nous retenir ?

- La suppression de l'accent circonflexe sur le « î » prononcé [i]

- Développer sans *abîmer* (O.P. n°9736, p. 9) deux occurrences sur la même page
- *dîner* (O.P. n°9738, p. 7)
- *dînatoire* (O.P. n°9731, p. 17)

Dans le corpus, cette règle n'est pas respectée et l'on relève des formes « abîmer », « dîner » et « dînatoire » en lieu et place de « abimer », « diner », et « dinatoire ». Cette dernière forme est respectée dans l'expression « soirée dinatoire » identifiée dans *L'Observateur Paalga* n°9739 à la page 4.

- La suppression de l'accent circonflexe sur le « i » à l'intérieur de la séquence *-ai-*,

Cette suppression, préconisée par l'orthographe moderne, n'est pas toujours respectée comme le montrent les mots suivants :

- *maraiçage* (O.P. n° 9731, p. 7)

- le nouveau modèle *n'entraîne* pas de réimmatriculation (O.P. n°9736, p. 4)
- et à moindre coût dans la *chaîne* de valeur (O.P. n°9736, p. 22)
- la *chaîne* (O.P. n°9731, p. 21) *chaîne* (S. n°8779, p. 3)
- *traînait* (O.P. n°9738, p. 6)
- *ânés* (O.P. n°9738, p. 31) et *ânés* (O.P. n°9741, p. 24)
- Une occasion aussi de partage d'expériences avec les *ânés* (O.P. n°9736, p. 5)
- *entraîner* (O.P. n°9741, p. 6)
- *maraîchère* (O.P. n°9741, p. 9)
- *fraîchement* (S. n°8777, p. 35)

Les mots « *maraîchage* », « *entraîne* », « *chaîne* », « *traînait* », « *ânés* », « *entraîner* », « *maraîchère* » et « *fraîchement* », selon l'orthographe repensée, deviennent respectivement « *maraichage* », « *entraîne* », « *chaîne* », « *trainait* », « *ainés* », « *entraîner* », « *maraichère* » et « *fraichement* » avec un point au lieu de l'accent circonflexe sur la voyelle « i ». Un seul cas de respect de la norme est le mot « *traîne* » dans « *traîne les pieds* » qui est présent dans l'O.P. n°9736, p. 6.

- La suppression de l'accent circonflexe sur le « i » dans la séquence -aitre-

- *reconnaître* (O.P. n°9731, p. 9)
- *apparaître* (O.P. n°9731, p. 21)
- *connaît*, *connaîtront*, *connaîtra* (O.P. n°9731, p. 23)
- *maître* (O.P. n°9741, p. 24)
- *reconnaître* (O.P. n°9730, p. 5)
- *reconnaît* (S. n°8779, p. 29), *reconnaît* (S. n°8777, p. 15)
- *contremaître* (O.P. n°9730 : page de couverture)

Les verbes et noms « *reconnaître* », « *apparaître* », « *connaît* », « *connaîtront* », « *connaîtra* », « *maître* », « *reconnaître* », « *reconnaît* », « *contremaître* » peuvent s'écrire dorénavant sans l'accent circonflexe sur le « i » et se transforment, chacun en ce qui le concerne, en « *reconnaitre* », « *apparaître* », « *connait* », « *connaitront* », « *connaitra* », « *maître* », « *reconnaitre* », « *reconnait* », « *contremaître* » conformément à l'orthographe moderne.

- La suppression de l'accent circonflexe sur le « i » de la séquence –oi

- « *boîte noire* » ou de « *pièces maîtresses* » O.P. n°9730, p. 6
- 1500 *boîtes* de lait (O.P. n°9739, p. 28)
- *accroître* (S. n°8777, p. 36)
- [...] les autres [...] à *emboîter* le même pas (O.P. n°9736, p. 3) et (S. n°8777, p. 15)

- *accroître* (O.P. n°9741, p. 6)

On note une fois de plus que la nouvelle orthographe n'est pas respectée dans les mots « boîte », « accroître » et « emboîter », qui devraient se transformer en « boite », « accroitre » et « emboiter ».

Comme on peut le remarquer, dans la nouvelle orthographe, l'accent circonflexe est remplacé par le point sur le « i » dans nombre de mots où il ne joue pas un rôle distinguant.

- La suppression de l'accent circonflexe sur le « u » dans la séquence - ou-

- [...] le *coût* d'acquisition s'élève à 453 millions de F CFA (O.P. n°9736, p. 3)
- d'un *coût* d'achat de plus de 611 millions (O.P. n°9736, p. 3) et (S. n°8777, p. 8)
- *coût*, (O.P. n°9731, p. 23)
- *coût*, (S. n°8777, p. 36)
- *coût* (S. n°8779, p.1 et p. 5)
- Cette nouvelle version du logiciel a *coûté* 130 millions (O.P. n°9736, p. 4)
- Fin *août* (O.P. n°9736, p. 5) 2 occurrences sur la même page
- un avant-*goût* (O.P. n°9738, p. 6)

Les mots « coût », « coûté », « août » et « avant-goût », pourvus d'un accent circonflexe dans l'ancienne orthographe, perdent cet accent et deviennent « cout », « couté », « aout » et « avant-gout » dans l'orthographe réformée.

- La suppression de l'accent circonflexe sur la lettre « u »

- *brûlures* (O.P. n°9730, p. 5) et *brûler*, *brûlé* (O.P. n°9739, p. 6)
- *sûrement* un prétendant (O.P. n°9731, p. 5 et page 6) et (S. n°8777, p. 3)
- *sûreté* (O.P. n°9731, p. 8)
- *dûment* (O.P. n°9731, p. 6) et (S. n°8779, p. 31)

Pour ce qui est des trois premiers extraits, « brûlures », « sûrement » et « sûreté », on constate la non-suppression de l'accent circonflexe sur le « u » pourtant prônée par la réforme de l'orthographe de 1990. Ces mots peuvent s'écrire « brulures », « surement » et « sureté ».

Quant au quatrième extrait, selon les *Rectifications de l'orthographe de 1990*, « dument » s'écrit sans accent circonflexe comme dans « absolument », « éperdument », « résolument », etc. Par contre, l'orthographe de « déjeuner » (O.P. n°9736, p. 8) sans l'accent circonflexe sur le « u » est conforme à l'orthographe recommandée.

En résumé, il faut noter que l'orthographe rectifiée autorise la suppression de l'accent circonflexe sur les voyelles « i » et « u » chaque fois que celui-ci n'est pas discriminant. (Y. Le Lay, 2014, p. 138)

2.3. Diverses anomalies

Les anomalies sont des graphies non conformes aux règles générales de l'écriture du français (comme *ign* dans *oignon*) ou à la cohérence d'une série précise.

2.3.1. Harmonisation de graphie

La graphie -eoir est remplacée par -oir à la finale de quelques verbes. Cet état des choses n'est guère respecté dans la presse écrite :

- Dans la perspective *d'asseoir* un code général (O.P. n°9736, p. 2)
- [...] l'attachement du gouvernement à *asseoir* (O.P. n°9736, p. 3)
- qui a su *asseoir* sa renommée (O.P. n°9730, p. 21)

La nouvelle orthographe propose de supprimer le -e- de l'infinitif « asseoir » comme dans « messoir », « s'asseoir », « assoir... » Il convient de noter, avec D. Dupriez (2016, p. 96) que « la suppression de la lettre « e » à la finale de la graphie -eoir n'est pas une innovation ou une fantaisie des *Rectifications orthographiques de 1990*. Autrefois, le verbe voir s'est écrit « veoir ».

Un autre cas à normaliser est que quand un mot ne s'écrit pas comme les autres mots de la famille ou série à laquelle il appartient, on le régularise.

- *relais* (O.P. n°9736, p. 10)
- *un relais* (O.P. n°9738, p. 25)

Le mot « relais » s'écrit « relai » selon l'orthographe moderne et rejoint ainsi les mots « balai », « essai » et « délai » qui s'écrivent sans le « s » à la fin.

2.3.2. Mots d'origine étrangère

Pour l'écriture des mots d'origine étrangère, les journalistes n'ont pas tenu compte de la nouvelle orthographe :

- le *leadership* (O.P. n°9736, p. 10)
- *leadership* (O.P. n°9738, p. 23) et (O.P. n°9739, p. 5) et (S. n°8777, p. 2 et p. 17)

- *leader* (O.P. n°9741, p. 24) / (O.P. n°9739, p. 5 et (S. n°8777, p. 41)
- des différents *leaders* (O.P. n°9731, p. 5)
- *supporters* (O.P. n°9731, p. 18)
- *supporters* (O.P. n°9741, p. 5)

Quand les deux graphies -er et -eur à la finale de mots d'origine anglaise sont en concurrence dans les dictionnaires, l'orthographe réformée préconise la forme -eur conformément à la prononciation française. Ainsi les mots « leadership », « leader », « supporters » s'écrivent-ils respectivement « leadeurship », « leadeur » et « supporteurs ».

Aussi *Les Rectifications de l'orthographe de 1990* conseillent-elles la réduction des consonnes doubles dans certains mots d'origine étrangère ; chose que les journalistes n'adoptent pas non plus dans leurs productions :

- challenge (O.P. n°9741, p. 5)
- challenge (S. n°8779, p. 23 et 27)
- l'harmattan (O.P. n°9741, p. 6) six (6) occurrences

Les graphies les plus simples proposées par l'orthographe moderne sont « chalenge » avec une seule consonne « l » et « harmatan » avec un seul « t ».

Un autre cas, les *curricula* (S. n°8777, p. 18), qui devrait s'écrire avec un « s » reste invariable. Pourtant, selon l'orthographe révisée, les mots d'origine étrangère forment désormais leur pluriel comme on le forme en français, c'est-à-dire par l'adjonction d'un « s » à la fin, d'où les *curriculas*.

Au terme de l'examen de la deuxième partie de l'étude, qui a fait l'état des lieux des réformes orthographiques de 1990, nous constatons que les formes modernes de l'orthographe cohabitent avec les formes anciennes dans la presse écrite burkinabè, notamment *Sidwaya* et *L'Observateur Paalga*. Mais l'ancienne orthographe est plus présente que la nouvelle. Ainsi qu'est-ce qui pourrait expliquer cette situation ?

3. Les raisons de la non-application des *Rectifications de l'orthographe de 1990*

En rappel, Michel Rocard, premier ministre français de l'époque, fonda le Conseil supérieur de la langue française le 2 juin 1989. La mission assignée à ce Conseil est de dresser un rapport « d'aménagements orthographiques » pour tenter de mettre fin à un certain nombre « d'anomalies et d'absurdités » de la langue française. Les membres du groupe de travail furent installés en octobre 1989. Le

19 juin 1990, M. Maurice Druon² présenta le rapport des réformes orthographiques devant le Conseil supérieur de la langue française au premier ministre français. Nous pouvons lire ceci à la page 3 du rapport :

En installant, en octobre dernier, le Conseil supérieur ici assemblé, vous le chargez, entre autres missions, de formuler des propositions claires et précises sur l'orthographe du français, d'y apporter des rectifications utiles et des ajustements afin de résoudre, autant qu'il se peut, les problèmes graphiques, d'éliminer les incertitudes ou contradictions, et de permettre aussi une formation correcte aux mots nouveaux que réclament les sciences et les techniques.

Comme le montre cette affirmation, l'objectif de la nouvelle orthographe est de simplifier la graphie de certains mots, à travers la proposition de modifications et d'aménagements, correspondant à l'évolution de l'usage, et qui permettent un apprentissage plus aisé et moins hésitant. Un certain nombre de principes ont régenté le travail dont celui-ci :

Il a été entendu que les propositions des experts devraient être à la fois fermes et souples : fermes afin que les rectifications constituent une nouvelle norme et que les enseignants puissent être informés précisément de ce qu'ils auront à enseigner aux nouvelles générations d'élèves ; souples, car il ne peut être évidemment demandé aux générations antérieures de désapprendre ce qu'elles ont appris, et dont l'orthographe actuelle doit rester admise. 1990, p. 3

En considérant cette déclaration, nous constatons que le Conseil supérieur de la langue française donne la possibilité aux usagers de la langue française de suivre soit l'ancienne orthographe soit l'orthographe réformée, puisque les rectifications n'ont pas un caractère obligatoire. C'est cette situation qui se rencontre dans les deux organes de presse étudiés : l'usage concomitant des deux orthographe, l'ancienne et la nouvelle. Ainsi *Les Rectifications de l'orthographe de 1990* se présentent comme un travail presque inutile. C'est comme vouloir d'une chose et de son contraire. En effet, comment est-il possible d'apporter des rectifications utiles et des ajustements afin de résoudre les problèmes graphiques, d'éliminer les incertitudes ou contradictions, et de permettre aussi une formation correcte aux mots nouveaux que réclament les sciences et les techniques si les

² Secrétaire perpétuel de l'Académie française, président du groupe de travail

recommandations de la nouvelle orthographe ne sont pas totalement appliquées ? On peut ici s'approprier la théorie du déterminisme en soutenant que les mêmes causes produisent les mêmes effets puisque en 1975, l'Académie française a proposé une série de nouvelles rectifications, qui ne sont malheureusement pas passées dans l'usage, faute d'être enseignées et recommandées.

Ainsi, nous pensons que, dès le départ, le Conseil supérieur de la langue française a failli en admettant la validité des deux orthographe. Il a été soutenu par l'Académie française et le gouvernement français. Très nettement, ces institutions, qui réglementent l'usage de la langue française, ont validé les deux orthographe, en permettant d'écrire soit selon l'ancienne orthographe soit selon celle moderne. Aucune des deux règles de l'orthographe ne peut être considérée comme fautive. Mais le grand tort revient à l'Académie française puisque son avis est décisif. D'ailleurs M. Masson a écrit « aucune autre autorité n'a jamais cherché à légiférer en matière d'orthographe, on peut donc effectivement dire que dans ce domaine personne ne décide, mais que l'on s'incline lorsque l'Académie a parlé », cité par (K. Kaderova, 2010, p. 27).

Au fil des années, la non-application de l'orthographe moderne devient une préoccupation et le gouvernement français prend des mesures. C'est en cela que dans le Bulletin officiel de l'Éducation nationale du 2 novembre 2015, on peut lire ceci : « L'enseignement de l'orthographe a pour référence les *Rectifications orthographiques* publiées par le *Journal officiel* de la République française le 6 décembre 1990. » Cette affirmation montre le grand intérêt accordé à la nouvelle orthographe, qui permet de rectifier un certain nombre d'incohérences et de simplifier certaines graphies. En conséquence, l'application de l'orthographe réformée peut faciliter l'apprentissage de la lecture et de l'écriture pour tous les apprenants, en particulier, pour ceux qui sont les plus en difficultés. Suivre donc les deux règles de l'orthographe, à savoir l'ancienne et la nouvelle, se présente même comme un danger pour les apprenants : par exemple, pour la même graphie d'un mot composé, tantôt il est écrit en deux mots, tantôt en un mot par le phénomène de l'agglutination. Dans ces conditions, l'apprenant ne sait plus quelle est la forme correcte. Pour un apprenant, les règles d'apprentissage doivent être claires et précises dès le départ pour faciliter leur assimilation. Pour cela, il faudrait que les recommandations issues des *Rectifications de l'orthographe de 1990* soient utilisées par les enseignants à tous les niveaux. La présentation simplifiée qui est faite vise à faciliter la compréhension de ces modifications et à permettre leur diffusion à grande échelle à travers les programmes dans l'éducation. Il aurait été intéressant que des ouvrages qui traitent uniquement des rectifications soient produits et vulgarisés pour permettre aux usagers de la langue, voire les enseignants de lettres

de se les approprier pour les transmettre aux jeunes apprenants. La raison est que le rapport du Conseil supérieur de la langue française est un document officiel, qui présente les modifications, mais ne donne pas assez d'explications et n'adopte pas l'approche pédagogique pour expliquer aux usagers de la langue française comment apprendre les changements orthographiques.

Nous pouvons ajouter le fait que les journalistes occultent l'usage de la nouvelle orthographe parce que beaucoup de gens ignorent l'existence de ces reformes orthographiques. Ils cherchent à éviter le regard d'autrui, de la société : comment les gens jugeront-ils leur production ? Pour ne pas être mal jugés, ils préfèrent s'aligner sur l'ancienne orthographe, qui est bien connue et utilisée par tous et se présente donc comme une référence ou un héritage. D'ailleurs, comme l'écrivent C. Baylon et X. Mignot (1999, p. 187), « La communication est un marché où les personnes et les performances se voient attribuer un 'prix' et sont évalués à l'aune des normes et des usages dominants. »

Conclusion

À l'issue de la présentation de l'état des lieux des *Rectifications de l'orthographe de 1990* dans la presse écrite burkinabè à travers les quotidiens *Sidwaya* et *L'Observateur Paalga*, quelques observations peuvent être faites. La première est que pour certains mots, les journalistes se sont alignés sur la nouvelle orthographe ou mieux les recommandations de l'orthographe moderne sont respectées pour certains mots. La deuxième est que pour beaucoup de mots, la graphie s'écarte de l'orthographe révisée pour épouser celle de l'ancienne orthographe. Autrement dit, les mots touchés par les modifications de l'orthographe sont rares ou se comptent sur les doigts d'une seule main dans les deux organes de presse. D'une part, dans l'usage du trait d'union, il a été relevé, pour ce qui est des recomposés modernes exprimant des relations géographiques ou historiques, le respect de la graphie conformément à la nouvelle orthographe, de même que quelques rares mots qui comportent le tréma, l'accent grave et l'accent circonflexe. D'autre part, dans l'ancienne orthographe, il a été relevé le non-maintien du trait d'union dans les adjectifs numériques cardinaux, le maintien du tréma sur la voyelle « e » au lieu du « u », le maintien de l'accent aigu sur des mots qui appellent l'accent grave selon l'orthographe révisée, le maintien de l'accent circonflexe sur un grand nombre de mots pour lesquels il n'en faut pas. La francisation des mots d'origine ancienne ou étrangère, prônée par l'orthographe moderne, n'est guère prise en compte dans les deux organes. Le faible intérêt des journalistes à la nouvelle orthographe s'explique par le fait que, dès le départ, le Conseil supérieur de la langue française, avec l'accord de l'Académie française, a affirmé le caractère non obligatoire des

Rectifications de l'orthographe de 1990, et a soutenu que l'ancienne orthographe a également droit de cité. Ainsi est-il facile pour les usagers de la langue française d'appliquer l'orthographe qu'ils maîtrisent le plus : l'ancienne, surtout que la nouvelle ne fait pas l'objet d'enseignement jusque-là. Pour l'appréhender, il faut compter sur ses connaissances linguistiques ; toute chose qui pourrait impacter la transmission de l'information en temps réel, objectif cher du monde de la presse.

Références bibliographiques

- BAYLON Christian et MIGNOT Xavier, 1999, *La Communication*, 2^e édition, Paris, Nathan/HER.
- CATACH Nina, 2016, *L'orthographe française. Traité théorique et pratique*, Paris, Armand Colin.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Rapport du Conseil supérieur de la langue française, Rectifications de l'orthographe, Journal Officiel de la République française*, Documents administratifs, n°100, 06 décembre 1990, (JODA n°100), www.academie-francaise.fr/Langue/orthographe/c.html consulté le 18 mars 2019 à 20 h 30.
- DUBOIS Jean, DUBOIS-CHARLIER Françoise et KANNAS Claude, 2014, *Orthographe*, Coll. Livres de bord, Paris, Larousse.
- DUPRIEZ Dominique, 2016, *La Nouvelle orthographe expliquée à tous*, Paris, Albin Michel.
- DUPRIEZ Dominique, 2018, *La Nouvelle orthographe en pratique*, 3^e édition, Paris, De Boeck supérieur.
- GOOSSE André, 1991, *La "nouvelle" orthographe*, Paris, Duculot.
- GREVISSE Maurice et GOOSSE André, 2016, *Le Bon usage*, 16^e éd., Paris, Gembloux, De Boeck Duculot.
- KADEROVA Katerina, 2010, *La réforme de l'orthographe française de 1990*, consulté sur le site <https://is.cuni.cz/webapps/zzp/download/130020559>, le 20 mars 2019 à 22 h 45.
- LE LAY Yann, 2014, *Conjugaison*, Coll. Livres de bord, Paris, Larousse.

**LES ENJEUX SOCIOLINGUISTIQUES DE L'ALLIANCE
À PLAISANTERIE AU BURKINA FASO A L'ÈRE DES
RÉSEAUX SOCIAUX : CAS DU GROUPE FACEBOOK
YAADSE VS GULMANCE**

SORE Ousséni*
SAWADOGO Issaka**

Résumé

Avec l'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, les pratiques traditionnelles des relations à plaisanterie tendent à se conformer à la modernité. La présente étude traite de l'alliance à plaisanterie entre deux groupes ethniques du Burkina Faso, les *Yaadse* et les *Gulmance* sur le réseau social facebook. L'objet de cet article est d'analyser cette nouvelle forme de joute verbale en cherchant à saisir les manifestations linguistiques et les enjeux sociolinguistiques de cette alliance à plaisanterie virtuelle. L'examen de ce forum de discussion révèle une certaine vitalité de cette pratique via facebook qui confère une nouvelle vitrine d'expression à cette valeur socioculturelle burkinabè.

Mots-clés : Alliance à plaisanterie, sociolinguistique, facebook, Yaadse, Gulmance.

Abstract

With the arrival of new technologies of information and communication, traditional practices strive to be in agreement with modernity. The current study is about a joking alliance between two ethnic groups of Burkina Faso, *Yaadse* and *Gulmance* through the network facebook. The aim of this paper is to analyze this new type of verbal joking and try to understand the linguistic and sociolinguistic facts of this virtual joking alliance. The analysis of this forum of discussion shows a certain vitality of this practice through facebook which can be considered as a dawning space to express this burkinabe sociocultural value.

Key-words: Joking alliance, sociolinguistics, facebook, Yaadse, Gulmance.

Introduction

Pays à forte hétérogénéité linguistique, le Burkina Faso fait partie des territoires où l'alliance à plaisanterie connaît une certaine notoriété. Facteur de coexistence pacifique, la plupart des différents groupes ethniques présents sur ce territoire ont pendant longtemps cohabité pacifiquement par le biais de cette pratique socioculturelle. Il s'agit en

* Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Email: sorehussein@gmail.com

** Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Email: sawadogoissakas@gmail.com

fait d'un jeu verbal mis en œuvre par ces groupes ethnolinguistiques pour se tourner réciproquement en dérision. Cette pratique demeure, non seulement un moyen efficace de distraction, mais elle reste également une puissante arme de prévention et de gestion des conflits interethniques (A. Nyamba, 2001 ; A. Babini, 1996 ; S. Lallemand, 1975). L'alliance à plaisanterie se manifestait le plus souvent pendant les événements traditionnels (mariage, décès, intronisation de chef coutumier, etc.), mais force est de constater que l'avènement de la modernité, qui se caractérise par la prolifération des technologies de l'information et de la communication, a engendré une nouvelle manifestation de cette alliance à plaisanterie au Burkina Faso.

Le présent article se propose ainsi d'analyser cette nouvelle forme d'alliance à plaisanterie entre deux groupes ethniques burkinabè en l'occurrence les *Yaadse* et les *Gulmance* sur le réseau social "facebook". Cette recherche s'inscrit dans le cadre théorique de la sociolinguistique des interactions verbales qui « appréhende le discours, à la fois, comme inévitablement influencé par une multitude d'éléments, et construit tour par tour par les participants dans l'interaction ». (V. André, 2010, p. 200). C'est dire que cette approche sociolinguistique des discours analyse les pratiques langagières comme étant actualisées par des interlocuteurs dans une situation de communication particulière (ici, l'alliance à plaisanterie). Pour y parvenir, nous tenterons de répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les manifestations linguistiques de l'alliance à plaisanterie entre les *Yaadse* et les *Gulmance* ?
- Quels sont les procédés discursifs mis en œuvre par les internautes burkinabè dans l'expression de cette alliance à plaisanterie ?

Notre étude se fixe donc pour objectif de saisir les manifestations (socio)linguistiques de cette alliance à plaisanterie virtuelle.

Il sera question dans un premier temps de passer en revue les démarches utilisées pour la constitution de notre corpus. Ensuite, nous tenterons de spécifier cette forme d'alliance à plaisanterie en faisant ressortir ses aspects linguistiques et les stratégies discursives auxquelles les interactants font appel dans leurs joutes verbales. Et enfin, nous nous attarderons sur les aspects sociolinguistiques de cette alliance à plaisanterie.

1. Aspects théorique et méthodologique

1.1. Constitution du corpus

Les données qui constituent notre corpus ont été entièrement collectées via le réseau social facebook. Nous avons opté pour l'observation participante comme technique de collecte de nos données. Pour ce faire, la première tâche consistait à se faire accepter dans le

groupe d'alliance à plaisanterie en question afin de suivre les différentes interactions.

Une fois intégré dans ce forum de discussion, nous avons la légitimité d'observer et de participer activement aux échanges qui ont lieu sur ce groupe. Et à l'aide d'un bloc-notes, nous avons procédé progressivement au relevé des mots, expressions, phrases, proverbes, devinettes, anecdotes, etc. qui participent de la relation à plaisanterie. Cette observation a été faite pendant une année environ où nous participons à l'animation du groupe soit par des commentaires, soit en introduisant de nouvelles thématiques sujettes à débat.

Enfin, nous avons eu recours à un entretien virtuel "inbox" avec les administrateurs du forum et quelques membres qui se sont illustrés par leur dynamisme dans l'animation du groupe. L'objet de ces interviews médiatisées se justifie par la volonté de trouver des réponses aux préoccupations relatives aux fonctions sociales de l'alliance à plaisanterie.

1.2. Présentation du groupe d'alliés à plaisanterie "*Yaadse vs Gulmance*"

Le groupe facebook d'alliance à plaisanterie "*Yaadse vs Gulmance*" est un forum d'alliance qui a été créé le 19 juillet 2013. Ce forum constitue une communauté forte qui compte plus de 60.000 membres¹. Les interactions se font sous le contrôle d'un administrateur principal et de plusieurs administrateurs secondaires qui jouent un rôle régulateur puisqu'ils doivent travailler à la cohésion du groupe. En effet, la responsabilité de ces managers est de veiller à ce que les joutes verbales restent dans le cadre de l'alliance à plaisanterie.

C'est pourquoi, les publications des membres sont examinées par ceux-ci avant leur apparition sur la toile. Toutefois, il arrive que des messages malsains échappent à la vigilance des administrateurs. Cela est surtout perceptible lorsqu'un allié à plaisanterie "commente" par exemple une publication faite par une tierce personne. Dans ce cas de figure, les managers n'ont pas le pouvoir de supprimer ce message. Mais, l'intéressé est néanmoins rappelé à l'ordre pour procéder à l'effacement de sa notification sous peine d'exclusion du groupe.

1.3. L'alliance à plaisanterie : approche définitionnelle

Connues sous diverses appellations selon les contrées dans lesquelles elles se rencontrent en Afrique, les relations à plaisanterie constituent une tradition authentiquement africaine. Au Burkina Faso, on rencontre par exemple les termes de *rakure* en moore, *sinankuya tulon* en dioula, *wangarbe* (singulier, *bangoro*) en fulfulde, *li ciinli* en gulmancema, etc. En fait, chacun des groupes ethniques burkinabè

¹ Les données ont été collectées jusqu'au mois de janvier 2020.

possède une désignation qui lui est propre. Mais, c'est le terme "*rakure*" qui est surtout utilisé pour désigner les relations à plaisanterie au Burkina Faso. Quelle que soit la dénomination utilisée, on remarquera aisément que l'accent est mis sur le jeu. Considérées comme un puissant facteur de cohésion sociale, ces relations à plaisanterie sont pratiquées par la majorité des groupes ethniques burkinabè (A. Napon, 2005).

Toutefois, il ne faudrait pas confondre l'alliance à plaisanterie et la parenté à plaisanterie (A. Sissao, 2002). En effet, l'alliance à plaisanterie constitue une joute verbale qui se fait entre deux groupes ethniques ou deux villages voire deux régions. Mieux, c'est un pacte basé sur les relations amicales depuis les ancêtres. Quant à la parenté à plaisanterie, elle s'exprime de façon intra/inter-familiale. Elle se caractérise par « l'existence d'une relation de consanguinité contractée par mariage entre deux groupes ou deux familles, lien qui autorise un certain nombre de privautés, par exemple entre petit-fils et grand-père ou bien entre le frère cadet et l'épouse du frère aîné », (A. Sissao, 2002, p. 6). L'on retient tout de même avec l'auteur que l'alliance à plaisanterie aussi bien que la parenté à plaisanterie constituent toutes des relations à plaisanterie. Au regard du fait que cette relation à plaisanterie (*Yaadse vs Gulumance*) regroupe deux groupes ethniques voire deux régions du Burkina Faso, c'est la notion d'alliance à plaisanterie que nous avons retenue dans le cadre de cette étude.

1.4. L'alliance à plaisanterie comme un discours de l'internet

A l'ère du web aujourd'hui, sans perdre de vue ses pratiques d'antan, l'alliance à plaisanterie s'est déportée sur les réseaux sociaux et semble être devenue, au regard de son ampleur sur le réseau social facebook, un des discours de l'internet (F. Mourlhon-Dallies et al. 2004, p.2) :

En parlant de "discours de l'internet", nous renvoyons simplement aux différents discours circulant sur l'internet ; autrement dit, nous opérons une catégorisation en termes de discours en nous référant au support. Nous parlons de "discours de l'internet", comme on parlerait de "discours radiophonique", de "discours télévisuel", de "discours de la presse écrite", de "discours de la classe de langue".

C'est dire que, le discours de l'internet, sans se circonscrire à un type particulier de conversation, renvoie à tous échanges réalisés par le biais de l'internet. Les échanges restent authentiques puisqu'il n'y a pas de biais dû au paradoxe de l'observateur. Aussi, les discours de l'internet se présentent-elles comme un corpus sans début ni fin dans la mesure où des échanges ont eu lieu avant et d'autres auront lieu après.

De ce fait, la circonscription de ce corpus ne peut se faire que de façon arbitraire puisqu'il se présente généralement sous une forme inachevée.

Le forum facebook d'alliance à plaisanterie entre les *Yaadse* et les *Gulmance* partage les caractéristiques de ces discours d'internet. Son corpus pluriel s'inscrit dans le champ des "forums de discussion" que M. Marcoccia (2004, p.2) considère comme « une correspondance électronique archivée automatiquement, un document numérique dynamique, produit collectivement de manière interactive ».

Par ailleurs, ce forum se veut un espace de bavardages dont l'animation dépend non seulement de facteurs externes comme l'actualité mais également des centres d'intérêts ou récits de vie des communautés discursives participant aux échanges.

2. Aspects linguistiques de l'alliance à plaisanterie

Il est question de circonscrire d'une part, les caractéristiques linguistiques de ce discours et d'autre part, de mettre en lumière les créativités linguistiques convoquées par ces interlocuteurs dans leurs joutes verbales.

2.1. Les langues d'interaction dans le jeu verbal

Un examen du corpus des internautes permet de mettre en œuvre principalement trois langues dans leurs jeux verbaux : le français, le moore et le gulmancema. La configuration linguistique du corpus de cette alliance à plaisanterie reflète la réalité sociolinguistique burkinabè. En effet, l'on distingue d'un côté le français, langue officielle. C'est la principale langue d'échange dans cet espace virtuel. C'est la langue que les alliés ont en commun et elle joue de ce fait un rôle de langue véhiculaire (L.J. Calvet, 1999) entre les groupes ethnolinguistiques en présence.

D'un autre côté, il y a les langues qui relèvent du terroir burkinabè c'est-à-dire le moore (langue parlée par le groupe ethnique *Yaadse*) et le gulmancema (langue parlée par le groupe ethnique *Gulmance*). Ces deux langues constituent l'image de la culture burkinabè et partant celle des alliés à plaisanterie puisque la langue est le noyau de l'identité et donc de la culture. En faisant ainsi usage de leurs langues maternelles dans le jeu verbal, il y a donc une sorte de revendication linguistique de la part des alliés. L'on notera que les *Yaadse* s'expriment en y introduisant des termes de la langue moore, les *Gulmance* en font de même en utilisant la langue gulmancema dans leurs interactions. Aussi, il n'est pas rare d'assister à l'utilisation des deux langues par ceux qui en ont la maîtrise. Cette situation de contacts de langues va engendrer divers phénomènes linguistiques que les internautes mettent en œuvre dans leurs interactions verbales.

2.1.1. Le code-switching

Le cadre de cette alliance à plaisanterie virtuelle se veut le lieu par excellence pour les internautes d'exprimer leur capacité à manier les langues en présence. Ils choisissent ainsi comme stratégie communicative l'alternance des langues (code-switching) c'est-à-dire que ces locuteurs font usage de façon alternée des langues dont ils ont la maîtrise dans leurs discours. Ici, l'alternance des langues ne traduit pas nécessairement une incompétence linguistique, il s'agit d'une stratégie discursive mise en œuvre par le locuteur bilingue pour exprimer sa capacité à faire varier son répertoire langagier (D. Moore, 2006, p.156). L'alternance codique peut être intraphrastique en se manifestant à l'intérieur d'une même phrase ou interphrastique ; elle s'observe dans ce cas d'une phrase à une autre.

Exemple 1

(1) Excellente semaine, un lundi béni pour toi.

Fam fam }
Ni yibeogo } Bonjour !

Notons ici que l'internaute est un locuteur de la langue gulmancema. En faisant ainsi usage des deux langues (moore, gulmancema), le principal souci est de toucher l'ensemble des alliés à plaisanterie, en l'occurrence les *Yaadse* et les *Gulmance*. Mieux, des locuteurs du gulmancema font preuve d'une maîtrise parfaite du *yaadre*, la variante linguistique du moore parlée par les *Yaadse*.

(2) On dit que les *yaadse* sont des dessins animés.

Li tie yenbii ? (gulmancema) }
Yala woto bii ? (yaadre) } Est-ce exact ?

En faisant usage du terme *yala (yala woto bii ?)* dont la variante est *yaa (yaa woto bii ?)* dans les autres dialectes du moore, le locuteur crée une certaine complicité avec toute la communauté *yadga*. Cependant, lorsque toutes les langues en présence ne sont pas maîtrisées par les alliés à plaisanterie, ceux-ci développent de nouvelles stratégies communicatives.

2.1.2. Le code-mixing

A la différence du code-switching, le code-mixing procède par un usage de deux ou plusieurs langues à l'intérieur d'un énoncé mixte (J. Hamers & M. Blanc, 1983, p.204). Cette stratégie communicative

est surtout mise en œuvre par les internautes parce qu'elle constitue une opportunité de valorisation de leurs langues maternelles.

Exemple 2

(1) Le jour je vais mettre pied à Fada, je vais pisser sur le toeega piannn !

(2) Les parents, on va parler moore : "Gurm yaa yalm wa pesgo. Yéti yaa sida ?"

(3) Allons en gulmance : Iffa baani.

(4) Ce n'est rien d'autre que de la barbarie linguistique. Karisaaa !

(5) C'est dans quelle faculté votre yaaba a étudié la chirurgie même et il est venu appliquer sur vos visages ?

(6) Bon vendredi aux nobles enfants du grand NORD ! A vous aussi les kolokolos et padaladas d'en face bon vendredi.

Les énoncés ci-dessous permettent de mieux saisir le phénomène de mélange de langues adopté par les internautes dans leur pratique de l'alliance à plaisanterie. En effet, les trois langues de conversations que sont le moore, le gulmancema et le français sont ainsi mises en œuvre. D'une part, il y a un mélange entre le français et le moore :

(1) Toeega (le kapokier),

(2) "Gurm yaa yalm wa pesgo. Yéti yaa sida ?" (Le Gulmance est aussi bête qu'un mouton. N'est-ce pas vrai ?),

(4) Karisaaa ! (Expression du dégoût karisa en moore avec une insistance à travers l'allongement vocalique),

(5) Yaaba (grand-père/grand-mère),

(6) Kolokolos (dindons), padaladas (canards).

D'autre part, l'on observe une intrusion de la langue gulmancema dans le français : (3) Allons en gulmancema : Iffa baani (vous vous êtes bien réveillés ?). Cette attitude des alliés à plaisanterie envers leurs langues maternelles reste donc en conformité avec l'un des principes de l'alliance à plaisanterie, celui de perpétrer et de perpétuer la tradition africaine caractérisée par la diversité ethnique, linguistique et culturelle (Y. Diallo, 2006, p.780). Cependant, l'objet de cette alliance à plaisanterie n'est pas que la pérennisation des valeurs culturelles burkinabè, ces joutes verbales visent également le divertissement des participants.

2.2. Les créations à fonction ludique

Notons que la dynamique des alliances à plaisanterie réside davantage dans la capacité d'inventions plaisantes des alliés. Pour mettre en œuvre ce pouvoir humoristique, S. Hagberg (2006, p.864) souligne :

Ce n'est ni la fonctionnalité ni l'identité qui est la force de la réinvention de cette institution, mais le fait que la parenté à

plaisanterie ouvre un espace culturellement construit pour les
rires, satires et amusement dans la culture politique burkinabè.

Plusieurs procédés de créations lexicales vont ainsi être mis en œuvre par les alliés à plaisanterie. Il s'agit de la néologie linguistique qui s'exprime à travers des néologismes par dérivation et par composition d'une part et d'autre part, ces internautes font usage de la siglaison à connotation humoristique.

2.2.1. Les néologies

Il convient d'admettre que les termes inventés ne constituent pas une ignorance des langues de la part des locuteurs. Ces créations ont surtout une fonction ludique dans la mesure où elles visent à amuser les participants aux joutes verbales. La dimension théâtrale permet de lever les barrières linguistiques auxquelles les alliés à plaisanterie pourraient faire face au regard des difficultés de la langue française. Dès lors, les interlocuteurs peuvent s'exprimer librement. Cette liberté langagière « conduit parallèlement à une forte créativité langagière, à des inventions visant à étonner et faire rire l'autre » (C. Canut, 2006, p.969). Chaque interlocuteur met ainsi en exergue sa capacité de créativité pour se moquer de son allié à plaisanterie.

Exemple 3 : Créations lexicales par dérivation suffixale

- (1) Une fille gourmantchette : Gourmantche+ le suffixe (_ette)
- (2) Une andouillette yaadga: Andouille + le suffixe (-ette)
- (3) Des sorcières yadcettes : Yaadse+le suffixe (-ette)
- (4) Bonjour à toute la famille rakirale : Rakiire (alliance à plaisanterie en moore) + le suffixe (-al)
- (5) Affaire de NABASGA du chefton de Gourcy : Chef+ le suffixe (-on)

Ces unités lexicales sont appelés mots-valises c'est-à-dire des créations lexicales qui se distinguent par leur caractère à la fois ludique et fantaisiste au point où A. Keita (1998, p.154) dira : « On pourrait dire qu'ils sont à l'écriture ce que le grotesque a été pour la peinture.» Ces mots ne doivent donc pas être perçus tout de suite comme des fautes de la part des internautes pratiquant l'alliance à plaisanterie, c'est la volonté d'amuser, de surprendre par sa créativité langagière qui motive leur usage.

Exemple 4 : Créations lexicales par composition

- (1) Les sauvages du yalmatenga là. : Yalma (idiot en moore) + tenga (village)
- (2) Les dinosaures : les OUEDRAOGONOSAURE, les SAWADOOGONOSAURE, les BELEMNOSAURE : Ouedraogo (Sawadogo, Belem) + nosaure.

Ici, les unités lexicales sont construites à partir des patronymes *yaadse*. Ces noms de famille sont ainsi assimilés aux dinosaures. Toutefois, le mot dinosaure connaît une réduction à l'initial (aphérèse). (3) Il y a des OUEDRAOGO qui vont devenir BONDAADO ici.

(4) Parmi ces deux gourmandouilles laquelle vaut mieux même ???

On note dans ces unités lexicales, un phénomène de troncature c'est-à-dire la suppression d'une fraction des mots. La création du mot *Bondaado* (males de l'âne, pluriel) constitué de *bonga* (âne) qui connaît une réduction postérieure (apocope) et *daado* (males) obéit à cette création lexicale. Sachant que le patronyme *Ouedraogo* signifie en langue moore *le cheval male*, en procédant ainsi, le locuteur vise à dévaloriser son allié à plaisanterie dans le but de le rabaisser. En revanche, c'est une double troncature que l'on observe dans le terme *gourmandouille* (*gourman* + *douille*). En fait, dans cette lexie, *gourman* est l'apocope de *gourmantche* et *douille* est obtenu par l'élision lexicale antérieure (aphérèse) du terme *andouille*. Toutefois, l'intention n'est autre que le jeu qui caractérise toute alliance à plaisanterie. Au-delà, les internautes expriment leur génie créateur par des réductions lexicales à caractère humoristique.

2.2.2. La siglaison humoristique

Notons que la siglaison est un procédé de création par contraction des mots. Elle se distingue à la fois de la troncation (suppression de syllabes ou de lettres d'un mot), de l'acronyme (un mot formé par siglaison) et de l'abréviation qui procède au retranchement de plusieurs lettres dans un mot (S. Monin, 2012). C'est un processus de formation de sigles qui est fondée sur l'extraction et la combinaison des initiales des composants d'une désignation (A. Keita, 1998).

Exemple 5

(1) FADA : Fédération des Aigris, des Délinquants et des Affamés. Ce n'est pas un débat.

(2) OUAHIGOUYA : Organisation Unique des Andouilles Hautement Impolies et Gangsters Originaire Uniquement du YAtenga. Pas de débat yada yada.

(3) Quelques définitions du Petit Robert Fada 2019 :

- PORGO : Parc Officiellement réservé aux Gorilles de Ouahigouya.
- SAWADOGO : Singes Allongés dans un Wagon en Destination de Ouahigouya-Gourcy
- BELEM : Bandes à Eliminer dans L'Ethnie Minable.
- OUEDRAOGO : Œuvre d'Ubac EDOffié pour RABbaisser Ouahigouya et GOURcy.

(4) TINDANO : Touristes Impolis Nés Des Abroutis Naïfs Obsolètes

Les internautes font preuve d'ingéniosité pour non seulement se moquer de leurs alliés à plaisanterie, mais ils cherchent particulièrement, à travers ces sigles, à susciter le rire chez la cible de la raillerie. Ces sigles à visée sarcastique touche aussi bien les toponymes que les patronymes. Ainsi, la principale ville de la région de l'Est *Fada* ainsi que celle de la région du Nord *Ouahigouya* sont ciblées. Aussi, la dérision peut-elle être adressée à un nom de famille *yaadga* (Porgo, Sawadogo, Belem, Ouedraogo) lorsqu'elle est proférée par un allié à plaisanterie *Gulmance*. A l'opposé, si la risée vient d'un *yaadga*, elle ciblera nécessairement un patronyme *gulmancema* (Tindano).

3. Aspects sociolinguistiques de l'alliance à plaisanterie

Il s'agit de passer en revue d'une part, les moyens d'expression mis en œuvre par les internautes dans cette alliance à plaisanterie et d'autre part, les valeurs sociales qui s'y rattachent.

3.1. Les moyens d'expression

Il s'agit ici d'étudier le discours des alliés à plaisanterie en faisant ressortir les canaux par lesquels s'exprime cette alliance à plaisanterie dans ce cadre virtuel qu'est le réseau social facebook. Nous passerons ainsi en revue les techniques discursives auxquelles les participants de la communauté discursive *Yaadse-Gulmance* fait appel dans leurs échanges.

3.1.1. Les jurons

Le discours des internautes intervenant aux joutes verbales entre les *Yaadse* et les *Gulmance* se caractérise par de petites injures et menaces verbales. Certes, les insultes font partie des procédés d'expression de l'alliance à plaisanterie, mais elles se doivent de ne pas enfreindre aux interdits comme les insultes sur l'individu, sur ses défauts physiques, sur sa mère, etc. qui ne sont pas admises dans le jeu verbal.

Exemple 6

- (1)Toi yaadga qui me lit, ton yaaba édenté !!!
- (2)Les jaloux, vos narines!
- (3)Ton pougdba
- (4)Ta tête ! Andouille
- (5)Gurman sauvage
- (6)Yadega=salop=traître
- (7)Cochon Bordel, zoubeneda (malchanceux), boulvanka (plante dont les feuilles servent à faire la sauce), ta tête on dirait dos d'âne, mounafika (hypocrite)
- (8)Yadga=yanluodaano (orgueilleux), yadga=yalindaano (rusé)

En règle générale, les insultes doivent se limiter au groupe ethnique, elles ne doivent viser en aucun cas l'individu (A. Sissao, 2002). Toutefois, lorsqu'on analyse l'interaction verbale des alliés à plaisanterie, certains jurons impudiques comme *bordel*, *cochon*, *ta tête on dirait dos d'âne*, etc. sortent du cadre du jeu verbal puisqu'ils touchent à l'intégrité morale et physique de l'insulté. Ce fait dénote l'ignorance des règles du jeu verbal par ces internautes, qui en majorité jeunes, n'ont réellement connu l'alliance à plaisanterie que par les réseaux sociaux. Ce qui vaut à certains internautes d'être interpellés par leurs pairs voire de faire l'objet d'une mise en garde d'exclusion par les administrateurs du groupe.

3.1.2. Les anecdotes

Les récits anecdotiques constituent des stratégies discursives auxquelles les alliés à plaisanterie font appel dans les joutes verbales. Les internautes font ainsi preuve d'ingéniosité en inventant une histoire pour tourner en dérision l'autre groupe ethnique.

Exemple 7 : « Savez-vous d'où vient le nom yaadga? C'est à l'époque qu'un sauvage venu du nord s'est égaré en brousse. Puis, il a rencontré un homme civilisé gourmantché qui lui a demandé "ayaadi bi ? " qui signifie en goulmancema, 'tu es égaré?'. Ce qui a donné le nom Yaadga? Depuis ce jour, les yaadse sont devenus les esclaves des gourmantché, woo!!! »

Dans cette narration à caractère mythologique, l'internaute s'érige en ethnologue pour retracer les origines du groupe ethnique *yaadga* qu'il symbolise d'ailleurs par son incivilité « sauvage » contrairement à son allié « civilisé gourmantché ».

3.1.3. Les devinettes

La devinette en tant que question énigmatique dont il faut deviner la réponse représente également une autre stratégie discursive de l'alliance à plaisanterie. Mais, il est à noter que ces devinettes se construisent suivant une idéologie sociale préconçue. En effet, comme l'écrit A. Napon (2005, p.158) : « Il y a des traits qui sont attribués aux membres de chaque groupe ethnique dans l'imaginaire populaire ». C'est donc à partir de ces croyances stéréotypées que sont bâties les interrogations.

Exemple 8

- (1) Mon visage ressemble à grillage. Qui suis-je?
- (2) Le plus grand peureux de tous les temps est perché sur un arbre. Qui suis-je ?
- (3) Pour attraper une poule, on utilise des grains de mil. Pour m'attraper, on utilise des grains de riz. Qui suis-je ?

Chez les *Yaadse*, le *Gulmance* se caractérise par ses nombreuses cicatrices au visage dues à la scarification. Aussi, l'un de leurs ancêtres "Diaba Lompo" se serait enfui en disparaissant sur un baobab. Ce qui est exprimé dans les exemples (1) et (2). Quant aux *yaadse*, ils sont réputés être de grands consommateurs de riz au point où ils auraient préféré le riz de *Mouammar Khadaffi* en lieu et place du goudron qu'il leur aurait été proposé (3). A partir de ces traits, tous les *Gulmance* seront qualifiés de scarifiés et de peureux tandis que les *Yaadse* sont vus comme d'insatiables mangeurs de riz.

3.1.4. Les images burlesques

L'alliance à plaisanterie sous sa version virtuelle met en scène le non-verbal. Le gestuel reste donc une autre forme d'expression de ces joutes ordinairement oratoires.

Exemple 8

- (1) C'est ça qu'on appelle un yaadga-là non ? (La photo d'un âne)
- (2) Dites-moi parents, c'est ça on appelle gourmantché-là non? (La photo d'une chauve-souris)
- (3) Naaba Kiiba à 200 mètres (Une caricature du roi du Yatenga)
- (4) A vendre ! (Une photo du roi du Gulmu "Le Kompiendeli")

Les internautes allient ainsi "textes et images" dans leurs interactions à travers des photos et des caricatures. Quand bien même ces peintures touchent les racines de la culture en exposant les chefs coutumiers "*Naaba Kiiba*" ou "*Le Kompiendeli*", personne ne doit s'en offusquer puisqu'on cherche davantage à susciter des rires au sein du groupe qu'à se moquer de ces officiers de la tradition et de la culture.

Au-delà du jeu verbal, l'alliance à plaisanterie expriment des valeurs sociales auxquelles il est important de s'intéresser.

3.2. Les valeurs sociales exprimées à travers le "rakure"

La principale valeur sociale attribuée à l'alliance à plaisanterie demeure la volonté de réguler les tensions sociales entre les différents groupes ethniques qui cohabitent sur le territoire burkinabè (A. Badini, 1996 ; R. Launay, 2006). Selon l'administrateur principal du forum : « Dans le groupe de parenté à plaisanterie Yaadse vs Gulmance, nous constituons aujourd'hui une famille de plus de 60.000 membres. Hormis quelques dérapages que nous rappelons tout de suite à l'ordre, la collaboration se passe très bien même en dehors de facebook. » Au-delà, ce forum d'alliance à plaisanterie prône la cohésion sociale, la solidarité et l'entraide mutuelle. Comme le souligne l'un des alliés à plaisanterie : « C'est une vraie famille, nous participons au mariage, au baptême des uns et des autres, même dans le malheur comme les maladies, décès, etc. On est solidaire ». Malgré la modernité et les

nouveaux canaux d'expression, les alliances à plaisanterie ont su ainsi conserver cette fonction sociale de coexistence pacifique.

Toutefois, les réalités que nous offre l'actualité africaine créent un certain pessimisme au sein des populations africaines quant à l'usage des relations à plaisanteries comme un dispositif de prévention et de règlement des conflits particulièrement quand des questions politiques s'y mêlent.

« Les "nouvelles guerres" sont complexes ; les questions d'exclusion et de partage du pouvoir se mêlent aux revendications identitaires et à la compétition pour le contrôle des ressources. Il serait illusoire, voire naïf, d'espérer résoudre les questions éminemment complexes de la prévention et de la résolution des guerres civiles par les relations à plaisanterie » (Y. Diallo, 2006, p.791).

Sans nier ce pouvoir régulateur limitatif des alliances à plaisanterie, ces joutes verbales participent au bien-être des sociétés africaines à bien d'égards quand elles ne sont pas manipulées à d'autres fins. La solide organisation de l'alliance entre les *Yaadse* et les *Gulmance*, aussi virtuelle soit-elle, témoigne de cette réalité dans la mesure où elle se fonde sur un puissant ciment socioculturel.

3.3. Le "rakure" au-delà de l'alliance à plaisanterie

Lorsqu'on observe le fonctionnement du forum d'alliance à plaisanterie *Yaadse* vs *Gulmance*, cette tribune va au-delà des démarcations d'une simple alliance à plaisanterie qui se limiterait au jeu verbal. Cette communauté joue un rôle citoyen perceptible à travers leurs actes à caractère social au sein de la société burkinabè (don de sang, soutien aux personnes démunies, etc.). Pour ce faire, une Association dénommée BMBR (BulcinaMaasuagu-Burkindi Roogmika)² a été mise en place par les deux communautés d'alliés à plaisanterie. Cette association vise principalement à « promouvoir l'alliance à plaisanterie entre toutes les communautés ethnolinguistiques du Burkina Faso », apprend-t-on du président de l'association.

Mais, avec l'avènement de la modernité caractérisée par une grande urbanisation, bien d'inquiétudes sont émises quant au devenir des alliances à plaisanterie. A cet effet, A. Napon (2005, p.147) exprime ses craintes : « Malgré l'attachement des membres des différents groupes ethniques à cette alliance, nous nous posons la question de savoir si elle ne risque pas de disparaître un jour au Burkina Faso ? » Au regard de la prolifération des groupes d'alliance à plaisanterie qui se tissent sur la toile facebook notamment (Samos/Mossis ;

² Cette appellation qui signifie "coutume ou tradition burkinabè" est issue respectivement des langues gulmancema et moore.

Gourounsis/Bissas ; Bobos/Peuls, etc.), il est clair que cette valeur socioculturelle africaine tente de se pérenniser. Et en la matière, la survie de cette vertu intrinsèquement africaine doit se faire aux moyens et avec les outils de la modernité.

Conclusion

A travers le groupe facebook *Yaadse vs Gulmance* l'on sent une nouvelle dynamique de l'alliance à plaisanterie au Burkina Faso. Des inquiétudes étaient certes émises quant à l'avenir de ces joutes verbales pour la simple raison que les jeunes s'adonnent de moins en moins aux relations à plaisanterie. Cette étude nous a permis de saisir la vitalité de cette pratique sociale via les réseaux sociaux. De ce fait, plutôt que de voir en l'alliance à plaisanterie virtuelle une menace à l'authenticité de ce ciment social africain, ces nouvelles formes d'expression de ce jeu verbal se doivent d'être considérées comme une nouvelle aubaine. Au-delà, notre époque caractérisée par le modernisme qui a pour corollaire l'abandon voire l'ignorance des valeurs socioculturelles et linguistiques, nous pensons que de telle initiative sont à encourager car il y va de la sauvegarde de cette vertu culturelle burkinabè. Par ailleurs, face à la recrudescence des tensions sociales voire interethniques, préserver cette valeur sociale devient un impératif.

Références bibliographiques

- ANDRE Virginie, 2010, « Eléments de construction collaborative du discours au sein de réunions de travail : la reprise et le couple oui non », *Pratiques*, 147-148, [En ligne], consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/pratiques/1657>, p.199-222.
- BADINI Amadé, 1996, « Les relations de parenté à plaisanterie : Eléments de mécanismes de régulation sociale et principe de résolution des conflits sociaux au Burkina Faso », In Otayek, René et al. (Éd.), *Le Burkina entre révolution et démocratie*, Paris, Karthala, p.109-116.
- CANUT Cécile, 2006, « Construction des discours identitaires au Mali », *Cahiers d'études africaines*, 184, [En ligne], consulté le 15 janvier 2020. URL: <http://journals.openedition.org/etudesafriques/15427>, p.967-986.
- CHARDENET Patrick, 2006, « Échanges plurilingues en ligne : à la recherche de l'objet du discours », *Les Carnets du Cediscor*, 8, [En ligne], consulté le 01 mai 2019. URL: <http://journals.openedition.org/cediscor/690>, p. 57-74.
- DAVIDHEISER Mark, 2006, « Joking for Peace. Social Organization, Tradition, and Change in Gambian Conflict Management », *Cahiers d'études africaines*, 184, [En ligne], consulté le 01 mai

2019. URL :
<http://journals.openedition.org/etudesafricaines/15409>, p.835-859.
- DIALLO Youssouf, 2006, « Identités et relations de plaisanterie chez les Peuls de l'ouest du Burkina Faso », *Cahiers d'études africaines*, 184, [En ligne], consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/etudesafricaines/15399>, p.779-794.
- FOUERE Marie-Aude, 2006, « L'africanité à travers le prisme des relations à plaisanterie », *Cahiers d'études africaines*, 184, [En ligne], consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/etudesafricaines/15433>, p.987-1012.
- HAGBERG Sten, 2006, « Bobo buveurs, Yarse colporteurs », *Cahiers d'études africaines*, 184, [En ligne], consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/etudesafricaines/15412>, p.861-881.
- HAMERS, Josiane & BLANC, Michel, 1983, *Bilinguisme*, Bruxelles, Pierre Mardaga.
- KEITA Alou, 1998, « Fantaisie lexicale et néologie : le cas de JJ : presse écrite en français au Burkina Faso », *Le français en Afrique*, 12, p.153-161.
- LALLEMAND Suzanne, 1975, « Insulte et pédagogie chez les Mossi », *Systèmes de pensée en Afrique noire*, 1, p.95-104.
- LAUNAY Robert, 2006, « Practical Joking », *Cahiers d'études africaines*, 184, [En ligne], consulté le 26 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/etudesafricaines/15412>, p.795-808.
- MARCOCCIA Michel, 2004, « L'analyse conversationnelle des forums de discussion : questionnements méthodologiques », *Les Carnets du Cediscor*, 8, [En ligne], consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/cediscor/220>, p.23-37.
- MOURLHON-DALLIES Florence, RAKOTONOELINA Florimond et REBOUL-TOURE Sandrine, 2004, « Les discours de l'internet : quels enjeux pour la recherche ? », *Les Carnets du Cediscor*, 8, [En ligne], consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/cediscor/226>, p. 9-19.
- MONIN Sylvie, 1993, « La siglaison en langue médicale et problèmes de traduction », *ASp*, 2, [En ligne], consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/asp/4264>, p.29-53.
- MOORE Danièle, 2006, *Plurilinguisme et écoles*, Paris, Didier.
- NAPON Abou, 2005, « Aspects linguistiques et sociolinguistiques de l'alliance à plaisanterie entre quelques groupes ethniques en milieu urbain », *Annales de l'Université de Ouagadougou*, série A, Lettres et sciences humaines, p. 145-159.

- NYAMBA André, 2001, « Les relations de plaisanterie au Burkina Faso : un code de communication pour la paix sociale », *Cahiers du CERLESHS*, 18, p. 57-83.
- SISSAO Alain, 2002, *Alliances et parentés à plaisanterie au Burkina Faso. Mécanisme de fonctionnement et avenir*, Ouagadougou, Sankofa & Guirci Editions.

**INVESTIGATIONS LINGUISTIQUES ET PRAGMATICO-
DISCURSIVES AUTOUR DES VIOLENCES VERBALES
DANS LES INTERACTIONS SONGHAY-ZARMAS : ENTRE
TRANSGRESSION, DISCOURS MORAL ET MORALE DU
DISCOURS**

BOUKARI Oumarou*

Résumé

Le point de départ de la présente étude est la question des formes, usages, fonctions et évaluations des violences verbales dans les interactions songhay-zarmas. Les investigations dans ce sens ont porté sur un corpus diversifié recueilli dans les médias numériques mais surtout dans des situations concrètes de communication auprès des locuteurs songhay-zarmas vivant en Côte d'Ivoire. Les analyses empiriques à la fois quantitatives et qualitatives, dont les résultats sont exposés ici à partir d'une argumentation quadripartite, ont eu pour socle une approche théorique hétéroclite articulant différentes perspectives complémentaires de l'analyse du discours au sens large. Cela a permis de montrer qu'au-delà de leur caractère agressif, les violences verbales étudiées manifestent dans le discours une hétérogénéité de formes et de fonctions qui les font osciller entre discours transgressif, discours moral et morale du discours.

Mots clés : songhay-zarma, transgression verbale, discours, morale, éthique

Abstract

The aim of this paper is to investigate the forms, uses, functions and moral evaluation of verbal violence in Songhay-Zarma interactions. To this end, two kinds of data form the basis of the research: a corpus collected from new media and another recorded in real communicative situations with Songhay-Zarma speakers living in Ivory Coast. This quantitative and qualitative empirical analysis, which results are presented here from a quadripartite argumentation, situates itself within an extensive perception of discourse analysis and is based on a heteroclite theoretical approach articulating different perspectives of this discipline. It shows that beyond their injuring nature, insults and other verbal violence manifest in discourse a heterogeneity of meaning and function which oscillate between transgressive discourse, moral discourse and the moral of the discourse.

Keywords : Songhay-Zarma, verbal transgression, discourse, moral, ethics

* Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire) ; Email : boumarou2001@yahoo.fr / oumarou.boukari@uni-bayreuth.de

Introduction

Le discours social songhay-zarma appréhende le noble, l'être humain vrai [borcim] (O. de Sardan, 1984), comme étant celui doté d'une haute moralité. Il le caractérise par un certain idéal de bienséance, de retenue et de pudeur en toute circonstance (S. Bornand, 2002, 2008, 2010). Toutefois, les interactions quotidiennes dans ce complexe de langues sont le cadre médiologique (D. Meunier, 2009) de violation des tabous et de rejet de cette « hygiène verbale » [verbal hygien] (D. Cameron, 1995). Que la situation soit conflictuelle ou non, les conversations sont souvent émaillées d'actes de langage transgressifs, notamment de violences verbales.

Depuis les années 1970, l'étude des transgressions verbales de ce type intéresse de nombreux chercheurs en sciences humaines (W. Labov, 1972, 1978, C. Gaignebet, 1980, T. Kochman, 1981, M. Goodwin, 1980, 2002, D. Brennis, 1988, D. Lepoutre, 1997, J. Delalande, 2001, S. Camille & A. Révérend, 2002, M. Drescher, 2004, 2006, 2009, C. Moïse et al., 2008, C. Moïse, 2011, D. Lagorgette, 2003, 2005, 2009, 2013, 2016). Cependant, il appert des travaux en linguistique africaine que cette question y est à peine abordée (E. K. Pere-Kewezima, 2014, T. Pali, 2014, M. M. Gangue, 2014); à l'instar même des analyses pragmatique-discursives qui y sont plutôt rares. A ces deux premières lacunes descriptives s'ajoute une troisième. En effet, à quelques exceptions près (M-A. Paveau, 2008, 2013), la quasi-totalité des études linguistiques qui ont abordé la problématique des violences verbales l'ont circonscrite aux phénomènes lexicaux, morphosyntaxiques, de réception et de fonctionnement pragmatique de l'indécence discursive (M-A. Paveau, 2013, p. 241). Aussi la dimension éthique ou morale de ces actes de langage transgressifs est-elle rarement prise en compte dans les analyses et ce, en dépit du lien étroit qu'entretiennent les deux thématiques.

Ceci étant, la présente contribution s'assigne l'objectif majeur de combler en partie ces vides analytiques. Elle prend ancrage sur le discours injurieux songhay-zarma qui, à notre connaissance, n'a fait l'objet d'aucune étude et soulève les interrogations suivantes : Quelles sont les formes et les fonctions des violences verbales dans les interactions songhay-zarmas ? Comment y sont-elles évaluées du point de vue éthico-moral et comment ce jugement de valeur y est-il exprimé ? Pour répondre à ce questionnement, la démarche argumentative retenue s'articule en quatre grands points. Le premier pose les bases théoriques et méthodologiques de l'étude. Le second apporte quelques précisions d'ordre définitionnel tandis que le troisième est réservé à l'analyse empirique des violences verbales dans notre corpus. A ce niveau, nous examinerons divers aspects des insultes dans le discours songhay-zarma : leurs formes, de même que les actes illocutoires et perlocutoires qu'elles permettent d'accomplir. Le quatrième point sert

de cadre de discussion aux liens existant entre ces transgressions verbales et l'éthique ou la morale.

1. Considérations théoriques et méthodologiques

1.1. Une approche théorique hétéroclite

En tant qu'acte de langage interlocutifs, la violence verbale est consubstantielle à la production discursive. Elle relève des relations intersubjectives, des Face Threatening Acts [FTAs] (P. Brown & S. C. Levinson, 1987) et plus généralement des énoncés performatifs qui tombent communément sous le coup de la réprobation morale sociale (M-A. Paveau, 2013, p. 26). Aussi, leurs analyses font-elles naturellement appel aux théories des actes de langage, de la politesse linguistique et de l'analyse du discours au sens large (P. Charaudeau & D. Mainguenuau, 2002).

La théorie des actes de langage puise sa source dans les travaux de Wittgenstein. Mais, elle a été élaborée et vulgarisée par J. L. Austin (1962) puis J. R. Searle (1969) qui l'a quelque peu réaménagée. Cette approche fustige la conception avant tout référentialiste du langage. Elle l'appréhende plutôt comme une forme d'action, « une prétention affichée à lui donner tel ou tel pouvoir » (O. Ducrot, 1980, p. 292) dont les forces (illocutoires et perlocutoires) puisent leurs sources dans l'acte locutoire.

Quant à la deuxième approche, elle a été systématisée par P. Brown & S. C. Levinson (1987) à partir des réflexions pionnières de Goffman, Grice, Leech et bien d'autres chercheurs (*cf.* O. Boukari, 2016). La théorie de la politesse linguistique (en opposition à la politesse comportementale et sociale) part du postulat qu'en situation interactionnelle, les faces des participants sont constamment mises en relation à travers un certain nombre d'actes (verbaux ou non verbaux). Cependant, la plupart - sinon la totalité - de ceux-ci constituent des menaces potentielles pour l'une des quatre faces en présence (FTA). La politesse (envisagée ici) va donc consister à s'engager dans un travail de figuration [face work] en recourant à différentes stratégies linguistiques pour polir [politeness], adoucir [softening] voire neutraliser la menace des désirs perpétuels de préservation de face [face want].

Selon P. Brown et S. C. Levinson (*idem*), la combinaison de trois critères permet de mesurer le niveau de politesse ou d'impolitesse d'un FTA : le poids ou la nature de l'acte [ranking of impositions], le degré d'intimité liant les interactants [social distance] et la relation de pouvoir existant entre eux [power]. Il va sans dire que cette perspective pragmatique sera ancrée dans une analyse conversationnelle et discursive alliant approche quantitative (description et explication des faits) et qualitative (exploration et interprétation heuristique des faits).

1.2. Approche méthodologique

Une réflexion empirico-déductive sur les caractéristiques linguistiques, pragmatiques et discursives des violences verbales soulève d'entrée des questions d'ordre éthique et méthodologique. Comment les recueillir ? Faut-il les provoquer ? A ce sujet, il convient d'apporter la précision suivante. Bien que nous ayons été, dès l'abord, intrigué par l'abondance des actes de langage transgressifs dans certaines interactions songhay-zarmas, le corpus sur lequel repose la présente étude n'avait pas été recueilli pour l'analyse desdites pratiques. En réalité, il a été collecté auprès de locuteurs natifs vivant en Côte d'Ivoire, pour décrire la cohésion et la cohérence dans le songhay. Ce sont neuf (09) heures d'interactions authentiques enregistrées dans diverses situations de communication propices à l'écoute de conversations informelles et qui, parfois, nous permettaient de prendre en compte le critère « genre ». La collecte des données a donc privilégié l'observation directe, méthode caractéristique en ethnographie de la communication. Ce regard de l'intérieur a été d'une double utilité. D'un côté, il a permis d'être en prise avec la construction du discours, de faire une observation attentive des processus par lesquels les acteurs interprètent et réinventent constamment la réalité discursive. Ainsi, les réactions non verbales suscitées par les actes transgressifs, les jugements, représentations et explications des locuteurs sur leurs propres productions langagières ont pu être mieux cernés. De l'autre côté, l'examen des comportements *in situ* nous a permis d'évaluer les interprétations des actes de langage transgressifs à partir des métadiscours. En ce sens, nous avons nous-même été partie prenante des situations d'interactions et notre propre subjectivité a participé à la fois de la configuration du réel et de l'analyse.

Par ailleurs, il convient de faire remarquer que durant les enquêtes, les informations contextuelles pertinentes avaient d'abord été notées dans un cahier avant d'être consignées dans la transcription pour servir plus tard à une meilleure interprétation des contenus discursifs. C'est au sein de ces données transcrites¹ et traitées à l'aide du *toolbox*, que nous avons délimité un sous-corpus constitué de diverses violences verbales à savoir : insultes, mépris, jurons, menaces et autres types d'actes offensants. En outre, ayant remarqué que ces actes de langage transgressifs sont de loin l'apanage des immigrants de première

¹ Cette transcription alliant considérations phonétiques et orthographiques s'est faite sans un recours strict aux conventions de transcriptions existantes (*cf.* par exemple GAT 2, Selting et al. 2009). De plus, pour rester le plus proche du sens de certaines transgressions verbales, leur traduction s'est faite en français populaire ivoirien (ou africain ?). De ce fait, certaines formes peuvent choquer la sensibilité du lecteur. Nous nous en excusons.

génération², nous avons enrichi nos données ivoiriennes de faits de discours nigériens. Cela a été rendu possible par le recours aux médias modernes. Ainsi, une dizaine de vidéos postées sur YouTube ont été visionnées. Puis, nous y avons relevé et retranscrit les segments contenant les pratiques langagières en lien avec le présent objet d'étude. Au total, mais avec de larges différences d'emplois, nous avons recensé 188 occurrences de violences verbales. Plus des six septième (164) de ces actes transgressifs furent proférés par des hommes (jeunes pour la plupart). Seulement 24 l'ont été par des femmes (plus ou moins âgées)³.

Au demeurant, à partir du concept « sexe » et suivant le principe de catégorisation de l'analyse conversationnelle et discursive, nous avons reparti les insultes en différentes « catégories conceptualisantes » (A. Mucchielli & P. Paillé, 2008). Cela a favorisé une meilleure description de leurs propriétés linguistiques et pragmatico-discursives. De même, les tests de traduction, les métadiscours et réactions qu'elles ont suscitées, nous ont permis de cerner les différents aspects des actes transgressifs retenus : les insultes. Mais que renferment ces notions

2. Approche définitionnelle

2.1. Transgression verbale – acte de langage transgressif

A l'instar de C. Moïse (2009, 2011) et de D. Lagorgette (2013, 2016), nous définissons la transgression verbale comme l'accomplissement de tout acte de langage transgressif, marginal. C'est-à-dire tout acte de parole communément condamnée par les membres d'une communauté parce qu'il transgresse la norme sociale, rompt la bienséance langagière et viole les valeurs morales dominantes d'une société. Pour C. Moïse (2009, p. 202), les actes de langage transgressifs sont dotés de pouvoirs performatifs importants. Ils structurent, modifient, élaborent à la fois l'espace discursif, social et les représentations. Justement, du fait de cette plasticité des rapports entre formes, sens et actes, les frontières définitoires entre les différents actes constitutives de la transgression verbale sont poreuses. Elles ne s'établissent pertinemment qu'en relation avec un discours de référence et la prise en compte de divers paramètres tels que la situation, le genre

² Ici, nous faisons allusion aux immigrés de date plus ou moins récente ou ceux qui, bien qu'immigrés de longue date, continuent d'entretenir des liens étroits ou privilégiés avec le pays d'origine : le Niger.

³ Même si en règle générale, les recherches dans ce domaine attribuent aux femmes un langage moins grossier (Bourdieu 2001, Lagorgette 2005, Fréchette 2017), précisons que lors de la collecte des données, le principe de parité des genres (qui nous aurait permis de confirmer ou infirmer cette tendance) n'a pas pu être respecté. En effet, notre corpus dénombre trois fois plus d'hommes que de femmes. Néanmoins, S. Bornand (2002, 2012) soutient qu'en pays songhay-zarma, certains moments d'intimité entre femmes sont caractérisés par une « joute verbale d'insultes » où elles « échangent des insultes ritualisées [...] évoquent dans un répertoire qui leur est propre [...] la sexualité, ses plaisirs, ses souffrances ainsi que ses déviances » (Bornand 2012 : 79).

discursif, l'identité des interactants, la nature de leurs relations sociales, les intentions sous-tendant l'acte de langage etc.

Les transgressions verbales sont d'ordinaire associées à des états psychiques, notamment affectifs de l'énonciateur. Leur principale fonction serait de favoriser son défoulement ou la décharge de ses émotions : colère, indignation, agressivité, stupéfaction, joie, peur, etc. Dans le cadre de cet article, les actes de langage transgressifs considérés sont les violences verbales telles que les insultes, injures et autres FTAs.

2.2. Insulte, injure, invective et violence verbale : différents signifiés, même référent

Larguèche (2009) établit une distinction entre l'insulte, l'injure et l'invective. Pour elle, l'insulte correspond à la visée illocutoire de l'énonciateur (son intention). L'injure réfère à la visée perlocutoire (l'effet subjectif ressenti par autrui). Tandis que l'invective serait une parole ou une suite de parole injurieuse. Le lexique et le discours songhay-zarma ne manifestant pas une telle distinction, nous ne la retiendrons pas. D'ailleurs, même dans le cas du français, D. Lagorgette (2006, p. 27) la trouve excessive. Ici, les notions d'injure et d'insulte sont utilisées comme des synonymes. Elles seront employées l'une pour l'autre comme des hyponymes de l'hyperonyme violence verbale. Ce dernier étant un acte dont la visée illocutoire est de porter atteinte à la dignité d'autrui. Il humilie, méprise, offense ou blesse l'allocutaire. C. Moise (2006, p. 108) dit alors des violences verbales qu'« elles portent une force émotionnelle, voire pulsionnelle, et visent l'autre dans la volonté de le rabaisser et de le nier ».

3. Analyses des violences verbales

Les données songhay-zarmas confirment l'idée fréquemment soulignée par les travaux antérieurs sur les violences verbales et selon laquelle « n'importe quel mot peut devenir insultant » (M-A. Paveau, 2013, p. 242). Ceci dit, à l'analyse des transgressions recensées à partir des actes perlocutoires qu'elles ont suscités, il existe deux grandes « catégories conceptualisantes ». On distingue d'une part les insultes qui évoquent le sexe et d'autre part celles qui ne le font pas. Les violences verbales de la première catégorie sont les plus nombreuses. On dénombre cent un (101) occurrences sexuelles contre quatre-vingt-neuf (89) non sexuelles. Cette première partition peut être soumise à une deuxième si nous considérons avec D. Lagorgette (2013, p. 176) que les insultes et autres agressions verbales sont des prédications sur l'essence de l'allocutaire. Partant de là, les occurrences de chaque catégorie conceptualisante sont réparties en deux sous-catégories selon qu'elles manifestent ouvertement ou non un allocutaire (alloc.). Ces quatre catégories sont ci-dessous illustrées.

(1)	insulte évoquant le sexe	insulte n'évoquant pas le sexe
avec alloc. explicite	nigin jááá jòkò ni ga ni ja -a joko 2sg Impf 2sg mère -Acc coïter Tu baiseras ta mère ! / Je te ferai baiser ta mère !	ammáá ní gí sáám amma -a ni ga saamu mais -Acc 2sg Impf être idiot Mais que tu es idiot !
sans alloc. explicite	jáá jòkò ja -a joko -wo mère -Acc coïter -Demos. (espèce de) baiseur de mère ! / mère baisée !	sààmò saamu -wo être idiot -Demos (espèce de) idiot !

Dans les lignes qui suivent, nous analysons de manière détaillée les occurrences de chaque catégorie en commençant par la catégorie des injures n'évoquant pas le sexe.

3.1. Les insultes non sexuelles

Ce sont des insultes usuelles et d'usage ordinaire. On pourrait les retrouver dans toutes les langues. Agressives et dégradantes par essence, elles sont communément utilisées en violation des règles de politesse normative pour se moquer, offenser, blesser ou faire subir autres formes de contumélie à autrui. Comme on peut s'y attendre, la catégorie des insultes non sexuelles est formée de dépréciatifs lexicalisés (noms, verbes, adjectifs, syntagmes nominaux). Mais, elle manifeste aussi des unités habituellement non rangées dans le paradigme des axiologiques négatifs (interjections, onomatopées, assertions).

3.1.1. Interjection et onomatopée insultantes

Il est vrai qu'en règle générale, les onomatopées sont considérées comme faisant partie de la classe des interjections. Mais ici, nous les distinguons sur la base de leur statut sémiotique. Alors que les signifiants des premières imitent fondamentalement leurs signifiés, les secondes ne sont pas toujours pourvus d'une telle caractéristique.

Ceci dit, les onomatopées relevées imitent l'abolement et le bêlement. Ce sont *wowu* (*wowu*) (être un chien), *bagali bæ:* (être idiot, être mouton). On pourrait y adjoindre *mútùmútù* ou *mûtmût* (stupide, « con »). A la différence des signifiés des deux premiers signifiants, celui du troisième n'est pas sui-référentiel et sa base lexicale n'est pas reconnaissable a priori. Faisons juste remarquer qu'il est phonétiquement proche du substantif *múútì* (postérieur, cul). Chacune de ces onomatopées peut être utilisée comme un qualificatif dégradant dans les structures focalisées (2b) ou comme un vocatif axiologique négatif (2a/b), mais pas toujours en qualité de désignatifs autoréférentiels (D. Lagorgette, 2003).

Quant à l'interjection, la seule forme relevée est *hê*. Elle est utilisée seule (2c) ou topicalisée avec la forme forte du pronom de

deuxième personne (2d) pour interpeler et propulser en avant du dédain masqué ou un léger mépris ressenti pour un être occupant la position interactionnelle ou sociale basse. Du moins, c'est ce que laissent entrevoir les faits situationnels et les réactions des interpellés. En effet, cet acte d'interpellation touche, déstabilise l'interlocuteur qui par conséquent s'en défend. Ainsi, il est d'ordinaire rejeté de manière plus ou moins explicite. Et même si cela n'apparaît pas ici faute d'espace, l'offensé, condamne en général le recours à l'interjection pour l'interpeler. Il rappelle son (pré)nom et par la même occasion s'insurge contre l'acte dépersonnification de son interlocuteur. Par ce travail de face, l'interpellé préserve sa face et celle de son interlocuteur. Il neutralise l'insulte en le justifiant par un éventuel oubli.

(2a)	mùtmùt mǎn nǐ mutumutu mana niŋ idiot où 2sgF Idiot, où es-tu ?	(2b)	dááj wò hási nò, ní mò wówù nò, wówù wówù nda ay wo hansi no ni mo wohu no wowu wowu si 1Sg Foc chien Foc 2Sg aussi aboiement Foc aboiement Si je suis une chienne, toi aussi tu es wohu, wohu wohu
(2c)	hê hibi he hibi interjection reculer Hê, recule !	(2d)	hê niŋ ni gá nê gò he niŋ ni ga no ay go interjection 2SgF 2Sg corps Foc 1Sg être Hê toi, c'est à toi que je parle !

3.1.2. Les assertions insultantes

Ces violences verbales sont plutôt situationnelles. Selon la paraphrase opérée, trois types de propositions stéréotypées dans la fonction d'insulte se laissent distinguer. Le premier accomplit l'acte explicitement, les autres non. De fait, le premier type d'assertion prédique péjorativement sur l'essence de l'allocutaire via des énoncés tels que : *ní ga (baa) huri \$aa* [tu mangerais (même) des excréments] (tu es plus que stupide), *°aase kullu ka\$ °aase, ni\$ ka °aase* [de tous les pires qui sont pires c'est toi le pire] (tu es le pire de tous). Celles des seconds types, par contre, ne font que fustiger un acte. Les unes sont des catachrèses. Elles se servent d'un acte de langage transgressif faisant grossièrement allusion au scatologique : *ní wáá* (tu as déféqué) / *ní gá wáá* (tu vas déféquer), pour rappeler « poliment » à l'allocutaire qu'il a commis ou est en train de commettre une idiotie. Les autres sont des structures par lesquelles les locuteurs tentent d'allier métaphore et comparaison. Ainsi, quel que soit leurs sémantismes, ces propositions peuvent servir d'insultes. Pour cela, il suffit qu'elles occupent la position structurelle d'une subordonnée de comparaison introduite par le morphème *zàng'á* / *dàng'á* (comme, pareil à). Dans les occurrences recensées, la principale, une pseudo invitation à observer un trait ou le physique de l'allocutaire, semble être un acte de langage indirect visant à adoucir l'offense. La structure ainsi obtenue confère à la subordonnée une tacite coloration de reproche voire d'acte de stigmatisation et de dégradation. En (3a), c'est le fait d'avoir remis à demain la consommation d'un mets (qui a fini par être avarié) qui fait de

l'allocutaire un être avare et négligent. En (3b), c'est l'apparente innocence qu'une personne se donne qui l'assimile à l'hypocrite.

-
- (3a) n`is d'ia dà\$gá g'is`i m`o`o `m bó
 ni si di a da\$ga gisi moo ma bo
 2Sg Nég être voir 3Sg comme poser oeil Potentiel éclore
 Tu ne le vois pas ? On dirait garde jusqu'à demain / ... ? semblable à ceux qui remettent tout
-
- (3b) g@un m`ojèj d@a\$ bàr k~à m@an hàj kùl té
 guine mo -ey da\$ga boro ka\$ ma na hay kullu te
 regarder oeil -Def pl comme être humain Rel Potentiel Nég chose totalité faire
 Regarde ses yeux comme quelqu'un qui n'a rien fait !
-

3.1.3. Les verbes, adjectifs et syntagmes nominaux insultants

On retrouve dans cette catégorie les verbes imprégnés de sèmes axiologiques négatifs et dévalorisants. C'est le cas avec des bases lexicales telles que *meeri* (être laid), *fumbú* (sentir), *zíbi* (être sale), *sáámù* (être idiot, stupide, bête), *fáaré* (puer), *fólló* (être débile) etc. Elles constituent les noyaux d'énoncés prédicatifs (jugement attributif) manifestant explicitement un allocutaire ou non (cf. (1)). Dans le dernier cas, le verbe se voit mué en qualificatif ontotypique selon la terminologie de L. Rosier et P. Ernotte (2001, 2004). Notons justement qu'à quelques exceptions près (*zàkâ* [dévergondé], *zináyizè* [bâtard], *fùrkú* [vaurien]), la plupart des adjectifs songhays sont dérivés par affixation suffixale (O. Boukari, 2008). La dérivation est faite soit en soit en *-ante* (déderivatif participial) : *gàrgàsánté* (méprisé), *°àsánté* (pire), *ziìbànté* (impur), soit en *-o*. Dans ce cas, elle s'opère forcément au sein d'un syntagme épithétique : *bòró mèèró* (personne laide), *àr fumbó* (mâle malodorant), *wòj ziìbó* (femme sale). Lorsque deux adjectifs se suivent, c'est le dernier qui porte l'afixe suffixal : *hàyi mèèrí ziìbó* ((espèce de) chose laide et sale, *fùkú yáámò* (espèce de) inutile vaurien, *zàkâ dùmbó* (espèce de) dévergondé de pacotille). Le corpus manifeste aussi des syntagmes épithétiques non-dérivés : *hánsi kéénàn* [chien petit] (petit chien galeux) et des syntagmes génitifs injurieux : *hánsi tòòsí* [chien excréments] (bon à rien, personne sans valeur), *tààmú cèllé* [chaussure (à) une pièce] (personne insignifiante). Comme on peut le voir l'insulte opère ici par le rapprochement métaphorique.

Par ailleurs, quand les adjectifs sont énoncés seuls pour servir d'insulte directe ou de vocatif axiologique péjoratif, ils sont suivis d'un morphème classifiant, à savoir le démonstratif *wô*, avec qui ils rentrent en coalescence : *fùrkô* ((espèce de) vaurien), *gàrgàsàntô* ((espèce d'être) méprisé), *ziìbô* ((espèce d'être) sale), *tàbàntô* ((espèce d'être) misérable). D'un point de vue segmental, les produits de ce métaplasme

sont proches des dérivés en -o mais ils se distinguent de ceux-ci au niveau suprasegmental.

A l'opposé des adjectifs dérivés en -o, ceux en -ante et les non dérivés peuvent se passer du déictique. Dans ce cas, ils sont accentués ou énoncés selon un mode phonatoire qui semble allonger différemment chaque syllabe dans une sorte d'intonation descendante proche du downstep et qui, par cela, amplifie la gravité de l'injure. Ainsi, l'allocutaire se voit stigmatiser. Son essence se trouve de ce fait réduite à des axiologiques purement négatifs. Il est étiqueté comme : *fùrkú* (vaurien), *zàkà* (dévergondé), *tàbànté* (miséreux), *àsànté* (bon à rien).

3.1.4. Les noms insultants

Différents types de noms injurieux se retrouvent dans cette catégorie. On y observe ceux relevant du paradigme bestial : *àlmen* (animal), *fàrkáy* (âne), *hànsì* (chien), *fèè°i* (mouton), *gòròŋ* (poulet), des ethnotypes servant de désignatif stigmatisant certains corps de métiers et / ou des pratiques culturelles jugés dégradants : *bùgùní* (éboueur), *bellà* (brute), *gùrmàntchê* (mangeur de chien), des sociotypes : *béŋnè* (esclave), *tàm* (esclave) *°ásàràý* (griot), *càfàrí* (mécréant), *zìnéizè* (batard), *cèrkô* (sorcier), des antonomases : Ali Seybou (personne laide), les noms de vices : *bàjìhàŋkô* (soulard), *tàbàzùùkô* (drogué), *wòjkúúrù* (prostituée), *àrùkúúrù* (frivole), *fòllùkòmú* (fou), *bèrcé* (dévergondé) etc.

A l'instar des adjectifs, ces bases nominales peuvent être énoncées seules ou sous la forme de syntagmes nominaux de détermination pour prédiquer de manière dégradante sur l'essence de l'allocutaire. De fait, elles sont communément coarticulées avec le déictique *wo* servant de morphème de catégorisation stigmatisante et de désignatif direct. D'où l'usage en apostrophe de ces formes pour rebaptiser péjorativement autrui tout en demeurant des termes d'adresse axiologique non autoréférentiels.

(4) *hànsô* ((espèce de) chien) *fèèjô* ((espèce de) mouton)
bellô ((espèce de) Bella) *tàbàzùùkô* ((espèce de) drogué) *bééŋnô*
((espèce de) esclave) *àrùkúúrô* ((espèce de) frivole).

En guise de clôture à cette section, indiquons que pour garantir leur portée illocutoire, les noms injurieux sont la plupart du temps doublés de qualificatifs dégradants dans le discours: *hànsì kééná yáámô* ((espèce de) vulgaire petit chien), *belle yáámô* ((espèce de) vulgaire Bella), *bééŋnè zìibô* ((espèce de) sale esclave).

D'un autre côté, il arrive que certaines insultes lexicalisées telles que *mútù mútù* (roi des « cons »), *sààmô* (idiot), *sààmìizè* (petit « con »), *fùrkú* (varien), *bellô* (Bella), *bééŋnàá* ((mon) esclave, etc.) voient leurs charges illocutoires habituelles perdre quelque peu de leur lestage dégradant au profit de connotations hypocoristiques. Toutefois, même

dans ces situations de communication, ces insultes apparemment taquines semblent ne pas perdre totalement leurs axiologies péjoratives. D'abord, parce que dans tous les cas observés, c'est celui qui détient la position haute qui la profère et jamais l'inverse. De fait, seul le détenteur du pouvoir semble à mesure d'exploiter l'injure en tant qu'expression d'une relation privilégiée avec autrui. Ensuite, même dans les conversations entre pairs, où, d'après les études antérieures, la plasticité axiologique des insultes est exploitée comme un code de solidarité (C. Moise, 2011), dans notre corpus les faits semblent autres. Les insultes taquines n'ont été observées que lorsque le taquiné occupe temporairement la position interactionnelle basse à la suite d'un acte dégradant.

Néanmoins, il est vrai qu'autant n'importe quelle unité linguistique peut servir d'insulte, autant la valeur outrageante de la plupart des violences verbales peut se trouver désamorcée et redéfinie en contexte par l'offensé ou un tout autre locuteur (M-A. Paveau, 2018, p. 248). Dans ce cas, l'acte injurieux devient synonyme de complicité et d'affection (O. Boukari, 2016). Emis en général dans une atmosphère conviviale, il s'accompagne de sourire, de mines enjolivées et d'autres composantes métadiscursives qui neutralisent l'affront. En cela, elles diffèrent des insultes sexuelles pour lesquelles le désamorçage est rarement pour ne pas dire jamais observé.

3.2 Les insultes sexuelles

Pour une société où « au quotidien les organes génitaux sont pudiquement désignés par le terme générique de « chose » (hay) » (S. Bornand, 2012, 80), les insultes évoquant le sexe relèvent de véritables audaces verbales qui semblent outrepasser la violence. De fait, les réprimandes habituelles qu'elles suscitent (même sous leur forme métaphorique polie) montrent clairement qu'elles surprennent, provoquent, menacent et choquent. C'est ce qu'illustre l'exemple (5).

(5)	acte de langage initiatif du locuteur 1 (L ₁)	acte réactif du L ₂
	bòr kùl <u>ká</u> gááré sé', é gáá jáá kórè	é àlì bàbà, hábà !
	boro kullu kan gaaru ay se ay ga ja kore	e Ali baba, haba
	homme tout qui interposer 1Sg Postp 1Sg Impf mère côté	Interj nom père interj
	Tout être qui s'interpose, je coucherai sa mère sur le flanc	é, père d'Ali, tout de même !

L'interjection *é* qui ouvre l'acte réactif marque le dissentiment de L₂ par rapport à l'acte expressif de L₁ (O. Boukari, 2010). D'ailleurs, cette indignation morale est par la suite entérinée par l'autre interjection *hábà* (tout de même) invitant explicitement à une révision axiologique.

Outre le fait de violer un tabou en mentionnant le sexe ou la sexualité, les injures de cette section sont sexistes. Elles réfèrent rarement à l'homme ou au père mais presque toujours à la femme surtout la mère. En s'en prenant à cet être socialement vénéré parce qu'étant celle qui porte, donne et entretient la vie, l'insulteur s'assure de la performativité de son acte. En effet, hormis les insultes parentales de type *ní bàbà* [toi papa] (ton père !) et *nì nâ* [toi mère] (ta mère !), nous n'avons recensé que deux (02) occurrences d'éventuels actes de langage injurieux portant sur le père : *bàbà bándè* / *béndè* (père « queue ») et *bàbà fòórú* (père « pine » / « couilles »). D'ailleurs, ils ne sont utilisés dans nos données qu'en qualité de jurons et non d'insultes explicites adressées à autrui. A la différence de ces actes transgressifs grammaticalisés dans la fonction interjective (et que par conséquent nous n'aborderons pas ici), ceux ciblant la femme, notamment la mère, sont fondamentalement des insultes : *áràṇ nâ mútì* [vous mère postérieur] (« vos mères cons »), *nì nâá dáfè* [toi mère vagin / coïter] (« ta mère con / niques ta mère »), *nì nâá bándé hárè* [toi mère derrière directif] (« le postérieur de ta mère / encule ta mère ! »).

Comme on peut le voir, ces violences verbales comportent une triple dose d'agressivité. L'une s'en prend à la mère de l'allocutaire à qui on fait subir un acte humiliant et assujettissant. Les deux autres visent l'allocutaire lui-même. D'un côté, il est injurié par la simple allusion faite à sa mère et de l'autre par l'acte incestueux qu'on lui ordonne d'accomplir avec cette dernière.

Lorsque l'insulte portant sur la mère, ses parties intimes et / ou l'acte qu'on lui fait subir ne manifeste pas un allocutaire explicite, elle prend la forme d'apostrophes : *nààṇòkò* ((espèce de) mère « baisée » / « baiseur » de mère) et *nààdáfò* ((espèce de) mère « con » / « baiseur » de mère). Ces actes transgressifs résultent chacun de l'amalgame de trois unités : le lexème nominal *nâ* (mère) [accentué par allongement vocalique], la base verbale *nókò* (coïter) ou la base verbo-nominale *dèfè* / *dáfè* (coïter / vagin) et le déictique *wò* qui sert à la fois de support à la catégorisation et à la désignation directe.

Ces mêmes violences verbales sont aussi observées en qualité de déverbaux : *nâádeféy* ((l'action de faire le) « vagin » (de la) mère) et *nâánpókéy* ((l'action de) coïter (avec la) mère). Le plus souvent, ces substantifs verbaux sont employés comme des jurons servant à structurer le discours. Cependant, ils deviennent insultants lorsqu'ils sont dirigés vers l'allocutaire qui, de ce fait, se trouve explicitement mentionné dans le discours. Par cela, l'insulteur réduit l'essence de l'insulté à des axiologiques négatifs tel que cela est manifesté dans l'énoncé : *ní màt nâá dáfáy* [toi négation être mère vagin] (tu n'es rien / tu es insignifiant) ou en (6b) ci-dessous.

Ouvrons ici une parenthèse pour indiquer qu'on retrouve un usage similaire avec la transgression verbale *dáfíizè* [vagin enfant]

(clitoris). Elle caractérise péjorativement l'essence de l'allocutaire du point de vue matériel : à *síndí dàfíizè* [il n'a pas de clitoris] (il est miséreux, il n'a rien, même pas la moindre des choses).

Toujours dans le cas où l'allocutaire est explicitement mentionné, l'insulte peut se manifester dans une structure topicalisée telle que : *ní jààpòkò wò cíné* [toi mère coïter démonstratif emphase semblable] (toi, (espèce de) mère « baisée » / « baiseur » de mère comme toi !). Outre son caractère injurieux, l'insulte sexuelle sert aussi à accomplir un acte illocutoire de menace. Dans ce cas de figure, la violence verbale est énoncée à l'imperfectif. Elle présente un acte sexuel qu'on désire faire subir à la mère de l'insulté, soit par l'insulteur (6a), soit par l'insulté lui-même (6b). Au perfectif, l'injure sexuelle rend compte d'une violence physique ou d'une humiliation infligée à autrui (6c).

(6a) é gín jáánpókò sóódà

ay ga ni ja joko sojo da

1Sg MP 2Sg mère coïter maintenant emphase

Je baiserais ta mère sur le champ ! Je t'infligerai une sévère correction tout de suite !

(6b) Adamou, ní min jáánpókò midipíl, ní màcì kál jáánpókáj

Adamou ni ma ni ja joko midipile ni ma ci kalla ja joko -ay

Nom 2Sg Subj 2Sg mère coïter midipile 2Sg Pot. être sauf mère baiser -déverbatif

Adamou, baise ta mère à midi pile ! Tu n'es que baiseur de (la / ta) mère (tu n'es rien que...) !

(6c) à màná jáádáf wállá, à nínbòn zàmbá, jáádáfíizè

a ma na jaa dafè walla a na nga bon zamba, jaa dafè ize

3Sg Potentiel Nég mère vagin Emph. 3Sg Trans 3Sg tête trahir mère vagin enfant

Il n'a nullement niqué sa mère, il s'est trahit lui-même, espèce de mère baisé

Il ne lui a nullement fait du tort, il s'est fait du tort à lui-même, espèce de fils de con baisé !

Contrairement aux exemples précédents : *jààpòkò* et *jàádàfò* (baiseur de mère), en (6a / c), ce n'est pas celui qui commet implicitement l'acte amoral d'adultère ou de fornication (pourtant réprimandé en société) qui est fustigé. Bien au contraire, tout en proférant l'acte transgressif, l'insulteur s'en sert comme d'un puissant outil de menace. Il y arrive à travers l'image d'une personne à la virilité débordante que l'insulte lui permet également de construire. En fait, c'est la prétention de pouvoir coïter à son gré avec la mère de l'insulté qui constitue l'affront. En (6b), l'humiliation est plurielle. Cette insulte permet à l'énonciateur de s'en prendre à la moralité de la mère. Par voie d'inférence, il décrète et fustige son essence de femme facile, d'adultérée ou de fornicatrice. L'insulteur table aussi sur le caractère offensant de l'acte injonctif et sur le comportement incestueux (posséder sexuellement sa propre mère) pour outrager l'allocutaire.

A côté de ces transgressions verbales où le sexe de la mère et sa pénétration sont explicitement évoqués pour créer un effet d'injure, il existe de nombreux autres cas pour lesquels les locuteurs tentent d'adoucir, voire de contourner la violation du tabou par des actes équivalents mais dotés de force illocutoire plus atténuée. Pour cela, deux procédés stylistiques sont exploités : l'ellipse et l'euphémisme. Le premier aboutit à une insulte qui se construit par l'omission du terme grossier : *nì jâ* (ta mère), *ní bàbà* (ton père), *à nà jâ*, *à nà à bàbà* (il a (insulté de manière grossière) sa mère, il a (insulté de manière grossière) son père). Quant à l'euphémisme, il prend appui sur une analogie sémantique proche de la glose ou de la description de l'acte. Il peut s'agir d'un désaveu moral : *ní nìn jàá zà* [tu as pris (pénétré) ta mère] (tu as plus que mal agi / tu as causé du tort à ta propre personne), d'une menace de châtiment corporel : *áj gà ní jàá kòrè* [je (prendrai / mettrai / coucherai) ta mère sur le côté] (je t'infligerai la pire des corrections), *áj gìn yê nì jà rà* [je te ferai retourner dans ta mère] ((je t'infligerai un châtiment) ou d'un aveu d'acte de violence : *áj nàà jàá fimb̀̀b̀̀* [j'ai donné des claques à sa mère] (je lui ai infligé un sévère châtiment corporel), *à nà à jàájìn* [il a (pris) sa mère (par) devant] (il lui ai infligé un châtiment corporel).

Par ailleurs, dans une sérialisation verbale (au sens large), les insultes portant sur la mère de l'injurié et l'acte sexuel dégradant qu'on lui fait subir remplacent souvent le premier verbe. Ce faisant, elles se présentent comme des verbes passepartouts capables de signifier n'importe quelle action agressive et / ou humiliante devant déboucher sur une autre.

-
- (7) wà nááńókò kì kàá hínó bòn, wàlláhi wà náá fínndi kù wí
wu a ja joko ka kaa hini —o bon, wallahi wu a ja fimb̀̀b̀̀ ka wí
2Pl 3Sg mère coiter Cord. enlever pouvoir —Def tête par Dieu 2Pl 3Sg mère taper Cord tuer
Baisez sa mère et dégagez-le du pouvoir, par Dieu, donnez une claque à sa mère et tuez-le !
-

Tout au long de cette section ayant analysé les formes et les fonctions pragmatico-discursives des violences verbales dans le discours songhay-zarma, le caractère transgressif des insultes a pu être mis en évidence. En revanche, ce qui ne l'a pas vraiment été demeure la dimension morale de ces FTAs. Pourtant, ils sont d'ordinaire réprimandés pour justement fouler aux pieds les normes et valeurs de l'éthique langagière. Aussi la section suivante aborde-t-elle cet aspect.

4. Discussion : la double dimension morale du discours injurieux

Avant d'en venir à la dimension moralisante du discours injurieux songhay-zarma et au caractère moral de son usage, deux précisions conceptuelles s'imposent. De fait, certaines traditions

philosophiques et anthropologiques établissent une distinction entre la morale et l'éthique. Cette différence, J. Spencer-Bennett (2018, p. 117) la résume comme suit : « The former refers to decontextualised and abstracted systems that tell us what is right and wrong [...] and the later to a more contextually and socially sensitive orientation to the normative dimensions of life as it is lived by particular people in particular times and places ». Ici, cette distinction ne sera pas maintenue. Suivant les philosophes analytiques et des linguistes tels que M-A. Paveau (2013), J. Spencer-Bennett (2008, 2018) et M. Drescher (sous-presses), nous employons les notions d'éthique et de morale comme de simples synonymes. Elles renvoient, dans le discours, à toutes évaluations sociales en termes de bien et de mal (J. Bergmann, 2004).

Toutefois, à la différence de ces auteurs, nous n'opposons pas une éthique des normes à celles des valeurs. Pour nous, on évalue toujours d'après quelque chose. Ainsi, nous sommes d'avis que toute évaluation morale est fondée sur des idéaux, des normes ou valeurs préétablies. Ces dernières peuvent être dictées ou choisies, statiques ou dynamiques, conscientes ou inconscientes, collectives ou individuelles, négociées en discours ou non. D'ailleurs, c'est en se fondant sur cette (inter)subjectivité, source de la diversité et de la versatilité de l'évaluation morale, que certains ont conclu à l'incapacité du linguiste (dont l'objet d'étude part avant tout des formes langagières) à rendre compte objectivement des questions axiologiques et ce, même pour une problématique telle que celle abordée ici. En effet, M-A. Paveau (2013, p. 241) fait remarquer que malgré l'extrême abondance des recherches linguistiques sur les violences verbales, aucune n'aborde l'éthique comme paramètre d'analyse. Pourtant, soutient-elle, « il est difficile de ne pas prendre en compte la dimension morale de la violence verbale » (M-A. Paveau, 2013, p. 242). Car, comme le souligne J. Spencer-Bennett (2018, p. 5) « linguistics is always [...] about how linguistics phenomena should be treated ». Ceci dit, les prochaines sections montreront à partir des métadiscours et des réactions qu'elles suscitent que les violences verbales s'analysent aisément comme des marques linguistiques d'un double discours moral.

4.1. Violence verbale et discours moral

Le discours moral est communément appréhendé comme une communication empreinte de jugements moraux axés sur les notions de bien et de mal (J. Bergmann, 2004, J. Spencer-Bennett 2018). Or, M-A. Paveau (2013, pp. 119-122) rappelle que toute violence verbale est imprégnée de jugement de valeur axiologique qui, lui-même, peut revêtir la valeur d'une sanction morale. D'ailleurs, pour les théories philosophiques métaéthiques, le discours moral n'est que la simple expression d'un sentiment d'approbation ou de désapprobation (Ayer,

1996, p. 124). Nous pensons que c'est ce qui se passe avec la majorité des insultes analysées plus haut (cf. § 3).

En effet, elles semblent avant tout se présenter comme un acte de distanciation par rapport à l'interlocuteur. Cette distanciation sert à fustiger son acte ou son comportement antérieur. Dit autrement, les violences verbales servent à le juger, à souligner son impertinence, donc à l'évaluer moralement et à décréter son discrédit. Même si cela n'apparaît pas toujours dans nos exemples faute d'espace (malheureusement), le fait est que, ces actes transgressifs se veulent l'expression d'une indignation morale suscitée par la violation de ce que l'insulteur perçoit comme une entorse aux normes ou valeurs sociales.

La pertinence de cette analyse se laisse aisément vérifier à partir des énoncés (2b), (3a/b) et (5). Dans le premier : *dááj wô hási nô, ní mò wóhù nô, wóhù wóhù* (si moi je suis une chienne, toi tu es un wohu, wohu wohu.), la locutrice s'insurge contre le manque de retenue et d'égard de son époux qui au préalable l'avait traitée de chienne sous prétexte qu'elle serait irrespectueuse. Les secondes illustrations sont suis-référentielles. Avec elles, c'est l'énonciation même de l'acte reprouvé qui sert de fondement implicite à l'insulte (cf. § 3.1.2). En réalité, il n'est question ici que d'une évaluation axiologique morale polie. (3a) dénonce la négligence et / ou l'égoïsme, (3b) la roublardise : *nis díá dāngá gísí mòó m bó* (regarde-le, tu découvriras l'image prototypique de la personne égoïste et négligente), *gùún mòjèj dāān bār kã mään hàj kùl té* (observe ses yeux, tu découvriras le prototype du roublard). Dans l'exemple (5), l'énonciateur s'offusque de ce qu'il assimile à une injustice à savoir une quelconque tentative de l'empêcher de réparer un préjudice qui lui a été causé : *bòr kùl kã gááré sè, é gáá nǎá kórè* (toute tentative de m'empêcher de me rendre justice, ce verra sévèrement humiliée).

Dans les exemples précédents, la valeur morale des actes insultants est fournie par le cotexte et / ou le contexte discursif. Avec d'autres occurrences par contre, c'est le sémantisme de l'insulte ou sa charge lexicale qui l'assimile explicitement à un jugement axiologique moral. Les normes morales sont dites dans le vocabulaire des valeurs, soutient H. Putman (2004, p. 127). En guise d'illustration, citons les injures suivantes : *zìnèizè* (adultérin), *cèrkô* [sorcier], *fùrkú* [bon à rien], *fùrkô* (vaurien), *zàkâ* (dévergondé), *àr fùmbó* (mâle malodorant), *wòj zìibó* (femelle sale), *fùrkú yáámò* (inutile vaurien), *zàkâ dùmbo* (dévergondé sans valeur), *gàrgàsàntô* (méprisé), *zìibô* (espèce d'impureté), *bàjìhànkô* (soulard), *tàbàzùùkô* (drogué), *wòjkúúrù* (prostituée), *àrùkúúrù* (frivole), *fòllùkòmú* (débile), *bèrcé* (dévergondé), *ní gá (bâ) hùrì \$wǎǎ* (tu mangerais (même) des excréments), *°aase kullu ka\$ °aase, ní\$ ka °aase* (tu es le pire de tous), etc.

Quelle soit explicite ou implicite, nous venons de voir la présence du jugement moral dans la pratique de la violence verbale. Cela permet d'appréhender cette transgression langagière comme une activité discursive d'où émerge la moralité. Mais, elle se présente aussi comme un indice d'évaluation de la moralité du discours.

4.2. Violence verbale et morale du discours

Pour M-A. Paveau (2013) à qui nous empruntons la notion de morale du discours, ce n'est pas, à la différence du discours moral, « le fonctionnement linguistique des énoncés moraux [...] mais la valeur morale des énoncés en contexte » M-A. Paveau (2013, p. 50). Ainsi, la morale du discours prend appui sur les normes de bienséance qui régulent les relations interpersonnelles et qui décident de ce qui est bien ou mal, à savoir de ce qu'il convient de dire ou de ne pas dire.

Rappelons que l'étude linguistique du caractère moral ou éthique des énoncés se heurte à une critique de taille. Le principal argument avancé est que ce sentiment issu des normes sociales n'est ni inscrit dans la forme des énoncés ni dans leurs structures. D'ailleurs, la possible valeur hypocoristique des insultes précédemment mentionnée (même avec les insultes les plus lexicalisées) renforce cette critique. C'est dire à quel point la question « embarrasse la réflexion pragmatique », reconnaît C. Kerbrat-Orecchioni (2002, p. 185).

Si la morale du discours injurieux n'est pas toujours saisissable au niveau linguistique, elle peut l'être néanmoins au niveau discursif. La thèse défendue ici soutient que la dimension morale de la violence verbale est présente dans le ressenti qu'ont les locuteurs de cet acte. Or ce sentiment, ils l'indiquent verbalement ou paraverbalement dans des événements métadiscursifs moraux, notamment dans leurs réactions à l'acte injurieux. Dès lors, la morale devient analysable dans le discours. En effet, il ressort des données songhay-zarmas que même si l'insulteur est toujours celui qui occupe la position haute, il n'en demeure pas moins que de sa position basse, l'insulté dénonce et / ou désavoue très souvent l'acte injurieux. Pour ce faire, il exploite diverses stratégies discursives : le renfrognement, le murmure, la bravade, le questionnement (que t'ai-je fait ? pourquoi m'injures-tu ?), le retournement de l'insulte à l'insulteur (*cf.* (2b)) etc. Il arrive fréquemment aussi que l'insulte tombe sur une réprobation morale explicite de la part d'un tiers (*cf.* (5)). Ainsi, ce qui se voulait un discours moral se voit à son tour faire l'objet d'un jugement moral. Par ailleurs, les tentatives de figuration par euphémisation ou ellipse notées plus haut (§ 3.1.1, § 3.1.2, § 3.2) attestent de la conscience qu'à l'insulteur de transgresser certains tabous langagiers, qui en réalité ne sont que des normes morales en lien avec la parole. Ainsi, même lorsqu'il ne fait que rapporter un discours injurieux, le locuteur se sent souvent contraint de ne pas le répéter. Conscient de la norme langagière

selon laquelle *tout ne peut se dire*, soit, il procède par omission de l'insulte : à *nà nâ* à *nà bàbà* [il a son père, il a sa mère] (il l'a insulté en ciblant ses parents et leurs organes génitaux), soit, il la paraphrase : à *nà wâw* (il l'a insulté), à *nà sôbè* (il l'a insulté en ciblant la sexualité de sa mère).

A la lumière de ce qui précède, le moins qu'on puisse dire est que le discours injurieux songhay-zarma manque fondamentalement de *décence* (M-A. Paveau, 2013, p. 233). Il n'est ni ajusté aux valeurs en circulation dans cette société, ni aux réalités complexes des locuteurs. Il est par conséquent non *vertueux* selon la terminologie de M-A. Paveau (2013, p. 160).

Conclusion

Au terme de cette étude des violences verbales dans les interactions songhay-zarmas à partir d'actes de langage repérable et analysés dans une perspective pragmatique-discursive, retenons qu'elle nous a permis d'une part, de contribuer à combler des lacunes descriptives au niveau de la linguistique africaine et d'autre part, de voir que les transgressions verbales étudiées se manifestent sous différentes formes. Celles-ci se répartissent entre insultes sexuelles et insultes non sexuelles. Les dernières vont de l'usage transgressif des interjections et onomatopées à celui de simples assertions en passant par les dépréciatifs lexicalisés que sont les verbes, adjectifs et noms imprégnés de valeurs axiologiques péjoratives et / ou dévalorisantes. Quant aux insultes sexuelles, elles sont avant tout sexistes. Elles prennent généralement pour cible la mère de l'insulté à qui l'insulteur fait subir toutes sortes de violence et actes sexuels dégradants.

Il ressort également de cette étude que les violences verbales sont des épées à double tranchants. D'un côté, elles se présentent comme des sanctions morales ou sociales qui émergent dans le discours sous la forme de grivoiseries, de menaces ou d'indignations. Ces défoulements émotionnels plus ou moins mêlés de mépris servent à la base à fustiger des actes jugés transgressifs par rapport à un idéal ou une norme sociale. D'un autre côté, de par son caractère agressif et humiliant, la violence verbale se pose elle-même comme un acte de langage hautement indécent et en rupture avec les valeurs de bienveillance. En outre, les grossièretés qu'elle comporte violent les tabous et autres règles de bienséances langagières. Ce faisant, les violences verbales songhay-zarmas se présentent comme des armes servant à combattre le mal par le mal. Cette pratique communément et diversement condamnée dans le discours fait ainsi osciller les violences verbales entre transgression langagière, discours moral et morale du discours. A présent, il reste à savoir si inversement, l'on pourrait considérer l'observation des tabous linguistiques comme une pure manifestation d'une certaine éthique ou morale ?

Références bibliographiques

- AUSTIN, John Langshaw, 1975, *How to do things with words*, 2^{ème} éd., Cambridge, Harvard University Press.
- AYER Alfred Jules, 1996, « The emotive theory of ethics », in G. Sher (éd.), *Moral Philosophy*. 2^{ème} édition, TX, Harcourt-Brace, p. 120-128.
- BERGMANN, Joerg, 2004, « Moralisierung und Moralisierungsdistanz. Über einige Gefahren der moralischen Kommunikation in der modernen Gesellschaft », in B. Boothe & P. Stoellger (éds.), *Moral als Gift oder Gabe. Zur Ambivalenz von Moral und Religion*, Würzburg, Königshausen & Neumann, p. 24-44.
- BORNAND Sandra, 2002, *Insultes rituelles entre coépouses. Étude du marcanda (Zarma, Niger)*, ethnographiques.org, no 7, avril 2005.
- BORNAND Sandra, 2008, « Le marcanda ou le deuil de la femme préférée », in M. -R. Abomo-Maurin (éd), *Littérature orale, genres, fonctions et réécriture*. Paris, L'Harmattan, p. 71-82.
- BORNAND Sandra, 2010, « Chants de douleur des femmes zarma », in F. Dupont et al. (éd.), *La Voix Actée. Pour une nouvelle ethnopoétique*. Paris, Kimé, p. 159-173.
- BORNAND Sandra, 2012, « La secrète revendication d'une sexualité féminine : les chants du marcanda chantés par des femmes songhay-zarma d'origine captive (Niger) », *Cahiers de littérature orale*, 71, Paris, INALCO, p. 79-115.
- BOUKARI Oumarou, 2008, « Songhay-Zarma », in Tröbs Holger, Rothmaler Eva & Winkelmann Kerstin (éds), *La qualification dans les langues africaine / Qualification in african languages*. Köln, Köppe, p. 163-178.
- BOUKARI Oumarou, 2010, *Articulation du discours dans le songhay : Une analyse des connecteurs dans le discours des Songhay-Zarmas émigrés en Côte d'Ivoire*, Berlin, Münster, LIT.
- BOUKARI Oumarou, 2016, « « Toi-même merci ! » : entre politesse et impolitesse dans les interactions en Côte d'Ivoire », in B. M. Farenkia (éd.), *Im/politesse et rituels interactionnels en contextes plurilingues et multiculturels*, Frankfurt am Main, Peter Lang, p. 35-57.
- BOURDIEU Pierre, 2001, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, A. Fayard.
- BRENNIS Donald, 1988, « Language and disputing », *Annual review of anthropology*, 17, p. 221-237.
- BROWN Penelope & LEVINSON Stephen, 1987, *Politeness. Some Universal in language usage*, Cambridge, Cambridge University Press.
- CAMERON Deborah, 1995, *Verbal hygiene*, London, Routledge.

- CAMILLE Saféris & REVEREND, Alexandre, 2002, *Ferme ta boîte à camembert ! Le langage de la récré*, Paris, Ramsay.
- Charaudeau Patric & Maingueneau Dominique, 2002, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Edition du Seuil.
- DELALANDE Julie, 2001, *La cour de récréation : contribution à une anthropologie de l'enfance*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- DRESCHER Martina, 2004, « Là tu dis putain c'est souvent chaud. Jurons et hétérogénéité énonciative », *Travaux de linguistique*, 49, p. 19-37.
- DRESCHER Martina, 2006, « Flueche als Indikatoren der Redewiedergabe im Quebec-Französischen », *Romanische Forschungen*, 118/1, p. 5-32.
- DRESCHER Martina, 2009, « Sacres québécois et jurons français : vers une pragmatization des fonctions communicatives ? », in B. Béatrice et al. (éds.), *Français du Canada – Français de France VIII : actes du huitième Colloque international de Trèves, du 12 au 15 avril 2007*, Tübingen, Niemeyer, p. 177-185.
- DRESCHER Martina, (sous presse), « The Moral taste of food. A discourse analysis of social media Discussions about Vegetarianism and Veganism », in S. MUEHLEISEN & S. RUEDIGER (éds.), *Talking about Food – The Social and the Global in Eating Communities*, Amsterdam, John Benjamins.
- DUCROT Oswald, 1980, « Illocutoire et performatif », in O. DUCROT, *Dire et ne pas dire* Paris, Hermann, p. 279-305.
- FRECHETTE Dominique, 2017, *Les rôles et actes sexuels associés à la réceptivité sexuelle comme références péjoratives dans les insultes, jurons et autres expressions grossières chez les locuteurs et locutrices du français au Québec*. Mémoire maîtrise en Science Politique. Université du Québec : Service des bibliothèques. <https://archipel.uqam.ca/11124/1/M15255.pdf>. (Consulté le 10.05.2019).
- GAIGNEBET Claude, 1980, *Le folklore obscène des enfants*, Paris, Maisonneuve et Larose.
- GANGUE Martin Minlipe, 2014, « Slogans de campagne électorale et violences politiques : une analyse psycho-sémantique », in K. Kadanga, H. Mouckaga, E. Batchana (éds), *Elections et violences politiques en Afrique Noire, enjeux et défis, cas du Togo après 1990*, Lomé, Presse de l'IRES-RDEC, p. 285-300.
- GOODWIN Marjorie Harness, 1980, « He-Said-She-Said: Formal Cultural for the Construction of a Gossip Dispute Activity », *American Ethnologist*, 7, p. 674-695.
- GOODWIN Marjorie Harness, 2002, « Multi-Modality in Girls'Game Disputes », *Journal of Pragmatics*, 34, p. 1621-49.

- KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, 2002, « Politesse en deçà les Pyrénées, impolitesse au-delà : retour sur la question de l'universalité de la (théorie de la politesse) », *Marges linguistique*, URL: <http://www.marges-linguistiques.com> (consulté le 18/04/2016).
- KOCHMAN Thomas, 1981, *Black and white styles in conflict*, Chicago, Université Press.
- LABOV William, 1972, « Rules for Ritual Insults », in D. Sudnow, *Studies in Social Interaction*, New York, The Free Press, p. 120-170.
- LABOV William, 1978, *Le parler ordinaire. La langue dans les ghettos noirs des Etats-Unis*, Traduction A. Kihm, Paris, Edition de Minuit.
- LAGORGETTE Dominique, 2003, « Les syntagmes nominaux d'insulte et de blasphème : analyse diachronique du discours marginalisé », *Thélème*, Madrid, Complutense, p. 171-188.
- LAGORGETTE Dominique, 2005, « Jouer avec le feu : euphémie et blasphémie en diachronie », in J. Derive & S. Santi (éds.), *Le Jeu*, Savoie, Université de Savoie, p. 169-200.
- LAGORGETTE Dominique, 2006, « Insultes et conflits : de la provocation à la résolution et retour ? », *Les Cahiers de l'Ecole*, 5, Paris, Université Paris X Nanterre, p. 26-45.
- LAGORGETTE Dominique, (éd.), 2009, *Les Insultes en français : de la recherche fondamentale à ses applications (linguistique, littérature, histoire, droit)*, Chambéry, Université de Savoie.
- LAGORGETTE Dominique, 2013, « Insultes et registres de langue dans les Manières de langage : transgression et effets d'oralité », *Diachroniques*, 3, p. 119-147.
- LAGORGETTE Dominique, 2016, « Jurons et blasphèmes dans quelques textes des XIV^e et XV^e siècles : représentations de l'oralité et transgression », *Linx*. [En ligne], 73, mis en ligne le 01 mars 2017, consulté le 19 avril 2019, URL : <http://journals.openedition.org/linx/1640>. DOI : 10.4000/linx.1640.
- LAGORGETTE Dominique & Larrivée Pierre, (éds), 2004, *Les insultes : approches sémantiques et pragmatiques*, Langue Française. 144.
- LEPOUTRE David, 1997, *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages*, Paris, Odile Jacob.
- LUHMANN Niklas, 2008, « Soziologie der Moral », in N. Luhmann (éd.), *Die Moral der Gesellschaft*, Frankfurt / Main, Suhrkamp, p. 56-162.
- MEUNIER Déborah. 2009. « Du quolibet à l'insulte : analyse discursive des «gros mots» de la cour de récré », in D. Lagorgette (éd.), *Les Insultes en français : de la recherche fondamentale à ses*

- applications (linguistique, littérature, histoire, droit)*, Chambéry, Université de Savoie, P. 155-170.
- MOÏSE Claudine, 2009, « Espace public et fonction de l'insulte dans la violence verbale », in D. Lagorgette (éd), *Les insultes en français : de la recherche fondamentale à ses applications (linguistique, littérature, histoire, droit)*, Chambéry, Université de Savoie, p. 201-219.
- MOÏSE Claudine, 2006, « Analyse de la violence verbale : quelques principes méthodologiques », *Actes des XXVIes Journées d'étude sur la parole*, 12-16 juin. Dinard, p. 103-114.
- MOÏSE Claudine, 2011, « Gros mots et insultes des adolescents », *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, Vol. 1, 83-84, p. 29-36.
- MOÏSE Claudine et al. (éds.), 2008, *La violence verbale I : Espaces politiques et médiatiques. II : Des perspectives historiques aux expériences éducatives*, Paris, L'Harmattan.
- MUCCHIELLI Alex & PAILLE Pierre, 2008, *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin.
- PALI Tcha, 2014, « Morphématique et syntagmatique des unités significatives d'expression violente en contextes électoraux (1990-2010) en Ewe et en Kaniyè du Togo », in K. Kadanga, H. Mouckaga, E. Batchana (éds), *Elections et violences politiques en Afrique Noire, enjeux et défis, cas du Togo après 1990*, Lomé, Presse de l'IRES-RDEC, p. 265-284.
- PERE-KEWEZIMA Essodina Kokou, 2014, « Violence verbales en périodes électorales, sources de clivage psycholinguistique », in K. Kadanga, H. Mouckaga, E. Batchana (éds), *Elections et violences politiques en Afrique Noire, enjeux et défis, cas du Togo après 1990*, Lomé, Presse de l'IRES-RDEC, p. 245-264.
- PAVEAU Marie-Anne, 2008, *Outrages, insultes, blasphèmes et injures : violence du langage et polices du discours*, Paris, L'Harmattan.
- PAVEAU Marie-Anne, 2013, *Langage et morale. Une éthique des vertus discursives*, Limoges, Editions Lambert-Lucas.
- PUTMAN Hillary, 2004, *Faits / Valeur : la fin d'un dogme ou autre essais*, Traduction M. Caveribère & J.-P. Cometti, Paris, Edition de l'Eclat.
- ROSIER Laurence & ERNOTTE Philippe, 2001, *Le lexique clandestin. La dynamique sociale des insultes et des appellatifs à Bruxelles, Français & Société*, 12, Louvain-la-Neuve / Bruxelles, Duculot / MCF.
- ROSIER Laurence & ERNOTTE Philippe, 2004, « L'ontotype : une sous-catégorie pertinente pour classer les insultes ? », *Langue Française*, 144, p. 35-48.

- SARDAN de Olivier Jean-Pierre, 1984, *Les sociétés songhay-zarma (Niger, Mali) : chefs, guerriers, esclaves, paysans*, Paris, Karthala.
- SEARLE John Rogers, 1969, *Speech Acts: An Essay in the Philosophy of Language*, Cambridge, Cambridge University Press.
- SELTING, M. et al. 2009, « Gesprächsanalytisches Transkriptionssystem 2 (GAT 2) », *Gesprächsforschung – Online-Zeitschrift zur verbalen Interaktion* 10, 353-402. [<http://www.gespraechsforschung-ozs.de/heft2009/px-gat2.pdf> (consulté le 20.05.2010).
- SPENCER-BENNETT Joe, 2018, *Moral Talk. Stance and Evaluation in Political Discourse*, London / New York, Routledge.

ANALYSE RHETORICO-ARGUMENTATIVE DU DISCOURS POLITIQUE DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE ATIONALE DU BURKINA FASO

BELEM Hamidou*

Résumé

L'une des caractéristiques du discours politique est sa visée persuasive. Et face à un auditoire même n'intervenant pas directement pour poser des questions, l'auteur du discours use de stratégies argumentatives relevant de la triade d'Aristote. L'analyse que nous avons faite du discours politique a révélé que l'orateur fait intervenir plusieurs stratégies de persuasion. D'abord, il fait recours aux enthymèmes et aux exemples comme procédés d'argumentation mettant ainsi le raisonnement logique à l'honneur. Ensuite, il s'évertue à toucher les émotions de son auditoire en appelant le pathos dès sa prise de parole et aussi à sa conclusion. Enfin, l'auteur ne projette pas lui-même sa propre image dans son allocution, sauf que, de par son statut politico-administratif, il exerce une influence de taille qui contribue énormément dans son entreprise de persuasion.

Mots clés : argumentation, rhétorique, discours politique, ethos, logos, pathos

Abstract

One of the characteristics of political discourse is its persuasive aim. And in front of an audience not even intervening directly to ask questions, the author of the speech uses argumentative strategies belonging to the triad of Aristotle. Our analysis of the political discourse revealed that the speaker involves several persuasive strategies. First, he uses enthymemes and examples as argumentative processes, thus putting logical reasoning to the fore. Then, he tries to touch the emotions of his audience by calling the pathos as soon as he speaks and also at his conclusion. Finally, the author does not himself project his own image in his speech, except that, by virtue of his political and administrative status, he exercises a significant influence which contributes enormously in his enterprise of persuasion.

Keywords: argumentation, rhetoric, political speech, ethos, logos, pathos

Introduction

La communication joue un rôle primordial dans les relations entre les hommes dans une société. Elle est plus qu'une nécessité en ce sens que, suivant les contextes, ne pas communiquer s'assimile à manquer à son devoir ou relève d'une absence de stratégies. Dans le domaine politique, la communication est aussi bien un devoir qu'une

* Université Joseph Ki-Zerbo (Burkina Faso); Email: belem.hamid@gmail.com

opportunité pour les acteurs. Les interactions qu'il y a entre les acteurs du champ politique doivent se faire par le biais d'une communication et les tribunes en sont des occasions où les positions des uns et des autres sont défendues. Ainsi, tout texte ou discours, comme le dit L. Millogo (2007, p. 36),

exprime alors l'intention de l'énonciateur en direction de l'énonciataire. Le texte est une intention de signifier, c'est un sens, c'est-à-dire une direction, un index d'un sujet pointé sur un objet à l'attention d'un autre sujet. Le texte est un « vouloir communiquer » qui va d'un sujet à l'adresse d'un autre.

Le discours politique, comme moyen d'échanges - directs ou indirects, interactifs ou pas - avec un auditoire, est construit par son auteur en vue de bien impacter la cible dans la mesure où le discours politique a une visée persuasive. C'est au regard de l'omniprésence de cette visée persuasive dans ce type de discours que nous nous sommes intéressés à un tel sujet de réflexion. Le discours, objet de notre analyse, est du Président de l'Assemblée Nationale (PAN) du Burkina Faso prononcé en septembre 2019 lors du Forum National des Jeunes qui est un cadre d'échanges entre les autorités politico-administratives et les jeunes autour de leurs préoccupations et de leurs contributions au développement.

La problématique qui sous-tend cette réflexion suscite les questions suivantes : Quelles sont les convictions ou thèses du PAN lorsqu'il s'adresse aux jeunes ? Quelles stratégies argumentatives utilise-t-il pour persuader son auditoire ? A ces questions, des réponses, provisoires soient-elles, sont à formuler : l'orateur veut susciter en son auditoire le sentiment que lui, PAN, se préoccupe de ses problèmes. Pour ce faire, il procède par une argumentation qui soit à même de le rassurer et de le convaincre qu'il plaidera pour sa cause auprès de qui de droit. Les objectifs de notre réflexion consistent à déceler les stratégies rhétorico-argumentatives contenues dans la production discursive d'un politique et ainsi esquisser une configuration du discours politique en ce qui concerne les aspects argumentatifs.

Pour mener à bien notre réflexion, nous allons convoquer un cadre théorique relatif à la rhétorique et à l'argumentation qui procèdent de l'art de persuasion. Le travail va s'articuler en deux points principaux, à savoir un premier qui va baliser notre cadre théorique et un second qui va porter une analyse sous la grille dudit cadre théorique.

1. Le cadre théorique et conceptuel

Avant d'aborder le corpus, il sied de lever un voile sur un certain nombre de concepts que nous allons convoquer pour les besoins de notre analyse. Ainsi, il ne serait pas superflu de faire un synopsis sur la

notion du discours politique. Aussi, notre cadre théorique, qui nous servira de grille, est à présenter afin de permettre à tous une compréhension commune des instruments d'analyse qui seront les nôtres. Cette démarche nous amène à nous plonger dans les différentes acceptions des notions de rhétorique et d'argumentation en vue de tirer la substance appropriée à notre analyse. Pour finir, les aspects principaux qui fondent l'argumentation et/ou la rhétorique seront présentés car ils nous serviront de gouvernail pour le décryptage du discours, objet de notre analyse.

1.1. Le discours politique

Il n'y a pas une définition standard de la notion de discours du fait qu'il est très polysémique. Cependant, il est admis qu'il est une construction transphrastique et peut s'opposer de prime abord au texte ou à l'énoncé. D'une manière prosaïque, le discours est un énoncé porteur de sens et peut dans cette perspective s'assimiler à la parole ou au texte. Quant au discours politique, il est plus ou moins lié à la communication politique qui embrasse plusieurs paramètres tels les acteurs, les sphères et les visées du champ politique.

Nous pouvons retenir avec A. Mercier (2004, p. 70) qu'« il faut envisager une définition large de la communication politique qui englobe toutes les activités de la communication liées aux détenteurs du pouvoir ou à ceux qui aspirent à le devenir ainsi qu'aux institutions politico-administratives... ». Pour D. Wolton (1989, p. 39), la communication politique est l'« espace où s'échangent les discours des trois acteurs qui ont la légitimité à s'exprimer publiquement sur la politique et qui sont les hommes politiques, les journalistes et l'opinion publique au travers des sondages ».

A travers ces définitions, nous retenons que le discours politique est un discours issu des échanges directs ou indirects entre les acteurs politiques ou tout discours prononcé ou émis par les détenteurs du pouvoir politico-administratif. Ainsi, le discours n'est pas a priori politique en soi ; c'est à travers la situation d'énonciation, à savoir le lieu, le temps et les acteurs, que le caractère politique du discours s'apprécie.

1.2. La rhétorique et l'argumentation

L'usage de la parole est donné à l'être humain pour le besoin des échanges dans la vie quotidienne avec ses semblables. Il s'en sert à toutes les occasions et ce à l'écrit comme à l'oral. Mais au-delà de cette fonction basique, l'usage de la parole peut poursuivre d'autres objectifs et s'avérer être un art, la rhétorique.

Depuis l'Antiquité, le maniement de la parole avec une certaine esthéticité relevait de la rhétorique dont les théories sont défendues par des auteurs au nombre desquels nous pouvons citer Aristote pour qui la

parole a pour but d'exercer une influence. P. Charaudeau et D. Maingueneau rappellent des définitions classiques que certains auteurs de cette époque donnent à la rhétorique. Platon conçoit la rhétorique comme « le pouvoir de convaincre, grâce aux discours », Quintilien la conçoit comme l'« art de bien dire » et Aristote le « propre à persuader » (P. Charaudeau et D. Maingueneau, 2002, p. 505).

Cette rhétorique antique a un caractère social et culturel et s'exerçait dans l'espace public et politique. Dans la conception aristotélicienne, la rhétorique est une parole adressée à un auditoire qu'elle tente d'influencer en lui soumettant des positions qui paraissent raisonnables et plausibles mais pas de vérités absolues. Dans la Grèce antique et dans le cadre de la gestion de la cité, les décisions publiques se prenaient suite à des débats publics. La rhétorique s'est donc appesantie sur un certain nombre de discours tels que le judiciaire, le délibératif et l'épidictique. Aussi, elle repose sur une trilogie qui se décline en ethos, en logos et en pathos.

En d'autres termes, nous retiendrons avec P. Charaudeau et D. Maingueneau (2002, p. 505) que « la rhétorique est la science théorique et appliquée de l'exercice public de la parole, prononcée face à un auditoire dubitatif, en présence d'un contradicteur. Par son discours, l'orateur s'efforce d'imposer ses représentations, ses formulations, et d'orienter une action ».

Au fil du temps, un vocable a fait son apparition à côté de la rhétorique et y tirant ses fondements s'il n'en est pas le synonyme : l'argumentation. Chaïm Perelman et Lucie Olbrechts-Tyteca ne font pas un distinguo entre rhétorique et argumentation comme le témoigne le titre de leur ouvrage, *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*, publié en 1958. Dans la deuxième moitié du 20^e siècle, des acceptions différentes seront données aux notions de rhétorique et d'argumentation.

Pour Jean-Blaize Grize, cité par R. Amossy (2016, p. 26), l'argumentation se définit comme « l'ensemble des stratégies discursives d'un orateur A qui s'adresse à un auditeur B en vue de modifier, dans un sens donné, le jugement de B sur une situation S ». Et ces stratégies exploitent ce que R. Amossy (2016, p. 4) appelle « les voies de la raison et du raisonnement ».

Dans les sciences du langage et surtout en analyse du discours, plusieurs tendances se sont révélées et chacune avec ses approches méthodologiques et ses orientations. C'est ainsi que les analyses rhétoriques et argumentatives du discours ont mis en exergue maintes approches qui servent de grilles pour aborder les différents types de productions discursives allant des conversations quotidiennes aux discours littéraires en passant par les discours politiques, syndicaux, bref, les discours publics. L'approche rhétorique et / ou argumentative se voudrait une approche qui soit opérante et qui permette de rendre

toute l'intelligibilité du discours dans sa diversité et dans ses différentes facettes.

Pour résumer toutes les multiples approches qui se sont développées autour des notions de rhétorique et d'argumentation, R. Amossy (2016, p. 6), paraphrasant Michel Meyer, indique :

On peut considérer, comme le fait Michel Meyer (2009), que « rhétorique » constitue dans l'un de ses sens un terme générique : c'est l'appellatif d'une discipline particulière qui englobe l'argumentation. Mais le terme peut aussi désigner une branche d'étude qui s'oppose à l'argumentation. Meyer lui-même voit en cette dernière ce qui permet d'affronter une question à partir de l'opposition des réponses qui y sont apportées, et dans la rhétorique l'attitude qui consiste à masquer la question et à faire comme si elle était déjà résolue. L'opposition qui s'ensuit entre le discours captivant et le discours raisonné est dans la droite ligne des divisions souvent proposées entre rhétorique comme manipulation (tradition qui remonte à Platon) et l'argumentation comme partage de la parole et de la raison.

Du point de vue diachronique, l'on s'aperçoit que la rhétorique et l'argumentation sont tantôt dissociées, tantôt assimilables et tantôt imbriquées. Ainsi, il est périlleux de vouloir tracer une frontière nette entre ces deux notions d'autant plus que l'une ou l'autre s'intéresse aux mêmes actants dans une perspective de susciter plus ou moins un changement d'attitude. Pendant que la rhétorique se voit attribuée une visée manipulatoire, s'ingéniant à marquer plus les émotions, l'argumentation, quant à elle, se voit collée une visée persuasive, tournée vers la raison et le raisonnement.

Pour notre part et pour les besoins du présent travail, nous allons nous inscrire dans la logique de R. Amossy (2016, p. 7) quand elle souhaite concilier les acceptions et les objectifs de la rhétorique et de l'argumentation en ces termes :

Malgré cette difficulté, il nous semble qu'il faut prendre (à l'instar de Perelman) le risque d'englober des domaines trop souvent séparés si l'on veut embrasser dans le même champ d'étude toutes les modalités selon lesquelles la parole tente d'agir dans l'espace social. Il importe en effet de comprendre, à la fois comme le discours fait voir, croire et sentir, et comment il fait questionner, réfléchir, débattre.

1.3. Les piliers de la rhétorique et de l'argumentation

Si l'on considère qu'il y a, comme l'indique R. Amossy (2008, p. 3), « une conception restreinte et large » de l'argumentation, analyser les stratégies argumentatives dans un discours reviendrait donc à y chercher les différentes modalités directes ou indirectes - pouvant être de plusieurs ordres - qui orientent la vision de l'orateur. Par souci de précision, l'analyste est appelé à circonscrire ces modalités qui lui semblent les plus opérantes pour son objet d'analyse. Pour ce faire, nous opterons pour les modalités relevant de la trilogie aristotélicienne qui ont été reprises par d'autres auteurs dans le domaine des sciences du langage. Il s'agit de l'ethos, du logos et du pathos. Mais avant de définir ces modalités, il convient de dire un mot sur l'auditoire ou l'allocutaire étant entendu qu'il ne peut y avoir d'argumentation sans y faire référence ; c'est d'ailleurs l'auditoire qui donne la raison d'être de l'argumentation.

Parlant de l'auditoire, il faut noter qu'il s'assimile au public, à l'assistance, au récepteur à qui un énoncé ou un discours est adressé. C. Perelman, cité par R. Amossy (2016, p. 51), le définit comme « l'ensemble de ceux sur lesquels l'orateur veut influencer par son argumentation ». Il est à rappeler que l'auditoire peut être composite ou homogène et n'est pas obligatoirement présent. Pour Catherine Kerbrat-Orecchioni que cite R. Amossy (2016, p. 52), il y a :

quatre classes de récepteurs :

- Présent + « loquent » (échange oral quotidien) ;
- Présent + « non loquent » (la conférence magistrale) ;
- Absent + « loquent » (la communication téléphonique) ;
- Absent + « non-loquent » (dans la plupart des communications écrites).

Avec ces positions qu'occupe l'auditoire, l'argumentation peut se trouver dans une situation dialogale - où il y a une interaction effective avec l'orateur - ou dialogique dans laquelle l'interaction se fait de façon indirecte.

Se penchant sur la triade argumentative, il faut souligner que l'ethos fait partie, à côté du logos et du pathos, de ce que Aristote appelle moyens de preuves. D'une manière générale, l'ethos est assimilable à l'image de soi de l'orateur et c'est ce que nous retenons de l'assertion de R. Amossy (2014, p. 13) quand elle affirme que l'ethos est « l'image que l'orateur construit de sa propre personne pour assurer sa crédibilité ».

Pour E. Kafetzi (2013, p. 45), l'ethos se conçoit comme « l'image que le locuteur donne de lui-même à travers son discours. Il s'agit essentiellement pour lui d'établir sa crédibilité par la mise en scène des

qualités morales qu'il est censé posséder. L'appel au plaisir a une place légitime dans l'entreprise de persuasion ».

Si une constance se dégage dans la définition de ce concept, il est à noter une divergence relative au lieu de construction de l'image de soi. Certains auteurs comme Aristote estiment que l'ethos est une construction hors du discours en ce sens que cette image de soi est propre à l'orateur qui la projette dans son discours d'où l'appellation d'ethos prédiscursif ou préalable. D'autres, par contre, estiment qu'il se construit dans le discours et c'est ce que dit D. Maingueneau dont les propos sont rapportés par R. Amossy (2016, p. 84) : « L'ethos est ... attaché à l'exercice de la parole, au rôle qui correspond à son discours, et non à l'individu « réel », indépendamment à sa prestation oratoire : c'est donc le sujet d'énonciation en tant qu'il est en train d'énoncer qui est ici en jeu ».

En tout état de cause, que l'ethos soit prédiscursif ou discursif, l'on retient qu'il occupe un pan important dans le processus d'argumentation. Dans notre démarche, nous considérerons tous les aspects liés à l'image de soi dans le discours objet de notre analyse.

Quant au logos, il se rapporte au raisonnement logique que l'orateur déploie dans son argumentaire et ce dans le but de convaincre ou de persuader. Pour E. Kafetzi (2013, p. 13),

les arguments liés au logos concernent l'exercice de la raison et la valeur démonstrative du discours, au sens à la fois d'énoncé ou parole, et d'exercice de la raison. Il s'agit des arguments rationnels, d'un raisonnement articulé par des arguments et des conclusions, des preuves et des justifications.

Dans le logos, il y a deux procédures à savoir la déduction et l'induction qui renvoient à des constructions logico-discursives, des schèmes argumentatifs tels l'enthymème, dérivé du syllogisme, et l'exemple.

Dans le sens d'Aristote, le syllogisme se réfère à la déduction et au raisonnement. Il comporte deux prémisses (majeure et mineure) ainsi qu'une conclusion et en voici un célèbre exemple :

- Tous les hommes sont mortels (majeure) ;
- Socrate est un homme (mineure) ;
- Donc Socrate est mortel (conclusion).

La construction de l'enthymème procède par troncature du syllogisme comme le dit R. Amossy (2016, p. 148) : « ...l'enthymème est un syllogisme lacunaire, à savoir un syllogisme dont les éléments ne sont pas tous présents ». Certaines prémisses ou conclusions peuvent être des évidences partagées, ce qui justifie que l'on les omette.

Prenons l'exemple d'une personne X d'une certaine autorité morale, adulée et acquise à la cause d'un groupe donné. Discutant de la

véracité de ses propos, un locuteur n'émet aucun doute du fait que les propos viennent de cette personne X. Et l'interlocuteur lui retorque : « c'est un humain ». Cette réponse est un argument enthymématique en ce sens que nous percevons un syllogisme tronqué que l'on peut reconstruire ainsi :

- Les hommes peuvent se tromper (majeure) ;
- Cette personne X est un homme (mineure) ;
- Donc, elle peut se tromper (conclusion).

Ici, la majeure, qui relève du lieu commun, et la conclusion sont omises. On a donc un enthymème à partir duquel le syllogisme peut être reconstruit.

En sus de l'enthymème, l'exemple est une composante des schèmes argumentatifs et est défini comme « ...le rapport de la partie à la partie et du semblable au semblable » (R. Amossy, 2016, p. 162). Il faut distinguer l'exemple réel ou historique, tiré du passé, et l'exemple fictif, inventé par l'orateur pour les besoins de la cause. En termes de valeur, l'exemple réel est plus plausible que le fictionnel car les faits du futur ont souvent leur analogie dans le passé.

En sus des deux paliers de la rhétorique ci-dessus évoqués, figure en bonne place le pathos. A son propos, E. Kafetzi (2013, p. 54), souligne qu'il

désigne le débordement émotionnel provoqué par l'orateur chez l'auditoire, débordement émotionnel susceptible de mobiliser des actions, d'orienter des comportements ou tout simplement d'adhérer à la prise de position de l'orateur. Le pathos s'associe à l'argumentation émotionnelle, car il constitue l'appel aux émotions de l'auditoire.

Dans le discours, l'orateur peut toucher la sensibilité de l'auditoire ; il met en branle ses émotions qui peuvent être selon R. Amossy (2016, p. 209) « la colère et le calme, l'amitié et la haine, la crainte et la confiance, la honte et l'impudence, l'obligeance, la pitié et l'indignation, l'envie, l'émulation et le mépris ». Le recours à cette dimension de l'argumentation se justifie dans la mesure où le raisonnement logique ne suffit pas toujours pour convaincre ou infléchir l'allocutaire.

Au demeurant, il ne faut pas confondre le sentiment éprouvé par le locuteur ou ce qu'il exprime mot à mot avec le sentiment qui anime l'auditoire. Dire par exemple que vous êtes indigné n'indigne pas forcément votre vis-à-vis. Il faut dépeindre une situation qui indigné effectivement ou user de stratégies de par le dire pour susciter l'émotion d'indignation.

Après avoir fait un tour d'horizon des différents procédés argumentatifs que nous allons convoquer dans notre réflexion, il convient à présent de nous pencher sur notre discours pour son analyse.

2. Les configurations rhétorico-argumentatives du discours politique

Selon R. Amossy (2016, p. 26), « le locuteur doit amener son partenaire à accepter ce qui lui est proposé non seulement en l'empêchant de tenir un contre-discours (c'est dans ce sens qu'il accepte ce qui lui est proposé), mais aussi en lui faisant produire un pro-discours (c'est alors qu'il adhère à ce qui lui est proposé) ». Ces propos illustrent bien l'objectif d'un orateur, surtout celui d'un homme politique face à une assistance qui pourrait être un électorat à fidéliser ou même à conquérir quand bien même l'on n'est pas en période de campagne électorale.

Pour rappel, le Président de l'Assemblée Nationale (PAN) du Burkina Faso, Alassane Bala Sakandé, a participé au Forum National des Jeunes qui a eu lieu du 18 au 21 septembre 2019 à Bobo-Dioulasso. Il était désigné comme parrain du forum et à ce titre, il a prononcé le 19 septembre un discours devant ses filleuls. De par sa fonction, sa posture politique n'est plus à discuter si tant est qu'il est d'abord député avant d'être élu Président. Face à un auditoire « présent et non loquent », le PAN s'est montré harangueur de foule.

2.1. La mise en scène du politique ou l'expression de son ethos

Dans son discours, le PAN a été avare dans l'expression de sa propre image. Explicitement, il n'a pas parlé de sa personne, sauf que quelques attitudes trahissent cette posture. En effet, s'adressant à des jeunes, il s'est lui-même montré jeune à travers son habillement. Contrairement à ce qu'on aurait pu voir comme d'habitude, l'orateur s'est présenté à l'assistance avec un mode vestimentaire qui n'est pas le sien - habituellement cela s'entend - dans les cérémonies officielles. Etant un homme public, et ne se faisant voir que rarement, l'opinion publique lui a collé un mode vestimentaire en costumes et en habits traditionnels, modes que défendent les autorités politiques dans leurs politiques de « consommons burkinabè ».

Contre toute attente donc, le PAN s'était habillé de façon décontractée, s'assimilant aux jeunes à qui il tient le discours. En effet, il s'est fourré avec une chemise simple et un pantalon jean. Il reconnaîtra plus loin dans son discours que « le port du jean » est une marque de jeunesse et il le dit en ces termes :

Ils sont nombreux, ceux qui en ces instants, sont prêts à tout pour recouvrer un tant soit peu leur jeunesse perdue... Quand certains ne sont pas assis avec des cheveux trop noirs pour être naturels,

d'autres ont opté de mettre la boule à zéro, comme on dit, quand tout simplement ils n'étouffent pas dans un près du corps ou dans un Jean slim blessé. Ils usent de tous ces artifices pour paraître ce qu'ils ne redeviendront plus jamais.

Pour lui, porter un jean est signe de jeunesse ; et l'ayant porté, bien qu'il soit d'un certain âge, il s'identifie aux jeunes, il se prend pour un jeune.

En dehors de cette expression allusive de son image, l'orateur du jour ne fait aucunement mention d'un ethos discursif. Cependant, l'ethos prédiscursif ou préalable est nettement présent. Le statut de Président de l'Assemblée Nationale lui confère indéniablement la position de la deuxième personnalité politique du pays après le Président de la république. Être Président d'une telle institution est symbolique et synonyme de beaucoup de considérations en termes de pouvoir, de popularité, d'intégrité, de crédibilité, etc. Ce statut lui garantit un poids social et politique qui milite à ce que l'on croit ou adhère à ses convictions, ses positions ou ses promesses.

Aussi, la qualité de parrain qu'a le PAN est un autre atout majeur qui lui donne une certaine emprise sur ses filleuls. N'importe qui n'est pas parrain ; le parrain doit veiller à protéger, à accompagner et à prodiguer des conseils. Et d'emblée, cette posture est un gage de confiance aux yeux des jeunes qui a priori n'ont pas à douter de la volonté et de la capacité du PAN à œuvrer pour leur bien ou à plaider pour leur cause.

Somme toute, la mise en exergue de l'ethos du locuteur dans son discours prédispose le public à croire et à adhérer à ce qui lui sera dit, toute chose qui assure le processus de persuasion.

2.2. L'argumentation par enthymèmes et exemples

Dans son allocution, le PAN tente de convaincre les jeunes de s'engager dans la lutte contre le terrorisme car étant une force redoutable et il le signifie ainsi : « Une jeunesse mobilisée effraie même les bombes atomiques. Et ...ce n'est pas cette vermine terroriste qui pourra vous faire plier l'échine ». L'on peut déceler une sorte d'enthymème à travers cette assertion. Les jeunes sont très forts à telle enseigne qu'ils peuvent lutter contre ou vaincre des bombes atomiques ; et vu que le terrorisme, bien que destructeur, ne se mesure pas aux bombes atomiques, alors les jeunes peuvent (et doivent contribuer à) combattre le terrorisme. L'orateur attribue des pouvoirs aux jeunes et ainsi, ils ne peuvent plus ne pas accepter qu'ils sont capables de s'opposer à un danger de moindre force qui est le terrorisme. Eux-mêmes tirent la conclusion, avec les compétences en termes de force dont ils sont désormais investis par le PAN, qu'ils sont en mesure de faire face au défi qu'ils sont invités à relever.

Dans son plaidoyer pour l'accompagnement des jeunes, l'orateur dit ceci : « la jeunesse d'un pays, c'est son avenir... C'est pourquoi, j'invite le Gouvernement à définir des orientations stratégiques, ambitieuses et audacieuses pour la promotion des jeunes ».

Cet enthymème procède du syllogisme suivant : les gouvernants doivent garantir l'avenir du pays ; la jeunesse est l'avenir du pays ; donc les jeunes (l'avenir du pays) doivent être soutenus et accompagnés par les autorités. La conclusion ne s'adresse pas directement aux jeunes ; elle invite les autorités à œuvrer pour accompagner leurs initiatives d'autant plus que ce sont eux qui prendront la relève demain pour assurer la continuité du développement du pays. Alors, il cherche à convaincre le Gouvernement de la nécessité de prendre des mesures en faveur des jeunes et ainsi il convainc son auditoire de son engagement à plaider pour sa cause.

Le dernier enthymème que nous allons citer est celui par lequel le parrain invite les jeunes à se battre pour leur promotion et il le dit ainsi : « Le monde professionnel de même que le monde politique doivent ouvrir les bras aux jeunes. Mais c'est vous les jeunes, qui avec vos mains, devez ouvrir les portes ». Par-là, nous pouvons reconstituer le syllogisme d'où est tiré l'enthymème. Il est vrai que l'on doit aider les jeunes ; cependant, l'aide ne suffira pas aux jeunes ; donc les jeunes doivent se battre. Il persuade les jeunes à se battre étant entendu que quels que soient les efforts faits à leur endroit, seul leur propre combativité et engagement peuvent leur assurer une promotion dans la société.

Dans son processus d'argumentation, l'exemple est aussi utilisé. En effet, le PAN fait recours à des exemples historiques pour construire sa persuasion et en voici un extrait : « Le quota genre et le quota jeune, que j'appelle de tous mes vœux ...visent plutôt à sélectionner des femmes et des jeunes de valeurs ».

Dans son plaidoyer pour l'adoption d'un quota jeune, il rappelle le quota genre déjà adopté - même s'il est à réviser - qui permet de positionner 30% de l'un au l'autre genre sur les listes électorales, ce qui donne plus de chance surtout aux femmes d'être élues. Cet exemple, connu de tous au Burkina, ne cesse d'être rappelé au chapitre des politiques de promotion du genre, surtout le genre féminin. Et si ce quota - cet exemple - a pu être adopté de par le passé, il n'y a pas de raison que l'adoption d'un quota jeune ne le soit pas, surtout avec l'engagement de l'orateur qui plus est le premier responsable de l'institution qui vote les lois.

Un autre exemple est pris dans la logique argumentative du parrain. Il s'agit des politiques publiques pour la promotion des jeunes que doivent adopter les autorités politiques.

Il le dit ainsi : « C'est pourquoi, j'invite le Gouvernement à définir des orientations stratégiques, ambitieuses et audacieuses pour la

promotion des jeunes car, l'action publique en direction des jeunes, telle qu'on peut l'observer depuis plusieurs décennies, me semble éprouvée... ».

Si des actions publiques ont pu être adoptées pour les jeunes dans le passé, il doit être possible de le faire aujourd'hui aussi. Seulement, il recommande que ces actions soient repensées pour une certaine adéquation avec les réalités du moment. Les exemples réels dont le PAN fait usage sont très illustratifs et donnent donc plus de force à son argumentation.

2.3. L'argumentation pathétique ou tournée vers le pathos

Dans son entreprise de persuasion, le PAN tente de jouer sur les émotions de son assistance et il le réussit bien. Dès l'entame de son discours, après bien-sûr les salutations d'usage, il ne manque pas l'occasion de lier « une amitié » avec ses filleuls de la manière suivante :

Chers jeunes venus des quatre coins de notre pays, permettez-moi, dès l'entame de mon propos, de vous faire une confidence. Mais ce que j'ai à vous confier doit rester entre les quatre murs de cette salle. Ça doit rester entre nous parce que ce que j'ai à vous dire n'est pas politiquement correct, je le reconnais. Alors, faites-moi le serment de ne pas me vendre. Je peux compter sur vous ? Je peux vous faire confiance ?

Aux deux questions, l'assistance a répondu favorablement, ce qui scelle déjà l'amitié entre les interlocuteurs. Il est vrai que cette réponse favorable ne transparait pas ici, mais ce serait manquer de bon sens que de répondre à la négative à une telle requête d'un parrain. Maintenant que les interlocuteurs sont des « amis », le PAN peut aller à la confidence en ces termes : « La confidence que j'ai à vous faire, c'est que je suis jaloux de vous. Je suis jaloux de votre jeunesse. Je suis jaloux du pouvoir, de la puissance, de l'énergie, de l'intelligence, des possibilités et des rêves qui sont aujourd'hui les vôtres ».

Le contenu de cette confidence est très flatteur. Il attribue aux jeunes, dont le PAN et même certains membres du Gouvernement sont jaloux, un certain nombre de qualificatifs qui font que le jeune n'a pas à envier les autres y compris les autorités politiques. Par ailleurs, il est à noter que l'on fait des confidences à quelqu'un de proche, en qui l'on a confiance. L'amitié acceptée et la confidence faite constituent des moments de confiance qui excluent donc la trahison, mettant ainsi l'assistance dans une posture d'auditoire acquis à la cause de l'orateur. Alors, tout ce qui sera tenu comme propos ne peut être que vrais et justes dans la mesure où la première confidence est faite dès l'incipit.

Dans le même ordre d'influencer par le biais de l'émotionnel, le PAN, juste avant de clore son discours, lance une deuxième confiance :

Mais puisque c'est par une confiance que j'ai ouvert mon adresse, alors c'est par une confiance que je la terminerai. J'ai ici avec moi le draft d'un texte de loi que j'ai fait préparer... Ce document ... porte sur l'instauration d'un quota jeune pour les législatives, les municipales et les postes nominatifs. Si à l'issue de vos discussions vous en faites une résolution, je m'engage à en faire mon cheval de bataille.

De par son contenu, cette confiance ne peut que toucher très profondément les jeunes vu qu'il s'agit d'octroyer un quota aux jeunes pour qu'ils accèdent à certains postes de responsabilité. C'est un engagement - d'ailleurs déjà pris par le PAN puisque le draft est déjà là - à concrétiser sa volonté d'œuvrer pour la promotion de la jeunesse. La tenue de son engagement est subordonnée à une condition qui revient aux jeunes : en faire une résolution. C'est aussi une invite aux jeunes d'aller dans son sens en proposant dans leurs débats pendant le forum qu'un quota jeune soit initié à leur profit. Par-là, l'invite du PAN semble d'ores et déjà acceptée.

Le discours du PAN joue bien sur les émotions des jeunes et assure ainsi sa réceptivité. Cette stratégie argumentative semble accrocher l'auditoire outre mesure. Elle place l'assistance au-devant pour assurer des objectifs discursifs de persuasion et de conviction.

Conclusion

La rhétoricité et l'argumentativité d'un discours se mesurent à l'aune de plusieurs stratégies discursives. Ces stratégies ne peuvent toutefois pas être utilisées par un orateur dans un même discours. Le discours politique, qui a une forte visée persuasive, fait de l'usage de la parole l'art de convaincre et de persuader ; cet art est son leitmotiv étant entendu que ce type de discours doit agir à tout prix sur l'auditoire soit pour partager une vision, soit pour amener l'auditoire à une action – réflexive ou active – que l'orateur aurait souhaitée.

Notre analyse a mis un point d'honneur sur les stratégies discursives auxquelles fait recours le PAN du Burkina quand il s'adresse aux jeunes de son pays qui constituent un électorat fortement potentiel qu'il faut conquérir ou fidéliser. Il n'a pas manqué de saisir cette occasion pour haranguer son auditoire et le « mettre dans sa poche ».

Faisant preuve de qualités d'un rhéteur, ce qui n'est pas étonnant quand l'on sait qu'il est politique, il s'est bien accommodé des stratégies argumentatives. Dans un premier temps, il use des moyens de

raisonnement comme l'enthymème et l'exemple pour convaincre son public. Ensuite, il œuvre à toucher l'émotionnel de la cible, ce qui la place dans une situation où elle est acquise et ne tient plus rigueur à l'orateur. Pour finir, son statut social et l'expression de l'image de sa propre personne qui sont perçus dans le discours influencent grandement son aventure persuasive. Qu'à cela ne tienne, des paralogismes sont à constater par endroits et concourent eux aussi à consolider l'adhésion du public à son propos.

Références bibliographiques

- AMOSSY Ruth, 2016, *L'argumentation dans le discours*, Paris, Armand Colin, 2^e ed.
- AMOSSY Ruth, 2014, « L'éthos et ses doubles contemporains. Perspectives disciplinaires », *Langage et société* n° 149, p. 13-30.
- AMOSSY Ruth, 2008, « Argumentation et Analyse du discours : perspectives théoriques et découpages disciplinaires », *Argumentation et Analyse du Discours*, 1/2008, [En ligne], URL :<http://journals.openedition.org/aad/200>, consulté le 15 mai 2020.
- CHARAUDEAU Patrick, MAINGUENEAU Dominique, 2002, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil.
- KAFETZI Evi, 2013, *L'Ethos dans l'Argumentation : le cas du face à face Sarkozy / Royal 2007*, thèse, Université de Lorraine, Nancy.
- MERCIER Arnaud, 2004, « Pour la communication politique », *Hermès, La Revue* n° 38, p. 70-76.
- MILLOGO Louis, 2007, *Introduction à la lecture sémiotique*, Paris, L'Harmattan.
- WOLTON Dominique, 1989, « La communication politique : construction d'un modèle », *Hermès, La Revue* n° 04, p. 27-42.
- MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE LA PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT
- DES JEUNES, 2019, *Forum National des Jeunes, rapport général*, Ouagadougou.

SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ

REPRESENTATIONS SOCIALES DE LA SANTE MENTALE ET PROGRAMME DE SOINS EN SANTE MENTALE AU TOGO

KOUNOU Kossi Blewussi*
DOGBE FOLI Ayoko Akouavi*

Résumé

Peu d'études ont été réalisées pour évaluer les représentations de la santé mentale et les différents programmes relatifs à la santé mentale au Togo. Cette recherche a pour objectifs d'examiner les représentations de la santé mentale, de faire l'état des lieux des structures des soins en santé mentale en vue de proposer des programmes d'actions pertinents face aux besoins des populations en matière de santé mentale chez les Togolais. L'observation dans les hôpitaux, établissements scolaires et orphelinats entre autres et l'entretien semi-directif auprès des 408 participants ont permis de recueillir les données dans les villes de Lomé, Aného et Tsévié. Les résultats obtenus révèlent qu'il existe une confusion et une réduction de la santé mentale à la maladie mentale, voire psychiatrique par la plupart des participants, même par certains personnels médicaux. La rareté, l'absence de sensibilisation sur la promotion de la santé mentale dans différents contextes, le manque de programmes spécifiques de suivi des personnes vulnérables et l'origine surnaturelle dans la survenue des troubles mentaux ont été évoqués. Le manque de techniques psychothérapeutiques spécialisées au Togo a été rapporté. Beaucoup de participants soutiennent recourir à la médecine traditionnelle, à l'église ou au maraboutage en cas de difficultés psychiques. La méconnaissance de l'ensemble des problématiques de la santé mentale est une réalité au Togo. L'initiation des programmes d'actions à visée de prévention et de prise en charge pour promouvoir la santé mentale pourrait être justifiée et est fortement recommandée.

Mots clés : Représentation, santé mentale, promotion de la santé mentale, programmes de santé mentale, Togo.

Abstract

Few studies have been carried out to evaluate mental health beliefs and the various programs relating to mental health in Togo. This research aimed to examine beliefs of mental health in Togo, to take stock of mental health care in Togo with a view to proposing programs of action relevant to the health needs of mental health in Togo. Observation in hospitals, schools and orphanages among others and semi-structured interview with 408 participants were used to collect data in the cities of Lomé, Aného and Tsévié. Most

* Université de Lomé (Togo) ; Email : benkounou@hotmail.fr

* Université Toulouse (France)

participants, even some medical personnel, confused and reduced mental health to mental or even psychiatric illness. The scarcity or even the absence of awareness on the promotion of mental health in different contexts was noted. The absence or scarcity of specific programs for monitoring vulnerable people was also noted. The supernatural origin in the occurrence of mental disorders has been mentioned. Finally, the lack of specialized psychotherapeutic techniques in Togo was mentioned. Many participants support the use of traditional medicine, the church or maraboutage to cope psychological difficulties. The ignorance of all mental health issues is a reality in Togo. The initiation of prevention and management action programs to promote mental health could be justified and is highly recommended.

Keywords: beliefs, mental health, mental health promotion, mental health programs, Togo.

Introduction

La santé mentale est un « état de bien-être dans lequel la personne peut se réaliser, surmonter les tensions de la vie, accomplir un travail productif et fructueux et contribuer à la vie de sa communauté » (Organisation Mondiale de la Santé (OMS), 2007). La santé et le bien-être mental sont indispensables pour que l'être humain puisse, au niveau individuel et collectif, penser, ressentir, échanger avec les autres, gagner sa vie et profiter de l'existence. C'est pourquoi, la promotion, la protection et le rétablissement de la santé mentale sont des préoccupations centrales pour les personnes, les collectivités et les sociétés partout dans le monde (OMS, 2016). Ces appréhensions et préoccupations de l'OMS s'appliquent également au Togo où des actions doivent être menées pour le bien-être biopsychosocial des populations et en tenant compte des représentations de ces dernières sur la santé mentale.

Selon V. Bellamy, A. Caria et J.-L. Roelandt (2004), les représentations sociales nous conduisent à adopter des attitudes et des comportements en fonction de cette vision parcellaire et individuelle que nous entretenons des choses et de l'humain. De manière générale, la représentation sociale de la santé mentale peut influencer l'itinéraire thérapeutique des patients soignés pour les troubles de santé mentale. Des recherches antérieures ont été réalisées pour examiner ces représentations sociales en population générale en France (C. Ruiz & L. Kurkdjian, 2007) et au Canada (R. Langevin, E. Lavoie & A. Laurent, 2018 ; A. Levesque & R. Rocque, 2015). L'étude de C. Ruiz et L. Kurkdjian (2007) a été réalisée sur la population française en région PACA et avait pour objectif de décrire les représentations liées à la folie et à la maladie mentale entre autres. Ces auteurs ont trouvé, dans leur étude, que la folie et la santé mentale sont associées aux traitements médicamenteux et à la prise en charge en milieu hospitalier

par beaucoup de participants. Les recherches réalisées au Canada et susmentionnées portaient sur les représentations culturelles de la santé mentale auprès des immigrants originaires de l'Afrique Subsaharienne. E. Langevin et al. (2018) et A. Levesque et R. Rocque (2015) ont trouvé certaines spécificités telles que les phénomènes surnaturels rapportés par les participants, dans l'origine des troubles de santé mentale. En Afrique, des facteurs tels que les mauvais esprits, la sorcellerie et une intervention divine, seraient explicatifs des troubles de santé mentale (A. Adewuya & R. Makanjuola, 2008). La plupart des études réalisées et portant sur les représentations de la santé mentale se sont déroulées en Occident et dans les pays de l'Afrique anglophone. Il existe peu de travaux portant sur la représentation de la santé mentale en Afrique subsaharienne francophone dont le Togo. Notre recherche actuelle se justifie et pourra permettre de combler en partie cette rareté de travaux sur cette thématique de représentation de la santé mentale.

Les résultats du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH4) de 2010 estimaient la population togolaise à 6 191 155 habitants. Selon le « Programme d'action Comblant les lacunes en santé mentale (mhGAP) : élargir l'accès aux soins pour lutter contre les troubles mentaux, neurologiques et liés à l'utilisation de substances psychoactives » de l'OMS en 2008, le taux de professionnels de la santé mentale au Togo est de 0,24 pour 100 000 habitants. Les données actuelles montrent une insuffisance de ressources humaines dans la prise en charge et la promotion de la santé mentale au Togo. De façon spécifique, selon une enquête menée en 2017 auprès des professionnels de la santé mentale, le Togo dispose, à ce jour, de cinq psychiatres et d'une centaine de psychologues dont une soixantaine de psychologues cliniciens. Ces acteurs de la santé mentale bénéficient rarement de formations continues adéquates et adaptées qui sont indispensables à une meilleure prise en charge des malades mentaux, des personnes ayant des addictions aux substances psychoactives et/ou des handicaps sociaux. Parfois, les formations proposées n'acquièrent pas l'adhésion et la participation des professionnels à cause de leur coût élevé. Cette situation peut découler du manque ou de la rareté de programmes de promotion de la santé mentale au Togo. Il existe peu de statistiques précises relatives à la santé mentale au Togo où on note une rareté des travaux relatifs à la représentation de la santé mentale. Par exemple, les recherches de B. Tchable (2012) ont porté sur les discours populaires tenus sur le handicap mental en milieu Moba. L'auteur a trouvé que les causes du handicap mental renvoient au surnaturel. L'étude de B. Tchable ne portait pas sur les représentations de la santé mentale au Togo. Ainsi, nous nous demandons quelles sont les représentations sociales de la santé mentale au Togo. Existe-t-il des programmes de promotion de la santé mentale auprès des populations vulnérables au Togo ? Quelles sont les pathologies psychiatriques les plus rencontrées

dans les structures de prise en charge moderne des troubles de santé mentale ? La présente étude se propose donc de combler le manque d'études sur les représentations socioculturelles de la santé mentale au Togo. Il s'agit également de recueillir les données plus détaillées et précises relatives à la santé mentale en vue d'élaborer ou de proposer des programmes pertinents de prévention et de prise en charge en la matière.

Nos hypothèses ont été, entre autres, que la population togolaise confondrait la santé mentale à la maladie mentale ou aux troubles psychiatriques, il existerait une origine surnaturelle dans la survenue des troubles mentaux, il y aurait une absence de programme de promotion de santé mentale et un manque de structures de formation spécialisées en prise en charge des maladies mentales au Togo et enfin les pathologies lourdes ou chroniques seraient plus représentées dans les structures de prise en charge moderne existantes. Pour vérifier les hypothèses de travail et atteindre les objectifs susmentionnés, nous avons utilisé la méthodologie développée dans la section suivante. La présente recherche s'inscrit dans le cadre du modèle de l'autorégulation de la maladie, modèle conçu par H. Leventhal et al. (1984) selon lequel, l'individu, lorsqu'il est exposé à un ensemble de symptômes, est enclin à développer sa propre théorie visant à mieux comprendre, expliquer et donner sens à sa maladie.

1. Méthodologie

1.1. Type de recherche, population-cible et sujets

Il s'agit d'une étude transversale descriptive avec une méthode essentiellement qualitative. Cette recherche a été effectuée de février à septembre 2017. Le recueil des données a eu lieu à Lomé (la capitale du Togo), Aného (la ville où se trouve le seul hôpital psychiatrique du Togo) et Tsévié (le Chef-lieu de la Région maritime). Ces trois villes se trouvent dans la Région Maritime où habite plus du quart de l'ensemble de la population togolaise et on y retrouve tous les groupes ethniques du Togo. Les habitants des trois villes constituaient la population-cible de notre mission exploratoire. Cette étude a été réalisée auprès de 408 sujets. Il s'agit de 185 adultes et 223 adolescents ou pré-adolescents. L'âge des participants variait entre 10 et 80 ans. Les participants ont été rencontrés individuellement essentiellement dans un bureau ou en groupe (par exemple dans des écoles, quand les circonstances le permettent) dans le cadre de cette recherche-action.

1.2. Outils de collecte des données

La recherche bibliographique et les entretiens semi-directifs avec des participants clés ont permis de recueillir les données. De façon spécifique, des recherches faites à partir des documents existants et avec l'internet ont permis de relever quelques données chiffrées sur la santé

mentale au Togo. A partir de la littérature et en fonction de nos expériences de clinicien et chercheur, des informateurs clés ont été définis préalablement. Les entretiens semi-dirigés ont été effectués auprès de ces informateurs pour le recueil des données. Il s'agit, entre autres, des adolescents, du personnel médical ou paramédical (médecins psychiatres, psychologues, assistants médicaux spécialisés en santé mentale, infirmiers, surveillants des services de santé, restaurateurs, élèves, conducteurs de taxi-motos, personnes avec antécédents de maladies mentales, enseignants, population tout venant, etc.). Une grille d'entretien créée à cet effet a permis de recueillir les données auprès de tous les participants. Des questions relatives à leurs représentations de la santé mentale, la connaissance des structures de prise en charge en santé mentale, l'existence de programmes de promotion en santé mentale, etc. ont été posées à tous les participants. Voici quelques exemples de questions ouvertes qui ont été posées aux participants : « Comment définiriez-vous la santé mentale ? Quels sont les facteurs de risque des troubles de santé mentale ? Quelles sont les structures de prise en charge ou de traitement des troubles de santé mentale au Togo ? Existe-il des programmes de promotion de santé mentale au Togo ? ». Ces questions ouvertes ont été utilisées en vue d'obtenir un corpus large d'informations et de connaissances des participants, en ce qui concerne la santé mentale au Togo.

Des visites dans les écoles (publiques et privées), hôpitaux et autres structures ont été faites et ont également permis de collecter les données pour cette étude. Dans les écoles, les élèves, enseignants et responsables d'écoles ont été interrogés et entretenus. Des services spécialisés dans la prise en charge de pathologies mentales, le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) Campus, le CHU Sylvanus Omlypio, l'hôpital psychiatrique de Zébé, les centres médico-sociaux, les structures de prise en charge des patients recevant un traitement antirétroviral, les orphelinats, les centres sociaux, le département de psychologie de l'Université de Lomé ont été visités en vue de recueillir des données auprès de ces structures de référence nationale en matière de soins ou de formation en santé mentale.

1.3. Traitement des données

Les données recueillies ont fait l'objet d'analyses qualitatives et quantitatives. Les analyses ont été faites manuellement à partir d'une grille d'analyse conçue dans le cadre de cette étude. Au niveau quantitatif, des pourcentages (entre autres) ont été calculés suite aux données recueillies auprès des participants. Ces moyens utilisés ont permis d'avoir les principaux résultats qui feront l'objet de la partie suivante.

2. Résultats

Les réponses des participants ont été regroupées en différents thèmes que nous résumons dans les paragraphes suivants.

2.1. Représentation de la santé mentale et problèmes identifiés

En ce qui concerne la définition de la santé mentale, beaucoup de participants la considèrent comme la présence de maladie mentale. Il existe une confusion et une réduction de la santé mentale à la maladie mentale, voire aux troubles psychiatriques par la plupart de la population des enquêtés, même certains personnels médicaux. Quant à l'origine des troubles mentaux, même si des participants considèrent que les événements de vie en sont la cause, beaucoup évoquent des causes spirituelles ou surnaturelles dans la survenue des maladies mentales. L'envoûtement, l'ensorcellement et la possession par les esprits sont les principaux facteurs culturels évoqués. Certains participants considèrent que le contexte socio-économique et politique et l'usage des substances psychoactives, des produits toxiques ou des médicaments détournés (tels que le tramadol) pourraient expliquer la survenue des troubles de santé mentale.

Les participants ont également éprouvé des difficultés à nommer ou à distinguer les troubles mentaux, et ce, même certains personnels médicaux. Il existe donc une connaissance erronée de la population sur l'existence de diagnostic des troubles mentaux, ce qui peut occasionner des réticences à consulter les spécialistes. Beaucoup de participants n'ayant aucun membre de famille atteint de maladie mentale, méconnaissent les symptômes des troubles psychiatriques. De plus, nous avons souhaité évaluer la connaissance des participants sur les structures du Togo s'occupant de la santé mentale. A cet effet, la moitié des participants méconnaît ces structures ou spécialistes en charge des problématiques de la santé mentale au Togo. Dans certains cas, même les sujets ont connaissance d'une structure de prise en charge des troubles mentaux, le coût élevé de la prise en charge oblige surtout les couches sociales défavorisées à ne pas consulter ou à faire la demande de soins.

2.2. Problèmes de ressources disponibles, de formation et de sensibilisation

Le personnel médical et les participants travaillant dans les universités déplorent le manque d'effectifs de spécialistes en prise en charge de la santé mentale. Les cinq psychiatres et la soixantaine de psychologues cliniciens ne peuvent répondre efficacement à toutes les sollicitations de plus de 7 millions de togolais sur toutes les principales problématiques de santé mentale. Plus de la moitié des participants relève la rareté, voire l'absence de soins spécialisés ou de spécialistes au Togo. Ils déplorent l'absence de psychothérapeutes ou des thérapies

spécialisées telles que la thérapie cognitivo-comportementale, l'hypnose, la thérapie familiale, etc. Ainsi, beaucoup de participants ont exprimé le besoin de formation en thérapies spécialisées (thérapie cognitivo-comportementale, thérapie familiale systémique, hypnose, etc.). Il est également mentionné la nécessité de formation en prise en charge des populations spécifiques (par exemple, les adolescents, les enfants, les femmes enceintes, les femmes victimes de violences conjugales, etc.). La plupart des participants déplorent le manque de sensibilisation sur la santé mentale au Togo, l'absence de suivi psychologique dans les orphelinats et le manque de formation du personnel de ces orphelinats. Il a été mentionné également l'absence d'épidémiologie des différentes pathologies au Togo, de programmes pour aider les employés de différentes sociétés à gérer le stress professionnel et l'absence de sensibilisation des enseignants sur l'influence de leurs attitudes et le bien-être psychologique des élèves. Par ailleurs, l'absence de psychologues scolaires dans la majorité des établissements scolaires, de même que les programmes spécifiques de santé mentale positive à l'endroit des enfants, des adolescents ou des étudiants ont été relevées. Plus du quart des participants évoquent les difficultés des enfants et adolescents à avoir une structure d'écoute pour exprimer leurs émotions et leurs besoins spécifiques, etc. Au niveau de la prise en charge quotidienne par les spécialistes en santé mentale au Togo, l'ensemble du personnel mentionne l'absence de supervision de travail thérapeutique en faveur des psychologues et des psychiatres.

En se référant aux informations rapportées par les participants, la priorisation des problèmes peut se résumer en trois points : rareté, voire absence de sensibilisation sur la promotion de la santé mentale dans différents contextes, rareté et/ou inexistence de programmes spécifiques de suivi des personnes vulnérables et absence de techniques psychothérapeutiques spécialisées au Togo.

2.3. Connaissance des structures existantes de prise en charge en santé mentale

Selon la majorité des participants, un nombre élevé des personnes ayant besoin de soins en santé mentale est suivi dans les églises, chez les marabouts et chez les tradipraticiens ou par les thérapies traditionnelles. Certains méconnaissent l'existence des structures de prise en charge des problèmes de santé au Togo. Le tableau I résume l'ensemble des structures de prise en charge moderne des troubles de santé mentale au Togo, selon une compilation de données recueillies auprès des participants. Le personnel médical fait ressortir que certains patients font des errances thérapeutiques chez les tradipraticiens, les religieux et c'est suite à la persistance du trouble psychiatrique qu'ils viennent enfin consulter dans les hôpitaux ou dans les structures modernes spécialisées.

Tableau I : Structures proposant une prise en charge moderne en santé mentale au Togo

Structures de prise en charge	Villes, Régions	Personnel technique
Hôpital psychiatrique de Zébé-Aneho	Aneho, Région Maritime	Psychiatre, psychologues, assistants médicaux, infirmiers, aides-soignants, etc.
Clinique universitaire de psychiatrie et de psychologie médicale du CHU Sylvanus Olympio	Lomé, Région Maritime	Psychiatre, psychologues, assistants médicaux, infirmiers, aides-soignants, etc.
Clinique universitaire de psychiatrie et de psychologie médicale du CHU Campus	Lomé, Région Maritime	Psychiatre, psychologues, assistants médicaux, infirmiers, aides-soignants, etc.
Service de Psychiatrie au CHU Kara	Kara, Région de la Kara	Psychiatre, psychologue, assistants médicaux, infirmiers, aides-soignants, etc.
Hôpital Saint Jean de Dieu	Agoè, Région Maritime	Médecin, psychologue, infirmiers, aides-soignants, etc.
Centre Paul Louis René	Lomé, Région Maritime	Sœurs religieuses
Services de consultation en santé mentale	Dans les CHR et toutes les 5 régions du Togo	Assistants médicaux formés en santé mentale
Centre Kekeli	Lomé, Région Maritime	Psychologue et assistants sociaux
Centre Miséricorde de l'Association Saint Camille de Lellis (3 centres)	Kpalimé, Zooti et Sokodé (Région des Plateaux, Région Maritime et Région Centrale)	Infirmiers, psychologues, aides-soignants
Le centre Yendoubé	Dapaong, Région des Savanes	Sœurs religieuses, psychologues
Centre de soins en santé mentale	Notsé, Région des Plateaux	Religieux
Centre de soins en santé mentale	Mango, Région des Savanes	Information non disponible

Sources : Données recueillies auprès de certains participants au cours de la mission, en 2017

C'est une liste de structures selon les informations recueillies et elle n'est pas exhaustive.

2.4. Données statistiques disponibles sur les pathologies les plus représentées

Au niveau des statistiques, des données détaillées ont été recueillies auprès de deux principales structures de prise en charge moderne que sont l'hôpital psychiatrique de Zébé et la clinique universitaire de psychiatrie et de psychologie médicale du Centre Hospitalier Universitaire Sylvanus Olympio. Dans ce dernier service, en 2016, il y a eu 258 consultations et 154 hospitalisations. Les diagnostics les plus représentés pour les consultations étaient : le trouble anxio-dépressif (25,19%), les psychoses aiguës (25,19%), les psychoses chroniques (8,53%) et la névrose hystérique (8,14%). Les troubles les plus fréquents pour les hospitalisations concernaient les psychoses aiguës (36,36%), la névrose hystérique (14,94%), le trouble anxio-dépressif (13,63%) et les psychoses chroniques (9,09%). Quant à l'hôpital psychiatrique de Zébé, en 2016, les consultations psychiatriques s'élevaient à 1965 cas dont 716 nouveaux cas et les consultations psychologiques étaient de 877 cas avec 35 patients

externes. Les principales causes de consultation étaient : les schizophrénies (634 cas, soit 32,2%), les psychoses hallucinatoires chroniques (268 cas, soit 13,6%), les dépressions (237 cas soit 12,0%) et les toxicomanies (230 cas, soit 11,7%). Les principales causes d'hospitalisations étaient : les dépressions (150 cas, 30,3%), les schizophrénies (92 cas, 18,5%), les bouffées délirantes polymorphes (61 cas, soit 12,3%) et les toxicomanies (53 cas, soit 13,7%).

Selon certains psychologues praticiens de Lomé, l'Organisation chrétienne internationale de développement Christoffel Blinden Mission (CBM) aurait également un projet de santé mentale et il a été mentionné l'existence d'un programme de santé mentale à Handicap International.

Notons que cette recherche-action a également permis la création de l'Association pour la Promotion de la Santé Mentale (APSM) au Togo. L'APSM est une association Loi 1901, créée à Lomé le 2 septembre 2017 et elle est dirigée par un Bureau Exécutif constitué de 7 membres.

L'ensemble des résultats susmentionnés a fait l'objet de discussion dans les paragraphes suivants.

3. Discussion

A notre connaissance, cette étude est l'une des premières réalisées au Togo pour examiner les représentations relatives à la santé mentale et pour faire le point sur les services de santé mentale œuvrant au Togo. L'originalité de notre étude est qu'elle a également permis de faire l'état des lieux des principales structures de prise en charge en santé mentale au Togo et de faire des propositions concrètes en vue de l'amélioration de la santé mentale au Togo. Dans la présente étude, il ressort que beaucoup de participants assimilent la santé mentale aux troubles psychiatriques, ce qui ne prend pas en compte toute la définition de l'OMS (2007) de la santé mentale qui est considérée comme un état complet de bien-être physique, mental et social. Les dimensions physique et social semblent être occultées par la majorité des participants. Ainsi, la définition de la santé mentale proposée par les sujets de notre étude est similaire à celle proposée par un participant dans les travaux de E. Langevin et al. (2018, p. 84) : « La santé mentale c'est ne pas être fou. Lorsqu'on est fou, on a nécessairement un trouble de santé mentale ».

Dans cette recherche, la majorité des participants attribuent une origine surnaturelle dans la survenue des pathologies psychiatriques confirmant ainsi les résultats des études antérieures (R. Langevin et al., 2017 ; B. Tchable, 2012) qui ont insisté sur l'omniprésence du surnaturel en Afrique subsaharienne pour expliquer les pathologies psychiatriques ou le handicap mental. Certains participants considèrent que la sorcellerie, l'envoûtement et la possession par les esprits seraient

à l'origine des problèmes de santé mentale au Togo. Ces résultats sont en accord avec ceux des travaux de B. Baoule Séké (2016) et de S. Fancello (2015) selon lesquels les croyances paranormales (magie, sorcellerie, mauvais sort et possession) sont très répandues en Afrique subsaharienne. D'autres auteurs tels que A. Adewuya et R. Makanjuola (2008), J. Brown et al. (2011) et B. Chalmers (1996) ont également trouvé que la sorcellerie, l'influence des mauvais esprits ou des ancêtres et une intervention divine sont des causes potentielles de survenue des troubles de santé mentale en Afrique subsaharienne.

La rareté ou l'insuffisance du personnel médical de santé mentale observée au Togo est proche de celle relevée dans une étude au Bénin qui mentionnait une dizaine de psychiatres pour une population estimée à 10 millions d'habitants (A. Maheux-Lessard et al., 2014). Il s'agit probablement d'un problème dans les pays en Afrique subsaharienne et pas seulement au Togo et la santé mentale semble être « oubliée » dans différents plans gouvernementaux. Cette situation du personnel médical spécialisé pourrait en partie expliquer le recours aux tradithérapies dans les soins psychiatriques en Afrique Subsaharienne (Kastler, 2011). Il faut noter aussi que la représentation des troubles de la santé, de leur origine et les croyances paranormales peuvent également influencer le recours aux types de services de santé. Comme le soulignaient R. Langevin et al. (2018), ces croyances auraient un impact direct sur la façon dont les Africains ont recours aux services en santé mentale offerts dans leurs pays. Il existe une perception erronée de la santé mentale par un nombre important de participants qui, non seulement assimilent la santé mentale aux maladies psychiatriques, mais plutôt aux pathologies les plus graves telle que la schizophrénie. Ce résultat se rapproche de ceux des travaux de C. Ruiz et L. Kurkdjian (2007) selon lesquels, pour la définition de la santé mentale, les participants évoquaient les traitements médicamenteux et la prise en charge en milieu hospitalier des troubles tels que la folie.

Dans la présente recherche, il ressort que les dépressions et les troubles psychotiques (les pathologies graves et sévères) sont les pathologies les plus rapportées en pratique clinique par le personnel soignant et selon les statistiques. Ceci rejoint les résultats de notre recherche antérieure (K. B. Kounou et al., 2010) où nous avons trouvé que les malades psychiatriques ou leurs familles ne recourent à l'hôpital qu'en cas de troubles sévères, ou encore lors de la persistance du trouble qu'il serait difficile à gérer à la maison, à l'église, chez le tradipaticien ou chez le marabout. En fonction de l'origine supposée des troubles mentaux, il est admis par les soignants de l'hôpital ou des structures de prise en charge en médecine occidentale que les patients consultent en premier les tradipraticiens ou les religieux avant de recourir à l'hôpital. Ceci rejoint l'idée défendue par B. Chalmers (1996) selon laquelle les Africains ont recours à la fois aux institutions biomédicales

occidentales et aux guérisseurs traditionnels et spirituels, dans les approches thérapeutiques. Il s'agirait donc d'un syncrétisme thérapeutique que nous avons évoqué dans notre étude antérieure dans la prise en charge des patients soignés pour la dépression à l'hôpital psychiatrique de Zébé-Aneho (K. B. Kounou et al., 2010). L'hypothèse de la double référence culturelle (occidentale et africaine) peut également expliquer ce résultat de syncrétisme thérapeutique. Ainsi, de façon générale, en se basant sur le modèle de l'autorégulation de la maladie de H. Leventhal et al. (1984), on comprendra que les Togolais confrontés à différents symptômes psychiatriques, vont chercher à comprendre et donner du sens à ces symptômes et par conséquent vont adopter des conduites thérapeutiques en réaction au sens de la maladie ou à l'origine supposée de cette dernière.

La principale limite de cette étude est que l'échantillon n'est pas représentatif de la population togolaise. En effet, suite à certaines contraintes, il était difficile pour nous de mener la présente recherche sur toute l'étendue du territoire national. De futures recherches sur la même thématique pourraient être encouragées à l'échelle nationale, voire sous régionale. Malgré cette limite, nos résultats sont à prendre en considération car d'autres études relatives aux représentations sociales de la santé mentale se sont déroulées sur d'échantillons moindres (N = 8 participants, R. Langevin et al., 2017 ; N = 50 sujets, A. Levesque et R. Rocque, 2015). Une autre limite est que l'étude est essentiellement qualitative. L'avantage étant de permettre d'avoir un corpus détaillé. Cependant, dans l'avenir, l'association d'une approche quantitative à une étude similaire avec une approche mixte peut être utile pour compenser les insuffisances de la présente recherche.

4. Propositions pour une meilleure prise en charge en santé mentale au Togo

Au regard de l'ensemble des résultats obtenus et en fonction des objectifs de cette étude, il nous semble opportun de faire des recommandations pouvant contribuer à la promotion de la santé mentale au Togo. Ainsi, il s'agit par exemple de mettre l'accent sur la sensibilisation régulière de la population togolaise en vue prévenir les maladies mentales. L'initiation et la mise en place de programmes d'éducation parentale et de recherche-action peuvent aussi contribuer à l'amélioration du bien-être psychologique et mentale de la population togolaise.

Nous suggérons également le développement des programmes de recherche sur la problématique de santé mentale des jeunes dans les écoles, l'usage des substances psychoactives par ceux-ci et leurs résultats scolaires. Ceci rejoint l'idée de M. Steen et M. Thomas (2016) qui suggèrent que la meilleure façon de réduire les troubles de santé mentale consiste à mettre en place des mécanismes de prévention et de

dépistage le plus tôt possible dans la vie des jeunes. L'initiation des programmes de recherche et d'actions sur l'influence d'usage des drogues (tramadol, en l'occurrence) par les conducteurs de taxi-moto et le bien-être psychologique de ceux-ci ou l'accidentologie au Togo peut être utile.

Des activités telles que les sensibilisations dans les écoles et à travers les médias, la confection et distribution des flyers relatifs aux déterminants de la santé mentale, l'initiation d'un programme de réussite éducative prenant en compte les élèves, les parents et les enseignants peuvent également contribuer à la promotion de la santé mentale au Togo. Par ailleurs, l'instauration de programmes de supervision clinique des psychologues et psychiatres et les formations thérapeutiques spécialisées continues (thérapies comportementales et cognitives, hypnose médicale, etc.) peuvent aussi être utiles aux différents professionnels de la santé mentale.

Ces quelques suggestions non-exhaustives sont utiles et pourraient contribuer à l'amélioration du bien-être psychologique et à la promotion de la santé mentale dans le contexte socioculturel togolais.

Conclusion

Cette recherche-action portant sur différents aspects de la santé mentale a permis de recueillir plus de données objectives sur la santé mentale au Togo et ainsi enrichir la littérature sur la question. L'ensemble des participants réduisent la santé mentale à la psychiatrie et l'origine surnaturelle des maladies mentales a été évoquée. Cette représentation de la santé mentale a une influence sur la façon dont les Togolais ont recours aux services de santé mentale qui existent dans le pays. Il existe une insuffisance ou une rareté de structures et de programme de promotion de la santé mentale au Togo. Bien que cette recherche-action ait concerné un échantillon non représentatif de la population togolaise, des programmes d'actions spécifiques proposés dans les recommandations sus-évoquées pourraient contribuer à la promotion de la santé mentale positive au Togo.

Remerciements

Cette recherche a été réalisée grâce aux soutiens financiers et moraux des docteurs Maya Laporte-Vergnes et Léonard Amétépé, de Monsieur Christian Ortega, des familles Gloriant et Marcou et de l'Association France Togo-Psy (AFT Psy). Nous leur témoignons toute notre gratitude et les remercions pour leur sollicitude pour la promotion de la santé mentale au Togo. Nous remercions également toutes les personnes qui ont accepté de prendre part à nos entretiens et enquêtes au cours de cette étude.

Références bibliographiques

- ADEWUYA Abiodun, & MAKANJUOLA Roger, 2008, « Lay beliefs regarding causes of mental illness in Nigeria: pattern and correlates », *Social Psychiatry and Psychiatric Epidemiology*, 43, p. 336-341.
- BAOULE SEKE Boniface, 2016, *La sorcellerie dans la mentalité Africaine*, Paris, L'Harmattan.
- BELLAMY Vanessa, CARIA Aude, & ROELANDT Jean-Luc, 2004, « Troubles mentaux et représentations de la santé mentale : premiers résultats de l'enquête Santé Mentale en population générale », *Direction de la Recherche, des Etudes de l'Évaluation et des Statistiques : DREES, Etudes et Résultats*, 347, p. 1-12.
- BROWN June, CASEY Sarah, BISHOP Amanda, PRYTYS Marta, WHITTINGER Naureen, & WEINMAN John, 2011, « How Black African and White British women perceive depression and help-seeking: a pilot vignette study », *International Journal of Social Psychiatry*, 57, p. 362-374.
- CHALMERS Beverley, 1996, « Western and African conceptualizations of health », *Psychology and Health*, 12, p. 1-10.
- FANCELLO Sandra, 2015, *Penser la sorcellerie en Afrique*, Paris, Hermann.
- KASTLER Florian, 2011, « La santé mentale en Afrique : un défi oublié ou une réponse institutionnelle inadaptée ? », *Santé Internationale*, 1, p. 169-77.
- KOUNOU Kossi Blewussi, LADOIS Agnès, BUI Eric, & SCHMITT Laurent, 2010, *Prise en charge de la dépression à l'hôpital psychiatrique de Zébé-Aného au Togo*. In L. Lado, *Le pluralisme médical en Afrique*, pp. 317-333, Yaoundé, PUCAC, Karthala.
- LANGÉVIN René, LAVOIE Emilie, & LAURENT Angélique, 2018, « Les croyances culturelles sur la santé mentale : points de vue de parents francophones migrants de l'Afrique subsaharienne », *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, 66, 2, p. 81-89.
- LEVENTHAL Howard, NERENZ David, & STEELE David, 1984, *Illness representation and coping with health threats*. In A. Baum, S. Taylor et J. Singer (dir.), *Handbook of Psychology and Health*, pp. 219-252, Hillsdale, NJ : Lawrence Erlbaum Associates.
- LEVESQUE Annabel, & ROCQUE Rhéa, 2015, « Représentations culturelles des troubles de santé mentale chez les immigrants et réfugiés de l'Afrique francophone subsaharienne au Canada », *Alterstice*, 5, 1, p. 69-82.
- MAHEUX-LESSARD Annie, CHALOULT Guillaume, MONTIGNY Chantale, & DUSSAULT-LAURENDEAU Maxime, 2014,

- « Stage au Bénin : une expérience de coopération internationale en psychiatrie », *L'Actualité Médicale*, p. 22.
- Ministère de la Santé et de la Protection Sociale du Togo, 2015, *Annuaire des statistiques sanitaires du Togo*, Lomé, Edition du Ministère de la Santé.
- Ministère de la Santé et de la Protection Sociale du Togo, 2015, *Principaux indicateurs de santé*, Lomé, Edition du Ministère de la Santé.
- Organisation Mondiale de la Santé, 2016, *Stratégies de coopération*, un aperçu. Retiré de : <http://apps.who.int/gho/data/node.cco>
- Organisation mondiale de la santé, 2007, *Santé mentale : renforcement de la promotion de la santé mentale*. [Disponible sur <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs220/fr/>].
- Organisation Mondiale de la Santé, 2017, *La santé mentale une priorité de santé publique au Togo*. Retiré de www.afro.who.int
- PASQUIER Estelle, & GUIMET Pauline, 2009, *Guide à l'intention des organisations de solidarité internationale. La mission exploratoire d'un projet de prévention et de contrôle du diabète dans les pays à ressources limitées*. Paris, Edition Handicap International, Pôle publications professionnelles.
- Programme National de Lutte contre les Maladies Non Transmissibles, 2010, *Rapport final Enquête STEPS Togo 2010*, Lomé, Edition du Ministère de la Santé.
- RUIZ Claire, & KURKDJIAN Laurence, 2007, « La santé mentale en population générale : images et réalités. Premiers résultats en région PACA », *L'Information Psychiatrique*, 83, 10, p. 821-826.
- TCHABLE Boussanlègue, 2012, « Le handicap mental à travers les discours populaires dans la culture moba au Togo », *Synergies*, 17, p. 113-131.
- STEEN Mary, & THOMAS Michael, 2016, *Mental health across the lifespan: a handbook*, Abingdon, Oxon: Routledge.

EMERGENCE DES ACTIVITES MINIERES EN COTE D'IVOIRE ET AUTONOMISATION DE LA FEMME

ZAH Bi Tozan*

Résumé

Le développement des activités minières en Côte d'Ivoire a connu un essor en 2012 avec la découverte d'importants gisements d'or pour une exploitation industrielle. En effet, la politique de redynamisation du secteur mise en œuvre par l'Etat a permis d'améliorer sa contribution à l'économie nationale. Selon le Plan National de Développement, ce secteur devrait contribuer à 4% du PIB à l'horizon 2020. C'est pourquoi, il est pertinent d'analyser la situation de l'emploi des femmes dans ce secteur en plein essor afin de voir s'il participe à leur autonomisation. Tel est l'objectif de cet article qui s'appuie sur les données des enquêtes quantitative et qualitative réalisées dans 9 localités d'exploitation minière en Côte d'Ivoire. Les résultats montrent que 32,4% des femmes résidant dans ces localités exercent une activité minière. Elles occupent des emplois subalternes tels que le broyage, le concassage et le lavage. Ces emplois génèrent des revenus insuffisants puisque 83,2% des femmes gagnent moins de 60 000 FCFA par mois. En effet, leur autonomisation dépend de l'efficacité de mise en œuvre des actions de développement communautaire prévues par le code minier de 2014. En tant que membre du Comité de Développement Local Minier, elles participent aux processus décisionnels de la localité, et bénéficient de financement pour la réalisation des activités génératrices de revenus.

Mots clés : Activités minières, autonomisation de la femme, développement communautaire, Côte d'Ivoire

Abstract

The development of mining activities in Côte d'Ivoire knew a boom in 2012 with the discovery of significant gold deposits for an industrial exploitation. Indeed, the policy of revitalizing the sector implemented by the State has made to improve its contribution to the national economy. According to the National Development Plan, this sector should contribute 4% of GDP by 2020. This is why, it is relevant to analyze the employment situation of women in this booming sector in order to see if it contributes to their empowerment. This is the objective of this article, which is based on data from quantitative and qualitative surveys carried out in 9 exploitation mining locations in Côte d'Ivoire. The results show that 32.4% of women residing in these localities exercise a mining activities. They hold subordinate jobs such as grinding, crushing and washing. These jobs generate insufficient income since 83.2% of women earn less than 60,000 FCFA per month. Indeed, their empowerment

* Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire) ; E-mail:thozane@hotmail.com

depends on the effectiveness of implementation of community development actions provided for by the 2014 mining code. As a member of the Local Mining Development Committee, they participate in local decision-making processes, and receive funding for the realization of income-generating activities.

Keywords: Mining activities, women's empowerment, community development, Côte d'Ivoire

Introduction

Dans l'espace UEMOA, le secteur minier a un poids significatif dans les exportations et dans la formation du PIB. La proportion des produits miniers dans les exportations des Etats membres de l'union est passée de 26% en 2002 à 41% en 2012, alors que celle de l'agriculture est passée de 45% en 2000, à 32% en 2012 (K. Ameganvi, 2015, p. 11). En effet, les ressources minières représentent la première source d'exportation dans l'union et contribuent à 6,6% du PIB. Malgré son expansion, les femmes participent faiblement au développement de ce secteur puisqu'elles restent confrontées à de nombreux défis dont le manque d'accès aux capitaux et au financement des opérations minières, le manque d'équipement et de technologie et les difficultés à obtenir des permis d'exploitation minière (Union Africaine, 2015, p. 2).

En Côte d'Ivoire, le développement de l'activité des mines a connu un essor en 2012 avec la découverte d'importants gisements d'or pour une exploitation industrielle. En effet, la politique de redynamisation du secteur mise en œuvre par l'Etat a permis d'améliorer sa contribution à l'économie nationale. Selon l'Agence Bloomfield Investment Corporation, les recettes totales générées par le secteur minier en 2016 ont été de 35 milliards de FCFA, en hausse de 16,5% comparées à celles de 2015. La production de l'or a atteint 25 tonnes en 2016 contre 23,5 tonnes en 2015. La production du manganèse a aussi enregistré une hausse avec 207 tonnes en 2016. Le chiffre d'affaire déclaré par le secteur minier est de 483,69 milliards de FCFA en 2016 contre 479,22 milliards de FCFA en 2015. En effet, la dynamique des activités minières amène à s'interroger sur la situation de l'emploi des femmes dans ce secteur.

L'étude sur la situation de l'emploi en Côte d'Ivoire révèle que les femmes sont généralement moins nombreuses que les hommes à exercer dans le secteur minier (P. E. Koné, D. Soro et A. S. Konan, 2013, p. 3). Elle révèle que sur les 3 374 emplois créés en 2013, près de 81% étaient occupés par les hommes contre seulement 19% pour les femmes. De ce fait, il est important d'augmenter leur participation à ce secteur en vue d'accroître le potentiel de production et stimuler les potentialités de développement local. Selon l'OCDE (2011, p. 7), les investissements qui visent l'égalité hommes-femmes ont des

rendements plus élevés étant donné que les femmes consacrent généralement une part plus importante de leurs gains à leur famille. Cela se traduit par un investissement plus important dans la scolarisation, la santé et l'alimentation des enfants.

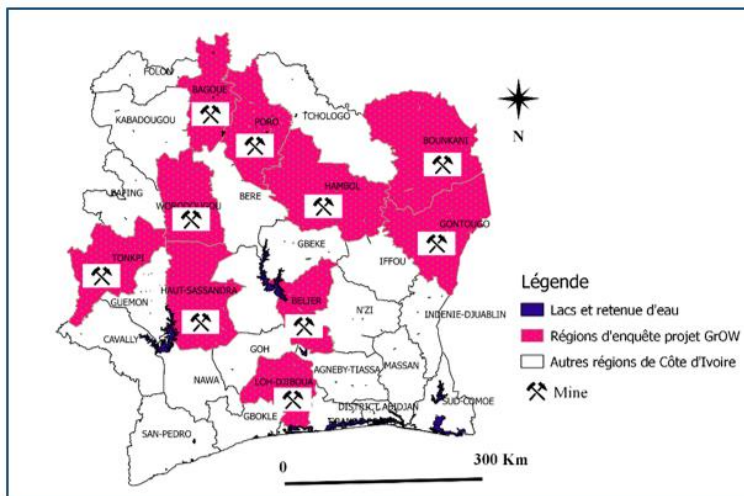
Pour que les populations impactées par l'exploitation minière bénéficient davantage des fonds générés par les entreprises, la Côte d'Ivoire a élaboré un nouveau code minier (loi N°2014-138 du 24 mars 2014). Ce code définit la responsabilité sociale des entreprises minières. Quelle est donc leur responsabilité en ce qui concerne le développement communautaire ? Comment la mise en œuvre de cette responsabilité impacte l'autonomisation de la femme ?

Cet article ambitionne d'apporter une réponse précise aux différentes questions soulevées par l'émergence des activités minières en Côte d'Ivoire. Etant donné que les femmes qui résident dans les localités impactées par l'exploitation minière connaissent la précarité, la mise en œuvre efficace de la responsabilité sociale des entreprises minières peut assurer leur autonomisation. Les données des enquêtes quantitative et qualitative réalisées dans 9 localités d'exploitation minière en Côte d'Ivoire ont été exploitées pour vérifier cette hypothèse.

1. Approche méthodologique

Les données ayant permis de faire cette étude proviennent de l'enquête réalisée en 2017 par le CIREs auprès des populations cibles de neuf régions choisies en fonction de la densité d'activité minière que sont : la Bagoué, le Bélier, le Gontougo, le Hambol, le Haut Sassandra, le Loh-Djiboua, le Poro, le Tonkpi et le Worodougou (Figure 1). Cette enquête a privilégié les approches quantitative et qualitative en vue de produire des statistiques descriptives permettant de mieux apprécier la situation de l'emploi des femmes dans le secteur minier d'une part, et de recueillir des témoignages indispensables pour caractériser cette situation.

Figure 1 : Cartographie des régions visitées pour la collecte de données



Source : CIRES/GROW Project 2017

En effet, des données quantitatives ont été collectées auprès de 1842 personnes dont 939 hommes et 903 femmes (tableau 1). Elles ont été complétées avec 75 entretiens réalisés auprès des autorités locales (sous-préfet, directeur général des mines, chef de village, responsable de projet) et des leaders communautaires des villages impactés par l'exploitation minière (présidents des jeunes, des femmes, des associations et groupements de femmes).

Les logiciels STATA 13 et Sphinx 5 ont été utilisés pour traiter et analyser respectivement les données quantitatives et les entretiens. Ces logiciels ont permis de rassembler les informations selon les différentes thématiques abordées. Ainsi, des graphiques et des tableaux résultant des analyses bi-variées et multi-variées ont été réalisés afin d'apprécier le niveau de participation des femmes aux activités minières. Pour justifier les résultats quantitatifs observés au niveau régional, les propos reflétant les points de vu des acteurs interviewés ont été relatés.

Les deux approches complémentaires ont été sous-tendues par l'analyse documentaire. Cette dernière a surtout porté sur le code minier de 2014 et de son décret d'application en vue de mieux appréhender la notion de développement communautaire. Cela a constitué un maillon important de la démarche d'ensemble puisqu'elle a permis d'avoir des informations plus fournies sur la mise en œuvre de la responsabilité

sociale des entreprises minières en matière de développement communautaire.

Tableau 1 : Répartition des enquêtés par sexe et nombre d'entretien par région

Régions	Sexe des enquêtés			Nombre d'entretiens
	Hommes	Femmes	Total	
LOH-DJIBOUA	156	167	323	9
TONKPI	60	170	230	10
BELIER	72	63	135	8
WORODOUGOU	69	103	172	9
HAUT SASSANDRA	30	23	53	7
HAMBOL	66	20	86	7
PORO	123	168	291	8
BAGUE	162	84	246	8
GONTOUGO	201	105	306	9
Ensemble	939	903	1842	75

Source : CIRES/GROW Project, 2017

2. Résultats

La synthèse des données collectées permet de structurer les résultats en 2 parties. Ainsi, avant de montrer en quoi la mise en œuvre de la responsabilité sociale des entreprises minières quant au développement communautaire participe à l'autonomisation de la femme, il décrit d'abord leur situation de l'emploi dans ce secteur d'activité.

2.1. Situation de l'emploi des femmes dans le secteur minier

La situation des femmes résidant dans les localités impactées par l'exploitation minière se caractérise par une participation variable selon les régions, l'occupation d'emplois subalternes et des revenus inférieurs au Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG).

2.1.1. La participation des femmes aux activités minières varie selon les régions

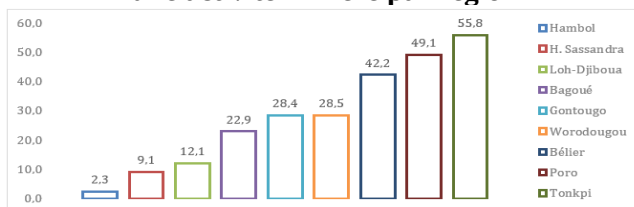
L'étude sur la situation de l'emploi et les besoins de formation dans le secteur des mines réalisée en 2013, a montré une faible participation des femmes à ce secteur en Côte d'Ivoire avec un taux d'occupation des emplois estimé à 19%. Dans les localités impactées par l'exploitation minière, l'on enregistre durant ces dernières années, une participation croissante des femmes à ce secteur. Les résultats de l'enquête réalisée par le CIRES en 2017 auprès des femmes vivant dans ces localités, confirment cette tendance. Ils indiquent que dans l'ensemble des régions enquêtées, 31,4% des femmes pratiquent cette activité. Ceci représente une hausse de 65,3% comparativement aux résultats de l'enquête de 2013.

La figure 2 présente la proportion des femmes exerçant une activité minière par région. Avec 55,8%, la région du Tonkpi enregistre la proportion la plus élevée. Selon le chef du village de Floleu, cela est dû à l'ancienneté de la pratique de l'orpaillage qui fait partie des habitudes communautaires :

depuis toujours, nos parents vivent de ça. Et puis on n'est né dans le problème d'orpaillage. C'est ce qui fait qu'aujourd'hui nous avons nos maisons ici. Dans nos forêts, quand on plante les cafés et cacaos, ça ne dure pas, ça meurt. L'orpaillage est notre activité.

Si dans la région du Tonkpi on retrouve davantage de femmes dans le secteur minier, ce n'est pas le cas des autres régions avec moins de la moitié des femmes. La région du Hambol enregistre la plus faible proportion des femmes qui exercent une activité minière (2,3%). Il semble que dans cette région, tout comme dans les régions à faible participation de la femme, les croyances limitent encore leur accès aux sites d'exploitation minière. Selon la représentante de la Directrice du projet des Droits de Propriété et Développement du Diamant Artisanal financé par l'USAID dans le Worodougou, *«quand je suis arrivée sur le projet, il y avait beaucoup de préjugés, de tabou et d'interdit sur le fait qu'une femme sur le site apporte la malchance »*.

Figure 2 : Pourcentage des femmes exerçant une activité minière par région



Source : CIRES/GROW Project 2017, Côte d'Ivoire

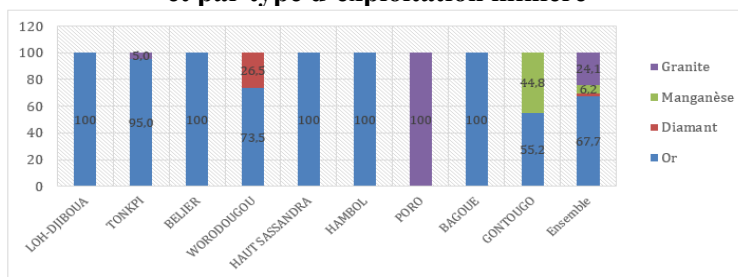
Un autre facteur limitant l'accès des femmes aux emplois miniers est la pénibilité du travail évoqué par 85% des enquêtées. Pour la Présidente des femmes de Kouepieu, un village impacté dans le Tonkpi :

c'est parce qu'il n'y a rien que les femmes font cette activité. Elles font ça juste pour avoir leur prix de pommade. C'est un travail qui rend les gens malades parce que c'est trop physique. Ce n'est pas travail de femmes, mais elles vont faire comment s'il n'y a personne pour les aider ?.

Les hommes pensent aussi que le travail minier n'est pas fait pour les femmes si l'on s'en tient aux déclarations du Président des jeunes de Séréoudé, un village impacté dans le Gontougo : « *le travail de filon n'est pas aisé pour les femmes. Vous vous imaginez des femmes à 35 mètres, voire 45 mètres sous le sol ! Non ce n'est pas possible* ». La pénibilité du travail minier explique pourquoi les femmes ne sont autorisées qu'à se limiter au bas de la chaîne d'approvisionnement où elles peuvent faire leurs activités sans affecter le travail physique des hommes.

En considérant le type d'exploitation minière, l'or occupe environ 68% de l'ensemble des femmes enquêtées dans les régions contre seulement 2% pour le diamant (Figure 3). Le granite et le manganèse occupent respectivement 24% et 6% des enquêtées. L'implication importante des femmes dans l'exploitation de l'or résulte du fait que c'est cette activité qui prédomine dans la plupart des régions enquêtées. Dans le Loh-Djiboua, le Bélier, le Haut Sassandra, le Hambol et la Bagoué, toutes les femmes qui exercent une activité minière sont impliquées dans l'exploitation de l'or. A l'opposé, dans le Poro, elles travaillent toutes dans le granite.

Figure 3 : Pourcentage des femmes par région et par type d'exploitation minière



Source : CIRES/GROW Project 2017, Côte d'Ivoire

2.1.2. Des emplois occupés essentiellement subalternes

La pénibilité du travail minier justifie l'occupation d'emplois subalternes par les femmes résidant dans les localités impactées. La figure 4 indique qu'elles sont généralement sollicitées pour des emplois manuels. En effet, elles sont plus impliquées dans le broyage, le concassage et le lavage qui occupent respectivement 32%, 28% et 16% des enquêtées. Ces trois activités occupent un peu plus de 3 femmes sur 4. A ces activités, s'ajoutent le tri des minerais qui occupe environ 6% des femmes.

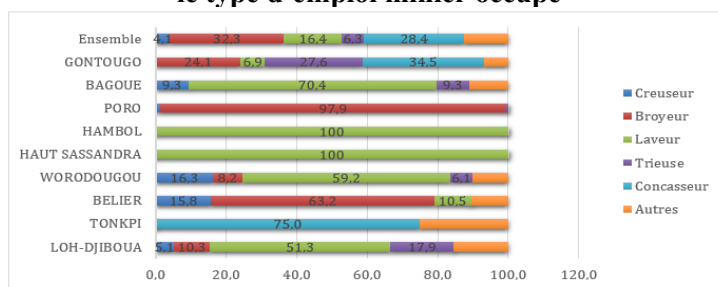
Il faut aussi noter l'existence de femmes qui creusent (4%) malgré la pénibilité de cette activité. Selon le chef du village de Floleu :

elles creusent parce que ça dépend. Il y a des trous qui sont un peu profond, 10 mètres. Il y a des trous qui vont à 1 mètre, 1,5 mètres, là elles-mêmes elles creusent et c'est elles-mêmes qui rassemblent les graviers, elles lavent et elles rincent. C'est elles-mêmes qui transportent le gravier du lieu de creusage pour aller où il y a de l'eau pour le finissage.

Cette pratique est la preuve qu'elles veulent davantage s'impliquer à tous les niveaux de la chaîne des activités minières.

Comme les types d'exploitation minière ne sont pas les mêmes dans toutes les régions, l'activité principale change d'une région à une autre. Dans le Poro où les femmes exploitent essentiellement le granite, le broyage est leur occupation essentielle (98%). Dans la Bagoué, le Hambol, le Haut Sassandra et le Loh-Djiboua, les femmes qui font le lavage de l'or prédominent. Ce n'est pas le cas du Tonkpi où les femmes sont plus impliquées dans le concassage.

Figure 4 : Pourcentage des femmes selon le type d'emploi minier occupé



Source : CIRES/GROW Project 2017, Côte d'Ivoire

L'analyse des types de contrat conclus avec les entreprises minières montre la précarité des emplois occupés par les femmes puisque seulement une enquêtée sur 100 a un contrat à durée indéterminée (CDI). La proportion des femmes ayant un contrat à durée déterminée (CCD) atteint à peine 10% et seulement 2% sont en convention de stage. Hormis ces types de contrat écrit, 73% et 14% des femmes sont respectivement des journalières et des saisonnières. Ces deux types de contrat moins rassurant, les poussent souvent à accepter les rudes conditions de travail comme le dénonce la Présidente des femmes de Zaroko, un village impacté dans le Loh-Djiboua : « On travaillait avant 8 heures du temps par jour. Et après, ils ont augmenté 1 heures du temps pour faire 9 heures du temps sur toujours les 2000 FCFA. Et nous avons fait une doléance pour donner au patron. Mais jusqu'à présent, il n'y a pas de suite ».

2.1.3. Des revenus généralement inférieurs au SMIG

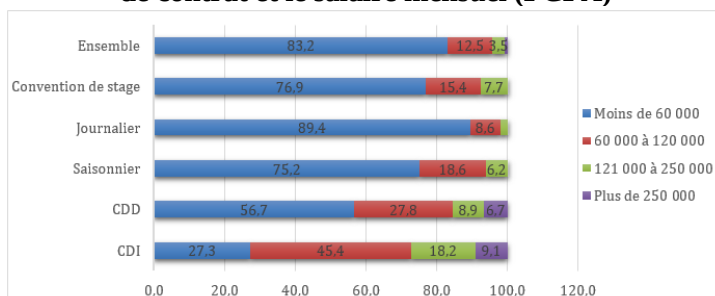
Le revenu permet de mesurer l'insertion de la femme dans le tissu socioéconomique. Il représente pour cela un indicateur pertinent pour leur autonomisation. Pourtant, il est difficile à estimer pour les femmes résidant dans les localités impactées par l'exploitation minière compte tenu de la nature variable du contrat de travail et de la prédominance des femmes ayant une activité journalière et saisonnière. En effet, nous avons estimé leur salaire mensuel selon le type de contrat conclu avec l'entreprise minière.

Les résultats indiquent que dans l'ensemble, les femmes ont des revenus insuffisants. Quel que soit le type de contrat, ces revenus sont majoritairement inférieurs au SMIG qui est de 60 000 FCFA en Côte d'Ivoire (Figure 5). C'est dans la catégorie des journalières et des saisonnières que la proportion des femmes qui touchent moins du SMIG est la plus élevée (respectivement 89,4% et 75,2%). Leurs revenus dépendent du nombre de jour de travail au cours de la période de travail appelée «quinzaine». Selon la Présidente des femmes de Zaroko,

s'il n'y a pas eu beaucoup de jour de repos comme les dimanches, certaines s'en sortent avec 40 000-45 000 F. Quand il y a beaucoup de jour de repos, c'est-à-dire les dimanches et les jours de fête au niveau national par exemple, il y a certaines filles qui s'en sortent avec 30 000- 35 000 F.

Dans certaines localités, le faible revenu des journalières et des saisonnières résulte des conditions de paye dénoncées par la Présidente des femmes de Kouassi N'dawa, une localité impactée dans le Gontougo : *« au début des activités, on nous payait par jour 1 500 FCFA, deux ans après, c'est passé à 3 000 FCFA. Mais pour te payer à la fin du mois, c'est-à-dire que le montant était divisé en deux. C'est-à-dire, si tu as 40 000 FCFA, on te donne 20 000. Et les autres 20 000, il y'a quelqu'un qui se nommait là-bas « sans pièce », qui a les 20 000».*

Figure 5 : Proportion des femmes selon le type de contrat et le salaire mensuel (FCFA)



Source : CIRES/GROW Project 2017, Côte d'Ivoire

Même au niveau des contrats formels, la situation salariale de la femme n'est guère reluisante. Car plus de la moitié (56,7%) de celles ayant un CDD et 27,3% de celles ayant un CDI, touchent moins de 60 000 FCFA par mois. Il faut toutefois remarquer que comparativement aux autres femmes, celles ayant un CDI ont de meilleurs revenus puisque 45,4% et 18,2% ont un revenu qui varie respectivement entre 60 000-120 000 FCFA et 121 000-250 000 FCFA. De plus, 9,1% de ces femmes ont des revenus mensuels supérieurs à 250 000 FCFA. Elles sont suivies par leurs consœurs ayant un CDD dont 27,8% et 8,9% gagnent respectivement entre 60 000-120 000 FCFA et 121 000-250 000 FCFA.

En somme, les emplois subalternes occupés par les femmes dans le secteur minier, les conditions précaires de travail et les faibles revenus générés, constituent un obstacle à leur autonomisation économique. Dès lors, comment la mise en œuvre de la responsabilité des entreprises minières en matière de développement communautaire peut y contribuer ?

2.2. Développement communautaire et autonomisation de la femme

Cette section présente le cadre légal du développement des localités impactées par l'exploitation minière tel que prévu dans le code minier de 2014. Ce qui permet de voir dans quelle mesure il participe à l'autonomisation des femmes résidant dans ces localités.

2.2.1. Cadre légal du développement des localités impactées par l'exploitation minière

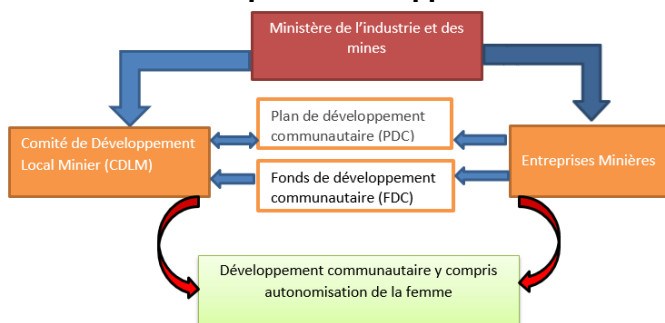
Le développement communautaire est le processus qui vise à améliorer de manière durable, le cadre et la qualité de vie des communautés locales à travers leur participation à la mise en œuvre des projets les concernant (code minier de 2014). Il est conditionné par la

mise en œuvre effective de la responsabilité sociale des entreprises minières, c'est-à-dire leur responsabilité vis-à-vis des impacts de leurs décisions et de leurs activités sur la communauté et sur l'environnement. Cela se traduit par un comportement transparent et éthique qui contribue au développement durable, prend en compte les attentes des parties prenantes, respecte les lois en vigueur et est intégré dans l'ensemble de l'organisation.

La responsabilité sociale de l'entreprise est un élément indispensable pour le développement des localités impactées. C'est pourquoi, l'Etat, en tant que garant du respect de la protection et de la mise en œuvre des droits humains et des droits des communautés, veille à sa mise en œuvre selon l'article 121 du code minier. En ce qui concerne le développement des localités impactées, le code minier de 2014 exige des sociétés minières ayant une autorisation d'exploitation :

- D'élaborer un plan de développement communautaire en concertation avec les populations riveraines et les autorités administratives territoriales et locales, avec des objectifs clés et précis et un plan d'investissement ;
- De constituer des fonds alimentés annuellement, destinés à réaliser les projets de développement pour les communautés locales impactées par la mine et à financer les activités socio-économiques de leurs localités d'implantation ;
- De mettre en œuvre des mesures d'assistance technique et de renforcement des capacités des comités de développement locaux miniers (CDLM) en vue d'une utilisation efficace des fonds mis à leur disposition.

Figure 6 : Cadre théorique du développement communautaire



Réalisé par : Bi Tozan ZAH, 2019

2.2.2. Participation des femmes aux activités du CDLM

La mise en place des CDLM est une exigence du code minier pour que les localités impactées bénéficient des retombées de l'exploitation minière. La délimitation des localités impactées est faite suivant une démarche méthodique dans le cadre de l'étude d'impact environnemental et social dont les résultats sont validés par le Ministère en charge de l'environnement avec la participation du Ministère des Mines, du corps préfectoral et des représentants des villages concernés. Le principe de détermination d'une localité impactée repose notamment sur la probabilité qu'elle subisse les effets de l'exploitation minière.

Le CDLM est l'instrument de développement économique et social des localités impactées par l'exploitation minière. Il a pour mission de gérer le plan de développement local élaboré par la société ayant un permis d'exploitation et les fonds mis à sa disposition. De 2015 à 2018, dix CDLM ont été installés officiellement par le Ministère des mines (tableau 2). Le Préfet, le Président du conseil régional et le Directeur des mines sont respectivement le Président, le Vice-Président et le secrétaire général du CDLM. Les autres membres sont : le sous-préfet, les élus, le chef du village, la présidente des femmes et le président des jeunes des villages impactés. Cette composition qui résulte de l'article 131 du décret d'application du code minier repose sur une représentation large et inclusive afin d'assurer le dialogue et le consensus indispensables entre les parties prenantes.

Les femmes sont présentes dans chaque CDLM avec un effectif égal au nombre de villages impactés par l'exploitation minière. En effet, 14 femmes sont membre du CDLM de la mine de manganèse de Bondoukou. Cette présence est un atout pour la prise en compte de leurs besoins et préoccupations au niveau local. Cela permet au comité de prendre en charge certains aspects qui ne sont pas forcément vus par les hommes car les décisions sont prises au cours des réunions auxquelles elles assistent. Selon la Présidente de l'association des femmes unies pour le développement de Zego, membre du CDLM dans le Loh-Djiboua : *« nous prenons la parole pour dire ce que vivent les femmes et comment on peut les aider à trouver une activité et à financer leur projet »*. De plus, en tant que membres du comité, les femmes bénéficient de mesures d'assistance technique et de renforcement des capacités par l'entreprise minière en vue d'une utilisation efficace des fonds mis à la disposition du comité.

En effet, la présence des femmes dans les CDLM constitue un moyen pour renforcer leur participation aux processus décisionnels. Selon le Responsable des ressources humaines de Bondoukou Manganèse S.A,

les femmes prennent la parole pour évoquer les problèmes qu'elles rencontrent. Je me rappelle la dernière fois, une femme

avait pris la parole et elle a dit que sa plantation n'avait pas encore été indemnisée et devant l'assemblée, il a été demandé à mon patron d'engager la procédure pour qu'on puisse l'indemniser.

Tableau 2 : CDLM installés par le Ministère des mines de 2015 à 2018

Entreprises minières (CDLM)	Date d'installation	Nombre de villages impactés
Bondoukou Manganèse SA (CDLM Bondoukou)	Février 2015	14
Société des Mines d'Ity (CDLM Ity)	Juin 2015	08
Agbaou Gold Operations SA (CDLM Agbaou)	Juillet 2015	05
Hiré Gold Mine SA (CDLM Hiré)	Janvier 2016	16
Compagnie du Littoral (CDLM Lauzoua)	Janvier 2017	07
Shiloh Manganèse (CDLM Lagnonkaha)	Novembre 2017	12
Ivoire Manganèse SA (CDLM Ziemougoula)	Mars 2017	11
Bonikro Gold Mine SA (CDLM Bonikro)	Septembre 2018	10
Persus Mining Côte d'Ivoire (CDLM Sissingué)	Octobre 2018	14
Compagnie Minière du Bafing (CDLM Fomgbesso)	Novembre 2018	09

Source : Conseil National ITIE, 2019

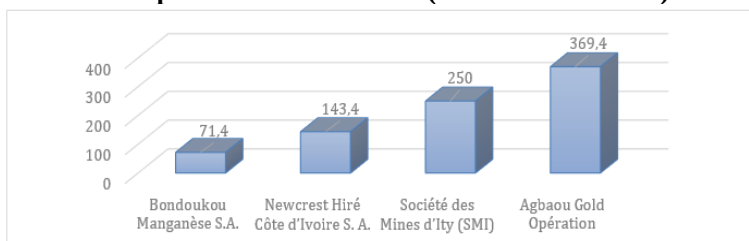
2.2.3. Financement des projets socioéconomiques

Le développement des régions est limité par l'insuffisance de ressources. C'est pourquoi, pour mobiliser les ressources à leur développement, l'Etat a trouvé indispensable de s'appuyer sur le secteur minier en pleine croissance afin de dégager des ressources nécessaires pour le financement des projets de développement au niveau local. Selon le code minier, le CDLM est financé chaque année par l'entreprise minière à hauteur de 0,5% de son chiffre d'affaire. Ce fonds, institué pour accompagner le processus de développement communautaire, est logé dans une banque de premier rang en Côte d'Ivoire afin que le comité l'utilise pour réaliser et financer les projets de développement au niveau local. En 2015, Agbaou Gold Operation a apporté à son CDLM une contribution de 369 445 075 FCFA contre 71 400 000 FCFA pour Bondoukou Manganèse S.A (figure 7).

Dans les localités enquêtées, les fonds mis à la disposition des CDLM ont principalement servis à financer la réalisation d'infrastructures communautaires de base (école, centre de santé, adduction en eau potable, reprofilage des routes, électrification des villages). Les fonds ont aussi servi à l'appui à l'insertion économique des jeunes. Dans ce cas, ceux-ci montent leur projet et les déposent au CDLM qui sélectionne certains en fonction des ressources disponibles. Selon le Sous-préfet d'Amanvi (région du Gontougo), «*en 2016, le comité a décidé de mettre l'accent sur le financement des projets des jeunes en mettant près de 60% des fonds disponibles au financement de leurs projets*». A Divo, des jeunes et associations de jeunesse de Zégo et Zaroko ont reçu le vendredi 4 novembre 2016 des chèques pour

financer leurs projets grâce à la société Agbaou Gold Operation, à travers son CDLM. Selon le CDLM, les montants des chèques distribués varient entre deux et sept millions de francs CFA, selon la taille du projet.

Figure 7 : Fonds mis à la disposition des CDLM par les entreprises minières en 2015 (en million de FCFA)



Source : Conseil National ITIE, 2019

En effet, le financement des projets des jeunes en général, et des femmes en particulier, participe à leur autonomisation économique. Il s'agit d'un moyen pour celles qui ne participent pas directement à l'exploitation minière, de bénéficier des retombées de cette exploitation en les insérant dans le tissu économique. Cela est primordial puisque l'activité minière réduit les espaces cultivables et favorise la baisse de la production agricole et vivrière d'après la Présidente des femmes de Kouepleu,

nos terres sont gâtées et plus rien ne réussit chez nous ici. Et donc nous souffrons et mangeons difficilement. Cette situation est vraiment difficile pour nous et donc nous avons décidé de travailler en groupe pour avoir des champs.

Les propos de la Présidente des femmes de Kouassi N'dawa confortent cette affirmation :

En venant, les feuilles de manioc que vous avez vues, vous avez vu comment c'était ? C'est devenu tout jaune et quand tu déterres tout est pourri dedans. Même l'anacarde, le haricot... tu ne peux même pas récolter. Parce que tout est détruit. En son temps, c'est ce qu'on faisait pour subvenir à nos besoins pour gagner au moins 5 francs. Aujourd'hui, on ne peut pas récolter quelques choses.

Ces propos montrent que l'exigence de financement des projets des populations résidant dans les localités impactées par l'exploitation

minière est pertinente et indispensable pour l'autonomisation économique de la femme. Mais, il faut déplorer le mécanisme de sélection des projets par le CDLM qui ne serait pas transparent du point de vue des enquêtés. Selon le Président des associations de Zarako, une localité impactée dans le Loh-Djiboua, « *le critère de sélection des projets nous a semblé suspect parce que nous ne savions pas pourquoi certains projets avaient été retenus et d'autres pas. Nous n'avons reçu aucune explication à ce rejet* ». A cela, s'ajoute le manque de visibilité dans la gestion des fonds octroyés par les entreprises minières aux CDLM pour le financement des projets socioéconomiques. Les propos suivants en attestent :

Nous avons entendu que la Société des Mine d'Ity verse chaque année de l'argent pour les villages riverains. Ce fond là c'est le nom on entend, on n'a jamais vu. Et quand ils sont venus, ils ont dit qu'ils allaient prendre 70% de cet argent pour aider la jeunesse pour monter les projets et financer. On a applaudi, mais jusque-là c'est zéro. Depuis 2014 jusqu'à ce jour, rien. Il n'y a plus eu de retour. Et qu'on avait commencé à sensibiliser la jeunesse à laisser l'orpaillage, la prostitution et à se mettre en groupe pour travailler. On a eu honte après. Parce qu'on ne sait pas où est caché ce fond et ceux-là mêmes qui ont donné la nouvelle on les voit plus» (Président des jeunes de Floleu) ; On avait proposé que chaque village ouvre son compte. On verse son argent dans son compte et dès qu'il fait son projet, il peut retirer. C'est CDLM là qui retire l'argent, qui fait tout pour nous, voilà le problème qu'on a avec eux. L'argent est avec eux. On ne nous dit rien. Ce sont eux qui gèrent l'argent. Par exemple pour le bureau du sous-préfet à faire, ils nous ont dit qu'il coûte 70 millions. Un bureau seulement ; une maison comme ça hein 70 millions ? » (Chef du village de Zego).

Tous ces propos montrent une certaine méfiance des populations impactées vis-à-vis des CDLM qui pourtant, devraient assurer le consensus entre toutes les parties prenantes. Néanmoins, les fonds octroyés aux femmes et le financement de leur activité participent à leur autonomisation. C'est le cas du groupement des femmes de Loh-Djiboua qui a reçu du matériel pour la fabrication de l'atiéké. D'après leur présidente, cette activité leur permet de participer aux dépenses de ménage et à la scolarisation des enfants.

3. Discussion

Cette étude a permis d'analyser la situation de l'emploi des femmes dans le secteur minier. Dans les localités impactées par l'exploitation minière, elles étaient 31,4% à exercer cette activité en

2017. Il s'agit d'emplois subalternes tels que le broyage, le concassage et le lavage qui en occupent 77%. Ces résultats sont similaires à ceux du Ghana où les femmes travaillent souvent en coopérative et participent principalement aux travaux de tamiserie, de triage, de lavage, de transport de minerai et de l'eau (J. McQuilken et G. Hilson, 2016, p.15). Une étude réalisée en 2016 par D. Goh dans trois localités de la sous-préfecture de Bouaflé (Angovia, Allahou-Bazi et Kouakougnanou) révèle que le travail des femmes dans l'exploitation artisanale se compose du transport et du lavage du minerai, du concassage et du tamisage des pierres (p. 33). L'auteur affirme également que la présence des femmes sur ces sites favorise le développement de la prostitution. En fait, l'exclusion des femmes du secteur a entraîné l'accroissement de la prostitution et des risques élevés d'infection du VIH et des MST parmi les femmes au sein et aux environs des communautés minières (Union Africaine, 2015, p. 7).

Ce faisant, la situation de l'emploi des femmes dans le secteur minier n'est pas reluisante. Le caractère physique de l'activité et les croyances traditionnelles ont été évoqués par les enquêtés pour justifier cette situation. Ces raisons sont les mêmes que ceux de la République Démocratique du Congo. Si à Kolwezi, le caractère ardu de cette activité justifie le maintien des femmes dans les activités manuelles, au Sud et au Nord Kivu, les femmes sont exclues car leur présence dans les mines ferait disparaître les minerais (M. R. Kabamba, 2015, p. 16). Elles seraient porteuses de malédiction si elles vont creuser. Au Canada, la faible participation des femmes aux métiers de production résulte de leur caractère physique (R. Milot, 2016, p. 37). En Guinée, l'emploi des femmes dans les activités auxiliaires s'explique par leur sous-qualification par rapport aux hommes (Union Africaine, 2015, p. 5).

D'une manière générale, les femmes sont reléguées à des tâches subalternes. C'est pourquoi, dans les localités impactées par l'exploitation minière, des stratégies sont mises en place pour leur autonomisation. En Côte d'Ivoire, le dispositif légal prévoit leur intégration dans les CDLM afin de renforcer leur participation aux processus décisionnels. Il impose également aux entreprises minières de constituer des fonds pour le développement local à hauteur de 0,5% de leur chiffre d'affaire. Cette contribution, pourtant indispensable à l'autonomisation des femmes, paraît insuffisante comparativement à celle prévue par le code minier de 2015 du Burkina Faso. Non seulement ce code impose aux entreprises minières une contribution double (1% du chiffre d'affaire), mais aussi, définit sa clé de répartition (N. Hubert et C. Kupper, 2015, p. 8).

En ce qui concerne la gestion des fonds pour le développement local, les enquêtés ont évoqué le manque de visibilité. Au Burkina Faso, le PNUD (2014, p. 49) souligne le manque de transparence dans la gestion des revenus miniers. Selon l'auteur, les déclarations des

autorités publiques sur les recettes perçues du secteur sont différentes de celles des sociétés minières (p.50). En effet, la corruption et l'absence de transparence caractérisent le secteur minier en Afrique. Cette situation impacte négativement sur le taux de croissance économique du secteur dans le quotidien des populations riveraines (O. Sangaré, P. Mundler et L. S. Ouedraogo, 2016, p. 65) et donc sur l'autonomisation de la femme.

Les résultats de cette étude impliquent la nécessité d'accroître les opportunités économiques en donnant accès aux femmes à plus d'emplois de meilleure qualité dans les entreprises minières. Comme elles sont généralement peu représentées dans les métiers de production, elles peuvent par conséquent être privilégiées pour certains postes comme les ressources humaines et les finances où elles représentent près de 60% des employés du secteur minier au Canada (R. Milot 2016, p. 19). Aussi, le développement d'un cadre légal explicite pour la protection des droits des populations impactées en général, et des femmes en particulier, devrait être encouragé en vue de leur autonomisation. Enfin, pour mieux apprécier l'implication de la femme dans le développement des activités minières, la collecte des données au niveau des entreprises minières est recommandée.

Conclusion

Dans les localités impactées par l'exploitation minière, les femmes sont davantage impliquées dans cette activité. La région du Tonpki vient en tête avec 55,8% des femmes qui exploitent de l'or. Dans les autres régions, moins de la moitié des femmes exercent une activité minière. C'est surtout dans le Hambol qu'on enregistre le taux d'exercice le plus bas (2,3%). Les croyances et le caractère physique de l'activité ont été évoqués comme des facteurs limitant l'accès des femmes aux emplois miniers. Ces facteurs favorisent l'exercice d'emplois subalternes tels que le broyage, le concassage et le lavage qui en occupent 77,1%. Ces emplois génèrent des revenus insuffisants puisque 83,2% des femmes gagnent moins de 60 000 FCFA par mois. Ce faisant, la mise en œuvre des actions en matière de développement communautaire prévues par le code minier de 2014 est indispensable pour l'autonomisation des femmes résidant dans les localités impactées par l'exploitation minière. L'état des lieux à ce niveau indique que la présence des femmes dans les CDLM et le financement de leurs projets socioéconomiques, constituent un moyen de renforcer leur participation aux processus décisionnels et de promouvoir leur autonomisation. Mais dans la pratique, les actions ne sont pas exécutées de manière transparente.

En effet, l'Etat doit prendre des mesures visant à accroître les opportunités économiques de la femme, améliorer ses droits et renforcer sa participation aux processus décisionnels économiques,

notamment dans les CDLM. Il est aussi important de créer un fonds à partir du fonds de développement local versé chaque année par les entreprises minières. Ce fonds servira à la redistribution de microcrédits aux femmes à des conditions souples et au financement des Activités Génératrices de Revenus en vue de les insérer dans le tissu économique.

Bibliographie

- AMEGANVI Komi, 2015, *Impacts économiques du développement du secteur minier dans l'UEMOA*, Document d'étude et de recherche N° DER/14/04, BCEAO, Direction des études et recherches, 38p.
- BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT, 2015, *Autonomiser les femmes africaines : plan d'action*, Abidjan, Groupe de la Banque Africaine de Développement, 42 p.
- CONSEIL NATIONAL ITIE, 2019, *Sensibilisation des Comités de Développement Local Minier au rapportage ITIE*, Rapport d'atelier, Abidjan, 28 p.
- DE LOENZIEN Myriam, 2006, «La collecte des données qualitatives » in *Les approches qualitatives dans les études de population*, Paris, Edition archives contemporaines, pp.71-99
- HUBERT Nicolas et KUPPER Claire, 2015, *Nouveau code minier au Burkina : de l'or au bénéfice de tous ?*, Note d'analyse, Bruxelles, Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la sécurité, 12p.
- GOH Denis, 2016, L'exploitation artisanale de l'or en Côte d'Ivoire: la persistance d'une activité illégale, *European Scientific Journal*, édition N°3. vol.12, 19 p.
- KABAMBA Margaret Rashidi, 2015, *État des lieux de l'implication de la femme dans le secteur minier en République Démocratique du Congo*, rapport final, 29p.
- KEITA Seydou, 2001, *Étude sur les mines artisanales et les exploitations minières à petites échelles au Mali*, Mining Minerals and Sustainable Development, N°80, 54 p.
- KONE Pénatien Emile, SORO Dognimon et KONAN Amino Sandrine, 2013, *Etude sur la situation de l'emploi et besoins de formation dans le secteur des mines et du pétrole*, Abidjan, Observatoire de l'emploi, des métiers et de la formation, 71 p.
- MCQUILKEN James et HILSON Gavin, 2016, *Artisanal and small-scale mining gold mining in Ghana. Evidence to inform an action dialogue*, London, IIED, 43 p. www.iied.org
- MILOT Roxanne., 2016, *les femmes de métier dans le secteur minier : portrait, principaux défis et pistes d'action pour l'industrie québécoise*, Montréal, Conseil d'Intervention pour l'Accès des Femmes au Travail (CIAFT), 72p.

- MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES, 2014, *La politique industrielle et minière pour l'émergence de la Côte d'Ivoire*, Abidjan, Dossier de presse, 10 p.
- MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES, 2014, *Rapport d'état du Programme de Rationalisation en Côte d'Ivoire*, Abidjan, 17p.
- MOORE Stephens, 2015, *Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) Côte d'Ivoire*, Conseil National ITIE, Abidjan, 205p.
- NATIONS UNIES, 2012, *Rapport sur le développement humain en Afrique : vers une sécurité alimentaire durable*, New York, PNUD, 174 p.
- OCDE, 2011, *Autonomisation économique des femmes*, Document de réflexion, Réseau du CAD sur l'égalité hommes-femmes (GENDERNET), 37 p.
- PNUD, 2014, *Les perceptions et présomptions de la corruption dans le secteur minier au Burkina Faso*, Rapport d'étude, Ouagadougou, Projet de renforcement de la gouvernance politique, 115 p.
- REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE, 2014, *Loi N°2014-138 du 24 mars 2014 portant code minier*, Abidjan, Présidence de la République, 44 p.
- REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, 2014, *Décret N°2014-397 du 25 juin 2014 déterminant les modalités d'application de la loi N°2014-138 du 24 mars 2014 portant code minier*, Abidjan, Présidence de la République, 33 p.
- SANGARÉ Oumar, MUNDLER Patrick et OUEDRAOGO Lala Safiatou, 2016, « Institutions informelles et gouvernance de proximité dans l'orpaillage, un cas d'étude au Burkina Faso », in *Revue Gouvernance*, OTTAWA, Centre d'Etudes en Gouvernance de l'Université, p. 53-73
- UNION AFRICAINE, 2015, *Les femmes dans l'industrie minière artisanale et à petite échelle en Afrique*, Rapport spécial, Centre Africain de Développement Minier, 8 p.
- VALLEE Stéphanie, 2011, *L'autonomisation économique de la femme dans l'espace francophone*, Rapport, Assemblée Parlementaire de la Francophonie, Kinshasa, 5-8 juillet, 21p.

**ENTRETIEN ENTRE EMMANUEL MACRON ET UN
ACTIVISTE CAMEROUNAIS. DU DIT AU NON-DIT
D'UNE INTERACTION : LE PRESIDENT MACRON
DIRIGEAIT-IL LE CAMEROUN ?**

ZANGA Irénée Godefroy*

Résumé

Le 22 février 2020, au sortir des assises du Salon de l'Agriculture à Paris, le Président français Emmanuel Macron accorde un entretien à un activiste camerounais, en situation illégale en France. Passant outre les règles diplomatiques en usage, il entérine les accusations de génocide porté sur son homologue camerounais le Président Paul Biya, et avoue explicitement exercer régulièrement des pressions sur ce dernier et d'autres présidents africains. Qu'est-ce qui peut expliquer une telle dérive communicationnelle de la part du chef de l'Etat français, en faisant de tels aveux publics, le Président Macron n'assume-t-il pas de façon plus ou moins explicite, la responsabilité de l'agitation sociale que traverse le Cameroun ces dernières années ? Une analyse pragmatique de cet échange donnera des esquisses de réponses à ces interrogations.

Mots clés : Entretien, Activiste, Pressions, Président français, chefs d'Etat africains.

Abstract

On February 22nd, 2020, at the end of a meeting at the Agricultural room at Paris, the French President Emmanuel Macron grants an interview to a Cameroonian activist, in an illegal situation in France. Bypassing diplomatic rules, he endorses the genocide accusations made against his Cameroonian homologue, the President Paul Biya, and explicitly admits that regularly exerts pressure on this failure and other African presidents. What can explain such a communication drift from the French President? The president doesn't he admits in a more explicit manner the responsibility of the social agitation through which Cameroon goes through during these last years? With the aid of a transcription issued from the oral interview between Macron and his interlocutor, we will go through an argumentative analysis of the speech to give sketches of answers to these questions.

Keywords: Interview, Activist, Pressures, French President, African heads of State.

* ESSTIC- Yaoundé II- Soa (Cameroun) ; Email : Zanga.Juliette@yahoo.com

Introduction

Le Samedi 22 Février 2020, au sortir des travaux du Salon de l'Agriculture en France, le Président Emmanuel Macron accorde un entretien à un Monsieur qui se déclare activiste camerounais en France, sans papier et agissant dans l'illégalité absolue. Cet entretien de presque cinq minutes d'horloge peut se résumer en deux moments essentiels : la plainte adressée au Président Macron au sujet des massacres perpétrés par le Président camerounais, Son Excellence Paul Biya, puis la réponse ferme et sans ambages du Président Français qui, solennellement, fait la promesse « de faire pression » sur le Chef d'Etat camerounais, comme il l'a déjà fait par le passé, pour l'amener à changer sa gouvernance. Après les émotions suscitées au Cameroun par cette déclaration très publique du Chef de l'Etat Français qui affirme être celui qui impulse l'action présidentielle au Cameroun, nous avons voulu, avec le recul que cela impose, réexaminer cette séquence d'entretien entre le Président Macron et l'activiste camerounais pour répondre à un certain nombre d'interrogations qui hantent l'esprit de l'observateur de la scène sociopolitique camerounaise depuis bientôt une décennie. Parmi celles-ci, nous voulons bien savoir si l'agitation socio politique et même militaire à laquelle fait face le Cameroun est seulement le fait d'une volonté des nationaux de changer le régime en place ou alors est-ce le fait d'une volonté extérieure. Bien plus, qu'est – ce qui pourrait expliquer cette sortie sans gants du Président français, au mépris de toutes les exigences diplomatiques dont on ne doute pas un seul instant qu'il maîtrise parfaitement les rouages ? Notre hypothèse est que cet entretien n'est rien d'autre qu'une mise en scène entre les deux interlocuteurs en présence, pour ternir l'image d'un tiers, absent physique de l'interaction, mais sujet de cette dernière. Aidé par certains outils que nous offrent les sciences du langage, nous tenterons de répondre à ces questions.

1. Ancrage théorique et contexte de l'échange

1.1. Ancrage théorique

Cette réflexion va s'appuyer, au plan théorique, sur la pragmatique du langage, précisément sur l'analyse argumentative du discours. Nourrie des théories pragmatiques, logiques et rhétoriques, l'analyse pragmatique opte pour une approche langagière qui intègre la mise en œuvre des moyens qu'offre le langage (verbal et non verbal) au niveau des choix lexicaux qui comportent d'emblée une orientation argumentative, des présuppositions et des sous-entendus ; une approche communicationnelle dans la mesure où le discours vise un auditoire et son déploiement ne peut se comprendre en dehors d'un rapport d'interlocution. La construction d'une argumentation ne peut de ce fait être dissociée de la situation de communication dans laquelle elle doit produire son effet. Une approche dialogique et interactionnelle, le

discours argumentatif veut agir sur un auditoire et doit de ce fait s'adapter à lui. Il participe de l'échange entre partenaires, même lorsqu'il s'agit d'une interaction virtuelle où il n'y a pas de dialogue effectif. Bien plus, il intervient dans un espace d'ores et déjà saturé de discours, où il réagit à ce qui est dit ou écrit avant lui, il est ainsi pris dans une confrontation de points de vue dont il participe, même lorsqu'il n'y a pas polémique ouverte ou dissensus déclaré.

Sur la base de ce qui précède, nous analyserons tour à tour la scénographie de l'échange entre le Président Macron et son interlocuteur, l'ethos discursif que se construit le président français, l'image qu'il laisse voir de son Homologue Camerounais, le Président Biya, après quoi nous procéderons à une interprétation des données de l'analyse.

1.2. Contexte de l'échange

L'échange objet de cette analyse se déroule dans un contexte particulier qu'il convient de présenter avant toute analyse. Depuis l'année 2014, l'Etat du Cameroun fait face à une crise sécuritaire jamais connue auparavant dans ce pays qui était plutôt présenté comme un havre de paix dans un continent secoué par de multiples crises. Attaqué dans sa zone septentrionale par la secte terroriste Boko Haram, à l'Est par des rebelles centrafricains, le Cameroun n'a pas eu le temps de souffler après ces attaques externes qu'il croyait avoir maîtrisées qu'a surgit, au plan interne ce qui a été initialement appelé « crise anglophone », devenue aujourd'hui « le conflit du NOSO. », en allusion aux deux régions du Nord et Sud OUEST dans lesquelles se déroule un conflit inter étatique mettant aux prises les forces nationales de défense et des combattants des groupes armés sécessionnistes. La raison de ce conflit étant officiellement la volonté de ces derniers de créer un Etat indépendant, l'Etat de l'Ambazonie, ce à quoi s'oppose le pouvoir de Yaoundé qui affirme sans ambages que le Cameroun est un et indivisible. Alors que se déroule ce conflit sur le terrain militaire, une élection présidentielle est organisée en 2018 à laquelle prennent part, outre le Président sortant, Paul Biya, candidat à sa propre succession, mais de nombreux autres candidats, dont monsieur Maurice Kamto. A l'issue des opérations électorales, Paul Biya est ré élu à la majorité absolue avec 74% des voix, suivi de Maurice Kamto qui en compte 14. Seulement, avant la proclamation des résultats officiels par la Cour Constitutionnelle, seul organe habilité à le faire, Maurice Kamto s'auto proclame président, ouvre un front de rébellion et entre dans l'insurrection. C'est ainsi qu'il se fait appréhender, lui et certains de ses partisans au cours d'une manifestation ayant occasionné de nombreux dégâts matériels. Se forme alors un groupe extrémiste, la B.A.S (Brigade Anti Sardinards qui opère en Europe et plus particulièrement en France où elle mène ouvertement une chasse à l'homme contre tous

ceux qui sont soupçonnés de quelque sympathie avec le pouvoir de Yaoundé. Parmi ses exploits, le pillage et la destruction des locaux de l'Ambassade du Cameroun à Paris) dont l'interlocuteur du président Macron est l'un des maillons les plus actifs en France. Est-il nécessaire de le souligner, toute cette effervescence que connaît le Cameroun se situe après certaines recherches minières menées sur le sous-sol de nombreux Etats africains, commanditées par la Banque Mondiale et qui d'après les premières estimations, feraient du sous-sol camerounais un véritable scandale géologique du fait de ses abondantes richesses. Les nombreux rapports des organisations de défense des droits de l'Homme défavorables à l'armée du Cameroun dans ses prérogatives de défense nationale et cet entretien entre le Président Macron ne participent-ils pas tous de ce que l'on peut qualifier de stratégie de déstabilisation de l'éternel président du Cameroun qui tarde à renouveler les accords de domination française ?

2. Espace scénique et déroulement de l'échange

2.1. Espace scénique

Au sortir des travaux du Salon de l'Agriculture, le chef de l'Etat français, le Président Macron, entouré de ses proches s'apprête à s'en aller. De nombreux invités se meuvent çà et là d'aucuns à la recherche d'un scoop, d'autres attendent simplement que le chef de l'Etat sorte pour se libérer eux aussi. Puis, on entend une voix qui hèle le chef de l'Etat comme le ferait un jeune garçon d'éducation très moyenne, ayant aperçu, de l'autre côté d'une rue, un très vieux camarade de jeux : « Monsieur Macron ! Monsieur Macron ! » l'entend on hurler.

Le cameraman déplace alors l'objectif de sa caméra de l'entourage immédiat du Président Macron à l'endroit d'où sort la voix, puis stabilise l'objectif sur un jeune homme de couleur noire, arborant un badge qui indique qu'il ne s'est pas introduit par effraction dans la scène, il fait bien partie des invités du Salon de l'Agriculture de Paris ce 22 février. De nouveau, l'objectif de la caméra se déplace pour nous montrer le déplacement du Président Macron qui, hélé par le jeune homme, se dirige vers lui, comme quelqu'un qui aurait à son tour reconnu un ancien camarade de jeux. Il n'aura manqué que l'accolade sanctionnant les retrouvailles pour conclure qu'il s'agissait d'amis de longue date. Qu'à cela ne tienne le Président Macron, défiant les règles élémentaires de sécurité et même de protocole se met à l'écoute du jeune homme qui, au cours de sa prise de parole avouera son statut clandestin, passé par la Méditerranée et entré sur le sol européen par effraction.

Ce dernier s'épanche alors librement, comme le ferait un jeune enfant sur l'épaule de son père, se plaignant de la torture que lui aurait infligée l'aîné en l'absence du père... Et le Président Macron, en bon père, écoute, puis calme son enfant à qui il promet de prendre la

situation en main, en faisant le nécessaire pour que cessent les brimades de son aîné. Et, pour rassurer totalement l'enfant au cas où il aurait quelques doutes, il lui rappelle qu'il avait déjà préalablement exercé des pressions sur le frère aîné, en l'occurrence le Président Paul Biya, pour qu'il libère Monsieur Maurice Kamto de la prison où il était incarcéré.

Sans doute encouragé par cette disponibilité du Président Macron à donner de son temps aux nécessiteux et à la voler ensuite à leur secours, un autre monsieur identifié comme membre des gilets jaunes et vers lequel nous dirige la caméra tente à son tour d'interpeler le Président Macron. Mais dans une attitude de froideur qui contraste énormément avec la disponibilité de quelques minutes auparavant, il ignore l'appel et s'en va.

La scénographie ainsi détaillée suscite d'emblée un certain nombre d'interrogations. D'abord comment un individu s'avouant lui-même en situation d'illégalité s'est retrouvé introduit si près d'un chef d'Etat ? Comment, alors qu'il est en cours d'instruction par la justice française pour les faits de saccage, de pillage et de barbarie commis dans les locaux de l'Ambassade du Cameroun en France, a-t-il pu se faire écouter sans crainte ni hostilité de la part du Président Macron qui lui a plutôt témoigné sinon de l'estime, du moins beaucoup de sympathie ? Comment expliquer cette attitude contradictoire du Président Macron, très enclin à écouter et à voler au secours d'un nécessiteux, clandestin venu du Cameroun (Si l'on s'en tient aux déclarations ultérieures de l'intéressé) au détriment d'un autre nécessiteux, compatriote, à qui il ne donne même pas la possibilité de lui adresser la parole ? Le Président Macron verrait-il plus facilement la paille qui se trouve dans l'œil du Président Paul Biya que la poutre qui obstrue tout son œil à lui ? La situation décrite par le clandestin, la crise anglophone, la démocratie au Cameroun, le respect des droits de l'homme lui sont-ils prioritaires et au-dessus des questions de gouvernance en France pour lesquels il a pourtant été élu et au sujet desquels voulait l'entretenir le gilet jaune ?

2.2. De L'échange proprement dit.

Contrairement à la première impression laissée par les deux interlocuteurs, lorsqu'on suit cet échange, on se rend compte qu'il ne porte pas sur des souvenirs communs que partageraient deux vieilles connaissances, mais sur un tiers, absent physiquement, mais sujet de la conservation ; et ce tiers n'est autre que le Président Biya Paul, Chef de l'Etat Camerounais. Aussi allons-nous nous attarder sur l'Ethos, ou le travail de représentation qui est mené par les deux interlocuteurs de cet échange.

Faut-il le préciser d'emblée, l'attention portée par les sciences du langage à la production d'une image de soi dérive autant des recherches de l'Américain Erving Goffman sur les interactions sociales que de la

tradition rhétorique. Dans ses Rites d'Interaction, Goffman (1973 :23) montre effectivement que toute interaction sociale, définie comme « l'influence réciproque que les partenaires exercent sur leurs actions respectives lorsqu'ils sont en présence physique les uns des autres », exige que les acteurs donnent par leur comportement volontaire ou involontaire une certaine impression d'eux-mêmes qui contribue à influencer leurs partenaires dans le sens désiré. Il parle alors de représentation (métaphore théâtrale) qui est pour lui « la totalité de l'activité d'une personne donnée, dans une occasion donnée, pour influencer d'une certaine façon un des participants ».

Par contre, selon Bourdieu, auteur de *Ce que parler veut dire* (1982 :105), le principe de l'efficacité de la parole n'est pas dans sa « substance purement linguistique », et seul le caractère artificiel des exemples tirés de leur situation concrète peut faire croire que « les échanges symboliques se réduisent à des rapports de pure communication ». Selon lui, le pouvoir des mots réside dans « les conditions institutionnelles de leur production et de leur réception », c'est-à-dire dans l'adéquation entre la fonction sociale du locuteur et son discours, au sein d'un rituel dûment réglé.

Sans vouloir trancher entre ces positions, nous allons plutôt prendre appui sur elles et montrer que c'est bien l'image que le locuteur construit, délibérément ou non, dans son discours qui constitue un composant de la force illocutoire. Trois images sont donc construites au cœur de cet entretien. Celle de l'activiste plaignant, celle du président Macron, et celle en absence du Président Paul BIYA, référent de la conversation.

2.3. De la construction des ethos dans l'échange.

2.3.1. L'éthos de victime

L'interlocuteur du Président Macron arbore volontairement un ethos de victime. Victime d'un système dictatorial en vigueur dans son pays d'origine (le Cameroun si on en croit ses déclarations), victime de toutes les affres que subissent au cours de leur traversée du désert et de la Méditerranée ceux qui s'engagent à entrer en Europe de façon illégale à travers les voies tortueuses et pleines de dangers Maghreb ; victime enfin de sa situation de « sans papier », résident clandestin en terre française. Bien évidemment, cette camisole de victime qu'il arbore ne lui serait pas imputable, elle serait plutôt le fait de la mal gouvernance en vigueur dans son pays où règne un tyran sans cœur nommé Paul Biya.

Cette image de victime qu'il s'accroche est matérialisée par ces segments de leur entretien : « nous les jeunes camerounais, nous prenons la méditerranée parce que nous avons à la tête de nos Etats des dictateurs... »

« Monsieur Macron, la France est un pays des droits de l'Homme et ne peut pas soutenir les dictateurs, l'Afrique a besoin du soutien de la France ».

Mais, au-delà de cet ethos qu'il se bâtit, l'activiste camerounais se confectionne aussi, de manière peut être inconsciente, un ethos de délateur, et très probablement de calomniateur.

A l'entame de leur conversation, il énonce une accusation très grave « Monsieur Macron, il y a un génocide au Cameroun, Paul BIYA tue les camerounais, Monsieur Macron... Il y a plus de 22 morts qui sont morts calcinés... », affirme-t-il, sans même procéder au rituel qu'impose la politesse usuelle et qui aurait consisté à saluer son interlocuteur.

Lorsque nous ouvrons le dictionnaire Larousse, il nous apprend que le génocide désigne la destruction méthodique d'un groupe ethnique, il consiste à l'extermination d'un groupe n'important de personnes en peu de temps. Sans entrer dans les polémiques liées aux chiffres des incidents survenus dans la région du Nord-Ouest du Cameroun auxquels il fait allusion, le chiffre de 22 morts qui implique à la fois les forces de défenses, les combattants sécessionnistes et les civils morts au cours de cet incident renvoie-t-il à un groupe ethnique précis ? Colibri (c'est par ce nom que se fait appeler l'activiste), en allant jeter ainsi l'opprobre sur un Chef de l'Etat en pleine tribune officielle, sans preuve matérielle, tente alors, à moins que cela n'ait été convenu d'avance, de manipuler son interlocuteur afin que ce dernier le prenne en pitié. Ce qui est d'ailleurs fait, à travers cet ethos de Samaritain qu'arbore de façon consciente le Président Macron.

2.3.2. Président Macron : un ethos de Samaritain

Volontairement ou non, le Président Macron se laisse prendre au piège tendu par son interlocuteur et lui donne raison sur toutes les accusations portées contre son homologue. « Je sais, je sais ça » martèle-t-il, avant de poursuivre

Alors, vous savez mon engagement à ce sujet... j'ai mis la pression sur Paul BIYA pour que d'abord, il traite le sujet de la zone anglophone et ses opposants. J'avais dit, je ne veux pas qu'on se voit à Lyon tant que Kamto n'a pas été libéré... Et il a été libéré parce qu'on a mis la pression. La situation est en train de se rétrograder, je vais appeler la semaine prochaine le Président BIYA et on mettra le maximum de pression pour que cette situation cesse...

L'image discursive que se donne le Président Français est celle d'un altruiste humaniste qui, du haut de son observatoire français, règle au profit du peuple, les injustices que ce dernier subirait de la part des

« dictateurs » au pouvoir en Afrique. Baromètre de la démocratie, Macron n'hésite pas à brandir la menace : « Donc moi je dis, je veux des dirigeants démocratiquement élu... je travaillerai avec la société civile... »

L'image que tente donc de se construire le Président Français et celle d'un adepte de la justice sociale, de l'équité. Il serait prêt à sacrifier les relations qui le lient avec ses pairs d'Afrique, au profit de la recherche du bien-être des populations de ces pays. D'ailleurs à ce propos, le cas du Cameroun n'est pas singulier, puisqu'il nous informe que sous d'autres cieux en Afrique, ses pressions ont déjà abouti à un changement d'homme à la tête de l'Etat. « Quand le Président Kabila était là, il y avait des opposants comme vous dans son pays on a mis la pression avec plusieurs autres présidents on a réussi à ce qu'il y ait alternance politique pour avoir le Président Tsisekedi », affirme-t-il sans sourciller, avant de revenir à son thème central, le Président BIYA à qui il a dit « qu'il faut ouvrir le jeu politique, il doit décentraliser, il doit libérer les opposants politiques, faire respecter l'état de droit ». De manière sentencieuse, le Président Macron fait la promesse à son interlocuteur de ne pas s'arrêter en si bon chemin, « je mettrai tout ce qui est en mon pouvoir pour le faire, je veux vraiment que vous le sachiez ».

Mais, pris par la fougue de cet enthousiasme altruiste et humaniste, le Président Macron, de façon très inconsciente se construit un autre ethos, aux antipodes de celui qu'il veut afficher. En effet, à travers ces déclarations très politiques, se dégage l'image d'un Chef d'Etat léger, qui traite publiquement, sur la place du marché, des questions de souveraineté, avec des personnes au profil et référence douteuses, sans que leur statut les prédispose à traiter de telles questions. Bien plus, en parlant en mal de son homologue (je sais, je sais signifie qu'il approuve les accusations de génocide portée contre Paul BIYA) en public, en avouant avoir exercé des pressions sur des Chefs d'Etats démocratiquement élus par leurs peuples souverains pour obtenir certains résultats, Monsieur Macron se présente lui-même comme un dictateur, usant de la puissance que lui confère son statut, pour orienter la marche et la destinée des Etats africains, au mépris de l'éthique et de tous les principes diplomatiques qui sacrent le droit à l'auto détermination des peuples. Au plan interactionnel, le Président Macron viole toutes les lois de la politesse conversationnelle, s'auto glorifie, au même moment qu'il pose des actes susceptibles de froisser substantiellement l'image de ses pairs qui dès lors ne seraient que des pantins, mus et agités par sa seule impulsion. Le macro principe « ménégez-vous les uns les autres » qui gouverne la politesse conversationnelle est donc balayé du revers de la main par lui et remplacé par « froissez les autres autant que possible ». Autant de petites observations qui pourraient amener l'analyste à s'interroger sur

le sérieux et la compétence de Monsieur Macron en tant que chef de l'Etat. Ne frise-t-il pas le ridicule lorsqu'il répond à la dernière doléance de son interlocuteur qui lui demande de faire libérer une activiste qui serait détenue au Cameroun parce qu'elle « a demandé le boycott » (celui de la dernière élection couplée au Cameroun). « Est-ce que vous pouvez me donner des noms ? » répond-t-il sans ambages. Les fonctions d'un chef de l'Etat, français de surcroît, seraient-elles tombées si bas ? Aurait-il trouvé des solutions appropriées aux préoccupations des gilets jaunes pour ainsi pouvoir s'attaquer aux méandres de la gestion d'autres Etats souverains ? Faudrait-il le souligner ici, la fonction de Chef de l'Etat reste entourée du sceau d'une certaine dignité que l'on ne saurait galvauder, quels que soient par ailleurs les enjeux, comme ceux de cette mise en scènes qui semblent bien au-delà du simple désir d'un dirigeant altruiste à voler au secours des peuples opprimés pour ses pairs.

Quelle image se profile-t-il alors du tiers de cette conversation, le Président BIYA ?

2.3.3. Président BIYA : l'image d'un dictateur ou d'une marionnette ?

Sans l'avoir demandé, le Président BIYA est le thème de la conversation entre le Président Macron et l'activiste camerounais Calibri. Tour à tour, et selon ce qui ressort de l'échange, le Chef de l'Etat Camerounais revêt tantôt l'ethos d'un dictateur, tantôt celle d'une marionnette.

D'entrée de jeu, Paul BIYA est présenté comme un dictateur, sanguinaire et génocidaire qui extermine son peuple. « Il y a un génocidaire au Cameroun Paul BIYA tue les camerounais, Monsieur Macron ... Il y a plus de 22 morts calcinés il y a plus de 12000 morts aujourd'hui. » Ainsi, sans dire d'où il tient ses chiffres, ni comment ces personnes auraient été tuées, l'interlocuteur de monsieur Macron les met simplement sur le compte de Paul BIYA qui pratiquerait le génocide. Accusations que reçoit sans restriction ni réserve le Président Macron avec sa double affirmation « je sais, je sais... » qui ne laisse subsister aucun doute sur de telles accusations, lorsqu'on sait que dans sa posture de Chef de l'Etat Français, un tel acquiescement ne peut résulter que d'un recoupement très sérieux de l'information. La seule possibilité qui reste à la jeunesse serait alors l'exil, l'aventure à travers mers et déserts, dans l'espoir d'aboutir au Paradis français et y résider, même sous un statut de clandestin « j'ai pris la méditerranée pour venir en France. La France est un Etat de droit et ne peut pas supporter ce genre de chose ».

Mais, bien plus qu'un dictateur, Paul Biya serait surtout une marionnette n'ayant aucune emprise sur la gestion de l'Etat à la tête duquel il est placé. Il n'agirait que sous l'effet des pressions constamment exercées sur lui par monsieur Macron. Ce dernier, si l'on

s'en tient à ses dires a fait pression sur lui pour libérer Maurice Kamto, il lui a donné la conduite à tenir sur la question anglophone, lui a demandé d'ouvrir le jeu, de décentraliser, de libérer les opposants politiques, de respecter l'état de droit... Et, au cas où il y aurait des sujets de détournement de fonds publics au Cameroun, il suffit juste que Monsieur Macron en soit informé pour remettre de l'ordre dans la maison. Et si d'aventure il y aurait quelque agitateur en détention, il suffit juste de lui communiquer son nom pour qu'il appelle automatiquement le Président BIYA et lui dicter la conduite à tenir... « Vous pouvez me donner des noms ? » est la question par laquelle le président français exprime l'étendue de son pouvoir, de sa domination sur son homologue camerounais.

Pour être bref, et au vu des déclarations du Président Macron, Paul BIYA (et par extension la plupart de ses pairs africains) ne serait qu'un épouvantail, une marionnette, manipulée depuis l'Elysée qui n'aurait aucune initiative comme Chef de l'Etat. D'où la question que ne peut manquer de se poser l'analyste à savoir : qui gouverne réellement le Cameroun ?

3. Interprétation

Interpréter cet échange signifie nécessairement prendre en compte un certain nombre d'éléments théoriques. Entre autres, la polyphonie énonciative de Bakhtine qui nous amène à comprendre que le discours politique est toujours pris dans un jeu de réponse ou d'anticipation à un autre ou à d'autres discours qui l'ont précédé. De façon précise, Bakhtine (1977 :105) affirme que :

Toute énonciation, même sous forme écrite figée, est une réponse à quelque chose et est construite comme telle. Elle n'est qu'un maillon de la chaîne des actes de parole. Toute inscription prolonge celles qui l'ont précédée, engage une polémique avec elles, s'attend à des réactions de compréhension, anticipe sur celles-ci etc. toute inscription constitue une partie inaliénable de la science ou de la littérature ou de la vie politique.

Toute analyse doit de ce fait tenir compte tenu de l'implicite, cette dimension souterraine, mais fondamentale qui structure cette forme de communication qu'est la communication politique. Charaudeau (2005 :40) pense que :

Le discours politique, pour ce qui est de ses significations et de ses effets, ne résulte pas de la simple application de schémas de pensée préconstruits qui se reproduiraient toujours de la même façon... les significations et les effets résultent d'un jeu

complexe de circulation et d'entre croisement de savoirs et des
croyances qui sont construits et reconstruits....

Il faut donc rentrer dans le contexte global de cette communication pour essayer de comprendre cette mise en scène curieuse et cette sortie assez surprenante du chef de l'exécutif français.

3.1. Contexte socio-économique et politique

Est-il besoin de le rappeler ici que le Cameroun, bien que placé seulement sous la tutelle française a cependant été administré comme toutes les colonies françaises. Il a, à cet effet eu à signer de nombreux accords tenus secrets jusque -là, qui soumettent les anciennes colonies françaises à une forme voilée d'esclavage, mais qui n'en est pas moins une. Au rang desdits accords, citons celui relatif à la confiscation des réserves financières nationales qui impose le dépôt des réserves financières des pays africains auprès de la Banque de France, et celui qui consacre à la France le premier droit d'achat des ressources naturelles de ses ex-colonies. Seulement, depuis son accession à la magistrature suprême de son pays, Paul Biya ne cache pas sa volonté de se soustraire à ce système d'esclavage.

En 1985, il précisait déjà que le "Cameroun ne saurait rester la chasse gardée de personne", personne ne faisant bien allusion ici à son tuteur, la France.

L'observateur de la scène sociopolitique et économique du Cameroun sait que le pays est rentré sous les serres du Fonds Monétaire International (FMI) quelques années seulement après, de nombreux Etats occidentaux ayant refusé d'accéder à sa demande de dette bilatérale : une manière pour le tuteur de montrer à ce jeune président téméraire qu'il n'était pas aussi indépendant qu'il le croyait. Malgré la difficile conjoncture, le Cameroun a traversé la crise économique qu'il a connue, puis a dû braver la crise sociopolitique imposée par les vents d'Est, après le discours de la Baule du Président Mitterrand. Et, joignant ses gestes à sa parole, le président Camerounais a multiplié, tout au long de ses multiples mandats, des accords de coopération économique et même militaire avec des partenaires chinois, russes, américains...pour ne citer que ceux-là. Avec la découverte de nombreux minerais sous le sol camerounais, la réticence du président camerounais à renouveler les accords de domination, les nombreux conflits auxquels le pays est confronté, la désobéissance civile de Maurice Kamto, l'acharnement des organisations de défense des droits de l'homme sur les forces de défense du Cameroun et cette sortie très curieuse du président Macron, le lien n'est-il pas tout trouvé ?

En termes clairs, nous voulons montrer que cette mise en scène du Président Macron et de son interlocuteur participe simplement d'une entreprise de manipulation avec des visées hautement stratégiques.

3.2. De la manipulation de l'opinion publique

L'objectif de cet entretien est de montrer aux yeux de l'opinion qu'en pleine promotion des libertés individuelles comme le veut la mondialisation, le monde abrite encore en son sein un terrible ennemi de la démocratie, promoteur de barbarie et de génocide. La manipulation dont il est question apparaît alors comme un mensonge organisé, s'appuyant sur une stratégie centrale, la réduction la plus complète possible de la liberté de l'auditoire de discuter ou de résister à ce qu'on lui propose.

Concrètement, un Camerounais, victime présumée de dictature dans son pays se réfugie en France et par enchantement, tombe sur le Chef de l'Etat Français auprès de qui il se plaint :

- « Monsieur Macron, Paul BIYA tue les Camerounais, il y a un génocide » ;

- « Je sais, je sais... » acquiesce Monsieur Macron qui valide officiellement les accusations portées par son interlocuteur, du haut de son étoffe de Chef de l'Etat Français, pays membre du Conseil de Sécurité de l'ONU, avec droit de veto au conseil de sécurité.

Or, le procédé manipulateur est caractérisé par le fait qu'il intervient sur une résistance, une opposition ou une non acceptation immédiate de ce dont le manipulateur veut convaincre. Car lorsqu'on manipule, l'on ne cherche pas à argumenter, c'est-à-dire à échanger de parole, mais à l'imposer. Philippe Breton (2000 :26) affirme alors que : « La manipulation consiste à entrer par effraction dans l'esprit de quelqu'un pour y déposer une opinion ou provoquer un comportement sans que ce quelqu'un sache qu'il y a effraction ».

Qui pourrait donc mettre en doute une parole aussi crédible que celle d'un Chef d'Etat Français ? Il devient dès lors normal que ses aveux de pressions exercées sur un Chef de l'Etat d'un pays souverain ne relèvent que du devoir, celui d'ingérence humanitaire convoqué par la Communauté Internationale en de telles circonstances. Pourtant l'expression « faire pression » convoquée à plusieurs reprises par le Chef de l'Etat Français n'est qu'un euphémisme pour indiquer son ingérence totale dans les politiques des Etats africains. De cet euphémisme, l'on apprend que le baromètre de la démocratie en Afrique, c'est le Président Macron qui déciderait de quel individu devrait accéder au pouvoir ou le quitter. L'allusion faite à la République Démocratique du Congo laisse perplexe l'analyste et pose la question de la crédibilité de ces démocraties vues par le Président Macron. Quelle place laissent-elles à la volonté et à la souveraineté des peuples africains qui devraient eux-mêmes choisir librement leurs dirigeants ?

Pour revenir au cas du Cameroun, en accordant un entretien de cinq minutes d'horloge à un membre de la B.A.S. Le Président Macron n'a-t-il pas voulu dire à Paul BIYA qu'il a déjà fait son choix ? Surtout si l'on y ajoute le fait qu'il avait déjà au préalable, exigé la libération

de Maurice Kamto pourtant détenu pour des infractions de droit commun ? Il ne faudrait pas oublier que dans le cadre de sa tournée occidentale après sa mise en liberté, Monsieur Maurice Kamto aura tenu en France, peu avant cet entretien, de véritables meetings politiques autorisés par la France.

La réticence du Chef de l'Etat Camerounais à renouveler à la hâte ces accords de soumission vis-à-vis de la France ne serait-elle pas alors la raison véritable de cette sortie sans voile du Président Macron ? Quelques mois avant la tenue du sommet Afrique-France ou alors France Afrique, le Président Français ne voulait-il pas faire comprendre à son homologue Camerounais qu'en réalité, c'est lui qui tient le gouvernail en Afrique, en réponse à son adresse à la Nation du 31 Décembre 2019 lorsqu'il déclare :

Malheureusement, au Cameroun une minorité comme dans la diaspora, paraît avoir oublié les règles qui gouvernent la vie démocratique. Est-il nécessaire de rappeler qu'une démocratie a pour seul arbitre le peuple souverain ? Lorsque celui-ci s'est prononcé à travers des élections libres et transparentes et que les résultats sont proclamés après l'examen d'éventuels recours, ces résultats doivent être respectés par tous.

Alors, le Président Macron qui a exigé la libération de Maurice Kamto, président auto proclamé après l'élection présidentielle de 2018, qui accorde un entretien préférentiel à un sympathisant de Maurice Kamto en cours d'instruction judiciaire en France, qui entérine les accusations de génocide portées contre son homologue Paul Biya et qui avoue avoir déjà « fait pression » pour porter le Président Congolais actuel au pouvoir n'a-t-il pas, à travers cet entretien, désavoué le Président BIYA au profit de Maurice Kamto ? Seul l'avenir immédiat nous répondra. Mais, nous retiendrons avec Breton, (op cit : 23) que par :

Manipulatoire, on entendra, de manière plus générale, une action violente et contraignante, qui prive de liberté ceux qui y sont soumis. Dans ce sens, elle est déshonorante et disqualifiant pour celui qui met en œuvre de telles ressources, quelle que soit la cause défendue ».

Conclusion

Nous avons démontré que l'entretien objet de cette analyse n'est rien d'autre qu'une mise en scène, que le Président Macron y a violé de nombreuses lois : diplomatiques, interactionnelles, éthiques et déontologiques. Pour arriver à de tels débordements, de la part d'un Chef de l'Exécutif français, il faut bien que les enjeux soient énormes.

Dans ce cas, l'éthos de solidarité que veut construire le Président Macron n'est qu'un faux semblant, l'amitié en politique n'étant qu'un leurre. Par contre, la stratégie de disqualification de son homologue, absent de l'entretien participe de la justification par anticipation de quelque action qu'il initierait à son encontre pour « Rétablir la justice ». Mais, pour reprendre ici un adage camerounais, on ne jette pas des pierres sur un arbre sans fruits. Ces attaques qui fusent de toute part ne seraient-elles pas en soi l'aveu que de très grands enjeux se jouent actuellement autour du Cameroun ? N'avions-nous pas déjà, par le passé vu une telle cabale organisée contre un Chef d'Etat africain, et en l'occurrence le Président Mouammar Al Kadhafi de regrettée mémoire ? Où en est la Lybie aujourd'hui avec toutes les promesses de restauration de la démocratie faites par les chancelleries occidentales ? Pourquoi la Communauté Internationale est-elle restée aussi muette après de flagrants aveux d'ingérence dans les affaires intérieures des Etats souverains faits publiquement par le Président Français ? N'aurait-on pas déjà assisté à un tolé de protestations si cela avait été le fait d'un Chef d'Etat africain ? Et l'Union Africaine alors, pourquoi ce silence passif ? En tout état de cause, face aux multiples manœuvres de déstabilisation dont sont victimes les Etat africains, il n'y aura qu'eux-mêmes pour s'organiser et pouvoir acquérir ainsi leur véritable indépendance, car la règle qui gouverne les relations internationales n'est point l'amitié mais les intérêts. Si la France se bat bec et ongles pour défendre les siens, à l'Afrique de son côté de s'organiser à son tour.

Références bibliographie

- Bakhtine M., Volochinov V.N (1977), *le Marxisme et la philosophie du langage*, Minuit, Paris.
- Erving Goffman (1974), *les Rites d'interaction*, Paris, Minuit.
- Patrick Charaudeau (1992), *Grammaire du sens et de l'expression*, Hachette, Paris.
- Philippe Breton (2000), *La parole manipulée*, La Découverte, Paris.
- Pierre Bourdieu (1982), *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Fayard, Paris.
- Ruth Amossy (2006), *L'Argumentation dans le discours*, Armand Colin, Paris.

INQUIETUDES DES TOXICOMANES SUR UNE PROLIFÉ- RATION EVENTUELLE DE FAUX MEDICAMENTS RELATIFS AU CANNABIS MEDICAL A LOME

AKOUBIA Koshi*

Résumé

L'objectif de cet article est de montrer que l'introduction du cannabis médical sur le marché mondial en tant que médicament reconnu et autorisé par des pays européens et américains suscite des inquiétudes auprès des toxicomanes à Lomé au sujet d'une prolifération éventuelle de faux médicaments issus du cannabis médical au regard de la situation des médicaments de qualité inférieure dans la région ouest-africaine. Ces inquiétudes se renforcent par le fait qu'aucun médicament vrai n'échappe au phénomène de la falsification. La méthodologie se base sur une exploitation analytique de la documentation et sur une interview avec un échantillon de 60 toxicomanes tirés au hasard d'une population-cible de 120 toxicomanes à Lomé. Les résultats de l'étude montrent que la prolifération éventuelle de faux médicaments issus du cannabis médical est imminente et les inquiétudes des toxicomanes sont fondées. Pour y remédier, il faudrait la mise en place d'une politique de prévention. La conclusion renforce davantage l'adéquation des inquiétudes des toxicomanes avec l'approche de solution qui consiste à adopter des actions préventives.

Mots clés : inquiétude, toxicomane, prolifération, faux médicaments, cannabis médical

Abstract

The aim of this article is to show the medical cannabis introduction on the world market as an authorized and recognized medicine by some european and american countries gives rise to worries by drug addicts in Lomé about a possible proliferation of counterfeit medicines stemming from medical cannabis about the situation of counterfeit medicines in the west african region. These worries are consolidating by the fact any true medicine doesn't escape from falsification phenomenon. The methodology is based on the documentation analytic exploitation and on an interview with a sample constituted by 60 persons chose at random from a target of 120 drug addicts in Lomé. The results of the study show the possible proliferation of the counterfeit medicines stemming from medical cannabis is impending and drug addicts' worries are justified. To remedy, it would be necessary to set up of a preventive policy. The conclusion reinforces the adequacy of drug addicts' worries with the solution approach which consists of adopting preventive actions.

Keys words : worry, drug addict, proliferation, counterfeit medicine, medical cannabis.

Introduction

Le cannabis médical est l'appellation actuelle qui désigne les médicaments fabriqués à partir du cannabis naturel. Ce nouveau produit qui fait son apparition sur le marché international en vue de satisfaire le désir des consommateurs de cannabis ordinaire suscite des débats de toutes sortes. Parmi ces débats, il y a ceux relatifs à la confrontation dudit nouveau produit avec le phénomène des médicaments de qualité inférieure ou médicaments falsifiés, généralement appelés faux médicaments, qui abondent démesurément en Afrique et singulièrement au Togo. De plus, le fait que pour des raisons économiques, presque chaque médicament vrai a son médicament falsifié sur le marché, amène à se poser des questions : l'enjeu économique lié au cannabis médical et au secteur des faux médicaments ou médicaments falsifiés ne suscite-t-il pas des inquiétudes chez des consommateurs de cannabis ou toxicomanes à Lomé ? Ces inquiétudes ne sont-elles pas relatives à une prolifération éventuelle de faux médicaments liés au cannabis médical ? L'hypothèse se fonde sur le fait que le domaine du cannabis médical est un secteur émergent et potentiellement économique qui ne saurait être exempt du phénomène de la prolifération éventuelle de faux médicaments. L'objectif de la présente étude vise à montrer qu'à Lomé, des consommateurs de cannabis ou toxicomanes éprouvent des inquiétudes au regard d'une éventuelle prolifération de faux médicaments liés au cannabis médical. La méthodologie se base d'une part sur l'exploitation analytique de la documentation et d'autre part sur le tirage au hasard d'un échantillon de 60 toxicomanes d'une population-cible de 120 consommateurs de cannabis ou toxicomanes à Lomé. A cet échantillon de 60 toxicomanes, une interview a été faite. L'approche théorique repose particulièrement sur l'adéquation de l'hypothèse avec la réalité sur le terrain. Le plan de la rédaction de l'article est le suivant : la prolifération des faux médicaments en Afrique et au Togo (1), les inquiétudes des toxicomanes sur l'éventualité de la prolifération des faux cannabis médicaux (2), et enfin la nécessité d'une politique de prévention (3).

1. La prolifération des faux médicaments en Afrique et au Togo

Dans le cadre de la prolifération des médicaments de qualité inférieure ou médicaments falsifiés, généralement appelés faux médicaments en Afrique et particulièrement au Togo, il est nécessaire d'aborder le phénomène des faux médicaments et les conséquences du fléau.

1.1. Le phénomène des faux médicaments

Les faux médicaments encore appelés médicaments de qualité inférieure ou médicaments falsifiés (J.-C. CAYOUEITE, 2014, p. 180) pullulent en Afrique et ils constituent un problème de santé publique majeure.

En 2018, le ministère en charge de la santé en Côte d'Ivoire avait déclaré la saisie de 400 tonnes de faux médicaments (WHO, 2019, p. 42). En septembre 2017, environ 126 millions de faux médicaments ont fait l'objet de saisie par les services de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) dans 16 pays africains. Selon les informations recueillies à ce sujet, 35 % desdits médicaments saisis avaient pour destination finale le Nigeria qui sert de porte d'entrée des faux médicaments en Afrique (WHO, 2019, p. 47). Selon l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC), les faux médicaments ou médicaments falsifiés ou encore faux médicaments proviennent, entre autres, principalement de cinq pays du monde à savoir la Chine, l'Inde, le Paraguay, le Pakistan et le Royaume-Uni. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS, 2017), 42 % des cas détectés de produits pharmaceutiques de qualité inférieure aux normes requises ou falsifiés ont été identifiés en Afrique et particulièrement en Afrique subsaharienne. Tandis qu'au niveau mondial, 21 % de ces cas proviennent des Amériques et 21 % de la région européenne (WHO, 2019, p. 51). Concernant l'Afrique, les études et saisies opérées indiquent que la plupart des médicaments contrefaits qui inondent le marché africain vient de l'Asie où la Chine est en tête avec une prévalence de 60 % des cas (WHO, 2019, p. 52).

Au Togo, le phénomène des faux médicaments ne diffère pas de celui des autres pays de la sous-région ouest-africaine. Ainsi, peut-on observer que sur presque tous les marchés locaux publics d'échanges de biens et de services, il y a souvent des points de vente de faux médicaments. Chaque point de vente est généralement constitué d'une personne qui installe un étalage où sont disposés les produits en vente. Cela signifie que la vente de médicaments qualifiés de faux médicaments se fait au vu et au su de tout le monde y compris des autorités compétentes en charge de faire le contrôle en la matière. Alors, l'activité commerciale qui consiste à vendre ces genres de médicaments à la population locale participe de la dynamique quotidienne dans la mesure où celle-ci trouve une satisfaction relative dans l'offre qui lui est faite. Souvent, ce sont des femmes qui s'adonnent à la vente de ces produits de qualité inférieure ou falsifiés en s'installant aux abords des voies publiques ou dans les marchés.

La propension de la majeure partie de la population vers l'achat de ces produits de qualité inférieure ou falsifiés appelés faux médicaments est due au fait que celle-ci non seulement est très pauvre mais également n'a pas l'habitude de se diriger vers la pharmacie. D'une

manière générale et dans la mentalité collective, il y a le fait psychologique qui consiste à percevoir la pharmacie comme un lieu destiné aux personnes riches, un endroit inaccessible au pauvre, un endroit où le pauvre ne pourrait pas oser acheter un produit quelconque. De plus, à la pharmacie, les produits ne se vendent pas souvent en détail et parfois même sans ordonnance, alors que, par exemple, chez la revendeuse de produits de qualité inférieure ou falsifiés, il est aisé de les acheter en détail sans aucune formalité.

1.2. Les conséquences du fléau

Les conséquences du phénomène relatif aux faux médicaments sont alarmantes en Afrique. Il faut reconnaître que le manque de mécanisme de régulation ou de contrôle des produits pharmaceutiques sur le continent et particulièrement au Togo laisse la porte ouverte à toutes sortes d'activités faisant entrer des faux médicaments sur le continent et par suite sur le territoire national togolais (Togo-Presse, 2020, p. 4).

Selon une nouvelle étude de l'OMS en 2018, un médicament sur dix circulant dans les pays à faibles revenus et à revenus intermédiaires est soit inférieur aux normes, soit falsifié. L'OMS ne cache pas ses préoccupations face à la montée en puissance de ce trafic et de son fort impact économique et social. Dans un rapport rendu public le 28 novembre 2018, l'OMS reconnaît qu'il s'agit d'un problème majeur pour les systèmes de santé des pays à faibles revenus ou à revenus intermédiaires. En effet, un traitement sur dix commercialisés dans ces pays ne respecte pas les normes ou est un faux médicament. Cela est terrifiant car de plus en plus de malades exposés à ces faux traitements voient leur état de santé se dégrader, à moins qu'ils ne décèdent tout bonnement (WHO, 2019, p. 53). Ce qui signifie que les gens prennent des médicaments qui ne traitent pas ou ne préviennent pas la maladie. Non seulement c'est un gaspillage d'argent pour les individus et les systèmes de santé qui achètent ces produits, mais les produits médicaux de qualité inférieure ou falsifiés peuvent causer des maladies graves ou même la mort. Il faut encore noter qu'entre 2013 et 2017, l'OMS a reçu 1500 rapports de cas de produits de qualité inférieure ou falsifiés parmi lesquels les médicaments contre le paludisme et les antibiotiques sont les plus contrefaits, et ces derniers représentent respectivement 19,6 % et 16,9 % des traitements falsifiés ne respectant pas les normes requises (WHO, 2019, p. 55).

Il faut ajouter que dans le monde et par an, les seuls faux antibiotiques seraient responsables de la mort de 72 000 à 169 000 enfants dues à des pneumonies (WHO, 2019, p. 56). Dans le cas du paludisme par exemple, plus de 100 000 morts pourraient être évités en Afrique subsaharienne chaque année si les médicaments utilisés

n'étaient pas contrefaits, et les systèmes de santé pourraient économiser 40 millions de dollars américains (WHO, 2019, p. 57).

D'après l'OMS, 15 % des médicaments en circulation dans le monde sont faux et la contrefaçon de médicaments est un phénomène mondial. Ainsi, les faux médicaments concernant le paludisme et la tuberculose seraient-ils présents dans 90 pays et tueraient 700 000 personnes par an. Les zones les plus touchées étant l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine (WHO, 2019, p. 58). On estime à 1 million le nombre de décès annuels dans le monde dus directement ou indirectement à l'absorption de médicaments contrefaits (Togo-Presse, 2020, p. 5)

Après avoir évoqué les conséquences du fléau, il y a lieu d'aborder à présent les inquiétudes des toxicomanes sur l'éventualité de la prolifération des faux cannabis médicaux

2. Les inquiétudes des toxicomanes sur l'éventualité de la prolifération des faux cannabis médicaux

Cette partie s'articule autour des enjeux économiques et des inquiétudes des toxicomanes.

2.1. Les enjeux économiques

Le trafic des faux médicaments est très rentable de sorte que pour 1 000 dollars américains investis, le profit peut aller à 500 000 dollars américains pour des falsifications de médicaments très onéreux (C. GIROUD, 2020, p. 80). Au total, le marché mondial de la contrefaçon de médicaments représentait 75 milliards de dollars américains en 2010. Alors qu'en 2014, le World Economic Forum chiffre ce marché illicite à 200 milliards de dollars américains (C. KAPLAN, 2015, p. 570). Ainsi, le trafic de médicaments contrefaits serait-il le premier commerce illicite mondial en raison du volume du marché mondial de la contrefaçon de médicaments. Dans ces conditions, investir dans les faux médicaments peut être de 10 à 25 fois plus rentable que le trafic d'héroïne, de cocaïne ou de cigarettes, par exemple (P. BRISSON., 2019, p. 103). Dans tous ces marchés, il faut remarquer qu'entre 2005 et 2010 le marché des faux médicaments est en pleine explosion et représente plus de 90 % de l'ensemble (CCLT, 2019, p. 14). Dans ce sens, le coût des médicaments est un facteur déterminant pour les consommateurs africains du fait que les produits vendus dans les pharmacies agréées étant d'un coût inabordable pour la plupart de ceux-ci. De plus, les médicaments représentent une grande proportion des coûts de santé, en particulier dans les pays en développement, où près d'un tiers de la population n'a pas un accès continu aux médicaments essentiels ou ne peuvent pas les acheter en raison de son pouvoir d'achat très faible.

Dans le contexte africain, il faut reconnaître que le marché africain du médicament représente moins de 2 % du commerce mondial

de ce secteur, même s'il est en pleine expansion (CRDM-IU, 2019, p. 66). Cependant, il faut noter qu'en 2011, ce marché atteignait 2,2 milliards de dollars américains et qu'en 2019, il devait être autour de 5 milliards de dollars américains (C. GIROUD, 2020, p. 85). Dans ces conditions, la valeur totale des importations de produits pharmaceutiques en Afrique de l'Ouest était de 1,5 milliard de dollars américains en 2010 et les ports de Lagos, Cotonou, Lomé, Accra et Cotonou sont les entrées privilégiées des médicaments contrefaits en Afrique de l'Ouest (J. W. STONED, 2019, p. 147).

D'après l'OMS, 200 milliards de dollars américains est la valeur estimée du marché mondial des faux médicaments en 2018. Ce phénomène devenu désormais une véritable industrie lucrative, représente un énorme défi à relever par les gouvernements (CCLT, 2019, p. 20). L'Afrique qui reste jusqu'à présent le continent le plus touché par ce trafic, paie malheureusement un lourd tribut chaque année, en milliers de vies humaines, mais aussi en pertes économiques qui pourraient être estimées en plusieurs milliards de dollars américains (J. W. STONED, 2019, p. 139).

Au regard du cannabis et en remontant un peu le temps, il faut rappeler qu'entre 1850 et 1937, la pharmacopée américaine officielle avait mis en avant le pouvoir médical du cannabis sur une centaine de maladies (M. DOUVILLE, 2019, p. 28). Vers 1900, les médicaments à base de cannabis représentaient 50 % des ventes de médicaments aux États-Unis. Jusqu'en 1937, les onguents musculaires et les emplâtres contre les rhumatismes se composaient principalement d'extraits de cannabis (R. MANN, 2019, p. 151). Mais, du fait de la criminalisation ou de la pénalisation du cannabis par la convention unique sur les stupéfiants de 1961 qui classe ledit produit comme une substance nocive et prohibée sur le plan international, tous les médicaments avaient disparu. En Suisse, le cannabis était encore utilisé jusqu'au début des années 1970. Alors, les pharmaciens fabriquaient traditionnellement des médicaments à base de cannabis pour soigner les cors aux pieds (J. W. STONED, 2019, p. 143).

De nos jours, le cannabis qui a été criminalisé et prohibé comme étant un produit dangereux à l'organisme humain, est en voie de légalisation dans le monde entier. Déjà, vingt-cinq États fédéraux américains ont partiellement ou entièrement légalisé cette plante autrefois qualifiée de drogue, tandis que le Canada s'est hissé au rang de principal marché entièrement légalisé pour le cannabis au monde (T. DECORTE, 2019, p. 115). En Europe, le cannabis est déjà disponible sur ordonnance en Allemagne, au Portugal, en Italie, en Grèce, en Grande Bretagne, en Hollande, en Norvège, en République tchèque, à Chypre, en Croatie et dans le Nord de la Macédoine avec moins de restrictions en Suisse (R. MANN, 2019, p. 152). Tandis que d'autres

pays européens sont en train d'étudier la possibilité de sa légalisation comme la France.

Dès lors, le cannabis médical est devenu un véritable enjeu économique et politique. Ainsi, un certain nombre de pays et de secteurs industriels commence-t-il à en mesurer le potentiel économique. Dans cette lignée, on note des secteurs puissants comme les secteurs pharmaceutiques, cosmétique, du tabac, de l'alcool et de la boisson qui se positionnent dans le domaine du cannabis. Plusieurs d'entre eux encouragent le développement de leurs industries de cannabis médical dans le but de devenir des leaders mondiaux (T. DECORTE, 2019, p. 116). Dès lors, le cannabis médical devient un secteur économiquement intéressant dans la mesure où il est une industrie grandissante qui permet la création de beaucoup d'emplois. De sorte qu'en 2017 par exemple le cannabis médical au Canada représentait 2 400 emplois pour un chiffre d'affaires total de l'industrie de 245 millions de dollars canadiens (Statistique Canada, 2018, p. 5). Cela n'est pas encore énorme mais l'industrie est en plein développement, surtout avec la légalisation du cannabis récréatif.

Dorénavant, le cannabis médical fait l'objet d'une politique volontariste de certains gouvernements qui souhaitent profiter de la croissance de l'industrie et de la tendance mondiale à la légalisation de ce dernier. Cela fait partie de la stratégie des pays comme le Canada, l'Australie, le Danemark. Parmi ces pays, le Canada semble singulièrement avoir une certaine avance sur le commerce du cannabis. Il exporte vers les Etats-Unis d'Amérique, le Danemark, l'Australie, le Brésil, le Chili, la Croatie, alors que l'Allemagne alimente les Pays-Bas et le Canada, par exemple (Statistique Canada, 2018, p. 6). On peut également noter que le groupe canadien Aurora s'intéresse à un partenariat avec Coca-Cola pour produire et commercialiser des boissons à base d'infusions de cannabis. Plusieurs groupes de boissons alcoolisées essaient aussi de se rapprocher du marché du cannabis (A. GÖNENÇ, 2019, p. 127). Ainsi, Constella Brands qui est propriétaire de la marque de bière Corona, a-t-il investi 4 milliards de dollars canadiens pour entrer avec 38 % au sein de la Société Canopy Growth, laquelle est le leader du cannabis au Canada (M. DOUVILLE, 2019, p. 29).

2.2. Les inquiétudes des toxicomanes

Les inquiétudes dont il s'agit dans le contexte actuel, ne s'intéresse nullement au degré d'importation du cannabis ni aux effets néfastes de cette importation sur les toxicomanes, à proprement parler. Il s'agit tout simplement des inquiétudes liées plutôt aux inondations éventuelles des marchés locaux par des faux médicaments soi-disant fabriqués à base de cannabis, dans un proche avenir. Autrement dit, les toxicomanes pensent que la mise sur le marché mondial de

médicaments fabriqués à base de cannabis engendrerait par conséquent la fabrication et le déversement de faux médicaments liés au cannabis sur les marchés locaux, du fait des intérêts économiques que cela susciterait. C'est une éventualité imminente qu'ils craignent.

Alors, l'engouement que suscite, de nos jours, l'enjeu économique du cannabis dans le monde du fait qu'il semble constituer un véritable potentiel économique fait que l'apparition du cannabis médical ou médicament fabriqué à base de cannabis sur le marché international plonge certains consommateurs de cannabis ou toxicomanes dans un tourment. Ce tourment qui se traduit par des inquiétudes notoires que ces consommateurs de cannabis ou toxicomanes expriment au regard d'une éventuelle prolifération de faux médicaments fabriqués à base de cannabis ou simplement faux cannabis médicaux.

Pour se rendre compte des inquiétudes des consommateurs de cannabis ou toxicomanes à Lomé au sujet d'une éventuelle prolifération de faux cannabis médicaux, la présente étude a eu à interroger un échantillon de 60 toxicomanes tirés au hasard d'une population-cible de 120 usagers de cannabis ou toxicomanes. Les résultats de cette démarche sont consignés dans le Tableau I ci-après. Le bien-fondé de ce tableau à une entrée réside dans le fait qu'il montre tout simplement qu'on peut faire une lecture facile ou avoir une compréhension aisée de l'expression des toxicomanes enquêtés. Ces derniers ont en effet exprimé leurs inquiétudes relatives lorsqu'ils ont appris qu'il y a une présence sur le marché mondial des médicaments à base de cannabis et que de ce fait une prolifération éventuelle de faux cannabis pourrait se faire voir sur les marchés locaux. L'expression de leurs inquiétudes constituant, d'une manière ou d'une autre, un fait intéressant qui mériterait qu'on en tienne compte, surtout que ces inquiétudes reposent sur l'éventualité imminente de faux cannabis médicaux sur les marchés locaux.

Tableau I. Répartition des inquiétudes des toxicomanes sur une prolifération éventuelle de faux cannabis médicaux.

	Effectif	Pourcentage
Toxicomanes ayant des inquiétudes sur une prolifération éventuelle de faux cannabis médicaux	57	95
Toxicomanes n'ayant pas d'inquiétude sur une prolifération éventuelle de faux cannabis médicaux	3	5
Total	60	100

Source : données des recherches sur le terrain, février 2020.

Dans le Tableau I, il est évident que 57 sur 60 consommateurs de cannabis ou toxicomanes (soit 95 %) éprouvent véritablement des

inquiétudes sur une prolifération éventuelle de faux cannabis médicaux. La raison fondamentale que ces derniers évoquent est qu'aucun médicament n'échappe à l'emprise de la falsification de nos jours. De plus, ils renforcent leurs inquiétudes par le fait que les faux médicaments sont de qualité inférieure ou de mauvaise qualité et que par conséquent, ils sont nuisibles à l'organisme humain. Etant donné qu'ils sont obligés de satisfaire leurs désirs quotidiens en drogue, ils peuvent facilement être amenés à aller acheter des faux cannabis sur le marché sans s'en rendre compte.

Par contre, dans le même Tableau I, il y a 3 consommateurs de cannabis ou toxicomanes (soit 5 %) qui n'ont pas d'inquiétude. Ces derniers estiment, entre autres, que les faux cannabis médicaux qui viendraient sur le marché permettraient aux usagers de cannabis qui n'ont pas suffisamment de moyens financiers de pouvoir se procurer leur dose journalière de drogue sans trop de difficulté. Pour ces derniers, la qualité de ces produits ne leur pose aucun problème. Ce qui compte pour eux, c'est l'approvisionnement sans problème de ces produits. Pour eux, peu importe si ces produits sont de bonne qualité ou non ! Au fait, il s'agit là de l'avis singulier de ces derniers qu'on ne saurait remettre en cause. Car en les interviewant, la latitude leur a été donnée de répondre à des questions ouvertes. Ce qui leur a permis de pouvoir exprimer librement ce qu'ils pensent. Ici, ces enquêtés ont donné leur avis et il n'est guère question de leur en vouloir pour cela. Ce qui compte est qu'ils n'ont pas d'inquiétudes en regard d'une éventuelle présence de faux cannabis médicaux sur les marchés locaux. Aussi y a-t-il lieu d'ajouter que le milieu de la drogue est un environnement assez particulier et parfois même dangereux où il faut beaucoup de délicatesse pour l'aborder afin de pouvoir faire la collecte des informations dont on a besoin.

Les inquiétudes observées chez des toxicomanes au sujet d'une éventuelle prolifération de faux cannabis médicaux amènent à la nécessité d'une politique de prévention.

3. La nécessité d'une politique de prévention

Le caractère indispensable de l'adoption d'une politique afin de prévenir l'éventualité d'une prolifération de faux cannabis médicaux passe par le rôle de l'Etat et par celui des organisations de la société civile intéressées.

3.1. Le rôle de l'Etat

Au sujet du phénomène des faux médicaments, l'Etat togolais mène à sa manière une lutte relative qui lui permet, grâce à l'action de l'Office Centrale de Répression de Trafic Illicite de Drogue et de Blanchiment (OCRTIDB), d'opérer parfois des saisies qui, chaque année, sont incinérées à l'occasion de la Journée Internationale de Lutte

contre la Drogue. C'est dans ce cadre qu'en septembre 2016, il y a eu des saisies évaluées à 23 tonnes de ces médicaments par les forces de l'ordre togolaises. Alors qu'en juin 2015, il y avait eu 70 tonnes de médicaments contrefaits saisis et incinérés. En juillet de la même année, 480 cartons contenant chacun 72 tubes de pâtes dentifrices falsifiées avaient été saisis.

Pour lutter contre le phénomène des faux médicaments, le Togo dispose de deux instruments juridiques tels que la Loi N° 2009 / 007 du 15 mai 2009 portant Code de la Santé Publique de la République Togolaise et de la Loi N° 2015-010 du 24 novembre 2015 portant Nouveau Code Pénal modifié par la Loi N° 2016-027 du 11 octobre 2016 ainsi que d'un instrument institutionnel à savoir le Décret N° 2004-53 / PR portant création et attributions de l'Office Centrale de Répression de Trafic Illicite de Drogue et de Blanchiment (OCRTIDB). Mais, pour renforcer son arsenal juridique, l'Etat togolais, dans le cadre de son devoir régalien, doit s'inspirer du nouveau document de l'ONUDC mis à la disposition des Etats parties. Ce document est un guide que l'ONUDC a publié en 2019 qui est un modèle rassemblant les bonnes pratiques législatives pour lutter contre la criminalité liée aux produits médicaux falsifiés afin d'aider les pays à adopter ou à renforcer leur législation dans ce domaine, ainsi qu'à protéger la santé publique.

Dans ce guide, la latitude est donnée à chaque Etat de pouvoir utiliser celui-ci en tant qu'outil pratique lorsqu'il rédigera, amendera ou passera en revue sa législation. C'est un guide qui reprend la définition des produits médicaux falsifiés adoptée en 2017 par l'Assemblée mondiale de la santé et qui ne fait pas de distinction entre produits génériques et principes. Il ne concerne, en aucun point, à la protection des droits de propriété intellectuelle ; il met l'accent sur la protection de la santé publique à travers une réponse fournie par la justice pénale. C'est un guide qui contribuera à accroître le nombre d'enquêtes et de poursuites judiciaires nationales et internationales en matière de criminalité liée aux produits médicaux falsifiés, qui restent un secteur très lucratif et peu risqué pour les criminels (Togo-Presse, 2020, p. 4).

En matière de coopération bilatérale ou multilatérale, le Togo peut adhérer aux principes de Médicrime qui sont une convention internationale pour lutter contre les produits médicaux contrefaits. Adoptée en décembre 2010 par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, la convention internationale criminalise la contrefaçon mais aussi la fabrication et la distribution de produits médicaux mis sur le marché sans autorisation ou en violation des normes de sécurité. La convention Médicrime est le premier instrument international dans le domaine du droit pénal (P. BRISSON, 2019, p. 102) faisant obligation aux Etats parties d'ériger en infraction pénale :

- la fabrication de produits médicaux contrefaits ;

- la fourniture, l'offre de fourniture et le trafic de produits médicaux contrefaits ;
- la falsification de documents ;
- la fabrication ou la fourniture non autorisée de produits médicaux ; et
- la mise sur le marché de dispositifs médicaux ne remplissant pas les exigences de conformité.

La convention offre également un cadre de coopération nationale et internationale à travers les différents secteurs administratifs. Elle prévoit des mesures de coordination nationale, des mesures préventives à destination des secteurs publics et privés, et des mesures de protection des victimes et des témoins. Elle prévoit également la création d'un organe de suivi chargé de superviser la mise en œuvre de la convention par les Etats parties. La convention part de l'idée que la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires violent le droit à la vie inscrit dans la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales (R. MANN, 2019, p. 152). Ces comportements délictueux et dangereux privent dans les faits les patients du traitement médical qui leur est nécessaire et peuvent souvent s'avérer dangereux pour leur santé, voire conduire au décès du patient ou du consommateur. En plus du risque pour la santé des personnes, la convention estime que la confiance du grand public dans les autorités sanitaires et les systèmes de santé en tant que tel est susceptible d'être ébranlée par la circulation sur le marché de produits médicaux contrefaits et dangereux (T. DECORTE, 2019, p. 118). La difficulté croissante à identifier les produits médicaux contrefaits sans la réalisation de tests de laboratoire onéreux traduit bien le risque actuel omniprésent que des contrefaçons entrent dans les chaînes officielles d'approvisionnement de produits médicaux et soient mélangées à des produits licites, avec des effets potentiellement désastreux sur la santé publique (J. RANKINI, 2017, p. 106).

Dans le cadre de la coopération multilatérale, le Togo avait déjà participé en avril 2013 à l'opération dénommée *Biyela*. Il s'agit d'une opération conjointe menée par l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et l'Institut International de Recherche Anti-Contrefaçon de Médicaments (IRACM), qui avait permis la saisie de 550 millions de doses de médicaments contrefaits dans 23 pays africains, pour une valeur estimée à 275 millions de dollars américains (Togo-Presse, 2020, p. 5).

Le Togo peut également adhérer à l'opération *Pangea* d'envergure mondiale qui cible la vente en ligne de médicaments et dispositifs médicaux illicites et contrefaits. C'est une structure qui organise des activités opérationnelles coordonnées contre les sites Internet illégaux afin d'identifier les réseaux criminels à l'origine du trafic illicite. Les principaux objectifs consistent à retirer les

médicaments illicites de la circulation et à sensibiliser le grand public aux risques liés à l'achat de médicaments sur des sites non réglementés. L'opération Pangea a considérablement gagné du terrain cette dernière décennie, passant de 8 pays lors de son lancement en 2008 à 123 pays en 2017, son année record (P. BRISSON, 2019, p. 105).

Dans le cadre de la coopération régionale, le Togo participe déjà à l'initiative régionale africaine dénommée Heera qui cible le trafic de médicaments en Afrique de l'Ouest. En dehors du Togo, il y a les pays africains comme le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, et le Sénégal qui y participent. En 2018, cette initiative a saisi 95 800 unités d'une valeur estimée à 3,8 millions de dollars américains et identifié 41 personnes suspectes (Togo-Presse, 2018, p. 8).

De plus, les autorités publiques togolaises, à travers le ministère en charge de la santé, doivent être résolument engagées dans la lutte contre ce fléau en multipliant des ateliers de formation, des séances de sensibilisation et des conférences débats pour entretenir la population sur les méfaits de ces faux médicaments. Aussi, des opérations des forces de l'ordre au niveau des douanes et dans les rues permettront-elles de saisir d'importantes quantités de faux médicaments.

3.2. Le rôle des organisations de la société civile

Les organisations de la société civile engagées dans la promotion de l'intérêt public ont un rôle à jouer. Etant plus proches de la population, elles peuvent mener des actions de sensibilisation afin d'attirer l'attention de celle-ci sur les risques liés à l'utilisation des faux médicaments.

Elles peuvent également, dans le cadre des activités de sensibilisation, organiser par exemple des séminaires, des ateliers de travail avec des thématiques qui soient en adéquation avec le phénomène des faux médicaments. De ces différentes activités de sensibilisation, pourraient se dégager des approches de solution qui pourraient être proposées aux autorités publiques.

Elles pourraient aussi inciter les autorités publiques à renforcer davantage les mécanismes de coopération bilatérale et multilatérale. D'ailleurs, cela est une nécessité impérieuse dans la mesure où le Togo seul ne saurait réussir la lutte contre le phénomène des faux médicaments non seulement dans la sous-région ouest-africaine mais également dans le monde.

Conclusion

A l'issue de cette étude, il est à noter que l'apparition sur le marché mondial des médicaments relevant du cannabis appelé, d'une manière générale, cannabis médical n'est pas sans susciter des inquiétudes surtout de la part des consommateurs de cannabis ou

toxicomanes à Lomé. Ces inquiétudes sont étroitement liées à la peur que provoque le fait de voir, les jours à venir, sur le marché local togolais des faux médicaments issus du cannabis ou tout simplement des faux cannabis médicaux. Etant donné que les faux médicaments occupent, de nos jours, une bonne place sur l'échiquier économique mondial, il va sans dire que la fabrication de faux cannabis médicaux ne poserait pas un problème aux industries pharmaceutiques qui inondent le marché mondial de faux médicaments. L'intérêt de la présente étude réside surtout dans le fait que les consommateurs de cannabis ou toxicomanes ont raison d'avoir des inquiétudes sur une prolifération éventuelle des faux cannabis médicaux à Lomé. Ces inquiétudes qu'ils ont permettent, d'une manière ou d'une autre, d'interpeller les autorités publiques ainsi que les acteurs de la société civile sur l'adoption de mesures préventives afin que les marchés locaux de l'Afrique de l'Ouest et particulièrement ceux du Togo ne connaissent pas la présence de faux cannabis médicaux. Cela étant, on ne saurait mettre à l'écart les marchés de l'Afrique et du monde, en général. Car pour une bonne couverture sécuritaire en matière de prévention, il faudrait que tous les marchés du monde soient exempts de faux cannabis médicaux voire de faux médicaments.

Références bibliographiques

- BRISSON Peter., 2019, Prévention des toxicomanies : Aspects théoriques et méthodologiques, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2019, 296 p.
- DECORTE Tony, 2019, « Cannabis social clubs in Belgium: Organizational strengths and weaknesses, and threats to the model », *International Journal of Drug Policy*, 37, 2019, pp.108-120.
- DOUVILLE Marx, 2019, « Les effets du cannabis sur la conduite automobile », Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2019, pp. 23-38.
- GIROUD Caenn, 2020, « Cannabis and its effects skills », *Forensic Science International*, 268, 2020, pp.72-92.
- GRANT Comelt, 2017, « Le cannabis et les enfants et adolescents canadiens », *Pediatrics and Child Health*, 2017, pp.109-115.
- GÖNENÇ Andreas, 2019. « Worth the wait : effects of age of onset of marijuana use and impulsivity », *Psychopharmacology*, 114, 2019, pp.1273-1285.
- KAPLAN Charles, 2015, « Understanding dabs: contamination concerns of cannabis concentrates and cannabinoid transfer during the act of dabbing », *The Journal of Toxicological Sciences*, 51, pp.562-574.
- RANKINI Jay, 2017, « Physicians disagree on legal age for cannabis » *CMAJ*, 103, 2017, pp.101-109.

- MANN Remy, 2019. « International approaches to driving under the influence of cannabis: A review of evidence on impact », *Drug and Alcohol Dependence*, 74, 2019, pp.148-155.
- WHO (World Health Organization), 2019, *The Health and Social Effects of Nonmedical Cannabis Use*. Genève : World Health Organization, 2019, 69p.
- CAYOINETTE Jean-Charles, 2014, *Curieuses histoires de plantes du Canada*, Québec, Septentrion, 2014, 250 p.
- CCLT (Centre canadien de lutte contre les toxicomanies), 2019, *Réglementation du cannabis : leçons retenues de l'expérience des États du Colorado et de Washington*, Ottawa, CCLT, nov. 2019, 22 p.
- CRDM-IU (Centre de réadaptation en dépendance de Montréal-Institut universitaire), 2019, *Les troubles liés à l'utilisation de substances psychoactives-Prévalence, utilisation des services et bonnes pratiques*, CRDM-IU, Montréal, 2019, 198 p.
- RT1 (République Togolaise 1), 2017, Loi N°2015-010 du 24 septembre 2015 portant Nouveau Code Pénal modifiée par la Loi N°2016-017 du 11 octobre 2016, Lomé, Editogo, 2017, 424 p.
- RT2 (République Togolaise 2), 2009, Loi N°2009 / 007 du 15 mai 2009 portant Code de la Santé de la République Togolaise, Lomé, Editogo, 2009, 159 p.
- STONED John Willy, 2019, *The Truth about Medical Marijuana and Hemp Oil*, NY, Century Wellness Publishing, Reno, 2019, 326 p.
- Statistique Canada, 2018, « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada », *Le Quotidien*, 2018, p.1-10.
- Togo-Presse, 2020, N°10706 du 20 janvier 2020, Lomé, Editogo, 2020, 28 p.
- Togo-Presse, 2018, n°10213, du 8 juin 2018, Lomé, Editogo, 28p.

PROBLEMATIQUE DU BURNOUT DANS LES SERVICES DE GYNECOLOGIE AU SUD-BENIN

ASSOGBA Elwis Roland*
GANSOU Grégoire Magloire*
TCHABLE Boussanlègue*
HOUSSOU Patrick*
FIOSSI-KPADONOU Emilie*
BOKO Gabriel Coovi*

Résumé

Ce travail a pour objectifs d'étudier le burnout chez les soignants des services de gynécologie obstétrique au sud-bénin. Il s'agit d'une étude, transversale descriptive et analytique réalisée auprès de 325 soignants du secteur public et privé du sud-bénin. Les données ont été collectées à l'aide de questionnaires dont une échelle d'évaluation du burnout (le Maslach Burnout Inventory). Elles ont été traitées à l'aide du logiciel SPSS-26. Les résultats obtenus révèlent que la majorité des soignants présente des signes de burnout. Les femmes y sont plus touchées que les hommes. En considérant la catégorie socioprofessionnelle, les sages-femmes et aides-soignants sont plus affectés par le burnout que les infirmiers; les médecins le sont dans une moindre mesure. Les facteurs culturels tels que les pratiques traditionnelles endogènes sont sources de protection des soignants contre le burnout. Il ressort que la fonction soignante dans les services de gynécologie comporte une souffrance physique et psychique induisant un taux élevé de burnout. Cette souffrance, qui est atténuée lorsque certains facteurs culturels, est prise en compte dans l'exercice de la fonction soignante.

Mots clés : Burnout, culture, Soignants, sud Bénin.

Abstract

The aim of this work is to study burnout in caregivers in obstetrics and gynecology services in South Benin. This is a cross-sectional, descriptive and analytical study with 325 healthcare workers from the public and private sector in South Benin. Data were collected using questionnaires, including a burnout assessment scale (the Maslach Burnout Inventory). They were processed using SPSS-26 software. The results show that the majority of caregivers show signs of burnout. Women are more affected than men. Considering the socio-

* Université d'Abomey-Calavi (Bénin) ; Email: asselwis@gmail.com

* Université d'Abomey-Calavi (Bénin) ; Email : gregansou@gmail.com

* Université de Kara (Togo) ; Email : tchable10@gmail.com

* Université d'Abomey-Calavi (Bénin) ; Email : yelindopatrick@yahoo.fr

* Université d'Abomey-Calavi (Bénin) ; Email : kpadonou_emilie@yahoo.fr

* Université d'Abomey-Calavi (Bénin) ; Email : gabrocoovibok@gmail.com

professional category, midwives and nursing assistants are more concerned with burnout than nurses; doctors are to a lesser extent. Cultural factors such as endogenous traditional practices are sources of protection for caregivers against burnout. It appears that the nursing function in gynecology services involves physical and mental suffering inducing a high rate of burnout. This suffering, which is alleviated when certain cultural factors, is taken into account in the exercise of the nursing function.

Keywords: Burnout, culture, Caregivers, south Benin.

Introduction

De façon générale, l'un des maux les plus courants qui menacent les professionnels de santé travaillant dans les services hospitaliers est le burnout ou Syndrome d'Épuisement Professionnel (SEP), une réalité qui se trouve au croisement des domaines médical, psychologique et sociologique. Le burnout représente la plus fréquente des affections psychologiques chez les soignants. C'est une brûlure interne due au stress en milieu de travail qui s'est développée avec l'urbanisation et les changements sociaux qui en découlent (V. Munroe et N. Brunette, 2001; H. Freudenberg, 1987). Le burnout est caractérisé par l'épuisement émotionnel¹, la réduction de l'accomplissement personnel etc. Il se manifeste par la détérioration de la relation entre le soignant, les patients et les accompagnants souvent colorées par la mauvaise qualité de la relation de soin et la mauvaise manipulation des patients (R. Wiertz, 2012).

Au Bénin, le burnout reste un amalgame entre problème psychopathologique et attitude professionnelle et représente ainsi une problématique tridimensionnelle à savoir son institutionnalisation ; son diagnostic et sa prise en charge ; car ses effets sont parfois ignorées au détriment des conséquences liées aux accidents de travail et aux maladies professionnelles. Ainsi, sans distinction de secteur d'activité, il est défini comme un syndrome de la fatigue lié au travail et non d'emblée perçu comme un « état » qui peut déboucher sur la maladie qui ruine l'intégrité physique et mental du travailleur.

D'abord, la maladie professionnelle est définie comme toutes affections contractées à l'occasion du travail. La loi 98-019 du 21 mars 2003 portant code de sécurité sociale en République du Bénin stipule « qu'elle doit en principe figurer dans la nomenclature arrêtée par la législation de la sécurité sociale et du travail ». Pour être reconnue par le régime de la sécurité sociale et de la santé au travail, les articles n°55

¹ qui se traduit par une démotivation, une baisse d'énergie au travail, et un sentiment d'accablement qui fait que tout semble difficile), la dépersonnalisation (qui consiste à ne plus voir ses patients comme des êtres humains, mais comme des maladies, des objets sans vie ni intérêt, voire de problèmes

et n°88 de ladite loi déterminent deux éléments caractéristiques de la maladie professionnelle : « le travailleur doit avoir été exposé au risque pendant une certaine période » ; « le travailleur doit présenter les symptômes de la maladie dans un délai déterminé ». Les normes standards sur la sécurité et la santé au travail en République du Bénin sont contenues dans la loi n°98-004 du 27 Janvier 1998 portant code du travail en République du Bénin et ses textes d'applications. Son champ d'application ne concerne que les travailleurs des secteurs privés et semi-public régis par ce code. Par ailleurs, d'autres structures de l'Etat et non gouvernementales interviennent sur la base de programmes sectoriels. Ces dispositifs ne favorisent pas la bonne promotion de la sécurité au travail.

On note dans certaines administrations béninoises, certains comportements caractéristiques du burnout à savoir : les réactions hostiles et épidermiques sans cause précises, les agressivités, la lenteur administrative, le présentisme, les retards, l'absentéisme, la confusion et les erreurs dans les dossiers, la fatigue physique et mentale, etc. Selon A. Bakker et al. (2007), les personnes souffrant de détresse psychologique au travail ont des réactions anxieuses et dépressives. Ils sont irritables et ont des difficultés à se concentrer ou à effectuer des tâches complexes. Ils ont des troubles du sommeil, s'absentent régulièrement et/ou sont victimes de présentisme.

Le burnout est d'autant plus vécu comme une épidémie dans le monde des professionnels de santé des services d'urgence au Bénin en général et en particulier ceux des services non moins urgents comme la gynécologie obstétrique au point où il fait l'objet du thème consacré à la Journée Internationale des sages-femmes au Bénin en 2019.

B. A.Tchaou et al. (2018) ont réalisée à Parakou une étude sur les soignants du CHD-Borgou et ont trouvé un taux de burnout de 68,3%. A Cotonou en 2007 une étude a montré que la prévalence du stress parmi les agents de santé était de 69, 5% (S.B. Hounkpè, 2007). Par ailleurs une étude exploratoire a été réalisée en 2016 auprès des soignants de la CUGO du CNHU-HKM et a rapporté une prévalence du burnout à 83% (E. R. Assogba et al., 2019).

Malgré les efforts fournis pour améliorer son système de santé, les progrès accomplis en matière de réduction des risques sanitaires au Bénin n'ont pas encore permis d'atteindre la couverture universelle en matière de santé. Les résultats des investigations réalisées dans le secteur ont révélé : une offre inadéquate et insuffisante de services sanitaires ; un personnel de santé insuffisant et pas toujours qualifié et une faible utilisation des services sanitaires (INSAE et Macro International Inc., 2007 ; INSAE et ICF International, 2013 ; Ministère de la santé, 2017). On note en dehors des accidents de travaux et les maladies professionnelles reconnues comme étant des provocateurs de lésions allant de la simple incapacité à l'invalidité que le burnout reste

une problématique tridimensionnelle au Bénin : il s'agit de sa clarification au plan institutionnel, son diagnostic et sa prise en charge. En ce qui concerne particulièrement le personnel soignant, on note en 2016 un ratio personnel soignant-population qui est de 13 agents qualifiés² pour 10000 habitants pour une cible de 25 pour 10000 habitants recommandée par l'OMS (Ministère de la santé, 2018). Cette situation expose les professionnels de santé à une surcharge de travail marquée par l'augmentation du nombre d'heures de travail dans des conditions qui ne sont pas toujours appropriées. Le faible niveau de développement du pays ne permet pas un recrutement massif et conséquent de personnels qualifiés pour répondre convenablement aux besoins en santé des populations.

Dans une perspective de couverture sanitaire universelle et d'équité d'accès aux soins, la communauté internationale prescrit le droit à la santé comme partie intégrante des Droits de l'Homme. Or, les inégalités sociales en santé demeurent importantes (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme Organisation des Nations Unies, 2009 ; V. Liégeois, 2016). Cette situation induit un déficit de la couverture des besoins en santé de la population avec plusieurs conséquences. Du point de vue de la demande, on note une diminution de la fréquentation des formations sanitaires au profit d'autres choix thérapeutiques (médecine naturelle, endogène, prière, automédication, etc.). Du côté de l'offre, s'observe également une insatisfaction des soignants qui sont par ailleurs confrontés à des affections de plus en plus complexes, à une charge de travail plus élevée dans des conditions de travail peu adéquates. Il convient de rappeler que comme tout travailleur, les soignants en milieu hospitalier aspirent à vivre dans un environnement paisible, stable et favorable à un bon accomplissement de leur travail. Par ailleurs, les incidents critiques tels que la souffrance ou la mort des patients, les accidents de travail, l'atmosphère tendue avec les patients, la charge de travail, etc. constituent des situations délétères stressantes voire traumatiques susceptibles d'affecter négativement la santé des soignants (M. Delbrouck, 2008). Bien que formés pour assurer une bonne santé aux patients/clients en milieu hospitalier, les professionnels de santé ne sont pas exposés au même niveau de risque sur leur lieu de travail. Certains services sont particulièrement à risque de morbidité chronique ou de décès précoce pour les patients si des mesures idoines ne sont pas prises pour assurer convenablement la prise en charge des patients. Il s'agit des services d'urgence, de réanimation, de traumatologie, de chirurgie, de gynécologie, etc.

² Médecins, infirmiers, sages-femmes, technicien de laboratoire et techniciens de radiologie.

En s'intéressant aux professionnels de santé dans le processus de prise en charge des patients admis dans les services hospitaliers, cet article voudrait apporter un éclairage sur le malaise ressenti par ceux-ci en situation de soin. Il se préoccupe d'analyser le ressenti du soignant au cours du processus thérapeutique. A cet effet, il ambitionne de répondre aux questions suivantes. Qu'arrive-t-il lorsque le soignant se trouve confronté à un stress intense et une surcharge en milieu hospitalier? Quels sont les facteurs de risque au burnout? Telles sont les principales préoccupations qui sous-tendent les présentes analyses. Le champ d'investigation est composé des services publics ou privés de gynécologie obstétrique au sud bénin, le plus grand pôle géographique comportant non seulement les grands hôpitaux du pays mais aussi la majorité des centres publics ou privés de gynécologie obstétrique au Bénin au sein duquel, une étude a été réalisée en 2019.

Dans le monde de la santé par contre, beaucoup considèrent le burnout comme le mal professionnel de notre siècle. Et pour cause, le "burnout" ou le syndrome d'épuisement lié au travail, ne cesse de croître en milieu professionnel de façon globale et reste plus présent dans les métiers ou services à caractère social (éducation, santé, banque etc.) même si les statistiques sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, en République du Bénin, élaborées par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) actuellement ne reflètent pas la réalité. L'Aumônier des Hôpitaux de l'Archidiocèse de Cotonou Père B. KITI (2019, p.1) avait déjà déclaré que :

Depuis les années 1990, la fréquence des problèmes de santé psychologique liés au travail augmente de façon alarmante. Ils incluent l'épuisement professionnel, la dépression, le stress post-traumatique, les troubles d'anxiété, etc. Beaucoup d'acteurs socio-sanitaires (garde-malades, infirmiers, médecins, sages-femmes, etc.) après quelques années de service auprès des malades, présentent des signes de grande fatigue, parfois de dépression, une perte de confiance laissant place à la routine. Le sens d'identité professionnelle et l'auto-estime de soi en prennent un sérieux coup. Leurs rendements diminuent et les travailleurs finissent parfois par renoncer à leurs responsabilités (B. KITI 2019, p.1).

Ainsi, le rapport avec le malade devient froid et impersonnel. Les motivations et idéaux à la base apparaissent toujours plus lointains et des troubles psychosomatiques ne manquent pas. Les causes qui y sont souvent associées sont d'ordre matériel, financier et organisationnel sans pour autant occulter les questionnements sur l'état mental du travailleur, le bien-être au travail et sur les risques psychosociaux qui pourtant sont d'actualité. G.C. Boko (2013) va plus loin lorsqu'il met l'accent sur la satisfaction des besoins fondamentaux dans les questions de performance ou d'efficacité au travail en déclarant que :

pour celui qui naît et grandit aujourd'hui en Afrique francophone, manger, communiquer, se défendre, aimer, être aimé, désirer, se vêtir se soigner, appartenir à un groupe, se voir accepter, vivre une foi, sont des états extrêmement complexes ambigus, que la conscience de l'individu a peine à exprimer (G.C. Boko, 2013)

En étudiant le Syndrome d'Épuisement Professionnel (SEP) chez les soignants des services de gynécologie au Sud-Bénin, nous voudrions également mettre en relief les liens entre le burnout et la qualité des interactions « soignant-soigné » ainsi que les effets sur le parcours de soins du soignant. Plus précisément, il s'agit d'analyser les facteurs associés au SEP des soignants en milieu de travail, d'examiner dans quelles conditions le soignant s'expose lui-même à des risques dans sa quête d'offre de soin ou de guérison.

Notre démarche s'inscrit dans les approches psychologiques et sociologiques du burnout qui mettent l'accent sur les effets de l'environnement sur la qualité de vie du professionnel de santé. D'après C. Maslach et M. Leiter (2011), le burnout traduit la fracture entre ce que l'individu est et ce à quoi il se trouve contraint de faire. C'est une érosion des valeurs, de la dignité, de l'esprit et de la volonté qui enferment les individus dans un cercle vicieux. Cette situation met en cause aussi bien l'organisation du travail (à l'hôpital) que l'histoire personnelle du soignant. A travers les analyses, il sera vérifié si comme l'indique C. Gervais (1991), l'épuisement physique et émotionnel résultant du burnout prend sa source dans le travail. Nous nous intéresserons particulièrement à l'influence des facteurs culturels dans la protection ou la vulnérabilité des soignants face au burnout en vue.

1. Méthodes

1.1. Cadre de l'étude et échantillon

Les données proviennent d'une étude transversale, descriptive réalisée en 2019 auprès du personnel soignant des services de gynécologie obstétrique du sud bénin.

La population cible est constituée de tous les soignants (toutes catégories confondues) exerçants dans les services publics ou privés de gynécologie obstétrique du Littoral Bénin. Nous avons choisis ce département comme le sud bénin parce qu'il représente la région où se concentrent les grands centres ou hôpitaux tant publics que privés du pays. Cotonou demeure le pôle central en matière de santé au Bénin. Il représente la région du pays qui dispose des centres de derniers recours qui reçoivent les cas les plus critiques en matière de santé. De plus on note selon le recensement du secteur privé de la santé (USAID, 2014) que la densité des prestataires privés est concentrée de la même manière dans les zones urbaines avec près de la moitié des

établissements concentrés dans la pointe sud du pays au sein de trois départements (Atlantique, Ouémé et Littoral avec Cotonou en tête pour les services de gynécologie Obstétriques) avec de grandes différences entre les établissements urbains et les établissements ruraux en termes d'infrastructure compte tenu de des meilleures possibilités d'accès à l'eau courante et à l'électricité dans les zones urbaines. Notons aussi que la majorité (90 %) des cliniques spécialisées se retrouve dans les zones urbaines avec une représentation plus prononcée des cabinets ou cliniques privées de Gynécologie Obstétrique dans le Littoral.

L'échantillon soumis à cette étude est retenu par la méthode proposé par Schwartz en 1992. En effet Selon B. A. Tchaou et al. (2018) environ sept soignants sur dix sont atteints du burnout au Bénin. En appliquant cette formule avec ce taux de prévalence estimée à 0,7. Ainsi, 325 soignants dont 264 femmes et 61 hommes tous de profils variés (médecins, infirmiers, sages-femmes et gardes malades ou aides-soignants) ont été retenu par choix aléatoire simple. La majorité des femmes enquêtées se situe dans la classe d'âge de [22,45] tandis que celle des hommes enquêtés se situe entre la classe d'âge de [22,40].

1.2. Procédures de collecte des données

A ces répondants, il a été adressé un questionnaire qui a permis de recueillir des informations sur leur profil sociodémographiques (âge, sexe, situation familiale, mode de vie, etc.), leurs conditions de travail (statut professionnel, ancienneté, exercice et relation avec les collègues et supérieure hiérarchique), leur état de santé (comportements, antécédents médicaux, conduites additives), etc.

Le MBI est l'échelle de mesure utilisée pour étudier le Burnout chez les soignants. Chaque dimension constitutive du Burnout est explorée par un certain nombre d'items de façon randomisée (cf. tableau 1).

Tableau 1 : Dimensions du Burnout et items associés

Dimension du MBI	Nombre d'Items	Questions
EE	9 items	1, 2, 3, 6, 8, 13, 14, 16, 18
DP	5 items	5, 10, 11, 15, 22
AP	8 items	4, 7, 9, 12, 17, 18, 19, 21

Source : (R. Wiertz, 2012)

La cotation de chaque item se fait en termes de fréquence allant de 0 à 6 : 0 pour "jamais" ; 1 pour "quelques fois par an" ; 2 pour "tous les mois" ; 3 pour "quelques fois par mois" ; 4 pour "chaque semaine" ; 5 pour "quelques fois par semaine" et 6 pour "chaque jour".

Interprétation des Résultats du MBI : Les résultats ne s'expriment pas sous forme d'un score global mais sous forme d'un

score dans chacune des trois dimensions (EE, DP, AP). Chaque score est exprimé en “bas”, “modéré” ou “élevé” selon la Version Originale du MBI. Un score élevé d’Epuisement Emotionnel (EE) ou de Dépersonnalisation (DP) ou un score bas d’Accomplissement Personnel (AP) suffisent à définir le burnout. En cas de burnout, le degré de gravité peut être déterminé. Il est dit faible, moyen ou sévère en fonction du nombre de dimensions atteintes (cf. tableau 2).

Tableau 2 : Dimensions du MBI (Version française)

Score de Burnout	EE	DP	AP
Elevé	≥ 30	≥ 12	≤ 33
Modéré	18-29	6-11	34-39
Bas	≤ 17	5	≥ 40

Source : P. Canouï et A. Mauranges (2008)

Le Burnout est faible s’il y a atteinte de l’une quelconque des trois dimensions; il est moyen s’il y a atteinte de deux des trois dimensions et sévère lorsque les trois dimensions sont atteintes. Une dimension atteinte correspond à un score EE ou DP élevé ou un score AP bas.

1.3. Techniques d’analyse des données

Ces questionnaires ont été digitalisés à l’aide la plateforme CS Entry version 7.2 et installés sur les Smartphones des agents de collecte d’une part puis à l’aide de Google forme où des liens de remplissage (<https://forms.gle/LWn7qrZXA6HXwHRK8> & <https://forms.gle/1hGCaZrMbxxrgLCmo6>) sont envoyés aux personnes qui sont occupées mais ont données leur consentement pour répondre en ligne et ont données leurs Emails. Le volet qualitatif a permis d’étudier à travers un guide d’entretien, les variables relatives aux pratiques culturelles de résilience adoptées par les soignants. En outre, un outil d’évaluation du Burnout appelé Maslach Burnout Inventory (MBI) leur a été adressé afin d’apprécier la présence du Burnout à leur niveau (cf. annexe). Enfin, une grille d’observation a permis d’enregistrer pendant le séjour dans les services enquêtés, des faits et gestes des usagers et qui sont susceptibles d’illustrer certaines réalités des conditions de travail du personnel soignant. Le MBI est une échelle standard de mesure utilisée dans l’étude du Burnout au niveau international. Simple d’utilisation, fiable et validé, le MBI est un instrument de mesure de référence dans l’étude du burnout (N. Haute feuille, 2013). Il est composé de 22 items qui permettent d’examiner les trois dimensions qui définissent le burnout. Il s’agit de l’Epuisement Emotionnel (EE), de la Dépersonnalisation (DP) et de l’Accomplissement Personnel (AP). En prélude à la collecte des données empiriques, les outils de collecte ont été testés auprès d’une

poignée de personnel (5) d'un service qui accueille des patients marqués par un handicap physique. Le pré-test a permis d'apprécier la sensibilité des outils de collecte et de les adapter à notre étude.

L'analyse descriptive a été effectuée par le logiciel statistique SPSS, dans sa version 25. Les différences observées entre les résultats ont été appréciées par le test du Khi-2 et le degré de signification statistique p retenu a été de 0,05 pour l'ensemble des analyses.

2. Résultats

2.1. Prévalence du burnout

Sur les 325 répondants, les soignants touchés par le burnout sont repartis comme suit 91 (28,5%) ont un score d'épuisement émotionnel élevé, 29 (8,9%) ont un score de dépersonnalisation élevé et 190 (58,5%) ont un score d'accomplissement personnel faible. Le tableau 4 présente la répartition des scores des répondants pour les trois dimensions du burnout.

Tableau 4 : Score des répondants pour chaque dimension de Burnout (MBI)

	Epuisement émotionnel	Dépersonnalisation	Accomplissement personnel
	N(%)	N(%)	N(%)
Score faible	86(26%)	206(63,4)	190(58,5)
Score modéré	148(45,5)	90(27,7)	65(20,0)
Score élevé	91(28,5)	29(8,9)	70(21,5)

Source : Données de l'étude

Ces données révèlent une prévalence de burnout de 72,3%. Parmi ces répondants, 167(51,4%) ont un niveau élevé de burnout dans une dimension (Burnout faible), 61 (18,8%) ont un niveau élevé de burnout dans deux dimension (Burnout moyen) et 7(2,2%) ont un niveau élevé de burnout dans les trois dimensions (Burnout sévère), soit un score d'AP bas de 58,5%, un score EE 74% soit 28,5% de score EE élevé et un score de DP de 36,6%.

2.2. Relation entre burnout et données sociodémographique

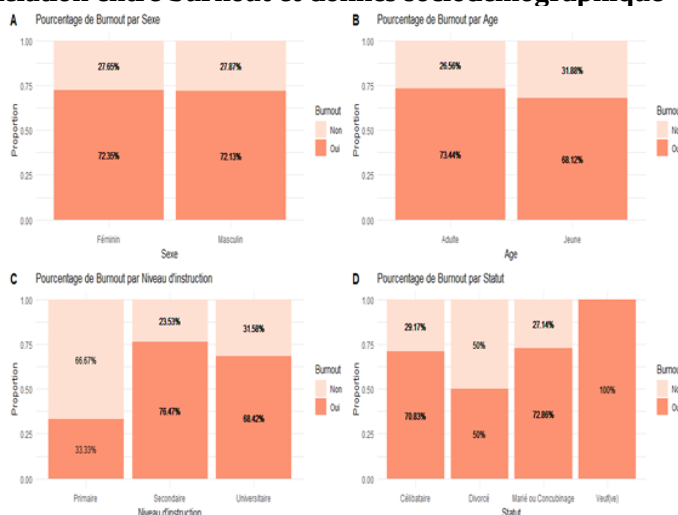


Figure 1 : Répartition des soignants selon le burnout en fonction de l'âge, le sexe ; du niveau d'instruction et du statut matrimonial

Source : Données de l'étude

Sur les 325 répondants, le pourcentage des hommes atteints (72,13%) est presque égal à celui des femmes atteintes (72,35%). Ainsi, la classe d'âge est indifférente au sujet de burnout. On peut retenir que la manifestation de burnout chez les répondants est sans distinction du genre et de classe d'âge. Les répondants ayant un niveau d'instruction élevé (Secondaire ou universitaire) sont beaucoup plus atteints (76,47% ou 68,42%) du burnout que les soignants du niveau primaire (33,33%). Cela s'explique par les lourdes responsabilités prises en charge par ces derniers. Le taux des divorcés atteints (50%) est moindre par rapport à celui des célibataires (70,83%), des mariés (72,86%) et des veufs (100%). Le taux de burnout n'est pas au-dessous de 60% quel que soit le service, la spécialité et la profession.

2.4. Facteurs associés au burnout

Les facteurs associés au burnout chez les soignants sont à la fois personnels, interpersonnels et organisationnels (conditions de travail). En effet comme le montre la figure 1, le sexe, la situation matrimoniale, le niveau d'instruction et la position professionnelle sont associés au burnout. En ce qui concerne les facteurs interpersonnels 20 % des soignants déclarent être insatisfaits de leur relation avec le supérieur hiérarchique. Et au plan organisationnel, 36,15% des soignants déclarent mauvaises leur conditions de travail. 67,08% des soignants

signalent une insatisfaction par rapport au salaire et par rapport à l'importance et la mauvaise répartition des tâches à accomplir.

2.5. Mécanismes d'adaptation aux situations émotionnelles pénibles

Les mécanismes d'adaptation aux situations émotionnelles pénibles utilisés par les soignants étaient variés. 27 % des soignants préfèrent les loisirs tels que le sports, la lecture etc..., la consommation d'alcool est l'arme de dissuasion chez 64 % des soignants ; 33% des soignants avaient signalés être dépendant des antidouleurs. 134 soignants (41%) désirent changer de services et enfin les prières et le port des objets symboliques tels que le chapelain, la croix de Jésus sont préférés par certains (34%).

3. Discussion

3.1. Prévalence du burnout

Le taux de burnout chez les soignants dans cette étude est élevé (tableau 4). Cette fréquence dans notre étude est supérieure à celles de B.A. Tchaou et al. (2018) ; de Shanafelt et al. (2012) et de Keller et al. (1989) qui ont trouvé dans leur étude une prévalence respective de 68,3%, 65% et 60%. En Tunisie Gharbi et al. (2012) ont rapporté par contre une prévalence de 54%. Le taux d'EE retrouvé chez nos soignants est supérieur à ceux notés dans la littérature comme en témoignent les taux rapportés par B.A. Tchaou et al. (2018) 48%, Bertrand et al. (2000) 60% ; R. Wiertz (2012, op.cit.), 41% ; Arora et al. (2013), 60%. Le taux de dépersonnalisation retrouvé chez nos soignants était inférieur à ceux rapportés par (B. A. Tchaou et al. (2018), Bertrand et al. (2000)., Belle et al. (2002)) qui étaient respectivement 45,5%, 78% et 66%. Une fréquence plus élevée a été retrouvée par Liroyd et al. (1994) 93%. Le taux d'Accomplissement Personnel faible retrouvé chez nos soignants était inférieur à celui obtenu par Gillespie, (2003) 100% et supérieur à ceux obtenus par Guinaud, (2006) 48% et Bell et al. 2002) 34%. R. Wiertz (2012, op.cit.), a déterminé un score d'EE élevé chez 19,5%, un score d'AP bas chez 16% et un score de DP élevé chez 8,5% de médecins au Nord pas de Calais en France.

Les différences entre ces résultats s'expliquent par la différence au niveau méthodologique et car la plupart des données de la littérature repose plus sur des populations hétérogènes. De plus il faut signaler que notre étude s'est basée sur une cible particulière que sont les soignants en gynécologie. Il faut aussi noter le décalage entre les exigences des services investigués et les ressources organisationnelles (que déploient l'institution et les soignants) pour combler les attentes des patients/clients. A cela s'ajoute l'insuffisance (perçu) du soutien auquel les soignants s'attendent dans le cadre de leur métier. Le déficit de

reconnaissance ajoutée à la charge et aux conditions de travail constitue une source de souffrance mise en évidence par M. Ntsame Sima (2015) dans une étude comparative entre la France et le Gabon chez les enseignants et les infirmiers.

En plus, comme les services des urgences, les services de Gynécologie Obstétrique (du secteur public comme privé) de Cotonou figurent parmi les services qui sollicitent le plus en temps et énergie ses usagers. Les soignants ces services (surtout en public) sont confrontés aux accouchements allant des plus simples aux plus complexes et qui nécessitent parfois des interventions chirurgicales. Par ailleurs, la forte occurrence des accouchements à risque réalisés par ce personnel réduit complexifie encore leurs conditions de travail. Les grossesses à risque qui parviennent au niveau des centres de références (comme la CUGO et le CHU-Mel en public et d'autres en privées) résultent en partie des défauts liés aux consultations prénatales (CPN), des défauts de compliance médicale de la part des gestantes, ou des grossesses survenues dans des conditions où elles ne sont pas préparées ou attendues, des grossesses précoces, etc.

3.2. Relation entre burnout et données sociodémographique

Le Burnout touche plus les soignants ayant un niveau d'instruction élevé (figure 1). Cela s'explique par les lourdes responsabilités prises en charge par ces derniers. Sur un autre plan, ces résultats indiquent que la majorité de ces soignants éprouve des difficultés à planifier correctement les tâches relatives à l'exercice de leur métier vu les énormes responsabilités prises en charge par ces derniers et craint également de faire des erreurs médicales. Cette situation est en partie influencée par leurs conditions de vie et de travail qui les exposent à un épuisement professionnel. Par ailleurs, le fait de s'occuper par moments de patients ayant peu de chance de survivre est associé à un épuisement professionnel avec un EE élevé. C'est le cas des soignants du service consultation postnatale et des soins intensifs qui déclarent être professionnellement épuisés. Ces résultats corroborent ceux de Shanafelt et al. (2012) qui ont rapporté que les soignant ayant un niveau élevé surtout les médecins étaient plus exposés (65%) au burnout. Ce constat est contraire à celui de Tchaou et al. (2018) qui ont trouvé une faible fréquence du burnout chez les médecins.

Il ressort, par ailleurs, que la vie familiale a un effet positif sur le moral et la satisfaction au travail bien qu'il est difficile selon la littérature d'établir des conclusions quant au rôle des variables sociodémographiques sur l'apparition du burnout à cause de la divergence des résultats des études. De plus, le développement burnout serait lié aux charges conjugales qui leur pèsent dessus et quand, à ces dernières s'ajoutent les difficultés professionnelles, l'ensemble

constitue finalement un facteur de stress permanent et par conséquent sources d'épuisement conduisant au burnout (figure 1).

Le taux de burnout n'est pas au-dessous de 60% quels que soient le service, la spécialité et la profession. En effet, ce taux rejoint ceux de la littérature montrant que la prévalence du burnout varie de 5 à 50%, selon Kalemoglu (2002) cité par Maaroufi (2015).

3.3. Burnout et facteurs associés

Les résultats concernant les facteurs associés aux trois dimensions de l'épuisement professionnel sont globalement conformes à ceux de MP Leiter et C. Maslach (2004) qui postulent que le risque d'épuisement professionnel est d'autant plus élevé qu'il existe des déséquilibres importants entre la personne et son environnement de travail. Ces déséquilibres sont particulièrement importants s'ils portent sur l'un des six domaines suivants :

La charge de travail : 41% (soit 134) des soignants souhaitent quitter leurs services à cause des difficultés liées au planning. Selon Maslach et Leiter, un excès de charge de travail dépassant les ressources est corrélé avec l'EE comme nous l'observons dans cette étude. La latitude décisionnelle : un déséquilibre dans ce domaine est corrélé avec l'AP faible. Par exemple au bloc opératoire des soignants disent que les autorités ne les écoutent pas car ils souffrent de manque de matériel tel que le fils de suture etc...dans le bloc opératoire ; ce qui contribue à leur AP faible.

Dans le privé, nous faisons l'effort pour avoir le matériel car notre réputation en dépend. Le privé s'acharne pour mettre le minimum à jour pour la réussite de son travail. Par exemple la norme recommande trois (03) boîtes d'accouchement au moins dans un centre, mais moi j'ai six (06) boîtes dans mon centre. Le matériel n'est toujours pas le public ce qui complique les choses (tensiomètre, pèse personne non opérationnel etc...) et pour même les renouveler, il faut l'accord de la hiérarchie. (répondant B.) ;

Nous sommes maltraités que ce soit financièrement que matériellement. Nous travaillons dans de mauvaises conditions de travail. Nous faisons de l'à peu près ; nous ne sommes pas considérés. Au bloc opératoire, nous n'avons pas de Bétadine ce qui fait que la surveillante est obligée de mélanger le peu avec du savon et nous ne désinfectons pas assez les femmes (répondant E.) ;

La petite eau de javel qu'on nous donne est inadmissible, le matériel est insuffisant. Tout ceci donne du ras le bol ; car l'Etat n'a pas fait de ses centres de santé une priorité (répondant A.)

La reconnaissance : un manque de reconnaissance social est corrélé avec l'inefficacité ; en effet dans notre étude beaucoup de soignants déclarent ne pas être appréciés par leur supérieur hiérarchique. Ceci est corrélé avec l'EE. La communauté : un déséquilibre dans ce

domaine se traduit par une perte du sens des liens positifs avec les autres et une perte de chance du support social ; ce domaine est négativement corrélé avec l'AP faible. Le respect : un déséquilibre dans ce domaine est corrélé avec la dimension DP comme nous l'observons dans notre étude des soignants déclarent être humiliés par leur supérieur hiérarchique.

Parfois le supérieur hiérarchique peut t'humilier devant les malades pour une faute sans grande importance. Moi j'ai été touché une fois lorsque, revenue d'une formation sur la GATPA, je me suis mis à la mettre en application et bien ce que soit le patron même qui nous a envoyé à ladite formation il se met à gronder sur moi en salle d'accouchement que pourquoi je pratique la GATPA dans son service (Répondant E.).

Les valeurs : un déséquilibre dans ce domaine peut être lié à des conflits d'ordre éthique par exemple. Nous notons toutefois que ce domaine n'a pas été pris en compte dans notre étude.

En ce qui concerne l'environnement de travail marqué par les relations avec la hiérarchie d'une part et celles entre "soignant-soigné", il semble globalement anxiogène. Dans notre étude nous avons observé une dégradation de la relation soignant-soigné en général. Mécontents des interpellations de leurs supérieurs hiérarchiques, des soignants se plaignent également des comportements des patients/clients dans les relations de soin. En effet un soignant sur deux déclare l'existence de difficulté à bien écouter les patients ou leurs accompagnés. Notons ainsi que c'est un phénomène qui est beaucoup plus représenté dans toutes les spécialités. Ce qui crée plusieurs formes de mésentente entre les soignants et les soignés. Cette situation crée un certain décalage qui traduit un écart entre ce qui est attendu des professionnels de la santé et leurs comportements réels à l'égard des patients/clients. Les contraintes physiques et psychiques en plus de celles liées aux conditions d'exercice de leur métier peuvent expliquer ce genre de situation. Les travaux de A. El Kettani et al. (2017) à Casablanca ont également mis en évidence les liens entre les facteurs d'ordre organisationnel et interindividuels et le burnout des médecins en formation au CHU Ibn Rochd.

Plus spécifiquement, nous avons noté un émoussement émotionnel chez la majorité des soignants. Ce résultat corrobore celui de Soedje K. et al. qui est de 68,57% au Togo en 2012 et est largement supérieur à celui de URML en 2007 sur l'île de France qui est 53% et de ceux de D. Truchot en France de 2001, 2002 et 2004 qui se situent entre 40,30% et 47,20%.

La dépersonnalisation, quant à elle est de 51,94% pour le manque de souci pour autrui. Ces résultats corroborent ceux de K. Soedje et al. qui sont de 51,43% au Togo en 2012 et sont aux dessus de ceux de D. Truchot qui sont compris entre 32,80% en 2001 et

44,50% en 2004.

Tout ceci s'explique par le fait de l'insatisfaction professionnelle éprouvée par les soignants (41,23% des soignants souhaitent quitter leurs services). Cet état de chose peut entraîner d'une manière indirecte ou directe un sentiment de « désamour » de la part des soignants et par conséquent une dépersonnalisation et donc, afin de faire face à ces complications relationnelles et se protéger contre le burnout, les soignants mettent en place une stratégie de coping : ils mettent à distance leur patients ; ils s'en détachent. Cette position montre de plus que les relations transférentielles et surtout les contres transfères (ensemble des idées ou représentations (haine, mépris ou amour...) que le soignant transpose sur le soigné) seraient négatifs ; alors que « le personnel soignant a pour rôle de contribuer au maintien et à la promotion des capacités de vie de l'individu en aidant le malade à retrouver la santé et l'individu sain au maintien de sa santé ».

3.4. Vécus traumatiques comme facteurs associés au burnout en milieu gynécologique

Le milieu gynécologique est marqué par des situations traumatiques beaucoup plus prononcées sur les femmes que les hommes. Ce qui s'explique par le fait que ce milieu est essentiellement féminin. En effet les résultats de l'étude révèlent que des femmes surtout les sages-femmes et aides-soignantes sont non seulement exposées aux situations traumatiques telles que les agressions des parturientes sur elles ; la perte d'une gestante ou des bébés ; le contact régulier avec des bébés morts nés etc... mais aussi à des violences basées sur le genre dont les plus enregistrées sont les viols. Une sage-femme Mme A. Déclare que :

Nous les sages-femmes surtout, éprouvons beaucoup de difficultés dans les relations interpersonnelles voir hiérarchiques. Sommes exposées aux harcèlements morales et sexuels surtout quand nous ne cédon pas nous sommes marginalisées. Le patron envoie tout le monde en stage et parce que nous ne voulons pas céder aux avances du chef, vous êtes recalés. Moi personnellement, j'ai été harcelé et dans ce conflit le patron m'a fait perdre beaucoup de choses j'ai mis du temps pour avancer dans mes grades avant d'être admise à la retraite. Ceci est un problème qui nous tue surtout nous les sages-femmes. J'ai connu une collègue qui s'en est suicidée car étant confronté à ce problème, et malgré son statut de femmes mariée et au foyer elle a fini par céder mais nous avons appris qu'après l'acte elle avait reçu un grand choc et a fini par se suicider. Et jusqu'à ce jour il y a des décès de sages-femmes qu'on nous annonce et qu'on ne comprend pas.

Ceci peut s'expliquer que les supérieurs de sexes masculins ont tendance à décharger leur stress voir leur anxiété sur les sages-femmes et/ou les aides-soignants en les obligeant à coucher avec eux même sans leur consentement. Lorsqu'un facteur stressant arrive en l'absence d'un

élément apaisant, on cherche à le descendre quelque part. C'est comme par exemple une chaîne dans laquelle les supérieurs (médecins, gynécologues etc..) masculin se déchargent sur les sages-femmes et ces dernières se déchargent sur les aides-soignants voir même les patients. On comprend surtout par ces faits que la Sage-femme est incomprise. Elle est la femme trompée, violée habituellement dans les systèmes de garde.

3.5. Mécanisme d'adaptation ou de résilience aux burnout et aux situations émotionnelles pénibles

La majorité des soignants ont évoqué avoir vécu des situations traumatisantes. La plus part font des confidences à leur collègues et quelques peu parlent aux psychologues sous prétexte qu'ils ne savent pas où les trouver.

Généralement nous ne faisons pas recours à un suivi psychologique car il n'y pas de psychologue vers qui il faut aller se confier alors que nous n'aimons pas aller vers les centres psychiatriques. La plupart du temps, on échange entre collègue. Il y a aussi qu'on ne se reconnaît pas malade bien que notre entourage nous signale que quelque chose ne va pas à notre niveau (Répondant B.).

Par contre d'autres soignants préféreraient s'investir dans le loisir : les vacances, la prière, la lecture de la bible, écouter les chaînes bibliques des radios etc... d'une part et dans la consommation d'alcool d'autre part ou s'efforcent d'obtenir la guérison des prochains malades par un acharnement thérapeutique afin d'oublier les échecs obtenus sur d'autres malades.

Moi je prie et même quand je dois gérer un accouchement, je mets une chanson d'adoration ou de louange dans la salle d'accouchement et je me sens en forme capable de maîtriser toutes les éventuelles situations qui se présenteraient car en ce moment c'est Dieu qui est au contrôle (Répondant E.).

Le même constat a été fait par Arora et al. (2013) et B. A.Tchaou et al. (2018) qui déclarent que le loisir est un facteur protecteur contre le burnout bien que leur étude n'a pas mis l'accent sur la dimension socioculturelle du burnout.

En effet, la majorité des travailleurs ont mis l'accent sur les pratiques socio-culturelles voir religieuses comme mécanisme d'adaptation au burnout et aux situations émotionnelles désagréables ou pénibles. Ces pratiques sont de trois ordres. Il s'agit des pratiques judéo-chrétiennes par la Bible, les pratiques thérapeutiques traditionnelles par le fâ et les pratiques islamiques par le Coran.

Chaque grossesse a une histoire, c'est pour cette raison que nous recommandons toujours une consultation de l'oracle afin de questionner sur comment la grossesse va évoluer et comment se déroulera l'accouchement. Je reconnais que tout ne marche pas comme

voulu mais le résultat est meilleur dans la majorité des cas lorsque toutes les prescriptions de l'oracle sont respectées (Mr J.) ; et certaines divinités culturelles.

Moi j'adore une divinité qui m'aide à vaincre tout esprit mauvais qui voudrait empêcher ou nuire à une grossesse. Cette divinité s'appelle « KINNISI ». C'est mon feu père qui me l'a confié. Lorsqu'on m'amène une femme à qui les gynécologues ont diagnostiqué un accouchement difficile, il me suffit de lui passer l'huile de mon KINNISI puis elle accouche en moins de 30 min sans aucune intervention (Mr J.).

Toutes ces pratiques renvoient à la nature symbolique de l'être dans « le symbolique, le réel et l'imaginaire » de Lacan. Ce constat rejoint ceux de la littérature qui concluent que la dimensionnelles culturelles dans la psychopathologie mérite d'être considérée chez le noir africain. Par ailleurs, E. Fiossi-Kpadonou (2014) déclare que les louanges panégyriques constituent une base de référence identitaire pour clan, famille, individu et participant à sa formation à la vie quotidienne sont en baisse d'usage. En effet, les patients considèrent et vivent leur mal comme des attaques mystiques qui proviennent de l'extérieur, l'agresseur est extérieur à l'Ego contrairement à la conception des Occidentaux. En réalité, chez le négro-africain le surmoi est groupal, extérieur à l'Ego tandis que celui des Occidentaux et celui des Orientaux est intérieur à Ego. Les attaques préférentielles de ces patients, selon G. Djassoa (1988), sont les envoûtements (fétichage et maraboutages), la sorcellerie (endorcisme et exorcisme). Leur force se trouve chez leurs ancêtres, les génies, les trônes et les religions. C'est pourquoi la plupart des patients recourent aux traditions parallèlement au traitement médical.

Conclusion

Cette étude a pour objectifs d'étudier le burnout chez les soignants des services de gynécologie obstétrique au sud-bénin. Les résultats révèlent que le burnout est une réalité, car il touche plus de 70 % des enquêtés de notre échantillon mais à des degrés divers. Les différents déterminants identifiés dans cette étude donnent accès à des perspectives d'actions concernant la problématique du burnout en milieu hospitalier au Bénin.

Toutes fois cette étude a eu des limites. En effet, elle n'a pas prise en compte la personnalité des soignants afin de voir le lien entre celle-ci et le burnout d'une part et de plus, l'échelle MBI reste un outil d'évaluation du burnout non adapté aux contextes culturels africains. Néanmoins, ces résultats ont permis de voir que la fonction soignante dans les services de gynécologie comporte une souffrance physique et psychique induisant un taux élevé de burnout. Il est nécessaire qu'une stratégie spécifique soit élaborée pour le prévenir ou le prendre en charge lorsqu'il est déjà en place

Références bibliographiques

- ARORA M, ASHA S, CHINNAPPA J, ASHISH D. 2013. Burnout in emergency medicine physicians. *Emergency Medicine Australasia*, 98(125), 491–5.
- ASSOGBA Elwis Roland., SOEDJE K. Mensah A., KLIKPO Elvire., AZA-GNANDJI Guy Gérard., GANSOU Grégoire Magloire., FIOSSI-KPADONOU Emilie., BOKO C. Gabriel, 2019. « Burnout et relation de soin à la Clinique Universitaire de Gynécologie Obstétrique de Cotonou ». *J. Rech. Sci. Univ. Lomé (Togo)*, 21(4-2) : 363-376
- EL KETTANI Assya, ZINEB Serhier, MOHAMMED Bennani Othmani, MOHAMED Agoub, BATTAS Omar 2017. « L'évaluation du syndrome du Burnout chez les médecins en formation au CHU Ibn Rochd de Casablanca » *Pan African medical journal, Pan Afr Med J.* 2017; 27: 243. DOI : 10.11604/pamj.2017.27.243.6257.
- AYENA Kadoukpè Fidèle 2012 « Afrique comparable ? Santé publique et sécurité globale au Bénin », Thèse de doctorat université de Toulouse en science politique, 616p.
- BAKKER, A., & Demerouti, E. 2007. The job demands-resources model: state of the art. *JOURNAL OF MANAGERIAL PSYCHOLOGY*, 22, 309-328. doi: 10.1106/02683940710733115
- BOKO, C. G. 2013. Education traditionnelles africaine : facteur de résilience ou de désilience ? *International Journal of Teaching and learning (INJOTEL)*. P1-29.
- CANOÛ Pierre, MAURANGES Aline. 2008 « Le burnout à l'hôpital. Le Syndrome d'épuisement professionnel ». Masson 4ème édition, pp149- 160
- DELBROUCK Michel 2008 « Le Burn out du soignant - Le syndrome d'épuisement professionnel », 2ème édition, de Boeck, p144-170
- DUSMESNIL Hélène, Beremger SALIBA-SERRE, JEAN CLAUDE Regi, YVES Léopold, Pierre VERGER 2009. « Epuisement professionnel chez les médecins de ville : prévalence et déterminant » *santé publique* ; (vol 21), P 355-364.
- EMBRIACO N, AZOULAY E, BARRAU K, KENTISH N, POCHARD F, LOUNDOU A, 2007. High level of burn out in intensivists: prevalence and associate factors. *Am J Respir Crit Care Med* ;11(75):686–92.
- FASSIN Didier 1999. « L'anthropologie entre engagement et distanciation. Essai de sociologie des recherches en sciences sociales sur le Sida en Afrique », in Becker C., Dozon J.P., Obbo C. et Touré M. (éds.), *Vivre et penser le Sida en Afrique*, Paris, Codesria/Karthala/IRD : 41-66.
- FEUDENBERG Herbert 1974. « Staff Burn out », *Journal of Social Issues*,; 30(1): 159- 165.

- FREUDENBERG Herbert 1897. « L'épuisement professionnel : la brûlure interne », Québec: Gaëtan Morin Éditeur, p159-165
- GANSOU Grégoire Magloire., TOGNIDE Mathieu Cocou , FIOSSI-KPADONOU Emilie ,HOUINOU Eboh Boris, EZIN-HOUNGBE Josiane, AGOSSOU Thèrese 2013. Piraterie Maritime et psychotraumatisme au Bénin, RAMUR, vol.18, n03, p1-8
- GERVAIS Claude 1991. « Comprendre et prévenir le burnout », Ottawa, Éditions Agence d'arc.
- GHARBI R, BOUCHADA N, TOUIL Y, ATIG R, FEKIH HASSEN M, ELATROUS S. 2012. Le burnout en milieu de réanimation et urgences : prévalence et facteurs de risque. Réanimation ; 22: 187-90.
- GILLESPIE M.2003.Burnout among nursing staff in accident and emergency and acute medicine: a comparative study. J Clin Nurs; 12:842–51.
- GUINAUD M. 2006. Evaluation du burn out chez les internes de médecine générale et étude des facteurs associés. Th: Med:Université Joseph Fourier (Grenoble).
- HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME ORGANISATION DES NATIONS UNIES, 2009 : « Le droit à la santé », fiche n°31, Genève, 65p.
- HAUTEFEUILLE Natacha 2013. “Syndrome d'épuisement professionnel (burnout) du chirurgien dentiste” ; -179 f ; ill. ; tabl. ; 120 ref. ; 30cm. (chir. Dent. ; Nantes)
- HOUNKPE S.B. 2007. Etude du stress chez les agents de santé de deux centres hospitaliers au Bénin. Mémoire de certificat d'études de spécialités FSS: Université d'Abomey Calavi
- INSAE 2015. « Enquête par grappes à indicateurs multiples 2014 », Rapport final, Cotonou, 247p.
- INSAE et Macro International Inc. 2007. : Enquête Démographique et de Santé (EDSB-III) - Bénin 2006. Calverton, Maryland, 512p.
- INSAE et ICF International 2013. « Enquête Démographique et de Santé du Bénin 2011-2012 ». Calverton, Maryland, USA, Rapport final, 551p.
- Ministère de la santé 2018. « Annuaire des statistiques sanitaires 2017 », Cotonou, 143p
- KITI Baurice 2019. « Le burnout en milieu professionnel : un fléau du siècle » ; journal “la CROIX” du 14 janvier 2019, 1p
- LAHLOU Fatima 2013. « Le burnout en milieu hospitalier dans la ville de FES : enquête auprès des médecins » ; mémoire pour l'obtention du CES de psychiatrie, faculté de médecine et de pharmacie/ université sidi Mohammed ben Abdellah (Maroc).
- LEITER Michael, MASLACH Christina 2004. « Areas of worklife: A structured approach to organizational predictors of job burnout »

- In: Research in occupational stress and wellbeing: Vol. 3. Emotional and physiological processes and positive intervention strategies. Oxford, UK: JAI Press/Elsevier. p 91-134.
- LIEGEOIS Victoria, 2016, « Chronique : le droit à la santé », Revue des Questions Scientifiques, pp 651-678
- LLOYD S, STREINER D, SHANNON S. 1994. Burnout, depression, life and job satisfaction among Canadian emergency physicians. *J Emerg Med*; 12: 559–65.
- LORIOU Marc 2005. « La fatigue, le stress et le travail émotionnel de l'infirmière », *Cahier Burn out, Santé conjugée* -n°32, p 39-43
- MAAROUFI Néila, RZEIGUI J., AYARI L., ZUNAIRA Abid, 2015. « Burn-out du soignant aux urgences » *European Scientific Journal* April 2015 edition vol.11, No.12 ISSN: 1857 – 7881 (Print) e - ISSN 1857- 7431
- MARPINARD M. 2008. L'Enquête européenne SeSMaT : Mesure de l'épuisement professionnel chez les médecins et principes de prévention CHU de Toulouse. [Consulté le 24/05/2020]. Disponible sur <http://www.dufmcepp.ups-tlse.fr>
- MASLACH Christina et LEITER Michael 2011 : Burnout : le syndrome d'épuisement professionnel, Paris, édition Arènes, 270p.
- MPD & PNUD 2017. « Priorisation des cibles des objectifs de développement durable au Bénin », Cotonou, 256p.
- MUNROE Viviane. et BRUNETTE Nicole, 2001. "L'épuisement professionnel (burn-out) : un problème réel", *Reflets, Revue ontarioise d'intervention sociale et communautaire. Santé mentale et les défis de l'an 2001*, Volume 7, numéro 1, 29p.
- NTSAME Sima Murielle 2015. « Pour un modèle explicatif de l'épuisement professionnel et du bien-être psychologique au travail : vers une validation prévisionnelle et transculturelle », Thèse de doctorat, Université Charles de Gaulle - Lille III, 2012, édition HAL, 293p.
- PICCOLI Emmanuelle 2005. « Quelle place pour l'autre dans une ethnologie prospective? De la définition d'un objet à une attitude méthodologique et épistémologique » *Laboratoire d'Anthropologie Prospective (LAAP), UCL*, 59p.
- SHANAFELT TD, Boone S, Tan L, Dyrbye LN, Sotile W, Satele D et al. 2012. Burnout and satisfaction with work-life balance among us physicians relative to the general us population. *Arch Intern Med* ;172:1377–85.
- SOEDJE Kokou Mensah Agbémélé, DASSA Kolou Simliwa, SAMA Doles Hamza 2012. Syndrome d'épuisement professionnel et relation de soin: services de réanimations du CHU-Sylvanus OLYMPIO de Lomé (Togo). *Anales de l'Université de Parakou* 2012, Vol. 1, n°2, p 38-40

- TCHAOU Blaise Adelin, DJIDONOU Anselme, TCHEGNONSI N'venonfon Charles Frédéric, GBOGBLENOU Gloria Todègnon Armistice, GANDAHO Prosper 2018. « Burn-Out Chez Le Personnel Soignant Des Unités De Soins Intensifs De L'hôpital Universitaire De Parakou Au Bénin ». *European Scientific Journal* August 2018 edition Vol.14, No.24 ISSN: 1857 – 7881 (Print) e - ISSN 1857- 7431
- TRUCHOT Didier 2004. *Epuisement professionnel et Burn out : concepts, modèles, interventions*. Paris : Dunod, 380 p.
- UNFPA 2004. « Mise à jour 2004 sur la mortalité maternelle : accoucher en de bonnes mains », 31p. In www.abdn.ac.uk/dugaldbairdcentre/safe et www.abdn.ac.uk/impact.
- WIERTZ Ruth 2012. *Psychiatres et burnout? Etude de la Prévalence du Syndrome d'Epuisement Professionnel auprès des Psychiatres Hospitaliers du Nord Pas de Calais*. Thèse de doctorat en médecine (France).

BESOINS D'APPRENTISSAGE DES JEUNES ET ADULTES ANALPHABÈTES FACE AUX ENJEUX SOCIOCULTURELS DANS LA VILLE DE OUAGADOUGOU

OUEDRAOGO Mangawindin Guy Romuald*

Résumé

La problématique de l'alphabétisation des jeunes et adultes est une préoccupation majeure dans les pays en développement dont la population croupit dans un marasme social et économique lié, dans une certaine mesure, à son faible niveau d'éducation. Cependant, les programmes d'alphabétisation semblent ne pas intéresser les jeunes et adultes, surtout dans les agglomérations urbaines. En effet, les apprenants y sont peu nombreux à s'inscrire, et ceux qui s'inscrivent sont nombreux à abandonner en cours de formation. Le présent article a permis de confirmer le faible engouement des jeunes et adultes de la ville de Ouagadougou pour les programmes d'alphabétisation de base dans les Centres permanents d'Alphabétisation et de Formation (CPAF). Les entretiens avec les apprenants, anciens apprenants et acteurs d'encadrements et d'évaluation dans les CPAF et dans les « cours du soir » montrent que l'alphabétisation telle qu'elle se déroule aujourd'hui manque de cohérence avec les besoins communicationnels dans un environnement urbain imposant la maîtrise du français oral et écrit. Savoir lire et écrire en langues nationales n'est pas un atout dans un contexte où l'environnement lettré est plutôt le fait d'une langue étrangère, notamment le français. Par contre, il s'avère qu'au regard des réalités et des exigences de la vie citadine et de la technologie moderne, les jeunes et adultes analphabètes à Ouagadougou préfèrent apprendre à parler et à lire le français pour des mobiles d'adaptation aux exigences de la communication urbaine.

Mots clés : adulte, alphabétisation, ville, modernité, multilinguisme, besoins, communication.

Abstract

The problem of literacy for young people and adults is a major concern in developing countries whose population is languishing in a social and economic slump linked, to a certain extent, to their low level of education. However, literacy programs seem to be of little interest to young people and adults, especially in urban areas. Indeed, few learners register there, and many who register drop out during training. This article has confirmed the low enthusiasm of young people and adults in the city of Ouagadougou for basic literacy programs in the Permanent Literacy and Training Centers (CPAF). In fact, interviews with learners, former learners and those involved in supervision and evaluation in the CPAFs and in the "evening courses" show

* Université Norbert ZONGO (Burkina Faso) ; E-mail : om.guyromuald@yahoo.fr

that literacy as it takes place today lacks consistency with communication needs in an urban environment requiring mastery of oral and written French. Knowing how to read and write in national languages is not an advantage in a context where the literate environment is rather the fact of a foreign language, in particular French. On the other hand, it turns out that in view of the realities and requirements of city life and modern technology, young and illiterate adults and adults in Ouagadougou prefer to learn to speak and read French for reasons of adaptation to the requirements of urban communication.

Keywords: adult, literacy, city, modernity, multilingualism, needs, communication.

Introduction

La manifestation d'un fait social telle l'éducation des adultes dépend du contexte dans lequel il se déroule. Ce contexte peut varier en fonction des événements historiques et politiques, des réalités et des enjeux socioéconomiques dans l'espace considéré. Dans un contexte social marqué par la mondialisation et la mutation des cultures, des valeurs et des systèmes de production économique de plus en plus modernes, la promotion, le développement et la valorisation du capital humain sont reconnues comme les clés du développement durable par la Communauté Internationale et les spécialistes du développement. La 5ème CONFINTEA¹ (Hambourg en 1997), à travers le thème « Apprendre à l'âge adulte, clé du XXI^e siècle » a déclaré l'éducation des adultes comme une nécessité pour le développement individuel et collectif aujourd'hui. Dans cette dynamique, lors du Sommet des Nations Unies sur le développement durable tenu en septembre 2015 à New York, les 193 pays membres ont adopté un nouveau programme intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Parmi les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), l'objectif n°4 de ce programme vise à « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». L'éducation est donc reconnue comme un accélérateur du développement. C'est pourquoi l'une des cibles de l'ODD n°4 vise : « D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter ». Dans cette lancée, la Communauté mondiale, sous l'égide de l'UNESCO, a adopté un nouvel agenda nommé « Éducation 2030 », traçant un cadre d'action « vers une éducation inclusive et équitable de qualité et un apprentissage tout au long de la vie pour tous ». Nous considérons l'éducation comme le processus de socialisation de l'individu, dans le but de lui faire acquérir

¹ CONFINTEA : Conférence internationale sur l'Éducation des Adultes

les trois outils suivants : les savoirs utiles pour survivre et s'épanouir dans son environnement physique, les compétences techniques nécessaires à la production, et enfin les valeurs sociales et culturelles de sa société. Cette approche est conforme à celle de l'éducation de l'adulte par l'UNESCO lors de la CONFINTEA V, ici résumée par A. R. Baba-Moussa et al. (2014, p.31) comme :

l'ensemble des processus d'enseignement/apprentissage, formels ou autres, grâce auxquels les individus considérés comme adultes dans leur société, développent leurs aptitudes, enrichissent leurs connaissances et améliorent leurs qualifications techniques et professionnelles, ou les réorientent en fonction de leurs propres besoins et de ceux de la société.

Le Burkina Faso présente des caractéristiques démographiques et socioculturelles qui permettent de comprendre la récurrence de certains phénomènes tels la pauvreté et l'analphabétisme. Les résultats de l'enquête multisectorielle sur les conditions de vie des ménages (EMC2 de 2014, ont révélé qu'en 2014, 40,1% de la population vivait en-dessous du seuil de pauvreté estimé à 154 061 FCFA, contre 46,7% en 2009, pour un seuil de 108 454 FCFA (INSD, 2015). La profondeur et la sévérité de la pauvreté monétaire ont également baissé passant respectivement de 15,1% et 6,7% à 9,7% et 3,3% entre 2009 et 2014. La population burkinabé se caractérise donc par des taux élevés de vulnérabilité et de pauvreté. Par contre, le pays vit une urbanisation rapide dont le taux de croissance se situe à 5% par an entre 1996 et 2006 (INSD, 2009). Concomitamment, on constate une aggravation de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté dans les zones urbaines (INSD, 2003). L'analphabétisme des populations figurent au nombre des contraintes ordinairement citées comme inhibitrices de la croissance économique. C'est pourquoi au Burkina Faso, le développement du sous-secteur de l'alphabétisation a été inscrit dans le Plan Décennal de Développement de l'Éducation de Base (PDDEB) de 2001 à 2010, puis dans le Programme de Développement Stratégique de l'Éducation de Base (PDSEB) pour la période de 2012 à 2021. En effet, le PDSEB, en son quatrième choix stratégique, vise « l'accélération de l'alphabétisation avec pour ambitions, d'une part, l'élimination de l'analphabétisme à sa source à travers la prise en charge de tous les adolescents de 09-14 ans à l'horizon 2021 et d'autre part,

² Enquête multisectorielle continue (EMC) a été effectuée au Burkina Faso en 2014. L'enquête s'est déroulée sur le terrain du 15 janvier au 15 décembre 2014 sur un échantillon de 10 800 ménages répartis sur l'ensemble du territoire national. Elle a été réalisée par l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD-2015)

l'alphabétisation/formation des 15 ans et plus avec une attention particulière pour au moins 60% des jeunes de 15-24 ans en 2015 et 75% en 2021 dont 60% de femmes ». C'est toujours dans la perspective de relever le taux d'alphabétisation qu'un Programme national d'Accélération de l'Alphabétisation (PRONAA) a été lancé en 2011 avec pour ambition d'assurer un niveau d'alphabétisation de 60% à la population de 15 à 64 ans en 2015 et 75% en 2021.

Toutefois, en dépit des ressources de plus en plus importantes investies pour développer l'alphabétisation des adultes, malgré les nombreux plans, programmes et formules développés pour promouvoir ce sous-secteur, les résultats restent très faibles, et marqués par de faibles taux d'inscription contre de forts taux de déperdition. Le taux d'alphabétisation des adultes âgés de 15 ans et plus en 2014 est estimé à seulement 34,5% d'après les résultats de l'enquête multisectorielle continue (EMC) réalisée en 2014 (INSD, 2015). La présente réflexion est une contribution à la recherche de solutions à la sclérose de l'alphabétisation des adultes dans nos pays en développement.

L'histoire de l'éducation au Burkina Faso montre que l'école formelle est restée longtemps embryonnaire (N. D. F. Compaoré, 1997). Ajoutée au nombre élevé des abandons et des exclusions scolaires précoces, cette situation explique le fait que la grande majorité de la population est restée analphabète. Cette population analphabète est composée principalement de jeunes et d'adultes qui n'ont pas eu la chance d'être inscrits à l'école du fait de la faiblesse de l'offre d'éducation scolaire ou qui ont quitté précocement le système scolaire peu performant. Aujourd'hui encore, les statistiques de l'Institut des Statistiques et de la Démographie révèlent toujours plus de 70% de jeunes et adultes analphabètes (INSD, 2015). Il incombe alors au système éducatif burkinabé de trouver des stratégies efficaces et efficientes pour prendre en charge l'alphabétisation de cette forte proportion de jeunes et d'adultes analphabètes. Le défi est d'autant plus grand que l'enjeu est de taille : en effet, l'enjeu est que cette proportion de population analphabète représente justement la population active, évoluant majoritairement dans le secteur informel. De nombreuses études de l'INSD (2003, 2007, 2009, 2015) démontrent que le secteur informel a toujours joué et continue de jouer un rôle très capital dans l'animation de la vie économique du Burkina Faso, et plus encore en milieu urbain. Nonobstant ses faiblesses structurelles avec pour conséquence sa méconnaissance quasi-totale par les autorités nationales, ce secteur qui regroupe plus de 80% des agents économiques se révèle comme une force économique à dominante urbaine. Le secteur informel est dominé par l'auto-emploi. Il est faiblement organisé et fonctionne de manière traditionnelle, sans suivi de comptabilité. En milieu urbain, il représente le principal fournisseur d'emplois dans les domaines du commerce pour plus de la moitié, de l'artisanat, du

transport intra-urbain, etc. Dans la ville de Ouagadougou, le secteur informel employait en 2001 une bonne proportion de 74,3% des actifs occupés ; au niveau national, la part de la valeur ajoutée générée par le secteur informel représente plus de 50% du PIB (INSD, 2002). Face à cette situation où les populations urbaines analphabètes et évoluant majoritairement dans le secteur informel n'adhèrent pas aux programmes d'alphabétisation proposés, il convient de rechercher les causes de cette désaffection. Quels sont les besoins d'apprentissages des jeunes et adultes analphabètes dans le contexte socioculturel urbain de Ouagadougou ? Telle est la question de recherche de la présente étude qui vise à identifier les attentes des apprenants bénéficiaires des programmes d'alphabétisation, au regard des enjeux socioculturels liés à l'intégration à la ville. Toute chose qui permet par ricochet, d'évaluer la pertinence sociale des programmes d'alphabétisation traditionnels. En effet, pour Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO,

le débat concernant l'éducation de qualité (...) concerne aussi la pertinence de l'éducation vis-à-vis de[s] conditions en perpétuelle évolution, et la nécessité de dispenser une éducation permettant aux jeunes de faire face aux incertitudes, à la mobilité physique et virtuelle, au développement durable et à la myriade des cultures, des valeurs et des styles de vie existants (UNESCO, 2004, p.48).

Nous partons justement du postulat qu'une faible pertinence sociale des programmes d'alphabétisation est source de démotivation des apprenants parce qu'ils ne trouvent pas un avantage lié directement au fait d'être alphabétisés.

La Loi n°013-2007/AN/PRES/SG/DGSL/DSC du 30 juillet 2007 portant Loi d'orientation de l'éducation, en son article 2, définit l'alphabétisation en ces termes : « au sens de la présente loi, on entend par alphabétisation, l'ensemble des activités éducatives et de formation destiné à des jeunes et à des adultes en vue d'assurer l'acquisition de compétences de base dans une langue donnée et qui vise l'autonomie de l'apprenant. Elle est une composante de l'éducation non formelle ». D'ordinaire, les programmes d'alphabétisation des jeunes et adultes visent a priori une simple acquisition de compétences en lecture, en écriture et en calcul principalement en langue nationale³. L'apprentissage de quelques activités génératrices de revenus accompagne souvent l'alphabétisation en langue nationale. Dans cette dynamique, de nombreuses politiques et stratégies ont été initiées, quelquefois avec beaucoup de volontarisme, mais avec des résultats peu

³ Selon la Constitution du Burkina Faso, les langues ethniques du pays sont appelées langues nationales (art.35, Constitution du 2 juin 1991).

satisfaisants. Le tableau n°1 ci-après montre justement des taux de couvertures faibles en six campagnes sur six années successives.

Tableau 1: Evolution des effectifs d'adultes dans les programmes d'alphabétisation, campagnes 2009 à 2014

	Campagne					
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Alphabétisation fonctionnelle (AF)	367 576	245 480	258 065	323 214	315 646	243 938
dont % FONAENF	79,9%	72,1%	81,4%	87,8%	94,6%	94,4%
Apprentissage du français fondamental et fonctionnel (A3F)	47 440	50 478	54 114	52 724	54 125	54 811
dont % FONAENF	81,2%	81,6%	83,3%	87,5%	95,5%	96,1%
Total des effectifs	415 016	295 958	312 179	375 938	369 771	298 749
urbain	26 186	24 217	25 350	26 175	42 098	28 118
rural	388 830	271 741	286 829	349 763	327 673	270 681
% rural	93,7%	91,8%	91,9%	93,0%	88,6%	90,6%
Population d'adultes analphabètes*	4 739 113	4 443 155	4 130 976	3 755 038	3 385 267	
Taux de couverture**		6,2%	7,0%	9,1%	9,8%	8,8%

Source : Pour les effectifs, extrait des annuaires statistiques de l'AENF ; Pour la population d'adultes analphabètes, cf. tableau n°2.12.

Note : * = les valeurs obtenues à partir de 2011 supposent un stock d'adultes analphabètes qui n'augmente pas. ** = il s'agit d'un taux brut, sans considération d'âge, sachant que les effectifs dans les programmes sont des adultes de plus de 15 ans alors que la population d'adultes analphabètes considérée est celle de 15-44 ans.

Source : Rapport d'état du système éducatif national (RESEN), 2015, Burkina Faso

Au fil des campagnes d'alphabétisation, les taux de couvertures sont restés en dessous de 10%, même en 2012 et en 2013 malgré la Campagne spéciale d'Alphabétisation qui a couvert cette période. C'est dire que la demande reste faible en dépit de la forte publicité et des ressources de plus en plus importantes investies traduisant la volonté politique de lutter contre l'analphabétisme. Or, A. Napon et A. Maiga (2012, p.27), relevaient que

le concept d'alphabétisation au Burkina Faso est défini comme le fait de donner à un groupe d'apprenants analphabètes au départ deux genres de connaissances : des connaissances outils et des connaissances utiles. Les connaissances outils, c'est la lecture, l'écriture et le calcul écrit. Les connaissances utiles sont celles qui leur permettent d'exercer les activités pour lesquelles la maîtrise du code écrit est utile ; c'est par exemple le fait de savoir écrire une lettre, rédiger un compte rendu de réunion, un communiqué, une invitation, calculer la superficie et le rendement de son champ, gérer des unités socio-économiques, exercer sa citoyenneté. En d'autres termes, c'est une alphabétisation fonctionnelle qui est menée au Burkina Faso, car elle vise la transformation complète de l'homme et ce, en vue d'entraîner des changements qualitatifs dans son milieu.

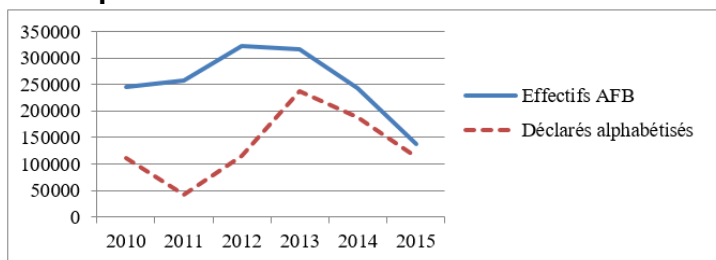
A l'analyse de l'histoire de l'alphabétisation au Burkina Faso, il ressort que les formules traditionnelles centrées sur l'alphabétisation en langues nationales n'enregistrent pas un grand engouement et se

révèlent peu efficaces. Par contre, pour les approches innovantes qui accordent assez tôt une place importante à l'apprentissage du français, l'adhésion des apprenants semble plus forte et les résultats sont très satisfaisants. Ces innovations sont notamment « l'alphabétisation en milieu de travail (AMT) », « les centres « banmanuara », « les Écoles communautaires (Ecom) » et « les méthodes ALFAA et TIN-TUA ». Logiquement, il est possible d'en déduire que les apprenants adhèrent peu aux formules traditionnelles d'alphabétisation promues dans les Centres Permanents d'Alphabétisation et de Formation (CPAF) en raison de la primauté de la langue nationale dans les programmes, une réalité inadaptée au contexte sociétal où le français est indispensable dans de nombreuses situations de vie : administration publique, travail moderne, environnement plurilingue, commerce, etc. Cette réalité a été décrite lors de la Biennale de l'ADEA en 2006 en ces termes :

L'environnement et le contexte de la plupart des nouveaux alphabètes sont malheureusement caractérisés par un manque chronique d'occasions permettant de mettre en pratique leurs nouvelles capacités : absence de supports de lecture dans la langue d'alphabétisation et de possibilités de continuer l'apprentissage, manque de moyens financiers et d'emplois leur permettant d'utiliser ce qu'ils ont appris ou de nouvelles entreprises viables qui en rendront l'usage nécessaire.

Par ailleurs, il ressort que les inscrits sont nombreux à ne pas achever le programme d'alphabétisation. Le graphique n°1 permet de constater l'écart entre les effectifs des inscrits et de ceux ayant été déclarés alphabétisés en fin de programme « Alphabétisation / Formation de Base (AFB) ».

Graphique 1 : Evolution des effectifs en AFB et des déclarés alphabétisés au niveau national de 2010 à 2015

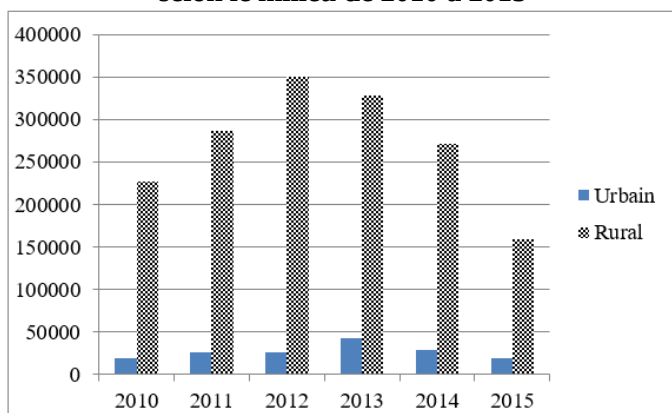


Source : Tableau de bord de l'Éducation non formelle, 2015

On peut faire deux constats : le premier est que les effectifs des apprenants sont faibles et ont fortement baissé après une augmentation

ponctuelle en 2012-2013 à la faveur de la Campagne spéciale d'Alphabétisation. Cela pourrait relever d'un faible engouement des apprenants pour le programme d'alphabétisation. Le deuxième constat est qu'il existe de grands écarts entre les effectifs des inscrits et ceux des déclarés alphabétisés. Cela témoigne de fortes déperditions qui surviennent au cours du parcours. Tout compte fait, les différents constats faits ci-dessus permettent d'émettre l'hypothèse de départ suivante : les adultes sont peu enclins à s'inscrire aux programmes d'alphabétisation, qui-plus-est, ils sont nombreux à quitter précocement le cursus prévu car ils ne trouvent aucun intérêt immédiat et patent dans les apprentissages dispensés. En effet, à l'analyse des statistiques des annuaires de l'éducation non formelle, en moyenne 40% des apprenants disparaissent des effectifs entre la AI d'une année N et la FCB de l'année N+1. Selon les statistiques annuelles de l'éducation non formelle produites par la Direction générale des Études et des Statistiques Sectorielles du Ministère de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation (DGESS/MENA), le milieu urbain est celui où l'on rencontre le moins d'engouement à l'inscription et le plus de déperditions au fil du temps. Le graphique n°2 qui suit compare les effectifs des inscrits des milieux urbain et rural.

Graphique 2 : Evolution du nombre d'inscrits selon le milieu de 2010 à 2015



Source : synthèse faite, pour les besoins de l'analyse, à partir des annuaires statistiques de l'éducation non formelle de 2012 à 2015

On constate que les apprenants en alphabétisation sont peu nombreux en milieu urbain. Certes, à l'échelle nationale, la population rurale est nettement supérieure en nombre à celle de la zone urbaine qui, en outre, compte déjà une assez bonne proportion de population alphabète en français. Cela pourrait expliquer le faible nombre de

centres d'alphabétisation en milieu urbain, sans pour autant justifier l'écart si énorme qui existe entre la zone rurale et la zone urbaine en termes de nombre de centres. En effet, en 2010, on enregistrait une proportion de 47,5% (EDS-2010) de la population urbaine qui est analphabète, et majoritairement les adultes. Il est plutôt probable qu'il s'agit de la faiblesse de la demande en alphabétisation par les populations urbaines qui détermine les opérateurs/promoteurs à s'orienter vers le milieu rural pour y ouvrir les centres. Ce phénomène laisse plutôt supposer un manque d'intérêt des habitants des villes pour les programmes d'alphabétisation. A l'évidence, un problème se révèle et s'exprime à travers un manque d'adhésion des populations adultes analphabètes aux programmes d'alphabétisation proposés en milieu urbain. Il apparaît que la « non perception de la pertinence des formations par les apprenants » est évoquée comme « source de démotivation et d'abandons massifs » (MENA, 2011, p.p.28-29). Autrement dit, les faibles effectifs des apprenants adultes en alphabétisation et les déperditions élevées sont dues à l'inadéquation des contenus d'apprentissage avec les besoins réels des adultes. Les curricula en alphabétisation des adultes semblent ne pas être construites sur la base des besoins exprimés par les apprenants. Nous formulons l'hypothèse que les besoins d'apprentissages des jeunes et adultes analphabètes évoluant en milieu urbain consistent en l'acquisition de capacités orales et écrites du français, au regard des enjeux communicationnels et socioculturels. Toute chose qui leur permet de réaliser leurs projets de développement identitaire par la culture de leur capital humain défini comme "l'ensemble des capacités productives qu'un individu acquiert par accumulation de connaissances générales ou spécifiques, de savoir-faire, etc." G. Becker (1964). Nous nous inscrivons dans l'approche de l'éducation des adultes selon le Forum de Jomtien en 1990, qui a donné lieu à des paradigmes nouveaux intégrant l'éducation des adultes à l'éducation en général, avec comme objectif de donner à chacun, des apprentissages conformes à ses besoins dans un monde en évolution continue. Le Cadre d'Action du forum fixe désormais l'objectif en matière d'éducation des adultes, de « répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante ». C'est dire que les programmes d'alphabétisation devraient tenir compte des besoins d'apprentissages des jeunes et adultes analphabètes évoluant en milieu urbain.

1.Méthodologie

Dans la présente étude, nous nous intéressons spécifiquement aux populations urbaines parce qu'elles sont les plus exposées aux phénomènes de la mondialisation et de la modernité. Nous avons choisi

de manière raisonnée de couvrir la ville de Ouagadougou parce qu'elle est la plus grande du pays tant en termes d'effectifs de population que de diversités socioéconomiques et culturelles. Elle présente aussi, quasiment les caractéristiques des autres villes du pays et de la sous-région de l'Afrique subsaharienne francophone, notamment dans les dimensions démographiques et socioculturelles. Par ailleurs, Ouagadougou est la seule ville du Centre, la région du pays qui compte le moins de CPAF et d'apprenants parmi les treize régions, mais qui, paradoxalement, compte le plus de déperditions en milieu urbain. Au fil des années, cette région affiche toujours les taux d'abandons les plus élevés. Les taux d'abandons dans la Région du Centre excèdent toujours 11% l'an comme l'illustre le tableau n°2 ci-après.

**Tableau 2 : Evolution du taux d'abandon en
alphabétisation des adultes par régions**

Région	Taux d'abandon		
	2009	2011	2013
Boucle du Mouhoun	7,1	4,7	3,6
Cascades	7,7	4,5	5,5
Centre	13,5	11,5	16,6
Centre Est	6,0	3,9	1,3
Centre Nord	7,4	2,0	5,4
Centre Ouest	8,1	6,6	0,9
Centre Sud	5,4	5,0	3,8
Est	5,5	5,0	5,4
Hauts Bassins	11,4	3,7	2,5
Nord	4,7	2,6	2,2
Plateau Central	7	2,5	2,9
Sahel	3,9	2,1	2,5
Sud-Ouest	16,8	10,1	4,8
Burkina Faso (niveau national)	6,9	4,3	3,7

Source : Tableau de bord de l'Éducation non formelle,
campagne 2013, DGESS/MENA, mars 2014

En outre, sur la question de l'alphabétisation, Ouagadougou semble ne pas retenir l'attention des politiques. Notre recherche offre une occasion de documenter la question éducative dans la capitale burkinabé, notamment dans le domaine de l'alphabétisation. Notre étude trouve surtout son intérêt dans le fait qu'elle permet de mieux

appréhender la réalité de l'éducation des adultes à Ouagadougou, lieu où les enjeux en termes de capital humain sont particulièrement importants au regard de son contexte socioprofessionnel beaucoup plus favorable aux personnes alphabètes du français. L'alphabétisme ou la littératie « peuvent se définir comme l'ensemble des capacités de lecture et d'écriture que les adultes utilisent dans la vie quotidienne pour pouvoir fonctionner dans la société, parfaire leurs connaissances et développer leur potentiel et celui de leur société » V. Leclercq (2002). Comme le mentionne A. Verhaagen, (1999), la CONFINTEA V tenue en 1997 définissait l'alphabétisation comme « l'acquisition des connaissances et des compétences de base [de lecture et d'écriture] dont chacun a besoin dans un monde en rapide évolution [et] un droit fondamental de la personne humaine ». L'alphabétisation apparaît donc comme un moyen qui permet à l'apprenant adulte de s'adapter à sa société en évolution afin de jouer efficacement son rôle social. Ainsi, nous mettons l'alphabétisme en relation avec son utilité sociale en environnement urbain, notamment dans la ville de Ouagadougou.

L'approche théorique de notre étude s'inscrit dans la socio-psychologie de l'éducation des adultes (A. Paré-Kaboré et R. Nabaloum-Bakyono, 2014). Selon la théorie socio-psychologique, il faut tenir compte des déterminants et des paramètres sociaux du comportement de l'adulte si l'on veut qu'il participe et réussisse l'apprentissage qui lui est proposé. En effet, la socio-psychologie, perçue comme de la « psychologie sociologique » cherche « à examiner comment les perceptions, les croyances, les moralités, les identités et les comportements de l'individu sont déterminés par sa position dans le champ social » (A. Paré-Kaboré et R. Nabaloum-Bakyono, 2014, p.32). Les dynamiques sociologiques, la culture et les références identitaires qui déterminent le comportement de l'individu sont donc à prendre en compte dans l'éducation des adultes. Ainsi, en contexte urbain marqué par les mutations continues des modes de vie du fait de la mondialisation qui entraîne avec elle la modernité, l'adulte éprouve de nouveaux besoins d'adaptation. Il sera motivé pour tout apprentissage qui lui fournira les moyens de s'adapter. En effet, la ville est à la fois un espace physique centré sur la communication, un système de production et d'échanges, mais aussi et surtout une culture dans une dynamique de changement continu. Notre démarche s'inspire de la socio-psychologie qui vise « à analyser comment des facteurs et des transformations socioculturelles conditionnent les attitudes et les comportements des individus » (A. Paré-Kaboré et R. Nabaloum-Bakyono, 2014, p.41). A ce titre, elle s'inscrit dans une posture qui appréhende l'adulte comme un acteur avisé et rationnel dans son environnement socioéconomique et culturel. Tout comme Weber, « nous entendons par « action » un comportement humain quand et pour autant que l'agent lui communique un sens subjectif » (M. Weber,

1995, p.28). Nous appréhendons l'adulte en tant qu'acteur social baignant dans une réalité sociologique qui le conduit à vouloir entrer en apprentissage pour répondre à un besoin de connaissances et de compétences connues de lui et valorisées dans son environnement socioprofessionnel. C'est pourquoi dans notre approche, l'alphabétisation devrait être un moyen privilégié par lequel l'adulte analphabète désireux de se donner les compétences indispensables à son adaptation au contexte moderne, acquiert ces compétences à la hauteur des enjeux de son milieu socioéconomique et culturel. Tout comme le conçoivent A. R. Baba-Moussa et al. (2014, p.33), nous estimons que l'éducation des adultes doit se baser sur le vécu de l'apprenant et porter sur des connaissances utilitaires ; c'est une éducation concrète et fonctionnelle. A travers le sens que les jeunes et les adultes analphabètes de la ville de Ouagadougou donnent à l'action d'apprendre, nous pouvons identifier leurs besoins d'apprentissage aux regard des mutations et des exigences de l'environnement socioéconomique et culturel urbain.

Notre démarche s'inscrit dans une approche qualitative. Nous avons mené des entretiens semi-directifs avec les différents acteurs de l'alphabétisation des adultes. Dans dix CPAF de la ville de Ouagadougou choisis sur le critère d'un fonctionnement continu depuis cinq ans au moins, nous avons interviewé individuellement dix animateurs ou formateurs, les apprenants en focus-groupes, les superviseurs en entretien individuel. Avec l'aide des animateurs et des apprenants, nous avons pu contacter pour des entretiens semi-directifs individuels, six anciens apprenants déclarés alphabétisés et dix anciens apprenants ayant abandonné avant la fin du programme. Nous avons également mené des entretiens individuels avec dix apprenants et trois enseignants des cours du soir⁴. Lors des entretiens avec les apprenants des CPAF et des cours du soir, de même qu'avec ceux ayant abandonné précocement les CPAF, nous avons cherché à identifier leurs besoins d'apprentissage. Cela s'est fait à travers les questions relatives d'une part aux contenus d'apprentissage qu'ils souhaitaient suivre dans les CPAF pour ceux qui y sont ou qui ont abandonné, et d'autre part aux contenus dispensés dans les cours du soir et qui ont motivé ceux qui s'y sont inscrits. Par ailleurs, les animateurs des CPAF et les enseignants des cours du soir ont été interrogés sur les contenus d'apprentissage qui mobilisent l'intérêt des apprenants. Nous avons procédé à l'analyse de contenu des différents entretiens enregistrés, puis nous avons effectué des triangulations pour saisir certaines spécificités. L'objectif principal

⁴ Les cours du soir sont des classes ouvertes par des bénévoles ou des associations pour proposer des cours dans les six niveaux de l'enseignement primaire, à des jeunes et adultes non scolarisés ou précocement déscolarisés. C'est le programme de l'enseignement primaire formel classique qui y est dispensé, généralement de 18h à 20h.

des différents entretiens était d'identifier les facteurs de motivation ou de démotivation dans les programmes traditionnels d'alphabétisation adressés aux jeunes et adultes, et de saisir les attentes de ces derniers dans la dynamique de leurs projets de développement socioprofessionnel.

2. Résultats

La ville de Ouagadougou est caractérisée par une diversité ethnolinguistique qui crée un contexte communicationnel spécifique. Selon les résultats de nos enquêtes, le français s'affirme comme la langue intermédiaire, la langue qui sert de pont pour les besoins de communication entre les différents groupes linguistiques dans les différentes activités socioéconomiques et culturelles.

2.1. Pour communiquer dans un environnement plurilingue, le besoin d'une « langue-pont »

La ville de Ouagadougou compte pratiquement la totalité des soixante langues nationales parlées à travers le pays. Dans ce contexte multilingue, le Ouagalais⁵ se retrouve souvent en situation où il ne peut guère converser avec son interlocuteur qui ne comprend pas sa langue maternelle, et vice versa. Tous deux doivent trouver un canal d'échange commun. Le français apparaît alors comme la langue qui sert d'intermédiaire face à la multiplicité de langues maternelles ethniques en présence. Un apprenant ayant abandonné le CPAF après à peine deux semaines de cours s'indignait : « Je suis mossi, mes voisins de quartier et du marché sont issus d'autres ethnies ; mes clients sont d'ethnies variées. Au CPAF, on enseigne le mooré ma langue maternelle. J'ai abandonné parce que j'ai plutôt besoin du français pour communiquer avec le maximum de personnes » (Interview avec un ancien apprenant de CPAF, juin 2019). Dans le même sens, un tenancier d'une boutique de quartier et d'ethnie Bissa explique : « à Ouagadougou, un commerçant comme moi accueille du matin au soir des clients de plus de dix ethnies différentes » (Interview avec un commerçant analphabète, juillet 2019). L'enjeu pour lui est de communiquer avec le maximum de clients ; généralement, chacun fait l'effort de converser en français pour se donner plus de chance de réussir le dialogue. C'est le cas d'un vendeur d'essence en détail qui déclare qu'il a besoin d'apprendre urgemment le français pour comprendre ses clients et être compris d'eux. Pour lui, près de la moitié de ses clients ne comprennent pas sa langue maternelle. Il explique : « Pour l'instant j'ai appris quelques questions : tu veux litre ou demi ? y a l'huile ? Ça va ? Merci ! » (Interview avec un jeune commerçant analphabète, juin

⁵ L'habitant de la ville de Ouagadougou

2019). Il a ainsi recours à un « français utilitaire » appris sur le tas pour communiquer avec ses clients. Mais il avoue son impuissance à satisfaire un client qui demande de lui indiquer la route pour une destination donnée.

Le besoin de compétences orales en français a toujours été cité par les enquêtés en cours d'alphabétisation, par ceux ayant été déclarés alphabétisés, et surtout par ceux ayant abandonné pour les cours du soir. La communication de tous les jours dans les lieux de travail, au marché et dans les rues de Ouagadougou impose de « savoir se débrouiller en français » selon un animateur de CPAF (Interview en juin 2019). Il reconnaît du reste que le CPAF ne donne pas assez tôt ces compétences, et lorsque cela arrivait en fin de cycle, c'est de manière insuffisante, presque superficielle. Pourtant quasiment tous ses apprenants réclament qu'il abandonne le programme prescrit pour leur enseigner le français « vite vite » selon leurs termes. C'est dire que les curricula traditionnels des CPAF ne répondent pas aux besoins des jeunes et adultes analphabètes en milieu urbain.

Un autre animateur de CPAF (FBC) explique qu'un groupe d'apprenants a pris l'initiative de le payer pour qu'il donne des cours supplémentaires en français, en dehors des heures prévues pour l'alphabétisation. Très vite il a remarqué que la salle était presque vide aux heures d'alphabétisation selon le programme ordinaire, mais qu'elle se remplissait aux heures de l'enseignement du français. Par ailleurs, il recevait presque quotidiennement de nouveaux candidats pour les cours en français. Il apparaît clairement que « parler français » est un besoin d'apprentissage que réclament les jeunes et adultes analphabètes. Il se définit un rapport au savoir positif vis-à-vis du français dont l'apprentissage apparaît comme obligatoire, comme une nécessité sociale. En effet, pour Charlot, le rapport au savoir est la relation au monde, « à l'autre et à soi-même d'un sujet confronté à la nécessité d'apprendre » (B. Charlot, 1997, p.35). Les compétences langagières du français oral pourraient paraître juste un volet de l'alphabétisation, et peut-être même pas de l'alphabétisation selon certains analystes qui n'y voient aucun apprentissage de lecture ni d'écriture. A ce sujet, les enquêtés sont unanimes sur le fait que la maîtrise du français oral leur suffit ; un quadragénaire interviewé soutient : « nous voulons apprendre à parler français, c'est tout ; appelez ça comme vous voulez » (Interview avec un apprenant en CPAF, juillet 2019). Pour ceux-là qui estiment que le fait de pouvoir s'exprimer en français leur est suffisant et immédiatement utile, apprendre à lire et à écrire serait un supplément qui leur ouvrira des perspectives plus grandes à l'avenir. Mais pour le moment, leur besoin immédiat, c'est de pouvoir s'exprimer assez bien en français, pour comprendre et être compris lors des échanges verbaux avec des personnes ne comprenant pas leurs langues maternelles respectives.

Les apprenants dans les CPAF de même que ceux ayant abandonné les CPAF, ou encore ceux fréquentant les cours du soir avancement également l'argument de pouvoir communiquer avec les agents des structures administratives publiques et privées lorsqu'ils y vont pour demander des services ou des documents. Ces structures recrutent leurs personnels sans distinction d'ethnie. D'emblée, « le visiteur ne peut avoir à chaque fois en face un agent qui comprend sa langue maternelle » déclare un ancien apprenant ayant abandonné le CPAF (Interview en juin 2019). Cela entraîne souvent des incompréhensions, voire des quiproquos très désavantageux pour le visiteur. Le même interviewé explique : « il arrive que le document fourni ne soit pas celui demandé, simplement parce que le demandeur et l'agent ne se sont pas compris ». Personne ne comprenant la langue de l'autre, chacun interprète le discours de son interlocuteur en y mettant un sens imaginé qui peut être totalement éloigné du vrai sens. Ainsi, parti demander les certificats de vie de ses enfants à la mairie, un enquêté dans un CPAF s'est vu remettre des copies d'actes de naissance. Cet enquêté avoue que le programme des CPAF ne lui convient pas parce que l'apprentissage du français y est relégué au second plan et consiste seulement en une petite initiation qui ne permet pas de communiquer suffisamment.

Un chargé d'éducation à la mairie raconte le cas d'un homme politique candidat au poste de conseiller municipal dans un arrondissement de Ouagadougou. Non seulement il était analphabète, mais en plus il ne pouvait pas s'exprimer en français. Lors des réunions politiques qui se tenaient toujours en français en raison de la diversité ethnique des participants, il demandait que l'on traduise les interventions pour lui ; pour partager également son opinion, il devait s'exprimer en langue nationale afin que l'on traduise pour les autres. Cette situation a joué négativement sur la validation de sa candidature par son parti qui a estimé que « ne pas pouvoir s'exprimer en français est un handicap pour lui, car il ne peut converser qu'avec une partie de l'électorat » (Interview avec le chargé d'éducation dans une mairie d'arrondissement de la commune de Ouagadougou, juillet 2019). Le candidat analphabète fut alors écarté malgré les moyens financiers qu'il investissait dans la vie du parti. Il apparaît donc de toute évidence que comprendre et savoir parler français est une compétence très importante en milieu urbain plurilingue où se jouent divers enjeux communicationnels.

2.2. Pour exister dans un environnement de « l'écrit », le besoin de maîtriser le système de décodage en vigueur

La culture urbaine repose entre autres sur l'écrit. A telle enseigne que les analphabètes vivent de nombreuses frustrations liées au fait qu'ils ne maîtrisent pas cet outil qui apparaît comme un code de

citadinité. Par exemple, ils éprouvent souvent beaucoup de gênes à se renseigner oralement en langue nationale, de peur de paraître ignorants et ridicules. Selon les enquêtés, leur frustration est encore plus grande lorsque pour se renseigner, ils s'adressent sans le savoir à une personne qui n'est pas locutrice de la langue ethnique utilisée. Il est aisé de comprendre la consternation de ce quinquagénaire : « mon dernier fils est au CE2 et il sait lire et écrire assez bien selon ses frères aînés. Si je savais lire aussi bien que lui, je n'aurais aucun problème pour vivre à Ouagadougou » (Interview avec un apprenant en cours du soir, juin 2019). Lors du même entretien, il explique que toute la ville est cousue d'écrits, « comme si une règle impose que l'on sache lire pour être autorisé à vivre en ville ». Savoir lire et écrire en français apparaît comme une norme sociale en milieu urbain. Il appartient à toute personne qui choisit de s'établir en ville de s'inscrire dans cette norme de citadinité.

L'écrit occupe une place si importante et joue un rôle communicationnel très grand dans la ville de Ouagadougou, à telle enseigne que tout le monde en fait presque systématiquement usage, même les analphabètes. Selon un animateur de CPAF, « aussi bien les grandes boutiques que les petites échoppes, aussi bien les grands ateliers que les toutes petites tables de bricolage, presque tous les commerces des rues de Ouagadougou utilisent des enseignes pour annoncer leurs prestations. Mais tout est écrit en français, même approximatif ; en attendant, il faut savoir lire le français ; il n'y a presque rien en langue nationale » (Interview avec un animateur de CPAF, juillet 2019). Cette tendance devenue quasiment un réflexe conduit certains analphabètes à afficher des enseignes écrites en français par des pseudo lettrés et contenant des fautes d'orthographe ou portant des significations équivoques, voire absurdes. En rencontrant certains enquêtés dans leurs boutiques ou leurs ateliers, nous avons recensé certaines inscriptions des enseignes de prestataires de service suffisamment révélatrices des besoins de maîtrise du français écrit : « vente de marchandises divers et autre », « interdi de ne pas uriner⁶ », « ici balansiseur lavé repassé », « reparatair » « Bon tailleur couper homme et femme », « ici vente des œufs des poules » « poisson dos douche⁷ » « ici vend brikendir⁸ ».... Puisque la règle tacite est que tout le monde affiche une enseigne en français, chacun a recours, selon ses moyens, qui à un calligraphe professionnel, qui à un peintre analphabète qui, à son tour, demande de l'aide auprès de celui qu'il estime être capable d'écrire pour lui. Mais toutes ces enseignes, même si elles font souvent sourire les personnes lettrées, démontrent la volonté des

⁶ Pour dire « interdit d'uriner »

⁷ Poisson d'eau douce

⁸ En dur (briques en parping)

analphabètes à participer à la culture urbaine qui fait de l'écrit un outil de communication familial, une norme sociale fortement valorisée par l'urbanité et la modernité. Toute chose qui mobilise les jeunes et adultes à désertier les CPAF pour apprendre le français dans les cours du soir.

Par ailleurs, vivre en ville requiert que l'on comprenne les systèmes de mobilité dans la complexité de l'architecture urbaine. La circulation routière en milieu urbain suppose la connaissance des règles et du système de communication mis en place pour faciliter le trafic. La plupart des messages sont portés sur des panneaux de signalisation sous forme de pictogrammes et/ou d'écrits en français. L'ignorance et le non-respect de ces principes de la voie publique peuvent entraîner des conséquences désagréables pour l'usager. En effet, par ignorance, celui-ci peut commettre malencontreusement des infractions ou provoquer des accidents. Un enquêté se plaint de sa misère chaque fois que sa route le conduit à un échangeur. Ne sachant pas lire les indicateurs de directions sur les panneaux, il s'oriente par intuition dans l'un ou l'autre sens en espérant avoir opéré le bon choix. Mais le plus souvent, il se retrouvait loin de la direction désirée. Il est alors obligé chaque fois de solliciter l'aide des autres usagers. Il apparaît ici que « l'accès à l'écriture favorise l'accès au savoir scientifique et aux technologies modernes de communication » (A. R. Baba-Moussa et al., 2014, p.105). Les panneaux de signalisation sont conçus pour renseigner suffisamment les usagers. C'est pourquoi, outre les pictogrammes qui sont souvent utilisés, les panneaux portent principalement des écrits en français pour renseigner l'usager de la route. Quelquefois, le pictogramme est joint pour préciser le message, ou le traduire en image. Toujours est-il, selon un apprenant des cours du soir, « qu'il est important de savoir lire le français pour comprendre les informations routières et éviter les infractions » (Interview avec un apprenant en cours du soir, juin 2019). Un autre enquêté explique comment, par coup de chance, sur sa motocyclette, il a risqué la mort en ne respectant pas une signalisation écrite « Cédez le passage ». En effet, ne sachant pas lire, dans un raisonnement en toute intelligence et en toute innocence, il a choisi d'appliquer la priorité à droite qu'il connaissait outre mesure. Malheureusement, il s'est retrouvé pris en sandwich entre deux voitures. C'est ce jour que les autres usagers lui ont expliqué qu'il devait plutôt s'arrêter pour que les usagers de l'autre voie passent avant son tour, et que cette consigne est écrite sur le panneau. Le lendemain, il serait allé s'inscrire en cours du soir. On comprend alors que « l'éducation est perçue avant tout comme un moyen d'agir sur le changement social, mais aussi sur le bien-être des personnes » (C. Depover & P. Jonnaert, 2014, p.18).

Les jeunes et adultes analphabètes enquêtés ont tous relevé le sentiment de honte qui les habitait lorsqu'ils se sont retrouvés chacun dans une situation où lire le français s'imposait pour la sécurité dans la

mobilité urbaine. Ils ont estimé qu'ils se sont sentis ridicules d'avoir révélé publiquement qu'ils ne savent pas lire le français. Pour un ancien apprenant des CPAF qui a abandonné, « tout le monde te regarde, mais toi tu ne peux regarder personne en face ; tu as l'impression que tout le monde te trouve idiot ou mal éduqué parce que tu ne respectes pas la signalisation routière ; et tu n'oses pas leur dire que tu ne sais pas lire, cela est également honteux » (Interview avec un apprenant ayant abandonné le CPAF, juillet 2019). Il y a un double motif de honte ; d'une part parce qu'on ne possède pas cet outil élémentaire de la culture urbaine qu'est « savoir lire » le français qui y est d'usage presque exclusif, et d'autre part parce que cette lacune se révèle publiquement suite à des actes manqués.

Pour échapper à cette honte, les analphabètes ne manquent pas de stratégies dont la principale, couramment citée dans les entretiens, est « l'apprentissage sur le tas ». Selon un animateur de CPAF, « certains analphabètes apprennent occasionnellement auprès d'amis ou de voisins de boutique ou de quartier, d'autres mobilisent un parent lettré qui leur enseigne l'alphabet français et quelques associations de sons » (Interview avec un animateur de CPAF, juin 2019). Il apparaît que « le savoir n'acquiert réalité et efficacité que s'il est saisi par un sujet pour lequel il prend sens » (M. De Léonardis, C. Laterrasse et I. Hermet, 2002, p. 42). C'est ainsi que beaucoup d'analphabètes ont également appris à lire et à écrire par le canal du « Pari mutuel urbain du Burkina (PMUB) » explique un autre animateur de CPAF. Selon certains enquêtés ayant abandonné les CPAF, à force de composer des combinaisons de numéros de chevaux au PMUB, ils ont peu à peu maîtrisé les chiffres, puis les nombres. Pour mieux exploiter les programmes de jeu mis gratuitement à leur disposition, certains ont commencé à « apprendre à lire avec leurs amis parieurs » développant des stratégies pour répondre à leurs besoins d'apprentissage. D'autres ont plutôt choisi de s'inscrire en cours du soir pour accélérer l'apprentissage. Un superviseur de CPAF soutient effectivement que le PMUB a été un motif d'incitation pour certaines personnes à s'inscrire en CPAF, « mais elles ont vite abandonné du fait que les programmes d'enseignement reposent quasiment sur les langues nationales » (Interview avec un superviseur de CPAF, juillet 2019). Pour exploiter les documents de PMUB qui sont édités en français, ces gens ont vite rejoint les cours du soir pour apprendre à lire et à écrire cette langue. Un autre superviseur de CPAF a même été explicite : « outre les problèmes de gestion, les CPAF souffrent de continuer à enseigner les langues nationales alors que les apprenants demandent le français ; ils n'ont ni besoin, ni l'occasion de lire ou d'écrire en langue nationale en ville » (Interview avec un superviseur de CPAF, juillet 2019). Il va s'en dire que les politiques d'alphabétisation doivent intégrer le fait que la

ville offre des réalités spécifiques qui commandent une adaptation des contenus dispensés.

3. Discussion

La vie en ville entraîne chez l'individu l'acceptation et la soumission à la culture urbaine à travers ses normes et valeurs, ou encore par l'assimilation de la modernité. C'est pourquoi le citoyen se doit de posséder les outils à même de faciliter son intégration dans le milieu urbain marqué par une dynamique dans le sens de la modernité. Ainsi, savoir lire et écrire est une compétence relevant des exigences de la culture urbaine et de la modernité son corolaire. De ce fait, l'analphabétisme compromet l'épanouissement de l'individu et de la communauté citadine. C'est dans ce sens que N. D. Coulibaly (2003, p.3) estime que,

de nos jours, avec les exigences du monde moderne, l'accélération des changements, l'expansion démographique, l'urbanisation croissante, l'évolution des connaissances scientifiques et de la technologie, les changements politiques, la mondialisation pour ne citer que ceux-ci, l'analphabétisme est considéré comme un obstacle majeur au développement d'un pays et au bien-être de ses populations.

La ville porte une culture. Le comportement de l'individu est donc orienté, voire codifié lorsqu'il vit en ville. En matière d'apprentissage, l'individu recherche ce qui l'aidera à intégrer aisément la culture urbaine par le moyen de la maîtrise du code urbain. L'apprentissage sera pour lui une stratégie d'adaptation aux contingences de son environnement sociétal en proie à des mutations continues. C'est pourquoi les jeunes et les adultes analphabètes cherchent à apprendre à parler, à lire et à écrire le français pour des raisons multiples dont l'adaptation aux exigences de la communication et de la culture urbaine. Dans le contexte de l'éducation des adultes dans une société en mutation, A. R. Baba-Moussa et al. (2014, p119) expliquent :

Les transformations progressives de la société ont donné à chaque personne les perspectives et les possibilités d'avoir une vie autre que ce que lui promettait sa naissance. Ceci donna une autre dimension à l'éducation, car elle est à la fois la source et le moteur de ces perspectives et possibilités.

Ainsi, les jeunes et adultes analphabètes que nous avons enquêtés ont exprimé leurs besoins d'apprentissage en vue de leur adaptation aux exigences de communication dans un environnement plurilingue, mais

aussi en vue participer à la culture urbaine. Il s'agit principalement de besoins fonctionnels liés aux exigences de la communication, mais également au désir de s'instruire, aux réalités professionnelles, et d'autre part des besoins symboliques liés au sentiment d'estime de soi et de prestige social. Les programmes d'alphabétisation traditionnels ne répondent pas aux attentes des jeunes et adultes qui s'en détournent par démotivation, pour apprendre le français dans les cours du soir. A. Paré-Kaboré et R. Nabaloum-Bakyono (2014, p.100) expliquent en effet que

le sens donné aux choses, aux événements mais aussi à la connaissance elle-même va expliquer la motivation du sujet tout comme sa motivation explique le sens particulier qu'il donne aux choses. La motivation est généralement perçue comme le processus responsable du déclenchement, du maintien ou de la cessation du comportement.

Au Burkina-Faso, le paysage linguistique se caractérise par une diversité de langues. Il est dénombré près de soixante langues parlées par autant de groupes ethniques à travers le pays (N. Nikiéma et A. Paré Kaboré, 2010). Les villes du pays sont des carrefours de contact de ces différentes langues. Il se crée alors des situations de plurilinguismes qui sont le plus souvent décrites en termes de diglossie⁹, de répartition fonctionnelle des langues (J. J. Gumperz, 1989). Selon N. Nikiéma (1996), il s'agit d'un bilinguisme composant la langue nationale et le français, et d'une situation diglossique, voire polyglossique du fait que les langues nationales sont superposées à plusieurs variétés vernaculaires. Ainsi, lorsque l'on considère la dynamique du contact entre le français et les langues nationales du Burkina et ses implications linguistiques et sociolinguistiques dans la pratique quotidienne à Ouagadougou, on constate une tendance à une expansion du français dans le quotidien de la vie sociale. En effet, vu que le locuteur burkinabè se retrouve avec le français et plusieurs langues et/ou variétés de langues nationales, « la dynamique sociolinguistique semble donc favorable au français » (C. Caitucoli, 1993). Ce constat est reconnu par L. Diarra (2000) qui explique que « le français est aujourd'hui une langue en expansion. Par rapport au mode d'apprentissage sur le tas, il est aujourd'hui parlé dans des centres urbains secondaires comme Koudougou, Dédougou, Ouahigouya, etc. ». Le français est ainsi devenu, à partir de 1996, la deuxième langue la plus couramment parlée dans la capitale (INSD, 2009). C'est dire toute l'importance de disposer de compétences orales en français afin de satisfaire à certains besoins de communication dans la ville cosmopolite. En effet, « le besoin est un

⁹ On donne parfois à diglossie le sens de situation bilingue dans laquelle une des deux langues est de statut socio-politique inférieur

état de tension insatisfait lié à une nécessité (biologique, psychologique ou sociologique) existentielle, orienté vers une catégorie d'objets satisfaisants, qui pousse l'individu à rechercher un état d'équilibre plus satisfaisant par l'atteinte d'objets appartenant à un certain ensemble » A. Muchielli (2003). Il apparaît alors important que les décideurs du système éducatif portent une attention particulière sur les curricula, afin de les adapter avec les besoins et les attentes des citoyens analphabètes. Le curriculum se présente comme « un moyen opérationnel pour l'adaptation des systèmes éducatifs aux besoins sociétaux en matière d'éducation et de formation » (C. Depover et P. Jonnaert, 2014, p.171).

Le curriculum doit donc se construire à travers une analyse contextuelle qui permet d'identifier les apprentissages souhaités, car utile à l'apprenant qui y trouve du sens. Ce sens est perçu et vécu par l'apprenant qui met en rapport l'objet d'apprentissage et son importance dans la perspective de ses projets de développement. On comprend alors que « le sens ne gît pas dans les savoirs, il est dans le rapport [que l'apprenant] entretient avec le savoir » (M. Develay, 2000, p.32). Tout n'est pas d'apprendre des choses, l'important c'est d'apprendre des choses utiles à soi et à ses semblables

Certains rôles sociaux imposent que l'on s'exprime régulièrement et publiquement dans des cadres regroupant de nombreuses personnes venues d'horizons divers. Pour communiquer avec ce monde plurilingue, le français s'affirme comme la « langue-pont » à laquelle l'on a recourt systématiquement dans une telle situation. C'est pourquoi selon A. Batiana et G. Prignitz (1993), « le Burkina-Faso est un pays à très grande diversité linguistique qui rend dynamique la langue française ». Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que l'on rencontre de nombreux non-lettrés qui sont locuteurs du français, car l'ayant appris « sur le tas » au regard de son importance socioéconomique et culturelle. En fait, selon A. Diallo (2014) « les locuteurs basilectaux sont tout à fait conscients de parler un système approximatif et d'être en situation d'apprentissage ... Ils sont à la fois conscients de la supériorité (matérielle et symbolique) que leur procure leur statut de francophones, même approximatifs, et de la distance infranchissable qui les sépare des locuteurs légitimes ». Considéré comme outil de communication indispensable, le français tend à s'imposer comme un « code de survie » (A. Napon, 1992). Cette réalité n'est malheureusement pas suffisamment prise en compte par les politiques d'alphabétisation qui centrent toujours les apprentissages sur les langues nationales. Les résultats de notre enquête démontrent que les programmes d'alphabétisation traditionnels n'intéressent pas les jeunes et les adultes. Ceux-ci préfèrent le français pour des raisons d'utilité objective.

L'écrit occupe une part indéniable dans la communication urbaine. La complexité de l'espace urbain trouve très souvent une

« décomplexification » dans le système de messagerie écrite mis en place. En effet, face à l'ampleur des étendues des agglomérations et à la profusion d'institutions, d'infrastructures et de routes, les urbanistes ont jugé indispensable d'informer, de renseigner et d'orienter les populations grâce à un système d'affiches et d'enseignes. Il a été également imaginé un ensemble de signalisations routières pour organiser la circulation dans un réseau complexe d'avenues et de rues. Dans la dynamique de la modernisation des plans d'aménagement des espaces urbains, un système d'adressage de plus en plus efficace participe à faciliter les déplacements des personnes. Tous ces dispositifs de communication utilisent l'écrit comme support et le français comme langue. Tout compte fait, la culture urbaine fait de l'écrit un outil de communication familier, une norme sociale fortement valorisée par l'urbanité et la modernité.

Il reste que le système urbain de communication utilise l'écrit, mais principalement le français en Afrique francophone, et très rarement les langues nationales. Il va s'en dire que la culture urbaine est celle de l'écrit, et que « savoir lire » est une caractéristique tacitement attendue du citadin, et déclarée de façon manifeste dans la rue. C'est « la violence symbolique » évoquée par P. Bourdieu (1972) qui semble s'exercer sur le citadin sensé « savoir lire ». Cette violence symbolique va jusqu'à poser le français comme le code principal dans le système urbain de communication écrite à Ouagadougou et dans la plupart des villes du pays. Si dans les villages il est admis que l'on se renseigne oralement pour localiser un endroit, en ville tout est écrit ; il appartient au citadin de lire pour s'orienter ; il doit apprendre à lire et à écrire le français pour s'adapter à la culture urbaine. L'alphabétisation des adultes doit donc porter un but d'apprentissage (C. Dweck, 1989), qui conduit l'apprenant à s'y inscrire parce qu'il trouve de la valeur dans les nouvelles connaissances qu'il va acquérir, notamment parler, lire et écrire le français. Cette situation remet en cause les programmes d'alphabétisation traditionnels des CPAF qui centrent les apprentissages sur les langues nationales. Il incombe donc aux décideurs de faire des options de politiques éducatives qui répondent aux attentes des populations en général et des apprenants des CPAF en particulier. C'est pourquoi M. R. Gashmardi (2009, p.114) attire l'attention sur le fait que « chez l'adulte, la volonté d'apprendre sera forte si la formation correspond à ses besoins ».

L'urbanisation se fait dans le sens de la modernité. L'espace urbain subit des transformations qui prennent forme dans son organisation structurelle et infrastructurelle. Cette réalité physique et spatiale relève aussi de la culture urbaine qui impose au citadin de s'y adapter en se conformant aux exigences de cet environnement. Cela est possible par l'apprentissage, et donc à travers les programmes d'alphabétisation, car,

l'individu est un être social ou socialisé en ce sens qu'il est le fruit d'un conditionnement social. Il est issu d'un moule social et il en porte d'une manière ou d'une autre la marque historique et socioculturelle du contexte qui l'a vu naître et qui le forge. L'individu évolue dans des groupes qui structurent sa pensée et son action. (A. Paré-Kaboré et R. Nabaloum-Bakyono, 2014, p.150).

Apprendre à lire le français apparaît alors comme une nécessité vitale pour les jeunes et adultes qui construisent leurs projets de vie en environnement urbain. C'est pourquoi en matière d'apprentissage, l'adulte opère des choix rationnels en lien avec ses projets de développement personnels. Il est important que les décideurs construisent les curricula pour adultes en considérant avec attention cette analyse de M. R. Gashmardi (2009, p.116) :

Contrairement aux enfants et aux adolescents, dont l'apprentissage est orienté autour du sujet (du moins à l'école), les adultes orientent leur apprentissage autour de la vie (ou d'une tâche, d'un problème). Ils sont disposés à investir de l'énergie pour apprendre s'ils estiment que cela les aidera à affronter des tâches et à résoudre des problèmes qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne. De plus, ils assimilent d'autant mieux les connaissances, les compétences, les valeurs et les attitudes que celles-ci sont présentées dans le contexte de leur mise en application à des situations réelles.

Les programmes d'alphabétisation doivent répondre aux besoins des jeunes et des adultes en milieu urbain. En effet, « il est établi que toute inadéquation entre les finalités de l'éducation et les besoins de développement d'une société entraîne des distorsions entre la demande sociale et l'offre éducative, et par conséquent un mal développement » (A. R. Baba-Moussa et al., 2014, p.285).

En somme, vivre en ville requiert que l'on comprenne les mécanismes de fonctionnement des interactions dans l'architecture urbaine et dans la mosaïque des relations socioéconomiques en place. A cet effet, il est indispensable de posséder l'outil d'accès au système de code de communication. C'est pourquoi, savoir parler et lire le français se révèle être une compétence fondamentalement importante, car liée au système communicationnel et à la culture dans l'espace urbain qui repose sur la maîtrise du français oral et écrit.

Conclusion

Nos entretiens avec les différents acteurs des centres d'alphabétisation et des cours du soir révèlent que les jeunes et adultes analphabètes évoluant dans la ville de Ouagadougou ont des besoins d'apprentissage consistant essentiellement en la maîtrise du français oral et écrit. Ces besoins d'apprentissages s'imposent d'une part du fait de l'environnement sociolinguistique urbain multilingue, et d'autre part du fait de la culture urbaine qui valorise l'écrit, notamment l'écrit de la langue officielle. Les programmes traditionnels d'alphabétisation reposent pourtant sur l'apprentissage en langues nationales, d'où la nécessité d'une relecture des curricula à l'adresse des apprenants de la ville. Tout système éducatif, s'il veut être efficace, doit s'adapter aux besoins et aux demandes sociétales, mais aussi aux attentes des apprenants. D'où l'importance d'associer les apprenants adultes dans la construction du curriculum afin de prendre en compte leurs besoins réels, dans le contexte socioéconomique du moment. En effet, nous admettons que toute action ou projet d'action à réaliser dans le domaine de l'éducation des adultes, devrait d'abord répondre à une demande bien spécifique et exprimée par l'apprenant. C'est dans ce sens que A. R. Baba-Moussa et al. (2014, p.134) soutiennent que « l'éducation des adultes s'inscrit dans une dynamique de changement social, elle concerne d'abord l'apprenant lui-même à qui on ouvre de nouveaux horizons ». C'est dans cette perspective que l'on pourra mettre en œuvre une alphabétisation fonctionnelle. Dans ce sens, il faut reconnaître avec la Directrice générale de l'UNESCO Irina Bokova, que « le monde se transforme – l'éducation doit suivre » (UNESCO ; 2015, p.3). C'est dire que l'alphabétisation des jeunes et adultes en contexte urbain doit viser à les doter des compétences nécessaires pour s'intégrer à la ville et intégrer la modernité.

Bibliographie

- ADEA, 2006, Biennal de l'éducation en Afrique ; Intégration de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle dans la politique éducative du Burkina Faso.
- ANNUAIRES STATISTIQUES DE L'EDUCATION NON FORMELLE, 2012 à 2015, Burkina Faso
- BABA-MOUSSA Abdel Rahamane, Moussa Laouali Malam, Rakotozafy José, 2014, Fondements et philosophie de l'éducation des adultes en Afrique, PUA, collection APAL
- BATIANA, André & Prignitz, Gisèle, 1993, « Choc des langues à Ouagadougou », Afrique Contemporaine N°168, p.98-107
- BECKER Gary. S., 1964, Human Capital, A Theoretical and Empirical Analysis, Columbia University Press for the National Bureau of Economic Research, New York
- BOURDIEU Pierre, 1972, Esquissés d'une théorie de la pratique, Paris, Droz

- BURKINA FASO -RESEN - 2015- Rapport d'état du système éducatif national
- CAITUCOLI Claude, (éd.), 1993, « Le français au Burkina-Faso », Rouen, Presses de l'université de Rouen (n° spécial des Cahiers de Linguistique Sociale), 160 p
- CHARLOT, Bernard, 1997, Du rapport au savoir. Paris : Anthropos
- COMPAORE, N. D. Félix, 1997) « Discours politique et inadaptation de l'école au Burkina Faso ». Thèse de doctorat, Paris, université de Paris 8.
- COMPAORE Félix, Compaoré Maxime, Lange Marie France, LokpoK, Pilon Marc, 2006, Les cours du soir au Burkina Faso, Rapport final, INSS-IRD-ISSP, 2003, 71 p
- COULIBALY Nessim Désiré, 2003, « Common names of commercial fish species of the upper Volta Basin in Burkina Faso». p. 215-222. In M.L.D. Palomares, B. Samb, T. Diouf, J.M. Vakily and D. Pauly (eds.). Fish biodiversity: local studies as basis for global inferences. ACP-EU Fish. Res. Rep. 14, 281p
- De LEONARDI Myriam., Laterrasse Colette et Hermet Isabelle, 2002, « Le rapport au savoir : concepts et opérationnalisations ». In C. Laterrasse (dir.), Du rapport au savoir à l'école et à l'université (p. 13-42). Paris : L'Harmattan
- DEP/MENA, 2013, Burkina Faso, Tableau de bord de l'éducation non formelle
- DGESS/MENA, 2014, Burkina Faso, Tableau de bord de l'éducation non formelle
- DGESS/MENA, 2015, Burkina Faso, Tableau de bord de l'éducation non formelle
- DEPOVER Christian & Jonnaert Philippe, 2014, Quelle cohérence pour l'éducation en Afrique ? Des politiques au curriculum, Bruxelles, Belgique : De Boeck
- DEVELAY Michel, 2000, « Comment faire découvrir le sens des études à travers les compétences? », Actes du 20e colloque de l'AQPC.
- DIALLO Adama, 2014, « Problématique de l'interaction des langues nationales et du français au Burkina-Faso », in Esthétique des Sutures dynamiques des sociétés, NodusSciendi.net Volume 10 ième
- DIARRA Luc, 2000, « De l'influence des langues minoritaires dans la création des particularités lexicales du français au Burkina Faso », dans Latin, D. et Poirier, Cl. (éds), Contacts de langues et identités culturelles, Québec
- DWECK, Carol S, 1989, « Motivation ». In A. Lesgold & R. Glaser (Eds.), Foundations for a psychology of education (p. 87–136)

- GASHMARDI Mahmoud Reza, 2009, « Particularités de l'apprentissage des apprenants adultes des langues étrangères », Pazhuhesh-e Zabanha-yeKhareji, No. 53, Special Issue, French
- GUMPERZ, John Joseph, 1989, Engager la conversation. Introduction à la sociolinguistique interactionnelle, M. Dartevelle, M. Gilbert & I. Joseph (trad.), Paris, Minuit (Le Sens commun).
- INSD, 2002, Burkina Faso - Enquête 1-2-3 (2001-2002), Phase 2 : Enquête Secteur informel
- INSD, 2003, Burkina Faso - Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages
- INSD, 2007, Burkina Faso, Analyse des résultats de l'enquête annuelle sur les Conditions de vie des ménages en 2007- EA-QUIBB
- INSD, 2009a, Burkina Faso- Recensement General de la Population et de l'Habitation (RGPH) 2006
- INSD, 2009b, Burkina Faso - Projections démographiques par régions
- INSD, 2010, Burkina Faso -Enquête Démographique et de Santé (EDS-IV) et à Indicateurs Multiples (MICS) EDSBF-MICS IV
- INSD, 2015, Burkina Faso - Enquête multisectorielle continue (EMC) de 2014
- LECLERCQ Véronique, 2002, La formation linguistique des adultes et jeunes adultes : convergences et divergences des différents secteurs d'intervention, Lyon [France] : Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme ANLCI
- MENA, 2011, Burkina Faso, Programme national d'accélération de l'alphabétisation d'ici à 2015 (PRONAA 2015).
- MENA, 2012, Burkina Faso, PDSEB 2012-2021
- MUCHIELLI Alex, 2003, Les motivations, Paris. PUF.
- NAPON Abou, 1992, Etude du français des non-lettrés au Burkina Faso, Thèse de doctorat nouv. Régime, Univ. De Rouen, 322p
- NAPON Abou et Maiga Alkassoum, 2012, Etude sur les besoins langagiers des populations en matière d'alphabétisation au Burkina Faso
- NIKIEMA Norbert, 1996, « Évolution de la question de l'utilisation des langues nationales dansle système éducatif au Burkina Faso ». Berichte des Sonderforschungsbereichs 268, v.7, p.187-199, http://publikationen.ub.unifrankfurt.de/volltexte/2006/3600/pdf/NIKIEMA_1996.pdf.
- NIKIEMA, N. et Paré Kaboré, A., 2010, « Burkina Faso », In B. Maurer, (Éd.), Les langues de scolarisation en Afrique francophone. Enjeux et repères pour l'action. Paris, AUF, pp. 189-308
- PARE-KABORE Afsata et Nabaloum-BakyonoRasmata, 2014, Socio-psychologie de l'éducation des adultes en Afrique, PUA, collection APAL
- PNUD, 2015, Agenda Education 2030, déclaration d'Incheon

- UNESCO, 2004, Conférence internationale de l'éducation de
l'UNESCO, Genève, 8-11 septembre 2004
- UNESCO, 2015, Éducation Pour Tous 2000-2015 : progrès et enjeux.
Rapport mondial de suivi sur l'EPT ; Paris, France. ISBN 978-
92-3-200054-5
- VERHAAGEN Alain, 1999, Alphabétisation 1919-1999 : Mais... que
sont devenues nos campagnes ? Hambourg : Institut de
l'UNESCO pour l'éducation
- WEBER Max, 1995, Economie et société. Volume 1, Paris, Pocket, 410
p.

SIGNIFICATIONS SOCIALES ET PROMOTION DES JEUX TRADITIONNELS DANS LA RÉGION DU TONKPI, À L'OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE

GALA Bi Tizié Emmanuel*
BINI Koffi Roland*
GBEH Binka Gué*

Résumé

La présente étude rend compte de la place du loisir traditionnel dans la société ivoirienne. En prenant appui sur la région du Tonkpi¹, elle s'inscrit dans un processus de valorisation et de promotion des jeux traditionnels. L'objectif est d'analyser les significations sociales de ces jeux et les contraintes liées à leur promotion. Lesdits jeux, en phase de disparition, symbolisent la perte d'une partie de la culture dans le pays. Cette étude est essentiellement qualitative. Les approches sociohistorique, phénoménologique et interactionniste symbolique ont servi de cadre d'analyse. L'étude a permis d'identifier les significations sociales des jeux traditionnels dans le Tonkpi. Ces jeux, non seulement symbolisent l'identité culturelle, idéologique, éducationnel, mais aussi déterminent les positions sociales des acteurs. Cependant, des contraintes exogènes (l'école, la propagation de la dépravation par les TIC) et endogènes (la rupture du lien social de transmission entre générations et la monétarisation des rapports) contrarient la valorisation et la promotion des jeux traditionnels du peuple Yacouba des zones rurales de Voungue, de Bantégoin et de Yébégoin.

Mots clés : Loisirs culturels, jeux traditionnels, significations sociales, promotion, valorisation.

Abstract

This survey shows the role of traditional leisure in the Ivorian society. Basing on the Tonkpi region, it links to valuing and promoting process of traditional games. The objective is to analyse the social meaning of those games and the constraints linked to their promotion. The named games, in the phase of disappearing, symbolize the declining of the Ivorian culture. For this qualitative survey we used sociohistorical, phenomenological and symbolic interactionist approaches. It allows us to identify the social significations of traditional games in this region. These games symbolize the cultural,

* Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire) ; Email : galatizie@gmail.com

* Université Félix Houphouët-Boigny Côte d'Ivoire) ; Email : binirol@yahoo.fr

* Institut National de la Jeunesse et des Sports (Côte d'Ivoire) ; Email :
gbehguebinka@gmail.com

¹ Cette région tient sa dénomination du mont Tonkpi qui signifie « grande montagne » en Yacouba

ideological, and educational identity, and also determine the social status of the actors. However, the extraneous constraints (school and the propagation of depravity through Information Technologies) and endogenous constraints (the breakdown of the social ties of transmission between generations and the monetization of relations) hinder the valorization and promotion of the traditional games of the Yacouba people living in the rural areas of Voungue, Bantégoin and Yébégoin.

Keywords : cultural leisure, traditional games, social significations, promotion, valorization.

Introduction

L'article 24 de la déclaration universelle des droits de l'homme (1948) stipule : « Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques ». Sans distinction, le droit au loisir (et par ricochet au jeu) est reconnu à tous. Aussi spécifiques que sont les cultures du monde, les loisirs sont divers et multiformes.

Pour M. Vigne et A. Oboeuf (2013, p. 87), « Beaucoup de facteurs contribuent à modeler la richesse culturelle d'une société. Dans cette diversité se trouve une forme particulière de loisir : les jeux traditionnels ». Ces derniers constituent un facteur de bien-être social et un moyen de rassemblement autour de différents domaines d'intérêt. Ils placent l'homme dans un état de disponibilité et non de facilité. Ils concourent à la gestion saine du temps. Les loisirs traditionnels, à travers ses jeux aux significations profondes, jouent un rôle important dans les sociétés. C'est une partie essentielle des cultures et donc des fondements des sociétés.

Cependant, la colonisation de l'Afrique a entraîné de nombreuses mutations dans les modes de fonctionnement des communautés. Le mode de vie occidental a intégré et modifié les styles culturels des sociétés africaines.

En Côte d'Ivoire spécifiquement, la coexistence harmonieuse entre loisirs exogènes et loisirs endogènes n'est pas une réalité. Les sociétés traditionnelles, dans leur ensemble, se sont disloquées et les jeux traditionnels du terroir ivoirien disparaissent progressivement des grandes villes et même des zones rurales. Les loisirs modernes de type occidental ont envahi les villes et les villages ivoiriens au détriment des loisirs traditionnels. Le phénomène observé est plutôt l'acculturation ou l'occidentalisation progressive du loisir. En effet, l'essentiel des loisirs pratiqués aujourd'hui vient d'ailleurs : les jeux électroniques de diverses formes comme les Play Station (PS), Nintendo, etc. ; les loisirs sportifs comme le football, le basketball etc. ; les loisirs culturels comme la musique moderne.

Quant aux jeux d'origines traditionnelles, non seulement ils sont en perdition, mais ils sont méconnus des jeunes générations. Une exploration menée au cours du mois de décembre 2016 par la Direction des Loisirs de Côte d'Ivoire, en prélude à l'élaboration de la Politique Nationale des Loisirs, a permis de constater que les jeux traditionnels sont en phase de disparition dans les régions ivoiriennes. Les directions régionales et les directions départementales en charge des loisirs explorées ont toutes mis en évidence le délaissement quasi-total des jeux traditionnels au profit des jeux modernes (Direction des Loisirs, 2017). Cette situation est d'autant plus préoccupante que le délaissement progressif des jeux traditionnels s'accompagne de la perte de certaines valeurs essentielles ; d'où l'importance de mettre en exergue leurs significations sociales. Ainsi, M. Vigne et C. Dorvillé (2009) affirment :

Les jeux traditionnels, autant que l'art culinaire, l'architecture ou le patois par exemple témoignent d'une culture propre à un espace géographique particulier et affirment une identité régionale. Ils appartiennent à la culture populaire et sont issus du patrimoine historique de l'humanité. (...) Les jeux deviennent traditionnels dès lors qu'ils ont été transmis de générations en générations.

Ils font l'objet de significations sociales dont G. Pronovost (1998, p.76) indique ci-après les fonctions :

Les significations fournissent aux acteurs les outils symboliques nécessaires à la définition de l'action, permettent de distinguer ce qui relève ou non du domaine du loisir, scandent ses attributs majeurs et ponctuent la hiérarchie des activités quotidiennes.

Citant H. Blumer (1969), G. Pronovost (op. cit, p. 50) note :

les objets sont (...) constitués des significations qu'un groupe ou une collectivité partage à leur égard, significations qui leur donnent présence et réalité. Ce que l'on entend par loisir ne renvoie pas à une réalité extérieure objective, mais d'abord à une représentation sociale.

Or la représentation sociale se définit comme des pratiques partagées par l'ensemble d'un groupe social au-delà des particularités individuelles (S. Moscovici, cité par Y. Alpe & al., p.314). Dans le cadre de cette étude, il s'agira donc de décrire les pratiques ludiques du passé que les populations de l'ouest de la Côte d'Ivoire partagent et qui peuvent plus ou moins les distinguer des peuples des autres régions du

pays. Car, comme E. Morin, cité par Y. Alpe & al. (op. cit., p.314) : « La représentation sociale est même un outil de différenciation voire de démarcation d'un groupe social vis-à-vis des autres ».

Les africains en général et les ivoiriens en particulier vivent une situation ambivalente inconfortable qui se traduit comme suit : alors que tous ne manifestent pas un intérêt pour les jeux modernes, on constate qu'ils n'arrivent pas non plus à participer aux séances de divertissements traditionnels. Dans cette logique, le droit au loisir pour tous n'est pas réalité apparente en Côte d'Ivoire. Dans un pays en reconstruction où le besoin de se ressourcer, de déstresser pour être productif devient impératif, le délaissement des jeux traditionnels pose problème.

Pour faire face à cette situation, le département ministériel en charge des questions de loisirs entreprend, depuis 2017, des actions visant à promouvoir les jeux traditionnels issus des différentes aires culturelles du pays.

C'est dans ce cadre qu'une enquête monographique a été menée en 2017 dans la région du Tonkpi (Man et ses environs), à l'ouest de la Côte d'Ivoire. Cette région n'échappe pas au phénomène social de disparition progressive des jeux traditionnels. Ces derniers sont méconnus et inexploités dans le processus de développement du tourisme local. Pourquoi les jeux traditionnels sont-ils méconnus dans la région du Tonkpi ? Le présent article permet d'apporter des éléments de réponses à cette interrogation.

Après la présentation de la démarche méthodologique, l'article passe en revue quelques jeux traditionnels de cette région et leurs significations sociales (à partir des définitions, valeurs et rôles associés dans la communauté). Ensuite, il sera question d'analyser les contraintes liées à la promotion des jeux traditionnels.

1. Démarches méthodologiques

1.1. Champ géographique et social

Cette étude relative aux jeux traditionnels s'est déroulée dans la région du Tonkpi, prenant en compte essentiellement le chef-lieu de région « Man » et ses environs.

Man est une ville située dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, à 500 km d'Abidjan, la capitale économique. Chef-lieu de la région du Tonkpi, cette ville est essentiellement peuplée du groupe ethnique Dan. Surnommée "La ville aux 18 montagnes" car située dans une cuvette entourée d'une chaîne de montagnes. Man tire son nom du sacrifice de « Manlé », fille unique du patriarche Gbê, chef de canton de Gbêpleu à la fin du XIX^e siècle.

Selon le recensement général de la population et de l'habitat de 1998, la projection faite relativement à cette région est de 214 220 personnes pour 2015.

Dans le cadre de ce travail, les fondements culturels et traditionnels des informations à collecter justifient la priorisation des zones rurales comme base d'application de la culture du peuple Dan, où le groupe ethnique dominant est le Yacouba. Ainsi, avons-nous visité les zones rurales de Voungoué, de Bantégoin et de Yébégoin. Il s'agit de trois villages Yacouba, du canton KAH. Le premier village est situé à 5 km de la ville de Man, le second à 6 km, de même que le troisième.

Dans ces localités, nous avons interrogé la chefferie et les populations, en tenant compte des classes d'âge (jeunes, adultes et personnes âgées) et de la notion de genre. Ainsi, le champ social de cette étude est constitué des acteurs suivants :

- les chefs et leurs notables ;
- les représentants des jeunes ;
- les personnes âgées ou adultes.

1.2. Échantillonnage, techniques et outils de collecte de données

Deux techniques d'échantillonnage non probabiliste ont été adoptées. Il s'agit de la technique par boule de neige et de celle à choix raisonnée. La dimension raisonnée se perçoit à travers l'orientation vers les chefs et leurs notables. Gages de la tradition, ces acteurs facilitent l'approche historique des communautés et des jeux. En les prenant pour appui, nous avons accès à d'autres personnes, « libres », voire disponibles pour fournir des informations utiles à l'étude.

La présente étude est qualitative. Elle a donc mobilisé des personnes ressources auprès desquelles nous avons collecté des informations à partir d'entretiens semi-dirigés. Il s'est agi d'entretiens individuels (45) et de focus group (04 au total avec des groupes de 2, 3, 3 et 6 personnes), selon les cas. En somme, 59 personnes ont participé à cette étude en donnant leurs avis sur la question des jeux traditionnels.

1.3. Méthode d'analyse

Pour rendre compte de la situation des jeux traditionnels dans le Tonkpi, l'on a eu recours aux méthodes d'analyse suivantes :

- l'approche sociohistorique (R. Payre, G. Pollet, 2014) qui a permis de saisir le contexte évolutif des jeux et leurs impacts sur la société d'hier et d'aujourd'hui. L'usage de cette approche a aussi servi à évaluer l'enracinement et de la place des jeux identifiés dans la culture communautaire.
- la phénoménologie (E. Husserl, 1997) pour appréhender les expériences vécues. Cette méthode, utile à la démonstration, a permis de mettre en exergue le rapport des enquêtés aux jeux traditionnels afin de mieux identifier, d'après eux, les contraintes liées à leur promotion.
- l'approche interactionniste symbolique (H. Blumer, 1969) dont l'usage s'est justifié par l'identification des significations sociales des jeux traditionnels à partir du rapport des populations du Tonkpi auxdits

jeux, mais aussi au creuset de diverses interactions créées autour des jeux.

2. Résultats

2.1. Description des jeux traditionnels dans le Tonkpi

On désigne le « jeu » par l'expression « TROHO » chez les Dan, notamment en langue Yacouba, et cela fait référence à tout ce qui a trait aux divertissements. Une diversité de jeux s'offre aux populations dans la région du Tonkpi. Dans le cadre de cette étude, on s'attèlera à évoquer les plus marquants.

GUEBIA ou « course de masque » est le jeu traditionnel le plus réputé et pratiqué dans la région. GUEBIA est une combinaison de 2 mots : « GUE » qui signifie « Masque » et « BIA » qui signifie « Course ». C'est le jeu qui suscite toutes les passions dans la région. Il met en compétition tous les villages et dépasse même les frontières du Tonkpi.

D'après le Directeur de la Fondation KOBLÉ (musée des traditions à Man), le GUEBIA était une réponse à plusieurs préoccupations sociales. Dans le passé, il fallait s'adapter aux problèmes de la nature pour porter le plus rapidement possible les messages. Chaque village se prêtait donc au « jeu ». Le peuple Yacouba est connu pour ses différents masques (chaque masque symbolisant une fonction et une qualité précise). Ainsi, la vitesse était représentée par le « Bênsigué ».

Photo 1. Démonstration du Guébïa à Man



Source : Notre étude, octobre 2017.

La pratique du GUEBIA nécessite la participation de plusieurs acteurs de différents villages. Il est donc primordial de tenir compte du temps de loisir qui convient à toute une zone, dans le village, voire même au-delà.

Ainsi, il était question de tenir compte des travaux champêtres. Le GUEBIA était donc organisé après les récoltes, en tenant compte des aléas de la nature pour déterminer le moment de mener ou non des activités au champ.

Les principaux acteurs de ce jeu sont les hommes. Cependant, la participation passive des femmes est nécessaire. Le GUEBIA implique

toutes les couches sociales du village : enfants, jeunes, personnes âgées, hommes et femmes ; les animateurs sont soit joueurs, arbitres, observateurs, soit supporters.

GON est un jeu de combat. C'est la lutte traditionnelle qui implique un affrontement entre 2 personnes, chacun ayant ses supporters. Il est essentiellement réservé aux hommes, mais les femmes ont le droit d'y assister et de supporter. Ce jeu met en évidence la force physique et l'intelligence de l'individu. Le principe est de terrasser l'adversaire. Chaque joueur use de malice et de technique particulière pour vaincre.

Photo 2. Pratique du Gon dans le Tonkpi



Source : Notre étude, octobre 2017.

EUDEUM est un jeu d'enfants. Deux équipes de 05 à 10 personnes s'affrontent. Les joueurs partent d'une ligne de départ pour une ligne d'arrivée sans respirer, en prononçant le mot « euedeummm... », sans non plus s'arrêter. Ceux qui se taisent avant la ligne d'arrivée sont perdants et font perdre la main à leur équipe. A mesure que le jeu se prolonge, la distance est augmentée pour connaître celui qui va le plus loin sans respirer.

EUDEUM se pratique dans la journée, au retour des champs ou encore les jours fériés et de marché. Il ne nécessite pas une grande organisation, donc peut se pratiquer à intervalle de temps réduit.

NEMANGOUEU (9 cailloux) : réservé typiquement aux femmes, ce jeu se joue à neuf (09). Il se déroule les soirs au clair de lune et peut se jouer partout. Chaque femme a son caillou qu'elle remet à sa voisine de droite. Au fur à mesure que le chant qui accompagne le jeu s'accélère, la passation de cailloux se fait rapidement. Celle qui est en retard et qui se retrouve avec deux cailloux perd la partie.

Les joueuses forment un cercle, chacune ayant en sa possession un caillou posé devant elle. Au rythme d'un chant, les cailloux circulent d'une main à une autre. Le rythme s'accélère au fur et à mesure de l'évolution du jeu. Chaque joueuse se doit donc d'être très vigilante et rapide au risque de se retrouver avec 02 cailloux à un moment donné, et d'être éliminée. Ce jeu est malheureusement en voie de disparition.

OULEUSISI qui signifie « soulever le mortier », est également un jeu de démonstration de force, donc réservé aux jeunes. Il consiste à soulever un mortier avec les dents. Chaque joueur tente ainsi de prouver

sa bravoure et de remporter la compétition qui se déroule devant des autorités traditionnelles et les populations.

D'après le chef du village de YEBEGOIN, ce jeu se pratique en des circonstances particulières, pendant les festivités ou après la récolte.

WIN NEU est un jeu traditionnel plus connu sous le nom d'AWALE. C'est un jeu de calcul et d'anticipation. L'awalé est un jeu de société combinatoire abstrait au cours duquel on distribue des cailloux, des graines ou des coquillages dans des coupelles ou des trous, parfois creusés à même le sol. Le plateau dans lequel se trouve ces graines s'appelle en langue Dan « WINNEUKPO'N ». Au départ, on répartit quarante-huit graines dans douze trous à raison de quatre graines par trou.

Les joueurs sont l'un en face de l'autre, avec une rangée devant chaque joueur. Cette rangée sera son camp. On choisit un sens de rotation qui vaudra pour toute la partie. On choisit également un joueur qui commencera la partie.

Un tour se joue de la façon suivante : le premier joueur prend toutes les graines d'un des trous de son camp, puis, il les égrène dans toutes les cases qui suivent sur sa rangée et dans celles de son adversaire suivant le sens de rotation (une graine dans chaque trou après celui où il a récupéré les graines). Si sa dernière graine tombe dans un trou du camp adverse et qu'il s'y trouve deux ou trois graines dans ce trou, le joueur récupère ces deux ou trois graines et les met de côté. Ensuite il regarde la case précédente : si elle est dans le camp adverse et contient deux ou trois graines, il récupère ces graines, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il arrive à son camp ou jusqu'à ce qu'il y ait un nombre de graines différent de deux ou trois.

Dans le Tonkpi, WIN NEU est un jeu d'adultes et de personnes âgées essentiellement de sexe masculin (il n'est cependant pas interdit aux femmes). Il se pratique les après-midis, après les travaux champêtres.

2.2. Significations sociales des jeux traditionnelles dans le Tonkpi

Les questions de définition et de représentations des jeux traditionnels, des valeurs et des rôles qui leurs sont associés seront évoquées dans cette rubrique.

L'analyse de la périodicité nous a permis de mettre en valeur les représentations sociales du temps de loisir. Ainsi, avons-nous constaté que le temps de pratique du loisir a un noyau central commun : le temps libre. Mais le temps libre diffère selon les communautés et les particularités professionnelles.

En zone rurale, notamment à VOUNGOUE, à BANTEGOIN et à YEBEGOIN, le GUEBIA ne se pratique pas à tout moment. Il occupe une période précise de la vie des Dan en général et des Yacouba en particulier.

Tout comme dans le système moderne, le temps de loisir en zone rurale Dan prend en compte 2 moments : les moments courts et les moments longs. Les moments courts sont journaliers et se situent juste après les travaux champêtres. Au village, ce temps correspond aux horaires qui se situent entre 16 heures et 18 heures pour les hommes âgés et les enfants, puis entre 18 heures et 20 heures pour les jeunes et les femmes. En effet, de 16 heures à 18 heures, de retour de champs, tandis que les femmes et les jeunes sont occupés à gérer la cuisine et autres tâches, les enfants et les hommes âgés se réunissent pour jouer.

Le temps de pratique des jeux peut également être long, lorsqu'il nécessite préparation et participation effective de plusieurs villages. Dans le Tonkpi, la période traditionnelle de pratique des jeux se situe entre décembre et mars. C'est le moment de repos, de réduction significative des travaux champêtres. Il s'apparente à ce que l'on pourrait appeler des « vacances agraires ».

On distingue des jeux selon le cycle de vie. Ainsi, pour les enfants et les adolescents, on a le jeu de souffle (EUDEUM) ; pour les jeunes gens matures, la lutte (GON) et le jeu de mortier (OUELEUSISI) ; pour les adultes du genre masculin, la course de masques (GUEBIA), les adultes de genre féminin, le jeu des neuf cailloux (NEMANGOUEU) et pour les adultes et les personnes âgées des deux sexes, le jeu d'AWALÉ (ou MANH). Dans chacun des cas, le jeu prend une signification particulière.

- **Pour les enfants et les adolescents : le jeu de souffle ou EUDEUM**

Ce jeu met en évidence la capacité à retenir son souffle. Les personnes âgées interrogées y voient un moyen de détecter les meilleurs chasseurs, capables de se fondre dans la forêt, sans aucun bruit : « quand tu vois un jeune qui a l'habitude d'accompagner les adultes à la chasse, cela veut dire qu'il est très bon joueur de EUDEUM, il peut se cacher quelque part sans respirer ». C'est un jeu de genre masculin, à vocation défensive et résiliente.

- **Pour les jeunes gens matures : la lutte traditionnelle (GON) et le jeu de mortier (OUELEUSISI)**

Ces jeux de genre masculin, non seulement servent à la démonstration de force, mais ont un sens purement défensif. Ils donnent l'occasion de détecter l'homme le plus fort du village, capable de rivaliser avec le plus fort d'un autre village en cas d'attaque. Dans le passé, les conflits inter-villages pouvaient se régler par un affrontement entre 2 personnes désignées, chacune par son village. Ces jeux sont donc des compétitions qui départageaient les villages en conflit.

- **Pour les femmes : le jeu des 09 cailloux (NEMANGOUEU)**

Ce jeu développe chez la femme l'habilité et symbolise la réconciliation entre les joueuses. Les coépouses sont tenues de se passer le caillou et de répondre au chant entonné par l'une des femmes. C'est aussi le lieu pour les femmes encore célibataires d'attirer l'attention des hommes spectateurs. Il s'agit donc d'un jeu de conciliation, de paix et de cohésion sociale.

- **Pour les hommes adultes : la course de masques (GUEBIA) et la lutte traditionnelle (GONH)**

Le GUE ou masque est un symbole de l'identité du Yacouba. Chaque village a son « GUE ». La course de masque est le lieu d'affirmer la domination d'un village sur les autres. Le « GUE », vainqueur du « BIA » permet à tous les habitants de son village de bénéficier de notoriété et de privilège, tout au long de son mandat.

Le GUEBIA, en plus d'être un cadre de rencontre entre les différents villages, est un jeu qui symbolise les rapports de domination entre les villages. C'est un jeu de démonstration de la puissance masculine.

Au-delà de son aspect ludique, le « GUEBIA » est une compétition entre les quartiers d'un même village, entre différentes tribus, entre différents villages. La victoire symbolise un jeu de pouvoir de domination entre les groupes engagés dans la compétition. Le Groupe vaincu a l'obligation de laver l'affront à l'occasion d'une nouvelle partie qu'il convoque.

Au pays DAN, la lutte (GONH) va au-delà d'un simple jeu pour se construire comme un élément essentiel de toute une culture basée sur la force physique, l'athlétisme, l'intelligence et la solidarité. Elle représente également la période d'affirmation du degré de maturité qui permet aux jeunes d'avoir accès à la communauté des adultes, c'est-à-dire être des hommes respectés, aptes à pouvoir se conduire en harmonie avec les valeurs culturelles.

- **Pour les adultes et les personnes âgées des deux sexes : l'AWALE (WIN NEU)**

Il s'agit ici d'un jeu mixte, mais qui est spécialement pratiqué par les personnes âgées. En effet, il ne requiert pas de force physique. Il fait seulement appel à la cognition, développe l'esprit de calcul, la concentration et la sagesse. C'est un jeu qui prépare à certains métiers dans la société. C'est le cas du métier de commerçant. Le « WIN NEU » est un jeu intellectuel.

Les jeux traditionnels sont importants, car non seulement ils traduisent le mode de vie des peuples, mais ils sont une école pour les générations et symbolisent l'identité culturelle et la paix dans les zones rurales comme c'est le cas dans le Tonkpi,

En somme, les données collectées sur le terrain au cours de cette enquête suggèrent une classification des jeux traditionnels : les jeux d'initiation comme le GUEBIA ou course de masques ; les jeux d'endurance et de force comme l'EUDEUM (exercice de souffle), le GON (la lutte traditionnelle) et le OUELEUSISI (le jeu de mortier) ; les jeux de réconciliation et de cohésion sociale, symbolisés par le NEMANGOUEU (le jeu de neuf cailloux) ; les jeux de calcul comme le WIN NEU ou AWALE.

2.3. Contraintes liées à la promotion des jeux traditionnels dans la région du Tonkpi

Les jeux traditionnels, en dépit de leur utilité démontrée, sont en phase de disparition ou ont disparu pour la plupart. L'étude identifie plusieurs facteurs dont les plus essentiels sont : l'école, la monétarisation des rapports sociaux, la rupture du lien social entre générations, la propagande de la dépravation.

Perçue par les politiques comme un facteur de développement, l'école ou l'éducation formelle en Côte d'Ivoire soulève un ensemble de problèmes qui en font un fondement de la disparition des jeux traditionnels et donc d'une partie de la culture dans la région du Tonkpi.

À Man et ses environs, la construction d'écoles primaires dans les villages et la promotion de la scolarisation ont considérablement réduit l'autorité des parents sur les enfants.

Avec l'école, on ne voit quasiment pas les enfants dans la journée ; ils passent toute la journée au village au moment où nous on est au champ », précisait un enquêté.

« Actuellement personne ne peut dire à son enfant de jouer. Les familles sont en concurrence quand leurs enfants entrent à l'école. Celui qui a beaucoup d'enfants instruits, fait le malin et gonfle les épaules dans le village. Les autres ne peuvent rien dire, affirmait un autre enquêté.

L'école est perçue dans les villages comme un moyen de promouvoir une culture occidentale « supérieure » aux cultures locales.

À propos de la disparition des jeux traditionnels, un garant de la tradition dans le village de VOUNGUE a affirmé ce qui suit :

Si vous voyez que les jeux sont en train de disparaître, c'est à cause des études, de l'école ; les enfants qui sont à l'école s'intéressent surtout aux jeux de l'Internet, de l'informatique. Il y a quelques-uns seulement qui, pendant les vacances, forment des groupes de jeux, ou encore organisent des activités de loisir. Mais ils ne s'intéressent pas trop aux jeux anciens, ils viennent

au village avec les choses de la ville pour montrer qu'ils sont civilisés.

Cette affirmation confirme l'idée selon laquelle l'école est un lieu de transmission de valeurs occidentales. Les garants de la culture ne perçoivent pas toujours positivement cette « école » et ses valeurs qui marginalisent de plus en plus les fondements culturels. Ce rapport de supériorité d'une culture extérieure à une culture locale n'est pas de nature à favoriser la promotion des jeux traditionnels. Les familles en concurrence mesurent leur supériorité ou leur infériorité en fonction de l'acquisition des valeurs occidentales par leurs enfants.

Les jeux traditionnels tendent à disparaître des cours d'école et des fêtes de village. Les enfants, même en zone rurale, encouragés par leurs parents et leurs encadreurs, ne se fient qu'aux pratiques modernes. Cela avait déjà été remarqué par C. Treger en France (2012), lorsqu'il abordait les jeux traditionnels bretons.

S'agissant de la monétarisation des rapports sociaux, un enquêté note :

Dans mon village à YEBEGOIN, nous avons organisé une rencontre de OUWIZII comme un festival, c'est-à-dire l'ancienneté, réveiller tout ce qui est ancien. Quand le moment arrive, tous ces jeux et ces danses sortent, ça se déroule 3 ou 4 jours chaque année. Mais à un moment donné, les jeunes ont commencé à être réticents et ne venaient plus apprendre, ou même participer. La question qu'ils te posent est : je vais gagner quoi ? Par contre, lorsqu'on leur dit qu'une autorité arrive, ils viennent aussitôt parce que qu'ils savent qu'ils peuvent gagner de l'argent.

Organiser un spectacle ou participer à des jeux sans motif lucratif, est un fondement du loisir. Le verbatim ci-dessus relève la réalité dans les villages à l'étude dans la région du Tonkpi. En effet, la dépendance économique affecte désormais les simples rapports dans les zones rurales. Plus rien n'est gratuit désormais. Les jeunes, à l'image de leurs modèles, veulent s'enrichir par ce qu'ils font, peu importe ce qu'ils font. La maîtrise et la pratique d'un jeu deviennent un puissant vecteur d'enrichissement. À l'image du loisir sportif devenu très rentable, à l'image des jeux d'échecs, des jeux de dames, des jeux d'awalé, etc., à l'image des artistes, les jeunes ont acquis le principe de monnayer leurs talents. Plus question de participer gratuitement à la promotion d'une quelconque identité culturelle. Les avis des jeunes recueillis en focus group sont édifiants à ce propos :

À notre temps-là, qui va perdre son temps pour rien ?

Vous-même, vous faites tout ça pour de l'argent ! » ;
« Maintenant la vie est chère. Il y a trop de choses à payer. Je préfère aller déterrer du manioc dans mon champ, faire mon piège, ou aller faire mon contrat » ;
« Vous-mêmes, vous êtes venus, on a accepté de vous parler, mais ce n'est pas gratuit. C'est parce qu'on sait que vous allez nous offrir une tournée, ou bien ?

Ces verbatims témoignent de la monétarisation des rapports socioculturels. « Déterrer du manioc » pour le vendre, « faire mon piège » pour vendre le gibier pris, « faire mon contrat » ou travailler dans le champ d'une tierce personne contre rémunération journalière ; voilà comment les uns et les autres perçoivent désormais les rapports sociaux.

Relativement à la rupture du lien social entre générations, l'observation directe des comportements des enquêtés à Vougué nous a permis de constater, un jour de repos et de marché, que les jeunes se rassemblent très loin des personnes âgées. Les anciens ne manquent pas de souligner cette rupture.

Vous entendez ces bruits ? Ce sont les jeunes. Allez y voir ce qu'ils font. Nous avant, en ce moment, on était assis près des vieux. On partait prendre le "bangui"² pour se retrouver autour des vieux et c'est nous qui les servions. On profitait pour écouter leurs conseils et observer leurs comportements. Mais aujourd'hui, jour de repos, je suis seul ici, sans aucun jeune, je vous donne moi-même des chaises. Vous êtes mes seuls visiteurs du jour. Comment on peut apprendre dans ces conditions ? Comment on peut transmettre dans ces conditions ? (Propos d'un enquêté du troisième âge).

De leur côté, les jeunes que nous avons approchés disent ceci :

« Ils (les vieux) ne nous enseignent pas les choses, ils ne nous font pas confiance... » ; « Nous, on veut être libre et boire comme on veut. Devant les vieux, c'est impossible » ; « Les vieux là, hum ! Ce sont des sorciers. Le village est comme ça à cause d'eux

Les jeunes assument leur éloignement et justifient la rupture de confiance.

² Vin de palme extrait traditionnellement

Quant à la propagande de la dépravation des mœurs, les personnes âgées dans les zones rurales du Tonkpi n'ont aucune confiance en leurs jeunes. Ils estiment que la dépravation a désormais atteint les villages. À cet effet, le chef du village de Bantégoin affirme : *« la drogue a atteint nos villages. On ne peut plus rien confier aux jeunes parce que les fétiches n'aiment pas les mauvaises choses »*. *« Tu ne peux pas danser avec le masque et avoir des cheveux bizarres parce que tu veux ressembler à un DJ, ou bien boire sans réflexion. Quand on touche à la culture, on doit être un modèle »*, nous disait un notable à Yébégoïn.

Pour les gardiens de la tradition, les choses sacrées ne peuvent pas être enseignées à des personnes qui se droguent, ou s'adonnent aux vices actuels.

3. Discussions

La Côte d'Ivoire espère atteindre l'émergence à l'horizon 2020. La croissance économique à presque 02 chiffres et la stabilité ont permis un développement infrastructurel accéléré. Mais le développement n'est pas seulement économique ni infrastructurel. La prise en compte de la culture assure la durabilité du développement économique et social. À cet effet, la promotion du loisir culturel, spécifiquement des jeux traditionnels, reflet identitaire des peuples, est un atout non négligeable.

Les jeux, qui sont l'illustration d'une culture, prennent forme dans les gestes du corps. L'analyse sociohistorique a montré que les jeux sont liés à l'histoire des peuples. Naissant dans un contexte social précis, le jeu répond à des attentes, et donne vie à des émotions acceptées. Jouer, c'est adopter un style de vie, de relation avec son espace et les autres. Le champ de l'action ludique est profondément imprégné des normes, des caractéristiques du niveau technique de son époque d'accueil, de ses modes de sociabilité ou de sa tolérance à la violence. Dans son déroulement comme dans son achèvement, le jeu est pénétré de rituels, de valeurs qui résument les manières d'être et de faire du social. « Tout ludisme est ethnludisme ». Le jeu est le reflet de la culture. Le jeu est aussi un artisan de la culture dont il peut façonner et promouvoir certaines valeurs. (P. Parlebas, 2003).

Alors que le peuple DAN de Côte d'Ivoire désigne le jeu par l'expression "TROHO" et associe à cette notion tout ce qui a trait au divertissement, J. Huizinga (1951, p. 18) donne une définition beaucoup plus fouillée, en ces termes :

Le jeu est une action ou une activité volontaire, accomplie dans certaines limites fixées de temps et de lieu, suivant une règle librement consentie mais complètement impérieuse, pourvue

d'une fin en soi, accompagné d'un sentiment de tension et de joie, et d'une conscience d'être autrement que la vie courante.

On peut donc affirmer que les jeux et les loisirs relèvent d'une même réalité (avec des notions comme le divertissement, l'activité de libre choix après les obligations sociales, familiales et professionnelles, pour un hédonisme retrouvé).

Le jeu, tel qu'appréhendé dans le cadre de cette étude dans la région du Tonkpi en Côte d'Ivoire, s'inscrit plutôt dans la définition de P. Parlebas (2003). Les gestes du corps, loin d'être fortuits, sont des « mises en forme culturelle et un investissement personnel significatif, tous deux révélateurs de la société d'appartenance ». Les acteurs en présence ont de multiples expériences en matière de jeux. Répondant à des objectifs sociaux définis, les jeux traditionnels participent à la répartition des tâches sociales. La signification sociale desdits jeux du Tonkpi relève du contenu symbolique que chaque membre du peuple Dan partage et comprend. Au sens interactionniste du terme, selon H. Blumer (1969, p. 8), les collectivités de cette région se comportent à l'égard des jeux susmentionnés en fonction des significations que ceux-ci ont à leurs yeux, une sorte de représentation sociale. Il n'y a donc pas d'autre sens à chercher aux actions que celui donné par acteurs, à la fois ceux qui jouent et les spectateurs (M. Montoussé et G. Renouard, 2002, p.53).

Pendant, en mettant en exergue la rupture entre les jeux de la renaissance et les jeux olympiques, P. Parlebas (op cit.) laisse sous-entendre que le développement des jeux traditionnels implique l'adoption de nouvelles cultures fondées sur la transformation du monde. Dans une certaine mesure, la rupture dont il fait allusion pourrait donc traduire l'abandon pur et simple de la tradition pour la modernité.

Le présent travail ne permet pas de partager cette approche, car l'insertion et la modification de certains principes ne signifie pas forcément une rupture avec la tradition. Le désaveu de certaines pratiques modernes par les villageois enquêtés est le symbole de leur refus d'abandonner leurs origines. Dans le Tonkpi, les populations rurales sont nostalgiques des valeurs passées. Un développement des jeux traditionnels doit nécessairement prendre en compte des valeurs traditionnelles fondamentales et se faire en termes de complément culturel et non en termes de rupture.

Aussi, il existe une différence entre la professionnalisation locale et la professionnalisation internationale. Il convient donc de mettre en place un mécanisme d'apprentissage et de pratique des jeux traditionnels dans le système éducatif, tel que proposé déjà au Sénégal avec la lutte traditionnelle (Centre National d'Éducation Populaire, 1985) et en Mauritanie (A. O. Beibeny, 1998). La lutte traditionnelle

sénégalaise par exemple est différente de la lutte olympique. L'activité ludique peut être appréhendée à différents niveaux, selon le contexte.

En outre, d'une part l'étude sur les jeux traditionnels dans le Tonkpi donne raison à M. Guedenon (2001), lorsqu'il affirme que la disparition des activités traditionnelles de distraction est due à l'influence que la culture occidentale a exercée sur la culture béninoise par le biais de l'école et des médias qui sont des instruments de propagation de leur culture. La disparition des jeux traditionnels est donc liée à la méconnaissance des significations sociales de ces derniers.

D'autre part, l'analyse des résultats de la présente étude permet d'aller au-delà de cette assertion. De fait, les expériences collectives et personnelles relèvent aussi des facteurs endogènes liés à la disparition des jeux traditionnels tels que la crise du lien social, la rupture du processus de transmission des valeurs ou encore le manque de financement des activités dû aux représentations sociales du loisir dans les sphères décisionnelles. Ces facteurs ne dépendent pas forcément de l'occident. Finalement, cette étude, à l'image de celles des auteurs cités, évoqués, montre la nécessité de promouvoir les jeux traditionnels, gages d'épanouissement des communautés locales.

Par ailleurs, en comparant ce travail à celui de R. Caillois (1958) qui distingue plutôt quatre principes ou attitudes ludiques (compétition, imitation/simulation, hasard et vertige), on peut mettre en exergue des facteurs communs et des facteurs divergents. Les principes de compétition et d'imitation ressortent également de l'analyse des jeux traditionnels du Tonkpi. Par contre, le principe du hasard est moins perceptible à travers les jeux présentés. Aussi, cette étude met un accent particulier sur le principe identitaire des jeux traditionnels dans la mesure où ils sont le reflet du peuple Dan de l'ouest de la Côte d'Ivoire. Ces jeux mettent en évidence les particularités culturelles et le mode de vie des populations du Tonkpi. On peut donc dire que les jeux sont un fait de civilisation et que la civilisation africaine est spécifique.

Conclusion

Le développement est avant tout culturel et dépendant d'un modèle économique et social durable. Tous les modèles de développement ont donc pour base la culture d'un peuple.

Le problème des États africains en général et de la Côte d'Ivoire en particulier, réside dans une volonté de développement sans base culturelle. Les jeux traditionnels, pan important de la culture, sont en phase de disparition. C'est le constat dans la région du Tonkpi, dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. Pourtant, riches de significations, les jeux symbolisent et traduisent l'identité des peuples dans le Tonkpi. Dans les zones rurales de Yébégoin, de Bantégoin et de Voungué, la présente étude nous a permis de mettre en exergue les rôles sociaux des jeux

traditionnels qui sont facteurs de cohésion, de défense, de détermination de tâches sociales, d'union, d'identité, d'éducation, etc. Dans ces villages à l'étude, les causes de la disparition des jeux sont, entre autres, l'école, la monétarisation des rapports au jeu, la rupture du lien social entre les générations et la propagande de la dépravation des mœurs. Au contact de la modernité, les choses traditionnelles perdent leurs valeurs sociales et sont progressivement abandonnées par les nouvelles générations. Il incombe, d'une part, aux conservateurs de la culture ivoirienne de transmettre les jeux traditionnels aux nouvelles générations ; d'autre part, aux dirigeants de donner de la valeur aux jeux traditionnels. Dans cette perspective, la Côte d'Ivoire pourrait s'appuyer, non seulement sur des structures internationales telles que l'UNESCO et la Francophonie, mais aussi sur sa politique de décentralisation.

En tout état de cause, il faut comprendre et faire comprendre que le jeu traditionnel est, pour l'individu, pour sa famille, pour la communauté et pour la collectivité tout entière, un instrument de libération, de santé et d'équilibre. Le jeu traditionnel est de par ses vertus propres, le temps de la découverte de soi et des autres, un temps privilégié de plaisir vécu, et de se sentir Homme et Homme d'ici (C. Charron, 1977).

Enfin, cette étude non exhaustive sur les jeux traditionnels dans le Tonkpi révèle la nécessité d'entreprendre des travaux similaires dans les autres régions de la Côte d'Ivoire. Ces travaux, s'appuyant sur l'analyse sociologique des loisirs traditionnels, permettront à la communauté scientifique de disposer d'un peu plus de connaissances sur les significations sociales se rapportant aux jeux traditionnels. A la longue, ces initiatives de recherches ouvriront la voie à des travaux appliqués portant sur les stratégies de promotion desdits jeux.

Références bibliographiques

- ALPE Yves, 2013, *Lexique de Sociologie*, Paris, Editions Dalloz.
- ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES, « Article 24 : Durée du travail et droit au congé », *La déclaration Universelle des Droits de l'Homme*, adoptée et proclamée le 10 décembre 1948.
- BEIBENY Ahmed Ould, 1998, *Contribution à l'intégration des jeux et sports traditionnels dans le système socio-éducatif en Mauritanie*, Institut National Supérieur de l'Éducation Populaire et du Sport (INSEPS), Monographie pour l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur d'éducation populaire de la jeunesse et des sports, Dakar, Université Cheikh Anta Diop.
- CAILLOIS Roger, 1958, *les hommes et les jeux*, Paris, Galimard.

- CENTRE NATIONAL D'ÉDUCATION POPULAIRE (MJSS), 1985, *Répertoire de jeux traditionnels et essai de codification en vue de leur intégration dans le cadre de l'éducation physique et de l'animation sportive*, République du Sénégal, Ministère de la Jeunesse et des Sports, THIES.
- CHARRON Claude, 1977, *Prendre notre temps : livre vert sur le loisir au Québec*, Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, Québec (Province).
- DIEDHIOU Clovis Hougna, 2009, *Les jeux traditionnels Diola : valeurs éducatives et socioculturelles, (étude menée dans le département de Oussouye)*, Mémoire de maîtrise es-Sciences et Techniques de l'Activité Physique et du Sport (STAPS), Institut National Supérieur de l'Éducation Populaire et du Sport (INSEPS), Dakar, Université Cheikh Anta Diop, 92 p.977
- DIRECTION DES LOISIRS, 2017, *Rapport annuel d'activités*, Abidjan, Ministère des Sports et des Loisirs.
- GUEDENON Mathieu, 2001, *Problématique de la disparition des loisirs traditionnels au Bénin : cas de la ville d'Abomey*, Mémoire de fin de cycle, Université d'Abomey-Calavi, Bénin - conseiller principal de jeunesse et d'animation option récréologie (CPJA).
- HUIZINGA Johan, 1951, *Homo ludens, Essai sur la fonction sociale du jeu*, Paris, Gallimard.
- HUSSERL Edmund, 1997, *L'idée de la phénoménologie*, Paris, PUF.
- LOMBARD Chantal, 1973, « Jeux d'écolières à Bamako », *Cahiers d'études africaines*, vol. 13, n°52, p. 732-743.
- MONTOUSSE Marc et RENOARD Gilles, 2002, *100 fiches pour comprendre la sociologie*, Paris Edition Bréal.
- PARLEBAS Pierre, 2003, « Une rupture culturelle : des jeux traditionnels au sport », *Revue internationale de psychosociologie*, vol. IX, n° 20, 2003, p. 9-36.
- PAYRE Renaud, POLLET Gilles, 2014, « Approches socio-historiques », in Laurie Boussaguet et al, *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) « Références », 2014 (4e éd.), p. 98-106.
- PAYRE Renaud, POLLET Gilles, 2013, *Socio-historique de l'action publique*, Paris, La découverte.
- PRONOVOST Gilles, 1998, *Loisir et société*, Québec, Presses Universitaires du Québec.
- TREGER C'hoariou, 2012, « Les jeux traditionnels sont-ils modernes ? », *En jeu une autre idée du sport UFOLEP*, n°4, p. 9-15.
- VIGNE Mickaël et Oboeuf Alexandre, 2013, « Les loisirs de la tradition comme miroir d'une société », *Loisir et société*, 31(1), p. 87-119.

PRATIQUES RELIGIEUSES MUSULMANES ET HARMONIE SOCIALE A SOKODE (TOGO)

NANTOB Mafobatchie*
MOUTORE Mindele*

Résumé

Les villes togolaises principalement celle de Sokodé en proie à des crises sociopolitiques voient la paix de leurs espaces menacés. Des crises ayant bien souvent pour facteurs des élections législatives, des insatisfactions populaires qui donnent lieu à des révoltes, tensions et désordre social. Les acteurs religieux, plus encore politiques dans la quête d'un apaisement ou d'un maintien de cohésion sociale font régulièrement appels aux stratégies religieuses, à l'éducation religieuse. Il sera donc question dans cette étude de déterminer les facteurs explicatifs de ce choix, plus encore d'analyser les stratégies religieuses de maintien de l'ordre et de la paix à Sokodé. Pour saisir au mieux le phénomène, le choix d'une méthode documentaire et qualitative est de rigueur. Aussi, dans un cadre théorique est abordée l'approche fonctionnaliste afin de ressortir l'aspect utilitaire des pratiques religieuses. L'étude a ainsi relevé que l'attachement des adeptes à leurs croyances religieuses qui s'observe par le respect des valeurs religieuses dont celle de la paix est la principale motivation des acteurs quant au choix des stratégies religieuses de maintien de la paix.

Mots clés : Cohésion sociale, Prières, Religion, Sokodé, Tension.

Abstract

Togolese cities, mainly those of Sokodé, which are plagued by socio-political crises, see the peace of their spaces threatened. Crises often being the factors of legislative elections, popular dissatisfactions that give rise to revolts, tensions and social disorder. Religious actors, even more political in the quest for appeasement or maintenance of social cohesion, regularly call for religious strategies and religious education. This study will therefore examine the explanatory factors of this choice, and even more to analyze the religious strategies of policing and peace in Sokodé. In order to fully understand the phenomenon, the choice of a documentary and qualitative method is de rigueur. Also, within a theoretical framework is addressed the functionalist approach in order to highlight the utilitarian aspect of religious practices. The study noted that the attachment of adherents to their religious beliefs, which is observed by respecting religious values, including that of peace, is the main motivation of the actors in the choice of religious strategies for peacekeeping.

Keywords: Social Cohesion, Prayers, Religion, Sokodé, Tension.

* Université de Lomé (Togo) ; Email : nantob_bobo@yahoo.fr

* Université de Lomé (Togo) ; Email : martina.cons@yahoo.fr

Introduction

L'individu est de nos jours au centre de la majorité des interrogations dans la mesure où il est le sujet principal de toute société et celui qui construit son environnement. Son comportement et mode de vie détermine et caractérise sa société d'appartenance. J. Støtzel (1992) le relevait si bien en affirmant que si l'on prend pour centre d'observation l'individu, la place qu'il occupe détermine son statut et son rôle. Son statut qui est l'ensemble des comportements à quoi il peut s'attendre légitimement de la part des autres et son rôle l'ensemble des comportements à quoi les autres s'attendent légitimement de sa part. En milieu urbain, où règne la division du travail, la socialisation favorise l'intériorisation des valeurs et normes spécifiques au groupe auquel l'individu appartient. Une intégration sociale qui passe par l'intériorisation des valeurs et normes de la société et ne saurait être réalisée sans le concours d'une coordination supplémentaire que ne sont nul autre que les lois. T. Parsons (1951) utilise le terme institutionnalisation qu'il définit comme étant une intériorisation de ces valeurs communes par les membres de la collectivité et la formulation des attentes de rôles de prescriptions et d'interdictions. Pour lui, l'institutionnalisation des modes de valeurs qui orientent l'action est le principal mécanisme d'intégration des systèmes sociaux. Il existe ainsi des conflits de valeurs et des conflits de rôles. Il convient de souligner que l'harmonie de toute société repose sur l'existence de normes et valeurs intériorisées au cours du processus de socialisation mais plus encore adoptées. L'harmonie sociale est cette problématique auquel fait face chaque société principalement celles togolaises. Toute société vie au travers des relations entretenues entre ces individus, un aspect capital tout comme l'échange comme l'a si bien démontré C.L. Strauss (1948). Le lien social s'il n'est pas construit au travers des échanges égaux, il est instrument de pouvoir. Il entretient les interactions entre les individus et favorise la socialisation qui est un processus permettant à la personne humaine d'intérioriser les éléments socio-culturels de son milieu (G. Rocher, 1968).

Elle s'affiche sous plusieurs formes : l'harmonie entre les ethnies et les cultures ; l'harmonie face au respect d'un pays ou d'une culture ; l'harmonie entre différentes religions et l'harmonie entre l'humanité et la nature (ICOM, 2010). Quelle que soit sa forme, l'harmonie sociale se retrouve dans le maintien d'un niveau d'équilibre au sein de la société. Au Togo, comme dans la majorité des pays africains, la ville concentre toute les ambiguïtés (Donzelot, 2006), les contradictions et les conflits d'un monde multiculturel, le plus souvent soumis à l'agitation du désordre des volontés individuelles (Mongin, 1997).

Le Togo a donc pour sa part connu depuis 1990 une succession de crises sociopolitiques multiformes. Des crises qui semblent avoir pour point de départ le décès du premier président feu Sylvanus

Epiphanio Elpidio Kwami olympio le 13 janvier 1963, puis le coup d'Etat du 13 janvier 1967 qui porta au pouvoir une junte militaire avec à la tête Etienne Eyadéma Gnassingbe et la naissance du RPT. Du 13 janvier 1963 aux années 1990, le pays a connu de nombreux bouleversements avec des suspicions d'un règne perçu comme « arbitraire » et d'une demande de fin du régime par l'opposition. Au décès du président Gnassingbé, le 5 février 2005, son fils Faure Essozimna Gnassingbe monte au pouvoir. Un changement de personnalité qui ne convainc pas la totalité des togolais et laisse place à des crises et heurts lors des périodes électorales entachées de violences et de perte en vie humaine dont la principale, celle de 2005, occasionnant 400 à 500 morts selon la Commission de vérification des faits de l'ONU (2005), 811 morts selon la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme (LTDH, 2005) puis celles de 2010 et 2015 toujours entachées de manifestations et violences.

Les villes togolaises sont les lieux de prédilections où s'affichent les tensions et crises sociopolitiques à répétition. Des crises qui s'expriment au travers des manifestations populaires. La ville de Sokodé est l'une des villes où les manifestations s'avèrent intenses avec des retours violents des forces de l'ordre. En effet, la ville de Sokodé a connu bon nombres de tensions et crises avec pour facteur principal les manifestations politiques dont celles d'Août et octobre 2017 fortement réprimés par les forces de l'ordre qui se sont soldées par le décès de deux et trois manifestants ; puis une autre manifestation le 8 ; 9 ; 10 décembre 2018 qui avait pour objet d'exiger le report des élections législatives ayant engendré aussi des décès. Des événements qui prouvent l'instabilité de la ville de Sokodé.

Dans l'ordre de soutenir le processus d'harmonie sociale entamé par les acteurs politiques, ces derniers font appel aux acteurs religieux, plus encore à l'éducation religieuse d'où la question de savoir qu'elle est l'influence de la religion principalement des pratiques religieuses sur le comportement des individus en société ? Il est question de ressortir les différentes pratiques religieuses et les enseignements ayant un apport dans le processus d'harmonie. L'objectif de cette recherche étant donc de montrer l'influence des pratiques religieuses musulmanes sur l'harmonie sociale à Sokodé, d'analyser le rôle des valeurs et normes religieuses transmises sur le comportement et mode de vie de la population de Sokodé.

1. Méthodologie

Ayant pour objectif de relever et étudier les pratiques religieuses et leurs influences sur l'harmonie sociale, les méthodes documentaire et qualitative sont introduites. La recherche documentaire a permis de recenser les écrits antérieurs sur les notions d'harmonie et de religion ; puis des entretiens avec 48 personnes cibles de la région de Sokodé dont

des acteurs religieux et adeptes tiré grâce à un échantillonnage aléatoire simple a permis d'analyser en profondeur les pratiques religieuses. Les entretiens individuels ont permis de faire dans un premier temps l'inventaire des pratiques religieuses, de déterminer leurs rôles et comment certaines d'entre elles contribuent à la cohésion sociale. Aussi, l'observation directe a été choisie afin d'observer certaines pratiques et identifier leurs effets.

L'étude sociologique de la notion d'harmonie fait appel à plusieurs approches et théories qui permettent non seulement de relever diverses notions qui construisent le sujet mais aussi de ressortir les différentes conceptions permettant de procéder à une analyse approfondie du sujet. Dans la présente est énoncée l'approche fonctionnaliste de la religion. A travers cette théorie, une lecture du fonctionnement des sociétés est faite à travers les éléments qui assurent sa stabilité. En analysant la religion d'un point de vue fonctionnelle, il en ressort qu'elle fait partie intégrante du quotidien de chaque togolais mais encore citadin de Sokodé. Tout comme la science mais par d'autres procédés, elle intervient en agent socialisateur dans l'éducation des adeptes et leurs attribuent un code de conduite. L'éducation religieuse fondée sur les convictions de la religion musulmane influe sur le mode de vie de la population de Sokodé fortement attaché à ces valeurs et par ricochet influence la cohésion sociale. Une approche utilitaire qui permet de ressortir clairement la corrélation entre la croyance religieuse et l'harmonie sociale. Cette approche permet ainsi tout au long de cette recherche de déterminer et étudier les différents rôles et apports des pratiques religieuses dans la construction de la personnalité du sujet social et donc dans son mode de vie en société.

2. Résultats et Discussion

2.1. Les pratiques religieuses musulmanes

La croyance religieuse a un fort impact sur le mode de vie des adeptes en milieu urbain. Ces derniers, accordent une place principale à la religion qui à travers des enseignements leur impose un code de conduite. En effet, la religion qui est un agent de socialisation offre à chaque sujet social une opportunité d'appartenance, d'intégration à un groupe social. La religion constitue ainsi au sein des villes un facteur de lien d'autant plus qu'il améliore la cohésion au sein du groupe social. Une intégration donc comme relevée des normes et valeurs religieuses s'impose au sujet social qui désire appartenir à ce groupe. Il adopte ainsi un mode de vie commun et les codes de conduites de la religion adoptée. Un mode de vie fortement Islamisé soit plus de 70% (Direction Régionale de la Statistique, 1998) à Sokodé d'autant plus que la majorité des citadins sont musulmans.

Le facteur essentiel est donc celui des pratiques religieuses qui permettent comme relever si tôt de déterminer l'attachement des individus à leur religion mais aussi son influence sur le mode de vie. La religion musulmane est constituée de pratiques codifiées dans des documents sacrés composés de traditions mais aussi d'usages transmis par le prophète « Mohamed » lui-même. Constitués d'ouvrages, les textes énoncent un ensemble d'actes et de gestes obligatoires d'interdits constituant les normes de la religion mais aussi d'indifférents, des recommandations inscrites par les compagnons du prophète.

« La religion musulmane repose sur 5 piliers constitués de devoirs fondamentaux des adeptes musulmans. Ces piliers sont : la Shahada qui est la profession de foi, la Zakat qui est l'aumône l'égale, le pèlerinage qui se fait au mois de ramadan et pour finir la prière qui doit être faite 5fois par jour. Des piliers importants les uns tout autant que les autres. Un bon musulman doit effectuer toutes les prières. Plus tu es assidu, plus tu es respecté et considéré comme un modèle » (Propos d'un enquêté, Imam et professeur à l'institut Islamique de Sokodé).

Les entretiens avec ce dernier permettent de retenir que les commandements de l'Islam ayant pour origine le coran existent depuis les premiers siècles de l'Islam. Cinq piliers qui permettent de déterminer la pratique de la religion musulmane (M. Gloton, 2014).

❖ L'attestation de foi en l'existence et à l'unicité de Dieu et de la prophétie de Mohamed.

La profession de foi est le premier pilier et le plus important ; il consiste à affirmer, accepter avec conviction qu'il n'y a pas d'autre Dieu qu'Allah et que Mohamed est son messager. Dans la présente, ce premier pilier, l'attestation de foi lie l'individu à Dieu et constitue une forme de promesse des règles et normes de la religion. Un engagement qui motive soumet ce dernier à l'adoption d'un mode de vie digne d'un croyant avec des valeurs tels le pardon, l'amour du prochain, le respect, la solidarité, l'entraide, la réconciliation des valeurs qui sans nul doute constituent des facteurs de cohésion. Le respect de cette valeur est la base de tout croyant et prouve l'attachement de ce dernier à sa croyance. Un lien qui se transcrit dans son mode de vie par la crainte de Dieu et le respect des valeurs et normes. Il cultive dans cet ordre ces valeurs qui favorisent la sociabilité.

❖ La prière

La prière est la seconde pratique religieuse des adeptes, elle se définit au travers d'un dialogue entre Dieu et ce dernier, un contact de l'âme avec Dieu. Selon les règles Islamiques, cinq prières doivent être dites par jour par un fidèle musulman. Elle peut être faite en groupe tout comme individuellement. Un respect scrupuleux de ce principe

religieux et la prière quotidienne rappel au croyant l'intérêt des valeurs musulmanes et les principes favorisant l'adoption et donc des comportements civiques et religieux favorisant la cohésion sociale.

- La prière de l'aube (fajr)
- La prière de midi (dhuhr)
- La prière de l'après-midi ('asr)
- La prière du coucher du soleil (maghrib)
- La prière de la tombée de la nuit ('ishâ')

Des prières d'environ 15 minutes au cours desquelles un lien est créé entre l'adepte et Dieu. Une prière qui procure selon les adeptes une paix intérieure mais aussi un bonheur et bien-être sans précédent.

« Avant de prier, un musulman doit réunir plusieurs conditions parmi lesquels être propre, avoir une tenue décente, se positionner face vers la Ka'bah, suivre l'ordre des mouvements tels qu'enseigné et les prières quotidiennes du musulman doivent être faites tour à tour à l'aube, à midi, aux vêpres, au coucher du soleil, à la tombée de la nuit » (Propos d'un enquêteur, enseignant à l'école coranique)

❖ Charité

Il importe de relever que la charité qui consiste au partage et à l'aumône, est une pratique recommandée voire obligatoire en Islam. Le partage avec des personnes dans le besoin doit être pour un bon musulman une nature. Il fait parti des piliers de l'Islam et nommé en arabe « zakat », elle signifie littéralement « purification », car elle purifie le cœur d'une personne de toute avarice. Certaines personnes, dépourvues de tout sentiment d'amour et de compassion envers autrui, ne savent qu'accumuler les richesses et les faire fructifier encore en les prêtant à intérêts. Les enseignements de l'Islam sont aux antipodes de ce genre d'attitude. L'aumône ne doit être donnée qu'à certaines catégories de personnes. La loi Islamique stipule que les principaux bénéficiaires de la zakat sont les pauvres, les orphelins, les veuves, ceux qui sont endettés ; elle stipule également qu'elle peut servir à libérer des esclaves ou à aider des gens faisant partie d'autres catégories, telles que mentionnées dans le Coran (9 : 60). Elle est instituée à la base comme une forme de sécurité sociale pour les nécessiteux. L'Islam encourage le partage des richesses et fait en sorte que les gens arrivent à se débrouiller et à devenir des membres productifs de la société. La charité est pour ainsi revenir à notre étude une valeur religieuse qui au même titre que l'entraide qui fait montre de la solidarité existante au sein d'une communauté. Un partage qui permet de nouer et améliorer les liens sociaux mais aussi de faire preuve d'humilité et de compassion envers les nécessiteux. Il favorise une redistribution des biens et permet de réduire les frustrations afin que les populations les plus démunies ne se sentent laissées. Des actes de générosités qui permettent de

démontrer son attachement à sa religion mais plus encore de maintenir une cohésion sociale dans le sens elle apaise les tensions.

❖ Le jeûne

Le quatrième pilier de l'Islam, le jeûne du Ramadan, a lieu une fois l'an, durant le neuvième mois lunaire du calendrier Islamique, qui est le mois de Ramadan. Dans Son infinie miséricorde, Dieu a exempté de jeûne les malades, les voyageurs, de même que d'autres catégories de personnes qui seraient incapables de supporter une telle privation. Jeûner aide à développer le contrôle de soi, à mieux comprendre les bienfaits dont Dieu nous comble chaque jour et à avoir une plus grande compassion envers les démunis. Le jeûne, en Islam, est l'abstinence de tous les plaisirs physiques entre l'aube et le crépuscule. À chaque instant, durant son jeûne, le musulman réprime ses envies par obéissance et amour envers son Seigneur ce qui le motive dans l'adoption des actes responsables. Une pratique qui permet aussi de vivre la souffrance des pauvres et de prendre consciences des opportunités acquises. Elle motive donc dans le sens du partage et humanise les adeptes.

❖ Le pèlerinage

Le pèlerinage à la Mecque appelé Hajj est le cinquième des cinq piliers obligatoires de l'Islam. Il s'agit d'un immense rassemblement qui leur fait prendre conscience que tous les musulmans sont égaux et qu'ils méritent leur amour et leur sympathie, quelles que soient leur race ou leur origine ethnique. Ainsi, le pèlerinage unit les musulmans du monde en une grande fraternité internationale et motive dans le sens de la cohésion. Le Hajj est une manifestation de la croyance en l'unicité de Dieu en ce sens que tous les pèlerins obéissent aux commandements du seul et unique Dieu et qu'ils n'adorent que Lui.

« Je suis un haladji, je suis allé à la Mecque une fois, ce voyage m'a permis de voir oh combien notre Dieu est grand, combien sa bonté est sans limite et ses œuvres sont grandes. A mon retour, j'ai eu l'impression d'être née de nouveau, j'ai vu mes activités prospérées, et au sein de ma communauté on m'accorde beaucoup plus de respect et de considération. J'ai même été à l'issue de ce voyage choisi pour diriger les écoles coraniques de ma communauté me permettant de partager avec les jeunes mon expérience et une éducation religieuse » (propos d'un enquêtés, enseignant à l'école coranique)

2.2. L'éducation religieuse au service de la paix

L'éducation religieuse musulmane se focalise sur l'outil principal qu'est le Coran. Présent sous une forme large qui se confirme au travers de ces propos « nous n'avons rien omis d'écrire dans le livre » (Sourates 6,38) qui induit une grande quantité d'informations.

La ville de Sokodé à forte concentration musulmane est organisée sur la base des valeurs et normes religieuses de la collectivité. L'instance de socialisation qui prime est la religion plus précisément musulmane qui détermine le comportement et mode de vie des individus. Les stratégies éducatives religieuses de transmission des valeurs passent par les instances telles la famille, l'école coranique, les prêches à la mosquée... Le respect de la religion musulmane et la pratique religieuse sont les principes centraux inculqués à tout fidèle musulman. Une pratique quotidienne qui montre l'attachement à sa religion et la manifestation du respect des normes et valeurs de sa doctrine. Elle attribue un code de conduite au croyant et l'incite dans le sens d'un mode de vie digne et responsable. La morale, qui va de pair avec cette dimension religieuse est au centre de l'enseignement. Elle fait ainsi appel au respect d'autrui, au pardon, à l'amour du prochain, à la justice, la solidarité...

2.3. L'obligation de justice

En Islam, la justice est une valeur primordiale. Elle va de pair avec la légitimité et le respect d'autrui. Elle est une vertu morale qui crée un équilibre dans la répartition des droits et obligations. Dans le Coran l'accent est mis sur l'importance de cette valeur mais aussi les récompenses pour un acte juste : « Il y a sept catégories de personnes que Dieu abritera sous son ombre au jour où il n'y aura aucune ombre à part la Sienne. L'une d'elles est un dirigeant juste. » (Sahih Mouslim) ; « Ô Mes serviteurs ! Je me suis interdit l'injustice à Moi-même, et je vous l'ai également interdite. Ne soyez donc pas injustes les uns envers les autres. » (Sahih Mouslim). La justice représente la rectitude morale et l'équité, et signifie que chaque chose devrait occuper sa place légitime. Elle est une vertu suprême en Islam et un des objectifs de la doctrine qui dans l'ordre des priorités est classé après l'acte de foi soit la reconnaissance du droit de Dieu d'être adoré de façon exclusive (tawhid) et la reconnaissance de Mohammed comme prophète. La justice apparaît donc comme une obligation en Islam et l'injustice une interdiction. Une vertu qui calme les frustrations tout en favorisant une cohésion sociale. L'obligation de justice est un principe capital auquel tout musulman est attaché. Dans cet ordre, l'histoire ou le contexte politique togolais semé d'embuche et de manquement mettent à rude épreuve ce principe avec l'absence d'alternance par exemple. Les acteurs religieux et politiques viennent ainsi à travers la notion de rétablissement apaiser les tensions.

❖ Le pardon

Le pardon est une valeur prônée par la religion musulmane et est l'une des clés du paradis selon cette doctrine. Elle se fête à l'Aïd el Fitr, qui marque la rupture du jeûne du mois du Ramadan. L'Islam en elle-

même est une religion de paix qui prône le vivre ensemble et le bien-être. Le pardon passe par la miséricorde mais aussi la compassion et la tolérance et n'est donc chose aisée. Avoir un bon cœur, penser du bien des autres, accepter les excuses, pardonner les erreurs, retenir sa colère et pardonner aux gens, sont les choses les plus importantes auxquelles l'Islam exhorte dans les relations. Bien souvent difficile à accorder, le pardon est un acte qui fait preuve de sagesse et d'humilité et donne lieu à des récompenses divines. Contrairement les adeptes qui ont du mal à pardonner et son rancunier, ils n'obtiendront de grâces de la part de Dieu. Le pardon est au centre de l'harmonie sociale d'autant plus qu'il apaise les tensions et les frustrations au sein des populations. Inculquer aux adeptes cette valeur facilite le processus de réconciliation et donc d'harmonie. Les acteurs religieux et politiques viennent insister à travers leur stratégies la notion de pardon qui est une valeur tout aussi capital. Elle permet ainsi de réconcilier les différentes parties concernées en énonçant les grâces ou faveur obtenu dans l'acte du pardon.

❖ La paix, la solidarité

La paix, et la solidarité sont aussi des valeurs enseignées par l'Islam. Il faut noter que le mot Islam en lui-même est dérive du mot « Salam » qui veut dire « Paix ». Elle a pour objectif premier donc de favoriser la Paix, la convivialité, l'estime de soi mais aussi des autres. Au travers de ses valeurs, la religion musulmane entend améliorer l'harmonie entre les individus mais aussi motiver les fidèles à vivre au travers des valeurs morales comme la justice, l'égalité, l'honnête. Dans cet ordre, il est écrit dans les textes sacrés « si vous jugez entre les gens, jugez avec justice. Ce à quoi Dieu vous exhorte est excellent. Dieu est celui qui entend et qui voit parfaitement » (Sourates,4 ; verset 58). Ils interdisent toutes sortes d'actes vils mais défend la tolérance et la liberté. Ces valeurs doivent être cultivées sans distinction de religion ou d'appartenance culturelle et elles prennent vit seulement quand elles sont reconnues dans les actes. La paix et la solidarité enseignés joue un rôle capital dans la construction de l'harmonie sociale. En effet, il est impossible d'obtenir une harmonie au sein d'une population sans paix. La paix reste la base et se construit tout comme l'harmonie autour des relations et cohésion sociale. Elle va de pair donc avec l'harmonie et est le symbole de l'Islam. L'islam elle-même signifiant la paix, avancer cette valeur constitue une stratégie de cohésion principale d'autant plus qu'elle apaise non seulement les tensions mais plus encore permet de réconcilier et laisser place à la cohésion.

❖ La patience

La patience est une vertu qui se trouve entre deux vices diamétralement opposés : à la droite de la patience il y a la lenteur, la

paresse, la fainéantise, la négligence, et la nature change au moment où on hérite de la colère. Et à la gauche de la patience il y a la précipitation dans les choses et l'anticipation des choses avant le moment propice. Ce qui a fait de la patience une vertu morale, c'est sa modération et sa compatibilité avec les exigences de la raison saine ainsi que les conséquences utiles et profitables qui en découlent. Elle est une aptitude, une qualité enseignée par la doctrine musulmane. Celle-ci la classe sous cinq modèles dont le patience face aux obligations, face aux interdictions, la patience encouragée, la patience détestable, la patience permise.

Dans la présente la patience inculquée permet d'éviter des mésententes mais aussi des frustrations et tensions. Elle favorise le dialogue et donc la cohésion sociale. Les différents acteurs à travers cette stratégie réussissent à éviter les incompréhensions, les conflits. Sur ce, face aux désaccords de la population énoncer cette valeur permet d'éviter les violences et crises.

❖ L'estime de soi et des autres

Il importe à travers cette vertu d'apprendre à aimer sa personne mais plus encore son prochain. L'amour et l'estime de soi améliore la convivialité avec les autres et régule le mode de vie en communauté en ce sens qu'il serait peu apprécié de poser des actes malveillants envers autrui que personnellement nous n'accepterons envers notre personne. L'estime des autres a donc pour point de départ l'estime de soi qui induit prendre soin de soi-même et par ricochet des autres. Il va de pair avec le respect de soi et des autres qui est une valeur essentielle au sein de toute société. Le croyant est encouragé à pratiquer l'examen de sa conscience afin de relever et analyser ses fautes, et par conséquent de découvrir les défauts dont elles sont l'expression, tels que la vantardise et l'orgueil qui gâchent ses bonnes œuvres et l'exposent à la colère divine.

❖ La tolérance

La tolérance constitue la base du traitement entre les individus alors que l'intransigeance et le rejet de l'autre n'apporte que préjudice à l'individu avant de toucher les autres et reste aussi une insistance sur la souffrance personnelle. L'humilité, la modestie, le contrôle des passions et des désirs, la vérité, l'intégrité et la patience, la persévérance et le maintien des promesses sont des valeurs morales soulignées sans cesse dans le Coran. Des valeurs qui impacte indéniablement le comportement des individus en société en régulant leur mode de vie et sociabilité. Elles favorisent ainsi la cohésion sociale en améliorant les relations entre les individus. La tolérance utilisée comme stratégie motive dans le sens de la compréhension et la tolérance de certaines décisions politiques.

Cette étude scientifique, s'est attachée à la problématique de l'harmonie sociale avec une valeur indépendante les pratiques religieuses qui influent sans nul doute sur le comportement des sujets en société. S'intéresser à une thématique comme l'harmonie sociale à Sokodé n'est pas chose aisée d'autant plus qu'il est question d'une thématique relative mais aussi variable d'un espace à l'autre mais aussi d'une période à l'autre. La recension et analyse des pratiques religieuses ont permis de ressortir leurs rôles ou contributions dans la construction de l'harmonie sociale.

Conclusion

Cette étude a ainsi permis à son terme d'offrir une meilleure compréhension mais aussi une meilleure connaissance des paramètres qui entre dans la dynamique de l'ordre social mais aussi l'apport des pratiques religieuses dans le processus d'harmonie sociale au sein de la ville de Sokodé. Au terme de cette étude qui s'intéresse aux différents concepts définissant la notion d'ordre sociale, il importe de souligner que cette thématique mérite d'être repenser et analyser. Pour laisser place à une nouvelle approche, il a été question tout au long de cette recherche de faire appel aux différentes méthodologies des sciences sociales. Cette étude qui traite donc des facteurs accompagnant l'ordre sociale pose l'hypothèse de l'influence de la religion sur la cohésion sociale des populations par son implication dans les efforts de réconciliation à Sokodé. Dans l'optique d'obtenir les résultats concrets mais plus encore scientifiquement vérifiables, une méthodologie adéquate dont celle des sciences humaines a ainsi été utiliser faisant ainsi appel à l'observation des faits sociaux mais aussi à l'explication des phénomènes à travers les différents éléments qui entrent dans sa construction.

Références bibliographiques

- CONSEIL INTERNATIONAL DES MUSES, 2010, « *Rapport de la conférence général* », ICOM, Paris
- DONZELOT Jacques, 2004, « La ville à trois vitesses ; relégation, périurbanisation, gentrification », ville, Esprit, 303 : 14-39
- LEVI-STRAUSS Claude, 1950, *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF
- LUSSAULT Michel, 1996, *La Citadinité en question*, (dirigé avec Pierre Signoles), Urbama.
- MONGIN Olivier., 1997, « *Mondialisation : de la fragmentation à la ségrégation urbaine* ». ville, Esprit.
- NANTOB Mafobatchie., 2011, *Ethnicité et interculturalité en zones urbaines au Togo : la problématique d'une harmonie nationale en situation de rivalité ethniques et régionales dans la ville de*

- Lomé, Thèse de doctorat, Sociologie urbaine, Université de
Lomé, 411p.
- ROCHER Guy., 1968, *Introduction à la sociologie générale, Le
changement social*, Vol 3, ville, éditions HMH, Lté
- Stœtzel Jean. et Girard A., 1979, *les sondages d'opinion publique*, 2^e
édition, Paris, PUF
- TALCOTT Parsons, 1951, *the social system*, New York, The Free
Press.
- GLOTON Maurice, 2014, *le coran*, Albouraq, ed. i (Essai de traduction
du coran).

EROSION PLUVIALE ET DEVELOPPEMENT SOCIO- ECONOMIQUE DANS L'ARRONDISSEMENT DE TOTA AU BENIN

MAKPONSE Makpondéou*
AGBO Pancras Ronic

Résumé

Le développement durable d'une communauté humaine exige la conciliation entre l'économie, la société et l'environnement. Dans l'arrondissement de Tota, l'environnement est en dégradation progressive avec une dégradation sociale, économique et environnementale due à l'érosion pluviale. La non prise en compte des normes géomorphologiques dans les aménagements du territoire serait à la base de cette situation. La présente recherche vise à analyser les processus de l'érosion pluviale, ses conséquences, les mesures de protection, afin de proposer des solutions durables. Une recherche documentaire a été réalisée. Une interprétation des images LANDSAT de 1998 et de 2018 du secteur de recherche a permis d'établir une carte morphodynamique. Des observations directes ont été réalisées sur le terrain pour vérification et ajustement. Une grille d'observation a été utilisée. Des pièges à sédiments ont été mis en place pour la quantification de leurs volumes et des vitesses de l'érosion hydrique. De *la formule de Giezendanner* (2012) et de choix raisonné suivant des critères, un échantillon de 367 personnes a été constitué et soumis à un questionnaire avec un guide d'entretien. Les modèles SWOT et PEIR ont permis d'analyser les résultats. Cette méthodologie a révélé que 91,07 t/ha de terre sont perdus par an, 25,59 % des maisons sont déchaussées à 10 cm et 97% des voies sont parsemées de 190 ravins en moyenne. Les populations comblent ces dépressions des ordures avec des risques de pollution, construisent des haies, ceinturent des maisons avec des terrasses, etc. Seule, l'intégration des dimensions géomorphologiques réduirait très sensiblement les dommages de l'érosion pluviale.

Mots clés : Tota, érosion pluviale, morphodynamique, dimensions géomorphologiques, développement durable

Abstract

The sustainable development of a human community requires the combination of the economy, society and the environment. In the district of Tota, the environment is gradually degrading with social, economic and environmental impoverishment due to rain erosion. Failure to take into account geomorphological standards in land use planning would lead to this situation. This research aims at analyzing the processes of rain erosion, its consequences, protective measures in order to propose sustainable solutions. A documentary

* Université d'Abomey-Calavi (Bénin) ; Email : makpons18@yahoo.fr

research was carried out. An interpretation of the 1986 and 2018 LANDSAT pictures of the research sector made it possible to establish a morphodynamic map. Direct observations were made in the field for verification and adjustment. An observation grid was used. Sediment traps have been established to quantify their volumes and rates of water erosion. Using Giezendanner's (2012) formula and reasoned choice according to criteria, a sample of 367 people was drawn up and submitted to questionnaires with an interview guide. The SWOT and PEIR models were used to analyze the results. This methodology reveals that 91.07 t / ha of land are lost per year, houses greatly shrinking at 25.59% (10 cm), 97% of the tracks are dotted with 190 ravines and surrounded by ditches. People fill these depressions with garbage with pollution risks, build hedges, surround houses with terraces, etc. Only the integration of geomorphological dimensions would significantly reduce the damage of rain erosion.

Keywords : Tota, rain erosion, morphodynamic, morphological dimensions, sustainable development

Introduction

Depuis plusieurs décennies la dégradation de l'environnement et le développement durable sont devenus des préoccupations mondiales exprimées à travers plusieurs conférences comme celles de Rio de Janeiro en juin 1992, de Vienne en 1993, de Copenhague en 1995, de Istanbul en juin 1996, de New-York en 1997, de Johannesburg en 2002, etc. La déforestation est considérée comme l'une des principales manifestations de la destruction accélérée de l'environnement. De 1978 à 2010, le Bénin a perdu près de 85 % de ses forêts denses et plus de 30 % de son couvert végétal ; la couverture forestière totale du Bénin est actuellement estimée à 4625000 ha, soit 42 % de la superficie du territoire national ; ce couvert forestier est en partie dégradé et de plus en plus fragmenté ; environ 75000 ha de forêts ont été détruits chaque année au Bénin au cours de la décennie 1990-2010 ; ce rythme élevé de destruction inscrit le Bénin dans le groupe des pays à fort taux de déforestation et aucun écosystème n'échappe à cette destruction massive (FAO, 2010, p. 24). Cette régression est évolutive et loin d'être freinée du fait des actions anthropiques. Elle met à nu les sols qui sont soumis aux actions des agents d'érosion dont le plus important est l'eau pluviale dont une partie s'infiltre dans le sol, une autre ruisselle et enfin une dernière fraction qui s'évapore. Il en résulte l'érosion pluviale des sols, la destruction des écosystèmes. L'exploitation forestière et l'urbanisation peuvent accélérer l'érosion hydrique à grande échelle au point d'engendrer des problèmes environnementaux et économiques (H. W. Kelly, 1983, p. 36). En effet, le sol remplit plusieurs fonctions essentielles à la vie. Il permet de stocker du carbone, régularise le climat, sa conservation et sa restauration sont importants pour parvenir

à une agriculture durable et atténuer le changement climatique, etc. Mais au lieu d'être protégé, ce capital naturel est soumis à des pressions. Des études ont montré qu'environ un tiers des sols de la planète connaissent une dégradation modérée à sévère (FAO, 2017, p. 28). L'environnement de l'arrondissement de Tota se trouve également dans la dynamique régressive de son patrimoine pédologique suite à la destruction massive de son couvert végétal de façon éparse. Ainsi, les sols de Tato n'arrivent plus à assurer sa fonction nourricière des populations en croissance exponentielle. L'intensification de la culture itinérante sur brûlis, le recours aux engrais chimiques, aux pesticides, aux herbicides et à la monoculture ont accéléré la mise à nu des sols, leur l'érosion pluviale, l'appauvrissement, l'infertilité et la pollution de certains d'entre eux. Ainsi, les milieux de forte production agricole connaissent une grande perte de terre et ceux de formations végétales fournies une faible érosion du sol. Il existe également dans le secteur de recherche des espaces fortement humanisés comme les agglomérations où l'érosion pluviale est également active. Elle déchausse les habitations, rend la circulation pénible et onéreuse en créant des ravins sur les voies, des dysfonctionnements dans les rapports villes-campagnes, la pénurie de certains produits surtout pendant les saisons pluvieuses, aggrave la pauvreté. Les facteurs de la dégradation de l'environnement sont à la fois naturels et anthropiques : l'inclinaison des pentes topographiques (faible, moyenne, forte, très forte), l'érodabilité des sols, l'érosivité des pluies, la nature de la roche-mère et l'occupation des sols. La résistance à l'érosion hydrique est plus faible pour les sols peu épais que pour les sols profonds (J. Ryan, 1982, p. 18). L'érosion pluviale dans l'arrondissement de Tota est un facteur de dégradation de l'environnement et inhibe les efforts de développement de la population à travers ses impacts socio-économiques et environnementaux. Les populations développent en vain des stratégies de lutttes. Un plan de développement local intégrant un aménagement du territoire respectueux de l'environnement est-il une solution à un développement socio-économique durable dans l'arrondissement de Tota ? Pour ce faire, le présent travail vise à analyser les processus de l'érosion pluviale, ses effets et les mesures d'adaptation des populations et celles exogènes nécessaires à la durabilité des actions et aménagements dans le secteur de recherche.

1. Déterminants naturels et humains de l'érosion pluviale dans l'arrondissement de Tota

L'arrondissement de Tota est une unité administrative de la commune de Dogbo qui s'étend sur une superficie d'environ 475 Km². Il fait partie de la zone géographiquement homogène nommée plateau d'Adja avec une altitude moyenne de 80 mètres. Il est compris entre 6°44'21'' et 6°49'39'' de latitude nord et entre 1°43'33'' et 1°49'39''

de longitude est et limité au nord par les arrondissements de Gohomey et de Totchangni, au sud par les arrondissements de Honton, de Agamè et de Coudo, à l'est par l'arrondissement de Lokogohoué et à l'ouest par l'arrondissement de Ayomi (Figure 1).

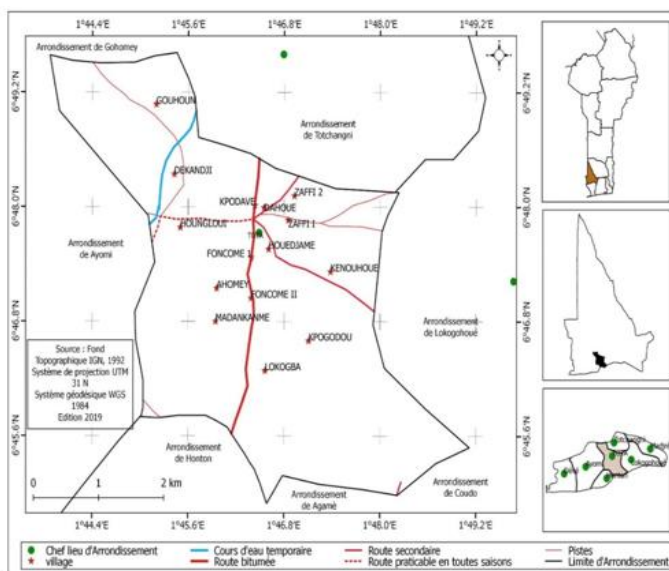


Figure 1 : Situation géographique de l'arrondissement de Tota

La figure 1 montre que l'arrondissement de Tota compte une quinzaine d'agglomérations regroupées dans leur majorité relativement au centre du territoire. Il y a une forte concentration de la population au milieu de la collectivité territoriale décentralisée. Le réseau routier a pour axe principal la voie bitumée de direction nord-sud. Les voies secondaires ne sont pas nombreuses et les quelques-unes qui existent sont situées dans la région nord-est.

L'observation des inclinaisons de pentes topographiques et leurs mesures à l'aide d'un clinomètre ont permis de procéder à une classification des pentes : les pentes faibles sont comprises entre 0- 5 %, les pentes moyennes entre 5- 10 % et les pentes fortes » 10 % suivant des régions (Figure 2). La figure 2 présente des pentes fortes qui sont représentées en couleur bleue, celles moyennes en couleur jaune et enfin les faibles en couleur grise. De plus, il est observé que les pentes fortes sont concentrées au centre et au nord-ouest tandis que les pentes moyennes et faibles sont localisées au sud-est et au nord. Cette

morphologie présente des interfluvies et des dépressions avec des systèmes de versants favorables à la dynamique des eaux pluviales.

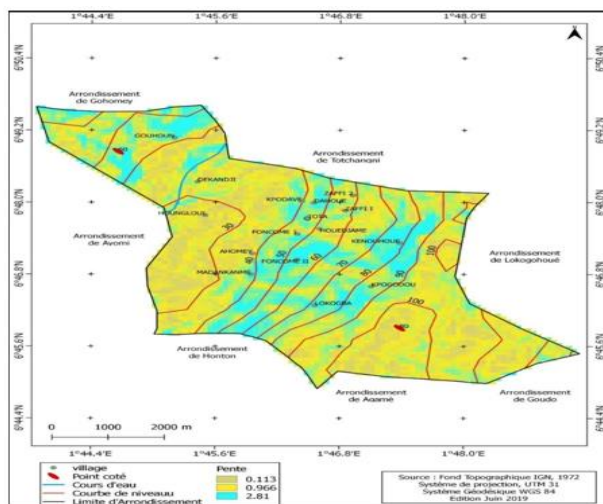
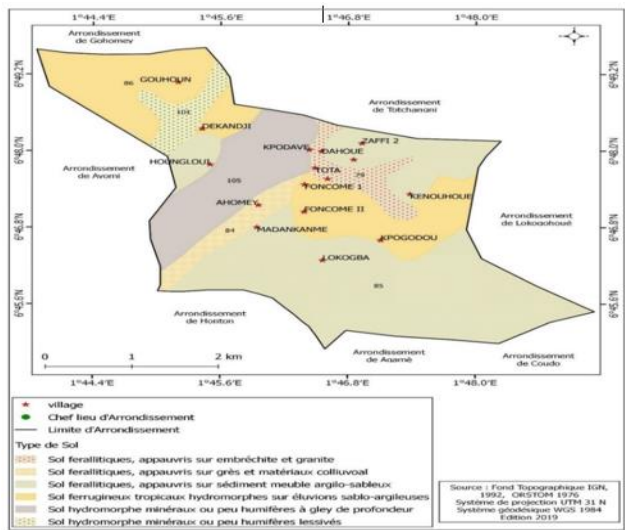


Figure 2 : Systèmes de pente de l'arrondissement de Tota

En dehors des facteurs topographiques de l'érosion pluviale à Tota, il y a également ceux pédologiques qui résident dans la diversité des sols. Il existe des sols ferralitiques épais, profonds (entre 2 et 2,5 m en moyenne) qui sont localisés au sud, à l'est puis à l'ouest, ceux ferrugineux peu épais, peu profond (entre 1 et 1,5 m en moyenne) sont localisés à l'est puis au nord et enfin les sols hydromorphes moyennement épais (entre 1,5 et 2 m) se trouvent au sud-ouest et au nord (Figure 3). La figure 3 présente une variété de sols ferralitiques et hydromorphes. Les sols ferralitiques, les sols hydromorphes de texture fine comportent de l'argile et les sols ferrugineux de texture grenue mais compacte ne favorisent pas une infiltration rapide des eaux de pluie d'où leur ruissellement en grande partie.

Le ruissellement est déclenché lorsque l'intensité des précipitations dépasse la capacité d'absorption du sol ou quand le sol est déjà saturé en eau ou compact. Dans le secteur de recherche, il y a trois types de ruissellement. Le ruissellement diffus ou ruissellement pelliculaire, en film, est l'écoulement de surface en minces filets sans cesse entravés par la végétation empêchant sa concentration en rigoles. Le ruissellement en rigoles est déclenché par les grosses averses sur les terrains non protégés par la végétation et les petits filets d'eau se concentrent alors rapidement, incisent des rigoles qui accélèrent encore la concentration des eaux et sont le témoin d'une importante érosion.

Le ruissellement concentré qui se caractérise par un phénomène linéaire affectant les talwegs, c'est l'écoulement fluvial. L'érosion pluviale dépend de ces types de ruissellement. Ils mobilisent, altèrent le substratum géologique, transportent les altérites qui s'accumulent ou se sédimentent après l'affaiblissement de l'énergie cinétique des eaux pluviales qui ruissellent.



L'arrondissement de Tota est soumis à un climat subéquatorial marqué par l'alternance de deux saisons pluvieuses et de deux saisons sèches (Figure 4)

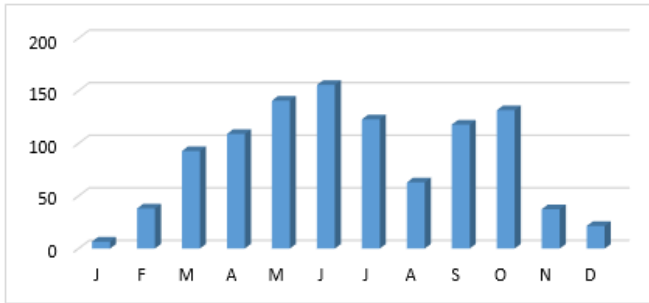


Figure 4 : Variations mensuelles des moyennes de précipitations de 1988 à 2018
Source : ASECNA (METEO-BENIN)

La moyenne pluviométrique annuelle oscille autour de 1100 mm (PDC, 2018). La grande saison pluvieuse couvre les mois de mi-mars à mi-juillet (PDC). Pendant cette saison, le mois de juin enregistre un optimum pluviométrique moyen de 155mm sur la période de 1988 à 2018. La petite saison de pluie couvre la période de mi-septembre à mi-novembre. Le mois d'octobre enregistre un optimum pluviométrique de 135 mm. De 1988 à 2018, la forte pluviosité annuelle est égale à 1200 mm susceptible de favoriser une forte érosion.

La végétation caractéristique de l'arrondissement de Tota était autrefois la forêt dense caractérisée par les espèces telles que *Mangifera indica*, *Parkia biglobosa*, *Acacia auriculiformis*, *Adansonia digitata*, *Antirix africana*, *Azadirachta indica*, *Delonix regia*, *Kaya senegalensis*, *Oxytenanthéria abyssinica*, *psidium guajava*. Il y a également des plantations de *Elaeis guineensis*, de *Tectona grandis*, de *Citrus sinensis*, de *Citrus limon*, de *Citrus grandis*, de *Cocos nucifera* et des mosaïques de champs et de jachères qui sont de plus en plus dominants.

Selon l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE, 2013, p.12), la population de l'arrondissement de Tota est composée de plusieurs groupes socio-culturels dont le plus important est celui des Adja qui fait 96,1% de l'ensemble de la population ; suivis des Fon qui représentent 2,9%, des Yoruba 0,2% et autres 0,8 %). Pour la même source, la population a connu pendant ces dix dernières années, un accroissement accéléré de 2,62 % sur la période 2002-2013 comparativement à 1,90 % enregistré sur la période 1992-2002. Cette hausse du taux d'accroissement est due à une forte fécondité (4,5%), aux immigrations, au faible taux d'adoption des méthodes de planning familial et au mariage précoce qui favorisent l'accroissement rapide de la population (Figure 5).

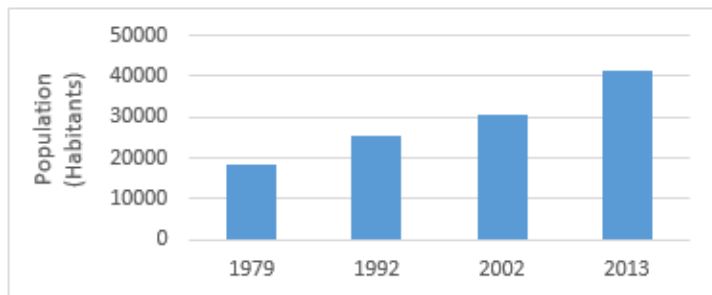


Figure 5 : Evolution de la population de l'arrondissement de Tota de 1979 à 2013

Source : INSAE, 2019

La figure 5 présente l'évolution de la population de l'arrondissement de Tota dans la période de 1979 à 2013. L'analyse de cette figure révèle que la population évolue de façon exponentielle car l'effectif de la population de 1979 a plus que doublé en 2013 en passant de 18206 habitants en 1979 à 41341 habitants en 2013. Pour satisfaire ses besoins, la population pratique plusieurs activités économiques dont les plus importants sont l'agriculture, l'élevage et surtout l'exploitation des carrières de graviers et de latérites, etc. Le couvert végétal a connu une évolution régressive sous la pression des pratiques agricoles, de la poussée démographique et de l'exploitation des ressources naturelles forestières, d'où la présence des îlots forestiers qui sont pour la plupart des forêts sacrées, des savanes arborées et arbustives à dominance *Gmelina arborea*. La disparition de la végétation accélère le ruissellement des eaux pluviales et expose les sols à l'érosion.

2. Matériel et méthodes de recherche

2.1. Matériel

Un GPS (Global Positioning System) de type GARMIN 12 a servi de moyen d'orientation sur le terrain et de localisation des objets essentiels en situation réelle. Un clinomètre a permis de mesurer des pentes, afin d'identifier celles qui sont fortes, moyennes et faibles et induisent l'érosion pluviale. Plusieurs cartes ont été utilisées. Il s'agit notamment de la carte géologique et de prospection minière de reconnaissance au sud du 9^e parallèle (Feuille Abomey-Zagnanado au Bénin) de 1986, de la carte topographique de reconnaissance (Feuille d'Abomey au Bénin) de 1987, de celle pédologique de reconnaissance (Feuille d'Abomey au Bénin) de 1976 aux échelles 1/200000 et enfin de la carte géologique (Feuille de Porto-Novo-Est) de 1957 de reconnaissance à l'échelle 1/500000. Un appareil photographique numérique a été utile dans la prise des images des éléments d'illustrations. Un mètre ruban et une chaîne d'arpenteur ont permis de mesurer les dimensions des micromodelés créés par le ruissellement des eaux pluviales. Une tarière a été utilisée pour la prise de carottes de terre afin d'analyser la structure et la texture des sols qui influencent les actions des eaux pluviales. Une boussole a servi aussi comme moyen d'orientation et de repères. Une houe, un coupe-coupe et une pioche ont été utilisés pour la mise en place des pièges à sédiments, la réalisation des fosses pédologiques et de réception des charges sédimentaires drainées par des eaux pluviales. Des images satellitaires Landsat et Spot et photos aériennes de 1998 et 2018 ont été utilisées pour analyser la dynamique de l'occupation du sol et repérer les régions érodées et susceptibles d'être érodées par les eaux pluviales. Un téléphone portable a été utilisé pour effectuer des appels et rappeler les rendez-vous aux personnes ressources.

2.2. Méthodes de collecte des données

Les enquêtes de terrain ont commencé en janvier 2017 pour prendre fin en décembre 2019, soit une durée de trois ans d'étalement. Les données utilisées sont de diverses natures et collectées grâce à plusieurs techniques.

2.2.1. Nature et techniques de collecte des données

Les données utilisées dans le cadre de la présente recherche sont de diverses natures. Il y a notamment les données climatiques qui sont relatives à la hauteur des pluies de la commune de Dogbo obtenue à la Météo-Bénin sur une période trente (30) ans (1988 à 2018) afin d'apprécier les effets de l'érosion pluviale ; des données démographiques obtenues à l'INSAE pour appréhender l'évolution de la population de Tota et pour déterminer l'échantillon enquêté. Il y a également les données topographiques relatives notamment aux pentes, celles pédologiques découlant de la structure, de la texture et de la nature des sols. Ensuite, ont été collectées des données et informations du terrain, liées aux effets de l'érosion pluviale dans les agglomérations et les terroirs. La recherche documentaire a permis de faire des investigations dans les centres de documentation des institutions spécialisées, des bibliothèques et des organisations susceptibles de fournir des informations sur le sujet d'étude. Elle a permis une revue de la littérature scientifique existante. De nombreux sites « internet » traitant des questions de l'érosion pluviale ont été explorés. Cette revue de littérature a permis d'avoir des informations générales à caractères méthodologiques, climatiques, pédologiques, démographiques et socio-économiques, etc., à travers notamment des thèses, mémoires, articles, livres, rapports, cartes topographiques et thématiques.

Au bout des placettes de 100 m x 100 m chacune, des pièges de matériaux détritiques et des fosses à sédiments de 2 m de large et de 1 m de profondeur chacune ont été établis de façon juxtaposés immédiatement en partie aval afin de pouvoir prélever et quantifier les pertes de terre. L'analyse diachronique des images satellitaires et des photos aériennes a permis une observation indirecte du terrain de recherche dont les interprétations ont été corrigées sur le terrain par observations directes. Les observations ont permis d'identifier les zones stables et instables du point de vue géomorphologique. Il est observé dans les agglomérations le déchaussement des habitations. La vitesse de sapement est déterminée par la formule $V_s = h/a$, avec : V_s = vitesse de sapement, h = profondeur de la rigole, a = âge de l'infrastructure. Pour quantifier le volume de terre perdue (V en cm^3) sur une unité de surface de rigole, il est utilisé dans le cadre de cette recherche la formule $V = L \times l \times h$ avec V = Volume de terre perdue sur une unité de surface de rigole, L = la longueur de la rigole, l = la largeur de la rigole, h = la profondeur de la rigole.

Des parties prenantes à cette recherche ont été entretenues après la constitution d'un échantillonnage représentatif soumis à un questionnaire. Un guide d'entretien et une grille d'observation ont été également utilisés comme des outils de collecte des données. Les entretiens ont été réalisés surtout auprès des personnes ressources, des leaders d'opinion, des sages et des personnes actives pour recueillir des données relatives aux effets socio-économiques et environnementaux de l'érosion pluviale et les mesures d'adaptation. A défaut de pouvoir interroger chaque membre de la population-mère (41341 habitants) répartie dans les seize villages de l'arrondissement de Tota, un échantillon représentatif a été constitué à partir des critères qui ne sont pas nécessairement cumulatifs. Les principaux critères retenus sont : être chef de ménage agricole car susceptible de sentir très rapidement les impacts socio-économiques et environnementaux des eaux pluviales ; avoir au moins 50 ans et résidé dans l'arrondissement de Tota pendant au moins les trente dernières années et avoir été témoin des variabilités pluviométriques. La méthode d'un échantillonnage aléatoire systématique a été utilisée afin d'accorder à chaque membre de la population-mère la même chance ou la même probabilité d'être interrogé, d'appartenir à l'échantillon. La formule de Giezendanner (2012), $n_1 = \frac{t^2 N}{e^2 + (2e)^2 (N-1)}$ est utilisée pour avoir la taille de l'échantillon (n_1) ; N = la taille des ménages de l'arrondissement ; e = la marge d'erreur ; t = le coefficient de marge déduit du taux de confiance ; p = la proportion des éléments des ménages.

2.2.2. Calcul de la taille de l'échantillon

Lorsque le taux d'échantillon est supérieur à $\frac{1}{16}$ de la population mère « N » (population totale de l'arrondissement)¹⁶, la taille « n_1 » de l'échantillon précédemment calculée doit être corrigée. La nouvelle taille « n_2 » corrigée de l'échantillon est égale à $n_2 = \frac{n_1}{1 - \frac{n_1}{N}}$ donc, $n_2 = \frac{t^2 N}{e^2 + (2e)^2 (N-1)} * \frac{N}{N-n_1}$ d'où $e = \sqrt{\frac{t^2 N}{n_1(N-n_1) - 1}}$ avec e = la marge d'erreur, s = le niveau (Taux) de confiance, t = le coefficient de marge, P = la proportion estimée est de 50 % , N = la taille de la population; 95 % = le niveau de confiance et 5 % = la marge d'erreur, Pour que l'échantillon soit représentatif du fait que les villages n'ont pas la même taille, la formule des quotas : $n_3 = \frac{X_i}{X} * n_1$ a permis de calculer le nombre de chefs de ménages agricoles à questionner dans chaque village (Tableau I).

Tableau I : Répartition des chefs de ménages interrogés par village

Villages	Nombre total des chefs de ménages	Nombre de chefs de ménages enquêtés	Proportion des chefs de ménages enquêtés
Ahomey	721	30	0,042
Dahoué	648	27	0,042
Dékandji	778	33	0,042
Foncomè I	475	20	0,042
Foncomè II	746	32	0,043
Gouhoun	189	8	0,042
Houédjamè	989	42	0,042
Houngloui	199	8	0,040
Kénouhoué	144	6	0,042
Kpodavé	993	42	0,042
Kpogodou	147	6	0,041
Lokogba	254	11	0,043
Madankanmè	97	4	0,041
Tota	1 095	46	0,042
Zaffi I	463	20	0,043
Zaffi II	767	32	0,042
Total	8705	367	0,042

Source : Enquête de terrain, juin 2019

Le tableau I présente la répartition des chefs de ménage interrogés par village. Par la formule de Giezendanner (2012), 367 chefs de ménages sont représentatifs des parties prenantes de cette recherche. A ceux-ci ont été ajoutées 33 spécialistes des sciences de la nature, sociales et humaines, retenus par choix raisonné. Au total, l'échantillon est constitué de 400 personnes.

3. Résultats et discussion

3.1. Résultats

3.1.1. Erosion pluviale dans les agglomérations de l'arrondissement de Tota

Dans les agglomérations de l'arrondissement de Tota l'ampleur de l'érosion pluviale est matérialisée par l'importance du déchaussement des habitations, la dégradation des sites et des voiries et la quantité de terre arrachées par les eaux de ruissellement.

Au cours des investigations dans le cadre du présent travail, le déchaussement de plus de 85 % des habitations a été observé dans tous les villages de l'arrondissement de Tota. Plusieurs bâtiments déchaussés, fissurés ou lézardés, se trouvent en position de chute et

d'effondrement. Il est à signaler que sous l'intensité des pluies et la pression des vents, plusieurs habitations sont effondrées et d'autres sont décoiffées. Les vents atteignent directement les habitations à cause de l'absence des obstacles comme les phanérophytes qui atténuent la force du vent. Par ailleurs, ces habitations résistent au phénomène de l'érosion pluviale en fonction de la qualité des matériaux de construction. Ainsi, selon le témoignage d'environ 67 % des personnes enquêtées, les maisons construites en banco ont une durée moyenne de 10 à 15 ans au plus et les maisons construites en brique ont une durée moyenne de 30 à 35 ans au maximum à cause des effets de l'érosion pluviale sur les habitations dans l'arrondissement de Tota (Photos 1, 2 et 3).



Photo 1 : Déchaussement
d'une maison à Dahoué

Photo 2 : Déchaussement
d'une case à Tota-Balimé

Photo 3 : Dégradation par les eaux
pluviales d'un ponceau

Prise de vue : MAKPONSE, juin 2019

La photo 1 illustre le sapement d'un bâtiment construit il y a dix (10) ans dans le quartier de Dahoué. La mesure du sapement étant égale à $h_1 = 78$ cm, la vitesse d'érosion de ce bâtiment est évaluée à 7,8 cm par an. Quant à la photo 2, elle présente également le sapement d'un bâtiment construit il y a vingt-trois (23) ans à Tota-balimé. La mesure du sapement de ce dernier est égale $h_2 = 1,2$ m, donc sa vitesse de sapement est évaluée à 5,22 cm par an. Il ressort de l'analyse des photos 1 et 2, que le sapement des fondations varie en fonction de l'âge du bâtiment, de la pente et de la nature du sol. Enfin la photo 3 présente des maisons qui sont abandonnées à Kpodavé à cause de la gravité et la persistance des effets de l'érosion pluviale dans ces quartiers. Le déchaussement des habitations est observé partout dans les agglomérations avec des intensités variables (Tableau II). Dans le secteur de recherche les valeurs des déchaussements des bâtiments d'habitation sont multiples et variables. Elles varient entre 5 et 100 cm. Les déchaussements sont qualifiés de faibles lorsqu'ils sont compris entre 5 et 20 cm, de moyens entre 20 à 50 cm et de forts entre 50 et 100 cm. L'analyse du tableau II montre que 45,65 % des habitations sont faiblement déchaussées, 28,76 % sont moyennement et 25, 59 % fortement déchaussées. L'ampleur du déchaussement des édifices dépend du site, de la nature du sol (texture et structure), de la pente, de la concentration des habitations, etc. Il est impossible de dire avec

précision la mesure exacte de déchaussement à laquelle une habitation ou une infrastructure peut s'effondrer car tout dépend du milieu (pente, nature du sol), de l'âge de l'habitation et des matériaux utilisés pour la construction.

**Tableau II : Echantillonnage et mesures de fondations
de maisons déchaussées par villages**

Arrondi- sissement	Villages	Fondations découvertes	Nombre de fondations mesurées	Fondations faiblement érosées	Fondations moyenneme nt érosées	Fondations fortement érosées	Mesures des hauteurs de déchaussement (cm)
	Ahomey	26	17	8	5	4	5-91
	Dahoué	37	29	13	9	7	5-92
	Dékandji	28	20	9	6	5	5-91,5
	Foncome I	33	25	10	7	8	5-92
	Foncome II	24	16	7	3	6	5-92
	Gouhoun	20	12	5	4	3	5-90,5
	Houedjame	50	42	17	14	11	5-93
	Hounglou	22	14	7	4	3	5-90,5
	Kenouhoue	26	18	8	6	4	5-91
	Kpodave	47	39	17	8	14	5-100
	Kpogodou	31	19	8	6	5	5-91,5
	Lokogba	25	17	9	3	5	5-91,5
	Madankamne	29	16	7	5	4	5-91
	Tota	36	28	13	8	7	5-92
	Zaffi I	44	36	18	11	7	5-92
	Zaffi II	39	31	17	10	4	5-91
	Total	517	379	173	109	97	
	Pourcentages		100 %	45,65 %	28,76 %	25,59 %	

Source : Enquête de terrain, juin 2019

Les toits des maisons notamment ceux en tôles ou tuiles concentrent les eaux pluviales qui tombent tout autour des bâtiments en créant des cavités. Celles-ci s'élargissent progressivement et se communiquent donnant des cannelures dont les sédiments décapés sont transportés par des eaux de ruissellement. Entre les bâtiments, les ruissellements pelliculaires chargés de particules de terre se rejoignent pour donner des ruissellements en rigoles. Pour quantifier dans le cadre de cette recherche les pertes de terre engendrées par les eaux pluviales dans les agglomérations de l'arrondissement de Tota, les bassins-versants des rigoles de certaines localités ont été délimités et leurs surfaces calculées à raison d'un et le plus important par localité. Le choix des localités expérimentales a été lié à chacune des six variantes de sol. Seules cinq variantes sont occupées par des agglomérations. Pour souci de spatialisation, ont été choisies les localités de Gouhoun au nord sur sol ferrugineux hydromorphe sur éluvions sablo-argileuses (Rigole Go), de Tota sur sol ferralitique appauvri sur embréchites et granite (Rigole Ta), de Ahomey sur sol ferralitique appauvri sur grès et matériaux colluviaux au centre (Rigole Ah), de Okogba sur sol ferralitique appauvri sur sédiments meubles argilo-sableux au sud (Rigole Ok), de Kpodave sur sols hydromorphes minéraux ou peu humifères à gley de profondeur (Rigole Kp) au centre. Aucune localité ne se trouve sur les sols hydromorphes minéraux ou peu humifères

lessivés, mais traversés par des sentiers profonds dont le plus important a été choisi pour servir de rigole expérimentale (Rigole Al). De même au niveau de chaque localité, seule la rigole la plus importante a servi de lieu d'expérimentation. Des pièges à sédiments ou filtres (barrages en bois, blocs minéraux, herbes, etc.) ont été érigés chaque année du 01 mars au 31 décembre sur chaque rigole à raison de trois distant chacun de 100 m et ceci pour maximiser les moissons. Des piquets témoins ont été enfoncés au ras du sol dans les talwegs et sur les versants afin de prévoir une bonne récolte des sédiments séquestrés par les barrages. A la fin de chaque année des quantités de sable ont été prélevées au niveau de chaque rigole située sur chacun des types de sol et mesurées à l'aide d'un tonneau de 31400 cm³. Pour raison d'objectivité, les sections comprises entre les trois barrages et sur 100 m de long ont été prise en compte ; la profondeur moyenne au niveau des sections de chaque rigole a été déterminée. La longueur des sections au niveau de chaque rigole est de 300 m ; donc seules leurs largeur et profondeur varient (Tableau III).

Tableau III : Mesures de pertes de terre au niveau des rigoles situées sur les différents types de sols

Sites/Rigoles	Surface des trois sections	Hauteur moyenne des sédiments en 2017	Volume moyen de sédiments en 2017	Hauteur moyenne des sédiments en 2018	Volume moyen de sédiments en 2018	Hauteur moyenne des sédiments en 2019	Volume moyen de sédiments en 2019	Mesures en tonneaux/ Volume en 2019
Rigole Go	126 m'	0,138 m	17,388 m'	0,151 m	19,026 m	0,175 m	22,05 m'	782 / 703
Rigole Ia	150 m'	0,156 m	23,40 m'	0,172 m	25,8 m	0,200 m	30 m'	1039 / 956
Rigole Ah	108 m'	0,142 m	14,91 m'	0,159 m	16,695 m	0,168 m	17,64 m'	650 / 561
Rigole Ok	93 m'	0,125 m	11,625 m'	0,142 m	13,206 m'	0,156 m	14,508 m'	545 / 463
Rigole Kp	63 m'	0,139 m	8,757 m'	0,133 m	9,639 m'	0,180 m	11,34 m'	449 / 362
Rigole Al	51 m'	0,159 m	8,109 m'	0,167 m	8,517 m'	0,195 m	9,945 m'	400 / 317

Source : Travaux de terrain, décembre 2017,2018 et 2019

Le tableau III révèle le volume de terre perdu par type de sol de 2017 à 2019. Les différents volumes sont liés à l'érodabilité de chacun des sols et qui repose sur leur texture, structure et leur épaisseur, de la quantité des eaux pluviales tombées au cours de chaque année. En effet, lorsque les couches superficielles des sols sont saturées en eau par les pluies, il se produit un déplacement de particules vers le bas de la pente, même si celle-ci est faible. La pluviosité annuelle moyenne de 2017 est 1100 mm, celle de 2018 est 1200 mm et enfin 2019 a enregistré 1350 mm de pluies de pluies. Ces statistiques participent l'explication de la croissance de la quantité de terre perdue de 2017 à 2019 car il y a l'érosivité des pluies. L'estimation des volumes de terre perdue par la multiplication de la surface de section par l'épaisseur des sédiments donne des volumes inférieurs à ceux estimés par les tonneaux. En effet, les mesures avec les tonneaux, se font lorsque les matériaux sont à l'état meuble, non compacts.

En dehors de la dégradation des habitations, leurs sites et voiries sont dégradés. En effet, les observations de ces derniers ont permis de constater que dans les cours des maisons, il existe des espèces végétales dont les populations jouissent de leur ombrage, de leurs fruits ou de leurs vertus médicamenteuses, etc. Suite à l'action destructive des eaux pluviales, elles sont menacées de chute pour le fait de déchaussement du système racinaire (Photos 4,5,6). Ces prises de vue montrent respectivement des arbres dont les racines sont mises à nu dans les localités de Kpodavé, de Zaphi puis de Dahoué. Pour estimer les pertes de terre autour de chacun de ces arbres, les limites des racines mises à nu ont été matérialisées suivant les quatre points cardinaux afin d'avoir une figure géométrique en l'occurrence un rectangle et en plus les hauteurs de sapement de terre ont été mesurées.



Photo 4 : Arbre déchaussé à Kpodavé



Photo 5 : Arbres déchaussés à Zaphi



Photo 6 : Arbre déchaussé à Dohoué

Prise de vue : AGBO, juin 2019

Sur chaque photo, l'arbre qui est pris en compte est celui qui est en première position ou en vue. Des largeurs, longueurs, hauteurs de sapement de terre, les rayons des racines et leurs longueurs ont été relevés au niveau de chacune de ces espèces végétales. Au total des volumes ont été calculés (Tableau IV).

Tableau IV : Mesures de pertes de terre autour des arbres déchaussés dans les cours des maisons

Arbres déchaussés	Dimensions des figures géométriques réalisées autour des arbres	Volume des figures géométriques (V_1)	Estimations des volumes (V_2) des racines	Volume de terre perdue ($V_0 = V_1 - V_2$)
Arbre déchaussé à Kpodavé	Longueur (L) : 2,53 m largeur (l) : 2, 1 m hauteur (h) : 0,212 m Surface (S) : 5,313 m ²	$V_1 = S \times h =$ 5,313 m ² x 0,212 m = 1,126356 m ³	$V_2 = 0,375452 \text{ m}^3$	$V_0 = V_1 - V_2 =$ 1,126356 m ³ - 0,375452 m ³ = 0,750904 m ³
Arbre déchaussé à Zaphi	Longueur (L) : 3,5 m largeur (l) : 2,60 m hauteur (h) : 0,103 m Surface (S) : 9, 1035 m ²	$V_1 = S \times h =$: 9, 1035 m ² x 0,103 = 0,9376605 m ³	$V_2 = 0,234415125 \text{ m}^3$	$V_0 = V_1 - V_2 =$ 0,9376605 m ³ - 0,234415125 m ³ = 0,703245375 m ³
Arbre déchaussé à Dahoué	Longueur (L) : 3,45 m largeur (l) : 1,85 m hauteur (h) : 0,225 m Surface (S) : 6,3825 m ²	$V_1 = S \times h =$: 6,3825 m ² x 0,225 m = 1,4360625 m ³	$V_2 = 0,2872125 \text{ m}^3$	$V_0 = V_1 - V_2 =$ 1,4360625 m ³ - 0,2872125 m ³ = 1,14885 m ³

Source : Travaux de terrain, juin 2019

Le tableau IV révèle des pertes massives de terre autour des arbres. Le calcul du volume des racines est une opération complexe, fastidieuse et approximative. En effet, les racines ont une pluralité de formes parfois irrégulières et de dimensions variables. Les pertes seraient plus importantes, s'il n'y avait pas des arbres car les sites présentent des pentes observables suite des explorations des photos 4,5,6. Ces pentes varient entre 0 et 15 %.

La dégradation de la voirie témoigne sans doute de l'intensité de l'érosion pluviale qui affecte les sols de l'arrondissement de Tota. Sur les routes, rues et pistes le ruissellement des eaux pluviales crée des incisions, des rigoles et des ravins (Photos 7, 8, 9). Ces images présentent l'état des voies dans l'arrondissement de Tota. La photo 7 présente l'état dégradé de la voie bitumée reliant le CEG1-Tota et le marché de Tota. Cette voie est ensablée, fissurée et comporte un grand trou en son milieu.



Photo 7 : Dégradation
la voie bitumée



Photo 8 : Dégradation de
la voie de Madjrè



Photo 9 : Dégradation de
la voie de Lokogohoué

Prise de vue MAKPONSE, juin 2019

Quant aux photos 8 et 9, elles présentent la voie de Madjrè et celle reliant Lokogohoué et le marché de Tota. La voie de Madjrè est parcourue par deux grandes rigoles (une à droite et une à gauche) formant la lettre V au milieu de la voie (Photo 8). Une intense activité érosive est matérialisée par la présence de deux principales excavations de l'amont vers l'aval sur la voie de Lokogohoué. Les modelés observés sur les photos 8 et 9 présentent des caractéristiques et ont perdu des volumes de terre (Tableau V).

Tableau V : Modelés et pertes de terres par érosion pluviale dans les voiries de Tota

Arbres déchaussés	Dimensions des figures géométriques réalisées autour des arbres	Volume des figures géométriques (V_1)	Estimations des volumes (V_2) des racines	Volume de terre perdue ($V_0 - V_1 - V_2$)
Arbre déchaussé à Kpodave	Longueur (L) : 2,33 m largeur (l) : 2,1 m hauteur (h) : 0,212 m Surface (S) : 5,313 m ²	$V_1 = S \times h =$ 5,313 m ² x 0,212 m = 1,126356 m ³	$V_2 = 0,375452 \text{ m}^3$	$V_0 - V_1 - V_2 =$ 1,126356 m ³ - 0,375452 m ³ = 0,750904 m ³
Arbre déchaussé à Zaphi	Longueur (L) : 3,3 m largeur (l) : 2,60 m hauteur (h) : 0,103 m Surface (S) : 9,1035 m ²	$V_1 = S \times h =$ 9,1035 m ² x 0,103 = 0,9376605 m ³	$V_2 = 0,234415125 \text{ m}^3$	$V_0 - V_1 - V_2 =$ 0,9376605 m ³ - 0,234415125 m ³ = 0,703245375 m ³
Arbre déchaussé à Dahoue	Longueur (L) : 3,45 m largeur (l) : 1,85 m hauteur (h) : 0,225 m Surface (S) : 6,3825 m ²	$V_1 = S \times h =$ 6,3825 m ² x 0,225 m = 1,4360625 m ³	$V_2 = 0,2872125 \text{ m}^3$	$V_0 - V_1 - V_2 =$ 1,4360625 m ³ - 0,2872125 m ³ = 1,14885 m ³

Source : Travaux de terrain, décembre 2019

La photo 7 met en relief une voie bitumée en dégradation moindre par rapport aux processus d'érosion qui ont lieu sur les voies de Madjrè et de Lokogohoué. Au niveau de la route bitumée, il se passe une érosion différentielle où, il ya une alternance de couche au sommet de tendre en profondeur. Les parties des voies de Madjrè et de Lokogohoué que montrent respectivement les photos 8 et 9 ont connu des processus de reptation, de ravinement par l'énergie cinétique du ruissellement des eaux pluviales, dont les tourbillonnements dans certains ravins ont donné naissance à des excavations. Selon le témoignage de 66 % des personnes interrogées ce trou est le résultat des effets combinés des eaux de ruissellement et de la fréquence des véhicules gros porteurs transportant les graviers. L'ensemble des processus d'érosion provoquent des déplacements de grains à grains de sable qui s'accumulent dans les rigoles et autres dépressions puis ils sont ramassés clandestinement une certaine population (Photos 10, 11, 12) en rendant l'érosion pluviale plus active. Ces vues présentent des ramasseurs clandestins de sable dans les rigoles des rues et routes du village Zaphi. Ce matériau est utilisé dans la construction des habitations. Pour 68, 7 % des ramasseurs interrogés, chacun d'eux ramasse annuellement en moyenne 20 tonnes de sable d'un volume de 314 000 cm³ chacun. Ce faisant, ils contribuent à l'approfondissement des ravins et des rigoles. L'écoulement anarchique des eaux pluviales est à la base de la création de ces modelés.

L'arrondissement de Tota ne dispose presque pas d'un système de canalisation des eaux de ruissellement. Les quelques rares caniveaux qui sont observés sont inachevés, mal entretenus et exposés à l'érosion pluviale.



Photos 10, 11,12 : Ramassage clandestin de sable dans des rigoles du village Zaphi

Prise de vue : AGBO, juin 2019

Les infrastructures de drainage des eaux sont ensablées et comblées par des ordures qui retardent et empêchent la circulation des eaux de pluies et engendrent leur écoulement anarchique (Photos 13, 14 et 15).



Photo 13 : Caniveau au-devant du commissariat de Dogbo



Photo 14 : Caniveau en face de la mairie de Dogbo



Photo 15 : Caniveau de Kpodavé dans la voie de Saint Camille

Prise de vue : MAKPONSE, juin 2019

Les photos 13,14 et 15 présentent l'état de quelques caniveaux dans l'arrondissement de Tota. La photo 13 présente le caniveau passant devant le commissariat de Dogbo qui est sans entretien et qui s'est agrandi sous la pression des eaux de ruissellement. Quant aux photos 14 et 15, elles présentent les caniveaux de la voie bitumée en face de la mairie de Dogbo et de Kpodavé qui sont bouchés par les sédiments puis encombrés par les herbes. Les eaux pluviales sont déviées vers les habitations et causent beaucoup d'ennuis aux populations. En dehors des agglomérations l'érosion pluviale est également manifeste au niveau du terroir « territoire agricole ».

3.1.2. Erosion pluviale dans le terroir de l'arrondissement de Tota

Dans le système agricole de l'arrondissement de Tota plusieurs techniques sont utilisées. Il s'agit notamment de la culture itinérante sur brûlis, des labours en billons et en buttes, de l'association de cultures, l'assolement, la rotation, la jachère, etc. Les agriculteurs pratiquent l'agroforesterie (*Elaeis guineensi*, *Tectona grandis*, etc.), les cultures annuelles (maïs, arachide, le sorgho, le mil, igname, etc.) et les cultures intermédiaires comme le pois d'angole, le manioc, etc. Pour mesurer les quantités de terre perdues dans le système agricole, des

expérimentations ont été réalisées sur des placettes de 100 m x100 m chacune dans des champs situés sur des inclinaisons topographiques variant de 0 à 10 %. Des piquets de bois sont enfoncés au du sol dans les fosses pour éviter des prélèvements de corps endogènes à la récolte des sédiments. Devant chaque placette et immédiatement à son bout dans le sens de l'inclinaison furent creusées le long de leur côté en aval une fosse de 100 m de long, de 2 m de large et de 1 m de profondeur. Chaque fosse est juxtaposée à une placette du côté aval. Les dispositifs ont mis en place en 2017, 2018 et 2019 et durant les deux saisons pluvieuses de chaque année. Le même dispositif est mis en place dans les jachères. Toutes les précautions ont été prises pour n'avoir que dans une fosse des matériaux détritiques venant que de la placette affiliée. A la fin des deux saisons pluvieuses de chaque année, les épaisseurs des dépôts sont mesurées et les sédiments recueillis dans les fausses sont quantifiés à l'aide d'une balance. Les données statistiques obtenues du terrain ont permis d'évaluer les pertes de terre par culture, association de cultures, de jachère, de savane, de plantations, de sol nu, etc. (Tableau IV).

Tableau IV : Evaluation des pertes de terre

Types de pente	Evaluation des pertes de terre en t/ha/an relativement aux différents types du couvert végétal dans l'arrondissement de Tota			
	Manioc	Arachide, Haricot	Palmeraies, Jachère, Forêt savane	Sol nu
Faible	0 à 17 t/ha/an	0 à 24 t/ha/an	0 à 1 t/ha/an	0 à 35 t/ha/an
Moyenne	17 à 82 t/ha/an	24 à 117 t/ha/an	1 à 3,2 t/ha/an	35 à 146 t/ha/an
Forte	≥ 82 t/ha/an	≥ 117 t/ha/an	≥ 3,2 t/ha/an	≥ 146 t/ha/an

Source : Enquête de terrain, Juin 2019

Le tableau IV présente l'évaluation des pertes de terre. De l'analyse de ce tableau, au niveau des pentes faibles, la perte de terre avec la culture du manioc varie de 0 à 17 t/ha/an, celles d'arachide et d'haricot varient de 0 à 24 t/ha/an ; au niveau des palmerais, des champs de jachère et des savanes, les pertes de terre varient de 0 à 1,2 t/ha/an et celles des sols nus varient de 0 à 35 t/ha/an. Au niveau des pentes moyennes, les pertes de terre avec la culture du manioc varient de 17 à 82 t/ha/an, celle d'arachide et d'haricot varient de 24 à 117 t/ha/an ; au niveau des palmerais, des champs de jachère et des savanes, les pertes de terre varient de 1 à 3,2 t/ha/an et celles des sols nus varient de 35 à 146 t/ha/an. Au niveau des pentes fortes, la perte de terre avec la culture de manioc, de l'arachide et d'haricot ; au niveau des palmerais, jachère, savane et des sols nus sont respectivement supérieures à 82 t/ha/an ; 117 t/ha/an ; 3,2 t/ha/an ; 146 t/ha/an. La moyenne générale annuelle des pertes de terre équivaut à 91,07 t/ha/an. L'évolution progressive que

connaît le phénomène de l'érosion pluviale freine le développement de l'arrondissement de Tota.

3.1.3. Effets socio-économiques et environnementaux de l'érosion pluviale

La plus grande conséquence de ce phénomène est la perte en vies humaines due aux effondrements des murs des maisons suite au sapement avancé des bases des édifices par le ruissellement des eaux pluviales. La reconstruction des locaux devient difficile, voire impossible pour certaines familles qui vivent dans la pauvreté et la misère. En effet, la dégradation accélérée du capital naturel (climat, sol, végétation, etc.) de l'agriculture, principale activité économique du secteur de recherche engendre de faibles rendements et la baisse des revenus d'où l'insécurité alimentaire et parfois la disette, voire la famine. Ces dernières ont pour corollaires de maladies liées aux carences alimentaires en croissance dans l'arrondissement de Tota comme le témoignent les statistiques des centres de santé qui révèlent que le taux des patients de ces maux est passé de 15, 18 en 1979 à 45, 63 % en 2018. Les ravins et les gorges créés par le ruissellement des eaux pluviales rendent le transport routier pénible et met à mal les rapports villes-campagnes d'où les pénuries de produits agricoles en villes et de produits manufacturés en campagne. Cette rareté entraîne la montée des prix des produits. Par conséquent, le prix de revient des produits de première nécessité selon les témoignages de 65, 2 % des personnes interrogées a augmenté de 25 à 500 FCFA selon le produit par rapport à l'ancien prix, d'où la mévente dans les marchés. Pendant les averses et tornades, l'énergie cinétique des eaux pluviales en ruissellement emporte des animaux surtout du petit élevage comme les poussins, des canetons, etc. Selon 58, 5 % de chefs de ménage interrogés les pertes peuvent être comprises entre 2 et 25 % suivant l'ampleur des eaux de ruissellement. Au niveau de la microfaune sauvage, les tout-petits sont transportés et meurent par noyade, d'autres une fois sortis de leurs gîtes sont massacrés par la population. Il s'agit notamment des serpents et des rongeurs. L'érosion biologique a également lieu surtout dans les bassins-versants à travers le déracinement des plantules sur les versants et l'ensevelissement d'autres au niveau des talwegs. La résurgence des écoulements hydriques au pied des interfluvies et la présence des fines particules de terre témoignent de lessivage vertical et horizontal des sols avec la perte des colloïdes. Il en résulte l'appauvrissement, l'épuisement, la pauvreté et voire l'infertilité de certains sols. Pour 76, 3 % des agriculteurs interrogés, seuls les sols des maigres bas-fonds ont encore une fertilité moyenne acceptable et que de ce fait la production agricole est en péril. Au niveau des cours et plans d'eau, il est observé une sédimentation aboutissant à leur ensablement et comblement, voire la disparition des

petites mares. L'accumulation des débris organiques, des engrais chimiques et des pesticides par le fait du ruissellement des eaux pluviales a entraîné l'eutrophisation des eaux stagnantes et la prolifération des algues comme la jacinthe d'eau, les nénuphars et la perte des espèces animales comme, les crapauds, des grenouilles et des poissons, etc. Face à cette situation, il importe de rechercher des solutions efficaces durables pour renforcer les stratégies endogènes de lutte contre ce phénomène.

3.1.3. Mesures d'adaptation et de protection contre l'érosion pluviale

Une multitude de stratégies et actions individuelles ou collectives ont été développées contre l'érosion pluviale dans l'arrondissement de Tota. Entre autres, il y a le remblai des dépressions avec les ordures et du sable, implantation des sacs remplis de sable, des blocs de pierres, des briques, des troncs d'arbres, des haies, le reboisement, etc., sont utilisés comme des pièges à sédiments. La technique de remblai des rigoles et ravins par des ordures et du sable est utilisée par 60 % de la population avec ses corollaires de pollution. Des sacs de sable et des pneus usés remplis de sable (Photos 16 et 17) sont installés dans les couloirs d'écoulement des eaux pluviales de façon perpendiculaire au sens d'écoulement des eaux par 23 % de la population.



Photos 16 : Usage des pneus usés remplis de sable contre l'érosion pluviale à Dahoué



Photos 17 : Usage des sacs de sable contre l'érosion pluviale à Avégodé

Prise de vue : AGBO, juin 2019

Les photo 16 et 17 montrent respectivement l'usage des pneus remplis de sable à Dahoué et des sacs remplis de sable à Avégodé qui sont posés perpendiculairement au sens d'écoulement des eaux. L'abondance de sable retenu par les sacs contenant du sable témoigne de l'efficacité de cette stratégie. Très peu de débris minéraux comme organiques arrivent à échapper ces dispositifs. La résistance de ces sacs et pneus est très faible et n'excède pas 12 mois. Ils sont exposés à de nombreux aléas, intempéries et risques de dégradation. Il s'agit de l'ensoleillement, de la pluie, des hommes en général, surtout des enfants et des animaux (porcs, poules, coq, etc.) qui exercent des influences négatives sur ces sacs remplis de sable. Dans ces conditions, ils sont déchirés et leurs débris et contenus sont drainés par les eaux de

ruissellement. Outre l'usage des pneus et des sacs, des haies sont utilisées comme moyen de lutte antiérosive par 07 % de la population (Photos 18, 19 et 20).



Photos 18, 19, 20 : Formes de haies contre l'érosion pluviale à Avégodé

Prise de vue : MAKPONSE

Ces images montrent que les haies (Photos 18 et 20) sont constituées de matériel précaires comme des branchages, des bois tandis la haie de la photo 19 est constituée de bloc de béton armé. Ces techniques tentent d'aplanir les surfaces de terre se trouvant en amont. Sur des pentes faibles, les techniques d'adaptation mobilisent entre 5 et 48 t/ha/an ; sur les pentes moyennes les sédiments mobilisés varient entre 40 et 160 t/ha/an et enfin sur des pentes fortes les variations se trouvent entre 170 et 180 t/ha/an. Toutes ces statistiques montrent la capacité des stratégies endogènes à résister efficacement contre l'érosion pluviale pendant un délai court variant entre 1 à 3 ans délai maximum de résistance de la plupart des matériaux utilisés.

Des terrasses ou murettes sont construites autour de certaines habitations tandis que des blocs, des pneus, des sacs remplis de sable, etc., sont posés contre les bases des murs pour réduire le surcreusement de la fondation des habitations (Photos 21, 22, 23). Ces techniques sont utilisées par 10 % de la population. La photo 21 présente une terrasse de 1 m de hauteur construite autour d'une maison à Foncomè tandis que la photo 22 est une illustration d'une terrasse de 40 cm de hauteur construite autour d'une maison à Achitou.



Photo 21, 22 et 23 : Construction de terrasses ou murettes et groupage de pierre contre l'érosion pluviale

Prise de vue : MAKPONSE et AGBO, Juin 2019

Cette différence de hauteur est due aux effets de l'érosion pluviale qui varient d'un milieu à un autre. Il importe de retenir que la variation de la hauteur des terrasses dépend du milieu, c'est-à-dire en fonction de la gravité de l'érosion pluviale. Quant à la photo 23, elle

présente les pièges à sédiment fait à l'aide des blocs de pierres autour d'une maison à Zaphi qui servent à freiner l'effet de l'érosion en réduisant le surcreusement des fondations.

Outre ces stratégies développées, la population de Tota et la mairie de Dogbo procèdent au reboisement de certaines zones morphologiquement instables et à la réalisation des ouvrages en matériaux définitifs avec l'amélioration des systèmes d'évacuation des eaux de ruissellement et le revêtement des voies (Photos 24, 25 et 28).



Photos 24, 25, 28 : Vons pavées de Makuhoué, de Zaphi et du collège catholique

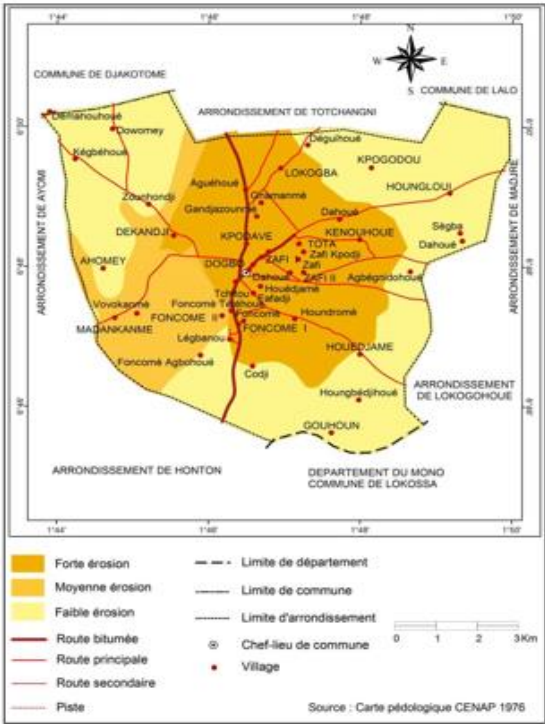
Source : MAKPONSE et AGBO, juin 2019

Les photos 24 et 25 montrent respectivement la voie pavée en chantier à Zaphi et celle du collège catholique de Dogbo. Ceci témoigne que le pouvoir public n'est pas resté insensible à la souffrance de la population de l'arrondissement de Tota dans la lutte contre l'érosion pluviale. Le réseau de drainage des eaux pluviales est presque insignifiant dans l'arrondissement de Tota. Dans les terroirs ou dans les champs, les paysans utilisent des techniques de protection et de restauration des sols. Il s'agit notamment de l'association des cultures, des labours perpendiculaires aux pentes ou parallèles aux courbes de niveau.

3.1.4. Perspectives pour la lutte contre l'érosion pluviale dans l'arrondissement de Tota

La réduction sensible ou l'arrêt dans une certaine mesure de l'érosion pluviale des sols dans l'arrondissement de Tota passerait par l'identification des données géographiques relatives à l'érosion pluviale, les intégrer dans un Système d'Information Géographique (SIG) afin d'élaborer la cartographie des zones vulnérables à l'érosion pluviale ou zones à risques d'érosion et faciliter la prise de décision. C'est pourquoi cette dernière est réalisée (Figure 6). La situation de certaines agglomérations sur des inclinaisons topographiques, la concentration des habitations, l'absence d'un schéma directeur et d'une couverture végétale suffisante sont les principaux facteurs de l'érosion pluviale. Pour les localités, il importe de réaliser autour des toits des maisons des gouttières qui conduiront les eaux pluviales dans des citernes afin de limiter la présence des cannelures créées par les eaux

de pluies tombées des toits. Une gestion conséquente des déchets et notamment non biodégradables permettra aux sols d'être perméables aux eaux pluviales et d'éviter l'encombrement de leurs passages. La plantation des arbres ombragés, de fruitiers et herbacées protégeront les sols contre les attaques des eaux pluviales. Des collecteurs d'eau réalisés avec des matériaux de qualité et dimensionnés à la mesure de la nature pétrographique des sols, de la valeur des pentes, de l'histoire hydrologique, des altitudes du secteur d'étude sont à réaliser. Le désengorgement régulier du réseau de canalisation et son désensablement éviteraient les débordements des eaux de ruissellement. Le relief du secteur de recherche étant un plateau, l'identification des zones dépressionnaires sur les interfluvies serait une étape essentielle dans la marche vers le freinage de l'érosion pluviale. Elles seraient interdites d'habitations et pourraient permettre la création des lacs artificiels vers lesquels les eaux pluviales seront drainées.



Dans les terroirs, la déforestation due aux activités économiques notamment l'agriculture et l'occupation anarchique du sol constituent les principaux déterminants de l'érosion pluviale. La dimension géomorphologique doit être intégrée dans les aménagements du territoire en abordant de manière approfondie et systématique le rôle respectif des processus d'érosion pluviale et leurs interactions dans l'organisation et la morphologie des sites habités, du moins socialisés ou non. Le croisement des caractéristiques physiques et environnementales des sites avec les besoins et les capacités des sociétés humaines de l'arrondissement de Tota limiterait les problèmes géomorphologiques. Il est nécessaire qu'avant tout aménagement une interrogation soit faite sur la part de l'homme dans la morphologie des sites. La mise en place d'un service de la voirie et d'une équipe de spécialistes de géosciences et /ou de sciences de la nature et leur dotation en moyens matériels et financiers pour le suivi et l'aménagement des cadres de vie permettraient un développement durable. Des efforts de reboisement des espaces non bâtis, la création des espaces verts dans les agglomérations humaines et le renforcement et l'amélioration des stratégies antiérosives endogènes réduiraient considérablement les processus d'érosion des eaux pluviales. Ces espaces verts limiteraient l'érosion biologique en recyclant le gaz carbonique et en captant les poussières. Une Education Relative à l'Environnement (ERE) permettrait aux populations une gestion rationnelle et durable des ressources.

3.2. Discussion

La présente recherche a révélé les effets négatifs de l'érosion pluviale dans les agglomérations, le long des voies et dans les terroirs de l'arrondissement de Tota. Il s'agit notamment du déchaussement des maisons, du ravinement des routes qui rend le transport pénible et à risques, de perte de terre, de l'épuisement et de l'infertilité des sols, du déracinement des plantules, de la pollution, etc. Ces effets ont pour corollaires la baisse de la production, la perte de la biodiversité, l'ensablement et le comblement des cours et plans d'eau. Il est prouvé que le facteur principal de l'érosion pluviale est la déforestation, suivie de la compacité des sols, des pentes moyennes et fortes qui favorisent le ruissellement de la plus grande partie des eaux pluviales. N. Agoïnon et *al.*, (2010, p. 37) ont également montré le rapport entre le couvert végétal et l'érosion des sols. Le champ d'investigation du présent travail prend en compte les agglomérations et les terroirs tandis que les travaux de ces auteurs sont limités aux terres agricoles. D. B. Johnson et M. Kabré (2011, p. 552), ont utilisé une approche par télédétection et Système d'Informations Géographiques (SIG) pour analyser la vulnérabilité des sols à l'érosion dans la région du centre-nord du Burkina-Faso. Ils ont réalisé un modèle de vulnérabilité et la carte des

aléas érosifs. Leurs analyses concernent la distribution spatiale des paramètres des facteurs topographiques, pédologiques, pluviométriques et celui de l'état de surface. Un de leur résultat montre que la vulnérabilité des sols de la région est répartie en cinq classes (Très faible, Faible, moyenne, Forte et très forte). L'érosion pluviale ou hydrique dépend des caractéristiques topographiques (forme et longueur de la pente, etc.) comme l'ont évoqué plusieurs auteurs comme E. Roose (1977, p. 38 ; 1992, p. 483), D. B. Johnson et M. Kabré (2011, p.552). Le taux de l'érosion pluviale est en relation avec l'agressivité des eaux des pluies. Cette corrélation est aussi évoquée par des auteurs comme N. Agoïnon et *al.*, (2010, p. 39), D. Bawa (2011, p. 298), etc. Les techniques de quantification des valeurs de pertes de terre dues à l'érosion pluviale manquent de précision, d'exactitude car toutes les charges des eaux de ruissellement ne sont pas totalement piégées car il y a des particules fines comme les colloïdes, les limons et l'argile qui sont en suspension dans les eaux de ruissellement. Vu les effets dévastateurs de l'érosion pluviale ou hydrique, elle constitue une importante contrainte au développement et doit être intégrée à tous les projets de développement ou d'aménagement du territoire. Des études relatives à ce phénomène réalisées par B. Sabi Bouegui (2008, p. 47), ont montré que le ruissellement cause des dégâts environnementaux dans les villes du Bénin. De même certains facteurs anthropiques tels que la fermeture, le blocage des exutoires et obstruction des caniveaux avec des ordures ménagères favorisent l'inondation qui entraînent la dégradation du sol et par conséquent l'effondrement des habitations (MAHADA, 2011). Malgré les nombreux efforts déployés pour lutter contre l'érosion pluviale, le phénomène demeure toujours un sujet d'actualité. Pour V. Souchère (2005, p. 45) citée par B. Bachaoui (2007, p. 398) l'exécution des mesures efficaces de conservation et de restauration des sols doit d'abord être précédée d'une évaluation dans l'espace du risque d'érosion. L'érosion causée par le ruissellement des eaux pluviales est aujourd'hui une préoccupation majeure, puisqu'elle rend impraticable les rues et impacte négativement le développement d'une ville (P. Akakpo, 2009, p. 36).

Conclusion

Au terme de cette recherche, il ressort que l'arrondissement de Tota est soumis à une érosion pluviale dont l'ampleur varie suivant les caractéristiques topographiques (pentes forte, moyenne, faible, les formes de relief, etc.), la nature du sol et du couvert végétal, des actions anthropiques, etc. L'insuffisance des ouvrages de drainage des eaux pluviales, l'exiguïté des existants et la déforestation contribuent à l'intensification de l'érosion hydrique dans les agglomérations et les terroirs. Cette étude a permis de quantifier l'érosion pluviale à travers les bilans ablation/accumulation et à la limite morphogénèse /

pédogenèse. Elle a révélé que la concentration des habitations et la déforestation ont favorisé la multiplication des ruissellements diffus ou pelliculaires ayant donné naissance à de nombreux ruissellements en rigoles. Il en résulte respectivement le transport des débris minéraux fins du sol, puis celui des particules plus grossières avec ses corollaires de lessivage des sols qui conduit à leur appauvrissement, à la chute des rendements agricoles, à la baisse vertigineuse des revenus des populations agricoles. L'importance des forces hydrodynamiques provoque par endroits le déracinement des plantes et l'ensevelissement des plantules d'où la perte de la biodiversité. Elle est également à la base de la dégradation des voies et des difficultés de transport des biens et des personnes, de l'aggravation de la pauvreté et de la misère. Les mesures de luttes antiérosives endogènes et exogènes développées ne sont pas encore arrivées à stabiliser les zones en dégradation. Enfin, la présente recherche a également montré le degré d'instabilité du milieu morphogénique. L'efficacité des mesures d'adaptation est mitigée. La lutte efficace contre ce phénomène passera par une approche participative des populations et des autorités à l'élaboration d'un plan d'aménagement de l'arrondissement de Tota tout en y intégrant des normes environnementales et notamment géomorphologiques considérées comme en dynamique perpétuelle.

Références bibliographiques

- AHOUANTOUME Félix Laurent, Wokou Guy et Ogouwalé Euloge, 2012, « Contraintes pédo-pluviométriques dans l'arrondissement de Trè ». In *Actes Volume I Lettres et Sciences Humaines. Sections : Géographie, Environnement et Système d'Information Géographique*. Troisième Colloque des Sciences, Cultures et Technologies de l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin) du 6 au 10 juin 2011 au Centre CIEVRA, pp : 117-130
- AKAKPO Paul, 2009, *Problématique de l'assainissement dans la ville de Come*. Mémoire de maîtrise de géographie, DGAT/FLASH-UAC, 76 p.
- BACHAOUI Bousahba, 2007, « Cartographie des zones à risques d'érosion hydrique : exemple du haut atlas marocain ». *Revue Télédétection*. Vol 7, n° 1-2-3-4, pp :393-404
- BAWA Dangnisso, 2011, « Dynamique érosive et mise en valeur des terres dans le bassin-versant de la Kozah autour du village de Tcharè ». In. *Actes Volume I Lettres et Sciences Humaines. Sections : Géographie, Environnement et Système d'Information Géographique*. Troisième Colloque des Sciences, Cultures et Technologies de l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin) du 6 au 10 juin 2011 au Centre CIEVRA, pp : 287-338
- GIEZENDANNER François Daniel, 2012, Comment réaliser une enquête (livres) : <http://ip.ge.ch/sem/cms-spip/.php?>

- INSAE, 2013, *Cahiers des villages et quartiers de villes du département du Mono au Bénin*, 36 p
- JOHNSON Dodé Bendu et Kabré Mamadou, 2011, « Vulnérabilité des sols à l'érosion dans la région du centre-nord du Burkina-Faso : Approche par télédétection et SIG ». In. *Actes Volume I Lettres et Sciences Humaines. Sections : Géographie, Environnement et Système d'Information Géographique*. Troisième Colloque des Sciences, Cultures et Technologies de l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin) du 6 au 10 juin 2011 au Centre CIEVRA, pp : 549-565
- KELLEY Hubert William, 1983, « Garder la terre en vie : l'érosion des sols, ses causes et ses remèdes ». *Bulletin pédologique de la FAO*, Vol.50, 62 p
- MAHADA, 2011, *Cadastre et inondations cycliques dans la ville de Cotonou*, 52 p
- ONU, 1997, *La conférence de Kyoto au Japon (Protocole additionnel à la Convention sur les changements climatiques de la conférence de Rio. Fixant pour les pays industrialisés des objectifs de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre entre 2008 et 2012*, 126 p
- ROOSE Eric. 1977, *Erosion et ruissellement en Afrique de l'Ouest, Vingt années de mesures en petites parcelles expérimentales*, Paris, 107 p.
- ROOSE Eric., 1992, « Diversité des stratégies traditionnelles et modernes de conservation de l'eau et des sols. Influence du milieu physique et humain en région soudano-sahélienne d'Afrique occidentale », pp :481-506. In : Le Floch E. Grouzis M., Cornet A. et Bille J.C. (éds). *L'aridité. Une contrainte au développement. Caractérisation, réponses biologiques, stratégies des sociétés*. OROSTOM, Col. Didactiques, Paris, 598 p
- RYAN John., 1982, A perspective on soil erosion and conservation in Lebanon. Publication de l'Université américaine de Beyrouth n° 69, pp.15-38
- SABI Bouegui Boniface, 2008, Impacts des eaux pluviales sur l'environnement à Gogounou. Mémoire de Maîtrise de géographie. FLASH/UAC, 89 p
- SOUCHERE Véronique, 2005, *Les cultures intermédiaires pour une production agricole durable*, Editions Quae Amazon, France, 100 p.

CULTURE DE PLANTATION ET NIVEAU DE VIE CHEZ LES PRODUCTEURS A BONON DANS CENTRE-OUEST DE LA COTE D'IVOIRE

N'GUESSAN Kouassi Guillaume*

Résumé

L'adoption de l'économie de plantation dans les régions forestières de l'Est de la Côte d'Ivoire avait fait la richesse des paysans au point d'inciter de nombreuses populations à la culture du café et du cacao. La détérioration des conditions de production et la crise qui s'en est suivie a réorienté les paysans vers les régions du Sud-ouest et du Centre-ouest, à l'instar de la localité de Bonon. Dans cette nouvelle zone de production, l'espoir qu'avait suscité l'excellence des conditions du milieu physique à laisser progressivement place au doute. Le vieillissement des vergers, l'instabilité des régimes pluviométriques, la pression foncière et bien d'autres problèmes ont fini par rendre vulnérable les planteurs, dont la capacité d'adaptation reste faible. Aujourd'hui, les revenus agricoles sont si maigres que les planteurs vivent dans une pauvreté qui contraste avec le poids de leur activité dans l'économie nationale. L'intérêt de cet article est donc d'analyser la situation économique et sociale des planteurs à Bonon dans le Centre-ouest de la Côte d'Ivoire. Pour ce faire, la méthodologie repose sur la vérification de l'hypothèse selon laquelle les cultures de plantation ont une faible incidence sur la vie des planteurs à Bonon. La collecte de données s'est appuyée sur la recherche documentaire et une enquête de terrain auprès de 500 paysans choisis de façon aléatoire dans 2 campements de migrants et deux villages autochtones. Cette méthode nous a permis de comprendre que les revenus tirés des cultures de plantations sont faibles. Et, les planteurs vivent dans des maisons précaires dépourvues du minimum d'équipement.

Mots clés : culture de plantation, revenu agricole, habitat précaire, pauvreté, Bonon

Abstract

The adoption of the plantation economy in the forest regions of eastern Côte d'Ivoire had made the wealth of the peasants to the point of encouraging many populations to cultivate coffee and cocoa. The deterioration in production conditions and the ensuing crisis redirected farmers to the Southwest and Center-West regions, like the town of Bonon. In this new production area, the hope that had arisen from the excellent conditions of the physical environment gradually gave way to doubt. Aging orchards, instability in rainfall patterns, land pressure and many other problems have ended up making planters vulnerable, whose adaptive capacity remains weak. Today, farm incomes are

* Université Jean Lorougnon-GUEDE (Côte d'Ivoire) ; E-mail : ahibakan77@gmail.com

so meager that planters live in poverty that contrasts with the weight of their activity in the national economy. The interest of this article is therefore to analyze the economic and social situation of the planters in Bonon in the Center-West of the Ivory Coast. To do this, the methodology is based on verifying the hypothesis that plantation crops have a low impact on the lives of planters in Bonon. Data collection was based on documentary research and a field survey of 500 peasants randomly selected from 2 migrant camps and two indigenous villages. This method allowed us to understand that the income from plantation crops is low. And, the planters live in precarious houses without the minimum of equipment.

Keywords: plantation culture, agricultural income, precarious habitat, poverty, Bonon

Introduction

L'introduction des cultures de café et de cacao dans les régions forestières de l'Est et du Centre-Est de la Côte d'Ivoire avait favorisé la vitalité économique des dites zones et fait la richesse de nombreux paysans. Pendant plusieurs années, ces régions ont détenu la première place tant au niveau des superficies que des productions de ces deux cultures selon Y. AFFOU et K. TANO (1989, p. 308). Cependant, avec la dégradation des conditions de production et la chute des résultats agricoles, le front cacaoyer va se déplacer vers les régions forestières du Sud-ouest et du Centre-ouest. Dans cette dynamique, le Centre-ouest de la Côte d'Ivoire devient la principale zone de production cacaoyère à partir de la décennie 1980-1990 selon A. A. HAUHOUOT, (2002, p. 107). L'excellence des conditions physiques, la disponibilité des terres de culture, et l'arrivée de migrants à la recherche de « l'or brun » F. RUF (1995) vont permettre à plusieurs localités du Centre-ouest à l'instar de Bonon de jouer ce rôle de nouvelle boucle du cacao en Côte d'Ivoire et permettre, par la même occasion, aux paysans de tirer des revenus importants.

Cependant, après plusieurs années d'exploitation des terres, les planteurs de Bonon semblent passer du "miracle au mirage économique". Les systèmes de culture essentiellement extensifs ont fini par compromettre les excellentes conditions de départ. Les plantations ont pour la plupart dépassé leur durée de vie économique, les terres de cultures s'amenuisent sous le poids de cette agriculture itinérante et de la pression démographique. L'instabilité des régimes pluviométriques dévient un autre défi préoccupant pour les paysans. Le revenu tiré du café et du cacao est devenu si maigre ou parfois nul, que les paysans tentent de le reconstituer en expérimentant de nouvelles cultures plus ou moins adaptées aux conditions nouvelles ; et sur des terres fortement éprouvées.

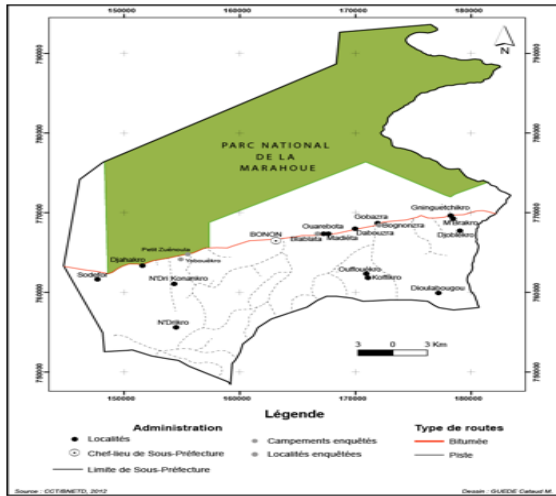
Dans ce contexte aussi difficile et précaire, le niveau de vie des planteurs, principaux acteurs du développement agricole et pilier du développement économique de la Côte d'Ivoire¹, s'en trouve impacté. D'où la question de recherche suivante : Les cultures de plantation garantissent-elles aux planteurs de Bonon un niveau de vie satisfaisant ? La réponse à cette question nous amènera à évaluer les revenus tirés des cultures de plantation par les planteurs à Bonon, avant d'analyser leur condition de vie dans les différents espaces où ils sont installés.

1. Méthode et outils

La démarche méthodologique adoptée pour cette étude repose sur la méthode hypothético-déductive. Celle-ci est bâtie autour de la thèse selon laquelle les cultures de plantation ont une faible incidence sur la vie des planteurs à Bonon. Ainsi, pour la vérification de cette hypothèse, nous avons opté pour la recherche documentaire et une enquête de terrain. La recherche documentaire a consisté à consulter les travaux se rapportant à l'économie de plantation en Côte d'Ivoire. A cet effet, les travaux de F. RUF, B. DIAN, Y. AFFOU, K. G. N'GUESSAN et bien d'autres ont été utiles. L'enquête de terrain a mobilisé plusieurs techniques et outils. Il s'agit principalement de l'observation directe sur les exploitations agricoles et les commodités de vie dans les ménages des planteurs ; des entretiens avec les services de l'agriculture locale ; et d'un questionnaire adressé à un échantillon de 500 planteurs choisi de façon aléatoire parmi les autochtones, les allogènes et les allochtones. Ces individus sont répartis dans les villages et campements que l'on peut observer à partir de la figure n°1.

¹ - l'agriculture représente la base du développement de la Côte d'Ivoire avec 60% de la main d'œuvre active et 40% des recettes d'exportation selon le ministère de l'économie et des finances en 2008.

Figure n°1 : Localisation de l'espace d'étude



Les données recueillies pendant l'enquête ont été analysées de façon qualitative et quantitative. L'analyse qualitative a concerné essentiellement les données recueillies par observations directe (illustrées par des photographies) et celles obtenues par des entretiens à partir de guides d'entretiens. Quant à l'analyse quantitative elle a concerné les données issues du questionnaire. Ainsi, le logiciel Excel a permis de sortir des tableaux statistiques et de graphiques. Les cartes ont été réalisées à partir des logiciels Arc gis.

Au terme de nos enquêtes, les résultats ci-dessous ont été obtenus.

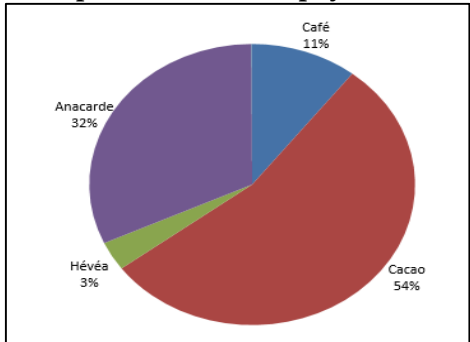
2. Résultats

2.1. Une situation économique précaire chez les planteurs de Bonon

2.1.1. Une économie dominée toujours par la cacao-culture

L'économie des planteurs de Bonon reste dominée par la cacaoculture selon la figure n°2 ci-dessous.

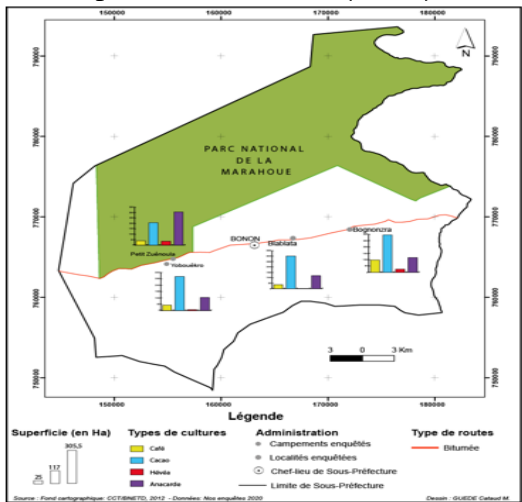
Figure n°2 : Superficie totale des cultures pérennes chez les paysans



Source : Nos enquêtes, Septembre-Octobre 2019

Avec 54% des superficies développées chez les paysans interrogés, la cacaoculture occupe plus de la moitié des surfaces réservées aux plantes pérennes. Elle est suivie par la culture de l’anacarde (32% des superficies cultivées), qui se positionne avant les surfaces réservées à la caféiculture et loin devant l’hévéaculture dont la progression reste encore lente dans cette région. Cette tendance générale s’observe également dans les différentes localités selon la figure n°3.

Figure n°3 : Répartition des superficies de culture de plantation à Bonon (Carte)



A l'exception de Petit Zuénoula², où la culture de l'anacarde est dominante, on observe dans toutes les localités visitées une prédominance de la culture du cacao. La progression de la culture de l'anacarde est partout perceptible. Si cette culture vient après la cacaoculture à Blablata, Bognonzra et Yobouekro, à Petit Zuénoula, elle est la plus cultivée. Cette situation trouve son explication dans l'occupation plus ou moins récente de cette localité. En effet, les premières arrivées datent de la période 1995-2000. A cette époque, les terres devenaient rares. Nombreux sont ceux qui ont obtenus de leurs tuteurs des jachères anciennement occupées par des plantations de cacaoyers. Dans ces conditions, « *on ne pouvait plus planter du cacao, mais autres chose* », expliquent les planteurs. Aussi, faut-il préciser que l'envie d'ouvrir des plantations de cacaoyers s'est trouvée parfois contrariée par la menace permanente des agents du Ministère des eaux et forêts qui leur rappellent à tout moment qu'ils sont installés dans l'espace du parc de la Marahoué³. Le caféier a perdu du terrain et vient partout en troisième position des cultures de plantation du fait du vieillissement du verger. La culture de l'hévéa reste encore timide du fait de la rareté des terres, mais surtout des contraintes à la fois techniques et économiques liées à sa culture. En effet, les savoir-faire des paysans sont limités en hévéaculture ; et les premières tentatives se sont soldées par des échecs. Le coût de réalisation⁴ d'une plantation décourage parfois les prétendants.

En somme l'économie de plantation reste dominée par la cacaoculture et la forte progression de la culture de l'anacarde. Cependant, quelle est la taille des exploitations de cultures pérennes chez les planteurs à Bonon ?

2.1.2. De petites exploitations traditionnelles de cultures pérennes développées par la majorité des planteurs de Bonon

Au niveau des superficies, les planteurs sont répartis sur des parcelles allant de 0,5 à 13 ha comme l'indique le tableau n°I.

² Un campement occupé par des autochtones Gouro venu de Zuénoula en quête de terres cultivables. Ils appartiennent au même groupe ethnique que les autochtones Gouro de Bonon.

³ Le parc de la Marahoué est une aire protégée d'environ 101 000 ha fortement infiltré et exploité à des fins agricoles.

⁴ Le montant 2 300 000 francs CFA est l'estimation du coût de réalisation d'une parcelle d'un hectare d'hévéa sur 6 ans ; c'est-à-dire jusqu'à la première saignée (source : information recueillie auprès du propriétaire de plantation d'hévéa)

Tableau n°I : Répartition des cultures pérennes selon les superficies exploitées par les planteurs à Bonon

Superficie (en ha)	0	0,5	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	Total
Effectif (%) de planteur selon la culture																
Café	70,3	3	14,3	5,25	4,75	2								0,5		100
Cacao	13,5	0,75	14	23,8	15,8	14	8,25	3,25	2,25	2,75	0,5	1,25				100
Hévéa	93,8		1,5	1,5	2,5	0,5									0,25	100
Anacarde	34	5,25	20,5	14,5	13,3	4,75	2	2,5	0,5	0,75	0,5	1		0,5		100

Source : Nos enquêtes, Septembre-Octobre 2019

Les statistiques du tableau présentent une distribution inégale du nombre de planteur selon les superficies et selon la culture.

Dans un premier temps, on observe, que les non exploitants des différentes cultures sont nombreux. On observe une disparité selon le type de culture. On enregistre respectivement 93,8% et 70,30% de non exploitants d'hévéa et de café. Ces statistiques importantes confirment les raisons susmentionnées qui militent en faveur du faible développement de ces deux cultures. Quant à la culture de l'anacarde, la dynamique que connaît cette culture dans cet espace explique l'écart entre les non exploitants, qui sont moins nombreux (34%) que les exploitants (66%). Le cacaoyer enregistre la faible proportion de planteurs non exploitant. Ils ne représentent que 13,5% contre 86,5% d'exploitant ; ce qui justifie une fois de plus la place toujours prépondérante de cette culture chez les planteurs à Bonon.

Ensuite, l'on observe que la majorité des planteurs exploitent de faibles superficies qui varient de 1 à 4 ha selon les cultures. La majorité des caféiculteurs (14,25%) développe seulement 1ha. Les planteurs d'hévéa sont moins nombreux (3,75%), et disposent de petites superficies. Environ (2,5%) sont exploitent des superficies de 3 ha chacun. Une faible proportion de la population (0,25%) a des superficies de 13 ha. Le cacaoyer et l'anacardier, les cultures les plus importantes dans la localité, mobilisent la majorité des exploitants sur les superficies comprises entre 1 et 4 ha. Les planteurs de cacaoyer concernés sont estimés à 67,50% dont les plus nombreux (23,75%) ont des plantations de 2 ha. Quant à l'anacardier, elle rassemble 48, 25% des planteurs sur des superficies de 1 à 3 ha. Les plus nombreux (20,5%) développent seulement 1ha.

Enfin, quelques rares planteurs ont des plantations qui atteignent 10 ha et plus. On dénombre 1,25% de cacaoculteurs exploitant 10 ha, 0,5% de planteur d'anacardier et de caféier exploitant 12ha et 0,25% d'hévéaculteurs exploitant 13ha.

Dans l'ensemble les planteurs développent de petites exploitations de cultures pérennes. Celles-ci ne fournissent pas des revenus aussi satisfaisants pour la majorité des planteurs. En effet, l'essentiel des exploitations paysannes sont de type traditionnel avec un système d'exploitation subordonné aux aléas climatiques. Chaque année (saison), les paysans sont dépendants d'une pluviométrie devenue trop aléatoire pour garantir une production satisfaisante. Par ailleurs, l'entretien des plantations se limite qu'à l'usage des herbicides. Car, pour les paysans, la lutte contre les capsides et les mirides et la maladie du swollen shoot reste quasiment hors de portée de leur bourse. Ces difficultés qui traduisent l'insuffisance ou l'absence d'investissement dans les parcelles aussi petites qu'elles soient ne garantissent pas aux planteurs des revenus satisfaisants

2.1.3. Des niveaux de revenu faibles pour la grande majorité des planteurs

Compte tenu de la taille aussi petite des exploitations agricoles et des nombreuses difficultés liées aux cultures pérennes, les revenus enregistrés sur une année sont faibles pour faire face aux besoins des ménages du planteur. Le tableau n°II suivant exprime une estimation du niveau de revenu brute des planteurs selon la production annuelle réalisée et le prix d'achat en cours du cacao.

Tableau n°II : Estimation du revenu brut mensuel des planteurs de cacaoyer selon le niveau de production à Bonon

Estimation de la production de cacao en kg	Estimation du revenu total tiré du cacao (franc CFA) ⁵	Effectif des planteurs (%)	Effectif cumulé des planteurs ↑ (%)	Effectif cumulé des planteurs ↓ (%)	Estimation du revenu mensuel brut des planteurs (en Franc CFA) ⁶
0	0	15,75%	15,75%	100%	0
250	187500	21,25%	37%	84,52%	15 625
500	375000	10,25%	47,25%	63%	31 250
750	562500	17,50%	64,75%	52,75%	46 875
1000	750000	7,75%	72,5%	35,25%	62 500
2000	1500000	12,25%	84,75%	27,25%	125 000
5000	3750000	12,25%	97%	15,25%	312 500
10 000	7500000	2,25%	99,25%	3%	625 000
Plus de 10 000	Plus de 7500000	0,75%	100%	0,75%	Plus de 625 000

Source : Nos enquêtes, Septembre-Octobre 2019

A l'analyse de ce tableau, 15,75% des planteurs ne vivent pas du cacao. Près de la moitié (47,25%) des planteurs ont un revenu cacaoyer inférieur au SMAG⁵ fixé à 36 000francs CFA en Côte d'Ivoire. On estime à 84,75% les cacaoculteurs, dont le revenu est insuffisant pour

⁵ Salaire Minimum Agricole Garanti

couvrir les besoins mensuels du ménage⁶ sur une base d'un (1) Dollar⁷ par individu et par jour. Seulement 15,25% des planteurs ont des revenus cacaoyers suffisants pour couvrir les besoins mensuels du ménage. Ces revenus peuvent varier selon plusieurs paramètres qui échappent aux planteurs. Il s'agit notamment de la fixation des prix d'achat faite par le gouvernement selon l'évolution des cours du produit sur le marché international ; mais aussi, des aléas du climat, qui influent sur la production.

Les estimations des revenus du café sont encore moins bonnes par rapport à celles du cacao selon le tableau n°III.

Tableau n°III : Estimation du revenu brut mensuel des planteurs de caféier selon le niveau de production à Bonon

Estimation de la production de café en kg	Estimation du revenu total tiré du café (franc CFA) ¹⁰	Effectif des planteurs (en %)	Effectif cumulé des planteurs ↑ (en %)	Effectif cumulé des planteurs ↓ (en %)	Estimation du revenu brut mensuel des planteurs (en Franc CFA) ¹¹
0	0	74,00%	74%	100%	0
250	175000	9,00%	83%	26%	14 583
500	350000	6,75%	89,75%	17%	29 167
750	525000	6,25%	96%	10,25%	43 750
1000	700000	0,75%	96,75%	4%	58 333
2000	1400000	1,75%	98,50%	3,25%	116 667
Plus de 2000	Plus de 3500000	1,50%	100%	1,50%	Plus de 291 667

Source : Nos enquêtes, Septembre-Octobre 2019

On note selon le tableau n°III, que 74% de notre échantillon de population n'a pas de revenu tiré du café. Seulement 26% ont des revenus qui varient selon le niveau de production. Sur ce total, 15,75% (c'est-à-dire plus de la moitié) n'ont pas de revenu qui atteigne le SMAG, contre 10,25 qui atteignent ce niveau de revenu. Enfin, seulement 1,50% des planteurs de caféier peuvent assurer les besoins mensuels du ménage avec une dépense de 1 Dollar par individu et par mois.

Les statistiques de l'anacarde ne sont pas différentes de celles du café et du cacao selon le tableau n°IV.

⁶ Une moyenne de 9 individus a été identifiée

⁷ 1 Dollar correspond à 600 francs CFA. Sur cette base, un ménage de 9 individus devrait atteindre un niveau de dépense de 162 000 francs CFA.

**Tableau n°IV : Estimation du revenu brut mensuel des planteurs
d'Anacarde selon le niveau de production à Bonon**

Estimation de la production d'Anacarde en kg	Estimation des revenus total tirés de l'Anacarde (en Franc CFA) ¹²	Effectif des planteurs (%)	Effectif cumulé des planteurs ↑ (%)	Effectif cumulé des planteurs ↓ (%)	Estimation du revenu brut mensuel des planteurs (en Franc CFA) ¹³
0	0	41,75%	41,75%	100%	0
250	125000	25,50%	67,25%	58,25%	10 417
500	250000	11,00%	78,25%	32,75%	20 833
750	375000	11,00%	89,25%	21,75%	31 250
1000	500000	3,00%	92,25%	10,75%	41 667
2000	1000000	5,25%	97,50%	7,75%	83 333
5000	2500000	2,25%	99,75%	2,50%	208 333
Plus de 5000	Plus de 5000000	0,25%	100%	0,25%	Plus de 416 667

Source : Nos enquêtes, Septembre-Octobre 2019

Les revenus tirés de l'anacarde sont aussi faibles chez les planteurs à Bonon. En effet, on dénombre 41,75%⁸ des enquêtés qui n'en tirent pas de revenu. Et, 47,50% ont des revenus mensuels qui n'atteignent pas le SMAG. Enfin, 55,75% des planteurs non pas le revenu nécessaire pour garantir une dépense journalière d'1 Dollar à un ménage d'environ 9 individus⁹. Seulement 10,75% ont un revenu supérieur au SMAG et 2,75 peuvent valablement subvenir aux dépenses journalières des membres du ménage avec les revenus de l'anacarde.

Avec l'hévéa, la situation est différente. Cette culture offre des revenus mensuels et réguliers aux exploitants. Les statistiques de revenus présentées par le tableau n°V indiquent des revenus meilleurs par rapports aux autres plantes dont la production est annuelle.

**Tableau n°V : Estimation du revenu brut mensuel des planteurs
d'hévéa selon le niveau de production à Bonon**

Estimation de la production d'hévéa en kg	Estimation du revenu total tiré de l'hévéa ¹⁶	Effectif des planteurs (%)	Effectif cumulé des planteurs ↑ (%)	Effectif cumulé des planteurs ↓ (%)	Estimation du revenu mensuel des planteurs (en Franc CFA) ¹⁷
0	0	98,00%	98%	100%	0
250	67750	0,75%	98,75%	2%	67 750
500	135500	0,25%	99%	1,25%	135 500
750	203250	0,50%	99,50%	1%	203 250
1000	Plus de 542000	0,50%	100%	0,50%	Plus de 542 000

Source : Nos enquêtes, Septembre-Octobre 2019

⁸ Cette valeur représente en plus des 34% qui ne sont pas exploitant, ceux dont les plantations ne sont pas encore en production.

⁹ Neuf (9) est le nombre d'individu moyen recensé dans les ménages enquêtés.

A l'analyse du tableau, tous les planteurs d'hévéa ont des revenus supérieurs au SMAG. Et, plus de la moitié de ces exploitants (1,25%) peuvent assurer les besoins mensuels de leur ménage sur la base de la moyenne retenue en termes de taille du ménage et de dépense journalière. Cependant, malgré les performances économiques aussi rémunératrices, très peu de paysans développent cette culture. On dénombre seulement 2% de notre échantillon d'étude qui est concernée par l'hévéaculture. Cette situation s'explique par la raréfaction de terres chez les planteurs et particulièrement chez les populations migrantes. On peut à juste titre signaler dans le cadre de cette étude que les autochtones Gouro, "propriétaire des terres" représentent 55,56% des hévéaculteurs contre 33,33% d'allochtone et 11,11% d'allogènes. Le coût de réalisation élevé d'une plantation d'hévéa et la non maîtrise des techniques en hévéaculture sont autant de facteurs qui militent en défaveur de l'expansion de cette plante, pourtant plus rémunératrice chez les paysans à Bonon.

Au total, les revenus tirés des cultures pérennes à Bonon sont inférieurs au SMAG chez la majorité des planteurs. Les revenus du café, du cacao et de l'anacarde ne suffisent pas à couvrir les dépenses des ménages contrairement à celui de l'hévéa pourtant peu développé.

Le faible niveau de revenu des planteurs trouve son explication à plusieurs niveaux. La plupart des plantations de caféier et de cacaoyer ont dépassé leur durée de vie économique. En effet, 75% des planteurs estiment qu'ils ont des exploitations de cacaoyers dont l'âge dépasse 30 ans de vie. Ces plantations ont été ouvertes dans la période 1985 et 1990. Celles datant d'avant cette période ne sont plus en production. Elles sont devenues des jachères ou simplement reconverties en d'autres cultures. La plupart des caféiers ne sont plus en production. Très peu de paysans (11%) disposent encore de parcelles de caféiers très souvent associées à la cacaoculture. La réouverture de nouvelles exploitations de cacaoyers ou de caféier reste confrontée à la rareté des terres de culture. La pression démographique, l'urbanisation et les systèmes de culture extensifs ont fini par réduire les chances d'acquisition de terres vierges pour de nouveaux projets agricoles. Il faut ajouter à ces éléments, les incertitudes du climat, devenues un véritable défi pour les paysans en particulier et pour l'économie agricole en général.

Par ailleurs, le faible niveau de revenu ne permet pas aux producteurs d'avoir les commodités nécessaires pour garantir un niveau de vie acceptable.

2.2. Un habitat peu équipé et précaire

L'agriculture de plantation n'a pas encore offert aux planteurs de Bonon un habitat décent avec des commodités satisfaisantes. Que ce soit le type de maison ou l'équipement, la situation est encore précaire chez les planteurs.

2.2.1. La prédominance des maisons en terre battue chez les planteurs de Bonon

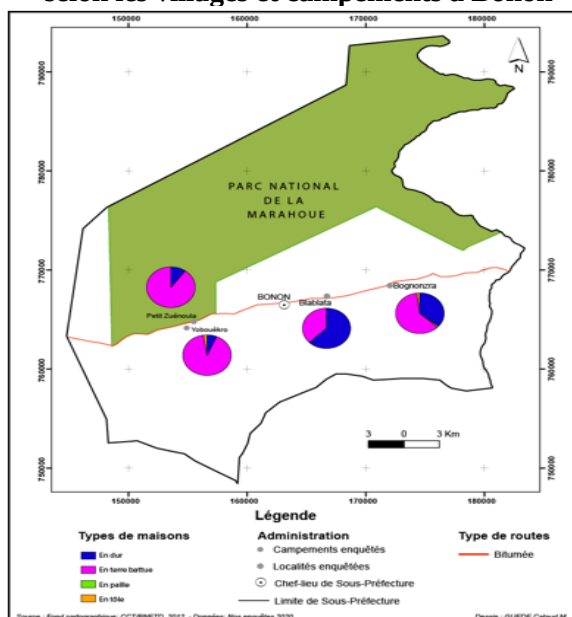
La maison du planteur de Bonon est dominée par les constructions en terre battue selon le tableau n°VI.

Tableau n°VI : Répartition des planteurs selon la nature de la maison d'habitation à Bonon

Nature de la maison du planteur	Effectif en (%)
Maison en dur	30,25%
Maison en paille	0,25%
Maison en terre battue	68,50%
Maison en tôle	0,75%
Néant	0,25%
Total général	100%

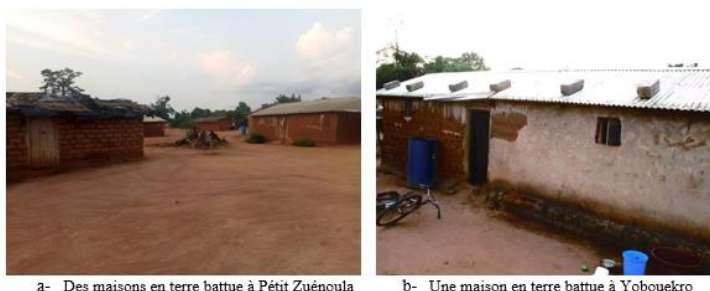
Le tableau indique que la majorité des planteurs 68,50% dorment dans des maisons construites en terre battue. Les planteurs qui vivent dans des maisons construites en dur ne représentent que 30,25%. Quelques-uns vivent dans des maisons construites en paille (0,25%) ou en tôle (0,75%). La maison en terre battue est dominante tant dans certains villages autochtones que dans les campements qui abritent pour la plupart les migrants, si l'on se réfère à la figure n°4.

Figure n°4 : Répartition de la nature des maisons des planteurs selon les villages et campements à Bonon



A l'analyse de la figure n°4, l'on observe que la maison en terre battue est la norme chez les populations migrantes résidants dans les campements de Yobouekro et de petit Zuenoula comme l'indique la planche de photos n°1

Planche de photos n°1 : Une vue de l'aspect des maisons des planteurs à Bonon



a- Des maisons en terre battue à Petit Zuenoula

b- Une maison en terre battue à Yobouekro

Crédit photo : N'GUESSAN, Septembre 2019

Cette prédominance des maisons en terre battue dans ces espaces s'explique par plusieurs raisons. Ces migrants expliquent que « *c'est moins couteux et plus rapide de construire ces types de maison. Ce sont*

pour la plupart des maisons que nous avons construite dès notre arrivée. Il fallait dans un premier temps se construire un abri avant de chercher à l'améliorer. Mais avec le temps nous nous sommes accommodés ; et on ne juge plus nécessaire de construire en dur dans un espace qui n'est pas le nôtre. Avec ce qu'on gagne, on ne peut pas construire des maisons comme en ville ».

Par ailleurs, installées dans l'emprise du parc de la marahoué, ces populations redoutent un déguerpissement qui pourrait leur faire perdre de lourds investissements comme des maisons en dur.

La prédominance des maisons en terre battue à Bognonzra (village autochtone Gouro) s'explique par la forte présence des communautés allogènes. Par contre, à Blablata, un autre village autochtone Gouro, la maison en dur est prédominante. Dans ce village les communautés migrantes sont moins importantes qu'à Bognonzra.

2.2.2. Des toilettes aussi précaires que les maisons d'habitation

La qualité des toilettes rime avec la qualité de la maison du paysan. Si le paysan ne fait pas ses besoins et sa toilette à l'aire libre, il construit des toilettes dont la qualité laisse à désirer et, qui respecte peu les normes environnementales. La planche de photos n°2 permet d'observer les différents aspects des toilettes du planteur à Bonon.

Planche de photos n°2 : Une vue de l'aspect des toilettes et des WC chez les paysans à Bonon



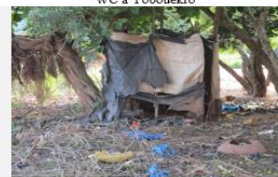
a - Toilette à l'aire libre à Bognonzra



b- Dépotoir sous les cacaoyers faisant office de WC à Yobouekro



c- Une douche et sa fosse septique à Blablata



d- Un WC construit avec du matériel de récupération à Blablata

Crédit photo : N'GUESSAN, Septembre 2019

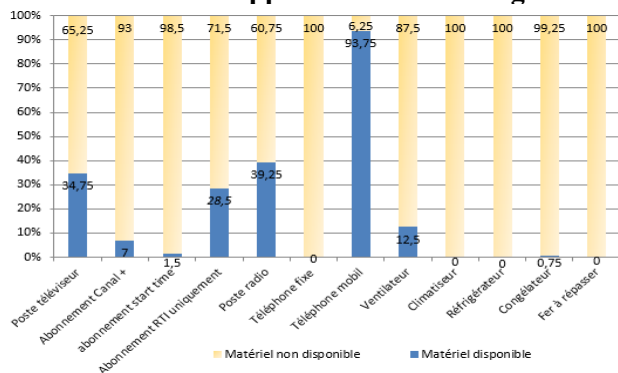
A l'observation de cette planche de photos n°2, l'on peut se rendre compte de la précarité des toilettes du planteur à Bonon. Les photos a et b indiquent que certains paysans prennent leur bain et font leurs besoins à l'aire libre. Ceux-ci représentent respectivement 27,5% et 2,5% pour les WC et les douches. Les photos c et d présentent les

différents aspects des toilettes construites par les planteurs. Tantôt construit en terre battue et souvent crépi (photo c) pour la rendre plus durable et commode, tantôt construit avec des matériaux de récupération (photo d), les toilettes ne respectent très souvent pas les conditions d'hygiène. Elles peuvent représenter des sources de prolifération des moustiques (photo c) vecteurs de nombreuses maladies comme le paludisme. Dans la plupart des cas, ces toilettes sont construites en dehors de la maison d'habitation. L'enquête révèle à ce niveau que 95,5% des douches sont hors de la maison contre seulement 2% de paysan qui ont leur douche intégrée à la maison. Il en est de même pour les WC, où l'on dénombre 71,5% des ménages de paysan qui l'ont installé en dehors de la maison contre 1,5% de ménage de planteur où le WC est intégré à la maison.

2.2.3. Un faible niveau d'équipement de la maison du planteur

Le niveau d'équipement des ménages des planteurs à Bonon est aussi précaire que l'aspect de la maison. En effet, nombreux sont les planteurs qui ne disposent pas d'appareil électroménager de première nécessité comme un poste téléviseur, un poste radio et un téléphone pour s'informer et communiquer. La figure n°5 permet de mettre en évidence les ménages qui disposent ou non d'équipement électroménager nécessaire pour une vie plus ou moins agréable.

Figure n°5 : Répartition des ménages de planteur selon la disponibilité ou non d'appareils électroménagers à Bonon



Source : Nos enquêtes, Septembre-Octobre 2019

Trois (3) éléments d'analyse se dégagent de la figure n°5. Il s'agit des équipements d'information, des équipements de communication et des équipements qu'on pourrait baptiser d'aisance ou de confort. Au niveau des équipements d'information (Téléviseur et radio) on observe un très faible taux de ménage disposant de ces équipements. Seulement

34,75% des ménages de planteur disposent d'un poste téléviseur et 39,25% qui disposent d'un poste radio. Pour ce qui est de la télévision, le taux d'abonnement au bouquet privé (Canal + et startime) est faible. Il ne représente que 7% pour les abonnés Canal+ et 1,5% pour les abonnés Startime. La majorité, soit 28,5% est abonnée à la chaîne de télévision publique RTI (Radio Télévision Ivoirienne).

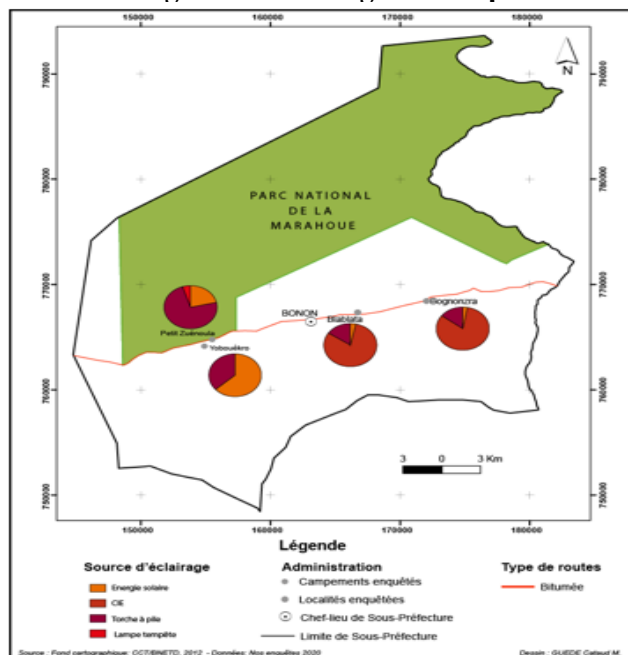
L'équipement en matériel de communication est la plus satisfaisante chez les planteurs. A défaut d'avoir un téléphone fixe, 93,75% des planteurs interrogés disposent d'un téléphone mobile pour faciliter leur communication. L'équipement en matériel d'aisance ou de confort est presque inexistant chez les planteurs de Bonon. Aucun ménage interrogé ne dispose de climatiseur, de réfrigérateur ou de fer à repasser. Le ventilateur n'est présent que dans 12,5% des ménages. Quant au congélateur, ce sont 0,75% des ménages qui en disposent.

2.2.4. Un accès limité et inégale à l'énergie et à l'eau potable

L'accès à l'énergie et à l'eau n'a fondamentalement pas changé depuis des lustres chez les paysans malgré leur rôle important dans l'économie locale et nationale.

L'accès à l'énergie pour l'éclairage des ménages de planteur s'est diversifié. Plusieurs modes d'éclairage ont été identifiés chez les planteurs. L'énergie électrique n'a pas encore atteint tous les ménages ruraux. Néanmoins, elle représente le mode d'éclairage le plus répandu selon notre enquête, surtout dans les villages autochtones (figure n°6). En effet, 45% des ménages de planteurs sont branchés au réseau électrique national servi par la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE). L'usage de la torche à pile est encore important surtout chez les planteurs vivant dans les campements. Elle représente le deuxième mode d'éclairage le plus utilisé avec 34,25% d'utilisateur. L'énergie solaire devient une alternative pour certains planteurs, surtout ceux qui vivent dans les campements. On enregistre 19,75% de ménage de planteurs qui utilise l'énergie solaire comme mode d'éclairage. L'usage de la lampe tempête est en voie de disparition chez ces ruraux. Seulement 1% des ménages utilise ce mode d'éclairage.

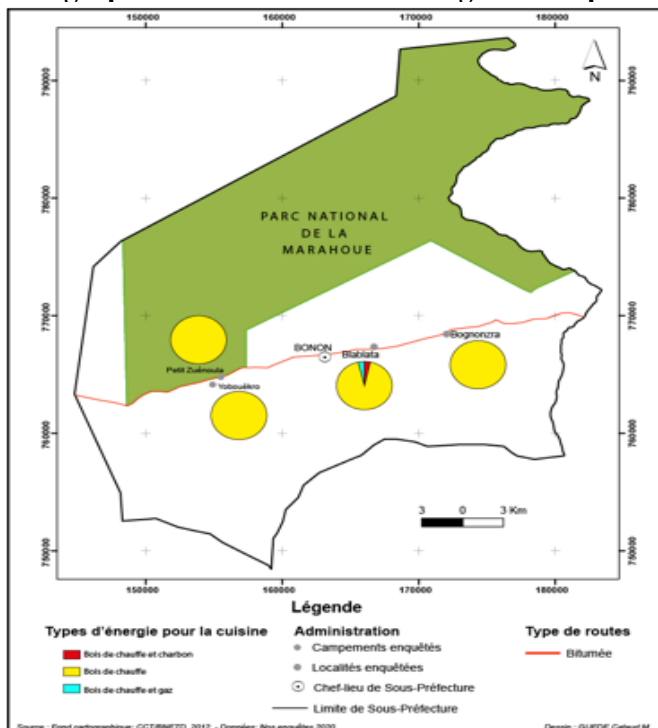
Figure n°6 : Répartition des planteurs selon le mode d'éclairage dans les villages et campements



La figure n°6 indique que l'éclairage issu de l'énergie électrique n'est présent que dans les villages autochtones de Blablata et de Bognonzra. Les campements de Yobouekro et Petit Zuenoula n'y sont pas connectés. Car, ces espaces abritant les migrants ne sont pas lotis et la prédominance des maisons en paille et en terre battue ne sont pas conforme pour des installations électriques. L'énergie solaire et les torches à pile représentent l'alternative pour ces populations dans l'éclairage des ménages.

Pour la cuisine, le bois de chauffe reste la principale source d'énergie. Tous les ménages visités utilisent le bois de chauffe. Seulement 1,25% et 1% de ces ménages combinent le bois de chauffe avec respectivement le charbon de bois et le gaz (figure n°7).

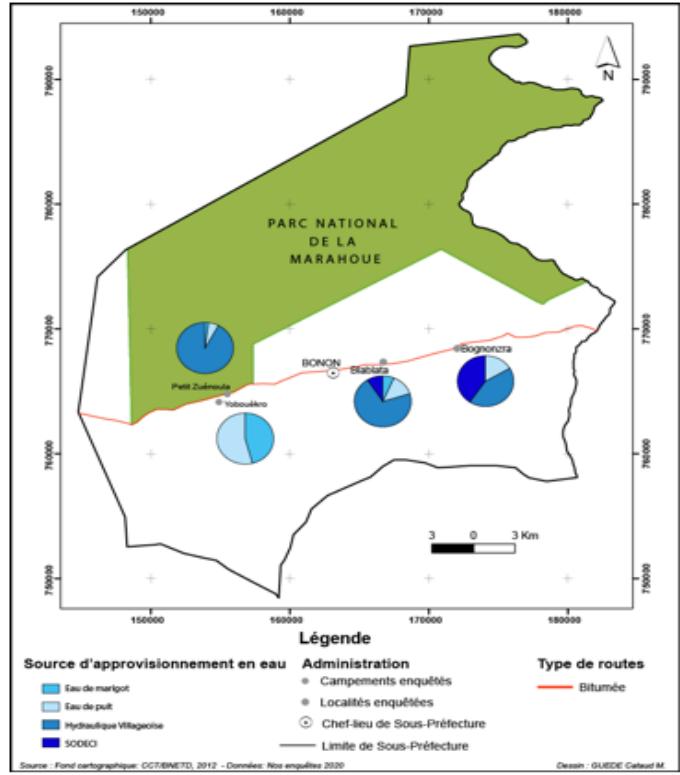
Figure n°7 : Répartition des planteurs selon l'accès aux sources d'énergie pour la cuisine dans les villages et campements



L'usage du bois de chauffe comme source d'énergie pour la cuisine est moins discriminant que l'énergie pour l'éclairage. Car, l'on observe que tant dans les villages autochtones (Blablata et Bognonzra) que dans les campements (Yobouekro et Petit Zuenoula), le bois de chauffe est la principale énergie pour la cuisine. La persistance de l'usage de bois de chauffe dans les ménages ruraux n'est pas en faveur de la protection de la forêt.

L'installation des pompes Hydraulique Villageoises (HV) a amélioré le nombre de planteurs ayant accès à l'eau potable. L'enquête indique que 58,5% des ménages utilisent ce mode d'approvisionnement en eau. Moins de 10% de notre échantillon de population bénéficie de l'eau potable distribuée par la SODECI (Société de Distribution d'Eau en Côte d'Ivoire). On retrouve ces bénéficiaires dans les villages d'autochtone principalement (figure n° 8).

Figure n°8 : Répartition des planteurs selon l'accès aux sources d'eau dans les villages et campements



Ils sont encore nombreux les planteurs dont les ménages s'approvisionnent en eau de puits (19%) et en eau de marigot (15,25%). On note un déséquilibre dans l'accès à l'eau potable réparti selon les espaces de vie des planteurs. En effet, l'hydraulique villageoise est prédominant à Blablata, à Bognonzra et même à Petit zuénoula. Par contre à Yobouekro, domine l'usage de l'eau de marigot et de puits. L'eau distribuée par la SODECI n'est présente qu'à Bognonzra et à Blablata où le nombre d'abonnés reste faible (10%). La faiblesse des revenus des ménages n'encourage pas la vulgarisation de cette source d'eau, qui pourrait accroître les dépenses.

En somme, l'accès aux sources d'énergie s'est diversifié chez les planteurs à Bonon. Cependant, leur accès reste inégal selon les sites d'habitat.

3. Discussion

L'étude sur le niveau de vie des planteurs de cultures pérennes à Bonon a permis de révéler la précarité économique dans laquelle se trouvent les principaux acteurs. Ne dit-on pas que "l'économie de ce pays repose sur l'agriculture" ? Si tel est le cas, il apparaît dès lors incompréhensible que ces paysans, vivent dans une précarité telle que décrite par les résultats de la présente étude.

Selon les résultats de cette étude, les revenus tirés des cultures pérennes par les planteurs à Bonon sont faibles et ne permettent pas à ces derniers d'assurer convenablement les dépenses du ménage si l'on prend pour référence un (1) dollar¹⁰ comme dépense journalière pour chaque membre du ménage. De plus, le revenu brut mensuel reste en deçà du SMAG indiqué par la Côte d'Ivoire. Ces résultats ont été déjà relevés par F. RUF (2008, p.89) dans le rapport final sur le revenu et les investissements des producteurs de café et de cacao en Côte d'Ivoire. Il explique que sur une « moyenne de 10 résidents par ménage, le revenu annuel par personne est de l'ordre de 107.000 F par an et 293 F/jour. » ce montant journalier inférieur à 1 dollar US confirme selon lui la pauvreté chez les planteurs de Côte d'Ivoire.

Cette situation de pauvreté est largement dépendante des difficultés que connaît le cacao, principale culture des paysans à Bonon. F. RUF (op.cit., p. 90) précise que « sur l'ensemble des exploitations, les cultures pérennes apportent 83% des revenus monétaires. Le cacao représenterait 56%, avec un relatif maintien du café à 21% ». En effet, explique-t-il, encourager par les avantages agro écologiques des régions de forêt tropicale, de nombreux migrants quittent leur village aux faibles ressources économiques et migrent vers ces régions où le cacaoyer pousse bien. Car pour eux, le cacao est la seule possibilité d'échapper à la misère et de transmettre quelques choses à leurs enfants. Cependant, la dépendance des migrants vis-à-vis du cacao finit par les trahir. Car, poursuit l'auteur au fil des ans, les cacaoyers vieillissent, les sols s'appauvrissent et les maladies apparaissent. Les hommes vieillissent aussi. Ils ne peuvent plus soigner ni eux ni leurs arbres. Planteur et plantation suivent un même cycle de vie. Les populations Baoulé sont les plus concernées par cette situation selon les observations de F. RUF 2008, p.90 « avec une dépendance de l'ordre de 75% ».

Ces explications rappellent bien les résultats de notre étude qui indique que l'économie des planteurs reste dominée par le cacao avec une part de 54% des exploitations de culture pérenne. Cependant, l'étude a pu montrer la diversification des cultures de plantation dans

¹⁰ - Selon Benoît Martin, la Banque Mondiale, considère comme pauvres, tous les individus ayant des revenus inférieurs à 1,25 dollar par jour et par personne. Ce seuil correspond à environ 500 à 600 francs CFA.

cette région du Centre-ouest ivoirien. On a pu observer la présence dans l'espace agraire de plantation d'anacardier et d'hévéa. Ceci pour répondre certainement à la situation de pauvreté suscitée par les difficultés actuelles de la culture du cacao. Et, selon nos résultats, la culture de l'hévéa, bien que peu développée, garantit des revenus plus satisfaisants aux exploitants. Les revenus sont mensuels, régulières et supérieurs au SMAG. Cette performance de l'hévéa chez les planteurs avait déjà été constatée par F. RUF(2013). En effet, l'auteur explique que l'hévéa génère des revenus nets par hectare de plantation et par journée de travail trois à quatre fois plus élevés que les cacaoyères. De plus, compte tenue de la régularité des récoltes et des revenus, l'hévéa offre l'opportunité d'ouvrir des comptes bancaires et de bénéficier des prêts bancaires contrairement au café et au cacao qui n'offrent pas suffisamment de garanties pour bénéficier de crédits. C'est d'ailleurs ce que pense C. A. BONJEAN (2001) lorsqu'elle explique que l'instabilité intra-annuelle des prix et de la production qui influence nécessairement le revenu des paysans a eu pour conséquence une réduction de l'offre de crédit.

Cette situation économique précaire confirme les conditions sociales délétères dans lesquelles vivent les producteurs à Bonon. La maison du planteur est dominée par les constructions en terre battue et les ménages manquent d'équipement nécessaire pour une vie confortable. Nombreux d'entre eux sont dépendant des eaux de marigot et de puits. Les paysans résidant dans les hameaux sont marginalisés dans l'accès à l'énergie électrique. Ces résultats confirment le rapport du chocolatier suisse Barry Callebaut et l'Agence française de développement qui explique qu'avec 91 centimes par jour, 700 000 paysans et leur famille vivent toujours très au-dessous du seuil de pauvreté. Ils sont souvent dépourvus de services et d'infrastructures de base telles que les écoles, les centres de santé ou encore des puits d'eau potable. Le rapport précise que ces paysans vivent dans des cases sans électricité ni eau courante.

En tout état de cause, si les planteurs de cacao restent toujours pauvres, cela est dû à une mauvaise redistribution des revenus de ce secteur. A titre d'exemple A. DUPERRON (2019) explique dans un article de presse que le Ghana produit 20 % du cacao mondial et n'en retire que 2 milliards de dollars par an, soit moins d'un cinquantième de la valeur du chocolat produit. Les chocolatiers s'accaparent la part du lion.

Conclusion

Au terme de cette étude, il ressort que les planteurs de Bonon vivent dans une situation économique et sociale précaire. Les revenus tirés des cultures pérennes notamment le café, le cacao et l'anacarde reste très faible pour satisfaire les besoins des ménages, dont la taille

moyenne est de 9 individus. Seule la culture de l'hévéa procure aux exploitants des revenus supérieurs au SMAG et suffisant pour les besoins du ménage. Cependant compte tenu des contraintes techniques et financières liées à cette culture le nombre d'exploitant reste encore très faible à Bonon. Malgré une amélioration des prix d'achat aux producteurs à plus de 500 francs CFA ces dernières décennies, le cacao (principale culture chez les planteurs) n'a pour autant pas encore sorti les paysans et leur famille de la pauvreté. Car, l'on observe la prédominance de l'habitat précaire, et les paysans manquent du minimum de confort en termes d'équipement électroménagers, d'eau potable et d'électricité pour prétendre à une vie décente. Ces résultats confirment notre hypothèse de départ selon laquelle les cultures de plantation ont une faible incidence sur la vie des planteurs à Bonon. Au demeurant, la situation des planteurs peut-il s'améliorer dans le contexte actuel où le changement climatique, le vieillissement du verger, la raréfaction foncière et de la main d'œuvre agricole et la poursuite d'une agriculture traditionnelle représentent des défis presque insurmontable pour des paysans analphabètes et sans moyen de défense ? Le défis reste pour ces derniers, mais encore plus pour l'Etat, les partenaires du monde agricole et le monde scientifique pour des solutions plus idoines.

Références Bibliographies

- AFFOU Yapi et TANO Kouadio (1988) : « La boucle du cacao en Côte d'Ivoire : une situation migratoire inversée », communication aux 3ème journées démographiques de l'ORSTOM, Paris, 20-22 septembre 1988, 12 p., [En ligne], disponible sur le World Wide Web : http://horizon.documentation.ird.fr/exldoc/pleins_textes/pleins_textes_6/colloques2/34597.pdf consulté le 12 juillet 2011.
- ARAUJO BONJEAN Catherine, CHAMBAS Gérard, COMBES Jean-Louis (2001), Echecs de marchés et pauvreté : l'exemple de la filière cacao en Côte d'Ivoire, Oléagineux, Corps Gras, Lipides. Volume 8, Numéro 6, 577-83, Novembre -Décembre 2001, Dossier : L'avenir des cultures pérennes, CERDI -Université d'Auvergne, 65, boulevard François-Mitterrand, 63000 Clermont-Ferrand, France, 14 pages, [en ligne] <http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.911.556&rep=rep1&type=pdf>, consulté le 06/02/2020.
- DUPERRON Audrey (2019): Pourquoi les producteurs de cacao demeurent aussi pauvres (et comment changer les choses), "Business AM", Économie, 18/12/2019, [en ligne] <https://fr.businessam.be/pourquoi-les-producteurs-de-cacao-demeurent-aussi-pauvres-et-comment-changer-les-choses/> consulté le 04 /02 /2020

- CALLEBAUT Barry et l'Agence française de développement (2017) : [Les producteurs de cacao de Côte d'Ivoire vivent toujours dans la pauvreté](#), "Business & Human Rights Resource Center", Communiqué de presse, 22 Février 2017, [en ligne], consulté le 04/02/2020.
- DIAN Boni 1982 : L'économie de plantation en Côte d'Ivoire forestière, Doctorat d'Etat es-lettres, Tome 2, 791 p.
- HAUHOOT Assepo Antoine. (2002) : Développement, Aménagement, Régionalisation en Côte d'Ivoire, EDUCI, 359 p.
- CHARTIER Lucie et CHEVRIER Pierre (2015) : Les agriculteurs : des précaires invisibles, GREP | « Pour » 2015/1 N° 225|ISSN 0245-9442 [en ligne] disponible sur <https://www.cairn.info/revue-pour-2015-1-page-49.htm>, consulté le 25 janvier 2020, pages 49 à 59
- MARTIN Benoît, (2012) : "Quelles « mesures » pour quantifier la pauvreté ? Les indicateurs produits par les organisations internationales", *CERISCOPE Pauvreté*, 2012. [en ligne], disponible sur <http://ceriscope.sciences-po.fr/pauvrete/content/part1/quelles-mesures-pour-quantifier-la-pauvrete>, consulté le 14/05/2020
- N'GUESSAN Kouassi Guillaume, (2014) : Mutations agro-économiques en Côte d'Ivoire et développement en milieu rural, l'exemple de Daoukro dans l'ancienne boucle du cacao. Thèse Unique de Doctorat, UFHB, Abidjan, 308 p.
- RUF François (1995) : Booms et crises du cacao : les vertiges de l'or brun. Ministère de la Coopération, CIRAD-SAR et KARTHALA, 455 p.
- RUF François et TANO Roger (2008) : Malédiction cacaoyère et une difficile diversification des revenus en Côte d'Ivoire Le dossier : Des regards à renouveler, Grain de sel n° 45 — décembre 2008 – février 2009, [en ligne] disponible sur http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf_12-13Ruf.pdf pp 12-13
- RUF François et AGKPO Jean-Luc (2008), Etude sur le revenu et les investissements des producteurs de café et de cacao en Côte d'Ivoire, Rapport final, Contrat-cadre Bénéficiaires – Lot 1 Développement rural et sécurité alimentaire Demande n° 2007/143835 – Version finale, Préparé par: CardnoAgrisystems Limited – Lead Member of Agrisystems Consortium, Projet financé par l'Union Européenne, [en ligne], disponible sur [www.researchgate.net publication 280612174 Etude sur les rev...](http://www.researchgate.net/publication/280612174_Etude_sur_les_rev...) consulté le 24 janvier 2020, 104 pages.
- RUF François (2013) : « Agriculture contractuelle et boom de l'hévéaculture villageoise en Côte d'Ivoire. » *Cah Agric*, vol. 22, n° 1, PP 46-52.

**L'ELEVAGE INTRA-URBAIN A BOUAKE (CÔTE
D'IVOIRE) : LES PROBLEMES SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX
LIES A LA CONDUITE DES ANIMAUX ET A LA GESTION DES
DECHETS INDUITS**

ETTIEN Dadja Zénobe*

EHOUNOU Kouadio Constant*

Résumé

L'élevage est par excellence une activité de la campagne. En raison des effets socio-environnementaux gênants qu'il suscite dans sa zone d'exploitation, le gouvernement ivoirien l'a banni des milieux urbains. En dépit de cette interdiction, il a émergé dans des centres urbains. L'objectif du présent article est d'examiner les problèmes socio-environnementaux liés à ce type d'élevage pratiqué dans la ville de Bouaké. Les données collectées pour cette étude se résument à une carte de la ville de Bouaké, aux entretiens et enquêtes menés respectivement auprès des services administratifs et structures d'élevages, des éleveurs et des populations citadines. Ces données ont été par la suite dépouillées et soumises à des traitements statistiques et cartographiques avec les logiciels (Excel et ArGIS) qui ont servi à produire des cartes, des tableaux et des graphiques. Les résultats révèlent cinq types d'animaux : bovin, ovin, volaille, caprin et porcin élevés dans la ville de Bouaké. Ces élevages, inégalement répartis dans la ville, reposent sur un mode de conduite des animaux et de gestion des déjections qui reste essentiellement traditionnel et rudimentaire. Les problèmes issus de ces pratiques sont la dégradation du milieu physique (couverture végétale, sols, air et cours d'eau) des sites d'exploitation et la création des situations d'inconfortable à la population citadine. Sur le plan urbain, elles ont une influence désagréable qui dévalorise la ville.

Mots clés : Elevage, animaux, pollution de l'environnement, Bouaké, élevage intra-urbain

Abstract

Breeding is pre-eminently a campaign activity. Because of the annoying socio-environmental effects it arouses in its area of exploitation, the Ivorian government has banished it from urban areas. Despite this ban, it has emerged in urban centers. The purpose of this article is to examine the socio-environmental problems of this form of animal husbandry practiced in the city of Bouaké. The data collected for this study is summarized in a map of the city of Bouaké, in interviews and surveys carried out respectively with

* Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire) ; Email : djazen@yahoo.com

* Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire) ; Email : ehounouconstant@gmail.com

administrative services and livestock structures, breeders and urban populations. These data were then analyzed and subjected to statistical and cartographic processing with such software as Excel and ArGIS, which were used to produce maps, tables and graphs. The results reveal five types of animals: cattle, sheep, poultry, goats and pigs raised in the city of Bouaké. These farms, unevenly distributed in the city, are based on a mode of animal management and manure management which remains essentially traditional and rudimentary. The problems resulting from these practices are the deterioration of the physical environment (plant cover, soil, air and waterways) of the operating sites and the creation of uncomfortable situations for the urban population. On the urban level, these practices have an unpleasant influence which devalues the city.

Keywords: Livestock, animals, socio-environment, Bouaké, intra-urban

Introduction

L'élevage, activité consacrée à la campagne, connaît un essor dans les villes ivoiriennes. Cette expansion résulte du développement des activités informelles (due au chômage) et de la hausse de la demande en produits alimentaires d'origine animale. De plus, elle est le fruit de la politique de l'Etat visant à développer ce secteur pour combler le déficit en ressources animale (A. F. E. Essoh, 2006, p. 1 et 2).

L'élevage a pour objectif d'assurer des profits : autoconsommation, commercialisation de la production et autosuffisance en protéine animale.

Deux types d'élevages (traditionnel et moderne) se pratiquent dans les villes. L'élevage traditionnel, généralement non lucratif, se fait à petite échelle et emploie des techniques rudimentaires. Par contre, l'élevage moderne se fait à grande échelle et utilise des méthodes modernes pour réaliser une production intensive destinée à la commercialisation.

Dans les pays à économie rurale, l'élevage est d'une grande importance socio-économique, car il contribue non seulement à la sécurité alimentaire mais aussi à la survie des populations vulnérables par la création d'emploi et la production de revenus (L. Ali *et al.*, 2003, p. 73 et 80 et A. Boudjenouia, 2006, p. 19). Cependant, plusieurs études, notamment celles de Z. Yaro (2013, p. 33), J. B. Dollé *et al.* (2011, p. 182), C. Martin *et al.* (1999b p. 251) et FAO (2006, p. 74, 150 et 216) ont mis en évidence l'impact de cette activité en zone urbaine : divagation des animaux, production des déjections animales, émission du gaz à effet de serre, destruction des espaces végétalisés et des sols autour des zones d'installation des bétails ainsi que les points d'eau le long des routes de transhumance des bêtes. L'élevage urbain a également des incidences sociales : problème de cohabitation des

populations avec les animaux du fait d'un voisinage désagréable et des effets nuisibles à l'homme (bruits, odeurs et insalubrité) pouvant entraîner les problèmes de santé publique.

La localité de Bouaké, métropole urbaine choisie pour la présente investigation, fait partie de la région du centre de la Côte d'Ivoire. Cette région avec celle du Nord concentrent 80% de l'élevage du pays en raison des conditions physiques (climat et végétation) favorables à cette activité (G. S. Kouadja *et al.*, 2018, p. 55). Dans cette ville cosmopolite où vivent plusieurs peuples du pays et des ressortissants des pays de l'Afrique de l'Ouest, l'élevage joue un rôle important dans la vie socio-économique de ces populations (G. Touré *et al.*, 2005, p. 95). En outre, elle possède un abattoir moderne et un marché de bétail ravitaillés par les animaux provenant des élevages urbains et ruraux. Sa situation géographique (ville carrefour) lui donne aussi la possibilité d'être facilement approvisionnée en bétail par les pays sahéliens (Burkina Faso, Mali et Niger). D'autre part, la crise militaro-politique de 2002 a permis l'entrée massive des peulhs des pays limitrophes du nord (Burkina Faso, Mali et Guinée) pratiquant l'élevage de bovins.

Au regard des constats qui précèdent, Bouaké apparaît comme une zone de production, de concentration et de commercialisation des ressources animales domestiques. De ce fait, il est opportun d'examiner les questions socio-environnementales posées par cette activité, typiquement rurale, pratiquée dans cette grande métropole urbaine.

Le présent article se propose donc d'étudier l'influence de l'élevage intra-urbain sur la qualité du cadre de vie de Bouaké. Pour ce faire, il compte identifier les types et les zones d'élevages, examiner les méthodes de conduite des animaux et le mode de gestion des déjections, déceler et analyser les problèmes socio-environnementaux nés du système d'exploitation des animaux.

Ce travail s'articule autour de trois parties. La première expose la méthode utilisée pour la collecte et le traitement des données, la deuxième présente et examine les résultats obtenus et la troisième se consacre à la discussion desdits résultats.

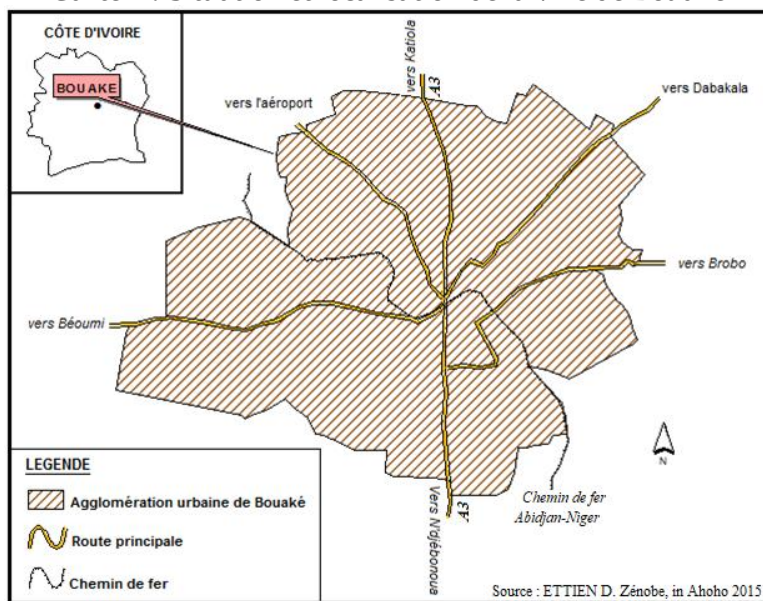
1. Méthodes de collecte et de traitement des données

1.1. Situation et localisation géographique de la zone d'étude

La ville de Bouaké est située au centre de la Côte d'Ivoire (Carte 1). Elle est localisée entre les méridiens 5° 7' 00'' et 4° 58' 00'' longitudes Ouest et les parallèles 7° 45' 00'' et 7° 38' 00'' latitudes Nord. La ville est le chef-lieu de région de la Région du Gbêkê. Elle est aussi le chef-lieu du département qui porte le nom de ladite ville. Bouaké est desservie par la ligne du chemin de fer Abidjan-Niger. De plus, elle est traversée par la nationale A3, une route internationale qui part d'Abidjan vers les pays sahéliens (Burkina Faso, Mali et Niger) via les villes du Nord ivoirien (Katiola, Korhogo, Ferké, Ouangolodougou,

Tengréla) (carte 1). Sa situation géographique et ses multiples et variétés de voies de communications la reliant aux autres localités, ont fait d'elle un carrefour commercial important. A ce titre, elle dispose d'un marché de gros dont le réseau d'approvisionnement et de distribution des produits agricoles et alimentaires s'étend dans la sous-région ouest africaine. La ville abrite également un marché de bétail : espace « Sagabo » approvisionné en grande partie par les pays du sahel : Mali, Burkina Faso et Niger (Nord-Sud, 2012). Ce parc à bétail alimente l'abattoir de la ville en viande bovine et caprine. A ce bétail provenant de l'extérieur, s'ajoute les animaux élevés dans la ville et en zones rurales qui ravitaille la population en volaille et ses dérivées, en porcins et caprins.

Carte 1 : Situation et localisation de la ville de Bouaké



1.2. Collecte des données

Pour cette étude, les données recueillies se rapportent aux ouvrages et articles abordant le thème étudié, aux documents des services administratifs, aux enquêtes par questionnaire et aux entretiens menés auprès des acteurs et des structures impliqués dans l'élevage des animaux domestiques destinés à la consommation. Les documents se résument à une carte de la ville de Bouaké au 1/200 000 collectée au Centre d'Information Géographique et du Numérique (CIGN). Quant

aux entretiens, ils ont été accordés aux agents du service technique de la mairie, de la direction régionale du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MRAH), de la direction régionale de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) et de la sous-préfecture de Bouaké. Ces interviews ont fourni des informations sur la réglementation de l'élevage en Côte d'Ivoire, la localisation des différentes fermes et la typologie de l'élevage pratiqué dans la ville de Bouaké, le mode de conduite des bêtes, les maladies liées aux animaux élevés et les effets socio-environnementaux causés par cette activité dans la ville. Les enquêtes par questionnaire ont commencé avec le choix des quartiers à enquêter au sein de la ville. Il a été guidé par l'information donnée par la direction régionale des Ressources Animales et Halieutiques de Bouaké portant sur l'ampleur de l'activité de l'élevage urbain dans certains quartiers de la ville. Les quartiers retenus ont été choisis au Nord, au Sud, à l'Est, à l'Ouest et au Centre, de manière à couvrir toute la zone d'étude. Il s'agit ainsi des quartiers de Dar-Es-Salam, Belleville et Djézoukouamékro (Nord), Sokoura, Koko et N'guattakro (Centre), Ahougnansou et Tchélèkro (Ouest), Broukro et Air-France, (Sud) et de Kennedy (Est). La Côte d'Ivoire ne dispose pas de statistiques fiables sur la filière de l'élevage en générale ; et encore moins, les statistiques sont quasi-inexistantes au niveau de l'élevage urbain en raison de son caractère illégal et de sa sous-estimation par les autorités compétentes. Dans ce contexte, un recensement des fermes et parcs d'animaux à travers la ville s'avère nécessaire. Au cours de cette opération, après la découverte d'une ferme dans un quartier, une orientation est donnée par le chef d'exploitation de la dite ferme vers une autre ferme voisines, ainsi de suite. Ce sont au total 213 fermes et parc d'animaux qui ont pu être recensés dans les quartiers enquêtés (tableau I). Une fiche d'enquête a été par la suite élaborée et adressée aux chefs de ces unités d'élevages recensées afin de fournir des renseignements sur leur profil social, le type d'animal exploité, le mode de conduite et de suivi sanitaire des animaux, les méthodes de gestion des déchets produits par les bêtes et l'état de santé des éleveurs. Une autre enquête par questionnaire a été conduite dans les quartiers d'élevage des animaux, cette fois-ci auprès des ménages riverains aux unités d'élevages en vue de donner leur avis sur l'influence de cette activité sur la ville en général et en particulier sur leur environnement immédiat. En se référant aux travaux de I. M. Sheskin (1985, p. 35), un échantillon de 267 ménages a été choisi par rapport au nombre total de ménage (89 021) (INS, 2014, p. 3) des quartiers à enquêter. Un tel choix indique un niveau de confiance de

95% et une marge d'erreur de $\pm 6\%$ (I. M. Sheskin, 1985, p. 35). A partir de cet échantillon, la taille de l'échantillon de chaque quartier a été obtenu sur la base de la règle de proportionnalité (ou règle de trois) afin d'avoir une représentativité qui reflète le nombre total de ménage du quartier (tableau I).

Tableau I : Nombre d'unité d'élevage recensé et de ménages enquêtés dans les quartiers d'élevage d'animaux

Quartiers enquêtés	Nombre d'unité d'élevage recensé	Pourcentage	Nombre total de ménage (2014)	Nombre de ménages enquêtés	Pourcentage
Ahounansou	3	1,4	7 774	23	0,29
Air-France	2	0,93	11 626	35	0,30
Belleville	21	9,85	10 629	32	0,30
Broukro	13	0,61	7 719	23	0,29
Dar-es-Salam	66	30,98	15 570	47	0,30
Djézoukouamékro	28	13,14	12 093	36	0,29
Kennedy	22	10,32	1 401	4	0,28
Koko	21	9,85	9 424	28	0,29
N'guattakro	5	2,34	3 678	11	0,29
Sokoura	26	12,20	8 221	25	0,30
Tchélèkro	6	2,81	886	3	0,33
Total	213	100	89 021	267	0,29

Source : INS, 2014 ; nos enquêtes, 2016.

D'autres parts, des observations sur le terrain ont permis de constater des faits suscités par l'activité d'élevage sur l'environnement et les populations. Ces actes et phénomènes ont été ensuite confrontés aux réponses des populations enquêtées pour apprécier la véracité des témoignages livrés.

1.3. Traitement des données collectées

Le traitement des données recueillies a commencé d'abord par le dépouillement des fiches d'enquêtes qui a consisté au comptage des réponses à l'aide des grilles. Lors de cette opération, les données brutes, qui ont été saisies avec le logiciel EXCEL, ont subi un traitement statistique, en utilisant les méthodes de tri à plat et de tri croisé. En effet, le tri à plat a été réalisé au moyen des tableaux de distribution des réponses qui ont servi à déterminer les effectifs et à calculer les pourcentages des variables définies (niveau d'instruction des éleveurs, types d'élevages pratiqués dans la ville, lieux de pratique de l'élevage, mode de conduite et de suivi sanitaire des animaux, types et mode de gestion de déchets induits ainsi que l'état de santé des éleveurs). Quant au tri croisé, il a été fait sur la base des tableaux à plusieurs entrées qui a pour but de comparer la relation entre les variables. Ce procédé a ainsi permis de répartir le nombre d'unité d'élevage et les types d'animaux élevés selon les quartiers enquêtés. Les données issues de ces

traitements statistiques ont été utilisées pour créer des graphiques et tableaux.

Pour sa part, la carte de la ville de Bouaké avec ses quartiers a été numérisée avec le logiciel ArcGIS. La table attributaire de cette carte a été renseignée par les informations descriptives relatives au volume d'unité d'exploitations des animaux et au type d'élevage ainsi qu'à la prolifération d'insectes observée dans des quartiers. Ce traitement cartographique a abouti à une carte de répartition de l'élevage et de la prolifération des insectes dans la ville de Bouaké.

Les données collectées et traitées ont produits des résultats qui sont présentés et analysés dans la partie suivante.

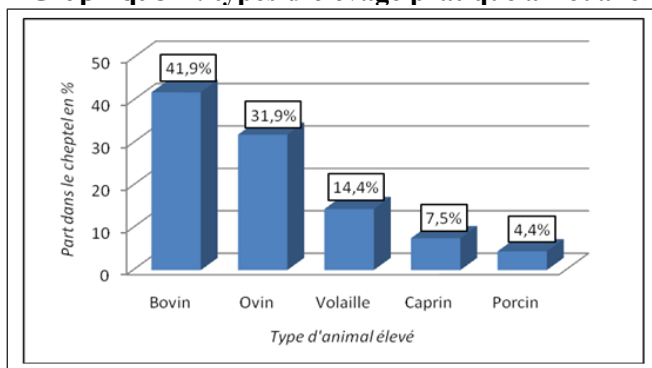
2. Résultats

2.1. Caractéristiques de l'élevage d'animaux pratiqué à Bouaké

2.1.1. Typologie de l'élevage intra-urbain à Bouaké

Cinq (5) types d'animaux : bovin, ovin, volaille, caprin et porcin sont élevés dans la ville de Bouaké. Cependant, il existe une inégale exploitation de ces espèces animales (graphique 1). L'élevage de bovins prédomine avec 41,9% de l'effectif total du cheptel, alors que les exploitations des ovins et de la volaille ne comptent que 31,9% et 14,4%, respectivement. Les caprins et les porcins, moins pratiqués, représentent respectivement 7,5% et 4,4% de l'ensemble du cheptel. A ces types d'exploitation, il faut ajouter la cuniculture qui a un bétail très réduit, voire négligeable.

Graphique 1 : types d'élevage pratiqué à Bouaké



Sources des données : nos enquêtes, 2016

2.1.2. Repartition spatiale de l'élevage dans la ville de Bouaké

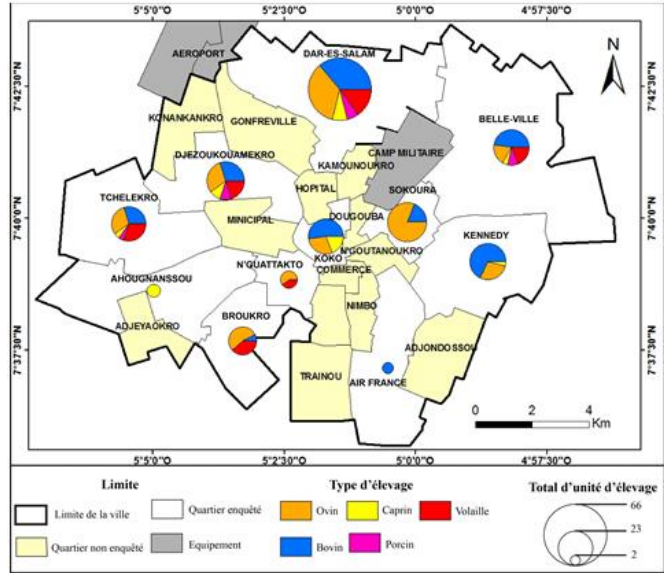
L'activité de l'élevage est inégalement répartie dans la ville de Bouaké (carte 2). En effet, elle est plus pratiquée au Nord et au Centre où l'on enregistre de nombreuses unités d'exploitation. Le quartier Dar-

Es-Salam compte le plus grand nombre avec 66 unités d'élevage. Il est suivi des quartiers de Djézoukouamékro, Soukoura et Belleville qui présentent chacun une vingtaine. A l'Est et à l'Ouest de la ville, respectivement dans les quartiers de Tchèlèkro et de Kennedy, l'élevage est pratiqué mais avec un effectif d'unités d'élevage moindre (compris entre 10 et 20). Au Sud de la ville, il est encore moins développé. Ce sont les quartiers de Broukro, N'guattakro, Ahougnansou et d'Air France qui le pratiquent avec un nombre faible d'unités d'exploitation (entre 2 et 10).

La typologie de l'élevage varie selon le quartier. Au Nord et au centre de la ville, les bovins occupent une part importante du cheptel : 50% à Koko, plus de 40% à Belleville, 30% à Dar-Es-Salam et plus de 20% à Djézoukouamékro (carte 2). Dans le quartier de Sokoura, les ovins sont plus élevés que les bovins (soit plus de 85% contre moins de 15%) ; alors qu'ils occupent la deuxième place à Dars-Es-Salam, Djézoukouamékro et à Koko. Dans le quartier de Belleville, la volaille est par contre plus exploitée que les autres animaux. Elle vient en deuxième position derrière les bovins, alors qu'elle occupe la troisième place à Djézoukouamékro et à Dar-Es-Salam. Les caprins et les porcins sont les moins exploités au Nord car on dénombre moins d'unités d'élevage dans les quartiers qui les exploitent. A l'Est de la ville, les bovins occupent la première place à Kennedy avec plus de 75% du cheptel. Ils se positionnent devant les ovins et les caprins, respectivement. Par contre, à l'Ouest, dans le quartier de Tchèlèkro, les bovins, ovins et la volaille exploités enregistrent chacun approximativement 20 % des animaux élevés. Les caprins et les porcins sont faiblement représentés dans l'ensemble du cheptel. Au Sud de la ville, hormis les quartiers de N'guattakro et de Broukro qui exploitent une variété d'animaux : ovins, volaille et bovins, les quartiers d'Air-France et d'Ahougnansou élèvent uniquement les caprins et les bovins, respectivement. L'élevage des ovins est plus important (soit entre 50 et 60%) que celui de la volaille dans les quartiers de N'guattakro et de Broukro qui compte aussi une proportion faible de bovins.

Il ressort de cette analyse que l'élevage des bovins et de la volaille est plus développé dans les quartiers périphériques que les dans les quartiers au centre de la ville où les populations s'intéressent plutôt à l'élevage des ovins et caprins (carte 2). Cela s'explique par le fait que les quartiers périphériques sont des espaces non bâtis totalement où poussent abondamment les matières végétales favorables à la transhumance et au pâturage des bovins. Aussi, ces zones excentrées offrent des endroits propices à la création des fermes destinées à la volaille et des enclos pour les bovins. Par contre, l'élevage des caprins et ovins dans les quartiers au centre de la ville se justifie par le fait que ces type d'animaux sont élevés en stabulation et nourris par fourrage.

Carte 2 : Répartition des unités d'élevage d'animaux et les types des animaux élevés dans la ville de Bouaké



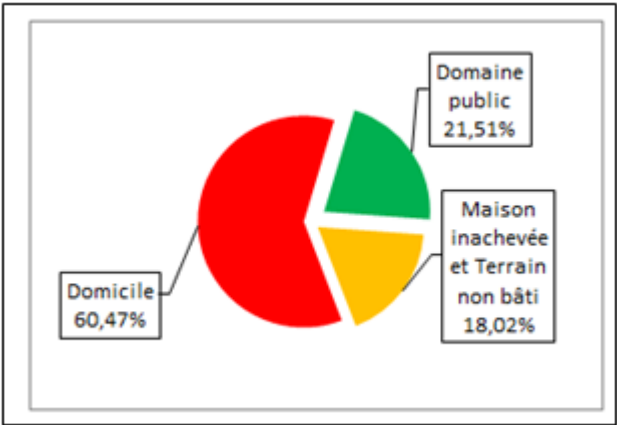
Sources des données : nos enquêtes, 2016 ;Auteur : Etien D. Zénobe

Dans ces quartiers d'élevage, les éleveurs ont choisi des lieux en certains endroits pour l'hébergement, la stabulation et le déplacement quotidien des animaux.

2.1.3. Les lieux de pratique de l'élevage dans la ville de Bouaké

Les espaces choisis pour la pratique de l'élevage sont divers : domiciles, domaines publics, maisons inachevées et les terrains non bâtis. L'élevage intra-domiciliaire (photo 1), avec 60,47% des exploitations (graphique 2), est le plus pratiqué par les éleveurs. Il est suivi de l'élevage dans les domaines publics (photo 2) qui enregistre 21,51% puis dans les maisons inachevées et sur les terrains non bâtis (18,02%) (photo 3).

Graphique 2 : L'élevage intra-urbain selon des lieux d'élevage des animaux



Sources des données : nos enquêtes, 2016

Photo 1 : Un abri d'un élevage de volaille dans une cour à Tollakouadiakro



Cliché : EHOUNOU K. Constant, 2016

Photo 2 : Une ferme de volaille sur un domaine public à Djézoukouamékro



Cliché : EHOUNOU K. Constant, 2016.

Photo 3 : Un enclos abritant des bovins sur un

terrain privé à Djézoukouamékro



Cliché : EHOUNOU K. Constant, 2016

Dans la pratique intra-domiciliaire, il ressort une inégalité dans la typologie de l'élevage. En dehors de la cuniculture qui est 100% domiciliaire, l'ovin occupe la plus forte proportion atteignant 67% contre 23% pour la volaille et 10% pour les bovins qui sont exploités juste à l'arrière-cour. Sur ces lieux d'élevage, les abris destinés au refuge des animaux sont des fermes, des enclos et des hangars construits avec des matériaux de fortune.

2.1.4. Modes de conduite des animaux par les éleveurs

Pour une meilleure identification des problèmes socio-environnementaux de l'élevage intra-urbain, il convient d'examiner les différentes pratiques et techniques employées pour élever les animaux, car chacune exerce de façon particulière une influence sur le milieu. Dans le cas de la ville de Bouaké, les modes de conduite des animaux adoptés par les éleveurs sont la divagation, le pastoralisme transhumant et la stabulation. Ils donnent la possibilité aux éleveurs d'exploiter les ressources disponibles dans l'espace urbain pour alimenter leur bétail.

La divagation traduit la mobilité des animaux dans les domiciles ou dans les quartiers. Avec cette méthode, les éleveurs ne prennent pas soins de leurs bêtes. Au contraire, les animaux sont livrés à eux même pour se nourrir, s'abreuver et se trouver un gîte. En effet, ils se promènent plutôt seuls dans leur espace à la recherche de pâturage naturel (graminées et feuilles d'arbustes) et des résidus d'aliments (épluchures de tubercule de manioc et d'igname, restes d'aliments jetés dans les poubelles et dépotoirs d'ordures). Dans cette méthode, pratiquée à 28,06%, les types d'animaux concernés sont la volaille (poulet naturel) et souvent les ovins et les caprins.

Dans le système de pastoralisme transhumant, chaque matin, le bouvier ou le berger fait sortir son troupeau de la ferme pour le faire parcourir des longues distances à travers des quartiers de la ville dont

la couverture végétale (graminées et feuilles d'arbustes) est utilisée comme principale source de nourriture. Ils ne reviennent à la ferme qu'au coucher du soleil. Il est généralement adapté à l'élevage des ruminants : bovins, ovins et caprins. A Bouaké, d'après les enquêtes, il est employé à 48,78% par les éleveurs et à 90% pour l'exploitation des bovins qui parcourent les espaces non bâtis et les domaines publics herbacés ainsi que des voiries embroussaillées. Les animaux transhumants les quartiers de la ville sont aussi conduits dans les bas-fonds drainés où ils vont s'abreuver directement sans l'utilisation de récipients.

Pour sa part, la stabulation est utilisée pour élever les lapins, les ovins, la volaille et les porcs qui sont encasernés en permanence dans des enclos ou des fermes où ils sont suivis et approvisionnés en aliments et en eau (de la SODECI ou de puits). Elle est pratiquée à 23,16% par les éleveurs.

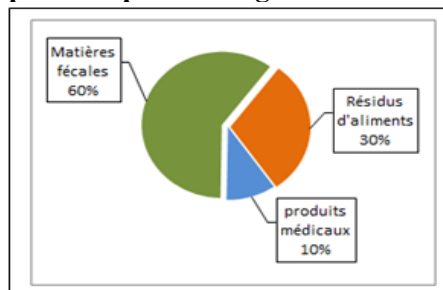
Sur les lieux de conduite des animaux, on y trouve plusieurs types de déchets dont le mode de production et de gestion ont besoin d'être analysé.

2.1.5. Production et gestion des déchets dans les différentes méthodes d'élevage

Les déchets provenant de l'élevage des animaux sont de deux types : solides et liquides. Le premier est composé d'excrétas, des restes d'aliments et des produits médicaux, tandis que le deuxième se réduit aux eaux usées qui sont constituées des excréments urinaires, des eaux de nettoyage des fermes et des restes d'eau des abreuvoirs.

Les excréments d'animaux sont prédominants (60% des déchets solides). Ils sont suivis des restes d'aliments (30%) puis les produits médicaux (10%) (graphique 3). Parmi les gros ruminants, les bovins rejettent en grande quantité de gros excréments pâteux et des excréments urinaires, contrairement aux caprins et ovins qui évacuent très peu. Il en est de même pour la volaille qui expulse de petites quantités d'excréments. Tous ces animaux élevés rejettent leurs matières fécales dans les espaces où ils logent et pâturent : enclos, fermes, domaines publics et espaces périurbains.

Graphique 3 : les types de déchets solides produits par l'élevage des animaux



Source des données : Nos enquêtes, 2016

Les restes d'aliments sont composés d'herbes, des feuilles d'arbustes et d'épluchures de tubercule (igname, banane, manioc et de patate) abandonnés par les animaux lors de la rumination des aliments. On les retrouve dans les parcs à bétail, sur les voies publiques et les terrains privés où les animaux élevés sont en stabulation.

Les déchets médicaux sont constitués des feuilles, des troncs et des racines d'arbres, des fers rouillés, des sachets, les emballages des produits pharmaceutiques (sachets plastiques, ampoules et boîtes de conserve) vidées de leur contenu, des seringues et des gants.

La gestion des déchets englobe les activités de collecte et d'évacuations de ceux-ci. Sur l'ensemble des éleveurs enquêtés, seulement 11,53% font la collecte des déchets produits par leurs animaux. Certains le font quotidiennement, d'autre chaque semaine ou chaque mois. Les éleveurs qui ne font pas la collecte des déchets les abandonnent sur les lieux d'élevage d'animaux. Ils sont également ceux qui pratiquent en général l'élevage traditionnel (qui leur permet de laisser divaguer leurs animaux dans la nature pour s'alimenter), Dans ce cas, les déchets sont abandonnés sur les voies de communication, la cour des habitations, les zones périurbaines et les domaines publics. Les déchets collectés sont jetés dans les poubelles, les broussailles autour de la ferme ou dans les caniveaux d'évacuations des eaux usées et de ruissellement. Par contre, les déchets des volailles et parfois des bovins sont stockés dans les sacs et vendus aux agriculteurs urbains. Ces derniers les utilisent pour la fertilisation des sols destinés aux cultures maraîchères.

La conduite des animaux pour leur hébergement, alimentation et déplacement ainsi que les déchets induits sur les sites d'exploitation ont occasionné des problèmes environnementaux dans la ville.

2.2. Analyse des problèmes environnementaux causés par l'élevage intra-urbain

2.2.1. Altération du couvert végétal et dégradation des sols dénudés

Selon la direction régionale du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MRAH), ce sont au total 428 900 animaux domestiques (ruminants et volailles) qui sont élevés à travers la ville de Bouaké. Si l'on ajoute à ce cheptel les autres animaux de l'élevage traditionnel intra-domiciliaire (dont l'ensemble ne peut pas être recensé du fait de son caractère dissimulé), l'on peut supposer que l'élevage occupe une place plus ou moins importante dans l'économie de la ville. Partant de ce fait, il est évident que cette filière influence le couvert végétal qui reste une ressource naturelle vitale pour son succès, étant donné qu'il fournit à 90% le régime alimentaire des ruminants domestiques (bovins, caprins et ovins) qui sont estimés à 26 400 têtes (selon la direction régionale du MRAH de Bouaké). Il est évident que les couverts végétaux dans les zones intra-urbaines et périurbaines vont subir une pression due à cette activité. En effet, le pâturage quotidien des ruminants domestiques, la cueillette intensive des plantes fourragères, la transhumance régulière des troupeaux, la création des abris d'animaux (enclos, fermes et étables) et la culture de céréales (comme le maïs) destinés à l'alimentation des volailles vont altérer l'état et la composition floristique des espaces végétalisés. La transhumance des troupeaux de ruminants domestiques est assez pratiquée dans la ville car, d'après les enquêtes, elle est adoptée par 65,78% des éleveurs. Par conséquent, elle pourrait affecter considérablement les végétations urbaines et périurbaines. En effet, tout le long du parcours, les troupeaux passent la journée à brouter les herbes (photo 4), manger les feuilles des arbustes, des branches d'arbres et les tiges des plantes (Photo 4).

Photo 4 : Les ovins en divagation broutant de l'herbe sur un espace de Tollahkouadiokro



Cliché : EHOUNOU K. Constant, 2016.

Aussi, le piétinement régulier des plantes par ces animaux en déplacement empêche l'évolution de ces dernières. Les quartiers

touchés par la migration régulière du bétail connaissent une dégradation progressive de leurs espaces végétalisés. Il s'agit des quartiers périphériques de Djézoukouamékro, Tolakouadiokro, Kennedy et d'Adjéyaokro, Dar-Es-Salam, Tchèlèkro où le pâturage accentué des troupeaux de bovins en transhumance a affecté la croissance de la végétation qui se trouve désormais à ras le sol. D'autre part, les fournisseurs de fourrage contribuent aussi à la dégradation de la végétation, mais à un degré qui paraît moindre que la transhumance des animaux dans la mesure où ils fournissent des substances végétales à 34,62% aux éleveurs ayant opté pour le mode d'entretien du bétail en local fermé. Dans les zones urbaines et périurbaines végétalisées, ces derniers prélèvent de manière anarchique les centaines de tonnes d'espèces ligneuses et herbacées chaque année pour satisfaire la demande des éleveurs dont les animaux sont en stabulation permanente. Ils choisissent les espèces de graminées : *Andropogon chinensis* et *imperatacylindrica*, *Schizachyriumplatyphyllum*, *Hyparrheniasmithiana*, *Andropogon tectrum*, *Panicum maximum* et *Paspalumorbiculare* (J. César 2005, p. 1 et 2 et J. César et al. 1999a, p. 2) très appréciés par les ruminants. Pour les espèces ligneuses, ils sélectionnent les feuillages de : *Afzelia african* (Azodeau ou Lingue), *Secamone afzelii*, *Nauclea latifolia*, *Ficus Vallis-chauldae*, *Dischrostachys glomerata*, *Gardiena erubescens*, *Pterocarpus erinaceus* et *Bauhinia thonongui* (N. Silué et al, 2014, p. 222 et J. César et al, 1999a, p. 7). D'après les enquêtes de terrain, 78,9% des éleveurs de ruminants domestiques en stabulation nourrissent leurs animaux avec seulement du fourrage contre 20,8 % qui alimentent leurs bêtes avec le fourrage et les résidus d'aliments. Si l'on tient compte de ces chiffres et aussi du pâturage par transhumance, l'on peut déduire que l'élevage intra-urbain rend vulnérable la végétation en général et en particulier certaines espèces végétales qui pourraient à l'avenir être menacées de disparition dans la ville et sa périphérie.

Des éleveurs de Bouaké pratiquent la stabulation permanente à l'air libre pour le séjour et l'entretien de leurs troupeaux et volailles (Tableau II).

Tableau II : Les lieux de stabulation des types des animaux élevés dans la ville de Bouaké

Animaux élevés	Lieux de stabulation des animaux			
	Domaine public		Terrain privé non aménagé	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Bovin	33	49,25	34	50,75
Ovin	17	56,66	13	43,34
Caprin	4	36,36	7	63,64
porcin	0	0	7	100
Volaille	1	7,69	12	92,3
Total	55	42,97	73	57,03

Source : enquêtes de terrain, 2016.

Les terrains privés non aménagés et les domaines publics sont affectés respectivement à 57,03% et 42,97% aux animaux en stabulation. L'observation des parcs d'installation de ces animaux a permis de découvrir la dégradation de la couverture végétale pour certains et la destruction, voire la disparition totale pour d'autres (photo 5).

Photo 5 : La disparition de la couverture végétale dans un enclos de troupeaux de bovins en stabulation dans le quartier périphérique d’Air-France 3



Cliché : ETTIEN Dadjia Zénobe, 2017

La disparition de la végétation des zones d'hébergement des troupeaux et des volailles a fait apparaître des sols nus qui sont dégradés par l'accumulation excessive et concentrée des déjections animales (photo 6). Cette détérioration pourrait réduire la fertilité de ces sols dont certains présentent des ravinelements causés par l'érosion hydrique.

Photo 6 : Accumulation excessive et concentrée des excréments et urines de bovins dans un enclos dans le quartier de Tchèlèkro



Cliché : ETTIEN D. Zénobe, 2017

La ville de Bouaké dispose de peu d'espaces aménagés de verdure (soit seulement 2% de sa superficie urbanisée (APA, 2018, p. 1) ; or ces parcelles végétalisées ont pour vocation de protéger les sols contre l'érosion pluviale et d'agrémenter le paysage urbain. Les broussailles qui ont poussé sauvagement sur certains espaces urbains non mis en valeur vont ainsi jouer le rôle des parcs jardinés en préservant les sols contre toute forme d'altération. L'exploitation de ces zones embroussaillées par l'élevage pastoral met ainsi en péril les sols, même si cela constitue une action d'assainissement de la ville.

Comme le couvert végétal, l'élevage dans la ville de Bouaké a eu aussi des effets sur les eaux de surface de ladite ville.

2.2.2. Dégradation des eaux de surface et souterraine de la ville

Le tableau III suivant montre les sources d'abreuvement des animaux domestiques élevés dans la ville de Bouaké.

Tableau III : Source d'abreuvement des animaux domestiques élevés dans la ville de Bouaké

Animaux élevés	Source d'abreuvement des animaux élevés					Total
	SODECI	Puits	Cours d'eau	SODECI et cours d'eau	Puits et SODECI	
Bovin	0	1	65	0	1	67
Ovin	9	38	1	1	2	51
Caprin	4	7	0	0	1	12
Porcin	0	7	0	0	0	7
Volaille	20	1	0	0	2	23

Source : Nos enquêtes, 2016

Au regard de ce tableau, les sources d'alimentations en eau des différents animaux élevés dans la ville, les bovins restent les premiers

consommateurs des eaux de surface, car sur les 67 troupeaux enquêtés, 65 (soit 97,01%) s'abreuvent dans les rivières et lacs de la ville. Ces valeurs montrent que l'élevage des bovins, dont l'alimentation est basée sur le déplacement des troupeaux à travers la ville, a certainement des effets néfastes sur les eaux de surface. En effet, en les conduisant vers ces lieux, ils deviennent des pollueurs étant donné que pour s'abreuver, certains descendent dans les rivières où ils évacuent leurs fèces qui contaminent les eaux des parasites et bactéries. Les excréta déposés dans les cours d'eau subissent une décomposition quelques temps après. Ils sont par la suite transportés en morceau avec tous les germes qu'ils comportent par le courant d'eau vers l'aval où ils resteront pour se dissoudre dans l'eau. De plus, le passage des animaux à ces points d'abreuvement trouble les eaux et perturbe l'habitat des animaux aquatiques (photos 7 et 8)

**Photo 7 : Un troupeau de bovins le long d'un ruisseau
où les bêtes se sont abreuviées en amont**



Cliché : ETTIEN D. Zénobe, 2017

**Photo 8 : Le cours d'eau perturbé en amont après
le passage du troupeau de bovins**



Clichés : ETTIEN D. Zénobe, 2017

Les ovins, à un degré moindre, souillent les eaux de rivières, car ce sont seulement 2 (soit 3,97%) sur les 51 troupeaux enquêtés qui y vont s'abreuver (tableau III). En outre, certains éleveurs d'ovins déversent les déjections dans les caniveaux (4) et d'autre dans la nature (3) (tableau IV).

**Tableau IV : Mode d'évacuation des déchets produits
par l'élevage intra-urbain à Bouaké**

Animaux élevés	Mode d'évacuation des déchets dans les fermes et enclos				Total
	Stockage dans la Poubelle	Rejets dans la broussaille	Stockage dans les sacs pour la vente	déversement dans les caniveaux	
Bovin	0	0	2	0	2
Ovin	5	3	1	4	13
Caprin	0	0	0	0	0
Porcin	0	0	0	0	0
Volaille	0	0	23	0	23

Source : Nos enquêtes, 2016

Dans les enclos des bovins, les excréta sont empilés ; et lorsque les troupeaux se déplacent dans la ville pour se nourrir, ils défèquent çà et là. Toutes ces matières fécales sont également transportées vers les rivières et les retenues d'eau par les ruissellements des eaux pluviales dont l'intensité sera conditionnée par le degré d'inclinaison et de nudité des sols.

Les eaux souterraines sont aussi polluées par les activités d'élevage. En effet, les investigations de T. MAILLARD et *al.* ont révélé la présence des *escherichia coli* (*E. coli*) dans plus de sept (7) points d'eau sur dix (10) dans la ville de Bouaké. Ils ont aussi signalé l'existence de nitrate et d'ammoniac parfois trop élevés en certains points d'échantillonnage. D'après ces auteurs :

La présence d'*E. coli* dans les prélèvements indique qu'il y a contacts réguliers avec les excréments humains ou issus de l'élevage (...) les eaux souillées provenant des latrines à fosse non étanche ou d'enclos à bétail peuvent s'infiltrer dans les eaux souterraines. Quant à l'ammoniac et le nitrate, ils proviennent des eaux usées ou des déchets d'animaux.

Les effets de la stabulation des certains animaux s'alimentant en fourrage et de la transhumance des bovins à la recherche du pâturage ne se limitent seulement à l'altération des ressources naturelles ; ils sont aussi perceptibles sur l'environnement urbain dont la qualité s'est détériorée.

2.2.3. Détérioration de la qualité de l'environnement urbain

L'élevage intra-urbain, par ses impacts visuels, ouïdatifs et olfactifs ainsi que par la production et la prolifération des insectes dans les zones d'élevage, a affecté la qualité de certaines composantes de l'environnement urbain de Bouaké.

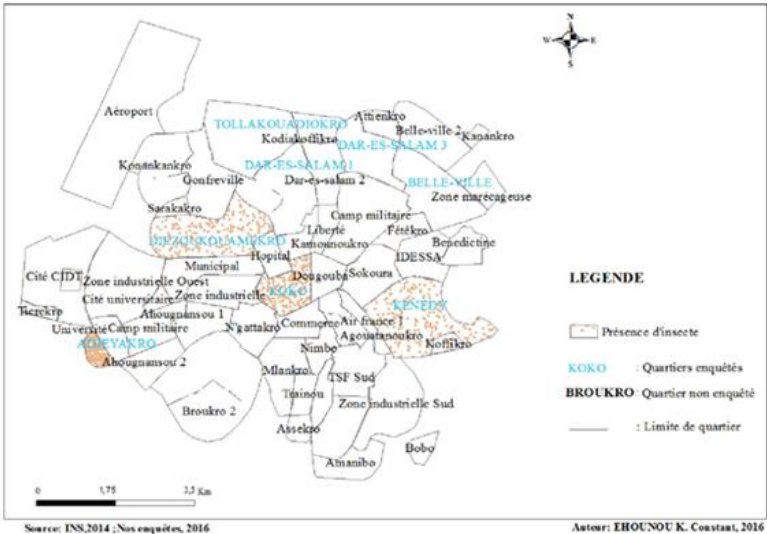
Les déchets d'animaux empilés sur les sites d'élevage (enclos, fermes, parcs à animal) ont créé des espaces boueux qui traduisent les impacts visuels de l'activité de l'élevage à travers la ville. Selon les enquêtes, 88,47% des éleveurs de ruminants abandonnent les déchets sur les zones d'élevage contre 11,53% qui les collectent. Il est clair que les matières fécales accumulées seront transformées en boue par les eaux de pluie qui tombent régulièrement dans les enclos et fermes construits avec des matériaux de fortune. Les domaines publics, substitués en parcs abritant le bétail de gros ruminants, présentent un cocktail de boue composée de déjections animales et de résidus de fourrage. En outre, sur les voies urbaines de transhumance des troupeaux, les excréments sont perceptibles çà et là. Ainsi, ces espaces boueux et ces excréments d'animaux éparpillés dans les quartiers d'élevage d'animaux contribuent à l'insalubrité de la ville qui détériore le cadre de vie des citoyens. D'autre part, bons nombres de domiciles, où l'élevage traditionnel de la volaille, de caprins et d'ovins se pratique, offrent un environnement malsain qui résulte de la production des matières fécales qui ne sont pas régulièrement nettoyées. Les poulets, n'étant pas regroupés dans les fermes, divaguent dans l'espace domiciliaire où ils évacuent leurs excréments pêle mêle, faisant ainsi régner la malpropreté dans le cadre du bâti.

La pollution sonore est l'effet ouïdatif de l'élevage intra-urbain. Il concerne les bruits produits par les animaux, surtout lorsqu'ils sont en stabulation. La volaille est le type d'élevage qui impacte le plus le cadre de vie car 43,47% du total des fermes enquêtées sont situées non loin des cours habitées alors que 52,17% et 4,34% sont pratiqués sur des terrains privés non aménagés et domaines publics, respectivement. Ces animaux caquettent à longueur de journée, troublant ainsi la quiétude des populations vivant dans le rayon immédiat des fermes.

L'impact olfactif se traduit par l'émanation des mauvaises odeurs des enclos et des fermes qui polluent l'air du milieu environnant. Elles sont la conséquence de la collecte défectueuse des déchets au niveau de l'élevage traditionnel, de la stagnation des déchets liquides des élevages de porcins et de la collecte tardive des déchets de l'élevage moderne. Ces odeurs, nauséabondes et parfois suffocantes, se propagent dans un rayon qui varie selon l'étendue de la ferme ou de l'enclos, le type d'animal élevé et le nombre d'animaux en stabulation. Elles sont insupportables par les populations résidant à proximité des enclos et des fermes ?

Les déchets produits par les animaux avec son corolaire de mauvaises odeurs attirent des insectes qui prolifèrent dans ces milieux d'élevage. En effet, les excréta et les urines, régulièrement abandonnés sur les lieux d'élevage, subissent une décomposition, favorisant ainsi l'attraction des mouches et la reproduction des moucherons et moustiques qui indisposent les éleveurs et les populations vivant dans les environs. L'observation des différents sites d'élevage, indique une quantité extrêmement importante d'insectes dans les enclos de bovins se trouvant dans les quartiers d'Adjéyaokro, Djézoukouamékro, Koko et Kennedy (carte 3).

Carte 3 : Répartition de la prolifération des insectes dans les quartiers d'élevage



La détérioration de la qualité de l'environnement urbain, causée en grande partie par les déchets des animaux en transhumance et en stabulation dans les quartiers d'élevage, a fait perdre la valeur de paysage urbain de la ville.

2.2.4. Dévalorisation du caractère urbain de Bouaké

L'élevage intra-urbain a affecté le charme de la ville de Bouaké. Les pratiques opérées dans ce secteur d'activité, essentiellement traditionnelles, ont donné à certains quartiers de la ville un visage de campagne dont l'économie repose sur l'activité pastorale. En effet, il est de coutume d'observer chaque jour la transhumance des animaux d'élevage à travers la ville (photo 9).

**Photo 9 : Un troupeau de bovin en divagation en pleine
ville dans le quartier périphérique de N'dakro**



Cliché : ETTIEN D. Zénobe, 2017.

Les bovins et les ovins, accompagnés des pasteurs, sortent de leur enclos pour parcourir les quartiers en vue de brouter de l'herbe, les feuilles d'arbres et les ordures ménagères déversées en certains endroits. De préférence, ils parcourent les zones herbacées et atteignent parfois la périphérie de la ville riche en formation fourragère. Il y a aussi des troupeaux de caprins et d'ovins qui divaguent dans la ville, sans leurs bergers, à la recherche de nourriture dans les rues, les dépotoirs d'ordures et les maisons inachevées embroussaillées. Dans leurs mobilités, les troupeaux traversent les rues, les occupent parfois à leur gré et défèquent sur leur passage. En revanche, certains animaux abandonnés par leurs éleveurs vivent presque dans les rues, d'autres occupent en permanence les trottoirs des grandes voies de la ville. Toutes ces situations donnent l'impression d'être dans une campagne où l'activité principale est l'élevage d'animaux domestiques.

L'élevage par stabulation a également altéré la physionomie urbaine de Bouaké. On enregistre 45% et 34 % des fermes des bovins, ovins et caprins construites respectivement sur des terrains privés non aménagés et dans les domaines publics contre 21% dans les cours habités. Ces fermes établies à travers la ville donnent une image peu reluisante au paysage urbain. Certains servent à parquer les troupeaux destinés à la vente pendant des célébrations des fêtes religieuses (ramadan et Tabaski). C'est le cas du secteur Sakabo du quartier de Dar-Es-Salam où l'espace destiné à des aires de jeux est aujourd'hui transformé en un grand marché de bétail à l'intérieur de la ville (planche 1).

Planche 1 : Un domaine public au quartier de Dar-Es Salam transformé en un grand marché de bétail en pleine ville

Photo 10 : Une vue du côté ouest du marché



Photo 11 : Une vue du côté est du marché



Cliché : ETTIEN D. Zénobe, 2017

Ce centre de commerce de bétail a occasionné le développement d'un marché de fourrage sur une portion de ce domaine public (photo 12). Tout ce décor transmet à ce quartier une allure de paysage rural et met la ville dans un état de délabrement, lui faisant ainsi perdre son attrait et par ricochet son caractère de cité moderne.

Photo 12 : Un secteur du domaine public transformé en un marché de plante fourragère



Clichés : ETTIEN D. Zénobe, 2017.

L'élevage intra-urbain n'a pas seulement causé des problèmes environnementaux dans la ville de Bouaké, il a aussi engendré des problèmes sociaux qui seront examinés dans la partie suivante.

2.3. Les problèmes sociaux de l'élevage intra-urbain à Bouaké

2.3.1. Risque sanitaire lié à l'hygiène environnementale et aux antrozooses

De nombreuses maladies des animaux élevés sont transmissibles à l'homme (tableau V). Cette transmission se fait directement des animaux à l'homme ou indirectement par l'intermédiaire des vecteurs (moustiques, mouche, tiques ou puces) et du sol (UNHCR *et al.*, 2005, p. 22).

Tableau V : Maladies transmissibles des animaux à l'homme

Maladies	Hôtes principaux	Mode de transmission
Tuberculose humaine et bovine	Bovin	Direct (air et lait)
Brucelloses	Bovins, ovins et caprins	Lait et plaies
Charbon bactérien	Bovins, ovins et caprins	Viande
Salmonellose	Bovins et volaille	Excréments
Cryptococcose	Volaille	Air
Mycoses Trycophyton	Toutes espèces	Contact
Fièvre de la vallée du Rift	Bovins, ovins et caprins	Contact (plaies)
Ecthyma contagieux	Caprins	Contact
Rage	Bovins, ovins et caprins	Morsures et plaies
Ténias	Bovins et parcs	Viande
Puces et acariens	Toutes espèces	Contact

Source : UNHCR et UICN, Août 2005.

Depuis le désengagement de l'Etat du secteur productif de l'élevage pour laisser la place aux prestataires des services privés, le suivi sanitaire et zootechnique des élevages urbains et périurbains connaît des difficultés réelles. Dès lors, les éleveurs se chargent personnellement de suivre désormais la santé de leurs animaux à défaut d'engager les techniciens vétérinaires parfois très coûteux. Ainsi, d'après les enquêtes, 14,75% des éleveurs des ruminants soignent leurs animaux de façon traditionnelle avec des racines, des écorces et feuilles d'arbres, ainsi que des fers réchauffés, 52% ont recours aux produits vétérinaires comme les antibiotiques et tiabendazoles et 31,98% administrent les deux traitements à leurs bêtes. Ce suivi sans l'encadrement des zootechniciens ne garantit pas la sécurité sanitaire des bêtes ; et lorsque certains vaccins ne sont pas régulièrement administrés au cheptel, les bêtes sont exposées à des maladies qui sont susceptibles d'être transmis aux populations y compris les éleveurs. En se référant à la possibilité de prévalence de ces agents pathogènes au sein des bétails du fait d'un manque de suivi régulier par des vétérinaires, l'on peut noter que l'élevage urbain constitue une menace pour la santé des citoyens lorsque certaines populations, par des pratiques d'élevage traditionnel, sont en contact direct ou cohabitent avec les animaux.

D'après les données de la direction régionale des ressources animales et halieutiques, à l'échelle de la ville, l'effectif par tête d'animaux, selon le type d'élevage, s'élève à 400 000 pour la volaille moderne, 18 000 pour les ovins, 6 000 pour les bovins, 2 500 pour les porcins et 2 400 pour caprins. La comparaison de la population totale de la ville de Bouaké avec l'effectif cumulé de ces animaux, montre que ce sont 542 000 citoyens (INS, 2014, p. 1) qui cohabitent avec 428 000 animaux domestiques. Il convient de rappeler qu'il existe des élevages traditionnels qui se font dans les ménages avec des effectifs plus ou moins réduits. Il est cependant difficile de déterminer le nombre d'animaux exploités dans ce secteur informel du fait du caractère disséminé de ce type d'élevage. Si l'on ajoute l'ensemble de ces animaux au bétail régulièrement déclaré par les autorités compétentes, l'on pourrait révéler que l'élevage intra-urbain constitue un risque réel de santé public pour la ville de Bouaké car la cohabitation de la population urbaine avec tout cet ensemble d'animaux élevés çà et là expose cette dernière aux zoonoses et aux maladies d'origine environnementale.

De toutes les fermes enquêtées, 21 fermes d'ovins sur 51 (soit 51,21%) et 10 fermes de volaille sur 23 (43,47%) sont installées à l'intérieur des domiciles (tableau VI). Cela présente des risques élevés de zoonoses d'autant plus que les habitants cohabitent de façon étroite avec ces animaux.

Tableau VI : Elevages des types d'animaux selon les lieux d'élevage

Animaux élevés	Localisation de la ferme			Total
	Cour habitée	Domaine public	Terrain privé non aménagé	
Bovin	0	33	34	67
Ovin	21	17	13	51
Caprin	1	4	7	12
Porcin	0	0	7	7
Volaille	10	1	12	23

Source : Nos enquêtes, 2016

Dans les domiciles, les risques d'exposition varient en fonction de l'âge et du temps de présence de la personne dans l'environnement immédiat des bêtes. En effet, les enfants, du fait de leur présence en permanence à domicile et de leur vulnérabilité, sont plus exposés aux infections à travers les jeux qu'ils pratiquent dans les cours. Aussi, ils sont souvent sollicités pour le nettoyage des enclos où ils sont en contact direct avec les animaux et respirent au quotidien l'air pollué par les déjections et odeurs produits par ces derniers. Les femmes, généralement ménagères, ayant plus ou moins la possibilité de se déplacer pour le marché, sont moins exposées que les enfants. Les hommes, préoccupés par leurs activités, sont moins fréquents à la

maison. Ils ont donc la possibilité de bénéficier d'un air pur limitant ainsi leur niveau de risque d'infection.

D'autre part, dans les quartiers à forte activité d'élevage (Dar-Es-Salam, Adjékouamékro, et Sokoura), et plus particulièrement dans les domiciles où se pratiquent l'élevage, les familles pourraient être exposées au paludisme car la présence des abreuvoirs et des eaux usées stagnantes (composées d'immondices et d'urines) dans les cours et dans les enclos constituent des lieux de prolifération des insectes dont les moustiques.

Les maladies des animaux transmissibles à l'homme sont dépendantes du type d'élevage pratiqué. L'exploitation des bovins peut entraîner la contraction de la tuberculose si certaines bêtes sont contaminées. Pour sa part, la volaille peut causer l'infection de la grippe aviaire et la peste. D'ailleurs, en 2015, la ville a connu un cas de grippe aviaire dans un élevage traditionnel de volaille (Jeune Afrique, 2015, p. 1 ; Gouvernement de Côte d'Ivoire, 2015, p. 1). Il a été découvert au quartier Koko dans une basse cours élevant 138 canards dont 93 ont été tués par le virus. Ce foyer isolé a été rapidement maîtrisé, ce qui a empêché sa propagation dans la ville.

Les bouviers et les fermiers sont quotidiennement présents sur les sites d'exploitation pour la conduite et l'entretien des lieux d'habitation des animaux. Dans ce contexte, ils sont les premiers à recevoir les odeurs nauséabondes des déchets solides et liquides stagnés dans les enclos et fermes. Ces odeurs sont des sources de transmission des maladies respiratoires : leptospirose, grippe aviaire et emphysème. Les éleveurs sont aussi les plus exposés aux piqures des insectes (mouches tsé-tsé, moustiques et tiques) et aux infections des parasites intestinaux. Des enquêtes de terrain révèlent que 9,37% des éleveurs souffrent des maladies liées au manque d'hygiène environnementale (paludisme, diarrhée, fièvre typhoïde), 2,5% des maladies respiratoires et 1,8% des zoonoses.

En revanche, le déplacement des troupeaux de bétail et la divagation de certains animaux délaissés dans la ville par les éleveurs causent des préjudices à la population surtout sur les voies de circulation.

2.3.2. Perturbation de la circulation routière et piétonne dans la zone urbaine

L'élevage pastoral de transhumance est pratiqué à 65,38% dans la ville de Bouaké contre 34,62% pour la stabulation permanente des animaux dans des espaces clos. Le taux élevé de ce mode de conduite des animaux révèle une divagation tangible des troupeaux à travers la ville. Chaque jour, des troupeaux de bovins, guidés par leurs bergers, parcourent ou traversent la ville pour s'alimenter. Le mouvement de ces animaux s'observe généralement les matins où ils empruntent les voies

à destination de leurs lieux de pâturage et les soirs où ils retournent dans leurs enclos. Pour leur part, les ovins et caprins se promènent pour la plupart seuls pour consommer des résidus d'aliments jetés dans les rues et dans les décharges. Ils vont également dans les espaces embroussaillés de leur quartier de résidence pour paître de l'herbe et des feuillages d'arbustes. Le déplacement de ces animaux d'élevage dans la ville restreint et obstrue les voies, voire paralyse la circulation routière (photos 13).

Photo 13 : Une voie de circulation obstruée par un troupeau de bétail en divagation dans le quartier de N'dakro



Cliché : ETTIEN D. Zénobe, 2017.

Le déplacement des troupeaux de bétail cause parfois des accidents de circulation. Trois points de passage des troupeaux ont été identifiés à travers la ville. Ils se trouvent dans les quartiers périphériques où il existe des pistes qui mènent à des pâturages. Le premier point de passage se trouve à l'Ouest de la ville et se localise dans le quartier d'Adjeyaokro sur la voie principale allant dans les villes de Sakassou et de Béoumi. Le deuxième se situe au Nord-Ouest de la ville, dans le quartier de Djézoukouamékro, sur la voie débouchant sur la ville de Botro ; enfin le troisième a lieu au Nord-Est, dans le quartier de Belleville sur la voie menant à la ville de Dabakala. Dans leur déplacement sur ces artères principales, selon le nombre important de bêtes formant le troupeau, une partie de la voie et parfois la route entière est occupée par ces derniers. Les bergers sont alors contraints de les chasser avec des coups de gourdins pour céder le passage aux usagers. L'occupation des rues par les troupeaux dérangent aussi les piétons dans leurs déplacements. Lorsqu'ils sont présents sur la voie, certains se mettent à l'écart pour attendre qu'ils passent, d'autre par contre, de peur de se faire agresser, préfèrent changer de chemin.

2.3.3. Naissance des conflits entre éleveurs et agriculteurs urbains

La zone urbaine de Bouaké présente de nombreux espaces non bâtis qui sont des terrains de bas-fonds à superficie importante et des friches urbaines qui donnent un aspect inachevé à la structure urbaine. Ces enclaves foncières ont servi à des exploitations agricoles à l'intérieur de la ville à travers le développement (dans les bas-fonds) de nombreuses cultures maraîchères et de riz ainsi que des cultures vivrières sur les lots non bâtis. Les bas-fonds cultivés, contenant de l'eau en permanence, sont des lieux d'attraction des troupeaux de bovins en transhumance et d'autres bêtes divaguant dans la ville, à la recherche des points d'eau pour s'abreuver. Ils détruisent à leur passage les cultures en les broutant et en les piétinant et aussi en dérangeant les sillons et les buttes. Les quartiers périphériques : Kennedy, N'dakro, Air-France 3 qui ont fait l'objet de lotissement présentent de nombreux lots non bâtis. Certains ont été mis en valeur par des agriculteurs et d'autres, envahis par la broussaille, sont devenus des endroits privilégiés de pâturage des bovins. Les bétails conduits sur ces espaces périurbains pour paître font des incursions dans les parcelles culturales où ils endommagent tout sur leur passage. Les dégâts causés par ces bêtes se produisent souvent en l'absence des agriculteurs, mais lorsque cela a lieu en présence de ces derniers, ils s'attaquent aux animaux, ce qui provoque des altercations conduisant très souvent à des bagarres rangées entre les deux communautés. Entre 2012 et 2015, l'on a enregistré au total 63 conflits entre les deux corporations dans la commune de Bouaké y compris la sous-préfecture de ladite ville. Durant cette période, ces affrontements ont causé des préjudices financiers estimés à 12 000 000 de F. CFA (tableau VII).

Tableau VII : Nombre de conflits enregistrés entre agriculteurs et éleveurs dans la commune de Bouaké

Année	Nombre de conflits entre éleveurs et agriculteurs	Montant de préjudice financier causé (en F. CFA)
2012	24	5 000 000
2013	15	3 000 000
2014	17	6 000 000
2015	7	1 000 000

Source : AVSI, 2016

Les agriculteurs ne sont pas les seuls à avoir de mauvais rapports avec les éleveurs, il y a aussi les habitants vivant à côté des lieux d'élevage qui se plaignent parfois d'eux du fait de mauvais voisinage.

2.3.4. Dégradation des rapports de voisinage entre les éleveurs et les habitants à proximité des fermes

L'élevage intra-urbain n'est pas socialement accepté par tous, bien qu'il rende d'énormes services à la population en termes de sécurité alimentaire et d'augmentation de revenus des éleveurs. En effet, les populations habitant à proximité des unités d'exploitation se plaignent par moment des d'éleveurs et de leurs animaux à cause des situations d'inconfortabilité que ces derniers provoquent. Ces plaintes aboutissent à des conflits entre les deux parties. D'après les investigations, ce sont 32,70% des éleveurs qui entretiennent des relations conflictuelles avec leurs voisins alors que 67,30% ont des bons rapports de voisinage. Les quartiers de Koko, Dar-Es-Salam 1 et de Belleville enregistrent plus de plaintes de la part des riverains (soit 21 et 11 respectivement) (tableau VIII). La récurrence des plaintes s'explique par le fait que, dans ces quartiers peuplés situés en pleine ville, les fermes sont à proximité des habitations.

Tableau VIII : Rapport de voisinage entre éleveurs et les habitants à proximité des fermes

Quartiers	Rapports de voisinage	
	Conflictuels	Fraternels
DézouKouamékro	5	31
Koko	21	7
Dar-Es-Salam	11	36
Belle-ville	11	21
Kennedy	0	4
Adjeyaokro	1	2
Total	49	101
Pourcentage	32,70	67,30

Source : Nos enquêtes, 2016

Les bruits, les odeurs, les insectes et des agressions physiques des animaux sur des personnes sont autant de nuisances que les populations voisines vivent au quotidien. Ils ne cessent de se plaindre au point de provoquer des situations de mésententes, de disputes et d'affrontements physiques avec les éleveurs. Le rappel à l'ordre de la part des plaignants aboutit à des insultes, s'en suivent des affrontements physiques des deux sujets, sapant ainsi la cohésion sociale.

3. Discussion

3.1. L'introduction de l'élevage dans l'espace urbain de Bouaké

L'élevage est une activité économique réservée exclusivement au milieu rural. Cependant, cette étude montre qu'il s'est développé dans la ville de Bouaké malgré son interdiction dans les espaces urbains par la législation ivoirienne. Les éléments de caractérisation analysés ultérieurement mettent en évidence ce fait. L'introduction de l'élevage dans l'espace urbain de Bouaké relève de l'ignorance des éleveurs envers la réglementation l'interdisant. En effet, la majorité des éleveurs est illettrée (57 %) ; ce taux est supérieur à celui obtenu par A. P. K. Gomgnimbou *et al.* (2014, p. 397 et 399) chez les chefs d'exploitations de la zone de Bobo-Dioulasso (46%) (au Burkina Faso). La quasi-totalité de ces éleveurs analphabètes fait partie des 94,7% d'éleveurs qui soutiennent méconnaître la prohibition de l'activité d'élevage dans la zone urbaine de Bouaké. Quant à la minorité d'éleveurs (2,5%) qui prétend être au courant de la loi, elle ne la respecte pas non plus. La pratique de l'élevage dans la ville de Bouaké est aussi la conséquence du manque de rigueur de la part des autorités compétentes lorsqu'il s'agit de l'application de la loi sur le terrain. L'émergence de l'élevage intra-urbain à Bouaké, mis en évidence dans la présente étude, a été déjà dévoilée dans les travaux d'A. Boudjenouia *et al.* (2006, p. 19) qui ont fait savoir que :

Le développement de la ville Sétif (Algérie) ne s'est pas accompagné de la marginalisation des activités d'élevage. Au contraire, elles se sont répandues en zone urbaine et périurbaine à la faveur de la croissance de la ville. L'urbanisation et les problèmes qu'elle pose pour l'entretien des animaux n'ont pas dissuadé les citoyens d'élever les animaux dans leurs maisons.

Face à cette situation, l'UNHCR *et al.* (2005, p. 50) avoue « l'échec total de la plupart des interventions législatives visant à expulser les animaux des villes » ; et l'élevage en zone urbaine connaît à l'heure actuelle un développement soutenu.

3.2. Elevage et environnement urbain

L'élevage à Bouaké est en général pratiqué de façon artisanale. Les éleveurs emploient des méthodes traditionnelles et rudimentaires pour l'alimentation du bétail et la gestion des déjections. Pour le mode d'alimentation des animaux, compte tenu de la présence permanente de la végétation (dont le développement est favorisé par un climat plus ou moins pluvieux), le fourrage et le pâturage se pratiquent sur toute l'année. Le pâturage par transhumance des bovins à travers la ville et sa périphérie est plus pratiqué que le fourrage et l'alimentation en grain et en résidus d'aliments destinés aux animaux en stabulation (caprins,

ovins et volaille). L'abreuvement des bovins se fait par le déplacement des troupeaux dans les cours d'eau de la ville pendant que les ovins, caprins et volailles sont servis en eau de puits et de la SODECI. Ce mode d'alimentation noté à Bouaké est différent de celui observé par A. P. K. Gomgnimbou *et al.* (2014, 397) dans la zone urbaine de Bobo-Dioulasso où « en saison pluvieuse, le fourrage vert est le plus distribués aux ruminants, tandis qu'en saison sèche c'est plutôt les résidus de récolte (sous-produits agricoles) qui sont les plus utilisés. De plus, les fruits (mangues, pastèques et épluchures de bananes) sont donnés aux animaux, selon leur disponibilité. » Les déchets des ruminants domestiques (bovins, ovins et caprins), dominés par les excréments, sont évacués pèle mèle lors de leurs déplacements dans la ville et accumulés lorsqu'ils sont en stabulation dans les enclos. Ces déjections ne sont pas collectées alors que celles des volailles sont pour la plupart dégagés des fermes et stockés pour être utilisés dans l'agriculture urbaine. Dans l'ensemble, ce sont seulement 11,53% des abris d'animaux (essentiellement les fermes de volaille) qui sont nettoyés. Ce taux est plus faible que ceux obtenus par Z. Yaro (2013, p. 27) et A. P. K. Gomgnimbou *et al.* (2014, p. 397) dans la localité urbaine de Bobo-Dioulasso où « ils varient entre 61% et 1,61% selon la fréquence de collecte des déjections. » Contrairement à Bouaké où les déchets ne sont pas dégagés dans les abris des bovins, à Bobo-Dioulasso, ils sont collectés dans les enclos et fermes des différents animaux élevés (bovin, ovin, caprin, volaille et porc). Ils sont par la suite destinés à la fertilisation des sols (62%), à la vente (23%), au don (6%) et la production du biogaz (2%) (A. P. K. Gomgnimbo *et al.*, 2014, p. 398).

L'émergence des problèmes socio-environnementaux de l'élevage dans la ville de Bouaké résulte donc des pratiques et des techniques traditionnelles et rudimentaires appliquées à la conduite des animaux (alimentation, abreuvement, logement et déplacement) et à la gestion des déchets induits dont la majorité n'est pas valorisée. Certaines nuisances (comme les mauvaises odeurs, la dégradation des lieux par la stabulation des bêtes et la perturbation de la circulation routière due à la transhumance et la divagation), identifiés dans la présente investigation sont cependant atténués à Bobo-Dioualosso du fait du nettoyage régulier des abris (A. P. K. Gomgnimbou *et al.*, 2014, p. 397) et à Maradi (au Niger) en raison de la stabulation permanente pratiquée par la moitié des éleveurs toute l'année pour éviter les vols, les dégâts et accidents de circulation (L. Ali *et al.*, 2003, p. 81). A Bouaké, compte tenu des conditions climatiques favorables au développement de la végétation et au drainage des cours d'eau, les éleveurs n'éprouvent pas de difficultés pour alimenter toute l'année leur bétail par pâturage, en plantes fourragères et en eau de rivière. Les éleveurs vont donc privilégier ces ressources naturelles sans avoir recours à des compléments d'aliments (résidus de récoltes et

d'aliments) comme cela se fait à Bobo-Dioulasso et Maradi où les ressources végétales ne sont pas disponibles en permanence toute l'année. Dans ce contexte, la pratique permanente du fourrage et du pâturage ainsi que l'abreuvement régulier dans les rivières ne feront qu'altérer les espaces végétalisés et les cours d'eau des zones urbaines et périurbaines de Bouaké. Les expériences de J. César *et al.* (1999a, p. 9) sur les effets du broutage sur la végétation ont montré « une diminution considérable des strates herbacées en savane herbeuse comme en savane boisée suite à un pâturage régulier des troupeaux de bovins entre 1995 et 1997. » Ces travaux corroborent ainsi l'altération des espaces végétalisés observée dans la présente zone d'étude. Le pâturage et le fourrage favorisent également la divagation quotidienne du bétail à travers la ville et la stabulation permanente des caprins et ovins dans les domaines publics, ce qui dénature le paysage urbain. Toutes ces pratiques d'élevage, n'étant pas conformes aux règles de vie en milieu urbain, dévalorisent les quartiers d'élevage d'animaux en les assimilant à des zones de campagne. L'émergence des problèmes socio-environnementaux de l'élevage dans la ville de Bouaké résulte certainement de l'ignorance des éleveurs (liée à leur niveau d'illettrisme) qui ne leur donne pas la possibilité d'appréhender les préjudices que l'élevage intra-urbain cause à son environnement. Ainsi, face à l'impuissance des autorités devant l'exercice de cette activité pastorale en milieu urbain, il serait préférable de s'orienter vers la formation et la sensibilisation des éleveurs. Cette action serait bénéfique non seulement pour l'environnement urbain, mais aussi pour la santé de la population y compris les acteurs de la filière. D'ailleurs, cette suggestion a été signalée par A. P. K. Gomgnimbou *et al.* (2014, p. 399) qui préconisent « un encadrement technique des éleveurs qui prendra en compte les dimensions environnementales et sanitaires. »

Conclusion

Les investigations de la présente étude viennent de mettre en évidence l'intégration de l'élevage dans l'économie urbaine de Bouaké au mépris de la réglementation l'interdisant dans les zones urbaines ivoiriennes. La situation géographique (ville carrefour), le climat plus ou moins pluvieux (favorisant la disponibilité de manière permanente des ressources végétales) et le drainage régulier du réseau hydrographique ainsi que les paramètres sociodémographiques sont les facteurs propices au développement de cette activité dans la ville. Son émergence au sein de Bouaké résulte de la méconnaissance de sa prohibition par les éleveurs (en majorité illettrés) et du laxisme des autorités compétentes quant à son application sur le terrain. Les animaux élevés sont composés de bovin, ovins, caprins, volailles et de porcins parqués dans des abris de fortune : enclos et fermes construits à l'intérieur des concessions, dans des domaines publics et sur des

espaces privés. La transhumance, la divagation et la stabulation sont les pratiques utilisées pour alimenter les animaux en espèces graminées et ligneuses (pour les ruminants), en grains (pour la volaille) et résidus d'aliments (pour les porcins). La majorité des éleveurs ne collectent pas les déchets produits par les animaux dans leur abri. Toutes ces pratiques d'élevage posent des problèmes socio-environnementaux dans l'espace urbain et périurbain de Bouaké. Il s'agit de l'altération du couvert végétal, des sols et des cours d'eaux des domaines urbains et périurbains, de la prolifération des insectes et la pollution de l'air aux alentours des fermes et enclos des quartiers d'élevage. A cela s'ajoutent les risques de zoonose, des situations d'inconfortable des populations avoisinants les lieux d'élevage et la divagation des animaux en plein ville. Tous ces problèmes environnementaux ont dénaturé le paysage urbain, donnant ainsi une allure de campagne aux quartiers où l'élevage est pratiqué.

References bibliographiques

- ALI Lyakat, VANDEN BOSSCHE Paul et THYS Eric, 2003, « Enjeux et contraintes de l'élevage urbain et périurbain des petits ruminants à Maradi au Niger : Quel avenir ? » *Revue de l'Elevage et de Médecine Vétérinaire des Pays tropicaux*, 56 (1-2), pp. 73-82.
- APA, 2018, *Succession d'averses et de pluie à Bouaké après plusieurs mois de sécheresse*. APANEWS, 2 pages. (En ligne : apanews.net)
- BOUDJENOUIA Abdelmalek, FLEURY André et TACHERFIST Abdelmalek, 2006, « L'élevage périurbain de Sétif : une activité agricole très liée à la ville. » *New Medit*, vol 5, n° 2, pp.16-19.
- CESAR Jean et ZOUMANA Coulibaly, 1999a, « Les régimes alimentaires des bovins, ovins et caprins en région soudanienne. », CIRDES-URPAN, CIRAD-Emvt/CNRA, Projet « Natural Ressource Development and utilization in the Sahel », 14 pages.
- CESAR Jean et ZOUMANA Coulibaly, 1999b, « Les régimes alimentaires des bovins, ovins et caprins dans les savanes de Côte d'Ivoire et leurs effets sur la végétation. », *Fourrage*, 159, pp. 237-252
- CESAR Jean, 2005, « Production fourragères en zone tropicale. Evaluation des ressources fourragères naturelles. », CIRDES, fichier n° 1, 12 pages.
- DOLLE Jean Baptiste, AGABRIEL Jacques, PEYRAUD Jean Louis, FAVERDIN Philippe, MANNEVILLE V., RAISON C., GAC Armelle et LE GALL A, 2011, « Les gaz à effet de serre en élevage bovin : évaluation et leviers d'action. » *INRA Production Animal*, Vol. 24, Numéro 5, pp. 415-432.

- ESSOH Aimé Franck Etienne, 2006, *Importation de viande de volaille et de la filière avicole en Côte d'Ivoire de 1999 à 2003*. Thèse de médecine vétérinaire, Université Cheick Anta Diop, Dakar. 136 pages.
- FAO, 2006, *Livestock's Long Shadow: environmental issues and options*. FAO, Rome, Italy, 390 pages.
- GOMGNIMBOU Alain P. K., NACRO Hassan. B., SANON Oumou. H., SIEZA Issouf, KIENDREBEOGO Timbilfou, SEDOGO M. P. et MARTINEZ José, 2014, « La gestion des déjections animales dans la zone périurbaine de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) : structure des élevages, perception de leur impact environnemental et sanitaire, perspectives. » *Cahiers Agricultures*, vol. 23, n° 6, pp. 393-402.
- INS, 2014, *Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2014, Données sociodémographiques et économiques des localités de la Région du Gbêkê*. INS, Abidjan, 5 p.
- JEUNE AFRIQUE, 2015, *Agroalimentaire : Côte d'Ivoire : des cas de grippe aviaire détectés dans le centre du pays*, 1 p. (En ligne : <https://www.jeuneafrique.com>).
- KOUADJA G. Severin, BAKAYOKO A., N'GUESSAN K. A et KOUASSI N'GOUAN C., 2018, « Mode d'alimentation en élevage urbain et périurbain à Bouaké (Côte d'Ivoire). » *Revue francophone sur les fourrages et les prairies*, Vol. 233, pp. 55-59
- MAILLARD Thomas, BROU Oscar, SORO Doba, N'GUESSAN Firmin, 2019, *Accès à l'eau potable dans la ville de Bouaké (Côte d'Ivoire)*, HAL (en ligne : [http //:hal.archives-ouvertes.fr/hal-02281433](http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02281433)).
- MARTIN Cecile L. K., MORGAVI Diego P. et DOREAU Michel T., 2010a, « Methane mitigation in ruminants: from microbe to the farm scale. », *Animal*, 4, 351-365.
- NORD-SUD, 2012, *Economie : Peu de bétail sur le marché*, Edipress, 12 pages.
- PORTAIL OFFICIEL DU GOUVERNEMENT DE CÔTE D'IVOIRE, 2015, *Suspicion du virus de la grippe aviaire à Bouaké : Les précisions du Ministère des ressources animales et halieutiques*. 1 p. (En ligne : www.gouv.ci).
- SHESKIN Ira M., 1985, *Survey research for geographers*. Association of American Geographers, Resource paper, Washington, DC, 112 pages.
- SILUE Nahoulé, FOFANA Inza, SILUE Souleymane, DIARRASSOUBA Nafan, KOUASSI A. F. et KOUAKOU K., 2014, « Identification des espèces ligneuses utilisées dans l'alimentation des bovins de la région du Poro (Nord de la Côte

d'Ivoire). » *Agronomie Africaine*, Volume 26, Numéro 3 pp. 218-229.

TOURE Gnénékita, OUATTARA Zana, YAPI-GNAORE V. YO T. et TANOHI K. G., 2005, « Commercialisation des moutons à Bouaké, Côte d'Ivoire : Variation des prix sur le marché de petits ruminants. » *Revue Elevage et Médecine Vétérinaire des Pays tropicaux*, vol 58, n° 1-2, pp. 95-101.

UNHCR ET UICN, 2005, *Les animaux dans les situations d'accueil des réfugiés, un manuel pratique pour une meilleure gestion des activités d'élevage*, Unité de l'environnement, Genève, 78 pages.

YARO Zafianou, 2013, *Gestion des déjections animales de l'élevage dans la ville de Bobo-Dioulasso*, Mémoire de fin de cycle. Université polytechnique de Bobo, 70 pages.

**CONTRAINTE D'EXPLOITATION D'UNE ZONE HUMIDE :
EXEMPLE DE LE PLAINE ALLUVIALE DE GONATE
(CENTRE-OUEST, COTE D'IVOIRE)**

DIARRA Ali*
ADOU Aka Giscard*
KOUASSI N'guessan Harison Leuren*

Résumé

Dans la sous-préfecture de Gonaté, la plaine alluviale est, traditionnellement, une zone importante pour la production agricole. Cependant, depuis ces dernières décennies, force est de constater que cette plaine alluviale de la localité de Gonaté cultivée auparavant par les paysans est inondée d'eau. De ce fait, elle fait partie des zones les plus marginalisées à cause de son inondation. Cela se traduit par le manque de connaissance de la topographie du relief et de la non maîtrise de l'eau qui sont les contraintes liées à l'exploitation de la plaine. Cette étude se propose alors d'analyser les contraintes liées à l'exploitation de la plaine alluviale de Gonaté à partir de l'approche cartographique. L'approche méthodologique utilisée s'est appuyée sur une analyse qualitative à travers le traitement d'une image DEM (digital élévation model). L'analyse cartographique de la plaine alluviale de Gonaté à partir de l'image DEM, révèle que l'exploitation de cette plaine alluviale est liée à sa topographie et au fonctionnement hydrologique. De ce fait cette analyse consiste à mettre en évidence les contraintes liées à l'exploitation de la plaine alluviale de Gonaté.

Mot clés : Plaine alluviale, vulnérable, morphologie, zone humide, Gonaté.

Abstract

In the Gonaté sub-prefecture, the alluvial plain has traditionally been an important area for agricultural production. However, in recent decades, it is clear that this alluvial plain of the locality of Gonaté previously cultivated by the peasants is flooded with water. As a results, it is one of the most marginalized areas due to its flooding. This results in the lack of knowledge of the topography of the relief and the lack of control of the water which are the constraints linked to the exploitation of the plain. This study then proposes to analyze the constraints linked to the exploitation of the Gonaté alluvial plain from the cartographic approach used was based on a qualitative analysis through the processing of a DEM (digital elevation mode) image. The cartographic analysis of the Gonaté alluvial plain from the DEM image reveals

* Université Jean Lorougnon Guedé de Daloa (Côte d'Ivoire) ; Email : diarraali225@yahoo.fr

* Université Jean Lorougnon Guedé de Daloa (Côte d'Ivoire) ; Email : giscardadou@yahoo.fr

* Université Jean Lorougnon Guedé de Daloa (Côte d'Ivoire) ; Email : harisokouassi1@gmail.

Com

that the exploitation of this alluvial plain is linked to its topography and hydrological functioning. Therefore this analysis consists in highlighting the constraints linked to the exploitation of the alluvial plain of Gonaté.

Keywords: alluvial plain, vulnerable, morphology, wet area, Gonaté

Introduction

L'exploitation des plaines alluviales se font en général en ne tenant compte que de l'emprise de l'ouvrage. « La plupart de ces exploitations est confrontée à d'énormes problèmes parmi lesquels figurent l'inondation en amont, le manque d'eau en aval et le comblement précoce des cours d'eau par les dépôts solides » (F.N. Binaté, 2001, p.8). Une baisse drastique de la pluviométrie, principal facteur climatique comme identifié dans plusieurs études de (P. Hubert *et al*, 1998, p220). Selon J. P. Bricquet *et al*. (1997; p. 122), « cette baisse de la pluviométrie a eu plusieurs conséquences, le plus souvent dramatiques (sécheresse des années 1970 et 1980, 1984, 2006 dans plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest) ».

« En Côte d'Ivoire, des études globales et locales ont été menées par différents auteurs. Ceux-ci ont mis en évidence les impacts de la variabilité climatique sur l'eau et la morphologie du milieu » (P. Hubert *et al*, 1998, p. 271 ; M.B. Saley, 2003, p.123). Un des enjeux majeurs des recherches sur ce phénomène complexe à savoir la variabilité climatique, est d'étudier son impact sur les ressources en eau et le milieu physique qui peut différer d'une région à une autre afin de réussir à le maîtriser dans le sens de l'aménagement des plaines alluviales.

Gonaté sous-préfecture du département de Daloa, est située dans le Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire. Cette localité, regorge de nombreuses potentialités naturelles parmi lesquelles figure la plaine alluviale. « La connaissance de la plaine alluviale de Gonaté pour la mise en valeur revêt un intérêt important et est devenu un enjeu majeur du développement agricole afin de réduire les contraintes morphologiques, géologiques, pédologiques et hydriques » (K. T. Souberou *et al*, 2016 p. 10). Or, la mise en valeur des plaines alluviales exige une connaissance du potentiel disponible à travers leur spatialisation.

Les plaines alluviales sont généralement des zones humides, souvent considérées comme des milieux fertiles qui peuvent, moyennant un aménagement, porter des cultures permanentes et intensives. Ces plaines alluviales sont généralement peu ou pas cultivées. Certains voient en eux une réponse à la pression foncière croissante sur les terres pluviales. Mais les paysans, propriétaires des parcelles de cette plaine alluviale de Gonaté rencontrent des difficultés

pour son exploitation, qui peuvent être liée au relief et à la non maîtrise de l'eau qui sont les contraintes liées à l'exploitation de la plaine.

Face à ces problèmes, toute exploitation hydro agricole doit tenir compte du système contenant l'ouvrage et surtout connaître le milieu physique qui sera l'objet d'aménagement. D'où la nécessité d'avoir une pensée systémique dans la conception des projets en irrigation de proximité.

Ces constats posent la problématique de l'exploitation d'une plaine alluviale par l'approche cartographique. En d'autres termes, comment à partir de l'approche cartographique montrer l'exploitation de la plaine alluviale de Gonaté ? De cette question découle la question suivante : quelles sont les contraintes liées à l'exploitation la plaine alluviale de Gonaté ?

La présente étude a pour but d'analyser les contraintes de l'exploitation de la plaine alluviale de Gonaté par l'approche cartographique.

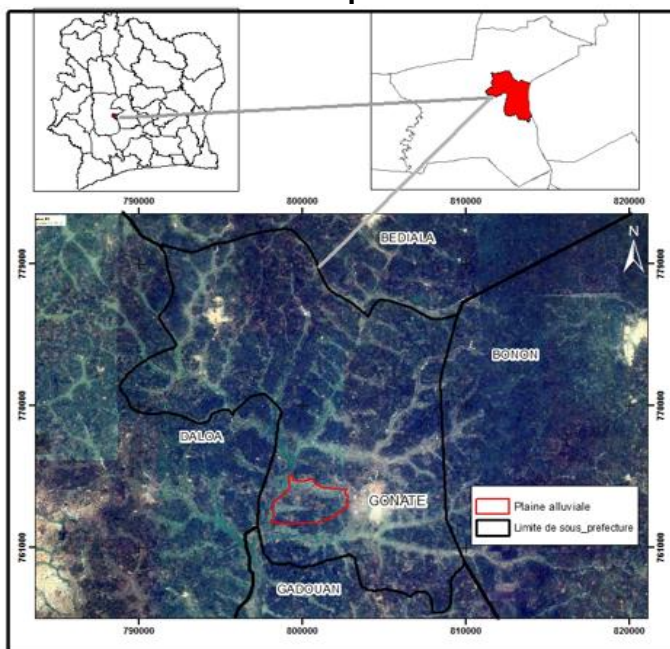
1. données et méthodes

1.1. Présentation de l'espace d'étude

La sous-préfecture de Gonaté dans laquelle se trouve le secteur d'étude se situe à 22 kilomètres de Daloa dans la région du Haut-Sassandra.

Le secteur d'étude est la plaine alluviale de Gonaté. Elle est comprise entre 7°8' et 8°1' de longitude Ouest et 7°5' et 7°8' de latitude Nord. Cette surface regorge d'importants atouts naturels.

Carte 1: Localisation de la sous-préfecture de Gonaté et de sa plaine alluviale



Source : BNETD 2017 et Globale Mapper 2018 (Réalisation : Harison, 2018)

1.1.1. L'environnement physique de la plaine alluviale de Gonaté

1.1.1.1. Un climat de type tropicale humide favorable

La plaine alluviale de Gonaté bénéficie d'un climat chaud et pluvieux de type tropical humide. Elle se caractérise par l'abondance des précipitations de plus de 2000 mm de pluie par an, par une forte humidité atmosphérique, par des températures élevées mais pas excessives et par de faibles amplitudes thermiques. Le climat est rythmé par quatre saisons d'origine pluviométrique de durée inégale. Selon M. Eldin, (1971, p. 25), on distingue deux saisons pluvieuses : la grande saison et la petite saison des pluies. La grande saison pluvieuse s'étend sur près de cinq (5) mois de mars à juillet et la petite saison se situe entre septembre et novembre. Entre ces deux périodes arrosées s'intercalent deux périodes de faible pluviosité appelées saison sèche. On distingue comme pour les pluies, une grande et une petite saison sèche. La grande saison sèche couvre le mois de décembre, janvier, février, et début mars alors que la petite saison va d'août à septembre.

1.1.1.2. Une formation pédologique essentiellement ferralitique

A première vue, la plaine alluviale présente une étendue considérable avec des sols ferralitiques fortement dessaturés. A l'analyse, cette plaine offre une mosaïque de sols issus de différentes roches-mères. **Pour** A. Perraud, (1971, p 22), on distingue des sols ferralitiques sur roches éruptives et métamorphiques. Ce sont en général des sols profonds à forte teneur en argile et à bonne rétention en eau. Ils conviennent à la culture de la maraichère et des cultures vivrières.

1.1.1.3. Un réseau hydrographie relativement dense

Le réseau hydrographique est, relativement dense, et est principalement drainée par le cours d'eau la Gorée généralement d'ordre 2 ou 3. La Gorée a une longueur linéaire d'environ 60 km (G. Girard, 1961, p 41). L'ensemble des cours d'eau du bassin présente un régime d'intermittence caractérisé par un assèchement en saison sèche et une reprise des écoulements en saison humide. L'écoulement de la Gorée s'effectue sur la plaine du Nord vers le Sud (Carte 2).

1.1.1.4. Un relief caractérisé par la plaine alluviale

La topographie de la plaine alluviale est fortement vallonnée, avec des altitudes comprises entre 235 m à l'amont (sud) et 260 m à l'aval (est) pour une pente moyenne de la rivière principale (J. L. Guillaumet et *al*, 2007, p 48). La plaine alluviale de Gonaté est légèrement plane et ondulée avec une position topographique d'altitude de 25 m et une pente de 3% (Carte 2).

1.1.2. L'environnement socio-économique de la plaine alluviale de Gonaté

La localité de Gonaté dans laquelle est située la plaine alluviale est érigée en sous-préfecture depuis le 6 octobre 2005. Elle est issue de l'ancienne circonscription administrative de Bédiala. La nouvelle sous-préfecture de Gonaté compte 40 780 habitants en (2014) (RGPH, 2014). Parmi cette population, celle qui occupe la plaine alluviale est composée en majorité d'étrangers, d'allochtones et de quelques autochtones Gouro. Les activités socio-économiques sont basées sur des cultures à vocation vivrière (banane, igname, patate), maraichère (tomate, gombo, aubergine etc.) ou de rente (hévéa, anacarde). Ces cultures sont exclusivement de type pluvial avec irrigation. Cette population est essentiellement rurale.

Comme la plupart des régions de la Côte d'Ivoire, les populations autochtones cohabitent avec les allogènes et participent aux activités économiques de la localité. Les étrangers se proposent comme main d'œuvre dans les plantations. En effet, le dynamisme économique qu'a connu notre pays la Côte d'Ivoire depuis les années 1970 a favorisé des

conflits fonciers dans la sous-préfecture de Gonaté et surtout dans la plaine alluviale entre autochtones Gouro et étrangers.

1.2. Données numérique et cartographique

Ces données concernent une image DEM de 2013 dont les caractéristiques sont consignées dans le tableau 1.

Tableau 1: Caractéristiques de l’image DEM

Date de prise de vue	Source	Capteur	Résolution spectrales
2013	DEM	DEM	30m

Source : <http://earthexplorer.usgs.gov> le 28 février 2019

L’image DEM a été téléchargée gratuitement sur le site internet <http://earthexplorer.usgs.gov>. Elle a servi à établir les différentes cartes de la plaine alluviale de Gonaté présentée dans cet article ainsi que la carte de localisation de l’espace d’étude.

1.3. Traitement de donnée

L’analyse des contraintes de l’exploitation agricole de la plaine alluviale de Gonaté a été possible par la construction des cartes suivantes : la carte d’altitude, la carte de pente et celle du bassin de la plaine. Ces différentes cartes ont été réalisées à travers le logiciel Arcgis par le biais de l’outil Arctoolbox. L’image DEM a servi pour la réalisation des cartes précitées. Le processus d’élaboration se perçoit à travers la figure 1.

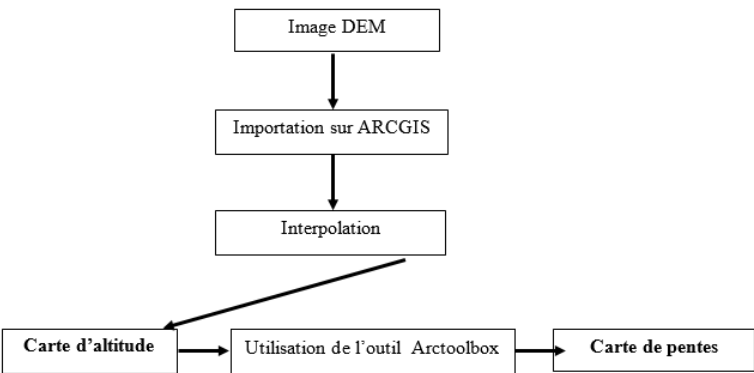


Figure 1: Méthode d’élaboration des cartes d’altitude et de pentes

Ces différentes cartes mettent en évidence le niveau de pente de la plaine et la morphologie.

La réalisation des cartes du bassin versant de la plaine, du réseau hydrographique et l'observation directe effectuée sur le terrain a permis l'analyse du fonctionnement hydrologique de la plaine alluviale de Gonaté. Le processus d'élaboration de ces cartes a été possible aux moyens du logiciel Arcgis est le suivant (Figure 2).

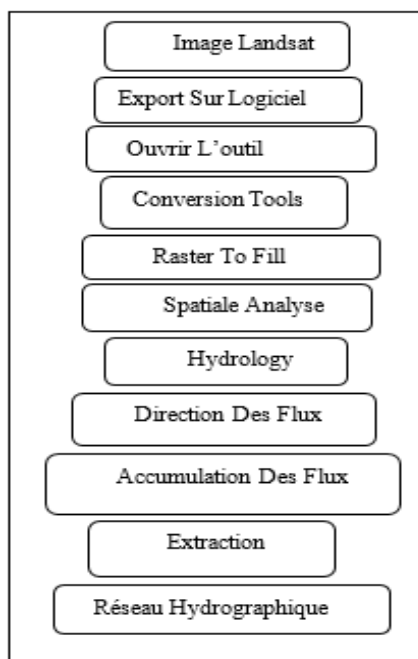


Figure 2 : méthode d'élaboration d'un réseau Hydrographique

2. Résultats

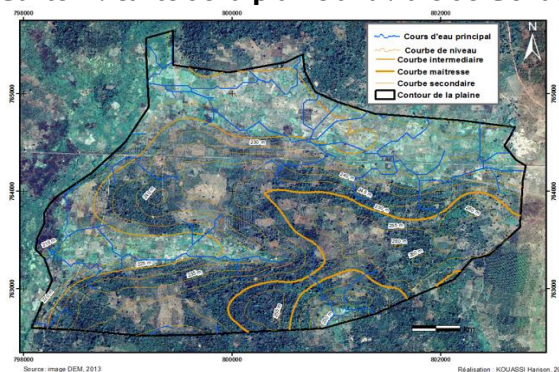
2.1. La topographie, une contrainte liée à l'exploitation de la plaine alluviale

2.1.1. Les composants du relief facteur explicatif de la topographie

Le relief révèle les phénomènes qui se déroulent à la surface terrestre. Il est le facteur explicatif prépondérant des contraintes liées à l'exploitation de la plaine. Cependant, celui de la plaine alluviale de Gonaté conditionne l'exploitation. La caractérisation de ce relief est donc un besoin essentiel pour l'exploitation de la plaine. Elle se fait par dérivation de nombreuses variables (carte de pente, carte d'altitude, carte de niveau, etc.). Elle nécessite une modélisation numérique. Tous

ces éléments d'ensemble participent à la description du milieu physique. Le relief de cette plaine est composé de pente et d'altitude.

Carte 2 : carte de la plaine alluviale de Gonaté



L'allure de ces courbes de niveau présente une topographie peu accidentée dont la surface est légèrement plane. Cependant, à travers cette carte, on constate différentes courbes de niveau au Nord et Sud-Ouest dont les valeurs sont comprises entre 200 m et 230 m. Celle du Sud, de l'Est et du Centre sont moins resserrées avec des valeurs comprises entre 235 m et 260 m.

Cette plaine alluviale est composée de plusieurs vallées avec plusieurs niveaux de pentes faibles qui permettent l'écoulement et l'encaissement des cours d'eau à sa surface. En effet, ces vallées sont des points de rassemblement d'eau. En période de crue, l'eau déborde et coule sur toute l'étendue de la plaine. Cela entraîne une inondation des cultures (Photo 1).

Photo 1 : surface inondée par l'eau



Source : (nos enquêtes, Harison Kouassi 18 février 2019)

La photo 1 montre les cultures de patates qui sont inondées lors des périodes de crue. Par ailleurs, lors des pluies, cette parcelle sous forme de vallée est inondée car à ce niveau, l'eau n'arrive plus à circuler et stagne.

L'inondation des cultures favorisées par la topographie de la plaine empêche ainsi les paysans d'exploiter cette plaine. De ce fait, le simple fait que la topographie de la plaine alluviale de Gonaté soit vallonnée, entraîne une mauvaise répartition de l'eau au niveau des parcelles cultivées. En outre, l'inégalité au niveau des courbes de niveau explique l'inégale répartition des cultures compte tenu de la planitude de la plaine.

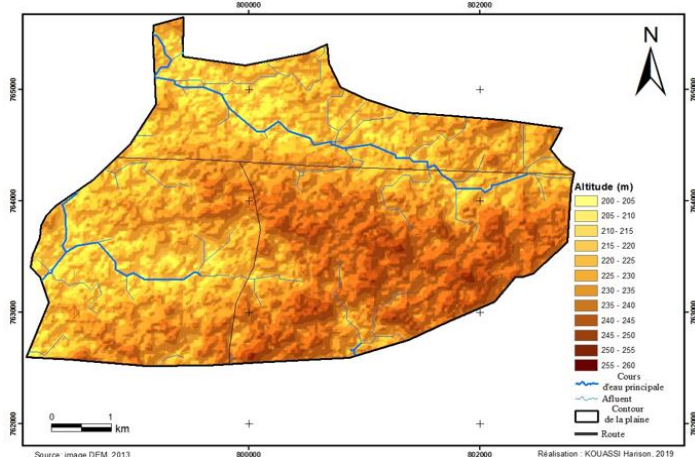
2.1.2. Les différents niveaux d'altitude facteur : explicatif de la morphologie de la plaine

La topographie du bassin de la plaine alluviale est relativement accidentée, caractérisée par des pentes en générale faibles, moyennes et très faibles à l'exception des zones planes et des bordures des cours d'eaux principaux.

La carte 3 présente les altitudes de la plaine alluviale de Gonaté, ainsi que leurs morphologies.

Ces altitudes sont représentées en plusieurs classes que nous avons regroupé en trois (3). Nous avons les altitudes allant de 200 m à 220 m représentées par la couleur jaune ensuite les altitudes de 220 m à 245 m représentées par la couleur orange et enfin celles de 245 m à 260 m en marron. Les altitudes comprises entre 200 m et 220 m représentent les altitudes de très faibles niveaux où les eaux généralement s'accumulent et inondent la plaine. Ensuite, celles comprises entre 220 m et 245 m montrent les surfaces légèrement planes qui font office de transition entre les surfaces à pente très faible et les surfaces à pente moyennement faible. Et enfin les altitudes comprises entre 245 m et 260 m représentent les surfaces à altitudes moyennes qui dominent la plaine et qui ne sont pas sujets à des inondations (carte 3).

Carte 3 : Altitude de la plaine alluviale



De ce fait, la majorité des basses altitudes de la plaine est localisée au Nord et Sud-Ouest. Au Centre et au Sud représentent les parties exploitées où nous observons les altitudes moyennes. A l'Est et au Centre, nous avons les altitudes les plus élevées de la plaine. Cependant, l'inégalité perçue au niveau des altitudes montre que la surface de la plaine alluviale de Gonaté dans l'ensemble n'est pas plane.

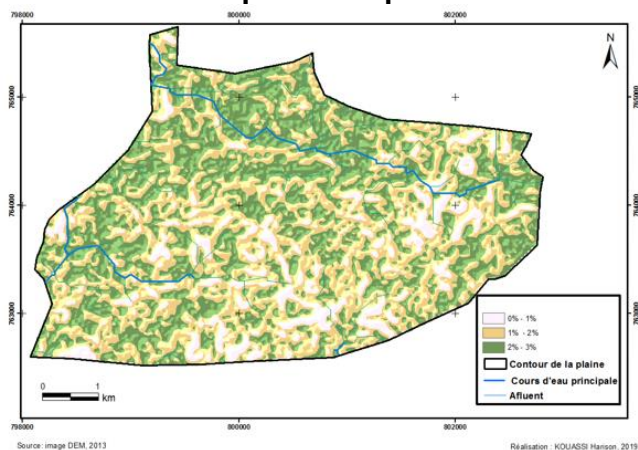
2.1.3. Le niveau de pentes : une contrainte de l'exploitation de la plaine

La carte des pentes ainsi présentée détermine les formes de versants. Cette carte présente 3 niveaux de pente que sont les pentes très faible (0% - 1%), les pentes faible (1% - 2%) et les pentes moyenne (2% - 3%) (Carte 4).

Les pentes très faibles correspondent à la faiblesse de l'écoulement d'eau et du drainage, ce qui traduit la présence de forte inondation à la surface. Les pentes moyennes correspondent à l'écoulement de l'eau et du drainage ; ce qui correspond à une absence d'inondation de la surface. Les pentes faibles correspondent à un écoulement faible de l'eau et du drainage qui représentent, une inondation faible de l'espace.

En effet, les formes de versants qui caractérisent le relief de la plaine alluviale ont souvent des limites qui correspondent à des seuils de pente. Il ne représente que le passage nécessaire d'un système érosif. Les formes des versants sont bien marquées avec leurs séquences convexes, rectilignes et concaves.

Carte 4 : carte de pente de la plaine alluviale de Gonaté



Le niveau de pente de la plaine alluviale de Gonaté justifie l'inondation de certaine surface de la plaine alluviale pendant les périodes de crue et pluvieuses.

En effet, la partie Nord de la plaine alluviale est la partie la plus exploitée, car les surfaces sont moins accidentées et légèrement plane dans l'ensemble. Le sol de cette surface est très fertile, riche en matière organique car le système érosif et l'inondation sont moins prononcés.

Quant aux parties Sud, Centre et Est de la plaine alluviale, l'exploitation est très pénible car la plaine présente une surface légèrement plane et composée de vallée et d'interfluve. A ce niveau le sol perd sa richesse à cause de la présence d'inondation et du système érosif.

2.2. L'inondation de la plaine une contrainte de son exploitation

2.2.1. Le rôle de l'eau dans l'exploitation de la plaine

L'eau est un élément constitutif, fondamental de la vie. Elle est en amont de toute activité économique. Depuis toujours, se pose le problème de cette ressource rare et vitale tant dans sa mobilisation que dans sa protection et sa préservation. Cette ressource est aussi très importante pour l'agriculture. Cependant, elle participe à la destruction des activités agricoles ainsi qu'à la dégradation de la surface sur laquelle elle coule lorsqu'elle est mal utilisée. L'eau qui coule sur la plaine alluviale de Gonaté est importante pour les activités agricoles mais constitue le problème auquel la plaine est confrontée pour son exploitation. Les problèmes générés par cette ressource sont dus au changement climatique, ce qui peut occasionner l'inondation (photo 2), l'érosion, la perte de production et la réduction du rendement.

Photo 2 : Inondation de la plaine



Source : (Harison, vue prise le 19/02/2019 Gonaté)

La photo 2 présente l'inondation de la plaine alluviale. Elle, justifie l'inondation de la plaine énumérée en aval dans la cartographie des pentes et celle de la couverture végétale en amont.

2.2.2. Etude du bassin versant de la plaine alluviale

Le bassin versant présente plusieurs nids d'eau dont, le cours d'eau principale est la Gorée, les affluents couvrent pratiquement toute la plaine alluviale. La tête de la plaine alluviale est élargie en spatule ou en amphithéâtre. Le ruissellement se fait de l'amont jusqu'à en aval et atteint la nappe.

2.2.2.1. La partie amont :

La nappe de surface inonde le centre de la plaine alluviale et peut persister en début de saison sèche. Ainsi, le ruissellement de surface se concentre dans le centre de la plaine. Les ravines d'érosion venant du versant créent des zones d'inondation et d'écoulement de la surface.

Cependant, le degré et le temps d'inondation en période de crues dépendent de la pente et du contrôle hydraulique en aval. La violence des crues dépend du régime pluviométrique et de la perméabilité des versants.

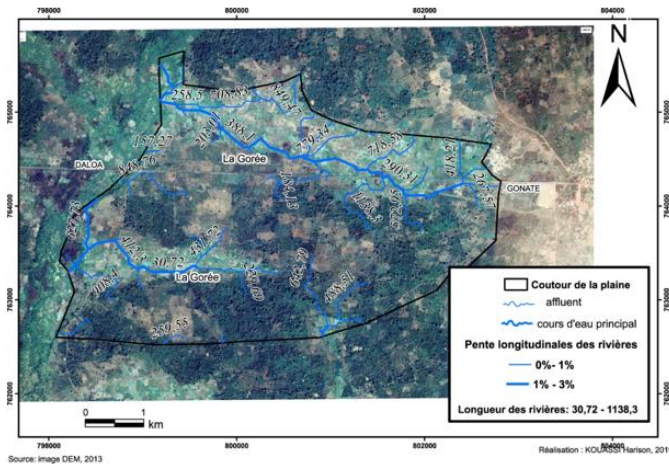
La plaine alluviale est souvent perméable en début de saison des pluies. Elle devient rapidement imperméable lorsqu'elle est gorgée d'eau.

2.2.2.2. La partie aval :

La plaine est bordée d'eau et empêche son exploitation. En pleine saison, les pluies inondent la plaine alluviale, les crues ont

généralement du mal à s'évacuer, le temps et le niveau de submersion dépend de la topographie de la plaine alluviale en aval.

Carte 5 : carte du bassin versant de la plaine alluviale de Gonaté



La perméabilité de ces sols est assez faible vu leur texture argilo-sableuse. Elle varie en fonction de l'état de surface : sur la partie non cultivée, le sol est couvert de certains végétaux. C'est dans cette partie que l'on trouve le plus fréquemment les cultures inondées ou détruites car elles sont délaissées par les paysans à cause de son accès difficile.

L'étude du bassin versant de la plaine alluviale de Gonaté justifie la présence permanente d'eau qui est la cause de l'inondation constante en période de crue et de pluie ainsi que la dégradation du sol et la destruction des cultures.

3. Analyse et discussion

La plaine alluviale de Gonaté à l'instar de tous les espaces de la planète a connu une évolution. Elle est caractérisée par son milieu physique et naturel qui fait d'elle un espace riche et favorable aux activités agricoles. Ces caractéristiques font d'elle un secteur propice à l'exploitation agricole. Cependant, elle est confrontée à certaines contraintes telles que la morphologie du relief et l'eau. La présence importante de l'eau et de la morphologie du relief sont favorables aux activités agricoles, mais représentent aussi une contrainte d'exploitation de la plaine.

L'écoulement du bassin versant de la Gorée en période de crue et de pluie dans la plaine empêche les paysans à exploiter la plaine. Pour les chercheurs comme B. Lidon., *et al*, (1996, p.195) « Les difficultés

que rencontre l'exploitation des plaines alluviales en milieux humides sont liées à l'eau ».

Les résultats de l'analyse des contraintes liées à l'exploitation de la plaine identifient l'eau comme premier facteur limitant l'exploitation de la plaine. En effet, la pluviométrie de la zone est caractérisée par des pluies de longue durée. L'écoulement annuel dans la plaine alluviale est constitué de quelques crues (rarement plus de 10) violentes et brèves dans le temps. Dans la plaine, les plus fortes crues ne durent pas plusieurs jours. Après chaque crue, l'écoulement s'arrête, laissant des chapelets de mares dans la plaine, à la faveur des seuils naturels. Les plus fortes crues surviennent en début des saisons de pluie avant la mise en place des activités agricoles et au moment où les orages à forte intensité sont les plus probables. Une seule crue peut occasionner des écoulements importants. Ces crues violentes arrachent les cultures lorsqu'elles surviennent. Ces résultats se vérifient avec celle de D. Noufé, (2012, p. 125) dans son étude sur les vitesses du courant réalisée à Keur où toute la riziculture, mise en place pendant les périodes de fortes pluies, a été emportée par la crue survenue.

Malgré la topographie que présente la plaine alluviale, la mise en valeur, présente un potentiel de fertilité tel que la mise en culture devient systématique dans les secteurs propices. Certains de nos résultats sont en contradiction avec ceux de S. VALET (1985, p.15), ceux-ci montrent que dans la plaine, les caractéristiques hydro pédologiques ont entraîné une stratégie adéquate de mise en valeur par les agriculteurs afin de résister au mieux aux variations d'alimentation hydrique. Dans le système de production, la riziculture est marginale et spéculative, ce qui peut entraîner le risque de perte des semis par une crue importante.

P. PEREZ, (1991, p.13) souligne que « l'aménagement d'une plaine alluviale s'intègre dans un dispositif prenant en compte les problèmes de dégradation des sols, de redistribution de l'eau et de déséquilibre du système de culture des versants ». Cependant, une étude par télédétection spatiale effectuée par P. RUELLE, et al, (1990, p. 30) a permis, en première approximation, d'évaluer les zones de plaine alluviale potentiellement exploitable. Dans laquelle il souligne qu'« un aménagement en maîtrise totale de l'eau (barrage et irrigation) n'est pas envisageable ». La ressource annuelle en eau de surface est précaire, les crues peuvent être violentes et les terres en aval de l'ouvrage ne présentent pas les superficies nécessaires pour amortir les ouvrages.

Conclusion

La représentation du relief et du réseau hydrographique à travers les cartes ont permis de montrer que ceux-ci sont les contraintes auxquelles fait face les paysans exploitants la plaine alluviale de

Gonaté. La topographie de la plaine est vallonnée, avec des altitudes comprises entre 200 m à l'amont (nord) et 260 m en aval (sud) pour une pente moyenne. Il faut retenir que la plaine alluviale est située dans un relief de plateau qui est accidenté et couvert de vallées et de plusieurs bas-fonds. Aussi, quant à son réseau hydrologique il est composé de cours d'eau qui coulent sur toute l'étendue de la plaine, ainsi que les eaux pluviales abondantes qui rendent difficile l'exploitation de la plaine. Ces nombreuses vallées se trouvant dans la plaine constituent une difficulté pour la population. Cependant, ce n'est non seulement la non maîtrise des eaux et son écoulement mais aussi la manière dont celle-ci est occupée qui met en difficulté l'exploitation de cet espace et entraîne son inondation en période de crue et le manque d'eau en période de sécheresse.

Références bibliographiques

- AMANI Yao Célestin, 2006, « Production agricole et changement climatique : vers une tragédie des comportements paysans à Tiassalé ». *European Scientific journal*, vol. 8, n°16, juillet 2012, pp. 227-244
- BINATE Fofana Namizata, 2001, *Analyse de l'impact de la dévaluation sur l'efficacité technique des producteurs de riz pluvial dans la région du Centre-Ouest* : CIRES, Abidjan, 12 p.
- BRICQUET Jean Pierre, BAMBA Fatogoma, MAHE Gil, TOURE Mamadou, OLIVRY Jean Claude, 1997, « Evolution récente des ressources en eau de l'Afrique atlantique. » *Rev. Sci. Eau*, 3 : pp : 321 - 337.
- BROU Yao Télésphore, SERVAT Eric, et PATUREL Jean Emmanuel, (1998), « Activités humaines et variabilité climatique : cas du Sud forestier ivoirien ». *Publication IAHS*, n°.252, pp. 365-373.
- BROU Yao Télésphore, 1990, *Méthodes d'irrigation. In Gestion des eaux en irrigation*. Manuel de formation n° 5, FAO, 65 p.
- BROU Yao Télésphore, AKINDÈS Francis, BIGOT Sylvain, 2005, « La variabilité climatique en Côte d'Ivoire : entre perceptions sociales et réponses agricoles. » *Cahiers Agricultures*, vol 14, n°6, nov.-déc. 533-540.
- BROU Yao Télésphore, AKINDÈS Francis, BIGOT Sylvain, 2005, *Climat, mutation socio-économiques et paysages en Côte d'Ivoire*. Habilitation à diriger des recherches, Université de Lille, France, 212 p.
- BROU Yao Télésphore, 1997, *Analyse et dynamique de la pluviométrie en milieu forestier ivoirien : recherche de corrélation entre les variables climatiques et les variables liées aux activités anthropiques*. Thèse de Doctorat 3ème cycle, Université de Cocody, Abidjan, Côte d'Ivoire, 210 p

- ELDIN Michel, 1971, « Le climat. ». *Le milieu naturel de Cote d'Ivoire*, mémoires ORSTOM, pp. 73-108.
- GIRARD. George, 1961. *Etude du bassin de la haute Bagoé, résultats de la campagne 1960*, ORSTOM, p 82
- GUILLAUMET Jean Louis, ATOUF Issam, 2007, « Problématiques de la gestion des systèmes d'irrigation et de l'utilisation de l'énergie électrique en agriculture ». *Revue HTE* n°136, pp. 47-57.
- HUBERT Pierre, SERVAT Eric, PATUREL Jean Emmanuel, BENDJOUDI Hocine, CARBONEL Jean Pierre, 1998, « La procédure de segmentation, dix ans après. ». *Water Resources Variability in Africa during the XXth Century (Servat E., Hughes D., Fritsch J. - M., Hulme M., Eds)*, 267 - 273. Wallingford: IAHS Press, IAHS Publ. 252: pp.: 267- 273.
- LIDON Bruno, BLANCHET Fabien, LEGOUPIL Jean-Claude, 1996, « Le diagnostic rapide hydraulique d'un aménagement de basfond: choix du type, évaluation de l'impact en relation avec son coût. Aménagement et mise en valeur des bas-fonds au Mali. Bilan et perspectives nationales, intérêt pour la zone de savane Ouest-africaine ». *Actes du séminaire*, 21- 25 Octobre 1996, Sikasso, Mali. Colloques, Cirad, Montpellier, France, pp. 191-199.
- NOUFE Dabissi, 2012, *Changement climatique et agriculture : cas de l'Est ivoirien*. Saarbrücken (Paf), <http://www.presses.academiques.com> ISBN-13 : 978-3-8381-8929 -1, p 516
- PEREZ Pascal, 1991, *Essai de caractérisation des plaines alluviales par l'utilisation de la télédétection spatiale*, Siné-Saloum, Sénégal. ISRA-ORSTOM. P 22
- PERRAUD Aldophe, 1971. « Les sols ». *Le milieu naturel de la Cote d'Ivoire*. Memoirs ORSTOM, pp.265-391.
- RUELLE Phillippe, SENE Marie Ndeo, DIATTA Malainy, PEREZ Pascal, 1990, *Défense et restauration des sols. Fiches techniques*. Dakar, ISRA, p.50. (Coll. Fiches techniques, vol. 1, n° 1).
- SALEY Mahaman Bachir, 2003, *Système d'Informations Hydrogéologiques à Référence Spatiale, discontinuités pseudo-images et cartographies thématiques des ressources en eau de la région semi-montagneuse de Man (Ouest de la Côte d'Ivoire)*. Thèse de Doctorat unique, Université de Cocody, 211 p
- SOUBEROU Kafilatou Teniela, OLOUKOI Joseph et AMOUSSOU Ernest, 2016, « Cartographie du potentiel en bas-fonds aménageables de la commune de Materi au Bénin ». p. 18
- VALET Sébastien., 1985, *Note explicative de la carte d'occupation comparative des sols 1970-1983 de la région de Thyssé Kaymor (Siné-Saloum)*. Montpellier, CIRAD-IRAT. 22 p.

SAISONNALITE DU PALUDISME DANS LA VILLE DE DUEKOUÉ (COTE D'IVOIRE)

BAKARY Koné*

Résumé

Cet article formule l'hypothèse de l'existence, dans la ville de Duékoué, d'une corrélation entre les variations saisonnières du climat et l'occurrence du paludisme. La recherche documentaire, l'enquête de terrain ont donné les résultats suivants: A Duékoué, le climat a quatre saisons dont deux humides et deux sèches. De janvier à mars, la hauteur des précipitations est en progression (22,1mm ; 56,9mm et 135mm). Pendant la même période le nombre de cas de paludisme régresse (177; 141 ; 108). De juin à août la tendance est à la baisse au niveau de la précipitation (62,1mm ; 61,1mm ; 35,2mm). Dans le même laps de temps, on assiste au mouvement contraire au niveau du nombre de cas de paludisme. Le nombre de cas de paludisme augmente (202 ; 516 ; 596). Il en résulte que le nombre de cas de paludisme, dans le temps, est inversement proportionnel à la hauteur des précipitations. Il y a une relation entre la hauteur des précipitations avec le nombre de cas de malades du paludisme. Le pic du paludisme est décalé dans le temps par rapport au pic des précipitations. La saisonnalité du paludisme s'explique par l'écologie du vecteur qui a besoin d'eau et d'une température d'au moins 18°C pour vivre et se multiplier. L'étude confirme l'hypothèse de l'existence d'une corrélation entre les variations saisonnières du climat et l'occurrence du paludisme dans la ville de Duékoué.

Mots clés : Côte d'Ivoire, Duékoué, saisonnalité, paludisme.

Abstract

This article assumes the existence, in the city of Duékoué of a correlation between seasonal variations and the occurrence of malaria. The desk research and the field investigation delivered the following results: In the city of Duékoué there are four climatic seasons. Two rainy seasons and two dry seasons. From January to March, the Rainfall level is in progress (23.1 mm; 56.9 mm and 13.5 mm). During the same amount of time, the number of malaria cases decreases (177; 141; 108). From June to August the trend is downward as far as Rainfalls are concerned (62.1 mm; 61.1 mm; 35.2 mm). At the same time we are witnessing the opposite movement in terms of number of malaria cases. The number of malaria cases increases (202; 516; 596). It can be concluded that the number of malaria cases over time is inversely proportional to the rainfalls level. The observation is as follows: The number of malaria cases is shifted in time relatively to number of rainfalls. The seasonality of malaria is explained by vector ecology which needs water and a temperature

* Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire) ; Email : konesidick@yahoo.fr

that does not exceed 18°C to live and multiply. The survey confirms the assumption of the existence of a correlation between seasonal variations of the climate and occurrence of malaria in the city of Duékoué.

Keywords: Côte d'Ivoire, Duékoué, seasonality, malaria.

Introduction

Le paludisme, en Afrique subsaharienne est une préoccupation tant pour les décideurs que pour la communauté scientifique. La maîtrise durable de cette maladie en Afrique subsaharienne est mise en péril par une paupérisation progressive associée à l'élargissement de l'épidémie du VIH-SIDA. La difficulté de diagnostic, plus de 100 ans après la découverte du cycle du paludisme et de sa transmission par des anophèles, la résistance au traitement et l'accès insuffisant aux structures de santé viennent aggraver la situation N. OTHINGUÉ (2005, p 6).

Le paludisme est une maladie parasitaire potentiellement mortelle transmise par des moustiques. En Europe, il était considéré comme venant de l'air vicié et des miasmes des marécages jusqu'à l'élaboration du modèle pasteurien et la découverte du parasite en 1880. Par la suite, les scientifiques ont découvert que le parasite était transmis d'une personne à une autre, précisément par les piqûres d'un moustique l'anophèle femelle. L'Afrique au sud du Sahara, Madagascar et les îles péri-africaines hébergent les vecteurs du paludisme, toutes les 4 espèces de parasites spécifiquement humains (*plasmodium vivax*, *plasmodium malariae*, *plasmodium uvale* et *plasmodium falciparum*). Le paludisme est une des maladies parasitaires tropicales les plus fréquentes dans le monde qui fait plus de victimes que toute autre maladie transmissible en Afrique. On estime son incidence mondiale entre 300 et 500 Millions de nouveaux cas dans le monde par an. Plus de 90% des cas de paludisme surviennent en Afrique au sud du Sahara F. SAMASSA (2010, p 30). Chaque année le paludisme tue plus de 3 milles personnes par jour en Afrique subsaharienne. Le taux de mortalité dû au paludisme est d'au moins 85% en Afrique, de 8% en Asie du Sud-est, de 5% dans l'Est de la Méditerranée et de 1% dans l'Ouest du Pacifique. P. TUO (2013, p35). Environ 40% de la population mondiale habitant des pays les plus pauvres sont exposés, au paludisme. En Afrique, selon la Déclaration d'Abuja (2000), le paludisme tue un enfant africain toutes les 30 secondes et représente environ 90% des décès enregistrés dans les centres de santé. Avec 10% de la charge totale de morbidité du continent, le paludisme engloutit 40% des dépenses de santé publique. Plus de 12 milliards de dollars de perte annuelle de PIB sont dus au paludisme. P. TUO (2013, p35)

En Côte d'Ivoire, le paludisme constitue la première cause de morbidité et de mortalité. Dans les établissements sanitaires, une personne sur trois diagnostiquées souffre du paludisme, et l'incidence

est de 146%0. En outre, il constitue le facteur principal de mortalité maternelle et infantile. Chez les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans, cette maladie représentait en 2003, environ 42% des causes de consultation et respectivement 36,07% et 62,44% des causes d'hospitalisation P. TUO (2013, p35). Dans les milieux scolaires et professionnels, le paludisme est la principale cause d'absentéisme (40 à 60%). Par ailleurs, une étude menée en 2001 montre que le paludisme a fait baisser la capacité de travail des producteurs agricoles entraînant la baisse du PIB de 1,33% P. TUO (2013, p35). Le paludisme a constitué, constitue et constituera un grand problème de santé publique en Afrique tropicale.

La répartition de l'endémie palustre dans le monde est étroitement liée aux conditions climatiques. J.DELMON, (1982, p 118) citant Bruce-Chwatt écrit :

la transmission naturelle du paludisme par les anophèles vecteurs des parasites ou plasmodiums ne peut se faire parmi une population humaine que dans les régions où trois éléments climatiques conjuguent leurs effets une pluviométrie suffisante pour assurer la présence au moins temporaire de l'eau indispensable la reproduction larvaire des moustiques une température et une hygrométrie élevées pour permettre la vie aérienne des insectes parvenus au stade adulte ainsi que le développement et la multiplication dans leur organisme des parasites prélevés par piqûre dans le sang un paludéen avant être transmis un nouveau sujet.

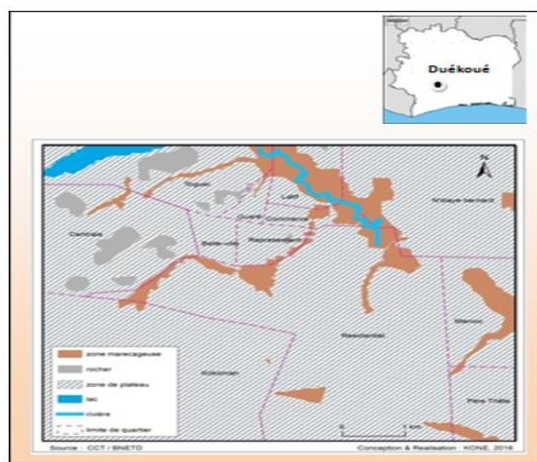
Cette condition est présente en Côte d'Ivoire et se modifie du sud vers le nord. Elle disparaît en zone de savane où s'individualise nettement une saison des pluies dont la durée diminue vers le nord pour devenir très brève en zone sahélienne et nulle à la lisière du désert. C'est dans cette zone aux saisons bien tranchées que P.TUO, en 2013 a conduit son étude sur la saisonnalité de la méningite et du paludisme. La situation est totalement différente dans la ville de Duékoué qui fait partie de la zone où selon J. DELMON (1982, p 117) « le climat est favorable toute l'année a une forte pullulation des anophèles» A Duékoué la présence de la forêt et l'effet des montagnes ne permettent pas d'aller à deux saisons tranchées. La ville connaît la présence du paludisme toute l'année. Malgré ces constats, nous avons fait l'hypothèse d'une saisonnalité du paludisme dans la ville de Duékoué. C'est cette hypothèse que cet article ambitionne de vérifier. Le développement va présenter les saisons dans la ville de Duékoué, la distribution du paludisme selon les saisons et analyser les relations entre les saisons et l'occurrence du paludisme. Pour construire une opinion sur la corrélation entre le paludisme et les variations saisonnières à

Duékoué, l'article analyse la relation entre l'évolution mensuelle du nombre de cas de paludisme et les variations saisonnières du climat, les variations de la hauteur des précipitations et leur incidence sur le nombre de cas de paludisme et la distance dans le temps entre les pics de pluie et les pics des cas de paludisme. Cet article complète la thèse de P. TUO (2013) qui s'intéresse au thème de cet article et reste localisée dans le nord ivoirien où elle ne prend en compte que le département de Korhogo. L'ouest ivoirien reste sans étude.

1. Présentation de la zone d'étude et méthode

1.1. Présentation de la zone d'étude

La ville de Duékoué présentée par la **carte n°1** est située dans l'ouest de la Côte d'Ivoire à la latitude 6° 44' 17'' Nord et la longitude 7°21' 35'' Ouest. Elle est distante de 480 km d'Abidjan, de 103 km de Daloa, de 32km de Guiglo et de 92 km de Man.



Carte 1: La ville de Duékoué en Côte d'Ivoire

Source : BNETD/CCT

Le relief urbain est constitué de plateaux dont l'altitude varie de 200 à 350 m du Nord au Sud avec des dômes granitiques. Il est entaillé de bas-fonds marécageux. La population totale de la ville est de 88140 habitants (INS-RGPH 2014). La ville est composée de douze quartiers dont un quartier résidentiel (Résidentiel), huit quartiers évolutifs (Belle ville, Commerce, Diaye Bernard, Guéré, Kokoman, Latif, Représentant, Toguéli) et trois quartiers précaires (Central, Artisanal, Père Thête).

1.2. Techniques de collectes de données

Deux techniques de collecte de données ont été utilisées : la recherche documentaire et l'enquête de terrain. La recherche documentaire a consisté à faire une synthèse et une analyse de la littérature existante sur le sujet. Après la recherche documentaire, l'enquête de terrain a été conduite sous forme d'entretien. Les variables à collecter ont été traduites et formulées en questions pour élaborer un guide d'entretien. Pour apprécier les variations saisonnières du climat, les variables à collecter furent les données pluviométriques et thermiques mensuelles sur 8 ans (2008 à 2015). L'enquête a été conduite auprès du Directeur Régional de l'Agriculture et du Développement Rural du Guémon. Sur 8 ans prévus nous avons pu obtenir les données de 7 années. En effet, nous n'avons pas pu obtenir les données de l'année 2011 à cause de la situation de la crise militaro-politique qui a empêché de faire des relevés. L'enquête relative à la santé a concerné l'occurrence mensuelle des pathologies que sont le paludisme, l'IRA la diarrhée sur 8 ans. Elle fut conduite auprès du Directeur du District sanitaire et du Directeur de Service de Santé Scolaire et Universitaire (SSSU) de Duékoué. L'objectif était d'avoir les données allant 2008 à 2013. Mais nous n'avons pu obtenir que pour deux années 2012 et 2013 tant au District qu'au SSSU. Pour les autres années à cause de la situation de la crise militaro-politique de 2002 à 2011, les données sont inexploitable car soit inexistantes soient tronquées. Des données recueillies, seules celles du SSSU permettent de traiter le sujet.

2. Résultats

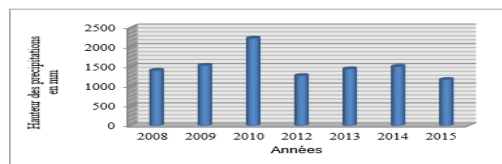
Les résultats portent sur la dynamique des paramètres du climat, la répartition saisonnière des cas de paludisme et La relation entre les variations saisonnières du climat et l'occurrence du paludisme en 2013 à Duékoué.

2.1. Une dynamique des paramètres du climat à Duékoué

2.1.1. Évolution de la hauteur des précipitations de 2008 à 2015

Les précipitations enregistrées dans la ville de Duékoué de 2008 à 2015 connaissent une variation d'une année à une autre. La variation de 2008 à 2015 est présentée par la **figure1**

Figure 1 : Évolution de la hauteur des précipitations de 2008 à 2015 à Duékoué



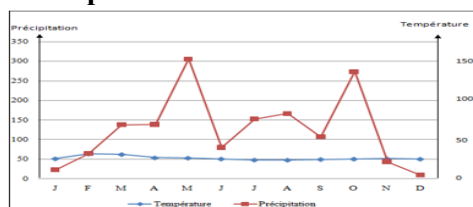
Source : Sodexam, 2016

Les précipitations enregistrées dans la ville de Duékoué de 2008 à 2015 connaissent une variation interannuelle. La pluviométrie moyenne annuelle est de 1508 mm. L'année sèche correspond à 2015 avec 1174,3mm. L'année la plus humide est 2010 avec 2222,8mm. L'écart entre ces deux années (sèche et humide) est de 1048,5mm.

2.1.2. Évolution mensuelle des précipitations et des températures à Duékoué en 2013

Chaque année, les paramètres climatiques connaissent des variations mensuelles. L'évolution mensuelle des précipitations et des températures est présentée par la **figure n°2**.

Figure 2 : Évolution mensuelle des précipitations et des températures à Duékoué en 2013



Source : Sodexam, 2016

L'année 2013 a enregistré un total pluviométrique de 1402,5mm. La figure révèle une variation mensuelle du total de la précipitation et des températures. Les températures moyennes oscillent entre 23°C et 26°C. L'amplitude thermique est de 3°C. Les maxima s'observent en février et mars alors que les minima sont enregistrés en juillet-août. La température étant quasi uniforme, c'est la variation intra-mensuelle des précipitations qui permet de caractériser et d'isoler les saisons. La ville de Duékoué a quatre saisons dont deux humides et deux sèches.

2.2. Répartition saisonnière des cas de paludisme en 2013 à Duékoué.

Le nombre de cas de paludisme varie d'une saison à une autre dans la ville de Duékoué. Cette variation est présentée par le tableau n°1

Tableau n°1 : Variations saisonnières des cas de paludisme à Duékoué en 2013

Type de saison	Mois concernés	Nombre de cas de paludisme
Grande saison sèche	Décembre, Janvier, Février	648
Petite saison humide	Mars, Avril, Mai, Juin	741
Petite saison sèche	Juillet, Août	1112
Grande Saison humide	Septembre, Octobre, Novembre	1003
Total	4 saisons	3504

Source : SSSU, Sodexam, 2016

En 2013, sur 4415 consultations, il y a eu 3962 cas de pathologies dont 3504 cas de paludisme. Le paludisme qui vient en tête avec 1003 cas pendant la grande saison des pluies et 648 cas pendant la grande saison sèche.

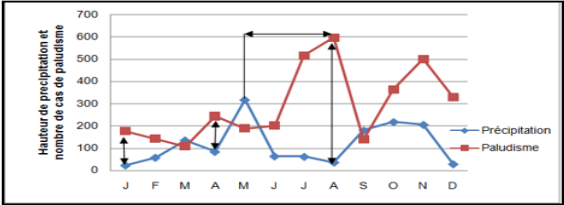
2.3. La relation entre les variations saisonnières du climat et l’occurrence du paludisme en 2013 à Duékoué.

Pour apprécier la relation entre les variations saisonnières du climat et l’occurrence du paludisme, nous mettons en relation les variations mensuelles de la hauteur des précipitations et des cas de paludisme en 2013 et nous comparons le temps de survenue des pics de précipitations et ceux du paludisme.

2.3.1. Variations mensuelles de la hauteur des précipitations et des cas de paludisme en 2013

Les relevés pluviométriques et sanitaires de l’année 2013 ont permis de construire et de croiser les courbes d’évolution de la fréquence des pluies et de l’occurrence du paludisme. La figure 3 présente les variations mensuelles de la hauteur des précipitations et des cas de paludisme en 2013.

Figure 3: Variations mensuelles de la hauteur des précipitations et des cas de paludisme en 2013



Source : SSSU, 2013 ; Sodexam, 2016

L'image montre que le pic de paludisme coïncide avec les creux des précipitations. En janvier le pic du paludisme coïncide avec le creux de précipitation. Ce phénomène se constate en avril et en Août.

2.3.2. Relation entre les pics des précipitations et ceux du paludisme en 2013 à Duékoué

Tout le long de l'année et selon les saisons le paludisme et la pluviométrie dans leurs variations construisent des pics et des creux. Les pics des précipitations et du paludisme sont présentés dans le tableau n°2

Tableau n°2: Pics des précipitations et du paludisme en 2013 à Duékoué

Type de pic	Période	Hauteur des précipitations	Nombre de cas de paludisme
Précipitation	Mars	135mm	
Paludisme	Avril		243
Précipitation	Mai	317mm	
Paludisme	Août		596
Précipitation	Octobre	217mm	
Paludisme	Novembre		500

Source : SSSU; Sodexam, 2016

On constate aussi que le pic du paludisme est décalé dans le temps par rapport au pic des précipitations. La précipitation construit un pic en mars. Il faut attendre avril pour voir le pic des cas de paludisme. En octobre, nous avons un pic de précipitation. Il faut attendre Novembre pour voir arriver le pic du paludisme.

2.3.3. Relation entre la hauteur de précipitations et du nombre de cas de paludisme

La répartition saisonnière des hauteurs de précipitations et du nombre de cas de paludisme est présentée dans le tableau n°3.

Tableau n°3 : Répartition saisonnière des hauteurs de précipitations et du nombre de cas de paludisme

Type de saison	Hauteur des précipitations	Nombre de cas de paludisme
Grande Saison humide	601mm	1003
Petite saison humide	597,8mm	741
Grande Saison sèche	106 mm	648
Petite saison sèche	96,3mm	1112

Source : SSSU ; Sodexam, 2016

Il y a une distribution inégale de cas de paludisme. La petite saison sèche vient en tête avec 1112 cas soit 32%. Elle est suivie de la grande saison des pluies avec 1003 cas soit 29% des cas. Ensuite vient la petite saison humide avec 741 cas soit 21%. Enfin la grande saison sèche avec 648 cas soit 18% des cas. Si le nombre de cas augmente avec

la hauteur des précipitations, la petite saison sèche avec la plus faible hauteur d'eau vient en tête avec le nombre de cas de paludisme.

3. DISCUSSION

La température étant quasi uniforme, c'est la variation intramensuelle des précipitations qui permet de caractériser et d'isoler les saisons. La ville de Duékoué a quatre saisons dont deux humides et deux sèches.

Une première saison de pluie d'une durée de quatre mois avec un total pluviométrique de 597,8mm va de mars à juin. Au cours de cette saison le minima se situe en juin (62,9mm) et le maxima en mai (316,9 mm). Ce maxima constitue le premier des deux pics pluviométriques de l'année. Cette saison est la petite saison des pluies. C'est une saison chaude et humide.

Une deuxième saison de pluie d'une durée de deux mois va de juillet avec 61,1mm à Août avec 35,2mm. On enregistre un ralentissement des précipitations. Le total pluviométrique est de 96,3mm. C'est la très petite saison des pluies que certains baptisent de petite saison sèche quand d'autre parlent d'un simple ralentissement de la pluie. Dans cette petite saison sèche, les précipitations l'emportent sur la température de sorte que nous sommes en saison humide. Nous conserverons toutefois l'appellation de petite saison sèche. C'est une saison chaude et humide.

Une troisième saison de pluie qui a une durée de trois mois part de septembre (179,3mm) octobre (217,3mm) à novembre (205mm). Le total pluviométrique est de 601,6mm. C'est la période au cours de laquelle on enregistre les plus fortes quantités d'eau. Au cours de cette période, le minima se situe en septembre (179,3mm) et le maxima en octobre (217,3mm). Ce maxima constitue le second des deux pics pluviométriques de l'année. C'est la grande saison des pluies.

Enfin une quatrième saison d'une durée de trois mois se situe de décembre (27,8mm), janvier (22,1mm) à février (56,9mm). Le total pluviométrique est de 106 mm. La saison comporte quelques précipitations isolées. Elle est marquée par la présence de l'harmattan dont la persistance peut aller de décembre à la mi-janvier. C'est une période froide et sèche. C'est la grande saison sèche.

Dans la ville de Duékoué, le paludisme vient en tête des pathologies les plus récurrentes avant l'IRA et la diarrhée. En 2013, sur 4415 consultations, il y a eu 3962 cas de pathologies dont 3504 cas de paludisme, 289 cas d'IRA et 169 cas de diarrhée. Le paludisme vient en tête avec 88.44% des cas. 1003 cas soit 29% pendant la grande saison des pluies et 648 cas soit 18% pendant la grande saison sèche. Cette prédominance du paludisme est mise en lumière par plusieurs auteurs ivoiriens sur l'ensemble du territoire : A Abidjan : A. C. KOUAKOU, (2019, p 171), M. COULIBALY (2017, p 156) ; à San-Pedro

A.T.N.KOKO (2019, p145) ; à Aboisso, G.M. NIAMKÈ (2016, p 246), à Daloa M. COULIBALY (2016, p 18) ; à Korhogo P.TUO (2013, p.134)

La figure 3 montre qu'il y a une relation inverse entre la survenue du paludisme et la hauteur des précipitations. En effet, de janvier à mars, la hauteur des précipitations est en progression (22,1mm ; 56,9mm et 135mm). Pendant la même période le nombre de cas de paludisme régresse (177; 141 ; 108). De juin à août la tendance est à la baisse au niveau de la précipitation (62,1mm ; 61,1mm ; 35,2mm). Dans le même laps de temps, on assiste au mouvement contraire au niveau du nombre de cas de paludisme. Le nombre de cas de paludisme augmente (202 ; 516 ; 596). Le temps de recul de la hauteur de la précipitation coïncide avec celui de la progression de l'incidence du paludisme. Il en résulte que le nombre de cas de paludisme, dans le temps est inversement proportionnel à la hauteur des précipitations. Nous n'avons pas rencontré cette relation dans la littérature existante.

On constate aussi que le pic du paludisme est décalé dans le temps par rapport au pic des précipitations. La précipitation construit un pic en mars. Il faut attendre avril pour voir le pic des cas de paludisme. En octobre, nous avons un pic de précipitation. Il faut attendre novembre pour voir arriver le pic du paludisme. P.TUO (2013, p.136) qui a travaillé à Korhogo où il y a deux saisons une saison sèche et une saison des pluies fait le même constat « les deuxièmes pics sont atteints (...) en octobre et novembre après le mois de Septembre au cours duquel la plus forte quantité de pluie annuelle est enregistrée à Korhogo. » Au Tchad N. OTHINGUÉ (2005, p 85) arrive à la même conclusion. S. M. KIENTGA (2008, p 145) fait le même constat au Burkina Faso « Le décalage entre le pic de pluviométrie et le pic de paludisme varie entre 2 et 3 mois. Le rapprochement du pic de pluviométrie et du pic de paludisme est inversement proportionnel à la pluviométrie. ». Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que la venue de la précipitation précède la survenue du paludisme. En effet, les précipitations créent les conditions de développement des moustiques, vecteurs du paludisme. Le décalage des pics (pluviométrie, paludisme) pourrait trouver plusieurs explications. Une première explication pourrait être le temps d'incubation. Il y a un décalage entre les piqûres de moustiques et la manifestation de la maladie. La deuxième explication se trouve dans le fait qu'il faut des conditions suffisantes pour le développement des anophèles : persistance des eaux pendant une semaine ou plus, écoulement faible ou nul, faible pollution organique pour des anophèles, accès à l'air pour respirer, végétation pour échapper aux prédateurs. Le pic du paludisme correspond à la période de conditions favorables.

On peut mettre en relation la hauteur des précipitations avec le nombre de cas de malades du paludisme. Le mois de mars 2013 avec 135mm, est moins pluvieux que le mois mai 2013 qui enregistre 317mm, Le mois de mars présente un pic de paludisme (243 cas) moins élevé que le pic de mai 2013 (596 cas). En octobre le pic des précipitations baisse à 217mm et cela entraîne une chute du pic de cas paludisme à 500 cas. La relation entre la hauteur des précipitations avec le nombre de cas de malades du paludisme s'explique par le fait que la pluviométrie constitue un facteur fondamental dans la transmission du paludisme, dans la mesure où, elle favorise les sites de reproduction de moustiques et augmente l'humidité ambiante, ce qui améliore la survie des moustiques. La relation entre l'abondance des moustiques et la pluviométrie a été illustrée par de nombreux travaux de recherches. Cependant comme l'affirme P.TUO (2013, p.135) « cette relation n'est pas linéaire : une quantité donnée de pluie n'entraîne pas nécessairement une densité déterminée de moustiques comme l'avait affirmé OTHINGUÉ à N'Djamena au Tchad ». D'une façon générale la variation du nombre de cas de paludisme se fait dans le sens de l'évolution saisonnière de la hauteur des précipitations. A Duékoué, cette affirmation est violemment remise en question par la petite saison sèche. En effet, si le nombre de cas augmente avec la hauteur des précipitations, la petite saison sèche avec la plus faible hauteur d'eau vient en tête avec le plus grand nombre de cas de paludisme. Ce constat prend le contre-pied de la déclaration de N. OTHINGUÉ (2005, p 84) « le paludisme ne constitue un réel problème de santé publique dans les ménages qu'en saison des pluies. En dehors de cette saison, la probabilité de transmission est très limitée. »

Cette prévalence du paludisme pourrait s'expliquer par deux choses complémentaires. Premièrement ce qui est appelé ici saisons sèche n'est pas une saison sèche car l'humidité l'emporte sur la sécheresse. C'est la pluie qui marque le pas. Deuxièmement l'eau qui est favorable voir indispensable au vecteur peut lui être néfaste dans certaines conditions. Les larves des moustiques sont lessivées pendant les pluies abondantes comme celles qu'on rencontre pendant la grande et petite saison des pluies à Duékoué. La petite saison sèche offre les conditions favorables à la distribution du paludisme.

Conclusion

A Duékoué, le climat a quatre saisons dont deux humides et deux sèches. La grande saison des pluies (601mm) va de septembre à novembre et la petite saison (597,8mm) de mars à juin. La grande saison sèche (106mm) va de décembre à janvier et la petite (96,3mm) de juillet à août. De janvier à mars, la hauteur des précipitations est en progression (22,1mm ; 56,9mm et 135mm). Pendant la même période le nombre de cas de paludisme régresse (177; 141 ; 108). De juin à août

la tendance est à la baisse au niveau de la précipitation (62,1mm ; 61,1mm ; 35,2mm). Dans le même laps de temps, on assiste au mouvement contraire au niveau du nombre de cas de paludisme. Le nombre de cas de paludisme augmente (202 ; 516 ; 596). Il en résulte que le nombre de cas de paludisme, dans le temps, est inversement proportionnel à la hauteur des précipitations. On a mis en relation la hauteur des précipitations avec le nombre de cas de malades du paludisme. Le mois de mars 2013 avec 135mm, est moins pluvieux que le mois de mai 2013 qui enregistre 317mm. Le mois de mars présente un pic de paludisme (243 cas) moins élevé que le pic de mai 2013 (596 cas). En octobre le pic des précipitations baisse à 217mm et cela entraîne une chute du pic de cas paludisme à 500 cas. L'étude aboutit à un paradoxe. La petite saison sèche avec la plus petite hauteur des précipitations arrive en tête avec le plus grand nombre de cas de paludisme. On constate aussi que le pic du paludisme est décalé dans le temps par rapport au pic des précipitations. Le pic des précipitations se situe en mars (135mm) et celui du paludisme en avril avec 243cas. Le pic de la précipitation se construit encore en octobre avec 217mm et celui de paludisme suit en novembre avec 500 cas. La saisonnalité du paludisme s'explique par l'écologie du vecteur qui a besoin d'eau et d'une température d'au moins 18°C pour vivre et se multiplier. Cette étude montre que le paludisme est présent au cours de tous les mois de l'année. De la même manière qu'on peut réaliser des cultures hors saison, on peut construire du paludisme hors saison et hors de son espace géographique habituel. C'est à ce niveau qu'on mesure toute la responsabilité de l'homme dans la naissance, le maintien et la propagation du paludisme. Le pic du paludisme au cours de certains mois de l'année amène à comprendre leur saisonnalité à travers l'étude des paramètres qui influencent leur apparition, leur diffusion ou leur maintien dans l'environnement humain. Cette étude permet de construire l'hypothèse d'un bouleversement de la carte des pathologies comme conséquence de la mutation climatique.

Références bibliographiques

- COULIBALY Mamoutou, 2017, *Dégradation de l'environnement et santé Port-Bouët* Thèse de Doctorat de Géographie, IGT - Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan -IGT, 280p.
- COULIBALY Moussa, 2016, *Dégradation de l'environnement et santé à Daloa* Thèse de Doctorat de Géographie, IGT -Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan -IGT, 346 p.
- DELMONT Jean, 1982, Paludisme et variations climatiques saisonnières en savane soudanienne d'Afrique de l'Ouest. In: *Cahiers d'études africaines*, vol. 22, n°85-86, 1982. Études épidémiologiques et approches géographiques des maladies en Afrique tropicale. Mélanges pour un dialogue. pp. 117-133;

- KIENTGA Sonwouignandé Mathieu, 2008, *Contribution du SIG à l'analyse des liens déchets-santé en milieu urbain dans les pays en développement. Cas de deux secteurs de la ville de Ouagadougou, Burkina Faso*. Faculté Environnement Naturel, Architectural et Construit. Lausanne, Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, Thèse de doctorat,
- KOKO Adjoua Tcheroua Natacha, 2019, *Dégradation de l'environnement et santé de la population à San-Pédro*. Thèse de Doctorat de Géographie, IGT -Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan , 249 p.
- KOUAKOU Amoin Cinthia, 2019, *Dégradation de l'environnement et santé de la population dans la Commune d'Abobo : Cas des quartiers Avocatier, Egbékoi, et Aboboté*. Thèse de Doctorat de Géographie, IGT -Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan, 370 p.
- NIAMKÈ Gnanké Mathieu, 2016, *Dégradation de l'environnement et santé de la population dans la ville d'Aboisso*. Thèse de Doctorat de Géographie, IGT -Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan, 270 p.
- OMS, 1969, *Parasitologie du paludisme* Rapport technique N° 433, 76 p.
- OTHINGUE, Nadjitolnan, 2005, *Etude épidémiologique et spatiale du paludisme en milieu urbain au Sahel, N'Djaména-Tchad*. Thèse de Doctorat (PhD), Université de Bâle, Suisse, 205 p.
- SAMASSA Famory, 2010, *Étude de la saisonnalité du paludisme à Plasmodium falciparum en milieu urbain de Bamako*. Thèse médecine Université de Bamako 125 p
- Service de Santé Scolaire et Universitaire (SSSU) Duékoué, 2013, *Rapport d'activité 2012*
- Service de Santé Scolaire et Universitaire (SSSU) Duékoué, 2014, *Rapport d'activité 2013*.
- TUO Pega, 2013, *Approche géographique de la méningite et du paludisme dans le nord ivoirien : le cas du département de Korhogo* Thèse de Doctorat de Géographie, IGT -Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan, 321 p.

**MIGRATION AGRICOLE ET DYNAMIQUE DU COUVERT
VEGETAL DANS LE SOUS BASSIN VERSANT “PLANDI 2”
DU MOUHOUN SUPERIEUR, AU BURKINA FASO**

SANOGO Fatimata*
KEKELE Adama*
DA Evariste Constant Dapola*

Résumé

Les pays d'Afrique de l'Ouest et particulièrement le Burkina Faso sont vulnérables à la variabilité climatique, du fait de leurs économies qui reposent sur l'agriculture et l'élevage. En réponse à cette vulnérabilité, les populations ont développé des stratégies d'adaptation comme la migration agricole. Ainsi, la forte croissance démographique provenant essentiellement des migrations agricoles a entraîné une progression rapide de l'occupation des terres dans un sous bassin versant du Mouhoun supérieur, dénommé Plandi 2. L'objet de cet article est de comprendre la contribution de la migration agricole sur la dynamique du couvert végétal du sous bassin versant Plandi 2. L'approche méthodologique est diachronique et systémique. Des images satellites LANDSAT de 1972 et SPOT de 1988, 1998, 2008 et 2018 ont été traitées pour apprécier l'évolution du couvert végétal. Les résultats indiquent que la superficie des formations végétales est passée de 90,6 % en 1972 à 15, 77 % en 2018. Le couvert végétal a régressé au profit de la zone de culture qui est passée de 1, 97 % à 78,61 % pour la même période. La première vague de migrants est arrivée au début des années 1970. Ils ont contribué à accélérer la dégradation du couvert végétal à travers une forte occupation des terres et des pratiques peu respectueuses de l'environnement, occasionnant la formation d'un front pionnier.

Mots clés : Migration agricole, dégradation couvert végétal, Mouhoun supérieur.

Abstract

West African countries, particularly Burkina Faso, are vulnerable to climate variability due to their economies which are based on agriculture and livestock. In response to this vulnerability, the populations have developed adaptation strategies, including the migration of agro-pastoralists. Thus, the strong demographic growth coming mainly from agricultural migration has led to a rapid progression of land occupation in a sub-catchment area of the upper Mouhoun, called Plandi 2. The purpose of this article is to understand the impact of migration on the dynamics of the plant cover of the Plandi 2

* Email : diefatibs@gmail.com

* Université Joseph KI-ZERBO

* Université Joseph KI-ZERBO

catchment area. The methodological approach is diachronic and systemic. LANDSAT satellite images from 1972 and SPOT from 1988, 1998, 2008 and 2018 were processed to assess the plant cover evolution. The results indicate that the area of plant formations increased from 90.6% in 1972 to 15.77% in 2018. The plant cover decreased in favor of the crop area which went from 1.97% to 78.61 % for the same period. The first wave of migrants arrived in the early 1970s. They helped accelerate the plant cover degradation through heavy land use and practices that were not respectful of the environment, causing a pioneer front formation.

Keywords: agricultural migration, plant cover degradation, upper Mouhoun.

Introduction

Tous les pays du monde sont touchés par la variabilité climatique. Cependant, la vulnérabilité à la variabilité climatique est inégale. Les pays du Sud et particulièrement le Burkina Faso dont l'économie est tributaire des ressources naturelles sont plus touchés par ce phénomène que ceux du Nord (CTA, 2008 ; Amphoux, 2003). Les populations ont développé des stratégies d'adaptation aux effets de cette variabilité climatique dont la migration. La migration et son évolution au Burkina Faso s'inscrivent dans trois grandes périodes que sont les périodes précoloniale, coloniale et postcoloniale (Yao, 1997 ; Somé et Gbangou, 1991). La période précoloniale a connu les migrations de peuplement des pays de la Haute Volta (pays lobi, pays mossi,...) (Coulily 1978 ; Ouédraogo, 1990). La période coloniale est caractérisée par une forte migration de la population de ce pays vers les pays voisins et les Etats occidentaux (Lalou, 1996 ; Venier, 1997). La période postcoloniale est dominée par les migrations internes.

Les migrations agricoles (rurales-rurales) qui font l'objet de cette étude ont été amorcées pendant la période coloniale. De 1911 à 1947, pour fuir les exactions du colonisateur, associées aux sécheresses des années 10, 20 et 30, une partie de la population de la plaine centrale s'est réfugiée dans les régions voisines au pays mossi où les conditions pédoclimatiques étaient favorables aux activités agro-pastorales (ORSTOM, 1975 ; CILSS, 2004). Ce mouvement a été intensifié vers les régions des Hauts Bassins suite à l'aménagement des plaines des vallées du Kou, de Banzon et de Niéma Djonkéle ; des bas-fonds et la zone pastorale de Samorogouan (Marchal et Quesnel, 1997 ; Compaoré *et al.*, 1995 ; Nebié, 1987, 1996 et 1998). Les populations des régions du centre et du nord, fortement peuplées avec des conditions pédoclimatiques peu favorables, sévèrement touchées par les sécheresses de 1972-1973 et 1983-1984 ont été transférées sur ces terres aménagées (Benoît, 1975 et 1982 ; Sanogo, 2009 ; Traoré *et al.*, 2000, Nebié, 1996). Il s'en est suivi un mouvement spontané des populations vers cette région du fait que les facteurs pédoclimatiques y soient

favorables aux activités agro-sylvo-pastorales, l'accès à la terre soit facile et avec l'hospitalité des populations autochtones (Paré et Tallet, 1999 ; Zougouri, 2000 ; Benoit, 1975, Sanogo, 2009 ; Bologo, 2004 ; Laurent *et al.*, 1994 ; Drabo *et al.*, 2003 ; Drabo, 2000). Cette situation a impacté négativement le couvert végétal dans le sous bassin versant Plandi 2 qui est localisé dans cette région (Traoré *et al.*, 2000 ; Benoit, 1975 ; Paré et Tallet, 1999 ; Zougouri, 2000 ; Dabiré, 1991). L'objet de cet article est d'analyser l'impact de la migration agricole sur l'état du couvert végétal du sous bassin versant Plandi 2.

1. Méthodologie

1.1. Justification de l'étude

Le Burkina Faso a adopté la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) depuis les années 1990. Les structures de mise en œuvre de la GIRE sont entre autres des Agences de l'Eau (qui gèrent les bassins versants) et des Comités Locaux de l'Eau (qui ont en charge les sous bassins ou portions de sous bassins versants). L'Agence de l'Eau du Mouhoun, dans le cadre de la mise en place des CLE a subdivisé son espace en sous bassins versants ou portions de sous bassins versants dont celui de Plandi 2 qui est sur le Mouhoun supérieur. Le choix de cette étude est motivé par le fait qu'elle doit contribuer à l'amélioration de la mise en œuvre de la GIRE avec l'intégration du volet migration dans ce sous bassin qui abrite le troisième grand barrage du Burkina Faso, le Barrage de Samendeni et plusieurs plaines aménagées. Les résultats de ce travail seront exploités pour élaborer un plan d'action participatif au profit de ce CLE Plandi 2 afin de lui permettre d'améliorer la mise en œuvre de la GIRE dans son espace de gestion qui a accueilli et continue d'accueillir des migrants agro-pasteurs.

1.2. Le site d'étude

Le sous bassin versant Plandi 2 est situé dans la région des Hauts-Bassins et est à cheval sur les provinces du Houet et du Kénédougou. Il a une superficie de 2688,48 km² et couvre partiellement 7 communes que sont Padema, Dandé, Karangasso Sambla, Bama, Banzon, Samorogouan et Kourouma. La figure 1 matérialise la situation géographique du site d'étude.

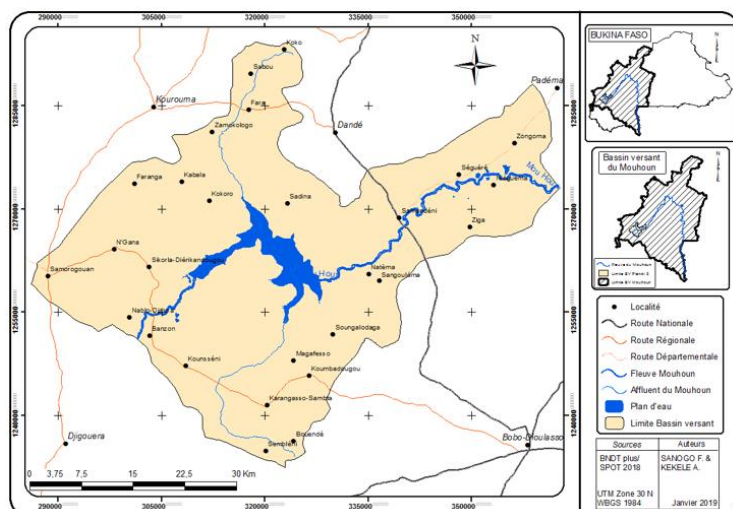
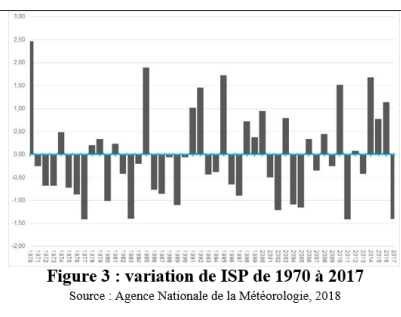
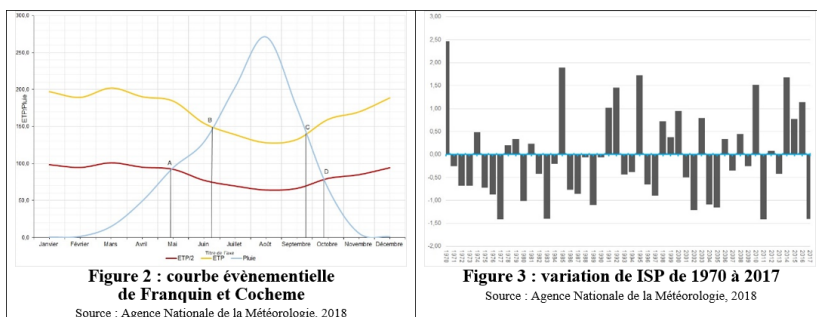


Figure 2: situation géographique du sous bassin versant Plandi 2

Le climat du sous bassin versant Plandi 2 est de type soudanien avec une période humide qui va de 5 à 6 mois. Les précipitations annuelles sont comprises entre 900-1100 mm voire plus. La figure 2 matérialise les périodes pré-humide (AB), humide (BC), post-humide (CD) et sèches de l'année. La figure 3 caractérise les saisons en terme d'humidité ou de sécheresse. Le sous bassin versant est situé dans le bassin sédimentaire de Taoudéni. Les principales formations géologiques sont les dolérites et les grès fins roses et schisteux. Le modelé est dans l'ensemble vallonné et jalonné par des buttes cuirassées et gréseux. Le réseau hydrographique est dense avec des sources qui soutiennent les débits d'été des cours d'eau. Les sols sont profonds, moyennement profonds et peu profonds ; aptes à moyennement aptes à des gammes variées de spéculations agricoles. Les formations végétales sont les savanes arborée, arbustive avec quelques formations ripicoles le long des cours d'eau, des vergers et un tapis herbacé sur les hautes terres comme dans les basfonds. La zone est propice aux activités agropastorales.

Les populations des communes du sous bassin versant ont connu une forte croissance de 1975 à 2006 (RGPH, 2006). Elle est passée de 30 749 habitants en 1975 à 251 446 en 2006. La densité des populations est passée de 56,20 hbs/km² en 1975 à 459,56 en 2006.



1.3. Matériel et outil

Les approches participatives, diachronique et systémique ont été exploitées. L'analyse diachronique a été appuyée sur les données des images LANDSAT (1972), SPOT (1988, 1998, 2008, 2018). En effet, le choix de 1972 comme année de référence est motivé par le fait que les années 1970 et 1980 marquent le début de forte migration des populations des zones durement touchées par les sécheresses qui ont sévi pendant cette période. C'est pourquoi les images de canaux différents ont été exploitées. Le traitement des images a été réalisé en deux étapes que sont le traitement automatique avec l'utilisation de l'algorithme classification supervisée pour l'image LANDSAT de 1972 et manuelle pour les images SPOT de 1988, 1998, 2008 et 2018. La collecte de données a été effectuée à l'aide du questionnaire administré à 300 chefs de ménages ; 46 entretiens réalisés auprès des personnes ressources et des responsables locaux et 12 focus réalisés avec des groupes de migrants (adultes hommes et femmes), d'autochtones (adultes hommes et femmes), de jeunes, de femmes.

Suite au problème de données récentes à l'échelle village, le plan de sondage à trois degrés a été appliqué pour obtenir l'échantillon. Au premier degré les unités primaires à savoir les communes qui ont été sélectionnées de façon raisonnée parmi celles couvertes par l'étude. Le choix est fait en tenant compte des facteurs comme la forte migration et l'existence de conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles et la résistance à la libération des berges. Au second degré, 10 villages ont été sélectionnées de façon raisonnée en s'appuyant sur les facteurs sus évoqués. Au troisième degré, les concessions sont sélectionnées selon la méthode Epi en prenant en compte tous les quartiers du village. Une fois dans la concession, le choix est aléatoire. Il est établi la liste des ménages de la concession. Chaque ménage est affecté d'un numéro (1,2,3...) et le ménage ayant le numéro impair est choisi. Le questionnaire est administré au chef du ménage choisi.

2. Résultats

2.1. La situation de l'occupation des terres de 1972 à 2018

Les unités d'occupation des terres considérées sont zone habitation, forêt galerie, formation ripicole, savane arborée, savane arbustive, plan d'eau naturel, zone humide, verger, zone de culture, zone irriguée. Les périodes d'analyse sont 1972, 1988, 1998, 2008 et 2018. Les résolutions des images sont respectivement 30 m, 15 m, 10 m (1998, 2008) et 5 m.

2.1.1. Un territoire dominé par les savanes en 1972

En 1972, le sous bassin est quasiment couvert par une végétation abondante composée d'espèces variées. L'espace est presque fermé. Les champs sont peu perceptibles. Le couvert végétal ne permet pas d'identifier formellement la zone humide et le plan d'eau sur l'image. Les savanes arbustive et arborée occupent respectivement 42,52 % et 45,87 % de la superficie total du sous bassin versant. La forêt galerie occupe 9,61 % de cette superficie. Les formations végétales à elles seules occupent 97,99 % de la superficie du sous bassin versant. La zone de culture en occupe seulement 2,01%. La zone humide n'a pu être identifiée sur l'image de 1972 du fait de la résolution qui est de 30 m (Cf. figure 4).

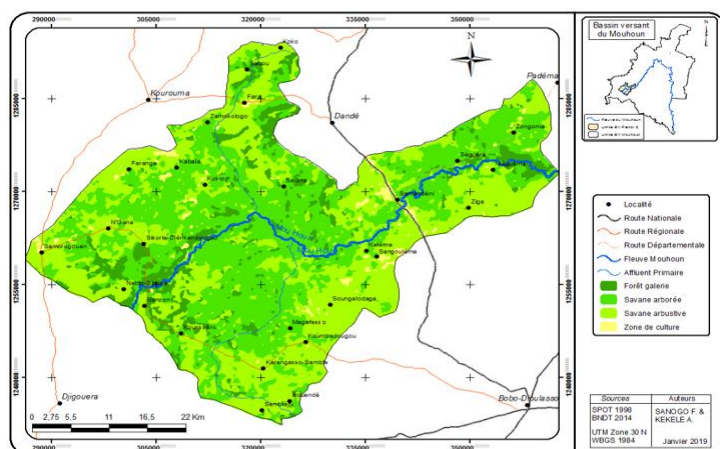


Figure 4 : l'occupation des terres en 1972

2.1.2. Un territoire faiblement marqué par l'homme en 1988

En 1988, l'impact de l'homme sur son milieu est perceptible. La zone de culture occupe 39,06% de la superficie totale. Les formations végétales occupent environ 55,05 % soit 2,74 % de forêt galerie,

29,72 % de savane arborée et 22,59 % de savane arbustive. La zone humide occupe 5,56 % de la superficie totale (Cf. figure 5).

2.1.3. Un territoire dominé par les champs en 1998

En 1998, l'emprise de l'homme sur le sous bassin est forte. La zone de culture occupe plus de la moitié de la superficie du sous bassin versant, soit 53,32 %. Les formations végétales n'occupent que 41,85 % de la superficie soient 2,26 % de forêt galerie, 12,42 % de savane arborée et 27,17 % de la savane arbustive. La zone humide couvre 3,97% de la superficie totale. Des traces de vergers soit 0,004 % (Cf. figure 5).

2.1.4. Un territoire presque saturé en 2008

L'année 2008 est marquée par la substitution de la forêt galerie par une nouvelle formation qui est la formation ripicole. Cette reconversion traduit la pression de l'homme sur la forêt galerie. En 2008, le sous bassin est presque ouvert. C'est l'année de la rupture. Les formations végétales sont isolées entre les exploitations. Elles n'occupent que 24,18 % de la superficie du sous bassin. Elles sont principalement localisées sur les versants et les sommets des buttes, plateaux et collines qui sont de plus en plus exploitées par l'homme dans le cadre de la production agricole. La zone de culture s'étale sur 72,37 % de la superficie du sous bassin (Cf. figure 5).

2.1.5. Un territoire saturé en 2018

En 2018, la tendance est à la dégradation des formations naturelles. Elles sont presque inexistantes. Elles occupent seulement 15,77 % de la superficie totale. Elles sont principalement rencontrées sur les versants et les sommets des buttes, plateaux et collines qui ont échappé à l'exploitation humaine. La zone de culture occupe 78,61 %. L'évolution de l'occupation des terres est matérialisée par la figure 5 ci-dessous.

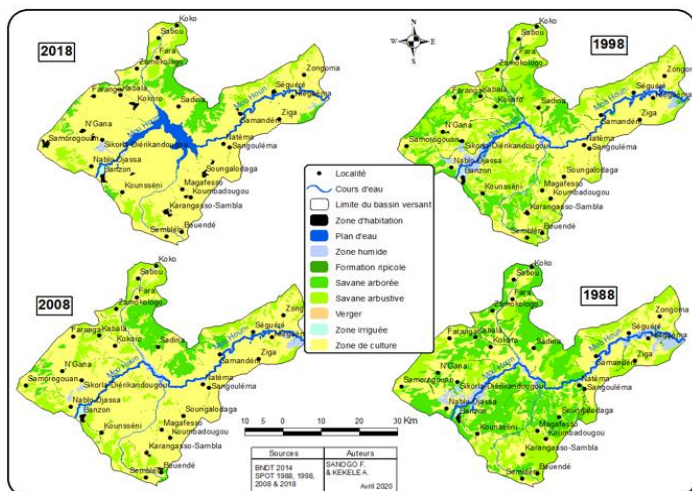


Figure 5 : dynamique du couvert végétal de 1988 à 2018

2.2. Evolution des unités d'occupation des terres

La combinaison des données statistiques et de la matrice permettent d'analyser l'évolution des superficies des unités d'occupation des terres et les conversions.

2.2.1. De 1972 à 1988, d'un sous bassin presque'inoccupé à celui marqué par les traces de l'homme

La forêt galerie en 1972, occupe 9,43% de la superficie du sous bassin et 2,27 en 1988. Elle a perdu 6,66 % de sa superficie. La zone de culture est passée de 1,97 à 39,6 % de la superficie du sous bassin. La superficie de la zone de culture a été multipliée par 19, 82 % en 16 ans. Les savanes ont fortement régressé. Elles ont perdu 29, 10 % de leurs superficies. Entre 1972 et 1988, la matrice de l'occupation des terres n'a pas été générée du fait que les images ne sont pas de la même résolution. Les images de 1972 sont de LANSAT (30 m) et celles de 1988 sont celles de SPOT (10 m).

2.2.2. De 1988 à 1998, des traces de l'homme à un sous bassin dominé par ses empreintes

La superficie de la forêt galerie est passée de 2, 74 % à 2, 26 % entre 1988 et 1998. Elle a été reconvertie principalement en zone de culture soit 39,7 % de sa superficie de 1988. La savane arborée a perdu 17 % de sa superficie. Elle est passée de 29, 72 % à 12,42 %. 59,25% de sa superficie de 1998 a été gagné sur la savane arbustive et la zone de culture. Elle est donc à 59,25 % anthropique. Elle a perdu 82,98 % de sa superficie de 1988 au profit des autres unités soient 37,80 % pour

la zone de culture, 43 % pour la savane arbustive. Il est enregistré en 1988 22,59 % de la savane arbustive et 27,18 en 1998. La savane arbustive a évolué positivement. 33,57 % de sa superficie de 1998 est celle de 1988. 66,43 % de sa superficie de 1998 a été obtenue sur les autres unités, principalement la savane arborée (47 %). Cependant, elle a perdu 44,85 % de sa superficie de 1988 au profit de la zone de culture. La superficie de la zone de culture évolue également positivement. Elle a gagné 45,79 % sur la forêt galerie (2,04 %), la savane arborée (21,06 %), la savane arbustive (19 %), la zone humide (3,65 %) (Cf. tableau 1).

**Tableau 1 : La matrice des unités d'occupation
des terres entre 1988 et 1998**

Superficie/Ha	1998									
1988	Forêt galerie	Plan d'eau	Savane arborée	Savane arbustive	Verger	Zone de culture	Zone de habitation	Zone humide	Zone irriguée	Total général
Forêt galerie	2159,29	127,80	372,66	189,38		2276,38	2,40	600,33	7,56	5735,80
Plan d'eau		16,18						80,04		96,22
Savane arborée	356,28		10583,22	26790,14		23499,59	93,36	685,31	164,02	62171,92
Savane arbustive	248,94	35,71	6538,99	19085,08		21196,62	24,97	128,90		47259,21
Zone de culture	1423,56	8,59	8213,63	10478,31	8,43	60475,19	232,53	869,18		81709,42
Zone habitation	0,04					35,70	127,32	0,19	45,32	208,57
Zone humide	549,57	497,66	265,73	310,72		4066,94		5937,70		11628,32
Zone irriguée						0,64	0,02	3,10	392,85	396,61
Total général	4737,69	685,94	25974,24	56853,63	8,43	111551,05	480,60	8304,76	609,75	209206,07

Source : SPOT 1988, 1998 ; BNDT, 2014

2.2.3. De 1998 à 2008, d'un espace dominé par l'homme à celui presque saturé

De 1998 à 2008, la forêt galerie a été quasiment dégradée. Elle est passée de 2, 26 à 1, 24 % de la superficie du bassin. Elle porte presque entièrement les empreintes de l'homme. Elle a évolué en formation ripicole. Elle a été reconvertie à 54,42 %. Trente et huit virgule soixante-quatre pour cent de sa superficie de 1998 a été transformée principalement en zone de culture. La savane arborée est passée de 12,42 % à 8,68 % de la superficie du sous bassin versant. Vingt et huit virgule soixante et treize pour cent de la superficie de la savane arborée est restée inchangée entre 2008 et 1998. La savane arbustive est passée de 27,18 % à 14,26 %. Elle a été divisée par 1,9, presque de moitié. Elle a perdu 50, 52 % de sa superficie de 1998 au profit de la zone de culture. Cette dernière est passée de 53,32 % à 72,37 %. Elle a récupéré 33, 52 % principalement de la superficie de la savane arborée (8,95 %), de la savane arbustive (18,97 %), de la zone humide (3,52 %). La superficie de la zone irriguée est passée de 0,29 % à 0,41 %. Elle a été obtenue essentiellement sur la savane arborée (7,4 %) et la zone humide (8,17 %) (Cf. tableau 2).

**Tableau 2 : La matrice des unités d'occupation
des terres de 1998 à 2008**

Superficie/ha	2008									
1998	Formation ripcole	Plan d'eau	Savane arborée	Savane arbustive	Verger	Zone de culture	Zone habitation	Zone irriguée	Zone humide	Total général
Forêt galerie	1589,41	5,92	198,14	76,30	19,57	2501,92	0,74	11,79	333,91	4737,69
Plan d'eau	3,03	220,35				447,64			14,92	685,94
Savane arborée	251,21		5218,77	6682,25		13555,52		59,79	207,17	25974,71
Savane arbustive	59,64	3,36	9632,12	18050,45	3,13	28721,52	37,32	2,31	343,78	56853,63
Verger					7,41	0,68			0,34	8,43
Zone de culture	536,98	44,07	3107,33	4985,12	68,06	100644,83	210,02	95,38	1859,49	111551,29
Zone habitation				27,57	1,20	205,83	235,51	10,48		480,60
Zone irriguée	3,31					5,88	0,42	600,14		609,75
Zone humide	146,72	27,10	7,89	19,47	34,84	5326,10	32,87	69,41	2640,35	8304,75
Total général	2590,30	300,81	18164,24	29841,15	134,22	151409,93	516,88	849,30	5399,96	209206,79

Source : SPOT 1998, 2008 ; BNDT, 2014

2.2.4. De 2008 à 2018, un sous bassin saturé et fortement dégradé

Pour cette période, les formations naturelles sont quasi anthropiques. La formation ripicole qui couvrait 1,24 % en 2008, n'en occupe que 0,72 % en 2018. Elle a perdu 64,81 % de sa superficie de 2008, principalement au profit de la zone de culture (47,01 %). La superficie occupée par la savane arborée a régressé de 8,68 % à 7,08 %. Elle a perdu 50,47 % de la superficie de 2008 au profit de la savane arbustive (17,75 %) et la zone de culture (32,48 %). La savane arbustive a perdu 62,90 % de la superficie de 2008 principalement au profit de la zone de culture (52,38%). La zone de culture est passée de 72,37 % à 78,61 %. La superficie de la zone irriguée a régressé de 0,41 % à 0,33 %. Les pertes ont été principalement reconverties en zone de culture (Cf. tableau 3).

Tableau 3 : La matrice des unités d'occupation des terres de 2008 à 2018

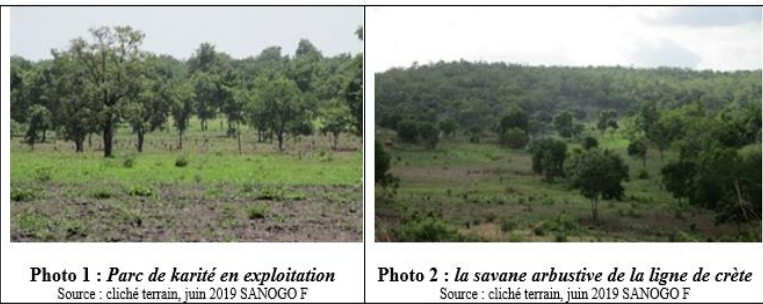
Superficie/ Ha		2018								
2008	Formation ricicole	Plan d'eau	Savane arborée	Savane arbustive	Verger	Zone culture	Zone habitation	Zone humide	Zone irriguée	Total général
Formation ricicole	907,32	396,09	0,81	50,24	6,68	1217,82	4,10	0,09	7,15	2590,30
Plan d'eau	9,93	168,47				122,41				300,81
Savane arborée	40,63	0,52	8996,89	3225,41		5900,79				18164,24
Savane arbustive	54,14	1,24	3012,82	11070,34	6,47	15630,19	65,88	0,06		29841,15
Verger	0,66				89,29	41,57	2,70			134,22
Zone de culture	434,86	5140,00	2744,65	2329,92	135,42	138466,79	1737,66	396,95	23,70	51409,95
Zone habitation	0,71				5,22	171,62	327,05		12,28	516,88
Zone humide	48,46	1836,88	62,84		109,25	2791,51		551,03		5399,97
Zone irriguée	3,26				62,06	114,69	26,79		642,50	849,30
Total général	1499,97	7543,22	14818,01	16675,91	414,38	164457,38	2164,18	948,12	685,63	209206,80

Source : SPOT 2008, 2018 ; BNDT, 2014

3. Analyse

3.1. Analyse de la contribution de la migration à la dynamique du couvert végétal

De l'analyse de l'évolution des unités d'occupation des terres des différentes périodes, toutes les formations naturelles de 2018 sont quasiment anthropiques à l'exception des espaces difficiles d'accès et d'exploitation. Les migrants agricoles ont contribué à accélérer la dégradation du couvert végétal à travers une forte occupation des terres pour la production agricole, la formation d'un front pionnier et des pratiques peu respectueuses de l'environnement.



3.1.1. Contribution de la migration à la dégradation du couvert végétal

L'accès facile au foncier au début de la migration a favorisé l'ouverture de grands champs par les migrants. Conscients de la situation pédoclimatique défavorable de la zone d'origine, ils produisent pour la famille nucléaire mais aussi pour celle de la zone de départ et le marché. Les premiers moments de la migration ont été

marqués par un défrichement sauvage par les migrants. La mise en valeur des terres s'était faite en fonction de la capacité des migrants sans aucune précaution. Les champs étaient ouverts en fonction de l'équipement agricole (traction animale, tracteur), donc moins d'arbres dans les champs. Le résultat a été la disparition des formations naturelles faisant place aux formations anthropiques. Les services techniques et les autorités coutumières constatent (données terrain juillet 2018) :

« avant l'arrivée des migrants, la coupe du bois était périodique et organisée par les anciens. Les forêts étaient protégées par les autochtones. Ils ne coupaient que quelques pieds lors de l'ouverture des champs. Aujourd'hui, chacun le fait à sa guise. Ce désordre a été favorisé par la migration ».

De l'analyse des données collectées sur le terrain, 35,61 % des migrants ont des champs dans les basfonds. Avant de former le front pionnier, ils ont pour la plupart transité par les périmètres irrigués. Ils maîtrisent les techniques d'irrigation mieux que les autochtones. Ils sont installés sur les berges des cours d'eau. Par conséquent, ils dégradent la forêt galerie » (données terrain, juillet 2018).

Avant l'arrivée des migrants dans les communes du sous bassin versant, les autochtones pratiquaient l'élevage social à petite échelle. Les migrants, agro-pasteurs à 90 % y ont développé cette activité. Il y est rencontré de nos jours des troupeaux de grandes tailles. Les autochtones, dans la majorité des cas, confient aux éleveurs migrants leurs animaux. Les agro-pasteurs migrants pratiquent un élevage extensif. Ils coupent les branches des arbres pour nourrir leurs bétails en saison sèche. D'autres mettent le feu à la brousse pour avoir de jeunes pousses aux premières pluies. La savane herbeuse exploitée en agriculture l'est aussi par les éleveurs. Le grand nombre de bétail entraîne la disparition de certaines espèces de cette savane. Les populations sont obligées de parcourir plusieurs kilomètres pour avoir de la paille qui sert à confectionner les toits de leurs maisons.

La culture attelée a été vulgarisée par les migrants. Près de 90% de la population du sous bassin versant utilisent la traction animale selon les résultats de l'enquête terrain. Même ceux qui n'en possèdent pas n'effectuent plus manuellement les opérations agricoles et cela grâce au développement d'un bon marché de prestation de service. En plus de la traction animale, certains producteurs se sont dotés de tracteurs. Ces outils encouragent le défrichement de grandes superficies. L'équipement en culture attelée et avec le tracteur a occasionné un gain de temps aussitôt réinvesti dans l'extension des superficies. Cela a accéléré la dégradation du couvert végétal.

Outre la migration, l'avènement des herbicides a encouragé l'ouverture de champs de grandes superficies allant de 20 à 200 ha par exploitant. Les herbicides ont résolu en partie la question de la main

d'œuvre et de la pénibilité des travaux de désherbage. Selon un enquêté :

« autrefois difficile à entretenir, les champs sont facilement entretenus aujourd'hui. Nous économisons en temps et en énergie. Les herbicides ont encouragé l'ouverture de grandes superficies de champs pour cultiver le coton et les autres spéculations » (données terrain, juillet 2018).

Les politiques du développement rural comme l'encouragement à la production des spéculations de rente (coton), la vulgarisation de l'arboriculture fruitière ont également contribué à cette dégradation.

3.1.2. La contribution de la migration à la formation du front pionnier

Les points de départ des populations migrantes sont la plaine de Bama de Bazon et de Niéma Dionkele, le basfond de la Pendia vers les communes et les villages environnants. Selon un responsable local (données terrain juillet, 2018) :

« les populations qui étaient installées sur les périmètres de la plaine de Bama se sont dirigées vers les villages et les communes voisines de Bama. Elles se sont installées sur les terres des communes voisines à Bama qui sont aussi celles du sous bassin versant (Dandé, Samorogouan, Kourouma, Karangasso Sambla, Bazon). Celles de la plaine de Bazon se sont dirigées vers les communes de la province du KénéDougou et dans une moindre mesure celle du Houet. Les espaces qui étaient inoccupés ont été pris d'assaut par les migrants ».

Il s'en est donc suivi l'ouverture d'un véritable front pionnier comme indiqué par les résultats de l'interprétation des images satellites. De 1968 à aujourd'hui, dans la commune de Bama, le nombre de membres actifs des familles des migrants et des autochtones a augmenté. Au départ, 1 ha était exploité par 4 membres actifs d'une famille ou d'association d'actifs. Aujourd'hui, cette famille ou association d'actifs compte 40 voire 50 membres (données terrain, juillet 2018). Comme solution à cette saturation et à la faible occupation des actifs, certains bras valides se sont déplacés sur l'hinterland de la plaine. Ils se sont dirigés vers les villages des communes des voisines (données terrain juillet 2018). La taille des ménages des données terrain confirme ces informations. En effet, 59 ménages migrants ont une taille moyenne de 5 à 10 membres et 80 ménages ont une taille moyenne supérieure à 30 membres (Cf. tableau 4).

Tableau 4 : La taille des ménages par type d'échantillon

Taille du ménage	Type échantillon		Total
	Migrant	Autochtone	
[1-5[	7	9	16
[5-10[	59	50	109
[10-15[	31	46	77
[15-20[	26	21	47
[20-25[	21	12	33
[25-30[	2	7	9
30 et plus	0	7	7
manquant	1	1	2
total	147	153	300

Source : Données terrain, juillet 2018

Selon Nébié (1996, p 288), environ 54 % d'exploitants des quartiers 2 et 3 de la vallée de Bama ont des champs hors de la plaine aménagée dont les superficies varient entre 0,5 ha et 8 ha.

Les difficultés rencontrées par les migrants agricoles des périmètres aménagés comme la baisse des rendements à l'hectare, la diminution des superficies emblavées sur les périmètres aménagés, la forte croissance des membres des ménages ont entraîné le départ d'une partie de cette population vers les villages voisins des périmètres aménagés (Nébié, 1996 et 1998 ; Wellens et Nitchou, 2009 ; IIMI, 1997 ; données terrain juillet 2018). De plus, pour satisfaire les besoins en céréales, les migrants se sont dirigés vers les hautes terres pour produire ces spéculations en campagne pluviale. Ces facteurs ont contribué à la création des hameaux de culture ou campements. Créés en majorité par les migrants, ils sont au nombre de 89 en 2018 dans le sous bassin versant (Cf. figure 6).

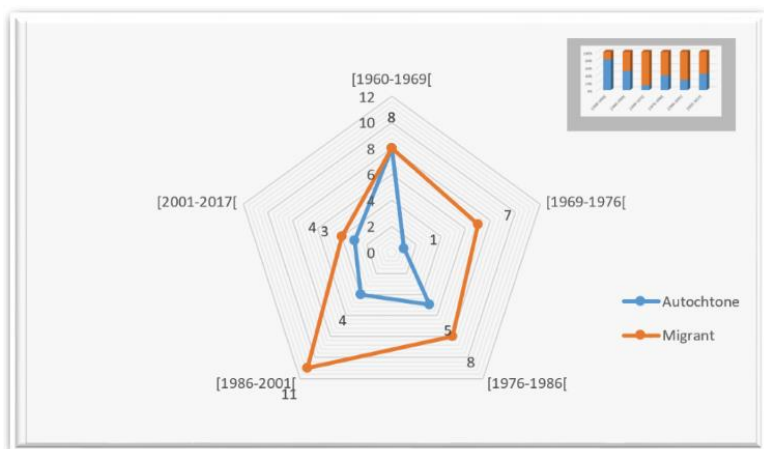


Figure 6 : Années de création des hameaux de culture par type d'échantillon

Source : données terrain, juillet, 2018

Discussion et conclusion

La dynamique de l'occupation est liée à la motivation des migrants et leurs occupations principales qui sont l'agro-pastoralisme. L'agriculture et l'élevage constituent des éléments fondamentaux de la dégradation du couvert végétal. Partis de leurs terroirs de naissance à la recherche de meilleures conditions pédoclimatiques favorables à leurs activités, ils en ont profité au maximum. Les migrants produisent pour leurs familles sur place et celles restées dans les zones de départ et le marché. Ces ambitions ont été matérialisées sur les sites d'accueil par une ouverture de champs de grandes superficies avec des techniques inadaptées aux sols de ces zones. Cela a été possible grâce aux souplesses en matière d'accès au foncier dans le sous bassin. La proximité du marché de Bobo-Dioulasso, la deuxième grande ville du Burkina Faso et ville carrefour de l'Afrique de l'Ouest, stimule la production. Les voies de communications comme la nationale n°9 traversant le sous bassin est aussi un facteur stimulant la production.

Dabiré (1991, p 58), rappelle que les migrants spontanés dans la vallée de la Bougouriba, après trois années d'exploitation, les défrichements ont atteint un niveau tel que le couvert végétal est dangereusement attaqué. La forêt galerie se trouve de la même manière menacée par les occupants. Traoré et al., (2000) soutiennent l'idée avec l'exemple de la pression agro-pastorale insufflée par les migrants dans le bassin de la Kompienga. Benoît (1975), attire l'attention sur les transformations de l'espace induites par les colons agricoles du « *Moogo* » en pays bwa. Drabo (2000) ; Tallet et Paré (1999)

remarquent le passage d'un espace fermé à celui ouvert à Solenzo et Kouka et Sanogo, (2009) constate une forte dégradation des formations naturelles à Dissanga.

Pour Mortimore et *al.* (1991, p 253), cette situation s'explique par les différentes expériences de l'intégration de l'agriculture et de l'élevage, de changements techniques et du niveau d'éducation. La pauvreté et l'analphabétisme peuvent être des causes majeures de la dégradation des sols et de l'environnement sous la pression démographique. L'accueil des populations d'autres domaines climatiques avec transfert des techniques adaptées à leurs zones de départ anticipe sur la dégradation des ressources naturelles.

Timberlake (1985), incrimine la monoculture des spéculations de rente imposées par l'extérieur. Pour lui, l'extension de la monoculture importée des pays développés sur de grandes superficies des cultures de rente peut être à l'origine de la dégradation du couvert végétal. Les grands projets agricoles d'exportation, sont l'une des causes de la dégradation du couvert végétal.

Bibliographie

- AMPHOUX, 2003, les impacts du changement climatique sur l'agriculture en Europe et aux Etats-Unis, atelier changement climatique ENPC-Département VET, Paris, 30 p.
- BENOIT, M., 1982, Oiseau de mil : les Mossi du Bwamu, Haute-Volta, ORSTOM, collection mémoires, Paris, 25 p.
- BENOIT, M., 1975, Espaces agraires Mossi en pays Bwa, Haute-Volta, ORSTOM, collection mémoires, Paris, 154 p.
- BOLOGO, A.E., 2006, les transferts intergénérationnels et intrafamiliaux de la terre dans l'Ouest du Burkina Faso : modalités, mutations et enjeux fonciers, Colloque international « les frontières de la question foncière », Montpellier, 17 p.
- BOLOGO, A.E., 2004, transferts intergénérationnels de la terre et mutations foncières dans l'Ouest du Burkina Faso : deux récits d'acteurs., Colloque international « utilisation du sol, Burkina Faso, Afrique de l'Ouest, Ouagadougou (BF) », UERD, 38 p.
- CILSS, 2004, vingt ans de prévention de crises alimentaires au sahel : bilan et perspective, Ouagadougou (BF), 88 p.
- COMPAORE, G., Baya, B., Nebie, O, Guiella, G., 1995, de l'onchocercose au Burkina Faso, rapport scientifique, UERD, Burkina Faso, 43 p.
- CTA Spore, 2008, changements climatiques : des impacts inégaux, magazine bimestriel, numéro hors-série, p.24
- COULIBALY S. 1978. Les migrations voltaïques : les origines, les motifs et les perspectives des politiques. Montréal, (CA), 370 p.
- DABIRE, E., 1991. Perception paysanne de la dégradation du milieu dans le département de Dissin, Province de la Bougouriba,

- Mémoire de Maîtrise, Géographie, Institut Supérieur des
Sciences Humaines et Sociales (INSHUS, UO), Ouagadougou/
Burkina Faso, 130 p.
- DRABO, I., 2000. Migration agricole et insécurité foncière en pays bwa
du Burkina Faso, ESPOS, 18, p.43–55,
<https://doi.org/10.3406/espos.2000.1924>
- DRABO, I., Ilboudo, F., Tallet, B., 2003, dynamique de population,
disponibilité en terres et adaptation des régimes fonciers. Le cas
du Burkina Faso, rapport d'étude de recherche, Centre
International de Coopération dans les Recherches Nationales en
Démographie, Paris/France, 114 p.
- IIMI, 1997. Analyse-diagnostic et performances de 5 périmètres
irrigués autour de barrages au Burkina Faso, rapport final de
projet, Burkina Faso, tome 1, 173 p.
- LALOU R. 1996. Les migrations internationales en Afrique de l'Ouest
face à la crise. Ceped/Coussy, Jean ; Vallin Jacques., 345–373.
- LAURENT, P.-J., Mathieu, P., Totte, M., 1994, migration et accès à la
terre au Burkina Faso, colloque « migration ; terre ;
environnement ; structure agraire ; régime foncier, Burkina
Faso », Academia, Louvain-la-Neuve (BE), 136 p.
- MARCHAL, J.-Y., Quesnel, A., 1997, dans les vallées du Burkina
Faso : l'installation de la mobilité, in « Gastellu Jean-Marc, la
ruralité dans les pays du Sud à la fin du vingtième siècle »,
« atelier sur la ruralité dans les Pays du Sud à la Fin du Vingtième
Siècle », Montpellier, Burkina Faso, p. 595–614.
- MORTIMORE, M., Harris, F.M.A., Turner, B., 1999, implications of
land use change for the production of plant biomass in densely
populated Sahelo-Sudanian shrub-grasslands in north-east
Nigeria. *Global Ecol Biogeography* 8, 243–256.
<https://doi.org/10.1046/j.1365-2699.1999.00138.x>
- NEBIE, O., 1998, les transformations rurales dans les zones libérées de
l'onchocercose au Burkina Faso, les Cahiers d'Ostre-Mer, 51, p.
171–200. <https://doi.org/10.3406/caoum.1998.3686>
- NEBIE, O., 1996, le périmètre irrigué de la vallée du Kou (Burkina
Faso) : limites d'une opération « Terres Neuves ». CAOUM, 49,
p. 273–296. <https://doi.org/10.3406/caoum.1996.3612>
- NEBIE, O., 1993, les aménagements hydro-agricoles au Burkina Faso
: analyse et bilan critiques. TIGR, 83, p.123–140.
<https://doi.org/10.3406/tigr.1993.1617>
- NEBIE, O., 1988, évolution des systèmes agraires bwa et pougouli de
Pô-Ouest, Burkina Faso, CAOUM, 41, p. 259–282.
<https://doi.org/10.3406/caoum.1988.3269>
- NEBIE, O., 1987, la situation actuelle des périmètres aménagés des
vallées des Voltas au Burkina-Faso. caoum 40, 285–294.
<https://doi.org/10.3406/caoum.1987.3230>

- ORSTOM, 1975, les migrations internes mossi : des aires-refuges du passé aux « terres neuves » d'aujourd'hui ; enquête sur les mouvements de population à partir du pays mossi, Haute Volta, Ouagadougou (BF), in: « Migration, Environnement, Régime Foncier, Burkina Faso, Mossi », IRD, p. 217.
- OUEDRAOGO D. 1990. Les mouvements de colonisation agricole dans les pays sahéliens : bilan et perspectives. Le rôle des migrations dans le développement de l'Afrique : problèmes et politiques pour les années 90. paper presented at the migration ; colonisation ; agriculture ; sahel. UEPA, 181–190.
- PARE, L., Tallet, B., 1999, d'un espace ouvert à un espace saturé : dynamique foncière et démographique dans le département de Kouka, Burkina Faso, ESPOS, 17, p. 83–92.
<https://doi.org/10.3406/espos.1999.1871>
- SANOGO, F., 2009. Migrations et dynamique d'occupation des terres a Dissanga dans la province du Kénédougou, Mémoire de maîtrise, Université de Ouagadougou/ UFR/SH/Géographie, 93 p.
- SOME HP, Gbangou A. 1991. Migration et urbanisation au Burkina Faso. Rapport de recherche/PDF. CILSS : Burkina Faso, 96 p.
- TIMBERLAKE, L., 1985, l'Afrique en crise : la banqueroute de l'environnement, l'Harmattan, Alternatives Paysannes, Afrique Subsaharienne, Monde Rural, Agriculture, 29 p.
- TRAORE, S., Dabire, B., Sanogo, A., 2000, étude sur les migrations agricoles, transformation sociales et dégradation des écosystèmes, rapport d'étude, SP/CONAPO, Ouagadougou, 88 p.
- VENIER P. 1997. Migration et environnement ; l'exemple du Kérala, en Inde. Journées Universitaires d'Automne. Rennes, 15, 16, 17Septembre. paper presented at the Dynamiques migratoires et rencontres ethniques. Textes étudiés et présentés par Ida Simon Barouh. Groupement de recherches Migrations Internationales et Relations Inter-Ethniques/ CNRS, 103 p.
- WELLENS, P.J., Nitchou, M.N., 2009, le périmètre irrigué de la Vallée du Kou : diagnostic des efficiences hydro-agricole, élaboration des calendriers d'irrigation à l'aide de SIMIS, étude de cas, rapport d'expertise, 19 p.
- YAO A. 1997. L'intégration des migrants dans les villes : l'Afrique comme laboratoire. Pourquoi partir ? La migration des jeunes d'hier et d'aujourd'hui. Madeleine Gauthier, 315 p.
- ZOUGOURI, S., 2000, migration et logique de domination : le cas des migrations Moosé dans la région de Sapouy, Province de Ziro-Burkina Faso, Mémoire de Maîtrise, Université de Ouagadougou, FLASHS/Département de Sociologie, Ouagadougou, 119 p.

FACTEURS D'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE DANS LE 1^{er} ARRONDISSEMENT DE LA COMMUNE DE PARAKOU AU BENIN

GOMEZ COAMI Ansèque*

Résumé

Les voyages et découvertes à des horizons divers sont considérés comme des besoins fondamentaux de l'homme. Cette étude vise à inventorier les facteurs d'attractivité touristique dans le 1^{er} Arrondissement de la Commune de Parakou à des fins de leur valorisation. L'approche méthodologique utilisée a consisté à recenser les sites et ouvrages publics ou privés susceptibles d'être inscrits dans le patrimoine à portée touristique à Parakou. Des informations recueillies sur la base des questionnaires et entretiens auprès de 113 personnes ressources et autorités locales ayant une bonne connaissance du territoire communal, ont permis de répertorier et de géospatialiser les atouts touristiques du 1^{er} Arrondissement de la Commune de Parakou. La collecte de données et l'analyse des résultats ont été faites grâce au modèle de R. Linton. Il en découle que la ville de Parakou regorge de nombreuses potentialités à valeur touristique mal connues. Il s'agit, entre autres, des sites historiques et culturels, des musées, des hôtels et assimilés, des infrastructures de transports, des places publiques et de loisirs. Toutefois, la ville de Parakou ne dispose pas d'une cartographie exhaustive de ces sites. Or, leur prise en compte pourrait créer une plus-value pour le développement et booster l'économie locale.

Mots clés : 1^{er} Arrondissement, Parakou, Bénin, espaces touristiques, création d'emplois, économie locale

Abstract

Travelling and discovering new horizons are considered to be basic human needs. This study aims at making an inventory of the factors of tourist attractiveness in the 1^{er} Arrondissement of Parakou Municipality in order to valorize them. The methodological approach used consisted in making an inventory of the public or private sites and works likely to be included in the heritage within the reach of tourism in Parakou. Information gathered on the basis of questionnaires and interviews with 113 resource persons and local authorities with a good knowledge of the communal territory, made it possible to list and geo-spatialize the tourist assets of the 1^{er} Arrondissement of the Commune of Parakou. The data collection and the analysis of the results were made thanks to R. Linton's model. The result is that the city of Parakou is full of many potentialities with a poorly known tourist value. These are, among others, historical and cultural sites, museums, hotels and the like, transport

* Université de Parakou (Bénin) ; Email : ansgom@yahoo.fr

infrastructures, public squares and leisure facilities. However, the city of Parakou does not have an exhaustive cartography of these sites. Taking them into account could create added value for development and boost the local economy.

Keywords: 1^{er} Arrondissement, Parakou, Benin, tourist areas, job creation, local economy

Introduction

Le tourisme constitue un secteur d'activité fondamental dans de nombreux pays. Sa croissance ces dernières années confirme que le secteur est l'un des moteurs les plus puissants de la croissance et du développement économique (A. Rousset, 2019, p. 3). Le plein essor du tourisme permet d'occuper plus de 250 millions de personnes dans le monde (J-L. Caccomo, 2007, p. 5) à travers la création d'emplois directs sur le site et indirects liés aux développements de l'activité (F. Débos, 2012, p. 9). Les chiffres obtenus d'année en année témoignent de la vitalité de ce secteur. En effet, le nombre d'« arrivées aux frontières au titre du tourisme » (J-L. Caccomo, 2007, p. 21) est passé de 952 de personnes en 2010 à 1,329 milliard en 2017 pour atteindre 1,401 milliard en 2018, soit un taux de croissance annuel de 5 % (UNWTO, 2019, p. 17). L'OMT estime que ce chiffre devrait augmenter de 3,3 % par an dans les dix prochaines années, pour atteindre 1,8 milliard d'ici à 2030 (E. Pflimlin, 2018, p. 2).

Pour maintenir cette croissance, l'industrie touristique doit être dotée d'accompagnement adéquat en équipements et en logistiques. Les implantations logistiques sont en outre un objet essentiel du développement et de l'aménagement du territoire (Becker, cité par S. Masson et R. Petiot, 2012, p. 64), gage de l'attrait touristique. La présence des équipements est un facteur de la capacité des territoires à attirer de nouvelles populations et à faire circuler la richesse.

Bien que représentant la deuxième source de génération de devises au Bénin, un diagnostic réalisé en 2018 dans le secteur du tourisme a montré que ce secteur ne contribue qu'à 0,7 % du PIB. Cette faible contribution est liée à plusieurs facteurs. Il s'agit notamment, du faible niveau de valorisation des sites et attraits touristiques existants, de la mauvaise qualité des infrastructures et équipements touristiques et des infrastructures de soutien au tourisme (MEF, 2018, p. 96).

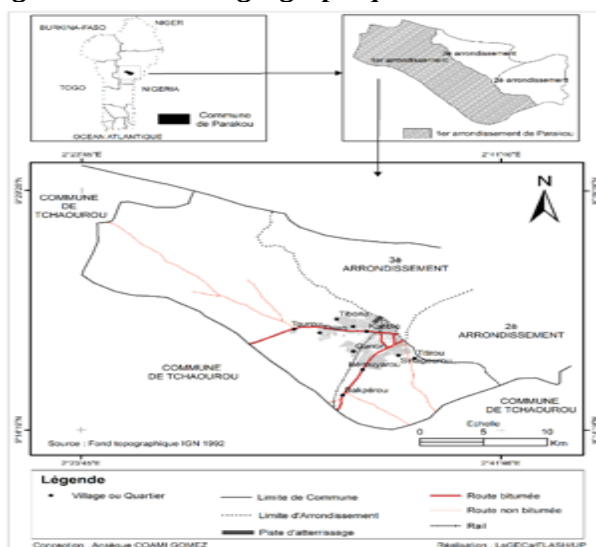
Quant à la ville de Parakou, les potentialités touristiques sont très peu connues. Jusqu'en 2020, le secteur touristique ne contribue directement pas au budget de la commune car il n'existe pas une structure destinée à sa valorisation. Aussi, la ville ne dispose-t-elle pas d'un répertoire complet des principaux sites touristiques. Or, dans la plupart des pays, l'élargissement du potentiel fiscal prend en compte ce secteur qui de plus en plus occupe une bonne position dans le financement

du développement. C'est fort de ce paradoxe, que la présente étude est initiée afin, d'une part, de repertorier les atouts touristiques dont dispose le 1^{er} Arrondissement de la Commune de Parakou et, d'autre part, d'inciter à leur valorisation.

Après avoir présenté les conditions physiques et humaines favorables au rayonnement et à l'attractivité de la ville de Parakou, l'étude mettra en exergue les lieux de tourisme significatifs, les équipements et les logistiques en soutien au tourisme, et enfin débouchera sur l'esquisse d'une carte synoptique des atouts touristiques dans le 1^{er} Arrondissement.

La ville de Parakou est située dans le département du Borgou à 407 Km de Cotonou. Elle est la plus grande agglomération du Nord-Bénin et constitue, la troisième ville à statut particulier. Le 1^{er} Arrondissement, objet de cette étude, est localisé entre 9° 14' 19" et 9° 29' 28" de latitude nord et 2° 23' 45" et 2° 41' 46" de longitude est (figure 1).

Figure 1 : Situation géographique de la ville de Parakou



1. Méthodologie

1.1. Outils et matériels

Les données nécessaires pour cette étude ont été à la fois qualitatives et quantitatives. Pour y parvenir, les outils utilisés sont principalement le questionnaire, le guide d'entretien et la fiche d'observation directe sur le terrain.

Un questionnaire a été adressé aux agents des administrations locales et aux ménages. De même un guide d'entretien a servi à la collecte de données qualitatives auprès des personnes ressources. Les constats faits sur le terrain ont été mentionnés sur la fiche d'observations conçue à cet effet.

Pour ce qui est du matériel utilisé, il s'agit notamment d'un GPS de marque eTres 10 Garmin pour la prise des coordonnées géographiques et d'un appareil photo pour la prise de vue.

1.2. Méthode

Il faut le rappeler, la présente recherche vise à l'identification et au recensement des infrastructures et vestiges culturels à valeur touristique dans le 1^{er} Arrondissement de Parakou. A ce titre, la méthode de choix aléatoire a été adoptée pour la sélection des personnes ressources à interviewer. Ainsi, un échantillon de 113 personnes composé de 58 personnes choisies dans les ménages, 46 touristes/visiteurs rencontrés dans les places publiques et dans les hôtels, motels et restaurants, 9 agents de la commune de Parakou ont servi de base pour la collecte données.

L'accent a été surtout mis sur l'observation directe *in situ* du fait de la nature et de la spécificité de l'étude. Les monuments, les infrastructures (équipements et logistiques) ont été repertoriés rue par rue dans le secteur d'étude.

De plus, un questionnaire et un guide d'entretien ont été administrés pour recueillir des informations qualitatives sur le terrain.

Le dépouillement des informations obtenues a été fait à la main et les données traitées avec les logiciels courants word et excel. Ces données ont permis de générer les figures et tableaux contenus dans le texte. Enfin, le modèle de R. Linton (1970) a servi, d'une part, pour la collecte des données, et d'autre part, à l'analyse des résultats. Les éléments de ce modèle sont focalisés sur les facteurs socio-culturels et les différentes données ont été analysées selon les items comme la culture, la religion, le groupe socio-culturel, le milieu de résidence, le métier exercé.

2. Résultats et discussion

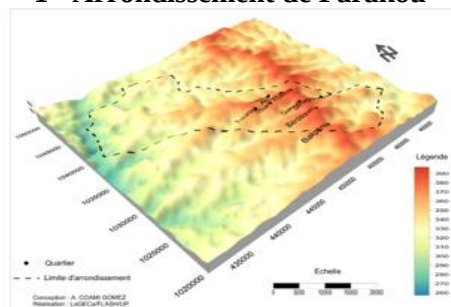
2.1. Résultats

2.1.1. Facteurs physiques favorables aux activités touristiques

La ville de Parakou présente un aspect vallonné où s'observe une succession de croupes ayant généralement un sommet arrondi avec des pentes faibles et peu accidentées comprises entre 1,5 % et 4 %. Dans son ensemble, la ville présente une allure de plateau allongée du Sud au Nord avec une double inclinaison dont la plus accentuée est orientée vers la vallée de la rivière Opkara à l'Est, et la plus faible orientée vers l'Ouest dans la vallée de la rivière Yéroumaro. C'est sur ce terrain

(figure 2) qu'est bâtie Parakou suivant un plan de voies en damier à l'image des autres grandes villes du Bénin.

Figure 2 : Modèle numérique du terrain du 1^{er} Arrondissement de Parakou



Source : Image Aster Global DEM, 2019

Le modèle numérique de terrain donne l'allure du relief en trois dimensions. Les points les plus hauts se trouvent à l'Est avec une altitude d'environ 390 m. Au fur et à mesure qu'on évolue vers l'Ouest, l'altitude diminue jusqu'à 260 m. Cette différence de hauteur induit une pente très faible. La ville est implantée sur la ligne de partage des eaux avec une topographie qui facilite le drainage des eaux pluviales, empêchant ainsi les inondations.

Sur le plan climatique, la ville de Parakou étant dans la zone tropicale, elle est caractérisée par un climat de type soudanien marqué par une saison sèche et une saison pluvieuse. La saison sèche dure 5 mois de mi-octobre à mi-avril et la saison humide s'étale de mi-avril à mi-octobre.

La température moyenne maximale s'établit autour de 32.6° C. La précipitation moyenne annuelle est de l'ordre de 1200 mm et se concentre plus entre juillet et novembre. La saison sèche devient rude entre décembre et février avec la présence de l'harmattan. Cependant, c'est au cours de cette saison que la ville accueille beaucoup plus les visiteurs venus des pays étrangers, à cause de sa simultanéité à l'hivernage accompagné d'un beau temps. Par ailleurs, cette période correspond à la période d'ouverture de la chasse et des visites aux parcs : le Parc W et le Parc de la Pendjari.

Pour ce qui est de la végétation, elle est de type soudano-guinéen et fortement dégradée sous l'effet de l'extension urbaine. Les observations ont révélé qu'à l'intérieur de la ville, et particulièrement dans le 1^{er} Arrondissement, l'existence de deux réserves floristiques, une qualifiée de forêt communautaire qui abrite le Musée Plein Air et l'autre constituant la plantation du service régional des eaux et forêts.

Le 1^{er} Arrondissement ayant encore quelques réserves de terres en friche fait subsister un couvert végétal dominé par la savane arborée bordant le côté ouest. Cette flore est caractérisée par la présence d'espèces naturelles et des plantations de tecks et anacardiens. On y rencontre surtout les espèces telles que *Vitellaria paradoxa* (karité), *Parkia biglobosa* (nééré) ayant une valeur économique dans le milieu et conservées dans les champs, *Blighia sapinda* (faux acajou), *Diospyros pilifolius* (bois d'ébène), *Adansonia digitata* (baobab), et d'autres espèces non moins importantes caractéristiques de la savane soudanienne.

En somme, cette biosphère peut être aménagée pour servir de capital touristique dans la ville ; surtout la réserve communautaire dont l'objectif était de créer un parc animalier à Parakou.

2.1.2. Parakou, une ville d'accueil en plein essor

La ville de Parakou s'est illustrée depuis longtemps comme la plus grande métropole du Nord-Bénin. Troisième commune à statut particulier en République du Bénin, elle occupe la même position en termes de population avec un effectif de 255 478 habitants, derrière respectivement Porto-Novo (264 478 habitants) et Cotonou (679 072 habitants) (INSAE, 2015, p.7).

Dans le même ordre d'idée, Parakou est à l'origine cosmopolite, comme l'indique l'éthymologie de son nom "*Kparakulu*", qui veut dire la ville de tout le monde. Son peuplement s'est fait à partir des migrations Baatombu venus du Nord et les Yoruba venus de l'Est du pays. Avec la colonisation, il y eut l'implantation d'un camp militaire. Certains tirailleurs sénégalais ayant travaillé pour le compte de la France à l'époque et des commerçants, ont fini par s'y établir définitivement. L'histoire récente nous enseigne que la vague d'immigration la plus significative est celle des populations du groupe socio-culturel Adja-Fon qui a commencé au début du 20^{ème} siècle par le biais des interprètes, des guides et des porteurs et renforcée par l'arrivée massive des fonctionnaires du sud du pays. L'immigration Fon s'est amplifiée avec l'inauguration de la gare ferroviaire en 1937. En effet, grâce au terminus de la voie ferrée Bénin-Niger, Parakou a connu une croissance spatiale très rapide consécutivement à la naissance des quartiers Alaga et Camp Adagbè. Une classe ouvrière va ainsi se développer autour de la gare ferroviaire et du "marché Dépôt". D'autres mouvements migratoires ont renforcé ce peuplement. Il s'agit des rapatriements successifs des béninois de 1958 (Côte d'Ivoire), de 1963 (Niger), de 1972 (Ghana), de 1978 (Gabon), de 1983 (Nigéria). Ce sont ces différents rappatriements qui ont accru la population accentués par une forte natalité et un taux de croissance annuel inter-censitaire de 4,9 % (INSAE, 2015).

Le 1^{er} Arrondissement concerné par cette étude est le plus peuplé avec 114558 habitants (INSAE, 2015).

L'économie de la ville Parakou est caractérisée par différents secteurs d'activités tels que : le secteur informel prépondérant, le secteur bancaire en plein essor, le secteur commercial florissant, un secteur artisanal développé et un tissu industriel en développement. Il est aussi important de mentionner que Parakou abrite la deuxième grande université pluridisciplinaire du Bénin qui reçoit des milliers de partenaires dans le cadre de la mobilité enseignante et étudiante.

De surcroît, la Commune de Parakou abrite plusieurs groupes socio-culturels (Bariba, Fon, nago, Yoruba, Dendi, Otamari, Yoa, Lokpa, Peulh, Adja et leurs apparentés) avec des cultures et religions très variées et très riches qui vivent harmonieusement dans le même écosystème.

2.1.3. Potentialités touristiques du 1^{er} Arrondissement de Parakou

Plusieurs places attractives ont été identifiées dans le 1^{er} Arrondissement de Parakou dont les principales sont : le Musée ethnographique et de plein air, le palais royal de la cité des *Koburu*, le palais royal de *Kpébié*, la place publique Hubert C. MAGA, la forêt protégée de *Kpébié*, les hôtels, les motels et de nombreux bars et restaurants.

2.1.3.1. La Place Hubert MAGA

Premier monument à l'entrée de la ville, la Place Hubert MAGA est érigée à l'entrée de la ville de Parakou et déjà perceptible de loin par tout voyageur venu du sud du pays (photo 1).

Photo 1 : Place Hubert MAGA



Prise de vue : GOMEZ, octobre 2019

Au niveau de cet endroit s'affiche la statue de l'ex-Président Hubert MAGA, 1^{er} Chef de l'Etat de la République du Bénin (ancien Dahomey) à l'indépendance, fils de la localité. Il s'agit d'un grand carrefour aménagé au niveau duquel sont érigés bancs publics en bétons et des aires de jeux. La construction de cette place sert de lieu récréatif et de loisir de libre accès pour les jeunes surtout les week-end et particulièrement les jours de fêtes.

2.1.3.2. Le Musée ethnographique et de plein air

Le Musée ethnographique et de plein air est un grand joyau installé pour un rayonnement international. Il est destiné à promouvoir la culture régionale et nationale du Bénin à travers une architecture traditionnelle, un jardin botanique, la faune, la flore, l'ethnologie et la vie sociale. La première pierre a été posée le 11 novembre 1969 et les travaux ont commencé le 6 septembre 1972 avec la délimitation d'une enceinte de 55 ha, le forage d'un puits autonome et la construction en 1974 de trois tatas. Le musée est constitué d'un bâtiment qui accueille les ateliers éducatifs pour enfants, de trois maisons et une guérite qui évoque l'architecture traditionnelle du Borgou.

Signalons que la collection ethnographique comporte 563 objets répartis en plusieurs catégories : les mobiliers domestiques, les outillages agricoles, de forge et de tissage, les pièges aux animaux ou entraves, les poteries, les objets d'art et de culture, les armes traditionnelles de guerre et de chasse, les instruments locaux de musique. Les seules statistiques existantes sont celles des années 2004 à 2007 au cours desquelles le centre a enregistré plus de 10572 visiteurs venus officiellement enregistrés.

La photo 2 présente une vue de loin des installations du Musée ethnographique et de plein air à Parakou.

Photo 2 : Aperçu du musée ethnographique et de plein air



Prise de vue : GOMEZ, octobre 2019

La photo 2 montre une portion de l'intérieur du Musée. On remarque à gauche la première pierre posée à l'occasion de son implantation et au fond, des modèles de bâtiments atypiques au nord du Bénin, particulièrement du département de l'Atacora. Ils sont qualifiés de Tata Somba. La présence du mât avec le drapeau exprime l'implication de l'Etat dans sa gestion. Il faut noter que ce joyau vient d'être concédé à la mairie de Parakou pour sa rénovation et sa mise en valeur.

2.1.3.3. Le Palais royal des Koburu

Parakou, anciennement était un royaume à une histoire très riche surtout marquée par la résistance contre l'occupation française. Le palais (photo 3) occupé par la dynastie Akpaki, du nom du 1^{er} Roi reste un lieu sacré et de rencontre de tous les rois et chefs vassaux de l'ancien royaume. C'est aussi le lieu principal où les cérémonies d'intronisation, les manifestations traditionnelles et culturelles s'effectuent. Principal palais royal de la ville, il est qualifié de "Palais royal des *Koburu*" pseudonyme litanique affecté à ce peuple. Situé en plein cœur de la cité au quartier Zongo- zénou, ce palais est fréquenté par plusieurs visiteurs surtout des expatriés à la découverte de l'histoire et des marques du pays.

Photo 3 : Palais royal koburu de Parakou



Prise de vue : GOMEZ, avril 2020

La photo 3 présente une vue d'ensemble du Palais royal des Koburu de Parakou. Une grande cour faciale annonce l'importance de ce lieu. Le palais a été refectionné mais les bâtiments et autres vestiges historiques ont été conservés dans leur architecture traditionnelle. Un grand arbre centenaire de *Andansonia digitata* sert d'ombrage lors des cérémonies et autres manifestations culturelles. Selon la cour royale, le Palais des Kobourou accueille, en dehors des personnalités politiques et les populations locales au 12 000 visiteurs chaque année.

2.1.3.4. Le Palais royal de Kpébié

En dehors du palais central, il a aussi un autre appelé Palais royal de Kpébié (photo 4). L'occupant de ce palais est aussi appelé roi mais avec des attributions différentes de celles du Roi principal da lignée Akapki. Ce Roi est le « Chef de terre » et a une fonction très particulière. Son rôle historique est de régler les différends concernant le foncier existant dans le royaume de Parakou.

Photo 4 : Palais royal de Kpébié



Prise de vue : GOMEZ, avril 2020

La photo 4 illustre le palais royal de Kpébié qui est le deuxième palais de la ville de Parakou. A l'entrée de ce palais, on constate deux cases rondes en forme de Tata Somba. La principale case, à droite, porte le dessin du roi et à côté, à la façade principale le dessin d'un grand arbre sur lequel se trouve un serpent « boa ». Ici également se retrouve un baobab sacré. Cet endroit est aussi un lieu où s'effectuent certains rituels traditionnels pour conjurer les esprits maléfiques qui peuvent nuire aux populations.

2.1.3.5. Le palais royal de Tourou

Tourou est une localité annexée à la municipalité de Parakou. Autrefois, il constituait un village autonome mais vassal au royaume de Parakou. On remarque également le feuillage de deux grands *adansonia digitata* sacrés. La photo 5 présente l'aspect actuel du palais.

Photo 5 : Palais royal de Tourou



Prise de vue : GOMEZ, avril 2020

Ce palais est aussi construit sous forme de Tata Somba. Il garde à ce jour son aspect traditionnel et n'a pratiquement pas subi de modification en dehors des entretiens pour renforcer sa base.

Hormis ces vestiges historiques, il existe aussi sur le plan culturel, des éléments immatériels à l'instar des festivals et des danses telles que le montrent les photos 6 et 7 qui suivent.

Photo 6 : Cavaliers lors de la fête de Gaani



Photo 7 : Danse *tipenti* à Parakou



Prise de vue : KADI, décembre 2018 ; GOMEZ, décembre 2019

La particularité de la ville de Parakou, voire, de la région septentrionale au Bénin est la conservation des mœurs, coutumes et cultures. Il s'organise dans presque tous les royaumes de cette partie du pays, une fête, appelée la "Gaani", à envergure internationale. Elle est très riche en couleur à l'exemple des images de cavaliers bien habillés sur leurs chevaux (photo 6) et de la troupe de danse *tipenti* (photo 7).

2.1.3.6. La forêt protégée de Parakou

Localisée dans le quartier Zazira, la forêt protégée de Parakou, s'étend sur 275,8 ha dont 196 ha sous contrôle du service forestier. Elle constitue une réserve importante de biodiversité au plan floristique et faunique : une quarantaine d'espèces de ligneux, des petits gibiers et une faune aviaire aux espèces également variées : pintade, francolins,

touraco gris, merles métalliques, tourterelles, pigeons. La photo 8 présente l'aperçu général de cette forêt.

Photo 8 : Vue d'ensemble de la forêt protégée de Parakou



Source : Image Google Earth, 2018

Cette forêt est communément appelée périmètre de reboisement, car il s'agit d'un bois installé par le service des eaux et forêts dont les bureaux se trouvent d'ailleurs en son enceinte. La photo 9 suivante montre quelques essences présentes dans cette forêt.

Photo 9 : Portion de la forêt protégée de Parakou



Prise de vue : GOMEZ, octobre 2019

La photo 9 permet d'observer quelques espèces de la forêt qui affichent un aspect sempervirent.

2.1.4. Les équipements et les logistiques en soutien au tourisme

2.1.4.1. Les infrastructures hôtelières et assimilées

Le 1^{er} arrondissement de la municipalité de Parakou regorge de plusieurs hôtels, motels, des bars et restaurants. Les principaux hôtels et motels sont : Hôtel le Privilège, Royal Espace hôtel, Hôtel des Princes, Motel les 3 "AS". Ces hôtels et motels permettent aux visiteurs de passer un séjour paisible et agréable. La photo 10 présente le visage de l'hôtel le Privilège.

Photo 10 : Hôtel le Privilège



Prise de vue : GOMEZ, octobre 2019

Il s'agit d'un hôtel construit selon les règles de l'art. Il est l'un des plus fréquentée par les visiteurs de marque dans la ville de Parakou. Il dispose de 21 chambres et de trois salles de conférences entièrement climatisées.

En dehors de cet hôtel, il existe d'autres comme indiqués plus haut. Les photos 11 et 12 présentent les façades de Royal Space Hôtel et du Motel les 3 "AS".

Photo 11 : Royal Space Hôtel



Photo 12 : Motel les 3 "AS"



Prise de vue : GOMEZ, octobre 2019

La photo 11 présente l'entrée principale de Royal Space Hôtel. Il est situé dans le quartier Kpébié et est, selon les enquêtés, le deuxième plus fréquenté par les visiteurs dans le 1^{er} Arrondissement avec 16

chambres toutes climatisées. Il ressort des photos 11 et 12 que les infrastructures hôtelières dans cette partie de Parakou présentent un cadre adéquat pour le repos et le séjour.

2.1.4.2. Les bars et restaurants

Le secteur d'étude dispose de nombreux bars et restaurants pratiquement dans toutes les rues. Mais ceux qui sont aux normes sur le plan hygiénique et de variétés alimentaires et en termes de cadre de vie sain sont : Bar resto le SHERIF, Bar Resto les 2 "AS" et Bar resto le Club des Princes. Ces bars et restaurants offrent une gamme de produits aussi bien occidentaux que locaux. Les photos 13 et 14 présentent respectivement le Bar Resto le SHERIF et le Bar Resto le Club des Princes.

Photo 13 : Bar Resto le SHERIF



Photo 14 : Bar Resto le Club des Princes



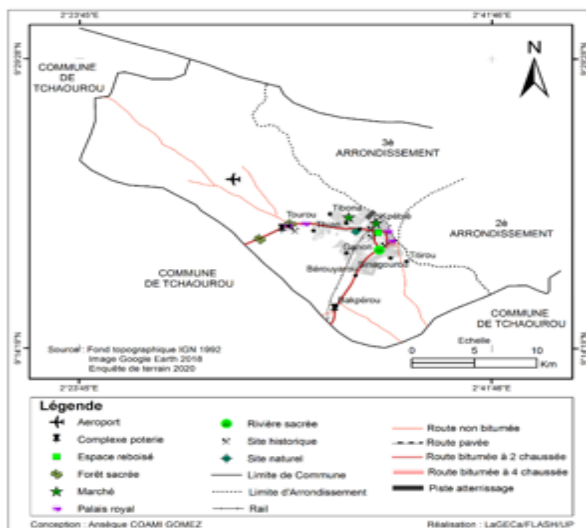
Prise de vue : GOMEZ, mai 2020

Les photos 13 et 14 témoignent à la vue des images que les deux bars et restaurants présentent un cadre propre. Ils fonctionnent tous à plein temps et sont bien fréquentés.

2.1.5. Cartographie synoptique des atouts touristiques du 1^{er} Arrondissement

Les coordonnées géographiques de tous les points d'intérêt touristique du 1^{er} Arrondissement recensés ainsi que leur position géographique dans le milieu d'étude ont été prises. Elles ont servi de base pour leur spatialisation sur le fond de la carte ci-après (figure 3).

Figure 3 : Répartition des atouts touristiques dans le 1^{er} arrondissement de Parakou



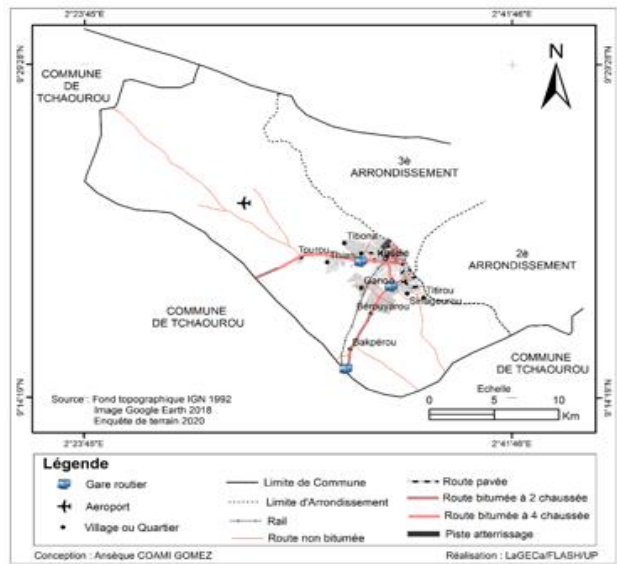
Source : Fond topographique IGN, 1992, Image google Earth, 2018 et Résultats travaux de terrain, 2020

La figure 3 montre que la plupart de ces infrastructures sont situées dans le centre-ville et peuvent offrir des garanties de sécurité.

2.1.6. Les infrastructures routières

Le fonctionnement des systèmes de transport vient en support à l'épanouissement du secteur du tourisme. Ils sont un élément primordial pour garantir la liberté de déplacement des personnes et des biens pour assurer le développement de l'économie. Le réseau routier est composé des voies revêtues (voies bitumées et voies pavées) et des voies non revêtues (voies en terre). Ainsi, le réseau routier de la ville de Parakou dispose de près de 1112 km de voies urbaines dont environ 112 km de voies revêtues (69 km de voies bitumées et 43 km de voies pavées) et 1000 km environ de voies non revêtues. Cependant, la ville de Parakou est traversée par deux routes nationales Inter-Etat (RNIE2) d'une longueur de 729,864 km et la RN16 d'une longueur de 295,864 km ainsi que des routes nationales, des routes départementales et les routes communales. La figure 4 suivante présente le réseau routier et infrastructures de transport du 1^{er} Arrondissement de Parakou.

Figure 4 : Réseau routier et infrastructures de transport dans le 1^{er} Arrondissement



Source : Fond topographique IGN, 1992, Image google Earth, 2018
et Résultats travaux de terrain, 2020

Il découle de la figure 4 que le 1^{er} Arrondissement de Parakou est doté d'un bon maillage de routes et de rues. Toutes ces routes ont des répercussions sur la ville de Parakou : visibilité de la ville, mobilité des personnes, développement des activités, réduction des cas d'accident et accroissement des flux de transport.

2.1.7. L'Aéroport International de Tourou

Conscient de l'importance et de la fonction de la ville de Parakou, le Gouvernement y a construit un aéroport respectant les normes internationales à Tourou, un quartier du 1^{er} Arrondissement. Cet aéroport a été inauguré en 2016 mais n'est pas à ce jour ouvert pour les flottes. La photo 13 présente une vue générale dudit aéroport.

Photo 13 : Vue d'ensemble de l'Aéroport International de Tourou



Source : Image Google Earth, 2018

La photo 13 montre les pistes et les infrastructures de l'Aéroport International de Tourou. Cet aéroport, au-delà de site touristique qu'il constitue pour les populations locales et des environs, facilitera les voyages vers cette ville et désenclavera toute la région.

2.2. Discussion

Cette étude a permis d'identifier les potentialités existantes dans le 1^{er} Arrondissement susceptibles d'être valorisées à des fins touristiques par la municipalités de Parakou. Elle a abouti, dans un premier temps à la mise en exergue des facteurs biophysiques favorables au tourisme, et dans un second temps à l'inventaire des sites historiques et culturels et des équipements et logistiques en soutien au tourisme.

L'étude a révélé que les conditions physiques et humaines sont exploitables pour faire valoir l'activité du tourisme à Parakou. Par exemple, dans le 1^{er} Arrondissement, il existe une réserve de flore initialement destinée pour installer un zoo. Cette forêt urbaine est riche en espèces végétales naturelles et exotiques pour répondre à cette vocation. C'est d'ailleurs ce que confirme H. Edja (2004, p. 22) en évoquant que cette végétation dans laquelle vivent encore quelques petits ruminants tels que les rats géants et les aulacodes pourrait faire l'objet de chasse pendant la saison sèche.

L'étude a aussi révélé la présence des vestiges historiques tels que les palais royaux, les éléments immatériels, les infrastructures culturelles, les monuments construits qui sont à caractère attractif qui peuvent entrer dans le potentiel touristique de la commune. Ces résultats sont conformes à ceux de P. Ingallina (2007, p. 8) qui déclare que :

l'un des objectifs majeurs des politiques pour l'attractivité est de pousser à la consommation, notamment par la création d'espaces

urbains de l'offre (des loisirs à la culture et aux différentes activités commerciales) capables de concentrer des flux importants de touristes, de visiteurs, d'habitants et d'en tirer de nouveaux.

De plus, le 1^{er} Arrondissement dispose de plusieurs infrastructures et équipements qui peuvent servir de cadre d'hébergement et de mobilité. Plusieurs auteurs ont soutenu l'importance de la présence des équipements et infrastructures comme facteurs de la capacité des territoires à attirer de nouvelles populations et à faire circuler la richesse (M. Talandier et V. Jousseume, 2013, p.7 ; Savy, cité par S. Masson et R. Petiot, 2012, p. 7 ; J-L Caccomo, 2007, p. 51).

Au regard de tout ce qui précède, on peut conclure avec F. Cusin et J. Damon (2010, p. 25) que « Mesurer l'attractivité d'une ville, c'est évaluer sa sphère d'influence, sa capacité à générer du mouvement, à attirer à soi durablement ».

Références bibliographiques

- CACCOMO J-L, 2007, *Fondements d'économie du Tourisme*, Bruxelles, De Boeck.
- CUSIN François et DAMON Julien, 2010, « Les villes face au défi de l'attractivité, classement, enjeux et stratégies urbaines », *furtirable*, 367, 25-45.
- DEBOS Franck, 2012, « Le développement du tourisme : facteur de valorisation du patrimoine industriel ? », *HAL*, 1-14.
- EDJA Honorat, 2004 : *Gestion partagée et durable des espaces agricoles et naturels à la périphérie des centres urbains*, Parakou, FA/UP.
- INGALLINA Patricia, 2007, « L'attractivité des territoires », *PUCA*, p. 8-18
- INSAE, 2015, *Effectifs de la population des villages et des quartiers de ville du Bénin (RGPH-4)*, Cotonou.
- MASSON Sophie et PETIOT Romain, 2012, « Attractivité territoriale, infrastructures logistiques et développement durable », *Les cahiers Scientifiques du Transport*, 61, p. 63-90.
- MEF (MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES), 2018, *Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) 2018-2021*, Cotonou.
- LINTON Ralph, 1970, *Les fondements culturels de la personnalité*, Chicago, Print.
- TALANDIER Magali et JOUSSEAUME Valérie, 2013, « Les équipements du quotidien en France : un facteur d'attractivité résidentielle et de développement des territoires », *Norois, Réseau des Universités Ouest Atlantique*, 226, p. 7-23.

- UNWTO (World Tourism Organisation), 2019, *International tourism highlights*, Madrid.
- PFLIMLIN Edouard, 2018, *Dix chiffres sur le tourisme en France et dans le monde*, <https://fr.statista.com/statistiques/698415/impact-economique-mondial-tourisme-voyages-monde/>, , Consulté, le 06 novembre 2019.
- ROUSSET Alexandre, 2019, *Nouvelle année record pour le tourisme mondial*, <https://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/le-tourisme-mondial-bondit-a-14-milliard-de-voyageurs-783695>), consulté, le 06 novembre 2019.

IMPLICATION DES FEMMES DANS LES ACTIVITES MARAICHÈRES ET IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE DANS LA REGION DE TCHOLOGO AU NORD DE LA COTE D'IVOIRE

MOUROUFIE Kouassi Kouman Vincent*

Résumé

La présente étude vise à évaluer l'implication des femmes dans l'activité maraîchère en Côte d'Ivoire précisément dans la région du Tchologo et à mettre en évidence son impact socio-économique. Le choix géographique de l'étude s'est porté sur la région du Tchologo car elle constitue une des grandes zones de production maraîchère en Côte d'Ivoire. Aussi, lors des visites des anciens et nouveaux sites à aménager (agropastoraux, bas-fonds) par le projet de Pôle Agro-Industriel dans la région du Nord de la Côte d'Ivoire (2PAI-NORD), nous avons observé que l'implication des femmes dans ce secteur est plus importante dans la zone étudiée. Pour réaliser cette étude, une enquête a été réalisée de Janvier à février 2020 auprès de 600 femmes et 81 personnes ressources. Les résultats révèlent que l'âge des maraîchers varie de 20 ans à plus de 71 ans. Les maraîchers sont pour la plupart des personnes non instruites (95%). Elles sont organisées en deux grandes catégories : les coopératives (30%) et les associations (70%). L'activité de maraîchage est exercée majoritairement par les femmes (84,53%). Elle contribue à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire, à l'équité sociale et l'autonomisation financière des femmes.

Mots clés : Implication des femmes, Activités maraîchères, Impact socio-économique, région du Tchologo, Côte d'Ivoire.

Abstract

The present study aims to assess the involvement of women in market gardening in Côte d'Ivoire, precisely in the Tchologo region and to highlight its socio-economic impact. The geographical choice of the study was focused on the Tchologo region because it constitutes one of the major vegetable production areas in Côte d'Ivoire. Also, during visits to old and new sites to be developed (agro-pastoral, lowlands) by the Agro-Industrial Pole project in the North of Côte d'Ivoire (2PAI-NORD), we observed that the involvement of women in this sector is greater in the study area. To carry out this study, a survey was carried out from January to February 2020 among 600 women and 81 resource people. The results show that the age of market gardeners varies from 20 years to over 71 years. Most market gardeners are uneducated (95%). They are organized into two main categories: cooperatives (30%) and

* Université Félix Houphouët Boigny (Cote d'Ivoire) ; Email :
vincentkouassikouman@gmail.com

associations (70%). The market gardening activity is mainly carried out by women (84.53%). It contributes to poverty reduction, food security, social equity and the financial empowerment of women.

Introduction

La culture maraîchère constitue une préoccupation pour les pays de l'Afrique subsaharienne surtout en saison sèche où l'eau constitue un facteur limitant de l'agriculture (B. Dardenne, 2009, p.130). En effet, à Brazzaville et au Burkina Fasso, les phénomènes d'insécurité alimentaire, de pauvreté et de protection de l'environnement se posent avec acuité. Pour faire face à cette situation, les populations se tournent vers l'horticulture notamment la culture maraîchère. Elle ne bénéficie d'aucun appui véritable de pouvoirs publics mais elle contribue à l'approvisionnement des marchés en produits alimentaires et ornementaux (F.G.Kimbatsa et al, 2018, p.2). La culture maraîchère offre d'importants avantages à de nombreux citadins de la ville de Brazzaville. Il s'agit, de l'accès à l'alimentation, au revenu, à la satisfaction des divers problèmes sociaux et à la conservation des espaces verts de la ville.

En Côte d'Ivoire, la culture maraîchère a connu des étapes dans sa dynamique et a contribué au développement rural. Depuis les années 1990, la production pendant la saison sèche de légumes frais à destination des villes de la côte ivoirienne s'est diffusée dans les savanes sénoufo à la frontière ivoiro-burkinabée. Le maraîchage qui s'est généralisé depuis le début des années 1990 dans les campagnes sénoufo à la frontière ivoiro-burkinabée est une illustration de la diversification et de la commercialisation accrue des productions vivrières. La production de légumes en partie destinés aux villes du sud de la Côte d'Ivoire est pratiquée pendant la saison sèche dans les bas-fonds humides. Cette spécialisation régionale est inattendue, compte tenu des distances avec la métropole abidjanaise éloignée de 400 à 600 km des zones de production. Le maraîchage illustre ainsi l'essor du vivrier marchand, c'est-à-dire de productions anciennement autoconsommées et dont la commercialisation accrue pallie les revenus désormais aléatoires des anciennes cultures commerciales, à l'exemple du coton, tout en répondant à la demande croissante des populations urbaines, notamment celle d'Abidjan. Le maraîchage marchand bénéficie indéniablement du désenclavement des campagnes sénoufo. Cependant, si la spécialisation maraîchère dans la zone de savane ivoirienne peut s'expliquer par des conditions biogéographiques favorables aux productions légumières, la région du nord est limitée en eau, ce qui constitue une contrainte pour l'agriculture et particulièrement pour le maraîchage (A. Fromageot, 2008, p.98).

Pour remédier à cela, dès 1960, dans le souci d'assurer l'alimentation en eau des populations et pour l'agriculture et l'élevage dans le Nord, le Gouvernement ivoirien a favorisé et financé l'implantation de retenues d'eau dans les fonds de vallées, appelés plus communément « bas-fonds ». Aujourd'hui, la Région Nord compte 269 barrages à vocation pastorale et 19 à vocation hydro-agricole pour la culture du riz irrigué.

Les rizières aménagées en aval des ouvrages hydro-agricoles se sont multipliées à la périphérie de Korhogo et le maraîchage intensif de tomates et d'oignons s'est développé autour des retenues. Suite à l'augmentation du prix du paddy, en 1974, on assista à un véritable " boom " rizicole dans tout le pays (156 000 t en 1961, 406 000 t en 1974, 496 000 t en 1975 et 1 222 650 t en 1999 (source : FAO), et à l'accélération de l'aménagement des bas-fonds. Cette période d'engouement pour le riz s'est traduite par la construction de 6 nouveaux barrages dans la zone dense, en 1975 (T. Le Guen, L. T.de Morais, 2001, p.13).

C'est une véritable révolution agricole dans le nord de la Côte-d'Ivoire, qui, avant, devait attendre la saison pluvieuse (juin à novembre) pour pratiquer ces cultures rizicoles et maraîchères. En effet, la région nord, traditionnellement pastorale, puis cotonnière, devient de plus en plus productrice de produits maraîchers depuis la construction des retenues d'eau. Les barrages hydro-agricoles sont réalisés pour permettre une production intensive de riz et de maraîcher toute l'année dans les bas-fonds afin de promouvoir l'autosuffisance alimentaire, l'autonomisation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables ainsi qu'un revenu non négligeable pour les populations du nord de la Côte d'Ivoire. La culture maraîchère tire ainsi son importance du fait qu'elle procure un revenu additionnel aux paysans et peut être à la base de la création d'une association de producteurs (A.K. Gouba, 1995, p.2).

En 2018, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) a lancé le Projet d'Appui au Développement des filières Manioc et Maraîchers en Côte d'Ivoire (PRO2M) financé par l'Union Européenne dans le Cadre du 11° FED pour dynamiser et transformer le secteur du maraîchage (H. De Bon et *al*, 2018, p.1). Ce projet est exécuté par le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole (FIRCA) pour le compte du MINADER. Il comporte plusieurs composantes dont l'une sur l'identification des contraintes au maraîchage selon les grandes zones agro-écologiques de la Côte d'Ivoire qui a fait l'objet d'un contrat entre le FIRCA et le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD). Cette action du MINADER a contribué au développement de la culture maraîchère au nord de la Côte d'Ivoire. Elle est pratiquée par une catégorie d'individus représentant la communauté rurale (chefs et cadets de famille, femmes, enfants, mariés

et célibataires). Parmi cette catégorie, les femmes rencontrent des difficultés dans l'activité maraîchère. En effet, elles n'ont pas de pouvoir de décision et n'ont qu'un accès relativement limité aux ressources productives et aux services nécessaires aux exploitants agricoles. Il arrive même que les femmes ne puissent pas décider en toute indépendance de leur emploi du temps. Aussi une femme a-t-elle moins de chances qu'un homme d'être propriétaire d'un bien foncier ou de bétail, d'adopter de nouvelles technologies, d'avoir accès au crédit ou à d'autres services financiers. Celle-ci n'a pas la chance de bénéficier d'une formation ou de services de vulgarisation. Par ailleurs, la disparité de patrimoine entre hommes et femmes porte atteinte à la productivité agricole des femmes. De ce qui précède, il existe un fossé hommes-femmes dans le secteur agricole.

Malgré ce fossé, c'est-à-dire le fait que les femmes ont difficilement accès aux ressources (terre, finances et matériels) par rapport aux hommes, force est de constater qu'aujourd'hui, dans le nord précisément dans la région du Tchologo, l'activité maraîchère est dominée par les femmes. Cette prédominance des femmes à toutes les échelles de cette activité a des retombées dans leur vie socio-économique.

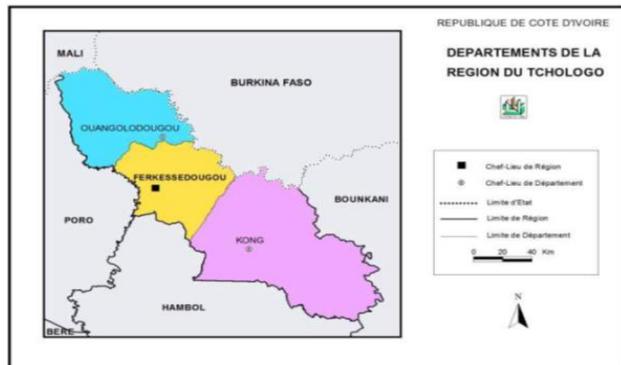
C'est dans ce contexte que s'inscrit le présent article relatif sur la prédominance des femmes dans les cultures maraîchères. Pour cerner l'importance de cette activité dans la région du Tchologo, il importe de s'interroger de la manière suivante : quel est l'impact socio-économique de l'implication des femmes dans l'activité maraîchère en Côte d'Ivoire et en particulier dans la région du Tchologo dans le Nord ? L'objectif de l'article est d'évaluer l'implication des femmes dans l'activité maraîchère en Côte d'Ivoire précisément dans la région du Tchologo et mettre en évidence son impact socio-économique.

1. Matériel et méthodes

1.1. Cadre d'étude

L'analyse sur le terrain a été réalisée dans le Tchologo, au nord de la Côte d'Ivoire, dans trois départements: Ferkessedougou, Kong et Ouangolodougou (figure 1).

Figure 1: Localisation de la zone d'étude en Côte d'Ivoire



Source : RGPH 2014_Répertoire des localités : Région du Tchologo

1.2. Méthodologie

Pour cette étude, deux techniques de collectes de données ont été utilisées : la documentation et les enquêtes sur le terrain.

1.2.1. La recherche documentaire

La recherche documentaire s'est appuyée sur une bibliographie constituée majoritairement de thèses et d'articles scientifiques. Cette phase a connu deux moments : le premier fut la consultation et la collecte des ouvrages ayant trait au thème abordé. En effet, il s'est agi d'exploiter dans les services publics-privés, les bibliothèques, l'internet, les rapports, les mémoires, les articles, etc. publiés en Côte d'Ivoire et à l'étranger. Quant au second, elle s'est consacrée plus spécifiquement à croiser les regards autour de la question de l'implication des femmes dans le maraîchage en Côte d'Ivoire précisément dans le Nord. Ici, l'enjeu est de voir comment elle est abordée dans les travaux antérieurs et à l'étranger. Ces deux approches suscitées ont permis d'obtenir les données liées à la zone d'étude.

1.2.2. Enquête de terrain

Les enquêtes sur le terrain ont constitué la deuxième phase de cette étude. Ici, les observations de terrain ont été capitales et ont permis un contact permanent avec la zone d'étude, les acteurs et les personnes-ressources. Deux stratégies ont été mises en œuvre pour collecter les données de terrain, à savoir : le questionnaire et les entretiens. Le questionnaire a été conçu et utilisé auprès des ménages-producteurs (femmes, jeunes, hommes, personnes vulnérables) et avait pour priorité : l'identification des ménages-producteurs (qualité, quantité, taille, etc.), les secteurs agricoles, l'outillage, techniques de travail, les

types de produits maraichers et leur rôle dans la lutte contre l'insécurité alimentaire, la pauvreté et la protection de l'environnement.

Les entretiens et interviews ont été menés sous forme de *focus group* entre les personnes-ressources notamment les femmes en charge des bas-fonds et des cultures maraîchères. L'exploitation de ces données s'est axée autour des aspects suivants :

Les caractéristiques sociodémographiques, l'implication des femmes dans la production du maraîcher, les postes occupés par les femmes dans l'activité maraîchère, les activités de transformation incluant les femmes.

Cette enquête a été réalisée sur une période de deux mois (Janvier à février 2020). Il s'agissait d'identifier les acteurs, d'étudier leur apport dans le développement de cette activité.

Un échantillonnage non probabiliste à choix raisonné a été réalisé. Ici, le chercheur sélectionne un échantillon qui paraît typique à la population cible des personnes enquêtées. Les critères qui ont orienté ce choix concernent l'implication des maraîchères et son impact socio-économique, les chefs de ménages, les exploitants des bas-fonds ainsi que le genre. La qualité de vie des femmes productrices de maraîcher est également ciblée dans l'échantillon.

Les maraîchères: sur une population mère de 600 dans trois départements de la région du Tchologo, nous avons questionné 100% de la population. Un échantillonnage à choix raisonné a été réalisé.

Nous avons aussi interrogé les Directeurs Régionaux (DR) des trois départements (3) et la notabilité de chaque localité (6) ainsi que les jeunes (8 par localité), les hommes (8 par localité), les personnes vulnérables (8) pour les données qualitatives. Nous avons interrogé un total de 681 personnes.

Les données quantitatives ont été dans un premier temps codifiées puis saisies sur le logiciel «CSPro », le deuxième temps a été consacré au traitement des résultats de l'enquête grâce aux logiciels « EXCEL » et « SPSS ». Les réponses issues de chaque question et les différentes valeurs ont été exploitées et leurs fréquences déterminées. Ces différentes investigations ont permis d'obtenir des résultats regroupés dans les points suivants : implication directe des femmes dans l'activité maraîchère, emplois indirectes engendrés par l'activité maraîchère dans la frange féminine.

2. Résultats et discussion

2.1. Résultats

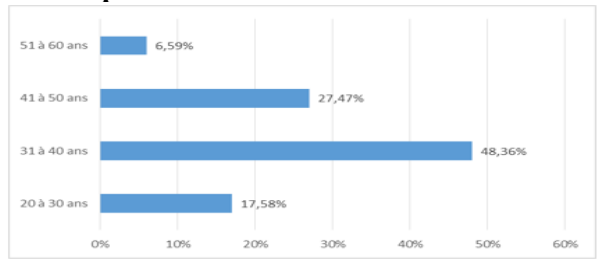
2.1.1. Caractéristiques sociodémographiques

2.1.1.1. Âge des maraîchers

L'âge des maraîchères est déterminant pour comprendre la tranche d'âge des femmes les plus impliquées dans les cultures maraîchères. Ainsi, la figure 2 présente la répartition des maraîchers en

fonction de l’âge. Elle a révélé que la grande majorité de ces maraîchers avait la tranche d’âge comprise entre 31 et 40 ans soit 48,36%. Il ressort que la proportion des individus de 41 à 50 ans était représentée par 27,47%, les individus situés dans la tranche de 20 à 30 ans représentaient 17,58 %. Seulement 6,59 % des maraîchers avaient un âge compris entre 51 et 60.

Figure 2: Répartition des maraîchers en fonction de l’âge

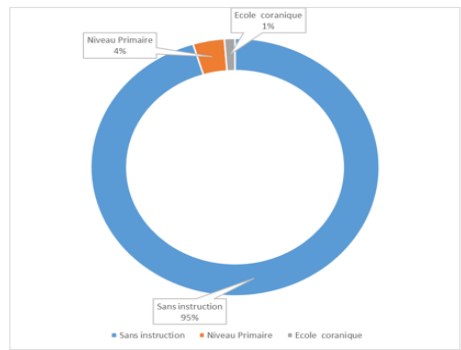


Source : Enquête de terrain

2.1.1.2. Niveau d’instruction des femmes

La répartition des femmes maraîchères en fonction du niveau d’instruction est illustrée par la figure 3. Elle révèle que 95 % d’entre elles n’ont aucun niveau d’instruction, tandis que 4% représentent respectivement ceux ayant fait le primaire et le secondaire. La plus basse fréquence a été représentée par le niveau coranique (1%).

Figure 3: Répartition des maraîchers selon le niveau d’instruction



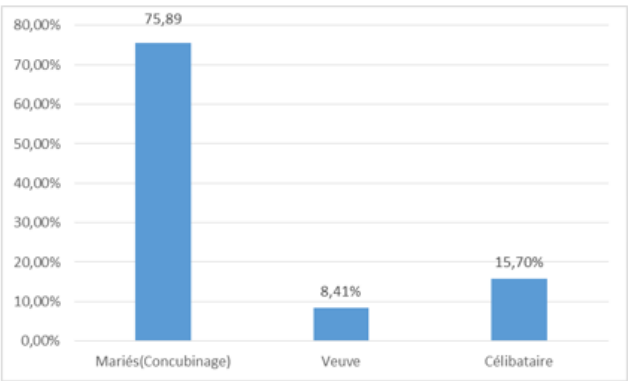
Source : Enquête de terrain

2.1.1.3. Situation matrimoniale

La situation matrimoniale des femmes a un impact sur leur implication dans l’activité maraîchère.

Le constat qui se dégage de la figure 4 est que la grande majorité des femmes maraîchères sont mariées (75,89%). Les veuves représentent 8,41% et les célibataires 15,70%.

Figure 4: Répartition des femmes selon le statut matrimoniale



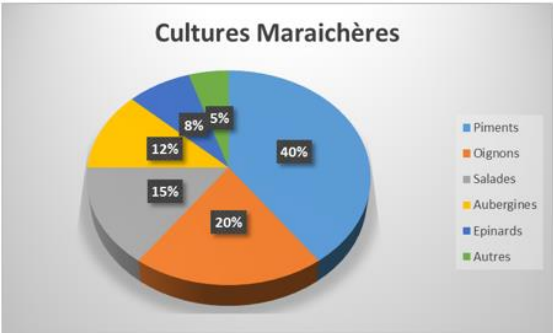
Source : Enquête de terrain

2.1.2. Activités maraîchères

2.1.2.1. Types d’activités

Plusieurs types d’activités ont été identifiés lors de l’enquête de terrain comme l’indique la figure 5. A travers cette figure, il ressort que le piment est l’activité la plus cultivée et la prisee dans les localités étudiées (40%), vient respectivement l’oignon (20%), la salade (15%), l’aubergine (12%), l’épinard (08%) et les autres (05%).

Figure 5: cultures maraîchères



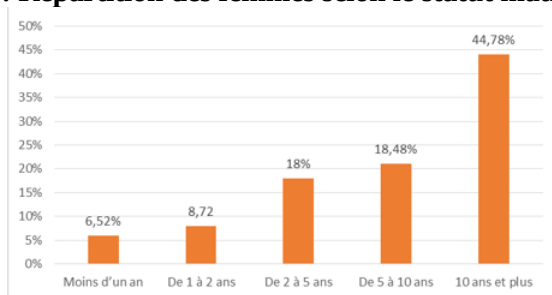
Source : Enquête de terrain

2.1.2.2. La prédominance des femmes dans les activités maraîchères

2.1.2.2.1. Ancienneté des maraîchères dans l'activité

La figure 6 présente la distribution des femmes en fonction de leur ancienneté dans l'activité maraîchère. Ainsi, les résultats ont montré que les femmes pratiquant l'activité depuis 10 ans et plus étaient les plus nombreuses avec 44,78 %. Ensuite, il y avait celles ayant 5 à 10 ans d'ancienneté (18,48 %) et 2 à 5 ans d'ancienneté (18%). Enfin, les maraîchères ayant une ancienneté de 1 à 2 ans et celles ayant moins d'un an d'activité sont respectivement représentées par les proportions de 8,72 % et de 6,52 %.

Figure 6: Répartition des femmes selon le statut matrimoniale



Source : Enquête de terrain

2.1.2.2.2. Proportion des maraîchères employant des manœuvres

La proportion des exploitants maraîchers employant des manœuvres est déterminée dans la figure 7. Les données de l'enquête ont montré que 8,44 % des femmes rencontrées emploient des jeunes. Il convient aussi de préciser que 91,56 % des femmes emploient les membres de leur famille dans les bas-fonds pour les cultures maraîchères.

Figure 7: Proportion des fermes employant des femmes

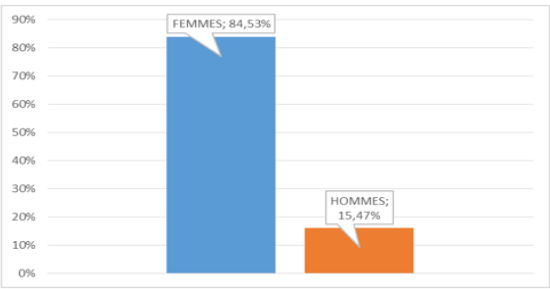


Source : Enquête de terrain

2.1.2.2.3. Sexe des maraichers

L'étude du maraîchage des femmes a permis de saisir le sexe le plus représentatif. Les maraichers rencontrés pendant l'échantillonnage sont majoritairement des femmes (84,53 %). Les hommes n'occupent que 15,47 % de cet échantillon.

Figure 8: Répartition des maraichers selon le sexe

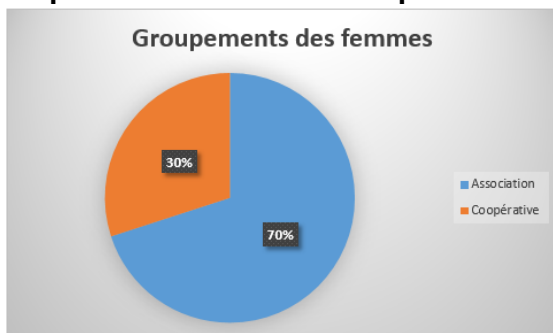


Source : Enquête de terrain

2.1.2.2.4. Organisation des femmes en groupement

L'organisation des femmes en groupement est déterminante pour cerner l'étude du *maraîchage des femmes dans le Tchologo*. Ainsi, la figure 9 montre que les femmes sont organisées en deux grandes catégories: les associations (70 %) et les coopératives (30%).

Figure 9: Répartition des femmes en coopérative et association



Source : Enquête de terrain

2.1.3. Impact socio-économique de l'activité maraîchère

L'impact socio-économique de l'activité maraîchère se résume à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à l'équité genre. A cela s'ajoute l'autonomie financière des femmes.

2.1.3.1. Contribution à la réduction de la pauvreté

La réduction de la pauvreté est une évidence en milieu rural ivoirien. La création du maraîchage dans la zone d'étude a un impact considérable et durable sur la réduction de la pauvreté. La création d'emploi, l'augmentation de la production locale et des revenus sont entre autres des facteurs qui contribueront directement ou indirectement à la réduction de la pauvreté. Le maraîcher offre directement de l'emploi aux femmes et indirectement occupe les femmes instruites ou non par les activités maraîchères.

Cela est traduit par le DR de MINADER en ces termes : « Avec les projets agro-industriels et hydro-agricoles, les conditions de vie des populations se sont améliorées, elles (les femmes) contribuent à l'amélioration de la nutrition de leurs enfants à travers le maraîcher. Elles nous sauvent ici, tous les hommes le savent les femmes participent aux besoins de la famille. Elles aident les hommes dans les moments difficiles. Car il y a des zones où il y a un seul cycle (à cause de l'eau, car il est un facteur limitant de l'agriculture), après la récolte et la vente des produits rizicoles et de rente, il n'y a plus d'argent. C'est les femmes à cette période qui nous apportent un appui psychologique et matériel » (Entretien réalisé en janvier 2020).

Ces dires traduisent que l'activité maraîchère est importante et contribue au bien être des femmes.

2.1.3.2. Contribution à la sécurité alimentaire

L'activité maraîchère offre à la population des produits en qualité et en quantité. Cette situation contribue à la réduction de la famine et de la malnutrition, situation où les femmes et les enfants sont les plus vulnérables. La production maraîchère donne des vitamines essentielles pour la santé de la population. De plus, elle réduit les risques de maladies liés à la consommation.

Selon le DR de MINADER : *« Ici, on consomme beaucoup les feuilles et cela est bon pour la santé. Il y a de la vitamine dedans. Par exemple, on a l'épinard, le dah et les feuilles qui sont nourrissants et bon pour l'organisme. Par ailleurs, on ne peut pas manquer de légumes dans la zone. Pour information, le piment que vous voyez à Abidjan, il provient de Ferkessedougou. La vente de ces produits augmente le revenu du ménage et ça c'est déjà quelque chose.... ».*

Ici, l'activité maraîchère participe à la sécurité alimentaire.

2.1.3.3. Contribution à l'équité genre

L'équité et l'égalité sont influencées par les considérations socio-culturelles. Même si des progrès ont été réalisés aujourd'hui, on est loin de l'égalité du regard que l'on porte sur un homme ou une femme. L'implication directe ou indirecte de la femme dans la culture maraîchère lui offre une image plus reluisante et une considération dans la société. Cela a pour conséquence, l'égalité de choix professionnel, de choix de vie et l'égalité des décisions.

Selon la présidente des femmes de Nielle T.S : *« Il faut noter que les femmes ont difficilement accès aux prises de décision. Les femmes en pays Sénoufo n'ont pas droit à la parole. Cela est dû à des considérations socioculturelles qui pèsent encore lourdement sur elles et les défavorisent par rapport aux hommes mais elles sont qu'à même considérées par leur entourage notamment leurs maris »* (Entretien réalisé en janvier 2020).

Une autre renchérit T.A, maraîchère: *« ...Quand on fait une réunion dans les villages sénoufo, les femmes sont toujours derrières. Quand les hommes discutent et qu'ils tombent d'accord, ils se retournent et disent aux femmes, vous avez compris ? »* (Interview réalisée en Janvier 2020).

Ces propos montrent que la prise de décision au nord de la Côte d'Ivoire particulièrement en pays sénoufo est limitée.

2.1.3.4. Autonomie financière des femmes

Dans les sites étudiés, de nombreuses femmes aident leurs maris dans les moments difficiles. Elles jouent un rôle très important dans la subsistance quotidienne de la famille à travers leurs diverses activités notamment les activités maraîchères.

Elles travaillent dans des conditions difficiles (lors de la production, de la transformation et la commercialisation des produits) pour le bien être de leur famille. Aussi, la culture maraîchère en tant qu'activité rémunératrice de revenu leur permet de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.

C'est ce qu'a affirmé la présidente des femmes O.S de Ferkessédougou : « *Même si on ne peut pas parler d'autonomisation véritable des femmes mais aujourd'hui les femmes dépensent un peu de leur argent, elles payent des habits pour leurs enfants et aident leur maris* » (Entretien réalisé en janvier 2020).

Dans la même perspective, une ménagère et maraîchère Y.S révèle que : « *...Nous avons payé nos vélos grâce à l'activité de jardinage, c'est vrai presque toutes les femmes du village ont un vélo. Le gain qui découle de l'activité du maraîchage a conduit les autres femmes qui ne font pas le maraîchage à voir l'importance de cette activité. Cela a amené ces femmes à s'octroyer des bas-fonds. En tout cas la culture maraîchère nous aide à être autonome financièrement et cela nous réjouit.*».

(Interview réalisée en janvier 2020). Cela sous-tend que la culture maraîchère participe à l'autonomie financière des femmes.

2.2. Discussion

La recherche documentaire et les enquêtes de terrain montrent que le milieu physique des trois départements (Ferkessédougou, Kong et Ouangolodougou) visités est très propice aux activités agricoles notamment maraîchères.

Au cours de l'enquête, il ressort que l'âge des maraîchers varie de 20 ans à plus de 60 ans. Ils sont pour la plupart non instruits (95%). En effet, l'activité maraîchère en Côte d'Ivoire est une opportunité d'emploi et une activité génératrice de revenus pour les femmes diplômées ou non. Elle permet à de nombreuses femmes non instruites de s'adonner à la vente des produits maraîchers. Ces résultats sont en accord avec ceux du Rapport principal du Projet d'Appui au Développement du Maraîchage (PADMAR). Ces résultats montrent que la pauvreté baisse de façon nette avec le niveau d'instruction. Or, les femmes restent moins éduquées que les hommes. Beaucoup d'entre elles n'arrivent pas à atteindre des niveaux d'instruction élevés. 52,2% des femmes sont sans niveau d'instruction contre 33,6% des hommes (PADMAR, 2015, p.36). Aussi, le maraîchage repose sur une population jeune d'hommes, de femmes et d'enfants. Ils sont peu instruits et ne sont pas formés à cette activité (M. Kanda, 2009, p.356). Cette activité regroupe toutes catégories de femmes qu'elles soient mariées, divorcées, célibataire et veuves. L'on note que dans la plupart des villages des sous-préfectures et départements visités, il y a des groupements de femmes en association ou en coopératives. Cela traduit

la solidarité des femmes dans l'exercice de leurs activités. Cependant, elles sont organisées dans leur majorité en association (76,74 %). Ces résultats sont concordants avec ceux obtenus par le BCRGA (2011, p.29) qui montrent que sur les sites maraîchers au Burkina Faso, le mode d'organisation le plus souvent rencontré est le groupement. La culture du piment est l'activité maraîchère la plus importante dans la zone d'étude. Cette zone ravitaille toute la région du nord et la ville d'Abidjan principalement en produits maraîchers.

Les résultats montrent également que l'activité de maraîchage est prédominée par les femmes c'est-à-dire qu'elle est exercée majoritairement par les femmes (84,53 %). Car, dans la plupart des villages des départements et sous-préfectures visités, les femmes sont plus représentées dans les cultures maraîchères que les hommes. La forte présence des femmes promotrices de l'activité maraîchère serait due à la reconversion des hommes dans les activités rizicoles et pérennes dont l'anacarde. Cette prédominance des femmes dans ce secteur a été confirmée par les résultats de A. Fromageot et *al* (2005, p.65) révèle que dans les campagnes sénoufo du nord de la Côte-d'Ivoire et de l'ouest du Burkina Faso, l'essor du maraîchage marchand, en majorité pratiqué par des femmes, répond tout à la fois aux objectifs des programmes de promotion économique et sociale des femmes. De même, une étude réalisée F.G.Kimbatsa et *al*. (2018, p.5) montre que l'horticulture est activité essentiellement féminine. Même si les maraîchères rencontrées ont acquis les parcelles des bas-fonds par dérogation de leurs maris, elles contrôlent l'activité maraîchère. Cette activité est le plus souvent celle des femmes, mais aussi celle de jeunes hommes sénoufo cherchant à prendre leur indépendance économique vis-à-vis du groupe (T. Le Guen, 2004, p.571). Dans cette perspective, les résultats de M.-H. Dabat et *al*, 2014 p. 210) montrent qu'un certain nombre d'activités sont quasi exclusivement le fait des femmes : culture de sésame, oseille, gombo, fabrication de nattes, broderie de draps, cueillette de nénuphars, cueillette de jujubes, fabrication de galettes et de beignets. Cependant, les contraintes sociétales communes aux femmes parmi lesquelles l'accès à la terre, à l'eau, aux moyens de gestion (alphabétisation), au capital et aux droits d'entreprendre sont perceptibles dans la zone étudiée.

Concernant les impacts socio-économiques de l'activité maraîchère, les résultats de l'étude révèlent qu'elle est un moyen efficace de réduction de la pauvreté et de lutte contre l'insécurité alimentaire. Ceux-ci corroborent avec les résultats de B. Thiombiano (2008, p.7). Selon l'auteur, Le Burkina a mis en place une politique de développement de l'irrigation en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté. Son étude a permis de comprendre la contribution des cultures de saison sèche à la réduction de la pauvreté monétaire et de la pauvreté alimentaire des ménages agricoles.

Aussi, sur le plan alimentaire, il ressort que les revenus tirés du maraîchage favorisent une amélioration de la situation alimentaire des ménages. Ils réduisent significativement la profondeur de la pauvreté des ménages en énergie calorifique. Les ménages maraîchers ont une profondeur de pauvreté en énergie calorifique beaucoup plus faible que les autres ménages (B. Thiombiano, 2008, p.7). Dans cette perspective, F. G.Kimbatsa et *al* (2018, p.12) montre l'apport de l'horticulture notamment le maraîcher dans la lutte contre l'insécurité alimentaire, la pauvreté et la protection de l'environnement à Brazzaville. Mieux, elle contribue à l'amélioration de la santé et de la nutrition des populations dont les plus vulnérables sont les femmes et les enfants.

Aussi, la sécurité alimentaire fait référence à la disponibilité ainsi qu'à l'accès à la nourriture en qualité et en quantité suffisantes.

De ce point de vue, les cultures maraîchères offrent des opportunités pour lutter contre l'insécurité alimentaire. En effet, le maraîchage assure la production d'une gamme variée de légumes et de fruits qui permet également d'améliorer le régime alimentaire des ménages. En outre, les revenus issus de cette activité garantissent une accessibilité économique aux autres denrées alimentaires.

Les cultures maraîchères apparaissent comme une alternative intéressante dans la lutte contre l'insécurité alimentaire des ménages en milieu rural dans le contexte actuel du phénomène des changements climatiques qui provoquent des déficits céréaliers récurrents. Aussi, le maraîchage constitue la principale source de revenus des producteurs à Ouahigouya. Les revenus issus de cette activité leur permettent de faire face aux périodes de soudure. Ils contribuent donc à l'atteinte de la sécurité alimentaire. Il convient donc de mettre en place plus de stratégie d'adaptation au changement climatique vu l'importance de cette activité dans l'atteinte de la sécurité alimentaire. (S. Bognini, 2010, p.35). Cette analyse vient corroborer l'hypothèse selon laquelle les variabilités des précipitations influent sur les rendements des cultures maraîchères en saison sèche.

L'activité maraîchère offre également directement des emplois aux femmes non diplômées (activité de tri, d'écaillage ou de nettoyage). Indirectement, cette activité occupe les femmes instruites ou non, les femmes déscolarisées à l'activité de vente de produits maraichers. Les cultures de saison sèche sont un important potentiel à valoriser dans le cadre de la lutte contre la pauvreté au Burkina. L'activité de commercialisation des produits maraîchers est pratiquée par les femmes depuis l'âge de 20 ans jusqu'à 60 ans et plus. Ce constat montre que la majorité des maraîchères a une bonne maîtrise du marché des produits agricoles notamment maraîchers.

Toutefois, Le rôle et la place des femmes et des hommes sur le marché sont différenciés selon le genre. Les quantités des produits agricoles mises sur le marché sont plus importantes pour les hommes

que pour les femmes. Le statut de commerçant (grossistes ou semi grossistes) est conféré davantage aux hommes. Les femmes sont plus présentes dans la vente des produits au détail et dans les marchés locaux à proximité du lieu de résidence (P. E. Henry, 2016, p.4).

Du point de vue éthique et par rapport à l'autonomie financière, la prédominance de la femme dans la culture maraîchère lui offre symboliquement une image plus reluisante et une considération dans la société d'aujourd'hui que celle d'antan. En outre, l'implication directe ou indirecte des femmes dans l'activité maraîchère a pour conséquence directe l'autonomie financière et la revalorisation sociale des femmes. Surtout que l'un des objectifs du développement de la culture maraîchère en Côte d'Ivoire est de réduire les inégalités sociale, économique et culturelle entre les femmes, les groupes vulnérables et les hommes. A cet effet, K. P. TAPSOBA, (2016, p.53), montre que le maraîchage contribue pour 94 % au revenu total des maraîchers. Le maraîchage s'illustre comme une activité économiquement rentable maraîchage une activité financièrement rentable mais souvent très risquée. De l'analyse de l'usage fait du revenu maraîcher, il ressort qu'environ 30,6 % de ce revenu intervient dans l'achat de denrées alimentaires et 12,1 % au financement des activités de cultures pluviales. Le reste est dédié à la satisfaction des autres besoins du ménage.

En plus de sa contribution à la sécurité alimentaire du ménage, les cultures maraîchères contribuent à la sécurisation du ménage qui est une échelle supérieure et qui passe par la sécurité alimentaire du ménage et aussi par la satisfaction de ses autres besoins fondamentaux comme l'éducation, la santé, l'achat d'animaux d'élevage. Ainsi, la scolarisation, les soins de santé, occupent une part importante des revenus provenant des cultures maraîchères. Ils absorbent la moitié du revenu, (F. G. Kimbatsa et al, 2018, p13). Il affirme également qu'au Cameroun, Sénégal et Togo, la production en légumes constitue un élément central de l'équilibre nutritionnel des populations en situation économique Précaire (F. G. Kimbatsa et al, 2018, p15). De tout ce qui précède, la culture maraîchère en tant que opportunité d'investissement et activité génératrice de revenus et de profit doit être présentée et facilitée aux femmes.

Aussi, la construction des infrastructures de commercialisation et la diffusion des unités de transformation (décortiqueuses, moulins, etc.) permettront de contribuer à l'allègement des tâches de la femme rurale, à la création de revenus, et à l'amélioration de la nutrition des enfants (FAD, 2012, p.12).

Conclusion

A travers cette étude, notre préoccupation a été d'évaluer l'implication des femmes dans l'activité maraîchère en Côte d'Ivoire

précisément dans la région du Tchologo et à mettre en évidence son impact socio-économique. Pour rendre les résultats de cette étude plus objectifs, nous avons eu recours à des outils de collectes de données et des méthodes d'analyse.

Les résultats révèlent que l'âge des maraîchers varie de 20 ans à plus de 71 ans. Les maraîchers sont pour la plupart des personnes non instruites (95%). Elles sont organisées en deux grandes catégories : les coopératives (30%) et les associations (70%). L'activité de maraîchage est exercée majoritairement par les femmes (84,53%). Elle contribue à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire, à l'équité sociale et l'autonomisation financière des femmes.

Il ressort donc de ces résultats que l'implication des femmes dans l'activité maraîchère contribue à la lutte la pauvreté. Mieux, l'impact socio-économique de l'implication des femmes dans l'activité maraîchère se résume à la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, l'équité sociale et l'autonomie financière des femmes. Ainsi, en termes de réduction de la pauvreté monétaire, le maraîchage est un potentiel à valoriser. Les cultures maraîchères sont de ce fait perçues comme un moyen de réduction de des risques alimentaires. Elles permettent également une amélioration du niveau de vie des ménages c'est-à-dire qu'elles contribuent à la réduction de la pauvreté des ménages. Aussi, la culture maraîchère offre symboliquement à la femme une image plus reluisante et une considération dans la société c'est-à-dire la revalorisation sociale. Elle a par ailleurs pour conséquence directe l'autonomie financière des femmes. Au total, le maraîchage est une source d'autonomisation des femmes de la région du Tchologo.

De ce qui précède, l'étude du maraîchage des femmes dans la région du Tchologo est à valoriser. Ainsi, promouvoir l'accès des femmes au crédit, s'est révélé être très efficace dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. En outre, Il faut promouvoir l'activité maraîchère à travers des projets spécifiques aux femmes et à la création de centre de formation féminin en pisciculture. Par ailleurs, il incombe donc que cette activité soit développer avec plus d'implication de la femme pour assurer une régularité des rémunérations.

Il est absolument nécessaire que l'ensemble des acteurs sur le terrain ait une démarche intégrée et concertée non seulement pour l'amélioration des performances des systèmes de production mais aussi pour la transformation et la commercialisation des produits maraîchers.

Références bibliographiques

BOGNINI Siégnounou, 2010, *Impacts des changements climatiques sur les cultures maraîchères au nord du Burkina Faso*: cas de

- Ouahigouya, Réseau National des Agro-sylvo-pasteurs du Faso (RENAF), 38p.
- BUREAU CENTRAL DU RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE (BCRGA), 2011, Phase 2 : RGA 2006 – 2010, *Rapport général du module maraîchage*, 318p.
- DARDENNE Bertrand., 2009, L'eau facteur limitant de la production alimentaire, in "La crise alimentaire mondiale", *Revue Politique et Parlementaire*, Paris, pp. 130-140.
- DE BON Hubert, FONDIO Lassina, DUGUE Patrick, COULIBALI Bagara., BIARD Yannick, 2019, Etude d'identification et analyse des contraintes à la production maraîchère selon les grandes zones agro-climatiques de la Côte d'Ivoire. Rapport d'expertise. Montpellier : CIRAD, 140 p.
- Fonds Africain de Développement (2012), *Projet d'appui aux infrastructures agricoles dans la région de l'Indénié-Djuablin (PAIA-ID)*, République de Côte d'Ivoire, Rapport d'évaluation, 34p.
- FROMAGEOT Audrey, 1996, *Étude de petits périmètres maraîchers dans un village du Nord de la Côte d'Ivoire*, Nanterre, Université de Paris X, Mémoire de maîtrise de géographie, 195 p.
- FROMAGEOT Audrey, PARENT Florence, COPPIETERS Yves, 2005, Femmes, cultures maraîchères et recours aux soins en Afrique de l'Ouest, *Sciences Sociales et Santé*, Vol. 23, n° 4, décembre, p 50-70.
- FROMAGEOT Audrey, 2008, Le maraîchage marchand dans le nord de la Côte d'Ivoire : une nouvelle forme d'agriculture urbaine loin de la ville ? ». In Vidal R (dir.) : *La diversité de l'agriculture urbaine dans le monde*, vol. 3 des actes du colloque, p 95-108.
- GOUBA Abdoul Karim, 1995, *Gestion de périmètres maraîchers et stratégies de commercialisation des produits du maraîchage (tomate, oignon, chou, aubergine locale)*, Cas des petits périmètres maraîchers du Plan International-Sanmatenga (Province du Sanmatenga), 135p.
- GUETAT-BERNARD Hélène et TEXIER-TEIXEIRA Pauline, 2014, *Féminin-masculin Genre et Agricultures familiales*, In Hélène GUETAT-BERNARD Coordinatrice, éditions QUAE, RD 10 F – 78026 Versailles Cedex ISBN : 978-2-7592-2163-9, p205-217.
- HENRY Paule Elise, 2016, « *Etude Genre et Marché* »- *Etude de cas VAM- Burkina Faso*, PAM, Rapport final. 77p.
- KANDA Madjouma, WALA Kpé rkouma, BATAWILA Komlan, DJANEYE-BOUNDJOU Gbandi,
- AHANCHEDE Adam, AKPAGANA Koffi, 2009, Le maraîchage périurbain à Lomé' : Pratiques culturelles, risques sanitaires et dynamiques spatiales, *Cah Agric*, vol. 18, n° 4, juillet-août, p. 356-363.

- KIMBATSA Francel, MAHOUNGOU Gildas Evelyne et OFOUEME Berton Yolande, 2018, *L'importance de l'horticulture dans la lutte contre l'insécurité alimentaire, la pauvreté et la protection de l'environnement à Brazzaville (République du Congo)*, Études caribéennes, 18p.
- LE GUEN Tanguy et TITO de Morais Luis., 2001, Diversités des utilisations agricoles associées aux retenues d'eau du Nord de la Côte-d'Ivoire, *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 54e année, n° 215, p. 283-304.
- LE GUEN Tanguy, 2002, *Les barrages du Nord de la Côte-d'Ivoire : développement socio-économique et état sanitaire des populations*, Brest, Université de Bretagne Occidentale, École doctorale des sciences de la mer, 2 volumes, Doctorat nouveau régime en Géographie, 467p.
- LE GUEN Tanguy, 2004, Le développement agricole et pastoral du Nord de la Côte-d'Ivoire : problèmes de coexistence, *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 226-227|*Revue de géographie de Bordeaux*, p.259-288.
- Projet d'Appui au Développement du Maraîchage (PADMAR), 2015, *Rapport de conception de projet - Version finale, Rapport principal et appendices*, République du Bénin Projet d'appui au développement du maraîchage (PADMAR) Rapport de conception finale, 121p.
- TAPSOBA Kiswendsida Parfait, 2016, *Contribution des cultures maraîchères à la sécurité alimentaire au Burkina Faso cas de Bobo-Dioulasso*, Ouagadougou et Ouahigouya, MEMOIRE DE FIN DE CYCLE en vue de l'obtention du Diplôme d'Ingénieur du développement rural, Option: sociologie et économie rurales, 78p.
- THIOMBIANO Boundia, 2008, *Analyse de la contribution des cultures de saison sèche à la lutte contre la pauvreté au Burkina*, Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso (UPB) Institut du Développement Rural (IDR), Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur du développement rural option: Sociologie et économie rurales, 72 p.

ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES OUTILS DE PLANIFICATION SPATIALE DANS LA COMMUNE D'APLAHOUÉ AU SUD-OUEST DE LA REPUBLIQUE DU BÉNIN

ZANNOU Sandé*

Résumé

Le développement local passe par une bonne planification spatiale, d'où la conception et la mise en œuvre des outils de planification par les collectivités territoriales. Cette recherche vise à évaluer la mise en œuvre de ces outils dans la commune d'Aplahoué. L'approche méthodologique utilisée comprend la collecte des informations à travers la recherche documentaire et les enquêtes de terrain, leur traitement, ainsi que l'analyse des résultats. Au total, 117 chefs ménages ont été interrogés et 21 personnes ressources interviewées. Les résultats obtenus montrent que la commune d'Aplahoué a réalisé depuis l'avènement de la décentralisation, trois différents outils à savoir le Plan de Développement Économique et Social (1^{ère} et 2^{ème} génération), le Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal et le Plan Eau. Ces différents outils réalisés peinent à être mis en œuvre convenablement. En effet, à son terme en 2009, le PDES₁ n'a connu qu'un taux de réalisation de 56 % alors que le taux de réalisation du PDES₂ s'élève à 52 %. Le taux de la mise en œuvre du PHAC est de 18 %. Pour ce qui est du Plan Eau, on peut retenir que 40 % des AEV projetées ont été réalisées tandis que 64 % des FPM projetées ont été réalisés ; ainsi seulement 37,5 % des ménages ont accès à l'eau potable. Plusieurs contraintes expliquent la faible mise en œuvre des outils de planification, notamment l'insuffisance de moyens financiers, le manque de compétences techniques et la mauvaise organisation.

Mots clés : Aplahoué, planification spatiale, outils, évaluation, aménagement du territoire.

Abstract

The local development passes by a good space planning, from where design and the placement of the tools for planning by the local authorities. This research aims at evaluating the placement of these tools in the commune of Aplahoué. The methodological approach used includes/understands the collection of information through the information retrieval and the investigations of ground, their treatment, as well as the analysis of the results. On the whole, 117 households heads were questioned and 21 people interviewed resources. The results obtained show that the commune of Aplahoué realized since the advent of decentralization, three various tools with knowing the Plan of Development Economic and Social (1st and 2nd

* Université d'Abomey-Calavi (Bénin) ; Email : sandezannou@yahoo.fr

generation), the Plan of Hygiene and Communal Cleansing and the Plan Water. These various tools produced pain with being implemented suitably. Indeed, in its term in 2009, the PDES1 knew only one rate of realization of 56 per cent whereas the rate of realization of the PDES2 rises to 52 per cent. The rate of the implementation of the PHAC is 18 per cent. As regards the Water Plan, one can retain that 40 per cent of the projected AEV were carried out while 64 per cent of the projected FPM were carried out; thus only 37,5 per cent of the households have access to drinking water. Several constraints explain the weak placement of the tools for planning, in particular the insufficiency of financial means, the lack of technical skills and the bad organization.

Keywords : Aplahoué, spatial planning, tools, evaluation, territory development.

Introduction

Après l'échec apparent du modèle de gouvernance centralisée, les pays ont opté pour la décentralisation. Dans cette option de gouvernance, la planification territoriale apparaît comme le principal moyen dont disposent les autorités pour maîtriser la croissance spatiale et la croissance urbaine, dans le but d'assurer le développement durable des villes (F. Scherrer, 2008, p. 25). Ainsi, la planification spatiale a un rôle important à jouer dans la coordination et l'intégration des objectifs des différents secteurs. Elle permet de formuler des objectifs et des stratégies à long et moyen termes pour le développement territorial durable (F. Scherrer, 2008, p. 47).

En France par exemple, les documents de planification urbaine d'échelle locale que sont les plans locaux d'urbanisme (PLU) permettent de définir des orientations de développement urbain pour la commune, puis de traduire ces orientations par le biais d'un zonage de règles d'urbanisme (G. Loinger, 2005, p. 44). Déjà ancienne au Sénégal et généralisée en 1972 avec la création des communes rurales, la planification a été dans les autres pays francophones d'Afrique de l'ouest, lente et a été interrompue par une succession de coups d'Etat militaires (Y. Poulin, 2004, p.12).

Au Bénin, la décentralisation est devenue une réalité en 2003 avec l'élection et l'installation des premiers organes locaux délibérants (F. M. Cissé, 2006, p. 23). Avec son avènement, ce sont désormais les communes qui ont la lourde responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre les outils de planification territoriale nécessaires à leur développement durable (J. E. Gnélé, 2010, p. 47). Selon Y. Idrissou *et al.*, (2018, p. 178), la planification du développement territorial des communes du Bénin constitue un enjeu majeur pour préserver les ressources du territoire et limiter les incidences du développement urbain sur l'environnement. La maîtrise de l'évolution spatiale des communes, à travers une bonne planification territoriale s'avère donc

indispensable et urgente car elle conditionne la qualité de vie des populations mais aussi le développement durable du pays. Mais, tout comme dans la plupart des pays du monde, l'efficacité même de la planification territoriale est souvent remise en question. En Europe et aux Etats Unis, l'expérience des trente dernières années indique que les effets de la planification spatiale sont, en réalité, plus limités que ce qui en était attendu (G. Baudelle, 2014, p.74). Cette difficulté en Europe est plus apparente au Bénin où la mise en œuvre de la planification territoriale se heurte à de nombreuses contraintes.

A travers, l'étude de cas de la commune d'Aplahoué, chef-lieu du département du Couffo, cette recherche vise à évaluer la mise en œuvre des outils de planification spatiale depuis l'avènement de la décentralisation. Elle s'attèlera à inventorier les outils de planification territoriale réalisés dans la commune d'Aplahoué, à faire l'état des lieux de leur mise en œuvre et à analyser les contraintes à la planification territoriale dans cette Commune.

1. Présentation du milieu d'étude

La commune d'Aplahoué est l'une des communes du département du Couffo située au Sud-ouest du Bénin. Elle est localisée entre 6° 52' et 7° 33' de latitude nord d'une part et entre 1° 33' et 1° 50' de longitude est d'autre part. Cette commune est limitée au nord et au nord-est par la commune de Djidja, au sud par la commune de Djakotomey, à l'est par les communes de Klouékanmè et d'Abomey, à l'ouest par la République du Togo. Elle est subdivisée en sept (07) arrondissements : Aplahoué, Atomey, Azové, Dékpo, Godohou, Kissamey et Lonkly. Ces arrondissements sont divisés en quatorze (14) quartiers de ville et cinquante-deux (52) villages. La figure 1 présente la situation géographique de la commune d'Aplahoué.

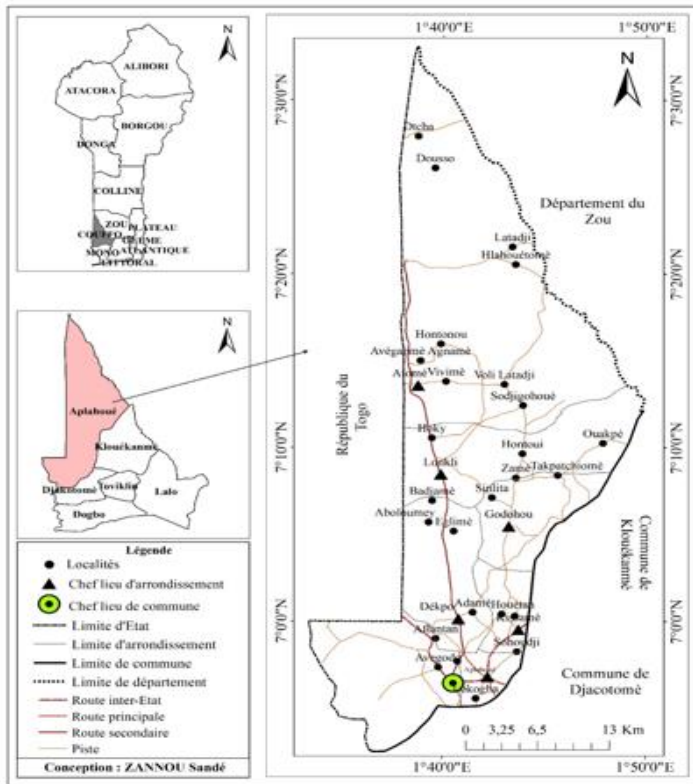


Figure 1 : Situations géographique et administrative de la commune d'Aplahoué

2. Données et méthodes

2.1. Données utilisées

La conduite de cette recherche a nécessité diverses données aussi bien quantitatives que qualitatives :

- les données démographiques de 1979 à 2013 fournies par l'INSAE, qui ont permis d'apprécier l'évolution de la population et son poids dans la planification spatiale dans cette commune ;
- les données relatives aux coûts de réalisation et de mise en œuvre des outils de planification dans la commune; elles sont obtenues à la Mairie ;
- les données relatives au taux d'exécution des différents outils de planification élaborés dans la commune obtenues à la Mairie et au niveau des entreprises impliquées ;

➤ les données sur les infrastructures socio-communautaires issues de la mise en œuvre des différents outils de planification dans la Commune, recueillies auprès des autorités communales.

2.2. Méthodes de collecte, de traitement et d'analyse

2.2.1 Méthodes, techniques et outils de collecte

Diverses méthodes ont été utilisées pour la collecte des données. Il s'agit essentiellement de la recherche documentaire et des enquêtes de terrain.

La recherche documentaire a permis de recueillir les informations existantes sur le sujet à travers les références bibliographiques au niveau des différents centres documentaires où les documents relatifs à la planification territoriale ont été consultés. En ce qui concerne les enquêtes de terrain, elles se sont déroulées dans la commune d'Aplahoué. Pour ce faire, un échantillon a été déterminé et la technique de choix raisonné utilisée. Compte tenu de l'objet de la recherche qui est l'évaluation de la mise en œuvre des outils de planification, il a été privilégié les agents de la Mairie, les entreprises chargées de la réalisation des projets, les élus locaux et les populations qui sont les bénéficiaires. Au niveau des agents de la Mairie, tous les chefs services impliqués dans l'élaboration ou la mise en œuvre des outils de planification ou leurs représentants ont été enquêtés. Au total, cinq (05) personnes sont prises en compte dans cette catégorie à savoir le service des Affaires Générales, le service des Affaires Domaniales, le Service des Affaires Economiques, le service des Affaires Financières et le Secrétariat Général. Les échanges se sont déroulés sur la base d'un questionnaire préalablement élaboré. Au niveau des entreprises, il a été difficile de retrouver toutes les entreprises ayant exécuté un projet dans la commune depuis l'avènement de la Décentralisation. Toutefois, 7 entreprises ont pu être recensées et localisées. Ainsi, deux personnes (le directeur général ou son représentant et un chef chantier) ont été enquêtées au niveau des 7 entreprises, soit 14 personnes dans cette catégorie. Pour conduire ces échanges, un questionnaire a été élaboré.

Au niveau de la population, cinq (05) Arrondissements ont été parcourus et quinze (15) quartiers de ville ou villages enquêtés. Ces Arrondissements et villages ont été choisis en tenant compte de la forte concentration ou la quasi-absence des infrastructures socio-communautaires. Pour déterminer la taille de l'échantillon, les ménages ont été pris comme cible et la formule de B. Marien et J-P. Beau (2003, p. 26) a été appliquée. Ainsi, en appliquant,

$$T = \frac{N \times 400}{N + 400}$$
 avec : T, taille de l'échantillon et N, l'effectif des ménages des différents villages ciblés, 117 personnes ont été enquêtées.

Pour ces échanges avec la population, un questionnaire spécifique a été utilisé.

Au niveau des élus locaux, le Maire ainsi que 5 Chefs d'Arrondissement sur les 7 que compte la commune ont été interviewés. Aussi, 15 chefs quartiers ont-ils été interrogés ; il s'agit des chefs des quartiers parcourus lors des travaux de terrain. Au total, 21 personnes ont été interviewées. Le principal outil utilisé à ce niveau est le guide d'entretien.

2.2.2. Méthodes de traitement et d'analyse

Le traitement des données a consisté au traitement graphique grâce à l'utilisation du tableur Excel 2007 et du logiciel SPSS 2003, au traitement cartographique avec QGIS et à l'utilisation de diverses formules mathématiques. Le calcul de la moyenne arithmétique a permis de déterminer le coût moyen de la réalisation d'un outil de planification spatiale. La formule de la moyenne est la suivante :

$\bar{x} = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n x_i$ avec $\bar{x}$: Moyenne arithmétique ; n : le coût de chacun des outils élaborés.

L'élément essentiel de la recherche étant l'évaluation de la mise en œuvre des outils, il a été capital de déterminer les taux de réalisation de chaque outil de planification élaboré dans la Commune. Ainsi, la formule de la fréquence a été utilisée ; elle se présente comme suit :

$F = \frac{n}{N} \times 100$ avec F : le niveau atteint dans l'exécution ;
n : le niveau prévu dans la planification.

✓ *Critères d'Evaluation des outils de planification*

Le but d'une évaluation est d'analyser les effets d'un programme, et de porter un jugement. Dans le cadre de cette étude, ce jugement s'articule autour de trois critères différents qui sont les suivants :

- *la pertinence* concerne la relation entre les enjeux, les problèmes ou les besoins constatés et les objectifs choisis pour y répondre et la mesure dans laquelle ces derniers présentent une réelle plus-value par rapport à l'existant ;

- *l'efficacité* lorsque les ressources déployées ou disponibles permettent de faire des réalisations qui cadrent ou sont en harmonie avec les résultats attendus. L'indice d'efficacité selon A. Honvo (2018, p. 17) peut être calculé suivant le protocole suivant :

$$\text{Indice d'efficacité} = \frac{\text{Taux d'exécution physique}}{\text{Taux d'exécution financière}}$$

- *l'efficience* (autres termes : rendement, coût-efficacité) concerne l'utilisation rationnelle des moyens à disposition et vise à analyser si les objectifs ont été atteints à moindre coût (financier, (financier, humain et organisationnel) ; il s'agit donc d'abord de comprendre le coût des effets produits.

$$\text{Indice d'efficience} = \frac{\text{Taux d'exécution physique}}{\text{Taux de décaissement}}$$

Par convention, l'indice est :

- fortement efficace ou très efficience si i est comprise entre 0,8 et 1 ;
- moyennement efficace ou moyennement efficience si i est comprise entre 0,6 et 0,8 exclu ;
- faiblement efficace ou inefficience si i se situe entre 0,3 et 0,5 ; nul si i est compris entre 0 et 0,2.

L'analyse des résultats issus du traitement des données a été opérée à l'aide du modèle SWOT : Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces). Ce modèle a permis de déterminer les forces et faiblesses de la commune d'Aplahoué ainsi que les opportunités et menaces dont il faudra tenir compte en matière de planification spatiale. Les facteurs internes et externes qui influencent l'élaboration et la mise en œuvre des outils de planification ont été déterminés et analysés grâce à ce protocole.

3. Résultats

3.1- Inventaire des outils de planification spatiale réalisés dans la commune d'Aplahoué

Dans la commune d'Aplahoué, divers outils de planification ont été élaborés entre 2005 et 2020. Au nombre de ces outils, on dénombre les Plans de Développement Economique et Social, le Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal et le Plan de l'Eau.

- *Plan de Développement Economique et Social (PDES)*

La commune d'Aplahoué a élaboré deux différents PDES. Le Plan de Développement Economique et Social 1^{ère} génération a été réalisé en novembre 2005 avec l'aide du PDDC/ GTZ. Dans ce document de planification, les différents acteurs ont proposé un plan quinquennal de développement de la commune à l'horizon 2009 sur la base du bilan diagnostic de la Commune. D'un coût global de 4 468 863 680 FCFA, ce PDES1 est décliné en six programmes comprenant 33 projets. Il accorde une importance aux programmes tels que le renforcement de l'économie locale, le renforcement de l'état des infrastructures de la commune et le renforcement des capacités d'aménagement et de gestion de l'environnement.

Le PDES de la 2^{ème} génération d'Aplahoué a été élaboré en 2010 et validé en mai 2011 pour une durée de cinq ans (2011- 2015). Ce document de planification territoriale présente le diagnostic général de la Commune, l'état des lieux de chaque secteur et le diagnostic des finances locales avant de déboucher sur la programmation physique spatiale, temporelle et intersectorielle. Un schéma de financement des actions programmées ainsi que le cadre institutionnel et technique de pilotage et de suivi-évaluation du PDES ont été également élaborés. Compte tenu de la vision nationale, des anciennes visions et orientations stratégiques, des instruments juridiques et des aspirations des populations, les acteurs sociaux de la commune d'Aplahoué se sont dotés, dans le PDES de 2011, d'une nouvelle vision et de nouvelles orientations stratégiques. Cette vision se présente comme suit : *« d'ici à 2025, dans l'union et la justice sociale, la commune d'Aplahoué est une société prospère, basée sur l'agriculture durable, le tourisme, la promotion de l'artisanat et le travail de tous »*. Sur la base de cette vision, de nouvelles orientations stratégiques ont été formulées dans le PDES2. Ce document comporte six (6) objectifs spécifiques ayant débouché sur six (6) programmes déclinés en 35 projets.

- *Plan Hygiène et Assainissement de la Commune(PHAC)*

Le Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal (PHAC) constitue un outil d'orientation et de décision capital dont la commune d'Aplahoué s'est dotée en décembre 2011 pour orienter toutes les interventions dans le secteur de l'Hygiène et de l'Assainissement sur la période 2011-2015. L'élaboration de ce plan qui a bénéficié de l'appui technique et financier de la GIZ a été fondée sur une approche participative impliquant tous les acteurs de développement de la Commune.

Partant du diagnostic de la situation de l'hygiène et de l'assainissement au sein de la Commune, le PHAC a pour objectif de retenir les actions nécessaires pour la création d'un environnement sain par un système de gestion efficace du secteur.

A partir de la vision de la Commune, des orientations stratégiques internes et externes ont été déclinées pour constituer un cadre logique qui met en exergue les logiques d'intervention et les résultats par composante de l'hygiène et de l'assainissement au niveau de la Commune. Ce cadre logique a permis d'élaborer six (06) différents programmes déclinés en dix (10) projets dont les projets relatifs à la gestion des eaux de pluie, puis aux pratiques d'hygiène, ensuite la gestion des déchets solides, la gestion des excréta et la gestion des déchets biomédicaux.

L'estimation financière de tous ces programmes s'élève à neuf cent quarante-cinq millions cent deux milles (945 102 000) francs CFA dont une contribution financière minimum d'environ quarante-quatre

millions (44 000 000) de francs CFA de la part de la commune. La mise en œuvre cohérente, efficiente et efficace du PHAC nécessite aussi un dispositif institutionnel adéquat. Ainsi, quatre structures ont été prévues dans l'organisation de la mise en œuvre et du suivi évaluation du Plan d'Hygiène et d'Assainissement d'Aplahoué. Il s'agit du comité d'orientation, du comité de coordination et de suivi évaluation du PHAC, du comité d'arrondissement d'hygiène et d'assainissement (CAHA) et des comités villageois d'hygiène et d'assainissement (CVHA).

- *Plan d'Eau*

Le Plan d'Eau d'Aplahoué est un document de planification élaboré en 2011 qui vise à augmenter de façon équitable et durable, l'accès des populations à l'eau potable afin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans le secteur de l'Adduction en Eau Potable. Ce document de planification présente pour la commune d'Aplahoué, les objectifs de desserte en eau potable à l'horizon de 2015 et les actions chiffrées à mener pour atteindre ces objectifs. Il est le produit d'un processus participatif fonctionnel des parties prenantes au développement du secteur d'Adduction en Eau Potable de la Commune. L'objectif global fixé par la commune pour l'horizon 2015 est de porter le taux de desserte global en eau potable à 70 %. Les différents objectifs spécifiques sont :

- porter le taux de desserte en eau potable du milieu rural à 55 % à l'horizon 2015 ;

- densifier et étendre le réseau de la SONEB pour exploiter sa capacité de desserte actuelle.

La priorisation des ouvrages à exécuter s'est faite de manière consensuelle en présence de l'ensemble des acteurs de développement sur la base de critères objectifs qui reflètent le degré d'acuité de l'approvisionnement en eau de chaque localité. Le Plan d'Eau d'Aplahoué a prévu au total, la réalisation de deux cent cinquante-un (251) Forages à Pompes Motrices et de dix (10) AEV pour la période 2011-2015.

3.2. État des lieux de la mise en œuvre des outils de planification spatiale dans la commune d'Aplahoué

3.2.1. Bilan évaluatif des PDES

Dans la première génération du PDES de la commune d'Aplahoué, on note six (6) objectifs spécifiques formulés qui ont débouché sur six (6) programmes déclinés en 35 projets. Le tableau I présente le point des actions mises en œuvre dans le PDES 1^{ère} génération.

Tableau I : Point des actions mises en œuvre dans le PDES 1^{ère} génération

N°	Programmes de développement	Taux de réalisation physique	Taux de réalisation financière
01	Programme 1 : Renforcement de l'économie locale	65 %	95,50 %
02	Programme 2 : Renforcement du système éducatif	55 %	38,65 %
03	Programme 3 : Renforcement de l'état des infrastructures de la Commune	36 %	36 %
04	Programme 4 : Renforcement de la gouvernance locale	76,57 %	98,73 %
05	Programme 5 : Renforcement des capacités d'aménagement et de gestion de l'environnement	87,45 %	90,84 %
06	Programme 6 : Promotion du genre, des droits de l'homme et de l'enfant	15,30 %	75,50 %
TOTAL		56 %	67,94 %

Source : Comptes administratifs de la commune d'Aplahoué 2005 à 2009, juillet 2019

Au terme de sa mise en œuvre physique, il ressort que le Taux d'Exécution Physique (TEP) y compris les réalisations du fonds FADeC est de 56 % (PDES 2^{ème} génération). Mais ce Taux d'Exécution Physique sans les réalisations du fonds FADeC est de 35,42 % (PDES 2^{ème} génération). Ce faible taux d'exécution enregistré dans le cadre de la mise en œuvre de ce PDES est dû à la mauvaise définition de certains projets, actions, objectifs stratégiques, à l'inexistence d'un système de suivi-évaluation, aux difficultés du Conseil Communal dans la proposition d'actions concrètes.

Le budget global du PDES 1^{ère} génération de la commune est de 1 038 902 182 FCFA. Au 31 décembre 2009, le total des investissements sur l'ensemble des six programmes est estimé à 636 327 586 FCFA soit un Taux d'Exécution Financière (TEF) de 61,24 %.

L'efficacité du PDES1 est la capacité de la commune à atteindre les objectifs au prix de la consommation optimale des ressources. L'évaluation du PDES1 en termes d'efficacité a consisté à comparer les niveaux physiques d'exécution de ses projets/programmes aux taux des décaissements réalisés. Sur cette base, on s'aperçoit que des valeurs affichées par le TEF est de l'ordre de 61,24 %, alors que le Taux de Décaissement (TD) affiche une valeur de l'ordre de 98,25 %. Par conséquent, l'indice d'efficacité est de 0,62. Cette valeur est inférieure à l'unité, et comprise entre 0,6 et 0,8 exclu, ce qui dénote que la mise en œuvre du PDC1 est moyennement efficace.

D'un coût prévisionnel de 7 508 805 000 FCFA, le coût global d'exécution des différents programmes du PDES2 s'élève à 3 194 837 312 FCFA soit un Taux d'Exécution Financière (TEF) global de 52,28 %. Aux termes des travaux, les principales conclusions de l'évaluation du PDES 2^{ème} génération sur la période 2011-2015 se présentent comme suit :

- sur le plan physique, la présentation des réalisations du PDES2 s'est faite en précisant la nature, la localisation, les caractéristiques et les délais d'exécution. En effet, le Taux d'Exécution Physique (TEP) global des programmes du PDES2 n'a pu être déterminé pour deux (02) raisons. Premièrement, il n'existe aucune pondération des activités, des projets et des programmes du PDES2. En l'absence de pondération, il s'avère alors impossible d'appliquer « la méthodologie harmonisée de calcul du Taux d'Exécution Physique » dont le Bénin s'est doté en janvier 2013. Deuxièmement, il n'existe pas un dispositif performant de suivi-évaluation pour la collecte annuelle des données relatives aux réalisations des indicateurs des projets du PDES2 ;

- sur le plan financier, les coûts des réalisations du PDES2 ont été présentés en mettant l'accent sur les montants prévisionnels et décaissés afin de déterminer les Taux d'Exécution Financière par projet et par programme. Ainsi, le programme 1 intitulé « Renforcement de l'économie locale » a absorbé 43,19 % des ressources financières suivi du programme 2 « Renforcement du système éducatif » pour 28,58 %. Viennent ensuite les autres programmes. Le tableau II présente le taux des réalisations entre 2011 et 2015.

Tableau II : Taux de réalisation entre 2011 et 2015

Années	Prévisions (FCFA)	Exécution (FCFA)	Taux de réalisation	Ecart
2011	1 195 143	476 041	39,83 %	719 102
2012	1 669 443	818 276	49,01 %	851 167
2013	1 602 379	576 092	35,95 %	1026 287
2014	1 422 139	599 335	42,14 %	822 804
2015	1 262 139	1 268 611	100,51 %	- 6 472
Global	7 151 243	3 738 354	52,28 %	3 412 889

Source : Mairie d'Aplahoué, 2016 et travaux de terrain, juillet 2019

L'analyse comparée de la mise en œuvre des deux plans de développement économique et social permet de faire quelques observations. Pour les réalisations du PDES première génération, on constate que les réalisations sont groupées sur une partie du sud de la commune et sur une partie du centre de la commune. Donc une disparité dans la répartition spatiale de ces infrastructures. Par contre, on observe que les réalisations du PDES deuxième génération sont disséminées sur le territoire communal du sud jusqu'au centre ; ce qui témoigne la prise de conscience des autorités dans la répartition des infrastructures dans la commune. Mais il faut reconnaître que le nord de la commune qui n'est pas équipé en infrastructures de base est lié au fait que les agglomérations ne sont pas densifiées et mieux c'est une région de Mosaïques de champs et jachères, de forêts claires et savane boisée et de savanes arborées et arbustives. Les figures 2 et 3 montrent

respectivement la répartition spatiale des infrastructures réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du PDES 1 et PDES 2.

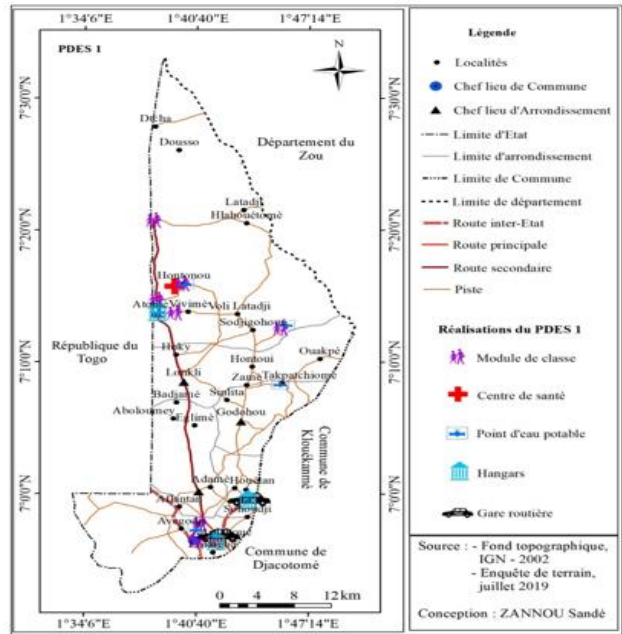


Figure 2 : Répartition spatiale des infrastructures de base réalisées dans le cadre du PDES1

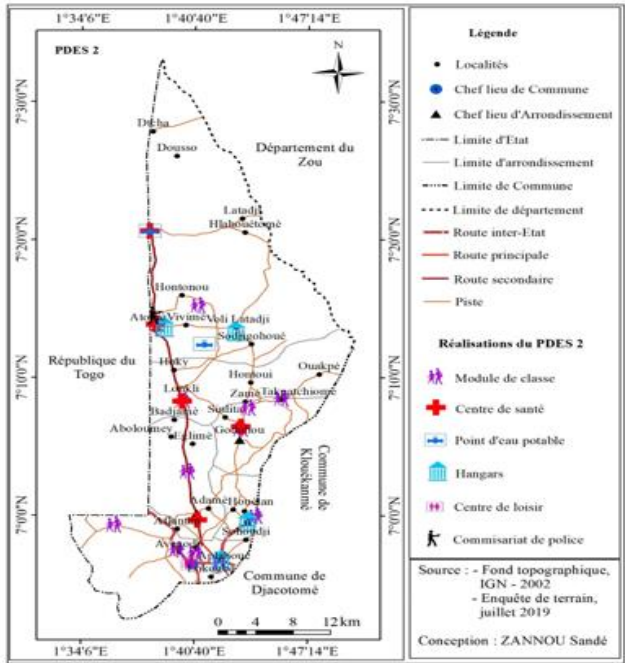


Figure 3 : Répartition spatiale des infrastructures de base réalisées dans le cadre du PDES2

L'analyse des figures 2 et 3 montre clairement que de 2005 à 2015, la mairie d'Aplahoué a fait un effort dans la construction des infrastructures de base. Pour les réalisations du PDES première génération on constate à la lecture de la figure 2 que les réalisations sont groupées sur une partie du sud de la commune et également sur une partie du centre. Donc une disparité dans la répartition spatiale de ces infrastructures. Par contre on observe sur la figure 3 que les réalisations du PDES deuxième génération sont disséminées sur le territoire communal du sud jusqu'au centre ce qui témoigne la prise de conscience des autorités dans la répartition des infrastructures dans la Commune.

3.2.2. Évaluation de la mise en œuvre du PHAC d'Aplahoué

Le PHAC d'Aplahoué comprend quinze (15) projets identifiés pour la période (2011-2015). Il ressort des enquêtes de terrain, que seulement 18 % des projets identifiés dans le PHAC d'Aplahoué de 2011, a été mis en œuvre. Le tableau III présente le bilan récapitulatif de la mise en œuvre du PHAC.

**Tableau III: Récapitulatif de l'évaluation de
la mise en œuvre du PHAC**

Horizon du document	Aspects de la mise en œuvre analysée	Type d'évaluation	Taux de mise en œuvre
2015	Construire des latrines et douches dans les marchés et gares routières	Evaluation à terme	69,04 %
2015	Réaliser de lave-mains publics	Evaluation à terme	05,76 %
2015	Poursuivre la construction des latrines dans les écoles publiques	Evaluation à terme	38,2 %
2015	Aménager les points de regroupement, les sites de transfert et le site de décharge finale des déchets solides dans la Commune d'Aplahoué	Evaluation à terme	00 %
2015	Contractualiser avec les structures privées sur la gestion des déchets solides (pré collecte et la collecte)	Evaluation à terme	21,54 %
2015	Créer un marché d'écoulement des déchets valorisés et recyclés	Evaluation à terme	00 %
2015	Réaliser le réseau de tout à l'égout pour une meilleure gestion des déchets liquides	Evaluation à terme	01,95 %
2015	Contractualiser avec les groupements de femmes balayeuses des espaces publics	Evaluation à terme	12 %
Total			18,56 %

Source : Rapport PHAC, 2016 et travaux de terrain, juillet 2019

La principale raison de ce taux d'exécution de 18 % est le manque de financement. D'après les informations reçues à la Mairie, la GIZ qui a financé l'élaboration de ce document, est le partenaire technique pressenti pour financer également sa mise en œuvre. De même, après calcul des indices d'évaluation, on obtient le bilan évaluatif du Plan Hygiène et Assainissement de la commune d'Aplahoué (Tableau IV).

Tableau IV : Bilan évaluatif du PHAC

Critères d'Evaluation	Indice	Bilan évaluatif
Pertinence	Relation entre les enjeux	Peu pertinent
Efficacité	Indice d'efficacité	0,73
Efficience	Indice d'efficience	0,61

Source : Enquête de terrain et calcul des indices, mars 2019

L'analyse du tableau IV montre que la relation entre les enjeux, les problèmes ou les besoins constatés et les objectifs sont peu mis en relief dans le PHAC de la commune. De même, l'indice d'efficacité obtenu est de 0,73 et celui de l'efficience est de 0,61, ainsi la mise en œuvre du PHAC de la commune d'Aplahoué est moyennement efficace ou moyennement efficience. Par ailleurs, il faut remarquer, que suite au retard enregistré dans le démarrage des activités projetées dans le PHAC de 2011, la mise en œuvre du PHAC, exige aujourd'hui, une actualisation préalable du document. Somme toute, le bilan à mi-parcours (2014) du PHAC d'Aplahoué, trouve la commune dans le même état qu'en 2011.

3.2.3. Évaluation de la mise en œuvre du plan d'eau

Sur les deux cent cinquante et un (251) FPM projetés, cent soixante-deux (162) ont été réalisés à terme. Par contre, sur les dix (10) AEV projetées, quatre (04) seulement ont été réalisées à terme. On peut conclure que 40 % des AEV projetées par le Plan Eau (2011 -2015) ont été réalisées tandis que 64 % des FPM projetées ont été réalisés. Le tableau V présente le bilan récapitulatif de la mise en œuvre du Plan Eau.

Tableau V : Point de la mise en œuvre du Plan d'Eau d'Aplahoué à l'horizon 2015

Arrondissements	FPM projetés	FPM réalisés à terme	AEV projetées	AEV réalisées à terme
Aplaoué	36	21	02	01
Atomey	66	45	00	01
Azové	02	00	00	00
Dékpo	25	14	02	00
Godouou	57	38	03	00
Kissamey	16	11	02	01
Lonkly	49	33	01	01
Total	251	162	10	04

Source : Enquêtes de terrain, juillet 2019

Malgré les efforts consentis pour la réalisation du Plan Eau, l'objectif qui était de porter le taux de desserte global en eau potable à 70 % à l'horizon 2015 n'est pas atteint. En effet, aucun quartier (Outchihoué, Yéhouemey Dékanmey) qui devrait être raccordé au réseau de la SONEB à l'horizon 2015, selon le Plan Eau, n'a bénéficié de raccordement au terme de la mise en œuvre du Plan. La Planche 1 illustre quelques infrastructures hydrauliques réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Eau.



Planche 1 : Pompe à motricité humaine à Godohou et château d'eau à Gbézé

Prise de vues : Zannou, juillet 2019

Les photos 1.1 et 1.2 présentent respectivement une pompe à motricité humaine à Gogohou et un château d'eau à Gbézé. Ces constructions permettent de réduire les difficultés liées au manque d'eau dans la Commune.

3.3. Contraintes à la planification spatiale dans la commune d'Aplahoué

3.3.1. Contraintes financières

Dans la commune d'Aplahoué, la mobilisation des ressources pour le financement des projets est un véritable problème. L'impôt étant la source principale des recettes de la commune, il est difficile pour elle de mobiliser assez de recettes pour la mise en œuvre des outils de planification territoriale. L'environnement n'est pas favorable au recouvrement des impôts et taxes. Il est caractérisé par un incivisme généralisé. Hormis le fait que le transfert de compétences et de ressources aux communes n'est pas encore réel, c'est la faible capacité d'investissement de la commune qui constitue le handicap majeur à la mise en œuvre des projets ou activités programmées dans les différents documents de planification territoriale. En effet, la décentralisation suppose autonomie financière, mais jusque-là cette autonomie financière n'est pas effective. Parfois, la commune peine à rassembler la contrepartie exigée par les projets de développement. Même le financement de la conception des outils dépend des partenaires extérieurs. Le tableau VI présente les sources de financement de l'élaboration des outils de planification dans la commune d'Aplahoué.

Tableau VI : Sources de financement de la réalisation des outils de planification dans la commune d'Aplahoué

Outils	Année de réalisation	Montant de réalisation (FCFA)	Sources de financement (FCFA)			
			Partenaires techniques	Etat	Mairie	
PDES 1	2005	1 038 902 182	359 725 546	519 451 091	159 725 545	15,37 %
PDES 2	2011	3 194 837 312	898 709 328	159 741 865	698 709 328	21,87 %
PHAC	2011	945 102 000	472 551 000	33 625 500	13 625 500	1,44 %
Plan d'eau	2011	194 837 312	97 449 810	48 709 328	28 678 174	14,72 %

Source : Travaux de terrain, juillet 2019

Il ressort de l'examen du tableau VI que trois acteurs (PTF, Etat central et la mairie) contribuent à la réalisation des outils de planification dans la commune. La contribution locale dans la réalisation des différents outils est globalement faible.

3.3.2. Contraintes techniques

Les élus locaux semblent ne pas comprendre suffisamment l'exigence de disposer d'outils de planification territoriale devant servir de cadre de référence pour la prise de décision concernant toute opération d'aménagement sur le territoire de la commune. En effet, certains outils de planification territoriale semblent être élaborés juste parce que les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) l'exigent comme préalable à tout financement. Elaborés dans de telles conditions, ils sont d'avance voués à l'échec puisque les acteurs de sa mise en œuvre y voient plus une formalité qu'une condition sine qua non devant

impulser le développement territorial. Au terme de son évaluation on constate que sa mise en œuvre a été globalement inefficace.

En outre, la décentralisation n'est toujours pas suffisamment assimilée par les différents acteurs, que ce soient les élus locaux ou les populations. Les élus locaux ne sont pas encore suffisamment sensibilisés sur la nécessité d'une planification territoriale efficiente afin de garantir la gestion rationnelle des ressources du territoire. La planification et la gestion à long terme ne sont pas encore rentrées dans les habitudes car, cela implique de penser aux générations futures pour la moindre intervention sur le territoire.

3.3.3. Contraintes organisationnelles

Dans la commune d'Aplahoué, les comités de suivi des projets installés à travers les Associations de Développement Villageois éprouvent assez de difficultés dans la mobilisation des contreparties des populations bénéficiaires des projets communautaires. Ceci s'explique par un manque d'information sur le rôle des citoyens dans le processus de développement de leur localité. Dans cette commune, le budget annuel n'est pas vulgarisé. Ce document n'est pas accessible aux différents acteurs et principalement à la population. Il est noté également une opacité autour de la gestion budgétaire (absence de compte rendu de l'utilisation des impôts et des taxes collectés). En absence d'une stratégie opérationnelle de communication, plusieurs acteurs communaux sont tout simplement exclus de la gestion des affaires. Cet état de chose explique la non-participation d'une frange de la population aux actions de développement. La figure 4 présente les raisons évoquées par les enquêtés pour justifier leur refus de participation aux projets communautaires.

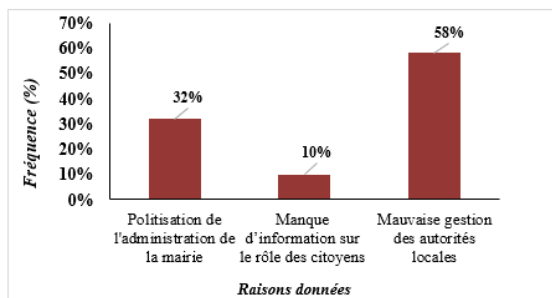


Figure 4 : Raisons du refus des populations de participer aux projets communautaires

Source : Travaux de terrain, juillet 2019

Il ressort de la figure 4 que la mauvaise gestion des autorités (58 % des enquêtés), la forte politisation de l'administration de la mairie (32 % des enquêtés) et le déficit d'information sur le rôle des citoyens (10 % des enquêtés), sont les éléments qui expliquent la faible participation des populations aux projets communautaires.

4. Discussion

L'évaluation des programmes de développement apparaît de plus en plus importante pour vérifier la réussite des programmes mis en œuvre, déterminer l'allocation la plus efficace des ressources publiques et guider ainsi les décisions des gouvernants. L'évaluation de la mise en œuvre des outils de planification permet d'identifier les facteurs de succès ou d'échec, d'apprécier la durabilité des résultats et des impacts des projets d'un Programme de Développement Communal. Cette recherche a donc révélé que les outils de planification spatiale de la commune d'Aplahoué tels que les PDES 1 et 2, le PHAC et le Plan d'Eau ont été mis en œuvre à différentes proportions. Leurs indices d'efficacité et d'efficience montrent qu'ils sont moyennement efficaces et efficaces. Des conclusions similaires à cette recherche découlent de l'étude portant sur l'évaluation des outils de planification spatiale de la commune d'Akpro-Misséréte menée par A. Honvo (2018, p. 63). En effet, ses résultats montrent que la mise en œuvre des activités programmées dans le PDES 2ème génération a un impact significatif sur le développement territorial. Selon B. Vachon (2009, p. 8), le développement durable n'est pas une recette toute faite à mettre en œuvre, mais il s'agit plutôt d'une démarche spécifique à chaque collectivité territoriale. Ainsi, les collectivités ont souvent recours à la création d'outils propres, qui présentent l'avantage d'être parfaitement adaptés à leurs politiques et aux caractéristiques particulières de leur territoire. Ces résultats confirment ceux obtenus dans cette recherche dans la mesure où la commune s'est dotée de différents outils de planification territoriale en tenant compte de ses réalités. Malheureusement, ces outils sont faiblement mis en œuvre et pour diverses raisons notamment le manque de moyens financiers, de compétences techniques et d'organisations. Contrairement à E. J. Gnélé (2010, p. 147) qui pointe du doigt la non application des normes en matière de planification urbaine dans les villes africaines en général et les villes du Bénin dont Cotonou en particulier, les résultats de cette recherche s'apparentent à ceux de S. N. Tomety (2013, p. 153) qui avait trouvé que les premières générations des plans communaux de développement élaborés en Afrique de l'Ouest francophone ont été fortement inspirés du gouvernement central. Ces plans ont connu une faible participation des populations et étaient sous l'influence des bailleurs de fonds. Aussi les résultats de la présente recherche viennent-ils confirmer et renforcer ceux de H. Chtouki (2011, p. 6) qui avaient

noté que les contraintes à la planification territoriale au Maroc sont entre autres : la centralisation de l'initiative d'élaboration et de l'approbation des documents d'urbanisme, le problème du financement, la lenteur administrative, les insuffisances de la politique foncière, etc. La faiblesse dans la mise en œuvre des documents d'urbanisme est également un important handicap à la planification urbaine.

Conclusion

La présente recherche a permis d'inventorier quatre outils de planification territoriale élaborés dans la commune d'Aplahoué. Il s'agit des plans de développement économique et social 1 et 2, le plan d'hygiène et d'assainissement de la commune et du plan Eau. Ces outils réalisés entre 2005 et 2015 ont été mis en œuvre à différentes proportions. Les PDES et le PHAC ont été les mieux mis en œuvre avec des taux d'exécution excédant les 50 % alors que le Plan Eau n'a connu une mise en œuvre que de l'ordre de 18 %. Ces chiffres montrent que les différents outils élaborés dans la commune ont du mal à être mis en œuvre. Plusieurs contraintes sont à l'origine de la faible exécution des outils de planification dans la commune d'Aplahoué. Il s'agit essentiellement des contraintes financières car la commune n'arrivant pas à mobiliser assez de ressources propres dépend des partenaires au développement et de l'Etat central ; ce qui ne facilite pas la mise en œuvre des outils de planification territoriale dans cette commune. A cela s'ajoutent les difficultés techniques et organisationnelles qui se traduisent par la mauvaise répartition des infrastructures prévues dans les outils et la faible participation des populations à la mise en œuvre de ces outils.

Références bibliographiques

- BAUDELLE Guy, 2014, *Le développement territorial en Europe : Concepts, enjeux et débats*, Presses universitaires de Rennes, collection Géographie, 281 p.
- CHTOUKI Hassan, 2011, *La planification urbaine au Maroc: état des lieux et perspectives*, TS06A – Planning and Managing Urbanization, FIG Working Week 2011, Bridging the Gap Between Cultures, Marrakech, Morocco, 14 p.
- CISSE Falilou Mbacké, 2006, *Évaluation du thème « appui à la décentralisation et à la gouvernance locale*, Etude de terrain, Le Bénin, 78 p.
- GNELE Josée Edgard, (2010), *Dynamique de planification urbaine et perspective de développement durable à Cotonou (République du Bénin)*, Thèse de doctorat unique en Géographie et Gestion de l'Environnement, Université d'Abomey-Calavi, 338 p.
- HONVO Aser, 2018, *Évaluation des outils de planification spatiale de la commune d'Akpro-Misséréte*, Mémoire de Master II en

- Géoscience de l'Environnement et Aménagement du Territoire,
Université d'Abomey-Calavi, 115 p.
- IDRISSOU Yasmine, VIGNINOU Toussaint et N'BESSA Benoît,
2018, « Intercommunalité et aménagement du territoire dans le
département de l'Atacora au nord-ouest du Bénin », *European
Scientific Journal*, Vol.14, p.160-184.
- LOINGER Guy, 2005, *Prospective et planification territoriales : Etat
des lieux et propositions*, Travaux de recherches prospective,
rapport final, 26 p.
- MARIEN Bruno et BEAUD Jean-Pierre, 2003, *Guide pratique pour
l'utilisation de la statistique en recherche : le cas des petits
échantillons*. Agence universitaire de la Francophonie. Québec,
47 p.
- POULIN Yves, 2004, *Les décentralisations administratives en
Afrique : qu'avons-nous appris ?* 27 p.
- SCHERRER Franck, 2008, *La planification spatiale entre stratégie
territoriales et politiques urbaines : Quelles évolutions pour la
planification urbaine en Europe ?* Rapport final, 141 p.
- TOMETY Simon Narcisse, 2013, *La planification locale axée sur la
gouvernance ; Stratégie pour passer d'une décentralisation
subie à un développement local autocentré : cas de l'Afrique de
l'ouest francophone*, Rapport, CERSS à Rabat, 325 p.
- VACHON Bernard, 2009, *Développement local, développement
durable et gouvernance territoriale*, UQAM, Cégep de St –
Félicien, 14 p.

APPORT DE LA GÉOMATIQUE À L'ANALYSE DE LA DISTRIBUTION SPATIALE DES TOPONYMES DANS LA VILLE DE ZINDER AU NIGER

MALAM SOULEY Bassirou*
MAMADOU Ibrahim*

Résumé

Première capitale du Niger ; Zinder constitue à la fois une ville historique et cosmopolite avec un relief relativement accidenté. Cette ville possède une diversité toponymique constituée de 369 toponymes identifiés pour la plupart assez méconnus et de fait non pris en compte en termes d'aménagement et d'analyse de ses dynamiques spatiales. Afin de contribuer à mieux connaître et valoriser cette diversité toponymique, l'approche méthodologique utilisée est basée sur l'identification et la géolocalisation des différentes entités toponymiques répertoriées et enregistrées dans une base de données sous le logiciel *ArcGis*. Les résultats des analyses effectuées montrent que le SIG constitue un outil efficace de traitement des données toponymiques. Cet article présente les techniques d'analyse spatiales utilisées afin d'appréhender la répartition spatiale des entités toponymiques répertoriées.

Mots-clés: SIG, cartographie, analyse spatiale, Zinder, Niger.

Abstract

As the first capital city of Niger, Zinder is at the same time a historic and cosmopolitan city with a relatively uneven relief. This city has a toponymic diversity made up of 369 identified place names, most of them are relatively unknown and de facto not taken into account in terms of planning and in the analysis of its spatial dynamics. In order to help better understand and enhance this toponymic diversity, the methodological approach used in this study is based on the identification, geolocation of the different toponyms entities and recorded in a database under *ArcGis* software. Following its exploitation, it emerges that GIS constitutes an effective tool for processing and analyzing toponymic data. Thus, this research attempts to review some spatial analysis techniques used in order to study the spatial distribution of the listed toponymic entities.

Keywords: Zinder, Niger, GIS, cartography, spatial analysis.

1 Introduction

Première capitale du Niger à l'époque coloniale entre 1911 et 1926; Zinder est à la fois une ville historique, plurilingue et cosmopolite

* Université de Zinder (Niger), Email : bassirous2@yahoo.fr

* Université de Zinder (Niger), Email : imadou_ib@yahoo.fr

avec un relief relativement accidenté. Cette ville située jadis au carrefour des routes transsahariennes reliant le Sahara au Nigéria et le Tchad à l'Afrique de l'ouest présente une diversité toponymique constituée de 369 lieux identifiés au stade actuel. Ces toponymes sont pour la plupart assez méconnus et de fait non pris en compte dans les plans d'aménagement ainsi que dans l'analyse des dynamiques sociopolitiques et spatiales de cette ville.

Selon B. Malam Souley et A. Harou (2018 p. 62), à Zinder les noms de lieux se prêtent à plusieurs formes de classifications notamment selon la structure des toponymes (toponymes simples ou complexes), les spécificités des entités dénommées (entités administratives, artificielles, naturelles) et leur nature géographique (mare, dune, colline, arbre etc.). Le présent travail se base sur cette dernière forme de classification et contribue à mieux connaître la diversité toponymique grâce au SIG et à la cartographie à travers l'application des techniques d'analyse spatiale. Toutefois, l'application de ces techniques connaît une avancée timide dans la plupart des villes des pays en développement car le secteur de la géomatique croît lentement dans ce contexte géographique comme mentionnent H. Yongsi et R. C. Bryant, (2007, p.134). Les études existantes sur les toponymes (Kettaf, 2017; Lima, 2008, etc.) intègrent rarement les techniques d'analyse spatiale fournies par les SIG pour la connaissance et la cartographie de ces lieux dénommés.

Ainsi, rares sont des travaux réalisés alliant les SIG et la toponymie. En revanche plusieurs études ont été publiées alliant la cartographie et la toponymie (F. Ghazzi, G. Davtian, & P. Tomassin, 2004, p. 33 ; IGN, 2004, p. 7). C'est donc pour continuer dans cette lancée et contribuer à l'enrichissement de la connaissance détaillée de cette ancienne capitale politique du Niger grâce au SIG, que nous avons entrepris ce travail. Son objectif est d'exploiter les potentialités offertes par les SIGs dans le traitement de données toponymiques comme illustre l'approche méthodologique utilisée.

2. Méthodologie

Le travail effectué concerne essentiellement l'analyse des données ponctuelles. Il comprend dans un premier temps la constitution de la base de données géographique rassemblant les informations sur les entités toponymiques, puis l'exploitation de cette dernière à travers les traitements vectoriels ainsi que le recours aux méthodes d'interpolations. Ces méthodes ont permis d'analyser et cartographier la distribution spatiale des lieux dénommés dans cette ville, sur la base du noyau urbain afin d'élaborer les cartes thématiques. Ainsi, avant de passer en revue les matériels et méthodes d'analyse utilisés, il convient au préalable de présenter le cadre de cette étude.

2.1. Présentation du cadre d'étude

Capitale du sultanat du Damagaram et carrefour des routes caravanières, Zinder est une ville construite au pied d'une colline granitique à environ 490m d'altitude (A. Salifou, 1971 p. 4). Située à 900 km de Niamey et 450 km du lac Tchad, cette ville est localisée entre 13°45'-13°51' N et entre 8°55'- 9°2'E. Egalement connue sous le nom de Damagaram, elle est la deuxième ville du pays par sa population estimée au recensement de 2012 à 321 809 habitants pour une superficie de 559, 66 km² ; soit une densité de plus de 575 habitants par km².

Toutefois, la superficie, le statut et le nombre de communes de cette entité ont subi plusieurs modifications dans le temps suite aux multiples réformes administratives consacrées à l'évolution du découpage territorial (S. Agechrau, 2013 p. 17). Ainsi, cette ville était un chef-lieu de cercle jusqu'en 1954, date à laquelle elle fut érigée en commune mixte. En novembre 1956, elle devient commune de moyen exercice et vingt ans plus tard, Zinder devient une commune de plein exercice. Suite à la réforme administrative de 2002 consacrée par la loi N° 2002-016 du 11 Juin 2002 portant création des communautés urbaines cette ville est érigée en communauté urbaine constituée de 5 communes urbaines (*Zinder I, Zinder II, Zinder III, Zinder IV et Zinder V*). Pour cela, une partie du canton de Baban Tapki ; soit 40 villages administratifs fut rattachée à la communauté urbaine de Zinder. Suite au dernier découpage administratif, Zinder a de nouveau été érigée en communes à statut particulier en vertu de l'Ordonnance n°2010-56 du 17 septembre 2010, portant érection des communautés urbaines en communes à statut particulier et les communes les composant en Arrondissements Communaux (AC) comme illustre la figure 1 présentant la carte de sa localisation.

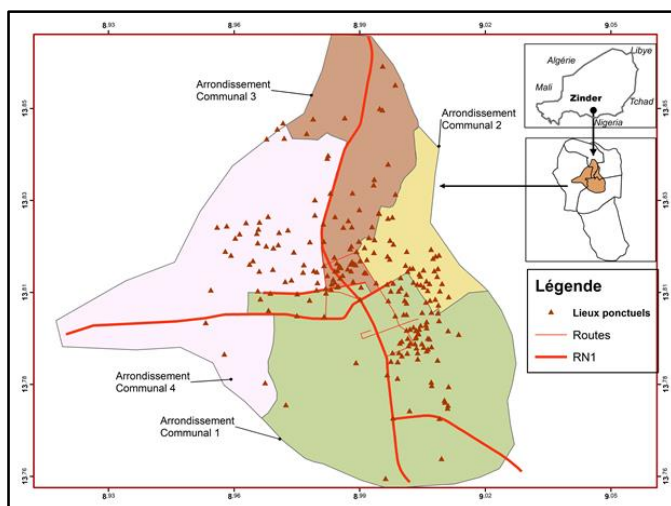


Figure 1 : Carte de localisation de la ville de Zinder

Source : Enquêtes de terrain, 2019

Ainsi, Zinder est constituée de cinq Arrondissements Communaux (AC) subdivisés en quartiers qui constituent le noyau urbain et de 86 villages ruraux appelés aussi villages rattachés. Dans le cadre de la présente étude, pour des questions d'échelle de représentation, seul le noyau urbain est concerné d'autant plus qu'il abrite 283 des 369 toponymes répertoriés ; les 86 restants ne sont autres que des villages ruraux.

2.2. Démarche méthodologique

La démarche méthodologique utilisée repose sur l'inventaire, la géolocalisation, le traitement et l'analyse des données toponymiques. Au demeurant, un inventaire systématique des différents toponymes (dunes, mares, rues, quartiers, végétaux, places, etc.) a été effectué par relevé GPS. Les informations collectées sont séparées en trois classes d'entités : les points, les lignes et les polygones. Toutefois, ces différentes classes ont subi une série de traitement en vue de leur intégration dans la base de données. Ces traitements ont consisté à améliorer la précision de la localisation de certains points grâce à leur projection sur *Google Earth Pro*, à apporter des corrections géométriques aux limites du noyau urbain et des différents Arrondissements Communaux (AC) qui le composent. La création de nouvelles données s'est avérée nécessaire afin d'extraire ou de produire des couches d'informations spécifiques en vue pallier au manque d'information relatif à la distribution spatiale des entités toponymiques.

Les fonctions d'analyse spatiale, de gestion et d'interpolation de données offertes par le logiciel *ArcGis* ont permis non seulement d'analyser la distribution spatiales des différentes couches d'informations, mais aussi d'appréhender leurs interactions réciproques, bien que l'analyse reste essentiellement focalisées sur les données ponctuelles. Les systèmes de projection cartographique ont été harmonisés en projection UTM, WGS_1984_Zone_32N, permettant ainsi la gestion, la superposition et le croisement des couches de données.

2.3. Matériels

Les principaux outils utilisés sont le récepteur GPS garmin Etrex 20 et les logiciels *ArcGis 10.3* et *Google Earth pro*. Ce récepteur GPS a été utilisé pour le géolocalisation des différents lieux ainsi que le tracé des itinéraires relatifs aux différentes artères de circulation qui composent les odonymes.

Le logiciel *Google Earth pro* a servi non seulement à délimiter les contours des Arrondissements Communaux et à numériser le tracé des principales voies de circulations, mais également à rectifier le positionnement de certains lieux afin de garantir un degré de précision assez suffisant d'autant plus que le récepteur GPS utilisé n'offre qu'une précision de l'ordre de 5m. Enfin le logiciel *ArcGis* a été utilisé pour la gestion et l'analyse des différentes couches d'informations. Ce qui a débouché sur la production des supports cartographiques.

3. Résultats

L'analyse de la distribution spatiale des données toponymiques effectuée dans la ville de Zinder repose sur deux choix préliminaires. Le premier consiste à décider des catégories de lieux (point, lignes, polygones) à prendre en compte dans cette analyse et quelles autres exclure. Face à cette question nous avons opté de travailler essentiellement sur les entités ponctuelles. Le second choix n'est autre que celui de l'échelle de représentation. Autrement dit la ville de Zinder dans toute son étendue avec ses 86 villages ruraux où le noyau urbain exclusivement.

Par ailleurs, il convient de souligner que si la densité de lieux habités est forte, le nombre des toponymes est important. De ce fait une sélection de ces derniers est nécessaire et certains d'entre eux ne pouvant pas être représentés sur les cartes. Comme affirment V. Pansini & L. Jonas, (2012, p. 128) les critères de sélection utilisés conduiront normalement à un document où la densité des toponymes indiqués sera comprise dans un intervalle habituel pour le lecteur.

3.1. Typologie des données toponymiques

3.1.1. Types de données toponymiques

Selon les spécifications géographiques des entités dénommées, on distingue les points, les lignes et les polygones comme illustre la figure 2.

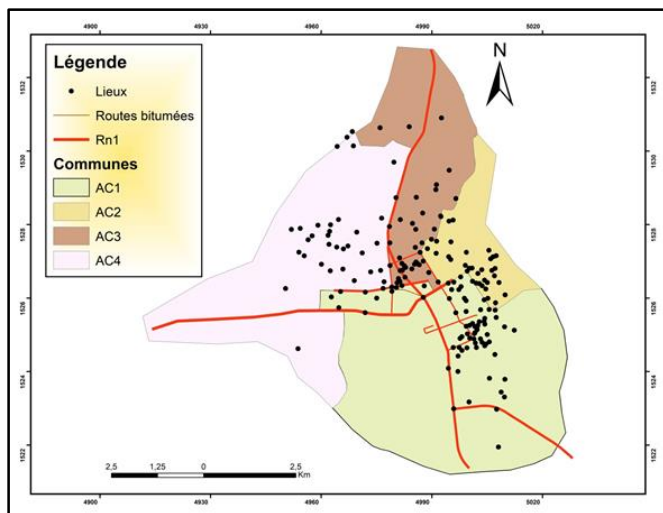


Figure 2 : Cartographie des toponymes

Source : Enquêtes de terrain, 2019

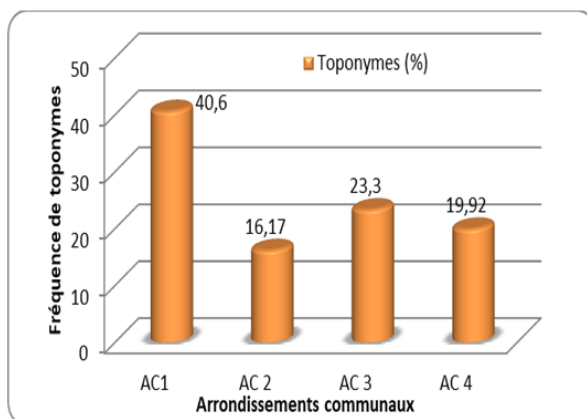
Les points sont constitués des entités qui renvoient aux éléments naturels. Ils représentent 33,47% de l'ensemble des lieux inventoriés et sont composés des mares, des arbres, des dunes, des collines, etc. Toutefois, pour des questions d'échelle les aires géographiques essentiellement constituées des places publiques ont été ajoutées à cette catégorie. Les polygones quant à eux sont constitués des entités administratives et des services. Il s'agit des Arrondissements Communaux (AC), des quartiers, des sous quartiers, des marchés, des établissements scolaires, etc. Il n'est pas facile d'ordonner, de synthétiser et de représenter l'ensemble de ces informations. Enfin, les lignes sont essentiellement constituées des rues. Elles constituent la catégorie de toponymes les moins représentées avec seulement 4,18% de l'ensemble des effectifs.

Après cette présentation sommaire des différentes classes de toponymes, il convient à présent d'aborder la question de leur distribution spatiale.

3.1.2 Distribution spatiale des toponymes par communes

En raison de contraintes liées à l'échelle d'analyse, ce travail porte exclusivement sur le noyau urbain où se localisent 283 des 369 toponymes inventoriés. Le reste des 86 autres étant constitué des villages ruraux annexés à cette ville pour des considérations d'ordre administratif et politique.

Comme évoqué précédemment, seuls les lieux ponctuels sont pris en compte dans les différentes analyses. Cela s'explique d'autant plus que les entités linéaires, notamment les voies de communications servent de limites aux polygones; autrement dit les arrondissements communaux et aux seins de ceux-ci les quartiers et les sous-quartiers. Le graphique 1 présente la répartition des toponymes par arrondissement communal (AC).



Graphique 1 : Répartition spatiale des lieux par AC

Source : Enquêtes de terrain, 2019

Comme indique ce graphique, 40,60% des lieux dénommés se situent dans l'Arrondissement Communal 1, suivi de l'Arrondissement Communal 2 avec 23,30%. Cela s'explique d'autant plus que jusqu'en 1900, la ville de Zinder était formée par deux localités voisines, séparée d'une distance de 2 à 3 km en l'occurrence Birni et Zengo, respectivement les premiers noyaux des Arrondissements Communaux 1 et 2. Birni, signifie étymologiquement la cité fortifiée en pays haoussa. C'est le quartier du sultanat où réside l'aristocratie kanourie venue de Damagaram Takaya. Vers 1950, le quartier Garin Malam est né, situé au flanc d'une colline appelée *Dutchin Baréyou*. Ainsi, Birni, Zengo et Garin Malam sont les 1^{ers} noyaux à partir

desquels la ville de Zinder s'est constitué (S. Agecrhau, 2013 p. 22). Après cette présentation de la distribution spatiale des toponymes, il convient de présenter les cartes des différentes entités ponctuelles.

3.1.3. Cartographie des entités toponymiques

Les différentes entités toponymiques ponctuelles sont constituées de quatre principales catégories à savoir les *oronymes*, les *choronymes*, les *dendronymes* et les *hydronymes*. Les *oronymes* sont les noms de lieux provenant des éléments du relief (dunes, collines, plateaux, buttes...), tandis que les *choronymes* sont constitués de places publiques servant de repères d'orientation dans la ville.

Les *dendronymes* sont les noms de lieux en rapport avec la présence des arbres et en fin les *hydronymes*; du grec ancien *hydros*, « eau », et *onoma*, « nom » ; sont constitués des mares et des marigots qui existent actuellement ou qui ont disparues sous l'emprise de l'urbanisation. La figure 3 présente la distribution géographique de ces différentes classes d'entités.

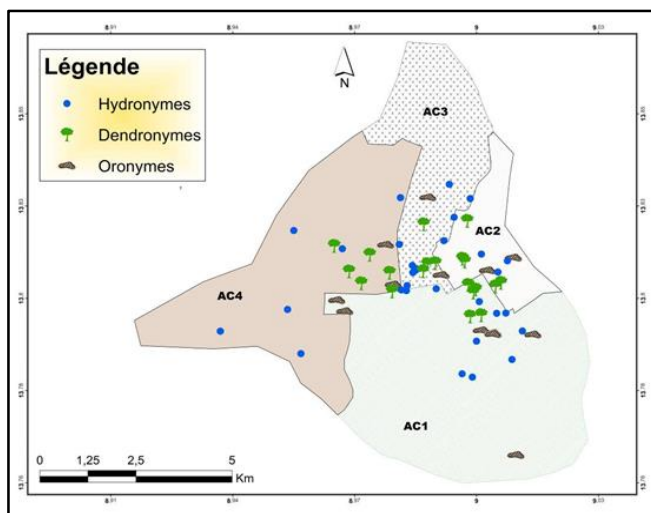


Figure 3: Représentation des entités toponymiques

Source : Enquêtes de terrain, 2019

Comme illustre la figure 3, la présence des *oronymes* est loin d'être fortuite. Zinder repose sur un substrat granitique avec des affleurements (boules granitiques) visibles dans la ville et ses alentours. Globalement, la ville de Zinder est caractérisée par un relief

relativement accidenté d'altitude variant entre 400 et 600 m. Toutefois, on rencontre par endroits des dunes de sable, des buttes-témoin et des collines constituées de roches granitiques. Les collines et les reliefs dunaires sont entrecoupés de dépressions où se forment les mares en saison pluvieuse.

Les *hydronymes* ou noms propres attribués à des lieux caractérisés par la présence permanente ou temporaire d'eau sont constitués de mares et de marigots souvent envahis par les déchets urbains. Ils représentent 13,39% des noms identifiés, soit un peu plus nombreux que les *dendronymes* (12%) ou les noms de lieux relatifs à la présence des espèces végétales. Quatre principales espèces végétales ont été identifiées (*Acacia senegalensis*, *Balanites aegyptiaca*, *Tamarindus indica* et *Ziziphus mauritiana*) et leurs noms sont indissociables des lieux qu'elles désignent comme soulignent B. Malam Souley et H. Abdou, (2018 p. 65). Les différentes parties de ces espaces végétales sont exploitées et présentent une importance plus ou moins considérable sur le plan économique, nutritionnel, pharmacologique et culturel. Après cette représentation cartographique des entités toponymiques, il convient de procéder aux analyses statistiques de leurs distributions spatiales.

3.2. Toponymes et statistiques spatiales

3.2. 1. Zones tampons et toponymes

La création des zones tampons autour des différents lieux traduit la relation de proximité entre ces derniers et indique le degré de leur de concentration spatiale comme illustre la figure 4.

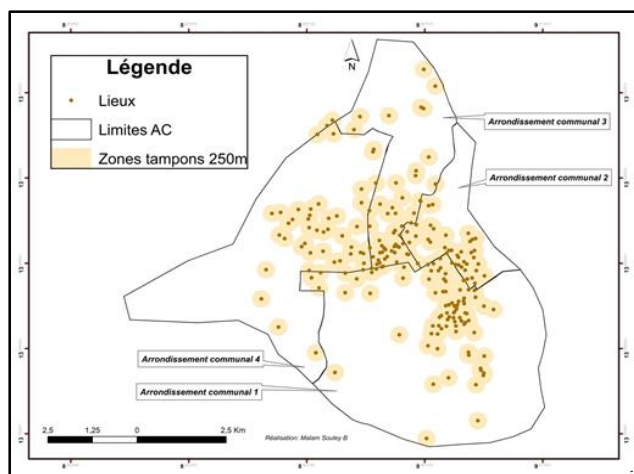


Figure 4 : Lieux et zones tampons

Source : Enquêtes de terrain, 2019

Comme indique la figure 4, on distingue trois principaux secteurs de concentration des toponymes où les zones tampons sont contiguës et de ce fait les lieux sont les plus rapprochés les uns des autres. Ces secteurs se répartissent entre les arrondissements communaux (AC) 1, 2 et 3. Il s'agit du quartier *Birni* dans le 1^{er} AC, *Sabon Gari* dans le 3^{ème} AC et le quartier *Zongo* dans le 2^{ème} AC. Selon E. Grégoire (1986 p.48), *Zongo* désigne des habitations en marge d'une ville. Le *Zongo* s'oppose au *Birni* qui désigne les habitations construites dans l'enceinte d'une cité. Jusqu'en 1900, la ville de Zinder était constituée par deux localités voisines, en l'occurrence *Birni* et *Zongo*. *Birni* étant le quartier des populations autochtones tandis que les quartiers *Zongo* et *Sabon Gari* sont habités par les populations allochtones. Dans ces anciens quartiers les habitations sont essentiellement de type traditionnel et construites en banco. Les parcelles sont en général de forme irrégulière et la densité démographique est la plus élevée. De là on peut établir une corrélation entre la forte densité humaine, la forte appropriation de l'espace et la fréquence davantage accrue des lieux dénommés.

3. 2.2. Les mesures de distribution géographique

Pour analyser la distribution des lieux inventoriés, deux principales méthodes d'analyse spatiale ont été retenues : le centre médian et la distribution directionnelle disponibles dans la boîte à outils du logiciel *ArcGis*. La figure 5 présente les résultats de cette analyse.

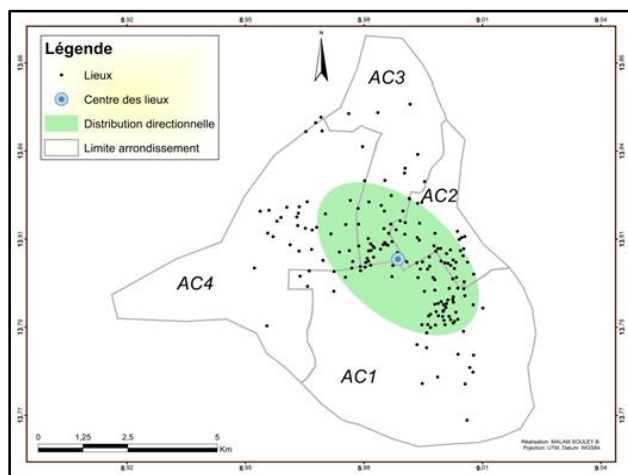


Figure 5 : Centre médian et distribution directionnelle

Source : Enquêtes de terrain, 2019

Le centre médian est le lieu à partir duquel la distance est la plus courte vers tous les lieux inventoriés. Il est situé à la limite entre le 1^{er} et le 3^{ème} Arrondissement Communal entre 13°48'29.13"N et 8°59'23.35"E à mi-chemin entre la mare *Mella Douaram* et le quartier *Toudun James*. Ce centre médian se trouve au centre de l'ellipse représentant la distribution directionnelle qui matérialise l'orientation de la distribution spatiale des toponymes. Toutefois, ces différentes représentations de distribution spatiale ne tiennent pas compte de l'altitude des différents lieux représentés contrairement à la méthode *hot spot analysis*.

3.2.3. Classification des dénivelés (hot spot analysis)

La classification des dénivelés permet de faire un regroupement des différents points sur la base de leurs altitudes. De nombreuses méthodes de classifications sont proposées, mais la méthode utilisée est celle des intervalles géométrique comme illustre la figure 6.

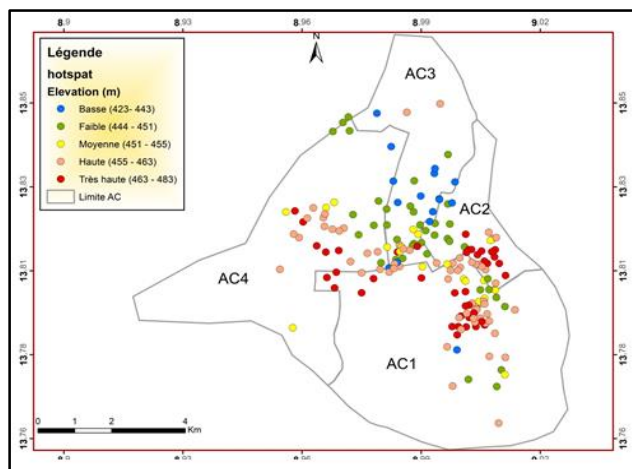


Figure 6 : Classification des tranches d'altitudes

Source : Enquêtes de terrain, 2019

Selon les résultats de cette analyse, les altitudes des différents lieux sont réparties en 5 plages de hauteurs qualifiées de basses (423 à 443m), faibles (444 à 451 m), moyennes (451 à 455m), haute (455 à 463m) et très hautes (463 à 483 m). Ces différentes plages altitudes sont représentées respectivement par les couleurs bleues, verte, jaune, rouge claire rouge foncé comme illustre la figure 6. Au niveau des très faibles et des faibles altitudes, on retrouve la pluparts des mares qui symbolisent les *hydronymes* tandis qu'au niveau des altitudes élevées et très élevées on note les dunes, les collines et les lieux situés aux

sommets de buttes-témoins qui représentent les *oronymes*. Toutefois, la question de la représentation des altitudes n'est assez bien prise en compte que par les méthodes d'interpolation.

3.3. Interpolation des données toponymiques

L'interpolation permet d'estimer des valeurs situées sur des lieux non échantillonnés, à partir de données mesurées, localisées dans l'espace (S. Aussel et L. Saligny 2005, p.7). Elle permet à partir de données ponctuelles, de disposer d'une information sur l'ensemble de la zone d'étude. Ainsi, à partir des altitudes des toponymes irrégulièrement repartis sur l'ensemble de la ville, on cherche à estimer les valeurs des altitudes sur l'ensemble du noyau urbain. C'est une forme d'estimation spatiale de l'altitude au sein cette ville qui débouche sur la création du Modèle Numérique de Terrain (MNT) qui a servi de base à la génération des courbes de niveau.

3.3.1. Le Modèle Numérique de Terrain (MNT)

A partir de points (lieux) dispersés de manière hétérogène au sein du noyau urbain, les méthodes d'interpolation créent une grille régulière où l'altitude est estimée à partir des points les plus proches. Diverses techniques, plus ou moins adaptées selon les cas, permettent de convertir ces données en image raster. Ainsi, la technique utilisée dans le cadre de ce travail est celle de '*Topo to Raster*' qui fournit un MNT en mode raster sur la base des altitudes des différents lieux inventoriés comme illustre la figure 7.

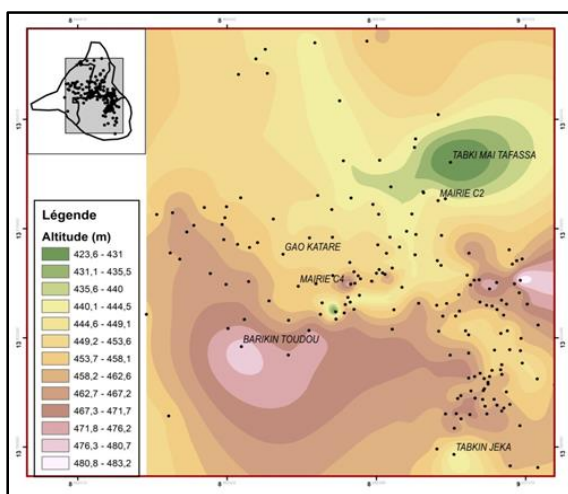


**Figure 7 : Représentation du MNT sur la base
des données toponymiques**

Le modèle numérique de terrain (en d'autres termes Modèle Numérique d'Élévation ou Modèle Numérique d'Altitude) correspond à une représentation relief de la ville de Zinder sous forme numérique. La précision du MNT dépend non seulement de la densité des données toponymiques et de la précision de leurs altitudes et mais également de la régularité de leur distribution dans l'espace. Si cette densité, tout comme la précision altitudinale ne présente pas assez de biais, au contraire leur distribution spatiale est entachée de fortes irrégularités particulièrement dans la partie sud-ouest de l'Arrondissement Communal 1 marqué par une quasi absence de toponymes (Figure 1). Le lissage dû à la méthode d'interpolation utilisée (*Topo to raster*) reflète cette absence de données sur le MNT ainsi généré. Néanmoins, ce MNT ainsi généré a aussi servi de base à l'extraction des informations topographiques notamment des courbes de niveau.

3.3.2. Les courbes de niveau

Les semis de points obtenus lors des relevés GPS sur la localisation des toponymes sont utilisés non seulement pour créer le Modèle Numérique de Terrain qui est à son tour vectorisé pour générer les courbes de niveau comme représentées dans la figure 8.

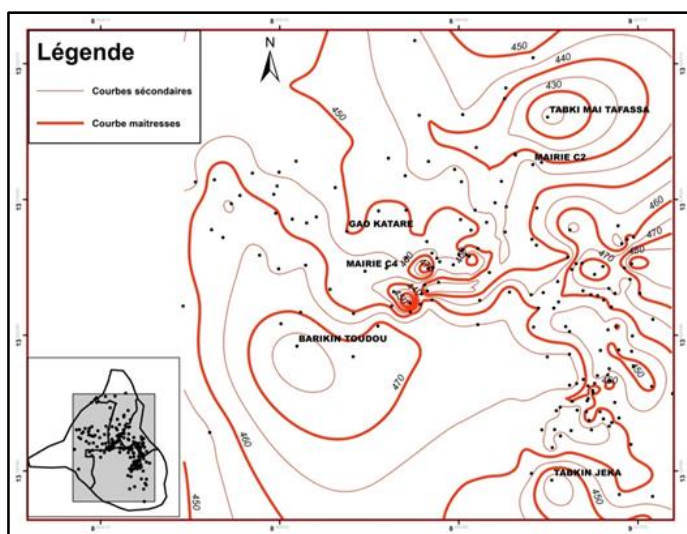


Figure 8 : représentation des courbes de niveau de la ville de Zinder

Contrairement au Modèle Numérique de Terrain qui donne une représentation en mode raster, les courbes de niveau dérivées sont représentées sous forme d'entités vectorielles linéaires. Elles sont

constituées des courbes maîtresses distantes de 10m d'altitude les unes des autres et des courbes secondaires équidistantes de 5m. L'ensemble des lieux inventoriés a une altitude moyenne est de 455,8m, l'altitude minimale est de 423,6m, tandis que l'altitude la plus élevée est de 483,2m. Mais ces altitudes sont loin d'être les altitudes extrêmes de l'ensemble de cette ville d'autant plus que les relevés GPS ne concernent que les lieux dénommés indépendamment de la question d'altitude bien que la démarche de ce travail repose exclusivement sur l'exploitation de l'aspect spatial de ces données.

4. Discussions

La toponymie exprime la perception du territoire retenue par ses occupants soulignent D. Tarze *et al.*, (2010 p. 4). Pour analyser la distribution géographique des toponymes sur un territoire comme celui de la ville de Zinder, il est nécessaire d'élaborer une base de données recensant et localisant les différentes couches de toponymes. L'idéal serait que cette base de données soit aussi complète que possible afin d'effectuer des requêtes aussi bien à grande échelle qu'à petite échelle. Au stade actuel l'inventaire des toponymes ne s'aurait être fait à l'échelle des quartiers d'autant plus que les limites de ceux-ci ne sont pas toujours évidentes et restent de *facto* difficiles à numériser. Les données à cette échelle risquent alors d'être inexploitable dans le cadre de cette étude qui couvre les arrondissements communaux au sein des limites du noyau urbain de cette ville étudiée.

Si l'ensemble de toponymes inventorié à ce stade est loin d'être exhaustif, il est toutefois assez conséquent pour envisager des statistiques spatiales de leur répartition. En plus, le nombre de toponymes retenus dans la base de données répond à des critères cartographiques établis à l'échelle de cette ville. La densité de toponymes reflète donc a priori la réalité de terrain, ce qui est important pour minimiser les éventuelles distorsions issues des résultats d'analyse comme le MNT, les mesures de distribution, *hot spot analysis*, etc.

En effet il convient de noter que même sur un territoire aussi restreint comme celui étudié, en marge des lieux désignés par deux ou plusieurs noms, on distingue non seulement des cas où un même toponyme est attribué à des lieux différents, mais également des lieux qui changent de noms au fil du temps comme soulignent Malam Souley et Abdou (2018, p. 62). Une autre source de biais provient du fait que dans certains quartiers densément habités (*kara-Kara1, Jen Bourou, Franco, etc.*) on rencontre paradoxalement peu de toponymes. Deux hypothèses sont ici envisageables. La première pourrait être la présence d'un certain biais, soit dans la base de données élaborée, soit dans la démarche d'inventaire dans ces quartiers en raison de leurs particularités physiques ou administratives.

Enfin dans les études toponymiques, la mise en place du SIG modifie sensiblement l'organisation et la nature des méthodes de collecte et de traitement des données jusque-là utilisées. Ce traitement des données toponymiques est davantage simplifié par les outils d'analyse spatiale fournis par les logiciels SIG qui favorisent la superposition des différentes couches d'information. Ainsi, Les pratiques classiques d'inventaires toponymiques sont actualisées par l'émergence de nouvelles méthodes et approches de terrain et un potentiel d'analyse dont la mise en œuvre et la maîtrise sont relativement simples mais dépendantes de la complétude de la base de données élaborée.

Conclusion

Le développement des nouvelles techniques d'analyses en SIG ouvre des perspectives dans des domaines aussi nombreux que variés notamment celui de la toponymie. Dans ce domaine, l'analyse de la distribution spatiale des lieux ainsi dénommés s'avère fort intéressante en raison de la pluralité des données disponibles et la diversité des méthodes d'interprétation de plus en plus affinées.

Les apports de l'étude des toponymes via les SIG et la cartographie sont non seulement la facilité dans la réalisation des requêtes thématiques issues de l'exploitation des données toponymiques, mais aussi la souplesse dans le changement d'échelle d'analyse. Toutefois cette question d'échelle induit des difficultés inattendues. Ainsi, selon l'échelle d'analyse (petite ou grande) un point peut se transformer en polygone et vis-versa. Par exemple à petite échelle, une ville aussi grande soit-elle comme Zinder est représentée par un point. Mais la grande échelle permet la représentation des arrondissements communaux, des quartiers et mêmes des infrastructures au sein de cette ville. Cela nous a conduit à opérer des choix sur la catégorie des entités (point, lignes, polygones) à prendre en compte dans les méthodes d'analyse et en conséquences exclure certaines catégories. Face à ce dilemme, nous avons opté de travailler essentiellement sur les entités ponctuelles qui sont les mieux représentées et qui se prêtent à une plus large palette de techniques d'interprétations. N'eut été le temps et les moyens logistiques importants que cela requiert, il aurait été préférable de non seulement de prendre en compte les entités linéaires et polygonales, mais aussi et surtout de travailler à l'échelle de cette communauté urbaine dans son intégralité

Références bibliographies

- AGECHRAU Sarl 2013, *Elaboration du plan urbain de référence (PUR) de la ville de Zinder*, Rapport de diagnostic, 84p.
ANDRE Salifou, 1971, Damagaram ou sultanat de Zinder au XXI^{ème} siècle, *Etudes Nigériennes* N°27, 323p.

- AUSSEL Sandra, SALIGNY Laure 2005, *Constitution d'un MNT à partir de relevés GPS*, École Thématique : Géomatique, Analyse & Modélisation Spatiale en Archéologie, Support de cours, 18p.
- TARZE Dimitri, TAMINE Michel, MUSTIERE Sébastien et al., 2010, *Changement climatique et toponymie Etude de la répartition ancienne du hêtre à travers ses traces toponymiques*, IGN, 16p.
- GHOZZI Faiza, Davtian Gourgen et Tomassin Phillipe, 2004, Apport d ' un SIG à l ' étude d 'un cadastre dit " napoléonien ". *Géomatique Expert*, 38, 33–38.
- GREGOIRE Emmanuel, 1986, Les Alhazai de Maradi (Niger): histoire d'un groupe de riches marchands sahéliens, *Collections Travaux et Documents N° 187*, ORSTOM, Paris, 228p.
- IGN. 2004, *La science des noms géographiques*, Fiche thématique, 10p.
- KETTAF Fadila, 2017, Pour une “ aventure ” des noms des places d'Oran (Algérie). *Cyberge*, 1–12. Retrieved from <http://journals.openedition.org/cyberge/28835>.
- LIMA Stephanie, 2008, L'émergence d'une toponymie plurielle au Mali. *L'espace Politique*, N°5-2, 19p. En ligne : <http://espacepolitique.revue.org.1115>.
- MALAM SOULEY Bassirou et ADOU Harou, 2018, Diversité et logique des noms de lieux à Zinder (Niger). In : *Espaces, sociétés et développement en Afrique :mélanges offerts en hommage au Professeur Antoine Koffi Akibode*, dir :Oladokoun W., Presses Universtiaires de Lomé, pp. 57-72).
- PANSINI Valeria et JONAS Löfström, 2012, Topoymes et cartographie : Perspective historique et enjeux linguistiques. *CFC*, N°211 : 2, pp. 127–138.
- YONGSI H. B. Nguendo. et BRUYANT C. R. 2007. Contribution des SIG à l'analyse du paysage urbain d' une métropole d'Afrique tropicale humide (Yaoundé – Cameroun), *Revue canadienne des sciences régionales*, XXX: 1 pp. 133–154.

MUTATIONS DES TENURES COUTUMIÈRES ET CONFLITS FONCIERS DANS LA SOUS-PRÉFECTURE DE TAABO

KOUAME Dhédé Paul Eric*

Résumé

En Côte d'Ivoire, les conflits fonciers sont devenus très récurrents ces dernières années. La sous-préfecture de Taabo, n'est pas en marge de cette situation. Ces conflits trouvent leurs origines dans les mutations observées au niveau des tenures foncières. Cette étude vise un double objectif. Il s'agit de comprendre des mutations des tenures coutumières dans la sous-préfecture de Taabo et d'identifier les conflits rattachés à ces mutations. L'étude s'est appuyée sur une recherche documentaire, qui a permis de collecter les informations secondaires. Ces dernières ont été complétées par des enquêtes de terrain auprès de 267 chefs de ménages répartis dans sept (7) localités de la sous-préfecture de Taabo. Les résultats ont révélé une évolution dans les modes d'accès à la terre. La location, l'achat et le métayage ont fait leur apparition. Les mutations observées dans les tenures coutumières ont engendré de nombreux conflits, dont la majorité oppose les membres d'une même famille. Pour résoudre ces conflits, les belligérants ont recours aux autorités traditionnelles, sous-préfectorales et judiciaires.

Mots-clés : Mutation, tenure coutumière, conflits foncier, Résolution, Taabo

Abstract

In Côte d'Ivoire, land disputes have become very recurrent in recent years. The Taabo sub-prefecture is not on the fringes of this situation. These conflicts have their origins in the changes observed in land tenure. This study has a double objective. The aim is to understand the changes in customary tenures in the Taabo sub-prefecture and to identify the conflicts associated with these changes. The study was based on documentary research, which made it possible to collect secondary information. These were supplemented by field surveys of 267 heads of households distributed in seven (7) localities of the Taabo sub-prefecture. The results revealed an evolution in the modes of access to land. Rental, purchase and sharecropping have appeared. The changes observed in customary tenures have led to many conflicts, the majority of which are between members of the same family. To resolve these conflicts, the belligerents have recourse to traditional, sub-prefectural and judicial authorities.

Keywords: Mutation, customary tenure, land disputes, Resolution, Taabo

* Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire) ; Email : ddepaul87@gmail.com

Introduction

Les règles d'accès à la terre et de gestion des ressources renouvelables sont au cœur des questions de développement agricole et de gestion durable des écosystèmes. En Afrique de l'Ouest rurale, la question foncière se caractérise par une marchandisation croissante et une compétition accrue entre acteurs (entre ruraux et avec les urbains investissant dans la terre) (Chauveau J-P. et al, 2006, p.1).

En Côte d'Ivoire, après l'indépendance, les politiques de libre accès à la terre et de migration ont permis une exploitation extensive de ressources naturelles et l'obtention de revenus conséquents. En effet, la liberté foncière prônée par les autorités du pays a permis aux migrants issus des régions de savane ivoirienne et au-delà de la frontière nord, de créer d'importantes plantations à travers l'exploitation de la forêt (A. M. Tano, 2012, p. 24). Aujourd'hui, du fait de la pression démographique, de l'urbanisation et des mouvements de population, le foncier fait de plus en plus face à plusieurs problèmes liés à la disponibilité des terres, à leur qualité et à leur condition d'accès (CSAO, 2007, p.17). En effet, le développement de l'agriculture d'exportation va entraîner une mutation des pratiques agricoles et des tenures coutumières des populations ivoiriennes comme c'est le cas dans le pays "Souamlin" de la sous-préfecture de Taabo. La détention originelle des terres par héritage va connaître une autre orientation à savoir celle des prêts, des locations et surtout des ventes. Par ailleurs, la forte croissance démographique caractérisée par le doublement de la population tous les 10 ans associée au développement des cultures de rentes génère d'énormes pressions foncières (INS, 1998, INS 2014 et F. Ruf 2008 P.5). Les propriétaires terriens et leurs héritiers ayant cédé leurs terres ont commencé à remettre en cause les cessions. Des villages et tribus revendiquent les terres cédées des années auparavant. Dès lors, l'on assiste à plusieurs types de conflits fonciers dont les conflits familiaux et villageois, entre Ivoiriens et étrangers, entre agriculteurs et éleveurs, entre l'Etat et les riverains des réserves et des parcs nationaux, entre les ruraux et les élites urbaines etc. Une telle situation fragilise la cohésion sociale à dans la sous-préfecture de Taabo.

Pour faire face à la recrudescence de ces conflits à partir des années 1990, les autorités ivoiriennes ont pris des mesures de prévention et de gestion de ces conflits à travers la mise en place de comités de gestion (L. D. Zalo, 2006 p.4). Ces comités existent au niveau villageois, au niveau sous préfectoral et au niveau préfectoral ou départemental (Z. E. Zogbo et al, 2017, p. 7). Malgré tous les efforts consentis par l'Etat, la situation demeure inchangée dans la sous-préfecture de Taabo. Ainsi, se pose le problème de la persistance des conflits fonciers malgré toutes les stratégies mises en place pour stabiliser les tenures coutumières dans cette sous-préfecture. Ce problème offre l'opportunité de réfléchir sur la question suivante :

comment les mutations des tenures coutumières engendrent-elles les conflits fonciers dans la sous-préfecture de Taabo ? De cette question centrale découlent les questions spécifiques suivantes :

- Quelles sont les évolutions constatées dans les modes d'accès à la terre à Taabo ?
- Quels sont les problèmes fonciers engendrés par les mutations des tenures coutumières à l'échelle de la sous-préfecture de Taabo ?
- Quelles sont les mécanismes utilisés pour gérer les conflits fonciers dans ladite sous-préfecture ?

1. Méthodologie

Cette partie de l'étude comprend trois sections : il s'agit de la présentation de l'espace d'étude, des outils de collecte des données et des techniques de collecte de données.

1.1. L'espace d'étude

Au lendemain de son indépendance, la Côte d'Ivoire fera le choix d'un libéralisme économique fondé sur la perpétuation de l'option agricole héritée du colon et accentué particulièrement sur la mise en valeur importante des régions forestières (E. Léonard, 1997, p.63).

TAABO est située à 187 Km d'ABIDJAN, capitale économique et à 90 Km de YAMOUSSOUKRO, Capitale politique et administrative par voie autoroutière. Par son potentiel agricole et la construction du barrage hydro-électrique en juillet 1969, la sous-préfecture de Taabo devient une destination privilégiée des populations allogènes découlant d'un exode rural national et sous régional entraînant une croissance démographique importante (P. M. Sanogo, 2019, p.592). Elle attire également des élites urbaines du fait de sa proximité avec les deux grands pôles urbains mentionnés ci-dessus (F. Ruf, 2008, p. 5). Cette forte croissance démographique caractérisée par le doublement de la population tous les 10 ans associée au développement des cultures de rentes génère d'énormes pressions foncières. Dès lors, on assiste à plusieurs types de conflits fonciers entre différents acteurs de la gestion et de l'utilisation des ressources foncières. Cette situation de plus en plus évidente sur les intrigues liées à la terre fait de Taabo un espace privilégié pour observer l'évolution des pratiques foncières.

1.2. La collecte des données

1.2.1. Les outils de collecte de données

Plusieurs outils nous ont permis de collecter les données relatives à cette étude. Il s'agit des guides d'entretien, des questionnaires.

Les guides d'entretien ont été conçus pour les personnes ressources intervenant dans le système foncier et agricole. Ainsi, les guides ont été adressés au sous-préfet, au Directeur Régional de

l'Agriculture de Taabo, au responsable de L'ANADER (Agence Nationale d'Appui au Développement Rural), aux chefs de village, aux chefs de terre, aux chefs de communauté, aux présidents des associations de jeunes et de femmes et aux responsables des organisations professionnelles agricoles.

L'élaboration du questionnaire a pour but de recueillir des informations nécessaires pour la présente étude auprès des chefs d'exploitations en conflits fonciers. L'objectif était d'avoir des informations sur les données sociodémographiques, économiques, les modes de transactions foncières, les litiges vécus et les actions entreprises par ces populations pour les résoudre.

1.2.2. Les techniques de collecte de données

La collecte des données a combiné deux approches. Il s'agit de la recherche documentaire et de l'administration du questionnaire.

La recherche documentaire a consisté à exploiter la littérature passée en rapport avec le sujet. Cette première approche a permis d'avoir des informations secondaires qui ont été approfondies lors de l'administration du questionnaire.

Pour l'administration du questionnaire, la méthode des quotas a permis de faire le choix des enquêtés. Ainsi, nous nous sommes proposés d'enquêter le dixième (1/10) de l'ensemble des chefs de ménage du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014 des villages présentant les situations de conflits fonciers. Le choix des individus dans les localités rurales choisies s'est fait par une approche aléatoire simple. Sur le terrain, la méthode a été de relever le nombre d'exploitants concernés par les conflits, le type d'activités agricoles pratiquées et l'origine géographique. Par cette approche, 267 personnes au total ont été interrogées au cours de nos enquêtes. Le tableau I ci-dessous est le récapitulatif du plan d'échantillonnage.

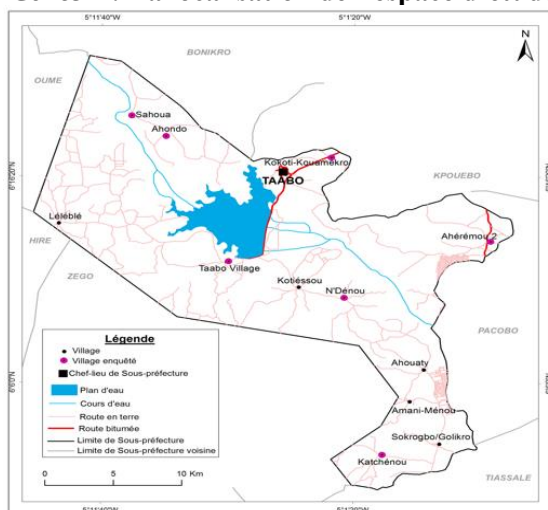
Tableau I : Récapitulatif du plan d'échantillonnage

Villages	Effectif des ménages	Ménages enquêtés
Taabo-village	818	80
N'denou	414	40
Katchenou	152	15
Aheremou2	341	34
Kokoti-kouamekro	281	28
Ahondo	462	46
Sahoua	248	24
Total	2716	267

Source : RGPH-2014

La carte ci-après est une localisation des localités enquêtées à l'échelle de la sous-préfecture de Taabo.

Carte 1 : La localisation de l'espace d'étude



Source : CNTIG, 2011 et nos enquêtes, 2018 ; Réalisation : KOUAME, 2020

1.3. Le traitement des données

Les informations recueillies sur le terrain pendant les enquêtes ont été traitées sous forme de graphiques, de tableaux statistiques et de cartes par la méthode informatique. Pour cette méthode, nous avons utilisé certains logiciels de traitement de texte et d'analyse de données tels que Microsoft Excel et Microsoft Word et SPSS17.0. La réalisation cartographique a été faite à partir des logiciels QGIS 3.6 et ARCGIS 10.2. Les résultats issus de ce traitement nous ont permis de structurer l'étude autour de trois grands axes. Il s'agit d'abord de montrer l'évolution du mode d'accès à la terre, ensuite analyser les problèmes fonciers suite à cette évolution et enfin, examiner les mécanismes et stratégies de gestion des conflits fonciers à Taabo.

2. Résultats

Les enquêtes ont montré que la mutation des modes d'accès à la terre et les conflits qu'elles engendrent sont réels dans la sous-préfecture de Taabo. Elles permettent de dégager les raisons qui les justifient tout en les décrivant et en montrant leurs implications.

2.1. L'évolution des modes d'accès à la terre dans la sous-préfecture de Taabo

L'accès à la terre dans la sous-préfecture de Taabo s'appuie sur des dispositions coutumières propres au grand groupe ethnique Akan. Toutefois, cette partie de l'étude permet de dégager dans notre espace d'étude, des facteurs qui vont bouleverser les tenures coutumières initiales et engendrer de nouveaux modes d'accès à la terre.

2.1.1. Le poids de la tradition sur les anciens modes d'accès à la terre à Taabo

La coutume, c'est « la tradition, le simple conformisme (qui) devient modèle d'action, règle de conduite, un droit tout pragmatique en somme, un droit populaire aussi, puisque, faite de pratiques tenues pour règles. Ces règles historiques établies par la société permettent de réglementer les comportements et attitudes de ses membres (J-P. Magnant, 2014 p.2). Les règles coutumières sont transmises de génération en génération par voie orale et à travers l'expérience de vie communautaire. Les principes traditionnels sur la terre tels que présentés par D. Tallon, (1971 p.13) prévalaient autrefois dans la gestion foncière dans la-sous-préfecture à savoir :

- La terre comme bien sacré ;
- La terre appartient à la communauté ;
- La terre est inaliénable ;
- La terre doit être transmise de génération en génération sans

rompre la lignée.

La propriété individuelle n'est pas reconnue par la société traditionnelle, à cause du caractère inaliénable de la terre. Généralement, les groupes Baoulé et Agni, dans le sud-est et le centre de la Côte d'Ivoire, parmi lesquels on trouve les autochtones de notre zone d'étude, ont une structure sociale matrilineaire. La terre est distribuée par le roi aux chefs de lignages qui attribueront les terres à leur tour aux chefs de famille de leurs lignages.

Dans la sous-préfecture de Taabo, l'acquisition du droit de propriété relève de deux principes. Il s'agit du principe de l'occupation première de la terre et celui de la cession de la terre par une convention de don. On note également l'acquisition de la propriété foncière à la suite de conquêtes guerrières entre des chefferies villageoises pendant la période coloniale. Au niveau du genre, notons que les femmes et les jeunes sont généralement marginalisés.

Par ailleurs, dans cette sous-préfecture, l'acquisition du droit de propriété relevait de trois principes. Il s'agit de l'héritage, le don et le prêt comme présenté dans le tableau II.

Tableau II: Les modes originaux d'acquisition de la terre dans sous-préfecture de Taabo

Modes d'accès à la terre	Effectifs	Proportions (%)
Héritages	142	53,20
Dons	100	37,40
Prêts	25	9,40
Total	267	100

Source : Nos enquêtes de terrain, 2018

De l'analyse du tableau II, il ressort que dans la sous-préfecture de Taabo, les populations accédaient en majorité (53,20%) à la terre en par héritage. Les dons et les prêts étaient également pratiqués. Ces modes concernent respectivement 37,40% et 9,40% des populations. Avec l'évolution, on assiste à l'apparition de nouveau mode.

2.1.2. Les facteurs de l'instabilité du système foncier dans la sous-préfecture de Taabo

Le système foncier dans la sous-préfecture de Taabo connaît une instabilité grandissante. Cela s'explique par la forte croissance démographique, le développement des cultures d'exportation et les nouveaux modes d'accès à la terre. Les facteurs du déséquilibre foncier à Taabo selon l'avis des enquêtés sont illustrés dans le tableau III ci-après.

Tableau III : Les facteurs explicatifs de l'instabilité du système foncier à Taabo

Raison de l'instabilité foncière	Effectifs	Proportions %
La pression démographique	119	45%
La promotion des cultures d'exportation	81	30%
La flexibilité de l'accès à terre	67	25%
TOTAL	267	100%

Source : Nos enquêtes, 2018

2.1.2.1. Une population sans cesse croissante

Selon 45% des enquêtés la croissance démographique est l'élément principal qui explique l'instabilité du système foncier à Taabo. La construction du barrage hydro-électrique de Taabo de 1975 à 1979 y a favorisé une grande vague migratoire. À l'origine, cette première vague migratoire est constituée essentiellement de travailleurs burkinabés et maliens venus se faire recruter comme manœuvres dans le cadre des travaux de construction de ce barrage. A la mise en place de cette infrastructure ces travailleurs migrants

vont rester sur place pour s'insérer dans l'économie agricole de la sous-préfecture compte tenu des atouts naturels locaux propices à l'essor des cultures d'exportation. (P. M. Sanogo, 2019, p.592). Ainsi, s'opère une augmentation de la population de la sous-préfecture de Taabo du fait de plusieurs vagues migratoires aussi bien interne, que provenant des pays frontaliers à la Côte d'Ivoire. Entre 1988 (deux ans après la création de la sous-préfecture) et 1998 on observe une régression de 13,65% de cette population. cette chute est due à une déprise et la diminution des vagues migratoires liée à la publication de la loi sur le foncier rural de cette année qui excluait d'emblée tout Non ivoirien du droit de propriété foncière. (P. M. Sanogo, 2019, p. 595). De 1998 à 2014 (date du dernier recensement de la population en Côte d'Ivoire) la population de la sous-préfecture de Taabo va connaître une augmentation importante de 40,30%. Le tableau IV présente cette tendance à la hausse de la population au niveau des localités enquêtées en 1998 et 2014.

Tableau IV : La population de la sous-préfecture de Taabo en 1998 et 2014

Localités	1998	2014
Ahérérou 2	898	2055
Ahondo	1511	2786
Katchenou	580	915
Ndenou	1846	2499
Sahoua	990	1496
Kokoti-kouamekro	793	1696
Taabo-village	2663	4935
Total	9281	16382

Source : INS, 1998 et INS, 2014

Le tableau présente une augmentation de presque 100% dans les localités soumises aux enquêtes. Il fait apparaître un pic de croissance à Ahérérou 2. Ce croît démographique dans la sous-préfecture de Taabo est aussi provoqué par les migrations de retour. L'émigration urbaine due en grande partie à la déscolarisation ou à l'échec de l'insertion socio-professionnelle des jeunes en ville et le manque d'emploi stable est à l'origine de ce retour à la terre. Ces migrants de retour représentent 16,86% de nos enquêtés. De plus, le développement de la culture de cacao et d'hévéa a mobilisé un grand nombre d'élites urbaines à la recherche de la terre, soit pour acheter (élites urbaines, la diaspora), soit pour un partenariat avec les autochtones.

2.1.2.2. La promotion des cultures d'exportation industrielles

La croissance démographique observée à Taabo a mobilisé

une importante population dont l'objectif principal est la pratique de l'agriculture d'exportation.

Les cultures d'exportations dans la zone d'étude tirent leur origine de l'époque coloniale. Au XIX^e siècle, on assiste à l'introduction de toute une gamme de cultures industrielles que sont : le café, le cacao, le thé, la banane, le coton, l'hévéa... Ces cultures d'exportations et industrielles vont modifier peu à peu les habitudes agricoles des populations villageoises de cette région. Après l'accession de la Côte d'Ivoire à l'indépendance en 1960, les autorités de l'époque vont s'appuyer sur l'héritage colonial pour développer les cultures du café, de cacao, premièrement, l'hévéa, le palmier à huile secondairement. Cela a entraîné le « boom économique » ivoirien des années 1975-1980 et constituer le fondement actuel de l'économie ivoirienne (L. D. Zalo, 2006 p.3. et E. Léonard, 1997, p.63 et 64).

Aujourd'hui, la sous-préfecture de Taabo occupe une place primordiale dans le développement économique du département et même de la région. Le tableau V ci-après présente la situation des différentes cultures pratiquées dans l'espace d'étude.

Tableau V : Situation relative aux productions villageoises et industrielles

Spéculation	Structure ou société d'encadrement	Superficie en hectare	
		Plantation industrielle	Plantation villageoise
Cacao	ANADER	-	9595
Café	ANADER	-	125
Hévéa	SAPH	-	850
Palmier à huile	ANADER	-	459
Banane dessert	BANACI	550	-
Total cultures industrielles		11279	
Cultures vivrières		3136	

Source : Rapport annuel de la direction départementale de l'agriculture, 2017

Dans ce tableau, nous observons que la prédominance des superficies des cultures industrielles sur celles du vivrier. Le cacao est plus présent dans l'espace cultivé avec 85,07% des superficies dévolues aux cultures d'exportation. L'hévéa, encadré par la SAPH, connaît une intégration rapide dans les habitudes agricoles des paysans. Enfin, la plantation industrielle de Banane dessert occupe 550 hectares grâce à la bonne organisation de la BANACI. En

somme, le dynamisme de l'agriculture d'exportation dans la sous-préfecture de Taabo découle de l'importance des plantations villageoises.

2.1.2.3. La flexibilité foncière

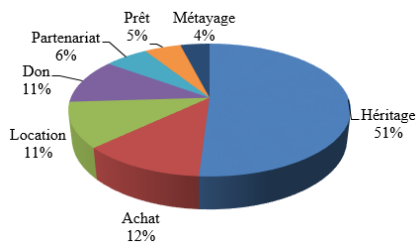
L'intensification des cultures d'exportations et la croissance démographique vont entraîner un nouveau regard des locaux sur le foncier. La gestion foncière traditionnelle a dû s'adapter aux nombreuses sollicitations découlant des facteurs précités. Ainsi, l'accès au foncier sera repensé et la terre sera perçue différemment. Au-delà des simples autorisations, des aspects vénaux seront rattachés à l'octroi de la terre. Pour 25% des enquêtés, ces nouvelles dispositions visent à satisfaire les nouveaux acteurs de l'agriculture locale.

2.1.3. L'apparition de nouveaux modes d'accès et le recul des anciennes pratiques

Les autochtones de la sous-préfecture de Taabo jouissaient entièrement du droit coutumier et en décidaient de son utilisation. C'est pourquoi l'héritage demeure le mode de cession le plus courant (51%) du fait de la tradition. À côté de l'héritage, les autres anciens modes d'accès à la terre à savoir le don et le prêt sont en net recul.

Avec l'arrivée des migrants nationaux et non nationaux, les nouvelles formes d'accès à terre occupent une place importante dans le dispositif foncier à Taabo et concernent 33% des transactions liées à la terre. En effet, aujourd'hui, l'achat, le métayage, la location, et le partenariat sont intégrés aux tenures coutumières locales. Il faut noter que la vente de la terre est très répandue dans l'espace d'étude selon 12% des enquêtés et les raisons de la vente sont multiples. Parmi elles figurent celles de l'urgence d'avoir de l'argent pour monter une activité ou résoudre un problème financier. Dans le métayage, c'est le produit de l'activité agricole qui est partagé entre les contractants. Enfin, on assiste à une émergence de l'accès par partenariat vues les conséquences qu'engendre de la vente des terres. Dans le partenariat qui est d'apparition récente, l'attributaire d'une superficie agricole se doit d'ensemencer chaque année pour lui et pour le cédant une partie de l'espace qui lui est octroyé. Quand tout l'espace attribué se trouvera mis en culture, une partie (souvent le tiers) reviendra au propriétaire et l'autre au demandeur.

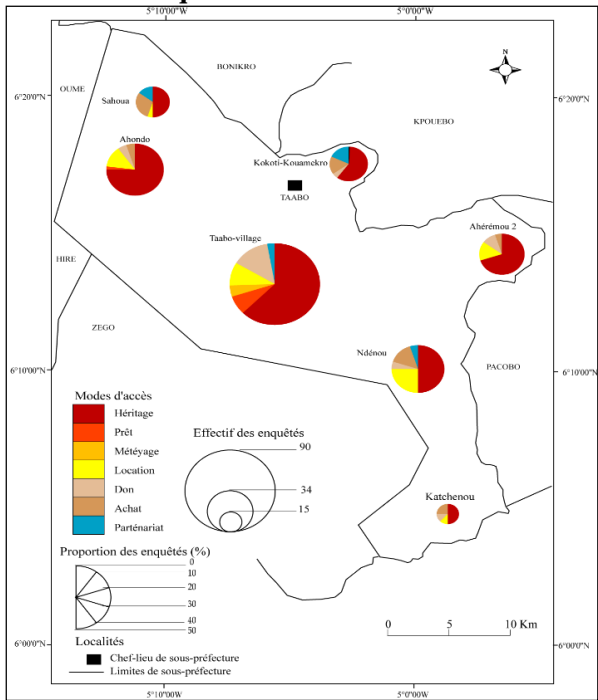
Figure 1 : Les modes actuels d'acquisition de la terre dans la sous-préfecture de Taabo en 2018



Source : Nos enquêtes de terrain, 2018

Au regard de la Figure 1, cette observation générale du recul des anciens modes d'accès à la terre (malgré la prédominance de l'héritage) et de l'apparition des nouveaux modes d'accès à la terre, cache quelques nuances à l'échelle des villages enquêtés.

Carte 2 : Les modes d'accès à la terre par localité enquêtée à Taabo en 2018



Sources : Nos enquêtes, 2018 ; Kouamé, Janvier 2020

A l'échelle des localités visitées, l'accès à la terre par héritage est le mode le plus utilisé. Les proportions sont situées entre 38,7% et 63,% pour les localités respectives de Sahou et Taabo-village. Les nouveaux modes d'accès à la terre rencontrés dans toutes les localités enquêtées sont la location (100%) et l'achat (86%). En dehors de taabo-village, l'achat des terres est présent dans toutes les autres localités. Le partenariat et le métayage s'observent dans respectivement 71% et 57 % des localités que nous avons enquêtés.

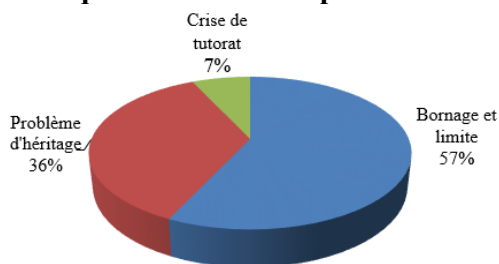
2.2. Les mutations des tenures coutumières : une source de nombreux conflits fonciers

Les changements observés dans l'acquisition des terres sont à la base d'une multitude d'implications socio-économiques et spatiaux, au nombre desquelles figurent les conflits fonciers.

2.2.1. Les raisons de la survenance des conflits fonciers à Taabo

Trois principaux éléments sont les déclencheurs des conflits fonciers dans la sous-préfecture de Taabo à savoir : les désaccords sur les limites des terres, les contestations d'héritages et la crise du tutorat. La figure 3 présente l'importance de chacun de ces facteurs selon les enquêtés.

Figure 2: Les éléments déclencheurs des conflits fonciers selon les enquêtés dans la sous-préfecture de Taabo



Source : Nos enquêtes de terrain, 2018

Suivant les résultats de nos enquêtes, le mobile majeur des conflits concerne les désaccords dans la délimitation et le bornage des terres (57%). En effet, les marqueurs des limites des terres qui étaient, soit des arbres, soit des termitières ont aujourd'hui disparu. Ce qui crée une confusion de limite.

Tableau VI: Les proportions des sources de conflits dans la sous-préfecture de Taabo en 2018

Localités	Problème de limites	Problème d'héritage	Crise tutorat
Ahéremou 2	50	41,67	8,33
Ahondo	69	15,5	15,5
Katchenou	66,67	33,33	0
Ndenou	80	16	4
Sahoua	20	60	20
Kokoti-kouamekro	62,5	37,5	0
Taabo-village	44,83	51,72	3,45

Source : Nos enquêtes de terrain, 2018

2.2.1.1. La confusion dans la limitation des terres villageoises

La terre, denrée précieuse des peuples est source de beaucoup de conflits à travers la Côte d'Ivoire en général et la sous-préfecture de Taabo en particulier. De nos enquêtes dans le territoire de Taabo, il ressort que 57% des conflits fonciers tirent leur source de la difficile identification des limites terrains. En milieu traditionnel, le marquage des limites foncières se fait de façon empirique généralement par des éléments du milieu naturel (arbres, termitières, cours d'eau, éléments topographiques...). Avec le temps, certains éléments de cette forme de marquage peuvent disparaître. La cession des droits fonciers coutumiers se faisant de génération en génération, une modification ou une disparition de ces limites naturelles entraîne souvent la mise en doute de l'étendue des patrimoines fonciers ruraux. Ainsi, on assiste à leur non reconnaissance voire à leur remise en cause par les autochtones entre eux. Cette situation s'observe également entre autochtones de la nouvelle génération et les différentes catégories de migrants.

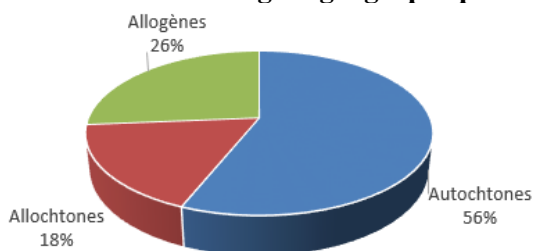
Au-delà le non reconnaissance des limites foncières, les situations conflictuelles sur les étendues foncières se traduisent également par les modifications volontaires des limites foncières. Ici, trois cas de figure se dégagent. Un exploitant agricole peut s'octroyer des parties des terres de son voisin au décès de ce dernier bien avant qu'il ait eu l'occasion de montrer les limites de ses terres à ses descendants. Le second cas concerne une incursion volontaire dans les champs du voisin surtout en pleine forêt. Enfin, l'insuffisance de la superficie de leur champ conduit certains à des déviations du sentier commun pour agrandir leur espace de culture.

Le tableau VI montre que dans la majorité des localités enquêtées, les problèmes de limitation sont les principaux éléments déclencheurs des conflits. Ces localités sont par ordre d'importance N'denou (80%), Ahondo (69%), Katchenou (66,67%), Kokoti-

kouamékro (62,5%) et Ahérérou 2 (50%). Cela se justifie par le fait que la délimitation entre ces différents villages reste difficile depuis la disparition des limites naturelles originelles entre les champs.

Le domaine foncier villageois étant encore très peu pourvu, quant à la délimitation administrative ou juridique, certaines terres se trouvent ainsi occupées sans autorisation, soit par la force, soit par la ruse. Ces empiètements deviennent alors récurrents et ces pratiques ne cessent de s'accroître, d'où l'apparition de nombreux conflits dans les villages de la zone d'étude. La répartition des litiges portant sur les problèmes de limites et de bornages entre les types de population dans l'espace d'étude est illustrée par la figure 4 ci-dessous.

Figure 3 : Litiges portant sur les limites selon l'origine géographique



Source : Nos enquêtes, 2018

Sur la figure 4, on constate que 56% des conflits portent sur les limites entre les autochtones, 18% avec des migrants ivoiriens et 26% avec des migrants non ivoiriens. Les populations non autochtones sont liées aux problèmes de limite parce qu'elles empruntent parfois des moyens illégaux pour l'accès à la terre. Les membres de la famille du donateur n'étant pas avisés avant la cession remettent en cause les superficies attribuées.

2.2.1.2. La contestation de l'héritage foncier au sein des familles

Le second élément déclencheur de conflit est la contestation de l'héritage foncier au sein des familles. Ce motif explique 36% des conflits.

La problématique de la gestion du patrimoine foncier dans les familles est au centre de toute société humaine. Selon Colin et Soro (2004 p. 2), le « Patrimoine foncier » désigne l'ensemble des terres sur lesquelles un individu ou une famille dispose de droits de propriété. Ainsi, un patrimoine foncier peut être constitué de plusieurs « parcelles foncières » (parcelle d'un seul tenant contrôlée par un même possesseur et renvoyant à une seule origine, du point

de vue des conditions d'accès à l'appropriation).

Les enquêtes de terrain ont révélé que 36% des conflits fonciers dans la sous-préfecture de Taabo concernent la remise en cause de l'héritage foncier au sein des familles. En effet, la société de tradition akan, comme les Souamlins et les N'gbans de la zone d'étude pratique la filiation maternelle. C'est donc dans le lignage de la mère que les enfants acquièrent les droits et les obligations envers la famille et la société. Dans son ensemble, sont appelés à la succession les masculins tels que les frères et neveux utérins et non les enfants du défunt. L'ordre de succession est d'abord le frère utérin (frère de même mère que le défunt) ensuite le cadet immédiat du défunt et enfin le neveu, fils de la sœur du défunt (Kouamé, 2006 p.5). En pays akan l'enfant est certes membre des deux familles (celles de son père et de sa mère), mais c'est dans la famille maternelle qu'il acquiert les droits et statuts au plan coutumier. Au plan foncier, c'est l'ainé de la famille qui gère les ressources foncières et à son décès un de ces frères ou un de ces neveux selon l'ordre de succession doit hériter de son rôle et de ses attributions.

Cependant, ce mode de transmission originel du patrimoine foncier familial selon la filiation maternelle n'est plus fidèlement respecté car, de plus en plus, c'est la filiation patrilinéaire qui s'observe sur le terrain. Les entretiens avec les autorités coutumières et nos enquêtes auprès des chefs de ménage ont permis de comprendre que certains chefs de terre ou aînés familiaux occupent une grande partie des terres familiales dans l'optique de les céder plus tard à leurs enfants. Dans la répartition foncière, ils octroient souvent à leurs frères que des petites superficies de terres qui ne leur permettent pas de satisfaire leurs besoins. Un autre aspect concerne la difficulté de partage des terres d'un exploitant polygame entre les enfants héritiers issus des épouses après son décès. De plus, il arrive souvent qu'à la mort du père de famille, certains de ses enfants de sexe masculin soient encore trop jeunes ou mineurs pour hériter les terres puisque les femmes même plus âgées sont exclues de l'héritage foncier. Toutes ces situations sont sources de conflits fonciers intrafamiliaux dans la localité.

Ajoutons également que la terre étant coutumièrement une propriété collective appartenant aux morts, aux vivants et à ceux à naître, personne ne peut aliéner seul sous prétexte de ne pas violer ce principe cher en coutume akan. Aujourd'hui, la terre étant devenue un bien marchand dans les villages de notre zone d'étude, certains membres familiaux plus âgés bradent des portions de terre sans toutefois avertir les autres membres de leur groupe familial. Cela favorise également l'accroissement des litiges fonciers des aînés avec la nouvelle génération.

À Taabo-village (51,72%) et Sahoua (60%), nos enquêtes ont

montré que la contestation de l'héritage foncier est l'élément prépondérant dans le déclenchement des litiges fonciers. A la suite des entretiens avec les autorités coutumières de ces deux localités, cette situation s'explique par le fait que les deux grandes familles possédant le territoire villageois se disputent l'héritage depuis 1960 ; chaque lignée descendante actuelle prétendant avoir le monopole sur la gestion du patrimoine foncier.

2.2.1.3. La question du tutorat

Quant aux conflits émanant des crises de tutorats, ils sont rares (7%). Ces observations générales présentent des nuances à l'échelle des localités investiguées (tableau VI).

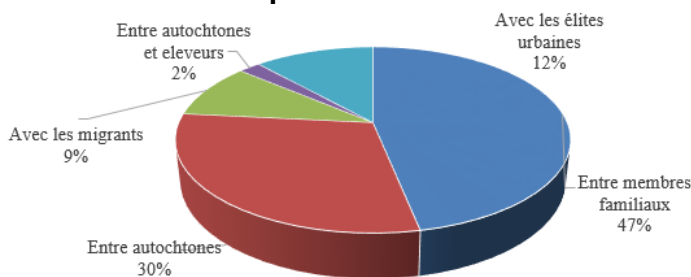
Parmi les éléments déclencheurs des conflits fonciers à Taabo, on note également la crise du tutorat. Le tutorat est « un ensemble de règles, normes acceptées et intériorisées par les acteurs qui reposent avant tout sur un contrat d'hospitalité le contenu moral du système de tutorat repose sur les principes traditionnels d'hospitalité, de "fraternité" (Koné, M., Ibo, G.J., Kouamé, N., 2005 cité par Koné M., 2006 p. 4). En effet, les rapports fonciers sont accompagnés et précédés à la fois par des contrats moraux (bases en général sur l'historique du premier contact), très souvent religieux et plus tard économique (cet aspect rentre toujours en compte) et politiques qui permettent d'établir le type de rapport qu'un autochtone accepte d'avoir avec tel lignage ou plus précisément avec telle famille migrante. " (Koné, M., Ibo, G.J., Kouamé, N., 2005 cité par Koné M., 2006 p. 4).

Dans la sous-préfecture de Taabo, nos enquêtes ont montré que l'un des facteurs explicatifs de ce conflit est lié au non-respect des superficies cédées par les autochtones aux étrangers et leur comportement dans l'exploitation des forêts. Les migrants ont donc profité de leur force de travail pour agrandir les superficies de leurs plantations au-delà de ce qui leur avait été attribué. Ces derniers ont même installé d'autres parents ou amis sur d'autres terres à l'insu de leur tuteur. La crise de tutorat, concerne principalement les localités de Sahoua (20%) et Ahondo (15,5%). Dans certaines localités telles Kokoti-kouamekro (0%) et Katchenou (0%) cette situation est inexistante selon nos enquêtes.

2.3. Les acteurs en conflits dans la sous-préfecture de Taabo

Au regard des raisons justificatives de la survenance des conflits fonciers dans la sous-préfecture de Taabo, plusieurs protagonistes se trouvent être en présence. D'après la figure 5, les conflits fonciers opposent les acteurs en fonction de leur origine géographique, mais, également suivant le type d'activité pratiquée.

Figure 4: La typologie des conflits dans la sous-préfecture de Taabo



Source : Nos enquêtes de terrain, 2018

2.3.1. Les conflits entre les autochtones

Nos enquêtes de terrains ont révélé que 77% des conflits fonciers observés opposent les autochtones entre eux. Ici, deux catégories d'acteurs sont concernées à savoir : les membres d'un même groupe familial et les membres de groupes familiaux différents.

Les conflits locaux, qui opposent les membres d'une même famille portent sur le partage de l'héritage foncier. Dans la sous-préfecture de Taabo, la relation entre droits fonciers et la gestion des terres au sein des familles n'est pas toujours sans tension. En effet, les tensions intrafamiliales se perpétuent de façon générationnelle entraînant des conflits entre les autochtones des différents villages. La terre étant au centre de toute activité humaine, sa transmission occupe une place importante au sein des familles. L'essor extraordinaire des cultures commerciales dans la localité a transformé l'exploitation familiale destinée à la subsistance à une exploitation plus individuelle fondée sur l'intérêt financier. Cette recherche du profit accentuera l'égoïsme des aînés au détriment des autres membres dans la gestion des terres. Cette gestion discriminatoire sur la terre entraîne de nombreux différends et des contestations à l'intérieur des familles comme on pouvait le constater auprès de 47% des enquêtés.

Le second cas de conflit entre autochtones est celui qui oppose des personnes ou des familles du même village. Ce type de conflit concerne 30% des enquêtés et est le plus souvent lié à une confusion dans la connaissance des limites des terres.

2.3.2. Les conflits entre les autochtones et les migrants

La forte présence des migrants nationaux et non-nationaux dans la sous-préfecture de Taabo à la recherche de terre pour l'agriculture d'exportation va conduire certains aînés autochtones à faire des dons de terre après des années de services, des prêts, des

allocations et même des ventes. Après la construction du barrage en 1978, qui a entraîné une grande vague migratoire selon P. M. Sanogo (2019, p. 591 et 592), certains migrants vont rester pour continuer à cultiver la terre. Cela va accentuer la cession des terres sous ses diverses formes. Les générations actuelles, en particulier les jeunes, ne se sentant pas concernés par les accords fonciers conclus auparavant par leurs ascendants remettent en cause cette distribution non consensuelle des terres familiales aux migrants. On assiste alors à des divisions profondes dans la communauté, des formes de sécurisation voire d'expropriation de la terre apparaissent. Ces remises en causes entraînent des contestations qui représentent 9% des situations de conflits observées.

2.3.3. Les conflits entre agriculteurs et éleveurs dans la sous-préfecture de Taabo

En général, dans la sous-préfecture de Taabo, le problème de la gestion du foncier agropastoral et en particulier de la cohabitation conflictuelle entre agriculteurs et éleveurs n'a jusqu'ici pas trouvé de solution durable. En effet, dans certains villages comme celui d'Ahéremou 2, ces conflits entre agriculteurs et éleveurs sont très récurrents. Les enquêtes ont révélé que ce sont les autochtones qui disposent de grandes savanes et qui attribuent les parcelles aux éleveurs. Or, les champs des agriculteurs se retrouvent dans la même zone. Pendant leurs pâturages surtout en saison sèche, les bergers manquent souvent de vigilance. Malgré, les avertissements répétés des agriculteurs, la destruction des cultures par les bœufs reste incontrôlable. Cette situation engendre des conflits entre les paysans et les éleveurs dans 2% des cas observés à la suite de nos enquêtes.

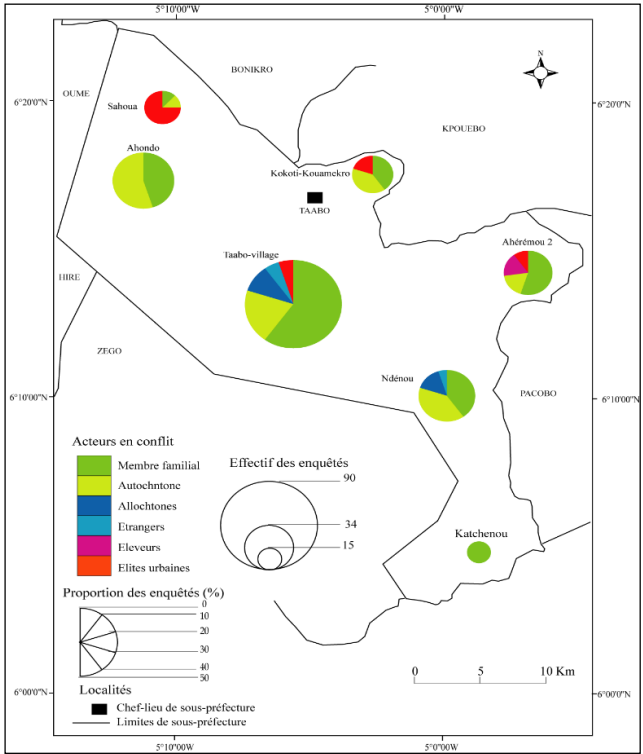
2.3.4. Les conflits suscités par les élites urbaines

La part des élites urbaines dans les conflits fonciers enregistrés n'est pas sans importance. Ces derniers, qualifiés de « planteurs du dimanche » sont généralement les enseignants, les gendarmes, les cadres d'entreprises, les médecins. A côté de ses simples employés du privé et du public figurent des hauts cadres des régimes politiques, de l'armée et du secteur privé. Le boum du caoutchouc tel que présenté par Ruf F. (2012 p. 103) entraîne chez ces élites un souci d'amélioration de leur rétraite qui se traduit par des investissements plus ou moins importants dans l'acquisition d'espaces à cultiver (F. Ruf 2008, p. 5).

Sur les sept villages enquêtés, quatre villages (Taabo-village, Sahoua, Kokoti-kouamékro et Ahéremou 2) ont enregistré l'implication de ces élites dans les conflits fonciers. Ceux-ci empruntent parfois des méthodes non convenables pour obtenir la terre. Ils s'adressent à un membre de la grande famille (très souvent l'aîné) qui

leur octroie la terre sans consulter les autres membres du groupe familial. Ce qui entraine des contestations et des confrontations.

Carte 3 : La distribution spatiale des acteurs en conflits à Taabo en 2018



Sources : Nos enquêtes, 2018 ; Kouamé, Janvier 2020

Comme on peut le constater sur la carte 2, dans la localité de Katchenou, ce ne sont que des conflits familiaux que l'on rencontre. Cette forme de conflits domine également à Ahérémou 2 (60%) et à Taabo-village (61,5%). En de Ahondo (45,5%) et de Ndenou (40%), la moitié (50%) des conflits sont de type familiale à Sahou et Kokoti-kouamékro. Il en est de même pour les conflits entre autochtones. Les conflits opposant les étrangers et les autochtones se rencontrent seulement à Ndenou et Taabo-village et représentent respectivement 16 et 19,25%. A Ahondo (54,5%) et Ndenou (44%), ce sont les conflits entre autochtones qui dominent.

2.4. Une diversité d'approches dans la résolution des conflits fonciers à Taabo

Les résultats de nos enquêtes de terrains ont révélé que pour la résolution des conflits, les belligérants sollicitent quatre principaux arbitrages (voir tableau VI).

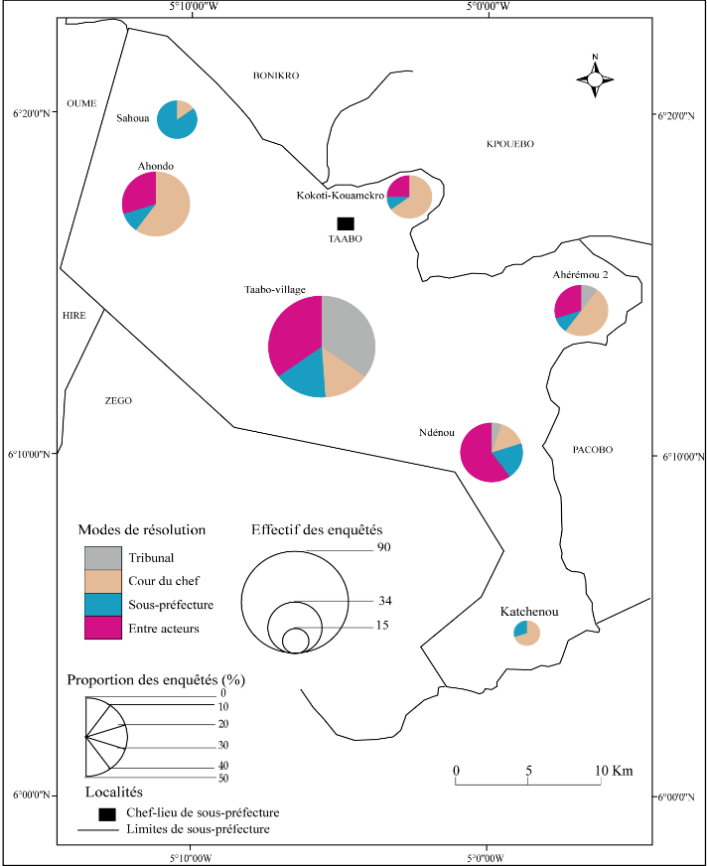
Tableau VI: Les modes de résolution choisis par les acteurs en conflit à Taabo

Mode de résolution	Proportions (%)
Tribunal	11
Sous-préfecture	20
Cours du chef	29
Entre acteurs	40
Total	100

Source : D'après les enquêtes de terrain, 2018

Parmi les voies de résolution énumérées, c'est celle entre les acteurs qui est la plus utilisée, soit avec une proportion de 40%. Cette voie est généralement utilisée dans les situations de conflits mineurs. Elle est faite à l'amiable par l'entremise d'un médiateur. Si cette voie est la plus utilisée par les belligérants, c'est parce que ces derniers sont souvent déçus par des autorités administratives. Par ailleurs, elle ne nécessite pas de grands moyens financiers. La seconde voie la plus utilisée est celle du chef du village avec un taux de 29%. Les résolutions à la sous-préfecture (20%) et au tribunal (11%) sont moins utilisées et les populations y ont recours en cas de conflits violents.

Carte 4: Distribution spatiale des modes de résolution des conflits fonciers à Taabo



Sources : Nos enquêtes, 2018 ; Kouamé, Janvier 2020

Les modes de résolutions des conflits diffèrent d’une localité à l’autre selon la carte 2. A Ahérémou 2 (50%), Kokoti-kouamékro (75%) et à Ahndo (75%), la majorité des litiges sont résolus chez le chef du village et ses notables. Par contre, Sahoua, 86% des conflits sont résolues chez le sous-préfet contre 14% chez le chef. Le recours au tribunal est observé à Taabo-village (47%), N’dénou (5%), Ahérémou 2 (8%). Cela s’explique par le fait que ce sont de vastes domaines en litige d’où l’intervention des cadres de la famille. Enfin, le règlement à l’amiable entre belligérants est observé dans toutes les localités en dehors de Katchenou et Sahoua.

Discussion

Mobiliser le capital foncier est un facteur déterminant dans la production en agriculture. En pays akan où la base de la société est la famille au sens large ; l'unité foncière est la terre familiale placée sous l'autorité du chef de famille. C'est lui qui peut en attribuer à ses sujets ou aux autres membres de sa famille. Au niveau de la cellule villageoise, chaque quartier a ses terres situées dans ses environs immédiats. Ces terres sont donc inaliénables. Elles sont transmises par voie d'héritage (Z. E. Zogbo, 2018, p. 15). Cependant, sous l'influence de l'économie monétaire, la terre est devenue un élément de spéculation (G. Kouamé, 2009, p.17). Désormais, on peut en louer à des non autochtones. La demande en terre, devenue source de valeurs marchandes, augmente considérablement. Elle émane des villageois autochtones mais également d'allogènes attirés par les perspectives de gains procurés par les plantations (J-P. Chauveau, 200, p. 4) Ainsi, on observe l'émergence de nouvelles pratiques dans l'accès à la terre. Tel est le cas dans la présente étude avec l'apparition de la location, de l'achat, du métayage, etc.

Ces nouvelles pratiques ne sont pas sans conséquences. En effet, ces pratiques foncières ont occasionné de nombreux conflits fonciers dans l'espace de cette étude c'est-à-dire Taabo. D. L. Adou et K. C. Mafou (2014, p. 17), dans leurs analyses des conflits liés à la terre dans les départements de Daloa et de Vavoua trouvent trois (3) facteurs majeurs. Il s'agit des conflits liés à la contestation des limites des terres entre deux exploitations voisines, les ventes de la forêt qui fragilisent le système foncier traditionnel des autochtones et la remise en cause des ventes et des cessions de terre en vue de récupérer le patrimoine perdu. Ces auteurs affirment que les causes de ces conflits ont évolué. La première cause des conflits était liée aux ventes des terres qui s'opérait entre allogènes et autochtones entre 1950 et les débuts de 1970. Ensuite, dans la deuxième moitié des années 1970, l'on assiste à la remise en cause des contrats verbaux de vente et ou de cession de terres. Les résultats obtenus par Kra (2015, p. 43) ont montré un nouveau mode d'accès à la terre appelé « Di-tché ». Il s'agit d'un mode de faire-valoir qui consiste à faire produire des revenus à une terre. Cette forme d'accès à la terre est souvent contestée dans la paysannerie d'Ouragahio. Cette situation s'explique par la crise de confiance entre les acteurs d'une part et le non-respect des accords conclus d'autre part. Le règlement qui découle du phénomène de « Di-Tché » dépasse l'échelle des villages. Les autorités judiciaires et administratives sont souvent saisies témoignant de la tension observée de la nouvelle forme d'accession à la terre. L'étude menée par Djako et *al.* (2018) a également montré que dans le département de Bocanda, 18 % des exploitants d'hévéaculture sont confrontés aux problèmes fonciers. La principale raison de cette crise est le mouvement retour des exploitants dans leur village

d'origine. En effet, l'absence véritable de culture d'exportation après la crise du binôme café-cacao a poussé les paysans à la recherche de nouvelles terres propices au café et au cacao. Ainsi, le couvert forestier étant reconstitué, le mouvement retour des planteurs va entraîner à nouveau une course à la terre annexant souvent le finage voisin. Face à ces conflits, différentes voies de résolutions sont utilisées par les populations. Les belligérants ont recours aux autorités administratives, traditionnelles, et surtout à des initiatives paysannes (M. K. N. Yoman, 2016, p. 186 ; Z. E. Zogbo, 2018, p. 251). C'est également ces mêmes voies qui sont utilisées par les populations dans le cadre de cette étude.

Conclusion

La sous-préfecture de Taabo a été le théâtre de plusieurs vagues migratoires qui entraînent aujourd'hui des mutations de sa situation foncière. En plus de la reconversion agricole de la population ouvrière qu'elle a accueillie dans le cadre de la construction du barrage de Taabo, cet espace connaîtra l'arrivée de nombreux agriculteurs de différents statuts (migrants agricoles et agriculteurs urbains). De sa position stratégique, la sous-préfecture de Taabo est devenue un espace attractif où se développe une agriculture d'exportation prospère. Malheureusement, ce dynamisme agricole entraîne l'amenuisement des ressources naturelles et la fragilisation des droits d'usage sur la terre dans la sous-préfecture de Taabo. Il en découle une instabilité grandissante dans le système foncier initial. La terre qui s'obtenait à l'origine par héritage sera maintenant obtenue par de nouveaux mécanismes à savoir : la location, l'achat et le métayage. Aussi, on assiste à des pratiques foncières qui répondent de moins en moins aux attentes des paysans : retrait des terres, remise en cause des contrats, émergence de nouveaux contrats fonciers, ventes d'une portion de terre à plusieurs acquéreurs. Ces mutations ont engendré de nombreux conflits entre les membres d'une même famille, entre autochtone et les migrants qu'ils ont accueilli au nombre desquels figurent de plus en plus des élites urbaines. Ce contexte suscite des interrogations quant à la capacité des paysans à stabiliser leurs droits d'usage sur la terre et à sédentariser leurs exploitations dans cette région de forte colonisation agricole. Quant aux détenteurs des droits fonciers, il leur revient de trouver les mécanismes d'équilibre et de maintien d'un système foncier moins «confligène» et plus consensuel pour les différents acteurs du développement agricole de la sous-préfecture de Taabo. C'est pourquoi, face à ces conflits, les populations ont recours principalement à des procédures non administratives à travers les concertations à l'amiable et la sollicitation des autorités coutumières.

Références bibliographiques

- ADOU Diané Lucien et MAFOU Kouassi Combo, 2014, « *Problèmes de cohabitation entre populations rurales dans une zone à économie de plantation en Côte d'Ivoire : Cas des départements de Daloa et Vavoua* » in *Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement*, EDUCI, n°1, pp. 7-18.
- CHAUVEAU Jean-Pierre, COLIN Jean-Philippe, JACOB Jean-Pierre, DELVILLE Philippe Lavigne et LE MEUR Pierre-Yves, 2006, *Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest*, London, Russell Press, 91 p.
- COLIN Jean-Philippe et SORO Debegnoun Marcelline, 2004, *Droits et gestion intrafamiliale de la terre chez les migrants sénoufo en zone forestière de Côte d'Ivoire. Le cas de Kongodjan (sous-préfecture d'Adiaké)*, Montpellier, IRD-UR Régulations foncières, p. 2.
- CSAO, 2007, *Transformation de l'agriculture et conflits en Afrique de l'Ouest : enjeux régionaux soulevés par les cas de la Sierra Léone, du Libéria et de la Côte d'Ivoire*, Paris, Csao, 69 p.
- DJAKO Arsène, SOUMAHORO Manlé, SARAKA Kouamé Alain, 2018, « *Crise caféière et cacaoyère et dynamique de l'hévéaculture dans le département de Bocanda* » in *Actes de Colloque, Espaces, Sociétés et Développement en Afrique Subsaharienne*, Université de Lomé, Tome 1, 730 p.
- DOGBO Koudou., 2015, « *Eaux et conflits en côte d'ivoire : regard géographique sur des conflits halieutiques larvésau lac du barrage hydro-électrique de Taabo* » in *revue canadienne de géographie tropicale* pp.47 -56.
- KONÉ MARIATOU, 2006, *Foncier rural, citoyenneté et cohésion sociale en Côte d'Ivoire : la pratique du tutorat dans la sous-préfecture de Gboguhé*, www.mpl.ird.fr/colloque_foncier/Communications/PDF/Kone.pdf
- KOUAME Georges, 2006, « *Du conflit intra-familial au conflit inter-ethnique autour des transferts fonciers. Le cas de la société abouré (Basse Côte d'Ivoire)* » in *Actes du colloque international "Les frontières de la question foncière – At the frontier of land issues"*, Montpellier, IRD, p. 5.
- KOUAME Georges, 2009, *Droits fonciers et gestion intrafamiliale et intergénérationnelle de la terre dans la société aboure*, Thèse de doctorat unique, Abidjan, Université de Cocody, 383 p.
- KRA Koffi Siméon, 2015, « *Le phénomène de « Di-Tchè » et tensions dans les zones forestières de la Côte d'Ivoire : Cas de la sous-préfecture de Ouragahio* » in *Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement*, EDUCI, n°2, pp.40-46.

- LEONARD Eric., 1997, Transformations et reproduction d'un système agraire pionnier en Côte d'Ivoire, Après la forêt, quelle agriculture, https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_6/colloques2/010012799.pdf consultée le 28/04/2020 à 15h34
- MAGNANT Jean-Pierre., 2004 « Le droit et la coutume dans l'Afrique contemporaine », *Droit et cultures* <http://journals.openedition.org/droitcultures/1775> , consulté le 20 mai 2020 à 7h05
- RUF François, 2012, «L'adoption de l'hévéa en Côte d'Ivoire. Prix, mimétisme, changement écologique et social», *Économie rurale* [En ligne], 330-331 | juillet-septembre 2012 pp 103-124, consulté le 19 mai 2020 à 9h35. <http://journals.openedition.org/economierurale/3527>
- RUF François, 2008, Côte d'Ivoire : la terre de plus en plus chère in *Grain de sel* n°43, pp 5-6.
- SANOGO Pornan Mourlaye, 2019, Migration Et Question D'intégration Des immigrés Dans Le Département De Taabo, Côte d'Ivoire in *International Multilingual Journal of Science and Technology (IMJST)*, Vol. 4 Issue 6, June 2019, pp. 590-596.
- TALLON Denis., 1971, Introduction in *Le droit de la terre en Afrique (au Sud du Sahara)*, Association Internationale des sciences Juridiques, Paris, G-P. Maisonneuve et Larose pp.11-20.
- TANO Assi Maxime., 2012, *Crise cacaoyère et stratégies des producteurs de la sous-préfecture de Méadji au Sud-Ouest ivoirien*, Thèse de doctorat, Université de Toulouse, Toulouse 2 le Mirail, 263 p.
- YOMAN N'goh Koffi Michael, 2016, *Les petits barrages pastoraux dans le département de Ferkessédougou: utilisation agricole et pastorale*, Thèse de doctorat unique, Bouaké, UAO, 353 p.
- ZALO Léon Désiré, 2006, Présentation de l'avancement actuel de la mise en œuvre de la loi ivoirienne relative au domaine foncier rural, https://www.mpl.ird.fr/colloque_foncier/Communications/PDF/Zalo.pdf consulté le 17/05/2020 à 14h39
- ZOGBO Zady Edouard, 2018, *La mise en valeur agricole des bas-fonds dans le district de Yamoussoukro*, Thèse de doctorat unique, Bouaké, UAO, 359 p.
- ZOGBO Zady Edouard, 2017, Mise en valeur des bas-fonds et conflits dans le district de Yamoussoukro in *Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes*, n°1, pp.6-18. http://www.ins.ci/n/documents/rgph/AGNEBY_TIASSA.pdf, consultée le 21/03/2020 à 9h10.

ANALYSE DU BESTIAIRE DANS L'ART RUPESTRE DES ENVIRONS DE TOUSSIANA (OUEST DU BURKINA FASO)

SANOU Yves Pascal Zossin*

Résumé

L'Ouest du Burkina Faso constitue une région qui abrite de nombreux affleurements de grès ruiformes formant des reliefs pittoresques. C'est sur ces supports gréseux, aux environs de Toussiana et précisément à Dramanedougou et à Wempéa, qu'ont été repérées dans les abris sous roche et sur les surfaces planes exposées des gravures rupestres. Les représentations sont abondamment géométriques et les figures anthropomorphes, zoomorphes et abstraites y sont associées. La lecture faite de certaines figures, nombreuses d'ailleurs, évoque des représentations dites « florales ». Les chercheurs ayant mené leurs travaux sous des problématiques variées n'ont pas encore fini de décrypter cet art rupestre. A l'état actuel des connaissances, il est sans doute attesté que les gravures non figuratives dépassent largement les gravures figuratives. Le bestiaire, si peu évoqué dans les travaux consacrés à l'art rupestre de la région a attiré notre attention. Il est composé de représentations plus ou moins narratives à caractères réalistes et insolites. Il n'est nullement besoin de rappeler que la symbolique de l'animal dans l'art en général et dans les cultures du monde est extrêmement riche et variée. Une fenêtre ouverte sur les zoomorphes répertoriés est une contribution à la connaissance d'un pan culturel important des auteurs des gravures de Toussiana.

Mots clefs : Burkina Faso, Toussiana, gravures rupestres, zoomorphes, symbolique.

Abstract

West of Burkina Faso constitutes a region which shelters numerous outcrops of ruiniform sandstone forming picturesque reliefs. It is on these sandstone supports, around Toussiana and precisely in Dramanedougou and Wempéa, that rock carvings were spotted in the rock shelters and on the flat exposed surfaces. The representations are abundantly geometric and the figures anthropomorphic, zoomorphic and abstract are associated with it. The reading made of certain figures, numerous besides, evoke representations known as « floral ». Researches who have carried out their work on various issues have not yet finish deciphering this rock art. In the current state of knowledge, it is undoubtedly attested that non-figurative engravings greatly exceed figurative engravings. The bestiary, so little mentioned in the works devoted to the rock art of the region caught our attention. It is made up of more or less narrative representations with realistic and unusual characters. There is no need to recall that the symbolism of the animal in art in general and in the

* Université Norbert ZONGO (Burkina Faso) ; Email : yvoskorosi@yahoo.fr

cultures of the world is extremely rich and varied. A window open on the listed zoomorphs is a contribution to the knowledge of an important cultural area of the engravings of Toussiana.

Keywords : Burkina Faso, Toussiana, rock engravings, zoomorphic, symbolic.

Introduction

Au Burkina Faso, pays situé en Afrique Occidentale, des populations anciennement installées y ont immortalisé leur vécu à travers des données iconographiques laissées sur des parois rocheuses. Dénommées art rupestre, ces anciennes traces composées de gravures et de peintures ne sont pas équitablement représentées sur les sites jusque-là découverts. Nous notons une nette prédominance des gravures par rapport aux peintures. A l'état actuel des connaissances, les régions nord et ouest du pays constituent les zones phares de découvertes. Le nord, zone sahélienne, abrite des sites de pétroglyphes découverts dans les localités de Pobe Mengao, Arbinda et Markoye. L'ouest, une zone à végétation relativement dense du pays, compte des sites de gravures et de peintures dans les localités de Borodougou, Toussiana, Kawara, Douna, Neguéni et Tamassari.

La présente contribution a jeté son dévolu sur l'art rupestre de Toussiana qui est très représentatif quand on évoque l'art rupestre du Burkina Faso en général et de celui de l'ouest du pays en particulier. En effet, Toussiana est une commune rurale de la région des Hauts-Bassins, située dans la province du Houet, à l'ouest du Burkina Faso. Elle est située à mi-chemin entre Bobo-Dioulasso et Banfora les deux principales villes de l'ouest du Burkina Faso et distante au kilomètre 45 de la première et au kilomètre 30 de la seconde. Le contexte archéologique des environs de Toussiana révèle la présence de grottes et d'abris sous roche contenant des vestiges d'aménagement et du mobilier constituant de vieux témoins d'occupations humaines. Les gravures, se repérant dans les abris sous roche et sur les surfaces planes exposées, sont composées de représentations abondamment géométriques et d'une minorité d'anthropomorphes, de zoomorphes et de représentations d'outils-armes. L'ensemble de l'art rupestre de Toussiana est souvent taxé d'art aux motifs géométriques qualifiés d'apparence florale. Les autres motifs sont sommairement mentionnés ou parfois omis dans les écrits consacrés au sujet. La thématique animalière est probablement moins spectaculaire que celle géométrique mais elle n'en constitue pas moins un fait archéologique remarquable. Notre approche participe de ce fait, à lever le voile sur le bestiaire, qui, non moins important, mérite attention et inscription de sa contribution dans la connaissance des auteurs des gravures de Toussiana. Cette étude se donne donc pour mission de mener des réflexions sur la thématique

animalière qui, à l'état actuel des connaissances sur les gravures de Toussiana, est mal connue et peu étudiée.

1. Méthodologie de recherche

Après avoir pris connaissance des travaux de recherches consacrés à l'art rupestre burkinabé en général et de celui des environs de Toussiana en particulier, il s'est avéré que nombre de données se limitent à des généralités et tendent surtout à uniformiser une expression artistique variée. La mention d'un art traitant de la thématique florale est le plus souvent mise en avant dans les écrits. Les autres thématiques ne sont pas assez abordées et sont même parfois occultées. Pour rendre compte de la diversité existante, nous avons jugé nécessaire d'effectuer une halte sur la thématique animalière qui constitue un pan non moins important pouvant contribuer à l'écriture de l'histoire des graveurs de Toussiana. Déjà, nous précisons que les devanciers ayant mené des études sur l'art rupestre de la zone d'étude ont toujours eu comme référentiel géographique la localité de Toussiana. Ainsi, dans la littérature consacrée à la thématique de l'art rupestre, nous lisons souvent « Les gravures rupestres de Toussiana ». Nous ne dérogeons pas à cette donnée qui a déjà une assise solide dans la lecture de l'art rupestre burkinabé.

L'étude de la thématique animalière a nécessité un travail de recherches de terrain. Cela a consisté à réexaminer tous les sites déjà connus et à mener des prospections dans le but de découvrir des sites inédits recelant la thématique de bestiaire. Un inventaire du bestiaire fut élaboré et soumis à notre réflexion. La conjugaison des données de l'art rupestre, des sources écrites et orales¹ a permis de répondre à nombre de questions posées par ce bestiaire. Art souvent qualifié de « fossile » et art dont les populations actuelles ne réclament pas la paternité, les réponses aux interrogations posées par les figurations du bestiaire de Toussiana sont souvent fragiles et hypothétiques. De ce que l'on sait en matière d'interprétation de l'art rupestre, « la plupart des spécialistes préconisent donc de montrer l'art le plus objectivement possible, non sans insister sur les limites de cette objectivité. L'impossibilité d'atteindre un but, cependant, n'empêche nullement d'essayer, autant que faire se peut, de s'en rapprocher. » (F. Soleilhavoup, 2003).²

¹Pour ce qui est des sources orales, il faut dire que la collecte d'informations a nécessité des échanges avec des personnes ressources dont la majorité fait partie des populations locales qui jouxtent les sites d'art rupestre. Les populations actuelles vivant à proximité des sites d'art rupestre constituent la cible privilégiée pour le recueil des informations en rapport avec la raison d'être de ces gravures. Certaines entretiennent des relations étroites avec ces traces anciennes et d'autres les ignorent royalement. Les Toussian qui constituent les populations principales côtoyant les gravures, ont été les populations enquêtées.

² Note issue de la préface de l'ouvrage : SOLEILHAVOUP F., 2003, Art Préhistorique de l'Atlas Saharien, éd. Pilote 24, Périgueux, 191 p. L'ouvrage fut préfacé par Jean CLOTTES.

De la présente méthodologie de recherche, il convient nécessairement d'exposer au préalable l'historique des recherches et un aperçu général des connaissances sur les gravures rupestres de Toussiana. Ensuite, il sera question de présenter le fond iconographique du bestiaire et de procéder enfin, à leur analyse interprétative qui pourrait participer à l'écriture de l'histoire des auteurs des gravures de Toussiana.

2. Historique des recherches sur les gravures de Toussiana

Le Père Jean Hébert, en 1961, fut le premier à avoir laissé des écrits sur les pétroglyphes localisés autour de Toussiana. Il contribua à la connaissance de la préhistoire du pays toussian et de l'histoire socio-politique, culturelle et économique du peuple toussian. Ces écrits mentionnent vaguement en 1961 la situation géographique de nombreuses stations d'art rupestre aux environs de Toussiana (J. Hébert, 1961). Bien avant le Père Hébert, des enseignants du Collège des Instituteurs de Toussiana tels Jean Laflotte et Paul Bellin avaient signalé l'existence de sites d'art rupestre autour de Toussiana. Les indications fournies par ces derniers semblent correspondre aux mêmes sites inventoriés par le Père Jean Hébert. Herta Haselberger laisse une petite note en 1968 à propos des gravures rupestres de Toussiana où elle évoque leur rapport au culte solaire. Paul Bellin, dans un article publié en 1970 au sujet des gravures rupestres de Toussiana, faisait remarquer que même de près, les gravures peuvent passer inaperçues, le grès s'érodant de lui-même en nombreuses cupules naturelles et que c'est seule la disposition particulièrement géométrique de certaines d'entre elles qui a d'abord attiré son attention (P. Bellin, 1970, p. 179). De plus, il fait allusion à certaines figurations dessinant le graphisme d'un masque d'où la situation de ces dernières dans un contexte de « *rituel africain* » (P. Bellin, 1970).

En 1993, ce fut le tour de l'archéologue Franz Trost qui, dans le cadre de ses recherches ethnoarchéologiques dans le Sud-ouest du Burkina Faso laissa un document fort intéressant sur les pétroglyphes autour de Toussiana. Son ouvrage, entièrement édité en allemand localise systématiquement les sites découverts, effectue des relevés exhaustifs des pétroglyphes et tente de rendre compte du sens de certaines figures. Nous devons beaucoup aux travaux de cet auteur qui laissa un document fort intéressant qui a servi de guide pendant nos recherches de terrain sur les sites d'art rupestre de l'Ouest du Burkina Faso (F. Trost, 1993).

Jean-Baptiste Kiethéga dans le cadre de sa thèse de doctorat d'Etat soutenue en 1996, évoque les rupestres de Toussiana en rapport avec la métallurgie du fer au Burkina Faso. En 2005, il écrit un article

consacré à des généralités sur l'art rupestre burkinabé dans lequel les gravures de Toussiana sont mentionnées.³ Nos propres travaux dans le cadre d'une thèse de doctorat unique soutenue en 2017 revisitent les gravures de Toussiana et proposent de nouvelles lectures. Malgré l'existence de ces données écrites sur les pétroglyphes de Toussiana, de nombreux problèmes liés à la lecture de cet art atypique demeurent sans réponses solides.

3. Aperçu général de l'art rupestre de Toussiana : localisation et thématique

Deux villages, à savoir Wempéa et Dramanedougou localisés aux environs de Toussiana abritent les gravures rupestres dites « de Toussiana » (figure 1). Administrativement, le village de Wempéa appartient à la commune rurale de Toussiana et Dramanedougou à la commune rurale de Tiéfora.

A Wempéa, les sites de gravures portent des toponymes dans la langue des Toussian, populations locales majoritaires de la zone. Ce sont Dokéti, Doyognon, Fofu, Flami-fwowuki, tous des sites de plein air localisés au bas des falaises.

A Dramanedougou, des gravures ont été repérées dans des abris sous roche localisés en hauteur, dans des reliefs de grès ruinformes souvent difficiles d'accès. Contrairement aux sites situés à Wempéa, les lieux de découverte des gravures de Dramanedougou ne portent pas des toponymes.

Les gravures recensées à Toussiana sont tantôt regroupées, tantôt isolées. Des anthropomorphes, des zoomorphes, diverses figures d'armes et une multitude de figures géométriques sont des thématiques qui y sont recensées. Les figures géométriques prédominent. Elles constituent des formes diverses d'alignements de cupules, des dispositions de cupules en cercles simples, en cercles concentriques avec ou sans indication du centre par une cupule, des associations de cupules à de simples cercles linéaires, à des sillons, à de longs tracés linéaires, à de courts tracés linéaires parallèles, rayonnants, etc. Certaines figures géométriques sont d'apparence florale (fleurs, des fruits, des branches, des rameaux, des fibres...). Les anthropomorphes, bien rares sur l'ensemble des sites, regroupent en grande partie les gravures d'empreintes de pieds. Les zoomorphes regroupent essentiellement la faune sauvage.⁴ Les figures dites armes comprennent des outils-armes tels des pièces en bois (gourdins), en métal (épée,

³ KIETHEGA, J.B., 1996, *La métallurgie lourde du fer au Burkina Faso*, 2tomes, Thèse de Doctorat d'Etat es Lettres, Paris I, Panthéon Sorbonne, 802p

KIETHEGA J.B., 2005, « L'Art Rupestre au Burkina Faso. Quelques Aspects Généraux. » *Archeologia Africana. Saggi Occasionali*, n° 9-10, Centro Studi Archeologia Africana, Milano, Italy, pp25-44

⁴ Nous y reviendrons de façon explicite.

sabre, lance...), des boucliers. Nous comptons également des formes d'objets associés le plus souvent à des zoomorphes qu'on qualifierait d'outils-pièges.

Des écrits de Jean Hébert (1961), de Franz Trost (1993, 2000) et Jean-Baptiste Kiethéga (1996) ont établi des analogies entre certaines gravures de Toussiana, avec certaines pratiques des populations actuelles, en l'occurrence l'initiation au *Do*, un culte d'éducation socioreligieuse. Par exemple, certains motifs reconnus étant des représentations d'outils-armes ont été rapprochés au culte du *Do* (F. Trost, 1993). Dans la même veine, il est noté que « les représentations florales, abondantes, suggèrent des fonctions religieuses à rapprocher avec le culte du *Do*, divinité de la brousse, vénéré dans le grand ensemble Bobo, [Toussian] et Bwa, peuples de l'Ouest du Burkina Faso » (J.B. Kiethéga, 2005, p. 31). Evoquer le culte de *Do* porte à croire que les gravures de Toussiana ne peuvent dater que d'époque historique et même subactuelle.



Figure 1 : Carte de localisation du Burkina Faso et de Toussiana.

4. Les zoomorphes de l'art rupestre de Toussiana

Seront respectivement exposés dans ce volet, les panneaux de gravures rupestres affichant des figures animalières des localités de Wempéa et de Dramanedougou. En d'autres termes, cette rubrique est consacrée à l'inventaire du bestiaire des gravures rupestres de Toussiana.

4.1. Le bestiaire de Wempéa

Dans la localité de Wempéa, tous les sites, à l'exception du site flami-fwowuki, recèlent des zoomorphes.

4.1.1. Le bestiaire du site Dokéti

Des zoomorphes sont quasi-absents sur le site de Dokéti. Néanmoins, il a été répertorié quelques figurations dont le graphisme s'apparenterait au bestiaire à plumes ou à ailes. A la lecture de ces figurations qui ont été mentionnées dans nombre de travaux (P. Bellin, 1970 ; F. Trost, 1993 ; J. B. Kiethéga, 1996, 2005, J. B. Coulibaly, 2017 ; Y.P.Z. Sanou, 2017), on pourrait penser à un ornithomorphe ou à la morphologie d'un papillon. Figurations de papillons, les écrits de J.B. Kiethéga (1996), d'ailleurs, le confirment en ces termes : « A Dokéti, les figurations animales sont absentes. On reconnaît cependant [...] des papillons ». Schématiquement et simplement représentés, les caractères ornithologiques ou de papillons sont reconnaissables à travers trois éléments : la tête, le tronc et les ailes. Une simple cupule représente la tête et un tracé linéaire a servi à représenter le corps. Les ailes, éléments clefs et propres à l'oiseau ou au papillon, sont gravées au contour tout en s'entrecroisant au niveau du corps linéaire. On pourrait dire que les graveurs ont effectué une représentation stylisée de l'oiseau ou du papillon. Sur le site, ces figures sont représentées tantôt en duo, tantôt en solo et parfois en association avec d'autres motifs (figures 2). Que l'on reconnaisse le papillon ou l'oiseau à travers ces représentations, il faut savoir que ce sont des figures exécutées dans un style quasi abstrait qui ne permet pas une définition avec certitude. Au regard de cette lecture problématique, ces figures peuvent tout simplement être rangées sous le vocable de zoomorphes.

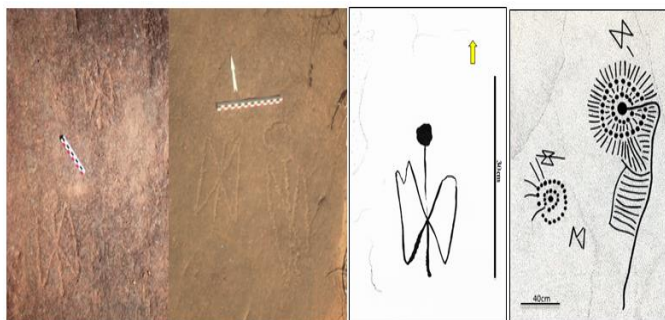


**Figure 2 : Wempéa, Site Dokéti, ornithomorphes
ou figures « papillons » ?**

Clichés et Relevé : Y. P. Z. SANOU

4.1.2. Le bestiaire du site Doyognon

Sept panneaux de gravures comportant des zoomorphes ont été recensés sur le site de Doyognon.

Le panneau 1 de Doyognon (figure 3) constitue une association de gravures bien discrètes et d'identification difficile exposées sur une surface plane parsemée de fissures et de traces de desquamation. Nous distinguons un certain nombre de figures anthropomorphes à savoir des empreintes de pieds humain disposées de façon éparse. Nous notons également la présence d'un nombre important de figures de forme ovale pourvues de quadrillage interne et munies pour la plupart d'éléments externes se greffant sur les côtés. Ces éléments externes sont symétriquement disposés et véhiculent une impression de mouvement ou d'animation de ces figures. Des nageoires ? Des pattes ? Des ailes ? Etc. L'énigme demeure et on ne saurait définir avec exactitude ces figures qui glissent dans une certaine abstraction. Vu leur morphologie, on les a tout simplement classées dans la rubrique « Zoomorphes ». Une autre figure, unique sur le panneau et présente sur le site Dokéti 1 a été identifiée à l'image d'un papillon (jonction des sommets de deux triangles). Cette gravure est également classée dans la famille des zoomorphes. Quelques cupules et quelques minuscules figures circulaires représentent les données géométriques. Les figures restantes, uniques en leur genre et notamment abstraites se recrutent dans la rubrique « indéterminés ». L'ensemble des figures forme une composition bien codée qu'il n'est pas évident de déchiffrer avec certitude.

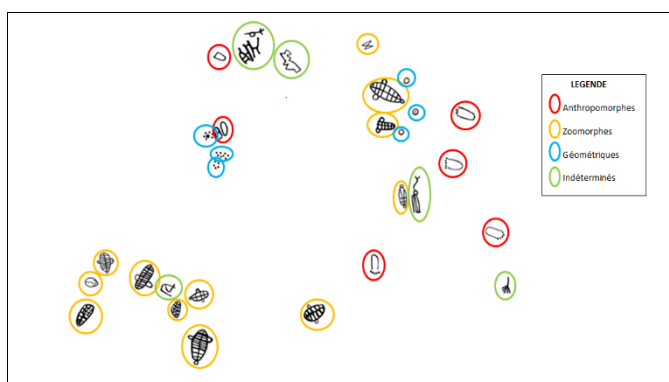


**Figure 3 : Wempéa, panneau 1 du site Doyognon.
Les types de figures en présence**

Relevé : Y. P. Z. SANOU et B. LEGROS.

Le panneau 2 de Doyognon (figure 4, n°1) présente deux figures de forme quasi-ovale avec deux extrémités dont l'une arrondie et l'autre conique. L'une est associée à un alignement de dix cupules dessinant la lettre V. Cette dernière est pourvue de deux appendices latéralement et symétriquement disposés. Ces appendices de forme courbe impriment

une certaine animation à la figure. Elle ferait penser, comme sur le panneau 1 de Doyognon, des figures reconnues zoomorphes munies d'éléments externes se greffant sur les côtés latéraux. On penserait à des sortes de nageoires ? De pattes ? D'ailes ? etc. La thèse de zoomorphes se renforce sur ce panneau eu égard à l'emplacement des dix cupules faisant penser à un obstacle ou à une entrave au passage de l'animal. A travers ces dix cupules, on penserait donc à un piège tendu pour capturer l'animal.

L'autre figure, également reconnue zoomorphe, présente deux appendices linéaires à l'extrémité conique. L'intérieur de la figure est pourvu d'un simple tracé linéaire à proximité de l'extrémité pointue.

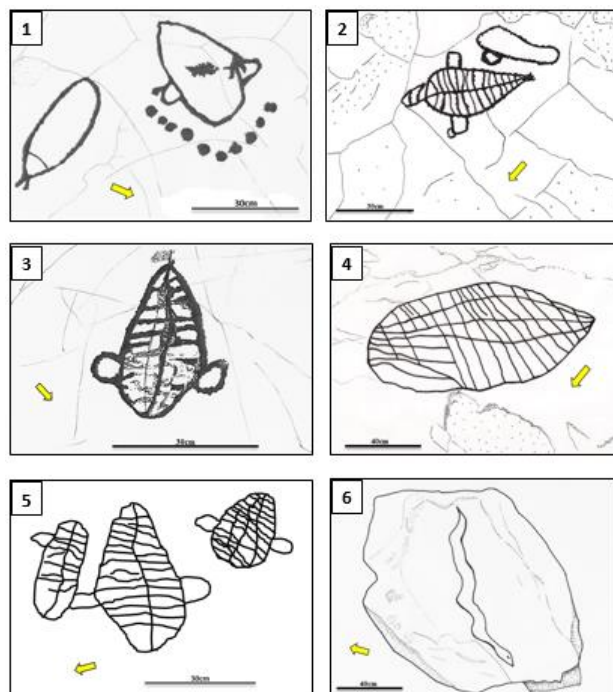
Le panneau 3 de Doyognon (figure 4, n°2) affiche des zoomorphes quasi-similaires décrits sur des panneaux précédents. L'un, glissant dans l'abstraction et épousant la forme d'une empreinte de pied, est muni d'un organe arrondi qui se greffe sur un côté latéral à proximité d'une extrémité de la figure. L'autre, de forme ovale et conique à un bout, se distingue de la présence d'un élément nouveau jusque-là absent dans cette famille de représentation : il s'agit de la tête bien greffée sur la partie arrondie. Le corps de l'animal est quadrillé ainsi que la tête. Deux organes symétriquement disposés sur les côtés impriment une impression d'animation de l'animal. Cette figure rappellerait la morphologie d'une tortue en déplacement.

Le panneau 4 de Doyognon (figure 4, n°3) est pourvue d'une gravure de morphologie similaire aux figures de zoomorphes ci-dessus décrites. Il s'agit d'une forme ovale avec deux extrémités dont l'une angulaire et l'autre arrondie. L'intérieur est pourvu de quadrillage. Deux organes symétriquement disposés sont localisés à proximité de l'extrémité arrondie de l'animal. Un appendice est discrètement associé au bout angulaire de la figure.

Le panneau 5 de Doyognon (figure 4, n°4) est composé d'une représentation de facture énigmatique. La figure gravée constitue une forme quasi-ovoïde présentant deux extrémités dont l'une angulaire et l'autre arrondie. La figure est entièrement pourvue de tracés horizontaux et verticaux croisés. La morphologie de la figure et surtout le quadrillage qui la caractérise ferait penser à la carapace d'une tortue, à la posture d'une tortue qui cache sa tête et ses organes de locomotion sous sa carapace. On pourrait également étendre la comparaison à la morphologie d'un autre animal : une espèce de mollusque. Quoiqu'ayant les attributs d'un zoomorphe, il n'est pourtant évident d'identifier la figure avec certitude à quoi que ce soit.

Le panneau 6 de Doyognon (figure 4, n°5) supporte trois figures de zoomorphes similaires à celles décrites ci-dessus. De forme conique et pourvu de quadrillage, chaque animal est muni d'organes dits de locomotion qui impriment donc une impression de mouvement (d'animation).

Le panneau 7 de Doyognon (figure 4, n°6) constitue un bloc de rocher bien mobile, posé auprès de la source d'eau de la rivière Doyognon. C'est un rocher d'aspect rugueux qui supporte une gravure de zoomorphe. La gravure de ce zoomorphe, un serpent précisément, est d'aspect très récent. Sa contemporanéité nous amène à la qualifier de graffiti. Nos guides sur le terrain affirment que la source d'eau de Doyognon qui est nantie d'une végétation dense, abriterait un serpent (python) sacré, bien protégé qui serait le gardien des eaux. La gravure de serpent servirait donc d'affiche pour signifier la présence de ce zoomorphe très important pour les populations locales.



- 1 : panneau 2, zoomorphes dont l'un a l'apparence d'un piège ?
2 : panneau 3, zoomorphes dont l'un s'apparente à une tortue et l'autre glissant dans l'abstraction.
3 : panneau 4, zoomorphe à l'aspect quadrillé muni d'appareils d'organe de locomotion.
4 : panneau 5, figure quadrillée indéterminée (carapace de tortue ? mollusque ?).
5 : panneau 6, un trio de zoomorphes aux aspects quadrillés.
6 : panneau 7, gravure récente d'un serpent (python).

Figure 4 : Wempéa, site Doyognon

Relevé : Y. P. Z. SANOU.

4.1.3. Le bestiaire du site Fofa

Trois panneaux de gravures comptant des figures de zoomorphes ont été recensés sur le site Fofa.

Le panneau 1 de Fofu (figure 5) se compose, à l'instar du panneau 1 de Doyognon sus-décrit, d'une représentation relativement importante de formes ovales pourvues de quadrillages internes et d'éléments externes symétriquement greffés sur les côtés. En ce qui concerne ces membres externes, certaines figures en disposent par une paire et d'autres par deux paires. Une figure se distingue par la présence même de trois paires de ces membres externes. Neuf spécimens de ces figures sont comptés sur le bloc. Ils sont tous rangés dans la rubrique des zoomorphes. Une figure, unique en son genre, épousant probablement la morphologie d'une tortue (carapace, tête, pattes) rejoint également la famille des zoomorphes. Elle demeure sans conteste, l'unique animal que l'on peut nommément définir (figure fléchée). A ces représentations de zoomorphes, nous notons une association de figures géométriques marquant leur présence avec des composés de cupules, des tracés linéaires, circulaires et des iconographies abstraites et indéterminées.

Les panneaux 2 et 3 de Fofu (figure 6) supportent des zoomorphes de type saurien⁵ ou crocodilien.⁶ La figure animalière du panneau 2, mesurant environ 50 cm est munie d'une longue queue. Quant à la figure du panneau 3, sa morphologie rappellerait à la fois celle d'un anthropomorphe et celle d'un zoomorphe. Vu l'allure des membres inférieurs en « U renversé », la figure présente une posture qui glisse plus du côté d'un zoomorphe à savoir un lézard ou un crocodilien. Pris pour un zoomorphe mesurant environ 20 cm, la queue de l'animal est bien courte.

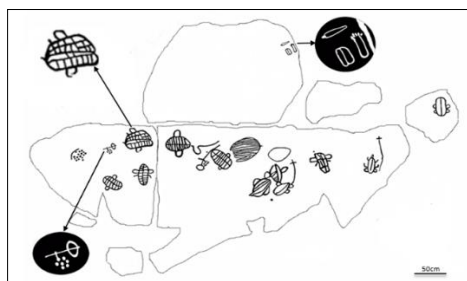


Figure 5 : Wempéa, panneau 1 du site Fofu, variété de figures en majorité des zoomorphes avec une tortue sans conteste reconnaissable

Relevé : Y. P. Z. SANOU et B. LEGROS

⁵ Reptile au corps allongé et couvert de petites écailles dont il existe de nombreuses familles. Les lézards, les iguanes, les caméléons etc. sont des sauriens.

⁶ Grand reptile aquatique vivant sous des climats chauds caractérisé par une silhouette de lézard et un corps recouvert d'écailles dures ou osseuses, lesquelles forment une sorte de carapace. Le crocodile et le caïman sont de l'ordre des crocodiliens.

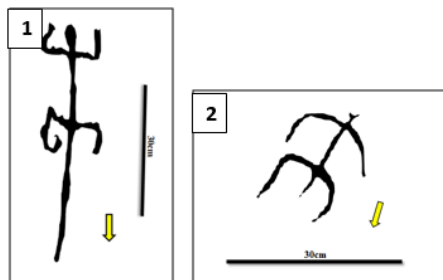


Figure 6 : Wempéa, panneaux 2 et 3 du site Fofo, 1-2, crocodiliens ou auriens

Relevé : Y. P. Z. SANOU.

4.2. Le bestiaire de Dramanedougou

A Dramanedougou, les sites de gravures se trouvent en hauteur, en abri sous roche dans des formations gréseuses ruiniformes. Quatre abris sous roche recèlent des panneaux de gravures de représentations animalières.

4.2.1. Le bestiaire de l'abri 1

L'abri 1 de Dramanedougou compte quatre panneaux gravés affichant des zoomorphes.

Le panneau 1 (figure 7) est localisé au centre et sous l'avent de l'abri sous roche. Avoisinant une forme rectangulaire, c'est une plate-forme rocheuse relativement chargée ou touffue en gravures avec une prédominance de zoomorphes et une présence de représentations indéterminées en nombre moindre. Des serpentiformes attroupés sur la surface centrale du rocher sont remarquables par leur quantité et surtout par leur mouvement rampant. La figuration de la tête qui constitue le détail anatomique qui permet de déduire d'emblée qu'il s'agit d'un serpent manque à certains serpentiformes. Des sauriens ou crocodiliens(?), représentés de façon schématique et dont certains, dotés d'une tête globuleuse, impriment valablement leur présence à travers également un mouvement rampant. Des cruciformes à branches inégales dont l'un, nanti de ramifications au niveau de l'axe différent de l'axe tête-tronc-membres inférieurs et jugé énigmatique, côtoient le bestiaire précédemment cité. L'élément notable et significatif qu'on pourrait signaler à travers l'observation de ce panneau est la perception d'un effet d'animation de l'ensemble du bestiaire : l'auteur de la scène a saisi les détails des mouvements et du comportement des serpents et des « sauriens » et a pu les transposer.

Le panneau 2 de l'abri 1 (figure 8), localisé juste à gauche et à proximité de la plate-forme gravée précédemment décrite est naturellement fracturé et divisé en 3 blocs rocheux portant chacun des

gravures. Nous lisons sur les trois blocs semi-accolés nombre de zoomorphes associés à des figures géométriques et à une figure de pied humain et probablement le pied droit. Les zoomorphes, figures majoritaires, sont essentiellement des sauriens et des serpents qui sont tous schématiques ou d'une grande simplicité. Les serpents sont réalisés à partir d'une ligne sinueuse et la figuration de la tête en forme globuleuse et/ou ovale constitue le détail anatomique renforçant cette identification. Des trois sauriens répertoriés, deux sont munis chacun d'une tête ronde et le dernier en est dépourvu. On note enfin, la présence d'un cruciforme (anthropomorphe ? zoomorphe ?) représenté par un trait vertical constituant l'axe tête-tronc-membres inférieurs et un trait horizontal constituant les membres supérieurs.

Les panneaux 3 et 4 de l'abri 1 (figure 9) sont relativement de taille modeste sur le plan dimensionnel et ne comportent que des zoomorphes à savoir des figures de serpents. Le panneau 4 en comporte 4 et le panneau 5 en compte 3. L'élément fantaisiste ou invraisemblable constaté est que certains serpentiformes ont des extrémités épaisses ou globuleuses qui feraient penser à des représentations de serpents à « deux têtes » ou des serpents ayant une queue à l'extrémité épaisse.

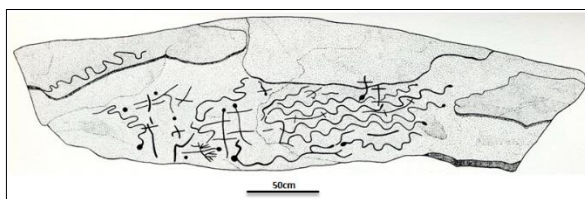


Figure 7 : Dramanedougou, panneau 1 de l'abri 1, troupeau de serpents associés à des sauriens ou crocodiliens

Relevé : F. TROST.

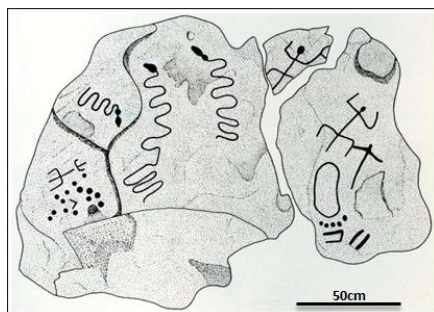


Figure 8 : Dramanedougou, panneau 2 de l'abri 1, serpents, sauriens ou crocodiliens, pied et des géométriques

Relevé : F. TROST.

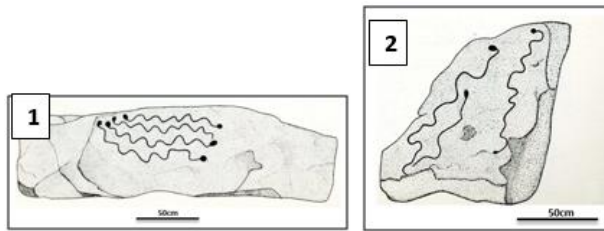


Figure 9 : Dramanedougou, panneaux 3 et 4 de l'abri 1, 1-2 : des serpentiformes

Relevé : F. TROST.

4.2.2 : Le bestiaire de l'abri 2

L'abri 2 de Dramanedougou comptabilise trois panneaux comptant des zoomorphes.

Le panneau 1 (figure 10) constitue la paroi verticale de l'abri. Les gravures qui y sont recensées exposent en majorité, des zoomorphes schématiques et de quelques motifs indéterminés. Parmi les zoomorphes qui foisonnent la paroi rocheuse, nous reconnaissons : une pléthore de probables sauriens (lacertiliens, lézards...) ou crocodiliens dont certains sont figurés de façon fantasmagorique et d'autres dans un style naturaliste ; des quadrupèdes schématiques dont certains sont pourvus de cornes ou d'oreilles ; des simiiiformes (singe, gorille) ; des serpentiformes ; un animal au corps relativement épais, une tête ronde, avec quatre pattes fantaisistes, une queue (un rat ?) ; un saurien (crocodile ?) dont une des pattes postérieures et la queue sont accolées à une figure rectangulaire pourvue de tracés linéaires (objet-piège ?) ; un animal énigmatique ou fantastique avec un long cou, des oreilles bien remarquables. La paroi gravée dans son ensemble porte des traces naturelles accidentelles (fissures, des exfoliations ou desquamations...).

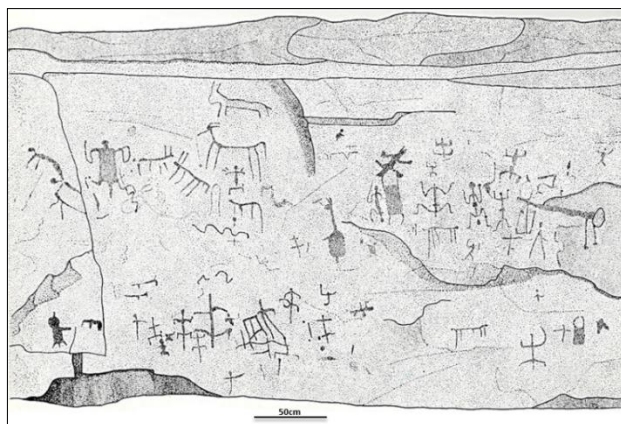


Figure 10- Dramanedougou, panneau 1 de l'abri 2, des zoomorphes : simiiformes, quadrupèdes cornus, serpentiformes, animaux fantasmagoriques, des animaux en apparence piégés

Relevé : F. TROST

Les panneaux 2 et 3 (figure 11) portent des motifs à majorité zoomorphes associés à un groupuscule de cupules. Ces zoomorphes regroupent des serpentiformes, une probable silhouette de saurien ou de crocodilien et un improbable saurien en forme de crucifix marquant sa présence avec des pattes postérieures manquantes. Un serpentiforme est associé à une figure linéaire en forme de tube ou canal (un trou ? un terrier ? ou un piège dressé pour capturer l'animal ?).

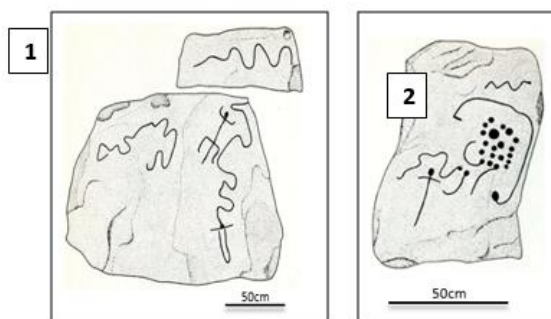


Figure 12 : Dramanedougou, l'unique panneau de l'abri 3, zoomorphes associés à des figures rappelant la forme d'une « gourde » (objets-pièges ?)

Relevé : F. TROST.

4.2.3 : Le bestiaire de l'abri 3

Un seul panneau répertorié dans l'abri 3 porte des zoomorphes (figure 12). Le panneau constitue une paroi verticale à l'image d'une muraille dotée d'un petit auvent naturellement et superbement taillé. Les figures énumérées composent une association de divers motifs dont les zoomorphes, des figurations d'objets et des figures indéterminées. Les zoomorphes, de représentations hyper schématiques, comptent des sauriens, des quadrupèdes dont un muni de cornes reconnaissables et un autre muni de terminaisons en touffe sur le postérieur. Les figures classées sous la rubrique des objets rappellent la forme d'un « sac », d'une « gourde » aux morphologies quadrangulaire et ovale dont le haut est relié à une sorte de ficelle et le bas pourvu de deux appendices sur les côtés. Ces objets seraient-ils des outils-pièges tendus pour capturer des animaux ? La question reste posée.

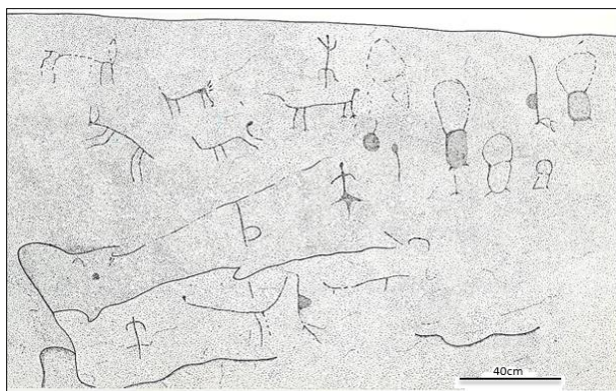


Figure 12- Dramanedougou, l'unique panneau de l'abri 3, zoomorphes associés à des figures rappelant la forme d'une « gourde » (objets-pièges ?)

Relevé : F. TROST.

4.2.4 : Le bestiaire de l'abri 4

L'abri 4 de Dramanedougou comptabilise quatre panneaux de gravures comportant des représentations de bestiaire.

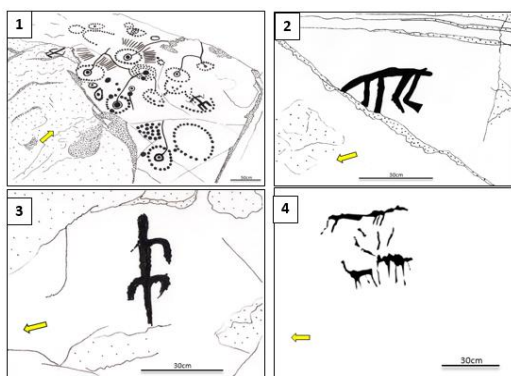
Le panneau 1 (figure 13, n°1) est un ensemble gravé qui se trouve sur la structure plane ou horizontale de l'abri 4. Il est essentiellement constitué de gravures aux nombreux motifs géométriques et accessoirement de motifs zoomorphes. Les motifs géométriques constituent des séries de cercles simples de cupules, un cercle concentrique de cupules, des demi-cercles de cupules, une nappe de cupules et de simples cupules. Des tracés linéaires y sont associés. Les zoomorphes figurants sur le panneau sont des sauriens ou des

crocodiliens. Certaines parties d'un zoomorphe ont disparu à jamais suite à l'exfoliation du support rocheux.

Le panneau 2 (figure 13, n°2) est une composante gravée de la surface plane de l'abri 4 de Dramanedougou. Il représente un zoomorphe ayant l'anatomie de la population simienne (des simiens). Ce simiiforme gravé à la technique de piquetage n'est pas figé. L'auteur de la gravure a pu réaliser un effet d'animation car bien observé, le « singe » est en mouvement, en simple déplacement. Une fissure associée à des exfoliations de la roche support se situent à la limite des membres postérieurs du zoomorphe. La gravure est bien postérieure à ces tracés naturels.

Le panneau 3 (figure 13, n°3) est une surface plane de l'abri 4 représentant un zoomorphe de la famille des reptiles et précisément de lézards ou de crocodiliens. Il manque à l'animal un membre des quatre membres de locomotion. Bien que le support soit parcouru par des traces de desquamation, ce n'est pas cela qui est à l'origine de l'absence du membre. Le graveur ne l'a pas tout simplement gravé. Ce détail anatomique est abscons et il est difficile de percevoir ce mystère avec certitude.

Le panneau 4 de l'abri 4 de Dramanedougou (figure 13, n°4) constitue une paroi verticale sur laquelle on aperçoit de tracés très superficiels au graphisme ayant des attributs de zoomorphes. Très difficilement, nous déchiffrons trois représentations de zoomorphes ressemblant à des quadrupèdes. Sur le plan anatomique, ces animaux dessinent chacun un long cou. Ces figures ont été obtenues à la technique de frottement ou d'abrasion très superficielle.



- 1 : panneau 1, sauriens ou crocodiliens.
- 2 : panneau 2, un probable simien.
- 3 : panneau 3, crocodilien ou lacertilien avec une patte antérieure manquante
- 4 : panneau 4, trio de zoomorphes quadrupèdes.

Figure 13 : Dramanedougou, l'abri 4.

Relevés : Y.P.Z. SANOU.

5. Typologie du bestiaire des gravures de Toussiana

Il est ci-dessus noté que les gravures de Toussiana représentant des zoomorphes regroupent exclusivement la faune sauvage. Cette faune sauvage est constituée de reptiles dont des serpents, des sauriens et crocodiliens, des tortues, de quadrupèdes composés de probables simiens, d'animaux qu'on ne peut pas définir avec certitude (herbivores ? carnivores ?), des zoomorphes qualifiés de complexes (figures « papillons », « oiseaux », figures ovalaires quadrillées munies d'organes de locomotion). Les iconographies suivantes (figures 14, 15, 16, 17 et 18) résument l'inventaire du bestiaire établi dans les sites d'abris sous roche et sur des sites de plein air de Toussiana :

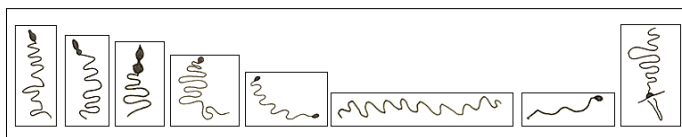


Figure 14 : Toussiana, typologie générale, des serpents dans diverses postures

Relevé : Y.P.Z. SANOU

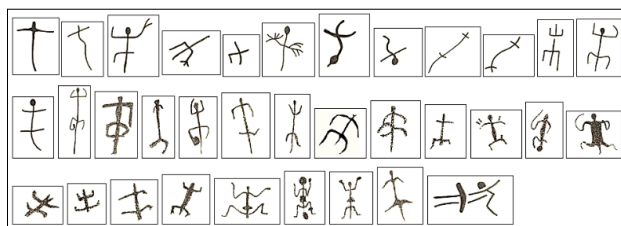


Figure 15 : Toussiana, typologie générale, des reptiles (crocodilien, saurien, des créatures fantasmagoriques...)

Relevé : Y.P.Z. SANOU

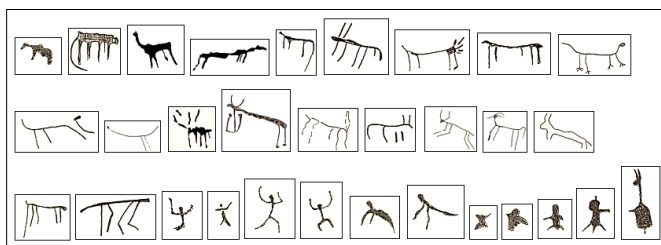


Figure 16 : Toussiana, typologie générale, des quadrupèdes schématiques (herbivores ? carnivores ?), de probables simiiformes (singe, gorille).

Relevé : Y.P.Z. SANOU

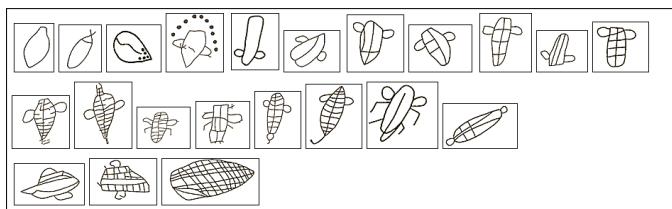


Figure 17 : Toussiana, typologie générale, des zoomorphes dont une vraisemblable tortue, des animaux munis d'organes de locomotion (tortues idéalisées ?)

Relevé : Y.P.Z. SANOU

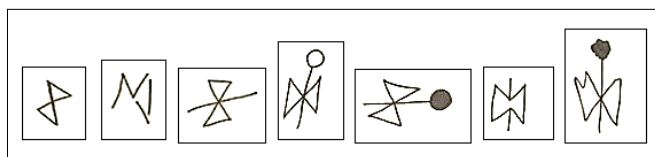


Figure 18 - Toussiana, typologie générale, des « papillons ? » des « oiseaux ? ».

Relevé : Y.P.Z. SANOU

6. Le bestiaire dans la connaissance des auteurs des gravures de Toussiana

A la lumière de l'inventaire du bestiaire des gravures rupestres de Toussiana qui a consisté à l'élaboration d'une séquence essentiellement descriptive, il est ouvert à présent la page consacrée à l'analyse interprétative des différentes composantes de cette thématique animalière. Ce dernier point, très important, passe en revue les différentes espèces animales gravées tout en mettant en exergue leur contribution dans l'écriture de l'histoire de leurs auteurs.

6.1. Le serpent

Le serpent constitue l'un des motifs iconographiques les plus fréquents en Afrique. Sa représentation dans l'art africain en général a été très importante. Il est souvent représenté sur divers objets. Des figures de serpent ont été recensées à Dramanedougou sur les panneaux 1, 2, 3 et 4 de l'abri 1, sur les panneaux 1, 2 et 3 de l'abri 2 et à Wempéa sur le panneau 7 du site Doyognon. A l'exception du panneau 7 du site Doyognon, les autres cités se trouvent en hauteur, dans des abris sous roche. La représentativité relativement importante du serpent parmi les figures de gravures n'est pas fortuite. Le serpent devait être un animal important dans le vécu de ceux qui l'ont représenté. Plusieurs groupes sociaux au Burkina Faso ou ailleurs en Afrique le représentent comme symbole ou totem. Par exemple, le serpent est le totem des Kasséna,

une communauté vivant au Sud, à cheval entre le Burkina Faso et le Ghana. Beaucoup de personnes portent son nom *Adi* pour les hommes et *Kadi* pour les femmes.⁷ Chez les Dogon au Mali, il existe le culte du serpent *Lébé* dont le responsable est le *Hogon*, grand dignitaire du village. Le serpent *Lébé* est censé se promener dans les champs afin de protéger les récoltes et est le symbole de régénération du cycle végétal. À travers ses mues, il est l'image de la renaissance (M. Griaule, 1997). Chez les Gan, un peuple du Sud-Ouest au Burkina Faso, la représentation du serpent, animal mythique dans leur culture, est centrale dans leur art.

La signification du serpent diffère selon les cultures. En général, les serpents sont ambivalents, représentant à la fois le jour, la lumière, le bien, la transparence, mais aussi symbolisant les forces de l'obscurité, le mal et la sorcellerie. Des espèces de serpents tels *natrix* ou *natriciteres* et *Calabaria reinhardti* ont été évoquées en comparaison aux représentations de serpents exposées sur les rochers de Toussiana (F. Trost, 2000, p.9).⁸ Une étude récente cite *Natrix anoscopus* faisant parti des « bijoux » de la biodiversité, du patrimoine naturel des falaises de Banfora (BKF/012, PAGREN-DOUSSE, KURUKOFE, 2009). En termes génériques, le python et le cobra constituent des espèces faunistiques qui pullulent l'environnement des falaises de Banfora et partant, des falaises de Toussiana. Franz Trost (2000) fait cas du python terrestre et du python d'eau qui constituent des espèces sacrées, totem pour certaines familles dans la zone de découverte des gravures. Par exemple, le panneau 7 de Doyognon (figure 4, n°6) qui est un petit rocher supportant une gravure de serpent réalisée récemment à la technique de l'incision, sert de pancarte autour d'une source d'eau qui hébergerait un python sacré. Bien protégée, la présence du python garantirait la pérennité de la source d'eau et veillerait sur la vie des habitants de la zone. L'agression ou la mort provoquée du python entraînerait un malheur sur la localité et le tarissement des eaux.⁹ Dans les croyances de la localité, le serpent est considéré comme le messager d'une bonne ou d'une mauvaise nouvelle. Un individu averti qui verrait l'apparition d'une telle ou telle espèce de serpent saura à quoi s'en tenir.

⁷ Direction du patrimoine culturel, 2008, La cour royale de Tiébélé (Burkina Faso), CRAterre-ENSAG Editions, p. 27

⁸ A propos des espèces de serpents cités, lire avantagement :

-VILLIERS André, 1963, Les serpents de l'Ouest africain, IFAN, Dakar, 190 p.

- TRAPE Jean-Philippe & BALDÉ Cellou, 2014, « A checklist of the snake fauna of Guinea, with taxonomic changes in the genera *Philothamnus* and *Dipsadoboa* (Colubridae) and a comparison with the snake fauna of some other West African countries », *Zootaxa* 3900 (3), pp. 301–338.

- CHIPPAUX Jean-Pierre., 2006, *Les serpents d'Afrique Occidentale et Centrale*, Vol. 35 de Collection Faune et flore tropicales, IRD Editions, 311 p

⁹Coulibaly Yacouba, 71 ans, cultivateur, enquête réalisée à Wempéa le 22/03/2018.

Traoré Martha, ménagère, 65 ans, enquête réalisée à Toussiana en février 2019.

Il est de ce fait situé sur un bon ou un mauvais présage.¹⁰ Dans le même sens, une anecdote de Baptiste Legros, un français vivant plus d'une décennie dans la zone est contée en ces termes :

En rentrant des falaises de Banfora, je croise sur mon chemin un python royal qui traverse devant moi. Dans les [croyances locales], cet animal est un messenger (quand il traverse la route devant toi) qui annonce un décès. Cette expérience m'est déjà arrivée une fois et j'appris effectivement la mort soudaine d'un proche. Un peu plus loin je m'arrête saluer un [vieux] et je lui fais part de ma rencontre avec le python. Dix minutes plus tard, un jeune du village vient lui annoncer la mort de son meilleur ami. L'une des notions les plus déroutantes pour un esprit occidental est cette "perméabilité du monde" qui est pourtant un lien commun à toutes les religions traditionnelles du globe !

La symbolique du serpent qui devait être forte chez les graveurs s'est également étendue dans la sculpture des armes. De nombreuses gravures représentent une arme à la morphologie de serpent dénommée sous plusieurs vocables « épée sanégué », « couteau asymétrique sanégué », « armes de piqure », etc. Ces données témoignent de combien la symbolique de l'animal fut capitale dans le vécu des auteurs des gravures.

6.2. Les sauriens et crocodiliens

Pour ce qui est des lézariformes ou crocodiliens, on a noté leur présence sur nombre de panneaux à savoir les panneaux 2 et 3 du site Fofu, les panneaux 1, 2 de l'abri 1, les panneaux 1, 2 et 3 de l'abri 2, les panneaux 1, 3 de l'abri 4. Il n'est nullement besoin de rappeler que ces espèces animales sont omniprésentes dans l'art africain en général. La représentation relativement abondante des lézariformes ou des crocodiliens n'est pas fortuite pour les auteurs des gravures. Sur le panneau 1 de l'abri 2 (figure 10), on note ces animaux dans une posture entravée ou piégée. Les graveurs n'ont-ils pas représenté leur activité de chasse ? Le crocodile sacré et protégé ailleurs n'était-il pas une proie, un gibier pour certains auteurs des gravures ? Il est fort possible que chez les graveurs, l'animal soit un totem pour certains et un gibier pour d'autres. La symbolique du lézard ou du crocodilien est extrêmement riche et variée dans les cultures du monde. Dans nombre de cultures en Afrique et au Burkina Faso, le crocodile est souvent lié à l'eau ; il est considéré comme le maître des eaux. Il est fréquent dans nombre de villages au Burkina Faso, l'existence de cours d'eau peuplés de crocodiles sacrés qui, pour la plupart ont un lien avec l'ancêtre

¹⁰ Ouattara Kader, environ 68 ans, cultivateur, enquête réalisée à Dramanedougou en mars 2019

fondateur du village. Ces points d'eau aux crocodiles ou caïmans sacrés sont considérés comme le réceptacle des « âmes » des ancêtres. Nombreux sont les mythes qui racontent comment l'ancêtre qui s'était égaré dans la brousse n'est pas mort de soif grâce à l'intervention du crocodile qui l'a conduit à l'eau de la mare. Ainsi, l'animal demeure très protégé et des offrandes lui sont souvent faites pour le bien-être des populations. Animal totem pour certaines familles, le crocodile est donc considéré sacré.¹¹ Certains points d'eau autour de Toussiana en regorgent et font l'objet de protection. Au Burkina Faso, le totémisme est d'actualité et s'explique brièvement de la façon suivante :

L'un des traits communs à presque tous les groupes ethniques est l'appartenance à un clan issu du même totem qui est l'Ancêtre commun du groupe. Il est représenté par un animal (crocodile, tortue, silure, python, etc.). Son origine sacrée est liée à un événement ayant marqué autrefois la communauté : l'animal avait, par exemple, sauvé un ancêtre. Protecteur vénéré, il ne doit donc pas être tué ni consommé par les membres du clan. Si un python entre dans la cour d'une famille qui a pour totem ce reptile, personne ne le chassera. Cette présence peut présager un événement funeste comme la maladie ou la mort d'un membre du clan. (S. Janin, 2016, p.146).

Pour ce qui est du lézard, il est avancé par exemple qu'« il est un signe de vie. Une nouvelle maison doit recevoir la visite d'un lézard avant que le propriétaire y aménage. »¹²

6.3. La tortue

En ce qui concerne la représentation de la tortue sur les structures gréseuses de Toussiana, une seule figure de tortue est unanimement reconnaissable et se trouve sur le panneau 1 du site Fofu (voir figure 5). Des figures de zoomorphes difficilement identifiables du fait d'une représentation glissant dans l'abstraction et qui rappelleraient la morphologie de la tortue sont recensées sur les panneaux 1, 2, 3, 4, 5 (figures 3 et 4) du site Doyognon, du panneau 1 (figure 5) du site Fofu. Ne constituent-elles pas des représentations idéalisées de la tortue ? Si toutefois, il est avéré que c'est bien la tortue qui est représentée sur les sites Doyognon et Fofu, les graveurs devraient entretenir une relation

¹¹ Des localités comme Sabou et Bazoulé au Burkina Faso sont devenues des destinations touristiques privilégiées au Burkina Faso grâce à la mare aux crocodiles sacrés qu'elles hébergent chacune. Chez les Kasséna par exemple, un peuple du Burkina Faso, la légende dit que le crocodile sauva l'un des ancêtres Kasséna de la soif.

¹² Direction du patrimoine culturel, 2008, La cour royale de Tiébélé (Burkina Faso), C.R. Terre-ENSAG Editions, p.27.

forte avec l'animal. Ce qui est certain, des guides¹³ issus de la communauté Toussian sur le terrain ont émis l'hypothèse de la représentation de tortues qui disent être un animal qui occupe une place importante dans leur culture. Ils firent la distinction remarquable entre la tortue aquatique et la tortue de terre. La tortue d'eau douce est celle qui rentre dans la construction de certaines croyances chez certaines familles Toussian. Elle constitue de ce fait un animal totem, un animal protégé. A propos de l'importance de la tortue chez les Toussian, nous jugeons nécessaire d'exposer en intégralité un texte de B. Frère (1956, p. 43) comme suit :

Les Toussian nomment *sin* la tortue aquatique. *Sin*, la tortue aquatique, symbolise la plénitude, la joie, le bonheur chez les Toussian. « Heureux, disent les Toussian, l'homme ou la femme qui possède cette tortue, car ils ont un trésor chez eux ». Dans la case, on la laisse dans un canari plein d'eau et de temps en temps, on se lave avec cette eau. Ainsi, on devient fort. On ne doit laisser personne voir cette tortue. Après qu'elle ait séjourné un certain temps dans la case, on va la déposer sur le bord d'un marigot qui devient ainsi le protecteur de la famille. (Chaque famille toussian a son marigot protecteur). On « fait fétiche » avant de se retirer. Le lendemain, on revient au même endroit du marigot et on trouve un python ou un crocodile. On ne doit pas avoir peur d'eux. Chaque jour, à partir du moment où on a trouvé l'un ou l'autre de ces deux reptiles, on gagnera beaucoup d'argent. Des féticheurs disent même que le python ou le crocodile viendront pondre chaque nuit un œuf d'or dans la case. Si on a le malheur de parler de cela à qui que ce soit, un châtement tombera sur la famille ; les enfants mourront à la naissance. Dans ce marigot protecteur, personne de la famille ne peut se baigner car, sans cela, le lendemain on devient malade. La femme ne doit pas y puiser de l'eau pour préparer la nourriture, sauf si on « fait fétiche » avant. Chaque année, on doit aller jeter une poule toute blanche au bord de l'eau et tuer un bélier tout blanc et le partager entre ses amis. Quand les travaux champêtres débutent, on tue de nouveau un bélier blanc et deux poulets pour demander à la tortue de faire une bonne semence et une bonne récolte. D'autres fois, on se sert de cette tortue pour apaiser la colère du marigot protecteur. Celui qui possède cette tortue ne doit pas creuser de puits. S'il désire le faire, il doit d'abord sacrifier une poule blanche sur l'emplacement du futur puits. De la sorte, l'eau, une fois atteinte,

¹³ Voir la liste des personnes enquêtées : Coulibaly Yacouba, Ouattara Lassina, Traoré Moussa et Traoré Paulin dans la rubrique « Éléments de sources et bibliographie ».

montera jusqu'à mi-hauteur et demeurera intarissable. On vend de ces tortues sur le marché. Elles coûtent cher : 300francs, 400francs..., et on ne peut les acheter que sur indication de charlatans, de devins ou de féticheurs.

Il faut souligner que la tortue fait partie des animaux les plus représentatifs dans l'art africain. Les motifs de tortue se trouvent souvent sur divers supports et son symbolisme varie d'une communauté à une autre. Chez les Sénoufo par exemple, il est indiqué que « la forme ronde de la tortue rappelle la matrice de la femme qui n'est autre que la matrice céleste » (C. Faïk-Nzuji cité par M. Gutierrez, 2009, p.139). Chez les Dogon, il est mentionné que « les tortues sont les substituts des patriarches absents » (M. Griaule, 1966 cité par M. Barbaza, 2005, p. 73). Des exemples ne tarissent pas, les graveurs de Toussiana ne l'ont pas immortalisé gratuitement sur la pierre.

6.4. Les figures de « papillons » ou d'« oiseaux »

A la phase descriptive et de classement des figures gravées, nous avons classé ces figures dans la rubrique des zoomorphes tant leur morphologie rappellerait celle du papillon ou d'un oiseau. De prime abord, c'est presque indiscutable vu que les tracés font penser immédiatement aux ailes du papillon ou de l'oiseau. Le premier archéologue burkinabé l'exprime clairement en ces termes : « A Dokéti, les figurations animalières sont absentes. On reconnaît cependant [...] des papillons » (J.B. Kiethéga, 2005, p. 31). Il faut reconnaître que deux versions caractérisent la posture des figures « papillons » parmi les autres types de figures : elles sont gravées parfois seules, isolées et parfois en association avec des figures qui feraient penser à des « phytomorphes ». Très faiblement représentées, ces figures « papillons » se trouvent quasiment sur le site Dokéti.

En observant la figure 2 du site Dokéti, on constate une association de figures « papillons » à des figures qui rappelleraient la morphologie « végétale ». L'image « d'une fleur accompagnée d'un papillon » serait perceptible vu que le papillon, un insecte ailé se pose souvent sur des fleurs et joue un grand rôle dans le processus de reproduction de l'univers végétal. Pour la plupart des plantes, la pollinisation des fleurs se fait par l'intermédiaire d'animaux et le papillon tout comme certains oiseaux y figurent. Les animaux se nourrissant de pollen ou de nectar (animaux nectarivores) assurent la pollinisation de nombreuses fleurs. Cette association des figures « papillons » ou « oiseaux » aux images florales renforce la thèse de qualifier ces figures de zoomorphes. B. Legros (2016, p.5) abonde dans le même sens quand il écrit que « quelques papillons gravés apportent une touche poétique à l'œuvre et renforce la perception florale des cercles rayonnants. ». Une facette de la figure 2 du site Dokéti en

version photographique est depuis publiée dans les années 1970 par Paul Bellin. Ce dernier présente un cliché dont la morphologie autoriserait le rapprochement à un phytomorphe. Cependant il est mentionné que cette figure représente un masque rituel africain et sous le cliché, il est bien noté « masque rituel- Toussiana- Ouest Volta [actuel Burkina Faso] » (P. Bellin, 1970, p. 208) (figure 19). L'évocation de la représentation de masques dans le contexte des rupestres de Toussiana insinue une signification rituelle. Les figures dites « papillons » au premier degré d'analyse invitent à une autre façon de revisiter ces figures qui intriguent tant par leur forme et tant par leur contexte de représentation. Dans un contexte rituel, ces figures « papillon » feraient penser à la représentation de masques papillon reconnus dans le grand ensemble ouest du Burkina notamment chez les Bwaba ou l'ethnie bwa. Dans la communauté bwa, il est connu que :

Le masque en forme de papillon apparaît dans des cultes de fertilité et après les moissons. Il rappelle que ces insectes apparaissent en gros essaims juste après les premières pluies. Lorsque les masques dansent, ils miment l'animal totémique qu'ils représentent. Les masques papillons vont virevolter et se tapir un moment, comme s'ils s'étaient posés sur une fleur, puis repartir en tourbillonnant, à la manière de l'insecte.¹⁴

Le musée de Manega¹⁵ au Burkina Faso qui expose en son sein le masque dit papillon note à propos qu'il constitue chez les sociétés détentrices, le plus grand acteur de saison. En hivernage, il est celui qui intercède pour qu'il pleuve. Des sacrifices de poulets noirs et des rites secrets sont des faits qui accompagnent sa sortie. Il apparaît également à la naissance des jumeaux. Le secret est jalousement gardé par le patriarche du village qui le transmet par cooptation liée à l'âge, toujours du plus ancien au plus ancien. Morphologiquement, les masques papillons bwa sont de deux types : l'un épouse fidèlement la forme d'un véritable papillon à la façon des représentations dans les gravures de Toussiana (figure 20, n°2) et l'autre glisse dans l'abstraction (figure 20, n°1).

Les figures « papillons » rappellerait un masque typique de la communauté Toussian : le masque *loniaken*. Ce masque, de type planche, surmonté de tête de calao est lié au culte de *Do*. Le calao est symbole de fertilité, d'enseignement et de protection. Chez les Toussian, société initiatique, le calao constitue un emblème. Le masque *loniaken* joue symboliquement un rôle multiforme. Il est essentiellement utilisé lors des rites initiatiques pour les jeunes

¹⁴ <http://www.african-concept.com/masques-afrique.html> consulté le 17 mai 2019 à 17h30mn

¹⁵ <http://www.musee-manega.bf/> consulté le 25 janvier 2019 à 23h25mn

hommes. C'est le masque type qui servait à rebaptiser un jeune homme par un nom d'oiseau. Il est également utilisé lors des funérailles, lors des cultes pour favoriser et fêter les récoltes. Ce masque est aussi censé apporter protection et santé. Il est aussi dit à propos, qu'il règle la vie sociale. Il est le protecteur des enfants contre les maladies infantiles. A chaque nouvelle saison (nouvelle année) on lui offre un poulet rouge pour le bonheur de la collectivité ; avant un voyage, on sollicite sa bénédiction et sa protection. Après l'initiation, le jeune homme recevait un nouveau nom secret d'oiseau ou d'animal.¹⁶ Les figures rupestres ne sont-elles pas la représentation du masque *loniaken* ? Un rapprochement n'est pas à écarter. Si toutefois certains sites de rupestres sont à rapprocher au rituel de l'initiation au *Do*, il est fort probable que les figures gravées dits « papillons » qui ont une similitude morphologique frappante avec les sculptures de masques planches *loniaken*, soient leurs représentations (figure 21).

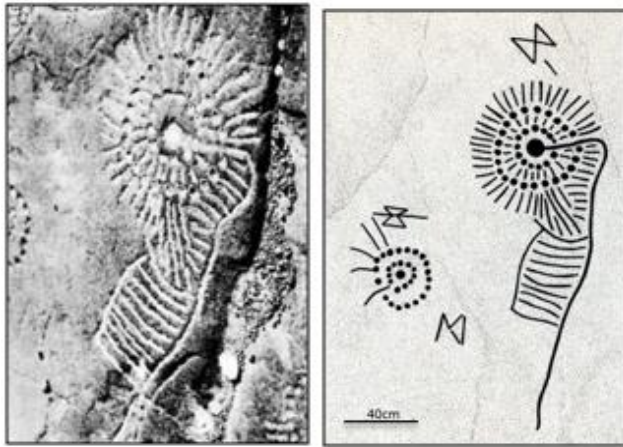


Figure 19 : Toussiana, Selon P. Bellin (1970, p.208) : « Masque rituel. Toussiana - Ouest Volta [actuel Burkina Faso] »

Cliché : P. Bellin

¹⁶ Coulibaly Yacouba, 71 ans, cultivateur, enquête réalisée à Wempéa en mars 2018.

Coulibaly François, 47 ans, enquête réalisée à Wempéa en mars 2018.

Ouattara Kader, environ 68 ans, cultivateur, enquête réalisée à Wempéa en mars 2018.



- 1 : sculpture à la morphologie différente des représentations rupestres.
2 : sculpture à la morphologie similaire aux représentations rupestres

Figure 20 : Masques papillons bwa



Figure 21 : Masques planches Loniakan des Toussian et gravures rupestres de Toussiana. Des similitudes morphologiques sont frappantes

6.5. Les autres zoomorphes

Sous cette rubrique, nous faisons allusion aux zoomorphes dont le schématisme très marqué des représentations ne permet pas une identification certaine. Il s'agit de nombre de quadrupèdes identifiés surtout sur le panneau 1 de l'abri 2 et de Dramanedougou (figure 10), du panneau de l'abri 3 de Dramanedougou (figure 12) et du panneau 4 de l'abri 4 de Dramanedougou (figure 13, n°4). Exceptés des simiiiformes reconnaissables, les autres quadrupèdes ne sont pas identifiables avec certitude. Il faut reconnaître que la zone de découverte des gravures est l'une des zones les plus riches en matière de faune au Burkina Faso. Les connaissances liées à la faune dans cette zone burkinabé citent des quadrupèdes herbivores (buffle, cob de fassa, phacochères, redunca, guib harnaché, céphalophe, etc.), carnivores (lion, léopard, hyène, chacal, etc.), plusieurs espèces de singes (cynocéphale, patas, vervets, colobe, magistrat, babouin), des

éléphants, etc. Malgré le ravage progressif de la forêt par le commerce du bois et du charbon, ces quadrupèdes y trouvent toujours refuge.

On peut d'ores et déjà affirmer que les « artistes » de Toussiana ont gravé des éléments en rapport apparent avec la réalité. La présence d'outils-pièges associés aux zoomorphes (figure 10 et figure 12) traduirait des activités cynégétiques pratiquées par les graveurs. En effet, les représentations animalières étant des gravures figuratives, forment un art narratif qui présente les ressources animales de leur environnement, la culture matérielle liée et le mode d'exploitation qui est la chasse. Il y a manifestement là une volonté de part des artistes de Toussiana de dépendre un pan important de leur mode de vie.

En dehors de l'activité de la chasse liée aux quadrupèdes, immortalisée à travers les gravures, on pourrait penser également que certaines représentations animalières n'étaient pas forcément destinées à l'alimentation des graveurs. Certaines espèces de quadrupèdes auraient animé la vie des graveurs au quotidien et auraient constitué un symbole sérieux et puissant dans leur existence. On pourrait penser à certaines théories élaborées dans la lecture de l'art rupestre en rapport avec des représentations animalières : « art totémique », « le pouvoir magique (magie sympathique) ».

Conclusion

La présente étude est une contribution à la connaissance de l'une des plus vieilles productions artistiques qu'ait connues le Burkina Faso. Consacrée à l'analyse du bestiaire des gravures de Toussiana, l'étude a mis en lumière le potentiel que peut regorger ce volet des représentations dans l'écriture de l'histoire de leurs auteurs. Ce travail a permis de réaliser un inventaire du bestiaire figé dans les roches de Toussiana, de procéder à leur description détaillée et s'est assujéti enfin, à l'exercice bien délicat de leur interprétation. Il faut reconnaître que les auteurs des gravures n'ont pas observé ailleurs toutes les espèces animales nommément citées qui sont bien présentes dans leur écosystème. Les auteurs des gravures ont dû tisser des relations cynégétiques et symboliques diverses avec ces animaux (le serpent, la tortue, les sauriens et crocodiliens, l'oiseau calao, le papillon etc.). Certaines questions soulevées par ces figures animalières ont trouvé des réponses vraisemblables et d'autres des réponses fragiles et hypothétiques. Ce qui est certain, cette halte sur le bestiaire, qui auparavant, méconnu aurait contribué à renforcer les connaissances liées aux gravures de Toussiana et de leurs auteurs.

Eléments de sources et bibliographie

Liste des personnes enquêtées

Coulibaly François, 47 ans, enquête réalisée à Wempéa en mars 2018.

- Coulibaly Sié Joseph, environ 80 ans, cultivateur, enquête réalisée à Toussiana en mars 2018.
- Coulibaly Yacouba, 71 ans, cultivateur, enquête réalisée à Wempéa en mars 2018.
- Legros Baptiste, consultant en développement rural, enquête réalisée à Borodougou en avril 2015.
- Ouattara Afoussata, 47 ans, ménagère, enquête réalisée à Dramanedougou en mars 2018.
- Ouattara Benoît, 65 ans, enseignant à la retraite, enquête réalisée à Toussiana en mars 2018.
- Ouattara Kader, environ 68 ans, cultivateur, enquête réalisée à Wempéa en mars 2018.
- Ouattara Lagassané, environ 60 ans, cultivateur, enquête réalisée à Dramanedougou en février 2019.
- Ouattara Lassina, 56 ans, cultivateur, enquête réalisée à Pénii en février 2019.
- Traoré Marc, catéchiste, 54 ans, enquête réalisée à Toussiana en février 2019.
- Traoré Martha, ménagère, 65 ans, enquête réalisée à Toussiana en février 2019.
- Traoré Moussa, environ 55 ans, cultivateur, enquête réalisée à Dramanedougou en mars 2018.
- Traoré Mpié Bernard, 76 ans, cultivateur, enquête réalisée à Taga en mars 2018.
- Traoré Paulin, maçon, 46 ans, enquête réalisée à Taga en mars 2018.
- Traoré Pié Raphaël, 62 ans, cultivateur, enquête réalisée à Yerekofesso en mars 2018.

Bibliographie

- BARBAZA Michel, 2005, « Les Sahel des « siècles obscurs ». Données croisées de l'art rupestre, de l'archéologie, des chroniques et des traditions orales. », *Bulletin de la société préhistorique Ariège-Pyrénées*, vol. 60, p. 61-102.
- BELLIN Paul, 1970, « Pierres à cupules et rituel africain », *Bulletin d'Etudes Préhistoriques Alpines, publié par la Société de Recherches et d'Etudes préhistoriques alpines d'Aoste*, vol. II, p.177-181.
- CHIPPAUX, Jean-Philippe, 2006, *Les serpents d'Afrique Occidentale et Centrale*, Vol. 35 de Collection Faune et flore tropicales, IRD Editions, 311 p.
- FRERE Blaise, 1956, « La tortue « sin » chez les Tussian », *Notes Africaines*, n°70, Dakar, p.43
- DIRECTION DU PATRIMOINE CULTUREL, 2008, *La cour royale de Tiébélé (Burkina Faso)*, CRAterre-ENSAG Editions, 35 p.

- GRIAULE Marcel, 1997, *Dieu d'eau : entretiens avec Ogotomméli*, Paris, éd. Fayard, 220 p.
- HASSELBERGER Herta, 1968, « Péroglyphes à Toussiana », *Notes Africaines*, 119, Juillet, ill., p. 95-96
- HEBERT Jean, 1961, « Esquisse de l'histoire du pays toussian (Haute-Volta) », *Bulletin de l'Institut français d'Afrique Noire* 23 (1-2), B, p.309-328.
- JANIN Sylviane, 2010, *Burkina Faso, pays des hommes intègres*, éd. Oliazane, Genève, 319 p.
- KIETHEGA Jean-Baptiste, 1996, *La métallurgie lourde du fer au Burkina Faso*, 2tomes, Thèse de Doctorat d'Etat es Lettre, Paris I, Panthéon Sorbonne, 802 p.
- KIETHEGA Jean-Baptiste, 2005, « L'Art Rupestre au Burkina Faso. Quelques Aspects Généraux. », *Archeologia Africana. Saggi Occasional*, n° 9-10, Centro Studi Archeologia Africana, Milano, Italy, p. 25-44.
- LEGROS Baptiste, 2016, « Les gravures rupestres des falaises de Banfora », *International Newsletter On Rock Art (INORA)*, n°74, p. 1-6.
- SANOU Yves Pascal Zossin, 2017, *L'art rupestre des régions Nord et Ouest du Burkina Faso : approches archéologique et historique ; perspectives de mise en valeur*, Thèse de doctorat, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 650 p.
- SOLEILHAVOUP François, 2014, « Images non figuratives et abstraction dans l'art rupestre du Sahara », *l'Art rupestre d'Afrique. Actualité de la recherche (Actes du colloque international)*, Centre Panthéon-Musée du Quai Branly, sous dir GUTIERREZ M., HONORE E., éd. Harmattan, p. 311-326.
- TRAPE Jean-François & BALDÉ Cellou, 2014, « A checklist of the snake fauna of Guinea, with taxonomic changes in the genera *Philothamnus* and *Dipsadoboa* (Colubridae) and a comparison with the snake fauna of some other West African countries », *Zootaxa* 3900 (3), p. 301-338.
- TROST Franz, 1993, *Ethnoarchäologie in Süd West- Burkina Faso*, Graz / Austria : AKAD. Dr., Und.Verl. Anst., 195 p.
- TROST Franz, 2000, « Petroglyphen in Südwest-Burkina Faso », *StoneWatch magazin*, sous dir Paolo BONNEVICCI, n°5, p. 5-11
- VILLIERS André, 1963, *Les serpents de l'Ouest africain*, IFAN, Dakar, 190 p.

**LE MAGHREB A L'AUBE DE LA CONQUÊTE
MUSULMANE : ENTRE REVOLTES BERBERES ET
DISSENSIONS RELIGIEUSES (533-642)**

NOGBOU M'DOMOU Eric*

Résumé

Aux VI^{ème} et VII^{ème} siècles, les dissensions religieuses et les soulèvements berbères accentuent le désordre au Maghreb né de l'invasion vandale au V^{ème} siècle. Ainsi, la conquête byzantine, loin de restaurer la civilisation romano-chrétienne mise en mal par les hordes vandalo-barbares, intensifie le désordre au Maghreb. De ce fait, la politique initiée par les Exarques provoque de plus en plus des révoltes chez les populations Berbères, qui au regard de la politique répressive de Byzance, mènent une lutte acharnée contre la civilisation romaine incarnée par les Byzantins. Ces révoltes se multiplient et se conjuguent avec la lutte contre les mouvements considérés comme hérétiques par les Empereurs byzantins.

Mots-clés : Berbères-Byzantins-Conquêtes-Dissensions-Maghreb-Révoltes

Abstract

In the 6th and 7th centuries, religious dissensions and Berber uprisings accentuate the disorder in the Maghreb born of the vandal invasion in the 5th century. Thus, the Byzantine conquest, far from restoring the Romano-Christian civilization harmed by the Vandal-barbarian hordes, intensifies the disorder in the Maghreb. As a result, the policies initiated by the Exarchs are provoking more and more revolts among the Berber populations, who, with regard to the repressive policies of Byzantium, are fighting a fierce struggle against the Roman civilization embodied by the Byzantines. These revolts multiply and combine with the struggle against movements considered heretical by the Byzantine Emperors.

Keys-words : Berbers, Byzantines-conquers-Dissension-Maghreb-Revolts

Introduction

L'effondrement final de la romanité au Maghreb a longtemps été expliqué par le dynamisme des conquérants arabo-musulmans.¹

* Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire) ; Email : uzielnogbou2010@gmail.com

¹ G.H. Bousquet, "Observations sur la nature et les causes de la conquête arabe", *St. Isl.*, VI, 1956, p. 37-52 ; M. Canard, « Les expéditions des Arabes contre Constantinople dans l'histoire et dans la légende », *Les Cahiers de Tunisie*, N°s 109-110, 3^{ème} et 4^{ème} trimestres, 1979, p. 397-451 ; FLORI (J.), *Guerre sainte, jihad, croisade : violence et religion dans le christianisme et l'islam*, Paris, Ed. Du Seuil, 2002, 335 p ; F. Gabrielli, *Mahomet et les grandes conquêtes arabes*, Paris, Hachette, 1967, 256 p ; R. Mantran, *l'expansion musulmane VI^e-XI^e siècle*, Paris, PUF, 1969, nlle Cléo, 327 p ; I. Rabba, *La conquête arabe sous les quatre premiers califes*, Beyrouth, Université Libanaise : Distribution, Librairie Orientaliste, 1986, 1084 p.

Constamment réaffirmée dans l'historiographie contemporaine, cette théorie n'était pourtant qu'une hypothèse qui n'a pas été assez vérifiée par une recherche scientifique approfondie. Fruit d'une analyse qui remet en cause ce paradoxe historiographique, l'article place, au contraire, les Berbères au centre de la problématique en s'interrogeant sur leur rôle prépondérant dans la fin de la civilisation romano-chrétienne au Maghreb. Ceux-ci, à partir de la fin du IV^{ème} siècle, se sont détachés progressivement de la civilisation romaine avant de multiplier les révoltes contre les Byzantins aux VI^{ème} et VII^{ème} siècles. Après avoir établi le caractère complexe des révoltes berbères, l'intérêt de cette étude est de montrer l'existence non d'une, mais de deux communautés berbères, différenciées fondamentalement par leur rapport à la romanité et au christianisme. Elle permet, ainsi, d'analyser la nature des révoltes berbères et de comprendre les réactions contrastées des populations du Maghreb face à l'impérialisme arabo-musulman.

L'objectif de notre étude est donc bien précis : essayer de comprendre de quelle manière les soulèvements berbères et la réaction des souverains byzantins ont précipité la déconfiture de la romanité au Maghreb.

L'étude s'inscrit dans la tranche temporelle allant de 533 à 645. En effet, c'est en 533 que les Byzantins, sous le règne de Justinien Ier, conquièrent le Maghreb, après avoir balayé les hordes vandales. Quant à 645, elle marque la fin de l'Empire byzantin au Maghreb suite à la prise du pouvoir par l'Exarque Grégoire à Carthage.

Notre analyse participe d'une documentation variée sans être pour autant abondante. Notre démarche a constitué à la collecte, au dépouillement et à l'analyse de cette documentation. Celle-ci est constituée pour l'essentiel de sources byzantines dont les principaux auteurs sont Procope² et Corippe³ et d'une source égyptienne, celle de Jean de Nikiou, moine de Nikiou en Basse-Egypte. Ces auteurs, contemporains de la période étudiée, constituent des matériaux de première main pour l'histoire et la géographie humaine du Maghreb aux VI^{ème} et VII^{ème} siècles. Toutefois, ils sont assujettis à leur culture, à leur milieu, à leur idéologie religieuse ou politique. L'étrange et le

² Historien byzantin né à Césarée de Palestine à la fin du V^e siècle et mort à Constantinople vers 562, Procope est le premier et le plus important des nombreux écrivains qui nous ont transmis l'histoire de l'empire de Byzance. Rhéteur et avocat, il accompagne Bélisaire dans ses campagnes en Arménie, en Afrique et en Italie. Ses ouvrages consacrés au règne de Justinien (*Histoire des guerres de Justinien*, 545-554) et aux monuments de Constantinople (*Sur les édifices*, 560) témoignent, sinon toujours de son sens critique, du moins de la sûreté de son information. Après la mort de Justinien, Procope compose un violent pamphlet sur la cour impériale, *Histoire secrète*.

³ Composée vers 550, la *Johannide* de Corippe célèbre les victoires toutes récentes d'un général byzantin, le *magister militum* Jean Troglita envoyé par l'empereur Justinien en Afrique pour y mater les insurrections berbères qui ont suivi la conquête byzantine. Ce poème épique s'inscrit dans le cadre de l'épopée historique. Pour autant, ce passé est remanié, déformé par le travail poétique et les implications politiques inhérentes à tout projet panégyrique.

merveilleux sont des aspects souvent présents chez eux en ce qui concerne le Maghreb. Ces sources reflètent souvent une vision partielle, « depuis le haut » en quelque sorte, de la politique byzantine au Maghreb. Leurs auteurs sont souvent des agents politiques ou religieux qui se déterminent dans leurs écrits en fonction de leur allégeance. Toutefois, au-delà de leur aspect souvent partial, ces sources constituent un véritable corpus pour l'historien soucieux de connaître le monde berbère des VI^{ème} et VII^{ème} siècles.

La dislocation de l'Empire byzantin au Maghreb résulte de deux fondements essentiels. Ainsi un premier axe analyse la politique byzantine au Maghreb et un second axe qui présente les réactions berbéro-vandales contre l'oppression de Constantinople, au plan politique et au plan religieux.

1. La politique de pacification de justinien i^{er}

La politique de l'Empereur Justinien est marquée par une répression accrue contre la turbulence des tribus berbères et une lutte acharnée contre les hérésies chrétiennes.

1.1. La politique répressive de byzance

Pendant plus d'un siècle (533-698), les Byzantins⁴ ont voulu reprendre l'œuvre de romanisation au Maghreb⁵, si durement compromise par les invasions barbares, en particulier les Vandales⁶. En effet, Rome avait dominé le Maghreb. Mais les provinces qu'elle y avait établies (Africa, Numidie d'où avaient été retranchée la Tripolitaine, les Maurétanies Sitifiennne, Césarienne et Tingitane) avaient été romanisées à des degrés divers. En fait, il y eut deux Afrique romaines : à l'est, la province d'Afrique et son prolongement militaire, la Numidie, était très peuplée, prospère et largement urbanisée ; à l'Ouest, les Maurétanies

⁴Byzantin (Empire) : désigne l'Empire romain d'Orient et ses habitants à partir de 395. Cet empire prend fin en 1453 avec la prise de Constantinople par les Turcs. Les sources arabes parlent de « Roum » (Rûm) et de « Roumi » pour désigner les Byzantins.

⁵ Voir Demougest E., *La formation de l'Europe et les invasions barbares : de l'avènement de Dioclétien (284) à l'occupation germanique de l'empire romain d'Occident (début du VI^e siècle)*, publié par Aubier, 1979, p. 166 ; voir aussi Halphen L., *Les Barbares ; des grandes invasions aux conquêtes turques du XI^e siècle*, Paris, PUF, 1948, p. 146. C'est après sa victoire sur les Vandales en 533, que l'empereur Byzantin Justinien I^{er} entreprend l'œuvre de romanisation tendant à effacer toute trace de l'occupation vandale. Cette politique de romanisation consiste à écarter des fonctions publiques tout Vandale, même converti au catholicisme. De plus, les églises ariennes reviennent aux catholiques et les terres aux descendants des anciens propriétaires.

⁶Sur l'occupation vandale de l'Afrique du nord, voir Fournier G., *L'Occident de la fin du V^e siècle à la fin du IX^e siècle*, Paris, A. Colin, 1970, p. 70. Lors des grandes invasions barbares, l'Afrique romaine tombe en 429, aux mains d'un peuple germanique oriental, les Vandales. Ceux-ci s'illustrent en pillant successivement la Gaule, la Galicie et la Bétique, l'Afrique du Nord et les îles de la Méditerranée occidentale lors des Grandes invasions, au V^e siècle de l'ère chrétienne. Ils fondent un éphémère « royaume vandale d'Afrique », ou « royaume de Carthage » qui prit fin en 533 par la conquête byzantine de l'Afrique du Nord par Justinien I^{er}.

étaient des provinces de second ordre, limitées aux seules terres cultivables du Tell, alors qu'en Numidie et surtout en Tripolitaine, Rome est présente jusqu'en plein désert. Après le premier siècle, toutes les révoltes berbères qui secouèrent l'Afrique romaine eurent pour siège les Maurétanies.

Néanmoins, Rome avait réussi, pendant quatre siècles, à contrôler les petits nomades des steppes ; grâce au système complexe du limes⁷, elle contrôlait et filtrait leurs déplacements vers le Tell et les régions mises en valeur. Légionnaires et auxiliaires patrouillaient le long des pistes jalonnées de citernes et de postes militaires autour desquels s'organisaient de petits centres agricoles. (G. Camps, 1983, pp. 7-24).

Trois siècles plus tard, la domination romaine s'effondre ; ce désert paisible s'est transformé en une bouche de l'enfer, d'où se ruent, vers les anciennes provinces, de farouches guerriers, les Louata des auteurs arabes, qui appartiennent au groupe sanhadja. Ces nomades chameliers, venus de l'est, pénètrent dans les terres méridionales de la Byzacène et de Numidie qui avaient été mises en valeur au prix d'un rude effort soutenu pendant des siècles et font reculer puis disparaître l'agriculture permanente, en particulier les olivettes. Dès la fin du règne de Thrasamond, vers 525, les nomades chameliers zenata pénètrent en Byzacène sous la conduite de Cabaon. (Ch. Courtois, 1955, p. 350).

A partir de cette date, Vandales puis Byzantins doivent lutter sans cesse contre leurs incursions. A cet effet, écrit Procope (1856, p. 217) : « Il (l'empereur Justinien) négligea d'y tenir ses forces au complet, en même temps qu'il se montrait très exigeant envers le soldat, en sorte que les révoltes se succédèrent et finirent par entraîner de grandes pertes. »

La domination byzantine ne s'étend pas sur tout le Maghreb. Le territoire conquis par les Byzantins n'a plus la même réalité politique que l'antique Rome. Le territoire occupé par Byzance est plus restreint : La Maurétanie Tingitane est réduite à Ceuta, la Césarienne à Cherchel, la sitifienne est amputée de sa partie occidentale, la Tripolitaine de sa partie méridionale. Seules la Numidie, la Proconsulaire et la Byzacène restent ce qu'elles ont été à l'époque romaine. Ainsi, cette domination s'exerce dans le Maghreb central, l'ancienne province romaine d'Afrique. Dans le Maghreb Extrême, Byzance ne contrôle qu'une étroite bande côtière allant de Ceuta à Tanger. Le reste du Maghreb est divisé en principautés, fédérations de tribus ou royaumes⁸ indépendants du pouvoir byzantin.

⁷ C'était une organisation du terrain en profondeur, comprenant des fossés, des murailles qui barraient les cols, des tours de guet, des fermes fortifiées et des garnisons établies dans des *castella*

⁸ Les zones indépendantes de toute ingérence byzantine sont situées parfois très loin des positions byzantines, dans les anciennes Maurétanies Césarienne et Tingitane. Elles connaissaient depuis

Cette irruption de la vie nomade dans l'Afrique « utile » devait avoir des conséquences incalculables. La conquête du Maghreb par les souverains byzantins accentua la turbulence des tribus berbères farouchement opposées à la domination de Constantinople. Ainsi, dès 533, la politique de Justinien I^{er} renfermait en elle-même les germes d'une nouvelle révolte berbère.

Pour l'historien Byzantin Procope (1856, pp. 217-219) :

La cause de ce désastre fut la politique de Justinien⁹, qui ne sut pas, après la victoire obtenue dès l'abord sur les Bandiles s'assurer la domination du pays, en montrant une protection bienveillante envers les sujets par la sécurité accordée à leurs intérêts, de respecter tout ce qu'il y avait de bon. Au contraire, il rappela aussitôt Bélisaire¹⁰ sans

l'année 429, une indépendance absolue. On retrouve donc ici une des données essentielles de l'histoire du Maghreb classique : la vocation au morcellement et aux rivalités territoriales, dès l'instant qu'une force centralisatrice a disparu. Le fractionnement politique obéit alors aux impératifs géographiques. On connaît malheureusement assez mal la morphologie de ce Maghreb indépendant post-romain. De grandes confédérations sociopolitiques y forment quelques royaumes, que seules de rares illusions littéraires ou les hasards de l'archéologie nous ont révélés. La Maurétanie césarienne échappe à la conquête byzantine. Elle connaît une symbiose apparemment réussie entre Romains et Berbères. C'est ainsi que, vers 508, le chef berbère romanisé Masuna se déclare « roi des Berbères et des Romains », entre la Moulouya et l'embouchure du Chélif. Les troupes romaines d'occupation laissées sur place se sont accommodées de la vie des Berbères. Les Berbères, de leur côté avaient cédé au mirage du prestige de l'empire romain. Un peu plus tard, dans l'Aurès, le règne d'un certain Masties, « dux pendant soixante-sept ans ; *imperator* pendant quarante ans ». La ville de Tiaret, ancienne citadelle du limes romain, admirablement placée à la charnière des mondes nomade et sédentaire, a certainement été, dès le V^{ème} siècle, la capitale d'une dynastie, dont les vestiges témoignent encore la puissance. Enfin, pendant les VI^{ème} et VII^{ème} siècles, existent en Maurétanie Tingitane, au nord du Maroc actuel, une principauté indigène dont les inscriptions de Volubilis et le mausolée et Souk el-Gour attestent la vitalité. Dans le plus des cas, l'organisation sociopolitique révèle une structure qui n'est ni sommaire ni anarchique. Des institutions originales y conjuguent les traditions berbères et le modèle administratif romain. Maures et Romains se trouvent associés, formule qui, très certainement implique une collaboration entre éléments paysans, non romanisés, et citadins, issus de plusieurs siècles d'influence latine.

⁹ Empereur Byzantin (527-565), Justinien I^{er} (482-565) dit Le Grand qui étend la domination de Byzance à l'Occident, embellit Constantinople et parachève la codification de la loi Romaine. Son nom en Latin est *Flavius Petrus Sabbatius Justinianus*. Né en Illyrie, neveu de l'empereur Justin I^{er}, Justinien fit ses études à Constantinople. En 518, il devient l'administrateur de Justin, qui le choisit pour successeur. Il épouse Théodora, une ancienne actrice, en 523. Après la mort de son oncle qui l'a associé à l'Empire la même année, en 527, Justinien devient empereur. Presque immédiatement après son accession au trône, Justinien s'emploie à reconstituer, tant sur le plan territorial qu'institutionnel et religieux, l'Empire Romain, dont la partie occidentale a été perdue au cours des invasions barbares du V^e siècle. L'intégrité de la partie orientale de l'Empire est assurée par la paix qu'il conclut avec le roi des Perses Chosroes I^{er} en 532. Les troubles internes sont jugulés par ses généraux. En 533, une armée impériale, dirigée par le général Bélisaire, partit à l'assaut des Vandales établis en Afrique du Nord (bataille de Gelimer), territoire qui fut réintégré à l'empire en 534.

¹⁰ Bélisaire, du grec Belisarios, né vers l'an 500 aux confins de l'Illyrie et de la Thrace, est un général de grande valeur. Soutien fidèle de l'empereur Justinien, il maintient l'intégrité de l'empire

aucune précaution, comme si ce général avait conspiré pour en usurper la souveraineté, et il l'exploita ensuite à sa discrétion pour pomper la substance de la Libye. Il y envoya en effet, des commissaires nombreux, chargés d'y frapper les plus lourds impôts, sans que les habitants en connussent même le principe. Il s'empara des meilleures propriétés. Il interdit aux Ariens (Ariens) l'exercice de leur culte (...) L'Italie n'était pas moins de trois fois plus peuplée que la Libye. Mais elle devint plus déserte encore d'habitants, sur toutes les parties de son territoire, a ainsi la preuve que la dépopulation fut incalculable... Toutes les fautes commises en Libye s'y renouvelèrent au grand jour. L'envoi des commissaires appelés Logothètes (contrôleurs) mit tout en combustion, et par ce procédé Justinien perdit aussitôt le fruit de la conquête.

La politique de l'empereur Justinien au Maghreb est très répressive à l'égard des populations berbères. Elle est basée sur une exploitation agressive des territoires conquis. Cette politique justinienne mise en œuvre par les gouverneurs byzantins au Maghreb suscite de nombreuses révoltes dans les tribus berbères, dont la neutralité a permis aux armées byzantines de mettre un terme à l'occupation vandale. C'est donc le non-respect, par les Byzantins, des accords¹¹ qui déclenche les révoltes des Berbères, auxquelles les conquérants byzantins proposent une reconnaissance de leur pouvoir. Dès lors, le Maghreb entre dans un nouveau conflit.

Outre la lutte contre les tribus berbères, l'instabilité du Maghreb byzantin s'accroît avec la montée en puissance des mouvements dits hérétiques.

romain d'Orient et reconquiert l'Occident. Vainqueur des Perses à Dara en 530, il a raison, en 532 avec Narsès, d'un soulèvement populaire connu sous le nom de sédition Nika (victoire en grec) à cause de son cri de ralliement. Il a à cette occasion l'appui de l'impératrice Théodora. Il reprend l'Afrique aux Vandales lors de la campagne de 533-534 puis affronte les Ostrogoths en Italie : la Sicile (535), Naples (536), Rome à l'issue du siège de 537-538 et enfin Ravenne en 540 tombent devant lui. Mais à Constantinople on complotait contre lui et l'appui impérial lui manquait pour sauver Rome en 544. Conscient des manœuvres visant à sa disgrâce, il obtient son rappel dans la capitale où il prend le commandement de la garde impériale et préserve la ville de la déferlante des Huns en 559. De nouveau impliqué à son corps défendant dans un complot puis réhabilité en 562, il ne retrouve jamais cependant un commandement important. Il meurt à Constantinople en mars 565.

¹¹ C'est au cours de la guerre vandalo-byzantine de 533, que les généraux byzantins signent avec les chefs berbères un traité garantissant une neutralité des tribus berbères dans le conflit entre Vandales et Byzantins. En retour, les Byzantins s'engagent à reconnaître les pouvoirs des chefs locaux. Les Byzantins confirment leur bonne volonté par l'envoi d'un sceptre d'argent doré, d'un diadème d'argent orné de bandelettes, d'un manteau blanc à agrafe d'or, d'une tunique blanche peinte et de brodequins brodés d'or, le tout accompagné de fortes sommes d'argent.

1.2. La lutte contre les mouvements herétiques

Les querelles théologiques sont un autre ferment de désordre. Elles ne furent pas moins fortes chez les Chrétiens d'Afrique que chez ceux d'Orient. L'Eglise, qui avait eu tant de mal à lutter contre le schisme donatiste, est affaiblie, dans le royaume vandale, par les persécutions, car l'arianisme est devenu religion d'Etat. En effet, De leur ancienne personnalité, les Vandales n'avaient pu garder que leur religion : un arianisme extrémiste et fanatique. Leur Christianisme simplifié, négateur du dogme trinitaire, avait en lui-même de quoi séduire les Berbères que leur tempérament inflammable n'avait que trop souvent portés à durcir leur foi d'un rigorisme outrancier en contradiction avec la mansuétude de l'Eglise dont la simplicité répugnait, en outre, aux distinctions subtiles de la théologie, et qui, au surplus, dans la solitude spirituelle à laquelle ils étaient maintenant condamnés, se trouvaient être ramenés ni par un pape avec lequel ils ne correspondaient plus, ni par des conciles dont les convocations ne les touchaient plus, à la stricte profession du symbole de Nicée. Sur les nouvelles terres du Maghreb, les Vandales semaient leur arianisme.

Le schisme de Donat, qui, à l'époque vandale, était si florissant, ne s'était à l'origine, infecté d'aucune hérésie. Il ne consistait en son principe que dans l'inexorable exclusion des apostats, par lui rejetés, sans possibilité de pardon hors de la hiérarchie ecclésiastique, retranchés de la Communauté chrétienne. Mais déjà au temps de Saint Augustin, qui s'est plaint de cette collision, les Donatistes avaient lié partie avec les Ariens, minoritaires comme eux, et ils n'avaient pas craint de falsifier les documents en circulation dans leurs sectes, pour faire croire au public qu'en 363, par exemple au concile de Sardique, les Ariens avaient approuvé leur séparatisme et reconnu son initiateur, Donat, comme le seul évêque de Carthage.

Sous le règne de Justinien I^{er}, de nouvelles dissensions religieuses éclatèrent. Il organisa, ainsi, une politique répressive contre les mouvements hérétiques :

Il y a dans toute l'étendue de l'empire romain, parmi les chrétiens, beaucoup de croyances réprouvées auxquelles on donne la qualification d'hérésies, telles que celles des Montanistes, des Sabbatians et tant d'autres, par lesquelles l'esprit humain a coutume de se laisser égarer. Justinien ordonna l'abandon de tous ces cultes, malgré leur ancienneté, et il punit ceux qui résistèrent à ses édits de l'incapacité de transmission de leurs patrimoines à leurs enfants ou à leurs parents, droit qui leur appartenait auparavant. Les temples de ceux qu'on appelle

hérétiques, et surtout de ceux pour qui la croyance d'Arius¹² était
un culte. (Procope, 1856, p. 135)

Depuis le début de son règne, Justinien n'avait cessé dans son discours d'associer ses projets politiques à des justifications religieuses. La reconquête du Maghreb en 533, avait été lancée pour des motifs religieux. L'empereur avait invoqué songes et apparitions saintes pour prendre sa décision. Pour Justinien, l'opération de reconquête avait une vocation missionnaire, à savoir combattre les Vandales ariens et les Berbères qui les avaient suivi dans leur hérésie. Par la suite, lorsqu'on passa de la guerre vandale aux guerres libyques, la thématique de la Croisade réapparut dans la propagande byzantine, en se tournant cette fois contre la propagande berbère. Toute cette propagande tend à assimiler tous les adversaires de l'Empire à des ennemis du Christ. Certes, ce souci n'avait jamais été absent des pensées de l'Empereur depuis la reconquête. Mais l'obligation d'agir dans l'urgence qu'avaient connue ses généraux jusque-là, et le principe assez flou d'un refoulement des Barbares aux extrémités du monde, n'avaient jamais permis d'en envisager réellement sa mise en pratique. A partir de 548, le contexte changea. Les Byzantins, après les coups portés aux tribus, pouvaient croire en une paix durable. Justinien savait, à cet effet, que les refuges sahariens de ses ennemis n'étaient jamais éloignés et qu'ils ne puissent permettre un jour leur retour inopiné. Il fallait donc concevoir une politique à long terme qui pouvait neutraliser le danger maure. La christianisation devint donc l'instrument le plus efficace : « (...) et là vivent des Maures qui ont été en paix avec les Romains depuis des temps anciens. Tous ont été soumis par l'empereur Justinien, et ils ont adopté volontairement le christianisme. » (Procope, 1990, 9-11)

De manière prévisible, la Tripolitaine, principal foyer d'agitation maure depuis 544, fut le terrain d'expérimentation privilégiée. Pour que le projet byzantin de missions politiques réussisse, il fallait cependant l'appui de l'Eglise. Il fut acquis sans problème. Les Maures du désert

¹² L'Arianisme du nom d'Arius, prêtre d'Alexandrie au début du Vème siècle, qui est traditionnellement considéré comme le père cette hérésie, est une réflexion doctrinale visant à approfondir le dogme chrétien de la Trinité et à éclairer le problème des relations, à l'intérieur de l'être de Dieu, des trois personnes, Père, Fils et Esprit. Ce courant de pensée déclaré hérétique au concile de Nicée en 325, est né en réaction contre les théories "monarchianisantes" qui, dès le IIème siècle, tendaient à absorber la personne du Fils dans celle du Père. C'est pour lutter contre toute résurgence de ce sabellianisme, qui entendait préserver l'unité divine, qu'il convenait de distinguer soigneusement les trois hypostases divines. Cette doctrine, niant la divinité du Christ, survit parmi les peuples Barbares et disparaît aux VI^{ème} et VII^{ème} siècles. Sur l'arianisme, Voir H.-I. Marrou, « L'arianisme comme phénomène alexandrin » in *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 117 e année, N. 3, 1973, pp. 533-542 ; P. Nautin, 1947, « Deux interpolations orthodoxes dans une lettre d'Arius », *Analecta Bollandiana*, vol. 67, pp. 131+141.

libyen étaient en effet les plus puissants et les plus obstinés des païens au Maghreb au VI^{ème} siècle. Ils s'inscrivaient, à ce titre, dans cette catégorie de Barbares dangereux dont Saint Augustin ne croyait pas la conversion possible de manière spontanée. La pacification était pour ce type d'individus le préalable nécessaire à l'évangélisation.

Face à la politique répressive de Byzance, la coalition berbéro-vandale s'organise pour mettre un terme aux agissements des gouverneurs byzantins.

2. Les résistances berbères à l'occupation byzantine

Les résistances berbères se manifestent à la fois au plan politique, par un soulèvement cordonné des tribus et au plan religieux, par le refus de l'orthodoxie chrétienne prônée par les souverains de Constantinople.

2.1. Le soulèvement des tribus contre le pouvoir byzantin

La guerre contre les Berbères obéit à un schéma simple : une guerre de pillage et de destruction. Aussi bien pendant la période romaine qu'à l'époque byzantine, les campagnes et les villes semblent complètement désarmées contre les Berbères. Cette vulnérabilité, selon P. Richardot (2009, pp. 129-158), tient au faible contingent militaire entretenu sur place et parce que les Maures sont les garants ordinaires de la paix. Ainsi, en 535, face à l'arrivée des Byzantins, la stratégie politique des tribus d'Antalas, de Cubina et de Lautas avait été surtout défensive. L'entrevue de l'automne 533 avait été une tentative de faire accepter par le nouveau pouvoir les conquêtes territoriales réalisées à l'époque vandale, contre une reconnaissance de souveraineté. La révolte de 534-535, contre la volonté d'expulsion affichée par les Byzantins, avait visé de même à sauvegarder ces conquêtes que seul Antalas avait pu provisoirement conserver.

Le contexte de l'insurrection de 544-548 est nettement différent. Dès le début, en effet, le rapport de forces fut modifié par l'arrivée des Berbères Louata. De ce fait, une fois formée, la coalition berbère accumula les succès. Solomon, marchant vers Théveste contre les insurgés, fut battu et tué à Cillium probablement en juin 544. Hadrumète, la plus grande ville de Byzacène, tomba aux mains des Berbères quelques mois après. En 545, les Byzantins furent de nouveau défaits à Thacia, et leur déroute déclencha une crise à Carthage¹³.

Au cours de ces deux années, 544 et 545, la situation ne cessa d'évoluer favorablement pour les tribus berbères, leur donnant les moyens d'élaborer un véritable projet politique. A l'automne 546, Jean Troglia mena contre les Berbères une campagne, soit une quinzaine

¹³ Le *dux* de Numidie, Cuntarith, organisa un coup d'état contre le successeur de Solomon, Areobindus et il s'entendit pour cela avec les insurgés berbères en 545.

d'années à peine après la reconquête des terres romaines par Bélisaire. Ces quinze années avaient été déjà troublées par plusieurs dissidences au théâtre plus ou moins étendu, celle de Laudas dans l'Aurès en 539, ou celle d'Antalas en 544-545. (J.-M. Lassère, 1984, pp. 163-178). La toute nouvelle autorité de Justinien ne fut donc pas acceptée surtout en Byzacène. Dès lors, il chargea Jean Troglita d'écraser la révolte berbère¹⁴. L'échec des Berbères peut s'expliquer par leur nature particulière. Ch. Diehl (1898, p. 64) note que l'éternel manque d'union qui a, tout temps, faire avorter les soulèvements berbères, devait, comme il avait jadis servi les affaires de Rome, profiter aussi aux Byzantins. Selon Jordanès (2002, p. 51), « Les Maures ennemis furent vaincus par les Maures pacifiques. »

Pour Ch. Courtois (1992, p. 37), ce génie naturel de désagrégation des tribus berbères a animé toutes les époques de l'histoire maghrébine. En 544, Antalas, selon Procope (1990, p. 18), « conclut une alliance avec eux et il les conduisit contre Solomon et Carthage. »

Après la victoire de Cillium, les Berbères reprirent leur route vers Carthage, qui pouvait désormais leur paraître très accessible. Cette donne fut facilitée par la faiblesse des Byzantins qui avaient détruit l'éphémère royaume vandale et reconquis une partie de l'Afrique (533). Mais l'Afrique byzantine n'était plus l'Afrique romaine. Depuis deux siècles, l'Afrique était la proie de l'anarchie. Tous les ferments de désorganisation et de destruction économique s'étaient rassemblés. Depuis le débarquement des Vandales en 429, la plus grande partie des anciennes provinces échappait à l'administration des États héritiers de Rome. Le royaume vandale en Afrique, ne s'étendait qu'à la Tunisie actuelle et à une faible partie de l'Algérie orientale limitée au sud par l'Aurès et à l'est par le méridien de Constantine.

La politique berbère des Byzantins se fonda sur trois principes. Le premier principe apparemment négligé depuis la mort de Solomon, fut la négociation avec certaines tribus, pour les détacher ou les éloigner de la coalition, et en faire des alliés. A cet effet, Corippe (1899, p. 447) affirme que « Ceux qui se sont joints à nous et que nous croyons être des amis paisibles sont aux aguets (...) Si les Romains sont vainqueurs, ils se font leurs serviteurs ; et seule la fortune du vainqueur les rendra fidèles, ainsi que la crainte qu'ils auront conçue. »

¹⁴ Le choix de Jean Troglita par l'empereur Justinien peut s'expliquer par sa grande expérience du monde berbère, et surtout parce qu'il avait été amené, de par ses fonctions auprès de Solomon en 534-535, puis en Tripolitaine, à connaître de près les deux grands groupes de Berbères insurgés. Il ajouta à ces avantages des qualités de stratège qui lui permirent, dans les premiers de son commandement, de remporter un succès éclatant. A une armée réorganisée et peut-être renforcée de quelques unités arrivées avec lui, il sut en effet joindre des forces maures qui, quelques mois avant, soutenaient encore la rébellion.

Dès l'été 546, Jean Troglita¹⁵ réussit ainsi à ramener Cusina dans son camp, alors même que Laudas, en Numidie méridionale, rejoignait l'insurrection. En 547, Cusina fut aux côtés de Jean Troglita dans la grande expédition vers la Tripolitaine, pour briser le soulèvement dirigé par Carcasan. L'ampleur de ces ralliements et leur rôle décisif dans le succès final de Jean Troglita en 548 fut indiscutable car il « s'allia à toutes sortes de Maures ».

En plus de ces ralliements de tribus berbères à leur cause, les Byzantins signent des traités d'alliance avec d'autres tribus. (Y. Moderan, 2003, pp.607-677).

La politique d'alliances ne pouvait donc avoir qu'une extension limitée. Mais ceux qui en étaient exclus ne devaient pas nécessairement être considérés comme des ennemis irréductibles car pour Corippe (1899, p. 447), « La piété romaine (...) ne se presse pas d'anéantir au combat une tribu telle qu'elle soit si ceux qui constituent celle-ci regrettent les guerres et si soumis, ils demandent des traités, le pardon et la paix. »

Les Byzantins s'employèrent à distinguer deux catégories parmi les tribus : celles dont ils croyaient encore possible la soumission, et celles pour lesquelles, ils n'envisageaient que la destruction ou l'expulsion lointaine. En agissant ainsi, les Byzantins montraient tout leur réalisme. Ils cherchaient avant tout à diviser la puissante confédération berbère. Par ailleurs, leur attitude fut intransigeante vis-à-vis des Berbères récalcitrants venus de Syrté. Leur établissement en Byzacène étant exclu, ils devaient impérativement regagner la Tripolitaine.

Au début du VII^{ème} siècle, la situation s'empire avec le complot d'Héraclius. Cette rébellion contre Phocas se traduisit effectivement par l'envoi de deux armées vers Byzance ; l'une par voie terrestre, qui eut pour premier objectif la soumission de la Pentapole. L'autre par voie navale directement contre Byzance :

Les habitants de la Tripolitaine d'Afrique qui aimaient Héraclius et haïssaient Phocas firent venir des Barbares sanguinaires ; et ils attaquèrent le général Mardios, et ils voulaient le tuer, ainsi que deux autres généraux Ecclésianos et Isidore (...) ils

¹⁵ Jean Troglita est un général byzantin, victorieux des Berbères dans les années 540 et héros de la Johannide de Corippe. Né probablement aux alentours de 500 dans une ville de Thrace, il servait dans la première armée byzantine qui, sous le commandement de Bélisaire, débarqua à la fin d'Août 533 sur les côtes du Maghreb central et d' »fit les Berbères en deux batailles, en septembre et décembre de la même année. Après le départ de Bélisaire en 534, Jean demeura sous les ordres de Solomon, et il se trouva mêlé à presque tous les conflits avec les Berbères qui marquèrent les premières années des nouvelles provinces impériales : soulèvement des tribus de Byzacène en 534 et 535 sous la conduite de Cusina, guerre en Numidie contre Laudas, chef des peuples de l'Aurès en 535, mutinerie en 536 du Byzantin Stotzas, appuyée par Laudas en 537.

tournerent leurs armes contre la province d'Afrique, puis ils s'enrôlèrent sous les drapeaux d'Héraclius l'ainé. (J. De Nikiou, 1883, p. 541).

La Tripolitaine, depuis la création de l'exarchat sous Maurice, était rattachée administrativement au diocèse d'Égypte. Héraclius n'y avait donc pas autorité. Il ne put donc intervenir que lorsqu'elle se souleva en sa faveur. Le moyen employé par les Tripolitains pour ce soulèvement fut l'appel des Barbares sanguinaires qu'ils ne parvinrent pas dans un premier temps, à contrôler. Le cumul des deux événements, soulèvement des cités et troubles introduits par les Berbères, justifia l'intervention rapide d'Héraclius en Tripolitaine. Et c'est alors que dans un second temps, écrit Y. Moderan (2003, pp. 645-681), il obtint moyennant un engagement financier, le ralliement des tribus et qu'il les lança dans une offensive navale avec ses propres troupes contre Byzance.

Héraclius réussit aussi à négocier une alliance avec d'autres Berbères, originaires de Pentapole, province où il n'avait pas autorité et qui ne manifestait aucune volonté de le suivre. Héraclius utilisa les Berbères pour organiser une seconde expédition terrestre contre la Pentapole elle-même et de là vers Byzance :

Héraclius¹⁶ (alors Exarque d'Afrique) leva l'étendard de la révolte ; il distribua beaucoup d'argent aux Barbares de la Tripolitaine et de la Pentapole et les détermina à l'aider dans la guerre. Puis il appela auprès de lui son lieutenant nommé Bônôkis avec 3000 hommes et un grand nombre de barbares et les fit partir pour la Pentapole où ils devaient l'attendre. (J. De Nikiou, 1883, p. 541).

Par ailleurs, les difficultés de Byzance au Maghreb étaient aussi marquées par des querelles religieuses incessantes.

2.2. La lutte contre l'orthodoxie religieuse

Quand après la reconquête byzantine, furent réaffichés contre les Donatistes, les anciens édits persécuteurs, il était fatal que la proscription les rapprochait à nouveau des Ariens. Alors, les schismatiques et les hérétiques, les Berbères et les Vandales, mêlés au sein d'une même paysannerie et visés par les coups d'une même orthodoxie, lui ont

¹⁶ La prise du pouvoir, à Constantinople, par Héraclius, se fait dans des circonstances calamiteuses. C'est à Carthage qu'Héraclius prépare son complot contre les autorités de Constantinople. En effet, accusé d'incompétence face à ses nombreuses défaites face aux armées perses, l'empereur byzantin Phocas, trahit par ses ministres, est assassiné. Le 5 octobre 610, le patriarche de Constantinople, Sergius couronne Héraclius empereur. Son règne dure de 610 à 641.

opposé un front commun, où forcément les divergences doctrinales se sont rapprochées. Ce n'est assurément pas un hasard si le réveil explosif du Donatisme en Numidie, dont retentit à la fin du VI^{ème} siècle, la correspondance de Saint Grégoire le Grand, coïncide dans le temps avec l'absorption des Vandales par les Berbères. Ainsi, même après leur mort collective, les Vandales ont, au Maghreb, poursuivi leur œuvre désorganisatrice.

La reconquête byzantine fut, en ce domaine, encore plus désastreuse. Elle réintroduisit en Afrique de nouvelles querelles sur la nature du Christ : le Monophysisme¹⁷ et la querelle des Trois Chapitres¹⁸, sous Justinien, ouvrent la période byzantine en Afrique. L'orthodoxie triomphe certes à nouveau dès le règne d'Hildéric¹⁹. Les listes épiscopales du Concile de 525 révèlent combien l'Eglise d'Afrique avait souffert pendant le siècle qui suivit la mort de Saint Augustin. Non seulement de nombreux évêchés semblent avoir disparu, mais surtout le particularisme provincial et le repliement accompagnent la rupture de l'Etat romain. La tentative de conciliation proposée par Heraclius, le monothélisme²⁰, à son tour condamné comme une nouvelle hérésie, clôt

¹⁷ Terme d'origine grecque désignant dans le cadre des discussions relatives à la divinité et à l'humanité du Christ, un courant doctrinal complexe qui refusait les termes ou la réalité, de la définition du concile œcuménique de Chalcédoine en 451. Selon ce concile, le Christ, à la fois vrai Dieu et homme véritable, est néanmoins une seule personne en deux natures unies sans mélange et sans confusion. En refusant de parler de deux natures dans le Christ, les Eglises orientales se réclament de la fidélité à la formulation de saint Cyrille d'Alexandrie, pour qui il n'y a en Jésus, après l'union de la divinité et de l'humanité, qu'une seule nature. Sur le monophysisme, Voir j. Lebon, 1909, *Le monophysisme sévérien : étude historique, littéraire et théologique sur la résistance monophysite au concile de Chalcédoine jusqu'à la constitution de l'Eglise jacobite*, Lovanii, J. Van Linthout, 24p.

¹⁸ Au sein de l'Eglise d'Orient, une querelle éclate entre la doctrine orthodoxe, consacrée par le concile de Chalcédoine (451), selon laquelle coexistent chez le Christ deux natures, l'une divine et l'autre humaine, et l'enseignement monophysite qui affirme la divinité du Christ. La question théologique se double d'enjeux politiques. Si l'empereur Justinien condamne le monophysisme, il s'aliène les provinces monophysites de Syrie et d'Egypte. En 544, Justinien tente un compromis, en promulguant un édit qui condamne trois écrits, ou chapitres, auxquels s'opposent les monophysites. Le premier chapitre condamne Théodore de Mopsueste, tandis que les deux autres condamnent les écrits jugés pro-nestoriens de Théodore de Cyr et la lettre adressée par l'évêque d'Edesse, Ibas, à Mari. La condamnation se heurte à une vive opposition en Occident et donne lieu à la querelle des Trois Chapitres. Cette querelle provoque une grande hostilité dans les provinces que Justinien venait de conquérir alors que les monophysites, plus divisés que jamais, campèrent sur leurs positions. A cet effet, Voir C. Sotinel, 2008, « Mémoire perdue ou mémoire manipulée : le Liber Pontificalis et la controverse des Trois Chapitres » in *L'usage du passé entre Antiquité tardive et Haut Moyen Âge. Hommage à Brigitte Beuard*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 59-76 ; R. Devreesse, 1931, « Le début de la querelle des Trois-Chapitres : la lettre d'Ibas et le tome de Proclus », *Revue des Sciences Religieuses*, tome 11, fascicule 4, pp. 543-565.

¹⁹ A cet effet, Procope, *Anecdote : histoire secrète de Justinien*, Op.Cit., p. 136 note que « Les empereurs précédents les avaient toujours respectés. Beaucoup de citoyens, et des plus recommandables, en y consacrant leur industrie, en tiraient leurs moyens de subsistance.

²⁰ Au début du VII^{ème} siècle, dans l'espoir de ramener les monophysites à l'unité, le patriarche Sergius de Constantinople forgea un compromis doctrinal n'attribuant plus qu'une volonté, la

cette même période. En effet, après avoir repris, en 628, l'Égypte aux Perses Sassanides, l'empereur Héraclius confie le gouvernement de la province à Cyrus, patriarche d'Alexandrie. Or la province est en proie à de profondes dissensions, car, écrit R. Mantran (1969, p. 103) la population, copte dans une large majorité, supporte mal l'oppression religieuse du patriarche d'Alexandrie qui veut la ramener dans le giron de l'orthodoxie :

(...) Mais les habitants des campagnes, trouvant ce changement impie, résolurent tous de s'opposer aux prédicateurs de la conversion. Beaucoup d'entre eux furent mis à mort par les séditeux (persécuteurs). Bien d'autres se suicidèrent, dans la croyance stupide par où ils étaient qu'ils mouraient pour leur religion. La plupart, abandonnant leur patrie, se réfugièrent ailleurs. (Procopé, 1856, p. 135).

A la veille de la conquête arabe, cette nouvelle hérésie qui éclata au Maghreb était le monothélisme. Cette nouvelle doctrine trouve un appui en la personne de l'empereur Héraclius; celui-ci, pour gagner les monophysites, prend publiquement parti en faveur de cette doctrine. Dès lors, éclate un conflit ouvert entre l'empereur et la chrétienté au Maghreb. Cette situation se complique davantage avec l'arrivée au Maghreb de moines monophysites, chassés d'Égypte par l'invasion arabe. Leur ardeur de prosélytisme, trempée par la persécution et la vertu du martyr, les mobilise, d'autant plus que le fils d'Héraclius, Constantin III, leur laisse toute liberté de pratiquer leur hérésie. Les conversions qu'ils multiplient scandalisent les orthodoxes et les détachent de plus en plus de l'empereur.

L'arrivée au pouvoir de Constant II en 645 marque un tournant dans ce conflit entre l'épiscopat maghrébin et l'empereur de Constantinople. Dès lors, avec l'appui de la grande majorité de la population chrétienne et des tribus berbères, l'exarque Grégoire se fait proclamer empereur à Carthage, créant ainsi une scission dans l'empire. (C.-A. Julien, 1951, p. 276).

Conclusion

En 533, le Maghreb vandale est conquis par Justinien Ier, Empereur de Byzance. Dès 535, les abus des exarques provoquent les premières révoltes berbères contre l'occupation byzanto-chrétienne. Ces révoltes s'intensifient au cours du VI^{ème} siècle et connaissent un pic avec

volonté divine, au Christ : le monothélisme. Ce compromis fut finalement dénoncé par Sophrone de Jérusalem et Maxime le Confesseur. Sur le monothélisme, Voir V. Grumel, 1928, « Recherches sur l'histoire du monothélisme », *Echos d'Orient*, tome 27, n° 149, pp. 6-16.

la rébellion de l'exarque Héraclius dans la première moitié du VII^{ème} siècle. Le désordre généralisé résultant des turbulences des tribus berbères s'accroît avec les querelles idéologiques eu égard à la volonté des souverains de Constantinople de mettre un terme aux hérésies qui foisonnent dans l'empire. Ces crises politiques, sociales et religieuses favorisent, dans la seconde moitié du VII^{ème} siècle, la conquête du Maghreb par les armées arabo-musulmanes.

Sources et bibliographie

Sources

- CORIPPE, 1899, *Johannide*, traduction française intégrale par J. Alix, Revue tunisienne.
- JORDANES, 2002, *Histoire de Rome : de Romulus à Justinien, 753 av. – 552 ap. J.-C. ; suivie de l'Histoire des Goths*, Sources de l'Histoire européenne, Clermont-Ferrand, Editions Paléo.
- NIKIOU Jean De, 1883, *Chronique*, éd. Et trad. par H. Zotenberg, notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale, XXIV.
- PROCOPE, 1856, *Anecdote : histoire secrète de Justinien*, traduite par M. Isambert, Paris.
- PROCOPE, 1990, *La guerre contre les Vandales*, Trad. D. Rouques, Paris.

Bibliographie

- CAMPS Gabriel, 1983, « Comment la Berbérie est devenue le Maghreb arabe », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, No. 35, pp. 7-24
- COURTOIS Charles, 1955, *Les Vandales et l'Afrique*, Paris, Arts et métiers graphiques.
- COURTOIS Charles, 1942, « De Rome à l'Islam », *Revue Africaine*, LXXXVI, Rome, pp. 25-55.
- DEMOUGEOT Emilienne, 1979, *La formation de l'Europe et les invasions barbares : de l'avènement de Dioclétien (284) à l'occupation germanique de l'empire romain d'Occident (début du Ve siècle)*, 2 volumes, publié par Aubier.
- DIEHL Charles, 1898, *L'Afrique byzantine*, Paris, E. Leroux
- FOURNIER Georges, 1970, *L'Occident de la fin du V^{ème} siècle à la fin du IX^{ème} siècle*, Paris, A. Colin.
- HALPHEN Louis, 1948, *Les Barbares ; des grandes invasions aux conquêtes turques du XI^e siècle*, Paris, PUF.
- JULIEN Charles-André, 1951, *Histoire de l'Afrique du Nord : Tunisie-Algérie- Maroc*, Tome 1 : Des origines à la conquête arabe (647 après Jésus-Christ), Paris, Payot.

- LASSERE Jean-Marie, « La Byzacène méridionale au milieu du VI^{ème} siècle pC d'après la *Joannide* de Corippus, *Pallas*, 31, *Epopée-Tragédie-Antiquité tardive*, pp. 163-178.
- MANTRAN Robert, 1969, *L'expansion musulmane VII^e-XI^e siècle*, Paris, PUF, nlle Clio.
- MODERAN Yves, 2003, « L'Empire et les Maures, de la victoire de 548 à la conquête arabe », *Les Maures et l'Afrique romaine (IV^e-VII^e siècle)*, Publications de l'Ecole française de Rome, pp. 645-681.
- MODERAN Yves, 2003, « La grande guerre libyque », *Les Maures et l'Afrique romaine (IV^e-VII^e siècle)*, Publications Ecole Française de Rome, pp. 607-644.
- RICHARDOT Philippe, 2009, « La pacification de l'Afrique byzantine 534-546 », *Institut de Stratégie Comparée*, No. 93-94-95-96, pp. 129-158.

LE DESTIN DANS LE MONDE ROMAIN, A TRAVERS LA LITTÉRATURE LATINE DE L'ÉPOQUE RÉPUBLICAINE

OBIANG NNANG Noël Christian-Bernard*

Résumé

Le monde antique romain est noyé dans le polythéisme et en tire les substances pour expliquer tous les événements et le parcours des citoyens de l'empire. Les expressions sont nombreuses dans les textes qui prouvent cette assertion. Les termes, tels que destin, *Fortuna* sont légions dans les textes pour comprendre que le déroulement de la vie d'un citoyen romain est lié aux interprétations des auspices et autres haruspices. Ces termes ont leurs équivalents dans le monde grec, et nous ne manquerons pas d'en faire état dans notre étude, afin d'expliquer l'intérêt que les Romains portent aux procédés divinatoires dans leur destinée. Ainsi, nous évoquerons entre autres les auspices, les livres sibyllins et l'haruspicine, notions importantes dans la littérature latine à Rome à l'époque républicaine.

Mots-clés : destin, *Fortuna*, *divinatio*, *fatum*, auspices, haruspices

Abstract

The ancient Roman world is drowned in polytheism and draws the substances to explain all the events and the course of the citizens of the empire. There are many expressions in the texts which prove this assertion. Terms, such as destiny, *Fortuna* are legion in the texts to understand that the course of the life of a Roman citizen is linked to the interpretations of auspices and other haruspices. These terms have their equivalents in the Greek world, and we will not fail to mention them in our study, in order to explain the interest that the Romans take in divinatory procedures in their destiny. Thus, we will mention among others the auspices, the Sibylline Books and the haruspicine, important concepts in Latin literature in Rome during the Republican era.

Keywords: destiny, *Fortuna*, *divinatio*, *fatum*, auspices, haruspices

Introduction

Le Petit Robert définit le destin comme « *L'ensemble des événements contingents ou non qui composent la vie d'un être humain, considérés comme résultant de causes distinctes de sa volonté* » (J. Rey-Debove, 2006, p.723). Que renferme ce terme dans l'Antique gréco-romaine souvent assimilé à la *divinatio* ? Cette notion apparaît chez certains auteurs anciens. En effet, le terme *divinatio* n'apparaît pas avant Cicéron, vers 44/43 av. J.-C., qui l'emploie pour la première fois et le définit en ces termes : « C'est une opinion ancienne qui remonte

* Université Omar Bongo (Gabon) ; Email : obiangnnangnoel@gmail.com

aux temps héroïques et que renforce l'approbation unanime du peuple romain et de toutes les nations, qu'il y a parmi les hommes une manière de divination, appelée par les grecs mantike, c'est-à-dire un pressentir l'avenir »¹. Ce vocable est alors utilisé comme un terme générique pour désigner l'ensemble des pratiques divinatoires (A. Lisdorf, n°21).

L'attitude des Romains face à la divination diffère de celle des Grecs dans le sens où, soucieux de préserver la *pax deorum* (sans laquelle la Cité ne pouvait assurer son destin) ils ont certes développé un système divinatoire précis et complexe, qui commandait toute leur vie, mais ils n'ont montré aucun intérêt pour la divination inspirée, qui est à leurs yeux peu admissible et dangereuse pour la cité. Ainsi, si l'on devait définir la divination romaine en une phrase, nous répondrions simplement à la question suivante : comment et à l'aide de quoi les Romains, à l'exemple des Grecs, prédisent et perçoivent-ils leur destin ou leur avenir? Répondre à ces interrogations consiste à analyser certains termes grecs ou latins tels que *Fatum* (destin), *divinatio* (divination), *Fortuna* (déesse Fortune), *Moïra* (destin, part de chacun, portion ou le lot, en grec ancien), *Parca* (destin personnifié)

1. Le *Fatum*

Il est l'expression latine de la *Moira* grecque. Ce terme vient du verbe *fari* qui signifie *parler*. Il désigne la parole divine, qui annonce et représente l'avenir, et exprime en cela la volonté des dieux. Ce terme signifie aussi la « destinée ». Tout comme en Grèce, la destinée se définit à travers trois personnifications : *Parca*, qui protège l'enfant lors de son entrée dans la vie, et *Nona* et *Decuma*, respectivement 9^e et 10^e mois de vie. Ces trois éléments forment une action permanente et décisive dans la destinée de chaque individu. Pendant la période républicaine à Rome, pour les assimiler aux Moires grecques, les Romains ont remplacé *Parca* par *Morta*, qui représentait le trépas, de telle sorte que les Parques présidaient au début et à la fin de la vie humaine (L. Preller, 1884, p.382-383). Elles sont aussi appelées *Fata* (à Rome, elles étaient présentes sur le *Forum romanum* sous les traits de trois statues appelées *Tria Fata* ; les trois «Destinées») (I. Aghion et alii, 1994, p.224). Elles représentent le génie individuel ; elles « filent » la vie de l'être qui vient au monde, de sa naissance à sa mort (M.C. Howatson (ss la dir.), 1993, p.725-726). Le *fatum* traduit alors la volonté immuable fixée par les Parques, et à laquelle sont soumis les dieux eux-mêmes (N. Hecquet-Notin, 2003, p.19) ; Junon avoue, à la fin de l'*Enéide*, son impuissance à détourner Enée de sa mission en ces termes :

¹ Cicéron, *De la divination*, I, 1.

Et nunc cedo equidem pugnasce exosa relinquo. Illud te, nulla
fati quod lege tenetur, pro Latio obtestor, pro maiestate tuorum
(...) ²

Et maintenant je me retire, oui, et je quitte ces combats que je
hais. Mais cela que n'empêche aucune loi fatale, je l'implore de
toi pour notre Latium et pour la majesté des tiens (...).

La conception romaine du *fatum* est fortement marquée par l'empreinte grecque, dont les théories sur le destin émanent surtout de l'école stoïcienne. Les pères du Portique³, Zénon de Kition et surtout Chrysippe de Tarse ont fait du destin un problème central de la philosophie, en insistant sur son caractère fataliste (J.-B. Gourinat, 2018, p. 2073-2075). Ainsi, selon les dires de Plutarque, Chrysippe définit le destin comme « la raison du monde ou la loi qui régit ce qui dans le monde est administré par la providence, ou bien la raison selon laquelle s'est produit, se produit, se produira ce qui se produit ». ⁴ Le destin, bien loin d'exclure le principe de causalité, le suppose dans son essence même, comme nous le dit Cicéron dans son traité *De la divination* :

J'appelle destin ce que les Grecs appellent heimarménè, c'est-à-dire l'ordre et la série des causes, quand une cause liée à une autre produit d'elle-même un effet. (...) On comprend dès lors que le destin n'est pas ce qu'entend la superstition, mais ce que dit la science, à savoir la cause éternelle des choses, en vertu de laquelle les faits passés sont arrivés, les présents arrivent et les futurs doivent arriver⁵.

Mais si ces causes externes déterminent l'homme à réagir et à prendre position, elles ne déterminent pas la nature de sa réaction (C. Paillard, 2003). Dans le *Traité du destin* de Cicéron, Chrysippe illustre cette distinction par l'exemple du « sabot et du cylindre » :

(...) Il faut que l'on chasse le sabot pour qu'il tourne ; mais une fois lancé, il continue à tourner de sa propre impulsion. Celui qui chasse le sabot le met en mouvement, mais ne lui donne pas sa volubilité. L'objet de la perception imprime et grave en quelque sorte son image en notre âme, mais notre consentement reste en notre pouvoir ; notre volonté reçoit, comme le sabot, une

² Virgile, *Enéide*, XII, 818-820.

³ Il s'agit d'un autre nom donné à l'école stoïcienne. Il est dû à la colonnade où Zénon dispensait son enseignement, sur l'Agora.

⁴ Plutarque, *Opinions des philosophes*, I, 28.

⁵ Cicéron, *De la divination*, I, 55.

impulsion du dehors ; mais c'est en vertu de sa propre nature, et spontanément, qu'elle suit cette impulsion. (...) ⁶.

Les individus réagissent différemment aux mêmes évènements, prouvant ainsi qu'ils sont la cause principale de leur devenir. Dès lors, l'homme échappe à la nécessité en tant qu'il réagit à l'impulsion du destin en fonction de sa nature propre. Le *fatum* est donc personnalisé par l'individualité de chacun : il suppose des hommes une certaine spontanéité, en ne déterminant pas leur destin indépendamment de leur nature. C'est donc en lui-même que l'homme trouve le principe de ses actions (G. Romeyer Dherbey (ss la dir.), 2005, p.248).

Pour résumer, nous pourrions nous appuyer sur les propos d'A. De Benoist (1980, p.332), qui dit :

Chez les Anciens, la notion de destin, de *fatum*, n'entraîne pas la soumission fataliste ou le renoncement ascétique. Au contraire, elle stimule le désir d'action. Le *fatum* est avant tout perçu comme un défi lancé à l'homme, un défi dont l'homme sait très bien par avance qu'il ne pourra jamais y satisfaire entièrement, mais qu'il doit cependant relever, car c'est en le relevant qu'il donne un sens à son existence. C'est parce qu'il y a une destinée que la réponse que l'homme peut tenter de lui opposer est, au sens propre, héroïque. C'est parce qu'il y a une destinée qu'il faut tenter de lui imprimer sa marque. En acquérant l'intuition de son destin, l'homme n'est pas moins libre ; il recouvre au contraire sa liberté fondamentale, qui est d'abord le privilège de consentir tout en agissant.

Mais il reste que dans l'histoire romaine les procédés divinatoires sont multiples et il convient d'en faire état en s'appuyant sur la déesse *Fortuna* qui occupe une place importante dans le destin des personnes dans l'antiquité gréco-romaine.

2. Les procédés divinatoires

2.1. *Fortuna*

Afin de mieux comprendre l'évolution historique de la déesse *Fortuna* et de son importance dans le destin des citoyens romains, nous voudrions retracer en grandes lignes l'histoire de la divination romaine.

En effet, l'étude des procédés divinatoires nous permettra de mieux cerner la mentalité dans laquelle se trouvaient les Romains lors de l'introduction en leurs murs de la déesse *Fortuna*. C'est une première étape qui nous semble nécessaire, car on ne peut étudier une divinité

⁶ Cicéron, *De la divination*, I, 55.

sans connaître au préalable les pratiques en usage au sein de la société dans laquelle elle s'insère ; Cicéron nous éclaire à cet effet :

(...) Qu'est-ce, en effet, que le sort, la chance, le hasard, l'évènement, sinon ce qui arrive et se produit de telle manière qu'il aurait pu arriver et se produire autrement ? De quelle manière donc ce qui arrive fortuitement, par l'aveugle hasard de la fortune versatile, peut-il être ressenti et prédit ? (...).⁷

Peu d'informations ont été conservées au sujet de la divination à l'époque archaïque romaine. Par contre, nous connaissons très bien cette démarche en ce qui concerne les deux derniers siècles de la République, et plus particulièrement au I^{er} siècle av. J.-C., notamment à travers le *De divinatione* de Cicéron. A cette époque, elle repose principalement sur cinq procédés : la consultation des livres sibyllins, la prise des auspices, l'extispicine, l'haruspicine, et parfois le recours à des oracles étrangers. Même Cicéron, tout réservé et critique qu'il a pu être à l'égard des mantiques (C. Saint-Germain, 2000, p.89), n'hésite pas à reconnaître dans son traité intitulé *De natura deorum*, que :

(...) Les haruspices distinguent beaucoup de signes, les augures prévoient beaucoup d'évènements ; beaucoup d'indications sont révélées par les oracles, les prophéties, les songes, les prodiges ; la connaissance de ces signes a permis la réalisation de beaucoup d'entreprises conformes aux aspirations et aux intérêts des hommes et a permis aussi de repousser bien des dangers. Ce pouvoir, ou cet art, ou cette faculté naturelle qui permet la connaissance de l'avenir, on ne peut douter que les dieux immortels l'ont accordée à l'homme, et à personne d'autre.

(...) Mais ce n'est pas seulement sur le genre humain dans son ensemble, c'est aussi sur chaque individu que les dieux font porter leur soin et leur providence.(...)⁸.

Néanmoins, les techniques proprement romaines (à savoir l'auspicine et l'extispicine), ne revêtent aucun caractère divinatoire dans le sens prophétique du terme ; elles se concentrent sur des projets humains ayant normalement lieu dans un futur proche, pour lesquels

⁷ Cicéron, *De divinatione*, II, 6, 15 : « [...] *Quid est enim aliud fors, quid fortuna, quid casus, quid eventus, nisi cum sic aliquid cecidit, sic evenit, ut vel non cadere atque evenire, ut vel aliter cadere atque evenire potuerit ? Quo modo ergo id, quod temere fit caeco casu et volubilitate fortunae, praesentiri et praedici potest ?* [...] ».

⁸ Cicéron, *La nature des dieux*, II, 65.

elles repèrent les signes manifestant l'approbation ou le désaccord des dieux (Y. Lehmann, 1999, p.189-192).

Nous citerons trois exemples tirés de Tite-Live et qui illustrent nos propos :

-« Comme Romulus avait consulté les augures avant d'organiser cette milice, Attus Navius, le plus célèbre d'alors, prétendit qu'on n'y pouvait rien changer ni rien ajouter sans obtenir l'autorisation des auspices »⁹.

-« Ce qu'il y a de certain, c'est que, dès ce moment, les augures acquièrent tant de crédit, et leur sacerdoce tant de considération, que, dans la suite, on n'osa plus rien entreprendre, ni dans la guerre ni dans la paix, sans les avoir préalablement consultés. Les assemblées du peuple, les levées de troupes, les délibérations les plus graves, étaient interrompues et ajournées si les oiseaux ne les approuvaient »¹⁰.

-« Mais Fabius ayant soin de prendre les auspices avant de sortir de Tarente, une première fois, puis une seconde, les oiseaux n'approuvèrent pas son projet »¹¹.

Il n'en va pas de même pour les techniques étrangères au monde latin et « importées » à Rome : les livres sibyllins et l'haruspicine étrusque offrent tous deux à leurs interprètes des images de l'avenir, qu'ils rendent dès lors influençable. A la suite de ces procédés, il convient de montrer l'importance des auspices et surtout des augures.

2.2. Les auspices

Ils sont pris par les magistrats avant tout acte public important et consistent en l'observation du vol et du cri des oiseaux, et plus tard, de l'appétit des poulets. Les magistrats sont secondés dans leur tâche par les augures qui, quant à eux, interprètent les observations faites (J. Scheid, 2007, p.96).

La prise d'auspices est soumise à deux obligations : le *templum* et l'énonciation des auspices. Le *templum* ou augure doit, d'une part, délimiter son champ d'observation et, d'autre part, énoncer les auspices qu'il souhaite effectivement retenir. En effet, les Romains distinguent deux types d'auspices : premièrement, ceux réclamés aux dieux volontairement à l'intérieur d'un *templum*, qui sont appelés *auspicia impetratiua*, et deuxièmement ceux qui se déclarent d'eux-mêmes, traduisant ainsi la volonté des dieux ; les *auspicia oblatiua*, qui sont en

⁹ Tite-Live, *Histoire romaine*, I, 36,3.

¹⁰ Tite-Live, *op.cit.*, I, 36, 6.

¹¹ Tite-Live, *op.cit.*, XXVII, 16, 15.

fait n'importe quel phénomène significatif ou dépassant la norme établie (Y. Lehmann, 1999, pp. 250-251).

Une des caractéristiques principales des auspices est qu'ils ne livrent pas de causes pour les événements passés et ne donnent pas non plus de pronostic sur l'avenir ; ils se concentrent simplement sur l'acte public à venir, qu'ils approuvent ou non (J. Champeaux, 2005, p. 212-213). Tite-Live nous en donne un exemple lorsqu'il relate la consécration par les auspices de Numa comme deuxième roi de Rome :

On le [Numa] fit venir et, à l'exemple de Romulus, qui avait pris les augures pour fonder Rome et y régner, il voulut que pour lui aussi on consultât les dieux. Alors, sous la conduite de l'augure (et depuis lors cette fonction honorifique est constamment restée une de ses attributions officielles), Numa se rendit à la citadelle et s'assit sur une pierre face au midi. L'augure prit place à sa gauche, la tête voilée et tenant de la main droite un bâton recourbé et sans nœud appelé lituus. De là, embrassant du regard la ville et la campagne, il invoqua les dieux, marqua dans le ciel les régions par une ligne tracée de l'est à l'ouest et spécifia que les régions de droite étaient celles du midi, les régions de gauche celles du nord; en face, aussi loin que ses yeux portaient leurs regards, il se fixa mentalement un point de repère. Puis, faisant passer le lituus dans sa main gauche, et plaçant la droite sur la tête de Numa, il fit cette prière : « Grand Jupiter, si la religion permet que Numa Pompilius, ici présent et dont je touche la tête, soit roi de Rome, donne-nous en des signes manifestes dans les limites que j'ai tracées ». Puis il énonça les auspices qu'il voulait obtenir. Dès qu'ils furent obtenus, Numa fut déclaré roi et descendit de la colline augurale.¹²

Mais l'interprétation des auspices laisse dès lors une grande place à la subjectivité, puisque tout un chacun peut y voir le signe qu'il attend comme témoignage de l'aval des dieux au sujet de l'entreprise qu'il veut mener.

De plus, les auspices étant l'élément formel pour qu'une décision soit rendue légitime, ils donnent lieu à de nombreuses querelles politiques. Ainsi, tout autre magistrat peut contester l'interprétation qui a été faite des auspices en annonçant un signe oblatif défavorable ou un vice de forme (R. Bloch, 1984, p.83-88). Mais au vu des nombreuses règles à respecter pour prendre les auspices, ils constituent sous la République un des fondements de la liberté publique. En effet, bien qu'ils garantissent la liberté d'action des magistrats, ils font également

¹² *Ibid.*

office de freins à celle-ci, à travers les limites qu'ils imposent (J. Scheid, 2007, p.100).

Mais à la fin de la République les choses changent de telle sorte que les auspices deviennent une composante du pouvoir personnel : il s'agit alors de dénoncer l'illégitimité des adversaires et de proclamer sa propre investiture en soulignant qu'on est seul apte à mettre en scène le soutien accordé aux Romains par les dieux. C'est ainsi que sous l'empire, l'enjeu des auspices s'est totalement déplacé, et ne concerne plus désormais que l'affirmation de la légitimité ou non du Prince alors en place.

2.3. Auguria oblativa et prodiges

Les auspices « oblatifs » sont des événements surprenants, interprétés comme faisant part de la volonté divine, qui se produisent journellement et qui peuvent être observés par tous. Les prodiges, par contre, n'existent qu'à partir du moment où ils ont été reconnus comme tels par un magistrat ou un individu. Pour la mentalité latine, les prodiges ne sont pas des signes préfigurant un avenir proche ou lointain qu'il serait possible de modifier à travers des moyens rituels : il s'agit de phénomènes rares et exceptionnels perçus comme une punition divine sur le peuple romain. Ils se manifestent le plus souvent par un désastre. Dès lors, ils sont recensés chaque année et donnent lieu à des rites expiatoires ayant pour but d'apaiser les dieux et ainsi d'assurer le bon maintien de la *pax deorum* (R. Bloch, 1984, p.88).

A partir du II^e siècle av. J.-C., sous l'influence de l'hellénisme, la perception des présages et des prodiges évolue : de simples signes révélateurs de l'approbation, du désaccord, ou de la colère divine, ils se muent en signes avertisseurs à valeur fortement prémonitoire (Y. Lehmann 1999, p.195).

Ainsi, Plutarque, par exemple, lorsqu'il nous relate le combat de Marius, en 102 av. J.-C., contre les envahisseurs germaniques dans la vallée du Rhône, nous dit ceci :

Marius, charmé de ces plaintes, s'étudiait cependant à les calmer, en les assurant qu'il était bien éloigné de se défier d'eux ; mais que, pour obéir à certains oracles, il attendait le temps et le lieu qui devaient lui donner la victoire. Il menait partout avec lui une femme de Syrie, nommée Marthe, qui passait pour avoir l'esprit prophétique. Il la faisait porter dans une litière, avec de grands témoignages de respect, et il n'offrait jamais de sacrifices que par son ordre. Elle avait d'abord voulu faire connaître ses prophéties au sénat, qui refusa de l'écouter ; s'étant donc tournée du côté des femmes, elle leur donna quelques preuves de sa connaissance de l'avenir ; elle persuada surtout la femme de Marius, un jour qu'étant assise à ses pieds à un combat de

gladiateurs, elle lui annonça fort heureusement quel serait le vainqueur. La femme de Marius l'envoya tout de suite à son mari, qui en fut dans l'admiration, et, comme je viens de le dire, la mena toujours à sa suite dans une litière. (Plutarque, 1868, p.8).

2.4. L'autorité divinatoire des livres sibyllins

La Sibylle fut la première autorité divinatoire étrangère vers laquelle se tournèrent les Romains (Y. Lehmann, 1999, p.192). Dans le cas où, à la suite de prodiges très inquiétants, les expiations étaient sans succès pour calmer les dieux, les Romains avaient recours aux livres sibyllins. Ceux-ci étaient censés d'une part contenir l'explication des prodiges et, d'autre part, proposer des initiatives à prendre pour, dit-on, arranger les choses (J. Poucet, 2007, n°16, p.4). Ils contenaient des prophéties rédigées sous la forme d'hexamètres grecs, et leur introduction à Rome est souvent racontée dans les sources anciennes¹³ : une Sibylle de Cumae aurait proposé au roi étrusque Tarquin le Superbe des livres d'oracles, pour un prix déterminé. Devant le refus ironique de Tarquin, la vieille femme en aurait brûlé une partie en demandant la même somme pour ce qui restait. L'épisode se reproduit une nouvelle fois, et le roi finit par acheter ce qui reste pour la somme initiale.

Ces livres auraient été placés au Capitole dans le temple de Jupiter, sous la garde d'un collège de deux prêtres, mais ce nombre s'accrut par la suite pour atteindre quinze membres sous l'Empire, qu'on désigna alors comme les *quindecemviri sacris faciundis*. Quant aux livres qu'ils avaient en charge, les sources les nomment tantôt *Libri Sibyllini*, tantôt *Libri fatales*, tantôt simplement *Libri* (J. Poucet, 1981, p.3).

En l'an 83 ap. J.-C., ils furent détruits durant l'incendie du Capitole, et une commission sénatoriale fut alors chargée de les reconstituer à partir de milliers de vers récoltés dans les colonies d'Italie et dans les cités possédant une sibylle ; Tacite nous dit à ce propos :

Un décret semblable avait été rendu chez nos ancêtres après l'incendie du Capitole, au temps de la guerre sociale. Alors on recueillit à Samos, à Ilion, à Érythres, en Afrique même, en Sicile, et dans les villes d'Italie, tous les livres sibyllins (soit qu'il ait existé une ou plusieurs Sibylles), et on chargea les prêtres de reconnaître, autant que des hommes pouvaient le faire, quels étaient les véritables.¹⁴

¹³ Plinie l'Ancien, *Histoire Naturelle*, XIII, 88 et XXXIV, 22, 29 ; Lactance, *Institutions Divines*, I, 6, 10-11.

¹⁴ Tacite, *Annales*, VI, 12, 3.

L'entreprise fut couronnée de succès puisque le fonds fut reconstitué en 76 av. J.-C.. Plus tard, Auguste déplaça la nouvelle collection dans le temple d'Apollon Palatin. Les Livres étaient consultés à huis clos sur ordre d'un magistrat et du Sénat, lequel statuait ensuite sur l'opportunité de publier ou non la réponse donnée. Au début du V^e siècle av. J.-C., les livres furent détruits sur ordre de Stilichon (J. Scheid, 2007, p. 102-103).

2.5. La divination sacrificielle : l'extispicine et l'haruspicine

Ces deux démarches de la divination romaine sont liées au sacrifice. Mais alors que l'extispicine limite son observation aux organes constituant la fressure (à savoir les poumons, le foie, la vésicule biliaire, le péritoine et le cœur) en vue d'obtenir l'aval des dieux concernant le déroulement de la cérémonie, l'haruspicine, quant à elle (et bien qu'elle procède de la même manière), poursuit un but tout autre, qui est d'émettre un pronostic quant au futur (M.-L. Haack, 2003.).

En effet, cette technique d'origine étrusque concerne l'étude des prodiges, sur base desquels elle tire soit des explications, soit des prévisions comme, par exemple, une victoire ou une défaite future. Nous citerons Lucain pour illustrer ce procédé divinatoire :

(...) Déjà il avait commencé à répandre le vin et à parsemer les farines du plat de son couteau ; la victime, longtemps rebelle au sacrifice redouté, ses cornes sauvages maintenues par les desservants court-vêtus, le genou plié, tendait son cou vaincu. Mais le sang ne jaillit pas comme de coutume : par la large blessure, à la place d'un sang rouge, une humeur corrompue se répandit. Arruns, étonné de ce sacrifice infernal, pâlit et se saisit des entrailles pour y chercher la raison de la colère des dieux du ciel. La couleur même effraya l'haruspice ; car les viscères pâles, mouchetées de taches horribles et imprégnées d'un sang glacé, bigarraient leur teinte livide de points sanguinolents. Il regarde le foie inondé de pus, il voit les veines menaçantes du côté hostile. La fibre du poumon haletant se dissimule et un petit sillon coupe les parties vitales. Le cœur est bas, les viscères laissent échapper de l'humeur à travers leurs fissures béantes, les intestins montrent leurs replis et, prodige indicible qui jamais n'apparut impunément dans les entrailles, voici qu'Arruns voit sur la tête des fibres croître la masse d'une autre tête; une partie pend malade et flétrie, une partie brille, et, démesurée, secoue

les veines de rapides battements. Quand ces prodiges lui ont fait concevoir les grands maux fixés par le destin, il s'écrie : « J'ai à peine le droit, dieux du ciel, de révéler aux peuples ce que vous mettez en mouvement ; car ce n'est pas à toi, très grand Jupiter, que j'ai fait ce sacrifice, et les dieux infernaux sont entrés dans les viscères du taureau égorgé. Ce que nous craignons ne peut être exprimé, mais les événements dépasseront toute crainte. Veuillent les dieux rendre favorable ce que j'ai vu ; puissent ces fibres être menteuses et Tagès, fondateur de cet art, être un imposteur.¹⁵

Ainsi prédisait l'Étrusque, enveloppant les présages dans des termes contournés et les dissimulant dans des longues ambages.

A partir des guerres puniques, le succès de cette technique étrangère ne cesse de croître car, le peuple romain est alors en proie au doute et cherche par tous les moyens à connaître les causes du mécontentement supposé des dieux, et à trouver la manière la plus efficace de le faire cesser, c'est pour cette raison qu'il est intéressant d'analyser les termes *omina*, *signa* et *somnia*.

2.6. Les présages de vérité : *Omina*, *signa* et *somnia*

Les *omina* et les *signa* sont respectivement des paroles humaines d'une part, et des signes de l'autre, interprétés comme étant des présages « de vérité ». Le terme vérité ici est tout relatif car basée sur des interprétations des événements ou des entrailles d'animaux.

L'exemple souvent cité pour illustrer cette pratique nous est donné par Cicéron qui écrit ceci :

Quand Marcus Crassus embarquait son armée à Brindes, un marchand qui vendait dans le port des figues de Caunie criait : « *Cauneas* ». Admettons, si tu veux, que Crassus fût averti par ce cri de ne pas partir (caue-ne-eas), et que s'il avait obéi au présage, il ne serait pas mort.¹⁶

Les *somnia*, comme leur nom l'indique, désigne quant à eux l'observation et l'interprétation des songes. A la fin de la République et au début de l'Empire, on se trouve à Rome face à une généralisation de l'assujettissement aux signes et aux présages, tant et si bien que se développe au sein même des hautes sphères de la Cité une sorte de paranoïa, comme nous le révèle le témoignage de Suétone lorsqu'il nous parle d'Auguste, dont il dit qu'« *il ne partait jamais en voyage le lendemain des jours de marché, et n'entreprenait aucune affaire*

¹⁵ Lucain, *La guerre civile*, I, 611-638.

¹⁶ Cicéron, *De la divination*, II, 84.

sérieuse le jour des nones »¹⁷ ; en ce qui regarde les nones, il voulait seulement, comme il l'écrit à Tibère, éviter le « mauvais présage » de ce mot *nonis* pouvant se découper en *non is* et traduisant donc l'idée de « ne pas partir ».

Ainsi paroles, gestes, songes et faits en tout genre sont minutieusement passés au crible, afin d'y déceler les signes avant coureurs d'évènements futurs, et ainsi de les éviter s'ils s'avèrent être néfastes. La hantise provoquée par la recherche croissante et incessante de ces signes est révélatrice du changement de mentalité au sein du peuple romain en cette fin troublée d'époque républicaine, durant laquelle la religion s'efface de plus en plus devant les pratiques superstitieuses comme le percevait bien un contemporain attentif tel que Cicéron :

C'est pourquoi il faut à la fois propager la religion, qui est combinée avec la connaissance de l'ordre naturel, et arracher toutes les racines de la superstition. Celle-ci, en effet, est obsédante et pressante, et de quelque côté que tu te tournes, elle te poursuit : que tu aies écouté un prophète ou un présage, que tu aies immolé ou que tu aies observé un oiseau, que tu aies consulté un Chaldéen ou un haruspice, s'il y a eu un éclair, s'il a tonné, si la foudre a frappé quelque chose, si un être ou un phénomène comparables à un prodige sont nés ou apparus. Et comme n'importe lequel de ces événements se produit nécessairement souvent, il n'est plus possible de vivre l'esprit en paix¹⁸.

3. La divination privée

A côté des pratiques officielles, de nombreuses familles consultaient aussi les haruspices, les devins, et les prophètes pour répondre à leurs propres préoccupations. Les techniques de divination privée poursuivaient un but précis pour le « sorcier » : s'introduire dans la familiarité des dieux afin d'y soutirer des informations convoitées. Mais ces rites avaient mauvaise réputation.

Parmi les modes de consultation en vogue, l'astrologie occupe une place de choix. Professée par les mages de tradition orientale et diffusée à Rome avec l'hellénisme, elle devient petit à petit une des techniques divinatoires privées les plus utilisées¹⁹.

¹⁷ Suétone, *Vies des douze Césars*, Auguste, XCII, 12.

¹⁸ *Ibidem*

¹⁹ Comme le signale l'éditeur, le mot *nundina* (*dies*) signifie littéralement « le neuvième jour » : or, c'était aussi le neuvième jour après la mort qu'on célébrait un sacrifice funèbre, suivi d'un banquet, *nouemdiale* ; de là les craintes superstitieuses d'Auguste.

Alors que le *fatum* incarne la nécessité inéluctable dans l'abstrait, *Fortuna* quant à elle revêt une dimension affective et concrète par rapport aux hommes envers qui, selon son bon vouloir, elle se montre capricieuse, cruelle, ou bienveillante. Bien qu'elle se distingue du *fatum* en ce sens où ce dernier représente une loi devant laquelle s'incline la raison sans qu'une cause soit toujours fournie, il semble néanmoins que *fatum* et *Fortuna* forment ensemble une seule et même réalité transcendante (J. Lacroix, 1952, p. 247-264) : la Fortune n'est autre que le visage ; la personnification ; du *fatum* lorsqu'il apparaît aux hommes dans le monde du concret. C'est *Fortuna* qui est à l'origine de la richesse des Romains. Selon la légende, le culte de la Fortune aurait été introduit par Servius Tullius, qui aurait défié le fait de sa propre réussite en la figure de *Fortuna*. L'œuvre la plus marquante de son règne ; le *census*, comme le dit A. Grandazzi (J.-C., in Leclant J., 2005, p.1978-1979), témoigne de l'importance qu'il lui accorde. En effet, le *census* qu'il instaure consiste surtout en l'appréciation officielle de la richesse de chacun permettant ensuite un classement de tous selon le niveau de richesse. Or, cette richesse est alors considérée comme un des dons les plus précieux octroyés par la Fortune. Quant au rôle de celle-ci, il est fondamental, puisque la réussite ne dépend que de son bon vouloir : Servius ne devient Roi que parce qu'il reçoit constamment l'aide de *Fortuna*, qui multiplie sur sa route les occasions favorables. Néanmoins, sa réussite est aussi due au fait que dès sa naissance, il a été prédestiné à jouer un rôle public à travers des « *signes merveilleux* » (G. Dumézil, 1943, p.181-187). Les Romains confiaient leur devenir au bon vouloir de *Fortuna*. Dans les textes, on la personnifie et on en fait même l'amante de Servius Tullius, comme en témoigne un passage du livre VI des *Fastes* d'Ovide :

Serait-ce que la déesse fait un timide aveu de ses amours secrètes
? Rougit-elle d'avoir, divinité céleste, partagé le lit d'un simple
mortel ? Car elle brûla d'une ardente passion.²⁰

Le roi fait donc l'objet d'une attention toute spéciale de la part de la déesse, qui le protège et le guide au travers de ses succès, qui eux-mêmes le hissent au-dessus du commun des mortels. On note ici que le destin des mortels est intimement lié à la volonté des dieux. Nous n'oserions le dire en ce qui concerne les relations actuelles des divinités traditionnelles avec les mortels dans nos sociétés africaines.

Conclusion

Comprendre le monde et son déroulement faisait partie des préoccupations de l'Antiquité. En effet, les Romains avaient un

²⁰ Ovide, *Les fastes*, VI, pp.569-580.

penchant affiché pour les arts divinatoires pour comprendre leur futur et les événements qui se produisent. Connaître le destin était naturel pour les hommes de l'Antiquité et les explications sur les destinées modelaient les comportements des uns et des autres. Les Romains se sont inspirés des Grecs pour tenter une explication de leur destinée, et pensaient qu'ils en étaient les maîtres. Pour les Grecs, hommes et dieux étaient soumis de la même manière au destin. Le seul « privilège divin » était d'en connaître à l'avance les décrets. Au sein de cette vision, la seule liberté laissée à l'homme consistait à le laisser accepter son sort afin qu'il ait de manière illusoire un certain impact sur son avenir ; celui d'y adhérer. Nous avons néanmoins nuancé cette vision fataliste en admettant la capacité de l'homme à se choisir lui-même une destinée favorable avant même la naissance par le biais de ces géniteurs.

L'intérêt de notre démarche est qu'elle nous a permis d'observer que les perceptions romaines étaient quelque peu calquées sur le modèle grec. Pour les Romains, le destin était certes perçu comme une force implacable, mais qu'au sein même de celle-ci, l'homme avait un rôle à jouer en tant qu'acteur volontaire.

C'est en regard de cette possibilité d'impact de l'homme sur son destin que nous avons ensuite évoqué la divination romaine : témoigner de l'accord ou de la désapprobation des dieux afin de maintenir la *pax deorum* ; tels en étaient les buts. Les procédés divinatoires romains n'avaient, à l'origine, rien d'oraculaire, dans le sens où ils se concentraient sur des événements proches, ne cherchant pas à révéler au consultant un avenir lointain. Néanmoins, nous avons constaté que, sous l'influence de l'hellénisme, dès le II^{ème} siècle av. J.-C., la perception des signes a évolué en prenant une valeur fortement prémonitoire.

Sources et bibliographie

Sources

CICERON, -2001, *De Senectute. - De Amicitia. -De divinatione*, vol. 20, texte traduit par W. ARMISTEAD FALCONER, éd. Harvard University Press, Londres, (Collection Loeb Classical Library, 154) ; - 1992, *De la divination*, texte traduit et commenté par G. FREYBURGER et J. SCHEID, éd. Les Belles Lettres, Paris ; - 2002, *La nature des dieux*, texte traduit et commenté par C. AUVRAY-ASSAYAS, éd. Les Belles Lettres, Paris ; - 1924, *De signis*, traduction française de P. C. B. GUEROULT, revue, corrigée et accompagnée de notices et de notes par G. LAMOTHE, éd. Librairie Hatier, Paris.

HERODOTE, 1993, *Histoires*, t.1, *Livre I. Clio*, texte établi et traduit par PH.-E. LEGRAND, éd. Les Belles Lettres, Paris, Collection des Universités de France. Série grecque, 72 ; - 1961, *Histoires*, t.5, *Livre V. Terpsichore*, texte établi et traduit par PH.-

- E.LEGRAND, éd. Les Belles Lettres, Paris, Collection des Universités de France. Série grecque, 104.
- OVIDE, 1993, *Les fastes*, t. 2, *Livres IV-VI*, texte établi, traduit et commenté par R. SCHILLING, éd. Les Belles Lettres, Paris, Collection des universités de France. Série latine, 309.
- PLINE L'ANCIEN, 1983, *Histoire naturelle, Livre XXXIII. Nature des métaux*, texte établi, traduit et commenté par H. ZEHNACKER, éd. Les Belles Lettres, Paris, Collection des universités de France. Série latine, 266.
- PLUTARQUE, - 1868, *Les Vies des Hommes illustres*, vol. 1, texte traduit par D. RICARD, éd. Firmin Didot, Paris ; - 1990, *Œuvres morales*, t. 5, 1ère partie, *Traités 20-22. - La fortune des Romains, La fortune ou la vertu d'Alexandre, La gloire des Athéniens*, texte établi et traduit par F.FRAZIER et C. FROIDEFOND, éd. Les Belles Lettres, Paris, Collection des universités de France. Série grecque, 338.
- TACITE, 1974, *Annales*, VI, Œuvres complètes de Tacite traduites en français, édition P. Wuilleumer (C.U.F.) Paris.

Bibliographie

- AGHION Irène, BARBILLON Claire, LISSARRAGUE François, 1994, *Héros et dieux de l'antiquité. Guide iconographique*, éd. Flammarion, Paris, 1994, p.224.
- BLOCH Raymond, 1984, *La divination dans l'antiquité*, éd. PUF, Paris.
- CHAMPEAUX Jacqueline, *Permission, monition, prédiction : les signes de la divination romaine*, in KANY-TURPIN José (ss la dir.), 2005, *Signe et prédiction dans l'antiquité*, Actes du Colloque international Interdisciplinaire de Créteil et de Paris (22-23-24 mai 2003), éd. Publications de l'Université de Saint-Etienne, Saint-Etienne, p. 212-213.
- DE BENOIST Alain, 1980, *Indo-Européens et tradition gréco-romaine*, in DE SMEDT M. (ss la dir.), *L'Europe païenne, Grecs, Romains, Celtes, Scandinaves, Germains, Slaves, ...*, éd. Seghers, Paris, p. 332.
- GOURINAT Jean-Baptiste, 2018, « L'athéisme dans l'Antiquité », in *Philosophie antique*, 18
- HECQUET-NOTIN Fabien, 2003 *Fortuna dans le monde latin : chance ou hasard ?*, in FOEHR-JANSSENS Y., METRY E. (ss la dir.), *La Fortune. Thèmes, représentations, discours*, éd. Librairie Droz, Genève, p.19.
- HOWATSON Margaret, (ss la dir.), 1993, *Dictionnaire de l'antiquité. Mythologie, littérature, civilisation*, éd. Robert Laffont, Paris.
- LACROIX Jean, 1952, *Fatum et Fortuna dans l'œuvre de Tacite*, in *REL*, t. 29, éd. Les Belles Lettres, Paris.

- LECLANT Jean (ss la dir.), 2005, *Dictionnaire de l'Antiquité*, éd. PUF, Paris.
- LEHMANN Yves (ss la dir.), 1999, *Religions de l'Antiquité*, éd. PUF, Paris, p.189-192 ; - *Divination et prédestination à Rome. Enjeux doctrinaux et politiques.*, in SMADJA E., GENY E. (éd. par), *Pouvoir, divination, prédestination dans le monde antique*, éd. Presses Universitaires Franc-Comtoises, Paris, p. 250-251.
- LISDORF A., 2007, *The Dissemination of Divination in Roman Republican Times – A Cognitive Approach*, in ARC, n. 21.
- PAILLARD Christine, 2013, *Fatum stoicum*, in *Encyclopédie de l'Agora*, disponible à l'adresse : http://agora.qc.ca/reftext.nsf/Documents/Stoicisme_fatum_stoicum_par_Christophe_Paillard. Page consultée le 2 décembre 2013.
- POUCET Jacques, 1981, *Libri Annales Pontificum Maximorum*, Revue belge de philologie et d'Histoire, p.107-172.
- PRELLER Ludwig, 1884, *Les dieux de l'ancienne Rome*, éd. Emile Perrin, Paris, p.382-383.
- REY-DEBOVE Josette, 2006, Le Nouveau Petit Robert, p.723
- ROMEYER DHERBEY Gilbert, 2005, *Les stoïciens*, éd. J. VRIN, Paris, p.248.
- SAINT-GERMAIN Christian, 2000, *La question des augures à Rome : l'éthique du devenir incertain*, in *Théologiques*, vol.8, n° 1, éd. Université de Montréal, Montréal, p.89
- SCHEID John, 2007, *La religion des romains*, éd. Armand Colin, Paris, p.96.

**LE « BUKULU » OU LA TRAITE LOCALE CHEZ LES
KONGO DE LA VALLEE DU NIARI : CAS DES
BEEMBE (XVI^E-XVIII^E SIECLES)**

NIANGUI GOMA Lucien*

Résumé

Si l'histoire de la traite des noirs et celles de l'esclavage sont généralement assez connues, celle de l'esclavage domestique ou local n'avait jamais fait l'objet d'une étude autonome alors qu'il constitue un des aspects essentiels de cette histoire. Certes, tous les peuples africains ne furent pas acteurs ni tous les rois africains marchands de bois d'ébène, mais dire la vérité sur la pratique de l'esclavage domestique dans nos sociétés traditionnelles, paraît important pour la connaissance historique. Chez les Kongo, particulièrement les Beembe, l'esclavage local n'avait jamais été envisagé dans une perspective économique ou mercantile encore moins à grande échelle, comme l'avait été la traite négrière et l'esclavage arabo-musulman. Néanmoins, elle avait existé et était catégorisé. La captivité était considérée comme une sanction qui, avec l'amende, réprimait les crimes non passibles de la peine capitale (comme d'adultère, actes de sorcellerie, de meurtre, de viol et de vol). Les débiteurs insolvables pouvaient également se livrer eux-mêmes et racheter leur liberté en travaillant. Le traitement des captifs n'avait rien de comparable à celui que connaissait l'esclave de traite vendu et transporté en Amérique. Europe. Cette pratique qui a précédé la traite négrière et le commerce à longue distance aux XVII^e et XVIII^e siècles ont été l'occasion inespérée de se débarrasser à bon compte des sujets indésirables en les troquant avec les autres ethnies contre les produits de la traite tant recherchés.

Mots clés : Beembe, esclave domestique, vallée du Niari, kongo.

Abstract

If the history of the black slave trade and that of slavery are generally well known, that of domestic or local slavery has never been the subject of an independent study, although it constitutes one of the essential aspects. of this story. Admittedly, not all African peoples were actors or all African kings who sold ebony, but telling the truth about the practice of domestic slavery in our traditional societies seems important for historical knowledge. Among the Kongo, particularly the Beembe, local slavery had never been envisaged from an economic or mercantile perspective, still less on a large scale, as had been the slave trade and Arab-Muslim slavery. Nevertheless, it had existed and was categorized. Captivity was seen as a punishment which, together with the fine, punished crimes not subject to capital punishment (such as adultery, acts of witchcraft, murder, rape and theft). Insolvent debtors could also surrender

* Université Marien Ngouabi (Congo) ; Email : nianguigom@gmailcom

themselves and redeem their liberty while working. The treatment of captives was nothing like that of the slave trade and transport to America. Europe. This practice, which preceded the slave trade and long-distance trade in the 17th and 18th centuries, was the unexpected opportunity to get rid of undesirable subjects cheaply by bartering them with other ethnic groups for the highly sought-after trafficking products.

Key words: Beembe, domestic slave, Niari valley, Kongo.

Introduction

Au moment où le monde commémorait le cinquantenaire de l'abolition de l'esclavage dans les colonies le 28 avril 1998, l'histoire avait principalement focalisé l'attention sur la traite outre atlantique et ses conséquences sur le développement de l'Afrique. La victimisation des Noirs dans cette dernière a occulté leur propre part dans ce commerce honteux. Certes, cette dernière nous dédouane en tant qu'Africains en nous donnant des boucs émissaires, en tranquillisant notre conscience, pendant que nous jetons sur l'esclavage local une chape de plomb, un voile pudibond, car en parler nous interpellerait, nous culpabiliserait en montrant notre part de responsabilité dans notre propre avilissement et, fait plus grave, poserait le problème de la reconstitution de nos clans, lignages et familles pendant la période précoloniale. Cela est inacceptable parce que *bakutu ba nwa nkondi*¹, (les Anciens ont solennellement juré et fait jurer aux leurs de n'en point parler). Heureusement les temps ont changé et de toutes parts les tabous ont été transgressés, les langues se sont déliées, en campagne principalement à propos des conflits des terres à cultiver et les secrets d'hier cessent de l'être puisqu'ils sont désormais portés sur la place publique.

En nous penchant sur l'esclavage local chez les Kongo de la vallée du Niari, plus précisément chez les Beembe qui sont d'ailleurs loin d'être un cas isolé en Afrique Centrale, notre intention n'est pas de retourner le couteau dans la plaie, encore moins de le censurer ou de l'approuver, bref de trahir la cause noire, mais de montrer le vrai visage de l'esclavage local ou domestique dans sa laideur. Une analyse froide et non une provocation qui ne sera peut-être pas du goût de tous, qui les révoltera, mais on ne pouvait continuellement esquiver, par honnêteté intellectuelle, ce problème qui nous taraudait, ce devoir de vérité, irrépressible, qui nous aurait rejoint tôt ou tard.

¹ Le Nkondi était une statuette magique en bois, cloutée de 15 à 20 cm de haut, au ventre creusé d'un trou carré dans lequel le *ngaanga*, devin-guérisseur, enchâssait une charge magique et qu'il arrosait d'enduit sacrificiel de sang des poulets immolés. La statuette censée porter la mort était habitée par un esprit vengeur qui pourchassait sans répit les délinquants : voleurs, adultères, sorciers, parjures. Les anciens prêtaient serment devant cette statuette de taire les secrets dont la divulgation menacerait la sécurité et la survie du lignage.

Il s'agit de montrer dans ce travail, de prouver l'existence autrefois de cette activité dans la société beembe avec ses différents vocables. Ensuite, montrer comment devient-t-on esclave et quel est son statut social. Enfin, comment est traité un esclave dans la société beembe. L'analyse de ces aspects nous conduira à utiliser la méthodologie de Juan Vansina, celle qui consiste à croiser les informations orales et écrites, mais surtout s'appuyer sur les aspects de l'histoire culturelle, de l'anthropologie sociale et de la linguistique.

1. La traite locale, un phénomène autrefois réel dans la société beembe

Les Beembe sont un sous-groupe ethnique kongo qui habite le sud du Congo (République du Congo) sur une superficie de plus de 9420 km². Ce sous- groupe fait partie des Kongo nord occidentaux qui a un territoire, une langue et une culture, organisé en villages indépendants les uns des autres, après la destruction du royaume le 29 octobre 1665, entretenant entre elles d'intenses réseaux d'alliances, du fait de la loi d'exogamie et de la nécessité des échanges économiques. Chacune d'elles comprenait trois « classes » sociales : les *mfumu*, les maîtres, hommes et femmes libres, propriétaires des terres au milieu desquelles était bâti le village ; les *minzakakiri*, allochtones, hommes libres eux aussi, venus habiter le village pour des raisons d'alliances, d'amitiés, de convenance ou d'incompatibilité avec les leurs dans leurs propres villages; et les *bakulu* (sg. *mukulu*), *bankutu* (sg. *nkutu*), les esclaves, acquis par les maîtres, par les allogènes ou par d'autres esclaves par achat, par troc, par non remboursement des compensations matrimoniales à la mort d'une femme mariée, par insolvabilité ou pour d'autres raisons : vols, assassinats, adultères, sorcellerie, délinquance. Pas un seul village des cinq sociétés kongo de la vallée du Niari (Beembe, Kamba, Kunyi Sundi et Dondo) qui ne comptent dans ses rangs une partie d'ascendance servile. Ces classes ne constituaient nullement des groupes fermés comme ailleurs dans les sociétés à castes du fait des intermariages, n'étaient pas immuables, intangibles puisqu'un maître pouvait du jour au lendemain se retrouver esclave et l'esclave maître. Le vécu quotidien seul permettait de les différencier.

L'esclavage local n'a pris fin qu'au XX^e siècle sous la pression des administrateurs français, une pratique inséparable de l'histoire de la société qui l'avait vu naître. À l'origine, l'esclave domestique appartenait à une maison, *nzo*, vivait sous l'autorité du *mfumu*, maître, homme ou femme auquel il était attaché, un maître qui devenait à la mort du premier acquéreur tout un lignage. Pour les besoins de la cause, nous avons étendu le vocable à la mise en servitude des kongo à l'intérieur de leur propre territoire. Cette étude se fonde sur les enquêtes de terrain, poursuivies depuis lors en vue d'autres travaux, des données linguistiques, en particulier la littérature orale (parémiologie,

anthroponymie) et aussi des documents écrits. Aussi nous avons fait la part belle à l'oralité plus qu'à l'écrit. On voudrait bien nous pardonner de passer sous silence les ouvrages capitaux sur la question.

L'arrivée des Portugais au royaume de Kongo à la fin du XV^e siècle (1492), consécutive de l'arrivée des produits manufacturés, des plantes d'origine américaine (manioc, ignames, maïs, etc.), des porcs, des fusils avaient donné naissance au commerce à longue distance et bientôt, avec le développement des champs de cannes à sucre dans le Nouveau Monde à la traite négrière. Une rencontre lourde de conséquences pour les populations du littoral d'abord et celles de l'intérieur ensuite dont l'une des plus importantes et des plus désastreuses avait été le développement de l'esclavage qui ravalait l'homme noir au rang de monnaie d'échanges pour l'acquisition de ces *items*, d'abord au loin, hors du pays, puis à l'intérieur de celui-ci.

Les Beembe se procuraient ces marchandises nouvelles en les troquant contre leurs parents, la plupart du temps des marginaux, vendus au loin pour les empêcher de rejoindre leurs villages d'origine, des délinquants récidivistes qui avaient longtemps constitué l'essentiel des contingents d'esclaves. Mais bien vite les partenaires kamba, dondo et sundi, à l'Est et au Sud, qui approvisionnaient les Beembe en ces produits, en vinrent à exiger des femmes dans ce troc, des femmes qui rapportaient davantage que les hommes, car non seulement elles étaient de diligentes épouses, les femmes beembe ont la réputation d'être habiles dans les travaux champêtres, mais encore elles leur donneraient des enfants qui viendraient grossir le cercle des esclaves. Ce qui n'était nullement du goût des Beembe qui cherchèrent à se passer de ces intermédiaires obligés, aux appétits démesurés, à les contourner en allant s'approvisionner à la source même en porcs, fusils, produits manufacturés à Mbuku-Nzawu (Cabinda), à Mbangu (Tshela). Les Kunyi et les Kamba ne pouvaient accepter de perdre les bénéfices procurés par leur situation stratégique et multiplièrent les tracasseries sur le chemin de ces téméraires qui osaient les défier, leur refusant les gîtes d'étapes et surtout de l'eau à boire avec le « *Tata, nsanga yi wa sumba ya budika* » (père, la jarre que tu avais achetée pour puiser de l'eau a été brisée)², resté célèbre chez les Beembe pour caractériser ces obstacles sur les pistes du commerce à longue distance. C'était sans compter sur la détermination de certains, peu nombreux certes, la plupart se contentant des partenaires connus et refusant l'aventure de Kimongo ou de Mbangu. Les Beembe ne pouvaient en même temps « vendre la poule et les œufs », comme dit le dicton, et décidèrent de mettre fin à cette humiliante dépendance, qui non seulement les

² Sous-entendu, il n'y a pas d'eau à boire pour vous.

contraignait à laisser partir leurs parents au rôle déterminant dans cette économie naissante, mais encore les écorchait vifs dans leur amour-propre avec toutes les vexations dont ils étaient l'objet tout au long de leur parcours vers Kimongo. Aussi se lancèrent-ils dans la culture des plantes nouvelles, dans l'élevage des porcs à l'intérieur même de leur pays dès la fin du XVII^e siècle pour montrer à leurs partenaires non seulement leurs capacités d'agriculteurs et d'éleveurs, mais aussi leur ferme volonté sinon de se passer d'eux, du moins d'établir avec eux de nouvelles règles de commerce plus équitables, plus respectueuses. Désormais les esclaves seraient échangés chez eux, à l'intérieur de leur territoire et ils enlèveraient ainsi aux voisins du Sud le monopole de ces produits et par voie de conséquence leurs bénéfices, échangeraient dorénavant d'égal à égal avec eux. Une occasion pour eux de se ressaisir, de panser leurs plaies et de repartir sur de nouvelles bases.

La traite locale concernait plus les femmes et les enfants que les hommes. Les enfants parce qu'ils ne pouvaient douter de la bonne foi des adultes qu'ils accompagnaient soi-disant pour rendre visite à des amis éloignés, alors qu'on allait les vendre. La familiarité avec les vendeurs facilitait l'opération parce qu'aucun enfant n'aurait imaginé que son oncle, son grand-oncle ou son père l'eût menacé de le vendre. Les femmes l'étaient en dédommagement des forfaits ou crimes de leurs oncles, frères ou neveux, à moins que ce ne fût pour insolvabilité des honoraires des guérisseurs qui les avaient soignées, elles-mêmes ou leurs enfants.

Les allochtones accueillis au village pouvaient, au bout d'une ou deux générations, être assimilés à des esclaves et traités comme tels. Les Mingila (nom d'un clan beembe) avaient fait l'amère expérience à Mwandi avec les Mibamba (nom de clan) leurs hôtes, tout comme les Basundi de Mpandi ya Bisa avec les Mimbundi (clan). Dans le meilleur des cas, ils étaient intégrés au lignage des maîtres. Le cas présent est très révélateur : Mbima, alias Ngandiri, du clan des Minzobo de Ndunga était arrivé à Matolo avec son oncle Nkala., pour vivre auprès de son oncle paternel Seembe, un ami de longue date de Nkala (E. O, n° 2, village Ndunga, 22 septembre 2007). Ce dernier était mort laissant Ngandiri aux mains de l'oncle Sembe qui l'avait élevé comme son propre neveu.

D'ailleurs il se confiait plus à lui qu'à ses frères ou neveux utérins. Il était son confident, et lui a montré ses bêtes, ses débiteurs ; ce qu'il ne faisait pas avec ses parents. Ngandiri avait pris l'ascendant sur les hommes du lignage mimbundi sans les offusquer, du moment où qu'il était pris pour un des leurs. Aucune affaire ne se réglait sans lui et tous l'appelaient désormais grand-oncle, oncle ou frère, à cause de son âge avancé. Il avait réussi son intégration dans le clan des Mimbundi, lui du clan Minzobo de Ndunga »

Le processus d'assimilation des allochtones à des esclaves sans se justifier pouvait s'expliquer dans la mesure où, aux XVII^e et XVIII^e siècles, chaque village appartenait à un lignage, avait son chef, responsable du village, des allogènes comme des esclaves qui y vivaient. Un groupe d'allochtones, pour des raisons de maladies, de guerre ou autres venait-il à manquer d'hommes adultes pour le diriger ? Le chef de village suppléait à cette déficience, s'immisçait dans ses affaires intérieures, mariait les femmes et les hommes, réglait les différends internes, jouait les régents. La situation à la longue le transformait en chef du groupe des allochtones avec des droits et des devoirs parmi lesquels la vente des membres du groupe en cas de besoin.

Le vocabulaire beembe relatif à l'esclavage est lapidaire. Le sujet fâchait et qu'on ne voulait pas le porter sur la place publique. Nous nous sommes contentés de ce maigre butin et surtout des témoignages émouvants des derniers survivants de la composante servile pour tenter de retrouver les mécanismes de l'esclavage domestique et de les démonter pour en suivre l'évolution. Cinq vocables aux fortunes diverses suivant les époques, qui se suivent, cohabitent, ou se supplantent : *mukulu*, *nkutu*, *nkware*, *nsieri*, *mukongo* le caractérisent.

De l'avis des informateurs, *mukulu* (pl. *bakulu*, du kibeembe), la langue des Beembe *mukulu*, esclave, serf, puis ancien, ancêtre, vieux, est le vocable le plus ancien désignant l'esclave. Le terme est si ancestral qu'il avait fini par signifier l'ancien lui-même, le vieux, le chef de clan ou de lignage. Confusion volontaire ou involontaire ? Toujours est-il que les *bakulu* sont l'objet du culte des ancêtres. Aujourd'hui encore, *mukul'bakala*, *mukul'mukieetu* sont synonymes d'hommes et de femmes mûrs, pondérés, respectables. L'assimilation de l'esclave au maître indiquait le degré élevé de son intégration dans le lignage et lui donnait le droit de jouir des prérogatives des seuls chefs comme la manducation de certaines parties du gibier, le poitrail des bêtes entre autres : « *Mukulu ka zingilana, di ntul'mfumu* » (L'esclave qui survit à ses maîtres mange du poitrail des bêtes) (Nkal'Ngomo 1981 : 43). Comment les esclaves devenaient-ils chefs de lignages des maîtres ? Par simple concours de circonstances quand, dans ceux-ci, les hommes adultes avaient péri (épidémies, guerres, maladies), qu'ils manquaient d'hommes mûrs pour les diriger. Au lieu de les laisser sans chefs, aux mains des femmes ou de mineurs, des esclaves adultes s'en occupaient avec dévouement et abnégation, s'octroyant les privilèges des chefs de groupes. D'autres plus intéressés par le pouvoir s'approprièrent le lignage, devenant *mfumu*, des groupes lignagers gérés désormais à leur guise. Cette assimilation ôtait la déconsidération accolée à la personne de l'esclave en lui conférant respectabilité et honneur. C'était un cheminement long et laborieux : l'esclave devait prouver ses qualités de chef, d'organisateur, sa richesse, ses relations,

ses talents de négociateur, sa volonté de maintenir l'intégrité du groupe et de le défendre. Ceci n'était pas à la portée du premier venu, et les candidats à cette responsabilité n'étaient pas nombreux. Le vocable *mukulu* est resté en vigueur jusqu'à l'apparition d'un nouveau terme, *nkutu*, probablement au début du XVIII^e siècle. L'esclave était l'objet de mépris, de vexations, de spoliations comme le montre ce proverbe : « *Mukulu ka tola nzawu ku mu ha nki ? Ti ku mu ha mutu ! Ti ngo banzawu ba bolo ku bititi balaka* » (« Que donner à l'esclave qui découvre un éléphant mort ? La tête, pardi ! S'il en est ainsi, beaucoup d'éléphants pourriront dans les herbes ») (Nkal'Ngomo 1981, 43). Les injustices faites à l'esclave étaient flagrantes. Pareil traitement n'encourageait nullement à la franchise, encore moins à la confiance à l'endroit des maîtres. Il fallait mieux que tous perdent au lieu de voir gagner quelques-uns.

Il est curieux que dans un corpus parémiologique étoffé (2 200 proverbes), n'existent pas d'autres vocables que *mukulu* pour désigner l'esclave : *nkutu*, *nkwari*, *nsieri*, *mukoongo*, récurrents dans le langage courant, et présents dans l'anthroponymie. Quelle est la raison de cette volonté délibérée de ne pas faire figurer ces vocables dans un genre littéraire populaire de surcroît, prompt à s'approprier les mots nouveaux, quelle que soit leur origine ? Les anciens, pris de remords sans doute, auraient-ils craint de consigner dans cette mémoire collective une pratique qui les déshonorait tant ? Volontaire ou non, ce silence mérite d'être relevé du fait de l'ampleur de l'esclavage domestique.

Le terme *nkutu* (pl. *bankutu*), esclave, existait-il avant le XVIII^e siècle ? Difficile à dire en l'absence d'indices fiables. Nous sommes toutefois enclins à croire qu'au XVIII^e siècle, le vocable était largement employé pour désigner l'esclave. La traite négrière gagnait l'intérieur du continent ainsi que des produits manufacturés, des plantes d'origine américaine (manioc, arachides, haricots, tabac) et asiatique (ignames), et surtout des porcs et des fusils. Contre ces produits, les personnes étaient échangées et, ensuite, acheminées à la côte en longues files indiennes, encordées les unes aux autres pour les empêcher de fuir. Un triste spectacle que les Beembe avaient suivi de loin, du haut de leurs plateaux, personne n'osant risquer d'y pénétrer à cause de leur prétendu bellicisme.

Le terme *nkutu* (lié, ligoté, du kibeembe *kuta*), lier, attacher au moyen des cordes, proviendrait de l'observation de ces transactions, les personnes échangées contre les nouveaux produits manufacturés étant livrées ligotées aux Kamba, Dondo, Sundi, afin de leur ôter toute velléité de fuite. Dans leurs nouveaux villages, on leur passait des fourches aux pieds qu'ils gardaient des semaines durant jusqu'à leur « domestication », ce qui n'était pas le cas des enfants qui non seulement ignoraient les pistes empruntées par leurs vendeurs, mais

encore s'adaptaient plus facilement à leur nouvelle existence. Les esclaves fugitifs repris se retrouvaient souvent avec les jambes brisées.

Une autre caractéristique du *nkutu* était sa valeur marchande. Il était le bien de son maître, sa monnaie d'échanges dans les transactions. Il pouvait ainsi changer de maître plusieurs fois de suite suivant les besoins. Cela était arrivé à Mulombo Bulolo, une fillette mimpele vendue à Mwandza Buyanga de Mbuyu puis à Bulolo de Nkenge, ensuite à Bankolo (Mwandi) avant de l'être à Kingoyi, et pour finir à Nyeme Ngala de Ngaamba-Mwandi où elle avait été mariée à son frère cadet Mboko Ngala. Le vocable avait supplanté au XVIII^e siècle celui de *mukulu*, avec une connotation péjorative qui faisait de l'esclave la « chose » du maître, à l'entière disposition de ce dernier qui n'avait de comptes à ne rendre à personne. Un esclave pouvait être tué à la mort de son maître et jeté dans sa fosse pour continuer à le servir outre-tombe s'il possédait de nombreux esclaves et était aimé. L'esclave pouvait demander lui-même « cet honneur » s'il redoutait les mauvais traitements de la part des nouveaux maîtres, une pratique courante en pays beembe quand le groupe d'esclaves était important (G. Dupre, 1985, p. 56).

Le *nkware* (du kibeembe *kwarika*, brader, solder, sacrifier), était à l'origine l'otage cédé par le parti coupable lors d'un conflit meurtrier, comme gage d'acceptation du règlement du différend : un otage à tuer publiquement, car l'agressé exigeait de son agresseur comme préalable à tout règlement du conflit la livraison d'un *nkware*, en l'occurrence l'instigateur du conflit ou un autre. Son chef de lignage le présentait à l'ennemi qui l'acceptait ou non, plusieurs paramètres entrant en ligne de compte, à savoir le rang et le nombre des tués, l'âge et la stature de l'otage, les conflits antérieurs et leurs règlements. L'otage était ensuite attaché à un arbre. Son chef de groupe prenait son fusil, l'armait, lui rappelait sa responsabilité :

Mon frère (mon neveu), vois dans quel pétrin tu nous a mis en faisant fi de mes conseils. Des innocents sont morts à cause de toi et voici venu le moment de le payer. Ne t'en prends qu'à toi-même, puisque les parents des victimes exigent ta mort comme le veut la coutume. Je n'ai pas de choix. Sois courageux et meurs (B. Nkala Ngoma, 2004, p. 483-496).

Après quoi il faisait feu sur lui. Le corps sanguinolent et inerte était ensuite laissé à l'ennemi qui à son tour le criblait de balles, non par sadisme mais pour servir de leçon aux provocateurs de conflits. Comme son corps ne devait pas être inhumé, les siens étaient envoyés chercher le bois du bûcher. On le détachait de l'arbre pour le placer sur celui-ci auquel on mettait le feu. Ses ennemis assistaient à sa crémation de peur que ses restes ne fussent récupérés et ensevelis à la sauvette. Ils ne

regagnaient leur village qu'une fois le corps pulvérisé, après s'être adressé à la partie adverse : « L'otage a eu le sort qu'il méritait. Nous rentrons mais pour nous retrouver tel jour pour les compensations », (E. O, n° 1, village Mouandi, 21 septembre 2006).

Le nsieri (du Kibeembe nsieri, paille [*Imperata cylindrica*]) était synonyme de *nkware*, davantage employé dans la société beembe, le supplicé portant ici lui-même la botte de paille devant servir à allumer le bûcher. Mais bien vite on vit que tuer et brûler les otages représentait un préjudice et le bénéfice à tirer en faisant des esclaves qu'on garderait auprès de soi ou qu'on vendrait, le cas échéant.

Le *Mukongo* (pl. *Bakongo*), homme à tout faire et donc assimilé à l'esclave, est un vocable récent datant de la seconde moitié du XIX^e siècle. Il désignait à l'origine les Kongo (Laari, Hangala) qui, fuyant la traite négrière dans le Mpumbu (Stanley Pool), puis plus tard l'impôt de capitation de la colonisation française (1880-1907), avaient trouvé refuge à Mouyondzi, la citadelle des Plateaux beembe objet d'évitement des Pombeiros, les marchands d'esclaves qui écumaient la Mpumbu et la vallée du Niari (P. Rey, 1975, pp. 509-528). L'hospitalité offerte aux Kongo avait été un des prétextes des troupes françaises pour mener campagne contre le pays beembe entre 1907 et 1911, (P.S. De Brazza, 1966, p. 52). *Mukongo* signifiait alors corvéable à loisir, car ces derniers contraints à vivre en pays étranger où leur dépendance était totale se prêtaient à tous les travaux. Par la suite, le vocable avait fini par désigner l'esclave, les Beembe ne se privant pas de vendre ces hommes providentiels arrivés chez eux, foulant aux pieds la loi sacrée d'hospitalité qui obligeait à héberger tout homme demandant l'hospitalité et à le traiter correctement. Il faudra attendre la décennie 1940 pour voir les derniers Kongo regagner le Pool. L'usage successif de ces vocables, dans des contextes différents et nouveaux, est le signe de l'évolution et de l'adaptation de l'esclavage, les nouveaux remplaçant les anciens sans les gommer.

2. Les causes de l'esclavage domestique chez les Beembe

Dans la coutume beembe, un code de lois non écrites était observé de tous en vue de l'harmonie sociale : l'esclavage participait au système pénal et les personnes mises en servitude étaient la plupart du temps des condamnés de la justice pour des actes de sorcellerie, de meurtre, de vol, de viol et d'adultère. Les repris de justice dangereux et récidivistes étaient éloignés du village et vendus loin de chez eux. La traite négrière et le commerce à longue distance aux XVII^e et XVIII^e siècles ont été l'occasion inespérée de se débarrasser à bon compte des sujets indésirables en les troquant avec les Kamba et Suundi contre les produits de la traite tant recherchés. Les délinquants jugés moins dangereux avaient de fortes chances d'être vendus sur place ou troqués dans les environs, à l'intérieur même du territoire beembe. Quoiqu'il en

fût, l'esclave ne s'appartenait pas ; il était la propriété de son maître et la dépendance héréditaire se transmettait de mère à enfants par la matrilinearité de la société.

L'arrivée en pays beembe aux XVIII^e et XIX^e siècles des plantes d'origines d'origine américaine avait marqué les populations et bouleversé leur vie (G. Sautter, 1955, pp. 65-105). Au plan social, les liens familiaux en avaient pâti, les groupes lignagers éclatant par segmentation. La solidarité, jusque-là socle de la communauté, était battue en brèche, et la vie commune devenue impossible. Cette segmentation avait été provoquée, entre autres par ces nouveaux produits, objets de jalousie et de conflits : tout particulièrement les porcs, mangeurs de poussins et déprédateurs des jardins de cases, ainsi que les nouvelles cultures génératrices de rudes compétitions à propos des terres de culture. La solution à ces empoignades fraternelles qui polluaient le climat social et minaient l'unité des groupes au village, était la partition des territoires lignagers et la fondation de nouveaux villages. Ces nouveaux produits se vendaient ou plutôt s'échangeaient contre des personnes et les chefs des lignages, en se débarrassant de leurs gêneurs, trouvaient dans ce troc l'occasion de s'enrichir sans trop de peine.

Les principales causes de l'esclavage étaient la guerre, le non-remboursement de compensations matrimoniales à la mort d'une épouse, l'insolvabilité, le non-acquittement des honoraires des guérisseurs, les disettes. Il n'y avait pas à proprement parler de marchés d'esclaves et l'esclavage était plutôt une vente, un troc de gré à gré. La guerre, contrairement à ce qu'on aurait attendu d'elle, ne faisait pas d'esclaves, directement du moins, car il n'y avait chez les Beembe ni raids, ni razzias, ni guerres de conquête, encore moins de prisonniers de guerre pour la raison simple que celle-ci opposait toujours des villages voisins enserrés dans des liens matrimoniaux :

L'alliance est bien plus qu'une relation entre deux lignages. Pour les habitants, elle en met en œuvre au moins huit, dont cinq de manière indispensable. Mais elle concerne aussi les alliés d'alliés, d'autres parents, sans parler des liens qu'entretiennent les deux époux avec les terres résidentielles. Un bloc complexe se trouve en jeu dont les contours, les mouvements, les conflits intéressent l'organisation politique, les appareils d'autorité, les stratégies des aînés et les résistances qu'elles rencontrent (P. Bonafe, 1975, p. 149).

Dans nos enquêtes, nous n'avons pas eu connaissance d'une guerre qui ait opposé des villages distants de plus de vingt ou trente kilomètres. Il faut préciser également qu'il n'y avait pas de campagnes militaires et que leur guerre était limitée dans le temps, l'affrontement

ne durant qu'un jour de six heures du matin à six heures du soir et cessait avec la tombée de la nuit, pour permettre aux combattants de regagner leurs villages, de panser leurs blessures. Tout était fait pour limiter au maximum le nombre de victimes, les populations ayant plus à perdre qu'à gagner dans des conflits meurtriers, à cause du coût exorbitant des réparations. La préoccupation des belligérants était la sauvegarde des alliances et le maintien des équilibres sociaux, car, comme le souligne le proverbe, « *Makweele maa fwa, ngo bunzari ku fwa pe* » (Le mariage peut être dissous et les époux se séparer mais les sociabilités issues de l'union ne disparaissent jamais).

Dans une « semaine » de quatre jours : *Bukonzo*, *Nkoyi*, *Mukila* et *Mpika*, un seul d'entre eux était consacré à la guerre, *Mpika*, avec des combattants armés, dans un premier temps, des seuls bâtons. La bataille avait lieu hors du village, de préférence sur une plaine, à équidistance des villages en guerre pour les soustraire aux incendies et aux pillages et en limiter les dégâts. Des dispositions scrupuleusement respectées qui concouraient à réduire les effets néfastes des conflits, en particulier les pertes en vies humaines. C'est au XIX^e siècle, principalement dans sa seconde moitié, que se répandit l'usage du fusil, que les guerres devinrent plus meurtrières. Les esclaves venaient plus du règlement que des conflits eux-mêmes :

Quand la guerre est finie, les anciens des deux camps s'assoient. Ils choisissent des délégués, deux délégués dans ce camp-ci, qui savent bien juger, deux délégués dans l'autre. Ils se réunissent pour traiter le différend à l'origine de la guerre qui a fait des victimes. Ils instruisent l'affaire et toi le coupable, tu paies les frais, l'amende. Il t'arrive de prendre dans ton lignage cinq, six personnes, de les vendre pour que l'affaire soit réglée. Toi qui avais un grand lignage, tu te retrouves seul. Et c'était ainsi. À celui qui a perdu des hommes, on lui donne le nombre de personnes tuées, pas une seule n'est laissée pour compte. À quoi on ajoute des porcs, du plomb, du sel. On donne le sel aux femmes qui pleuraient les victimes. Nduma Nkombo, le père de Makita ma Nduma, avait été donné à l'oncle Mboko Masala, en compensation, Nsoko Manyeku, la mère de Musawu Ndombo, à Bwanza, elle aussi avait été donnée à l'oncle Mboko Masala, en dédommagement par les hommes de Mbuyu. On te donnait d'abord tes hommes tués auxquels on ajoutait les compensations en nature (L. Niangui Goma, 2004, p.41).

Le non-remboursement des compensations matrimoniales était une autre cause de réduction en esclavage. À la mort de son épouse, le veuf exigeait son remplacement par une autre femme du lignage ou le remboursement des compensations reçues. Les familles généralement

s'accordaient pour un règlement à l'amiable en remplaçant la défunte par une femme de son groupe :

Ntswari Mayinda, originaire de Kimfiku-Mwalu était esclave des Mibamba à Nsuku-Nyari (Nkenge) et marié à Bidilu bia Nsika, une femme du lignage de ses maîtres. Masanga ma Ngamwaya de Mwandi était fiancé à Nkula Mvula, de Busaka (Nkeenge), du même lignage que Bidilu, mais la jeune Nkula, était morte brutalement avant de rejoindre son époux Masanga. Sa tante maternelle décida de retirer Bidilu de chez Ntswari pour la donner à Masanga, un homme riche et libre de surcroît, en remplacement de Nkuula car Masanga avait beaucoup dépensé pour son mariage. Et puis, Ntswari n'était qu'un esclave qu'on avait honoré en lui donnant pour compagne sa maîtresse. Il fallait toutefois un prétexte pour casser son union avec Bidilu, malgré la naissance dans celle-ci de deux fillettes. Ce qui fut chose facile car on répandit le bruit que Ntswari mangeait des blattes. "Ntswari monte la nuit au grenier à la recherche des cancrelats à manger !" On dépêcha, pour vérifier le bien-fondé de la rumeur, la sœur aînée de Bidilu, Mpeembe Mbeeri, qui vint passer la nuit chez cette dernière et le lendemain matin confirma la rumeur : "Ntswari mangeait effectivement des blattes !" Le divorce fut prononcé et quelques jours plus tard Bidilu rejoignait son nouveau mari, en lieu et place de sa cadette Nkuula Mvula décédée (E. O, n°6, village Mambouyou, 20 septembre 2002).

Dans le cas contraire, le chef de lignage vendait un membre de son groupe et le produit servait de dédommagement au veuf :

Butoto, une Mimbundi de Mpandi ya Bisa, mariée à Nyma, Bakoyi de Mukolo était morte. Nyma, et les siens avaient exigé son remplacement par une autre femme. Les Mimbundi n'ayant pas de fille nubile à donner à sa place avaient préféré vendre ma tante maternelle Hele dia Nkaya, une orpheline âgée de neuf ans à Mboko Bimbene à Ngamba (Mwandi). Le produit de la transaction avait servi à indemniser Nyma. Voilà comment tante Hele s'était retrouvée esclave de Mboko Bimbene à Ngamba. Ce dernier en avait fait sa femme quand elle avait grandi (E. O, n° 7, village Kipeni, 24 mai 2005).

L'incapacité de s'acquitter des honoraires (*kiloombo*, pl. *biloombo*) des devins-guérisseurs (*ngaanga*, pl. *bangaanga*) était aussi une cause de mise en servitude. Les maîtres pouvaient changer les noms de leurs esclaves, et leur en donner de nouveaux, qui rappelaient les

circonstances de leur acquisition. D'où la floraison, aux XVIII^e et XIX^e siècles des anthroponymes comme Kilombo, Bilombo (honoraires), Mukisi, Bakisi (médication, culte).

Un débiteur insolvable vendait ses neveux ou nièces, si ce n'étaient ses propres enfants, contrairement à la tradition pour ces derniers, car ils appartenaient au matrilignage de leur mère et étaient de ce fait des étrangers pour leur père, donc intouchables.

Un lignage qui devait s'armer pour guerroyer contre un autre, inhumer son chef ou régler un conflit, donnait en gage (*nsuka*, pl. *mansuka*) un ou plusieurs de ses membres pour avoir ce dont il avait besoin et, dans l'incapacité de rembourser dans les délais impartis ses emprunts (fusils, poudre de chasse, porcs), cédait définitivement à ses créanciers, les personnes gagées devenaient esclaves. Les anthroponymes *Nsuka*, *Mansuka* (gages) tirent leur origine de cette situation dramatique.

Le coût élevé des compensations matrimoniales dans la seconde moitié du XVIII^e siècle et au début du XIX^e (porcs puis fusils) avait également contribué à la mise en servitude de nombreuses personnes dans les lignages pauvres, pour donner des épouses à leurs hommes. Une pratique courante, normale qui n'avait rien de répréhensible, comme le souligne cavalièrement le proverbe : *Kia baka muutu, kia vuukula muutu*, (L'homme dispose de son bien pour se tirer du pétrin). La personne humaine faisait évidemment partie des biens possédés par le chef de lignage qui en disposait à sa guise.

3. Les conditions et traitement de l'esclave domestique dans la société beembe

La confiance était une des caractéristiques des relations du maître avec ses esclaves, une confiance empreinte de complicité, le premier n'ayant rien à redouter des derniers qui lui étaient soumis corps et âme, à l'opposé des membres de son groupe lignager pour lesquels il représentait une sorte de patrimoine commun. La méfiance du maître à l'égard des neveux utérins était manifeste, légendaire. Héritiers naturels, plus ou moins pressés de jouir de leurs droits, ces neveux n'hésitaient pas à lui prendre ce dont ils avaient besoin, sans son accord et sans que cela menât à conséquence. Ces neveux avaient des droits sur les biens des oncles mais pas ceux-ci sur les leurs, la tradition les considérant comme des étrangers par rapport aux premiers ainsi que le souligne le proverbe : *Kinkasi nzo mbasi*, (le neveu est la maison du voisin) cité par G. Dupre (1985, p. 54).

D'où la tendance chez les maîtres à privilégier les relations avec leurs esclaves qui étaient leurs confidents davantage qu'avec les neveux, les frères cadets. Lubaki Iwa Ngweri, chef de terre à Nzasi dans la première moitié du XVIII^e siècle, ne se faisait tailler la barbe et couper les cheveux que par son esclave Ngasaka, jamais par un neveu.

Il n'était d'ailleurs pas le seul parmi les notables d'alors qui se méfiait des leurs. Les relations avec les esclaves étaient sinon chaleureuses, du moins bonnes, franches, ceux-ci étant élevés au rang d'enfants achetés *Bala ba mbongo*, par opposition aux enfants légitimes, *Bala ba mbuta*. Les esclaves secondaient les maîtres et les remplaçaient le cas échéant, guerroyant contre leurs ennemis pour leur sauver la vie, étant leurs yeux et leurs oreilles, leur devant obéissance, services, correction et soumission. Les rebelles, les voleurs, les adultères étaient battus pour servir de leçon aux autres tandis que les récidivistes étaient vendus pour empêcher le mauvais exemple de gangrener le groupe, ou tués publiquement :

Si l'esclave est trop récalcitrant, s'il refuse d'obéir, vole, fait le scandale avec les femmes des autres, et si son maître n'arrive pas à le raisonner, celui-ci lui dit : "Puisque c'est ainsi, aujourd'hui tu seras mis à mort (G. Dupre, 1985, p. 56).

Certains disaient alors quelquefois :

Ne le tue pas, mais vends-le pour récupérer l'argent avec lequel tu l'as acheté. "Non, dit-il, si je le fais, d'autres voudront faire comme lui pour qu'on les vende." Il appelle ensuite les autres esclaves. "Venez voir ce que je vais faire à votre collègue. J'agirai de même avec celui d'entre vous qui ne voudra pas m'obéir (B. Guillot et A. Massala, 1970, p. 63).

Pour le voyageur de passage dans un village beembe, la distinction entre un homme libre et un esclave était difficile : aucun signe extérieur, ni dans le costume, ni dans l'attitude, le langage ou les occupations. Tous sont confondus dans une même promiscuité ; tous les gens du village vivaient sur pied de la plus parfaite égalité. L'assimilation allait très loin. Non seulement elle s'appliquait au genre de vie, à l'habitation, au costume, à la nourriture. Elle va jusqu'aux esclaves qui pouvaient en posséder les biens. Bien plus, l'esclave, pourrait aussi, à son tour, avoir des esclaves, qui étaient sa propriété exclusive. En principe, la seule chose qu'il n'ait pas en propre, c'est sa personne. Il y a là, en apparence, une contradiction bizarre. La difficulté était facile à lever, si l'on cherchait à représenter, non la condition servile en soi, mais l'unité sagement entendue qu'en espère retirer le maître. Ce singulier compromis n'était garanti par aucune loi écrite, ni même autant, du moins, que nous pouvons le savoir par aucune tradition orale (Dr. Ad. Cureau, 1912, p. 155). Il ne saurait donc être accepté et maintenu que par le jeu des intérêts en présence. De la part de l'esclave c'est uniquement une affaire d'intelligence et d'ascendant personnel. Qu'il soit actif, entreprenant, beau parleur, qu'il se rende nécessaire,

bientôt il deviendra indispensable. Allez donc mécontenter ou sacrifier un tel gaillard, qui est la providence de la communauté, qui fait prospérer les affaires du maître et qui connaît peut-être on ne sait quels bienfaits ou nuisibles ! Son origine ? Qu'importe, s'il s'est bien inféodé à son nouveau clan, s'il en a épousé les besoins, les infortunes et les joies. Transplanté dans une nouvelle patrie, sans retour possible, a-t-il d'autre alternative que de s'y naturaliser complètement ? La fuite ne lui offrait que la chance d'un sort pire, peut-être la mort ; en tout cas, elle l'exposait à recommencer dans un autre village toutes les étapes de sa carrière. Ici, il avait maintenant le pied dans l'étrier. Son influence grandissait dans le village, puis s'étend aux alentours. Pour peu que les circonstances s'y prêtent, sa fortune croissante le conduira à l'indépendance. Il s'affranchira par la force même des choses. Il pourrait devenir chef de famille et ou chef de village et pourrait commander enfin les hommes libres. C'est dire que l'esclave dans la société beembe est passif et sans réaction négative devant les coups de sort. Il ne tenterait pas le plus petit effort pour échapper à sa condition. Sa docilité, sa soumission aveugle sont un fait absolument incompréhensible pour les modernes Européens : car la même abnégation fut aussi un trait dominant du peuple des temps passés. Pourquoi ne pas s'enfuir, alors que l'espace s'offre largement de tous côtés ? Pourquoi ne pas se rebeller, tuer le tyran ? Quel étrange scrupule le pousse à remettre servilement à son maître le montant intégral du salaire qu'il a péniblement gagné au dehors ? Quel instinct moutonnier, la corvée accomplie, le ramène auprès de son maître, où il est sûr de retrouver de nouvelles corvées ? Pourquoi préfère-t-il les vicissitudes de sa captivité à l'existence laborieuse, mais indépendante, que nous lui offrons ? Autant des questions que pouvaient se poser les esclaves. Mais ils étaient tous convaincus que le quotidien de l'esclave était fait de travail. Le jeune esclave avait une enfance mais pas d'adolescence. La jeune esclave gardait les enfants au village pendant que leurs mères travaillaient aux champs. Elle balayait la maison, puisait l'eau à la source, allait chercher du bois de chauffe, curait les marmites, préparait à manger. Elle se levait tôt et se couchait tard. Dès l'âge de huit ans, elle accompagnait sa maîtresse aux champs où elle travaillait comme une adulte. S'arrêtait-elle pour souffler qu'elle fût gourmandée, traitée de fainéante, de bonne à rien. Rien ne lui était épargné, ni sarcasmes, ni injures, ni travaux pénibles pour son âge, encore moins les sévices corporels. Le garçonnet était le *factotum* qu'on envoyait partout comme messager.

Tout autre était le sort de l'esclave adulte qui jouissait de certains droits comme la liberté de mouvement. Mantono ma Nkaya, un Mimbundi (appartenant au clan) de Mpandi Ya Bisa, esclave des Bakoyi à Mukolo, se rendait souvent dans son village d'origine, distant de plus trente kilomètres, pour pêcher et ne rentrait chez ses maîtres que

le soir venu (E. O, n°5, village Moutele, 24 mai 2005). Il lui arrivait de passer des nuits chez les siens, au grand dam de ses maîtres. L'homme se mariait, fondait un foyer quand le temps était arrivé, sans choisir librement sa compagne qui, la plupart du temps, appartenait au lignage des maîtres. La femme esclave épousait un homme de même condition qu'elle ou un parent des maîtres, pour des raisons de stratégies matrimoniales. Des mariages arrangés, doublement avantageux pour les maîtres qui non seulement gardaient les esclaves dans le groupe, mais encore profitaient des bénéfices de telles unions qui réduisaient le coût des compensations matrimoniales, sans parler de l'appoint non négligeable pour le lignage de leurs redevances en nature. Par ailleurs, ils continuaient de la sorte à affirmer leur mainmise sur eux et sur leur descendance.

L'esclave habitait sa propre maison, exerçait les mêmes activités que l'homme libre et se contentait de verser des redevances en nature (*mikila*, sg. *mukila*) au maître. Récoltait-il du vin de palme ? Sa récolte du jour de Mukila (un des quatre jours de la semaine beembe) revenait de droit au maître. De plus, l'esclave lui devait du vin à boire, son meilleur vin, chaque fois qu'il se rendait en forêt. S'il chassait, il lui donnait une part de sa venaison (un gigot et le poitrail des bêtes tuées). D'autres redevances venaient grossir le nombre d'obligations dues aux maîtres. La production de la femme esclave revenait à son mari après celle due au maître. Même si le mari était le neveu du maître, la redevance était obligatoire, la femme étant avant tout son esclave à lui. Les redevances comprenaient une partie des récoltes à laquelle s'ajoutaient des nattes et des paniers quand elle était nattière, des coqs et de temps à autre des courges et des arachides écrasées, enroulées dans des feuilles et cuites à l'étouffée (*mizita mia nteete na mizita mia bisulu*), accompagnées de manioc préparé et d'unealebasse de vin de palme. À l'intérieur de son groupe, le sort de la femme n'était pas enviable parce qu'elle était davantage que l'homme maltraitée par sa maîtresse plus cruelle et plus intransigente et qui se déchargeait sur elle des moindres tâches. Plus que l'homme, elle servait de monnaie d'échange dans le paiement des dommages et intérêts en cas de vol ou d'adultère des maîtres.

Les maîtres se souciaient davantage de leurs esclaves dont le nombre ne cessait de croître. Ces esclaves étaient non seulement une richesse en êtres humains pour les maîtres, mais aussi une richesse tout court par le produit de leur travail, les redevances de toutes sortes. La forte fécondité des femmes de leur groupe peut s'expliquer par l'abaissement des intervalles inter-génésiques, d'un an à un an et demi, alors qu'il était de deux ans chez les femmes libres. En effet, les esclaves manquaient de lieu de repli après l'accouchement à l'opposé des femmes libres qui regagnaient souvent la maison paternelle. Elles étaient par conséquent à la merci d'époux entreprenants ou impatients,

auxquels elles ne pouvaient opposer aucune résistance, étant leur propriété. D'où leurs grossesses successives ainsi que le nombre élevé de paralytiques dans leurs foyers. Rien n'était épargné. Toute révolte de sa part ne pouvait que lui porter préjudice, lui occasionner une nouvelle vente au loin ou sa mise à mort, malgré les changements intervenus depuis peu. Il faut attendre le XIX^e siècle pour le voir jouir d'une certaine liberté, d'une certaine considération et cesser d'être « la chose » du maître pour être enfin une personne digne, respectable.

Le développement de l'agriculture et de l'élevage, l'arrivée dans le pays, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, des fusils désormais désuets pour l'Europe à la fin des guerres napoléoniennes avaient suscité de vives tensions entre maîtres et esclaves et altéré leurs relations. Ces tensions apparaissent au détour d'expressions anodines, mais sont intéressantes et significatives pour l'historien car révélatrices d'un climat délétère, un climat de compétition où tous les coups étaient permis pour garder ses privilèges ou pour les contester. Et les proverbes, avec leur faux air bon enfant, leurs sous-entendus, permettent de déboucher, ces conflits, ces agressions verbales : « *Mubal' duuru ti ka hatal' mu mankoto ?* » (« La femme la première à cultiver la plaine peut-elle abandonner celle-ci au profit d'autres femmes venues après elle pour cultiver le flanc des coteaux ? »³) Ou encore : « *Wu bee mubuunzi ngaa musitu ti ka ya mbawu ku malenge ?* », (Le mubunzi, euphorbiacées [*Alchornea cordifolia*] »). Le maître de la forêt peut-il abandonner celle-ci à d'autres et être la proie des flammes dans la savane ? Est-il normal que le propriétaire foncier soit dépossédé de sa terre par les esclaves ou les allochtones ? Les réponses négatives attendues à ces questions montrent la crise ouverte entre maîtres d'une part, allochtones et esclaves de l'autre. Elles montrent également les tentatives des premiers pour ne pas se laisser déborder, ne pas se laisser dépouiller de leurs terres ainsi que la ferme volonté des seconds d'avoir leur part. Une perspective inadmissible dans cette société de l'honneur où personne n'entend perdre la face.

Les terres de culture étaient désormais âprement disputées entre propriétaires fonciers, allochtones et esclaves, les premiers rappelant aux autres leurs droits (H. Memel Fote, 2007, pp. 123-124). L'agriculture, en effet, devenait le tremplin de l'ascension sociale, de l'enrichissement matériel. Les esclaves riches pouvaient recouvrer la liberté en payant leur dû aux maîtres, acheter d'autres esclaves, jouer les premiers rôles dans la société : *Mu mpis'kanda batu batatu ba na mufunu : kisina, ngaa-mwendu na kilari* (Trois personnes sont indispensables dans chaque lignage : le riche, le factotum et le juge).

³ Sous-entendu, le maître peut-il se laisser déposséder de sa terre par les esclaves ou par les allochtones ?

L'esclave riche obligeait ses maîtres qui avaient besoin de lui à le soustraire à la vente et pouvait empêcher sa maîtresse d'être vendue:

Munamu Ndinga, une fillette mimbundi devait être vendue à Mayombo pour le remboursement aux hommes de Bankolo-Mwandi des compensations matrimoniales de sa mère qui venait de divorcer d'avec son époux. L'oncle Kinyumba déconseilla aux membres du lignage de le faire, prenant ainsi le contre-pied de Milebe mia Mwakere, sa sœur aînée, qui prétextait n'avoir pas de quoi dédommager les hommes de Bankolo, ses biens étant destinés au mariage de son fils Nkombo Nkaaya. "Allez voir Munamu Mukala et demandez à son mari Musitu Kiloko de payer lesdites compensations pour que Munamu Ndinga devienne son esclave et travaille auprès de sa femme qui est aussi son aînée." Cette proposition déplut à l'oncle Kinyumba qui voulait garder Munamu Ndinga à Mpandi. Kitiiti kia Lubila, la femme de Mbungu Mfwemu, donna leur dû aux hommes de Bankolo et acheta Munamu Ndinga qu'elle ramena à Mpaandi. Voilà comment Munamu Ndinga, maîtresse, était devenue l'esclave d'une esclave de son propre lignage (E. O, n°3, village Mouzanga, 18 juin 2005).

Malgré la considération que leur conférait la richesse, les esclaves restaient esclaves pour les maîtres, même si leurs sorts étaient dorénavant liés. Comme le rappelle sans ambages le proverbe : *Mukoko mu mampa ngandu ku kitikil'pe* », (Le séjour dans l'eau ne transforme pas un tronc d'arbre en crocodile), (E. O, n°4, village Miyamba, 22 février 2005). Ils étaient esclaves et le demeureraient, aussi longtemps que le voudraient les maîtres. Paradoxalement, ils étaient libres sans l'être vraiment, en travaillant comme les hommes libres avec lesquels ils partageaient les mêmes activités, en épousant des hommes ou des femmes libres, en prenant part à la vie du village ou du lignage, en étant juges, devins-guérisseurs, en participant aux conjurations, aux cérémonies religieuses lignagères au même titre que les maîtres, en guerroyant pour la défense de leurs villages en cas d'agression extérieure, en rachetant des maîtres mis en servitude, en possédant des biens dont ils jouissaient. Il leur manquait ce qui faisait la différence avec leurs maîtres, la liberté.

Conclusion

Au terme de cette étude qui n'a pas la prétention d'avoir totalement cerné les contours du sujet sur l'esclavage local dans la société kongo et particulièrement dans la société Beembe. Il convient tout de même de rappeler que la tradition orale beembe, longtemps restée muette et qui s'avère difficile à manipuler ne nous livre que

quelques bribes d'information sur ce phénomène honteux dramatique, traumatisant. Les sources écrites relatives au passé ancien beembe manquent. Cependant de si lointain passé, il est possible de rattraper un bout en utilisant un certain nombre d'instrument d'analyse venus de disciplines aujourd'hui très avancées dans la connaissance des sociétés humaines sans écriture. L'esclave domestique à bel et bien existé chez les Beembe.

Les sources et références bibliographiques

Les sources orales

- E.O, n°1 Mouandi, 20 septembre 2006
E.O, n° 2 village Ndunga, le 22 septembre 2007.
E.O, n°3, village Mouzanga, 18 juin 2002
E.O, n°4, village Miyamba, 12 février 2005
E.O, n° 5, village Moutélé, 24 mai 2005
E.O, n° 6, village Mambouyou, 22 septembre 2002
E.O, n°7, village Kipeni, 24 septembre 2005

Références bibliographiques

- BONNAFE, P.1975 « Les formes d'asservissement chez les Kukuya d'Afrique Centrale », In C. MEILLASSOUX (dir.), *L'esclavage en Afrique précoloniale*, Paris, François Maspero.
- CUREAU Ad (Dr.), 1912, *Les sociétés primitives de l'Afrique Equatoriale*, Paris, Colin.
- DE BRAZZA, PS, 1882, Rapport de Mr. Pierre Savorgnan de Brazza. *Voyage d'exploration et établissement de deux stations françaises dans le haut Ogoué et le Congo (1879-1882)*, Paris, Imprimerie Barousse.
- DUPRE G, 1985 *Les naissances d'une société. Espace et historicité chez les Beembe du Congo*, Paris, ORSTOM.
- GUILLOT Bernard et MASSALA Antoine, 1970, *Histoire du pays beembe*, ORSTOM, Centre De Brazzaville Séries Sciences Humaines, vol VII, n°3.
- MEMEL-FOTE, H, 2007, *L'esclavage dans les sociétés lignagères de la forêt ivoirienne (XVII^e- XX^e siècle)*, Paris Colin.
- NKALA NGOMA Benjamin, 1990, *Les Beembe (Congo) : XVIII^e-XIX^e siècles. Esquisse des dynamiques d'intégration, de différenciation et d'individualisation d'une société lignagère*, Paris I-Sorbonne, Thèse de doctorat du 3^e cycle.
- NKALA NGOMA Benjamin, 2004, « L'élevage du porc et ses conséquences dans la société beembe (XVII^e-XIX^e siècles) », In *Journal des Africanistes*, pp.483-496.
- NIANGUI GOMA Lucien, 2004, *Histoire des contacts Teke-Lali et Beembe du XIX^e au XX^e siècle : cas de Mouyondzi-Tsiaki*

- (Département de la Bouenza), Mémoire de Maîtrise, Université
Marien Ngouabi.
- NIANGUI GOMA Lucien, 2010, *les rapports des sociétés Teke-lali et
Beembe (XVIe-XIXe siècles) d'après une étude onomastique*,
thèse de doctorat unique, Université Marien Ngouabi.
- REY P, 1975, « l'esclavage lignager chez les Tsangi, les Punu et les
Kuni du Congo Brazzaville : sa place dans le système d'ensemble
des rapports de production », In *C. Meilassoux (di)*, pp. 509-528.
- SAUTTER G, 1955, « Notes sur l'agriculture des Bakamba dans la
vallée du Niari », *Bulletin de l'Institut d'études centrafricaines*
(Brazzaville), Nouvelle Série, 9, pp.65-105.152.

**NATIONALISTES ET PROGRESSISTES DANS LE CANTON
DE BOMBOUAKA : UNE MICROHISTOIRE DANS LE CERCLE
DE DAPANGO (1951-1963)**

KONLANI Kandjime*
NABE Bammoy*

Résumé

Si l'historiographie togolaise a suffisamment élucidé la lutte pour l'indépendance de ce pays, elle reste cependant muette sur certains pans de cette histoire où l'opposition politique des acteurs au niveau local prenait en compte aussi d'autres aspects spécifiques. Ainsi, le canton de Bombouaka, dans le cercle de Dapaong au nord du Togo, a connu lors de la décolonisation, une opposition farouche entre le courant nationaliste et celui progressiste à l'image du territoire mais pour des raisons beaucoup plus locales, notamment les rivalités autour de la question de chefferie du canton. Le chef du canton, collaborateur de l'administration française et acteur politique national, représente le courant progressiste, qui a gagné toutes les élections jusqu'en 1957. Les adversaires de l'autorité du chef progressiste, représentent le courant nationaliste qui a remporté les élections sous la supervision de l'ONU le 27 avril 1958. Le pouvoir change de camp, l'opposition prend le pouvoir de la chefferie dans la division et le chef progressiste part en exil à cause des violences postélectorales. Après le coup d'Etat du 13 janvier 1963 et l'assassinat du père de l'indépendance, nationaliste, le chef exilé revient reprendre son pouvoir dans un esprit de réconciliation avec son opposant nationaliste.

Mots clés : indépendance immédiate, indépendance progressive, violences politiques, réconciliation nationale.

Abstract

While Togolese historiography has sufficiently elucidated the struggle for independence for this country, it remains silent on certain areas of this history where the political opposition of actors at the local level took into account other specific aspects. Thus, the canton of Bombouaka, in the circle of Dapaong in the north of Togo, experienced during the decolonization of the country, fierce opposition between the nationalist current and the progressist current over the territory but for much more local reasons, in particular the rivalries around the question of chieftdom of the canton. The head of the canton, collaborator of the French administration and national political actor, represents the progressist current, which won all the elections until 1957. The adversaries of the authority of the progressist chief represent the nationalist

* Université de Kara ; Email : celinkandjime@gmail.com

* Université de Kara ; Email : moynaba@yahoo.fr

current who won the elections under the supervision of the UN on April 27, 1958. Power changed sides, the opposition took power from the chief in the division and the progressist leader went into exile amid post-election violence. After the coup of January 13, 1963 and the assassination of the father of independence, a nationalist, the exiled leader returned to recover his power in a spirit of reconciliation with his nationalist opponent. **Keywords:** immediate independence, progressive independence, political violence, national reconciliation.

Introduction

L'historiographie togolaise montre à suffisance comment la lutte pour l'indépendance a opposé deux courants politiques ou idéologiques: le courant « progressiste » (PTP, UCPN) ou francophile qui voulait l'indépendance mais à pas progressifs dans l'amitié avec la France et le courant dit « nationaliste » (CUT, JUVENTO), partisan de « l'indépendance immédiate » (G. Kponton, 1977 ; R. Cornevin, 1988; N. L. Gayibor, 2005 ; K. Napala, 2012).

D'après K. Napala (2012) tous les courants étaient nationalistes ou indépendantistes : « Dans la mesure où les dirigeants des deux courants politiques d'accord pour se libérer de la domination coloniale, et eu égard aux arguments qu'ils ont développés, on peut dire que tous étaient nationalistes et indépendantistes ; seuls divergeaient, finalement, les modalités et la période d'acquisition de l'indépendance ». Alors, si le combat était le même, comment comprendre qu'il y ait eu tant de victimes et de violences fratricides ? Une question de temporalité, « l'immédiat » et le « progressif » ? Certains faisaient valoir l'argument selon lequel le système colonial était tellement inique, répressif qu'il ne fallait pas l'accorder même encore une journée si l'occasion était donnée d'avoir la liberté et la souveraineté. D'autres, *in contrario*, opposeraient l'idée que l'indépendance n'était pas une fin en soi et que le transfert du pouvoir par la puissance de tutelle au peuple souverain du Togo avait besoin, on ne peut pas le nier, d'être préparé pour garantir sa réussite.

Tous les travaux sur la lutte pour l'indépendance au Togo ayant été faits sur le plan national, nous avons voulu faire une lecture au niveau local, dans un canton du Nord-Togo, pas n'importe lequel, celui dont le chef était l'un des grands ténors du parti régional, l'Union des chefs et populations du nord-Togo (UCPN) dans le cercle de Dapango dans les années 1950, Sambiani Matiéyendou. Autrement dit, quelles sont les raisons réelles de l'opposition entre nationalistes et progressistes dans le canton de Bombouaka ? En quoi cette histoire locale de la lutte pour l'indépendance reflète celle nationale ? Cette problématique peut avoir le mérite de faire l'histoire à la base et de lire probablement d'autres facteurs qui nourrissaient les divergences de

lutte et de positionnement des Togolais dans le combat commun contre le colonisateur dont personne en fait ne voulait perpétuer sa domination. C'est un changement de paradigme, du local au national dans l'histoire de la décolonisation au Togo, d'où l'intérêt du sujet abordé. Il permet de comprendre qu'en dehors des enjeux territoriaux, se greffaient des enjeux locaux, déterminant la lutte.

Notre objectif est donc de comprendre comment est née la vie politique au niveau local (cantonal), le positionnement des Togolais ordinaires et leurs motivations par rapport à la question de l'indépendance. Il s'agit, donc, d'analyser la lutte pour l'indépendance du pays à travers le cas d'un canton depuis la création en 1951 de l'Union des Chefs et Populations du Nord-Togo (UCPN) dont le chef a été l'un des leaders en vue dans le cercle de Dapango jusqu'à l'assassinat le 13 janvier 1963 du président nationaliste, Sylvanus Olympio. L'affrontement entre les nationalistes et les progressistes locaux commence véritablement à partir de 1951 et s'achève en 1963 avec le retour de l'exil ghanéen du chef Sambiani Matiéyendu et la réconciliation des deux partis. L'étude révèle les spécificités de cette unité administrative mais aussi le prisme territorial du débat sur l'indépendance.

L'espace territorial de l'actuel canton de Bombouaka¹ faisait partie du canton de Bogou pour la partie ouest et de celui de Bitchienga pour la partie est (localisation voir carte ci-dessous).

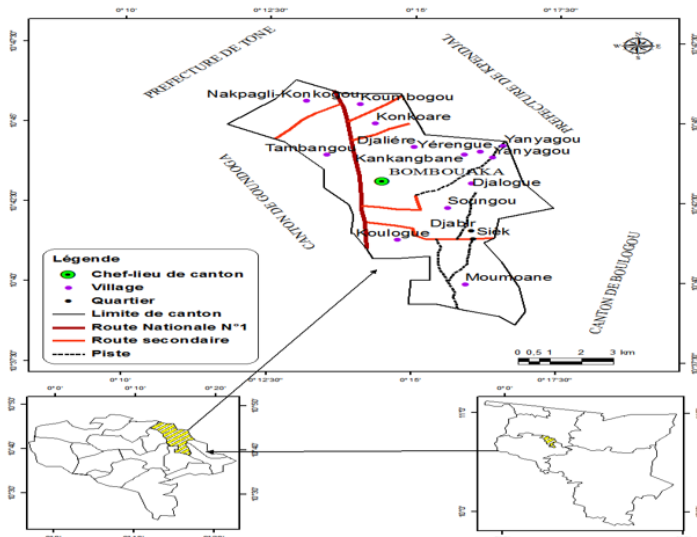
Pour répondre à notre problématique, nous avons eu recours aux matériaux disponibles de l'historiographie togolaise, recueillis des témoignages sur le terrain auprès des personnes ressources dont certaines ont été acteurs de la vie politique dans ce canton entre 1951 et 1963, dont le chef Sambiani Matiéyendou a été le principal acteur. Les matériaux collectés nous ont permis de faire des recoupements et de mener la critique historique. Sur le plan théorique, la démarche s'appuie sur le principe des microhistoriens italiens, regroupés dans les années 1970 autour de la revue *Quaderni Storici*, de réduction d'échelle d'observation ou d'objet². L'étude analyse les déterminants des affrontements des différents acteurs politiques territoriaux, les positionnements politiques sur fond de politique locale à Bombouaka,

¹ Le canton de Bombouaka fut créé en 1927 pour rapprocher un peu plus l'administration des administrés en raison de l'immensité des deux cantons auxquels il appartenait. M. Kanworé Laré Sambiani du clan *Nayom* d'origine konkomba, fut nommé chef de canton aux dépens du clan *lango* qui détenait la chefferie traditionnelle. Mort en 1946, son fils Matiéyendou fut élu, en 1947, chef du canton pour le succéder. Aujourd'hui, le canton de Bombouaka situé sur la Nationale n° 1 après Tandjoaré venant du Sud, est limité au nord par la préfecture de Tône et le canton de Sissiak, au sud par les cantons de Nandoga et de Bogou, à l'est par les cantons de Boulogou et Pligou et à l'ouest par le canton de Goundoga.

² <https://universalis.fr/encyclopédie/microhistoire/2-l'objet-et-les-méthodes>, consulté le 5/9/ 2017 à 16 h.

les victoires électorales des uns et des autres, des violences postélectorales entre 1958-1963 et de la réconciliation dans le canton en 1963.

Carte : Présentation du canton de Bombouaka



Source : K. KONLANI, 1912.

1. Les déterminants des affrontements politiques dans le canton après 1945

Incontestablement le premier déterminant reste la création de la chefferie administrative du canton de Bombouaka en 1927 et la nomination de Kanworé Laré Sambiani du clan *nayom* entraînant la contestation de cette décision par le clan lango, se prévalant premier occupant des lieux et détenteur du pouvoir coutumier. La majorité des membres de ce clan opta logiquement pour le courant nationaliste, donc contre en fait le chef progressiste Sambiani Matiéyendou, fils du premier chef administratif du canton nommé qui a succédé en 1947 par « élection » à son père décédé en 1946.

Le second facteur déterminant est l'autoritarisme colonial et l'engagement politique du jeune chef Sambiani Matiéyendou qui à peine arrivé au pouvoir du canton s'engagea comme militant du Parti Togolais pour le Progrès (PTP) de Nicolas Gruntzsky, créé en 1946, puis membre fondateur de l'Union des Chefs et Populations du Nord Togo (UCPN) à Lama-Kara en 1951. Il fut élu député sans discontinuer de la circonscription électorale de Dapango sud jusqu'à sa défaite le 27

avril 1958. Il fut même secrétaire du bureau de l'Assemblée. Allié de l'administration française donc, il frustra beaucoup de ses administrés par ses abus de pouvoir et d'autorité. Jeune mais très autoritaire, sa pression administrative était forte sur ses administrés, n'hésitant pas parfois dans ses excès de colère à porter la main sur ceux-ci ou en leur infligeant des sanctions publiques humiliantes. Un témoin³ a donné l'exemple de Djatoz, un ancien combattant de l'armée française, que le chef Sambiani avait fait violenter dans sa cour, déshabillé et humilié publiquement. Après un tel traitement, Djatoz ne pouvait plus être du même bord politique que le chef⁴. Tous les mécontents de sa gestion autoritaire seront nationalistes dans les années 1951, donc dans son opposition politique pour exprimer plus leur mécontentement que par connaissance des idéaux nationalistes, mêmes s'ils étaient aussi légitimes que mobilisateurs pour un engagement politique.

En troisième lieu, l'ouverture politique dans le territoire à partir de 1946 favorisa, comme dans la plupart des colonies françaises en Afrique, l'expression politique des populations avec la création des partis politiques. Création au Togo des partis anti-administration française (CUT en 1946, JUVENTO) appelés souvent nationalistes et des partis francophiles (PTP en 1946 et UCPN en 1951) connus sous le nom de partis « progressistes » (N. L. Gayibor, 2005, pp.569-582). Les populations du canton de Bombouaka optèrent pour l'un ou l'autre courant identifié par la couleur des bulletins de vote : *kadapièni*, littéralement bulletins blancs pour les nationalistes et *kadamoni*, bulletins roses pour les progressistes⁵. C'est en ces termes que ces deux courants se désignent et se reconnaissent localement.

Ces trois facteurs ont favorisé l'éclosion de la vie politique et la bipolarisation de la lutte pour l'indépendance avec tous les ingrédients qui l'ont alimentée comme les violences politiques, les règlements de compte, l'exil des uns et des autres selon les circonstances et la réconciliation après le coup d'Etat du 13 janvier 1963.

2. Une opposition idéologique sur fond de politique nationale et surtout locale

Autour du tout puissant jeune chef progressiste, Sambiani Matiényendu, l'un des rares chefs lettrés de l'époque dans la région⁶,

³ DANHOUR Lari, cultivateur, témoignage recueillis à Lango, le 12 août 2017.

⁴ DANHOUR Lari, op. cit.

⁵ DANHOUR Lari, op. cit.

⁶ Le chef Sambiani Matiényendu avait atteint le niveau de CE1 en 1933 à l'école régionale des enfants de chefs de Mango avant de se faire recruter comme secrétaire de la section Moba de la Société Indigène de prévoyance de Mango, puis élu chef du canton de Bombouaka en 1947. Ce qui était un atout pour lui et qui avait dû peser dans son élection, l'administration française préférait les chefs savant lire et écrire en français que le contraire, ils étaient de bons intermédiaires, même si certains lors de la période de lutte pour l'indépendance passaient dans l'opposition politique,

gravitent ses parents du clan Nayom, notamment son secrétaire, Djapolgue ; Kounkadjia et Blakoum, quelques chefs de village fidèles comme Pobaat Tchangué Kombaté de Soungou, Yenkoadiok Kong Doute Konlan de Nanlourougou, etc. (K. Konlani, 1912, p. 114) et une bonne partie des jeunes ayant fréquenté l'école primaire catholique de Bombouaka. Parmi eux, on peut citer Patrice Kombaté, André Ligligbène, instituteurs sortis de l'école de Togoville, amis du chef Matiéyendou⁷. Celui-ci étant jeune, il avait pu convaincre beaucoup de jeunes lettrés du canton à être progressistes. A tous ceux- là, il faudrait ajouter les administrés soumis à son autorité et à sa protection politique et administrative, étant l'un des politiques les plus puissants du Nord-Togo et surtout de l'extrême nord du territoire, le cercle de Dapango, érigé en une entité administrative autonome en 1952, subdivision du cercle de Mango depuis 1942.

Certains témoins, anciens administrés de Matiéyendou déclarent qu'ils le suivaient pour bénéficier de son autorité, de son pouvoir. Lamboni Konlan avoue que : « on se met toujours du côté des plus forts pour ne pas se faire écrasé et être protégé par ceux-ci. On ne savait rien, on suivait le chef Sambiani qui soutenait le Blanc. On savait bien que le changement était nécessaire, mais ce que le chef de famille veut, toi membre de la famille n'a rien à dire⁸ ». Aussi, le Chef Sambiani promettait-il aux jeunes l'emploi et des filles en mariage, lui-même aurait donné certaines de ses filles en mariage à certains jeunes cadres⁹. Les réalisations de l'administration française dans le canton étaient aussi un argument fort à son crédit : la déviation de la route internationale passant désormais par Bombouaka¹⁰, la construction du dispensaire sur fonds FIDES, l'ouverture d'une cabine téléphonique publique en 1952 placée chez le chef (aujourd'hui poste de Tandjoaré), la construction de la route Bombouaka-Soungou-Boulogou-Bligou-Bitchienga, etc. On voit là l'un des arguments des cadres de l'UCPN qui insistaient toujours, pour justifier leur francophilie, sur le déséquilibre dans le développement du Nord-Togo par rapport au sud ou la faiblesse de l'économie des cercles septentrionaux qui, à peine, avaient intégré l'économie de traite du territoire à partir surtout de la

cas de Mogoré du canton de Timbou. (NENE Kombaté, inspecteur de l'enseignement à la retraite, témoignage recueillis à Lomé, le 31 août 2017).

⁷ NENE Kombaté, inspecteur de l'enseignement à la retraite, témoignage recueillis à Lomé, le 31 août 2017.

⁸ Témoignage de LAMBONI Konlan, cultivateur, recueillis à Tambango, le 14 août 2017.

⁹ Témoignage de M. LARE Youlgoube, recueillis à Bombouaka, le 11/1/2012 par Konlani Kandjime.

¹⁰ A l'époque allemande, la route passait par Bogou pour continuer vers Dapango, mais l'administration française la dévier depuis les années 1920 passant désormais en plein cœur du canton de Bombouaka, donc c'est une fierté que le canton soit desservi par la route internationale Lomé-Haute-Volta.

production de l'arachide¹¹. Concernant le retard dans le progrès social, notamment dans la formation des cadres au Nord, Derman Ayéva, l'un des leaders de l'UCPN, déclarait (N. L. Gayibor, 2005, p. 581) :

Combien avons-nous de médecins africains, d'ingénieurs, d'avocats, de commissaires de police, de juges dans le Nord ? Leur nombre est insignifiant. Vous voyez donc que la présence française au Togo, et surtout dans le Nord, est bien nécessaire. Si nos compatriotes sudistes demandent à la fois l'unification et l'indépendance du Togo, nous autres nordistes, nous sollicitons le maintien de la France dans le Nord, car nous sommes encore loin de la civilisation.

D'autres témoins affirment que la masse ne comprenait rien de ce que chaque camp défendait comme idéal, seule une minorité éclairée maîtrisait les arguments des deux camps opposés. Les arguments étaient « vous ne pouvez même pas fabriquer une aiguille mais vous voulez l'indépendance, laissez les Blancs vous construire d'abord des écoles et des dispensaires dont vous manquer. Il n'est pas question d'adhérer à un parti politique où dominent les *Ahouna* (le CUT)¹² ». Ce qui dénote à la fois du caractère national et régionaliste des positionnements politiques de l'époque déjà relevé par les études précédentes sur l'idéologie des courants politiques (N. L. Gayibor, 2005, pp.579-581 ; K. Napala 2012, pp.254-264). Le caractère régionaliste venait du fait que le CUT entre 1946 et 1951 avait adopté l'idéologie politique du mouvement pan-éwé venue du Ghana, notamment de Chapman, de création d'un Etat éwé sous la tutelle britannique, mais aussi de la création d'un parti politique régionaliste, l'UCPN ainsi que l'argument des cadres de ce dernier parti selon lequel le nord du territoire bénéficiait d'un développement déséquilibré par rapport au sud. Alors, les progressistes ou les ucpnistes faisaient croire à leurs militants qu'en adhérant aux partis créés par les cadres du sud, on renforce leur domination nationale et leur position économique. Fousseni Mama, l'un des leaders du parti UCPN, exprima cette peur d'un nord dominé par le sud devant la 1^{re} Commission de l'ONU (N. L. Gayibor, 2005, p. 581) :

Les peuples du Nord ne sont pas envieux de l'état de développement plus avancé auquel est parvenue la population du sud. Mais ils ne veulent à aucun prix que les Ewé puissent

¹¹ Ce produit agricole était devenu le principal produit obligatoire d'exportation du Nord-Togo avec le cercle de Dapango comme terre de prédilection de sa production.

¹² Témoignage de Paul Douli, maître tailleur à la retraite, à Bombouaka, le 13 août 2017. Les *Ahouna* sont les populations du sud d'une façon générale sans distinctions, c'est ainsi que les populations du Nord les désignent.

exploiter cette situation en soumettant le Nord à un néocolonialisme sous couvert de l'indépendance immédiate de l'ensemble du territoire sous tutelle. Dans un tel système d'hégémonie raciale, les Togolais du Nord n'auraient même plus la possibilité de soumettre leur doléance à l'organisation des nations-Unies.

A ce courant s'oppose celui souhaitant le départ « immédiat » du Blanc et par conséquent la fin de la dictature du « colonialisme » du chef de Bombouaka, symbole de l'arbitraire du Blanc qui a pour nom : impôt de capitation, travail forcé, humiliations de toute sorte, extorsion de vivres et de produits d'élevage, effort de guerre, injustice, emprisonnement, bastonnades, etc., mais beaucoup plus pour d'autres raisons de politique locale. Les partisans sont ceux en majorité des villages de Lango et de Boulogou, le premier pour autoritarisme et usurpation de leur pouvoir par le clan *nayom*, donc les Sambiani, pourtant neveux des Lango ; le second pour contestation de la tutelle administrative de leur village par Bombouaka. Le leader du village de Lango est son 7^{ème} chef coutumier, Djangambi Danhour, suivi dans ce positionnement politique par la plupart des membres du clan. Le leader du second village est Labarbor Samboï, lui aussi chef traditionnel de son état et ancien combattant de l'armée française, soutenu par ses parents notables et les habitants de son village d'autant plus qu'ils supportaient mal les abus de pouvoir des Sambiani¹³.

Ce courant avait aussi quelques élites intellectuelles comme Djatok Wabgou, instituteur et Léopold Djamongou qui étaient les principaux animateurs nationalistes par les sensibilisations et les correspondances diverses de protestations ou de dénonciations envoyées au chef Sambiani ou à l'Administration locale à Dapaong. Leurs griefs contre les abus du chef et ceux de l'administration française agrémentés de leur slogan *Ablodé*, liberté et indépendance, c'est-à-dire le départ du Blanc qui signifie la fin de leurs souffrances, suffisaient à mobiliser et à convaincre les populations en leur faveur. Le courant bénéficiait aussi des instituteurs du Sud, militants nationalistes, affectés dans les écoles du cercle de Dapango parfois comme punition. C'est le cas de Voulé Frititi à l'école primaire publique de Nano et du père de Victor Aladji à l'école primaire publique de Naki-Est¹⁴. Sans oublier le rôle du chef Dobli dans le soutien des nationalistes du cercle, faisant passer les mots d'ordre des responsables des partis nationalistes aux partisans surtout du canton de Bombouaka. Certains nationalistes

¹³ NENE Kombaté, inspecteur de l'enseignement à la retraite, témoignage recueillis, le 31 août 2017, à Lomé.

¹⁴ Témoignage de Néné Kombaté Nawab, inspecteur de l'enseignement à la retraite, recueillis à Lomé, le 31 août 2017.

baïonnés partirent pour toujours en exil au Ghana. Cas de certains nationalistes de Lango comme Lambon Kane, Lolyonte, etc¹⁵.

Devant le boycott des élections par les nationalistes sur le plan territorial entre 1952 et 1957, les progressistes du cercle de Dapango remportèrent toutes les élections organisées jusqu'au soir du 27 avril 1958 où les nationalistes leur damèrent le pion avec toutes les conséquences sur les plans local et national.

3. Des victoires électorales des progressistes à celles des nationalistes (1951-1958)

Il est plus qu'évident que le PTP et l'UCPN, partis francophiles, ont été largement soutenus par l'administration française au Togo contre leurs adversaires nationalistes. Si bien que toutes les élections organisées dès 1951 furent gagnées par ce duo. C'est ainsi que Nicolas Grunitzky remplaçait Martin Aku le 17 juin 1951 à l'Assemblée nationale française ; il sera réélu le 2 janvier 1956. De même, sur les 152 conseillers de circonscription élus en août-septembre 1951, 130 se réclamaient du PTP et de l'UCPN. Les deux partis enlevaient également, les 9 et 10 décembre 1951, 23 sièges sur les 24 à l'Assemblée représentative, devenue Assemblée Territoriale, où les élections du 30 mars 1952 leur donnaient 22 sièges sur 30, puis celles du 12 juin 1955 la totalité des sièges. Alors que le 18 mai 1952, Robert Ajavon était élu conseiller de la République (sénateur), à Paris, puis le 10 octobre 1953, Fousséni Mama devenait conseiller de l'Union française (N. L. Gayibor, 2005, p. 633). Des irrégularités lors de ces différents scrutins ont été révélées. La deuxième mission de l'ONU, par exemple, avait enregistré de nombreuses plaintes concernant les élections de l'Assemblée territoriale en mars 1952. La mission fut saisie du fait que, exception faite du cercle de Lomé, les cartes électorales avaient été distribuées par les chefs de canton ou les chefs de village, et non par les commissions électorales. Les plaintes d'irrégularités lors des élections aux Conseils de circonscription ne furent pas du reste, elles faisaient ressortir que les électeurs du second degré ont été choisis par les chefs de village et ceux-ci avaient reçu des commandants de cercle l'ordre de s'assurer que seuls des éléments favorables à l'Administration seraient élus. En plus, la répression fut de mise, les chefs de village acquis à la cause de l'Administration entretenaient un climat de terreur à l'égard de leurs adversaires nationalistes (N. L. Gayibor 2005, pp. 633-634).

Par conséquent, sur le plan régional (cercle de Dapango) ou local dans le canton de Bombouaka, ce fut une période de gloire et de victoire pour le chef de Bombouaka et ses partisans. En effet, toutes les élections

¹⁵ Témoignage de Lamboni Konlan, cultivateur, recueillis à Tambango (canton de Bombouaka), le 14 août 2017.

organisées leur ont été favorables. Ainsi, le 30 mars 1952, quand l'Assemblée Territoriale du Togo devait désigner les délégués, sur 5 476 inscrits dans le cercle de Dapango, 5 316 électeurs avaient exprimé leur suffrage à l'UCPN. Dès lors, les trois candidats de l'UCPN dans les circonscriptions électorales de ce cercle, Matiéyendou Sambiani, Djato Djamongue Yebli et Massa Atouga furent élus délégués¹⁶. Dans l'ensemble, sur les 30 sièges de cette Assemblée, 14 revenaient à l'UCPN, soit près de 47%. Il faut tout de même souligner que ce bon score dans le nord s'expliquait par le fait que les candidats « ucpnistes » n'avaient pas de véritables rivaux comme nous le confie Néné Kombaté, jeune acteur politique à l'époque : « L'UCPN avait muselé les nationalistes, l'enjeu aux élections n'était pas grand car les adversaires n'étaient pas de taille »¹⁷. Outre les élections de 1952, la tendance était restée la même en 1955 lorsqu'il fallait renouveler les membres de l'Assemblée Territoriale, le 12 juin. Cependant, avant d'envoyer les délégués à l'Assemblée Territoriale Togolaise, l'UCPN avait d'abord fait son baptême de feu en août-septembre 1951 soit un mois après sa création en participant aux élections locales des membres des conseils. Mais, contrairement en 1952, au cours des élections de 1955, l'opposition nationaliste avait boycotté suite aux intimidations, aux harcèlements et surtout à l'arrestation de leur leader, Sylvanus Olympio, et sa condamnation le 31 mars 1954 pour détention de devise (nationale) en Gold Coast. C'est dans ce contexte politique particulier de boycott des nationalistes que les trois délégués de l'UCPN dans le cercle de Dapango se voient renouveler leur mandat en 1955. Notons ici que ces élections ont été une occasion pour les électeurs dudit cercle de manifester néanmoins leur hostilité à l'égard des candidats progressistes, en fait ucpnistes, comme Yebli, Djato Djamongue et Matiéyendou Sambiani en mettant dans les urnes ce 12 juin 1955 5 777 bulletins contre. Cette hostilité à peine voilée à l'égard de l'UCPN va se matérialiser par des votes sanctions le 28 octobre 1956. Cependant, au référendum du 28 octobre 1956 pour se prononcer sur le nouveau statut de la République Autonome du Togo, boycotté par les nationalistes, sur 200 378 votants dans le nord, 179 518 avaient voté pour le nouveau statut, c'est-à-dire la levée de la tutelle. Ainsi, sur les 19 819 qui s'étaient opposés au nouveau statut dans tout le nord, 18 000 étaient dans le cercle de Dapango sur 22 320 votants. Cette forte opposition avait suscité quelques remarques, et inquiétudes pour une zone prétendue acquise à la politique de l'UCPN (K. Konlani 2012, p. 115).

¹⁶ Rapport annuel du gouvernement français adressé à l'Assemblée générale des nations-Unies, année 1952, p.72.

¹⁷ NENE Kombaté , inspecteur de l'enseignement à la retraite, témoignage recueillis par Konlani Kandjime, le 15 août 2012 à Lomé.

Tous les témoignages recueillis tendent à affirmer que les élections organisées dans le canton entre 1951 et 1956 étaient frauduleuses, le chef Sambiani Matiéyendou, candidat aux diverses élections de cette période faisait pression sur les populations et les chefs de village pour les faire choisir le bulletin rose et déchirer le reste. « On donnait comme consigne dans les bureaux de vote de déchirer le bulletin blanc (bulletin des nationalistes) et de mettre le bulletin rose (bulletin des progressistes) ¹⁸ ». Très sûr de lui-même, il ne battait pas campagne. Le chef de fil de l'UCPN dans le cercle de Dapango, Matiéyendou Sambiani, quant à lui, explique le rejet du statut de la République Autonome du Togo par bien d'électeurs de Dapango par un malentendu entre eux délégués élus de l'Assemblée Territoriale mais aussi par le fait des personnalités locales nationalistes comme le chef de Korbongou, Oudano Dobli (B. Namoiné, 2008, p. 61). Tout compte fait, c'était un signe de l'échec annoncé des progressistes, la donne politique va changer au cours des élections législatives du 27 avril 1958, avec la victoire des nationalistes mettant toutefois fin à la « suprématie » de l'UCPN sur l'échiquier politique local et national.

Ainsi, sous la supervision de l'ONU, les élections législatives furent organisées le 27 avril 1958 suite au rapport de la mission King de mai-juin 1957. A la proclamation des résultats au soir du vote, le CUT avait raflé tous les cinq sièges ¹⁹ du cercle de Dapango contre leurs adversaires politiques, candidat de l'UCPN. Ce qui était une surprise. Dans la circonscription sud du cercle, la victoire du nationaliste Laurent Djaïba contre le chef Sambiani Matiéyendou fut accueillie par des cris de joie des nationalistes du canton et par un silence de cimetière dans le camp adverse, la peur et l'échec électoral venaient de changer de camp avec toutes les conséquences politiques. Danhour Lari se rappelle des « cris de joie des nationalistes du canton à l'annonce des résultats et de l'énervement et la déception du chef Sambiani Matiéyendou ²⁰ ». En bon politique, il était conscient des effets qui pourraient découler de ce changement. Cet échec électoral des progressistes en général sur le plan national ou local ne peut s'expliquer que par la certitude de la victoire qu'avaient les progressistes, habitués à gagner avec la bénédiction de leur mentor, et donc la faible mobilisation de leurs électeurs. R. Cornevin (1988, p. 306) confirme bien ce fait : « le PTP sûr du succès fait à peine campagne ». Sur le plan local, les témoignages ne disent pas autre chose sur l'attitude du candidat Sambiani qui ne trouva pas nécessaire de mouiller son maillot pour la campagne électorale d'avril

¹⁸ Témoignage de Danhour Lari, recueillis le 12 août 2017, à Bombouaka.

¹⁹ Djimongou S. Raphael fut élu dans la circonscription du Nord, Youma MogoréJoseph dans celle de l'Ouest, Djaïba Laurent dans le Sud, Nahm Tchougli Pierre dans la circonscription du Sud-Est et OUMOROU Yempapou Yandja dans le Nord-Est (N. L. Gayibor, 20015 Volume II, Tome II, p. 659).

²⁰ Témoignage recueillis à Lango (canton de Bombouaka), le 12 août 2017.

1958. Les nationalistes, avec leurs bras armés les *Ablodé sodja* (soldats de la liberté, de l'indépendance) devenus incontrôlables, ne manquèrent pas de prendre leur revanche en retournant la monnaie aux progressistes qui leurs avaient tant maltraités sous les ailes protectrices de l'Administration française. Une période de violences postélectorales s'en suivit dans le canton de Bombouaka, à l'image du reste du territoire.

4. Les violences postélectorales dans le canton et l'exil des progressistes au Ghana (1958-1963)

Dans ce canton, comme ailleurs, elles se résument en règlements de compte, la victoire ayant changé de camp. Les progressistes ayant perdu leur siège le 27 avril 1958, les nationalistes ont violenté leurs « oppresseurs d'hier ». Il s'agit des violences verbales, des affrontements, des intimidations, des agressions physiques surtout par les *Tchooo boé*, les *Ablodé sodja* ou milices des nationalistes (Y. Douti 2015, pp ; 65-66). Il faut souligner qu'aux diverses manifestations de joie qui suivent la victoire nationaliste, ont succédé de nombreux actes de vandalisme, et ceci à l'échelle du Togo entier. Chasse à l'homme, voies de fait, destructions de tous ordres seront perpétrés contre les adversaires d'hier, en dépit des exhortations à la retenue par le Premier ministre, Sylvanus Olympio. Les scènes de pillages, d'incendies et de lynchage vont toucher tous les cercles et toutes les catégories d'adversaires, des simples anonymes aux plus connus. Des chefs traditionnels progressistes sont violemment pris à partie : Matiényendou Sambiani de Bombouaka, Michel Ayassou de Kouvé, Bernard Kubonu Kpelly de Mission Tové, etc. (N. L. Gayibor, 2005, pp. 668-669).

Les nationalistes du canton, victimes des abus d'autorité du chef Sambiani demandent des réparations à celui-ci et son départ du trône. Il fut destitué dès le 20 mai 1958 par le gouvernement de S. Olympio et mis en état d'arrestation avec sa famille fin octobre 1958 à la suite d'une perquisition à son domicile et dans la montagne de Tambango où on aurait retrouvé des armes (K. Konlani, 2012 : 117)²¹. Selon le Témoignage de Néné KOMBATE, le chef Sambiani avait reçu du Président ghanéen Kwami N'KRUMAH, qui soutenait les progressistes contre les nationalistes, trois pistolets avec chargeurs, récupérés à Tamalé par son frère Sambiani Michel. Les armes découvertes chez lui, le chef ucpniste fut arrêté et gardé à la gendarmerie de Dapango où il s'évada avec la complicité de N'Guissan, chef de brigade. En cavale à Naki-Ouest chez ces beaux parents, ceux-ci arrivèrent à le faire traverser la frontière du Ghana d'où il rejoignit les autres réfugiés togolais à Accra. Avant même son arrestation, il était menacé par le

²¹ Témoignages aussi de NENE Kombaté, inspecteur de l'enseignement à la retraite, recueillis, le 31 août 2017 ; et de Danhour Lari, recueillis à Lango, le 12 août 2017.

chef de Bogou et ses populations, farouches adversaires du chef Sambiani pour plusieurs raisons. Pire, les nationalistes mêmes du canton de Bombouaka avaient interdit le chef Matiéyendou, lui et sa famille, la fréquentation du dispensaire dudit canton (en face du domicile du chef) que celui-ci avait contribué à faire construire²². Ainsi va la politique des nationalistes du canton de Bombouaka après leur victoire d'avril 1958, une revanche des vainqueurs sur les adversaires politiques non moins tolérants au moment de leur pouvoir inconditionnel entre 1951 et 1957. Le chef Laré Kolani Barbabo de Nano, un autre chef influent de l'UCPN ne se donna-t-il pas la mort après avoir subi des humiliations des nationalistes à la suite de leur victoire de 1958, et le nom de son fils, Nangbong Barnabo, fut-il raillé de la liste des boursiers togolais pour des études supérieures en Tunisie en 1962 (D. Kombaté, 2013, p.47), mais par d'autres moyens, il s'y est rendu.

Acculés, menacés, violentés, certains progressistes surtout jeunes prirent le chemin de l'exil. Il s'agit de : Patrice Kombaté, André Ligligbène, Bêfite Kombaté, Bomboma Lamboni Nabe, Michel Kombaté, etc. Avec le soutien de K. N'Krumah, les exilés togolais furent envoyés dans le district de Ho pour apprendre le maniement des armes afin de revenir prendre le pouvoir aux nationalistes au Togo²³.

Toutefois, les progressistes surtout âgés, n'ayant pas pu s'exiler, retournèrent leur veste par la force des choses et se mirent sous l'autorité de Labarbor : cas de Bantiek Bombomdjing, Pongle Konlan, Lareyali Lamboni, Bombomfoague, etc. Les progressistes étant orphelins de leur leader et le changement politique aidant, ils se soumirent à l'autorité politique et administrative présente, une résignation qui allait coûter cher à certains au retour d'exil du chef Sambiani Matiéyendou en 1963. Celui-ci considéra leur soumission à son adversaire comme « une trahison » et ne manqua pas à régler les comptes à ses anciens amis politiques. C'est la preuve que la réconciliation prônée et engagée avait parfois au niveau local des limites indéniables à l'abris des oreilles et du regard des autorités nationales.

5. Du pouvoir nationaliste à la réconciliation des acteurs politiques du canton en 1963

Le chef Sambilan Matiéyendou destitué et en exil, le chef traditionnel nationaliste de Boulogou, Samboï Labarbor, assumait les fonctions de chef du canton au regret de l'autre chef traditionnel

²² Témoignage de NENE Kombaté, inspecteur de l'enseignement à la retraite, recueillis, le 31 août 2017, à Lomé.

²³ NENE Kombaté, inspecteur de l'enseignement à la retraite, ancien exilé politique au Ghana, recueillis à Lomé, le 31 août 2017.

nationaliste de Lango, Djangambi. Les violences sur les progressistes s'exerçaient désormais à la cour de Labarbor à Boulogou, parfois jusqu'à mort comme ce fut le cas avec Kandour du clan *Nagbam*, ancien collecteur d'impôt progressiste qui avait été battu jusqu'à mort par Gnoate Banangue, ancien cuisinier de l'administration, proche et ami politique du chef Labarbor, en l'absence de celui-ci (K. Konlani, 2012, pp. 118-119). Wandjak Bombome et Sangué Kombaté, progressistes du clan Namlouroub ont été maltraités à la cour de Labarbor²⁴. Les dérapages se multiplièrent au cours de cette période intérimaire sous l'égide du chef nationaliste.

Très satisfaits de la nouvelle donne politique, les nationalistes de Boulogou se faisaient maintenant appelés les *Kanpoat boung*, c'est-à-dire ceux qui ne vont plus traverser la rivière pour aller à la cour du Chef Sambiani, désormais en exil. La rivière sépare le village de Boulogou avec celui de Soungou par lequel on passe pour se rendre à Bombouaka. Ceux de Lango se faisaient appelés les *Kanpoat pann*, ceux qui ne vont plus traverser la route pour aller chez le chef Sambiani, seule la route séparait leur village du domicile du chef du canton. Le chef Labarbor Samboï, obnubilé par son pouvoir intérimaire et nationaliste, se faisait appelé baat *kankatkou* (chef panthère) et défiait son adversaire en exil par cette formule « *Nakpapien kpa nab, nadano bé* ? », littéralement « le pique bœuf suit les bœufs, le propriétaire des bœufs est là ? ».

Toutes les activités politiques se déroulaient à Boulogou chez Labarbor jusqu'au coup d'Etat militaire du 13 janvier 1963 au cours duquel le père de l'indépendance, Sylvanius Olympio trouva la mort. C'est ainsi que le chef Sambiani Matiéyendou rentra de son exil ghanéen quelques semaines seulement après le renversement du régime nationaliste. Il retrouva son pouvoir de chef du canton de Bombouaka, bien accueillis par ses partisans, soulagés de la revanche des chefs nationalistes. « Ce fut une grande fête des progressistes du canton²⁵ », explique un ancien progressiste, proche du chef Sambiani.

La politique de réconciliation nationale prônée par Nicolas Grunitzsky, rappelé au pouvoir par les militaires après le coup d'Etat, favorisa la réconciliation des fils du canton avec la fin des violences, des règlements de compte, de la méfiance mutuelle. Les chefs nationalistes de Boulogou et de Lango acceptèrent la réconciliation et donc la réhabilitation du pouvoir de Matiéyendou. Tous refréquentaient la cour du chef et répondaient à ses invitations. Labarbor, vieux, se résigna à se réconcilier avec son ancien adversaire Matiéyendou,

²⁴ Témoignage de KONLANI Sakamomme Joseph, ancien secrétaire du chef de Bombouaka, recueillis à Bombouaka, le 13 août 2017.

²⁵ Témoignage de LAMBONI Konlan, cultivateur, recueillis, le 14 août 2017, à tambango, canton de Bombouaka.

déclarant que lui avait seulement comblé le vide du pouvoir abandonné ou déchu²⁶.

Le président Nicolas Grunitzsky arriva à la cour du chef Sambiani en 1963 et fit une grande réunion avec la population et demanda à tous de le reconnaître comme chef et de vivre en harmonie, dans la tolérance²⁷. Les deux acteurs, partageant la même idéologie, se connaissaient depuis très longtemps, ayant mené ensemble la même lutte politique. Même si toutes les plaies n'étaient pas pansées, le nouveau contexte politique ne se prêtait plus aux affrontements politiques fratricides. Le conflit sur la chefferie ne fut jamais passé à perte et profit par le clan Lango, même jusqu'aujourd'hui.

Conclusion

Somme toute, il ressort de cette étude que le canton de Bombouaka a vécu sa bipolarisation de la vie politique surtout entre 1951 et 1963. La lutte pour l'indépendance se cristallisa autour de la personnalité du jeune chef « ucpniste », « progressiste », donc « francophile » et député, Sambiani Matiéyendou, leader incontesté de cette tendance politique dans le cercle de Dapango et surtout dans son canton. Il faisait pièce au chef Odano Dobli de Korbongou, chef de file des nationalistes dudit cercle. Dans le canton de Bombouaka, étaient progressistes les parents du chef Sambiani du clan Nayom, les chefs de villages soumis à ce dernier, les administrés qui comptaient sur sa protection politique et administrative et quelques « élites intellectuelles » ayant fréquenté l'école de la mission catholique de Bombouaka acquises à sa cause. Par contre, les nationalistes étaient les opposants avant tout à la chefferie administrative des *Nayom*, donc des Sambiani, dont les leaders étaient les chefs traditionnels de Lango et de Boulougou, respectivement Djangambi Danhour et Labarbor Samboï. Le premier pour l'usurpation de la chefferie du canton avec la complicité de l'administration française régionale (du cercle de Mango) et le second pour contestation de la tutelle de son village au canton de Bombouaka. Ces chefs traditionnels mobilisent derrière leur positionnement politique la majorité des membres de leur clan et tous les administrés ayant subi les abus de pouvoir et d'autorité du jeune chef progressiste. On note aussi quelques « élites intellectuelles », instituteurs ou employés de bureau du canton et les miliciens, les *Tchooboé*, les *Ablodé sodja* du canton. Le slogan Ablodé signifie avant tout pour eux le départ du colonisateur avec son sbire Sambiani Matiéyendou.

²⁶ Témoignage de DANHOUR Lari, cultivateur, recueillis, le 12 août, à Tambango, canton de Bombouaka.

²⁷ Témoignage de DANHOUR lari, cultivateur, recueillis le 12 août 2017, à Tambango, canton de Bombouaka.

Ainsi, dans le canton de Bombouaka, être progressiste dépendait avant tout des liens familiaux avec le jeune chef progressiste et de son influence politique et être nationaliste signifiait s'opposer à la chefferie des Nayom et à l'autoritarisme colonial du chef. Celui-ci était considéré comme le colonisateur le plus immédiat à éloigner du pouvoir du canton, si bien que les idéologies nationaliste et progressiste sur le plan national comptaient peu dans cet affrontement politique local. Le chef « ucpniste » gagna toutes les élections jusqu'à celle des législatives du 27 avril 1958 où il essuya un échec sanglant devant le nationaliste Laurent Djaaba. Les violences postélectorales qui s'en suivent, entraînent l'exil du chef progressiste au Ghana avec quelques-uns de ses partisans. Le nationaliste Labarbor Samboï du village de Boulogou prend le pouvoir jusqu'en 1963, année de retour d'exil du chef Sambiani en pleine période de réconciliation nationale du président progressiste Nicolas Grunitzky, rappelé lui aussi de son exil dahoméen par les militaires putschistes du 13 janvier 1963. C'est ainsi que s'effectua la réconciliation de tous les acteurs politiques du canton, mettant fin aux affrontements politiques.

C'est en cela que l'histoire de la vie politique du canton de Bombouaka entre 1951 et 1963 est avant tout l'histoire du Togo. On retrouve les grands traits de l'histoire nationale. Par ailleurs, cette étude vient confirmer encore une fois, s'il en était besoin, non seulement le leadership politique des chefs au Nord-Togo au cours de cette période, mais aussi la vitalité du courant « nationaliste » dans cette région lors de la lutte pour l'indépendance, fut-elle parfois sur fond de conflits locaux de chefferie comme c'est le cas à Bombouaka où ils sont encore aujourd'hui latents.

Sources

Liste des informateurs

- DANHOOR Lari, 90 ans, cultivateur, entretien à Lango (canton de Bombouaka), le 12 août 2017 ;
DOUTI Paul, 88 ans, maître tailleur à la retraite, entretien à Bombouaka, le 13 août 2017 ;
KONLANI Sakamomme Joseph, 77 ans, ancien secrétaire du chef de Bombouaka, entretien à Bombouaka, le 13 août 2017 ;
KONLANI Labarbor, 70 ans, cultivateur, entretien à Nakolgou (canton de Bombouaka), le 15 août 2017 ;
LAMBONI Konlan, 81 ans, cultivateur, entretien à Tambango (Canton de Bombouaka), le 14 août 2017 ;
NENE Kombaté, 78 ans, inspecteur de l'enseignement à la retraite, entretien à Lomé, le 2012 et le 31 août 2017.
Rapport annuel du gouvernement français sur l'administration du Togo adressé à l'Assemblée générale des Nations-Unies, 1952

[https://universalis.fr/encyclopedie/microhistoire/2-l'objet et les méthodes](https://universalis.fr/encyclopedie/microhistoire/2-l'objet-et-les-methodes), consulté le 5/9/ 2017 à 16 h.

Bibliographie

- CORNEVIN Robert, 1988, *Le Togo, des origines à nos jours*, Paris, Académie des Sciences d'Outre-Mer, 556 p.
- DOUTI Yendoutien, 2015, *milices politiques et miliciens au Togo (1946-1963)*, Mémoire pour l'obtention du grade de Master recherche ès-lettres et Sciences Humaines, Lomé, Université de Lomé, 112 p.
- GAYIBOR Nicoué Ladjou, 2005, *Histoire des Togolais – Volume II Tome II, de 1884 à 1960*, Lomé, Presses de l'UL, 754 p.
- KOMBATE Diogoupougouni, 2013, *Biographie de Nangbong Barnabo : un banquier, un syndicaliste, un politique et un évangéliste (1943-1995)*, mémoire pour l'obtention de la maîtrise en Histoire, Kara, Université de Kara, 142 p.
- KONLANI Kandjime, 2012, *Bombouaka, du XVIII^e siècle à 1960*, mémoire pour l'obtention de la maîtrise en Histoire, Kara, Université de Kara, 138 p.
- KPONTON Ginette, 1977, *La décolonisation au Togo (1940-1960)*, thèse de doctorat de 3^{ème} cycle, Aix-en-Provence, Université de Provence, 485 p.
- NAPALA Kuwèdaten, 2012, « Pour ou contre l'indépendance. Les Togolais s'expliquent, in *Annales de l'Université de Ouagadougou – Série A*, vol. 015, juin, pp. 249-282.
- NAMOINE Blimpo, 2008, *Matéyendou SAMBIANI, chef traditionnel du canton de Bombouaka, histoire d'un personnage et d'une époque (1922-2006)*, mémoire pour l'obtention de la maîtrise en Histoire, Lomé, Université de Lomé, 136 p.

**ABDELMALEK SAYAD SUR LES TRACES DE
FOUCAULT : L'IMMIGRATION A L'EPREUVE
DU BIOPOUVOIR**

SAMANDOULGOU Wendlassida Serge Denis*

Résumé

Le débat sur l'immigration occupe une place centrale dans l'environnement politique occidental. À l'instar de la prison, de l'asile ou du pensionnat, l'immigré se voit exclu et confiné dans une représentation psycho sociale qui fait de lui une personne isolée. Tantôt motivés par des impératifs éthiques, tantôt instrumentalisés dans tout autre logique, les discours politiques sur l'immigration se muent désormais en discours chargés de biopouvoir.

Mots clés : Discours, immigration, biopouvoir, biopolitique, politique, politique migratoire

Abstract

The immigration debate plays a central role in the Western political environment. Like prison, asylum or boarding school, the immigrant is excluded and confined to a psycho-social representation that makes him an isolated person. Sometimes motivated by ethical imperatives, sometimes instrumentalized in any other logic, political discourses on immigration are now transformed into discourses full of biopower.

Keywords: speech, immigration, biopower, biopolitics, politics, migration policy

Introduction

Le phénomène migratoire est une réalité constitutive de l'expérience humaine. Depuis des temps immémoriaux, les hommes ont toujours migré pour des raisons sécuritaire, économique, climatique ou autre. Le phénomène souffre le plus souvent d'une série de clichés qui renvoient la figure de l'immigré à des symboles de mendicité, de culture primitive avec à la clé toute une batterie de mesures destinées à contrôler, à quadriller ces personnes dont la vie devient de plus l'objet de luttes âpres pour la conquête du pouvoir dans les démocraties occidentales. Mais la stigmatisation de la figure de l'immigré ne date pas d'aujourd'hui. En effet, les Grecs appelaient « barbares » les personnes étrangères à leur civilisation. Le terme « métèque » peu valorisant dans l'Antiquité grecque est aujourd'hui proche de celui de migrant. (Sayad, 2006). Abdelmalek Sayad, sociologue de l'immigration entreprend à la suite de Foucault de pointer du doigt les

* INSS/CNRST (Burkina Faso); Email: sergedenison@gmail.com

pratiques discriminatoires politiquement mobilisées contre les immigrés qui font de ces derniers selon les mots de Giorgio Agamben, « des vies à l'état nu » (Agamben, 1997, p. 17), c'est-à-dire des personnes dont l'existence est réduite au simple fait de vivre sans réelle protection juridique. La situation des immigrés comporte en effet un paradoxe : en même temps qu'ils sont discriminés dans les nations où ils s'établissent, leur sort est souvent convoqué dans le débat public, nourrissant de vifs clivages entre partisans dogmatiques d'un nationalisme outré et tenants d'une politique d'ouverture. Comme on peut le voir, il y a un « investissement politique du corps », une sorte de politisation de la vie que Foucault (2007, p. 31) semble avoir perçu assez tôt : « L'homme pendant des millénaires est resté ce qu'il était pour Aristote : un animal et de plus en plus capable d'existence politique. L'homme moderne est un animal dans la politique duquel sa vie d'être vivant est en question ». L'immigration est-elle le nouvel horizon biopolitique ? Que vaut la figure de l'immigré dans un environnement où le biopouvoir structure le discours et l'action politique ? En partant du concept de biopouvoir tel que développé par Foucault, nous montrerons comment Abdelmalek Sayad prolonge les analyses de Foucault en mettant en évidence les jeux de pouvoir imbriqués dans la gestion des flux migratoires.

1. De l'administration des territoires à l'administration des vies

L'une des thèses majeures de Foucault est que le pouvoir est une stratégie, un rapport de force. Par pouvoir il entend toute pratique, toute stratégie visant à asseoir la domination. Il voit dans la gestion des populations un moyen détourné de modeler et de quadriller les conduites humaines. Derrière donc l'apparente attention prêtée à la vie des personnes se cache une stratégie d'assujettissement du corps social. Le contrôle des naissances, de la santé, de l'immigration constitue autant de pratiques qui traduisent un investissement politique du corps, une sorte d'emprisonnement du biologique. « Un des phénomènes fondamentaux du XX^{ème} siècle a été une prise de pouvoir sur l'homme en tant qu'être vivant, une sorte d'étatisation du biologique ». (Foucault, 1997, p. 213). On a de plus en plus affaire à un pouvoir qui ne se contente plus d'administrer des territoires mais qui se mue en gouvernement ou en administration des vies. La vie est précisément la nouvelle arène du jeu politique contemporain, elle est ce qui désormais justifie l'exercice du pouvoir souverain (Agamben, 1997), ce qui justifie l'action de l'État en termes de répression. On l'aura compris, le biopouvoir, c'est l'instrumentalisation, la manipulation et la chosification de la vie, et parfois même sous des apparences humanitaires. La gestion de la lèpre au Moyen Âge par exemple montre comment le pouvoir politique s'est déporté sur le terrain du biologique au point où l'on déclare le lépreux mort juridiquement avant même qu'il

ne le soit physiquement (Foucault, 1997). Du fait de l'exclusion, le lépreux habite la léproserie, et partant exclu de la société. Parce que la lèpre est contagieuse et que sa propagation pourrait engendrer des conséquences irréversibles, compliquant par-là, la gestion du pouvoir, des mesures d'isolement, voire d'exclusion des lépreux sont déployées. Tout comme dans le cas de la folie où l'exclusion ne vise pas vraiment la guérison mais l'évitement de la honte, la mise à l'écart du lépreux n'est pas accompagnée d'un souci de guérison, le but étant simplement d'éviter la propagation. Nous vivons la même chose aujourd'hui avec le covid-19 qui a déclenché un peu partout dans le monde des mesures de confinement visant à réduire les risques de propagation. Si l'on veut penser comme Foucault, ces mesures sont bel et bien des mesures biopolitiques. Cela confirme la thèse générale de Foucault selon laquelle le pouvoir est essentiellement une stratégie, un rapport de force.

Par pouvoir, je ne veux pas dire le pouvoir comme ensemble d'institutions et d'appareils garantissant la sujétion des citoyens dans un Etat donné. Par pouvoir je n'entends pas non plus un mode d'assujettissement qui par opposition à la violence aurait la forme de règle. Enfin, je n'entends pas un système généralisé de domination exercé par un élément ou un groupe sur un autre, et dont l'effet par dérivation traverserait le corps social tout entier. L'analyse, en termes de pouvoir, ne doit pas postuler comme données initiales la souveraineté de l'Etat, la forme de la loi ou limite globale d'une domination. Par pouvoir, il me semble qu'il faut comprendre d'abord la multiplicité des rapports de force qui sont immanents au domaine où ils s'exercent, et sont constitutifs de leur organisation ; le jeu par voie de luttes et d'affrontements incessants, les transforme, les renforce, les inverse (Foucault, 2007, p. 121.)

La réalité sociale du pouvoir, les jeux de rôles et la manipulation des institutions font penser que le pouvoir est réellement une stratégie, et que l'Etat et ses appareils n'échappent pas à cette représentation du pouvoir. C'est pourquoi le pouvoir chez n'a aucune légitimité, et si l'on veut penser comme Senellart (1995, p. 124) « ce qui intéresse Foucault, c'est moins le pouvoir que la résistance au pouvoir ». Dans ce sens on peut comprendre que les méthodes de gestion de la crise du Covid-19 appellent partout, connivences et résistances. En effet, par-delà la dimension humanitaire qu'elles comportent, ces mesures camouflent en même temps des jeux de pouvoir. Beaucoup de chefs d'Etats en exercice jouent leur réélection dans la gestion de cette crise et de nombreuses entreprises pharmaceutiques entendent nourrir leur réputation dans l'aventure scientifique que commande cette urgence sanitaire planétaire. Reste à savoir comment le biopouvoir arrive à s'incruster dans la gestion des flux migratoires.

2. Du biopouvoir dans les politiques migratoires

Les concepts d'immigration et d'expatriation s'ils traduisent une même réalité, portent cependant des connotations différentes. Dans l'idée d'expatriation, il y a l'idée d'un attachement à la patrie bien qu'on se situe en dehors pour des raisons de travail en l'occurrence. Aussi, le concept fait fi de la précarité qui pourrait justifier l'expatriation, tout le contraire de l'immigration qui exprime la situation d'une personne qui fuit la misère, en quelque sorte un réfugié économique. On l'aura compris, les concepts d'expatriation et d'immigration s'emploient respectivement pour désigner les ressortissants des pays développés et des pays en voie de développement. Les occidentaux établis à l'étranger sont appelés expatriés tandis que les africains qui arrivent en occident sont taxés d'immigrés. La personne immigrée est considérée comme économiquement vulnérable par essence, elle mène une existence marginale qui est loin de lui conférer les mêmes droits que les natifs. C'est pour cela que sa situation nourrit des débats sur le théâtre politico médiatique au point de l'exposer à des traitements à résonnance biopolitique. Il suffit de considérer les murs barbelés érigés en Hongrie et les politiques de rapatriement ou de reconduction à la frontière pour se convaincre de l'enfer de l'immigration. Autrement dit, la personne immigrée du fait de sa précarité, mène une existence précaire ou parler comme Giorgio Agamben, (2000, p. 89), « une vie sans contenu » c'est-à-dire sans droits. Abdelmalek Sayad à la manière de Foucault montre comment derrière les politiques migratoires se camoufle toute une stratégie d'exploitation et de mise à l'écart de l'immigré. Dans la plupart des pays où ils s'établissent ils occupent majoritairement ce qu'il convient d'appeler « le travail au noir » ou pour le dire comme Sayad, des travaux pour immigrés. Pour Sayad, (2006, p. 50), « un immigré, c'est essentiellement une force de travail, et une force de travail provisoire » Autrement dit, le travailleur immigré est un travailleur provisoire, sans protection sociale, un travailleur précaire, qui, du fait de sa précarité ne peut sécuriser son lendemain. Son statut d'immigré est loin de lui conférer un statut juridique capable de l'appuyer dans la durée, la seule ressource dont il dispose étant sa force de travail. On comprend pourquoi les termes migrant et immigré sont voisins. En effet, l'immigré demeure un migrant parce qu'il passe d'un pays à l'autre là où il y a du travail pour immigré. C'est l'une des raisons pour lesquelles les pays de l'Union Européenne peinent à se répartir les flux d'immigrés en termes de quota puisque beaucoup d'immigrés ont d'office choisi leur destination. Et on sait que les destinations privilégiées des migrants en Europe sont l'Allemagne et l'Angleterre. L'immigré dispose d'une seule ressource : c'est sa force de travail qui l'entraîne d'un pays à l'autre.

- Chez Foucault (2004) déjà, le corps est présenté comme une marchandise dont on peut augmenter les effets en fonction des besoins

de l'heure. Chez Sayad, la force de travail que représente l'immigré fait de lui une marchandise bien périssable au sens économique du terme. Son séjour dans le pays d'accueil ne s'explique que par le travail provisoire pour lequel il est là. Autrement dit, c'est l'emploi qui justifie sa présence. Son humanité est même imbriquée dans l'impératif au travail, ce qui signifie qu'en l'absence de travail, il est simplement réduit à zéro. Son statut d'immigré corrélé à l'impératif de travail prime sur son humanité. On n'immigre pas seulement par ce qu'on est un être humain, mais parce qu'il y a du travail pour immigrés. La substance donc de la personne de l'immigré se réduit au travail pour lequel il est là, et pour lequel il est fait.

- L'une des caractéristiques majeures de l'instrumentalisation de la personne de l'immigrée est son confinement dans le foyer. À la manière de la prison et de l'asile chez Foucault, le foyer fonctionne comme une sorte d'emprisonnement du travailleur immigré dont la survie dépend de la force de travail à vendre. Le foyer à l'instar des camps est un lieu de confinement de travailleurs immigrés assujettis à un règlement strict et austère. À ce sujet le propos suivant de Sayad d'une éloquence particulière et mérite d'être cité in extenso :

Lieu de résidence, mais aussi espace de vie presque autonome en ce sens qu'il assure l'essentiel des fonctions sociales élémentaires et satisfait la plupart des besoins primaires, le foyer à la manière d'une caserne, d'un pensionnat ou d'un asile constitue un univers totalitaire au sens de Goffman. C'est ainsi qu'à la différence de celui qui s'applique en droit ordinaire, à un ensemble de locataires ou de copropriétaires par exemple, le règlement intérieur vise non pas seulement à assurer le bon usage collectif des lieux en bon père de famille, mais à instaurer une discipline. C'est au nom de cette discipline intérieure que l'autorité qui gère le foyer se réserve le droit de renvoyer tout résident qui enfreint le règlement : l'expulsion d'un résident est conçue comme une sanction pour indiscipline et non l'expulsion d'un locataire. C'est ainsi que tous les foyers considèrent le fait d'héberger une tierce personne comme une faute grave devant être sanctionnée par le renvoi du contrevenant ; même les visites sont étroitement réglementées (Sayad, 2006, p.135).

Ces dispositions réglementaires laissent supposer que l'immigré est une force de travail, « un corps dont on peut majorer les effets » (Foucault, 2007) par la discipline. Cette stratégie de confinement du travailleur immigré rappelle les stratégies de contrôle de la sexualité au 18ème siècle. Parce que la sexualité occasionne une dépense importante d'énergie, il faut la contrôler, la quadriller pour contenir la force de travail nécessaire à l'activité économique. L'une des stratégies

déployées en ce sens est précisément, l'imposition d'activité sportive aux adolescents, aux ouvriers pour juguler une sexualité débordante nuisible à la force de travail. Il était même question parfois de s'informer de la fréquence ou non de l'activité sexuelle des couples ouvriers, d'inciter à la limitation des naissances pour la préservation de la force de travail (Foucault, 2007). Parce que la présence de l'immigré dans le foyer d'accueil est une présence en vue du travail, il est astreint à une discipline qui assure dans la durée sa force de production et c'est exactement le point de vue de Foucault quand il écrit :

Cet investissement politique du corps est lié selon des relations complexes et réciproques, à son utilisation économique. C'est pour une bonne part comme force de production que le corps est investi des rapports de pouvoir et de domination ; mais en retour sa constitution comme force de travail n'est possible que s'il est pris dans un système d'assujettissement (où le besoin est aussi un instrument politique soigneusement aménagé, calculé et utilisé) ; le corps ne devient force utile que s'il est à la fois corps productif et corps assujéti. (Foucault, 2006, p. 30)

L'immigré est une force de travail, ce qui l'astreint à une discipline susceptible de rendre durable son aptitude au travail. Son utilité se résume à l'aptitude au travail. C'est d'ailleurs le sens que prend ici le concept d'immigration choisie. On choisit ceux dont on a besoin, ceux qui ont une force de travail à vendre. Ce faisant, l'immigré n'est pas une valeur en lui-même, il est une valeur instrumentale qui nous nourrit le populisme.

3. Immigration et discours politique : le populisme en question

Les discours politiques hostiles à l'immigration feignent souvent d'oublier que l'acte d'émigration est avant tout une initiative difficile du fait de la fragilisation des liens sociaux et culturels que cela entraîne. L'immigré connaît une double absence : oublié dans son pays d'origine et dans son pays d'accueil, il est contraint à l'évanescence (Sayad, 1999). Pour parler comme Jean-Paul Gourévitch (2017, p. 35), « la migration est toujours un traumatisme. On ne quitte pas son pays d'origine de gaieté de cœur. Ce terme générique cristallise une profusion d'aventures singulières constellées d'espoirs et de sacrifices ». C'est en raison précisément de cette difficulté que l'idée de retour est imbriquée dans le concept même d'immigration. L'immigré parce qu'il est un travailleur provisoire nourrit toujours l'illusion du retour. Même si ce provisoire dure indéfiniment, c'est l'illusion du provisoire qui confère à l'immigration sa force de résistance face à une opinion souvent hostile. Autrement dit, la représentation dominante selon laquelle l'immigré est un travailleur

provisoire est présente aussi bien chez l'individu immigré lui-même que chez les natifs. Mais lorsque cette illusion du retour dure indéfiniment et entraîne le regroupement familial, cela donne du grain à moudre aux discours anti immigration.

- L'immigration de travail entraîne nécessairement, dans la plupart des cas l'immigration de peuplement (Sayad, 2006). Le discours du Front national en France par exemple sur la présence des musulmans s'enracine non seulement dans des considérations identitaires et économiques, mais aussi dans une approche biopolitique au sens où il y a une sorte d'instrumentalisation de la figure même du musulman pour la conquête d'un électorat, prisonnier lui-même d'un discours qui instrumentalise la peur. Le discours du Front National, hostile à l'immigration est bien un discours biopolitique, un discours qui a pour terrain d'expression la vie du sujet. C'est un discours qui instrumentalise la vie. François Héran (2017, p. 95) le rappelle en ces termes : « Le Front national, va répétant que tous gouvernements confondus, les politiques migratoires depuis les années 1970, ont été laxistes et suicidaires, parce qu'elles ont absorbé des millions de musulmans qui mettraient en péril l'identité française ». Voilà une analyse du phénomène migratoire qui travestit la réalité et qui se présente en fait comme un stratagème pour la conquête du pouvoir.

Le pouvoir est essentiellement un rapport de force, donc, jusqu'à un certain point, un rapport de guerre, et par conséquent, les schémas qu'on doit utiliser ne doivent pas être empruntés à la psychologie ou à la sociologie mais à la stratégie (Foucault, 1994, p. 87).

L'idée suggérée est que l'on ne saurait avoir une approche scientifique du pouvoir, précisément parce qu'il ne se laisse jamais saisir. Le pouvoir n'a pas un visage unique, il se déploie partout sous des formes divers et variés, et même le plus souvent sous des formes insoupçonnées. Mais au-delà du Front National, c'est la politique des gouvernements occidentaux qui fait de l'immigration un objet de lutte pour la conquête du pouvoir. En effet, tandis que la profusion des discours va dans le sens de l'affirmation des droits de l'homme et des minorités visibles en particulier, le discours politique est toujours ponctué de calculs, de dérision et de manipulations selon les enjeux de l'heure. Et le mérite de Sayad, c'est d'avoir mis en évidence cette réalité de la politique occidentale qui pose le problème de l'immigration toujours en rapport avec un problème social, comme par exemple, immigration et emploi, immigration et logement, immigration et droit de vote, immigration et regroupement familial, ou encore immigration et délinquance.

- Ce faisant, le discours sur l'immigration est toujours un « discours imposé » (Sayad, 2006, p. 53). Autrement dit, l'immigration ne peut se penser en elle-même sans rapport aux problèmes sociaux parce qu'elle est elle-même considérée comme un problème social. Et

la situation des immigrés et les problèmes qu'ils rencontrent ne figurent pas au panthéon des priorités dans la politique intérieure de la plupart des États. Comme l'écrit, Michel Agier (2017, p. 8), « la politique des territoires nationaux qui domine la pensée des gouvernements européens contemporains tend ainsi progressivement à faire disparaître le droit des individus derrière le droit régalien des États appliqué au contrôle des territoires, des populations et des circulations ». La situation rappelle d'ailleurs des moments sombres de l'immigration de réfugiés en France où le discours d'Alexis Carel sonne inévitablement comme un discours biopolitique, un discours qui porte sur la vie et, qui discrimine des vies. Patrick Tort, cite ici un extrait du projet d'activités de l'équipe d'Alexis Carel commise pour enquêter sur la qualité biologique des familles immigrées en France pendant la seconde guerre mondiale :

Beaucoup d'immigrés on le sait, ont été admis en France. Les uns sont désirables, les autres ne le sont pas. La présence de groupes étrangers indésirables du point de vue biologique est un danger certain pour la population française. La fondation se propose de préciser les modalités d'assimilation des immigrants afin qu'il devienne possible de les placer dans des conditions appropriées à leur génie ethnique. Elle procède actuellement au dénombrement et à la délocalisation de certaines catégories d'entre eux, surtout les nord-africains, des arméniens et des polonais (Tort, 1998)

Comme on peut le voir, il y a une sorte d'investissement politique du corps, une étatisation du biologique » selon la formule de Foucault (1997). Ces mesures à la fois discriminatoires et humiliantes dirigées contre les personnes immigrées existent encore dans certaines politiques migratoires en occident. On comprend en ce sens le propos de Giorgio Agamben (1997, p. 136) pour qui « ce sont les corps des sujets absolument exposés au meurtre qui forment le nouveau corps politique de l'occident ». Il n'y a qu'à considérer « la jungle » de Calais en France ou l'érection des barrières anti migrants pour comprendre à quel point l'immigration est un thème politique majeur. Les stratégies d'isolement ou de mise à l'écart de l'immigré selon Sayad, ne prennent pas en compte la complexité de l'immigration qui est en partie le résultat d'un rapport de pouvoir, et de domination que des pays ont exercé sur d'autres (Sayad, 2006). Le couple émigration-immigration est l'effet boomerang d'un rapport de domination. En d'autres termes l'immigration est une des conséquences de la colonisation.

Que l'émigration-immigration soit le produit du sous-développement et qu'elle en soit l'expression la plus manifeste, qu'elle ne puisse s'expliquer autrement que comme un des défis majeurs de la relation de domination des pays riches (pays d'immigration) sur les pays pauvres (pays d'émigration) et par-dessus tout cela, qu'elle soit par un effet retour, facteur de sous-développement en contribuant à

entretenir la relation de domination dont elle est le produit, ce sont là des idées qui commencent à être admises (Sayad, 1999, p. 122).

En France, par exemple la proportion de personnes immigrées issues des anciennes colonies françaises est importante. S'il y a en France une forte présence algérienne et africaine en générale, c'est précisément en raison de son passé colonial. C'est la forte présence de diasporas établies à l'étranger qui explique en grande partie le désir d'immigrer. La France par exemple est restée pendant longtemps la destination privilégiée des ressortissants de ses anciennes colonies du fait de la colonisation. À la suite de Foucault, Abdelmalek Sayad montre comment les rapports de pouvoir engendrent des effets coextensifs à tout le corps social. En effet, en même temps que l'immigration crée un vide sur les terres d'émigration, elle suscite inquiétude et angoisse dans les pays d'accueil. Mais si la pénétration coloniale s'est imposée à l'Afrique, comment ne pas considérer l'immigration comme la résultante de ce rapport de force ? Cette perception est presque admise à demi-mot par le Front National qui regrette le passé colonial de la France avec son corollaire de flux massif de musulmans sur le territoire français. Mais, penser ainsi, c'est oublier que l'immigration par-delà toute considération, est une constante de l'humanité. C'est aussi ignorer le fait que l'immigration est porteuse de richesse dans la double dimension de l'économie et de la culture dans un monde où le repli identitaire est voué à l'obsolescence. Le discours du Front National fait le lit de la violence dans la mesure où le sentiment de rejet est source fondamentale de conflit. L'extrémisme violent par exemple se nourrit d'abord du sentiment d'exclusion. C'est pourquoi, il est important dans toute société de cultiver et d'entretenir l'ouverture à l'altérité. Il est absolument nécessaire de prendre en compte toutes les identités. Et le propos de Guy Coq (2002, p. 115) est particulièrement éloquent : « Plutôt que de se voiler la face dès que l'identité apparaît, on ferait mieux de chercher les moyens de reconnaître ces phénomènes identitaires, en évitant de les laisser se pervertir ». Mais qu'est-ce qu'une identité pervertie ? c'est l'identité qui entend s'affirmer par la violence du fait même de l'absence de reconnaissance.

- Pour Sayad il existe une fabrication des identités qui sonne comme une sorte de stigmatisation des communautés, ce que Goffman (1975, p. 45) appelle « groupes sociaux tribalisés ». Dans la logique de Sayad et Goffman, l'on colle une image négative à des groupes ou des minorités, on les définit de façon structurelle, c'est-à-dire qu'on fait en sorte que ces personnes soient socialement mal perçues, qu'elles demeurent au bas de la hiérarchie sociale parce que leurs origines ne seraient pas respectables. Cette injustice structurelle et structurante des rapports sociaux se laisse voir en Birmanie avec la situation des Rohingyas, des Roms en Europe, ces « gens de nulle part » selon la formule de Giorgio Agamben (2000, p. 98) et dont on ne veut nulle part.

La fabrication des identités chez Sayad n'est rien d'autre que l'appropriation politique du corps chez Foucault. On assiste à des discours politiques qui nomment, ordonnent et hiérarchisent des personnes ou des groupes de personnes. L'enfer de l'immigration ne consiste donc pas dans le fait de l'immigration qui est du reste une constatation du genre humain, mais plutôt dans les pires humiliations qu'endurent les personnes immigrées souvent ignorées et qui sont réduites à la seule et modeste identité de migrant ou d'immigré ou encore de travailleur immigré.

Conclusion

L'immigration semble plus que jamais assujettie au biopouvoir dans le monde et plus particulièrement en Occident où le discours politique se construit en intégrant la question migratoire. Toutes les politiques migratoires en Occident se conçoivent à partir d'une vision instrumentale de l'immigration qui réduit l'immigré à sa seule force de travail. Travailleur provisoire, il passe aussi pour une personne provisoire dont l'utilité est limitée dans le temps par la durée du travail pour lequel il est parti. Du reste, le confinement social et politique dans lequel est pris l'immigré et le débat dominant sur la question migratoire sont révélateurs d'une forme de pouvoir qui a désormais pour terrain d'exercice la vie des personnes immigrées. Les politiques migratoires sont bel et bien des mesures biopolitiques au sens où elles portent sur la vie, en l'occurrence celle de l'immigré. Sous l'instigation du politique, le travailleur immigré est enserré dans une configuration psycho sociale qui le discrimine, qui l'isole. Dans cette perspective, on n'est vraiment pas encore sorti des camps de concentration. L'enfer de l'immigration rappelle Auschwitz.

Bibliographie

- AGAMBEN Giorgio, 1997, *Homo sacer I. Le pouvoir souverain et la vie nue*, Paris, Seuil.
- AGAMBEN Giorgio, 2003, *Ce qui reste d'Auschwitz. L'archive et le témoin*. Paris, Payot et Rivages.
- AGAMBEN Giorgio, 2000, *L'homme sans contenu*, Paris, Circé.
- AGAMBEN Giorgio, 2007, *Qu'est-ce qu'un dispositif ?* Paris, Payot et Rivages.
- AGIER Michel, 2017, *Définir les réfugiés*, Paris, Presses universitaires de France.
- COQ Guy, 2002, *Petits pas vers la barbarie*, Paris, Presses de la Renaissance.
- FOUCAULT Michel, 1997, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, coll. « tel ».
- FOUCAULT Michel, 2006, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, coll. « tel ».

- FOUCAULT Michel, 2007, Histoire de la sexualité I. La volonté de savoir, Paris, Gallimard.
- FOUCAULT Michel, 2004, Naissance de la biopolitique, Paris, Gallimard.
- FOUCAULT Michel, 2004, Sécurité, territoire, population, Paris, Gallimard.
- FOUCAULT Michel, 1994, Dits et écrits, Tome III. Paris, Gallimard.
- GOFFMAN Erwing, 1975, Le sens commun. Les usages sociaux des handicaps, Paris, Minuit
- GOUREVITCH Jean-Paul, 2017, Les véritables enjeux des migrations, Monaco, Éditions des Rochers.
- HERAN François, 2017, Avec l'immigration. Mesurer, débattre, agir, Paris, La Découverte.
- LE BRAS Hervé, 2017, L'âge des migrations, Paris, Autrement.
- SENEILLART Michel, 1995, Les arts de gouverner. Du « regimen » médiéval au concept de gouvernement. Paris, Seuil.
- SAYAD Abdelmalek, 1999, La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré, Paris, Le Seuil.
- SAYAD Abdelmalek, 2006, L'immigration ou les paradoxes de l'altérité I. L'illusion du provisoire, Paris, éditions, Raisons d'agir.
- SAYAD Abdelmalek, 2006, L'immigration ou les paradoxes de l'altérité II. Les enfants illégitimes, Paris, éditions, Raisons d'agir.
- SAYAD Abdelmalek, 2006, L'immigration ou les paradoxes de l'altérité III. La fabrication des identités culturelles, Paris, éditions, Raisons d'agir.
- TORT Patrick, 1998, « Sur la question de l'eugénisme », in Le monde diplomatique.

GENIE GENETIQUE ET ETHIQUE DE L'IPSEITE

ALI Yaou Gagnon*

Résumé

Ce texte considère que le génie génétique, une forme d'expression de la rationalité opératoire de la technoscience, transforme la physiologie de l'homme dans la logique du paradigme philosophico-scientifique qui accorde une place servile au corps. Ce faisant, le génie génétique remet en cause les conditions du pouvoir-être-soi de l'individu qui s'identifie à sa capacité à s'autodéterminer, à s'auto-conserver, c'est-à-dire à son autonomie et à sa liberté. L'obligation de préserver les conditions d'une vie humaine libre et autonome est, à travers une compréhension autre du corps, l'horizon de l'éthique de l'ipséité.

Mots clés : Génie génétique, rationalité opératoire, servilité corporelle, pouvoir-être-soi, éthique de l'ipséité.

Abstract

This text considers that genetic engineering, a form of expression of the operational rationality of technoscience, transforms the physiology of human in the logic of the philosophical-scientific paradigm which gives a servile place to the body. By so doing, genetic engineering questions the conditions of the self-being-capacity of the individual who identifies with his or her capacity to self-determine, to self-serve, that is to say, to his or her autonomy and freedom. The obligation to preserve the conditions for a free and autonomous human life is, through a different understanding of the body, the horizon of the ethics of selfhood.

Keywords: Genetic engineering, operational rationality, bodily servility, self-being-capacity, ethics of selfhood.

Introduction

La dynamique technoscientifique a donné naissance à une pluralité de possibles opératoires dans le monde contemporain par le génie génétique. L'appréhension des champs d'intervention du génie génétique ne va pas sans la conscience des risques qui accompagnent les dynamiques technoscientifiques en général. La conscience des risques qui accompagnent en particulier la technologie génétique invite à une relecture du paradigme philosophico-scientifique qui accorde une place servile au corps. Il est vrai que depuis l'antiquité, il s'est imposé dans une tradition philosophique issue de Platon que dans la dynamique relationnelle entre le corps et l'âme, le corps occupe une place servile.

* Université de Lomé Togo) ; Email : aligagnon9@gmail.com

Ce postulat de base de la philosophie de Platon s'inscrit bien dans la perspective de son idéalisme où la réalité sensible reçoit moins de dignité que la réalité intelligible. Cette perspective doctrinale qui sépare corps et âme dans une analyse dualiste a nourri, dans la modernité et encore plus dans le monde contemporain, les idéologies philosophiques et scientifiques qui accordent moins de dignité au corps et qui, à partir des possibilités infinies qui naissent avec la science technicienne portant l'idéal baconien et cartésien, procèdent à la modification et à la transformation de la nature somatique de l'homme. Cette perspective améliorative et transformatrice de la nature somatique de l'homme a atteint son paroxysme, en dehors de la dynamique NBIC¹, dans le génie génétique. Cependant, la dynamique contemporaine de la rationalité opératoire de la technoscience et celle des avatars du génie génétique montre à rebours des avantages tant vantés que le génie génétique comporte des risques et invite dans ce sens à une relecture de la conception actuelle du corps. Dans ce sens, il s'agit dans ce texte de répondre à la question de savoir à quelle condition peut-on conserver l'ipséité à l'heure du génie génétique ? Ce texte défend l'hypothèse selon laquelle pour garantir et préserver à l'heure du génie génétique l'ipséité, il faut une compréhension autre du corps qui permettra d'établir une éthique de l'ipséité. Cela signifie que la préservation de l'ipséité nécessite une nouvelle compréhension de la nature somatique de l'homme. Cette compréhension révèle qu'il est impossible de séparer le corps et l'âme au point que tout ce qui arrive au corps arrive à l'âme et remet en cause les capacités du sujet à s'affirmer et à être un individu libre et autonome. A partir de cette compréhension du corps, l'éthique de l'ipséité indique les conditions nécessaires à l'affirmation de l'ipséité individuelle et invite à une analyse casuistique à travers laquelle toute application du génie génétique comportant la capacité de remettre en cause les conditions de l'ipséité sera proscrite.

1. Opérativité scientifique et Génie génétique : la servilité du corps

La science moderne (notamment depuis Francis Bacon et René Descartes) est essentiellement intervention, production, opération et création. Elle est une science opératoire. La science moderne, par sa nature opératoire, se distingue de la science traditionnelle de nature symbolique. Quelques traits mettent la différence entre le symbolique et l'opératoire. Dans ce sens, il faut remarquer que le symbolique entretient avec le réel, une relation souple, de connaissance, de vérité et de contemplation. La science traditionnelle cherche donc à connaître la réalité, à la contempler et à découvrir uniquement les relations nécessaires entre les phénomènes. Le but du scientifique dans ce cadre n'est pas de fournir une connaissance servant à la transformation du

¹ Cette notion signifie Nanotechnologie, Biotechnologie, Informatique et Sciences cognitives.

réel. La science étant catégorialement séparée de la technique, le scientifique n'a pas de commerce à faire avec la transformation du monde qu'il regarde comme une forme de corruption de son activité intellectuelle.

Contrairement à cette nature théorique et contemplative de la science traditionnelle, la science moderne et encore mieux celle contemporaine est essentiellement opératoire. En tant que science opératoire, la science moderne ne vise pas la connaissance théorique et contemplative du réel. Elle se place dans la traque et la transformation du réel. Elle ne cherche pas à découvrir les relations nécessaires entre les phénomènes naturels mais intervient de façon technique et pragmatique. Elle agit, produit et transforme le réel. L'opératoire désigne dans ce sillage la capacité d'intervention propre à la science moderne et contemporaine à travers laquelle elle se saisit du réel, le manipule, le transforme et produit une infinité d'artifices. Dans le nouvel univers secrété par le règne de l'opératoire, toute théorie scientifique se conçoit comme instrument pour la transformation du réel. Dans ce sens, le réel visé et étudié n'est plus ontologique mais fondamentalement opératoire ainsi que l'a noté Hottois (2018, p. 63) : « est réel ce qui est (re) productible, manipulable, transformable et non plus le visible, l'intelligence ou la compréhension ». Cette mutation de l'entreprise scientifique devient sensible lorsque, depuis une époque plus ou moins récente, la capacité d'opération et d'intervention concerne l'homme avec des finalités transformatrices amélioratives et non seulement préventives, curatives, palliatives. Dans la dynamique toujours constante de l'objectivation de l'homme, la science moderne et contemporaine se saisit du corps humain en lui réservant un statut servile.

Dans l'infinité des possibles techniques qui naissent avec l'opérativité de la science moderne se trouve de façon incontournable le génie génétique. Le génie génétique désigne la manipulation technologique du génome d'un organisme ou si l'on préfère, c'est la manipulation du génome d'un organisme par le biais de la biotechnologie. Le génie génétique est utilisé dans la manipulation du code génétique des espèces y compris l'espèce humaine. L'un des domaines d'application de la technologie génétique est le clonage qui est la reproduction identique des gènes d'un individu. Le clonage manipule et transforme la nature somatique de l'individu humain par l'entremise de son génome. Dans cette transformation technoscientifique de l'individu, le corps ou la nature somatique identifiable ici au génome n'est conçu que comme une carapace inutile ou fragile qu'il convient de se débarrasser ou de modifier pour faire advenir quelque chose de meilleure et de plus performant. Il s'agit de s'arracher de toute limite somatique pour faire advenir les facultés créées par la puissance technicienne de la génétique afin de rendre l'individu

futur performant et répondant aux exigences économiques du monde moderne et contemporain. Dans cette dynamique, la puissance opératoire de la technologie génétique portée par certaines idéologies philosophiques et scientifiques, accorde une place servile au corps.

Dans la perspective du génie génétique, le corps biologique de l'homme impose à celui-ci des limitations et empêche la manifestation de toutes ses capacités intellectuelles. Le corps se conçoit dans cette perspective comme une prison dans laquelle l'intelligence humaine reste enchaînée. Dominique Lecourt, reprenant la position du scientifique américain et cofondateur du MIT Marvin Minsky, affirmait : « le cerveau humain ? Ce n'est qu'une « machine-viande » (meat machine) ! Le corps humain ? « Un sacré foutoir de matière organique » (a bloody mess of organic matter) ! Ce qui importe dans l'homme, c'est l'esprit » (D. Lecourt, 2003, p. 58). Selon M. Minsky, le corps étant imparfait et fragile, n'a aucune dignité. Ce qu'il convient de considérer et d'entretenir est l'esprit. Cette conception de l'homme est héritière de la pensée platonicienne dans sa conception du « corps-prison » telle qu'elle a été valorisée par la pensée philosophique pendant des siècles.

Tout au début de sa philosophie, Platon a élaboré une cosmologie dualiste en distinguant deux mondes à savoir le monde des Idées et le monde des réalités sensibles. L'implication logique de cette cosmologie dualiste est la séparation qu'il établit entre l'âme qui est une composante du monde intelligible et le corps qui relève du monde des réalités sensibles. Le corps, à partir de ce dualisme cosmologique et biologique, est conçu comme une prison pour l'âme. Il écrit à ce propos : « nous serons purs, étant séparés de cette chose insensée qu'est le corps » (Platon, 1989, p. 217). Dans cette conception platonicienne, le corps occupe une place servile, dédaignable. Ce qui est important en l'homme, ce n'est pas sa nature somatique qui est fragile et inutile mais l'âme ou l'esprit qu'il convient, selon Platon, d'entretenir et de valoriser. L'âme platonicienne, indiquait F. Chatelet, représente la partie divine de l'humanité ; c'est le « principe divin en l'homme » et, de la sorte, elle possède la capacité de se « connecter à l'intelligible, aux Idées ». Elle possède cette capacité du fait même que « l'âme, préalablement à sa manifestation empirique au sein du monde phénoménal, est déjà en connivence avec le logos, avec la Raison, qu'elle a vécu, qu'elle vivra encore dans la communauté des Essences » (F. Châtelet, 1989, p. 197). Dans cette perspective platonicienne où l'âme reçoit une position primordiale, le corps ne peut qu'être inférieur, subalterne et subordonné à celle-là. Le corps, de façon logique, ne peut être supérieur à l'âme. Puisque « c'est plutôt première et antérieure par la naissance et par l'excellence que le dieu constitua l'âme, pour qu'elle puisse commander au corps et le garder sous sa dépendance » (Platon, 1992, p. 124).

Dans la structuration du monde moderne et contemporain par l'opérativité technoscientifique qui donne naissance au génie génétique, ce dernier accorde une place servile au corps et procède à la transformation du corps. Cette transformation vise, *in fine*, à libérer le potentiel de l'intelligence humaine. Au fond, le génie génétique, par l'entremise de ses applications au corps humain, vise à libérer le sujet humain des imperfections du corps biologique afin de faire apparaître les qualités requises et voulues pour répondre aux exigences de la perfection du monde technoscientifique contemporain. L'ambition du génie génétique en transformant la nature somatique de l'homme est donc d'affranchir le sujet de toute limite qu'impose le corps naturel-biologique et de le rendre performant. Dans un autre sens, en prenant par exemple la forme du clonage, le génie génétique vise à satisfaire les ambitions de l'homme, les ambitions liées à la rationalité instrumentale qui vise calcul et intérêts. Par le clonage donc, l'individu humain est reproduit indéfiniment de façon identique (M. Hunyadi, 2004). Le problème philosophique et essentiellement éthique qui surgit est que le cloné n'a pas d'identité propre ; il n'a pas les qualités qui font de tout homme, un être unique, singulier s'autodéterminant, libre et autonome.

2. Génie génétique et remise en cause du pouvoir-être soi

Le génie génétique à travers les manipulations de la nature somatique porte atteinte à l'identité de chaque personne humaine par laquelle le sujet humain demeure permanent dans le temps. Le pouvoir-être-soi désigne la capacité de s'autodéterminer comme sujet libre et autonome. Dans la philosophie sociale issue de l'école de Francfort, la conservation de soi renvoie au noyau identitaire de la subjectivité. Par subjectivité, il faut entendre la conscience de soi. Ainsi, la détermination du sujet ou sa constitution psychique désigne sa capacité d'autoconservation. Jürgen Habermas souligne que « le concept de sujet a été transformé de telle sorte qu'il prend en charge le concept d'autoconservation développé dans la modernité » (1987, p. 391). Dans ce sens, la caractéristique fondamentale du sujet est l'autoconservation de soi. En réalité, l'idée de la conservation de soi, lorsqu'on porte un regard historique aux fondateurs de l'école de Francfort à savoir Horkheimer et Adorno (deux tenants de la théorie critique), tire sa source de la rationalité qui considère et instaure le sujet comme une fin en soi. Issue des lumières, la considération du sujet historique comme « une fin soi » vise l'autoconservation, l'émancipation de l'individu. Elle favorise sans nul doute, en orientant la rationalité vers la conservation du sujet, l'autonomie des individus et leur protection contre toute menace extérieure.

En fait, il convient de considérer les figures morphologiques et linguistiques dans lesquelles s'exprime la réalité de l'autoconservation et de l'autonomie du sujet. Ces figures sont remarquablement

identifiées et analysés par Paul Ricœur. La question de l'ipséité se décline dans une démarche herméneutique en quatre questions à savoir qui parle ? qui agit ? qui se raconte ? qui est le sujet moral responsable de ses actes ? Il s'agit à travers ces questions d'analyser le soi dans sa capacité propre à partir des différentes et multiples facettes à travers lesquelles il fait irruption et se manifeste dans le monde. La capacité singulière du sujet, sa capacité à être lui-même se découvre à partir de ces quatre facettes comme « attestation ». Le sujet s'atteste comme « sujet agissant et souffrant ». L'attestation du sujet renvoie aussi à sa capacité d'initiative. Cette attestation entendue comme capacité d'initiative désigne aussi la puissance d'agir de la personne humaine. L'initiative, note Ricœur, « est une intervention de l'agent de l'action dans le cours du monde, intervention qui cause effectivement les changements dans le monde » (P. Ricœur, 1990, p. 133).

Dans ce sens, lorsque le corps occupe une place servile et que le génie génétique procède à sa manipulation ou à sa transformation, il détruit la certitude pratique de la confiance en soi et fait que le sujet se désagrège en sujet chosifié au destin déjà tracé. A rebours de cette capacité du génie génétique à détruire l'ipséité,

L'attestation peut se définir comme l'assurance d'être soi-même agissant et souffrant. Cette assurance demeure l'ultime recours contre tout soupçon ; même si elle est toujours en quelque façon reçue d'un autre, elle demeure attestation de soi. C'est l'attestation de soi qui préservera la question qui de se laisser remplacer par la question quoi ? ou la question pourquoi ? (P. Ricoeur, 1990, p. 35).

Etre capable ou le pouvoir-être-soi, est la puissance d'action du sujet en dépit de ce qu'il subit en tant qu'être vivant, de toute souffrance qu'il endure en tant que personne incarnée et de toutes ses limites liées au vieillissement et à la mort.

A partir de la démarche herméneutique adopté ici, on comprend que le sujet humain capable est toujours dans une dynamique ouverte et inachevée. Le « soi capable » ne coïncide pas, de façon spontanée, à lui-même. Son irruption dans le monde ne se découvre pas comme un être achevé ayant une histoire prédéterminée, connue d'avance. Le sujet capable fait toujours une appropriation lente mais nécessaire de sa vie et de son histoire. Cette appropriation est incomplète et inachevée aussi longtemps que le sujet vit. La vie du sujet capable n'est pas une simple succession d'événements connus d'avance ; elle n'est pas non plus une histoire dont on maîtrise, avant même le début, le commencement, le déroulement et la fin. La vie digne d'un sujet humain capable ne se maîtrise pas à la naissance. Ainsi, tant que la mort ne vient pas mettre un terme aux multiples surgissements du sujet humain souffrant et

agissant dans le monde, l'interprétation de celui-ci comme individu agissant et souffrant demeure ouverte et inachevée.

La réappropriation que le sujet fait de sa vie et l'interprétation de cette vie demeurent ouvertes et inachevées d'une part parce que l'histoire n'est pas encore terminée, elle n'est pas encore parvenue à sa fin. D'autre part, cela se justifie par le fait que la personne humaine capable peut « réécrire l'histoire de sa vie » et en donner une autre interprétation ou un autre cours. Les reconversions professionnelles en sont des exemples pratiques indéniables. Ainsi apparaît-il que le sujet humain capable peut changer de profession et s'adapter de façon permanente. Cette capacité ouverte et dynamique propre à l'espèce est détruite par les interventions génétiques sur le corps ou le génome humain. A travers les transformations génétiques de la personne humaine, toute possibilité de conversion et de reconversion professionnelle est détruite. Parce que, la profession et tous les choix que fera le sujet sont fixés de façon définitive et irréversible. La personne humaine se désagrège ainsi en sujet chosifié et ayant un destin tracé et connu d'avance. Aussi, le commencement de sa vie, son déroulement et sa fin sont maîtrisés dès le début. Le sujet humain perd son identité, sa capacité et la possibilité de faire une appropriation ou une réappropriation critique de son histoire

A travers le décryptage de l'herméneutique du sujet, c'est la question de l'identité personnelle qui est touchée de façon incontournable. L'identité personnelle fait référence à la continuité du sujet dans le temps et sa permanence dans le changement. Pour cerner le fondement de cette identité permanente dans le changement, il faut se référer à l'éclairage apporté par Ricœur et qui présente deux manières de concevoir l'identité à savoir « la mêmeté et l'ipséité ». Il s'agit là d'une terminologie qui dérive du latin « idem et ipse ». Prise comme mêmeté, l'identité est comprise comme similitude et renvoie à l'identité de l'état-civil où on enregistre le nom de la personne, la date et son lieu de naissance ou d'un autre côté, son identification à partir de sa démarche, de sa voix et des traits de son visage. Les limites de cette conception de l'identité (c'est-à-dire l'identité-mêmeté) est que non seulement l'identité de la personne s'attribue de l'extérieur, mais surtout elle ignore l'expérience propre du corps, le vécu personnel de son corps. Ainsi l'identité personnelle ne peut s'assimiler à la mêmeté.

Contrairement à l'identité-mêmeté, l'ipséité est le maintien de soi, le maintien du sujet à travers le temps. Le sujet, selon Ricœur, est une identité ouverte. Ainsi, l'identité du sujet n'est pas donnée mais se construit à travers l'histoire avec les multiples interventions du sujet dans le cours des événements. À partir de là, on ne peut assimiler dans la perspective ricœurienne, la question « qui suis-je » à la question « que suis-je ». Le sujet capable et digne et l'identité personnelle sont toujours une réponse pratique à la question « qui suis-je » et désigne aussi

l'initiative et l'engagement personnel. La technologie génétique, sous l'impulsion de la rationalité opératoire de la technoscience, fait de la personne humaine non plus une identité ouverte mais une donnée. L'identité de la personne modifiée ou transformée par la technologie génétique n'est pas ouverte mais close. Son histoire, l'histoire personnelle de sa vie est une donnée fixée de façon absolue, achevée et irréversible. Sa vie est connue d'avance et toute réappropriation critique visant à apporter une modification catégoriale est exclue.

De la sorte, la science contemporaine, la science technicienne est une menace extérieure à l'autonomie et à l'autoconservation du sujet historique contre laquelle il semble impossible d'agir. En réalité, la conception servile du corps aboutit à sa transformation par le génie génétique. Ce faisant, le sujet historique qui, depuis Kant, était considéré comme une fin en soi, est devenue un moyen, un instrument au service de la rationalité instrumentale portée par l'idéal baconien et cartésien de la technoscience. C'est dire en fait que la rationalité instrumentale de la technoscience détruit les conditions dans lesquelles peut être garantie l'autoconservation et l'autonomie du sujet historique. Si Kant soulignait avec insistance qu'il faut considérer le sujet humain comme une fin en soi, sa perception des conditions d'arrachement de sa liberté et de son autonomie demeure discutable.

En réalité pour E. Kant, dans la critique de la raison et de ce qu'elle peut connaître, il se dégage que la raison ne connaît que les phénomènes et non les choses nouménales. Pour dire clairement ce qu'est le phénomène, E. Kant (1980, p. 117) écrit : « l'effet produit par un objet sur la capacité de représentation, dans la mesure où nous sommes affectés par lui, est une sensation. L'intuition qui se rapporte à l'objet à travers une sensation s'appelle empirique. L'objet indéterminé d'une intuition empirique s'appelle phénomène ». Le phénomène a son règne et ses principes. Il se laisse déceler dans nos représentations intuitives ainsi que le laisse entendre E. Kant (1980, p. 133) : « toute notre intuition n'est rien que la représentation du phénomène ». Parce que, « les choses telles qu'elles nous apparaissent, en tant qu'elles sont pensées comme des objets conformément à l'unité des catégories, s'appelle phénomène » (E. Kant, 1980, p. 301). Pour comprendre plus amplement le phénomène tel qu'il est pensé par E. Kant, il faut, convient-il de le dire au passage, se rapporter à sa distinction du noumène.

Le noumène est la chose en soi, qui ne se connaît pas par les catégories du phénomène. Il y a chez Kant, une distinction catégoriale entre le nouménal et le phénoménal. Le règne nouménal est celui du devoir, de la libre volonté, du moi raisonnable. Par contre, la catégorie phénoménale se rapporte aux inclinations et aux motifs purement subjectifs. Kant définit ce qu'il entend par noumène en ces termes : « il y a des choses qui sont données, en tant qu'objets de nos sens situés

hors de nous, mais, de ce qu'elles peuvent bien être en soi, nous ne savons rien, nous ne connaissons que leurs phénomènes, c'est-à-dire les représentations qu'elles produisent en nous en affectant nos sens ». Ce propos témoigne avec force, non seulement la distinction entre le noumène et le phénomène, mais révèle fondamentalement que le noumène influence le phénomène sans que l'effet contraire soit possible. Dans ce sens, cette affirmation se paye d'une attention particulière :

Si nous considérons les objets des sens, comme juste, comme de simples phénomènes, nous admettons cependant en même temps par là qu'ils ont pour fondement une chose en soi, bien que nous ne connaissions pas comment elle est constituée en elle-même, mais seulement son phénomène, c'est-à-dire la façon dont nos sens sont affectés par ce quelque chose d'inconnu. L'entendement donc, justement parce qu'il admet des phénomènes, convient aussi de l'existence des choses en soi, et dans cette mesure, nous pouvons dire que la représentation de ces êtres qui sont au fondement des phénomènes, et par suite purement intelligibles, est non seulement recevable, mais encore inévitable (E. Kant, 1980, p. 32).

En se fondant sur cette affirmation, le noumène ou la chose en soi se laisse appréhender comme la marque distinctive de la personne humaine. L'homme n'est pas un être pathologique mais essentiellement intelligible, c'est-à-dire déterminé non par les passions du corps ou du sensible en général, mais fondamentalement par la raison pratique, par le moi raisonnable, le moi soumis à la droite raison. Et si l'on s'interroge sur le rapport entre le noumène et le phénomène, c'est parce que pour Kant, il n'y a pas d'influence possible que le phénomène puisse faire sur le noumène. Parce que la raison pratique est suffisamment outillée pour se libérer des arènes de la sensibilité. Au contraire, l'on découvre avec Kant (1977, p. 459) que « derrière les phénomènes, il doit y avoir pourtant pour les fonder (quoique cachées) les choses en soi, et qu'on ne peut pas exiger que les lois de leur opération soient identiques à celles auxquelles sont soumises leurs manifestations phénoménales ». Pour être un peu plus clair, Kant (1977, p. 215) écrit : « les objets comme choses en soi fournissent la matière pour les intuitions empiriques (ils contiennent le fondement de la détermination du pouvoir de représentation conformément à sa sensibilité), mais ils ne sont pas la matière de ces intuitions ».

Cette analyse kantienne du sensible et de l'intelligible, du phénomène et du noumène est mise à rude épreuve par les interventions génétiques sur le soma de la personne humaine. Du point de vue de sa conception de l'homme en tant qu'être raisonnable et autonome, il est

question pour E. Kant de mettre en place des clarifications assurant la distinction fondamentale entre l'homme et les animaux puisque les deux espèces, depuis Aristote (De l'âme), sont différentes par nature, l'une participant à l'âme sensitive et l'autre à l'âme intellectuelle. Aristotélicien sur ce plan, Kant, sous cet angle, fait appel à la rationalité dans sa capacité à s'arracher de ce qui est de nature à la chosifier, comme fondement ultime des actions humaines. Sans reprendre déjà dans une tournure critique cette idée, reconnaissons aussi que pour Kant, la connaissance bien que résultant du travail synthétique de l'entendement et de la sensibilité, est plus redevable à l'entendement qui a le pouvoir unificateur par ses catégories. Dans ce sens, si l'on tente de cerner la logique qui a pu conduire Kant à épouser cette distinction aristotélicienne, il apparaît clairement que son plaidoyer tire constat, en fait, de l'évaluation du pouvoir réel de la rationalité.

Ainsi apparaît-il en toute clarté que Kant avait pour objectif en dissociant la sensibilité de l'entendement, une prise en compte des limites du pouvoir de la raison. L'exigence de perfectibilité étant de nos jours, un imaginaire puissant, les nouvelles technologies éprouvent négativement ces pages laissées par E. Kant. Dans ce sens, l'important est la difficulté réelle qui s'attache à la capacité de la droite raison à s'arracher des inclinations pathologiques, c'est-à-dire de ce qui arrive au corps. Force est donc, dans cette nouvelle dimension, de considérer la réalité contemporaine de plus près. Il appert, à partir du rapport dialectique de plus en plus marqué entre le corps et la raison dans le monde contemporain, que la modification du patrimoine génétique de l'individu lui arrache sa capacité à faire des choix conformément à la droite raison. De la sorte, c'est le fondement de la moralité telle que posé par E. Kant qui s'écroule.

Puisque pour lui, la volonté bonne est le produit de la raison pratique, libre et autonome. Il écrit dans ce sens : « de tout ce qu'il est possible de concevoir dans le monde, et même en général hors du monde, il n'est rien qui puisse sans restriction être tenu pour bon, si ce n'est seulement une volonté bonne » (E. Kant, 1977, p. 79). Ce qui fait que la volonté est bonne est interne à la volonté elle-même, c'est que la volonté est bonne par elle-même. Ainsi avec la raison, l'homme dispose de la capacité d'avoir une volonté bonne. Pour le dire plus amplement, E. Kant (1977, p. 86) écrit : « la raison nous a été départie comme puissance pratique, c'est-à-dire comme puissance qui doit avoir de l'influence sur la volonté, il faut que sa vraie destination soit de produire une bonne volonté, non pas comme moyen en vue de quelque autre fin, mais bonne en soi-même ». Dans cette acception, la bonne volonté ayant parti pris avec le devoir consiste à agir par devoir, c'est-à-dire indépendamment des désirs, de la sensibilité, des inclinations, des intérêts.

Le génie génétique offre à l'homme la possibilité de modifier son corps. Le corps ou la nature somatique de l'homme occupait une position servile avions-nous noté. Ce faisant, le génie génétique porte atteinte aux conditions réelles de l'ipséité, c'est-à-dire de la singularité de chaque homme et de sa capacité à s'autodéterminer comme personne unique, indépendante, libre et irréductible à une chose, à un objet. La capacité à s'autodéterminer, qu'il convient d'appeler le « pouvoir-être-soi » se trouve ruiner par la pratique du génie génétique. La technologie génétique, en intervenant sur la constitution physiologique de l'homme, modifie sa conception en tant qu'être « d'essence générique » (Jürgen Habermas, 2002, p. 73.). Ainsi l'intervention de la technologie génétique sur la configuration du génome humain modifie le rapport à soi que la personne humaine éprouve dans son « existence corporelle ». Dans cette logique, la génétique instrumentalise l'homme et considère les individus comme de « simples exemplaires de l'espèce ».

Dans le sillage de cette réalité contemporaine, nul ne saurait méconnaître les limites de la pensée kantienne à partir des modifications génétiques qui ont fait écho dans le monde contemporain. Les pratiques eugéniques, en considérant la personne humaine toujours comme un moyen et jamais comme une fin en soi, remettent au gain du jour la nécessité de repenser la relation entre le sensible et l'intelligible, entre le nouménal et le phénoménal. En réalité, la modification du corps humain touche la vie et la dignité humaine. Le corps influence remarquablement la raison. La raison éprouve des difficultés à s'arracher du corps. La qualité de la raison dépend de ce que subit le corps. Dans cette acception, toute intervention génétique, en tant qu'intervention sur la constitution biologique et donc ontologique de l'humain, est susceptible d'atteindre l'altérité de celui qui la subit parce qu'au fond, « c'est le fait même d'intervenir, et non le fait que cette intervention soit totale, qui est décisif pour l'argument de l'altérité de soi » (M. Hunyadi, 2004, p. 94.). La saisie de cette capacité des modifications génétiques à altérer la nature humaine de manière irréversible, nous invite à une conception autre du corps humain qui permettra de frayer les chemins d'une éthique de l'ipséité.

3. Compréhension autre du corps et éthique de l'ipséité

Pour revisiter le statut et la valeur du corps, l'œuvre philosophique de M. Merleau-Ponty se paye d'une attention particulière. Dans la pensée phénoménologique, l'entreprise philosophique consiste à porter à la conscience et à l'expression, l'expérience indissociable du vivre et du sentir. Dans le discours phénoménologique s'exprime les divers « modes-d' être-au-monde » qui structurent et orientent la conscience et les expériences élémentaires de l'homme. Phénoménologiquement, la conscience et l'expérience quotidienne révèle, à tout le moins, que la relation entre l'homme et son

corps est bien différente de sa relation à un objet ou à un artefact. Ainsi, le corps n'apparaît pas à l'homme au même titre qu'un objet. L'homme, d'une manière tacite, est son corps. À ce titre, pour le dire dans un ton monologique, « je n'ai d'autres manières de connaître le corps humain que de le vivre » (J. Ladrière, 1977, p. 193). Cette affirmation témoigne à rebours que l'expérience existentielle de l'homme ne s'analyse et ne se comprend pas dans une perspective dualiste et ontologique qui articulerait l'homme autour d'une conscience (d'une âme ou d'un esprit) et d'un corps.

En réalité, l'âme humaine est par essence incarnée, incorporée. L'existence de l'âme n'est pas antérieure à son incarnation. Originellement, l'âme se découvre comme une âme incarnée. Dans ce sens, parlant de la richesse de la pensée phénoménologique pour une conception restituant le corps dans sa dignité, G. Hottois (1999, p. 51) pouvait laisser entendre : « la conscience phénoménologique primordiale est celle du corps qui se sent : le corps sentant et senti, dont je fais l'expérience immédiate lorsque ma main droite touche ma main gauche qui touche ma main droite ». Dans cette compréhension de l'homme et de ses expériences quotidiennes les plus élémentaires, le corps humain acquiert ou recouvre un autre statut par rapport à la fonction servile que lui attribuent les conceptions dualistes et ontologiques ainsi que la rationalité colonisatrice de la technoscience.

Dans cet esprit, l'homme s'illustre dans une chair dont la sensibilité originaire permet de le découvrir comme corps sujet-objet. Pour le dire on ne plus clairement, M. Merleau-Ponty (1976, p. 231) écrit : « l'expérience du corps propre s'oppose au mouvement réflexif qui dégage l'objet du sujet et le sujet de l'objet ». Cette affirmation illustre ce propos : le corps humain est par nature animé, c'est-à-dire dans sa constitution ontologique. De la sorte, le corps humain se découvre originairement comme corps-animé. Cette affirmation récuse la pensée judéo-chrétienne et dualiste à double sens : d'abord, en tant que corps-animé originairement et donc par essence et non accidentellement, le corps n'est pas animé au même titre qu'une machine, comme une machine dirigée dans son extériorité par l'esprit ou l'âme. À cet égard, le corps humain est originairement spirituel. Dans cet esprit, la parole se comprend avec M. Merleau-Ponty non plus comme la matérialisation d'une âme pensante mais davantage et fondamentalement comme une gesticulation du corps humain. Il écrit à ce propos : « la parole est un geste » (1976, p. 214) avant de préciser que les langues sont, en réalité, « plusieurs manières pour le corps humain de célébrer le monde et finalement de le vivre » (M. Merleau-Ponty, 1976, p. 218 ; 1960, p. 83).

Dans un autre sens, la découverte du corps humain comme sujet-objet postule que le corps humain est investi, par nature, d'un « sens vivant », c'est-à-dire d'une subjectivité qui se propage dans toutes ses

parties. Dans ce sens, le corps ne peut, sans aucun doute, devenir objet d'une reconstruction technoscientifique et plastique. Parce que le corps se comprend dans une passivité et holisme valorisant le naturel contre l'artificiel. Il y a dans l'expérience existentielle humaine, l'entrelacement du vivant, l'échange incessant entre le senti et le sentant, l'objet et le sujet. Cette affirmation s'inscrit en porte à faux par rapport à B. Pascal qui, dans les *Pensées*, affirmait que « l'organisation de notre corps est contingente » en indiquant avec précision qu'il est possible de concevoir un homme sans mains, pieds ou tête, sexe. Cette affirmation pascalienne n'est vraie que, disait M. Merleau-Ponty, dans une conception abstraite des organes du corps humain et non dans une conception réelle des organes, celle qui les appréhende dans leur fonction vivante. La conception abstraite, qui est d'ailleurs réductionniste, est celle qui considère les organes du corps humain comme des fragments d'une matière et, par extension, l'homme abstraitement en le réduisant au « Cogitatio ». Mais

Si au contraire on définit l'homme par son expérience, c'est-à-dire par sa manière propre de mettre en forme le monde, et si l'on réintègre les organes à ce tout fonctionnel dans lequel ils sont coupés, un homme sans main ou sans système sexuel est aussi inconcevable qu'un homme sans pensée (M. Merleau-Ponty, 1976, p. 198).

Ainsi, le corps n'est ni objet ni sujet, il est à la fois sujet et objet. L'homme forme un tout, une totalité dans laquelle tout est sentant-senti, puisqu' « il y a un corps de l'esprit et un esprit du corps, et un chiasme entre eux » (M. Merleau-Ponty, 1964, p. 313). Dans cet esprit, « il faut que la pensée de science (...) se replace dans un « il y a » préalable, sur le sol du monde sensible et du monde ouvrier tels qu'ils sont dans notre vie, pour notre corps, non pas ce corps possible dont il est loisible de soutenir qu'il est une machine à information, mais ce corps actuel que j'appelle mien (...) mon corps qui se voit voyant et se touche touchant » (M. Merleau-Ponty, 1961, p. 12, 13, 18).

À partir du développement précédent, il appert que le corps humain a une dignité et influence la capacité d'être soi de la personne humaine. On voit se spécifier dans ce sens, une éthique de l'ipséité. L'éthique de l'ipséité est celle visant la préservation des conditions sans lesquelles l'homme ne peut pas être lui-même. La personne humaine, capable de responsabilité et d'action, est une personne naturelle-culturelle. Du latin « ipseitas », dérivé de « ipse », c'est-à-dire, moi-même, toi-même, etc., « l'ipséité caractérise l'individu en lui-même. Elle prend toute son importance dans les doctrines où la nature universelle est première, ce qui pose la question de l'individuation (scotisme). Elle suppose alors l'haecceité, par laquelle un individu est

un « ceci » et non simplement un être de telle ou telle espèce. Dans la phénoménologie, l'ipséité caractérise le Dasein dans son existence ou son être-au-monde avant la constitution du moi comme sujet (P. Ricœur, 1990). Chez Ricœur, l'ipséité désigne la complétude même de l'identité personnelle dans son caractère d'être soi-même. Elle implique alors à la fois la mêmeté du caractère et l'altérité inhérente au maintien de soi (le fait de changer tout en restant soi-même). L'éthique de l'ipséité indique qu'il convient d'éviter les conditions dans lesquelles le sujet se désagrège en personne chosifiée au destin déjà tracé.

Conclusion

En définitive, l'analyse de la puissance technicienne sous la forme du génie génétique rend nécessaire l'éthique de l'ipséité. Ce texte a montré ainsi que le génie génétique, dans toutes ses applications humaines sous la dynamique de la rationalité opératoire de la technoscience et portée par une idéologie philosophique et scientifique héritière de Platon, rend nécessaire l'exigence normative de l'éthique de l'ipséité. Celle-ci désigne la capacité normative et pratique de garantir les conditions de la liberté, de l'autonomie et de l'autoconservation de chaque sujet historique. L'ipséité se comprend dans ce cas non comme identité-mêmeté mais comme la capacité propre à chaque personne humaine d'être permanente dans le temps (dans le changement). Dans sa capacité propre à durer dans la durée, le sujet historique n'est pas une donnée mais une identité ouverte. En tant qu'identité ouverte, il fait une appropriation et une réappropriation permanente et critique de son histoire. L'éthique est une capacité morale individuelle et collective qui consiste à faire advenir ce qui est souhaitable et non seulement ce qui est possible et invite, dans le contexte des multiples interventions de la technologie génétique sur la nature somatique, à conserver les conditions biologiques sans lesquelles le sujet histoire perd sa capacité à être lui-même. Mais cette exigence normative de l'éthique de l'ipséité prend sa source dans une autre compréhension du corps humain ou de la nature somatique de l'homme. Le corps n'est plus, dans la logique de l'éthique de l'ipséité, la partie servile de l'homme qu'on peut détruire ou modifier à volonté. La nature somatique acquiert un statut autre et accède à une dignité dans laquelle s'efface la ligne de démarcation entre corps et âme érigée par le dualisme. Les deux entités qui forment l'homme ne sont plus séparables sans conséquences. L'homme est donc un sujet-objet au point qu'on comprend désormais contre Kant que tout ce qui arrive au corps arrive incontestablement à l'âme.

Références bibliographiques

CHATELET François, 1989, *Platon*, Paris, Folio Essais.

- HABERMAS Jürgen, 1987, *Théorie de l'agir communicationnel, rationalité de l'agir et rationalité de la société*, tome 1, Paris, Fayard.
- HABERMAS Jürgen, 2002, *L'avenir de la nature humaine*, Paris,
- HOTTOIS Gilbert, 1999, *Essais de philosophie bioéthique et biopolitique*, Paris, Vrin.
- HOTTOIS Gilbert, 2018, *Le signe et la technique*, Paris, Vrin.
- HUNYADI Mark, 2004, *Je est un clone. L'éthique à l'épreuve des biotechnologies*, Paris, Seuil.
- KANT Emmanuel, 1977, *Critique de la raison pure*, Paris, GF Flammarion.
- KANT Emmanuel, 1980, *Critique de la raison pratique*, Paris, GF Flammarion.
- LADRIERE Jean, 1977, *Les enjeux de la rationalité : le défi de la science et de la technologie aux cultures*, Paris, Aubier-Montaigne.
- LECOURT Dominique, 2003, *Humain, posthumain*, Paris, PUF.
- MERLEAU-PONTY Maurice, 1976, *Phénoménologie de la perception*, Paris, Gallimard.
- MERLEAU-PONTY Maurice, 1960, *Signes*, Paris, Gallimard.
- MERLEAU-PONTY Maurice, 1961, *L'œil et l'esprit*, Paris, Art de France.
- MERLEAU-PONTY Maurice, 1964, *Le visible et l'invisible*, Paris, Gallimard.
- PLATON, 1989, *Phédon*, trad. L. Brisson, Paris, GF Flammarion.
- PLATON, 1992, *Timée et Critas*, trad. L. Brisson, Paris, GF Flammarion.
- RICŒUR Paul, 1990, *Soi-même comme un autre*, Paris, Vrin.

**CRISE INTELLECTUELLE ET DISCOURS CARTÉSIEN
DU RAISONNABLE : POUR UNE EXPRESSION D'UN
DÉTERMINISME DIVIN**

YAO KOFFI Roger Valentin*

Résumé

Dans la pensée morale cartésienne, la connaissance vraie est fondamentale vu qu'elle est source de lumière pour la raison chargée d'éclairer et de guider l'homme. Or le commencement du cartésianisme est marqué par une crise intellectuelle qui provoqua l'effondrement du savoir médiéval hérité des anciens. Ce qui met en difficulté le sujet agissant qui doit répondre à une exigence de sa nature dans cette existence où le cours des événements n'est nullement subordonné à la volonté humaine. La tentative de résolution de cette crise intellectuelle doublée de la ferme volonté de rechercher le Bien, en attendant que le savoir se reconstitue, va introduire, dans le cartésianisme, l'idée du raisonnable en vue de soutenir la raison en difficulté.

Mots-clés : Cartésianisme - Incertitude - Le Savoir - Vie pratique - Morale provisoire - Le Bien - Dieu

Abstract

In the Cartesian moral thought, true knowledge is fundamental considering it is source of light for the reason charged to light and to guide the human one. However the beginning of the Cartesianism is marked by a intellectual crisis which caused the collapse of the medieval knowledge inherited old. What puts in difficulty the acting subject which must answer a requirement for its nature in this existence where the course of the events is by no means subordinate to the human will. The attempt at resolution of this intellectual crisis doubled of the firm will to seek the Good, while waiting for that the knowledge is reconstituted, will introduce, in the Cartesianism, the idea of reasonable in order to supporting the reason in difficulty.

Keywords : Cartesianism - Uncertainty - Knowledge - practical Life - provisional Morals - The Good - God

Introduction

La notion d'existence coïncide toujours avec l'action humaine ou vie pratique. Par vie pratique, il faut entendre la manifestation de l'homme en tant qu'Être existant et agissant. Cette manifestation s'exprime en un ensemble d'expériences liées au vécu, c'est-à-dire une succession d'actions, dans le temps et dans l'espace, absolument liée à certaines dispositions fondamentales comme les capacités

* Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire) ; Email : valentinyaroger@gmail.com

intellectuelles, par exemple, qui sont sources de toute connaissance. Si l'action suppose, au préalable, application de la connaissance ou conditionnement par la connaissance, que vaudrait une vie pratique dans un moment d'incertitude quand on sait que l'homme est, par essence, un être de conscience ? D'ailleurs, J-J. Rousseau (2002, p. 73.) nous donne cet éclairage sur la conscience :

Conscience! Conscience! Instinct divin, immortelle et céleste voix ; guide assuré d'un être (...) intelligent et libre ; juge infailible du bien et du mal, qui rend l'homme semblable à Dieu, c'est toi qui fais l'excellence de sa nature et la moralité de ses actions ; sans toi je ne sens rien en moi qui m'élève au-dessus des bêtes.

Cette invocation rousseauiste de la conscience rencontre la métaphysique cartésienne qui établit un lien étroit entre l'homme (créature) et Dieu (créateur). De là, apparaît l'homme en tant qu'être de devoirs. Ces devoirs imposent une façon de vivre toujours orientée vers le bien. Mais comment y parvenir lorsque nous ne sommes sûrs de rien, ou même quand nous n'avons aucune connaissance vraie ?

À cette question, au XVII^e siècle, « René Descartes [...] a tenté d'y répondre à travers son généreux projet moral »(B. M. Kouaho, 2008, p. 36) en attribuant un rôle nécessaire au raisonnable. Comment expliquer cette incertitude prononcée à cette époque de l'existence quand on sait que, s'évertuant à bâtir la science, les prédécesseurs de Descartes avaient laissé un impressionnant héritage de connaissances ? Peut-on bien vivre sans aucune connaissance sûre et vraie ? Si non, devrions nous attendre le retour de la stabilité, c'est-à-dire l'émergence de connaissances nouvelles et vraies, avant de reprendre la vie ? N'est-il pas urgent d'instituer une attitude de circonstance qui lutterait contre la ruine de l'Être moral ?

Dans cet article, nous voulons lever, dans le cartésianisme, l'équivoque sur l'idée d'une liberté ou d'un déterminisme absolu chez l'homme. Ainsi, dans un premier temps, nous ferons ressortir le contexte d'émergence de l'incertitude du savoir scolastico-aristotélicien dans le cartésianisme. Dans un deuxième temps, nous mettrons en relief le rôle de la méthode dans la construction du nouvel édifice du savoir. Dans un troisième temps, enfin, nous montrerons la dépendance ontologique de l'homme vis-à-vis de Dieu à travers l'institution du raisonnable.

1. Descartes et l'incertitude du savoir scolastico-aristotélicien

Toute la pensée cartésienne se construit à partir du doute général qui s'est emparé du philosophe rationaliste français. Ce doute va marquer le cours de l'histoire de la philosophie et entamer une nouvelle

ère : le rationalisme moderne. Chez Descartes, en effet, l'incertitude est née de l'insatisfaction intellectuelle liée aux enseignements reçus au Collège des jésuites de la flèche et le constat de la conjecture dans les connaissances médiévales.

L'histoire de la philosophie raconte que c'est avec un esprit disposé et doublé d'une passion pour l'étude des sciences que Descartes entra au collège des Jésuites. Comme le signale Baillet (1992, p. 210), c'est avec cette « passion se trouvant appuyée d'un esprit solide, mais vif et déjà tout ouvert, qu'il répondit toujours avantageusement aux intentions de son père et aux soins de son maître ». Cette attitude fit de lui un élève exceptionnel qui se démarquait des autres. Mais, très vite, à cette passion d'apprendre, va se substituer un sentiment d'insatisfaction touchant chacune des disciplines qu'il aura étudiées, à savoir la philosophie morale, la logique, la physique et la métaphysique. La nouveauté du collège, à cette époque, avait-elle laissé choir une faiblesse dans les enseignements diffusés par des instructeurs moins expérimentés ? Ou alors, Descartes avait-il, lui-même, fait preuve de négligence, par moment, à telle enseigne qu'il aurait laissé s'échapper des informations utiles ? Face à toutes sortes d'interrogations qui pourraient surgir dans l'esprit de tout penseur de Descartes, Baillet (1992, p. 211) fit cette clarification avec des mots de Descartes :

Il était fort éloigné d'en accuser ses maîtres lui qui se vantait d'être dans l'une des plus célèbres Écoles de l'Europe, où il se devait trouver de savants hommes, s'il y en avait en aucun endroit de la terre, et où les jésuites avaient probablement amassé ce qu'ils avaient de meilleur dans leur compagnie (...) Il ne pouvait aussi s'en prendre à lui-même, n'ayant rien à désirer de plus que ce qu'il apportait à cette étude, soit pour l'application, soit pour l'ouverture d'esprit, soit pour l'inclination. Car, il aimait la philosophie avec encore plus de passion.

Dans le *Discours de la méthode*, Descartes (2010, tome I, pp. 571-572.) écrit à son propre sujet :

J'y avais appris tout ce que les autres y apprenaient ; et même, ne m'étant pas contenté des sciences qu'on nous enseignait, j'avais parcouru tous les livres, traitant de celles qu'on estime les plus curieuses et les plus rares qui avaient pu tomber entre mes mains [...] Et je ne voyais point qu'on estimât inférieur à mes condisciples.

De là, il apparaît que l'origine de cette insatisfaction ne se rencontre directement ni en Descartes ni dans les activités du collège

Henri-IV de la Flèche. Dans l'ensemble, elle provient plutôt des connaissances reçues en héritage et du système de pensée qui, selon Descartes, faisait défaut. Car les études effectuées permirent au jeune penseur français de comprendre que ce système était, d'une part, caractérisé par une absence d'innovation et, d'autre part, fondé sur des connaissances conjecturales. Ce qui était dangereux et inacceptable quand on manifeste « un extrême désir d'apprendre à distinguer le vrai d'avec le faux, pour voir clair en ses actions, et marcher avec assurance en cette vie » (R. Descartes, 2010, tome I, p. 577.). À la fin de ses études, le sentiment de déception pousse Descartes (2010, tome I, p. 571.) à faire cette déclaration : « Sitôt que j'eus achevé tout ce cours d'étude au bout duquel on a coutume d'être reçu au rang des doctes, je changeai entièrement d'opinion. Car je me trouvais embarrassé de tant de doutes et d'erreurs, qu'il me semblait avoir fait autre profit, en tâchant de m'instruire ». Cet état de conscience marque le commencement du cartésianisme.

Malgré beaucoup d'intérêt et d'applications accordés à ses études en morale, en logique, en physique et en métaphysique, le *Res cogitans* français fait un autre constat. En plus de l'absence d'innovation, le jeune Descartes constate l'immobilisme dans le savoir diffusé aussi bien dans son collège que dans toutes les autres écoles de son époque. Il se rend compte que les connaissances diffusées obéissaient à une simple routine. En fait, le système ne faisait que copier, répéter et conserver les pensées que d'autres avaient laissées sans jamais s'évertuer à une recherche personnelle et authentique de la vérité. « En les examinant, je pris garde que pour la logique, ses syllogismes et la plupart de ses autres instructions servent plutôt à expliquer à autrui les choses qu'on sait, ou même [...] à parler sans jugement de celle qu'on ignore, à les apprendre », écrit Descartes (2010, tome I, p. 585). Cet immobilisme, accompagné d'absence d'innovation, était contraire à ses objectifs car, écrit-il, « mon dessein ne s'est étendu plus avant que tâcher de reformer mes propres pensées, et de bâtir dans un fond qui est tout à moi » (2010, tome I, p. 584.). Cette situation était, pour lui, une sorte de scandale intellectuel qui devrait interpeller tout penseur jouissant d'une entière liberté de pensée.

La présence de connaissances conjecturales, dans le savoir, est le second mobile de cette incertitude cartésienne. En effet, portant sa réflexion sur les principes d'institution des connaissances, Descartes réalise que toute la science de son époque est fondée sur des principes faux. Ce qui explique, selon lui, le caractère statique dans lequel baigne la science, en particulier celle d'Aristote. Il écrit :

La cause de cette fausseté, c'est que la science n'a fait aucun progrès depuis Aristote. On se contente de disputer au sujet des opinions qu'il a émises, on ne découvre rien de plus [...] L'une

des principales erreurs des anciens est la façon dont ils prétendaient bâtir la physique à partir des qualités sensibles telles que la pesanteur, le chaud et le froid, le sec et l'humidité. En effet, ces qualités n'appartiennent pas aux choses elles-mêmes, elles ne sont que les sentiments causés en nous par les choses (Descartes, 1967, p. 17).

Dans les *Principes de la philosophie*, Descartes revient sur ce constat et porte cette critique : « J'ai remarqué que les philosophes, en tâchant d'expliquer par les règles de leur logique des choses qui sont manifestes d'elles-mêmes, n'ont rien fait que de les obscurcir » (Descartes, 2010, tome III, pp. 571-572.). L'absence de fondements clairs et solides entraînent inéluctablement des connaissances confuses, obscures aux yeux de tout penseur qui voudrait vaquer à la recherche de la vérité et s'appliquer à bien conduire sa raison. L'un des fondements anciens d'élaboration de ces connaissances discréditées par Descartes repose sur les sens.

Chez Descartes, en effet, on ne peut avoir confiance aux sens car ils sont trompeurs. Les connaissances, par les sens, se définissent comme étant des connaissances issues de la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût et le toucher. Les sens représentent, depuis et avec Aristote, un moyen de connaissances. Or, l'héritage intellectuel diffusé dans les différents centres de l'École, en grande partie, était aristotélicien. C'est donc avec cette conscience tournée vers la méfiance envers les sens, dans la recherche de la vérité, que Descartes (2010, tome II, p. 405.), quelques années seulement après son admission au Collège Henri-IV, fit ce bilan : « Tout ce que j'ai reçu jusqu'à présent pour le plus vrai et assuré, je l'ai appris des sens, ou par les sens : or j'ai quelquefois éprouvé que ces sens étaient trompeurs, et il est de la prudence de ne se fier jamais entièrement à ceux qui nous ont une fois trompé ». Selon le cartésianisme, les sens ne sont pas dignes de confiance. Dès lors, toutes les connaissances philosophiques de l'École, aux mamelles desquelles Descartes avait été instruit, deviennent incertaines, douteuses. Il importe donc de les rejeter toutes. « Il sera même fort utile que nous rejetions comme fausses toutes celles où nous pourrions imaginer le moindre doute », écrit-il (Descartes, 2010, tome III, p. 92).

En somme, le sentiment d'insatisfaction intellectuelle, ressenti à sa sortie du collège, et les principes mal assurés, sur lesquels reposait tout le savoir scolastique, étaient des raisons suffisantes pour un détachement. Ce détachement, chez Descartes, sera marqué par un bouleversement total dans l'ordre de la connaissance.

2. Le doute méthodique et la quête de la vérité

La remise en cause du savoir médiéval, chez Descartes, est le point d'achèvement des déceptions intellectuelles rencontrées. En effet,

prendre la décision de rompre d'avec tout le savoir reçu fut la première démarche manifeste du jeune penseur français. Sûr de la solidité de ses constats, notamment sur la fragilité des principes fondateurs des connaissances, Descartes (2010, tome I, p. 576) prit cette résolution : « Je jugeais qu'on ne pouvait avoir rien bâti, qui fut solide, sur des fondements si peu fermes. Et ni l'honneur, ni le gain qu'elles promettent n'étaient suffisants pour me convier à les apprendre ». Cet état d'esprit rendait inévitable la rupture. À ce sujet, il écrit :

Il y a déjà quelque temps que je me suis aperçu que, dès mes premières années, j'avais reçu quantité de fausses opinions pour véritables, et que ce que j'ai depuis fondé sur des principes si mal assurés, ne pouvait être que fort douteux et incertain, de façon qu'il fallait entreprendre sérieusement une fois en ma vie de ma défaire de toutes les opinions que j'avais reçues jusques alors en ma créance (Descartes, 2010, tome II, p. 404).

Dès lors, va commencer, chez Descartes, une nouvelle vie. Au nom de sa liberté, il s'appliquera à démanteler toute opinion reçue anciennement comme vraie car « la ruine des fondements entraîne nécessairement avec soi tout le reste de l'édifice » (Descartes, 2010, tome II, p. 405). Cet effondrement du savoir doublé d'un très grand désir d'apprendre à reconnaître le vrai du faux afin d'agir pour le mieux serviront de catalyseur. De là, naîtra une philosophie nouvelle axée sur la recherche de la connaissance vraie, source de lumière pour l'action humaine. Mais comment arriver à voir clair en ses actions quand on n'a aucune connaissance vraie ? Que faut-il faire pour sortir de cette obscurité intellectuelle ? Il faudra chercher et trouver les moyens, sinon une méthode bien appropriée, pour bâtir un nouvel édifice du savoir.

Le vocable "méthode" désigne un ensemble de démarches que suit l'esprit pour découvrir et démontrer une vérité. La méthode cartésienne, révélée dans le *Discours de la méthode*, intervient comme une étape cruciale du cartésianisme. Son élaboration répond à la nécessité de rebâtir le savoir sur des bases solides. Cette méthode, « la vraie méthode pour parvenir à la connaissance de toutes les choses dont [l'] esprit serait capable » (R. Descartes, 2010, tome I, p. 584), repose sur la raison et sur un doute méthodique. Pour Alphonse Voho Sahi (2003, p. 41), « la méthode de Descartes peut être définie comme une stratégie dont l'esprit se dote ». Son objectif est de permettre l'élaboration d'une « science universelle qui puisse élever notre nature à son plus haut degré de perfection » (R. Descartes, 2010, tome II, p. 516) en fournissant à l'homme la connaissance de tout ce dont l'esprit humain serait en mesure de savoir. Cette méthode comporte les préceptes suivants :

Le premier était de ne recevoir jamais aucune chose pour vraie, que je ne la connusse évidemment être telle [...] Le second, de diviser chacune des difficultés que j'examinerais, en autant de parcelles qu'il se pourrait, et qu'il serait requis pour les mieux résoudre. Le troisième, de conduire par ordre mes pensées, en commençant par les objets les plus simples et les plus aisés à connaître, pour monter peu à peu, comme par degrés, jusques à la connaissance des plus composés; [...]. Et le dernier, de faire partout des dénombrements si entiers, et des revues si générales (Descartes, 2010, tome I, pp. 586-587).

Descartes entend donc s'appuyer sur quatre règles que sont celles de l'évidence, de l'analyse, de la synthèse ou ordre et du dénombrement. La première est, en quelque sorte, un instrument d'évaluation, une sorte d'épreuve en vue de se mettre à l'abri, un tant soit peu, du savoir erroné. Mais comment reconnaître une connaissance évidente ? Pour y arriver, les notions de clarté et de distinction seront mises à l'honneur. Expliquant ce qu'il entendait par "connaître évidemment", Descartes (2010, tome I, p. 586) écrit : « C'est-à-dire, [...] de ne comprendre rien de plus en mes jugements, que ce qui se présenterait si clairement et si distinctement à mon esprit, que je n'eusse aucune occasion de le mettre en doute ».

Ferdinand Alquié (2010, tome I, p. 586) explique : « L'idée claire est celle qui est directement présente à la pensée ; l'idée distincte celle qui n'offre à la pensée que ce qui lui appartient en propre, à l'exclusion de ce qui appartient à d'autres idées ». C'est encore avec précision que, dans *Les Principes de la philosophie*, Descartes aborde ces termes. Il écrit (2010, tome III, pp. 116-118) :

Il est certain que nous ne prendrons jamais le faux pour le vrai tant que nous ne jugerons que ce que nous apercevons clairement et distinctement [...] J'appelle claire celle qui est présente et manifeste à un esprit attentif [...] et distincte, celle qui est tellement précise et différente de toutes les autres, qu'elle ne comprend en soi que ce qui apparaît manifestement à celui qui la considère comme il faut.

Ce qui est distinct, en effet, c'est ce qui se perçoit nettement et sans ambiguïté, autrement dit ce qui est à l'abri de toute autre interprétation. Ainsi, le caractère distinct d'une chose entraîne nécessairement la clarté dans la mesure où une chose qui se perçoit clairement se distingue impérativement d'une autre.

La seconde règle consiste à élaborer une analyse des problèmes à résoudre sur le modèle mathématique. Descartes recommande alors la procédure de la décomposition des problèmes les plus complexes en

problèmes beaucoup plus simples. Cette disposition vise une meilleure visibilité des difficultés afin de mieux les appréhender. Elle permet la clarté, la transparence et la circonspection. Cette seconde règle est directement liée à la troisième.

La troisième, en effet, recommande de l'ordre dans la pensée. Ici, l'ordre proposé par le cartésianisme établit une démarche qui commence par l'analyse des problèmes les plus simples pour arriver aux plus complexes. Par l'expression "plus simple", il faut entendre les vérités premières, c'est-à-dire qui ne dépendent, antérieurement, d'aucune autre mais, au contraire, des vérités dont toutes les autres dépendent : c'est la synthèse. Ainsi, les deuxième et troisième règles de la méthode se voient directement liées l'une à l'autre. « Le second et le troisième préceptes sont présentés, dans les *Regulæ*, comme les deux moments d'une même règle », écrit Alquié (2010, tome I, p. 587) à cet effet. Dans la cinquième règle, il est écrit :

Toute la méthode réside dans la mise en ordre et la disposition des objets vers lesquels il faut tourner le regard de l'esprit, pour découvrir quelque vérité. Et nous l'observons fidèlement, si nous réduisons par degrés les propositions complexes et obscures à des propositions plus simples, et si ensuite, partant de l'intuition des plus simples de toutes, nous essayons de nous élever par les mêmes degrés jusqu'à la connaissance de toutes les autres (R. Descartes, 2010, tome I, p. 100).

La deuxième et la troisième règle sont, en réalité, une même règle à deux étapes. La première consiste, pour la pensée, à atteindre le simple pour arriver à la connaissance selon l'ordre. La seconde, l'étape de la synthèse, consiste à faire des déductions.

La dernière règle de la méthode instaure le dénombrement. Elle impose un bon examen des problèmes. C'est une mesure de prudence dont l'objectif est de mettre le penseur à l'abri de l'omission. C'est un moment de récapitulation qui permet de revoir les choses, point par point, de sorte à n'omettre aucun aspect du problème dans la mesure du possible. Cette règle, selon Alquié (2010, tome I, p. 587), « s'applique en fait aux deux précédentes. En opérant une division ou une déduction, il faut s'assurer en effet que cette division et cette déduction sont complètes, c'est-à-dire que l'on n'a oublié aucun élément du problème et aucun maillon de la chaîne ».

Dans le cartésianisme, la méthode constitue donc une étape cruciale. Son objectif obéit à un besoin intellectuel et moral : celui de bien disposer son esprit à la connaissance et de bien diriger sa raison pour ses actions. Le droit usage de la raison en dépendra car, en ces temps d'incertitude, la raison a besoin d'être soigneusement dirigée. La méthode fait appel au libre exercice de la raison auparavant assujettie

par le service théologique comme le souligne ici Martin Heidegger (1971, tome II, p. 108.) : « Ce qui est en jeu, c'est d'assurer le salut de l'âme immortelle de l'individu. Toutes les connaissances se rapportent à l'ordre du salut et servent à l'assurer et à le favoriser ». Pour Descartes, la philosophie devrait cesser d'être servante de la théologie. L'urgence était donc de rétablir l'ordre perdu en proclamant l'autonomie de la raison car, comme le note ici Alphonse Voho Sahi (2003, p. 42), « Dieu a donné plein pouvoir à l'homme sur le monde créé ; il ne tient qu'à lui de bien utiliser son esprit, c'est-à-dire par une méthode, pour avoir une connaissance véritable et durable du monde ». L'érection de la méthode, rendue publique au niveau intellectuel, devient le signe irréversible de la rupture d'avec le système de pensée de ses maîtres. Cette rupture va engager de nouvelles démarches dans l'ordre de l'action.

3. Morale par provision et volonté du bien-agir : Expression d'une nature héritée de Dieu

Dans l'impossibilité de rebâtir illico l'édifice sûr du savoir, Descartes entreprend des démarches afin d'assurer, dans la mesure du mieux possible, la marche de l'homme en quête du bien. Pour assurer cette transition, il se prescrit une morale provisoire qui est une sorte d'ordonnance de circonstance établie sur un concept : le raisonnable. Dans la conquête de la connaissance sur l'homme, Descartes découvre une nature pensante. Mieux, c'est *un animal raisonnable*. Mais comment se comprend le vocable "raisonnable" dans le cadre de l'institution de la morale par provision ?

L'expression "animal raisonnable" désigne, avant tout, un être qui raisonne. Le mot "raisonnable" est adjoint au verbe "raisonner". Et raisonner, c'est faire usage de la raison, de son intellect pour former et combiner des idées et des jugements. Dès lors, "raisonner" devient synonyme de penser, c'est-à-dire appliquer l'activité de son esprit aux éléments fournis par la connaissance pour les élaborer, les organiser, leur donner un sens. Le raisonnable, dans son approche la plus stricte, est donc application de la raison éclairée par la connaissance. Ce qui voudrait dire que le bon exercice de cette nature recommande des connaissances vraies.

À défaut de connaissances assurées, Descartes propose les connaissances acceptables. Sont jugés acceptables ce qui est modéré et ce qui provient des personnes « les mieux sensées » (R. Descartes, 2010, tome I, p. 593). Le raisonnable, dans le cartésianisme, renvoie donc à une attitude axée sur la modération et sur les choix des personnes les mieux sensées. C'est l'ensemble des choix et des opinions acceptables (parce que convenable et mesuré) par le grand nombre en des moments d'incertitude.

Ce choix cartésien répond à un besoin pragmatique. Si, en dépit de tout, la vie continue et que nous sommes sollicités de partout à chaque instant, à défaut d'une vie de raison, d'une vie suffisamment éclairée par la lumière naturelle, adopter une attitude de circonstance qui puisse aider à limiter les dégâts s'impose. « Avant de commencer à rebâtir le logis où on demeure [...] il faut aussi s'être dépourvu de quelque autre, où on puisse être logé commodément pendant le temps qu'on y travaillera », écrit Descartes (2010, tome I, p. 591).

Le penseur français se met alors à rechercher une solution palliative, celle qui lui permettra de garder l'équilibre moral orienté vers le Bien. Pour la bonne gestion de ces moments de flottement, le philosophe français adopte le raisonnable. Sa première mission est de lutter contre l'irrésolution afin de conserver l'équilibre de l'homme et d'assurer, par la même occasion, son bien-être. Descartes (2010, tome I, p. 592) écrit : « ... afin que je ne demeurasse point irrésolu en mes actions pendant que la raison m'oblige de l'être en mes jugements et que je ne me lassasse pas de vivre dès lors le plus heureusement que je pourrais ».

Se laisser conduire par le raisonnable s'impose comme nécessaire pour ne pas rester passif et assister inéluctablement à sa perte. En instaurant le raisonnable, Descartes poursuit un enjeu fondamental. Vivre le plus heureusement possible, chez lui, c'est arriver à connaître le contentement : un état qui découle du sentiment d'avoir fait ce qui est meilleur. Le raisonnable devient ici une opportunité nécessaire pour l'homme soucieux d'entretenir sa vie morale. La réalisation de la *morale par provision* se situe entre ce besoin et l'action ; c'est le passage de la nécessité à la disposition. Cette morale, provisoirement élaborée par le philosophe rationaliste français du XVII^e siècle, est présentée dans le *Discours de la méthode*, puis améliorée dans la lettre du 04 août 1645 adressée à Elisabeth. Dans notre réflexion, c'est à celle du *Discours* que nous nous intéressons.

Dans le cartésianisme, la *morale par provision* s'impose au *res cogitans* en attendant l'érection de connaissances sûres. En effet, altérée par l'absence de connaissances sûres, la raison n'est plus en mesure d'assurer, avec efficacité, les jugements de l'homme. Cette indisposition de la raison pourrait compromettre la liberté et le contentement de l'homme, mieux assurer son être moral si rien n'est fait car « la vie ne permet pas d'attendre » (Pierre Mesnard, 1936, pp. 63-64). Les règles de cette morale sont au nombre de quatre. Ce sont :

La première était d'obéir aux lois et aux coutumes de mon pays, retenant constamment la religion en laquelle Dieu m'a fait la grâce d'être instruit dès mon enfance, et me gouvernant, en toute autre chose, suivant les opinions les plus modérées, et les plus éloignées de l'excès, qui fussent communément reçues en

pratique par les mieux sensés de ceux avec lesquels j'aurais à vivre [...] Ma seconde maxime était d'être le plus ferme et le plus résolu en mes actions que je pourrais, et de ne suivre pas moins constamment les opinions les plus douteuses, lorsque je m'y serais une fois déterminé, que si elles eussent été très assurées [...] Ma troisième était de tâcher toujours plutôt à me vaincre que la fortune, et à changer mes désirs que l'ordre du monde ; et généralement, de m'accoutumer à croire qu'il n'y a rien qui soit entièrement en notre pouvoir, que nos pensées, en sorte qu'après que nous avons fait notre mieux, touchant les choses qui nous sont extérieures, tout ce qui manque de nous réussir est, au regard de nous, absolument impossible [...] Enfin je m'avisai de faire une revue sur les diverses occupations qu'ont les hommes en cette vie, pour tâcher à faire choix de la meilleure ; et sans que je veuille rien dire de celles des autres (R. Descartes, 2010, tome I, pp. 592-596).

A partir de ces règles élaborées, Descartes va conduire ses actions et mener ses activités en se donnant, comme il le peut, des moyens pour assurer ce qui est le meilleur possible. La première maxime exprime la volonté de pratiquer le conformisme. Cela permettra à l'homme, moins éclairé, de respecter les usages établis dans son milieu de vie. Cette règle paraît controversée quand nous savons que, chez Descartes, la raison est la seule autorité en matière de jugement. Mais, étant donné qu'en ce moment précis, la raison ne peut régner en maître, il faudra bien opter pour une attitude de conservation d'où le choix de l'acceptable.

Cette maxime organise les actions, aux niveaux politique et religieux, autour du maintien. Conscient que toute liberté et tout bonheur passent par la stabilité et la paix, Descartes trouve raisonnable et utile de respecter, en attendant, les lois et les coutumes de son pays, de sa religion, et aussi de suivre les opinions des personnes modérées. Il écrit : « Le plus utile est de [se] régler selon ceux avec lesquels on a à vivre » (R. Descartes, tome I, pp. 592-593). Être modéré et respectueux des lois et coutumes de son environnement social est une attitude raisonnable pour tout homme qui n'a pas d'autres moyens sûrs. Cela met en valeur la prudence qui devient un moyen de préservation de la liberté et source de contentement.

La fermeté, établie dans la deuxième maxime, lutte contre l'irrésolution qui, dans l'ordre de la morale, apparaît comme un défaut, une source d'errance. Elle amène sa victime à tourner en rond sur elle-même. « L'irrésolution est aussi une espèce de crainte, retenant l'âme comme en balance entre plusieurs actions [...] lorsqu'elle dure plus qu'il ne faut, et qu'elle fait employer à délibérer le temps qui est requis pour agir, elle est fort mauvaise », précise Descartes (2010, tome III,

pp. 1078-1079). Elle maintient l'homme dans l'instabilité, l'indécision vis-à-vis des actions qui ne manqueront de se faire désirer. Il faudra donc agir au plus vite et bien.

Inspirée du stoïcisme, la troisième règle fait la distinction de deux ordres des choses : les choses qui dépendent de nous et celles qui n'en dépendent pas et appartenant à un ordre préétabli appelé "ordre du monde". Par cette règle, loin de susciter la résignation, Descartes invite plutôt l'homme à faire de lui-même le constat des choses qui ne dépendent pas de lui ; et cela après avoir œuvré en vain à changer ou modifier les cours des choses. Ainsi, en l'absence de connaissances claires, seuls les efforts permettront de voir clair en l'ordre des choses selon qu'elles dépendent ou non de nous. Si les hommes s'occupent « sans cesse à considérer les bornes qui leurs étaient prescrites par la nature » (Descartes, 2010, tome I, p. 596), c'est-à-dire s'ils s'adonnent à une soumission aveugle et à l'inaction, cela seul suffit pour soumettre leur liberté et empêcher le contentement au niveau individuel et collectif.

Par cette démarche, l'homme pourra se débarrasser d'un désir ou de le changer en un autre plus accessible d'où l'instauration d'un réalisme rationaliste et du pragmatisme orientés vers le possible dans le choix des désirs. Ainsi, entre les désirs et la réalité apparaîtra une harmonisation bénéfique qui consistera soit à transformer la réalité à partir des désirs, soit à fonder les désirs sur la réalité étant donné qu'on peut désirer l'impossible du moment où, dans la spontanéité, le désir ignore la loi du réel. Cette maxime cartésienne préserve l'homme de la paresse, et le conditionne à l'engagement raisonnable.

Les maximes de la morale provisoire visent donc la prudence, la modération, la fermeté, et les meilleurs choix en vue de créer une atmosphère sociale propice au mieux-vivre et au mieux-être, deux sentiments nécessairement liés au Bien. Mais comment comprendre, dans le cartésianisme, cette volonté et cet attachement manifeste de l'homme au bien-agir ?

Toute investigation visant à saisir, chez Descartes, l'inclination de l'homme vers le bien rencontre nécessairement la thèse des vérités éternelles et de la création continuée mettant en relation le Dieu cartésien et l'homme. Il s'agira, plus précisément, d'aborder la question du lien entre la nature de Dieu et la nature de l'homme. En effet, le Dieu des religions révélées, en particulier le christianisme, transcende le monde. Il est présenté comme un être, objet de foi, en qui il est donné à l'homme de croire ou de ne pas croire. Il est le créateur de tout l'univers visible et invisible selon les écritures (Genèse, chapitre premier). Ce Dieu révélé est caractérisé par la plénitude, la perfection. Il est l'amour et de la bonté même pour ne citer que ces qualités.

Dieu, telle que le conçoit Descartes, a pratiquement les mêmes attributs que le Dieu des religions révélées. C'est ce qui amène Henri

Gouhier, commentant Descartes, à parler du "Dieu du catéchisme". Dans la troisième méditation, le philosophe français (2010, tome II, p. 596) écrit : « Par le nom de Dieu, j'entends une substance infinie, éternelle, immuable, indépendante, toute connaissante, toute puissante, et par laquelle moi-même et toutes les choses ont été créées et produites ». Le Dieu cartésien est un être souverainement parfait, libre et incarnant toutes les qualités. En Dieu se trouvent toutes les perfections, toutes les valeurs qualitatives telles que la bonté, l'amour, etc. Il est le créateur de tout ce qui est à l'existence, l'homme y compris. Mais l'homme, « ...il le créa à l'image de Dieu » (Bible, Genèse I : 27).

Comparant la créature au créateur, Descartes (2010, tome II, p. 456-457) écrit :

Lorsque je ne pense qu'à Dieu, je ne découvre en moi aucune cause d'erreur ou de fausseté ; mais puis après, revenant à moi, l'expérience me fait connaître que je suis néanmoins sujet à une infinité d'erreurs [...] une infinité de manquements, de façon que je ne me dois pas étonner si je me trompe.

La distinction entre l'homme et Dieu est bien nette : Dieu, l'Être souverainement parfait, et l'homme, un être fini, borné, un sujet disposé à l'erreur, donc susceptible de se tromper. Toutes ces faiblesses font de l'homme un être limité, imparfait qui ne se contenterait qu'à subir le cours de la vie sans un coup de grâce comme le précisa ici B. Pascal (1965, p. 53.) : « *L'homme n'est qu'un sujet plein d'erreur naturelle, et ineffaçable sans la grâce* ». L'homme, créature de Dieu et fait à l'image de Dieu, comme le dit la théologie chrétienne, est marqué par l'imperfection même. Quel coup de grâce lui faudra-t-il, en tant que sujet connaissant et agissant, pour redresser son existence ?

Lorsqu'il affirmait que l'homme est une créature qui porte en soi d'innombrables erreurs ineffaçables sans la grâce, Pascal pense que l'homme ne saurait, tout seul, transcender ses faiblesses pour accéder à la dimension morale de l'Être. Ce qui revient à dire que, sans le concours de quelque force extérieure, l'homme est incapable de distinguer le vrai bien ou de saisir la vérité. Au regard de la doctrine des vérités éternelles, chez Descartes, cette force qui met en évidence la dépendance de l'homme vis-à-vis de Dieu est la lumière naturelle. Autrement dit, « C'est l'esprit humain qui doit se constituer en soleil des sciences qu'il crée. Faisant briller le fond des vérités éternelles inscrites en lui, il doit se constituer en chacune des sciences qu'il crée » (Voho Sahi, 2003, pp. 40-41). La raison, en laquelle Dieu a soigneusement inscrit des lois ou vérités, permet à l'homme de reconnaître véritablement ce qui est bien, ce qui est bon, ce qui est juste pour s'éclairer et se guider.

En effet, de Dieu et par Dieu tout subsiste et tout dépend car, ayant tout créé, il a aussi établi les lois naturelles qui régissent tous les phénomènes créés. Dans la doctrine cartésienne de la création continuée, Dieu est le principe de conservation de l'homme et de son existence. Cette doctrine annonce l'influence indéniable de Dieu sur les décisions et les actions de l'homme. Dans l'esprit de la création continuée, pour être plus clair, si Dieu est auteur de mon existence, c'est-à-dire celui qui fait que je suis en ce moment et aussi ce que je dois être par après, n'est-ce pas supposer, par la même occasion, que Dieu conditionne mes pensées et mes actions ?

Cette dépendance n'institue nullement, dans le cartésianisme, l'idée d'un déterminisme absolu de l'homme vis-à-vis de Dieu. Avec Descartes, le sujet pensant est certes ontologiquement dépendant de Dieu puisque créature de Dieu, mais, dans le domaine de l'action ou de la morale, l'homme jouit de sa liberté grâce au libre arbitre. Dieu est pour lui une source naturelle d'inspiration. C'est en ce sens qu'il faut saisir la ressemblance entre l'homme et Dieu. Comme Dieu ne vise que le meilleur dans ses actes, l'homme doit en faire de même quand bien même qu'il soit indépendant de Dieu dans la décision finale. Descartes (2010, III, p. 1067), à cet effet, écrit : « Ce libre arbitre [...] nous rend en quelque façon semblables à Dieu en nous faisant maîtres de nous-mêmes, pourvu que nous ne perdions point par lâcheté les droits qu'il nous donne ». Voho Sahi (2003, p. 85.) clarifie cette affirmation cartésienne quand il écrit : « L'homme n'est pas que raison ; il est aussi Volonté, Liberté et Conscience, c'est-à-dire, un être capable non seulement de prendre l'initiative d'une action mais aussi de revendiquer la responsabilité de ses actes ».

Cette conscience appelée "instinct divin" ou "immortelle et céleste voix", par Rousseau, rattache la créature au créateur, c'est-à-dire l'homme à Dieu. Si le Dieu de Descartes possède pratiquement les mêmes attributs que celui des chrétiens, comme l'a souligné Henri Gouhier, on ne saurait nier une certaine similitude naturelle entre Dieu et l'homme. En le créant à son image, Dieu a communiqué à l'homme certains éléments de sa nature qu'il reçoit en héritage. Saint Augustin (1964, p. 135) écrit : « Voici Dieu et voilà ce qu'il a créé, Dieu est bon, il vaut mieux de beaucoup et de loin que ses créatures, comme il est bon, il les a créées bonnes et voilà comment il les entoure et les remplit ». Alors, « il apparaît évidemment que tel je suis, tel j'agis ; tel donc Dieu me crée, tel j'agis » (Voho Sahi, 2003, p. 84). L'homme est donc bon par hérédité. Dans un commentaire sur la doctrine leibnizienne du meilleur des mondes possibles, P. Rateau (2011, p. 181.) écrit :

Le motif de la Création est pour Dieu de partager sa bonté, de se communiquer à des êtres susceptibles de répondre à son amour

; les esprits, créatures les plus excellentes, faites à son image et "quasi de sa race", sont les plus capables de servir sa gloire, de sorte que leur félicité doit être "son principal dessein".

Ainsi, chez Leibniz comme chez Descartes, l'Homme est une créature excellente. Il est de la race de Dieu et est fait pour la gloire de Dieu. Être de la race de Dieu suppose avoir en soi ce qui caractérise la nature de Dieu, c'est-à-dire la bonté, la perfection, l'amour, la puissance, la connaissance, etc. La créature humaine est aussi esprit ; et « l'esprit doit imiter Dieu » (A. Voho Sahi, 2003, p. 41.). Ce qui ne signifie rien d'autre, sinon qu'il doit partager la bonté reçue en héritage et doit rechercher, en toute chose, le meilleur ou le bien. C'est un principe moral qui compte énormément dans la pensée cartésienne. B. M. Kouaho (2008, p. 45.), à cet effet, écrit :

La volonté bonne de l'homme, qui consiste à faire de son mieux, ressemble à la volonté de Dieu et elle s'unit, par-là, à celle-ci. La volonté divine ainsi qu'on le sait, ne tend à rien d'autre elle-même, en effet, qu'à réaliser dans la création de ce monde complexe, non le bien absolu, c'est-à-dire un ouvrage entièrement parfait, mais le meilleur possible. Dans les Méditations métaphysiques, Descartes souligne que "Dieu veut toujours ce qui est le meilleur".

Dieu a créé l'homme bon. Ainsi, faire le bien devient pour le sujet pensant et libre un devoir. Et ce devoir consiste à répondre à l'appel de son créateur. Rechercher le meilleur est donc une attitude logique chez l'homme. Car, « faire le bien c'est se référer à Dieu. Dieu devient une nécessité morale. Cette idée de Dieu est bien une logique de l'existence » (E. F. AKODJETIN et R. TECHOU, 2018, p. 228.). Vu l'urgence de la vie pratique, le raisonnable est mis à l'honneur pour aider l'homme à éviter le mal. Car il est impératif, pour lui, de tout mettre en œuvre pour agir de son mieux en ayant la conviction « d'avoir suivi le jugement qu'il a cru être le meilleur » (R. Descartes, 2010, III, pp. 1078-1079) comme le recommande le bon sens.

Conclusion

Ayant institué le doute comme moyen d'évaluation de toute connaissance, la pensée cartésienne a proclamé l'effondrement du savoir médiéval. Ce bouleversement a été rendu possible à partir de plusieurs constats hostiles à l'établissement de connaissances assurées. Cette crise de la raison, désormais privée de connaissances sûres et aussi pressée par les actions de la vie courante, place l'homme en situation d'urgence ; une urgence rendue possible grâce à la nature humaine déterminée par la bonté reçue en héritage lors de sa création.

Toutefois, cette dépendance n'institue nullement, dans le cartésianisme, l'idée d'un déterminisme absolu de l'homme vis-à-vis de Dieu. Car, dans le domaine de l'action ou de la morale, l'homme jouit de sa liberté grâce au libre arbitre même s'il est ontologiquement dépendant de Dieu.

Dans la pensée morale cartésienne, la convocation du raisonnable intervient comme une ordonnance pour limiter les dérives et conserver l'être moral de l'homme. Dès lors, les règles de la morale provisoire sont reçues comme une aide en vue de maintenir le droit usage de la raison, principe fondamental de la pensée morale cartésienne. Elles favorisent une bonne gestion des désirs et une atmosphère sociale apaisée, propice à la liberté, au mieux-vivre et au mieux-être. Cependant, toute obéissance aveugle ou tout usage indélicat de cette disposition est dangereuse. Aujourd'hui, avec l'essor des sciences nouvelles, il importe de « juger de l'urgence de la situation » (T. Gontier, 1999, p. 49.) avant de s'y soumettre en s'assurant qu'aucune autre possibilité ne s'offre car cette disposition est essentiellement transitoire. Chez Descartes, le raisonnable s'impose donc entre l'incertitude et l'urgence de la vie morale car « l'homme qui vit ne demanderait qu'à se conduire selon la vérité ; mais, par nature aussi, la vie ne permet pas d'attendre. La morale par provision, dans la troisième partie du *Discours de la méthode*, répond aux besoins de l'action engagée » précise P. Mesnard (1936, pp. 63-64).

Bibliographie

Ouvrages

- ALQUIÉ Ferdinand, 2010, *Œuvres philosophiques*, tomes I, II et III, Paris, ECG.
- AUGUSTIN Saint, 1964, *Les confessions*, Paris, Garnier-Flammarion.
- BAILLET, 1992, *La vie de Descartes*, in *Discours de la méthode* suivi d'extraits, édition établie par RODIS-LEWIS Geneviève, Paris, Flammarion.
- BLONDEL Éric, 1999, *La morale*, Paris, Garnier-Flammarion.
- CIORAN Émile, 1995, *Le crépuscule des pensées*, Paris, Gallimard.
- DESCARTES René, 1967, *Les Principes de la philosophie*, Paris, Vrin.
- DESCARTES René, 2010, « Lettre au Père Mersenne de mars 1639 », in *Œuvres philosophiques*, tome II, Paris, ECG.
- DESCARTES René, 2010, *Discours de la méthode*, in *Œuvres philosophiques*, tome I, Paris, ECG.
- DESCARTES René, 2010, *Les Méditations métaphysiques*, in *Œuvres philosophiques*, tome II, Paris, ECG.
- DESCARTES René, 2010, *Les Passions de l'âme*, in *Œuvres philosophiques*, tome III, Paris, ECG.
- DESCARTES René, 2010, *Les Principes de la philosophie*, in *Œuvres philosophiques*, tome III, Paris, ECG.

- DESCARTES René, 2010, *Les Règles pour la direction de l'esprit*, in *Œuvres philosophiques*, tome I, Paris, ECG.
- DUROZOI Gérard et ROUSSEL André, 1997, *Dictionnaire de philosophie*, Paris, Nathan.
- EVANS-PRITCHARD Edward, 1968, *Les Nuers*, Traduit par Louis Evrard, Paris, Gallimard.
- GONTIER Thierry, 1999, *Descartes*, Paris, Ellipses.
- HALL Edward T., 1992, *La danse de la vie. Temps culturel, temps vécu*, Paris, Seuil.
- HEIDEGGER Martin, 1971, Nietzsche, trad. Pierre Klossowski, tome II, Paris, Gallimard.
- JACOB François, 1981, *Le jeu des possibles*, Paris, Fayard.
- MESNARD Pierre, 1936, *Essai sur la morale de Descartes*, Paris, Boivin.
- MINKOWSKI Eugène, 1995, *Le temps vécu*, Paris, PUF.
- PASCAL Blaise, 1965, *Pensées*, Extraits, Paris, Nouveaux Classique Larousse.
- ROUSSEAU Jean-Jacques, 2002, *Émile ou de l'Éducation*, Livres IV, Édition électronique réalisée par Jean-Marie TREMBLAY, Chicoutimi, Les classiques des sciences sociales.
- SAHI Alphonse Voho, 2003, *DESCARTES le philosophe et le temps*, Abidjan, PUCI.
- SARTRE Jean Paul, 1996, *L'Existentialisme est un humanisme*, Paris, Gallimard.

Articles

- AKODJETIN Euloge Franck et TECHOU Roland, 2018, « Dieu chez Descartes et Kant : Idée pure ou attitude intellectuelle cohérente ? », *Revue Internationale de Linguistique Appliquée, de Littérature et d'Éducation*, N° 1, p. 218-232.
- KOUAHO Blé Marcel Silvère, 2008, « Projet moral et révision du concept de la sagesse chez Descartes : La générosité à l'honneur », *Lettres d'Ivoire*, N° 05, p. 35-53.
- RATEAU Paul, 2011, « Perfection, harmonie et choix divin chez Leibniz : En quel sens le monde est-il le meilleur ? », *Revue de métaphysique et de morale*, 2, N°70, p. 181-201.

ETAT ACTUEL DE LA DEMOCRATIE BENINOISE : QUEL ESPACE POUR LE PEUPLE?

AKUESON Adolé Félicité*

Résumé

La démocratie comme régime politique axé sur la gouvernance du peuple par le peuple et pour le peuple connaît de nos jours de graves crises. Le cas de la République du Bénin qui, est une démocratie représentative où, à défaut d'un autogouvernement du peuple, la gestion démocratique doit consister à réduire l'asymétrie entre gouvernés et gouvernants, interpelle et amène à réfléchir sur le statut actuel du peuple. Un peuple peut-il laisser aux seules mains du pouvoir exécutif le contrôle absolu du parlement sans compromettre sa souveraineté ? Peut-on vraiment diriger un peuple sans le faire participer à la gestion? Cette analyse vise à montrer, à travers une démarche critique, comment les textes de lois actuellement en vigueur en République du Bénin sont de nature à dénaturer la démocratie en lui retirant son principe actif, c'est-à-dire le peuple souverain. Après analyse, on se rend compte que le peuple béninois, dans sa grande majorité, se trouve privé de ses droits politiques et éjecté de la gouvernance politique par l'introduction de lois scélérates et la confiscation du pouvoir législatif par le pouvoir exécutif.

Mots clés: Bénin, démocratie, lois, peuple, pouvoir, souveraineté.

Abstract

Democracy as a political regime based on the governance of the people by the people and for the people is now experiencing serious crises. The case of the Republic of Benin, which is a representative democracy where, in the absence of a self-government of the people, democratic management must consist in reducing the asymmetry between the governing and the governed, challenges and leads to reflect on the current status of the people. Can a people leave the absolute control of parliament to the executive alone without compromising its sovereignty? Can we really lead a people without involving them in management? This analysis aims to show, through a critical approach, how the laws currently in force in the Republic of Benin are likely to undermine democracy by removing its active principle, that is, the sovereign people. After analysis, the vast majority of the Beninese people are deprived of their political rights and ejected from political governance by the introduction of vile laws and the confiscation of legislative power by the executive branch.

Keywords: Bénin, Democracy, laws, People, power, sovereignty.

* Université d'Abomey-Calavi (Bénin) ; Email : missigbe.senato@gmail.com

Introduction

L'ambiguïté du concept de peuple crée la difficulté à rendre lisible la notion de démocratie. En effet, D. Van Reybrouck (2013, p.19), en affirmant que «la démocratie est non seulement un gouvernement pour le peuple, mais aussi par le peuple», montre l'impossibilité d'un gouvernement démocratique sans le peuple. Paradoxalement C. Colliot-Thélène (2011, p. 196), à travers son ouvrage *La démocratie sans «Démos»* a le souci de «libérer de l'utopie d'un démos unitaire», et soutient que loin d'être un système d'autogouvernement du peuple, la démocratie n'est qu'un système dans lequel on travaille à réduire «l'asymétrie propre à tout pouvoir entre gouvernants et gouvernés.». Quant à G. Bras (2018, p. 289), il s'interroge sur la possibilité et la méthode de ce qu'on peut appeler "peuple" de «supporter une prise de position en faveur d'une politique d'émancipation», quand on sait qu'aujourd'hui le "peuple" n'est plus forcément un agent de la démocratie. Une position conciliante comme celle de M. Gauchet (2013, p. 93), voudrait que «Si, par un côté, la souveraineté du peuple ne peut être exercée que par délégation, il faut, par l'autre côté, un mécanisme qui garantisse, représentativement, sa suprématie active sur tous les pouvoirs délégués». C'est pourquoi, M. Gauchet (2013, P. 60), pense que «laisser à l'exécutif le moyen de jouer les assemblées du peuple contre l'assemblée de ses représentants, c'est promettre celle-ci à l'anéantissement.» D. Van Reybrouck (2013, p. 80) conclut que «quand on dirige le peuple sans le faire participer, on ne le dirige qu'à moitié » et qu'il s'agirait bien de nos jours d'une tragédie de la démocratie représentative électorale même si elle a les meilleures intentions. Mais le cas de la démocratie béninoise soulève des interrogations au sujet des textes de lois qui semblent ne pas remplir les critères pour un mode acceptable de désignation dans les instances de représentation du peuple.

Cette réflexion adopte une démarche critique et se base sur les inquiétudes soulevées par Gérard Bras sur la possibilité et la méthode, pour questionner la capacité du peuple béninois à s'affirmer comme une nation de démocratie. Il est notamment question d'abord de clarifier les notions de peuple et de démocratie; ensuite de montrer les failles dans les textes actuels qui ont occasionné l'absence d'une vraie représentation du peuple au parlement et dans les institutions étatiques dont les membres sont désignés parmi les parlementaires et enfin, examiner la possibilité du peuple béninois à exercer démocratiquement sa souveraineté.

1. Clarification conceptuelle : peuple et démocratie

1.1. Du peuple

Le concept de peuple, une notion polysémique, ne peut être abordé qu'en recourant à son étymologie et son histoire. De son

étymologie démos, le peuple renvoie à l'idée du «peuple dans son ensemble» ou le corps des citoyens et le «petit peuple», terme qui désigne les classes inférieures. Selon G. Bras (2018, p. 354), le mot peuple recouvre plusieurs sens. D'abord, son étymologie renvoie à «l'ensemble des citoyens qui sont membres de l'Etat et qui, en régime moderne où le peuple est souverain, constitue le fondement de l'autorité politique». Ensuite, le sens social du mot fait penser à l'expression *plebs* chez les Romains, "les gens du peuple" expressions qui renvoient à la couche la plus pauvre de la société. Un troisième sens, *ethnos*, renvoie à une communauté partageant la même culture et dans ce cas, peut être synonyme de la nation au sens moderne. Enfin, un quatrième sens du mot peuple, la multitude, synonyme de masse avec l'idée de nombre, supplante apparemment les trois autres. G. Bras (2018, p. 21) tire donc la conclusion que le mot peuple s'inscrit dans un «système différentiel de signification». C'est d'ailleurs à cause de cette mobilité de sens que celui de la multitude est appelé à coordonner les divers autres sens. La mobilité de sens empêche en effet le peuple d'être une donnée sociale objectivement appréhensible. De cette clarification le concept de peuple traduit une préoccupation pour la politique moderne et principalement celle de la démocratie. Cela appelle à une réflexion sur les conditions de l'existence d'un peuple.

D'abord, le caractère hétéroclite des sociétés humaines fait qu'il est quasiment impossible d'affirmer l'existence d'un sentiment populaire. A partir de cet instant, l'idée d'une homogénéité du peuple ne saurait prospérer. Car, comme le souligne D. Van Reybrouck (2013, p. 19), «il n'y a pas de peuple monolithique». De là, l'idée d'un peuple, parlant d'une même voie se trouve hypothéquée. Il s'ensuit que des positions divergentes sont inhérentes à toute société. Ainsi, la mésentente conduit les membres d'une même société à la violence résultant des inégalités sociales, économiques et politiques. Et pourtant, on dirait que les protagonistes de la violence constituent un même peuple. C'est dans ce sens que P. Lantz part de deux significations de la notion du peuple, qu'il estime d'ailleurs irréconciliables dans n'importe quelle société démocratique, pour montrer que les meilleures intentions ne peuvent nullement éradiquer des violences qui sont d'ailleurs imprévisibles. Ainsi qu'il le souligne, «la notion du peuple renvoie à la fois à l'ensemble des citoyens et à ceux qui doivent sans cesse lutter pour faire connaître leurs droits sociaux et politiques.» P. Lantz (2012, pp. 249-261). En effet, les violences naissent des mésententes, des frustrations qui font appel à la révolution, c'est-à-dire à un changement dans la manière de gouverner. C'est seulement dans un tel registre que l'existence d'un peuple se constate. Comme le dit G. Bras (2018, p. 354), «Il faut considérer qu'un peuple n'existe que lorsqu'il se déclare, dans un acte toujours révolutionnaire». C'est ce qui fait que selon G. Bras (2018, p. 354), la notion du peuple reste «une

question jamais réglée» car le peuple est peuple par rapport à sa disponibilité pour une politique permanente de l'émancipation; autrement il n'en est pas un. Or, la permanence de la lutte émancipatrice renvoie à l'adaptation des revendications aux données sans cesse changeantes et donc qui ne sont pas statiques. Dès lors, la notion du peuple ne peut pas se baser sur un ensemble de données empiriques et n'existe donc selon F. Brahami (2018) que «lorsque des hommes s'emparent du mot, se déclarent être le peuple, geste irréductible à toute exploitation sociale par la domination et l'aliénation». Tout ceci amène au cœur de la problématique du peuple en tant que réalité à appréhender. Le peuple deviendrait alors l'expression de la vie d'une communauté et c'est en cela qu'il est purement politique. En effet, le caractère politique du peuple se justifie du fait même de son origine, de sa naissance. Expression spontanée et continue à la fois de la dénonciation des abus et de la revendication de droits, le peuple est la voix qui exige la transformation d'une situation insoutenable en vue d'un mieux-être. C'est pourquoi, la notion du peuple est ~~une notion~~ intrinsèquement révolutionnaire comme le dit Gérard Bras.

1.2. De la démocratie

L'étymologie du mot démocratie renvoie à l'idée d'un régime politique où le gouvernement est assuré par le peuple, qui est souverain, et donc le vrai détenteur du pouvoir. C'est dans ce sens que P. Vermeren (2007, pp.60-77) a rappelé la base de la démocratie qui symbolise par essence l'égalité politique. Ainsi dit, « Pour les Grecs anciens, l'égalité politique est égalité dans la participation et capacité de vivre en commun sans division entre gouvernés et gouvernants ». Mais C. Colliot-Thélène (2011, p. 196), conçoit autrement la démocratie. Selon elle, « la démocratie n'est pas le gouvernement du peuple, mais un processus permanent de conquête de nouveaux droits ». On comprend par cette assertion que la démocratie ne signifie pas absence de pouvoir. Et le pouvoir s'exerce sur quelqu'un par une tierce. De ce fait, logiquement, il serait utopique de croire que le peuple peut être à la fois sujet et objet du pouvoir; le peuple ne peut qu'être le porteur d'une force revendicative inscrite dans les principes de la démocratie en tant que système favorable à la recherche permanente de l'égalité citoyenne. Mais ce n'est pas pour autant qu'une démocratie sans le peuple est envisageable. En fait, C. Colliot-Thélène ne s'inscrit nullement dans la logique de Rancière pour qui le pouvoir doit être confié aux experts en le purgeant de la participation du peuple. Sa réserve ou sa méfiance vis-à-vis de l'idée d'un gouvernement du peuple par le peuple tient de ce que la participation à la gestion des affaires de la cité se fait par procuration en déléguant ses pouvoirs à ses représentants à travers l'expression de son suffrage. En effet, dès lors que les lois sont votées, les décisions prises ne reflètent plus entièrement la volonté du peuple.

On serait donc fondé à penser que la démocratie n'est pas un gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple au vrai sens des termes. Autrement dit,

La démocratie n'est pas une société où le pouvoir serait enfin absent, mais la création d'une certaine logique de pouvoir dans laquelle les individus ne seraient pas seulement pris dans une dynamique de face à face et de la soumission mais des parties reposant sur l'invention de droits sur leur extension à créer une tension entre deux sujets politiques à savoir le peuple comme sujet national et l'individu comme sujet de droit, compris comme pouvoir d'arrachement à toute appartenance. (N. Lenoir, 2012)

Ce qui semble plus évident en cette forme de gouvernement, c'est qu'elle est comme le souligne M. Gauchet (2013, p. 18), «expérience et histoire, elle se déploie et se métamorphose dans le temps; elle se révèle et se renouvelle au fil d'un tâtonnement qui ne cesse d'en infléchir les voies et d'en enrichir les formes».

Dans une démocratie représentative comme celle du Bénin, le peuple souverain doit être représenté au sein des instances de décisions dans la mesure où il ne peut pas exercer directement son pouvoir. De ce fait, M. Gauchet (2013, p. 212), réitère que «C'est par la représentation que le peuple existe comme corps politique. Il ne saurait donc ni être dit lui préexister, ni posséder une expression à part d'elle (sic)». Par ailleurs, N. Raffron de Trouillet (1795, pp. 2-3), a attiré l'attention sur le fait qu'on ne doit pas occulter que la démocratie représentative implique que «le peuple, en nommant ses représentants se met à leur merci. Il faut qu'il soit certain que sa confiance ne lui deviendra pas funeste». En effet, la représentation du peuple ne doit et ne peut pas être une affaire aux mains d'un groupuscule de gens obéissant à la volonté de l'exécutif. Ce qui caractérise un régime de démocratie décrit par H. Bentouhami et C. Miqueu (2010, p. 18) est qu'il est comme: «le lieu politique où se distribuent de manière conflictuelle les valeurs des capacités dont les individus sont porteurs.». Pour ces auteurs en effet, la démocratie offre non seulement à toutes les composantes sociales la possibilité de participation aux prises de décisions engageant la vie de la communauté, mais également la liberté d'exprimer leurs désaccords par l'exercice de contre-pouvoirs. Ces contre-pouvoirs constituent les canaux institutionnels dont la vocation est de rétablir l'ordre social, en cas de désaccords afin qu'ils ne débouchent pas sur un conflit qui est d'ailleurs une réalité inhérente à toute communauté politique. D'où la nécessité pour tout régime se déclarant démocratique de placer le peuple au cœur de son organisation en évitant les excès de pouvoir, sources de conflits ingérables.

2. Le peuple béninois entre souveraineté et aliénation

La Loi N° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, en son premier titre intitulé "De l'Etat et de la Souveraineté", stipule en son article 4 ce qui suit: «Le peuple exerce sa souveraineté par ses représentants élus et par voie de référendum. Les conditions de recours au referendum sont déterminés par la présente Constitution et par une loi organique». La démocratie béninoise est donc une démocratie représentative et une démocratie pluraliste. Mais les lois érigées depuis l'avènement du pouvoir actuel ne sont pas adaptées à l'esprit de la Constitution du 11 décembre 1990.

2.1. Incompatibilité des textes et Impact sur la représentation du peuple

L'avènement au pouvoir du Président Patrice Talon a ouvert la vanne à une panoplie de réformes. Ici, il sera question, des réformes qui touchent aux textes de lois, principalement des réformes qui portent sur le système partisan, le code électoral, le statut de l'opposition, et d'autres aspects qui affectent directement l'implication du peuple dans la gestion des affaires publiques.

Suivant la loi N° 2018-23 du 17 septembre 2018 portant charte des partis politiques en République du Bénin, le rôle dévolu aux partis politiques en son article 4 alinéa 1, est «la défense de la démocratie et de la souveraineté nationale». L'alinéa 6 du même article prescrit aux partis politiques «la protection des libertés fondamentales et des droits de la personne humaine». L'analyse de ces articles indique que les partis politiques en République du Bénin ont un rôle déterminant dans l'enracinement de la démocratie et de l'Etat de droit. De ce point de vue, l'accompagnement responsable des autorités étatiques devraient être impartial et sans faille pour que puissent se créer et vivre ces partis afin de remplir les objectifs à leur assignés par la loi. Mais malheureusement, cette loi portant Charte des partis politiques s'applique différemment aux formations politiques, ouvrant la brèche aux autorités étatiques qui sentiraient le désir pernicieux de compromettre par quelque moyen la création et la survie d'un parti politique. En effet, alors que l'article 14 de la loi portant Charte des partis politiques en République du Bénin stipule: «ne peuvent être fondateurs ou dirigeants d'un parti politique les personnes membres des Institutions de l'Etat impliquées dans l'organisation des élections et dans la gestion du contentieux électoral.». On fait l'étonnant constat de la présence remarquable d'un membre du Gouvernement qui plus est le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique, comme membre fondateur de l'un des partis instigués par le Chef de l'Etat. A partir de cet instant, la crédibilité dans le traitement des dossiers des partis politiques est atteinte. Et puis, le jeu a été fait: tous les partis ne

soutenant pas le pouvoir exécutif ont été exclus des compétitions électorales d'avril 2019, avec la complicité de la Cour Constitutionnelle, qui pour aider le Ministère de l'Intérieur à exclure les partis indésirables par le pouvoir, a inventé une pièce dénommée "certificat de conformité" dont la délivrance est confiée au Ministre de l'Intérieur, membre fondateur de l'Union Progressiste, l'un des deux partis du chef de l'Etat, alors que le corps électoral avait été déjà convoqué. Suivront d'autres séries de faits conduisant à la disqualification même des partis qui se réclament de la mouvance présidentielle et qui ne sont pas ceux instigués par le Chef de l'Etat. Finalement, seuls ont pris part à un simulacre de scrutin législatif les deux partis du Chef de l'Etat : le Bloc républicain (BR) et l'Union Progressiste (UP). Ce fut l'un des premiers coups durs portés à la démocratie béninoise.

Pour ce qui est des dispositions légales régissant les élections, elles sont arbitrairement exclusives et n'ont pratiquement aucune légitimité. En effet, selon la loi N° 2019-43 du 15 novembre 2019 portant code électoral en son article 146: «Seules les listes ayant recueilli au moins 10% des suffrages valablement exprimés au plan national, sont éligibles à l'attribution des sièges» pour le compte des élections législatives. La même disposition est appliquée aux élections municipales et communales et est mentionnée au titre de l'article 184. On pourrait voir derrière ces dispositions légales une volonté manifeste d'empêcher l'expression du suffrage du peuple qui se trouve ainsi condamné à accepter des représentants qu'il n'a pas désignés. Car ces deux élections sont celles qui requièrent le maximum de proximité des mandants avec leurs représentants appelés à décider en leur lieu et place. Par exemple, si l'esprit de la loi voudrait que le député ou le conseiller élu dans une circonscription ou dans un arrondissement perde son siège, simplement parce que sa liste n'a pu recueillir au moins 10% des suffrages valablement exprimés au plan national et que ce soit une autre liste qui n'est pas élue dans cette localité qui emporte son siège, parce que cette dernière aurait recueilli 10% des suffrages au plan national, cela pose un problème de logique et de légitimité. Qui représente qui dans ce cas? Un élu peut-il représenter une population avec laquelle il ne partage aucune réalité sociologique, spirituelle, économique et culturelle? Ces dispositions rappellent l'inquiétude de Van Reybrouck, lorsqu'il s'interrogeait sur la représentation du peuple par une minorité de gens n'ayant aucun lien affectif et de proximité avec les populations qu'ils prétendent représenter. C'est vrai que le peuple dans son ensemble ne peut pas s'exprimer. Cependant, il serait utopique de concevoir une assemblée composée de représentants qui vont "penser, sentir, raisonner et agir" comme le reste de la société. Comme le dit D. Van Reybrouck (PP. pp.65- 66), on doit «se demander si un banquier de New York et un juriste de Boston, une fois qu'ils

siégeraient ensemble, éprouveraient autant d'empathie pour les besoins et les griefs d'une boulangerie d'un village du Massachusetts ou d'un docker du New Jersey que pour les leurs propres.»

Les mêmes incongruités se constatent également au niveau de l'institution chargée de la gestion des élections. En effet, dans cette même loi N° 2019-43 du 15 novembre 2019 portant code électoral en son article 20, on peut lire ce qui suit:

le Conseil Electoral (CE) est composé de cinq (5) membres qui sont choisis parmi les personnalités qui sont reconnues pour leur compétence et leur probité et sont désignées ainsi qu'il suit: Un (01) par la majorité parlementaire; Un (01) par la minorité parlementaire; Un (01) par le Président de la République; Un (01) par le chef de file de l'opposition; Un (01) magistrat, en activité ou non, désigné en assemblée générale des magistrats-

Cet article qui confine le sort des suffrages dans les desideratas de cette poignée de gens voulus compétents et probes n'a pas sa raison d'être, et puis, son ambiguïté réside dans le fait qu'actuellement au Bénin, il n'y ait aucun représentant de l'opposition au Parlement; le Conseil supérieur de la Magistrature est présidé par le Chef de l'Etat; on ne saurait parler ni de majorité ni de minorité au Parlement parce qu'il n'y a que les deux partis du Chef de l'Etat qui occupent illégitimement les quatre-vingt-trois sièges de l'Assemblée Nationale. Finalement, on se rend à l'évidence que ce Conseil Electoral dont la mission est entre autres de veiller à la bonne organisation des scrutins et à la sincérité des votes, comme le stipule l'article 19, ne sera qu'une énième main de l'exécutif pour désigner des représentants en lieu et place du peuple.

Dans la loi N° 2019-45 du 25 novembre 2019 portant statut de l'opposition en République du Bénin, les articles 7 et 8 retiennent l'attention sur ce qu'ils contiennent d'incongru. Ainsi qu'on peut le lire, l'article 7 de cette loi, stipule: «Est enfin considéré comme l'un des chefs de l'opposition, tout chef de parti politique de l'opposition représenté ou non à l'Assemblée Nationale mais ayant totalisé au moins 10% des suffrages exprimés à l'issue des dernières élections législatives ou communales.» Or, la condition pour un parti politique de se voir attribuer un siège aussi bien pour les élections législatives que communales, c'est de réunir 10% des suffrages au plan national. (Cf. articles 146 et 184). Alors on se demande comment un parti politique de l'opposition pourrait être absent à l'Assemblée nationale ou dans les Conseils municipaux et communaux si déjà ce dernier a réuni les «10% des suffrages valablement exprimés au plan national», pourcentage requis pour siéger dans ces organes de représentation. Ensuite, l'article 8 de cette loi indique que «Le chef de file de l'opposition est nommé

par décret pris en conseil des ministres sur proposition du Conseil Electoral de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA).». Il se pose un problème. Pourquoi le Chef de file de l'opposition doit être nommé par décret pris en Conseil des ministres? Que cache cette disposition, lorsque l'article 4 de cette loi stipule :

Les moyens d'action de l'opposition sont: la critique du programme, des décisions et des actions du Gouvernement; la proposition de solutions alternatives à celles préconisées par le Gouvernement pour la satisfaction des besoins du peuple, le développement de l'Etat et la cohésion nationale; l'élaboration et la mise en œuvre de projets de société en vue d'œuvrer pour une alternance au pouvoir par les voies légales».

Comment l'opposition dont les moyens d'action sus-indiqués doit voir son Chef de file être nommé par le Gouvernement? De plus, l'article 6 de la même loi, en son 3^e alinéa stipule: «Tout parti politique désireux d'appartenir à l'opposition ne doit pas accepter une nomination à un poste politique de la part du Gouvernement». Enfin, les articles 7 et 8 sont d'une ambiguïté telle qu'on ne peut pas savoir qui peut être considéré comme chefs de l'opposition et qui peut être Chef de file de l'opposition. N'est-ce pas une manœuvre pour soustraire le peuple de la gouvernance quand bien même, on professe la démocratie comme régime politique? P. Vermeren (2007, p. 60-77), n'a-t-il pas dit que « le rapport qui commande la vie politique démocratique est celui d'un échange de paroles dans un monde commun et de ce fait humain » ? et qui selon D. Van Reybrouck (2013, p. 19) « n'est pas un mais ouvert à la pluralité »? Le pouvoir est en un sens donné et la représentation ne se crée pas sur la base d'un néant mais se réalise de concert avec la nation, avec laquelle celui qui est à la quête du pouvoir doit composer dans tous les domaines. C'est évidemment dans ce double mouvement d'aller et de retour, de montée et de descente que « la nature investit le pouvoir de représentativité, tandis que la représentation donne voix à la nation », comme le dit M. Gauchet, (2013, p. 213).

La question de la représentation du peuple est donc une affaire si sérieuse et si importante pour la vie démocratique d'une nation. Et D. Van Reybrouck (2013 p. 117) l'a si bien compris lorsqu'il affirme que : « La représentation du peuple est une cartographie de la société, un reflet simplifié d'une réalité complexe » pour montrer qu'elle ne s'improvise ni ne s'impose. Elle se négocie avec le détenteur du pouvoir qui est le peuple souverain. Pour avoir la confiance du peuple et l'autorisation de le représenter, il faut compétir avec abnégation, probité et élégance. Car la démocratie ou gouvernement représentatif, c'est, « le système institutionnel, aboutissant à des décisions politiques, dans

lequel des individus acquièrent le pouvoir de statuer sur ces décisions à l'issue d'une lutte concurrentielle portant sur les votes du peuple.» précise I. Schumpeter (1951, PP. 329-330). Dans le même ordre d'idées, Moses I. Finley précise que:

Le peuple possédait non seulement l'éligibilité nécessaire pour occuper les charges et le droit d'élire des magistrats, mais aussi le droit de décider en tous les domaines de la politique de l'Etat et le droit de juger, constitué en tribunal de toutes les causes importantes, civiles et criminelles, publiques et privées. (Moses I. Finley, 2003, p. 60).

2.2. Le Bénin, une démocratie sans démos?

La souveraineté d'un peuple se juge à sa capacité à désigner des représentants dignes et en mesure de remplir la mission qui leur est dévolue. Cette mission se confie normalement à un Parlement composé des membres librement désignés par le peuple. En effet, comme l'expose le document de l'Union Interparlementaire dans *Parlement et démocratie au vingt-et-unième siècle: guide des bonnes pratiques* :

Le premier critère d'un parlement démocratique est qu'il doit être représentatif du peuple. Avant toute chose, cela signifie que le parlement doit incarner la volonté populaire telle qu'exprimée par les électeurs lorsqu'ils choisissent leurs représentants ainsi que les partis politiques au nom desquels ces élus agissent. Tout parlement qui serait, à cet égard, non représentatif, que ce soit en raison de déficiences dans la procédure électorale ou dans le système électoral lui-même, renonce dans cette mesure à la légitimité et est moins à même de représenter l'opinion publique sur les principales questions de l'heure. (D. Beetham, 2006, p. 2)

En effet, le parlement est le pilier de la démocratie et doit incarner la volonté du peuple. Ce faisant, il porte l'espérance que la démocratie soit un lieu politique où des solutions seront apportées aux besoins et aux problèmes auxquels le peuple est quotidiennement confronté. Il doit, en outre, représenter le peuple dans sa diversité afin de satisfaire aux intérêts opposés des diverses composantes de la société au moyen de procédures démocratiques et consensuelles consenties par le dialogue.

Par ailleurs,

Il incombe au parlement en sa qualité d'organe législatif essentiel, d'adapter les lois aux besoins et circonstances en mutation rapide de la société. En tant qu'institution chargée de

contrôler l'action du gouvernement, il lui appartient de veiller à ce que les gouvernements rendent des comptes aux peuples. (D. Beetham, 2006, p. 2)

Mais dans nombre de gouvernances politiques modernes, le pouvoir législatif se met en complicité avec le pouvoir exécutif contre le peuple. Lorsque c'est le cas, la politique perd son sens; car comme le dit P. Vermeren (2007, pp. 60-77), « il y a politique lorsqu'il y a interruption de l'ordre donné comme naturel du partage du sensible entre les dominants et les dominés, et revendication de l'égalité ». Malheureusement, le fossé entre les dominants et les dominés se creuse davantage dans une société qui a fait naître l'état de guerre. Cette permanence de l'état de guerre virtuel ou ouvert, « se traduit dans le discours politique par le double sens de la notion du peuple qui, en démocratie, est un principe d'inclusion illimitée » (P. Lantz 2012, p. 249), même si selon S. Wahnich (2009, p. 342) le peuple désigne « ceux qui ordinairement ne prennent pas part au pouvoir ». Wahnich a peut-être raison lorsqu'on se met d'accord avec Rousseau qui pensait que:

Les députés du peuple ne sont donc ni ne peuvent être ses représentants, ils ne sont que ses commissaires ; ils ne peuvent rien conclure définitivement. Toute loi que le peuple en personne n'a pas ratifiée est nulle ; ce n'est point une loi. Le peuple anglais pense être libre; il se trompe fort, il ne l'est que durant l'élection des membres du parlement ; sitôt qu'ils sont élus, il est esclave, il n'est rien. Dans les courts moments de sa liberté, l'usage qu'il en fait mérite bien qu'il la perde. (J-J. Rousseau, 1762, p. 164)

Mais c'est le peuple qui décide de sa liberté ou de son aliénation et il est presque impossible selon P. Lantz (2012, PP. 249-261), de concevoir de peuple constitué qui ne soit pas libre. Autrement dit, un peuple opprimé ne peut se libérer que par lui-même en posant des actes responsables, en prenant conscience que le pouvoir législatif agit en son nom, mais ne le représente pas, et comme le signale M. Gauchet (2013, P. 135), « la désincorporation du pouvoir politique autorisée par la représentation qui, à la fois, fait du peuple le souverain absolu, source de tout pouvoir, exclut le peuple de toute participation au pouvoir ». Cependant, dans une démocratie représentative comme celle du Bénin, il n'est pas admissible que le pouvoir exécutif rivalise avec le pouvoir législatif comme cela se constate actuellement où les quatre-vingts trois sièges du parlement sont occupés par les hommes et femmes soutenant le chef de l'exécutif. Or,

Il faut que le peuple se reconnaisse dans ses représentants, ce n'est qu'à cette condition que les assemblées disposent d'une autorité suffisante en face de l'exécutif...L'exclusion d'une partie des citoyens, les "citoyens passifs", est incompatible avec les principes du droit naturel comme le sont les discours et les pratiques de déresponsabilisation et d'infériorisation politique d'autrui quelles que soient les bonnes raisons prétendues. (P. Lantz, 2012, pp. 249-261).

En effet, lorsque le parlement est confisqué par l'exécutif, le peuple se trouve écarté de la gestion du pouvoir qui reste aux mains d'une minorité de personnes constituées en autorités étatiques. C'est pourquoi, il faut combattre toutes formes d'exclusion du peuple de la participation aux affaires publiques. Reprenant l'idée de Gérard Bras, Brahami s'interroge sur le lien entre peuple et démocratie. On pourrait se surprendre qu'il ne trouve pas la nécessité d'un lien entre les deux. Mais il souligne clairement que

Le peuple qui acclame les dictateurs, hurle contre les étrangers, vomit les lettrés, réclame du pain et des jeux, ne correspond pas exactement à l'idée que se font du peuple ceux qui savent ce que c'est que la vraie démocratie et qui sont obligés d'affirmer que ce peuple-là, qui ne paraît désirer la Révolution, est aliéné, puisqu'il agit contre la démocratie ». (F. Brahami, 2018)

Autrement dit, l'indispensabilité de la réciprocité dans le fonctionnement du binôme démocratie-peuple peut se comprendre avec G. Bras dans le sens que l'inexistence de la démocratie sans le peuple ne justifie pas la possibilité de la démocratie dès lors qu'il y a un peuple qui prétend la porter. Ceci suppose que n'importe quel peuple ne peut pas prétendre pratiquer la démocratie.

La démocratie, en même temps qu'elle est un régime politique qui requiert le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple, a pour entre autres exigences la liberté du peuple. Aussi un peuple aliéné, affamé et résigné ne saurait-il véritablement connaître la démocratie. Certes, la démocratie suppose l'inclusion et l'égalité de droit mais la jouissance de droit n'est pas systématique pour tous dans une même société du fait des inégalités liées à la différence des classes sociales. C'est ainsi que "les gens du peuple" tout en étant dans la cité sont d'office exclus de la jouissance et de l'exercice du pouvoir et donc de la sphère de prise de décisions qui les concernent pourtant. L'exclusion de cette partie de la cité qui subit les décisions de la classe émergente engendre la négation de la démocratie comme gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple. Par ailleurs, la scission entre les différentes catégories sociales crée la difficulté pour le peuple, selon

(S. Brahami, 2018), de fonctionner en tant que « configuration d'une masse en une unité collective qui porte une revendication universelle de la liberté et de l'égalité ». Cependant, le combat pour la liberté, l'égalité et la souveraineté est un impératif existentiel pour un peuple qui se veut responsable. C'est d'ailleurs à cette prise de conscience qu'invite P. Lantz (2012, pp. 249-261) lorsqu'il affirme que « le respect de la souveraineté du peuple, en pratique de chaque peuple qui se constitue en nation, se renverse en condamnation puisque ce peuple, libre selon ses institutions, se rend complice de son atroce gouvernement ». D'où la nécessité de la veille citoyenne pour empêcher que les législateurs violent les principes du droit naturel.

La relation qu'entretient le pouvoir avec les individus qui composent le peuple ne sont pas égalitaires. Le système de représentation crée du coup une gestion médiatrice qui dégénère et avilit parfois la puissance déléguée par le peuple. Or, lorsqu'on parle d'espace public, cela suppose la présence non seulement des représentants du peuple mais également le peuple lui-même dont la veille citoyenne consiste à faire pression sur ses représentants lorsqu'il y a crise de confiance et que les droits du peuple souverain sont bafoués. A ce niveau précisément, il est utile de nuancer la notion de peuple. Selon Gauchet, lorsqu'on parle de peuple, il faut :

... dissocier le peuple authentiquement constituant du peuple du moment, lorsque celui-ci s'en arroe indûment les attributs alors qu'il n'en fournit qu'une actualisation relative et passagère. Il est aussi représenté que le souverain véritable se tient au-delà du présent, dans la permanence qui lie entre elles ses expressions et ses incarnations successives. (M. Gauchet, 2013, p. 44).

A travers cette catégorisation du peuple, on peut comprendre que le peuple actuel, lorsqu'il est méprisé, désabusé et terrifié peut afficher, à un moment donné, un comportement de lassitude face aux abus d'un pouvoir pervers. Lorsque c'est le cas, cela donne à imaginer que le peuple n'est pas aussi souverain qu'on l'imagine. C'est donc à raison que M. Gauchet pense que

Le peuple actuel ne dispose jamais de la plénitude de la souveraineté. Il incarne à titre précaire et révocable avec ce que cela impose comme limite, d'avoir à garder intact le principe qui le fonde dans son acte. Ce que l'opinion, par son inépuisable latence, par le caractère toujours virtuel de ses manifestations, se trouve exactement apte à signifier. (M. Gauchet, 2013, pp. 41-42)

On retient de cette assertion de Gauchet le caractère continu, intemporel de la souveraineté du peuple. Cela implique qu'une majorité du moment, fût-elle écrasante, ne saurait jamais valoir pour la souveraineté du peuple, parce qu'elle reste la majorité du moment. C'est pourquoi en démocratie, « il s'agit de tenir les pouvoirs constitués dans les limites que leur a tracé le pouvoir constituant, tel que le peuple souverain, seul, en détient le principe...le peuple n'est souverain que s'il est expressément marqué qu'il est, et pas seulement dans les textes ». (M. Gauchet 2013, p. 42).

Dans une démocratie représentative, c'est à travers les élections que le peuple trouve le moyen d'exprimer cette souveraineté dont il a le principe. C'est bien ce que dit B. Manin (1995, p. 146) pour qui, en dehors des élections, si elles se tiennent réellement et à bonne échéance, « le peuple tout entier s'exprime rarement ». Cette réalité impose donc que pour rendre un peu lisibles les jeux démocratiques, les gouvernants ont la stricte obligation de se conformer aux principes démocratiques en organisant des élections libres et transparentes afin de permettre au peuple de désigner entre plusieurs concurrents, ceux dont les volontés deviendront des décisions politiques. Pour cela, il faut veiller à ce que le peuple puisse exercer sa souveraineté à travers la désignation de représentants ayant à cœur ses aspirations. Car comme le souligne Manin, lorsqu'on parle de représentation, si les représentants sont le signe, le peuple est la chose signifiée. Ainsi qu'il le dit :

Ceux qui sont à la place du peuple en possèdent les sentiments et les émotions, qu'ils soient mus par ses intérêts ou en d'autres termes, qu'ils aient la plus grande ressemblance avec ceux auxquels ils se substituent. Il est clair, dit-il, pour qu'une assemblée ait une véritable similitude avec le peuple de n'importe quel pays, elle doit être fort nombreuse. (B. Manin, 1995, P. 93).

Ceci étant, toute manœuvre électorale exclusive constitue un acte suicidaire pour une démocratie représentative basée sur le pluralisme intégral et le multipartisme comme cela est inscrit dans la Constitution béninoise du 11 décembre 1990.

Conclusion

Il ne peut y avoir démocratie que lorsque les conditions sont réunies afin que le peuple puisse manifester son mécontentement et réclamer ses droits en cas d'abus du pouvoir. La jouissance des droits par l'individu en tant que sujet national suppose donc que ce dernier détienne les moyens institutionnels de contrôle du pouvoir. Il se pose alors le problème de l'autonomie des institutions étatiques. Lorsque des préalables démocratiques ne sont pas respectés, les révoltes populaires

sont les seules voies pour faire comprendre aux gouvernants que la souveraineté du peuple est inaliénable et perdue dans le temps et surpasse le peuple actuel qui est brimé. Les données actuelles du Parlement béninois confirment que la démocratie telle que pratiquée actuellement en République du Bénin est une démocratie sans démos et par conséquent n'est pas une vraie démocratie mais une démocratie falsifiée.

Références Bibliographiques

- BEETHAM David, 2006, *Parlement et démocratie au vingt-et-unième siècle. Guide des bonnes pratiques*, Suisse, Union Parlement.
- BENTOUHAMI Hourya et Miquieu Christophe (Dir.), 2010, *Conflits et démocratie. Quel nouvel espace public*, Paris, L'Harmattan,
- BRAHAMI Frédéric, « Quel peuple ? », *La Vie des idées*, 31 octobre 2018. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Quel-peuple.html>.
- BRAS Gérard, 2018 *Les voies du peuple. Eléments d'une histoire conceptuelle*, Paris, Amsterdam.
- Colliot-Thélène Catherine, 2011, *La démocratie sans « démos »*, Paris, PUF.
- FINLEY I. Moses, 2003, *Démocratie antique et démocratie moderne*, Paris, Edition numérique réalisée en juin 2012 à partir de l'édition Paot de 2003, traduit de l'anglais par Monique Alexandre, précédé de Tradition de la démocratie grecque par Pierre Vidal Naquet, Petite bibliothèque Payot
- GAUCHET Marcel, 2013, *La révolution des pouvoirs. La souveraineté, le peuple et la représentation 1789- 1799*, nfr Editions Gallimard, Ed électronique du 08 août 2013 réalisée sur la base de l'Édition papier : ISBN : 9782070742974-Numéro d'édition : 185574.
- LANTZ Pierre, 2012, «Peuple et démocratie», *L'Homme & la société*, 3 N° 185-186, PP. 249-261, ISSN 0018-4306, ISBN 9782343004570, L'Harmattan,
- LENOIR Norbert, 5 janvier 2012, «Peuple et démocratie», *La vie des idées*, 2105-3030. URL: <http://www.laviedesidees.fr/Peuple-et-democratie.html>
- LOI N° 2018-23 du 17 septembre 2018 portant charte des partis politiques en République du Bénin.
- Loi N° 2019-43 du 15 novembre 2019 portant code électoral en République du Bénin.
- LOI N° 2019-45 du 25 novembre 2019 portant statut de l'opposition en République du Bénin.
- LOI N° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin.

- MANIN Bernard, 1995, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Champ Flammarion.
- RAFFRON de Trouillet Nicolas, 1795, *La Garantie du peuple*, Paris, Imprimerie Nationale, Thermidor an III.
- RANCIERE Jacques, 1995, *La mésentente*, Paris, Galilée.
- ROUSSEAU, Jean-Jacques, 1762, *Du contrat social ou Principe du droit politique*, Paris, édité par La Bibliothèque numérique romande www.ebooks-bnr.com
- SCHUMPETER Joseph, 1951, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot.
- VAN REYBROUCK, David, 2013, *Contre les élections*, Bruxelles, Essai traduit du Néerlandais par Isabelle Roselin et Philippe Noble, Actes Sud.
- VERMEREN Patrice, 2007, « Le postulat de l'égalité et la démocratie à venir », *Diogène*, N° 220, PP. 60 à 77, ISSN 0419-1633/ ISBN 2130563365, Presse Universitaire de France.
- WAHNICH Sophie, 2009, *Les émotions, la révolution française et le présent. Exercices pratiques de conscience historique*, Paris, CNRS Editions.

LE JUGEMENT SELON BERTRAND RUSSELL : UNE RELATION À UN OBJET UNIQUE OU UNE RELATION À PLUSIEURS OBJETS ?

SAHA Michel*

Résumé

Un énoncé bien formé exprime toujours un jugement à propos de quelque chose. Ce jugement peut être vrai ou faux selon les circonstances. Toutefois, pour la théorie de la vérité cohérence, défendue par l'hégélianisme ou l'idéalisme, seul le jugement vrai se présentant comme une relation interne au sujet et au discours, et donc une relation à un objet unique, a droit de cité, tandis que le jugement faux est perçu comme une relation à rien. Mais Russell, qui défend la théorie correspondantiste de la vérité, refuse de concevoir le jugement comme une relation à un seul objet, car pour lui, tout jugement véritable, étant l'établissement d'une relation externe au sujet et au discours, doit tenir compte à la fois de la possibilité du vrai comme du faux, dans la mesure où, le vrai est corrélatif du faux. Le jugement faux n'est donc pas une relation à rien comme l'affirme la théorie de la vérité cohérence. Par conséquent, tout vrai jugement est, selon Russell, une relation externe à plusieurs objets : l'objet quand le jugement est vrai et l'objet quand le jugement est faux.

Mots clés : Corrélatif, Esprit, Jugement, Objet, Relation, Théorie cohérentiste, Théorie correspondantiste.

Abstract

A well formed statement always expresses a judgement in connection with something. This judgement can be true or false according to the circumstances. However, for the theory of the truth coherence defended by the hegelianism, only the true judgement presenting itself as a relation with a single object is entitled established among, while the false judgement is perceived like a relation with only one object, because for him, any judgement must take account of the possibility of the forgery and not only of truth insofar as truth is correlative forgery. The false judgement is not a relation with nothing as the theory of the truth coherence affirms it. Consequently, any judgement is according to Russell a relation with several objects : the object when the judgement is true and the object when the judgement is false.

Keywords : Correlative, Spirit, Judgement, Object, Relation, Coherentist theory, Correspondantist theory.

* Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire) ; Email : tuambli67@gmail.com

Introduction

La proposition est l'expression verbale d'un jugement. Le jugement quant à lui, est l'affirmation d'un rapport de convenance ou de disconvenance entre deux termes, à savoir le sujet qui juge et l'objet sur lequel porte le jugement. Le jugement est donc contenu dans la proposition. Ainsi, la vérité ou la fausseté d'une proposition est liée à la vérité ou la fausseté du jugement qu'elle exprime. Dès lors, le problème qui se pose ici est le suivant : si le jugement est l'affirmation d'un rapport de convenance ou de disconvenance entre un sujet et un objet, alors quels sont les objets présents dans un jugement ? La réponse à cette question donne lieu à un conflit d'interprétation entre les partisans de la théorie cohérentiste de la vérité, représentée par l'hégélianisme et la conception correspondantiste de la vérité, représentée ici par Bertrand Russell. En effet, pour la théorie cohérentiste de la vérité, tout jugement exprimé dans une proposition établit une relation interne au discours qui porte uniquement sur le sujet qui est alors l'objet de prédication. Quant au jugement faux, il ne porte, selon cette même théorie, sur aucun objet. Il ne porte tout simplement sur rien. Mais cette conception du jugement est réfutée par Bertrand Russell, qui lui, soutient au contraire que tout jugement véritable, établit toujours une relation externe au sujet et au discours. Par conséquent, lorsqu'un jugement est exprimé, la relation qu'il établit est une relation externe qui concerne soit un objet réel soit un objet inexistant. Dans ces conditions, le jugement vrai porte sur objet tout comme le jugement faux porte lui aussi sur un objet mais différent de celui du vrai.

Notre objectif dans ce travail est de montrer que, pour Russell, le vrai jugement est celui qui énonce une relation externe qui porte sur plusieurs objets et non pas un seul, comme voudrait le faire croire la théorie cohérentiste de la vérité des idéalistes. Pour lui, le vrai étant corrélatif du faux, si le jugement vrai porte sur un objet, alors le jugement faux doit porter également sur un objet, qui est distincte de celui du vrai. Quelles sont donc, selon Russell, les véritables caractéristiques du jugement quand il est vrai ou quand il est faux ?

Afin d'apporter des réponses à cette problématique, nous adopterons ici une analyse critique, qui nous permettra dans la première partie, de mettre en relief les raisons avancées par Russell pour récuser la conception du jugement défendue par la théorie cohérentiste de la vérité, et terminer notre travail dans la deuxième partie, en présentant la conception russellienne du jugement, qui présente celui-ci comme une relation externe à plusieurs objets.

1. Conception du jugement rejetée par Russell : jugement comme relation à un seul objet

Beaucoup de philosophes ont tenté de trouver une définition de la vérité qui ne consiste pas en une relation de la pensée à autre chose.

La théorie du langage qui fait de cette définition de la vérité son leitmotiv, est la théorie cohérentiste de la vérité. Il s'ensuit alors que la marque du faux, c'est de ne pas être en accord avec le corps de nos croyances, tandis que l'essence de la vérité réside dans le fait de trouver sa place dans le système parfaitement clos de la vérité. Cette conception de la vérité (vérité cohérence) est celle qui est défendue par le monisme ontologique prôné par la philosophie hégélienne (ou idéaliste).

1.1. La théorie cohérentiste de la vérité et la relation à un objet unique

Selon la théorie du monisme ontologique, il n'y a rien qui soit entièrement vrai en dehors de la totalité du vrai, et que les propositions qui passent pour des vérités isolées, ne sont vraies en réalité, qu'au sens où elles font partie du système constitué par la vérité prise comme un tout. Quand nous disons par exemple que « Paul croit que deux et deux font quatre », nous avons une relation entre Paul et l'objet quatre. Cet énoncé, à travers le jugement qu'il exprime, établit une relation entre Paul (le sujet qui juge) et l'objet quatre. Ici, l'objet quatre ne constitue pas une entité extérieure à l'énoncé mentionné ci-dessus. Pour obtenir l'objet quatre, il suffit de se référer au langage (à la proposition qui en parle et non pas sortir de celle-ci). L'objet obtenu ici est unique, puisqu'il est le produit de la syntaxe de la proposition et non pas celui de sa sémantique. Avec la conception syntaxique de la vérité, on se contente uniquement de la forme des énoncés, on ne sort pas du langage pour établir la vérité. La vérité ici relève de la cohérence des jugements. L'objet est unique parce qu'un énoncé avec cette théorie cohérentiste de la vérité, s'inscrit dans une syntaxe unique, qui ne donne pas la possibilité à un autre objet, c'est-à-dire un jugement faux. Dans ces conditions, affirmer que « Paul croit que deux et deux font cinq », est un énoncé qui établit une relation entre Paul et rien, car il n'y a pas d'objet qui est désigné par cette syntaxe. La forme syntaxique de l'énoncé établit une relation entre Paul et une entité qui n'est pas une possibilité du premier énoncé. Dans ce second énoncé, il n'y a pas une relation de cohérence dans la syntaxe de cet énoncé, puisque « deux et deux ne font pas cinq ». C'est dans ce sens que B. Bosanquet (1913, p. 288) pense qu'un jugement est dit vrai quand il est moins contradictoire de l'affirmer que de le nier :

Un jugement est vrai, tel que je connais le terme, quand ou dans la mesure où son auto- maintenance comme jugement est parfaite. C'est-à-dire, en d'autres mots, quand le système entier de jugement, dont l'expérience s'imisce dans l'esprit qui fait le jugement, contient moins de contradiction dans le cas de sa maintenance que dans le cas de son déni. Un tel jugement est « vrai » parce que sur la base du tout il ne peut être nié.

Dans tout jugement vrai, il y a une cohérence interne qui assure la sauvegarde du tout comme objet, c'est-à-dire la totalité. Cette totalité survie à l'interdépendance de ses parties. La vérité ici est totale ou absolue et non partielle. À la suite de Bosanquet, H. Joachim, un néo-hégélien d'origine britannique (1906, p. 78) soutient que « la vérité elle-même est une et indivisible, qu'elle forme un tout, et que toute pensée et toute expérience aient pour vocation de la reconnaître et soient soumises à son autorité manifeste, c'est là ce dont je n'ai jamais douté ». Pour H. Joachim, la non-contradiction ou la consistance d'un jugement pris dans son isolement ne suffit pas à exprimer le vrai. C'est pourquoi, selon lui, la correspondance d'un jugement à un fait n'énonce qu'une vérité relative à ce fait. Pour avoir une vérité totale ou absolue, il faut adjoindre au correspondantisme l'idée d'une cohérence au tout dont chaque réalité individuelle est inférée.

Dans cette conception de la vérité, seul le jugement vrai établit une relation avec un objet, par contre le jugement faux n'existe pas parce qu'il n'a pas d'objet, il apparaît tout simplement comme une relation avec rien. Un jugement faux serait contradictoire. Or, pour B. Russell (1989, p. 146), toute théorie de la vérité doit satisfaire les trois réquisits suivants :

- (1) Une théorie de la vérité doit être telle qu'elle permette de comprendre la possibilité du faux. Bien des philosophes ne satisfont pas correctement cette exigence : leurs théories aboutissent à ce résultat que notre pensée devrait être entièrement une pensée vraie, et du coup ils ont le plus grand mal à trouver une place à l'erreur. De ce point de vue, notre théorie de la croyance doit être très différente de notre théorie de l'expérience directe, où il n'y avait pas à tenir compte d'un opposé.
- (2) Il est absolument clair qu'en l'absence de croyance, le faux n'existerait pas, le vrai non plus, dans la mesure où le vrai est corrélatif du faux. Imaginons un monde purement matériel : il n'y aurait pas de place pour le faux, et bien que ce monde contienne ce qu'on peut appeler des « faits », il ne contiendrait aucune vérité, au sens où les vérités sont choses du même genre que ce qui est faux. De fait, vérité et fausseté sont des propriétés des croyances et des affirmations : et donc un monde purement matériel, faute de croyances comme d'affirmations, ne contiendrait ni vérité ni fausseté.
- (3) En revanche, il faut noter que la vérité ou la fausseté d'une croyance dépend toujours de quelque chose d'extérieur à la croyance même. Si ma croyance est vraie quand je crois que Charles Ier est mort sur l'échafaud, ce n'est pas en vertu d'une qualité propre à ma croyance, qualité que je pourrais découvrir

par simple examen de la croyance ; c'est à cause d'un événement historique d'il y a deux siècles et demi. Si je crois que Charles Ier est mort dans son lit, c'est là une croyance fausse : je peux bien y croire avec force, avoir pris des précautions avant de m'y tenir, tout cela ne l'empêche pas d'être fausse, toujours pour la même raison, nullement en vertu d'une propriété qui lui soit propre. Bien que la vérité et la fausseté soient des propriétés des croyances, ce sont donc des propriétés qui dépendent de la relation entre la croyance et autre chose qu'elle, non pas d'une qualité interne à la croyance.

Il ressort de ces propos de Russell qu'une théorie de la vérité ne doit pas prendre en compte que les conditions qui permettent d'établir uniquement la vérité. Toute théorie de la vérité doit permettre de comprendre également la possibilité du faux. La vérité n'est vérité que parce qu'il y a le faux. En ce sens, le vrai est corrélatif du faux, c'est-à-dire le vrai ne peut exister tout seul sans qu'on ne songe à son opposé qui est le faux. Car il existe entre ces deux valeurs (le vrai et le faux) une relation réciproque, qui fait que l'un appelle logiquement l'autre. La vérité ou la fausseté d'un jugement sont des qualités de ce jugement qui n'ont rien à avoir avec le jugement lui-même, mais au contraire, ils dépendent toujours de quelque chose qui lui est extérieur. Ces qualités dépendent de la relation entre le jugement et autre chose que lui, non pas d'une qualité interne au jugement. La théorie de la vérité cohérence défend une définition de la vérité qui ne consiste pas en une relation de la pensée à autre chose. Pour cette théorie de la vérité, la marque du faux, c'est la non concordance avec le corps de nos croyances, alors que l'essence de la vérité réside dans le fait de trouver sa place dans le système parfaitement clos de la Vérité. Avec la théorie cohérentiste de la vérité, l'on n'a pas affaire à une relation entre l'esprit qui juge et des objets de nature différente, des objets isolés les uns des autres. Dans cette théorie, au contraire, les objets mis en relation dans un jugement ont une espèce de dépendance interne qui les lie au tout dont ils se présentent comme des parties. En ce sens, nous avons un objet unique. Si nous voulons mettre en relation un esprit et des objets de nature différente, et qui n'ont pas de lien entre eux, alors nous ne sommes plus dans la théorie moniste de la vérité. Pour y entrer et y demeurer, il faut qu'il y ait entre l'esprit qui juge et les différents objets qui sont mis en relation une dépendance interne liée à la nature de chaque objet, de sorte que ces différents objets apparaissent comme un ensemble ou une totalité dont les parties sont ces objets. Dans l'énoncé « Paul croit que deux et deux font quatre », nous avons Paul qui est en relation avec différents objets (deux, deux et quatre) qui constituent en réalité une totalité. Ici, la totalité (deux, deux et quatre) contient les parties, de même les parties forment la totalité. Ainsi, dans ce jugement, Paul n'est

pas en relation avec des objets différents, mais avec un objet constitué par l'ensemble des parties, c'est-à-dire la totalité qui elle-même, n'est totalité que parce qu'il existe des parties (deux et deux). Dès lors, la théorie cohérentiste de la vérité, n'a qu'un seul objet dans les différentes relations qu'elle établit entre celui qui juge et ce avec quoi il est en relation. Dans ce sens, cette théorie ne défend qu'un seul jugement, celui où il y a une relation à un objet unique, objet issu du jugement vrai. Le jugement faux y est exclu conformément à son fonctionnement.

1.2. Les difficultés liées au jugement de la théorie cohérentiste de la vérité

La théorie cohérentiste de la vérité conduit, selon B. Russell (1997, p. 187), « à un certain nombre de difficultés intrinsèques qui devraient éveiller notre défiance à l'endroit des prémisses dont elle découle ». Ces difficultés liées à cette théorie de la vérité sont au nombre de deux. La première, c'est qu'il est impossible de penser qu'il existe un seul système cohérent de croyance, car il y a toujours plusieurs systèmes qui permettent de rendre compte d'une théorie ou d'une conception. Il faut donc éviter l'exclusion d'autres systèmes qui pourraient donner une meilleure définition de la vérité. C'est pour cette raison que B. Russell (1989, p.146) en vient à la conclusion suivante : « Bref, la définition de la vérité par la cohérence échoue devant l'absence de preuve qu'un seul système cohérent soit possible ». Selon lui, la théorie de la vérité cohérence ne doit pas être vue comme l'unique théorie de la vérité ; donc sa définition de la vérité ne doit pas être exclusive.

La seconde difficulté est liée au problème de l'erreur, qui a pour conséquence la violation de la loi du tiers-exclu. En effet, en considérant qu'un jugement (ou une croyance) est une relation entre un sujet et un objet unique dans un jugement seulement vrai, la théorie de la vérité cohérence exclut toute possibilité d'erreur :

Une autre difficulté de la théorie moniste de la vérité concerne le problème de l'erreur. Selon cette théorie, toute proposition isolée exprime une vérité partielle : aucune proposition n'exprime quelque chose qui soit entièrement vrai, et aucune n'exprime quelque chose d'entièrement faux. Dans ces conditions, le trait distinctif de l'erreur ne peut résider dans le jugement qui formulé, puisqu'il ne saurait y avoir de jugement qui ne soit à la fois partiellement vrai et partiellement faux. M. Joachim, au terme d'un examen très approfondi de l'ensemble du problème de l'erreur, en vient à la conclusion – qui paraît être, en effet, la seule conclusion à laquelle puisse conduire la théorie moniste de la vérité – selon laquelle la caractéristique essentielle de l'erreur consiste dans la prétention d'exprimer la vérité sans

l'accompagner de la moindre réserve (p. 143). Selon lui, « la fois qu'a le sujet qui trompe dans la vérité de ce qu'il croit savoir constituer la marque distinctive de l'erreur et transforme en fausseté une saisie partielle de la vérité » (p. 162). Cette thèse possède incontestablement un grand mérite : elle a pour conséquence que l'erreur consiste purement et simplement dans le rejet de la théorie moniste de la vérité. Aussi longtemps que l'on adopte cette théorie, aucun jugement n'est erroné ; dès l'instant qu'on la rejette, tout jugement est dans l'erreur. (B. Russell, 1989, p. 189 -190).

L'erreur ici n'a pas de place, puisqu'avec cette théorie, seul le jugement vrai a droit de cité. Le jugement faux, donc l'erreur n'a d'existence que si on ne prend pas en compte cette théorie. Cette situation a pour conséquence l'impossibilité d'appliquer la loi du tiers-exclu. Cette loi stipule que, si *a* est vrai alors sa négation –*a* est fausse, ou bien, si *a* est faux alors sa négation –*a* est vraie. Mais, on ne doit pas avoir, soit *a* et –*a* tous les deux vrais, soit *a* et –*a* tous les deux faux. Ce serait une violation de la loi du tiers-exclu. La théorie de la vérité cohérence viole cette loi parce qu'elle exclut toute possibilité du faux. Seul le jugement vrai est pris en compte par celle-ci.

2. La conception russellienne du jugement : jugement comme relation à plusieurs objets

Un jugement est toujours lié à un énoncé, puisqu'il se présente comme ce qui est exprimé par celui-ci. Ce jugement porte sur quelque chose d'extérieur au langage, ce qui en est affirmé ou nié, et enfin celui qui émet ce jugement. Ces différents éléments sont les constituants du jugement.

2.1. Les constituants du jugement

Un constituant est l'élément qui entre dans la composition d'une chose. Sans cet élément la chose ne possède pas d'existence. Le constituant est donc ce qui donne vie et sens à une chose. Chez Russell, les constituants du jugement sont l'esprit qui juge, l'objet sur lequel porte le jugement et la relation.

2.1.1. L'esprit

Dans tout acte de jugement, il y a l'esprit qui juge. Cet esprit est le sujet du jugement. C'est l'esprit qui croit ou porte un jugement sur des entités ou sur les relations que celles-ci entretiennent entre elles. Dans l'énoncé « Othello croit que Desdémone aime Cassio », l'esprit qui juge ou le sujet du jugement ici, c'est « Othello ».

Cependant, même si l'esprit qui juge est le sujet du jugement, il faut souligner que cet esprit n'occupe pas une place prépondérante dans

le jugement, dans la mesure où la vérité ou la fausseté du jugement ne dépend pas, selon B. Russell (1989, p. 208) de cet esprit :

Autant nous avons raison de dire que seuls les jugements peuvent être dits vrais ou faux, autant il est clair que le vrai et le faux n'existent que là où se trouvent des esprits pour juger. Néanmoins, il est également clair que la vérité ou la fausseté d'un jugement donné ne dépend en aucune manière de la personne qui juge, mais seulement des faits sur lesquels porte son jugement. Si je juge que Charles 1^{er} est mort dans son lit, mon jugement est faux non, non pas en raison d'une chose qui entrerait en rapport avec moi, mais parce qu'en fait il n'est pas mort dans son lit. De manière analogue, si je juge qu'il est mort sur l'échafaud, mon jugement est vrai à cause d'un événement qui, en fait, s'est produit il y a deux cent soixante ans. Ainsi, la vérité ou la fausseté d'un jugement possède toujours un fondement objectif, et il est naturel de se demander si les objets respectifs des jugements vrais et faux ne sont pas constitués par des vérités et des faussetés objectives.

Si la vérité ou la fausseté du jugement dépendait de l'esprit qui juge, la vérité ou la fausseté des jugements aurait un fondement subjectif. En fait, ces jugements seraient tout simplement irrésistibles aux critiques, car non fondés sur quelque chose de solide. Chacun interpréterait les choses comme il l'entend sans prendre en compte le sens robuste de la réalité. Or, pour éviter toute confusion ou toute erreur de jugement, il faut que celui-ci acquiert un caractère objectif débarrassé de tout psychologisme. Par exemple, si nous disons « Muller croit que la France a remporté la coupe du monde de football de 2018 », ce jugement est vrai pas parce qu'il est français, mais parce que dans les faits, dans l'histoire du football, c'est effectivement la France qui a remporté ce trophée en 2018. Si le même Muller croit que c'est l'Allemagne qui a remporté cette coupe en 2018, ce jugement est faux, pas parce qu'il déteste la France, mais parce qu'il n'y a pas un tel fait. Il est faux, car il n'y a pas un fait objectif qui permet de conclure à une telle position :

Nous voyons que, selon l'explication qui précède, le vrai et le faux sont avant tout des propriétés des jugements, et par conséquent qu'il n'y aurait ni vérité ni fausseté s'il n'existait pas d'esprit. Néanmoins, la vérité ou la fausseté d'un jugement donné ne dépend ni de la personne qui l'énonce ni du moment où il est énoncé, puisque le complexe « correspondant » et dont dépend sa vérité ou sa fausseté ne contient pas la personne qui juge comme constituant (sauf, naturellement, lorsque le

jugement se révèle porter sur soi-même). (B. Russell, 1997, p. 217).

Dans la relation qui s'établit entre l'esprit et les objets sur lesquels porte le jugement, seuls ces objets sont concernés. Dans cette même relation, l'esprit qui en est le sujet, apparaît comme un élément passif qui n'intervient pas dans l'évaluation du jugement. L'esprit sert à présenter la relation qui va être jugée vraie ou fausse : « Dans tous les actes cognitifs comme le fait de croire, de douter, de ne pas croire, d'appréhender, de percevoir, d'imaginer, les objets vers lesquels se porte l'esprit selon l'une de ces relations variées sont autres que lui-même. » (B. Russell, 1997, p. 208).

2.1.2. Les objets du jugement

Les objets sont les autres termes du jugement qui sont en relation avec l'esprit qui juge (ou le sujet du jugement). Considérons le jugement suivant : « Othello croit que Desdémone aime Cassio ». Dans ce jugement, les objets sont « Desdémone », « aime » et « Cassio ». Cependant, il faut noter que les objets sont reliés par un autre objet qui lui joue le rôle de relation. Cet objet est un verbe. Donc, on dira ici que l'objet « aime » est l'objet-relation qui relie l'objet « Desdémone » et l'objet « Cassio ». Lorsque l'objet-relation met en connexion les autres objets du jugement, on obtient un objet complexe formé par la réunion des termes :

Que les termes unis par la relation soient eux-mêmes simples ou complexes, la totalité qui résulte du lien est nécessairement complexe. Là où une relation relie des termes, il y a un objet complexe formé par la réunion des termes, et réciproquement, là où se trouve un objet complexe, là on a une relation qui relie les constituants de l'objet. (B. Russell, 1989, p. 151).

L'objet formé par une combinaison ou une connexion de termes peut être, selon Russell, un objet qui est réel, c'est-à-dire qui existe dans la réalité, ou il peut relever de la simple pensée. Quand il relève de la simple pensée, cela veut dire qu'il n'a pas de qualités sensibles qui pourraient permettre de le situer dans le temps et l'espace. Un tel objet a seulement la subsistance et non pas l'existence. Russell a démontré cette nature de l'objet dans sa sémantique de 1903 et celle de 1905.

2.1.3. La relation

La relation dont il s'agit ici est différente de la relation qui existe entre les différents objets du jugement. La relation dont il est question est celle qui crée l'unité de la totalité complexe du sujet et des objets :

Quand un acte de jugement a lieu, il y a un complexe, ou « croire » est la relation porteuse de l'unité, où le sujet et les objets sont disposés dans un certain ordre par le « sens » de la relation de croyance. L'un des objets, nous l'avons vu dans « Othello croit que Desdémone aime Cassio », est nécessairement une relation – dans cet exemple, la relation « aimer ». Mais, telle qu'elle figure dans l'acte de la croyance, ce n'est pas cette relation qui crée l'unité de la totalité complexe du sujet et des objets. Dans l'acte de la croyance, la relation « aimer » est au nombre des objets – c'est une des briques de la construction, ce n'en est pas le ciment. Le ciment c'est la relation « croire ». (B. Russell, 1989, p. 151).

Il s'agit de la relation qui donne un certain sens ou une certaine direction au jugement, en soudant le sujet et les objets en une totalité selon un ordre, une suite. Pour cette raison, on peut obtenir plusieurs jugements à partir du sujet et des mêmes objets :

Le sujet et les objets pris ensemble sont dits les constituants du jugement. On notera que la relation de jugement possède ce qu'on appelle un « sens » ou une « direction ». Pour le dire de manière métaphorique, la relation dispose les objets dans un certain ordre, que nous indiquons par l'ordre des mots dans l'énoncé. (Dans une langue à déclinaison, l'ordre est indiqué par les cas, par exemple par la différence entre le nominatif et l'accusatif). Le jugement d'Othello selon lequel Cassio aime Desdémone n'est pas identique au jugement que Desdémone aime Cassio, et ce bien qu'ils aient les mêmes constituants, dans la mesure où la relation de jugement dispose les constituants dans un ordre différent selon les cas. De même que si Cassio juge que Desdémone aime Othello, les constituants sont encore les mêmes, mais l'ordre est différent. (B. Russell, 1989, p. 150).

Considérons le jugement : « Pierre croit que Aya déteste Jules ». Dans ce jugement, le sujet est « Pierre » et les objets sont « Aya », « le fait de détester » et « Jules ». À partir de ces constituants nous pouvons formuler plusieurs autres jugements. Par exemple, nous pouvons avoir :

- Pierre croit que Jules déteste Aya.
- Aya croit que Pierre déteste Jules.
- Aya croit que Jules déteste Pierre.
- Jules croit que Pierre déteste Aya.
- Jules croit qu'Aya déteste Pierre.

Le sens ou la direction du jugement dépend de la manière dont le sujet et les objets sont mis en ordre ou en connexion. Ce sens ou cette

direction du jugement n'est possible que parce qu'il y a une relation. Sans relation, il n'y a pas de croyance ou de jugement. La relation se présente donc comme l'âme de tout jugement. Supposons, le sujet « Othello » et les objets « Desdémone », « aime » et « Cassio ». Si on veut formuler un jugement ici sans la relation, on aura « Othello, Desdémone aime Cassio ». On constate très vite qu'il n'y a pas de jugement, tout simplement parce qu'il manque la relation qui met en mouvement le sujet et les objets. Un jugement sans relation n'est qu'une suite de mots dépourvue de sens.

Enfin, il faut souligner ici que la relation qui existe entre le sujet du jugement et les objets est, selon Russell, une relation externe et non pas interne, comme ce fut le cas avec les idéalistes (ou les hégéliens). En effet, l'objet du jugement et l'esprit qui juge ne sont pas liés de manière intime. Il n'existe pas un lien séminal entre ces deux entités. La relation ne fait pas de l'objet du jugement un attribut essentiel de l'esprit, sans lequel celui-ci n'aurait pas de substantialité. La relation met ici en connexion des entités de nature différente, qui peuvent exister indépendamment les uns des autres. En ce sens, l'esprit peut utiliser la même relation pour se connecter à un autre objet, sans qu'on parvienne à une altération de la nature de ce dernier. Prenons le jugement « John croit que le soleil se couche à l'ouest ». L'objet formé par la totalité complexe « le soleil se couche à l'ouest » rend le jugement vrai. Mais ce fait ne signifie pas que cet objet est lié de manière essentielle à John :

Que les termes unis par la relation soient eux-mêmes simples ou complexes, la totalité qui résulte du lien est nécessairement complexe. Là où une relation relie des termes, il y a un objet complexe formé par la réunion des termes, et réciproquement, là où se trouve un objet complexe, là on a une relation qui relie les constituants de l'objet. (B. Russell, 1989, p. 151).

L'objet formé par une combinaison ou une connexion de termes peut être, selon Russell, un objet qui est réel ou un objet qui relève de la simple pensée. Quand il relève de la simple pensée, cela veut dire qu'il n'a pas de qualités sensibles qui pourraient permettre de le situer dans le temps et l'espace. Un tel objet a seulement la subsistance et non pas l'existence.

2.2. Le jugement comme relation à plusieurs objets

Russell se dresse contre toutes les théories ou les conceptions du jugement qui soutiennent qu'un jugement est une relation à un objet unique. Selon lui, de telles conceptions ne rendent pas compte de la possibilité de la fausseté du jugement, mais elles ne tiennent compte que de sa possibilité de la vérité. Or, dans un jugement, on doit pouvoir déceler la possibilité du vrai comme celle du faux, puisque le vrai est

corrélatif du faux. Une théorie de la vérité doit être telle qu'elle permette de comprendre la possibilité du faux :

On pourrait penser à la possibilité de dire simplement que les jugements vrais possèdent des objectifs tandis que les faux n'en possèdent pas. En se donnant une nouvelle définition des objectifs, cette conception pourrait se révéler défendable, mais elle ne l'est pas tant que nous souscrivons à la conception qui voit dans le jugement une relation effective de l'esprit à un objectif. Car dans la mesure où il y a à coup sûr des jugements faux, et puisqu'une relation ne peut être une relation avec rien, elle nous oblige à admettre que les jugements faux, tout autant que les vrais, possèdent des objectifs. Il nous faut donc renoncer à la conception qui définit les jugements comme une relation à un objet unique. Nous ne pouvons soutenir cette conception pour les jugements vrais, tout en la rejetant pour les jugements faux, car il nous faudrait alors admettre une différence intrinsèque entre les jugements vrais et faux, et cela nous permettrait (ce qui est manifestement impossible) de découvrir la vérité ou la fausseté d'un jugement en nous contentant d'examiner la nature intrinsèque du jugement. Nous devons donc nous tourner vers la théorie selon laquelle aucun jugement ne consiste en une relation à un objet unique. (B. Russell, 1997, p. 211).

Tout jugement dans lequel, seule la possibilité de la vérité peut être établie, est un jugement incomplet et imparfait. C'est pour cette raison que pour B. Russell (1997, p. 211) « nous devons nous tourner vers la théorie selon laquelle aucun jugement ne consiste en une relation à un objet unique ». Dès lors, l'auteur des principes de la mathématique va défendre une conception conforme à ce type de jugement :

La théorie du jugement que je défends consiste à dire que le jugement n'est pas une relation duale de l'esprit à un objectif unique, mais une relation multiple de l'esprit aux différents autres termes avec lesquels le jugement a affaire. Ainsi, si je juge que A aime B, il ne s'agit pas d'une relation de moi-même à « l'amour de A pour B », mais une relation entre moi-même, A, B et l'amour. S'il s'agissait d'une relation entre moi-même et « l'amour de A pour B », cette relation ne pourrait exister que s'il existait quelque chose comme « l'amour de A pour B », c'est-à-dire à condition que A aime B, c'est-à-dire à condition que le jugement soit vrai ; mais en fait des jugements faux sont possibles. Lorsque le jugement est considéré comme une relation entre moi-même, A, l'amour et B, le simple fait que le jugement soit énoncé n'implique pas une relation entre ses

objets A, l'amour et B ; ainsi la possibilité de jugements faux est entièrement préservée. (B. Russell, 1997, p. 214).

Selon Russell donc, un véritable jugement est un jugement dans lequel, le faux a un objet qui nous permet de le voir comme tel, tout comme le vrai. Le jugement faux ne se présente donc pas comme une relation entre l'esprit et rien :

La difficulté de la conception qui a retenu jusqu'ici notre attention était de nous obliger soit à admettre des faussetés objectives, soit à admettre que dans les cas où notre jugement est faux, notre jugement ne porte sur rien. Le moyen d'échapper à cette difficulté consiste à soutenir que, vrai ou faux, notre jugement ne porte pas sur un seul et unique objet. Lorsque nous jugeons que Charles 1^{er} est mort sur l'échafaud, nous avons devant nous, non pas un objet mais plusieurs, à savoir Charles 1^{er}, la mort et l'échafaud. De manière analogue, lorsque nous jugeons que Charles 1^{er} est mort dans son lit, nous avons devant nous les objets Charles 1^{er}, la mort et son lit. Ces objets ne sont pas fictifs : ils sont tout aussi acceptables que les objets du jugement vrai. Nous échappons donc à la nécessité d'admettre des faussetés objectives, ou à celle d'admettre que lorsque notre jugement est faux rien n'est présent à notre esprit. Ainsi, dans cette conception, le jugement est une relation de l'esprit à plusieurs autres termes : quand ces autres termes entretiennent de leur côté une relation qui lui correspond, le jugement est vrai ; lorsque tel n'est pas le cas, il est faux. Cette conception, qui me semble être la bonne, doit être maintenant développée et expliquée plus avant. (B. Russell, 1997, pp. 211-212).

Contrairement au jugement que nous rencontrons dans la théorie cohérentiste, qui est une relation interne entre le sujet qui juge (ou l'esprit) et un objet unique, le jugement qu'admet Russell est une relation externe entre l'esprit et plusieurs objets : l'objet quand le jugement est vrai et l'objet quand le jugement est faux. Ces deux types d'objets appartiennent au même jugement, mais chaque objet lui donne une valeur de vérité bien déterminée (le vrai ou le faux). Considérons le jugement « Charles 1^{er} est mort sur l'échafaud ». Dans ce jugement l'esprit qui juge est en relation avec un objet, et cet objet c'est « Charles 1^{er}, le fait de mourir et l'échafaud ». Cet objet rend le jugement vrai parce qu'il correspond à un fait du monde. C'est un fait qui a existé bel et bien, et qui est aussi extérieur à la fois au jugement et à l'esprit qui juge. C'est un fait qui peut être observé et avec lequel des personnes ont pu avoir une expérience directe. En fin de compte, nous dirons que l'objet formé par la totalité complexe « Charles 1^{er}, le fait de mourir et

l'échafaud » est un objet réel qui possède une existence effective, et capable d'être situé dans le temps et l'espace. Cet objet a des qualités sensibles. De même, quand l'esprit juge que « Charles 1^{er} est mort sur son lit », il y a également un objet formé par la totalité complexe « Charles 1^{er}, le fait de mourir et son lit », avec lequel l'esprit entre en relation. Mais à la différence du premier objet qui possède une existence réelle et rend le jugement vrai, ce second objet quant à lui, a une existence immatérielle et rend le jugement faux. Il le rend faux parce qu'il n'y a pas dans la réalité une connexion d'objets qui donne un tel fait. Cela ne signifie pas que cet objet immatériel n'est rien. Il possède à la différence du premier objet, seulement la subsistance, puisque l'esprit en établissant un tel jugement se fait une idée de son contenu. L'acte de juger est différent du contenu du jugement.

À la lumière de ce qui vient d'être dit à propos du rapport qui doit lier un jugement et les objets dont il parle, il appert qu'il n'y a pas de jugement sans objet. Tout jugement porte nécessairement sur un objet, que celui-ci soit vrai ou faux. Il n'y a donc pas de jugement qui porte sur rien comme l'avait voulu faire croire la théorie cohérentiste de la vérité.

Conclusion

Au final, disons que la notion de jugement a été mal comprise dans son fonctionnement par certaines théories. La conception russelliennes qui a été l'objet de notre travail, présente à notre sens, un meilleur fonctionnement du jugement. En effet, Russell en présentant le jugement comme une relation à plusieurs objets, tient compte à la fois des deux possibilités que l'on peut avoir dans un jugement, à savoir la possibilité du vrai et la possibilité du faux, puisque le vrai est corrélatif du faux. Concevoir le jugement comme une relation à un objet unique, c'est avoir une vision partielle et partielle de celui-ci. Partielle parce qu'on procède à une réduction ou limitation de la notion. Partiale du fait qu'on exclut toute autre possibilité.

Russell, en tant qu'adepte de la vérité, s'est donné comme tâche d'analyser la notion de jugement et d'en donner une configuration et un fonctionnement adéquats, car on ne peut pas concevoir le jugement comme une relation qui permet d'établir seulement que la possibilité du vrai et ignorer celle du faux. Nos jugements ne présentent pas que des faits qui sont confirmés par la réalité, mais ils peuvent fournir des faits qui n'existent pas toujours dans le monde. Dans ce cas, on dira de tels jugements qu'ils sont faux.

Bibliographie

BENMAKHOLOUF Ali, 1998, *Bertrand Russell : L'atomisme logique*, Paris, PUF.

- BOSANQUET Bernard, 1913, *The Distinction Between Mind and its Objects*, Manchester, University Press.
- JOACHIM Harold Henry, 1906, *The Nature of Truth*, Robart Toronto, Oxford Clarendon Press.
- LINSKY Léonard, 1974, *Le problème de la référence*, Paris, Seuil.
- RUSSELL Bertrand, 1961, *Histoire de mes idées philosophiques*, Paris, Gallimard.
- RUSSELL Bertrand, 1989, *Ecrits de logique philosophique*, Paris, PUF.
- RUSSELL Bertrand, 1989, « De la dénotation », in *Ecrits de logique philosophique*, Paris, PUF.
- RUSSELL Bertrand, 1989, « La philosophie de l'atomisme logique », in *Ecrits de logique philosophique*, Paris, PUF.
- RUSSELL Bertrand, 1989, *Les problèmes de philosophie*, Paris, Payot.
- RUSSELL Bertrand, 1997, « La théorie moniste de la vérité », in *Essais philosophiques*, Paris, PUF.
- RUSSELL Bertrand, 1997, « De la nature du vrai et du faux », in *Essais philosophiques*, Paris, PUF.

CONFLIT, LIBERTÉ ET PROSPÉRITÉ À LA LUMIÈRE DE LA PHILOSOPHIE DE MACHIAVEL

DIDEH Dègbédji Gad Abel*

Résumé

Le conflit, souvent considéré comme un handicap à la paix et à la stabilité sociale, peut-il participer au développement de la liberté et par conséquent à la prospérité d'un État républicain ? Pour répondre à cette interrogation, nous avons choisi d'analyser la pensée de Machiavel, réduite à la caricature de « la ruse et de la force », alors que celui-ci fait une approche originale du conflit dans les *Discours* en montrant qu'il n'est pas seulement un moment provisoire dans la vie républicaine, mais bien le facteur incontournable de la liberté et de la prospérité. La raison justificative de ce choix est double : procéder à une déconstruction de l'approche machiavélienne de la vie républicaine, et montrer l'actualité de sa réflexion qui peut encore inspirer les républiques qui peinent à se développer. Se fondant sur la méthode qualitative, la première partie de cet article montre, de façon analytique et critique, que le conflit est au cœur des républiques contemporaines par sa récurrence, et par l'édification des lois qui ne s'appuient pas sur les normes. La deuxième partie, portant sur la dynamique du conflit à la lumière de Machiavel, montre que le conflit est le moteur de la liberté et un levier indispensable à la prospérité, synonyme de développement.

Mots clés : Conflit, liberté, prospérité, norme, république.

Abstract

Can conflict, often seen as a handicap to peace and social stability, contribute to the development of freedom and to the prosperity of a republican state ? To answer this question, we have chosen to analyze Machiavelli's thought, reduced to the caricature of "cunning and force", while he makes an original approach to the conflict in the *Speeches* by showing it is not only a temporary moment in republican life, but the essential factor of freedom and prosperity. The justifying reason for this choice is twofold: to deconstruct the Machiavellian approach to republican life, and to show the topicality of its reflection which can still inspire republics that are struggling to develop. Based on the qualitative method, the first part of this article shows, analytically and critically, that the conflict is at the heart of contemporary republics by its recurrence, and by the edification of laws which are not based on norms. The second part, dealing with the dynamics of the conflict in the light of Machiavelli, shows that conflict is the engine of freedom and an essential lever for prosperity, synonymous with development.

Keywords : Conflict, freedom, prosperity, norm, Republic.

* Université d'Abomey-Calavi (Bénin) ; Email : didehabel@hotmail.com

Introduction

Le 28 Avril 2019, la démocratie au Bénin, célébrée comme un modèle de réussite au plan international, a ramé, tel un navire en dérive, à contre-courant des principes qui font l'essence même des républiques démocratiques contemporaines en organisant des élections législatives exclusives. Une première dans ce pays, et surtout sur le continent africain qui, brillant souvent par des menaces de boycott des élections par l'opposition, arrivait néanmoins par des médiations des instances régionales et/ou internationales à des consensus ou compromis raisonnables. Cette fois-ci, rien n'y fit, et pourtant tout a été essayé pour espérer aboutir à des législatives inclusives. De nombreuses raisons ont été évoquées, certes, pour expliquer l'échec de toutes les tentatives de médiation entre les protagonistes de la mouvance et de l'opposition afin de sortir de la crise électorale, mais elles semblent insuffisantes, puisqu'elles ne prennent en compte que les raisons immédiates de la crise alors que celle-ci plonge ses racines dans la naissance et le fonctionnement même du régime démocratique béninois. Il en va de même de toutes les démocraties du monde et particulièrement de l'Afrique dont les crises récurrentes ne peuvent s'expliquer réellement qu'en remontant à leurs origines et aux mécanismes mis en place pour les gérer. Mal interprétées et incomprises, elles peuvent atteindre des pics mortels lorsque le refus du compromis prédomine, se fondant sur des constructions légales sans aucune espèce de légitimité. Bien comprises, elles peuvent aider à favoriser la liberté et à promouvoir le développement, pourvu que les extrémismes ne prennent pas le pas sur le patriotisme. Aussi convient-il de s'interroger sur le sens et la portée réelle des crises ou conflits incessants que connaissent les républiques contemporaines. Le conflit, souvent considéré comme un handicap à la paix et à la stabilité sociale, peut-il participer du développement de la liberté et de la prospérité d'un État républicain ? En d'autres termes, si les conflits peuvent être destructeurs lorsqu'ils s'enlisent, ne pourraient-ils pas, par ailleurs, participer à un véritable levier pour la liberté comme non-domination et la prospérité, synonyme de développement ? Pour répondre à cette interrogation, nous avons choisi d'analyser la pensée machiavélienne, souvent méconnue par bien des chercheurs qui la déforment en la réduisant à une conception purement cynique du pouvoir, à la manière de R. Aron (1990, p. 418) écrivant « le machiavélisme, doctrine des tyrannies modernes ». La raison justificative de ce choix est double : procéder à une reconstruction de l'approche machiavélienne du conflit, et montrer l'actualité de sa réflexion qui peut encore inspirer les républiques, confrontées à des conflits de toute sorte, à assurer leur développement. Il y a de l'intérêt à le faire, puisque beaucoup de penseurs, qui se sont penchés sur la problématique des conflits, ont surtout montré en quoi ils compromettent dangereusement la paix et la stabilité sociale qui

« constituent des conditions fondamentales pour le développement et le bien-être des populations », comme le dit R. Dussey (2008, p. 17). Cette réflexion se propose donc de montrer, en se référant à la philosophie de N. Machiavel dans les *Discours*¹, que les conflits, malgré leur côté négatif, peuvent participer de la consolidation des bases de l'architecture républicaine par la préservation des libertés et par la contribution à la prospérité commune. Se fondant sur la méthode qualitative, la première partie de cet article montre, de façon analytique et critique, que le conflit est au cœur des républiques contemporaines par sa récurrence, et par l'édification des lois qui ne s'appuient presque pas sur les normes. La deuxième partie, portant sur la dynamique du conflit à la lumière de Machiavel, montre que le conflit est le moteur de la liberté et un levier indispensable à la prospérité, synonyme de développement.

1. Le conflit au cœur des républiques

1.1. De la récurrence des conflits

Qu'il prenne la forme de lutte, de concurrence, de guerre ou encore de choc, le conflit est toujours présent dans les républiques d'hier et d'aujourd'hui qui semblent ne pas survivre sans une bonne dose de celui-ci. D'abord, le système de la séparation des pouvoirs et de contrôle, en établissant les mécanismes de contre-pouvoirs et de surveillance réciproque en vue d'éviter les abus, à la manière de Montesquieu, conduit à une concurrence entre ces pouvoirs. Si cette concurrence s'effectue surtout « en termes de fonctions », elle est également une « concurrence entre catégories d'acteurs, entre représentants, associations militantes et médias notamment », fait remarquer P. Rosanvallon (2006, p. 107) dans son analyse de la « contre-démocratie ». Ainsi, « se développent de la sorte des conflits de représentativité et de légitimité » qui ne sont pas nouveaux, précise P. Rosanvallon (2006, p. 107), puisqu'il est possible de faire remonter à l'Antiquité les vives tensions entre les catégories d'acteurs dans les systèmes démocratiques. On n'en veut ici pour preuve les tensions dans la démocratie athénienne de l'époque de Socrate, qui ont amené Platon à voir dans la démocratie le régime qui enfante la tyrannie. Une chose est en tout cas certaine, c'est que les conflits de représentativité et de légitimité sont récurrents dans les démocraties actuelles. Ce qui fait que toutes les constitutions contemporaines prévoient une institution dont le rôle est de veiller à l'arbitrage des conflits entre les institutions, et dont les décisions sont sans recours, comme la Cour constitutionnelle du Bénin.

¹ Il s'agit de son ouvrage politique *Discours sur la première Décade de Tite-Live*, in *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard. 2017.

Avec Hegel, le primat du conflit dans les relations humaines ne souffre d'aucun doute. Évoquer le conflit, c'est se référer immédiatement à la lutte des consciences de soi pour la reconnaissance de l'une par l'autre à travers ce que F. Hegel (1999, p. 155) appelle le « mouvement de la reconnaissance ». Ce mouvement se déploie en une « double opération : opération de l'autre et opération par soi-même » (F. Hegel, 1999, p. 159) par laquelle chaque conscience risque sa vie pour prouver son existence à l'autre, et « montrer qu'on n'est pas attaché à la vie ». Il n'est pas possible pour les consciences de soi de faire économie de cette lutte pour la reconnaissance, car si l'individu qui n'a pas risqué sa vie peut être considéré comme « personne », il n'accède pas pour autant à la « vérité de cette reconnaissance comme reconnaissance d'une conscience de soi indépendante. » C'est la condition *sine qua non* de la liberté. C'est pourquoi il écrit :

Le comportement des deux consciences de soi est donc déterminé de telle sorte qu'elles se *prouvent* elles-mêmes et l'une à l'autre au moyen de la lutte pour la vie et la mort. Elles doivent nécessairement engager cette lutte, car elles doivent élever leur certitude d'être *pour soi* à la vérité, en l'autre et en elles-mêmes. C'est seulement par le risque de sa vie qu'on conserve la liberté [...] (F. Hegel, 1999, p. 159).

Pour le philosophe allemand, la lutte des consciences de soi est loin de se réduire à une violence exercée ou subie, puisqu'elle ne consiste pas à faire d'autrui un objet dans la mesure où elle implique déjà une coexistence des consciences. Et il ne peut en être autrement du moment où le conflit révèle le moment d'indivision moi/autrui. L'utilité du conflit se révèle donc dans l'acte de la reconnaissance, idée qu'il met remarquablement en lumière à travers la « dialectique du maître et de l'esclave » (F. Hegel, 1999, p. 161). Par ailleurs, la fécondité de la contradiction se retrouve dans toute l'œuvre hégélienne, puisqu'il semble opposer les termes : liberté et domination, maître et esclave, loi de mon cœur et loi des cœurs des autres, conscience noble et conscience vile, juge et criminel, diable et sauveur, idéalisme et expérimentation dans la partie « Raison », par exemple (F. Hegel, 1999, p. 193). Toute la phénoménologie hégélienne exalte la contradiction, la confrontation ou encore le combat comme un moment nécessaire dans l'existence humaine de telle sorte qu'il est impossible d'envisager un dépassement du conflit et de la contradiction qui serait définitif.

De plus, de nombreux théoriciens de l'économie voient dans le conflit armé une étape incontournable dans le processus du développement des nations. Une nation qui aspire à la croissance ou prospérité, synonyme de développement selon Rostow, ne peut faire l'économie de la guerre (W.W. Rostow, 1963, p. 76-78), car si le conflit

armé peut être destructeur, ses lendemains s'accompagnent toujours d'un afflux massif de capitaux pour la reconstruction des infrastructures indispensables à la survie des rescapés. Froidement, mais avec une lucidité déconcertante, Rostow montre que les guerres, pouvant être hiérarchisées selon les époques et les finalités, conduisent presque toutes à l'avènement d'un monde nouveau, malgré leur comptabilité macabre sur laquelle on focalise sans chercher à déceler en quoi elles participent du progrès de l'humanité. Selon lui, ces conflits armés ou guerres sont indispensables au développement entendu comme croissance ou prospérité économique. Il décompose le processus du développement en « cinq étapes » -la société traditionnelle, les conditions préalables au décollage, le décollage, la phase de maturité et l'ère de la consommation de masse, et conclut que « l'étude historique de cette progression des économies traditionnelles aux économies de consommation de masse montre, qu'elle a été marquée d'explosions de violences organisées à l'échelle nationale. » (W. W. Rostow, 1963, p. 132).

Par ailleurs, le conflit semble inhérent aux relations humaines, puisque l'homme est par essence un être égoïste et méchant, qui tient plus de la violence que de la prétendue innocence rousseauiste. F. Worms (2017, p. 25) dit à ce propos : « La violence peut surgir et même surgit nécessairement, inévitablement, dans toutes les relations humaines, y compris les plus intérieures et les plus vitales. » Si le conflit est récurrent en Cité, ce n'est donc pas par hasard, mais bien à cause de la nature agressive de l'homme mise en exergue par Machiavel et qui pousse à désirer que le prince fasse preuve de « ruse et de force » pour la stabilité de sa Cité. Ce n'est pas sans raison valable qu'une frange importante d'intellectuels français ont « découvert dans la pensée du conflit chez Machiavel une source de réflexion privilégiée, permettant d'éclairer la place de la "désunion" » (*disunione*) dans la vie politique des sociétés modernes », analyse S. Audier (2005, p. 31). Il ne pouvait en être autrement, puisque la vie sociopolitique ne prend tout son sens qu'à travers les confrontations diverses dont les manifestations varient selon les enjeux, les intérêts et les acteurs en présence, comme on a pu l'observer au Bénin en 2019 lors des législatives exclusives. Le pragmatisme de Machiavel le pousse à décrire la vie politique dans sa pure nudité en conseillant aux fondateurs des républiques de prendre les hommes tels qu'ils sont : méchants de nature. Aussi écrit-il dans le premier *Discours* :

Tous les écrivains qui se sont occupés de politique (et l'histoire est remplie d'exemples qui les appuient) s'accordent à dire que quiconque veut fonder un État et lui donner des lois doit supposer d'avance les hommes méchants, et toujours prêts à montrer leur méchanceté toutes les fois qu'ils en trouveront

l'occasion. Si ce penchant demeure caché pour un temps, il faut l'attribuer à quelque raison qu'on ne connaît point, et croire qu'il n'a pas eu l'occasion de se montrer (N. Machiavel, 2017, p. 388- 389).

Le secrétaire florentin dévoile ainsi sa conception anthropologique qui semble relever du pessimisme et que Raymond Aron qualifie de « cynique » surtout lorsqu'il ajoute que « les hommes ne font le bien que forcément ; mais dès qu'ils ont le choix et la liberté de commettre le mal avec impunité, ils ne manquent de porter partout la turbulence et le désordre. » (N. Machiavel, 2017, p. 388- 389). L'homme, selon Machiavel, est donc un être foncièrement mauvais, qui aime le conflit, et ne peut s'en passer. L'histoire de l'humanité ne lui donne-t-elle pas raison avec la multiplicité des conflits de toute nature ? Les guerres commerciales entre la Chine et les États-Unis, les guerres d'hégémonie au plan militaire entre les États-Unis et la Russie, et les guerres civiles en Afrique, notamment au Soudan du Sud et en Somalie, sont là pour rappeler combien les hommes aiment les conflits et ne peuvent s'en passer. Hobbes ne dit pas le contraire lorsqu'il postule la renonciation complète des droits individuels au profit d'un souverain qui exercera un despotisme absolu en vue du bien-être commun. C'est à cause de la nature foncièrement mauvaise de l'homme, de sa tendance naturelle au mal que Hobbes le traite de « loup » en prêtant en réalité trop au loup qui n'est pas si méchant que l'homme. La bête en l'homme, lorsqu'elle se déclenche n'a point d'équivalent et ne saurait d'ailleurs en avoir.

Des exemples foisonnent pour illustrer la méchanceté naturelle de la personne humaine qui le pousse au conflit. Au plan international, on peut citer les deux guerres mondiales, les guerres d'indépendance pour se soustraire de la domination arbitraire des puissances coloniales, etc. Au niveau national, les guerres civiles, le génocide rwandais, les conflits électoraux susceptibles de se métastaser en des conflits sociopolitiques et même économiques, décrivent fort bien la situation de certains pays africains dont les peuples sont encore traumatisés par les séquelles des nombreuses crises qu'ils ont vécues. Les lois qui sont censées réglementer la vie sociopolitique en diminuant les conflits ne donnent que des résultats mitigés à cause de la tendance naturelle de l'homme à les violer. Bien plus, ces lois ne confortent-elles pas parfois le cycle de la violence lorsqu'elles sont en déphasage avec les normes sociales ?

1.2. Des lois en déphasage avec les mœurs

Ignorant l'avertissement machiavélien de ce que les lois ne peuvent être efficaces sans l'appui des normes sociales et son insistance sur la vertu (C. Giboin, 2014, p. 74-91), les républiques contemporaines

se fondent sur un juridisme consistant à voter à un rythme endiablé des lois qui ne participent pas pour autant de la stabilité dans les États. La maldonne démocratique tient du fait que les lois sont faites sans avoir pour appui les normes ou mœurs sociales si bien que l'architecture démocratique ressemble étrangement à une maison dont les fondations sont mal posées, et qui menace de s'écrouler à la moindre tempête. En effet, il ne faut pas longtemps, lorsqu'on manifeste de l'intérêt pour les républiques contemporaines, pour se rendre à l'évidence que l'une de leurs grandes faiblesses est sans doute l'érection d'un arsenal constitutionnel et juridique impressionnant qui ne tient pas souvent compte des mœurs ou normes en vigueur dans les sociétés où elles sont votées. Ce qui fait que la majorité de ces lois n'arrive pas à être appliquée, et dans le cas où l'on s'efforce de les appliquer, elles sont à l'origine de vives tensions sociopolitiques. Ce n'est pas pour rien que les normes ou mœurs doivent constituer l'appui nécessaire à la démocratie : elles permettent de les appliquer facilement, puisque les membres de la société y sont déjà habitués. Par contre, voter des lois qui heurtent les habitudes sociales ou semblent en déphasage avec elles, ne permet pas de les implanter facilement dans le cœur des hommes. Cela entraîne plutôt de la résistance qui peut, dans certains cas, déboucher sur des révoltes et, dans d'autres, sur des révolutions.

Dans le même registre se situe Montesquieu lorsqu'il montre que les peuples tiennent souvent plus à leurs mœurs qu'à leurs lois. Ils sont prêts à les défendre au péril de leur vie alors qu'ils ne montrent pas forcément le même zèle au sujet des lois. Aussi Montesquieu (1995, p. 106) n'hésite-t-il pas à conseiller au monarque et au prince qu'il ne « suffit pas de laisser à la nation vaincue ses lois ; il est peut-être plus nécessaire de lui laisser ses mœurs, parce qu'un peuple connaît, aime et défend toujours plus ses mœurs que ses lois. » Il appuie ses propos en rappelant que « les Français ont été chassés neuf fois de l'Italie, à cause, disent les historiens, de leur insolence à l'égard des femmes et des filles. » (Montesquieu, 1995, p. 106). Par ailleurs, il soutient que les mœurs du prince ont la même influence sur la liberté et les comportements de ses sujets que les lois.

Les mœurs du prince contribuent autant à la liberté que les lois :
il peut, comme elles, faire des hommes des bêtes, et des bêtes
faire des hommes. S'il aime les âmes libres, il aura des sujets ;
s'il aime les âmes basses, il aura des esclaves. Veut-il savoir le
grand art de régner ? Qu'il approche de lui l'honneur et la vertu,
qu'il appelle le mérite personnel (Montesquieu, 1995, p. 142).

L'importance de régler les lois sur les normes est également perçue par Tocqueville. Analysant les causes qui servent à régler et à diriger correctement la démocratie, Tocqueville en identifie trois

principales : la position géographique du pays, les lois et, bien sûr, les mœurs ou normes sociales. Des trois, les normes constituent la cause principale de la stabilité de la démocratie en Amérique, à en croire l'aristocrate français :

Je suis convaincu que la situation la plus heureuse et les meilleures lois ne peuvent maintenir une constitution en dépit des mœurs, tandis que celles-ci tirent encore parti des positions les plus défavorables et des lois plus mauvaises. L'importance des mœurs est une vérité commune à laquelle l'étude et l'expérience ramènent sans cesse. Il me semble que je la trouve placée dans mon esprit comme un point central ; je l'aperçois au bout de toutes mes idées (A. de Tocqueville, 1963, p. 174-175).

L'utilité et la nécessité des mœurs ou normes civiques les rendent incontournables dans le maintien des institutions démocratiques, et constituent le socle de tout l'édifice républicain. Sans elles, l'édifice démocratique, malgré sa batterie de lois, d'institutions fortes et même jouissant de position géographique parfaite, ne pourrait se consolider. Plus de trois siècles après le constat machiavélien de la nécessité des mœurs ou normes pour civiliser la république et l'asseoir sur des bases solides, Tocqueville fait donc le constat de leur utilité pratique aux États-Unis à l'époque moderne. C'est dire que sans de bonnes mœurs, les démocraties sont contraintes de sombrer pour dégénérer en oligarchie, telle qu'on l'observe dans la plupart des pays actuellement, ou en « absolutisme démocratique », pour reprendre l'expression de A. de Tocqueville (1963, p. 355).

L'application des lois risque d'être compliquée si elles ne se fondent sur les mœurs pour une bonne raison que la conscience civique ne peut se développer efficacement. Il est clair que les représentants de la loi ne peuvent être partout pour verbaliser, par exemple, celui qui viole le feu rouge, prévenir les bagarres et les actes de corruption. Mais si la conscience civique est développée, si les normes civiques sont déjà ancrées dans les cœurs des citoyens, l'application des lois s'en trouverait fort aisée, puisque les citoyens deviendraient chacun dans leur zone des représentants de la loi en contrôlant sa bonne exécution et en réprimandant les contrevenants. D'ailleurs, lorsque les mœurs sont favorables à une loi, les citoyens ont moins de contraintes à s'y conformer, puisque cela tient de leur comportement habituel. C'est pourquoi, le néorépublicain, P. Pettit, attire l'attention sur la nécessité d'appuyer la loi sur les normes civiles républicaines si l'on veut réellement conduire à terme les politiques publiques. Il écrit à ce sujet :

Les lois qui permettent de progresser vers les objectifs de la république, d'en institutionnaliser les formes et d'en établir les contrôles régulateurs ont besoin d'être soutenues par des normes civiles républicaines – elles ont besoin d'être soutenues par une vertu civique largement diffusée, par une civilité largement répandue – pour avoir une chance d'être efficaces ; la république juridique a besoin de se transformer en réalité civile (P. Pettit, 2004, p. 375).

P. Pettit exprime par-là une idée chère à tous les néorépublicains, notamment Skinner et Viroli, pour qui la promotion de la vertu civique est la pièce maîtresse des politiques publiques en vue du respect de la loi par les citoyens. En d'autres termes, il s'agit de « civiliser la république » en faisant en sorte que les normes soient largement partagées pour servir d'appui aux lois. D'ailleurs, les lois sont-elles suffisantes pour réglementer la vie commune dans ses moindres détails ? On est obligé de répondre à cette question par la négation, dans la mesure où « un pays qui ne serait gouverné que par des lois serait dans une bien piètre situation car il se produit ordinairement mille choses à quoi les lois n'ont pas pourvu. » (J. Boswell, 1970, p. 274). Pour que la liberté comme dissolution de l'arbitraire voulue par Machiavel devienne une réalité, il faut donc ajouter aux lois républicaines les normes civiles ou les mœurs : « Les lois doivent être inscrites dans un réseau de normes qui dominant – indépendamment de toute coercition par l'État – dans le domaine de la société civile. », renchérit P. Pettit (2004, p. 324) pour insister sur le fait que les lois ne peuvent être efficaces dans la promotion de la liberté, de la justice et de l'égalité sans les normes civiles.

Une fois établies que les lois seraient peu de choses si elles n'ont pas pour appui les normes civiques, on comprend mieux pourquoi les conflits se multiplient dans les républiques qui ne tiennent pas compte de cette donne pour légiférer. Dans ces conditions, ne faut-il pas se situer dans la dynamique des crises pour penser les réformes nécessaires à la consolidation de la démocratie ? Si le recours aux élections est normalement l'expression pacifique de conflit, puisque des camps ou groupes opposés par des idéologies et des intérêts s'affrontent de façon pacifique pour la conquête du pouvoir, on peut considérer que les conflits sont nécessaires aux peuples démocratiques. Et c'est précisément ce point de vue que développe justement Machiavel dont les peuples gagneraient beaucoup à s'inspirer encore aujourd'hui.

2. De la dynamique positive du conflit à la lumière de la pensée machiavélique

2.1. Le conflit comme moteur de la liberté

À en croire S. Audier, Machiavel serait le penseur qui a innové en pointant la réflexion dans le sens de la valorisation du conflit social et politique. Il le dit clairement en montrant qu'une large partie des libéraux italiens se sont inspirés de Machiavel pour construire leur théorie sur le rôle du conflit social. Pour le dire plus amplement, il écrit :

Car, en soulignant, dans les *Discours* sur la première décade de Tite-Live, que les conflits entre les nobles et la plèbe, loin de devoir être condamnés, ont constitué au contraire une source essentielle de la liberté et de la puissance de la Rome républicaine, Machiavel anticipe et toute une réflexion du libéralisme italien du XXe siècle sur le rôle salutaire des discordes ou des tumultes dans les progrès de la liberté et de la justice (S. Audier, 2005, p. 28-29).

S. Audier n'a pas tort en faisant de Machiavel le penseur par excellence de la fécondité du conflit bien avant Marx et les marxistes. En effet, dans ses *Discours*, Machiavel avoue que les conflits ont leur lot de malheurs, et les peuples souffrent toujours de la récurrence des crises qui font le lit de l'instabilité et de l'insécurité. Les nombreux conflits internes portent dangereusement entorse à la paix avec leur comptabilité mortuaire, comme ce fut le cas de Rome : « De vingt-six empereurs qui ont régné depuis César jusqu'à Maximin, seize furent massacrés ; dix seulement ont fini de mort naturelle » dit N. Machiavel (2017, p. 409). Il semble bien placé d'ailleurs pour le dire, puisque sa propre Cité, Florence, est confrontée à une série d'instabilités sociopolitiques dont lui-même constitue une victime collatérale. Il est tantôt emprisonné, accusé de complicité de rébellion, tantôt assigné à résidence et déchu de tous ses droits, pour avoir soutenu une cause. Pourtant, le Florentin a tenu à montrer que la récurrence des conflits participe de la dynamique d'une république qui se veut démocratique. Selon lui, le conflit est le moyen d'expression par excellence de la volonté du peuple, ou tout au moins d'une large partie du peuple, de ne pas subir passivement les caprices d'un tyran ou de résister à la dictature d'une majorité, même élue. Dans ce registre, les contestations des législatives exclusives de 2019 au Bénin et bien des conflits récurrents en Afrique s'expliqueraient par la volonté du peuple de résister à l'oppresseur ou à une loi oppressante. Résolument opposé à la tyrannie (2017, p. 407), N. Machiavel se livre à une observation attentive de la vie citoyenne aussi bien dans la Rome Antique que dans sa cité florentine, pour constater l'existence de « deux partis » antagonistes - noble et peuple- dont les luttes produisent la liberté. Ainsi écrit-il que

« les lois favorables à la liberté ne naissent que de leur opposition. » (N. Machiavel, 2017, p. 390).

Si son objectif premier est de combattre la corruption car elle compromet la liberté, comme il le montre dans les chapitres XII et XVIII du premier *Discours*, Machiavel conçoit le conflit au plan sociopolitique comme un moyen indispensable à la liberté. Contre son compatriote Guichardin, qui condamne les discordes entre les gouvernants et gouvernés, il soutient que c'est le moyen et la condition de la liberté. « Je soutiens à ceux qui condamnent les querelles du sénat et du peuple qu'ils condamnent ce qui fut le principe de la liberté, et qu'ils sont beaucoup plus frappés des cris et du bruit qu'elles occasionnent sur la place publique que des bons effets qu'elles produisaient. », écrit N. Machiavel (2017, p. 390). Il énonce un principe de gouvernance qui fait de l'appel à la lutte pour la préservation de la liberté le principe cardinal des sociétés démocratiques en partant du double postulat que la révolte d'un peuple nuit rarement à sa liberté, et en faisant l'éloge d'une violence positive qui « restaure » contrairement à la « violence qui ruine qu'il condamner. » (N. Machiavel, 2017, p. 405).

Poursuivant dans la même veine de la dynamique positive du conflit, Machiavel prévient ceux qui veulent profiter des discordes internes pour envahir les Cités et les assujettir qu'ils se livrent à une entreprise risquée. Si les dissensions internes peuvent être vives entre nobles et citoyens, ces derniers oublient parfois vite leurs querelles pour faire front commun dès qu'ils perçoivent le danger que représente pour leur commune liberté l'invasion étrangère. Croire donc que le conflit affaiblit nécessairement une république, c'est croire naïvement comme les Véiens qui, voulant profiter de la désunion entre les nobles et la plèbe pour se saisir de la république romaine, connurent une déroute fatale. Si les dissensions proviennent de la lutte pour la liberté en période de paix, « le premier cri de guerre devient aussi le signal de l'union », conclut N. Machiavel (2017, p. 587).

La théorie machiavélienne consacre ainsi la division sociale bien avant Marx en ouvrant un champ d'analyse qui rend le conflit fécond, et permet d'interroger l'avènement du pouvoir dans cet univers divisé. Il ne s'agit pas simplement de constater la division sociale due à un conflit des contraires qui, constituant la société, veulent dominer, et parvenir à une fin de l'histoire à la manière marxiste de la victoire du prolétariat. Bien au contraire, comme le révèle C. Lefort (200, p. 427) : « La politique requise est celle qui s'accorde avec l'être de la société, qui accueille les contraires, s'enracine dans le temps, s'ordonne de côtoyer le gouffre sur lequel repose la société, d'affronter la limite que constitue l'impossibilité des désirs humains. » Ce qui semble donc se cacher sous la plume de Machiavel, ce n'est pas seulement l'analyse de la division sociale que manifeste le conflit, et qu'on retrouvait déjà

dans *Le Prince*, mais surtout les conditions de possibilité de la politique dans une cité divisée par des désirs presque inconciliables de deux groupes qui se savent condamnés à vivre ensemble. Par cela, Machiavel semble réduire tous les phénomènes historiques à la lutte pour le pouvoir politique. Ce qui ne manquera pas de lui susciter bien des critiques qu'il serait inutile d'examiner ici.

S'il faut faire l'éloge du conflit sociopolitique comme « horizon indépassable », Machiavel n'aboutit pas pour autant dans son raisonnement à un conflit qui conduit aux impasses. La finalité du conflit est la préservation de la liberté, même s'il peut toujours se réactualiser à cause des désirs insatiables des deux camps antagonistes. La lutte entre les camps opposés est une lutte pour la vie commune, une lutte pour la survie collective, car cette « lutte, loin de se réduire à une violence exercée ou subie, faisant d'autrui un objet, se révèle déjà coexistence », comme le montre S. Audier (2005, p. 179) dans son analyse sur la pensée hégélienne de la lutte des consciences. La dissension ou lutte n'a rien d'un enfer, lorsque les hommes sont pris en considération de leur nature réelle et de la réalité de la vie politique qui n'est pas une suite d'événements pacifiques, mais un lieu qui peut être parfois tragique. Le génie de Machiavel est d'avoir osé le dire : le conflit ou la lutte est le moteur de la vie sociale et la seule garantie de la liberté. Quiconque ne comprend pas cela, passe à côté de ce qui fait la marche même du progrès de l'humanité. C'est pourquoi, M. Merleau-Ponty (1960, p. 268) écrit à propos de Machiavel, « il a ceci d'original, ayant posé le principe de la lutte, qu'il passe au-delà sans jamais l'oublier. » Oublier la lutte et son importance dans l'avènement et la préservation de la liberté, ce serait oublier, pour Machiavel, de construire ce qui fait l'essence de la *vivre civile*.

Résolument opposé à la tyrannie, Machiavel rejette également « l'oligarchie comme source d'inégalités » (Q. Skinner, 2009, p. 243), pour ne penser qu'à la manière de sauvegarder la liberté contre les dangers qui la menacent. Pour lui, la meilleure manière de la préserver est de la confier à la garde du peuple, car un « peuple est plus sage et plus constant qu'un prince. », soutient N. Machiavel (2017, p. 501). Il conclut que la liberté est le bien le plus précieux de la cité républicaine ; d'où les conflits incessants entre ceux qui veulent la réduire et les autres qui veulent l'élargir. Mais une question essentielle se pose : le peuple jouissant effectivement de la liberté authentique serait-il à même de bien l'utiliser pour travailler à la prospérité commune ?

2.2. La liberté comme levier de la prospérité.

Explorant les liens entre le conflit, la liberté et la prospérité, le penseur florentin soutient que plus un peuple est libre, plus il est productif. Par contre, c'est tout le contraire qu'on observe lorsqu'il est

asservi ou rendu à la condition d'esclave. Il invoque l'histoire de la grandeur et du déclin de l'empire romain pour montrer que la confiscation des droits de propriété par le Sénat et la concentration des pouvoirs entre les mains de l'empereur et de ses affidés ont précipité la chute de cet empire. L'exemple de l'empereur Constantin qui, autorisant en 332 les propriétaires terriens constituant ses soutiens indéfectibles à réduire à un état de sujétion les travailleurs agricoles ou *coloni*, prouve que les hommes asservis donnent moins de résultats que lorsqu'ils sont libres et ont réellement le cœur à la tâche. Bien plus, la réduction à l'état de servitude entretient des frustrations qui font le lit des instabilités chroniques comme celles que Rome a connues et que rappellent de façon intéressante D. Acemoglu et J. Robinson (2015, p. 216) dans leur analyse de la prospérité, de la puissance et de la pauvreté des nations : « Entre la mort de Marc-Aurèle, en 180, et la chute de l'Empire romain d'Occident, en 476, il ne se passe jamais dix ans sans une guerre civile ou un coup d'État visant à destituer l'empereur en place. » Et pour cause ! Les intrigants de la Cour impériale et les généraux surfent sur les vagues de mécontentements de la plèbe asservie pour fomenter des complots visant à destituer ou à assassiner le détenteur du pouvoir. Tirant leçon de cette erreur de la Rome impériale qui a participé de son déclin, le philosophe florentin soutient que les vertus des dirigeants ne suffisent ni à maintenir la stabilité ni à garantir la prospérité, si elles ne les conduisent pas à une vie harmonieuse avec les sujets. Seule une telle vie, fondée sur la liberté, constitue la meilleure garantie de la prospérité et de la stabilité générales. Il y a donc une évolution historique des institutions républicaines qui veut que tout pouvoir finisse par se démocratiser s'il veut durer, car ce n'est que l'état de liberté qui favorise la production des richesses et assure par conséquent la stabilité. Pour montrer plus amplement l'impact positif de la liberté sur la prospérité commune et la puissance du dirigeant, Machiavel écrit :

[...] et seuls dans tous les pays du monde, comme je l'ai déjà dit, les pays libres peuvent prospérer grandement. La population y est considérable, parce que les mariages y sont libres et présentent plus d'avantages aux citoyens. Tout individu ne met volontiers au monde que les enfants qu'il croit pouvoir nourrir, sans craindre de se voir enlever son patrimoine ; et lorsqu'il sait que non seulement ils naissent libres et non esclaves, mais qu'ils peuvent, avec la *virtù*, devenir chefs de leur république, on voit se multiplier à l'infini, et les richesses de l'agriculture, et celles de l'industrie. » (N. Machiavel, 2017, p. 520).

Sans la liberté, la prospérité n'est ni concevable ni envisageable, soutient le diplomate italien qui, récusant par avance ceux qui

considèrent que la dictature conduirait à la prospérité, en appuyant son analyse sur les ressorts psychosociaux qui motivent les hommes au travail à savoir la jouissance effective des fruits de leur labeur et la sécurité tant pour eux que pour leurs progénitures. Aussi, dans une sphère démocratique tout individu pouvant légitimement prétendre au statut de dirigeant, le citoyen est-il galvanisé par cette perspective à travailler pour assurer la croissance. Par son analyse, Machiavel a indiqué la voie de la propriété comme condition incontournable de la croissance et de la prospérité partagée, voie dans laquelle s'engouffreront plus tard bien des philosophes du contrat. Le diplomate florentin a raison d'établir un lien étroit entre la liberté et la prospérité en rejetant toute forme d'esclavage ou de domination qui ne serait pour lui que très préjudiciable à la poursuite du bien-être collectif. Ainsi qu'il l'a écrit :

Chaque citoyen s'évertue à accroître et à acquérir des biens qu'il est assuré de conserver ; et tous, à l'envi les uns des autres travaillant au bien général et à leur bien particulier, les élèvent l'un et l'autre au plus haut degré. C'est en tout point le contraire dans les pays où le peuple est esclave ; et il est d'autant plus privé de tout bien que l'esclavage soit plus rigoureux ; or, de toutes les servitudes, la plus dure est celle qui vous asservit à une république. (N. Machiavel, 2017, p. 521).

L'esclavage est loin d'être une affaire rentable, renchérit Machiavel, même s'il ne sera pas écouté dans les siècles qui suivront immédiatement le sien. Le peuple libre donne plus de résultats satisfaisants que le peuple vivant sous la contrainte. De même, l'homme libre est capable de prendre des initiatives que l'esclave ne saurait prendre, puisqu'il vit sous la domination d'autrui. Pour mesurer la portée de son analyse, il est nécessaire de rappeler que l'option machiavélienne de la fécondité des conflits explique son penchant pour la liberté des peuples, car il croit à l'innocence des peuples, comme nous le rappelle de façon éclairante M. Merleau-Ponty (1960, p. 271) lorsqu'il écrit que Machiavel « a même indiqué les conditions d'une politique qui ne soit pas injuste : ce sera celle qui contente le peuple. Non que le peuple sache tout, mais parce que, si quelqu'un est innocent, c'est lui ». Machiavel croit à l'innocence du peuple comme il croit que la condition de la prospérité générale se trouve dans la liberté populaire et non dans la servitude qu'il conçoit comme de l'arbitraire.

On peut trouver « paradoxale », commente S. Audier (2005, p. 170), que « la pensée profonde de Machiavel privilégie une politique fondée sur le peuple », lorsqu'on se réfère au *Prince*. Il y déclare maintes fois que le devoir essentiel de tout seigneur est seulement d'« étudier à n'être point haï » (N. Machiavel, 2017, p. 341), tout en

assurant à ses sujets « stabilité et sûreté. » Il s'agit là bien sûr d'une position qui mérite d'être éclaircie par le fait que Machiavel avoue la nécessité de confier le pouvoir à un homme cruel en période de trouble social ou de corruption avancée afin qu'il puisse y ramener la paix par l'exercice de sa *virtù*, comme l'a fait Borgia (N. Machiavel, 2017, p. 338). Cette idée se trouve renforcée dans ses *Histoires Florentines* où N. Machiavel (2017, p. 997) accuse les « princes fainéants » et les « lâches traîneurs d'épée » d'avoir été à l'origine de la décrépitude de l'État politique de l'Italie vers le milieu du XV^e siècle. Une telle position est compréhensible, fait remarquer Q. Skinner (2009, p. 187), puisque Machiavel aurait repris l'idée aristotélicienne selon laquelle « les qualités dignes d'admiration chez le prince peuvent différer de celles qui méritent l'éloge chez le simple citoyen. », surtout si l'on se réfère à la situation de Florence en proie aux désordres que les Médicis sont appelés à y mettre un terme. Ainsi dans *Le Prince*, comme le montre Merleau-Ponty, le pessimiste machiavélien souvent dénoncé n'est qu'un trompe-œil, car l'auteur « a indiqué les voies possibles d'un dépassement de la « férocité des origines » dans l'échange et l'œuvre commune. » (S. Audier, 2005, p. 171). La méchanceté supposée du peuple, qui exigerait la fermeté du prince dans l'acte de gouvernement, n'est pas la thèse centrale de la théorie du Florentin qui, par la théorie du conflit, cherche un terrain d'entente entre le gouvernant ou prince et le peuple ou sujet (Merleau-Ponty, 1960, p. 268). Ce n'est qu'à cette condition où l'entente est réalisée entre le pouvoir et le peuple que la prospérité deviendrait une réalité. Les hommes ne rechignent pas à travailler lorsqu'il y va de leurs intérêts communs, mais détestent travailler pour autrui, fût-il prince ou roi, ou élu par eux.

Opter pour la prospérité, ce n'est pas pour autant choisir la luxure, car s'il y a une constance machiavélienne, c'est bien le refus de la corruption découlant de « l'attachement excessif à la richesse privée » (Q. Skinner, 2009, p. 237), et qui pousse les citoyens à se désintéresser de la poursuite collective de l'idéal républicain. Faut-il rappeler qu'il attribue la chute de Rome à ses « mœurs luxueuses » promues surtout par César qu'il qualifie de pire « tyran » que la république romaine ait jamais connu ? Dans ce registre d'ailleurs, il faudrait dire que le Florentin n'ignore pas la pauvreté à laquelle il trouve bien des avantages (Q. Skinner, 2009, p. 238) et qu'il distingue nettement du dénuement qui ne conforte pas la poursuite de la vertu. Toute l'argumentation économique de Machiavel se double, à propos de la prospérité, d'une offensive large contre la recherche de la luxure et les vices qui en découlent, tout en exhortant à une prospérité partagée (J. Pocock, 1997, p. 168). Cela ne peut en être autrement, puisque la prospérité partagée pousse les citoyens à consacrer toute leur énergie à la réalisation du bien commun d'une part, et à placer les intérêts de la Cité avant leurs propres intérêts, d'autre part, selon P. Pettit (2004, p. 214).

Quatre siècles après Machiavel qui, après avoir exploré les fonctionnements des institutions républicaines, conclut à un lien inextricable entre liberté et prospérité, il n'est guère étonnant que le prix Nobel d'économie Amartya Sen établisse la même équation entre la liberté et le développement. Même si certains régimes autoritaires, comme la Chine de Mao, ont pu connaître la croissance, l'auteur de la théorie des « systèmes de droits-buts et capacités » (A. Sen, 1993, p. 130) soutient qu'il n'y a pas de développement possible sans la liberté humaine, et tout développement véritable doit viser la réalisation des « fins proprement humaines ». Il n'hésite pas à faire de la promotion de la liberté à la fois le véritable levier du développement et sa finalité en affirmant : « La promotion de la liberté humaine est à la fois l'objectif et le moyen premier du développement » (A. Sen, 2003, p. 77). Pour cet économiste, le développement ou la croissance n'est possible que dans les « sociétés ouvertes ou démocratiques », selon l'expression poppérienne alors que les « sociétés closes » ou autoritaires sont exposées à des crises alimentaires dues à un manque d'initiatives privées et à la centralisation des moyens de production, comme on l'a observé récemment en Corée du Nord.

Dans le cas de l'Afrique et de ses nombreux conflits, Machiavel nous offre une théorie qui disqualifie la thèse de la « croissance autoritaire » (D. Acemoglu et J. A. Robinson, 2015, p. 545) en éclairant sur l'impossibilité de décréter la prospérité à partir de postulats légitimant l'autocratie. Comme le reconnaîtront plus tard certains économistes, « on ne fabrique pas la prospérité » (D. Acemoglu et J. A. Robinson, 2015, p. 546). Ce sont les peuples qui travaillent pour accéder à la prospérité. Dans cet ordre des choses, les peuples africains n'ont pas forcément besoin de l'aide étrangère pour se développer ou assurer leur croissance. Ce qu'il lui faut, c'est une synergie d'actions entre gouvernants et gouvernés qui, lorsqu'elle fait défaut, conduit inévitablement à l'échec de toute politique de croissance. La visée d'une « Afrique majeure » doit être la préoccupation de tous, car « le monde a besoin d'une Afrique sujet et non plus objet » (A.-C. Robert, 2004, p. 24). En d'autres termes, il faut une Afrique se prenant entièrement en charge sans se soucier de l'aide des organisations humanitaires et des puissances étrangères. Mais dans les cas où il semble impossible de se passer de l'aide, comme la période critique du Covid-19 où toutes les nations de la planète terre sont obligées de s'entraider pour la survie de l'humanité, la synergie d'actions est toujours d'actualité. Il ne s'agit pas de mendier l'aide étrangère, mais d'apporter sa contribution à la résolution de cette grave crise en puisant dans ses ressources endogènes ce qu'il y a d'original.

Conclusion

La prospérité ou le développement ne peut ni ne doit se décréter, nous apprend Machiavel au terme de notre analyse sur le conflit, la liberté et la prospérité. Pour ce philosophe florentin, il est impossible de penser la vie républicaine sans reconnaître la place et l'importance du conflit dans les relations entre les citoyens qui ne veulent que conserver leur liberté et les seigneurs qui tendent à les en priver. C'est ce conflit fécond qui détermine la liberté, au sens politique comme absence de dissolution de l'arbitraire, et pousse à l'option populaire de la théorie machiavélienne souvent méconnue ou mal interprétée. S'il est possible de considérer le conflit comme un moment nécessaire mais provisoire dans la préservation de la liberté, Machiavel assure qu'il pourra toujours se réactualiser, et semble nous conseiller de nous tenir à la dynamique des conflits dans la vie démocratique pour penser véritablement le vivre ensemble sans utopie ni optimiste naïf. D'ailleurs, la liberté, cause et finalité du conflit en république, est la condition inévitable de la prospérité. Ce n'est que lorsque les citoyens sont libres d'entreprendre, de créer et de posséder, que la prospérité collective est garantie. Dans le cas contraire où ils sont réduits à l'état d'esclave ou subissant l'autoritarisme, les citoyens rechignent à travailler, car ils ne perçoivent aucun intérêt à produire pour enrichir davantage un prince ou un autocrate. Dans ce registre, Machiavel nous offre une théorie politique et du développement qui disqualifie les théories autoritaires de la croissance tout en promouvant celles qui renforcent les libertés collectives. Il invite surtout à ne pas tomber dans l'erreur de confondre la prospérité et la luxure, car cette dernière est à l'origine de la corruption des principes de la république, et conduit à la ruine socio-politique des États. Avec lui, la trilogie conflit, liberté et prospérité semble un tout, puisque sans conflit, la liberté n'est pas concevable, et sans la liberté, la prospérité n'est pas assurée. Même si on peut lui opposer que le réveil chinois ne s'est pas fait dans une société démocratique mais autoritaire, il n'en demeure pas moins que la pensée machiavélienne garde toute sa pertinence au regard de l'actualité dans la majorité des États du monde et des théories des économistes contemporains qui insistent sur le lien entre la liberté et le développement.

Bibliographie

- ACEMOGLU Daron & ROBINSON James A., 2015, *La faillite des nations. Les origines de la puissance, de la prospérité et de la pauvreté* (2012), trad. Patrick Hersant, Paris, Nouveaux Horizons-ARS.
- ARON Raymond, 1990, « Le machiavélisme, doctrine des tyrannies modernes », in *L'Homme contre les tyrans, Chroniques de*

- guerre. *La France Libre 1940-1945*, Paris, Gallimard, p. 237-248.
- AUDIER Serge, 2005, *Machiavel, conflit et liberté*, coll. Contextes, Paris, Vrin/Ehess.
- BOSWELL James, 1970, *Journal of a Trip to the Hebrides with Samuel Johnson*, Oxford, Oxford University Press.
- DUSSEY Robert, 2008, *L'Afrique malade de ses hommes politiques*, Paris, éd. Jean Picollec.
- GIBOIN Claude, 2014, « La vertu de machiavel », in *Cahiers philosophiques*, n° 139, 4^e trimestre, p. 74-91.
- HEGEL Friedrich G. W., 1999, *La phénoménologie de l'esprit*, trad. J. Hyppolite, Paris, Aubier-Montaigne.
- LEFORT Claude, 1972, *Le travail de l'œuvre Machiavel*, Coll. « Bibliothèque de philosophie », Paris, Gallimard.
- MACHIABEL Nicolas, 2017, *Œuvres complètes* (1952), NRF, Paris, Gallimard.
- MERLEAU-PONTY Maurice, 1960, « Note sur Machiavel », in *Signes*, Paris, Gallimard, p. 267-283.
- MONTESQUIEU (de) Charles de Secondat, 1995, *De l'esprit des lois*, trad. L. Versini, Paris, Gallimard.
- PETTIT Philip, 2004 [1997], *Républicanisme. Une théorie de la liberté et du gouvernement*, trad. Spitz J.F. et Savidan P., Paris, Gallimard.
- POCOCK John G. A., 1997, *Le moment machiavélien. La pensée politique florentine et la tradition républicaine atlantique*, trad. Luc Borot, Paris, PUF.
- POPPER Karl, 1979, *La société ouverte et ses ennemis*. Tome 1. *L'ascendant de Platon*, Paris, Seuil.
- ROBERT Anne-Cécile, 2004, *L'Afrique au secours de l'Occident*, Paris, Les Éditions de l'Atelier / Les Éditions Ouvrières.
- ROSANVALLON Pierre, 2006, *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil.
- ROSTOW W. Whitman, 1963, *Les étapes de la croissance économique*, trad. M.-J. du Roret, Paris, Seuil.
- SEN Amartya, 1993 [1987], *Éthique et économie et autres essais*, trad. S. Marnat, Paris, PUF.
- SEN Amartya, 2003, *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*, Paris, éd. Odile Jacob.
- SKINNER Quentin, 2009, *Les fondements de la pensée politique moderne*, Trad. Jerome Grossman et Jean-Yves Pouilloux, Paris, Albin Michel.
- SKINNER Quentin, 2000, *La liberté avant le libéralisme*, Paris, Seuil.
- TOCQUEVILLE (de) Alexis, 1963, *De la démocratie en Amérique*, Livre I et II, Collection 10/18, Paris, Union Générale d'éditions.

VIROLI Maurizio, 2011 [1999], *Républicanisme*, trad. C. Hamel, Paris,
éd. Le Bord de L'eau.

**AVEC BACHELARD POUR UNE CRITIQUE DE LA
PERFORMATIVITE DES METAPHORES BIOLOGIQUES
CHEZ EVELYN FOX KELLER**

SOUMAHORO Issouf*

Résumé

Evelyn Fox Keller défend l'idée de la performativité des métaphores en biologie. La démarche consiste à considérer les discours sociaux dominants comme autant d'énonciations performatives qui trouvent leurs réalisations dans les métaphores qui innervent les représentations des sciences biologiques. Avec Gaston Bachelard, les modalités de l'usage des métaphores en science enracinent la thèse de l'antériorité du concept sur cette figure de trope. L'appropriation scientifique de la métaphore 1) la distingue de la métaphore ordinaire, 2) est conditionnée par le sens du problème scientifique et 3) l'assigne à une fonction illustrative. Il apparaîtra alors que cet usage scientifique est astreint à un travail conceptuel préalable. Le but de cet article est de montrer que cette antériorité du concept ruine la thèse de la performativité des métaphores qui n'est autre qu'une variante du dogme du déterminisme social des contenus scientifiques.

Mots clés : énonciations performatives ; métaphores biologiques ; imaginaire social ; antériorité du concept ; problème scientifique ; déréalisation ; gène moléculaire.

Abstract

Evelyn Fox Keller argues the metaphors performativity in biology. The approach is to view dominant social discourse as much performative statings which find their achievements in the metaphors which innervate the representations of biological sciences. With Gaston Bachelard, terms of use metaphors root in science the thesis of concept anteriority on this figure of trope. The scientific appropriation of the metaphor 1) distinguishes it from ordinary metaphor, 2) is determined by meaning of scientific problem and 3) assigns with an illustrative function. It will appear whereas this scientific use east compels with a preliminary conceptual work. The purpose of this article is to show that this concept anteriority ruins the thesis of metaphors performativity which is not other than an alternative of the dogma of the social determinism of the scientific contents.

Keywords: performative statings; biological metaphors; social imaginary; concept anteriority; meaning of scientific problem; derealization; molecular gene.

* Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire) ; Email : soum43@yahoo.fr

Introduction

Depuis les décennies 1960-1970, le paysage de la philosophie et de l'histoire des sciences est marqué par la volonté de rompre avec une certaine image d'Epinal de la science.

Cette volonté de rupture se donne à voir dans les travaux fondateurs de T. S. Kuhn (1983), P. Feyerabend (1979) et G. Holton (1981). Introduisant respectivement la passion, l'opinion et l'imagination dans leurs réflexions, ces épistémologues post-positivistes invitent à repenser la part déterminante que ces facteurs considérés jadis comme irrationnels jouent dans le procès inventif des sciences. Au mythe de la pureté des sciences, ils substituent ainsi l'idée de leur essentielle hétéronomie. Si ces pionniers se sont exclusivement intéressés aux sciences physico-chimiques, les sciences biologiques semblent constituer le nouvel asile du post-positivisme.

Figure active de ce redéploiement, l'Américaine Evelyn Fox Keller défend le rôle structurant de l'environnement social dans la formation des représentations biologiques. Si cette épistémologue reprend aux *Science Studies* (D. Pestre, 2006, p. 3) le dogme du déterminisme social des sciences, son originalité réside dans la manière dont elle s'approprie cette question de l'hétéronomie des sciences. Par une enquête sur la succession des métaphores significatives de la biologie et de la corrélation de cette alternance avec l'imaginaire social, E. F. Keller (1999a, p. 11) soutient l'idée de la performativité de ces représentations imagées : « Tout langage est performatif, et (...) par conséquent tout langage, y compris celui de la science, peut et doit être soumis au critère d'efficacité ».

On le sait depuis J. L. Austin (1991, p. 41), le discours ordinaire n'a pas pour seule fin de dire, mais aussi de faire en disant. En dehors des constatifs, celui-ci introduit les performatifs, ces énonciations réalisant effectivement une action sociale quand elles sont proférées en une situation déterminée par les personnes autorisées. Loin d'opposer efficacité et vérité, E. F. Keller (1999a, p. 11) considère le « sens pragmatiste du terme métaphore, comme étant lui-même un indice potentiel de la valeur de vérité d'un énoncé ». Elle assimile les métaphores biologiques à des énonciations performatives. Ici, la métaphore apparaît comme un acte de discours. Elle désigne à la fois un énoncé, reflet des discours socialement dominants et un acte accompli par les programmes de recherche biologique. Il y a alors que le faire scientifique n'est rien d'autre qu'un dire social.

Que les métaphores soient du sens commun ou même de la biologie, elles scandent les opinions répandues. Pour E. F. Keller (1999a, p. 11), « la distinction classique entre sens littéral et sens métaphorique n'est guère plus soutenable ». Ni neutre, ni pure, la terminologie scientifique a partie liée avec les croyances collectives. L'épigenèse d'une représentation biologique ne reconduit pas

seulement ni principalement à son noyau conceptuel, mais elle engage l'influence du contexte social. Cet imaginaire social structure nos systèmes de représentation du monde matériel et donc aussi ceux des sciences. Il faut alors en déduire l'unité des systèmes symboliques du langage naturel et du langage scientifique.

Mais, si les métaphores conceptuelles des sciences de la vie sont réductibles à de simples résonances des discours sociaux dominants, comment ces sciences parviennent-elles alors à des vérités que n'entame guère la contingence de ces imaginaires sociaux ?

Autant dire que la thèse de la performativité des métaphores biologiques, parce que privilégiant le contexte social au texte scientifique, correspond à une surévaluation du fortuit. A cet égard, la théorie bachelardienne de l'usage scientifique des métaphores nous offre les instruments idoines d'un examen critique. G. Bachelard (1986, p. 78) marque une nette circonspection à l'égard des tropes qui mêlent des motivations hétérogènes : « L'esprit scientifique doit sans cesse lutter contre les images, contre les analogies, contre les métaphores. » Figure privilégiée des tropes, la métaphore obéit au principe analogique du transfert de sens qui manifeste toujours un écart. Elle a une charge affective ; sa puissance suggestive l'oppose au concept et à son intelligibilité. C'est pour éviter cet écueil que l'usage scientifique de la métaphore procède d'un travail conceptuel préalable.

Si G. Bachelard (1949, p. 117) ne dissimule pas la présence des métaphores passées dans l'usage savant, il montre que cette appropriation est soumise à un procès de « déréalisation » au terme duquel elles perdent de leur exubérance. Il apparaît alors que la métaphore scientifique se distingue de la métaphore ordinaire, qu'elle est astreinte au sens du problème et qu'elle n'a de vocation qu'illustrative. La réception scientifique du langage imagé est assortie de modalités qui consolident l'antériorité du concept sur la métaphore.

La réflexion présente restitue d'une part les fondements de la performativité des métaphores et, d'autre part, lui oppose la thèse de l'antériorité du concept.

L'enjeu est de montrer qu'en faisant fi de la distinction entre les usages commun et scientifique de la métaphore, Evelyn Fox Keller se condamne à la défense du poncif du déterminisme social des contenus scientifiques.

1. La performativité des métaphores en biologie

1.1. L'imaginaire social et les métaphores de l'embryologie

Les réflexions d'E. F. Keller (1982, p. 589-602) constituent une épistémologie du genre que fonde un constat. Les *Gender studies* de la décennie 1970 ont infléchi les conceptions scientifiques de la reproduction dans le sens de l'égalité des genres dont la revendication émergeait alors dans l'espace sociopolitique. L'implicite est qu'il y a

un imaginaire social qui structure notre rapport au monde et dont la contingence explique l'alternance des métaphores dans l'histoire récente de l'embryologie.

Jusque-là, le processus biologique de la reproduction était décrit suivant le registre métaphorique de la pénétration. L'ovulation y correspondait au résultat d'une conquête, celle de la semence masculine. Pour E. F. Keller (1999a, p. 12), cette métaphore biologique restitue le « mythe de la belle au bois dormant » et consolide les « stéréotypes sexuels dominants ». L'imaginaire socioculturel de la virilité masculine fonde le paradigme de la reproduction qui, à son tour, œuvre à la réalisation du cliché séculaire du mâle dominant. Autrement dit, le paradigme scientifique de la pénétration est l'acte d'un discours qui s'enracine dans les représentations que les sociétés se font de la reproduction et les métaphores commises pour les désigner.

De nos jours, les biologistes parlent volontiers de la fusion de l'ovule et du spermatozoïde. A une métaphore, celle de la pénétration, ils substituent une autre, celle de la fécondation. Et, ils investissent à nouveau frais le rôle de l'ovule dans ce processus de fusion. N'étant plus confiné au rôle de réceptacle, l'ovule reçoit désormais, au même titre que le spermatozoïde, le statut d'agent. Selon E. F. Keller (1999a, p. 12), l'acceptabilité de cette autre métaphore relève de l'évident : elle parle, elle assure « le langage de l'égalité des chances ». Ce nouveau paradigme relaie l'idéologie de la parité des genres qui règne dans le monde contemporain.

Dans ce changement de paradigme, les métaphores de l'embryologie sont caractérisables comme des reflets de l'imaginaire sociopolitique qui impacte fortement de l'intérieur la représentation biologique. Il y a quelques décennies, constate E. F. Keller (1999a, p. 12), la conception de la reproduction selon l'imaginaire social de la puissance masculine était « une métaphore socialement effective » ; mais elle a aujourd'hui changé surtout en raison d'une « évolution radicale de la perception idéologique de la différence des genres ». Le discours sociopolitique de l'égalité des chances et surtout de la parité des genres a fragilisé le discours socioculturel du mâle dominant. A la suite de Keller, S. Lebovici (2001, p. 83) affirme qu'il est probable que certaines d'entre les métaphores soient plus productives sur les plans technologiques et cognitifs et, de ce fait, qu'elles produisent des effets très différents. Il rappelle comment les « exemples métaphoriques » de la reproduction biologique autorisent à accorder une valeur performative à cette figure. L'abandon de la métaphore de la pénétration traduit un basculement dans l'ordre de l'imaginaire collectif.

La lecture performativiste engage l'unité des systèmes symboliques en montrant que le discours scientifique est le prototype

du discours socialement dominant qu'on retrouve aussi dans la civilisation mécaniste et capitaliste.

1.2. Mécanisme, capitalisme et métaphore du programme génétique

Keller montre que la notion clef de programme génétique associe, chez le biologiste François Jacob, deux modèles dont les principes et les buts étaient initialement fort divergents.

E. F. Keller (2004, p. 164) remarque que si pour François Jacob, la métaphore du programme génétique a été inspirée par les ordinateurs « construits sur le modèle de la première machine intelligente » d'Alan Turing, « l'idée d'une machine ayant un but provenait des mécanismes de pilotage automatique qui avaient inspiré la cybernétique » de Norbert Wiener. Ces machines visent respectivement la mathématisation de l'information et l'autorégulation des systèmes. Si ces modèles sont construits d'après des principes et destinés à des fins manifestement différentes, ils convergent en ce qu'ils présupposent que tout système vivant n'est qu'une espèce du genre machine dont l'intelligence peut être démontrée par le mécanisme de la programmation.

Ces approches mécanistes de la programmation du vivant trouvent pignon sur rue biologique. La découverte de l'ADN suggère que le vivant constitue un modèle de machine artificielle contrôlée par le code génétique. E. F. Keller interroge alors l'impact de ce discours sur la recherche en biologie. Si elle admet que les métaphores de l'information et de l'instruction ne sont nullement dotées de pouvoirs intrinsèques, elle soutient néanmoins que leur puissance se mesure à l'aune de l'influence qu'elles exercent sur les acteurs humains de la recherche. Ces acteurs, ce sont les chercheurs, mais aussi les administrateurs et les bailleurs de fonds. Aux dires d'E. F. Keller (1999a, p. 42), les métaphores dispensent des motivations pour « la mobilisation de certaines ressources », « la définition de programmes de recherche spécifiques » et « la concentration des énergies et des intérêts scientifiques dans telle ou telle direction ».

Keller insiste particulièrement sur les ressorts de la recherche scientifique et les intérêts qui lui sont liés. Cet imaginaire, c'est d'abord celui d'une vision mécaniste qui guide les découvertes. De même qu'atomes et molécules servaient d'unités fondamentales à l'explication physico-chimique, de même les entités héréditaires, non encore découvertes, doivent jouer ce rôle dans l'explication biologique. En outre, ce modèle est simple. Il est d'une pureté toute mathématique et en phase avec le développement des moyens de calcul. Il a permis de figer la découverte et d'envisager la vie comme un grand jeu de Lego où l'organisme, entièrement produit par les informations génétiques, ne subit aucune influence de l'environnement biophysique et social. La

connaissance pouvait alors se confondre avec l'accès à la séquence d'ADN.

Cet imaginaire, c'est encore celui de la civilisation technoscientifique dominée par le capital. Le concept de gène est un instrument mobilisateur pour la construction de la génétique moléculaire. Modèle séduisant, le discours sur le gène est devenu un outil persuasif pour promouvoir des programmes de recherche, assurer des financements et marchander les produits de l'industrie biotechnologique. Il favorise un type de recherche au détriment d'autres voies qu'il tend à éclipser. La raison de l'adhésion inconditionnelle à la révolution opérée par la biologie moléculaire, c'est que ses promoteurs étaient portés par la volonté de faire de la biologie une science digne de ce nom, à l'instar de la physique. E. F. Keller (1999b, p. 254) en déduit que

les biologistes de la vieille école, tels que Barbara McClintock, qui restaient attachés à la complexité et au mystère de la vie, n'avaient plus qu'à se retirer. Une nouvelle génération élaborait une nouvelle biologie.

Les chercheurs préfèrent travailler sur des programmes de recherche qui répondent immédiatement aux attentes de l'industrie et évidemment du marché.

Il y a donc de l'imaginaire ! Et, sa texture est faite de convictions socioculturelles qu'entretiennent les systèmes économiques, politiques et technologiques qui conditionnent la recherche scientifique de l'intérieur. La métaphore du programme génétique porte cet imaginaire à la réalisation duquel sont consacrés les efforts de la génomique.

1.3. Le paradoxe de l'imprécision productive

Dans *Expliquer la vie*, les qualités heuristiques que E. F. Keller (2004, p. 136) reconnaît aux métaphores relèvent paradoxalement de leur manque de clarté. Pour cerner « ce qui n'est pas encore connu », précise-t-elle, « l'incompréhension et la souplesse du langage figuré » sont nécessaires. L'inconnu ouvre l'immense éventail des interprétations. Et, l'outil cognitif qui s'y prête le mieux, c'est incontestablement par sa force suggestive, la métaphore. La prodigalité de ce trope compense le vide de l'incertitude. L'imprécision de la métaphore est productive en l'absence de tout sens littéral. Cette productivité s'estompe dès que le sens propre est manifestement en conflit avec les significations latentes ; ou encore quand l'on parvient à établir plusieurs sens littéraux.

De ce point de vue, la qualité d'une métaphore est proportionnelle au degré d'ignorance que l'on a du problème et du phénomène étudiés. La génomique a été un champ permanent de

confrontations qui ont été finalement absorbées par l'ambiguïté de la métaphore de l'information. Celle-ci désamorce les controverses et éponge les difficultés théoriques. E. F. Keller (2004, p. 139) est d'avis que

l'absence d'un sens clair et univoque du concept de gène lui-même (...) peut constituer une ressource positive permettant de réunir différents systèmes expérimentaux et différents programmes de recherche en un projet scientifique cohérent.

C'est ainsi que l'équivocité de la notion de gène assure un cadre aux hypothèses dont les générations précédentes de biologistes moléculaires avaient besoin. Loin de révéler quelque défaillance dans la démarche scientifique, cette imprécision aurait servi à combler le vide explicatif. Ce que dit Keller, c'est que la vertu de ce trope ne tient nullement en ce qu'il fournirait des connaissances objectives, mais plutôt parce qu'il parvient, par sa plasticité, à contenter tous les acteurs d'une controverse, nonobstant par ailleurs l'ampleur de leurs divergences.

L'idée d'une productivité de l'imprécision est un bien étrange paradoxe. Au-delà de la contradiction logique, cette vertu de l'impondérable vise à montrer que la science n'est pas la recherche systématique du vrai, mais du consensus. La métaphore réussit la paix des braves. Toutefois, et cela est capital, en identifiant la métaphore à une bonne imprécision, E. F. Keller (1999a, p. 11) réintroduit la dichotomie du propre et du figuré qu'elle a pourtant combattue dans la préface du *Rôle des métaphores dans les progrès de la biologie*. Ce faisant, elle ruine l'idée de l'unité des systèmes symboliques. Ce retournement de posture renforce la réserve à l'égard de la nature performative des métaphores biologiques et, plus largement, du rôle cognitif du métaphorique dans le procès d'invention scientifique.

2. L'antériorité du concept sur la métaphore en sciences

2.1. Métaphore scientifique, métaphore ordinaire

Keller, parce qu'elle n'interroge pas suffisamment à l'endroit des modes de raisonnements scientifique et ordinaire, conclut péremptoirement à l'unité de leurs systèmes symboliques. De ce fait, elle assimile les métaphores biologiques à des réalisations de discours dominants et à des performatifs. Or, pour Bachelard, ces modes de pensée ont des rapports circonstanciés à la métaphore. Cela explique la distinction qu'il fait entre la métaphore usuelle et la métaphore scientifique.

G. Bachelard (1986, p. 78) considère que l'usage ordinaire de la métaphore, plus qu'un fait de langage, renvoie à un mode de raisonnement. Il refuse tout confinement des métaphores dans « le seul

règne de l'expression » ; ce sont des images qui « deviennent insensiblement des schèmes généraux ». Comme fait linguistique, la métaphore est toujours un non-dit, toujours elle implique à redire. C'est un système de renvois indéfinis entre signifiant et signifié dans lequel la fulgurance du premier déborde la réalité du second. La métaphore désigne cette région de l'indécidable derridien, cet au-delà du dit que J. Derrida (1967, p. 96) nomme la « différance ». Dans son tenant linguistique tout autant que dans sa démarche discursive, le métaphorique est foncièrement ce qui dit autre chose que soi-même.

Le mode de pensée métaphorique obéit au principe du transfert de sens fondé sur l'analogie des significations échangées. C'est un mode substitutif de la connaissance qui, comme le montre G. Bachelard (1986, p. 73-77), alterne l'iconique et le verbal.

Dans ce système de pensée pris dans l'étau du jeu de renvois, l'analogie ne garantit pas l'égalité des termes comparés. Le transfert de sens de l'un à l'autre comporte inéluctablement un écart. L'écart, c'est l'essence même de la métaphore. Consubstantielle au surpoids de réalité, la métaphore se place d'emblée dans le règne de l'imaginaire. Et, G. Bachelard (1990, p. 192) constate que « le monde imaginé y est justement placé avant le monde représenté ». L'appropriation de la métaphore par le sens commun demeure indissociable de l'imagination. Valorisation cognitive impondérable, cet usage ordinaire conduit à un surpoids de sens qui nous précède dans nos rapports aux choses. Le transfert postule une ressemblance de relations entre réalités relevant de registres hétérogènes. Entretenu par l'illusion, le procès cognitif de la pensée métaphorique est le terreau fertile des obstacles épistémologiques.

A l'opposé de la métaphore ordinaire liant l'un à l'autre des termes dont les natures intrinsèques divergent, la métaphore scientifique se caractérise par la quête systématique d'un isomorphisme entre les termes ou entités reliés. C'est, comme l'affirme R. Blanché (1973, p. 184), une égalité des rapports dans laquelle l'écart se dissout.

Si leur terminologie en fourmillent, l'usage des métaphores en science est une appropriation qui, parce qu'elle est assortie de conventions conceptuelles et de protocoles expérimentaux, leur enlève toute la sève de leur exubérance. Cette réception de la métaphore établit la similitude formelle de relations entre des termes, des réalités dont les significations, les contours et les mécanismes échangés sont entièrement maîtrisés. Cette mise aux normes, G. Bachelard (1949, p. 117) l'appelle « la déréalisation » qui est, en fait, une auxiliairisation scientifique de la métaphore.

La dissolution de la dichotomie entre le sens propre et le sens figuré en science est illusoire. Il nous faut alors affiner cette caractérisation de la métaphore scientifique en établissant que les métaphores biologiques ne sont guère des performatifs. Elles procèdent

plutôt d'une déréalisation qui les astreint au sens du problème scientifique et leur assigne une fonction d'illustration.

2.2. Le sens du problème scientifique

L'épistémologie de Bachelard présente la constitution du problème comme cadre structurant de la recherche scientifique. Les imaginaires individuels et collectifs invoqués, ces performatifs du mâle dominant, de l'égalité des genres et du discours de la civilisation mécano-capitaliste, ainsi que les métaphores biologiques de la pénétration, de la fécondation et du programme génétique qui les réalisent, n'ont de valeur qu'anecdotique. Cette épistémologie contextualiste des métaphores scientifiques n'est finalement qu'une histoire de l'occultation hallucinante du sens du problème scientifique. L'imaginaire y entre par infraction et apporte des réponses à des questions jamais posées. L'idée de la contingence de la découverte est redevable au fait que l'on privilégie le savoir des réponses au détriment du savoir des questions, dans l'intention bien comprise de dévoyer la rationalité scientifique.

L'allusion aux improbables performatifs biologiques n'entame point la laborieuse maturation du problème scientifique sur laquelle G. Bachelard (1986, p. 14) insiste tant : qu'elle relève de la biologie ou de toute autre science, « toute connaissance est une réponse à une question ». Les sciences biologiques ne dérogent point à cette nécessaire construction des problèmes.

Disons avec G. Bachelard (1986, p. 11) que, datant de 1866, les lois de l'hérédité de Mendel, constituent des « vérités de fait (qui) arrivent à s'intégrer immédiatement dans la science ». La génétique émerge à l'entame du XX^e siècle, à l'occasion de la redécouverte des lois issues des travaux du moine moldave. L'idée même de redécouverte implique un oubli heuristiquement éloquent. F. Jacob (1970, p. 221-222) analyse la contribution de Mendel. Mendel s'intéressait à la reproduction des espèces de pois cultivées. Il faisait pousser des pois lisses et des pois bridés. Il envisageait surtout d'en améliorer les qualités par l'hybridation. Il sélectionnait des variétés, les croisait et observait les résultats. Bien que ses observations contiennent les principes fondamentaux qui régissent la transmission des caractères d'une génération à l'autre, elles restèrent longtemps dans l'ombre. Mendel n'eut droit qu'à une gloire posthume. Procédant de démarches expérimentales éparses, ces règles ne s'inscrivaient guère dans un cadre théorique préalablement élaboré.

Comment le gène agit-il pour transmettre une structure invariante d'une génération à une autre ? C'est seulement à la suite de cette problématisation scientifique de l'hérédité que les expériences de Mendel sont intégrées à la génétique. Révélant la nature particulière du matériel héréditaire, ces expériences éclairent le processus de la

reproduction. Le changement de paradigme qui intervient dans la compréhension de ce processus ne le doit pas au discours dominant de l'égalité des chances. Il découle en revanche de l'instruction scientifique de l'hérédité. Les géniteurs ne fournissent pas individuellement des caractères, mais des facteurs déterminants dans leur réalisation. Constitués de particules, ces facteurs subsistent à la succession des générations. Cette découverte fondamentale s'accompagne de la mathématisation du processus biologique sous la forme de lois de Mendel.

Après G. Bachelard (1986, p. 17), il est loisible d'affirmer que « même dans les sciences expérimentales, c'est toujours l'interprétation rationnelle qui fixe les faits à leur juste place ». Pour qu'un fait soit accessible à l'analyse scientifique, il ne suffit pas de l'apercevoir, encore faut-il qu'une théorie puisse l'accueillir. C'est ce cadre théorique qui détermine la forme de la question et les limites de la réponse offerte par l'expérience scientifique. Il s'impose de dénoncer le poncif de la contingence de la découverte. Appréhendée dans la perspective de la rationalité scientifique, atteste G. Bachelard (1953, p. 7), « la découverte n'est plus vraiment contingente ». L'analyse performativiste est limitée à l'horizon de la contingence parce qu'elle sépare le moment de la constitution du problème et le moment de sa résolution. Or, tout bien mesuré, ces deux moments ne peuvent être séparés.

Il faut montrer et démontrer, assène G. Bachelard (1966, p. 35), que « ces résultats sont des conclusions, que ces résultats sont des réponses à des questions bien posées, à des questions scientifiques ». Aux antipodes des vues de Keller qui consigne le procès inventif dans la fonction performative de la métaphore, l'approche bachelardienne établit que son usage scientifique n'a de vocation qu'illustrative.

2.3. La fonction illustrative de la métaphore

G. Bachelard (1986, p. 78) montre que la science peut recourir à la métaphore visuelle pour « illustrer les schémas rationnels ».

Seule une illustration travaillant au-delà du concept, en rapportant un peu de couleur sur les traits essentiels, peut aider la pensée scientifique. Pour être légitime, l'usage des images en science doit éviter de les substituer à l'explication. Le métaphorique n'y a aucune vocation explicative. Aux yeux de G. Bachelard (1986, p. 80), cette assignation instaure le clivage entre l'esprit scientifique où ce trope « joue après la théorie » et le sens commun où il « joue avant ». La mentalité scientifique se distingue par l'antériorité du concept sur la métaphore. En réduisant le métaphorique au rôle d'illustration, la science se donne les moyens d'éviter les excès liés à sa puissance suggestive.

La référence à l'imaginaire mécaniste de la civilisation technoscientifique n'est pas une explication satisfaisante de la notion de programme génétique. Cette métaphore conceptuelle est le lieu de ralliement de deux classiques de la culture scientifique dont les termes sont connus et les limites précisées.

La biologie moléculaire recourt aux modèles de Turing et de Wiener pour illustrer le concept de code génétique.

De la théorisation proposée par Turing se dégage l'isomorphisme de la pensée humaine et de la pensée élémentaire des machines, sans qu'il en résulte que l'humain soit réductible à la machine. Au contraire, cela signifie seulement que notre technologie vise toujours à reproduire l'humain ou le vivant. J. Lassègue (1998, p. 91) observe que « c'est plutôt la machine qui ressemble à l'organisme que l'organisme à la machine. » La machine, contrairement au vivant, n'est capable d'exécuter que les tâches pour lesquelles elle a été programmée.

La génétique moléculaire cherche dans le modèle de Norbert Wiener les analogies permettant d'illustrer les mécanismes biologiques. A la suite de R. Ruyer (1954, p. 235-236), A. Belleau (1967, p. 43) indique que Wiener « fut certainement l'un des plus grands artisans » de la « mathématisation des sciences de la vie ». Fondée sur les concepts de rétroaction négative, de transmission de l'information et de calcul automatique, la cybernétique cherche à mettre en relief des isomorphismes de structure entre des phénomènes aussi disparates que le vivant et l'artificiel. Qu'il soit sujet ou objet, le réel reste interprétable en termes de messages et en réseaux de médiation.

Des modèles de Turing et Wiener, la biologie moléculaire retient respectivement les images d'automates programmables et de machines à information. Ces modèles illustrent certaines propriétés du gène qui sont assimilables à la programmation et à la transmission de messages. L'une dans l'autre, ces métaphores servent à montrer que, reçus des deux parents, les chromosomes contiennent sous la forme d'un code, toutes les instructions requises pour l'élaboration d'un nouvel organisme. L'individu n'est que le résultat d'un programme inscrit dans les gènes reçus de ses deux parents. C'est le sens du programme génétique.

Issu d'une culture scientifique éprouvée, l'usage de la métaphore prévient le risque d'introduire des impondérables, car les comparants désignent des modèles aux mécanismes entièrement théorisés et maîtrisés. La précision des cadres conceptuels de la molécule d'ADN, ainsi que celle des comparants offerts par l'abstraction informatique et l'autorégulation cybernétique autorisaient à recourir à titre d'illustration à la métaphore du programme génétique.

F. Jacob (1970, p. 274) soutient qu'il n'existe pas d'intention de signification dans la métaphore conceptuelle de code génétique. Il vulgarise l'idée que l'organisme peut effectivement être décrit selon «

le paradigme de l'organisme-machine informatique et le paradigme de l'hérédité comme information ou transmission d'un message ». Appliquée à l'ADN, la métaphore de l'information induit l'utilisation d'un vocabulaire transfiguré. Comme un langage, le matériel génétique renferme toutes les informations nécessaires à son développement. A travers la belle image de R. Jastrow (1972, p. 140), les fibres de la molécule d'ADN s'identifient aux « mots d'un livre ». Chaque fibre est un mot. Chaque nucléotide à l'intérieur de la fibre est une lettre. L'ordre des lettres donne le sens du mot. L'ensemble des molécules d'ADN d'une cellule apparaît alors comme une sorte de bibliothèque renfermant l'information génétique nécessaire à l'organisme.

Conclusion

D. Lecourt (2002, p. 10) indique que pour Gaston Bachelard, la science est en elle-même « productrice de ses propres normes ». Si le défaut de théorisation de la métaphore ordinaire conduit à étirer sans fin l'extension de l'image, le principe d'isomorphisme de la métaphore scientifique permet d'évaluer l'efficacité de la comparaison et constitue une garantie contre les risques de la valorisation excessive. L'identité des systèmes symboliques du langage scientifique et du langage ordinaire est une illusion. Loin de la thèse de la performativité des métaphores biologiques qui est en même temps celle du déterminisme social des sciences, méditons ces mots de F. Russo (1974, p. 657) : « La rationalité s'exerce d'une façon suffisamment autonome dans le progrès de la science pour que l'histoire épistémologique des sciences puisse être traitée en elle-même, et distinguée des autres aspects de l'Histoire des sciences ».

Références bibliographiques

- AUSTIN John Langshaw, 1991, *Quand dire, c'est faire*, trad. G. Lane, Paris, Seuil.
- BACHELARD Gaston, 1949, *La psychanalyse du feu*, Paris, Gallimard.
- BACHELARD Gaston, 1966, *Le rationalisme appliqué*, Paris, PUF.
- BACHELARD Gaston, 1986, *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Jean Vrin.
- BACHELARD Gaston, 1990, *L'air et les songes*, Paris, José Corti.
- BACHELARD Gaston, 2007, *Le matérialisme rationnel*, Paris, Quadrige / PUF.
- BELLEAU André, 1967, « Wiener, McLuhan et la montée des automates », *Liberté*, vol. 9, 5, p. 38-50.
- BLANCHE Robert, 1973, *Le raisonnement*, Paris, PUF.
- DERRIDA Jacques, 1967, *L'écriture et la différence*, Paris, Seuil.

- FEYERABEND Paul, 1979, *Contre la méthode. Esquisse d'une théorie anarchiste de la connaissance*, trad. B. Jurdant et A. Schlumberger, Paris, Seuil.
- FOX KELLER Evelyn, 1982, « Feminism and science », in *Signs*, journal of women in culture and society, vol. 7, 3, p. 589-602.
- FOX KELLER Evelyn, 1999a, *Le rôle des métaphores dans les progrès de la biologie*, trad. G. Charpy et M. Saint-Upéry, Le Plessis-Robinson, Synthélabo.
- FOX KELLER Evelyn, 1999b, *La Passion du vivant*, trad. R.-M. Vassalo-Villaneau, Paris, Synthélabo.
- FOX KELLER Evelyn, 2004, *Expliquer la vie : modèles, métaphores et machines en biologie du développement*, trad. S. Schmitt, Paris, Gallimard.
- HOLTON Gerald, 1981, *L'imagination scientifique*, trad. J.-F. Robert, M. Abeillera et E. Allisy, Paris, Gallimard.
- JACOB François, 1970, *La logique du vivant. Une histoire de l'hérédité*, Paris, Gallimard.
- JASTROW Robert, 1972, *Des astres, de la vie et des hommes*, trad. C. de Richemont, Paris, Seuil.
- KUHN Thomas Samuel, 1983, *La structure des révolutions scientifiques*, trad. L. Meyer, Paris, Champ Flammarion.
- LASSEGUE Jean, 1998, *Turing*, Paris, Les Belles Lettres.
- LEBOVICI Serge, 2001, *Le bébé, le psychanalyste et la métaphore*, Paris, Odile Jacob.
- LECOURT Dominique, 2002, *L'épistémologie historique de Gaston Bachelard*, Paris, Jean Vrin.
- PESTRE Dominique, 2006, *Introduction aux Science Studies*, Paris, La Découverte.
- RUYER Raymond, 1954, *La cybernétique et l'origine de l'information*, Paris, Ernest Flammarion.
- RUSSO François, 1974, « Epistémologie et histoire des sciences », *Archives de philosophie*, 37, p. 617-657.

AVEC WITTGENSTEIN, APPRENDRE A VOIR L'HOMME AU PLURIEL

KETOU Kayobè*

Résumé

Dans la vie quotidienne, l'on assiste généralement à deux types de regard de l'être humain : un regard stéréotypé et un regard non stéréotypé. En effet, le premier type de regard consiste à représenter, à interpréter tandis que le second vise la permanente redécouverte de la richesse de la complexité de l'être humain. La position défendue dans cette réflexion porte sur ce second type de regard qui valorise l'être l'humain. En s'inspirant de la pensée wittgensteinienne, il s'agira de pencher pour ceci : en face d'un être humain, il ne convient point de le regarder suivant la logique d'une quelconque représentation ou interprétation, mais plutôt de le regarder différemment. En un sens wittgensteinien, il est plus question de faire l'effort de dépasser la fixation de l'être humain en privilégiant un « voir-état » qui vise la redécouverte permanente de la richesse de chaque être humain. Car, c'est ce « voir-état » qui permet d'envisager l'être humain au pluriel. Sans doute, s'agit-il d'une disposition humaine à privilégier afin de rendre possible un vivre-ensemble épanoui et un lendemain meilleur.

Mots clés : voir, voir-état, regard, interprétation, penser, homme pluriel

Abstract

In the daily life, one generally attends two types of glance of the human being: a stereotyped glance and a glance not stereotyped. Indeed, the first type of glance consists in representing, to interpret while the second aims at permanent rediscovery richness of the complexity of the human being. The position defended in this reflection relates to this second type of glance which develops the being the human one. While taking as a starting point the thought wittgensteinienne, it will be a question of leaning for this: opposite an human being, it is not advisable to look it according to the logic of any representation or interpretation, but rather to look at it differently. In a direction wittgensteinien, it is more question of making the effort exceed the fixing of the human being by privileging a "see-state" which aims at the permanent redécouverte richness of each human being. Because, it is this "see-state" which allows to consider the human being in the plural. Undoubtedly, is a question it of a human provision to privilege in order to make possible a food-together opened out and a better following day.

Key words: to see, see-state, glance, interpretation, to think, plural man

* Université de Kara (Togo) ; Email : ketoukayobe@yahoo.fr

Introduction

Tout être humain, parce qu'il est social, est toujours en contact avec autrui. Ce contact constitue le lieu où l'on assiste à une forme de représentation sur autrui à travers le regard. Autrement dit, dans le contexte de rencontre avec autrui, l'être humain voit-il son prochain différemment redécouvrant permanemment les richesses de sa complexité ou le voit-il suivant ses différentes façons d'interpréter en le stéréotypant. Posons-nous la question ci-après : Convient-il de regarder l'être humain suivant la logique de quelconque représentation ou interprétation ou plutôt est-il nécessaire de le regarder différemment au profit de sa valorisation ? Deux sections feront l'objet de notre démarche réflexive. D'une part, il s'agira de montrer que notre « voir quotidien » est souvent un « voir » selon l'« interprétation » qui fixe l'être humain, le représente, ce qui ne permet point de le redécouvrir à chaque fois. D'autre part, il sera question de prouver qu'il est nécessaire de faire l'effort de dépassement de ce « voir quotidien » selon l'« interprétation » au profit d'un véritable « voir », un « voir-état ».

1. Du regard selon l'interprétation

Très souvent, le comportement d'un être humain vis-à-vis de son prochain est la conséquence d'un type de regard. En effet, un comportement qui consiste à stéréotyper un être humain est la conséquence du regard selon l'interprétation. Ainsi le regard selon l'interprétation est-il non seulement un regard qui représente mais aussi un regard qui suit la logique d'une mauvaise pensée. Ces deux figures du regard selon l'interprétation sont à l'origine d'une dévalorisation de l'être humain qui, le plus souvent, ne contribue guère à l'épanouissement de l'être humain.

1.1. Voir selon l'interprétation, c'est représenter

Il est rare, semble-t-il, de se poser la question de savoir si l'on voit réellement ce en face de quoi l'on se trouve à chaque instant de la vie. La question qui nous intéresse ici est celle-ci : comment voyons-nous nos semblables ? Il nous semble qu'on les voit souvent comme nous voulons les voir et non comme ils sont réellement. On les voit d'une seule façon. Et si tel est le cas, on ne voit point de façon authentique mais on le voit plutôt selon l'interprétation. Cette façon de voir, voir d'une seule façon, constitue une réduction du regard. Or réduire le regard, c'est représenter, c'est se fixer un champ limité. Par exemple, réduire la façon dont nous regardons un être humain, c'est donc fixer simplement une ou certaines de ses caractéristiques ; on fait, de la sorte, dos à la complexité de l'être humain qui, en réalité, constitue une des ses caractéristiques essentielles. Et en faisant dos à une telle complexité, on fait l'option de ne retenir qu'une partialité de ce qu'est

l'être humain. Et dans cette optique, le regard se fonde sur un « a priori » ou un « dogme » que l'on s'établit. On pourrait alors dire qu'il s'agit, en réalité, d'une « dogmatisation du regard ». Pour mieux comprendre le problème du voir en lien avec l'interprétation, partons de ces propos ci-après de L. Wittgenstein (2004, p. 299) :

Il est facile de reconnaître les cas dans lesquels nous *interprétons*. Quand nous interprétons, nous faisons des hypothèses qui peuvent se révéler fausses. – « Je vois cette figure comme un... » est aussi peu vérifiable (ou l'est dans le même sens) que : « Je vois un rouge éclatant. » L'emploi du verbe « voir » présente donc une analogie dans ces deux contextes.

Le problème qui se pose peut se résumer par ces propos de L. Wittgenstein (2004, p. 299) : « le fait que nous voyons dans l'espace avec nos deux yeux ne va pas du tout de soi ». Par conséquent, le fait de voir l'homme –autrui en face du moi- ne va point non plus de soi. Il semble que quotidiennement, la tentation courante du « voir quotidien des hommes » est un « voir selon l'interprétation ». Expliquons mieux les choses. Lorsque Wittgenstein soulève le problème du voir en lien avec l'interprétation, c'est en fait pour attirer l'attention sur ce type de « voir » auquel s'expose tout être humain dans le vécu quotidien. En effet, très souvent, on *pense* l'homme au lieu de le voir réellement. On le pense de telle sorte, comme le dit L. Wittgenstein (2004, p. 299) qu'on soit en phase avec « l'écho de la pensée dans le voir ». Dans ce contexte, voir l'homme, c'est le voir selon l'interprétation. En le voyant de la sorte, on le fixe ou le représente. Selon Wittgenstein, en effet, en fixant l'homme de cette façon, on ne le voit pas dans toute sa complexité telle qu'il est mais on ne voit que sa forme globale ou sa représentation. Autrement dit, en face d'un homme, on n'a que l'idée qu'on se fait de lui. C'est pourquoi, il apparaît évident, pour Wittgenstein, qu'il existe des gens qui seraient dépourvus de capacité de voir quelque chose *comme quelque chose*, c'est-à-dire de voir quelque chose en l'envisageant dans toute sa complexité. Dans une telle situation, on pourrait se poser la question portant sur les conséquences d'un tel voir. A ce propos, L. Wittgenstein (2004, p. 300) dit :

la question suivante se pose donc : pourrait-il y avoir des gens qui seraient dépourvus de la capacité de voir quelque chose *comme quelque chose* ? - et qu'en serait-il ? Quelles seraient les conséquences ?- Un tel défaut serait-il comparable à la cécité aux couleurs ou à l'absence d'oreille absolue ? –Nous le nommerons cécité à l'aspect –et nous réfléchirons à ce qu'on peut vouloir bien dire par là (...). L'aveugle à l'aspect est censé ne pas voir les aspects à se modifier. (...). Est-il supposé être

aveugle à la ressemblance de deux visages ? – Et donc aussi à leur identité, ou quasi-identité ? Je ne veux rien établir de tel (...). Mais pour lui, il n'y aurait pas de saut d'un aspect à l'autre.

Celui qui voit « autrui » selon l'interprétation est un aveugle à l'aspect. Il est incapable de voir un aspect se modifier en un autre aspect. Mais pourrait-on dire qu'il est aussi un aveugle à la ressemblance de deux visages ? A cette question, on ne saurait trancher en donnant une réponse précise. La caractéristique qui conviendrait mieux à cet homme aveugle d'aspect est celle qui consisterait en ceci : l'incapacité de voir le saut d'un aspect à l'autre, s'il y a effectivement saut. Cette incapacité de voir le saut d'un aspect à un autre conduit à une certaine compréhension comme façon de concevoir. Le fait de comprendre un être humain comme une expérience qui accompagne le fait de le voir est une façon de le voir d'une façon déterminée. Ainsi pouvons-nous parler de la compréhension d'un être comme être en entendant par là une expérience déterminée : le fait de le voir (concevoir) d'une façon déterminée. C'est en effet, l'incapacité de voir le saut d'un aspect à l'autre qui conduit au fait suivant : lorsqu'on veut justifier une certaine conception d'un être, et répondre à la question de savoir pourquoi on voit un être de telle façon plutôt que d'une autre façon, on est tenté de dire : c'est bien ainsi que je le comprends ou le conçois. En réalité, jusque là, aucun problème ne se pose. Car, il ne s'agit là que d'une façon de voir qui, elle aussi il, peut être qualifiée de légitime. Cependant, cette façon de voir devient problématique dans le cas où elle devient rigide et figée. Expliquons mieux les choses. Lorsqu'on voit un être humain et qu'on le comprend d'une certaine façon, cette façon n'a aucune légitimité à s'imposer comme norme ou dogme. Puisque l'être humain n'est pas une réalité figée, il ne peut exister une explication rigide qui pourrait rendre compte de sa complexité.

1.2. Voir selon l'interprétation, c'est mal penser

Il n'est pas question, ici de nier la noblesse de la pensée. Il s'agit plutôt d'attirer l'attention sur l'activité humaine qui consiste à déguiser cette noblesse de la pensée en la réduisant à une entreprise consistant à chosifier. Ainsi, chaque être humain fait-il, chaque jour, l'expérience de la conception. La question qu'on peut se poser est celle-ci : que se passe-t-il, du point de vue de la conception et de la pensée, lorsqu'un être humain est en face d'un autre –et vis versa ? L'être humain est-il souvent patient et prêt à découvrir autrui- tel qu'il se présente ou pourrait se présenter éventuellement- ou plutôt est-il confronté au danger permanent de le concevoir en le pensant ou en le chosifiant ? Il nous semble que chaque être humain, a tendance à concevoir et à penser autrui. En fait, chaque fois qu'on n'a guère la conscience de la

complexité de l'être humain lorsqu'on est en face de ce dernier, on est tenté de le représenter ou de le penser. Et en procédant de la sorte, on le chosifie. Autrement dit, tout se passe comme si, le fait même que la complexité de l'être humain nous échappe chaque fois dans notre manière de représenter nous condamne à cette pensée qualifiée d'acte chosifiant. On pourrait, dans cette optique, affirmer que la pensée elle-même est envisagée par Wittgenstein ici sous l'angle négatif. Et puisqu'en pensant, l'on voit d'une certaine façon, il apparaît évident que cette façon de penser reste étroitement liée à la mauvaise manière de *voir*. En fait, cette mauvaise manière de voir consiste à faire l'option des préjugés. En tant qu'opinion reçue sans avoir fait l'objet d'un jugement expressément thématique, le préjugé est soit tiré de l'expérience, soit relève d'une tradition. Il s'oppose à l'exercice de la raison, comme ce qui la précède et peut toujours l'entraver. Expliquons les choses : si Wittgenstein attire l'attention sur le fait de *voir*, et de bien *voir*, c'est justement parce qu'il a bien vécu les deux guerres mondiales. Il a donc vu comment l'homme a été pensé et chosifié. Et c'est dans cette perspective bien précise que penser l'être humain devient dangereux au sens où c'est l'humanité même qui court à sa perte. A cet effet, voici ce que L. Wittgenstein (2002, p. 122) affirme :

il n'est pas dépourvu de sens, par exemple, de croire que l'époque scientifique et technique est le commencement de la fin de l'humanité ; que l'idée d'un grand progrès, comme celle de la connaissance ultime de la vérité, nous aveugle ; qu'il n'y a dans la connaissance scientifique rien de bon et de désirable, et que l'humanité qui la poursuit court à sa perte. Il n'est nullement évident qu'il n'en soit pas ainsi.

L'époque scientifique et technique est à la base de la mauvaise pensée de l'être humain et de l'aveuglement. La technique, par exemple, n'est plus seulement qu'un moyen, un instrument dont l'être humain se sert en vue de certaines fins. Elle opère en l'homme une transformation intérieure et détermine les objectifs qu'il peut se fixer. Avec la technique, l'être humain s'est égaré. Il s'est égaré dans son ascension vers la subjectivité. En réalité, l'ascension, lieu d'égarement, est moins difficile et dangereuse que la descente. Car celle-ci conduit à une situation de détresse, celle de « la pauvreté de l'ek-sistence de l'homo humanus ». C'est justement dans cette perspective que Martin Heidegger (1964, p. 139) affirme : « Là surtout où l'homme s'est égaré dans son ascension vers la subjectivité, la descente est plus difficile et dangereuse que la montée. La descente conduit à la pauvreté de l'ek-sistence de l'homo humanus. ». Et, sans doute, ces transformations sont à l'origine de la modification du regard de l'être humain. On

n'appréhende plus ce dernier comme une réalité qui a une valeur différente de celle du matériel. Et, L. Wittgenstein (1999, p. 49) ne manque point de le souligner : « notre époque est vraiment une époque de transvaluation de toutes les valeurs. La technique, comme on peut le constater, met tout à la disposition de l'être humain et celui-ci ne connaît ni interdit ni sacré ». C'est justement pourquoi L. Wittgenstein (1999, p. 49) dit : « la procession de l'humanité prend un tournant en épingle à cheveux et ce qui était autrefois une orientation vers le haut est maintenant une orientation vers le bas ». On pourrait parler, en prêtant attention à cette situation, de la détresse que connaît notre monde et qui guide totalement notre façon d'appréhender l'homme. L'image accordée à ce dernier est conforme à la nouvelle vision du monde. Allons plus loin.

Les grands principes qui doivent guider la manière dont l'être humain doit être appréhendé sont passés dans la réalité du monde de la technique. Il s'agit, en fait, d'une forme d'objectivation illimitée qui se poursuit partout sur la planète. Chacun peut l'observer; on assiste aujourd'hui à un plan de calcul universel que personne, en réalité, n'a tracé et qui englobe ceux qu'on pourrait appeler planificateurs et planifiés. L'être humain, chosifié ou mieux appréhendé comme « homme-chose » ne reconnaît que des contraintes ou des besoins objectifs, calculables. Dans ce contexte, le danger est celui-ci : l'homme « fonctionnaire de la technique » devient lui-même insensible de l'image à laquelle il s'accorde. Il ne se rend plus compte qu'il est un être pensé et figé. Il devient immuablement prisonnier de sa propre « figure technisée ». Tout se passe comme si désormais on ne le voit qu'à travers les « lunettes de la technique ». Cette représentation de l'être humain a certainement marqué Wittgenstein lors des deux guerres mondiales. R. Monk (1993, p. 437) ne manque point de décrire cet état d'esprit de Wittgenstein durant la deuxième guerre mondiale en reprenant les propos de ce dernier : « mon malheur est si compliqué, écrit-il en mai, qu'il est difficile à décrire ». Affrontement armé engageant des rassemblements d'hommes dans une épreuve violente destinée à établir une suprématie, la guerre doit être considérée comme un événement dévalorisant pour l'être humain. Elle le dévalorise justement parce que c'est son image même qui est déformée. Le semblable n'est plus considéré dans toute sa dignité comme il convient de le faire. Il n'est plus vu comme il se doit. Et, on pourrait comprendre par là, que pendant la guerre, les hommes ne voient pas leurs semblables. Et pour parler comme Wittgenstein, on pourrait dire ces hommes ne voient même pas pendant la guerre. Car s'ils voyaient, ils devraient éviter d'anéantir leurs semblables en les tuant.

2. Du regard pluriel au profit d'une valeur humaine objective

Le regard pluriel constitue, antithétique au regard selon l'interprétation, est celui qui vise une certaine valorisation de l'être humain. Il s'agit, en effet, d'un type de regard qui nécessite un effort consistant à faire dos aux stéréotypes. Ainsi est-il nécessaire non seulement de faire l'effort d'un dépassement d'un voir interprétatif mais aussi d'apprendre à bien voir les aspects. Cet apprentissage nécessite de la part de l'être humain un effort permanent consistant à éviter toutes formes de stéréotypes et de préjugés.

2.1. De la nécessité d'un dépassement d'un voir interprétatif

Dans les années 1947, pratiquement vers la fin de sa vie, Wittgenstein, marqué par le défaut existant dans la façon de voir, attire l'attention sur les dangers relatifs aux vues d'ensemble. Ainsi met-il l'accent sur ce en quoi devrait consister essentiellement l'activité philosophique. Cette activité, selon l'entendement de Wittgenstein, devrait consister à dépasser les vues d'ensemble. En effet, un de ses ouvrages était au centre de ses préoccupations : *la Psychologie de la forme de Köhler*. Après plusieurs lectures de cet ouvrage, il fait environ trois cents remarques portant la plupart sur le problème de la perception. Et c'est justement dans ce contexte que se situe la référence faite, directement ou indirectement, à certains passages précis du livre de Köhler. A ce propos, J.-J. Rosat (2013, p. 414) écrit :

le travail critique opéré par Wittgenstein dans ces deux ensembles de textes est déconcertant : il ne discute jamais frontalement ni les résultats ni les théories de Köhler ; il ne se place évidemment pas sur le terrain d'une confrontation scientifique, mais il n'adopte pas non plus les postures habituelles de la critique philosophique de la science : il ne cherche pas à déceler chez Köhler une « philosophie spontanée de savant » (naïve, donc fausse) ; il ne l'accuse pas de négliger les questions d'essence ou de fondements, dont seul l'examen conférerait aux résultats de la science leur véritable justification et leur plein sens, etc. Ce qui l'intéresse, ce sont les mots avec lesquels Köhler décrit nos expériences : les concepts sous lesquels il les redécrit ; ou, pour être encore plus précis, il cherche lui-même un langage adéquat pour décrire les normes de description selon lesquelles Köhler redécrit nos descriptions.

A travers les propos ci-dessus présentés, une chose apparaît en filigrane : la prudence avec laquelle Wittgenstein, vers la fin de sa vie, traitait les questions philosophiques qu'il considérait comme des problèmes de la *manière de voir les choses*. Au fond, ce qui égare dans la manière de voir les choses, c'est la tendance permanente consistant à

globaliser. Et cette globalisation trouve son fondement dans l'édifice de l'activité de théorisation qui s'érige comme norme. En réalité, selon Wittgenstein, ce qui égare dans la bonne *manière de voir les choses*, ce sont les confusions conceptuelles. Aussi revient-il au philosophe grammairien de dissoudre ces dernières. En effet, cette tâche de dissolution ne saurait être accomplie au nom d'une quelconque procédure de théorisation ; mais, comme l'affirme Rosat J.-J. Rosat (2013, pp. 414 - 415) « elle ne peut être menée qu'au travers d'un examen à la fois focal et global de nos usages des concepts psychologiques « voir », « voir comme » par exemple ». Précisons les choses. Essentiellement, la préoccupation de Wittgenstein est celle-ci : le problème du « voir comme », est le problème crucial de la manière de voir. Ce problème se rapporterait à une certaine perception de figures ambiguës. Wittgenstein présente, à cet effet, deux exemples de figures : d'une part, un dessin qu'on peut voir tantôt comme une croix noire et tantôt comme une croix blanche et d'autre part, celui du canard lapin que l'on peut voir tantôt comme un canard et tantôt comme un lapin. Mais ce que fait remarquer Wittgenstein à travers ces figures, c'est qu'elles posent le problème d'explication scientifique et soulèvent le problème conceptuel qui est celui du « voir comme ». En outre, selon Wittgenstein, le cas des figures ambiguës suscite l'étonnement. Le fait est celui-ci : on regarde le dessin de façon continue, et soudain, on ne voit plus la même chose bien que ce soit le même dessin qui soit sous les yeux. Tout se passe, souligne J.-J. Rosat (2013, p. 416), « comme si quelque chose avait changé dans le dessin sans pour autant que le dessin ait changé ». Selon Wittgenstein, en effet, dans la description de cette expérience, il peut arriver que l'on utilise la locution « voir comme ». Il s'agit d'une certaine interprétation selon ce que l'on voit à tel ou tel moment, le canard ou le lapin. Les choses se passent comme ceci : ce qui est vu s'ordonne désormais à partir du concept ou de l'idée de canard ou de lapin. Dans l'optique de cette pensée, tout se passe « comme si, écrit Wittgenstein, on avait appliqué sur ce qui est vu un concept, que l'on voit à présent en même temps. Il est certes lui-même à peine visible, mais il déploie néanmoins un voir ordonnateur sur les objets » (L. Wittgenstein, 1989, p. 200). Ce qu'il importe de retenir, comme le dit J.-J. Rosat (2013, p. 417), c'est que l'esprit se confronte à « un phénomène psychologique ou psychophysiologique étrange pour lequel nous avons besoin d'une explication ». De façon schématique, deux explications se dégagent. La première est celle-ci : elle sépare, à l'intérieur du phénomène, ce qui change de ce qui ne change point. Cette théorie s'adosse à la théorie générale de la perception : tout voir est un interpréter. Selon cette première explication, le cas de figure ambigü est celui où se forment deux hypothèses exclusives l'une de l'autre. Dans ce cas, l'esprit hésite sans

parvenir à décider. Cependant, comme le souligne J.-J. Rosat (2013, p. 417),

on voit tout de suite où le bât blesse avec ce genre d'explication. Certes il est vrai que je décris le changement par des expressions caractéristiques d'une interprétation : « (...) je vois maintenant ce dessin comme l'image d'un lapin ». Mais je vis ce changement comme un changement visuel, optique, sensoriel : comme l'émergence soudaine d'une figure qui s'impose à moi. Le partage entre ce qui change et ce qui ne change pas semble impossible à faire, tout au moins dans les termes d'une distinction entre réception et spontanéité, ou entre données sensibles et activités intellectuelle.

Une attention particulière portée sur les propos ci-dessus permet de retenir ceci : l'impossibilité du partage entre ce qui change et ce qui ne change point. La deuxième explication s'adosse aux théories de la *Gestalt* et en particulier à celle de Köhler. Il s'agit, en effet, dans ce genre d'explication de récuser, comme le dit J.-J. Rosat (2013, p. 417), « qu'il y ait dans la perception des figures ambiguës quoi que ce soit qui relève de l'interprétation, du concept ou de la signification ».

Les choses semblent se jouer sur le même et unique plan visuel. En clair, au fondement d'une théorie plus générale de la perception se trouve la théorie de la *Gestalt*. En réalité, au fondement de cette théorie de la perception, il y a toujours déjà une organisation. Cependant, comme l'affirme J.-J. Rosat (2013, p. 419), « ces deux théories semblent ainsi entraîner dans un maquis de difficultés conceptuelles. C'est sur ces difficultés que Wittgenstein concentre son attention ». Ainsi distingue-t-il d'une part, un problème empirique et d'autre part un problème conceptuel. Au sujet du problème conceptuel, sujet sur lequel Wittgenstein insiste, on assiste à un casse tête : nous trouvons des choses qui nous poussent à dire que "le voir ceci comme" est une sensation. Cependant, il convient de décrire la sensation en question comme si l'on décrit une interprétation. Autrement dit, le changement qui se produit dans ce que l'on voit peut être décrit comme un changement dans l'interprétation de ce que l'on voit. En réalité, l'interprétation, dans ce contexte, est étroitement liée à la pensée et à la signification. Et, dans ce sillage de pensée, à l'inverse, Köhler pense à un « voir » qui est radicalement séparé du « penser », de l'« interpréter », de la signification. Relativement à cette pensée de Köhler, J.-J. Rosat (2013, p. 421) est celui-là qui nous donne la position de Wittgenstein sur la question :

Wittgenstein estime que ce parti pris théorique entraîne Köhler à donner des descriptions mutilantes et fausses de nos

expériences, d'une part, et de nos usages du voir, d'autre part.
En un mot, à offenser à la fois la phénoménologie et la
grammaire. Quant « je vois un aspect, c'est bel et bien une
signification que je vois.

Selon ces propos de Rosat, ci-dessus présentés, Wittgenstein attire l'attention sur le fait qu'en voyant un aspect, c'est bien une signification. Il insiste, par suite, sur l'importance que l'on doit accorder au sens des aspects dans la perception des choses. En effet, la clarification de ce sens se remarque, progressivement, à travers sa critique adressée à Köhler. Cette critique est bien perceptible dans les remarques que fait Wittgenstein à Köhler en soulignant les sources des erreurs de celui-ci.

2.2. Apprendre à bien voir les aspects

Wittgenstein exhorte à un apprentissage dans la façon de voir les choses. En effet, pour mieux comprendre le véritable sens de cette exhortation, il convient de retenir plus l'attention sur les remarques qu'il soulève au sujet des sources des erreurs de Köhler. En outre, voir une figure, selon ce dernier, c'est voir une organisation. Dans ce contexte précis, l'organisation a trait à un regroupement ou à un assemblage. Ce point de vue, selon Wittgenstein, est juste dans le sens où il existe, sans doute, des cas de « voir comme » purement optiques. Et, à ce niveau, l'on perçoit évidemment selon des regroupements. Cependant, s'il est vrai qu'il existe des « voir comme » où l'on perçoit selon des regroupements, alors il n'est point vrai qu'au niveau de tous les « voir comme » l'on perçoit toujours selon ces mêmes regroupements. Pour montrer cela, Wittgenstein souligne toutes sortes de cas de « voir comme » conceptuels où l'on n'assiste à aucun regroupement. Face à ces cas, l'on ne peut que décrire qu'à travers des comparaisons. Et, ce sont justement ces cas que Köhler passe sous silence. Mais ce que Wittgenstein lui reproche à ce niveau est ceci : le fait que ses descriptions soient biaisées par ses préjugés théoriques. A ce sujet, commentant une figure que présente W. Köhler dans sa *Psychologie de la forme*, L. Wittgenstein (1989, p. 200) dit :

Je crois, par exemple, que Köhler nous fourvoie lorsqu'il décrit les aspects spontanés de la figure en disant que les traits qui, dans un aspect, appartiennent au même bras, appartiennent maintenant aux différents bras. Cela sonne comme s'il s'agissait de nouveau assemblage (...) de ces rayons. Tandis que les rayons qui s'entre-appartiennent (...) auparavant s'entre-appartiennent encore maintenant ; la seule différence est qu'ils définissent la première fois un bras, la seconde fois un intervalle.

Si l'on admet, dit Wittgenstein, que l'organisation signifie uniquement assemblage d'éléments alors, il est indéniable qu'on ne peut décrire de manière adéquate même un changement perceptif optique et involontaire. En effet, la description d'un changement de perception à travers un concept ou une comparaison est la condition de possibilité de son identification correcte. C'est justement dans cette ambiance de pensée que Wittgenstein critique sévèrement la conception de Köhler qui est la suivante : la perception de l'organisation précède toujours la saisie de la signification. Cette idée, à l'entendement de Wittgenstein, constitue sans doute une source de confusion conceptuelle. Avant de recevoir des noms ou devenir des symboles, les unités sensorielles existent comme unités : voilà l'une des principales thèses de Köhler. La thèse soutenue par W. Köhler (2000, p. 144) dans sa psychologie de la forme consiste à affirmer que c'est « la ségrégation originelle d'ensembles délimités qui rend possible le fait que le monde sensoriel apparaisse si imprégné de signification au regard des adultes ». Avec sa pénétration dans le monde, celle-ci suit les lignes tracées par l'organisation naturelle. Cependant, ce qui est remarquable, comme le souligne J.-J. Rosat (2013, p. 424), c'est que le « problème que pose une déclaration de ce genre, aux yeux de Wittgenstein, c'est qu'elle peut laisser croire qu'il y a en toute circonstance une vision aspectuelle qui précéderait la connaissance et l'identification de l'objet ». Par exemple, dans le cas du canard-lapin, il faudrait, dans un premier temps, voir le dessin comme un lapin, sous l'aspect caractéristique du lapin, bien avant de pouvoir affirmer qu'il s'agit d'un lapin. Evidemment, le danger dans cette façon de voir les choses, c'est d'être guidé dans le regard par un aspect caractéristique. En clair, J.-J. Rosat (2013, p. 426) précise ceci : « la critique que Wittgenstein adresse à Köhler (...) ne concerne pas nos capacités biologiques ou psychologiques, mais notre usage du concept de voir ». Finalement, ce que décèle Wittgenstein, comme le souligne J.-J. Rosat (2013, p. 427), c'est « le mythe du voir pur, le mythe d'un voir débarrassé du langage, du savoir, de l'expérience, d'un voir dépouillé de tout ce qui n'est pas les formes (...) : le mythe d'un voir innocent. Et il est difficile sur ce point de lui donner tort ». Les reproches de Wittgenstein à Köhler sont d'ordre méthodologique. Ils sont étroitement liés à la critique qu'il lui adresse et qui est, pourrait-on dire, de l'ordre méthodologique. Selon Wittgenstein, le problème se situe au niveau de l'origine des affirmations de Köhler. En affirmant qu'on assiste à deux réalités visuelles que l'on voit sans interpréter lorsqu'on passe d'un aspect à l'autre, Köhler ne fournit, par exemple, aucune preuve justificative. On assiste plutôt, à un certain dogmatisme dans sa conception sur la manière de voir les choses. Plus précisément, dit J.-J. Rosat (2013, p. 428), « ce qui pousse Köhler à ce dogmatisme, c'est évidemment sa conviction que la nature du voir et celle de ce que

l'on voit doivent pouvoir être établies par une théorie, si possible scientifique ».

Toutes les considérations ci-dessus développées conduisent à dégager trois exhortations dans l'apprentissage consistant à voir des aspects. Cet apprentissage exige un effort dans le dépassement des chimères. Dans ce sens, apprendre à voir les aspects reviendrait à dépasser d'abord, la chimère du voir pur ou chimère phénoménologique, ensuite, la chimère de la description complète et idéale et, enfin, la chimère scientifique. D'abord, la question de la difficulté conceptuelle, ne concernant point uniquement les figures ambiguës, ou le « voir comme », surgit dans les situations ordinaires. En effet, dans les *Remarques sur la philosophie de la psychologie*, Wittgenstein, à deux reprises met en scène deux personnages, l'un puriste et l'autre dont il ne décline pas l'identité. Dans un premier moment dans le texte, il montre comment le premier, en se fondant sur une certaine forme idéale, donne tort à notre langage ordinaire. Dans un second moment, il présente le second personnage comme un tenant de la phénoménologie, celui que Rosat nomme laxiste et qui ne démord guère de la correction de nos modes d'expression normaux. Et, comme le souligne J.-J. Rosat (2013, pp. 429-430),

tous deux s'estiment ainsi en droit de juger si notre langage a tort ou raison en fonction d'un même critère extérieur au langage : le véritable voir, c'est le voir pur. Et, c'est le point décisif, ils en ont le même paradigme (...). Pour Wittgenstein, le puriste et le laxiste ont également tort. Tort, d'une part, de croire qu'on puisse légitimer ou critiquer nos manières de parler (...)

Ils ont tort, d'autre part, d'ériger la forme et la couleur en paradigmes de « ce qui est vu ».

Dans un second moment, apprendre à voir les aspects, comme l'affirme L. Wittgenstein (1989, p. 203), c'est dépasser l'obstacle de la « description complète de ce que l'on voit ». En effet, l'idée de la description complète repose sur la présupposition ci-après : décrire la réalité que l'on voit de telle sorte à ne point la décrire ni plus ni moins. Cependant, comme l'affirme J.-J. Rosat (2013, p. 433), « cette idée de décrire ce qu'on voit en réalité, ni plus ni moins n'a aucun sens ». En réalité, décrire, écrit Wittgenstein, est un jeu de langage très spécial. Dans un troisième moment, apprendre à voir les aspects, c'est dépasser la chimère scientifique. Cette chimère est, en effet, étroitement liée aux deux autres chimères. Elle vient, en quelque sorte, les renforcer. N'étant guère seule, elle vient renforcer l'emprise dans le seul but de former avec elles un cadre de pensée dont il est extrêmement difficile de se défaire. En clair, la chimère scientifique se résume en ces mots de J.-J. Rosat (2013, p. 434) : « C'est la chimère scientifique : ce serait à la

science, au bout du compte, de nous dire ce qu'est le voir pur, et ce serait à elle de fonder et de valider la description véritable de ce que nous voyons ».

Conclusion

Au total, il convient de retenir que tout regard est indissociable à une forme de représentation. Et, c'est la façon dont tout individu se représente autrui qui conduit à se comporter d'une certaine manière précise. Voir autrui suivant la logique de l'interprétation conduit le plus souvent à le chosifier, à le stéréotyper et, de la sorte, à bafouer sa véritable dignité ou valeur humaine. Ainsi est-il nécessaire, si l'on veut rendre possible un vivre-ensemble épanoui et un lendemain meilleur, de faire l'effort de dépasser ce type de regard, le regard selon l'interprétation, au profit d'un regard pluriel. C'est en optant pour ce type de regard, regard permettant de voir en permanence chaque être humain différemment, que l'on pourra véritablement sauvegarder la dignité de chaque être humain. A une époque où l'on assiste à une représentation particulière de l'être humain, représentation dégradante visant une sorte d'indignité de l'être humain, un certain type de regard, regard pluriel, serait, sans doute, l'une des meilleures options à privilégier pour garantir un vivre-ensemble épanoui.

Références

- CHAUVIRE Christiane, LAUGIER Sandra, ROSAT Jean-Jacques, 2001, *Wittgenstein, les mots de l'esprit philosophie de la psychologie*, Paris, Vrin.
- CHAUVIRE Chistiane, 2003, *Voir le visible : la seconde philosophie de Wittgenstein*, Paris, P.U.F.
- COMETTI Jean-Pierre, 1996, *Philosopher avec Wittgenstein*, Paris, PUF.
- COMETTI Jean-Pierre., 2004, *Ludwig Wittgenstein et la philosophie de la psychologie essai sur la signification de l'intériorité*, Paris, PUF.
- GLOCK Hans-Johann, 2003, *Dictionnaire Wittgenstein*, trad. de H. R. de Lara et Ph. de Lara, Paris, Gallimard.
- HEIDEGGER Martin, 1964, *Lettre sur l'humanisme*, trad. R. Munier, Paris, Aubier-Montaigne.
- KÖHLER Wolfgang, 1964, *Psychologie de la forme*, trad. Serge Bricianer, Paris, Gallimard.
- ROSAT Jean-Jacques, « Comment décrire ce que nous nommons voir ? Wittgenstein, lecteur de Köhler » in Claude ROMANO (dir.), 2003, *Wittgenstein*, Paris, Cerf, pp. 413-439.
- WITTGENSTEIN Ludwig, 1989, *Remarques sur la philosophie de la psychologie (I)*, Mauvezin, Trans-Europ-Repress.

- WITTGENSTEIN Ludwig, 1993, *Tractatus logico-philosophicus*, trad. G.-G. Granger, Paris, Gallimard.
- WITTGENSTEIN Ludwig, 1994, *Remarques sur la philosophie de la psychologie (II)*, Mauvezin, Trans-Europ-Repress.
- WITTGENSTEIN Ludwig, 1999, *Carnets de Cambridge et de Skjolden, 1930-1932, 1936-1937*, Paris, PUF.
- WITTGENSTEIN Ludwig, 2000, *Derniers écrits sur la philosophie de la psychologie, L'intérieur et l'extérieur, 1949-1951*, Mauvezin, TER.
- WITTGENSTEIN Ludwig, 1984, *Remarques mêlées*, trad. G. Granel, Mauvezin, T.E.R.
- WITTGENSTEIN Ludwig, 2004, *Recherches philosophiques*, trad. de F. Dastur, M. Elie, J.-L. Gautero D., Janicaud, E. Rigal, Paris, Gallimard.
- MONK Ray, 1993, *Wittgenstein, le devoir du génie*, trad. A. Gerschenfeld, Paris, Odile Jacob.

**DES PRESSIONS POPULAIRES AUX ELECTIONS
PLURALISTES EN AFRIQUE FRANCOPHONE
DANS LES ANNEES 1990**

MAWUNOU Zinsê*

Résumé

Les années 1990 ont été une décennie charnière dans l'histoire politique des Etats anciennement colonisés par la France car elle a bousculé les habitudes existantes dans les domaines politique, culturel, social et économique. C'est ainsi que les populations de ces Etats ont exercées des pressions sur les dirigeants des Etats d'Afrique francophone qui étaient obligés de se donner à ce jeu malgré eux en lançant des réformes sociales, économiques et politiques, dont l'organisation d'élections libres, transparentes et pluralistes. L'objet de cet article est de présenter les conditions particulières ayant favorisé l'avènement des élections pluralistes en Afrique francophone dans les années 1990. Ce travail met en exergue les exigences populaires et leurs conséquences sur les élites politiques de l'Afrique francophone dans les années 1990, à savoir la libéralisation politique et l'émergence des élections pluralistes.

Mots clés : Afrique francophone, décennie 1990, élection pluraliste, pressions populaires.

Abstract

The 1990s were a pivotal decade in the political history of the states formerly colonized by France because it overturned existing habits in the political, cultural, social and economic fields. From that decade, the populations of these African States exerted pressure on their leaders who were forced to give up the way of ruling their countries and to implement new reforms by launching social, economic and political reforms, including the organization of free, transparent and pluralist elections. The purpose of this article is to present the particular conditions that favored the advent of pluralist elections in french-speaking Africa in the 1990s. This work highlights popular demands and their consequences on the political elites of these African States in the 1990s, namely political liberalization and the emergence of pluralist elections.

Keywords: Francophone Africa, pluralist election, popular pressures, the 1990s.

* Université de Kara (Togo) ; Email : emmanuelzinse@yahoo.fr / z.mawunou@univkara.net

Introduction

La décennie 1990 a été particulière dans l'histoire politique des Etats anciennement colonisés par la France. Cette particularité s'est manifestée dans les domaines politique, culturel, social et économique. Sur le plan politique, on a observé en Afrique une multitude d'événements qui se sont succédé et qui ont laissé une empreinte indélébile sur la vie politique de ces Etats. Tel est le cas des élections pluralistes qui ont fait leur intrusion dans la sphère politique depuis cette décennie grâce aux pressions populaires exercées sur les dirigeants des Etats d'Afrique francophone.

La compréhension de notre sujet passe par celle des expressions comme "pression, élection pluraliste et Afrique francophone". Ainsi, le dictionnaire Larousse (en ligne)¹ définit pression comme une « influence coercitive, une contrainte morale ». C'est donc une contrainte exercée sur un individu dans l'intention de le forcer à exécuter une action qu'il ne ferait pas de soi. Toujours selon le Larousse (en ligne)², l'élection est le « choix qu'on exprime par l'intermédiaire d'un vote » ; et au Dictionnaire de l'Académie française (1798 :1096) d'ajouter que c'est un « choix fait par plusieurs personnes ». Dans cet article, ce choix est celui des dirigeants politiques qui, par ce biais, accèdent aux plus hautes fonctions de leurs Etats. Enfin, le pluralisme est défini par le Larousse (en ligne)³ comme un « système reconnaissant l'existence de plusieurs modes de pensée, de comportement, d'opinions politiques et religieuses, de plusieurs partis politiques ». Cela sous-entend un système d'organisation qui reconnaît et accepte la diversité des courants d'opinion, de leurs représentants et des partis politiques. Il est l'un des fondements de la démocratie. Ainsi définie, une élection pluraliste dans le cadre de cette recherche renvoie à une élection fondée sur la reconnaissance de la légitimité d'une pluralité effective de partis politiques, de leur droit de prendre part à un processus électoral avec la possibilité d'une alternance au pouvoir. Quant à Afrique francophone, il faut préciser qu'il ne s'agit pas de ce qui est communément appelé l'ancien empire français d'Afrique ; sinon on aura tendance à inclure les anciens territoires français de la côte méditerranéenne, ou l'arabe est aussi important que le français (A. Breene, 1967, pp.12-19) ou les autres anciennes colonies françaises de la côte somalienne, et le Madagascar où les conditions historiques et économiques ne sont pas exactement les mêmes que les autres colonies françaises d'Afrique. Géographiquement, la zone d'étude de ce travail est celle s'étendant des

¹ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/pression/63762?q=pression#63048>, consulté le 28/05/2020.

² <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/%c3%a9lection/28181?q=election#28043>, consulté le 28/05/2020.

³ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/pluralisme/61786?q=pluralisme#150789>, consulté le 28/05/2020.

vallées du Sénégal jusqu'à la vallée du Niger, et celles du Shari, de l'Ogoewe et du Congo (P. Manning, 1998). Elle couvre une superficie totale de 7 737 903 km²⁴. Ce sont les anciennes colonies françaises au Sud du Sahara, et situées sur le continent ; donc uniquement les Etats des anciennes fédérations d'AOF et d'AEF et ayant la langue française comme langue officielle, et celle utilisée dans les administrations de ces Etats. En faisant mention d'Afrique Francophone, nous faisons référence à l'Afrique de l'Ouest et Centrale d'expression française (Z. Mawunou, 2012, pp.12-12). Enfin les années 1990 sont la décennie qui a connu la remise en cause des régimes des partis uniques en Afrique francophone. Pendant cette décennie, les populations de ces Etats s'étaient montrées très imposantes vis-à-vis de leurs dirigeants en exigeant des réformes sociales, économiques et politiques, dont l'organisation d'élections libres, transparentes et pluralistes. Alors, quelles étaient les conditions particulières ayant favorisé l'avènement des élections pluralistes en Afrique francophone dans les années 1990 ?

L'analyse approfondie de la particularité des années 1990 démontre que beaucoup d'évènements se sont déroulés pendant cette décennie en Afrique francophone dont les motivations sont nombreuses. Chacune de ces motivations, bien évidemment, a eu un impact plus ou moins direct sur les Etats de cette zone d'étude et avaient influencé le cours des événements dans cette partie du monde. Cette succession d'évènements et leurs effets sur ces Etats font la particularité de la décennie 1990. Mais ici, il est question de déterminer les motivations ou les raisons profondes qui ont forcé les dirigeants à opter malgré eux pour les élections pluralistes en Afrique francophone à partir de cette décennie. Parmi ces motivations, il y a les pressions populaires (1) qui ont contraint les dirigeants d'Afrique francophone à se plier à certaines exigences de leurs populations, d'où l'avènement des élections pluralistes (2).

1. Effervescence populaire et pressions sur les élites gouvernantes

Les pressions populaires sur les leaders d'Afrique francophone étaient fortes au début des années 1990. Elles provenaient de différents groupes de corporation professionnels et de la société civile et se manifestaient par des protestations populaires (1.1.) suivies d'exigences de plus en plus politisées (1.2.). C'est grâce aux pressions populaires que la « seconde libération » de ces Etats d'Afrique a été possible dans les années 1990.

⁴ Statistiques Mondiales : « Superficie des pays en km² par ordre alphabétique », données compilées par l'auteur et disponibles à l'adresse internet <http://www.statistiques-mondiales.com/superficie.htm>, accédé le 27 septembre 2019.

1.1. Protestations populaires des différentes couches sociales

Dix Etats d'Afrique francophone (Tableau N°1) avaient connu d'importantes protestations populaires⁵ au début des années 1990. Selon D. Dia (2010, pp.66-84) les raisons qui motivent ces protestations sont nombreuses et sont d'ordre interne, mais aussi externe à la zone de cette étude. Généralement, les protestations de la fin 1989 et du début des années 1990 symbolisaient d'une part la remise en cause d'un système caractérisé par une économie de plus en plus dégradée de ces Etats d'Afrique depuis la fin des années 1970 et le rejet des régimes politiques en place sans oublier la gestion qu'ils font de ces Etats depuis leurs indépendances. La crise économique, disait N. V. de Walle (1997, p.27), était la principale cause d'austérité des gouvernements d'Afrique et ce mécontentement généralisé sera en partie responsable de l'émergence des protestations pro-démocratiques qui avaient secoué les régimes d'Afrique francophone dans les années 1990.

En effet, les Africains francophones n'arrivaient plus à maîtriser leur patience vis-à-vis du déclin de leur niveau de vie et de la gouvernance de leurs Etats. C'est ainsi que régulièrement, les étudiants, les fonctionnaires, les ouvriers et les professionnels s'exprimaient à travers des grèves, des manifestations, des marches et des boycotts pour se faire entendre (M. Bratton ; N. V. de Walle, 1992, p.422). Par exemple au Bénin, Cotonou était secoué par des grèves en 1989 quand conjointement les fonctionnaires protestaient contre l'accumulation des arriérés de salaire. Les étudiants parallèlement dénonçaient les dérives publiques et leurs conditions d'étude ainsi que les arriérés d'aides (J. Kraus, 2007, p.1). Au Congo, il y avait également des grèves publiques et des protestations estudiantines organisées par une association congolaise de commerce (CSC) et des partis d'opposition qui menaçaient de renverser le gouvernement du Général Denis Sassou-Nguesso (S. Bayalama, 1991, p.67).

Pour sa part, N. Chazan (1992) note qu'il y avait aussi les organisations et associations de journalistes dont l'objectif était la protection de la liberté de la presse, les droits politiques et la démocratisation. Ce genre de corporation gagnait du terrain dans beaucoup d'Etats d'Afrique francophone dont le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Mali.

Ces protestations commençaient souvent par des exigences des groupes d'intérêts en vue d'améliorer les conditions matérielles de leur secteur d'activité. Sur le plan étudiant—les protestations ont commencé suite à des décisions gouvernementales visant à imposer des mesures d'austérité affectant directement les étudiants. Dans nombreux

⁵ Précisons ici quand même que dans certains pays d'Afrique Francophone, les protestations avaient commencé bien avant 1989. Par exemple au Bénin les manifestations estudiantines avaient débuté depuis 1985 et ce sont accentuées en 1989. Cf. NWAJIAKU, K. *op. cit.* p.435.

d'Etats d'Afrique francophone, comme au Gabon il y eut de sérieuses perturbations. En effet, des grèves et des mécontentements civils débutèrent dans les grandes villes du pays après que le gouvernement ait implémenté des mesures d'austérité comme partie intégrante du programme d'ajustement structurel imposé par la Banque Mondiale. Très vite, des étudiants avaient rejoint ces manifestations pour exprimer leur colère sur la gestion faite du pays par le parti unique au pouvoir, la corruption chronique et la détérioration des conditions économiques. En février 1990, dans le cas de la Côte d'Ivoire, des coupures intempestives d'électricité avant les examens partiels avaient occasionné d'importantes manifestations estudiantines. Ces mouvements ont été soutenus par des professeurs de faculté et des fonctionnaires à travers des manifestations afin de réclamer des arriérés de salaire, des primes de travail ou encore lutter contre l'éventualité des réductions de salaire (S. Bayalama, 1991, p.66).

L'ampleur des manifestations et grèves dépendaient des coalitions corporatistes qui les organisaient. Elles ont plus de succès si elles sont organisées et coordonnées par plusieurs corporations ; par contre, elles s'étouffent quand elles sont organisées par un seul groupement. Mais dans la plupart des cas, ces manifestations sont coordonnées. Ainsi, beaucoup de groupements de différentes corporations s'étaient formés dans les années 1990 à travers toute l'Afrique francophone, comme au Sénégal par exemple. Que ce soit au niveau local ou national, ces groupes interagissaient entre eux et dès que l'évolution des exigences politiques commençait par avoir de l'importance, ils commençaient par s'organiser et coordonner leurs activités avec des groupes religieux et d'action civique (A. Thomson, 2010).

Le tableau suivant nous montre les différentes composantes sociales impliquées dans les manifestations de ces Etats d'Afrique francophone.

**Tableau N°1: Protestations populaires dans certains Etats
d'Afrique Francophone (nov. 1989 - janvier 1991)⁶**

Etats	Début de protestation	Groupes sociaux impliqués				Défections des élites
		Etudiants	Service publique	Syndicats	Eglises	
Bénin	Nov.1989	F	E	M	M	E
Burkina Faso	Sept.1990	F	M	F	F	F
Cameroun	Fev. 1990	M	F	F	M	M
Centrafrique	Mars 1990	F	E	E	F	M
Congo	Avr.1990	M	M	E	M	E
Côte d'Ivoire	Fev. 1990	E	E	M	F	M
Gabon	Nov.1989	M	E	M	M	F
Niger	Fev.1990	M	M	E	F	F
Mali	Janv.1991	M	M	E	F	M
Togo	Sept.1990	E	E	F	F	F

Légende : F = Faible ou Absent ; M = Moyen ; E = Elevé

Source: Adaptation du tableau de BRATTON, and WALLE, 1992: 423

Le tableau ci-dessus montre les différents groupes d'acteurs sociaux qui manifestaient en Afrique francophone pendant la fin 1989 et le début des années 1990. Même si pendant cette période, J. Takougang et M. Kreiger (1998, p.21) estiment que les effets étaient dans une large mesure moindres sur les élites, ils ont tout de même pu éveiller leur conscience et lancer l'Afrique francophone sur la voie d'un début de changement.

En dehors de ces manifestations populaires qui disions-nous, avaient pour but d'améliorer les conditions des différentes couches sociales impliquées dans ces démonstrations, il y avait une autre forme d'exigence de la part des populations d'Afrique Francophone : les exigences pour des réformes politiques, c'était la politisation des exigences.

1.2.La politisation des exigences

Avant 1990, les partis d'opposition étaient simplement bannis dans plusieurs Etats d'Afrique francophone, ou dans le meilleur des cas, ils existaient mais étaient obligés d'opérer dans la clandestinité ou sous de très fortes pressions. La norme politique était une forte personnalisation de l'exécutif à travers des structures contrôlées du parti unique (a. Thomson, 2010, p.244). Mais à partir de 1990, les exigences sociales commencèrent à prendre une allure politique. Pour cause, la dégradation économique croissante à laquelle s'ajoutaient les réactions musclées des régimes d'Afrique francophone radicalisèrent les manifestants qui avaient commencé par insister sur un changement politique systématique en appelant ouvertement à l'éjection de leurs

⁶ Selon le tableau de base (cf. BRATTON et WALLE, 1992:423) les auteurs précisent que le contenu du tableau fait référence uniquement aux dix-huit aux mois compris entre le 9 novembre 1989 et le 8 mai 1991. Les protestations populaires avant et après cette période ne font pas partie de ces statistiques.

leaders (M. Bratton ; N. V. de Walle, 1992, p.424). Les grévistes avaient alors commencé par estimer que la corruption et la mauvaise gestion étaient les causes des conditions économiques dégradées. Bratton et Walle rapportent que l'une des cibles de protestations en Côte d'Ivoire était la Basilique de Yamoussoukro que le Président Houphouët-Boigny disait avoir personnellement financée pour un montant de \$145 million (M. Bratton ; N. V. de Walle, 1992, p.424) alors que la population était dans le manque de structures sociales. Ainsi à l'image de la Côte d'Ivoire, c'est à travers toute l'Afrique francophone que des leaders étaient surpris par les critiques ouvertes venant des églises, des étudiants, des syndicats et de différents groupes les accusant avec leurs entourages de monopoliser le pouvoir et de piller les caisses nationales.

La nouvelle donne des années 1990 avait politiquement servi les opposants africains qui jusque-là avaient du mal à s'imposer et à se faire entendre. Alors profitant de la portée des événements dans cette décennie, certaines figures de l'opposition de ces Etats francophones d'Afrique avaient refait surface. C'était le cas de Laurent Gbagbo en Côte d'Ivoire. Professeur d'université, Gbagbo saisit l'opportunité des grèves et mouvements étudiants et avec de l'appui de certains médias pour se relancer politiquement. R. Crook (2003, p.16) rapporte qu'il était rapidement rejoint par les enseignants et les étudiants pour appeler à la démission du gouvernement. Il est alors évident que les politiciens avaient trouvé un terrain favorable pour lancer les idées de compétition multipartite. Nous pouvons également évoquer le cas du Cameroun où le juriste Yondo Mandengue Black, leader du Cameroon Bar Association (CBA) était arrêté en 1990 pour avoir tenté avec neuf associés de former un parti politique d'opposition depuis des années (J. Takougang ; M. Kreiger 1998, pp.103-105). Cette arrestation avait conduit les manifestants à des protestations massives et du côté de l'opposition à une manifestation publique pour réclamer des élections multipartites.

C. Onwumechili (1998, p.51) relève que les orientations politiques et les mots d'ordre lancés par les leaders politiques n'avaient pas tardé à avoir la faveur des manifestants qui s'inscrivent à leur tour dans la lutte pour le multipartisme ou le pluralisme démocratique. Cette lutte n'implique pas seulement une rivalité politique entre les leaders mais aussi des négociations politiques entre différents groupes sociaux et d'intérêts. On pouvait alors constater et comprendre l'escalade des manifestations publiques vers une violence démesurée dans ces années 1990 à travers toute l'Afrique francophone.

Dans beaucoup d'Etats, il est fréquent d'observer les manifestants demander des réformes politiques, comme au Gabon ou au Cameroun. Dans le cas du Gabon, les grévistes de Port-Gentil manifestèrent ouvertement en faveur du Parti Gabonais du Progrès, un tout nouveau parti d'opposition créé. Pour le Cameroun, les

manifestants demandèrent avec persistance un gouvernement provisoire, une commission électorale et une convention nationale pour réfléchir sur un projet de constitution.

Ainsi, les différentes protestations populaires et les exigences politiques des années 1990 avaient démontré aux leaders que les peuples d'Afrique francophone n'étaient plus prêts à vivre sous les régimes de l'époque. En conséquence, les autorités de ces Etats doivent réagir en exécutant des réformes politiques dont le but sera de débarrasser les sociétés africaines des systèmes politiques monopartites (J. M. Mbaku, 1997, p.168).

2. Libéralisation politique et émergence d'élections pluralistes

La vague de protestation à travers toute l'Afrique, en l'occurrence l'Afrique francophone a obligé les gouvernants de l'époque à entreprendre diverses actions. Parmi elles nous pouvons noter des initiatives comme les conférences nationales ou le dialogue national dans plusieurs pays africains francophones. Ces assises nationales initiées par les élites ont pour but de répondre aux aspirations des peuples notamment la libéralisation politique (2.1.) et les élections pluralistes (2.2.).

2.1. La libéralisation politique

La libéralisation de la vie politique dans plusieurs Etats d'Afrique francophone avait eu comme corolaire de conduire des réformes politiques ambitieuses. Dans certains Etats, les autorités allégèrent les restrictions administratives sur les activités politiques des journalistes, des intellectuels ainsi que les leaders d'opposition. C'est dans cette logique que les restrictions sur la liberté de presse étaient levées, des presses privées à caractère politiques émergèrent et les médias proches du gouvernement commencèrent par incorporer des opinions diverses dans leurs programmes. Dans d'autres Etats l'approche était différente et les réformes avaient été limitées à celles du parti. Par contre, au Congo ou au Burkina Faso les réformes au sein des partis au pouvoir ont abouti à une plus grande ouverture politique.

En Côte d'Ivoire Houphouët-Boigny, l'un des chefs d'Etat africains les plus réticents à la grande conclusion de la Conférence de la Baule de 1990 sur la prime à la démocratie, qui a consacré la fin du parti unique et la reconnaissance du multipartisme à la surprise générale de ses opposants politiques. Ailleurs, ce sont les transitions qui ont suivi les conférences nationales. Au Cameroun par exemple, le président Paul Biya, en tirant les leçons de l'expérience béninoise, a mis en place une transition dirigée uniquement par le camp présidentiel.

Par contre, D. Dia (2020, p.146) relève que le Sénégal et le Bénin se trouvaient avec la méthode de la démocratisation graduelle sur un

terrain encore inexploré par aucun Etat africain en général et de l'espace francophone en particulier.

2.2. Emergence d'élections pluralistes

Dans les Etats comme le Gabon, le Togo, le Cameroun, le Burkina Faso ou encore le Congo, les populations dénonçaient la corruption des élites (E. Harsch, 1998, pp.625-641), le favoritisme ethnique et exigent la limitation des mandats présidentiels à travers les élections libres et ouvertes aux oppositions.

Ainsi, la vague de transitions démocratiques du début des années 1990 a marqué l'avènement du multipartisme et du principe des élections dans les Etats francophone d'Afrique (P. Quantin, 1997, p.6). L'avènement du processus de démocratisation des années 1990 s'effectue au rythme d'élections présidentielles, législatives et municipales dont le but était de

permettre aux peuples, au moyen d'un système méthodique, transparent et non violent, d'élire leurs représentants au gouvernement et de leur fournir la légitimité de gouverner pour une période déterminée, jusqu'à ce qu'ils soient soumis au verdict du peuple par le biais de nouvelles élections. (M.-R. Galloy ; M.-E. Gruenais, 1997, p.24).

Confrontées à une crise de l'autorité de l'Etat et de la révolte populaire permanente, les élites de ces Etats d'Afrique sont parvenues à comprendre qu'elles avaient perdu le contrôle et la gouvernance de leurs Etats et donc acceptèrent l'idée de la légitimité populaire (J. Wiseman, 2003, p.146). C'était par exemple le cas en Côte d'Ivoire où les autorités d'Abidjan décidèrent en mai 1990 d'introduire certaines mesures politiques dont l'organisation d'élections pluralistes ouvertes à l'opposition. Cette nouvelle situation politique résultante des pressions populaires oblige le Président Houphouët-Boigny à réfléchir sur la question de sa succession à la tête de l'Etat à la convention du PDCI en octobre (R. C. Crook, 2003, pp.18-36).

Depuis l'accession à l'indépendance des Etats d'Afrique francophone en 1960, à l'exception du Sénégal, aucun autre Etat n'avait organisé d'élections multipartites, fut-elle locale, municipale, législative, constitutionnelle ou encore présidentielle avant 1990.

Dans d'autres Etats à l'instar du Bénin, du Togo et du Congo, c'étaient le début de réformes importantes au cours desquelles les hauts dignitaires de ces Etats acceptaient des conventions constitutionnelles extraordinaires impliquant des groupes sociaux organisés. Ailleurs comme au Mali, au Cameroun et au Burkina Faso, des discussions constitutionnelles étaient engagées au sein du parti unique. A propos du cas du Burkina Faso, S. Hagberg (2007, p.136) affirme qu'après des

moments de tergiversations, le Président Compaoré initia le processus de démocratisation et l'organisation d'un référendum qui sera adopté en juin 1991. En général, voici ce que donnent les réformes constitutionnelles et politiques en Afrique francophone en 1991.

**Tableau N°2 : Etat des réformes et politiques
en Afrique Francophone (15 Juin 1991)**

Etats	Décision pour introduire le multipartisme	Nouvelle constitution	1 ^{ers} elect. compétitives	Nbre de partis polit. Reconnus
Bénin	18 Déc. 1989	2 Déc. 1990	Parl. 17 Fév. 1991 Pres. 24 Mars 1991	17
Burkina Faso	28 Déc. 1990	Programmée sur Juin 1991	Pres. 3 Nov. 1991 Parl. 8 Dec. 1991	16
Cameroun	6 Déc. 1990	n.a	Tenir avant fin 1991	14
Centrafrique	22 Avr. 1991	Non décidée	Non décidées	1
Tchad	Processus	Interrompu par	Une	Rébellion réussie
Congo	4 Juil. 1990	Non décidée	Non décidées	22
Gabon	19 Avr. 1990	22 Mai 1990	Parl. 16 Sept. 1990	9
Guinée	Mars 1990	23 Dec. 1990	Non décidées	2 programmés
Côte d'Ivoire	Mai 1990	n.a.	Pres. 28 Oct. 1990 Parl. 25 Nov. 1990	17
Mali	25 Mars 1991	Non décidée	Programmées sur Janvier 1992	5
Mauritanie	15 Avr. 1991	Programmée sur avant fin 1991	Programmées sur 1992	-
Niger	15 Nov. 1990	Non décidée	Non décidées	15
Sénégal	Multipartisme	En cours	Depuis	1976
Togo	10 Nov. 1990	Non décidée	Non décidées	9

Source : REYNTJENS, 1991 : 55

On pourra clairement voir que dans les Etats concernés, les réformes politiques et constitutionnelles avaient été réalisées. Dans la plupart des cas, ces réformes avaient débouché sur l'organisation d'élections législatives ou présidentielles (Mali), et dans d'autres cas sur l'organisation de référendum pour l'approbation de la Constitution (Togo). Ces différentes stratégies offraient aux Africains francophones une rare et historique opportunité de choisir les dirigeants de leurs convenances et de poser des pas constitutionnels innovateurs.

Lors de ces différentes rencontres en vue d'étudier les orientations des réformes, il était question de restreindre les pouvoirs de l'exécutif, comme la limitation des mandats présidentiels dans le cas du Gabon où la durée et le nombre de mandat étaient limités à deux mandats de cinq ans chacun. Dans d'autres cas, les réformes avaient enlisé le parti au pouvoir en l'équilibrant avec celui de l'Etat à travers la réduction constitutionnelle de cette suprématie comme au Bénin et au Congo. Dans le cas du Bénin, le rôle important du parti au sein de l'Etat était officiellement abandonné pendant qu'au Congo, les discussions avaient exigé la nomination d'un premier ministre du

gouvernement ainsi que des mesures de contrôle des voyages du président à l'étranger.

De toutes ces réformes, l'une des plus importantes reste toutefois les innovations concernant la compétition multipartite à partir de mai 1991, c'est-à-dire l'organisation des élections multipartites dans les Etats comme le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Gabon (P. T. Robinson, 1994, p.575). C'est alors que la plupart des Etats d'Afrique francophone s'engagèrent dans la légalisation des partis politiques. Dans d'autres cas, comme celui du Togo, des referendums avaient été organisés en vue de soumettre la révision de la Constitution. Cette option pour le multipartisme et la compétition électorale était apparue comme une nécessité et une obligation pour les leaders d'Afrique francophone de l'époque pour lesquels la crise d'autorité de l'Etat était considérée comme la dissolution de leur monopole sur l'activité politique de leur Etat, et cette option était de toute façon la seule stratégie pour leur survie au pouvoir. Ce n'était pas une reconversion au multipartisme, mais une concession suite aux diverses manifestations des populations et de leurs exigences.

De manière générale, en comparant l'évolution du système politique à travers les changements de régimes en Afrique francophone, on constate un grand changement à la fin des années 1990. Voyons ce qu'il en est dans le tableau suivant.

**Tableau N°3 : Comparaison des régimes et des successions
politiques en Afrique francophone 1988-1999**

Régimes politiques En 1988	Parti unique	Bénin, Cameroun, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Togo
	Militaire	Burkina Faso, Mauritanie, Niger
	Multipartisme	Sénégal
Successions politiques 1988-1995	Cameroun : élections contestées et cooptées ⁷ basées sur des partis politiques ethniques ; pas de succession ; régime présidentiel Tchad : leaders issus de l'insurrection gagnante ; potentialité de guerre civile pour le renouvellement ; élections contestées et cooptées Congo : élections contestées ; opposition cooptée ; une succession désignée ; régime militaro-présidentiel Gabon : élections contestées et manipulées ; multipartisme avec cooptions ; régime présidentiel personnel Bénin : élections contestées ; multipartisme ; régime présidentiel	

⁷ La cooptation est un système électoral qui consiste dans la désignation des nouveaux membres d'une assemblée par ceux qui en font déjà partie.

	Burkina Faso : élections contestées/fraudes signalées ; multipartisme ; régime militaro-présidentiel Côte d'Ivoire : élections semi-compétitives ; opposition cooptée ; multipartisme ; successeur désigné ; régime présidentiel Guinée : discussions électorales ; succession par coup d'état ; régime militaro-présidentiel Mali : élections contestées/fraudes signalées ; multipartisme ; succession par coup d'état ; régime militaro-présidentiel Mauritanie : élections contestées ; multipartisme ; succession désignée ; régime présidentiel Niger : discussions électorales ; succession par coup d'état ; partis politiques semis-légaux ; régime militaro-présidentiel Sénégal : élections partiellement contestées ; multipartisme ; opposition cooptée ; régime présidentiel Togo : élections contestées conduisant à une impasse entre le Président et le Premier Ministre élu ; régime présidentiel	
Régimes politiques 1999	Parti unique	-
	Militaire	-
	Multipartisme	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Tchad, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo

Source: Compilation de l'auteur

A la lumière de ce tableau, il est évident que des transformations politiques radicales étaient intervenues en Afrique francophone dans les années 1990. Exception faite du Sénégal en 1988, tous les autres Etats francophones étaient sous des régimes soit monopartite, soit militaire. En outre, on constate entre 1988 et 1995 une multitude d'élections contestées ; ce qui suggère que les exigences des populations d'Afrique francophones étaient entendues et que les pouvoirs en place avaient d'une manière ou d'une autre concédé à leurs demandes, mais surtout on pourra déduire que les partis au pouvoir dans ces Etats étaient prudents à passer à une alternance effective. Toutefois, nous pouvons soutenir avec M. Ottaway (1997, pp.1-7), que le processus démocratique était en cours. Mais une décennie plus tard, c'est-à-dire après 1999, ces régimes monopartites avaient disparu et laissés place à des régimes multipartites, même si leur sincérité reste à établir.

Conclusion

Au total, notre analyse nous a permis de ressortir l'idée que les années 1990 étaient particulièrement critiques pour les dirigeants

d'Afrique francophone, sur le plan de politique notamment. Une analyse approfondie des événements des années 1990 démontre que les fortes pressions sociales et politiques internes, et parfois externes avaient eu un effet déclencheur sur les changements intervenus en Afrique francophone durant cette décennie (R. C. Crook, 2003, p.125). Différentes actions avaient été menées dans l'ensemble de ces États et sont en général qualifiées de mouvements de démocratisation en Afrique francophone. Ayant pris conscience qu'il était plus que jamais important de procéder à des réformes pour satisfaire leurs peuples, d'importantes décisions avaient été prises, dont les réformes politiques et constitutionnelles sanctionnées par des élections pluralistes. Mais quelle lecture faire de ces acquis de nos jours ?

Références bibliographiques

- BAYALAMA Sylvain, 1991, «Pluralism and Political Change in Central Africa», *Africa Today*, Vol. 38, No. 3, The Changing Global Balance: Outlook for Africa.
- BRATTON Michael; WALLE Nicolas de van, 1992, «Popular Protest and Political Reform in Africa», *Comparative Politics*.
- BREENE, Arnold, 1967, «Francophone Africa », *African Affairs*.
- CHAZAN Naomi, 1992, «Africa's Democratic Challenge», *World Policy Journal*, Vol. 9, No. 2.
- CROOK Richard C., 2003, «Côte d'Ivoire: multi-party democracy and political change Surviving the crisis», in WISEMAN John A., (Ed.). *Democracy and Political Change in Sub-Saharan Africa*, New York: Taylor & Francis e-Library.
- DIA Daouda, 2010, « Les dynamiques de démocratisation en Afrique noire francophone », Thèse, Université Jean Moulin Lyon 3.
- Dictionnaire de l'Académie française – 5ème édition, 1798, éditions eBooksFrance.
- GALLOY, M.-R.; GRUENAI, M.-E., 1997, «Des dictateurs africains sortis des urnes», *Le Monde Diplomatique*.
- HAGBERG, S., 2007, «Traditional Chieftaincy, Party Politics, and Political Violence in Burkina Faso» in BUUR, L.; KYED, H.M. (Eds.) *State Recognition and Democratization in Sub-Saharan Africa: A New Dawn for Traditional Authorities?*, New York: Palgrave Macmillan.
- HARSCH, E., 1998, «Burkina Faso in the Winds of Liberalisation», *Review of African Political Economy*.
- KRAUS, J., 2007, «Trade Unions in Africa's Democratic Renewal and Transitions: An Introduction» in KRAUS, J. (ed.), *Trade Unions and the Coming of Democracy in Africa*, New York: Palgrave Macmillan.

- MANNING Patrick, 1998, *Francophone Sub-Saharan Africa 1880–1995*, New York: Cambridge University Press.
- MAWUNOU Zinsê, 2012, *Francophone African Countries at Crossroads: Can China be an Option? Case of the Former AOF and AEF since 1960*, Thèse de doctorat, Changchun, Jilin University.
- MBAKU John Mukum, 1997, *Institutions and Reform in Africa: The Public Choice Perspective*, Westport: Praeger Publishers, 1997.
- NWAJIAKU Kathryn, 1994, «The National Conferences in Benin and Togo Revisited», *The Journal of Modern African Studies*, Vol. 32, No. 3, Sep.
- ONWUMECHILI Chuka, 1998, «*African democratization and military coups*», London: Pager Publishers.
- OTTAWAY Marina, 1997, «From Political Opening to Democracy» in OTTAWAY, M. (ed.), *Democracy in Africa, The Hard Road Ahead*, Boulder: Lynne Rienner Publishers.
- QUANTIN Patrick, 1997, «Les Elections en Afrique : Entre Rejet et Institutionnalisation», *Centre d'Etude d'Afrique Noire*.
- REYNTJENS Filip, 1991, «The Winds of Change. Political and Constitutional Evolution in Francophone Africa, 1990-1991», *Journal of African Law*, Vol. 35, No. 1/2, Recent Constitutional Developments in Africa.
- ROBINSON Pearl T., 1994, «The National Conference Phenomenon in Francophone Africa», *Comparative Studies in Society and History*, Vol. 36, No. 3, Jul.
- TAKOUGANG Joseph; KRIEGER Milton, 1998, *African State and Society in the 1990s: Cameroon's Political Crossroads*, Boulder, Westview Press.
- THOMSON Alex, 2010, *An introduction to African politics 3rd éd*, New York: Taylor & Francis e-Library.
- WALLE Van de Nicolas, 1997, «Economic Reform and the Consolidation of Democracy in Africa» in OTTAWAY, Marina (ed.), *Democracy in Africa, The Hard Road Ahead*, Boulder: Lynne Rienner Publishers.
- WISEMAN John A. 2003, «Introduction: the movement towards democracy: Global, continental and state perspectives» in WISEMAN John A. (Ed.), *Democracy and Political Change in Sub-Saharan Africa*, New York: Taylor & Francis e-Library.

L'IMAGE ONTOLOGIQUE DE LA MOBILITÉ DANS LA PENSÉE D'ARISTOTE : LE DEVENIR DE L'ÊTRE

SANOGO Amed Karamoko*

Résumé

La question de l'être dans la philosophie aristotélicienne se focalise pour l'essentiel sur le devenir qui est présent en permanence dans le processus existentiel. L'être en tant qu'objet de l'ontologie s'inscrit dans une dynamique qui lui donne forme en lui permettant d'accéder à sa plénitude par le mouvement de « l'être en puissance » à « l'être en acte ». Une telle conception de l'être qui rend compte du passage d'un état à un autre ne peut avoir que des relents de mobilité. Mais en quoi l'analyse aristotélicienne du devenir de l'être est-elle une solution au problème de la mobilité entendue comme désordre au sens héraclitéen du mouvement ? L'intérêt de cette étude tient à l'idée que la théorie du devenir de l'être, chez Aristote, est une condition nécessaire à la compréhension de la mobilité ontologique. Elle concourt à une mise en relief de la valeur du devenir chez le Stagirite. *In fine*, l'analyse, sur la base de la méthode analytico-démonstrative, examine les conceptions d'Héraclite et de Parménide relatives à la notion du devenir de l'être avant Aristote. L'avantage de cette démarche est la compréhension de la position d'Aristote par rapport aux approches héraclito-parménédiennes. La démarche ci-après fait du devenir un matériau conceptuel dont le déploiement est indispensable à l'amélioration du vécu de l'homme.

Mots-clés : Acte ; Amélioration ; Devenir ; Dynamique ; Être ; Mobilité ; Plénitude

Abstract

The question of being in Aristotelian philosophy essentially focuses on the becoming, which is permanently present in the existential process. Being as an object of ontology is part of a dynamic that gives it shape by allowing it to reach its fullness through the movement from "being in power" to "being in act". Such a conception of being which accounts for the passage from one state to another can only have hints of mobility. However, how is the Aristotelian analysis of the future of being a solution to the problem of mobility understood as disorder in the heraclitean sense of movement? The interest of this study stems from the idea that the theory of the future of being, in Aristotle, is a necessary condition for understanding ontological mobility. It contributes to highlighting the value of becoming in Stagirite. Ultimately, the analysis, based on the analytical-demonstrative method, examines the conceptions of Heraclitus and Parmenides relating to the notion of the becoming of being

* Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire) ; Email : sanogokara3@gmail.com

before Aristotle. The advantage of this approach is the understanding of Aristotle's position in relation to heraclito-parmenidian approaches by making it become a conceptual material whose deployment is essential to improving the experience of man.

Keywords: Act; Amelioration; Becoming; Dynamics; Being; Mobility; Fullness

Introduction

L'une des préoccupations essentielles de la philosophie antique réside en la question de l'être. Cette question relève de l'ontologie qui est « une science qui étudie l'être en tant qu'être ainsi que les attributs qui lui appartiennent par sa nature propre. Elle ne se confond avec aucune des sciences dites particulières. En fait, aucune de celles-ci n'étudie de manière générale l'être en tant qu'être » Aristote (2014, 1003a 20). L'idée aristotélicienne porte sur l'être substantiel en tant que tel et sa simple expression révèle la stabilité, la permanence à l'instar de l'Idée de Platon (2011, 385 e) qui est la réalité profonde de chaque chose. Dans cet élan d'éternité, le devenir se heurte à l'être au sens absolu. Sous la forme la plus générale, le devenir peut être conçu comme « une succession de qualité par le passage des changements quantitatifs aux changements qualitatifs » (T. Thong 1992, p. 373). Cette approche du devenir de l'être dans un mobilisme où l'être est en perpétuel écoulement et devenir, trouve son explication dans le philosophe d'Héraclite. À travers l'expérience du changement, c'est l'être lui-même qui part à la perdition et qui se ruine au lieu de conserver son identité.

Dès lors, en quoi l'analyse aristotélicienne du devenir de l'être est-elle une solution au problème de la mobilité entendue comme désordre au sens héraclitéen du mouvement ? Autrement dit, comment envisager le changement de l'être en restant le même ? L'analyse de cette préoccupation centrale implique l'examen des questions subsidiaires suivantes : en quel sens l'être est-il à la fois mobile et statique ? En quoi consiste le devenir de l'être chez Aristote ? Quel est l'impact de ce devenir sur l'être ?

L'intérêt de cette étude est de montrer que le devenir de l'être, chez Aristote, a pour finalité la mise en évidence de la valeur de la mobilité. L'enjeu de cette mobilité est l'accomplissement de l'être. L'objectif de la présente analyse est de mettre en évidence la valeur du devenir de l'être aristotélicien.

L'approche méthodologique analytico-démonstrative choisie permettra dans un premier moment d'étudier le paradoxe de la pensée du devenir de l'être avant Aristote. Dans le deuxième moment, l'analyse portera sur la théorie aristotélicienne du devenir comme destinée idéale de l'être dont l'expression ne manque pas de suggérer

l'idée de mobilité dynamique de l'être. Au troisième moment, il sera question de montrer que cette mobilité est essentielle dans l'accomplissement du bien-être de l'homme.

1. L'être pré-aristotélicien entre mobilité et permanence

Héraclite et Parménide tiennent deux discours antinomiques sur l'ontologie. Chacun montre ce que le devenir est pour l'être. Lorsqu'il arrive de demander ce qu'est l'« être », il est déterminé sous l'angle de la « substance », laquelle est la première des catégories aristotélicienne. L'être en tant qu'être dont il est question renvoie, en fin de compte, à la substance. Si l'être se dit selon la subsistance, on dira, par exemple, que « Socrate est un homme ». La relation d'interpénétration du sujet (Socrate) et du prédicat (homme) est mise en évidence par la copule (Socrate, homme). Elle exprime le fait qu'à Socrate appartient quelque chose de commun à tous les hommes en tant qu'« hommes ». Il y a quelque chose qui le maintient avec chacun de tous les autres hommes. Autrement dit, Socrate est un homme parmi un certain nombre d'hommes. Il ressort que la copule prédique un universel qui la subsume.

De ce qui précède, il ne s'agit pas du fait que Socrate existe effectivement, ou qu'il ait existé. Même si Socrate est un homme qui a existé dans la réalité, son *existentia* est de ce point vue appréhendée dans le domaine du possible. C'est en ce sens qu'il faut comprendre l'*essentia*, c'est-à-dire l'être qui est dévoilé lorsqu'on pose la question suivante : « cette chose, qu'est-ce ? ». La signification fondamentale de l'être apparaît dans la réponse à la question. L'être en tant qu'être dont il est ci-dessus renvoie en fin de compte à la substance. Sous cet éclairage, il est à noter qu'Aristote ne séparait pas la question de l'*essentia* de celle de l'*existentia* et que, lorsqu'il interrogeait l'être, c'était pour intégrer la pluralité de sens de l'être, c'est-à-dire l'être selon les accidents et l'être selon la substance.

Par contre, c'est principalement sous la forme du temps qui s'écoule que toute existence humaine prend conscience du phénomène du temps. Dans la perspective où la préoccupation de l'*existentia* est étroitement liée au problème de la temporalité, Héraclite, philosophe préaristotélicien attire notre attention sur la mobilité de tout ce qui existe. La quintessence de sa pensée est rendue compte au sens du *panta rei* (tout coule, tout s'écoule), « On ne peut pas descendre deux fois dans le même fleuve » (Héraclite, 1964, p. 79). Ces propos soulignent le caractère perpétuel de l'écoulement de l'être et de son devenir dans une instabilité chronique.

Dans le système héraclitéen, rien dans le monde ne demeure un seul instant identique à soi-même. Autrement dit, tout change, tout passe, tout devient à chaque moment. Ce qui traduit, pour ainsi dire, la préséance de la mobilité de l'être. « Dire que l'être est en mouvement,

c'est dire que le mouvement précède les êtres qu'il crée. Le mouvement explique tout, est l'unité de tout » (A. Jeannière 1977, p. 18). L'on voit, à partir de ce qui précède, la justesse de l'idée d'une philosophie du mouvement. Dans ce mouvement de l'être, ce qui existe, pour Héraclite (1964, p. 81) « ce n'est pas l'être mais le devenir : Il n'y a de réel que le changement ». Pour lui, l'être n'est pas sans le devenir, son identité est assurée par le devenir sans lequel il serait fixé de façon définitive. Sous cet éclairage, le changement est un trait fondamental du devenir, terme auquel A. Lalande (1997, p. 224) attribue « le changement considéré en tant que changement, c'est-à-dire en tant que passage d'un état à un autre ». Cette affirmation soumet l'être, à la mobilité et au devenir.

Cette théorie mobiliste ruine le principe de l'identité de l'être, en ce sens que « le changement consiste en ceci que ce qui était n'est plus et que ce qui n'était pas est maintenant » (J. Daujat, 2005, p. 59). Autrement dit, tout devient, rien ne demeure. Dans le monde sensible, nous assistons à un perpétuel changement des choses au fil du temps. Ainsi, avant que nous ayons fini de dire, par exemple, « il est », la chose en question a cessé d'être. Par conséquent, la réalité fondamentale de l'être est le devenir, la prééminence du mouvement sur l'être.

L'interprétation de la théorie parménidienne de l'être tranche d'avec celle d'Héraclite en ce sens qu'elle n'est pas devenir mais stabilité, éternité. Parménide affirme le non-être comme une absolue, c'est-à-dire comme le pur néant. Dans cette perspective, le concept de l'être tient en ceci : « L'une des routes est que l'Être est et qu'il n'est pas possible qu'il ne soit pas ; c'est le chemin de la certitude, car elle accompagne la vérité. L'autre, c'est : l'Être n'est pas et nécessairement : le Non-Être est ; étroit sentier où, dit la déesse, rien n'éclairera tes pas » (Parménide, 1964, p.89). Ce chemin de la certitude est celui de l'être. Tout ce qui s'en écarte est errance pure, illusion trompeuse qui conduit au non-être.

L'être est investi d'une nécessité logique selon laquelle il ne peut pas ne pas être. Aux yeux de l'Éléate, l'être est de manière absolue parce que le non-être n'est pas. Du coup, l'ontologie parménidienne se déploie comme vérité de l'être. Sa thèse est l'affirmation de l'être et par conséquent l'impossibilité de le nier. La base sûre, fiable qui permet d'échapper à l'écoulement des choses se trouve dans le « il est », c'est-à-dire l'être qui est égal à l'Un. Ses caractéristiques sont les suivantes : « L'Être est. Et il y a une foule de signes que l'être est incréé, impérissable, car seul il est complet, immobile et éternel. On ne peut dire qu'il a été ou qu'il sera, puisqu'il est à la fois tout entier dans l'instant présent, un, contenu » (Parménide, 1964, p. 94). Ces caractères manifestent l'unité constitutive de l'être. Autrement dit, être c'est être Un. L'être est dans la présence de l'Un, qui est hors de la temporalité. Il demeure le même.

Dans cette perspective, il y a une sorte de similitude entre être et Un, mais également un rapport d'identité entre être et pensée de manière qu'il soit impossible de penser comment l'être pourrait ne pas être. R. Descartes (1992, p. 54) est en phase avec cette idée de l'identité entre penser et être, lorsqu'il affirme : « Je pense, donc je suis ». De ce point de vue, l'être demeure la seule réalité incontestable qui puisse être pensée, puisqu'il est inadmissible qu'il ne soit pas ou qu'il soit autrement qu'il est. Il est clair que la philosophie de Parménide est une négation du devenir de l'être.

Le devenir de l'être ne permet pas la possibilité d'une connaissance certaine, « si toute chose se transforme et qu'aucune ne demeure » Platon (2011, 440b). Cette vision du devenir heurte l'aspiration épistémologique de Platon, puisqu'il est inadmissible de fonder une véritable connaissance sur ce qui est insaisissable et donc immobile. Il s'ensuit alors qu'aucune science du monde sensible voué au devenir n'est possible. Cela témoigne de l'impossibilité du mouvement et partant du devenir de l'être. Elle exprime la suppression de l'être qui traduit sa mort. Les propos de Platon (2011, 283d) mettent en exergue cette idée : « Vous voulez donc qu'il devienne ce qu'il n'est pas et qu'il ne soit plus ce qu'il est à présent, c'est que vous désirez sa mort ». Toutefois, le devenir n'est-il pas le destin de l'être ?

2. Le devenir de l'être aristotélicien au-delà des conceptions héraclitéenne et parméniennienne

Dans l'analyse précédente, le devenir de l'être a été théorisé avec Héraclite comme un flux universel et un mouvement continu. C'est contre cette vision que s'exprime sans ambages la pensée d'Aristote (2008, 244b, 1), puisqu'il circonscrit le mouvement entre deux états : un état initial et un état final. Pour lui, « tout (mouvement) va de quelque chose vers quelque chose ». C'est dire que l'être est en devenir dans un mouvement harmonieux et organisé qui constitue sa destinée. L'idée du flux universel du mouvement de l'être n'est pas admise de tous. L'exactitude de cette idée fait dire à E. Bréhier (1997, p. 184) qu'« Il n'y a point de flux universel : il n'y a qu'une collection de mouvements, dont chacun est limité d'une manière précise par un état initial et un état final ». Le flux universel peut être appréhendé comme un mouvement illimité qui affecte la totalité du cosmos.

Par ailleurs, ce mouvement qui est le propre des êtres naturels est discontinu et ne peut être illimité. Car : « Il est assurément nécessaire, ou bien que tout soit toujours en repos, ou bien que tout soit toujours en mouvement, ou bien que certaines choses soient en mouvement, les autres en repos » (Aristote, 2008, 244b, 3). La nature témoigne à la fois un principe de mouvement et un principe de repos. Les choses bougent vers leur lieu de repos, repos qui ne signifie nullement absence totale de mouvement, mais « arrêt provisoire du mouvement précédent,

attente du mouvement suivant » (P. Aubenque, 1962, p. 426). Cela dit, l'être s'inscrit dans un mouvement d'arrêt momentané. Ce mouvement qui a un caractère interrompu est discontinu. Par conséquent, on ne saurait nier à l'être la possibilité de devenir.

La possibilité du devenir de l'être signifie la capacité à changer et à être compris sous l'angle de la multiplicité. En clair, l'être n'est pas à réduire uniquement à l'une de ses catégories qu'est la subsistance ou l'essence, ce qui demeure stable et identique à soi. Cependant, l'être offre à ses attributs la possibilité de changer et de devenir autre. Du coup, à travers ce changement, s'affirme la pluralité des expressions de l'être. Ainsi, selon Aristote (2008, 1077a 7), « l'être se dit de l'être par accident ou de l'être par essence ». Autrement dit, l'être est Un mais aussi multiple. Il est multiple par ses accidents et Un en son essence. Si l'être se dit selon la substance, on dira par exemple que Socrate est un homme. Homme, ici, est la caractéristique essentielle de Socrate. Quand l'être se dit selon l'accident, on dira par exemple que Socrate est laid ou qu'il est à l'Agora. L'accident se dit de ce qui appartient à un être (Socrate), mais qui s'inscrit dans la contingence. Ainsi, selon Aristote (2008, 1025a 14), « Accident se dit de ce qui appartient à un être et peut en être affirmé avec vérité, mais n'est pourtant ni nécessaire ni constant ». Comme on le voit, l'être est appréhendé dans sa pluralité, puisqu'il se dit comme substance et accident.

L'analyse du devenir de l'être, au-delà de ses accidents et de sa substance intègre les notions telles que la puissance et l'acte. Pour ce qui concerne la puissance, Aristote (2008, 1019a 19-20) précise : « On appelle puissance le principe du changement ou du mouvement dans un autre être en tant qu'autre ou par le fait d'un autre être dans un autre. C'est aussi la faculté d'être changé ou mû par un autre être, ou par soi-même en tant qu'autre ». La puissance, c'est ce qui n'est pas encore réalisé et qui n'est que virtualité. Appréhendée comme faculté d'être changé ou mis en mouvement, la puissance s'exprime par opposition à l'acte.

L'acte, selon Aristote (2008, 1048a 31) « est le fait pour une chose d'exister en réalité et non de la façon dont nous disions qu'elle existe en puissance ». L'acte est la perfection, il n'est limité que par la puissance, qui est une capacité de perfection. Il est synonyme d'entéléchie, c'est-à-dire le processus qui mène de la puissance à l'actualisation et qui constitue « le plus haut degré d'achèvement » (L. Robin, 2016, p. 86). Ce qui est esquissé ici, en abordant la question de l'être dans sa diversité : être en puissance et être en acte, permet de comprendre, chez Aristote, sa capacité à devenir autre. Ces propos offrent des éléments de confirmation de l'idée selon laquelle Aristote est un penseur de la mobilité.

Parler de mobilité, c'est inscrire l'être dans une trajectoire du mouvement inachevée du passage de la puissance à l'acte, puisque son

achèvement équivaldrait à son non-être entendu comme suppression. En effet, commentant Aristote, P. Aubenque, (1962, p. 455) fait remarquer que le mouvement « ne renvoie qu'à lui-même, achèvement toujours inachevé, commencement toujours commençant, qui s'épuise, mais en même temps se réalise dans la recherche d'une impossible immobilité ». Le mouvement de l'être est ainsi appréhendé comme un acte imparfait. Sur ce point, Aristote (1997, 201b 32) est plus précis lorsqu'il affirme : « Le mouvement semble être un certain acte, mais inachevé, à cause du fait que le possible dont il est acte est inachevé ». En analysant cette affirmation, l'on réalise que l'acte même du mouvement n'est jamais achevé définitivement. Le mouvement qui se veut passage de la puissance à l'acte est de l'ordre de l'infini par son imperfection. L'enjeu est bien connu, il s'agit d'un renouvellement perpétuel du mouvement de l'être à partir de son devenir. Autrement dit, le devenir opère le passage de la puissance à l'acte. Une fois le stade de l'acte atteint, l'être en acte devient une nouvelle puissance à l'égard d'un autre acte et ainsi de suite.

Toutefois, un tel mouvement à en croire F. Châtelet (1999, p.169) est « incapable de se soutenir de lui-même en cette éternité imparfaite ». Cela suppose que tout ce qui est mû, l'est par quelque chose. Dans cette optique : « Tout ce qui devient, devient, par quelque chose, et à partir de quelque chose, quelque chose » (Aristote, 2008 103a 13). Admettons que tout mouvement a une cause première appelée premier moteur. Dans l'impossibilité de remonter à l'infini la série des moteurs, Aristote (2008, 1072b 24) soutient l'existence d'un Moteur Premier en ces termes : « il y a par suite aussi quelque chose qui le meut ; et puisque ce qui est à la fois mobile et moteur n'est qu'un terme intermédiaire, on doit donc supposer un extrême qui soit moteur sans être mobile, être éternel, substance et acte pur ». Comme l'expression l'indique, le moteur non mû fait mouvoir les autres choses sans être lui-même mû par une action initiale. Il existe donc un principe immobile comme source de toute l'évolution cosmique.

Ce principe, c'est Dieu qui est à l'origine première de tout mouvement. Il est, selon Aristote (2008, 1072b 10) « un être nécessaire, et en tant que nécessaire, son être est le Bien ». Mieux encore, il est le Souverain Bien. Par ailleurs, il est non pas comme possédant la vie mais comme étant la vie elle-même. Pour (Aristote, 2008, 1072b 15): « Ce principe est une vie, comparable à la plus parfaite qu'il nous soit donnée à nous de vivre par un bref moment ». La cause ultime ou finale par excellence, sans laquelle le devenir est impossible, ne peut pas être la cause matérielle ni la cause formelle ni la cause efficiente. Il s'agit du Premier Moteur appelé Dieu qui meut tout être. Le devenir est de ce point de vue le critérium essentiel de chaque être. En clair, le devenir est le propre de l'être. Mais en quoi le devenir est-il un mouvement de l'être vers le Bien ?

3. Le devenir comme mouvement de l'être vers le Bien

Si le devenir est immanent à l'être, le mouvement effectué par l'être est un acte nécessaire qui provient du Premier Moteur. Ainsi, on pourrait s'interroger, à ce niveau de notre analyse, sur le sens donné à notre existence. C'est ce que nous allons aborder dans une approche aristotélicienne à partir de l'analyse des concepts de puissance et d'acte.

La puissance, chez Aristote, est à comprendre comme ce que possède une chose pour passer d'un état à un autre état. L'enfant, par exemple, est un adulte en puissance et celle-ci est un manque. Car un être qui ne manquerait de rien ne serait pas en puissance. Il manque donc à l'enfant l'adulte dont il est appelé à devenir. Contrairement à la puissance qui n'est jamais pleinement accompli mais constamment en cours de réalisation, l'acte est ce qui possède réellement un être totalement réalisé. La puissance, dans cette perspective, désire l'acte. Autrement dit, elle prend la direction de l'acte, ce qui revient à dire que l'acte est antérieur à la puissance. Il est par conséquent admis que la puissance est ordonnée à l'acte en tant qu'il est la finalité dans la perfection de l'être en devenir.

L'étude menée sur l'être en devenir chez Aristote par M. Mbende (2008) indique à cet effet que nous pouvons concéder qu'il existe un ordre inhérent à ce qui est, de sorte que ce qui est, est en vue de quelque chose : le souverain Bien. C'est la fin, en effet, vers laquelle le devenir achemine l'être. Il s'élève pour accéder à l'éternité, à la forme pure et à l'acte pur où il n'y aurait plus de manque. Ces interprétations permettent d'appréhender le devenir comme mouvement de l'être vers le Bien suprême, qui est selon Aristote (2004, 1106b 36) « Celui en vue duquel on fait tout le reste ». Il s'agit de la fin ultime, celle que nous cherchons pour elle-même et pas pour les autres choses : le Bien, c'est la visée de toute activité exercée, de toute action posée ou menée en vue d'une fin donnée. Bref, le devenir n'a de sens véritable que par la fin qui motive l'existence de l'être.

Comme on le voit, dans cette direction existentielle, le *logos* (discours) aristotélicien sur le devenir est porteur d'une exigence de l'homme comme être pour le bien. Partant, la voie de l'existentialisme ouverte par Aristote, apparaît à Sartre et Nietzsche comme une voie à reprendre. Cet existentialisme, dans sa version sartrienne, responsabilise l'homme dans son agir. En effet, l'homme n'est rien d'autre que son pro-jet qui constitue l'ensemble de ses actes. Il est lui-même la mesure de sa propre vie. Cela signifie que chaque être existe d'abord, se rencontre, surgit dans le monde, et qu'il se définit ensuite. Autrement dit, l'homme a l'entière responsabilité sur le cours de son existence.

Condamné à être libre, il est maître de son destin et du sens de sa vie. Dans la perspective sartrienne, il n'est d'abord rien, il ne sera qu'ensuite tel qu'il se sera fait. Autrement dit, l'homme se réalise après

cet élan vers l'existence. C'est donc à cette tâche, aussi indispensable, qu'est destinée la pensée de J.-P. Sartre (2018, p. 22) : « L'homme n'est rien d'autre que ce qu'il se fait ». Ainsi, il n'y a pas de nature humaine, car il n'y a pas de Dieu pour la concevoir.

Nietzsche avait déjà théorisé cette conviction en proclamant la mort de Dieu et l'avènement du surhomme. Il a montré que le sens de l'existence humaine ne saurait être l'expression d'une vie à partir de Dieu. Nietzsche dénonce cette approche restrictive de l'homme dont l'affirmation de la vie est incompatible avec Dieu. En d'autres termes, la mort de Dieu est la condition de libération de l'homme. « Dieu est mort ! Hommes supérieurs, ce Dieu était votre pire danger. C'est depuis qu'il gît au sépulcre que vous êtes ressuscités. C'est maintenant enfin que va luire le grand Midi, que l'Homme supérieur va être le maître » (Nietzsche, 1996, p. 345).

La citation ci-dessus met en évidence le renversement des valeurs afin de penser l'homme à partir de lui-même, et non plus à partir de Dieu. Comme on le voit, notre existence a un sens. Ce sens est progressivement assumé par l'homme dans la quête de l'être parfait pour s'affirmer comme un être supérieur. L'homme qui aspire à être, est selon Heidegger (1958, p. 122) « celui qui s'élève au-dessus de l'homme d'hier et d'aujourd'hui (...) pour amener cet homme (...) jusqu'à son être ». Cela signifie que l'être dans son existence authentique se déploie en vue du meilleur. Comme on s'en aperçoit, C. Belloq (2019, p. 73) approuve l'idée du déploiement chez Heidegger par l'évocation de l'« être soi », ce qui ne peut être qu'à partir de lui-même, dans la solitude ou l'isolement.

Cette approche existentielle du devenir de l'être en vue de l'excellence, appelle un discours éthique. L'éthique est la réflexion sur les attitudes à tenir en vue de faire le bien et éviter le mal. Pour Aristote, l'éthique s'adresse plutôt à l'individu considéré comme un citoyen libre. Celui-ci contribue à la gestion de la cité dont chaque action vise une fin donnée. Cependant, toutes ses actions convergent vers la politique qui a pour but principal d'élaborer la constitution de la cité.

Le passage suivant expose en des termes plus explicites ce que nous venons d'exprimer : « La Politique se sert des autres sciences pratiques, et qu'en outre elle légifère sur ce qu'il faut faire et sur ce dont il faut s'abstenir, la fin de cette science englobera les fins des autres sciences ; d'où il résulte que la fin de la Politique sera le bien proprement humain » (Aristote, 2004, 1107a 25).

Ce bien proprement humain est la vie heureuse, c'est-à-dire la vie vertueuse et juste, la vie des êtres libres et raisonnables. Ainsi, la vie vertueuse s'avère être indispensable à la réflexion sur le devenir au moment où l'avenir ou le devenir de l'humanité est menacé par une

pandémie appelé Coronavirus ou la Covid-19¹. Il convient de mentionner que la conception du « bonheur est relative, elle diffère d'un être à un autre, et pour un même individu son sens pourrait varier » (F. K. Ozoukou, 2018, p. 77).

À bien comprendre Aristote, tout homme dans la cité aspire à un lendemain meilleur. Lorsqu'il fait de l'homme un animal politique et, par conséquent social, c'est en vue de parvenir au bien commun. De ce fait, l'homme prend ses distances avec ce que nous étions hier, c'est-à-dire isolés et séparés avec les autres pour s'approprier les valeurs de la communauté. Autrement dit, la communauté ne sera meilleure que si dès aujourd'hui, elle prend au sérieux la question de son devenir. Nul ne peut se soustraire à cette nécessité qu'impose le principe même du devenir.

De fait, le devenir qui suppose la nécessité du changement de l'être au fil du temps est basé sur le choix de sortir de la « barbarie » pour rejoindre le monde « civilisé ». Il est toujours envisagé chez Aristote comme ce qui permet de renforcer le lien social. Car s'il n'y avait pas d'ouverture de l'être sur d'autres horizons toujours plus nouveaux, il ne saurait y avoir de mouvement. En se référant à Aristote, le passage de la puissance à l'acte présuppose constamment ce mouvement d'ouverture en vue d'un changement réfléchi. Dans le prolongement de cette idée, l'enjeu n'est pas, comme le fait remarquer M. Mbende (2008), d'avoir « une attitude rétrograde au nom de l'inflexibilité et de l'éternité des valeurs traditionnelles, des pratiques coutumières, des visions culturelles de l'homme, de la société et du monde », mais d'inviter chaque être humain à la capacité prudente d'être ouvert aux autres. Cet espoir, écrit J. Grondin (2019, p.137), va « préparer une nouvelle intelligence de l'être » de sorte à ne pas conduire notre humanité au désert du nihilisme.

Conclusion

Aristote a eu le mérite d'avoir consacré à la réflexion sur l'ontologie un grand intérêt. Notre analyse a consisté à nous interroger sur le devenir de l'être. L'aboutissement de notre réflexion sur le devenir de l'être comme image de la mobilité chez le Stagirite se caractérise par trois idées- forces. La première de ces idées est la conception de l'être avant Aristote, dominée par deux antagonismes : l'un exprimant l'intuition que tout est constamment soumis à un changement perpétuel mais aussi le *pathos* (émotions ou passions) de notre être plongé dans ce changement perpétuel. Héraclite est la figure

¹ Les coronavirus comprennent un grand nombre de virus qui provoquent différentes maladies plus ou moins grave comme des infections respiratoires, le rhume. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le nombre de décès dans le monde au cours des cinq premiers mois de 2020, par cette pandémie Coronavirus-Covid-19 est de 427985.

de proue de cette thèse. L'autre tenant soutient mordicus, avec Parménide, la permanence de l'être et par voie de conséquence, l'impossibilité du devenir de l'être, puisqu'il serait suppression de l'être.

La seconde idée, relative à l'essence du devenir, est réductible aux caractères de l'être chez Aristote, si bien que l'être en devenir est un être de substance et d'accident, de puissance et d'acte. C'est parce que l'être devient qu'il n'est pas toujours ce qu'il est. En cela, Aristote opère une conservation et un dépassement de la vision mobiliste héraclitéenne du devenir. Il fait transcender le changement perpétuel de toute chose.

La troisième idée portant sur l'analyse de ce devenir est appréhendée comme un mouvement vers l'acte, c'est-à-dire le souverain Bien (*eudaimonia*) et partant de ce principe suprême, les hommes sont invités à faire le bien et à proscrire le mal. L'implication existentielle qui en résulte fait de l'homme un être pour le Bien, c'est-à-dire le bonheur. Cette désignation requiert, selon Aristote (2004, 1095a 2), le consentement de « la majorité » des hommes sans exception.

Références bibliographiques

- ARISTOTE, 1997, *La physique*, traduction A. Stevens, Paris, J. Vrin
ARISTOTE, 2004, *Éthique à Nicomaque*, traduction R. Bodéüs, Paris, Flammarion.
ARISTOTE, 2008, *La Métaphysique*, traduction M.- P. Duminil et A. Jaulin, Paris, Gallimard.
AUBENQUE Pierre, 1962, *Le problème de l'être chez Aristote*, Paris, PUF.
BELLOQ Céline, 2019, *Être soi avec Heidegger*, Paris, Eyrolles.
BRÉHIER Émile, 1997, *Histoire de la philosophie*, Paris, Presse Universitaire de France.
CHÂTELET François, 1999, *La philosophie païenne du VI^e siècle au III^e siècle ap. J.C.*, Paris, Hachette.
DAUJAT Jean, 2005, *Y'a-t-il une vérité ?*, Paris, Éditions Pierre Téqui.
DESCARTES René, 1992, *Discours de la méthode*, Paris, Flammarion.
GRONDIN Jean, 2019, *Comprendre Heidegger : l'espoir d'une autre conception de l'être*, Paris, Hermann.
HEIDEGGER Martin, 1958, « Qui est le Zarathoustra de Nietzsche ? », *Essais et conférences* traduction A. Préau, Paris, Gallimard.
HÉRACLITE, 1964, « Fragments d'Héraclite », *Les penseurs grecs avant Socrate*, trad. de Paul Valéry, Paris, GF-Flammarion.
JEANNIÈRE Abel, 1977, *Héraclite*, Paris, Aubier.
LALANDE André, 1997, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, Quadrige / PUF.

- MBENDE Martin, 2008, « L'être en devenir, considérations aristotéliennes sur le devenir », *Mémoire Online, Art, Philosophie et Sociologie*
<https://www.memoireonline.com/sommaires/art-litterature.html>, consulté le 1^{er} mars 2020 à 21h 27mn.
- NIETZSCHE, 1996, *Ainsi parlait Zarathoustra*, traduction, Gèneviève Bianquin, Paris, Flammarion.
- OZOUKOU François Kouakou, 2018, « Le plaisir, un principe d'éducation selon Aristote, *Agathos*, n° 002, p. 72- 89.
- PARMÉNIDE, 1964, « Fragments de Parménide », *Les penseurs grecs avant Socrate*, traduction de Paul Valéry, Paris, GF-Flammarion.
- PLATON, 2011, « Euthydème », *Œuvres complètes*, traduction de Monique Canto-Sperber, Paris, Flammarion.
- PLATON, 2011, « Cratyle », *Œuvres complètes*, traduction de Monique Canto-Sperber, Paris, Flammarion.
- PLATON, 2011, « Parménide », *Œuvres complètes*, traduction de Monique Canto-Sperber, Paris, Flammarion.
- ROBIN Léon, 2016, *Aristote*, Paris, Presse Universitaire de France.
- SARTRE Jean-Paul, 2018, *L'existentialisme est un humanisme*, Paris, Negel.
- THONG Tran, 1992, *Stade et concept de développement de l'enfant dans la psychologie contemporaine*, Paris, J. Vrin.

LA SOUVERAINETÉ DE L'ÉTAT FACE AUX DÉFIS DE LA MONDIALISATION

PALÉ-KOUTOUAN Chantal*

Résumé

La mondialisation entraîne une augmentation extraordinaire de la puissance, en faisant un privilège social dans le système des relations internationales. L'État moderne, transfuge de l'ordre théologico-politique qui symbolisait, autrefois, la maturité des communautés humaines dépérit dans ce nouvel ordre mondial, économique-social. Le délitement de la souveraineté nationale, les déséquilibres globaux, la pensée hégémonique, etc., entretiennent la crise mondiale, dévoilant ainsi les limites d'une approche parcellaire de la mondialisation. La société politique actuelle reste perplexe devant la multiplicité des problèmes à résoudre, à la fois traditionnels interhumains et nouveaux. Sans doute, l'avènement d'une politique planétaire supranationale et un usage altruiste de la souveraineté s'avèrent-ils nécessaires pour recadrer les ambitions de la mondialisation actuelle dans les limites de l'humain.

Mots-clés : État, Hégémonie économique, Mondialisation, Production transnationale, Souveraineté, supranationalisme.

Abstract

Globalization leads to an extraordinary increase in power, making it a social privilege in the system of international relations. The modern state, a defector from the theological-political order that once symbolized the maturity of human communities, withers in this new economic-social world order. The misdemeanor of national sovereignty, global imbalances, hegemonic thinking, etc., perpetuates the global crisis, thus revealing the limits of a piecemeal approach to globalization. Today's political society remains perplexed by the multiplicity of problems to be solved, both traditional and new. Undoubtedly, the advent of a supranational global policy and an altruistic use of sovereignty are necessary to reframe the ambitions of today's globalization within the limits of human beings.

Keywords: State, Economic Hegemony, Globalization, Transnational Production, Sovereignty, Supranationalisme.

Introduction

La souveraineté définie dans la mondialisation se sépare de la politique pour se connecter à l'économie. L'hégémonie du capitalisme

* Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire) ; Email : pale_chantal@yahoo.fr

mondial crée une nouvelle société caractérisée par la puissance économique qui détermine désormais le positionnement des États dans le concert des Nations. C'est à partir du pouvoir économique ou monétaire que s'effectue le classement social des États sur la surface du globe. Si l'on peut se satisfaire d'un bilan majoritairement positif de la mondialisation dans certains domaines du développement, notamment les secteurs de l'économie, de la science et de la technologie, etc., l'on s'inquiète au contraire de l'avenir de la politique, surtout le droit politique. Du fait de la mondialisation, en effet, les dérives politiques sont notoires avec des conséquences irréversibles. En ce moment, le phénomène de la légitimation et la sécurisation de certains régimes totalitaires persiste au détriment du droit politique. Les institutions de l'État sont rendues inefficaces devant le "clientélisme" de la société capitaliste. Or, les grands défis de l'existence humaine, les rapports entre l'homme et la nature, les activités scientifiques et techniques ont toujours relevé du domaine de l'État. Les questions relatives aux fonctions interhumaines dans le cadre du problème social et politique au sens étroit ont été abordées sous la bannière étatique. Aujourd'hui, tous les faits à travers lesquels se trace l'image d'une mondialisation, du moins l'évolution actuelle du monde, sont intrinsèquement liés à l'existence quotidienne de l'humanité. On loue la société civile ; on fait le culte de la personne individuelle et des requêtes pour les droits de l'homme. L'érosion de l'État est réelle et la disparition de la gestion politique et sociale, qui a été jusqu'ici définie précisément par les frontières est effective. Les fondements de l'État sont ébranlés. Il n'y a plus d'États *souverains*. Il existe, selon V. Forrester (2001, p. 19), « un espace qui ne nous semble plus dépendre d'aucun régime, une souveraineté dite économique dont tout concourt à nous persuader qu'elle règne seule ».

Dans cette perspective, les États deviennent de simples "régions". Ils constituent une dense activité interhumaine, développée autour d'un ou de plusieurs centres, qui à leur tour, subissent ou reçoivent des directives des autres centres d'une portée plus vaste. Notre préoccupation consistera donc à identifier ce qui rend la souveraineté des États irresponsable, justifiant ainsi la crise de la mondialisation et l'urgence d'une réforme. D'où, la question : Quels sont les fondements de la crise de la mondialisation actuelle ? Pourquoi la responsabilité de la souveraineté échappe-t-elle à l'État-Nation dans la mondialisation ? Ainsi, n'est-il pas essentiel de bien connaître les possibilités d'action de la souveraineté des États face aux défis actuels de la mondialisation ? Mieux, quels sont les enjeux de la réalisation de la mondialisation, ses potentialités inhérentes ?

L'aspect chaotique dominant propre à notre moment ne doit pas nous interdire de réfléchir aux diverses évolutions possibles qui conduiraient à un "nouvel ordre mondial". Aussi, la problématique de

la souveraineté des États soulevée par la mondialisation, mérite-t-elle d'être examinée à nouveaux frais. Comment relever le défi de la souveraineté politique dans la mondialisation ou encore comment réussir une mondialisation authentique et globale ?

Au demeurant, cet ébranlement de la souveraineté des États inauguré par la mondialisation est l'amorce irréversible d'une évolution allant dans le sens de la mise en place d'une interdépendance des États. Aller dans ce sens signifie, renouveler la perspective d'une mondialisation, en préparer les conditions en recomposant les forces idéologiques et politiques capables de l'admettre.

Nous voulons montrer que l'approche actuelle de la mondialisation qui relègue l'État à un plan secondaire est en crise parce qu'elle est parcellaire et approximative. La véritable mondialisation dérivera d'une mise à contribution de tous les paramètres indispensables à la réalisation d'une approche globale. Les méthodes, analytique et historique aideront à expliciter les deux grandes articulations dont : L'irresponsabilité de la souveraineté des États dans la mondialisation (1) et La nécessité d'une politique mondiale responsable (2).

1. L'irresponsabilité de la souveraineté des États dans la mondialisation

1. 1. Mondialisation et perte de la souveraineté des États

Les transformations en cours dans la mondialisation entraînent une nouvelle forme de gouvernance essentiellement contrôlée par la puissance économique qui limite, ce faisant, la responsabilité de l'autorité politique ou la souveraineté nationale. L'époque où la sphère politique se présentait comme un théâtre gigantesque où se jouaient les événements de la tragédie humaine est révolue ; car la politique est désormais fédérée à l'économie avec une redéfinition de l'État. Plus question de penser l'État comme l'autorité souveraine, qui par le droit positif garantit l'harmonie entre les hommes d'une même communauté présente sur le même territoire. L'État actuel, dit post-moderne et post-national acquiert de nouvelles prérogatives contradictoires aux caractéristiques de l'État moderne souverain tel que revendiqué par J. Bodin, T. Hobbes, J. Locke, J.J. Rousseau, etc. Bref. L'État n'est plus tel que les modernes l'ont perçu dans « une logique pure de puissance politique » A. Cambier (2012, p. 1), consolidé à partir du moment où l'homme réalise qu'il peut s'éclairer de sa propre raison pour agir. En effet, depuis la nouvelle législation collective élaborée par la communauté internationale, laquelle met fin à la politisation des conflits, l'État ne constitue plus le principal conciliateur entre les hommes et la nature ; il n'est plus le moyen principal de leur structuration ou de leur pérennisation. Tandis que la société capitaliste gouverne en solitaire, l'État devient un simple instrument qui en facilite

les mécanismes. Comme tel, il perd la responsabilité de sa souveraineté. Dès lors, les “petits États” qui survivent des ressources d’autrui répondent favorablement à la mondialisation pour profiter des ressources économiques du monde global et bénéficier surtout de la sécurisation et la légitimation de leur régime politique, souvent autoritaire. Conséquemment, ces “petits États” perdent tout pouvoir d’assurer leur propre souveraineté politique.

L’hégémonie économique ne se limite pas au simple contrôle des ressources ; l’autorité politique, la défense de l’intégrité territoriale et de l’intérêt de la nation ou des citoyens, à l’intérieur comme à l’extérieur des frontières nationales lui sont soumis. Cette réalité qui bouleverse la gestion classique de l’État est mondiale comme en témoigne Acharya (2001, p.383) problématisant la souveraineté de l’État dans la mondialisation en Asie.

Les États en Asie ont généralement considéré favorablement la mondialisation malgré le risque qu’elle a toujours fait peser sur leur souveraineté. La mondialisation n’a pas seulement été employée pour augmenter la puissance et la position des États dans le système international, comme on pourrait l’attendre de relations internationales conventionnelles, mais aussi d’une manière plus fondamentale, pour assurer la sécurité et la légitimité du régime. Cette dernière dimension a toujours été déterminante dans la formation des attitudes et des réponses à la mondialisation. Le risque de perte de souveraineté a été ignoré ou même jugé acceptable là où des formes spécifiques de la mondialisation (comme la production transnationale) pouvaient être aménagées pour servir les objectifs de survie et de légitimité des régimes autoritaires

Les États moins nantis sont séduits par les enjeux de la mondialisation. Ils y adhèrent pour les profits qu’ils peuvent en tirer, quoique peu ou prou conscients de ce qu’elle peut leur ôter dans cette rigueur économique du système. Afin de profiter des richesses injustement réparties dans ce monde global, les États pauvres sont commis à sacrifier leur souveraineté rendue d’ailleurs insignifiante devant la contrainte de fédération qui est irréversible dans la mondialisation. Significativement, cette assertion de K. Ohmae, cité par A. Acharya (2001, p. 385) :

Tant que les États –nation continuent à se prévaloir comme des moteurs essentiels des affaires économiques, et qu’ils résistent – au nom de l’intérêt national – à n’importe quelle érosion du pouvoir central considéré comme une menace à la souveraineté – ni eux ni la population ne pourront pleinement profiter des

ressources de l'économie globale. Ce n'est pas la route à la prospérité et à une meilleure qualité de vie.

La production transnationale est le véritable instrument au service de la mondialisation pour limiter la souveraineté nationale des États. Ses mécanismes sont non seulement influents pour mener les États pauvres à s'inscrire dans cette logique « du donner et du recevoir », c'est-à-dire les relations d'échanges, commerciaux, financiers ou politiques, mais ils sont aussi puissants pour contraindre ceux d'entre eux qui continuent d'espérer à la gestion personnelle de leurs ressources étatiques. La souveraineté de l'État s'écroule ainsi, sous « la souveraineté économique » du capitalisme qui impose « la dictature du profit ». V. Forrester (2001). Et, l'État n'est plus qu'un instrument facultatif. Or, comme le perçoit K. Marx (2006, p. 11), « l'État est le médiateur entre l'homme et la liberté de l'homme ». Pour comprendre toutes ces thèses sur l'État, il importe de décrypter la nature des rapports de l'État à la souveraineté ; il suffit de montrer les mécanismes dont il use pour imposer la légitimité de sa domination sur le reste de la société et conserver son hégémonie intégrale vis-à-vis de l'étranger.

Au sortir du Moyen-Âge, L'État (européen), d'abord, puis tous les autres, ensuite, ont inventé ou instrumentalisé le concept mythique de la souveraineté. Subissant les mutations des groupes sociaux, qui d'une époque à une autre vont inventer l'État, la souveraineté sera tour à tour celle de l'empereur, du pape, du roi ou du prince avant d'être en 1648 avec les Traités de Westphalie¹ celle de l'État, incarnation supposée du peuple ou de la nation. « En tant que phénomène socio-psychologique » comme Hoppenheimer (1913, p.1) le présente, l'État est évolutif. Sous sa forme moderne, il émerge, concomitamment à la sécularisation de la politique que N. Machiavel aurait initiée, à en croire Léo Strauss cité par P. Manent (2007, p. 57) : « Ce fut Machiavel, plus grand que Christophe Colomb, qui découvrit le continent sur lequel Hobbes put édifier sa doctrine ». L'État moderne essentiellement politique se fonde sur le droit pour revendiquer la souveraineté. Une souveraineté qui s'inaugure dans l'absoluité du pouvoir d'un seul avec J. Bodin (1993), T. Hobbes (1971), entre autres. Elle devient libérale

¹ Ces traités mettent fin à l'interminable guerre de Trente Ans qui a saigné à blanc l'Allemagne. Ils se soldent par l'émiettement politique de celle-ci. Les deux vainqueurs du conflit sont la Suède, devenue la principale puissance de la mer Baltique, et la France, son allié, désormais sans rivale en Europe occidentale. C'est en effet la première fois que se retrouvent autour d'une table de négociation les grands États d'Europe. C'est la première fois aussi que sont définies les relations entre les États dans le respect de la souveraineté de chacun. Ces Traités sont à la base du système westphalien pour désigner le système international spécifique mis en place de façon durable. Il n'est plus question d'une chrétienté occidentale unie autour de la foi commune sous la haute autorité du souverain pontife. Chaque monarque est désormais maître chez lui, y compris en matière religieuse.

sous l'inspiration de la critique lockéenne de l'absolutisme² qui se consolide dans la préservation du droit naturel et la promotion de la liberté politique favorable à la libre entreprise et la libre concurrence, avant de devenir neutre et populaire par le contrat social de J.J. Rousseau (2010). S'ensuivent bien d'autres étapes de transformation jusqu'à celles de l'État social et enfin l'État-post-moderne et post-national dont nous héritons aujourd'hui dans cette civilisation mercantile. D'une manière générale, la souveraineté étatique signifie le droit qu'a l'État d'agir conformément à la législation en vigueur sur son territoire, sans interférence ni injonctions extérieures, car « tous les États souverains sont juridiquement égaux entre eux », R. Mane (1976, p.10). C'est précisément cette idée de l'État-nation, autorité politique souveraine, structure territoriale clairement définie, et capable d'exister et d'agir sans intervention des autres États qui amena le monde à entrer dans l'ère de la souveraineté « nationale », clé de voûte de tous les systèmes existants.

Ainsi, après un long et douloureux processus historique, le monde s'est constitué sur la base de son compartimentage en entités étatiques. Celles-ci sont non seulement distinctes les unes des autres mais surtout irréductibles les unes aux autres en raison de l'admission du principe de la plénitude et de l'exclusivité des compétences qu'elles sont seules en mesure d'exercer, nonobstant toutes les autres considérations affectant leur existence réelle ou supposée. Il est évident donc que les États ont toujours eu un dénominateur commun fondé sur l'acceptation de leur rôle de régulateurs économiques et d'hégémonie politique sur leurs sociétés respectives. Exploitant la force brutale de la dictature ou les subtilités juridiques du principe de représentation nationale, les gouvernants ont, quant au fond, réduit les citoyens à de simples sujets soumis à leur volonté suprême. Détenteurs exclusifs de la souveraineté nationale, ces gouvernants sont en toutes choses les maîtres du jeu bénéficiant d'une aura que même les dieux grecs auraient pu leur envier. Ce faisant, au nom de leur souveraineté nationale, ils ont pu avec plus ou moins de brutalité, s'affranchir des règles fondamentales proclamées, apparaissant souvent comme juges et parties à la fois dans le cadre de l'organisation du pouvoir. C'est cette souveraineté étatique qui est rendue obsolète par la mondialisation.

La forme de la souveraineté étatique qui s'est progressivement imposée par le passé a permis de dégager un modèle de référence, celui de l'Occident démocratique libéral marqué par les libertés individuelles

² John Locke (1632-1704), philosophe des droits naturels, est l'un des précurseurs du courant libéral. Il s'est insurgé contre l'absolutisme, critiquant notamment Sir Robert Filmer dans son premier traité du gouvernement civil où il démasque et renverse les faux principes d'où partent Sir Robert Filmer et ses adeptes pour fonder l'absolutisme. Confère, *Deuxième Traité du Gouvernement Civil*, trad. B. Gilson, Paris, Vrin, 1977, p.p. 43-72.

et de marché. Toutefois, la souveraineté trop flexible dans la démocratie libérale ne permet pas de maîtriser les conflits sociaux dus aux inégalités matérielles que la promotion de l'entreprise privée favorise. Lorsque cette forme de souveraineté subit des transformations, l'on constate un mouvement de changement global. L'on assiste à des bouleversements qui conduisent à une redéfinition de l'architecture de la souveraineté étatique. Le monde est dominé par l'imprévisibilité et par l'incertitude, ce qui constitue une remise en cause du politique et la montée en puissance de l'économisme. Ainsi, les États seraient entrés dans une nouvelle ère, celle de la mondialisation, qui est la perte de leur souveraineté. Les attributs classiques régaliens de l'État dont fondamentalement la création d'une monnaie se trouvent remis en cause sans pour autant que l'on puisse en dégager de nouveaux. Or, la monnaie est incontestablement le dispositif de puissance, de souveraineté.

1.2. La Mondialisation : une idée supranationale

La mondialisation est marquée par l'omniprésence de l'économie en réseau qui donne une forme nouvelle à l'économie capitaliste, le capitalisme planétaire, qui dans son fonctionnement fait croire que le marché est libre et que tous les États peuvent en profiter indistinctement, au même titre alors qu'il n'en est rien. Cette puissante machine mondiale n'hésite pas à tout emporter sur son passage. Dans cette logique, la propagande nationale n'est plus efficace puisque les États tiennent lieu de simples "régions" où se déroulent les échanges. L'on assiste donc à l'ébranlement de la souveraineté des États. Le nouveau système global qui se met en place se traduit par l'expansion des réseaux de liaisons transnationales et de communication sur lesquels les États ont peu d'influence. La mondialisation mine l'autonomie des États, dévalue leur souveraineté. Elle diminue la puissance et la position des États dans le système international, dans les relations internationales conventionnelles. On assiste à « une politique destructrice des autres politiques et qui, les ayant toutes neutralisées, s'y étant substituée, peut prétendre qu'il en demeure aucune, pas même celle qu'elle incarne et qui règne alors, unique et dissimulée, sans craindre d'opposition » V. Forreter (2001, p. 23).

Les phénomènes à travers lesquels se perçoit aujourd'hui l'image d'un régime politique nouveau non déclaré, de caractère international et même planétaire, sont inhérents à notre existence quotidienne. Les plus visibles d'entre eux sont les voyages journaliers et inter-États, effectués par des milliers de citoyens, justifiant ainsi l'ensemble des conditions techniques et sociales de ces voyages à savoir le réseau surdéveloppé de moyens de transport et de voies de communication entre les États, l'Internet, les émissions radiotélévisées, les satellites... Le gros commerce international, comportant le trafic de toutes sortes de

marchandises d'un bout du globe à l'autre, avec tout ce qu'il incarne et représente en travail et en génie des divers peuples. Nous assistons à « l'approfondissement indéniable de l'interdépendance non seulement – au-delà des échanges commerciaux - dans l'organisation des procès de la production, mais son extension à des domaines jusque-là plus éloignés de ceux-ci, comme les services ». S. Amin (1996, p. 176).

La coopération entre les services homologues de divers États dans les domaines militaires, écologiques, économiques, surtout monétaires et commerciaux contribuent à une érosion de la souveraineté des États. Si les marchandises, les biens culturels et les citoyens eux-mêmes, peuvent circuler sur la surface entière du globe et que ces derniers peuvent communiquer entre eux, si les services homologués des États sont à même de collaborer et qu'une certaine coordination des activités de plusieurs États devient possible, cela est dû à une « mondialisation qui entraîne une intégration plus étroite des pays du monde entre eux ; cette intégration accroît leur interdépendance » J. Stiglitz (2006, p.441).

La puissance de la mondialisation est telle que le pouvoir économique se substitue au pouvoir politique réel, sans qu'aucun État ne puisse lui résister vraiment. Par conséquent, il s'ensuit le basculement de la souveraineté de l'ordre politique vers l'ordre économique. Si ce renversement de paradigme permet d'appréhender la mondialisation comme un facteur clé du bouleversement de l'ordre mondial, il permet aussi d'en reconnaître le mérite en tant que moteur de rapprochement des peuples vers une unité mondiale. C'est pourquoi « il ne faut ni la sacrifier, ni la diaboliser, mais tenter de l'humaniser au nom de la dignité de la personne », à en croire Holenstein cité par l'historien J. Ki-Zerbo (2013, p. 21).

Il s'agit nécessairement de créer un régime politique mondial, responsable devant l'humanité et disposant d'une souveraineté mondiale.

2. La nécessité d'une politique mondiale responsable

L'avènement d'une politique planétaire supranationale s'avère nécessaire pour recadrer les ambitions de la mondialisation actuelle dans les limites de l'humain et appeler les États à faire un usage altruiste de leur souveraineté. La crise de la mondialisation s'estompera par l'émancipation de la pensée et surtout le respect de la dignité humaine.

2.1. Mondialisation et nécessité d'une justice sociale

L'approche parcellaire actuelle de la mondialisation a, en effet, conduit les États dans des déséquilibres globaux. Les phénomènes, tel le développement inégal, la polarisation ou encore l'écart grandissant entre les riches et les pauvres sont une tendance dominante qui s'impose à tous les États. L'accroissement du capital crée une société bien

“intégrée”, globale, dans laquelle tous les États ou du moins toutes les communautés politiques ont leurs membres prospères et ceux qui sont dans l’indigence. Un schéma caractéristique de l’injustice sociale qui, comme Emmanuel Renault (2017, quatrième de couverture) le pense, mérite d’être au cœur des réflexions philosophiques actuelles sur la Justice : « La philosophie doit prendre l’expérience de l’injustice au sérieux car c’est en elle que se déterminent les enjeux des discours sur la justice ». Autrement dit, pour mieux réussir l’entreprise de transformation de l’ordre social existant, les expériences quotidiennes d’injustice instruisent sur le sens de la justice. Pour comprendre la portée philosophique du concept de justice, il suffit de se référer à la misère et la pauvreté qui sont consubstantielles à tous les États de la planète.³

Il existerait un hiatus insurmontable entre les nantis et les démunis qui pourrait aussi être perçu sous l’angle de la contradiction. Cette contradiction qui est inhérente au capitalisme a pour but de préparer, certainement les conditions de son propre dépassement pour une interdépendance des États. « *Der Widerspruch ist fortleitende* » (la contradiction est continue) de l’avis de G. Pléchanov (1973, p. 195) citant Hegel. La contradiction ne renvoie pas exclusivement à l’annulation ou la suppression. Elle décrit une étape fondamentale du système hégélien, la “négation” ou l’“abolition” qui, naturellement fait advenir du nouveau, favorise la progression. J.F. Kervégan (2005, p. 55) pense que c’est dans la *Phénoménologie de l’Esprit* que Hegel développe la conception originale de la « systématisme ». « La Préface (1941, p.p.75-76) indique que la *Phénoménologie* qui expose « le devenir de la science en général ou du savoir », a pour tâche de conduire l’individu de son point de vue non cultivé au savoir ». De ce fait, la métaphore de la croissance de la plante qui y est décrite permet d’expliquer le cheminement du phénomène et surtout « cette patience du concept » J.F. Kervégan (2005, p. 55). Significativement, dans tout processus y compris celui de la mondialisation, tous les aspects sont indispensables. Il est convenable de compter aussi bien avec les difficultés issues du capitalisme mondial que les exploits pour une authentification. En effet, Hegel avait enseigné que la contradiction se trouve réconciliée dans une synthèse supérieure qui est à la fois sa suppression, sa conservation et sa progression. C’est le triple sens que traduit le mot allemand “*Aufhebung*” (dépassement), se référant à la dialectique hégélienne.

L’évolution du monde permet de vérifier ce propos hégélien. Elle confirme à quelques égards, le passage des transformations quantitatives aux transformations qualitatives. Un pronostic n’implique aucun jugement de valeur relatif à la série d’événements prévus. Si un

³ Voir PNUD, *Rapport sur le développement humain*, Genève, PNUD, 2000

médecin prédit que son patient va mourir sur l'heure, ceci ne veut pas dire qu'il souhaite son décès. Dans une perspective d'humaniser la mondialisation, la crise sanitaire du coronavirus ou COVID 19, première véritable crise sanitaire de la mondialisation pourrait accélérer considérablement la prise de conscience de la nécessité de mettre en place un système de socialisation des fonctions monétaires essentielles.

2.2. Crise de la mondialisation et altermondialisation

Il s'agirait, sous l'angle de la mondialisation, de mieux appréhender la situation de l'humanité, de s'efforcer à briser le cercle vicieux qui consiste à maintenir des milliers d'êtres humains sous le joug de la misère, de la servitude. Aujourd'hui, les dangers imminents ont un caractère global et donc une fatalité. La grave crise sanitaire mondiale provoquée par la pandémie du Coronavirus en est la plus récente preuve tangible. Cela présuppose que soit créée une vraie société politique mondiale. Par elle, l'on parviendrait à résoudre sans conteste la pertinente problématique sociale à l'échelle mondiale. D'ailleurs, n'est-ce pas dans la mondialisation qu'il est recommandé de résoudre mondialement les problèmes qui se posent dans ce même ordre ? Assurément, pour S. Amin (1996, p.182) « la mondialisation implique que si le problème est mondial, la solution doit l'être aussi ».

La crise mondiale due à la pandémie du coronavirus a montré les limites de la mondialisation actuelle. En elle se révèle réellement le règne de la pensée unique, celle des États puissants, sur le reste du monde. Une preuve concrète s'offre dans le domaine de la recherche scientifique, en ce qui concerne le remède à la crise sanitaire du coronavirus. Des propositions du remède sont faites par des États sans grande audience comme le Bénin et surtout Madagascar. Ces produits proposés pourraient être sérieusement analysés, quitte à subir une expérimentation plus approfondie, afin de servir au monde entier miné par la même crise. Au contraire, ils sont ignorés, voire même menacés de sanctions, malheureusement. Leur efficacité étant prouvée dans la sphère de leur découverte, l'OMS, (l'organisation Mondiale de la Santé) devrait encourager une solidarité autour de cette recherche, afin de l'universaliser. En exportant et testant ces produits dans un autre environnement différent par le régime alimentaire, le climat, etc..., qui sait si l'on ne parviendrait pas à conclure de l'efficacité scientifique ? Le véritable problème est que le brevet de cette découverte échapperait à un "géant mondial". Ce qui risquerait de biaiser la charte de la mondialisation "partisane" actuelle. Il faut dire que la mondialisation pratiquée jusqu'à présent est en crise. Sa réforme est nécessaire pour permette à chaque État d'être réellement autonome ; de pouvoir apporter son savoir-faire à ce grand rendez-vous du donner et du recevoir qu'est la mondialisation. Malheureusement, la mondialisation a été jusque-là, une pensée unique, celle des États plus visibles par leur

puissance économique. D'où, l'impérieux besoin d'une mondialisation plus respectueuse de la culture des autres.

La mondialisation rime avec l'uniformisation des valeurs. Puisque la monnaie est le dispositif de la puissance, de la souveraineté ; il est grand temps que s'effectue, comme J. Attali (2009, p. 16) le suggère, « une socialisation de l'essentiel des fonctions monétaires, instrument de la souveraineté, un égal accès au savoir, une demande mondiale stable, un salaire mondial minimal, un État de droit mondial, prélude à terme, à un gouvernement mondial ».

L'érosion de la souveraineté des États doit amener tous les hommes à penser en fonction d'un destin intégralement humain, qui leur fasse se sentir finalement commun dans le monde comme des membres pleinement solidaires d'une grande famille dont l'habitat est la planète. Tout en pratiquant la mondialisation, il n'en a pas moins de tâches importantes au-delà des objectifs typiques de celle-ci. D'ailleurs, elle doit, entre autres liquider l'autonomie des États, cette tare idéologique affectée de contradictions fondamentales. La société politique actuelle se trouve dans une situation perplexe : outre la nécessité de se donner des dimensions adéquates, elle est contrainte par la réalité présente de faire face à des problèmes nouveaux d'une énorme gravité, de même qu'à des problèmes anciens toujours importants exigeant par leur acuité, des solutions urgentes, tantôt complémentaires, tantôt incompatibles. Elle doit d'abord procéder à une prise de conscience aussi profonde que possible concernant sa mission générale : faire la synthèse relative aux fonctions interhumaines de la société, dans le cadre des problèmes sociaux, économiques, alimentaires, sécuritaires, environnementaux, politiques.... « Avec la mondialisation, ce qui se passe dans une région du monde fait des vagues ailleurs, puisque les idées et les connaissances, les biens et les services, les capitaux et les personnes franchissent les frontières » J. Stiglitz (2006, p.441).

Jusqu'à notre époque, la politique, tant sur le plan de la doctrine que sur celui de l'action a, tristement négligé plus ou moins les grands problèmes de la vie des êtres humains, relevant uniquement des États. En outre, la question d'appartenance de la presque totalité des individus humains à leur État, à leur nation ou à leur ethnie, et les sentiments, les préjugés et ressentiments, qui en résultent ont permis aux différents États d'affirmer leur particularité, leur souveraineté. Cela résume fort bien une célèbre remarque faite en 1953 par le président de la *General Motors*, Charles Wilson, publiée dans le *New York Times* : « Ce qui est bon pour mon pays est bon pour la General Motors et vice versa » J. G. Cobb (1999, p. 4).

En conséquence, toute résistance à la mondialisation doit être considérée comme futile du fait que l'économie mondiale est toute hégémonique. Bien plus, cette mondialisation n'est pas seulement une

simple force économique, elle est multidimensionnelle. Elle a des aspects politiques, culturels, environnementaux en raison de l'émergence de son système qui dépasse le contrôle des États. « A pu s'établir sans obstacle et sous le label rassurant d'économie de marché l'hégémonie d'une puissance financière débridée qui sous le joug, avec une violence inapparente mais sans pareille, l'ensemble des circuits planétaires » J. G. Cobb (1999, p. 4). C'est pourquoi il importe de relever que les centres de décisions, d'orientation de l'activité interhumaine, autour desquels se forment ces sociétés politiques sont dotés d'un pouvoir élargi, c'est-à-dire portant en principe sur l'impuissance des États et de leur asservissement à la logique de l'économie capitaliste mondiale. Dans ces conditions, l'élan vers le retour aux États souverains juxtaposés, plus ou moins opposés entre eux, est-il en butte. Ce, à cause de l'interaction dense et une interdépendance accrue, maintenue de préférence par un système idéologique fondé sur le dogme d'une autorégulation de l'économie dite de marché qui démontre son incapacité à se gérer lui-même, à contrôler ce qu'il suscite, à maîtriser ce qu'il déchaîne. Nous assistons à « l'hégémonie d'un système politique, qui sans être officiellement au pouvoir, a sa mainmise sur l'ensemble de ce que les pouvoirs ont à gouverner et détient donc une toute puissance planétaire » J. G. Cobb (1999, p. 4)

Cette politique planétaire est supranationale. Elle est la source de nombreux problèmes entre autres l'érosion de la souveraineté. Ces effets sont multiples ; qu'il est urgent, sans aucun préjugé, d'être attentif aux conditions fixées par l'humanité dès aujourd'hui et celles qu'elle se fixera demain afin de parvenir à discerner ce qui est requis pour le service de l'être humain en tant que valeur absolue. Par ailleurs, cette mondialisation, loin de débarrasser l'humanité des idéologies variées, imprégnées de fanatisme et d'intolérances, exacerbe les étroitesse de vues, les semi vérités et les unilatéralités. Elle procède à une erreur idéologique à l'endroit des citoyens de tous les États du globe en affermissant leur foi dans des doctrines fallacieuses et des illusions pernicieuses qui dominent la pensée et les sentiments de beaucoup d'entre nous. À vrai dire, ces doctrines et illusions désorientent et paralysent l'action unitaire de l'humanité face aux problèmes décisifs de notre existence. « L'agression barbare du 11 septembre 2001 nous a rappelé que nous partageons tous une même planète. Nous sommes une communauté mondiale et comme toutes les communautés, il nous faut respecter les règles pour pouvoir vivre ensemble. Elles doivent être équitables et justes » J. Stiglitz, (2002, p.25).

Il est intéressant de rappeler que les institutions n'ont pu intégrer l'idée laïque au XVIIIème siècle, que dans la mesure où celle-ci facilite la coexistence pacifique des religions et non dans la mesure où elle autorise l'absence de religion.

De tous ceux qui, dans les temps anciens et modernes, se sont chargés de la tâche difficile de régénérer les nations civilisées, il n'en est pas un qui n'ait fondé ses institutions sur la base sacrée de la religion. Il est important de constater que cette idée est aujourd'hui encore vivante, bien que l'athéisme et l'agnosticisme soient aujourd'hui admis comme des opinions aussi respectables que des opinions religieuses, c'est-à-dire des croyances parmi les autres. Cette question sur la liberté et l'appartenance renvoie à un problème d'ordre psychologique, celui de l'image de soi – le problème de l'identité. L'identité se construit à partir d'un double désir contradictoire : se distinguer et se ressembler. D. Beresniak (1990, p. 51).

Du reste, même si la méfiance réciproque entre les États s'atténue du fait de la mondialisation, il n'en demeure pas moins que l'existence de plusieurs États continuera de bloquer la solution constructive et impeccable du problème politique et du problème social. L'inéluctable rivalité à l'œuvre au sein de ces États est loin de favoriser la résolution de graves problèmes, extrêmement urgents, posés par le surpeuplement imminent du globe, ainsi que par la nécessité de protection efficace de la nature et de l'emploi non abusif de ses ressources. La pluralité des États fait que le contrôle préventif des démarches scientifiques susceptibles de provoquer la catastrophe de l'humanité en temps de paix est encore délicat. « Avec la fin de la guerre froide, la menace nucléaire paraît plus présente du fait que l'arsenal de destruction est toujours en place, et d'autres Tchernobyl sont possibles » B. Perret G. Roustang (2003, p. 310). En outre, c'est la concurrence inexorable dans le domaine économique entre les entreprises multinationales qui provoque le mal traitement sans scrupule et le gaspillage criminel des ressources naturelles, et qui en plus encourage et finance des démarches discutables de "recherche scientifique" malgré leur congénital danger à l'échelle de la planète.

L'effet de serre, la crise de la vache folle, l'ambiance est favorable à la mise en doute des bienfaits et la pérennité de la croissance capitaliste. La trajectoire de nos économies ne nous conduit nullement vers un développement durable. Les menaces qui pèsent sur notre environnement naturel sont suffisamment évidentes et bien connues pour qu'il ne soit nécessaire d'en dire davantage. B. Perret G. Roustang (2003, p. 310).

En effet, l'humanité actuelle se trouve surchargée par certaines forces culturelles, surtout scientifiques et techniques, qui sont capables de provoquer sur la nature des transformations funestes, voire des

destructions irréparables, et de faire subir aux consciences humaines des bouleversements inattendus.

La personne humaine est infiniment précieuse : elle doit être inconditionnellement protégée. Les animaux et les plantes, qui partagent avec nous cette planète, méritent eux aussi protection, égard et sollicitude. Exploitation sans frein des fondements naturels de la vie, destruction irréfléchie de la biosphère, militarisation du cosmos sont sacrilèges. Attentifs précisément aux générations à venir, nous portons une responsabilité particulière pour la terre et le cosmos tout entier, air, eau et sol. Nous sommes tous ensemble tissés dans la trame de ce cosmos, en étroite dépendance réciproque. Chacun de nous dépend de la santé de tout. Il s'ensuit que ce n'est pas la domination de l'homme sur la nature et le cosmos qu'il faut promouvoir mais plutôt sa communion. H. Küng (1995, pp.25-26).

À la suite de H. Küng, il est urgent de s'organiser contre l'exploitation sans fin qui découle de l'irresponsabilité de l'homme face à la nature. Au nombre de ces dangers, il y a ceux dénoncés par la bioéthique à partir du génome humain et des croisements opérés dans les sciences agronomiques et biologiques sur des espèces animales et végétales. Dans le domaine de certaines sciences, on procède à des expériences de recherche pure, employant des moyens titanesques de la nature, qui comporte un danger luciférien : celui de l'extermination subite du genre humain par une catastrophe d'étendue planétaire, survenue, sans être aucunement voulue ni prévue, à la suite d'une telle expérience scientifique.

Il s'ensuit que la nature commence à présenter des signes inquiétants d'épuisement alors qu'elle était naguère source intarissable de matières et de forces énergétiques au service de l'humanité. Et pourtant l'accroissement de la population continue à des rythmes galopants ; par ailleurs, l'humanité pratique sous l'enseigne de la croissance économique, un gaspillage inouï des ressources naturelles de la planète sans souci pour les autres, ni surtout pour les générations à venir. «La destruction de l'environnement sous l'effet d'un développement incontrôlé des activités économiques manifeste à l'évidence que la nature ne doit pas être traitée comme une marchandise » B. Perret G. Roustang (2003, p. 216).

Comment ne pas déplorer, par conséquent, la situation politique et morale actuelle ?

En plus des rivalités politiques et intransigeances idéologiques injustifiées et erronées dans leur démesure sinon dans leur base, c'est la réalité socioéconomique notamment qui entrave la marche de l'humanité vers sa "fraternisation" et sa prospérité. Elle présente

l'image d'un contraste exaspérant entre l'opulence déraisonnée d'une partie de l'humanité et la misère accablante de la plupart des êtres humains. Le monde actuel connaît encore trop souvent la famine, la pauvreté et la misère. Les individus ne sont pas seuls souvent responsables de cette situation. La culpabilité réside dans les structures injustes de nos sociétés : des millions de travailleurs mal payés sont exploités, refoulés dans la marginalité, frustrés de leurs conditions existentielles. Dans un pareil monde, un capitalisme débridé a miné, voire détruit les valeurs. Alors que la crise de 2008 frappait à la porte des démunis, pour lesquels rien n'est fait, Dominique Strauss-Khan, directeur général du FMI, a estimé le 17 mars 2008 que « la collectivité dans son ensemble est amenée à prendre en charge le coût de lutte contre une faillite du système financier. »⁴ Mais cette crise est, dans tous ses aspects, celle du capital et en aucune façon celle de la collectivité. Pourquoi des travailleurs seraient-ils amenés à payer pour une crise qui n'est pas la leur ?

Les rapports sociaux, de par la logique même de leur développement, amènent l'homme à prendre conscience de son asservissement à la nécessité économique. Par-là, se trouve offerte la possibilité d'une victoire de la conscience sur la nécessité, de la raison sur la loi aveugle. Devenu conscient que la cause de son asservissement à sa propre production réside dans l'anarchie de celle-ci, le producteur organise la production pour la soumettre à sa volonté. « L'empire de la nécessité prend fin. C'est l'avènement de la liberté, une liberté qui se révèle elle-même nécessité » G. Plékhanov (1973, p.p. 223-224).

Conclusion

L'objectif de cette étude était d'évaluer la souveraineté des États à l'aune de la mondialisation. À travers deux articulations, nous avons tenté de montrer, premièrement, que la souveraineté des États dans la mondialisation est en crise de responsabilité. Les compétences des États-Nations s'avèrent insuffisantes dans l'entreprise supranationale de la mondialisation. Secondairement, il s'est agi de faire une identification des défis qui se posent dans la mondialisation et pour lesquels notre contribution propose des ébauches de solution. Deux sortes de défis ont été identifiées sur les plans, national et international. Le premier est celui de la justice sociale afin de limiter les déséquilibres globaux devenus criards dans la mondialisation. Le second, la nécessité d'une altermondialisation dans le but de surmonter la crise de la mondialisation actuelle, désormais palpable à partir de la pandémie COVID 19. Ses menaces suffisent pour penser à l'opportunité d'une mondialisation embrassante, moins « autocratique », soucieuse du devenir de l'alter ego, de son autonomie, etc. Cela devrait pouvoir

⁴ Strauss-Khan (D), AFP (Agence Française de Presse), le 17 mars 2008.

commencer, déjà, à partir de l'émancipation monétaire pour chaque État. La mondialisation rimant avec la culture du « donner et du recevoir », chaque État, région, continent ou culture devrait pouvoir contribuer à partir de sa culture, qui d'ailleurs mérite d'être respectée. Bref. Pour tout dire, la mondialisation actuelle fondée sur la pensée unique de l'Occident et des grandes puissances mérite d'être réformée. Ainsi, concluons-nous de la nécessité d'une politique mondiale responsable.

L'on retient que l'application de la mondialisation, parcellaire, est-ce qui n'a pas permis d'atteindre les résultats escomptés. Au contraire, la marge des difficultés s'est agrandie. Il s'agit de tirer des leçons pour la révision des erreurs survenues. Devant cette situation, il est fondamental d'engager une mondialisation plus globale, plus embrassante. Peut-être est-ce à partir :

- Du renforcement de la souveraineté « des institutions nationales pour faire face aux contraintes imposée à leur société respectives », A. Acharya (2001, p. p. 382-394),

- De la mise en place d'un programme cohérent, visant une seule ambition : celle de rééquilibrer à l'échelle des nations, des continents, du monde, une mondialisation qui permette d'instaurer un idéal de vie qui diffère du mode présent. Car, « il existe toute une gamme de biens publics mondiaux – de la paix mondiale à la santé mondiale, à la préservation de l'environnement mondial, au savoir mondial qui doivent être pourvus collectivement par la communauté internationale » J. Stiglitz (2006, p. 464).

En trouvant donc une solution planétaire au problème social et en lui adjoignant une bonne solution politique, susceptible de garantir la liberté et le bien-être de l'humanité, dans le strict respect de la dignité, la vraie politique se mettrait en marche pour conduire les hommes sagement et prudemment. C'est une perspective intéressante de la mondialisation qui ne doit plus tarder à se réaliser, afin de contenir les vices issus de l'ambition capitaliste mondiale.

Bibliographie

ACHARYA Amitav, 2001, « Mondialisation et souveraineté : une réévaluation de leur lien », in De Boeck Supérieur, *Revue internationale de politique comparée*, n°3, Vol. 8 | pages 383 à 394 Article disponible en ligne à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-internationale-depolitiquecomparee-2001-3-page-383.htm>, consulté le 14/05/2020.

AMIN Samir, 1996, *Les Défis de la mondialisation*, Paris, Le Harmattan.

ATTALI Jacques, 2009, *La crise et après ?*, Paris, Fayard.

BERESNIAK Daniel, 1990, *La Laïcité*, Paris, Édition Jacques Grancher.

- BODIN Jean, 1993, *Les Six Livres de la République*, LGF Livre de Poche.
- CAMBIER Alain, 2017, *Qu'est-ce que l'État* : <https://www.researchgate.net/publication/312935292> Consulté le 14/05/2020.
- FORRESTER Viviane, 2001, *La Dictature du profit*, Paris, Éditions Le Livre de poche.
- GENOUX C. MANE R., 1976, *L'État et les institutions*, Paris, Encyclopédie Larousse.
- HAYEK Friedrich, 1973, *Droit, législation et liberté*, vol. 1, « Règle et ordre », Paris, P.U.F.
- HEGEL Georg Wilhelm Friedrich, 1941, *Phénoménologie de l'Esprit*, trad. Jean Hyppolite, Paris, Aubier.
- HOBBS Thomas, 1971, *Le Léviathan. Traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la république ecclésiastique et civile*, Paris, Sirey.
- KERVEGAN Jean-François, 2005, *Hegel et l'hégélianisme*, Que sais-je, Paris, P.U.F.
- KI-ZERBO Joseph, 2013, *À quand l'Afrique ?* Entretien avec René Holenstein, Lausanne, Éditions d'en bas.
- KÜNG Hans, 1995, *Manifeste pour une éthique planétaire*, trad. de l'Allemand par Édouard Boné, Paris, Les Éditions du Cerf.
- La pensée politique de Machiavel dans la constitution de l'État moderne (Seminaire) WORKING PAPER 12-2013.pdf, consulté le 10/05/2019.
- LOCKE John, 1977, *Deuxième Traité du Gouvernement Civil*, trad. B. Gilson, Paris, Vrin.
- MANENT Pierre, 2007, *Naissances de la politique moderne*, Paris, Gallimard.
- MARX Karl, 2006, *Sur la question juive*, Paris, Éditions La Fabrique.
- MORIN François, 2006, *Le nouveau mur de l'argent*, Paris, Seuil.
- OPPENHEIMER Franz, 1913, *L'État, ses origines, son évolution et son avenir*, traduit de l'Allemand par M. W. Horn, Paris, M. Giard & E. Brière.
- PERRET Bernard-ROUSTANG-Guy, 2003, *L'économie contre la société*, Paris, Seuil.
- PLÉKHANOV Georges, 1973, *Essai sur le développement de la conception moniste de l'histoire*, trad. Lucia et Jean Cathala, Paris, Éditions Sociales.
- RENAULT Emmanuel, 2017, *L'expérience de l'injustice*, Paris, La Découverte/Poche.
- ROUSSEAU Jean-Jacques, 2010, *Du Contrat social*, Paris, le livre de poche.
- SEMINATORE Innerio, 2013, « La pensée politique de machiavel dans la constitution de l'État moderne », Discours prononcé lors de la

soirée de clôture de l'Academia Diplomatica Europaea qui s'est
tenu le 25 juin, à l'Institut Italien de Culture de Bruxelles, p.p. 1-
9.

STIGLITZ Joseph, 2002, *La Grande Désillusion*, trad. Paul Chemla,
Paris, Fayard.

STIGLITZ Joseph, 2006, *Un autre monde*, trad. Paul Chemla, Paris,
Fayard.